
L'incendie d'Alliance Québec divise la Commission de sécurité publique

Type Article de journal

Auteur Danielle Bonneau

Résumé Si le président de la Commission de sécurité publique de la CUM, Guy Descary, ne réalise pas l'existence de problèmes entre les policiers de la CUM et les minorités, des difficultés vont surgir au sein même de la Commission, a déclaré à La Presse, hier, Cy McDonald, maire de Pierrefonds et également membre de cet organisme. Déjà, hier, trois des sept membres de la Commission de sécurité publique ont exprimé, leur désaccord avec la position de M. Descary, qui s'était porté la veille à la défense de la police relativement à la façon dont elle a amorcé l'enquête sur l'incendie d'origine criminelle, qui a dévasté vendredi les locaux d'Alliance Québec. «Compte tenu des circonstances, des mesures spéciales auraient dû être adoptées», ont déclaré en substance MM. Irving Adessky, maire de Hampstead, Cy McDonald, maire de Pierrefonds, et Marvin Rotrand, conseiller municipal de Montréal. «Les procédures normales ont été suivies, mais il ne s'agit pas d'une situation normale, estime Marvin Rotrand. Le feu ne s'est pas déclaré dans un dépanneur. C'est un crime qui touche des milliers de personnes, qui attaque le droit d'expression des groupes dans notre société, et il doit être traité en priorité. Les policiers auraient dû enquêter tout de suite. «Je ne prend pas pour un côté ou l'autre, je voudrais que la même chose soit faite si un groupe de francophones était visé, continue-t-il. Je ne veux pas non plus blâmer les policiers qui ont suivi les directives. Mais je me demande si les directives ne pourraient pas être plus flexibles dans des cas aussi importants pour permettre aux agents de faire du temps supplémentaire.» Selon le maire de Hampstead, Irving Adessky, ce n'est pas parce que des règles sont établies qu'on ne peut y déroger, si les circonstances sont atténuantes. «C'est une question de bon sens, dit-il. Il ne faut pas agir comme des fonctionnaires. En enquêtant tout de suite, la police aurait démontré clairement qu'elle n'allait pas tolérer un acte pareil. Mais en voulant sauver quelques dollars, elle a lancé le mauvais message. Je ne suis pas d'accord, sur ce point, avec le maire Descary.» Cy McDonald, maire de Pierrefonds, estime que les policiers auraient dû accorder une attention particulière à l'incendie allumé dans les locaux d'Alliance Québec puisque justement, ce n'était pas le premier incident du genre à survenir à Montréal, depuis la mi-décembre. Selon lui, les autorités policières devraient être sensibilisées au fait qu'un problème potentiel existe actuellement et devraient être préparées en conséquence. Sinon, déclare-t-il, on risque de se retrouver comme le soir de la Coupe Stanley, où la police n'avait rien prévu et avait été impuissante. Il a également déclaré qu'il ne pensait pas que M. Descary, qui a été nommé président de la Commission de sécurité publique le 21 décembre et a déjà occupé ce poste antérieurement, était suffisamment sensible aux problèmes des minorités. Selon lui, M. Descary devra réaliser qu'il existe des problèmes entre la police et les minorités s'il veut éviter certains conflits à l'intérieur de la Commission. Konstantinos Georgoulis, conseiller municipal et membre de la Commission, frère de son côté connaître tous les faits avant de se prononcer. Léa Cousineau, elle aussi conseillère municipale et membre de la Commission et Georges Faille, dont le poste au sein de la Commission est assigné par le gouvernement du Québec, n'ont pu être joints hier pour faire connaître leur opinion.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-01-05

Pages P. A-6

Select in Zotero zotero://select/library/items/VZ9RRZ4N

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:51

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:51

Vocation internationale de Montréal : Ottawa doit jouer un rôle déterminant

Type Article de journal

Auteur Miville Tremblay

Résumé Pour consolider sa vocation internationale, Montréal mijote deux initiatives: une fiscalité plus accueillante pour les organismes internationaux et la construction d'un Centre international de conférences. Ces projets ont germé il y a deux ans dans le rapport Picard, que le gouvernement conservateur avait commandé sur le développement économique de la région de Montréal. Le gouvernement fédéral doit «faciliter l'implantation et le fonctionnement des organismes internationaux et leur consentir des conditions d'accueil concurrentielles: immunités fiscales, libre circulation des biens et des personnes», lisait-on dans le rapport. Laurent Picard déplorait également une «carence de salles et d'équipements spécialisés pour la tenue de conférences internationales» et recommandait que le gouvernement mette à la disposition des organismes internationaux les installations nécessaires. A ce chapitre, on a fondé l'an dernier un organisme sans but lucratif, la Société du

Centre de conférences international de Montréal, dont le conseil d'administration est constitué de représentants des gouvernements fédéral, provincial, de la Ville de Montréal, de la CUM, du Board of Trade, de la Chambre de Commerce de Montréal, de l'Association des hôteliers et de l'Office de Tourisme de Montréal. Le maire Doré en a évoqué l'existence lors d'un discours en novembre dernier sur la vocation internationale de Montréal. Démarche discrète Ce groupe, qui s'est fait des plus discrets, a commandé une étude de faisabilité à Secor, une firme de consultants de Montréal. Le rapport a été remis et il comprend plusieurs scénarios que l'on ne veut pas dévoiler pour l'instant. Presque toutes les grandes villes, y compris Montréal, ont des centres des congrès qui abritent de grandes expositions commerciales, et des congrès qui attirent plusieurs milliers de personnes en quelques jours. Mais très peu sont dotées d'un centre de conférences international. Ceux-ci sont généralement plus petits, plus luxueux, et sont conçus pour accueillir des dignitaires étrangers pour des périodes pouvant s'étaler sur plusieurs mois. Ces établissements sont dotés de systèmes de sécurité particuliers et d'installations permanentes pour l'interprétariat en cinq langues. Leurs salles ressemblent plus à l'amphithéâtre de l'ONU qu'aux grands espaces vides et polyvalents du Palais des congrès. Le plus ancien de ces centres est celui de Genève. Vienne en possède un et Londres vient d'inaugurer le sien, le complexe Elizabeth II, qui a coûté \$165 millions. En Europe, s'y tiennent les rencontres de l'OPEP, des négociations sur le désarmement, etc. Dans ces villes, c'est l'État qui a construit et paie les frais d'administration de ces installations. Aucune ville d'Amérique du Nord ne possède un tel centre de conférences. A Montréal, on aurait pu s'en servir pour la réunion ministérielle du GATT et plusieurs négociations techniques sur le transport aérien. Pour plusieurs promoteurs du centre montréalais, il est évident que le principal défi posé par le projet est d'obtenir un fort appui du fédéral. «Ce n'est pas viable sans l'aide active d'Ottawa. C'est le gouvernement fédéral qui est constitutionnellement responsable de la politique étrangère et qui peut attirer à Montréal la tenue de grandes conférences», explique l'un d'eux, qui a requis l'anonymat. Cette fois-ci, les promoteurs ne veulent pas braquer le fédéral par une campagne publique et politisée: «On ne va pas sortir avec des macarons du genre Montréal, c'est spatial», ajoute cette personne. Le lobby se veut le plus discret possible. Attirer des organismes Un tel centre aidera à attirer à Montréal le siège de nouveaux organismes internationaux gouvernementaux et non gouvernementaux. Toutefois, cela ne sera pas suffisant, et il faudra aussi modifier le cadre fiscal. Il ne s'agit pas seulement d'une question de prestige, mais de gros sous. A Montréal, les trois grands organismes de l'aviation civile internationale que sont l'OACI (une agence des Nations Unies), l'IATA (qui regroupe non plus les pays, mais les compagnies aériennes) et la SITA (qui regroupe aussi des compagnies nord-américaines, mais se spécialise dans les télécommunications aéronautiques), génèrent ensemble près de 2200 emplois, dont 75 p. cent sont occupés par des Canadiens. En 1989, ils injecteront \$80 millions dans l'économie locale. Les Montréalais sont peu sensibles à cette réalité. On raconte qu'un délégué, qui arrivait à Dorval pour une réunion de l'OACI, a demandé à un chauffeur de taxi de le conduire «to ICAO», utilisant l'acronyme anglais qui se prononce «aïkao». Le malheureux délégué fut amené Côte Vertu, ... chez IKEA! A ces trois organismes, le gouvernement du Québec accorde déjà certains avantages, tel l'exonération de l'impôt sur le revenu des travailleurs étrangers et le remboursement de la taxe de vente de 9 p. cent. Paul Gobeil, ministre québécois des Affaires internationales, explique que son gouvernement a récemment adopté un décret pour que ces avantages soient octroyés à d'autres organismes semblables qui voudraient venir s'établir au Québec. On examine aussi la possibilité que les locaux qu'ils occupent soient exemptés de l'impôt foncier. Québec souhaite que des organismes internationaux reliés à la francophonie, au développement international, à l'aide humanitaire, aux droits de la personne et à des secteurs économiques et scientifiques comme l'aérospatiale, l'aéronautique, les télécommunications, l'informatique et les systèmes d'information puissent choisir Montréal pour établir leur siège social. Ces avantages fiscaux ne seront cependant pas octroyés aux organismes canadiens qui ont un caractère international, ni aux filiales canadiennes d'organismes internationaux. Mais dans ce dossier également, l'appui du fédéral est essentiel. Ottawa a toujours refusé d'accorder des exonérations fiscales aux employés étrangers d'organismes internationaux. C'est d'ailleurs ce qui explique pourquoi l'IATA a déménagé le gros de ses activités, et son directeur général, à ses bureaux de Genève, où le coût de la vie est pourtant l'un des plus élevés au monde. «On va négocier avec Ottawa pour qu'ils donnent les mêmes avantages aux individus. Dans le passé, ils ont toujours refusé, mais je pense qu'on ne les avait pas sérieusement poussés à le faire», affirme M. Gobeil. Et si cet avantage devient accessible partout au Canada, le ministre ne s'en fait pas trop, car il croit que Montréal conservera des avantages importants par rapport aux autres villes du pays. Pour sa part, Jean Doré a déclaré, dans son discours de novembre, vouloir poursuivre ses efforts auprès du gouvernement fédéral, «pour le convaincre de l'urgence d'agir en ce domaine.» Illustration(s) :

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-01-08

Pages P. E-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/XK7BSHTX

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:51

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:51

1992 : les communautés religieuses et les premiers colons ont été oubliés

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé L'administration du maire Doré s'est-elle mis des oeillères ou a-t-elle fait preuve d'ignorance en omettant d'inclure deux groupes importants dans la composition de la Corporation Montréal 1992? Et en allant chercher son président à Outremont? Certains lecteurs, intéressés à l'histoire, se disent surpris et déçus de la composition de la Corporation Montréal 1992 que le maire Jean Doré rendait publique peu avant Noël. Cette corporation de 24 personnes est créée par la Ville de Montréal qui lui accorde un premier budget de fonctionnement de \$1 million. Elle a pour mission d'enclencher les activités et projets pour souligner le 350^e anniversaire de fondation de Montréal, en 1992. Les membres de la corporation représentent les milieux montréalais communautaire, syndical, universitaire, artistique, urbanistique, ethnique, sportif et autres. Mais personne ne représente les descendants des premiers colons de Montréal qui sont pourtant encore nombreux à vivre dans la ville fondée par leurs ancêtres, fait-on valoir. On a aussi oublié les communautés religieuses comme les Soeurs grises, les Dames de la Congrégation, les Messieurs de Saint-Sulpice et autres, implantées ici depuis la colonie, signale un lecteur. Au début de Montréal, faut-il le rappeler, il y eut Ville-Marie, portée par un mouvement religieux intense qui voulait fonder en terre d'Amérique une société soucieuse de valeurs spirituelles. Autre invraisemblance relevée par un lecteur: le maire Doré a fait appel à un résident d'Outremont pour présider la corporation qui veille à fêter Montréal en 1992. Sans être chauvin à outrance, et sans aucunement mettre en cause la compétence de M. Patrick Kenniff, on peut en effet s'étonner que le maire n'ait pu trouver de président parmi son million de contribuables montréalais. Il répliquera sans doute que le président passe plus de temps à Montréal que dans sa banlieue puisqu'il est recteur de Concordia, l'une des quatre universités de Montréal. Et puis, le maire Doré voit grand. La Corporation devrait impliquer les gouvernements fédéral et québécois dans ce vaste projet collectif, et pourquoi pas les municipalités de la CUM?

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-01-08

Pages P. A-7

Select in Zotero [zotero://select/library/items/BB8B89LC](https://zotero.org/select/library/items/BB8B89LC)

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:51

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:51

Le cheval de Troie dans la citadelle québécoise

Type Article de journal

Auteur Fulvio Caccia

Résumé Christos [Sirros], Sam [Boskey] et les autres, [immigrants à Montréal] La spécificité montréalaise se reflète aussi dans le nouveau leadership politique. La deuxième génération s'affirme d'ailleurs dans l'ensemble des formations politiques tant au PQ qu'au Parti libéral, où M. Christo Sirros, député de Laurier, est l'une des figures de proue. A cause de sa vocation strictement métropolitaine, il n'est pas tonnant de retrouver au Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) une plus forte concentration de politiciens de cette génération. Adhérant de la première heure du RCM, Sam Boskey a très tôt manifesté un penchant à l'égard du pluralisme et du respect des droits individuels. Ce qui devait le conduire à militer en faveur de la représentation multiethnique au sein de la Commission permanente du développement culturel, où il est un des membres influents. «Il est important que l'aspect pluriethnique de Montréal se reflète dans l'embauche du personnel, les budgets, les subventions», déclare-t-il. Dernièrement, M. Boskey a quitté le RCM. Interrogé sur le déclin de Montréal, le conseiller l'impute au laisser-faire et à l'absence d'informations qui ont jusqu'ici caractérisé le pouvoir municipal. La consultation de la population permettrait de décentraliser les pouvoirs vers les quartiers et de doter ainsi toutes les communautés de la ville, y compris les communautés immigrantes, des outils requis pour planifier et aménager leur territoire et leur développement économique et social. A cet effet, la consultation sur le plan-cadre d'urbanisme aura, selon lui, valeur d'exemple. Du côté des gros employeurs, M. Boskey croit que c'est surtout le leadership de la ville qui peut imprimer un réel mouvement de transformation des habitudes et des comportements. La tolérance Ce respect des droits et des libertés individuelles et collectives, Sam Boskey a voulu en faire le fil conducteur de son engagement politique et communautaire. Tolérance est un mot qui reviendra souvent dans sa bouche. Mais tolérance rime aussi avec vigilance. «Il faut garder l'oeil ouvert quel que soit le parti; l'arbre de la liberté doit être arrosé tous les dix ans par le sang des tyrans», insiste-t-il, en paraphrasant Thomas Jefferson. Ses origines syndicalistes et juives l'ont bien préparé en effet à se confronter à l'intolérance. Né en 1950 aux États-Unis, de parents juifs askhénaze d'Europe centrale, il revient, enfant, à Montréal où sa mère a vu le jour et où elle insiste pour élever sa jeune famille. Tout son

primaire, il le passera au «Jewish Peretz School». C'était une école issue de la gauche du mouvement sioniste où l'on apprenait le yiddish; d'autres, plus proches de la synagogue, enseignaient l'hébreu. Il y avait alors tout un débat sur la langue d'enseignement et autant d'écoles que de tendances politiques et religieuses. «La journée, dans cette école située au coin de Duluth et De Bullion, se divisait en deux: une partie consacrée aux matières de base se donnait en anglais et l'autre partie sur l'histoire juive, la religion et les rites était adressée entièrement en yiddish.» Ce n'est que plus tard, lorsqu'il milite dans les rangs de l'UGÉQ (l'Union générale des étudiants québécois), à l'Université McGill, qu'il commence à avoir des contacts plus fréquents avec les milieux québécois francophones et à parler le français. «Au début des années 60, il existait, sauf erreur, un règlement qui interdisait aux enseignants catholiques d'ici d'enseigner dans les écoles protestantes. Les commissions protestantes ont donc recruté leurs profs en Europe. Ce qui fait que nous pouvions très bien comprendre l'accent du français européen mais non celui d'ici.» Sa connaissance des deux langues lui permettra donc de faire le lien entre les deux communautés linguistiques, que ce soit au sein d'une association de locataires de Côte-des-Neiges ou dans un cégep anglophone du West Island. Au fil des ans, les liens se sont estompés avec sa communauté d'origine, qui, avec 160000 personnes, constitue le second groupe d'immigrants en importance au Québec. Bien qu'il habite de nouveau Notre-Dame-de-Grâce, un quartier où ses parents déménagèrent à l'instar, d'ailleurs, de nombre de juifs, il n'a jamais voulu non plus faire carrière en tant que «juif professionnel» au sein de l'important réseau associatif dominé par le Congrès juif. Mais il admet se sentir «très juif», surtout lorsque l'antisémitisme montre le bout du nez. «Je ne suis pas de ceux qui croient qu'une culture est meilleure qu'une autre», dit-il. Cette réserve, il l'aura au moment de voter pour le référendum. «J'ai voté oui avec difficulté, le mouvement indépendantiste avait alors déjà perdu sa vision sociale; c'était de moins en moins un parti progressiste.» Pour lui, le respect de la majorité et la capacité d'y participer sont capitaux, mais les autres aspects des cultures minoritaires sont autant d'atouts et de richesses qu'il faut savoir conserver pour améliorer la vie humaine. Shulim Rubin L'architecte Shulim Rubin a peut-être croisé le jeune Sam Boskey, de quelques années son cadet, au Monkland High School qui fut, à l'époque, une pépinière d'étudiants d'origine juive. En cette fin des années 50, ce «loner» - comme il se qualifie volontiers - , né durant la guerre à la frontière afghano-russe, s'ennuie du «théâtre de la rue» du quartier Saint-Louis. «A NDG, tout était séparé, je trouvais mes compatriotes soudain très anglais et sérieux.» Ce fils de barbier restera marginal dans son milieu. Ses années de formation, il les passera au département d'architecture de McGill, alors très cosmopolite et axé sur l'architecture sociale. Les revendications nationalistes des Québécois ne le laissent pas indifférents. «Je trouvais intelligentes et logiques les demandes des Canadiens-français jusqu'au moment où il y a eu de la violence.» Après avoir un moment hésité entre l'Europe et les États-Unis, il ouvre en 1980 son propre bureau. Aménagé dans un vieil édifice, rue McGill, ce bureau emploie aujourd'hui une quinzaine d'architectes de divers pays du monde. «Cet aspect cosmopolite est facile à comprendre chez les architectes; on peut continuer à `designer' sans connaître bien la langue du pays.» Aujourd'hui, marié à une Polonaise non juive et père de deux jeunes garçons, Shulim Rubin ne veut pas insister pour leur imposer son identité juive. «J'aimerais qu'ils sachent qu'ils ont une mère d'origine catholique et qu'ils peuvent aller à l'église comme à la synagogue. Et puis, ils fêtent Anouka et Noël et profitent des cadeaux des deux côtés. Même si l'anglais est la langue parlée à la maison, l'aîné fréquente toutefois une école de langue française. Et il arrive que leur grand-mère leur parle yiddish à l'occasion». L'architecte s'arrête un moment et ajoute, mi-figue, mi-raisin: «Je ne sais pas ce qu'ils vont devenir avec tout ça.»

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-01-09

Pages P. A-1

Select in Zotero <zotero://select/library/items/ABPDE82H>

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:51

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:51

"J'assure la sécurité culturelle des Québécois" - Robert Bourassa

Type Article de journal

Auteur Marc Doré

Résumé C'est un message à couleur nationaliste, à l'adresse des Québécois francophones, que le premier ministre Robert Bourassa a livré hier matin, sur les ondes d'une station de radio de la métropole, à l'occasion de sa première sortie publique depuis l'incendie criminel aux bureaux d'Alliance Québec. M. Bourassa, qui était rentré la veille de vacances en Floride, s'est en effet employé à convaincre ses auditeurs que son gouvernement protège la culture française «d'une façon absolument efficace». Il a par ailleurs refusé de considérer comme «injuste» le sort fait à la minorité anglophone du Québec, qui contrôle, a-t-il rappelé, ses écoles, ses hôpitaux, ses universités et ses propres moyens de communication. «Le sort réservé à la plupart des minorités francophones hors Québec dont le taux d'assimilation est dramatique appuie encore ce constat», a déclaré le premier ministre.

Et ce n'est qu'après cette mise en situation que M. Bourassa a condamné le recours à la violence dans le débat linguistique, «un geste irresponsable et une régression inacceptable», a-t-il précisé. «La communauté anglophone et ses porte-parole, dont Alliance Québec, conservent le droit absolu de défendre leur point de vue sur la place publique et ce, sans être victimes de violence», a dit M. Bourassa. Le premier ministre a conclu en disant que le sens de la mesure et le degré d'ouverture des Québécois lui donnaient la conviction que «les incidents survenus au cours des dernières semaines demeureront isolés». Le 30 décembre, les locaux d'Alliance Québec ont été détruits par un incendie criminel qui fait l'objet d'une enquête de la police de la Communauté urbaine de Montréal. La direction de la police a fait savoir, vendredi, que les enquêteurs étaient sur une piste qui pourrait mener à un ou des coupables. L'incendie, qui a causé des dommages évalués à \$200000, a provoqué une véritable tempête politique quand le président d'Alliance Québec, Royal Orr, a accusé la police de se traîner les pieds dans son enquête. Les appréhensions du lobby anglophone ont également été multipliées par le fait que personne, ni le premier ministre Bourassa, ni aucun membre du gouvernement, pas plus d'ailleurs que le premier ministre du Canada, Brian Mulroney, ou le maire de Montréal, Jean Doré, n'a réagi pour condamner l'acte de violence dont avait été l'objet Alliance Québec. Le chef du Parti québécois, Jacques Parizeau, a finalement condamné toute forme de violence, jeudi dernier, six jours après l'incendie. Sécurité culturelle Hier, la majeure partie de l'allocution du premier ministre s'est voulue une démonstration de la volonté du gouvernement libéral d'assurer la «sécurité culturelle» des Québécois francophones. D'abord au plan démographique, a dit M. Bourassa, en rappelant la politique fiscale de soutien à la famille de son gouvernement. Ensuite, par des actions pour protéger la culture française, la principale étant l'adoption de la loi 178 «qui renforce à plusieurs égards l'actuelle loi 101 au niveau de l'affichage», a poursuivi M. Bourassa. Adoptée juste avant les Fêtes, à la suite du jugement de la Cour suprême invalidant certaines clauses de la loi 101, la loi 178 impose l'affichage unilingue français à l'extérieur des commerces, mais autorise l'utilisation d'une autre langue à l'intérieur, à condition que le français y soit prédominant. De l'avis du premier ministre, la loi 178 élimine «l'ambiguïté» de l'article 60 de la loi 101, qui ouvrait la porte, selon lui, à l'affichage bilingue à l'extérieur des commerces. «Chinoiseries» Mais ces prétentions de M. Bourassa ont été qualifiées hier de «chinoiseries» par le président du Mouvement du Québec français, M. Guy Bouthillier, qui croit que la loi 178 a déjà fait son oeuvre en sapant la confiance des francophones. «Cette loi fait passer le fardeau de la responsabilité linguistique de l'État au simple citoyen et c'est beaucoup: on ne peut pas demander à chaque francophone de tenir le drapeau de la langue chaque fois qu'il va acheter une bière au coin de la rue.» Selon lui, M. Bourassa a toutefois sous-estimé la sensibilité des Québécois, autant francophones qu'anglophones, à la question linguistique. Le MQF, qui regroupe une dizaine de groupes syndicaux, nationalistes et professionnels, n'a pas l'intention de répéter des manifestations comme celle qui a réuni 15000 personnes au centre Paul-Sauvé, le 18 décembre. Les représentants de ses associations membres se réunissent demain et décideront sans doute de la marche à suivre pour les prochaines semaines. «On ne veut plus être à la merci des événements, a indiqué M. Bouthillier. Il faut qu'un large débat sur la langue se fasse.» Le premier ministre Bourassa s'est engagé à tenir un sommet sur la question linguistique, après les élections. «C'est trop tard, dit le président du MQF. S'il le faut, nous allons l'organiser nous-mêmes.» De son côté, le groupe Alliance Québec a fait savoir qu'il n'avait pas l'intention de commenter les propos de M. Bourassa pour le moment. Le groupe de pression préfère attendre après la rencontre que le premier ministre aura avec les médias demain, à Montréal, à l'occasion des cérémonies marquant le 20e anniversaire du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, a indiqué hier son directeur général, M. Jeffrey Kushner. M. Bourassa doit quitter le Québec jeudi pour une mission économique en Europe, après avoir tenu un conseil des ministres mercredi.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-01-09

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/HDDE8KR3

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:51

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:51

Maisons de chambres : la ville [de Montréal] veut changer ses règlements

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé Les voisins immédiats de la maison de chambres qui a brûlé lundi, sur l'avenue du Parc Lafontaine, sont fort en colère de l'inertie de la Ville dans ce dossier. Ils l'ont d'ailleurs fait vertement savoir au bureau du maire. Depuis la mort du «capitaine», un vieux chambreur qui a flambé dans son sommeil, il y a quatre ans, les voisins immédiats étaient inquiets, explique Mme A. M. Bourdoux. Et l'on appuyait les démarches d'une voisine qui harcelait la ville pour qu'elle s'occupe de ce nique à feu et à bagarres. Mais ce n'est que l'automne dernier que les services municipaux traînaient finalement le propriétaire en cour. Il a comparu le 12 décembre dernier et

s'en tirait avec une amende de... \$57. Tout cela pour des infractions à la sécurité, comme l'absence d'avertisseurs de feu. Et il n'avait pas non plus de permis pour tenir une maison de chambres. Si elle n'avait pas de permis municipal, cette maison avait au moins un «dossier» à la ville, mais il a été impossible d'en connaître la teneur exacte. «C'est une longue histoire, de dire M. James McGregor, attaché politique de John Gardiner, membre du comité exécutif et responsable des maisons de chambres. Il y a eu des plaintes contre cette maison, on a envoyé des inspecteurs. Le propriétaire a finalement été amené en cour et il a été condamné à une amende ridicule.» «Si un propriétaire ne se déclare pas, et si personne ne le dénonce, nous n'avons aucun moyen de savoir qu'il y a une maison de chambres dans tel immeuble», indique M. McGregor. C'est donc à la suite de plaintes de voisins que la machine municipale s'était mise en marche. Mais avec beaucoup de retard, semble-t-il, et sans qu'on ordonne la fermeture de cette maison pour absence de permis et non-conformité aux normes. Peut-être les autorités municipales se montraient-elles tolérantes parce que le propriétaire avait indiqué son intention d'améliorer sa maison? L'an dernier, il s'était inscrit au programme municipal de rénovation des maisons de chambres. Ce programme permet au propriétaire de faire les rénovations requises qui sont défrayées à 90 p. cent par la municipalité. M. McGregor explique qu'on mettra bientôt un terme à des situations comme celles-là puisque le conseil municipal sera appelé, prochainement, à modifier les règlements municipaux pour traiter les infractions au code du logement de la même manière que les infractions au code de la route. Les contrevenants se verront donc coller une contravention et devront payer l'amende dans un court délai, tout en étant obligés de faire les modifications requises.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-01-11
Pages P. A-3
Select in Zotero zotero://select/library/items/DLNP4FME
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:51
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:51

L'impasse demeure au Rassemblement des citoyens de Montréal

Type Article de journal
Auteur Marianne Favreau
Résumé L'impasse demeure au RCM et les quatre conseillers municipaux qui ont quitté le caucus des élus du RCM, au conseil municipal de Montréal, ont toujours un statut ambigu au sein du parti. Les associations locales du RCM dont sont membres Sam Boskey, Pierre Goyer, Pierre-Yves Melançon et Marvin Rotrand, les considèrent toujours comme membres, tandis que l'exécutif central qui les a exclus, en décembre dernier, maintenant son interprétation des statuts du parti. Au lendemain d'une rencontre entre l'exécutif central du RCM et les dirigeants des organisations locales concernées, le dossier ne semble pas avoir évolué et chacun reste sur ses positions. La porte-parole du parti, Mme Lily Robert, annonce toutefois que l'exécutif enverra une lettre aux membres de ces associations locales et aux médias, demain. Cette lettre devrait faire le point sur la question, avec l'accord des dirigeants des associations touchées, indique-t-elle. Certains des dirigeants locaux du RCM qui assistaient à la réunion de lundi soir, n'étaient pas au courant, hier, de cette décision. «Il y a toujours un désaccord, confirme Mme Caroline Singleton, coordonnatrice du RCM de NDG. L'exécutif a même reconnu qu'il n'avait pas le droit d'expulser ces conseillers», a-t-elle indiqué. L'exécutif du RCM soutient que les conseillers se sont exclus d'eux-mêmes du parti en quittant le caucus. Il se base sur un article stipulant que les conseillers élus font partie du caucus. «Nous avons proposé qu'un congrès spécial règle l'affaire, poursuit Mme Singleton. Mais ce qu'il y a de nouveau pour nous, c'est qu'on tente de jouer le jeu juridique. C'est devenu une affaire juridique et cela, on n'y était pas habitué au RCM. On n'a jamais travaillé comme cela.» M. Peter Wheeland, coordonnateur du RCM de Snowdon, estime que le seul élément de consensus dégagé à la réunion de lundi soir avec l'exécutif, c'est que ces dissidences «sont un symptôme, et non pas la maladie». «Quant au reste, l'exécutif a son interprétation, nous avons la nôtre.» Il ne trouve cependant pas si urgent de régler la question des statuts que de discuter en profondeur du RCM comme parti politique. Il souhaite d'ailleurs que cette analyse se fasse en même temps que le bilan des deux premières années du RCM comme administration. Pour lui, il y a plus qu'une question purement technique en jeu. Il estime que les critiques des conseillers dissidents sont partagées par d'autres membres, et «il faut s'assurer que ces opinions soient représentées». En attendant, le RCM se prépare aux élections d'avril prochain dans le district de Sault-au-Récollet, dans Ahuntsic. L'assemblée d'investiture aura lieu le 5 mars, et les bulletins de candidature sont acceptés jusqu'au 18 février. Ce siège est laissé vacant par l'élection de l'ex-conseiller Benoît Tremblay comme député conservateur.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-01-12

Les leçons de la disparition du célèbre hôtel Queen de Montréal

- Type** Article de journal
- Auteur** John Gardiner
- Résumé** En novembre dernier, on procédait à la démolition partielle de l'hôtel Queen. Il est important de signaler, d'entrée de jeu, que l'opération s'est déroulée dans les meilleures conditions. En effet, toutes les mesures ont été prises, d'une part afin d'assurer la sécurité des travailleurs, d'autre part afin d'assurer la sauvegarde de certains éléments décoratifs entreposés, depuis lors, pour un usage futur. Par ailleurs, la section nord du bâtiment qui longe la rue Peel a été conservée. Toutefois, ce qui a été perdu est considérable. Et l'administration partage le dépit des Montréalais et des Montréalaises devant le gâchis. Plus, l'administration ressent une grande frustration, en constatant que les efforts de la Ville déployés ces deux dernières années, le furent en pure perte. Il y a tout de même des leçons à tirer de la disparition de l'hôtel Queen: - lorsqu'un édifice présentant une certaine valeur patrimoniale est laissée à l'abandon pendant dix ans, la bonne volonté et même une intervention de quelque type que ce soit sont impuissantes à le sauver. - Il est maintenant évident que les Montréalais et Montréalaises souhaitent que la Ville ait les pouvoirs de mettre tout en oeuvre afin de protéger les bâtiments historiques. On peut, aujourd'hui, espérer que la vague de mécontentement soulevée dans l'opinion publique par la destruction de l'hôtel Queen rappelle aux promoteurs et aux propriétaires l'importance de préserver le patrimoine. C'est d'abord une question de saine gestion financière mais aussi de responsabilité sociale. Alors qu'il était dans l'opposition, le RCM a mené une chaude lutte afin que la préservation du patrimoine fasse partie intégrante des préoccupations municipales. Dans le dossier Queen, la Ville a, du reste, pris toutes les mesures à sa disposition afin d'éviter l'irréparable, dans la controverse de cet automne, cet élément a été trop vite oublié. Au moment de notre élection, en 1986, l'édifice était déjà à l'abandon depuis huit ans. Le propriétaire s'était vu refuser un permis de démolition en 1984. Les locaux continuaient, eux, à se dégrader. L'édifice était à l'état de ruine, en marge du centre-ville. L'Administration, quant à elle, a suggéré au propriétaire, les placements Mirlaw, d'élaborer des plans afin de tirer une partie du site, tout en préservant la façade de l'hôtel Queen. Le nouveau développement aurait pu ainsi s'inscrire dans le prolongement du centre-ville vers le sud, en conformité avec le plan d'aménagement proposé pour le centre-ville. En contrepartie, la Ville proposait des avantages intéressants incluant: - l'accroissement de la hauteur et de la densité de l'immeuble; - un appui pour l'acquisition de terrains adjacents appartenant au gouvernement du Québec; - l'intégration au projet d'une petite propriété avoisinante appartenant à la Ville. Par ailleurs, la Ville demandait au propriétaire de s'engager à préserver la façade existante et à l'intégrer dans les nouveaux plans. Nous croyions ainsi pouvoir convaincre le propriétaire de prendre une décision respectueuse de l'intérêt général sans nuire à ses intérêts. En effet, dans ce scénario, la Ville sauvait un élément du patrimoine montréalais tandis que le propriétaire en retirerait des bénéfices découlant de l'augmentation considérable, de sa propriété. Il existe des exemples prouvant que de tels arguments peuvent porter fruits: - la façade de l'édifice New Sherbrooke a été intégrée à l'extension du musée des Beaux-Arts; - le Centre du commerce mondial conservera, en tout ou en partie, onze bâtiments historiques; - la nouvelle bibliothèque de l'université Concordia intégrera la façade des Appartements Royal George. En juin, le Conseil municipal approuvait la solution adoptée à la suite des discussions menées entre la Ville et le propriétaire de l'ex-hôtel Queen. En août 1988, un nuage s'échappait du bâtiment. Les pompiers appelés sur les lieux durent constater qu'il n'y avait pas d'incendie, mais que la fumée était causée par la poussière émanant de l'effondrement d'une section de l'édifice. On pouvait craindre l'effondrement imminent d'une autre section; une partie du mur était déjà tombée près d'un groupe d'ingénieurs de la Ville venus en inspection. La Commission sur la santé et la sécurité du travail (CSST) avait déclaré qu'il était impossible de travailler en toute sécurité à cet endroit. Deux artères importantes de la Ville, la rue St-Jacques et la rue Peel, ont alors été fermées à la circulation. L'approche de l'hiver ne faisait qu'augmenter les risques d'affaiblissement de l'édifice. Nos ingénieurs, après consultation et en accord avec le ministère des Affaires culturelles et Monsieur Jean Saia, l'expert-conseil qui avait procédé à l'inspection de 1985, ont recommandé l'émission d'un permis pour la démolition partielle de l'hôtel. Toutefois, il a été décidé de ne pas agir précipitamment. L'administration a demandé au propriétaire de soumettre un plan pour préserver la structure. Pendant ce temps, elle procédait à des consultations. Deux autres experts ont pu ainsi se prononcer. Selon Monsieur Claude Gagnon les sections dangereuses ne pouvaient pas être sauvées. Monsieur Jacques Chartrand, quant à lui, évaluait qu'une grande partie des dommages aurait pu être évitée si on avait entretenu la bâtisse. Il émit l'hypothèse qu'il serait peut-être possible d'affermir les parties les plus stables. Par la suite, plusieurs réunions ont été tenues avec les propriétaires et les promoteurs, la CSST, les entrepreneurs en démolition et des fonctionnaires de la Ville. Il en ressortit que les solutions envisagées ne pouvaient manquer de mettre en danger, et gravement, la sécurité des ouvriers appelés à travailler sur le site et que la vie des passants était ainsi exposée. Dans ces conditions, il

s'imposait d'opter, sans délai, pour la démolition partielle. J'aurais été parmi les premiers à me réjouir si on avait pu concevoir un plan garantissant la stabilité de l'édifice. Maintenant, il revient à la Ville de tout mettre en oeuvre pour qu'à l'avenir, elle ne se retrouve plus devant l'alternative: démolir un élément de notre patrimoine ou prendre le risque de mettre en péril la sécurité de personnes. Nous avons accéléré la mise en application du rapport Simard sur notre patrimoine architectural. Elle nécessite la mise sur pied du Comité de régie du patrimoine, formé d'un ingénieur et de deux architectes, qui aura pour mission de procéder à des expertises, à des consultations, à des inspections et à des activités de supervision. Il y a six mois, la Ville faisait répertorier les immeubles du centre-ville ayant une valeur patrimoniale. Pour presser cet inventaire, on a tenu compte, selon le cas, aussi bien de la valeur historique que de l'intérêt architectural, esthétique et sentimental des édifices. Il ressort que 25 édifices présentent un intérêt particulier. La plupart d'entre eux font l'objet de travaux de réfection. Dans les autres cas, la Ville intervient auprès des propriétaires afin que soient effectués les travaux nécessaires à leur préservation. La Ville a aussi commencé à user du pouvoir de citation qui lui a été conféré en vertu de la loi du Québec sur les biens culturels. Selon celui-ci, la Ville est habilitée à déclarer de valeur patrimoniale des édifices ou des sites. Elle dispose ainsi d'un droit de regard supplémentaire sur tout projet de construction ou de modification qui pourrait affecter des sites ou des bâtiments de valeur. La destinée de l'hôtel Queen rappellera à tous et à toutes que la sauvegarde du patrimoine est incompatible avec la négligence. La Ville travaille à obtenir les pouvoirs qui lui permettraient d'éviter une réédition de tels événements.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-01-12

Pages P. B-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/LFX26S5M

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:51

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:51

Montréal aménage un potager de luxe

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé A partir de l'été prochain, 14 citoyens du centre-ville pourront se vanter de faire pousser, aux frais des contribuables, les légumes les plus chers en ville. La Ville de Montréal déboursa en effet quelque \$660 par année pour chacun de ces jardiniers amateurs. Chacun cultivera un petit lopin d'environ huit pieds sur 12 dans un nouveau jardin communautaire situé dans le district de M. John Gardiner, membre du comité exécutif de la ville. Selon un responsable des jardins communautaires, il s'agit là d'une dépense sans précédent pour cette activité de loisir. C'est rue de Bullion (côté ouest), entre les rues Sainte-Catherine et Charlotte, au sud, que la Ville a décidé de louer un terrain de 4700 pieds carrés pour y aménager le jardin communautaire. Ce terrain du centre-ville vaut évidemment de l'or, même s'il n'est qu'un terrain vague parmi d'autres. Aussi, la Ville doit-elle verser \$4800 de loyer par année. Elle doit également en acquitter les taxes municipales de quelque \$2000, ce qui porte le coût total de location à \$6800 par année. La Ville s'est engagée récemment à le louer pendant cinq ans. Dans un rapport au comité exécutif, un fonctionnaire laisse entendre que le propriétaire fait même une bonne oeuvre, ce terrain pouvant se louer jusqu'à \$15000 par année. Mais on ne transforme pas sans bourse délier un terrain à l'abandon en un potager verdoyant. Dans le cas présent, il faut compter quelque \$12000 d'investissement avant de faire pousser la première tomate, comme l'indique une lettre de l'horticulteur en chef, M. Pierre Bourque. Par exemple, il faut apporter des tonnes de bonne terre sur place, faire des travaux de canalisation pour l'eau, construire un cabanon, installer une clôture tout autour du jardin pour tenir à distance les bêtes aussi bien que les chapardeurs. En répartissant cette dépense sur les cinq années de location du terrain, on doit donc compter \$2400 par année pour ces installations. En ajoutant ce montant (\$2400) au loyer (\$4800) et aux taxes (\$2000), il en coûtera donc \$9200 par année à la Ville pour ce jardin communautaire. Le problème, c'est qu'on ne peut y aménager que 14 jardinets, et que chaque lopin n'est cultivé que par une seule personne. Ce qui porte à \$657 le coût annuel pour la Ville de chacun de ces jardinets. Ils sont offerts gratuitement (comme tous les autres) aux citoyens du coin qui ont réclamé ce jardin communautaire. La Ville fournit au besoin le fumier, laboure à l'occasion et conseille les jardiniers. Il s'agit donc d'un loisir extrêmement coûteux, dont bénéficieront 14 personnes, pendant moins de six mois par année. Par comparaison, on peut imaginer combien la bibliothèque mu ni ci pale pourrait acheter de livres si on lui affectait un tel budget pour chacun de ses abonnés. Ou si la même somme était consacrée à chacun des utilisateurs des centres de loisirs. Au service de l'horticulture, on s'est dit surpris que l'administration loue ce terrain. «Mais c'est le seul cas où un jardin communautaire revient si cher. C'est un précédent», explique le chef de division, M. Paul Lannoy. D'habitude, les jardins communautaires sont aménagés dans des terrains municipaux, dans les emprises d'Hydro-Québec ou autres lieux dont les loyers sont généralement symboliques. Il y a quelques années, l'administration avait même

refusé de louer un terrain pour un jardin communautaire dans le centre-sud, à cause du loyer demandé... qui était pourtant inférieur à celui-ci. Cette fois, le comité exécutif et le conseil municipal n'ont pas lésiné.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-01-13
Pages P. A-1
Select in Zotero zotero://select/library/items/558VQ3AU
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:51
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:51

Le budget de recherche du Parti civique [de Montréal] pourrait diminuer

Type Article de journal
Auteur Marianne Favreau
Résumé La démission de quatre conseillers du caucus des élus du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) cause des maux de tête au Parti civique de Montréal (PCM). Le budget alloué par la Ville pour son fonctionnement peut diminuer de façon significative si ces conseillers sont reconnus être dans l'opposition plutôt qu'appartenir au parti au pouvoir. Selon Claude Dupras, le Parti civique pourrait n'obtenir que \$73000 en 1989 plutôt que les \$113000 qu'il recevait en 1988. Ces chiffres étant toutefois approximatifs, indique le chef du PCM. La loi prévoit que le parti au pouvoir bénéficie de 51 p. cent des fonds réservés par la municipalité au financement des partis politiques. Le parti autorisé qui s'est classé deuxième aux élections reçoit 10 p. cent de ce budget. Le reste (\$180000 en 1988) est réparti entre ce deuxième parti, le Parti civique, et les autres conseillers indépendants. Le Parti civique compte un conseiller, deux sont indépendants, un autre appartient à un parti non financé parce que n'ayant pas obtenu suffisamment de voix. Or, s'il faut répartir cette somme entre huit conseillers plutôt que quatre, les revenus du Parti civique en sont d'autant diminués. Il toucherait environ \$25000 de moins que prévu, estime M. Dupras, et près de \$40000 de moins que l'an dernier. C'est du moins les chiffres que le service des finances a signifié verbalement au Parti civique. Hier, M. Dupras apprenait du greffier municipal qu'il n'avait reçu, avant le 1er janvier, aucune lettre du RCM lui signifiant que les conseillers Boskey, Goyer, Melançon et Rotrand ne sont plus membres de ce parti. Comme le 1er janvier est la date qui sert au calcul du budget de recherche aux partis politiques, M. Dupras croit que le budget alloué à sa formation politique ne sera pas diminué pour la peine. Les quatre conseillers du RCM non membres du caucus de leur parti, devraient être financés à même les fonds du RCM, croit M. Dupras, puisqu'ils soutiennent d'ailleurs être toujours membres du RCM, comme leur association locale le soutient également. Mais l'exécutif du parti prétend qu'ils se sont exclus eux-mêmes du parti. Partielle Par ailleurs, M. Dupras déclare que d'ici 10 jours, il aura décidé s'il sera ou non candidat à l'élection partielle dans le district de Sault-au-Récollet. M. Dupras veut d'abord prendre connaissance d'un sondage mené pour le compte de son parti et il doit rencontrer les organisateurs locaux et tenir une réunion avec le comité de direction du Parti civique. Ce n'est qu'après ces consultations qu'il fera connaître sa décision d'être ou non candidat.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-01-14
Pages P. A-5
Select in Zotero zotero://select/library/items/BUUV3LJS
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:51
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:51

[Aménagement du jardin communautaire, qui coûte près de \$660 par année aux contribuables montréalais] : stratégie de développement oblige

Type Article de journal
Auteur Marianne Favreau
Résumé L'aménagement du jardin communautaire, qui coûte près de \$660 par année aux contribuables montréalais pour chacun des 14 jardiniers amateurs, fait partie d'une stratégie de développement, explique une porte-parole de John Gardiner, conseiller du district Ville-Marie, et membre du comité exécutif. «Comme on veut amener des gens à habiter le centre-ville, a soutenu hier Marthe Lawrence, c'est une façon de leur dire qu'ils sont bienvenus.» Elle convient toutefois «qu'on ne répondrait pas de la même manière à la demande de citoyens

d'autres districts». La Presse révélait hier que la Ville loue un terrain, rue de Bullion, pour une période de cinq ans, et qu'on s'apprête à y construire les infrastructures nécessaires - \$12000 - pour l'aménagement de 14 jardinets. En répartissant le coût des infrastructures, des taxes et du loyer, chaque lopin coûte \$657 par année aux contribuables de Montréal. Ce qui constitue un précédent pour ce genre d'activité de loisir. La Ville de Montréal procède d'autre part à l'expropriation d'une soixantaine de lots dans le même secteur. Le terrain que la Ville loue rue de Bullion, avait fait la convoitise -avec un autre terrain - de l'Association des résidents du Faubourg Saint-Laurent (une association en formation). Mme Lawrence assure que la Ville peut acheter ce terrain. Le bail de cinq ans (\$4800 par année), signé avec le propriétaire, M. Philippe Maroulis, permet en effet à la Ville de l'acquérir, au prix de \$155000, avant le 12 août prochain. Dans le décret d'expropriation de nombreuses propriétés de ce secteur, la Ville n'indique pas son intention d'acquérir le lot loué de M. Maroulis. Pas plus d'ailleurs que les lots voisins. «C'est simple, a dit Mme Lawrence hier. C'est parce qu'il ne sera pas exproprié mais acheté de gré à gré. Ce qui, ajoute-t-elle, coûtera moins cher.» Ce terrain est évalué à \$66200. Si la Ville achète éventuellement ce terrain, il n'est pas certain que le jardin communautaire qu'on prévoit aménager soit voué à une longue existence. «C'est une mesure temporaire qui s'inscrit dans la rentabilisation (!) du secteur», rappelle Mme Lawrence, en reprenant les termes d'une lettre de M. Gardiner. Par conséquent, l'aménagement du jardin communautaire serait tout aussi onéreux et ne diminuerait en rien le coût annuel par utilisateur. C'est le seul jardin communautaire de Montréal qui implique une dépense par lopin aussi élevée.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-01-14

Pages P. A-5

Select in Zotero zotero://select/library/items/B5G7NB26

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:51

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:51

Le new-look de l'Etat-providence

Type Article de journal

Auteur Jean-Guy Dubuc

Résumé Peu à peu, sans que la majorité des Québécois n'en soit consciente, le gouvernement Bourassa est en train de redéfinir le concept de l'Etat-providence et de la «société juste». Dorénavant, et de plus en plus, le gouvernement québécois se lance dans ce qu'il a appelé le « partenariat ».

URL <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2261291>

Publication La Presse

Date 1989-01-17

Pages p. B-2

Select in Zotero zotero://select/library/items/JM5SKT43

Date d'ajout 22/03/2019 à 08:26:49

Modifié le 22/03/2019 à 08:29:39

Marqueurs :

Éditorial

La SSJBM fermée à clé, Alliance Québec se terre à l'hôtel... Le dialogue est encore possible, dit Nicole Boudreau

Type Article de journal

Auteur Gilbert Lavoie

Résumé N'entre pas qui veut à la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, par les temps qui courent. Depuis la période des Fêtes, les portes du 82, Sherbrooke ouest, à Montréal, sont fermées à clé. Quelque part, de l'autre côté de la rue, une caméra de la police surveille l'établissement. «Je ne veux pas courir de risques, explique la présidente Nicole Boudreau. On a eu de nombreuses menaces. Des gens sont venus lancer des déchets, des drapeaux souillés, dans l'entrée.» Mme Boudreau a bien hâte que le climat soit un peu plus serein. Quelques rues, plus à l'ouest, une vingtaine d'employés d'Alliance Québec formulent le même souhait.

URL <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2261291>
Publication La Presse
Date 1989-01-17
Pages p. A-1
Select in Zotero <zotero://select/library/items/S9TSJXSX>
Date d'ajout 22/03/2019 à 08:48:42
Modifié le 22/03/2019 à 08:55:09

Frappier: la riposte s'organise autour de la FTQ

Type Article de journal
Auteur Paul Durivage
Résumé La riposte s'organise autour du Fonds de solidarité de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) pour contrer l'offre de la société torontoise Connaught Laboratories, dans une surenchère pour l'acquisition des activités manufacturières de l'Institut Armand-Frappier, un organisme montréalais réputé internationalement pour son expertise en biotechnologie.
URL <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2261291>
Publication La Presse
Date 1989-01-17
Pages p. A-1
Select in Zotero <zotero://select/library/items/WPAZ5AF2>
Date d'ajout 22/03/2019 à 08:56:25
Modifié le 22/03/2019 à 12:55:29

Le RCM fait le point sur la démission de trois de ses conseillers

Type Article de journal
Auteur Jacques Desmarais
Résumé Opinions M. Desmarais est président du Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal. Il fait état ici de la position du conseil exécutif de son parti à la suite des démissions des conseillers Sam Boskey, Pierre Goyer et Marvin Rotrand. En démissionnant du Conseil des élu(e)s du RCM, tout en voulant continuer à parler et à agir comme représentants et membres du RCM, les conseillers municipaux Sam Boskey, Pierre Goyer et Marvin Rotrand remettent en cause le fonctionnement politique du parti. A cet égard, le Conseil exécutif central considère essentiel de rappeler certains faits et d'en tirer des conclusions. Depuis plusieurs mois, les conseillers en question avaient exprimé publiquement leur désaccord, et à maintes reprises sur divers sujets (Overdale, Matrox, politique-cadre de consultation publique, centralisation des pouvoirs, etc.), avec des orientations, des projets, des décisions et avec le fonctionnement du Caucus du RCM et de l'administration municipale. C'est en recourant au droit à la dissidence reconnu formellement dans les statuts du RCM que ces désaccords ont été exprimés. Parfois irritante pour certains, l'expression de cette dissidence est légitime et respectée au sein du RCM. Le Conseil exécutif central a été saisi des démissions des trois conseillers du Conseil des élu(e)s seulement après leur conférence de presse, le 21 décembre 1988. Le Conseil exécutif central s'interroge sérieusement sur le fait que leur intention de démissionner n'ait pas fait l'objet d'échanges avec les instances du parti (Conseil des élu(e)s, Conseil exécutif central et associations locales). Un seul conseiller en avait informé auparavant les membres du conseil exécutif de son association locale. Les motifs invoqués par les trois démissionnaires sont tous liés au bilan que ces derniers font de l'administration du RCM. Or, le Conseil exécutif central avait annoncé dès le 30 novembre 1988 l'organisation de forums portant directement sur ces sujets. Le premier forum, qui aura lieu le 22 février 1989, dans le cadre d'un Conseil général spécial précédé d'une consultation de l'ensemble des associations locales du RCM, permettra aux membres de faire un bilan des réalisations de l'administration municipale depuis 1986. Le second forum, sous forme d'un colloque ayant lieu au printemps 1989, portera sur la démocratisation et la décentralisation des pouvoirs politiques et administratifs, y compris les «conseils de quartiers». Pourquoi démissionner à ce moment-ci alors que le Parti a initié des débats publics importants sur des questions qui sont au centre des motifs de leur démission? S'appuyant sur l'article 2.1.1 des statuts du RCM, qui établit qu'en devenant membre une personne accepte le programme et les statuts du parti, ainsi que sur l'article 7.2, qui énonce que tout candidat élu du parti au Conseil municipal devient membre du Conseil des élu(e)s du parti, le Conseil exécutif central a conclu que les trois conseillers démissionnaires s'excluaient d'eux-mêmes du RCM. Nous devons, à ce

sujet, souligner qu'en aucun temps le Conseil exécutif central n'a mentionné qu'il expulsait du RCM messieurs Boskey, Goyer et Rotrand. Tout au plus leur a-t-il signifié que par leur démission du Conseil des élu(e)s, à son avis, ils «renonçaient» par le fait même à leur qualité de membre du parti». Par ailleurs, le Conseil exécutif central a rencontré, à deux occasions, les exécutifs locaux des associations du RCM représentées par ces élus. Lors de la rencontre du 9 janvier dernier, ceux-ci réitéraient leur soutien à l'endroit de leurs conseillers respectifs, utilisant leur droit à la dissidence face à l'interprétation des statuts par le Conseil exécutif central. Les conseils exécutifs locaux RCM des districts de Notre-Dame-de-Grâce, Snowdon et Mile End-Jean-Talon ont aussi fait savoir qu'ils considéraient les conseillers démissionnaires comme des membres de leur association locale. Cette grave décision de démissionner pose un problème plus complexe qu'il n'y paraît à première vue. Ce choix individuel de vouloir conserver leur qualité de membre et de représentant du RCM remet en cause un principe fondamental au RCM, celui du leadership collectif. Y aura-t-il dorénavant d'une part un Conseil des élu(e)s du RCM et d'autre part un groupe parlementaire constitué de membres du RCM siégeant comme indépendants? Alors que le Conseil des élu(e)s du RCM est responsable au Congrès et au Conseil général et qu'il leur fait rapport, à quelle instance centrale ce groupe parlementaire RCM fera-t-il rapport? Accepteront-ils le leadership collectif et les décisions des instances centrales du parti quant au programme, aux orientations et aux priorités d'action? Peut-on s'identifier au RCM uniquement lorsque les décisions prises confirment notre point de vue? Étant donné ce désaccord manifeste entre le Conseil exécutif central et les exécutifs des associations locales des districts de Mile End-Jean-Talon, Snowdon et Notre-Dame-de-Grâce quant à l'interprétation des statuts et compte tenu de l'importance des questions ainsi soulevées, le Conseil exécutif central soumettra ce différend au Conseil général du parti. Advenant que les réponses aux questions soulevées exigent des modifications aux statuts du parti, le Conseil général devra alors les recommander pour résolution au Congrès. La volonté ferme du Conseil exécutif central est de trouver une solution viable à cette controverse, en faisant appel aux instances supérieures du parti, dans l'esprit des traditions du RCM dont le nom, rappelle-t-il, est le Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-01-17

Pages P. B-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/QP38HEWJ

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:51

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:51

Un conseiller du RCM propose un compromis concernant le zonage de la rue St-Denis

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé C'est en pensant surtout aux locataires que le conseiller municipal du RCM de Saint-Édouard, M. Jacques Mondou, propose un compromis sur le zonage de la rue Saint-Denis, qui doit être adopté en seconde lecture le 30 janvier. Plutôt que de bannir tout nouveau bureau et commerce au rez-de-chaussée des immeubles comme le prévoit le règlement, le conseiller Mondou propose qu'on y permette les «bureaux de service». Le comité exécutif local du RCM partage ce point de vue. Le district de M. Mondou traverse une partie de la rue Saint-Denis à laquelle l'administration entend redonner une vocation résidentielle. A cet effet, elle refuse, depuis l'automne, tout nouveau permis de bureau et de commerce entre les rues Laurier et Crémazie. Le conseiller Mondou n'est pas d'accord et considère cela comme des «mesures de guerre». La solution envisagée ne correspond pas aux problèmes qu'on veut régler, soit la modification déplorable de façades et la présence de commerces inconciliables avec l'habitation. Selon lui, les propriétaires qui ne pourront louer leur rez-de-chaussée pour une utilisation commerciale (les bureaux sont compris sous cette appellation) comme ils le prévoyaient, devront augmenter les loyers des deuxième et troisième étages pour rentabiliser leur investissement. Un espace commercial au rez-de-chaussée se loue entre \$1000 et \$1500 par mois, indique M. Mondou, ce qui subventionne jusqu'à un certain point les loyers du dessus, et permet des dépenses de rénovation. Selon ses chiffres, il n'y aurait que 118 logements de rez-de-chaussée qui pourraient être convertis en bureaux, tandis que plus de 400 sont occupés par des propriétaires résidents. Les autres sont déjà transformés en locaux commerciaux. Le conseiller de Saint-Édouard plaide donc en faveur des bureaux de services sur la rue Saint-Denis. Il entend par là non seulement des bureaux de professionnels, mais aussi tout genre de commerce dispensant des services dans le cadre physique d'un bureau (administrateurs, gestionnaires, courtiers, professeurs d'art). Il assure que nombre de propriétaires de la rue Saint-Denis sont des petits propriétaires, dont la maison constitue un fonds de retraite. Leur actif sera dévalué (il l'évalue à \$1 million) et la Ville en retirera moins de taxe foncière. Quant aux maisons de chambre que le nouveau règlement permettra sur cette artère, pour remplacer des commerces et des bureaux, M. Mondou ne croit pas que l'architecture s'y prête. La majorité des édifices ont des murs mitoyens qui courent de l'avant à l'arrière, sans fenêtres sur les

côtés, rappelle-t-il. Et, la quiétude que l'administration veut assurer aux citoyens en éliminant commerces et bureaux, ne serait peut-être pas assurée par la multiplication des maisons de chambres, croit M. Mondou. Le conseiller signale que le nouveau zonage ne fait pas consensus chez les conseillers du RCM. Il estime que sa proposition pourrait apporter un compromis acceptable. «Il faut prendre la meilleure solution pour ceux que l'on veut protéger: les quelque 3000 locataires des étages, ou les 118 locataires des rez-de-chaussée qui risquent d'être remplacés par des bureaux? Pour moi, il est très important de protéger les 3000 locataires contre toute hausse de loyer due à la perte de revenus commerciaux au rez-de-chaussée.» Il assure que les bureaux de service n'entraînent aucune modification extérieure des immeubles, et maintiennent la présence d'une cuisine à l'intérieur. Ce qui facilitera la reconversion en habitation quand le marché requerra ces grands logements de huit pièces et plus, ce qui n'est pas le cas actuellement.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-01-17

Pages P. A-4

Select in Zotero zotero://select/library/items/T3ZVMIC

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:51

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:51

Le transport en commun régresse [dans la région de Montréal]

Type Article de journal

Auteur André Noel

Résumé Les gens roulent de plus en plus en auto dans la région de Montréal et de moins en moins en autobus et en métro, indique une étude de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal publiée hier. Et cela n'est pas sans inquiéter les dirigeants de la STCUM. «Il s'agit de chiffres alarmants et d'une situation alarmante», a déclaré le président du conseil d'administration de la société, Robert Perreault. L'enquête origine-destination montre que la part du transport collectif dans les déplacements de la région de Montréal est tombée à 22,9 p. cent en 1987, alors qu'elle était de 27,8 p. cent en 1982. En revanche, les déplacements en automobile ont grimpé à 70,7 p. cent, contre 64,8 p. cent cinq ans plus tôt, soit une augmentation de près de six p. cent. «Si la tendance continue, les problèmes de financement du transport en commun vont s'aggraver, a dit M. Perreault. La situation menace aussi le développement économique de Montréal, qui risque d'être compromis par l'engorgement du centre-ville.» La présidente de la STCUM, Mme Louise Roy, a indiqué que le nombre de personnes qui viennent en auto dans le centre-ville est déjà plus élevé que dans d'autres métropoles. Seulement 58 p. cent des gens utilisent le transport en commun pour venir au centre-ville de Montréal, contre 73 p. cent à Toronto. L'enquête origine-destination a été réalisée en 1987 sur la base d'un échantillon de 137995 personnes. La STCUM réalise de telles enquêtes tous les quatre ou cinq ans. La publication de la dernière étude, hier, coïncide avec le débat sur le plan de transport de la région métropolitaine, annoncé l'été dernier par le ministre provincial des Transports, Marc-Yvan Côté. Le plan prévoit des dépenses de \$1,6 milliard en 10 ans. La CUM, la Ville de Montréal et la plupart des autres villes de l'île de Montréal s'y opposent en affirmant que le plan favorise le développement du réseau routier dans les banlieues au détriment du transport en commun. Une commission parlementaire est prévue pour la fin du mois. L'étude de la STCUM confirme que la population a tendance à s'étaler dans la région métropolitaine: les gens quittent l'île pour s'installer en banlieue. L'augmentation générale de la population de 1,2 p. cent en cinq ans dans la région - qui compte maintenant 2,9 millions d'habitants - s'est faite uniquement dans les couronnes sud et nord. La population de l'île a baissé de 1,4 p. cent pendant la même période. Or, les habitants des banlieues utilisent massivement leur auto pour venir travailler dans l'île de Montréal, où sont concentrés 80 p. cent des emplois, indique l'étude. En cinq ans, le nombre d'automobiles a augmenté de 17,6 p. cent dans la région, et de 2,2 p. cent dans l'île. Le nombre de foyers comptant deux autos a augmenté de 39,4 p. cent en cinq ans. Il s'agit d'un phénomène nouveau, concentré surtout dans la banlieue. Les gens se déplacent plus: la mobilité a augmenté de 14,6 p. cent. L'augmentation de la popularité de l'automobile a plusieurs causes, a estimé Mme Roy: La prospérité économique dure depuis la récession de 1982. C'est la période la plus longue depuis la fin des années 60. Les femmes sont entrées massivement sur le marché du travail. Elles achètent leur propre auto, plutôt que de compter sur l'auto de leur mari. L'exode vers la banlieue continue de plus belle, et rien n'a été fait pour transporter cette nouvelle population en train, en autobus ou en métro vers la ville centrale, comme cela se fait à Toronto par exemple. Le vice-président de la STCUM et maire de LaSalle, Michel Leduc, a affirmé que le gouvernement provincial doit rendre le transport en commun plus attrayant. «Sinon, a-t-il dit, on se dirige vers d'énormes problèmes de pollution et de congestion. C'est un choix de société que nous avons à faire.» Une des façons d'encourager les gens à utiliser le transport en commun, c'est d'y investir une partie des sommes actuellement prévues pour la construction de routes, ponts et autoroutes, ont déclaré les dirigeants de la STCUM. La STCUM et la Ville de Montréal peuvent elles-mêmes prendre certaines initiatives pour encourager

le transport en commun, ont-ils cependant admis. La Ville prévoit, par exemple, réserver des voies spéciales pour les autobus sur les rues Sherbrooke, Pie IX, Avenue du Parc et Côte-des-Neiges. Mais M. Perreault a affirmé que ces initiatives ne pourraient pas à elles seules renverser les tendances actuelles. Selon lui, elles doivent s'inscrire dans un plan d'ensemble, favorisant le transport en commun. Les dirigeants de la STCUM souhaitent ainsi que le gouvernement encourage - et finance au besoin - l'agrandissement du réseau de transport en commun et des stationnements aux têtes des réseaux de métro ou de train. Ils proposent aussi l'adoption de règlements interdisant les autos sans autre passager que le conducteur sur certaines voies rapides métropolitaines.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-01-17

Pages P. A-1

Select in Zotero [zotero://select/library/items/SSCI57SA](https://zotero.org/select/library/items/SSCI57SA)

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:51

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:51

Septième édition de la Fête des neiges, où l'on compte attirer 500 000 visiteurs

Type Article de journal

Auteur Georges Lamon

Résumé Faire de l'hiver montréalais, trop longtemps perçu comme une calamité parce qu'on en a oublié ses joies, un facteur positif de développement de la ville et l'accentuer davantage dans l'avenir: tel est l'objectif que s'est fixé le président d'honneur de la Fête des neiges 89, le maire Jean Doré, pour la septième édition de cette fête hivernale typiquement montréalaise et nordique. Cet événement, qui a lieu du 27 janvier au 5 février, coûtera environ \$350000 en aménagements à la ville. On y attend plus de 500000 visiteurs et participants. L'an dernier, plus de 350000 personnes avaient participé aux diverses activités. Pour assurer le succès de cet événement hivernal, la Société de l'île Notre-Dame a fait appel à 300 bénévoles et à une vingtaine de commanditaires, dont La Presse qui insérera le programme officiel de la Fête des neiges dans son édition du samedi 21 janvier. Le programme détaillé des activités a été dévoilé hier midi, au cours d'une conférence de presse au restaurant Hélène de Champlain. Quelque 125 activités culturelles, sportives et récréatives, familiales, et en général gratuites, seront offertes au public, dans les différents quartiers de la ville, mais en particulier dans six espaces verts dont les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame ainsi qu'au Vieux-Port. En plus des sculptures sur neige, des compétitions de sauts de barils, du patinage, de la course de canots, de la course au trésor et d'une mascarade, la Fête des neiges propose cette année quelques nouveautés. Ainsi: Ski-folie, les 28 et 29 janvier au parc des Hirondelles, Beach-party au parc Maisonneuve les 4 et 5 février. Le Challenge des lagunes, dans l'île Notre-Dame, mettra en présence des vedettes de la télévision, de la radio et du théâtre dans une course à obstacles en patins. Cette course devrait permettre de récolter des fonds pour le centre Dernier recours Montréal. Trois événements sportifs d'envergure nationale et internationale sont au calendrier: le saut de barils, la course Loppet (50 km en ski) avec le fondeur Pierre Harvey, et la course de canots sur le fleuve. Mme Léa Cousineau, membre du comité exécutif et marraine de la Fête des neiges, a rappelé que depuis les débuts de Montréal, l'hiver avait toujours été une saison faste de réjouissances. «La Fête des neiges, c'est de s'approprier l'hiver et la santé collective.» La mascotte est toujours Boule de neige à qui l'on a présenté le nouvel ambassadeur de la Fête des neiges. Il s'agit du Montréalais Pierre-Paul Daunais, 10 ans, choisi par concours parmi 67 candidats. Les neuf finalistes sont devenus, pour la circonstance, journalistes en herbe. Pour renseignements: 872-6093 ou 1-800-363-0621.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-01-18

Pages P. A-3

Select in Zotero [zotero://select/library/items/KHQCSMLB](https://zotero.org/select/library/items/KHQCSMLB)

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:51

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:51

La tension monte entre la STCUM et le ministre des Transports

Type Article de journal

Auteur André Pépin

Résumé Sarcastique, le ministre des Transports, M. Marc-Yvan Côté, a indiqué hier qu'il ne pouvait commenter une étude de la Société de transport de la Communauté urbaine dont il a payé en partie les coûts mais qu'il n'a pas eu la chance de consulter. L'enquête origine-destination montre que la part du transport collectif dans les déplacements de la région de Montréal est tombée à 22,9 p. cent en 1987, alors qu'elle était de 27,8 p. cent en 1982. Cette situation est alarmante, confiait lundi le président de la société, M. Robert Perreault. Pour bien montrer que les relations entre le ministre des Transports et les dirigeants de la STCUM sont très tendues, le ministre a déclaré hier: «Ce que je sais de cette étude, c'est ce que les reportages m'en disent. Je n'ai pas eu le plaisir, même si le gouvernement en a payé une partie, de consulter cette étude, pour voir si d'autres interprétations pourraient en être faites». C'est dans ce climat que débiteront la semaine prochaine, à Québec, une commission parlementaire sur les orientations à donner aux sociétés de transport et aux différentes structures dans la région métropolitaine. Le ministre Côté a de plus indiqué qu'il n'avait obtenu l'assurance de la présence des dirigeants de la STCUM à cette commission qu'au cours des derniers jours. La STCUM, la semaine dernière, a fait savoir au ministre qu'il serait préférable que cette commission parlementaire se tienne dans la région de Montréal. La CUM a aussi présenté une demande écrite en ce sens. Le maire Jean Doré a également insisté auprès du ministre des Transports pour que la commission parlementaire qui étudiera son plan de transport métropolitain, siège à Montréal. «Je suis bien d'accord pour me déplacer à Montréal, mais il s'agit d'une responsabilité de l'Assemblée nationale de fixer les lieux de rencontre. Depuis longtemps, les dates et le lieu des rencontres sont fixées», a déclaré le ministre. «Plusieurs ont dit que Montréal était la métropole et Québec la capitale, alors il faudra admettre, à un moment donné, que la capitale, dans les faits, c'est Québec», a-t-il ajouté. Le maire Doré se dit estomaqué qu'on pense tenir la commission parlementaire à Québec. «On s'attendait à ce qu'elle ait lieu à Montréal, soulignait-il hier sur les ondes de CKAC. Pour nous, c'était clair que cela se faisait ici. Ça allait de soi, puisque ce sont des questions qui intéressent les gens d'ici.» Outre la CUM, la Chambre de Commerce et le Board of Trade ont également fait des représentations au ministre, dans le même sens. Tout le monde prenait pour acquis que la commission siègeait à Montréal, fait-t-on remarquer. Au moins 200 personnes de la région montréalaise devraient se déplacer à Québec (et y loger) pour présenter leur mémoire sur le plan de transport de la région métropolitaine qui implique aussi bien la construction de pont que la réfection d'autoroutes, et le transport en commun. Par ailleurs, la plupart des députés membres de la commission parlementaire ne sont pas de Montréal, et n'ont peut-être pas l'occasion d'y venir souvent, indique-t-on à l'hôtel de ville. Ce serait donc une excellente occasion pour eux de naviguer sur le boulevard Métropolitain aux heures de pointe, de sillonner l'autoroute Décarie. Peut-être de prendre l'autobus à Pointe-aux-Trembles pour avoir tout le loisir d'admirer les arpents encore à construire avant d'arriver au centre-ville. Il leur sera alors plus facile de constater que la carte n'est pas le territoire. Et que le plan de développement du transport proposé par le ministre pourrait souffrir quelques aménagements comme les Montréalais le suggèrent. Les travaux de la commission parlementaire se dérouleront donc les 24, 25 et 26 janvier prochains. On peut déjà s'attendre à de violentes prises de bec entre les dirigeants des sociétés de transport de la région, les municipalités et le pouvoir politique puisque le gouvernement va tenter de vendre son projet d'investir près de \$2 milliards, au cours des dix prochaines années, dans la région métropolitaine.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-01-18

Pages P. A-6

Select in Zotero zotero://select/library/items/3MLX6Q82

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:51

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:51

Plan de transport [de la région métropolitaine] : la commission parlementaire aura lieu à Québec

Type Article de journal

Résumé QUÉBEC -- C'est maintenant officiel, la commission parlementaire sur le plan de transport de la région métropolitaine se tiendra à Québec, la semaine prochaine, et non à Montréal comme le réclame le maire Jean Doré. Le leader du gouvernement, le ministre Michel Gratton, a en effet indiqué hier qu'il ne voulait pas créer de précédent et que, étant donné que le parlement est à Québec, les travaux des parlementaires doivent se tenir dans la Vieille-capitale. Le leader de l'opposition, le député François Gendron, a fait savoir qu'il n'avait pas engagé de négociation avec son homologue du gouvernement à ce sujet, précisant qu'il n'aurait pas soulevé d'objection pour la tenue de la commission à Montréal. Ce sont les leaders, en collaboration avec le président de l'Assemblée nationale, M. Pierre Lorain, qui déterminent les horaires des travaux parlementaires. Les travaux d'une commission s'inscrivent dans le cadre des activités de l'Assemblée nationale. Cette affaire a soulevé l'indignation du maire de Montréal, M. Jean Doré, qui soutient que le projet gouvernemental est suffisamment important pour jouer un rôle déterminant dans la région métropolitaine au cours des dix ou 20

prochaines années et que, par conséquent, la commission devrait siéger dans la métropole. Au gouvernement, on soutient que, de toute façon, la demande de la Communauté urbaine est arrivée trop tard, soit au début de janvier, pour que des changements puissent être apportés.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-01-19

Pages P. A-5

Select in Zotero zotero://select/library/items/VW8GAVE8

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:51

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:51

Quality report

- Item has no authors

Sa charte amendée, Montréal peut investir dans du capital-risque à condition de favoriser le développement des quartiers défavorisés

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé Désormais, Montréal pourra investir l'argent des contribuables dans du capital-risque pour certains projets immobiliers, commerciaux ou industriels, et mettre sur pied des organismes sans but lucratif chargés d'agir à sa place dans l'immobilier. C'est le sens de l'un des amendements que l'Assemblée nationale a apportés à la charte de Montréal, en décembre dernier, à la demande de l'administration Doré. Il est difficile pour le moment d'évaluer les conséquences, d'autant plus que le rôle de ces organismes se rapproche de celui que jouent déjà des sociétés paramunicipales et des services municipaux. Refusé l'an dernier, cet amendement a finalement été accordé à une condition: que le capital- risque qu'investirait ainsi la ville, ait pour but de favoriser le développement économique des quartiers défavorisés. Il donne à l'administration le pouvoir de «demander la constitution d'organismes sans but lucratif destinés: à acquérir, rénover, restaurer, construire, vendre, louer ou administrer des immeubles; à accorder des subventions à la construction, la rénovation, la restauration, la démolition et la relocalisation des immeubles; à administrer des programmes de subventions aux fins prévues au paragraphe précédent; à participer, à titre d'actionnaire ou autrement, à tout fonds d'investissement de capital-risque dont la mission principale est de favoriser le développement économique des quartiers défavorisés de la ville.» D'autre part, quand Montréal subventionne la restauration d'un immeuble, une maison de chambres par exemple, elle peut désormais exiger, par contrat notarié, que l'immeuble serve un certain temps (jusqu'à neuf ans) aux fins pour lesquelles la ville a déboursé des fonds. Sinon, l'administration pourra exiger la remise d'un pourcentage des subventions en fonction de la durée de l'occupation initialement prévue. On éviterait ainsi qu'un proprio peu scrupuleux revende rapidement l'immeuble restauré, comme cela s'est déjà vu, le nouvel acquéreur pouvant alors l'utiliser à d'autres fins. Rien jusqu'ici ne liait le propriétaire subventionné, ni les propriétaires subséquents. Un autre amendement fait passer de \$25000 à \$50000 le montant des contrats que le comité exécutif peut octroyer sans obtenir l'approbation du conseil municipal. Cette hausse est rendue nécessaire par l'inflation, indique-t-on, et met Montréal sur le même pied que le gouvernement du Québec, la CUM, etc. Cependant, le comité exécutif doit inviter au moins deux entrepreneurs ou fournisseurs à faire des soumissions pour les contrats de plus de \$15000. Les contrats supérieurs à \$50000 doivent faire l'objet d'un appel d'offres public. Cette procédure ne s'applique pas aux services professionnels. Québec a étendu les délais relatifs à l'adoption du budget municipal et du programme triennal d'immobilisation, une année d'élections. Ce qui permettrait à une nouvelle administration d'adopter des budgets qui reflètent ses priorités. La ville a obtenu de prolonger jusqu'en 1992 l'exemption de taxe d'eau au secteur résidentiel, et l'imposition de la surtaxe aux immeubles commerciaux et industriels de plus de \$200000. Par contre, Québec a refusé à la ville d'imposer une taxe foncière sur les installations olympiques, dont le complexe résidentiel du Village olympique.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-01-19

Pages P. A-5

Select in Zotero zotero://select/library/items/MI24K4BF

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:51

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:51

[L'appareil administratif à Montréal] : la Cadillac rose

Type Article de journal

Auteur Lysiane Gagnon

Résumé Comme nous avons de la chance de vivre à Montréal! Non pas que Montréal soit une ville riche - au contraire, elle serait, si je ne m'abuse, au 57^e rang des villes canadiennes pour ce qui est du revenu per capita. Mais, à l'instar de ces chômeurs du South Bronx qui se promènent en Cadillac rose, on est pauvre, mais on vit bien! Notre secrétaire-général (en termes simples, le gérant de la municipalité) est le mieux payé de tous les mandarins du Canada: mieux payé que les gérants des villes riches comme Toronto, Outremont ou Westmount. Mieux payé que le grand patron de la fonction publique québécoise, mieux payé que le greffier du Conseil privé à Ottawa. De fait, de tous les gens qui sont rémunérés par les fonds publics, il n'y a que le premier ministre Mulroney qui soit mieux payé que M. LeFrançois. A Montréal, nous avons les conseillers municipaux les plus nombreux et les mieux payés au Canada. Vous me direz qu'on ne peut pas les joindre directement, que ni leur nom, ni leur bureau de district ne sont dans le bottin téléphonique, et qu'à seize heures, personne ne répond à l'unique numéro fourni par Bell (sous la rubrique: RCM-conseillers municipaux)... Mais qu'importe? Avec des salaires pareils, nos conseillers municipaux sont des administrateurs à temps plein, et on n'entre pas dans le bureau d'un professionnel de l'administration comme dans un moulin. A Montréal, on ne ravale pas le beau mot de «Communications» au vulgaire rapport que pourrait avoir un contribuable avec son conseiller municipal. Ici, nous avons une conception plus sophistiquée des communications. On communique par projet global ou par plan d'ensemble, de collectivité à collectivité ou entre modules. Ou alors, on communique, comme on dit à l'UQAM, au niveau médias. Mais attention, on ne fait pas dans l'information banale. Il est impossible à un automobiliste sans lunettes d'approche de déchiffrer les noms de rue, sur les nouvelles affiches design de l'administration Doré, impossible d'obtenir de l'Hôtel de Ville les statistiques les plus élémentaires sur les revenus comparés des villes canadiennes, mais juste pour polir son image, le service des incendie a embauché quatre agents d'information! Quatre! Trouvez-moi une ville qui fait mieux! Montréal est la seule ville au Canada à jouir d'«une stratégie de développement», d'une «stratégie de communications» et d'une «politique de rayonnement international», probablement aussi la seule ville dont l'appareil administratif est calqué sur celui d'un gouvernement national. L'équivalent d'un gouvernement national pour régir la circulation automobile et l'enlèvement des ordures! Qui dit mieux? Nos cadres ont cinq semaines de vacances après un an de service, et nos cadres supérieurs, apparemment pas encore assez bien rémunérés, reçoivent comme complément salarial un ordinateur personnel non-imposable. Hélas, rien n'est parfait, tous ne bénéficiaient pas de cet avantage. Injustice qui sera réparée grâce à une luxueuse étude effectuée sur le système de rémunération des cadres montréalais par une firme de conseillers en administration, qui recommande à la Ville d'offrir un micro-ordinateur à chacun de ses cadres supérieurs, à condition que l'ordinateur et le logiciel ne dépassent pas \$10000. (Ce sera la crème des ordinateurs, puisqu'un bon équipement se vend actuellement aux environs de \$2000!). La firme Hay recommande aussi d'autres adoucissements au sort de nos cadres: parking gratuit (\$500 par année), voiture fournie (coût: \$5600... malheureusement imposable aux deux-tiers, mais comme on suggère d'offrir un «service personnel de consultation financière» pour aider les cadres à préparer leurs déclarations d'impôt, sans doute y a-t-il lieu d'espérer qu'ils pourront dénicher des abris fiscaux inédits.) Et si jamais leur lourd fardeau fiscal venait à bout de leurs nerfs, ils pourront se relaxer dans le centre de conditionnement physique et la piscine qui seront bientôt, via un projet mixte, mis à leur disposition à proximité de leurs bureaux. Les conseillers pourront également s'y prélasser à l'abri de leurs commettants. Nous avons donc déjà le gérant le mieux payé au Canada, les cadres les mieux traités, les conseillers municipaux les mieux rémunérés, la politique de communication la plus sophistiquée et, au chapitre des acquisitions culturelles, le piano le plus cher en Amérique, mais il nous manquait quelque chose. Quoi donc?, direz-vous. Hé bien, je ne sais pas, moi, un petit quelque chose qui servirait, disons, aux contribuables. Je reconnais que c'est beaucoup demander, mais tout de même... Hé bien, réjouissons-nous, c'est fait! Les contribuables ont enfin obtenu quelque chose! A partir de l'été prochain, Montréal aura le potager communautaire le plus cher au monde. Dans le cadre d'une «stratégie de développement» du centre-ville, la Ville loue, au coût de \$4800 par an, un terrain qui servira deux mois par année de jardin communautaire à quatorze citoyens du quartier (oui, vous avez bien lu: 14). Le projet était si capital que la Ville n'a pas pris de chance et a loué le terrain l'automne dernier, six mois avant de pouvoir commencer à l'utiliser. En ajoutant les taxes et la préparation du terrain (\$12000), cette initiative coûtera aux contribuables \$657 par jardinier amateur. N'est-ce pas extraordinaire? Jusqu'ici, on croyait qu'il ne serait jamais possible d'égaliser le maire Drapeau. Mais oui, c'est possible, à cette différence près qu'au lieu de bâtir à grands frais de grosses affaires comme le stade olympique, on s'en va à grands frais dans l'infiniment petit. Quel spectacle touchant que celui de notre méga-bureaucratie municipale se penchant affectueusement sur cette minuscule affaire potagère, et remuant mer et monde pour répondre aux aspirations de ces 14 citoyens qui en ont marre d'acheter leurs laitues chez Provigo! *** Plus on monte, plus c'est pareil. A la STCUM, les cadres ont le record de l'absentéisme... et du temps supplémentaire (qui peut aller jusqu'à \$1000 par semaine!). Et notre chef de police, M. Bourget, voudrait être le chef de police le plus payé au monde, en ajoutant à son salaire de \$113000 par année la pension de \$90000 à laquelle il aurait droit. Sinon, il nous menace - comme si c'était là le pire fléau qui pouvait s'abattre sur nous -, de démissionner! J'ai une suggestion

pour le chef Bourget: qu'il prenne donc sa «pension» et qu'il s'en aille. Peut-être son successeur aura-t-il moins de talent pour les relations publiques (on dit que c'est là le principal mérite du chef Bourget), mais il pourra toujours emprunter une dizaine de conseillers en communications à la Ville de Montréal.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-01-19
Pages P. B-3
Select in Zotero zotero://select/library/items/AIEZ4EXD
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:51
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:51

[Les Montréalais utilisent de plus en plus leur voiture] : un cancer à soigner, et vite...

Type Article de journal
Auteur Claude Picher
Résumé Selon les chiffres les plus récents, les Montréalais utilisent de plus en plus leur voiture. Les transports en commun, qui comptaient pour près de 28 p. cent des déplacements en 1982, n'en représentaient même plus 23 p. cent cinq ans plus tard. Pendant la même période, le nombre de ménages possédant deux voitures a grimpé de 40 p. cent. Ce comportement, qui va à l'encontre de ce qui se passe partout ailleurs en Amérique du nord, dans des villes de taille comparable, débouchera sur des problèmes de taille. D'abord, un casse-tête financier. On n'a pas besoin de faire de longs calculs pour comprendre que moins les gens utilisent le réseau de la Société de transport de la CUM, moins celle-ci aura de revenus. La STCUM pourrait sans doute couper «dans le gras» (les histoires juteuses ne manquent pas à son sujet), mais si elle veut vraiment équilibrer son budget, elle devra aussi réduire ses services. Ceux-ci étant déjà lamentables à plusieurs égards, cette solution est à éliminer. Restent les revenus. La STCUM a un budget de près de \$580 millions. Les usagers fournissent environ 40 p. cent de cette somme. Le reste provient surtout de subventions du gouvernement québécois et des contributions des municipalités de la CUM. La Société pourrait augmenter davantage ses tarifs, exiger encore plus de subventions du gouvernement ou plus de compensations des municipalités. Dans tous les cas, c'est nous, usagers, contribuables, propriétaires ou locataires, qui écoperons. Il y a aussi un problème économique qui se profile à l'horizon. La surutilisation des automobiles entraîne un tel engorgement dans le centre-ville qu'il devient de plus en plus pénible de s'y déplacer. Pour fuir cette congestion, des entreprises qui n'ont pas absolument besoin d'y être situées seront tentées de s'éloigner. Voilà autant de pertes pour Montréal. On pourrait s'étendre longtemps sur d'autres aspects de la question, comme la pollution... Plus nous tardons à régler le problème du transport à Montréal, plus nous paierons cher. La note sera à la hauteur de notre négligence (ou de la négligence de nos politiciens?). L'ARGENT, LES FEMMES, LA BANLIEUE Mais comment en est-on venu là? La STCUM avance trois éléments d'explication. D'abord, l'économie va bien, les gens font de l'argent, ils achètent donc plus de voitures; ensuite, l'arrivée massive des femmes sur le marché du travail pousse de nombreux ménages à se procurer une deuxième voiture; enfin, l'étalement démesuré de la banlieue montréalaise représente un lourd handicap. Soyons francs. Ces arguments n'ont pas d'allure! A Toronto, le transport en commun gagne constamment du terrain; 73 p. cent des Torontois utilisent maintenant les transports en commun pour accéder au centre-ville, contre 58 p. cent des Montréalais. La Toronto Transit Commission s'autofinance à près de 70 p. cent, presque le double de la STCUM. Pourtant, à Toronto, l'économie va tout au moins aussi bien qu'à Montréal, à ce que l'on sache! Et le retour des femmes sur le marché du travail n'est pas un phénomène exclusivement montréalais! Enfin, il suffit de jeter un coup d'oeil sur une carte pour constater que l'étalement de la banlieue torontoise est tout aussi tentaculaire qu'à Montréal... Non, le problème est ailleurs, et la STCUM aurait intérêt à en discuter lucidement. GREVE APRES GREVE APRES GREVE .. On ne compte plus les conflits de travail majeurs dans le transport en commun à Montréal. Au cours des cinq dernières années, les Montréalais en ont subi trois à la STCUM seulement. Il y a de quoi dégoûter le citoyen le plus patient. Un porte-parole de l'administration soulignait récemment, avec fierté, que «c'est en train de se régler, puisque ça fait un bon bout de temps, maintenant, qu'il n'y a pas eu de conflit». Pensez donc, le dernier remonte au printemps 1987! Deux ans sans grève du transport, et on pavoise. C'est justement ça qui est anormal, quand on sait que Toronto n'a connu qu'une grève de quatre jours en dix ans... Et que dire des nombreuses interruptions de service de métro, dues aux pannes de plus en plus fréquentes! Les querelles de Montréal avec la banlieue, par ailleurs, ont laissé en piteux héritage aux Montréalais un réseau incohérent, voire débile. Trois administrations différentes pataugent, chacune dans sa cour, dans l'organisation du transport en commun, avec un certain nombre d'autres «intervenants», comme disent les fonctionnaires, qui gravitent tout autour. Malgré quelques efforts pour tenter de mieux coordonner ce fouillis, on passe toujours à côté de la seule vraie solution, qui consiste à fusionner les trois commissions de transport, comme cela s'est fait à Toronto... en 1972. On pourrait parler longuement des effets dévastateurs des chicanes de taverne entre l'administration du RCM et le ministre québécois des Transports, qui ne font certes pas avancer le dossier, mais passons! Enfin, le moins que

l'on puisse dire si on regarde ce qui se fait ailleurs, c'est que les responsables, à Montréal, n'ont guère péché par excès d'imagination! Quand aménagera-t-on en périphérie des terrains de stationnement pas chers, sécuritaires, reliés au métro, comme cela se fait à Boston, à Washington? Quand aura-t-on fini de piétiner dans le lamentable dossier des trains de banlieue (encore ici, l'exemple vient de Toronto, où les trains GO relient rapidement et fréquemment la gare Union, en plein centre-ville, à des municipalités de la banlieue éloignée)? Quand se décidera-t-on à mettre sur pied un service de sécurité efficace et intelligent? L'usager ne veut pas savoir qui est responsable de ce beau gâchis, qui a tort, qui a raison, qui a commencé. Il veut que ça se règle! A la STCUM, à la Ville de Montréal, à Québec, on a d'énormes efforts à faire pour convaincre les automobilistes montréalais de donner une nouvelle chance au transport en commun. Cela passe obligatoirement par une amélioration significative (très très significative) du réseau. Si les politiciens sont incapables de consacrer les efforts, les talents, et les ressources nécessaires à cela, qu'ils ne viennent pas au moins blâmer les Montréalais de bouder le métro et l'autobus... On a l'achalandage qu'on mérite!

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-01-19

Pages P. D-1

Select in Zotero [zotero://select/library/items/CT5P764Y](https://zotero.org/select/library/items/CT5P764Y)

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:51

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:51

Qui a mis le feu à Alliance Québec?

Type Article de journal

Auteur Claude Masson

Résumé Éditorial L'incendie aux locaux d'Alliance Québec a eu lieu le vendredi 30 décembre. Trois semaines se sont écoulées depuis ce mystérieux incendie criminel. Depuis, toutes les rumeurs à la fois les plus vraisemblables comme les plus farfelues sortent à la graine: la Sûreté du Québec avait installé un appareil vidéo dans l'édifice d'Alliance Québec; quatre visiteurs apparaissent sur le film dont une personne qui avait un gros sac en entrant et un sac allégé en sortant; il n'y a pas eu d'effraction pour pénétrer à l'intérieur du local; gazoline et papier journal ont été trouvés par les pompiers; une personne ayant un nom à consonance anglaise a été filée depuis par la police; Royal Orr serait le principal suspect retenu par les policiers; le président d'Alliance Québec devait être arrêté par la police à sa résidence de North Hatley hier après-midi ou aujourd'hui; Royal Orr se rendra lui-même à la police en compagnie de ses avocats, etc... Qu'y a-t-il de vrai ou de faux dans tout cela? Qui a intérêt à faire circuler ces rumeurs qui viennent autant de la police que des politiciens, même d'aussi loin que de Londres où le premier ministre Bourassa est en visite officielle? Pourquoi lancer par bribes ces informations? S'il devait se confirmer que l'incendie a été allumé par un anglophone, et encore davantage si l'incendiaire devait être un élu ou un membre du personnel d'Alliance Québec, la réaction émotive tant des francophones que des anglophones est imprévisible. Pour éviter tout risque de réactions exagérées des extrémistes des deux camps, c'est peut-être pour cette raison que les faits ou les rumeurs sortent au compte-gouttes. L'étonnement général aurait été volontairement atténué. La police utilise aussi souvent une méthode par laquelle une pression constante est exercée sur un suspect qui, à bout de nerfs, ne pouvant plus subir la tension, se culpabilisant à mesure qu'il prend conscience de l'énormité de son geste, se met à table et révèle tout du drame aux enquêteurs, ce qui permet à la police d'obtenir un aveu, une preuve formelle plutôt qu'une preuve circonstancielle devant le tribunal. L'enquête est-elle terminée? Si oui, des accusations formelles doivent être portées dès ce jour contre le ou les suspects retenus par la police pour crime d'incendiat ou la police doit reconnaître qu'elle n'a pas suffisamment de preuves pour porter des accusations contre qui que ce soit. Si l'enquête n'est pas terminée, la direction de la police de la CUM doit dire pourquoi. Est-ce une durée normale ou exagérée? Le chef Roland Bourget n'a-t-il pas lui-même affirmé, il y a maintenant deux semaines, que la police était sur une bonne piste et que «nous croyons pouvoir trouver bientôt le ou les coupables»? A part ses propos politiques irréfléchis et irresponsables, compte tenu de sa fonction, le président du Conseil de sécurité publique de la Communauté urbaine, le maire Guy Descary, de même que le président de la CUM, M. Michel Hamelin; le maire de Montréal, M. Jean Doré, et le vice-président d'Alliance Québec, M. Peter Blaikie, sont amplement justifiés de réclamer que toute la lumière soit faite dans cette affaire, que l'enquête soit terminée ou non. Le nom de Royal Orr a été lancé sur la place publique comme principal suspect des policiers. La police doit l'incriminer immédiatement ou le laver de tout soupçon de façon urgente. L'intérêt public et le droit fondamental de tout individu d'être reconnu innocent jusqu'à ce qu'il soit condamné pour l'offense reprochée, imposent au chef Bourget de faire immédiatement le point dans cette affaire car c'est encore lui qui est directeur de police malgré l'annonce de sa démission, hier, ne serait-ce que pour éviter d'entacher gravement la crédibilité de son service alors même qu'il s'apprête à prendre sa retraite. Les intérêts supérieurs doivent passer avant les intérêts des

policiers et des politiciens qui sont à la source même de ces bavures graves et dangereuses dans une société qui se veut encore démocratique.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-01-20

Pages P. B-2

Select in Zotero zotero://select/library/items/WVC9AEWN

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:51

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:51

Lake Ontario Cement lance une OPA sur Miron

Type Article de journal

Auteur Paul Durivage

Résumé La cimenterie montréalaise Miron, qui était pressentie pour être achetée depuis quelques mois déjà, pourrait passer entre les mains de la compagnie torontoise Lake Ontario Cement dans une transaction de plus de \$60 millions. Lake Ontario Cement, une filiale de la Société des Ciments Français, de Paris, a annoncé en effet hier son intention de lancer une opération publique d'achat. L'entreprise offrirait \$10 pour chacune des actions de Miron en circulation, soit les 2,5 millions d'actions de catégorie A et les 3,45 millions d'actions B. Selon l'analyste Michel Tessier de la firme de courtage Tassé et Associés, le prix offert «n'est pas extraordinaire, mais demeure raisonnable compte tenu du contexte». L'analyste fait remarquer que l'entreprise a essuyé une perte de \$4,1 millions au cours des neuf derniers mois comptabilisés. Ceci est attribué au déménagement et à la réorganisation de l'entreprise commencés l'an dernier. Par rapport au cours récent du titre (\$7,50), le prix offert représente une forte prime. D'autant plus, note M. Tessier, qu'il était encore à \$5,50 en novembre alors que la rumeur s'en empara, et à \$6 encore en début de semaine avant que la possibilité d'une OPA devienne une probabilité. Il semble peu vraisemblable qu'il y ait surenchère, même si l'on sait que la cimenterie Lafarge Canada est toujours à la recherche d'une acquisition. L'homme d'affaire Wabel Pharaon d'Arabie Saoudite, qui détient toutes les actions B à votes multiples par l'entremise de sociétés de portefeuilles basées au Liechtenstein, a déjà promis de toutes les céder à Lake Ontario Cement. L'offre demeure cependant sujette aux approbations gouvernementales et au résultat d'une vérification diligente sur les sociétés du groupe Miron qu'effectuera Lake Ontario. Elle sera déposée au plus tard le 13 février.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-01-20

Pages P. C-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/IV49ZAPL

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:51

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:51

[Autoroutes : Marc-Yvan] Côté flétrit le prince [Jean] Doré

Type Article de journal

Auteur André Pépin

Résumé QUÉBEC -- Le «prince Jean Doré fait preuve d'irresponsabilité financière et intellectuelle» en proposant au gouvernement d'investir \$2 milliards dans la réfection de l'autoroute Métropolitaine pour la construire en dépression. «Il n'y a pas d'autres mots pour qualifier la suggestion puisqu'elle nécessiterait un investissement de \$400 millions supérieur coût total évalué des travaux envisagés pour l'ensemble de la région métropolitaine», a déclaré hier le ministre des Transports, M. Marc-Yvan Côté, à l'issue d'une rencontre avec les membres de l'Association des constructeurs de routes et de grands travaux, réunis à Québec pour leur congrès. Le ministre a de plus servi une mise en garde aux dirigeants de la métropole en affirmant que depuis le début de ce projet, ce qui est clair c'est que le gouvernement va investir pour la réfection des acquis, tels les travaux sur la Métropolitaine. «Je ne peux pas, personnellement, avoir mis en marche tout un système d'évaluation accepté par l'ensemble des municipalités, y compris Montréal, et, tout à coup, parce que le prince le dit, ce ne serait plus bon», a ajouté M. Côté. C'est donc dans un climat de tension que va s'ouvrir la semaine prochaine les travaux d'une commission parlementaire sur l'ensemble du plan de transport dans la région de Montréal. M. Côté se dit par ailleurs très préoccupé par l'état des routes au Québec. Il se dit même prêt à porter le poids

politique d'une surtaxe d'un cent le litre d'essence. Il faut de toute urgence, a-t-il dit en substance, investir \$70 millions, dès cette année, pour corriger la situation. La même somme devra être investie annuellement, au cours des cinq prochaines années, a-t-il dit. «Le tiers des routes sont dans un état qui ne répondent pas aux normes minimales», a expliqué M. Côté. Le Québec compte 60000 kilomètres de routes. Même s'il est relativement moderne et jeune, le réseau subit déjà les conséquences d'une augmentation du volume de la circulation, a précisé le ministre. «En 1986-87, sept p. cent d'augmentation de la circulation. Depuis 1981, 20 p. cent plus de camions et 50 p. cent d'augmentation du volume des charges permises depuis 1966.» La circulation lourde provoque l'apparition d'un phénomène nouveau, l'apparition d'ornières sur la plupart des grands axes. Ce phénomène est accentué par les conditions climatiques qui prévalent ici. Le ministère des Transports, qui a déjà tenté une expérience-pilote dans la région de Québec, compte de nouveau recourir au recouvrement de béton, plus résistant, pour la construction de nouvelles routes. M. Côté admet que le recouvrement de béton pose des problèmes de joints, en partie résolu, mais il souhaite qu'une expérience plus large soit tentée, en l'occurrence sur l'Autoroute 13, devant ultimement reliée le nord de la région métropolitaine à l'aéroport international de Mirabel. M. Côté a enfin indiqué, devant les constructeurs de routes, que les exigences de son ministère seront beaucoup plus grandes au cours des travaux qui seront réalisés dans la région de Montréal. Les entrepreneurs qui ne termineront pas les travaux en temps, devront verser \$15000 par jour de retard. Ils recevront en revanche \$10000 par jour en boni pour avoir terminé les réfections avant la date prévue.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-01-20

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/78HLWDYW

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:51

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:51

[Jean] Doré est outré des fuites mettant en cause le président d'Alliance Québec

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé Le maire Jean Doré s'est montré particulièrement outré, hier, des fuites policières dans l'enquête sur l'incendie criminel des bureaux d'Alliance Québec, et de l'usage qu'en ont fait les médias. Ces fuites mettent en cause le président de l'organisme, M. Royal Orr. «On s'est donné, dans notre société, des mécanismes au plan démocratique et au plan des droits. Et une personne n'a pas le droit de se faire suspecter de choses pendant une enquête. «Si on a accumulé des preuves et qu'on pense qu'une personne doit faire l'objet d'une mise en accusation, qu'on le fasse. Il y a présomption d'innocence et la personne peut se défendre. Il s'est dit «horrifié» devant un reportage télévisé mettant en cause M. Orr. «Ce genre d'allusions malveillantes qui atteignent les réputations à quelque chose qui m'apparaît nettement inacceptable», a-t-il déclaré. «A ma connaissance, il y a deux services policiers qui enquêtent sur cette affaire et on ne sait pas d'où proviennent ces informations confidentielles qui laissent entendre que, peut-être, le président d'Alliance Québec pourrait être un suspect. «Le laisser entendre par un `coulage' à caractère confidentiel, et que des médias en fassent état, c'est à mon avis un procédé qui, sur le plan démocratique, m'apparaît inqualifiable. Pour M. Orr comme pour n'importe qui d'autre.» Le maire a demandé au président de la CUM et au ministre de la Justice de mener une enquête au service de police de la CUM et à la Sûreté du Québec sur l'origine de ces fuites. Il demande que des mesures disciplinaires sévères soient prises si on en trouvait les responsables. Tout en signalant que les hommes politiques n'ont pas à s'immiscer dans les enquêtes policières, il rappelle le devoir de confidentialité des enquêteurs. «S'ils ont des accusations à porter, qu'ils les portent et les gens se défendront. Entre temps, pendant qu'on fait l'enquête, on se la ferme et on ne salit pas, ou ne tente pas de salir des réputations. Celle de M. Orr ou de n'importe quel autre individu. C'est un procédé qui m'apparaît inqualifiable», répète-t-il. Le service de police de la CUM qui a 10 enquêteurs sur cet incendie criminel, dit avoir la conviction, selon M. Doré, «que ce ne sont pas nos gens» qui seraient à l'origine de ces fuites. De son côté, la Ligue des droits et libertés demande aux autorités responsables de «rappeler à l'ordre les policiers impliqués dans cette affaire». «Le coulage répété dans les médias de soi-disant informations de sources policières anonymes visant à incriminer le président d'Alliance Québec, doit cesser. L'enquête policière doit se mener dans le respect des règles judiciaires établies. «Si la police de la CUM a des éléments de preuve contre une ou des personnes, elle doit d'abord les déposer devant les tribunaux et non dans les médias», rappelle l'organisme. Il estime que le comportement des policiers de la CUM «est en violation de son propre code de déontologie et de discipline». Il estime aussi que ce coulage d'informations par les policiers «constitue une atteinte aux droits des personnes et des organismes mis en cause, notamment le droit à la réputation». Elles «portent préjudice au droit du public à une information précise, juste et équilibrée.» Dans le climat social actuel où la question linguistique est source de vives tensions, poursuit la Ligue, de tels «agissements illicites de certains policiers ne peuvent qu'empirer la situation».

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-01-20
Pages P. A-3
Select in Zotero zotero://select/library/items/89749N8M
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:51
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:51

Les automobilistes québécois sont suffisamment taxés ; [Jean] Garon déplore par ailleurs la querelle [Marc-Yvan] Côté-[Jean] Doré

Type Article de journal
Auteur André Pépin
Résumé L'opposition péquiste accuse le ministre des Transports, M. Marc-Yvan Côté, de vouloir faire supporter le fardeau de son inaction aux automobilistes en acceptant de hausser la taxe sur l'essence pour entretenir les routes de la province. «C'est la cerise sur le sunda. Il y a un bout; remplir la population de la sorte...», a lancé le porte-parole de l'opposition, le député de Lévis, M. Jean Garon. «Les automobilistes québécois sont déjà les plus taxés en Amérique du Nord et ils versent près de trois fois plus au trésor en taxes que ce que le gouvernement retourne sur les routes», a soutenu M. Garon. Le député souligne que le gouvernement a perçu \$1,2 milliard en 1987-88 par la taxe sur l'essence. De plus, ajoute-t-il, les droits d'immatriculation et les infractions au code de la sécurité routière ont rapporté \$370 millions et \$40 millions dans les coffres du gouvernement. «C'est sans compter la part de la taxe de vente que versent les automobilistes lors d'achat de véhicules neufs ou usagés, de pièces d'automobiles et d'assurance, une somme qu'on peut facilement évaluer autour de \$740 millions par année.» Le député Garon estime que les automobilistes font actuellement leur large part puisqu'ils versent autour de \$2,3 milliards alors que le budget des routes en 1987-88 s'élevait à \$824,2 millions. «Le ministre des Transports doit plutôt exiger du ministre des Finances qu'il baisse la taxe sur l'essence», a déclaré M. Garon. Le député péquiste déplore par ailleurs la tension vive qui existe dans les relations entre le maire de Montréal, M. Jean Doré, et le ministre des Transports. «Avant de l'engueuler publiquement, le ministre devrait plutôt entendre les arguments de Montréal, durant la commission parlementaire qui se déroulera la semaine prochaine. Les commissions parlementaires ont justement pour but de permettre à toutes les parties d'exprimer leur point de vue pour éclairer les décisions parlementaires. Le ministre n'est pas un expert, moi non plus. Alors, il est important d'écouter les groupes», a déclaré le critique de l'opposition, au sujet de l'étude du plan de transport qui débute mardi, à Québec. «Le ministre Côté montre des signes de fatigue. La fatigue du pouvoir le rend arrogant. Il va se reposer en fin de semaine, j'espère, avant d'entreprendre les travaux de la commission parlementaire», a conclu M. Garon.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-01-21
Pages P. A-13
Select in Zotero zotero://select/library/items/BCAETQLT
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:51
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:51

Tunnel métropolitain : fini le temps des demi-mesures, dit [Jean] Doré

Type Article de journal
Auteur Marianne Favreau
Résumé S'il n'en tenait qu'à l'administration municipale de Montréal, le tronçon surélevé du boulevard Métropolitain disparaîtrait à tout jamais du paysage. Tout comme à Boston, on le remplacerait par un long tunnel serpentant sur plusieurs kilomètres, depuis l'autoroute Décarie jusqu'au boulevard Pie IX. Et le maire Doré voudrait qu'on évite la valse-hésitation et les longs délais qui ont fait grimper le coût du tunnel enfin accepté à Boston. «Ce n'est plus l'heure des demi-mesures», assure-t-il. Ce tunnel métropolitain en remplacement de la voie surélevée, constitue la proposition majeure de Montréal à la commission parlementaire qui entendra, la semaine prochaine, les représentations sur le plan de transport métropolitain du ministre Marc-Yvan Côté. Il n'est pas sans intérêt de rappeler que ce plan élaboré au ministère des Transports, n'a fait l'objet d'aucune consultation préalable avec la métropole du Québec. Dévoilé en août dernier, ce plan de \$1,6 milliard prévoit notamment la

prolongation des autoroutes 30 (Rive-Sud) et 440 (Laval) ainsi que la prolongation de l'autoroute 25 jusqu'à Laval, avec pont sur la Rivière-des-Prairies. Sans oublier la réfection du boulevard métropolitain et autres corrections. Immédiatement critiqué par tous les milieux montréalais qui y voient la meilleure façon d'attirer le développement industriel et domiciliaire hors de l'île, ce plan sera enfin discuté en commission parlementaire. Mais avant même que Montréal ait eu le temps d'exposer ses arguments, le ministre Marc-Yvan Côté rejette cavalièrement toute suggestion. Depuis l'été dernier, ce ne sont qu'escarmouches avec Montréal alors qu'il roule sur du velours avec Laval. Le ministre n'hésite pas à traiter le maire de Montréal de tous les noms parce qu'il ose mettre de l'avant une autre solution, coûteuse certes, mais qui en vaut peut-être les siennes, tout aussi princières. «L'épine dorsale» L'autoroute Métropolitaine constitue «l'épine dorsale» du transport à des fins commerciales et industrielles de toute la région métropolitaine, rappelle le maire Doré. «Elle irrigue directement la plus grande concentration d'industries de haute technologie du Canada». Prévue pour 90000 véhicules par jour, elle en supporte 140000 et, après 30 ans, ne répond plus aux besoins. On y compte trois fois plus d'accidents que sur les autres voies. Il serait inutile d'y faire les réparations prévues de \$60 millions, puisqu'il va falloir la démolir dans 15 ans, dit le maire, sa vie utile sera alors finie. La réparer «ne fera que prolonger son agonie, et rendra le trafic encore plus infernal». Par contre, des travaux en tunnel ne dérangeront que peu la circulation sur la voie surélevée. Le maire reconnaît qu'un tel tunnel coûte cher, «mais l'enjeu est vital». Selon lui, le fédéral devrait participer aux dépenses de cet axe du système routier trans-canadien, et Québec pourrait trouver des sources de financement alternatif, comme la taxe sur l'essence. Ce que le ministre Côté envisage de toute façon. Montréal est prête à participer au financement des études. Le maire vante aussi l'impact économique majeur de cet ouvrage qui réduirait le chômage à Montréal (il se situe à 14 p. cent), utiliserait des matériaux d'ici, et rapporterait en impôts. Bref, des travaux qui entraîneraient des retombées économiques très importantes. Enfin, il en appelle à la fierté québécoise, comparant la construction de ce tunnel aux grands projets hydro-électriques, en faisant même un «projet collectif». Le maire Doré trouve ce projet infiniment plus pressant que «les autoroutes en plein champ» entre Brossard et Valleyfield, ou à Laval. «Gardons-nous de faire les mauvais choix. On les paie très cher pour la collectivité.» Le tunnel envisagé par Montréal serait silloné, en surface par des voies de transit. Le tout pourrait être paysagé et ferait disparaître cette déchirure qu'est la voie élevée. «Retarder cette décision à laquelle il faudra bien en venir un jour, c'est miner à long terme la compétitivité des entreprises établies le long de l'artère», indique le maire. «Et si ce virage ne se prend pas, jamais l'actuelle autoroute métropolitaine ne pourra absorber le déversement du trafic des nouvelles autoroutes», prévoit le maire Doré. Car il n'y a aucune possibilité d'élargir les voies ou d'en rajouter de nouvelles dans l'emprise surélevée. Des appuis Si le maire Doré n'a pas réussi à convaincre tous les élus de la région, il a du moins l'appui de bon nombre de ses administrés. L'an dernier, déjà, une pétition venue de la base s'était répandue comme une traînée de poudre. Des centaines de citoyens, curés en tête, demandaient au ministre Côté de cacher l'autoroute dans le sol. Le transport en commun constitue la seconde priorité de Montréal, dans un plan de transport rationnel. «C'est l'avenir du centre-ville de Montréal qui est en jeu aussi bien sur le plan de la qualité de vie que sur celui du développement économique de toute la région métropolitaine», soutient M. Doré. Aussi, suggère-t-il un investissement important dans le transport collectif, d'autant plus que 40 p. cent des ménages montréalais ne possèdent pas d'autre moyen de transport. Il rappelle que certains secteurs de la ville sont plus mal desservis par le transport en commun, notamment l'est où les trois paliers de gouvernement investissent pourtant des millions pour la relance industrielle. En attendant, il demande qu'on ne tolère plus une seule voiture sans passager sur le boulevard Métropolitain, aux heures de pointe. Question de laisser la voie libre au camionnage et au transport de groupe.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-01-21

Pages P. B-4

Select in Zotero zotero://select/library/items/Z35IV27M

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:51

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:51

La STCUM recrutera davantage chez les femmes et les minorités

Type Article de journal

Auteur Paul Roy

Résumé Le traditionnel «avancez en arrière!» sera moins que jamais l'apanage exclusif des Québécois pure laine de sexe masculin, en 1989, dans les autobus de la Société de transport de la CUM. La STCUM recrutera en effet le quart de ses 200 nouveaux chauffeurs d'autobus, opérateurs de métro et changeurs chez les minorités ethniques et raciales et chez les autochtones. Et 40 p. cent chez les femmes, comme c'est le cas depuis la mise en oeuvre du premier volet de son Plan d'accès à l'égalité, le 11 juin 1987. La nouvelle politique du 25 p. cent, touchant les minorités, vaudra également pour les quelque 40 nouveaux postes de préposés à l'entretien et d'agents de

surveillance qui devront être comblés cette année. C'est le succès obtenu depuis la mise en oeuvre du premier volet du Plan d'accès à l'égalité, celui touchant à l'embauche de femmes, qui a incité les dirigeants de la STCUM à mettre en oeuvre le deuxième volet annoncé hier. «Au recensement de juin 1988, nous comptons 162 femmes parmi nos chauffeurs, opérateurs de métro et changeurs, soit 45 de plus qu'à la même période en 1987», a indiqué hier Mme Louise Roy, pdg de la STCUM. «Et nous sommes confiants que les minorités ethniques sauront répondre avec autant d'enthousiasme à notre invitation.» Une invitation qui sera notamment véhiculée dans les médias des diverses communautés ethniques et culturelles. L'embauche de femmes a donc totalisé 38 p. cent de l'embauche totale, chez les chauffeurs, au cours de la première année du Plan d'accès. C'est très proche de l'objectif initial de 40 p. cent. Objectif qui demeure pour 1989. Aujourd'hui, 213 femmes occupent des postes de chauffeurs, opérateurs ou changeurs à la STCUM, soit 82 p. cent de plus qu'au début de l'implantation du programme. Présentement, 91 des 2991 chauffeurs d'autobus de la STCUM proviennent des minorités ethniques et raciales, soit 3 p. cent. Et quatre chauffeurs seulement, soit 0,1 p. cent, sont des autochtones. Or, comme la Société compte embaucher 200 nouveaux chauffeurs, cette année, 50 d'entre eux devraient provenir de ces minorités. Et 90 chauffeurs, ou 40 p. cent, devront être des femmes. Mme Roy et M. Robert Perreault, le président du conseil de la STCUM, ont tous deux dit espérer que ces représentants des minorités atteindront 22 p. cent des effectifs des chauffeurs le plus tôt possible. Ils ont parlé de quelques années. Ce 22 p. cent correspond au «taux de disponibilité» pour cet emploi tel que calculé pour les membres des minorités. Un calcul qui tient compte du pourcentage de la population d'autre origine ethnique ou raciale et de divers autres facteurs. Selon M. Perreault, la STCUM est «la première entreprise de juridiction québécoise à se fixer des objectifs quantitatifs d'embauche des minorités ethniques en regard de la réalité sociale et culturelle de Montréal». Le directeur de SOS Racisme, M. Alain Jean-Bart, qui participait aussi à la conférence de presse, a félicité les dirigeants de la STCUM pour cette initiative. Et il a dit espérer que la Ville de Montréal, qui compte 12300 employés, imite leur geste. M. Perreault, qui est aussi conseiller municipal et membre de l'exécutif de la Ville de Montréal, n'a toutefois pas voulu engager la ville sur cette question.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-01-21
Pages P. A-9
Select in Zotero zotero://select/library/items/J9CJ34NH
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:51
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:51

La Chambre de Commerce veut plus d'argent pour rajeunir le réseau routier

Type Article de journal
Auteur Marc Doré
Résumé Parce que l'autoroute Métropolitaine est la pièce maîtresse du réseau de transport de la région de Montréal et qu'elle a un besoin urgent d'une cure de jeunesse, le gouvernement du Québec devrait augmenter d'au moins \$500 millions sur dix ans le budget qu'il entend consacrer au réseau de transport, estime la Chambre de Commerce de Montréal. Québec a déjà annoncé qu'il compte investir quelque \$1,6 milliards pour le transport dans la région de Montréal au cours des dix prochaines années. Déplorant le manque d'études précises et claires, le président de la Chambre, Serge Godin, a déclaré hier que le rajeunissement de l'autoroute doit régler les problèmes qui paralysent cette artère depuis une quinzaine d'années, même s'il faut pour cela y investir plus que prévu. Mais c'est d'abord un appel au calme qu'a lancé le président de la Chambre de Commerce, qui rencontrait hier, avec son Bureau de direction, une quinzaine de députés et ministres du caucus libéral de Montréal. «On ne peut pas régler des problèmes importants comme ceux-là sans sérénité», a déclaré M. Godin, faisant référence au ton acerbe des échanges entre le ministre des Transports, Marc-Yvan Côté, et les dirigeants de la Ville de Montréal. Les deux parties se sont affrontées sur la question du transport en commun l'automne dernier et elles viennent de reprendre leur querelle à propos de l'autoroute Métropolitaine. Le maire Jean Doré propose en effet de refaire au complet, mais en dépression, l'autoroute Métropolitaine, à un coût estimé par lui de \$2 milliards. «Irresponsabilité financière et intellectuelle», a tranché le ministre Côté. La «solution Doré» n'est pas à rejeter, estime M. Godin, mais il faudrait d'abord étudier des alternatives. A titre d'exemple, on pourrait reconstruire l'autoroute Métropolitaine en dépression uniquement entre l'autoroute Décarie et l'autoroute des Laurentides, des études indiquant que c'est là le trajet du gros des utilisateurs de cette section de la Métropolitaine. D'autres études sont nécessaires pense le président de la Chambre de Commerce, et en particulier des enquêtes origine-destination sur la Métropolitaine. Mais dans l'hypothèse où les études qui seraient entreprises pour déterminer les solutions optimales exigeraient des investissements additionnels, il ne faudrait pas hésiter à investir davantage, pense la Chambre de Commerce, qui propose par ailleurs de se pencher sur l'apport éventuel de tiers dans le financement du réseau. Les discussions de la Chambre de Commerce avec les députés de la région -une rencontre devenue annuelle, maintenant - ont porté aussi sur le

reste du réseau routier de la région et sur le transport en commun. De ce côté, la Chambre suggère, avant tout prolongement éventuel du métro le long d'artères surchargées, de tenter d'abord des expériences avec du matériel «léger», comme l'installation de voies réservées pour les autobus. On a abordé aussi d'autres sujets, comme le financement des universités. A ce propos, la Chambre de Commerce suggère d'étaler sur cinq ou dix ans le rattrapage des frais de scolarité que doit faire le Québec par rapport au reste du Canada. On a parlé aussi d'environnement, de tourisme et du projet d'un centre de conférences internationales. «Une rencontre bien fructueuse», a conclu M. Godin.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-01-21

Pages P. A-5

Select in Zotero zotero://select/library/items/AFF8XGA9

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

La [autoroute] Métropolitaine "rongée" par le sel

Type Article de journal

Auteur Jean-Pierre Bonhomme

Résumé Le béton, utilisé par les contracteurs pour construire l'autoroute Métropolitaine, était de si mauvaise qualité qu'il a pu réduire considérablement - de moitié peut-être - la vie utile de cette grande voie dont l'impact sur l'environnement urbain est problématique. Mais même si les ingénieurs du ministère de la voirie (Transports) et leurs contracteurs avaient utilisé les meilleurs produits, en 1957, pour composer le matériau, les sels, les chlorures épandus massivement pour déglacer cette voie auraient quand même réduit de moitié, environ, la vie utile de la voie aérienne. Ces indications ont été données à La Presse cette semaine par divers ingénieurs oeuvrant dans le domaine du béton. Dans tous les cas les experts admettent avec plus ou moins de conviction, selon le cas, qu'une autoroute sur pilotis souffre davantage qu'une autre - en surface ou souterraine - de l'impact de l'épandage des sels. La pauvre qualité du béton, composant l'autoroute sur pilotis, quoi qu'il en soit, s'explique d'une double manière, a dit hier M. Rodrigue Leblanc, directeur d'un laboratoire de contrôle des matériaux. La pierre choisie pour faire le mélange de ciment, la dolomie extraite de la carrière Miron, d'une part, a-t-il dit, n'était pas appropriée. Cette pierre est particulièrement poreuse et résiste mal aux sels de déglacage. D'autre part, les contracteurs, comme cela arrivait parfois en fin du régime Duplessis - la construction s'est faite en 1957 - «économisaient» sur les matériaux. Il aurait mieux valu, dit l'ingénieur, utilisé de la pierre granitique des Laurentides, de loin plus dure. Le contrôle des matériaux, explique toutefois l'expert, est beaucoup plus sévère aujourd'hui. La question de la corrosion par les sels, par ailleurs, est beaucoup plus difficile à régler. Il demeure que nos routes durent beaucoup moins longtemps que celles des latitudes plus tempérées. Une autoroute sur pilotis, dit-il, quelque matériau qu'on utilise pour la composer, finira bien par être attaquée par les chlorures du ministère des Transports. Le processus d'infiltration est accéléré, dans le cas d'une construction sur pilotis, par les vibrations et par la plus grande surface exposée. Les sels s'infiltrent par des interstices, réagissent avec l'acier d'armature qui gonfle et qui fait craquer le béton. On peut retarder ce processus de dégradation par des méthodes récentes telles des mélanges «à air entraîné» ou des imperméabilisations à l'époxy. L'ingénieur Denis Beauvilliers, expert en cimenteries, a également convenu que les autoroutes suspendues sont plus sujettes que d'autres à l'usure par le sel et par les acidifications de l'air ambiant. Il a précisé qu'il est possible de concevoir des bétons résistants au sel, mais que leur prix est exorbitant. La Presse, on s'en souviendra, rapportait dans son édition du 7 janvier dernier, que, selon les ingénieurs de Lavalin, le prix d'une réfection sur pilotis de la voie métropolitaine qui tranche dans la ville, est de \$50 millions du mille, tandis que le prix d'une autoroute en tranchée ne serait que de \$30 millions. Les citoyens de Montréal se plaignent de plus en plus des servitudes de bruit, d'odeurs, de brumes salines et de vibrations qui affectent les quartiers densément peuplés. Ils ont du reste fait circuler des pétitions, ces derniers jours, pour sensibiliser le ministre des Transports, M. Marc-Yvan Côté à ce problème. Celui-ci, on le sait, favorise une reconstruction aérienne de l'ouvrage.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-01-21

Pages P. A-5

Select in Zotero zotero://select/library/items/J7ER7HTV

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

Incendie à Alliance Québec] : bizarre enquête

Type Article de journal

Auteur Lysiane Gagnon

Résumé La Presse Opinions, samedi 21 janvier 1989 822 mots, p. B3 [Gagnon, Lysiane Dans quelle sorte de société vivons-nous? Peu à peu, sous l'effet de «fuites» et de sous-entendus, l'hypothèse la moins plausible - soit que Royal Orr aurait lui-même mis le feu aux bureaux d'Alliance Québec - est devenue l'hypothèse principale. Sur la foi de soupçons purement circonstanciels, M. Orr est devenu, dans une certaine opinion publique qui ne demandait qu'à croire à cette théorie, le «suspect numéro un». Quoiqu'il arrive, il aura été atteint dans sa réputation et dans ses droits les plus fondamentaux. Plusieurs personnes en autorité ont contribué à façonner cet épisode honteux de notre saga linguistique. Au moins un officier de la CUM a lancé des rumeurs sous le couvert de l'anonymat; le responsable politique de la police montréalaise, le maire Descary, président du Conseil de sécurité de la CUM, a émis des commentaires inqualifiables qui auraient normalement dû pousser ses collègues de la CUM à réclamer son départ immédiat d'un poste aussi stratégique; un haut-fonctionnaire du ministère du Solliciteur-général, dont les liens avec la Sûreté du Québec sont connus, a trahi son devoir de réserve en lançant des bribes d'information lourdement biaisées; le chef Bourget a lui aussi laissé planer des soupçons par des déclarations fort ambiguës. Même le ministre de la Justice, M. Rémillard, n'a pas eu la décence élémentaire de condamner cette opération qui allait contre le fondement même de notre Droit qui dit qu'on n'accuse pas quelqu'un sans preuve. M. Rémillard, pourtant juriste, s'est contenté de «déplorer» l'affaire. Heureusement, le maire Doré, sortant du mutisme où il s'était trop longtemps enfermé, a dénoncé vigoureusement cette «atteinte aux droits des personnes et des organismes mis en cause». Survenant à ce moment, dans ce lourd climat où quelques-uns commençaient à se demander si nous étions en train de glisser sous le régime d'une police politique, l'intervention du maire de Montréal était plus qu'opportune. Elle était nécessaire et vitale, elle a permis aux démocrates de respirer et fait entendre la voix de la justice la plus élémentaire. Quelle sorte de police avons-nous? Après avoir reçu maintes menaces, l'organisme qui est au coeur d'une vive controverse linguistique voit ses locaux incendiés, et le bon sens indique qu'il y a probablement une cause criminelle, mais les policiers traitent cela comme une affaire de routine, et reportent l'enquête de plusieurs jours... sans même voir à ce que les locaux incendiés soient barricadés et sous surveillance. Il y a d'autres faits troublants. La Sûreté du Québec avait installé une caméra vidéo rue Crescent, devant l'entrée principale de l'édifice qui abrite, à l'angle de la rue Ste-Catherine, plusieurs bureaux et commerces. A ce qu'on sache, l'essentiel des soupçons qui ont pesé ou pèsent sur M. Orr viennent de cette bande vidéo où on le voit quitter l'édifice une heure et demie avant que l'incendie ne se déclare. Ce détail, Orr n'en a d'ailleurs jamais fait mystère. Il en avait fait part aux policiers bien avant de savoir qu'il avait été filmé. Or, jeudi soir, on apprend au télé-journal de Quatre-Saisons qu'il est non seulement possible, mais facile, d'entrer dans l'édifice par d'autres voies que l'entrée principale - la seule à se trouver dans le champ de la caméra de la Sûreté. Comme l'a montré le reportage télévisé de TQS, on peut tout bonnement entrer, rue Ste-Catherine, au café-croissanterie qui fait l'angle de l'édifice, descendre aux toilettes qui sont au sous-sol, et de là, emprunter un couloir qui mène aux ascenseurs centraux, puis se rendre tranquillement au 6^e étage, aux locaux d'Alliance Québec. La porte qui donne sur ce couloir est au pied de l'escalier intérieur de la croissanterie, juste à côté des toilettes des hommes, et n'est pas toujours verrouillée puisque l'équipe de TQS, ni vue ni connue, a emprunté ce passage dont la porte n'était pas fermée à clé. (De toute façon, la même personne qui est entrée apparemment sans effraction dans les locaux d'Alliance Québec aurait pu utiliser une clé, un passe-partout ou quelque autre truc de cambrioleur pour ouvrir cette porte du sous-sol. Elle aurait également pu quitter l'édifice par cette voie, ou encore par l'escalier de sécurité qui donne à l'arrière et qui, à ce qu'on sache, n'a pas été sous la surveillance de la SQ.) Il y a ici des failles extraordinaires. Pourquoi la SQ n'a-t-elle pas installé de caméra devant les entrées de la rue Ste-Catherine? Ou alors, pourquoi la police de la CUM semble-t-elle avoir accordé tant d'importance à une bande vidéo qui ne couvrirait pas toutes les possibilités? L'existence du passage souterrain était en effet facile à découvrir. Il suffisait d'interroger les commerçants. Mais justement, le propriétaire de la Croissanterie a déclaré jeudi n'avoir jamais été interrogé par la police de la CUM. Incroyable mais vrai: les commerçants qui logent dans l'édifice où s'est produit l'incendie ne semblent pas avoir été interrogés. Chez Vasco, l'un des trois commerces avec entrée rue Ste-Catherine, le patron m'a dit qu'il avait lui aussi, au sous-sol de son commerce, une entrée donnant sur le passage dont il était question à TQS, et qu'il peut facilement, de même que les autres commerçants logés au rez-de-chaussée, se rendre par l'intérieur jusqu'à l'autre partie de l'édifice. Lui non plus n'a pas été interrogé par les policiers. Rappelons qu'une semaine après l'incendie, notre collègue André Noël avait interviewé d'autres locataires de l'édifice, et découvert qu'aucun n'avait été interrogé par la police - même pas l'employée d'une agence de rencontres située au même étage qu'Alliance Québec, qui avait alerté le service des incendies! Quelle bizarre façon de mener (ou plutôt de ne pas mener) une enquête! L'interrogatoire des «voisins» ne fait-il pas partie de la routine de toute enquête policière? Cette semaine, sur les «lignes ouvertes», M. Orr était déjà jugé et condamné par nombre d'auditeurs. D'autres ravages ont été faits. Le système policier et judiciaire est en train de perdre sa crédibilité aux yeux d'un grand nombre de gens, car certains garderont l'impression, à tort ou à raison, qu'en l'absence de véritable suspect et de preuves sérieuses, ou peut-être pour masquer une enquête mal menée, certains ont voulu trouver

un coupable à tout prix... et qu'ils ont désigné, comme bouc émissaire, celui qui faisait leur affaire pour des raisons politiques. C'est certainement, en tout cas, l'impression laissée par les déclarations du maire Descary. Dans l'une de ses déclarations à l'emporte-pièce, ce dernier a dit que l'affaire divisait les francophones et les anglophones. Non, Monsieur. Dans cette affaire, il n'y a qu'une ligne de démarcation, et elle n'a rien à voir avec la langue, c'est la ligne qui sépare les démocrates des autres.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-01-21
Pages P. B-1
Select in Zotero zotero://select/library/items/SDRXUWZE
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

Le Faubourg Saint-Laurent [à Montréal] sera méconnaissable

Type Article de journal
Auteur Marianne Favreau
Résumé Montréalités L'élan sera donné au redéveloppement du Faubourg Saint-Laurent par les «gestes structurants» que l'administration pose, explique M. John Gardiner, membre du comité exécutif et conseiller municipal du district. La municipalité possède déjà des «îlots-clés», sur le boulevard René-Lévesque notamment, indique-t-il, dont la mise en valeur entraînera d'autres. Et elle a décidé d'exproprier des terrains stratégiques qui permettront de transformer ce secteur qui ressemble à une «zone bombardée». Le Faubourg Saint-Laurent s'étend du boulevard Saint-Laurent à la rue Saint-Denis, entre Sainte-Catherine et Viger. La partie ouest constitue encore ce qu'on appelait autrefois le Red Light, le quartier des amours que l'on paie. Avant de décréter une expropriation de quelque \$10 millions dans le secteur, que La Presse a signalée récemment, les services municipaux ont étudié la structure de propriété et essayé de connaître les intentions des propriétaires. «Ils ont constaté qu'il y a des gens qui n'attendaient qu'un signal pour commencer à investir», assure M. Gardiner. Ce signal, c'est l'implication de la municipalité qui, en plus des expropriations, procédera à l'achat, de gré à gré, d'autres propriétés. Déjà, des propriétaires des rues Sainte-Élizabeth et De Bullion ont fait un effort pour rénover leurs propriétés. Parmi les changements qui auront lieu sous peu, on envisage la relocalisation de Daytona Motors qui serait remplacé par des bureaux, angle René-Lévesque et Sanguinet. Dans la même rue, le local de référence pour les clochards, Dernier Recours (dont la Ville s'apprête à revoir le rôle), logerait la clinique de psychiatrie de Saint-Luc. Le stationnement en face du Monument National, boulevard Saint-Laurent, sera transformé en parc. C'est dans ce contexte, explique M. Gardiner, qu'il faut inclure l'établissement temporaire d'un jardin communautaire dont il convient qu'il est relativement coûteux, rue De Bullion. Mais la ville envisage aussi l'achat de ce terrain. Et cela n'a rien à voir avec le fait que M. Gardiner soit conseiller du quartier, mais doit être lié plutôt aux actions importantes entreprises par la municipalité dans un quartier qui en a grand besoin, indique-t-il.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-01-22
Pages P. A-7
Select in Zotero zotero://select/library/items/FLWBCMED
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

L'Unesco ouvre un bureau à Québec dans le but de rapatrier les Etats-Unis

Type Article de journal
Auteur Denis Lessard
Résumé A PARIS -- L'Unesco a décidé d'ouvrir son seul bureau en Amérique du Nord à Québec, a fait savoir hier le premier ministre Robert Bourassa. A l'issue d'une rencontre avec l'ex-maire de Montréal, M. Jean Drapeau, ambassadeur du Canada à l'Unesco, M. Bourassa a annoncé que cet organisme international aurait pignon sur rue dans la Vieille Capitale dès l'automne prochain. Il s'agit d'une décision importante pour «la crédibilité internationale» de Québec, selon M. Bourassa, rappelant le mandat de l'Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture, qui siège à Paris. Le gouvernement provincial contribuera environ \$70000

par année aux opérations de ce bureau. Il s'agit essentiellement de la location des locaux, de l'équipement et du salaire du personnel de soutien, qui seront nécessaires au représentant qu'enverra l'Unesco. Fidèle à son habitude, l'ex-maire Drapeau a catégoriquement refusé de parler à la presse, s'offusquant même de l'insistance des caméras lors de la traditionnelle séance de photos avec M. Bourassa. Plusieurs arguments plaident en faveur de la candidature de Québec. La vieille ville a en effet été élevée au rang de «patrimoine mondial» par l'Unesco en 1986. Québec est la seule ville en Amérique du Nord à avoir ce statut. Elle est candidate pour accueillir le congrès international sur le patrimoine en 1990, un rassemblement de 55 villes et d'une vingtaine de d'arrondissements. Ville universitaire et capitale provinciale, Québec ne possède guère d'autres atouts pour attirer un organisme international. Montréal compte déjà de telles représentations, a rappelé M. Bourassa, citant l'OACI (Organisation de l'aviation civile internationale). Amusé, M. Bourassa a soutenu que l'ancien maire, M. Drapeau, était d'accord avec le choix de Québec. «Malgré les soupçons que vous pouvez avoir... il s'est rallié au choix de Québec», a dit le premier ministre. Selon M. Bourassa, le bureau de Québec pourra servir à l'Unesco comme tête de pont en Amérique. Il y a cinq ans, les États-Unis avaient quitté l'organisme, le trouvant trop mal administré. Le bureau de Québec fait partie d'une stratégie pour ramener les États-Unis au sein de l'organisme, estime M. Bourassa. Pour le ministre des Affaires internationales, M. Paul Gobeil, même si elle se résume à un représentant, la présence de l'Unesco est «loin d'être un symbole. Si c'en est un je suis sûr que beaucoup le voudrait», a-t-il dit. Après une semaine d'une tournée essentiellement économique en Allemagne et en Angleterre, M. Bourassa entreprend, à compter de lundi, la phase plus «politique» de son voyage en Europe. Il doit rencontrer demain le président de la République de France, M. François Mitterrand, qui l'a invité à déjeuner. Il verra par la suite le premier ministre socialiste, M. Michel Rocard, son hôte pour le dîner officiel. La France est le seul pays qui entretienne des relations directes avec le Québec, sans que l'ambassade du Canada à Paris n'ait à intervenir dans les échanges. Dans une nouvelle brève, publiée dans sa chronique internationale, le magazine L'Express souligne que M. Bourassa adopterait «un profil particulièrement bas» lors de sa visite en France. L'Express fait surtout état du débat linguistique au Québec, estimant que «M. Bourassa s'est attiré les foudres des deux camps en permettant le bilinguisme à l'intérieur des commerces». «Sous les fleurs de lys du drapeau québécois, la révolution gronde», conclut L'Express dans sa brève mention. «Je comprends que c'est le bi-centenaire de la Révolution française, mais c'est une métaphore qui ne s'applique pas à la situation au Québec», a dit M. Bourassa, appelé à commenter. Le dossier linguistique «d'aucune façon ne sera prédominant dans les discussions», prévoit M. Bourassa. «La langue n'est pas le sujet dominant de mon voyage, j'ai eu une seule question là-dessus et j'ai rencontré 200 personnes jusqu'ici», a-t-il conclu.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-01-22

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/FL5FBMD5

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

STCUM : \$4,5 millions pour améliorer le service

Type Article de journal

Auteur Marc Doré

Résumé A la veille de l'importante commission parlementaire qui décidera du cadre de développement du réseau de transport de la région de Montréal pour les 20 prochaines années, la Société de transport de la CUM a fait connaître hier une série de mesures ponctuelles destinées à améliorer le transport dans l'est de l'île. La STCUM consacrera cette année \$4,5 millions à des services additionnels d'autobus sur l'ensemble de son territoire, dont 80 p. cent iront à l'Est, principalement aux quartiers Rivières-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles. Le gouvernement du Québec participe jusqu'à \$2 millions à ces nouveaux services, mais le ministre des Transports avait exigé avec fermeté, en annonçant cette participation supplémentaire au budget de la STCUM, que ces investissements se fassent bien dans l'Est. Les représentants de la CUM pourront donc dire de vive voix cette semaine au ministre Marc-Yvan Côté qu'ils ont rempli leurs engagements dans ce dossier. Quant au litigieux dossier du transport régional, la CUM fait connaître aujourd'hui son plan de transport, qui comprend comme pièce maîtresse la construction d'une nouvelle autoroute Métropolitaine. Le maire de Montréal, Jean Doré, a rendu public la semaine dernière un projet de reconstruction de l'autoroute en dépression, que le ministre Côté a évalué à \$2 milliards tout en qualifiant le maire d'«irresponsable» pour l'avoir proposé. Hier, le président de la STCUM, Robert Perreault, qui est aussi vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal, a dit espérer que la discussion avec le ministre sera sereine, «parce qu'on va prendre des décisions qui auront un impact pour toute la région pendant 15 ou 20 ans». Métrobus «Nous avons retenu les améliorations qui étaient les plus rentables par rapport aux dépenses nécessaires», a déclaré la PDG de la STCUM, en rendant public les mesures destinées à l'est de Montréal. La société de transport compte ajouter 100000 heures de service par autobus au

service qu'elle donne déjà, dont 80000 pour l'Est. On saura plus tard comment les autres 20000 heures destinées à l'ouest de l'île seront ajoutées au réseau. Pour le moment, la nouveauté la plus tangible, c'est la mise en place, à compter du 20 mars, de deux lignes de «métrobus» entre le bout de l'île et des stations de métro. Les habitants de Pointe-aux-Trembles gagneront ainsi 10 minutes sur le trajet qui les mène jusqu'au centre-ville en utilisant le métrobus de la ligne 184 Bout-de-l'Île. L'autobus empruntera la rue Notre-Dame, la 53e Avenue, la rue Demontigny, le boulevard du Tricentenaire et la rue Sherbrooke jusqu'à la station de métro Honoré-Beaugrand. L'autre métrobus, la ligne 194 Rivière-des-Prairies, passe par les boulevards Rivière-des-Prairies, Perras et Armand-Bombardier, la rue Henri-Bourassa et la voie de service de l'autoroute 25 pour aboutir à la station Radisson. Un gain de 15 minutes pour les usagers. Huit autres modifications, des prolongements de lignes, sont prévues pour le mois de juin. Ainsi, la ligne 29 Rachel sera prolongée jusqu'à la rue Notre-Dame; la ligne 33 Langelier sera prolongée jusqu'au boulevard Perras; la ligne 81 Broadway sera prolongée jusqu'à la rue Marie-Victorin; la ligne 97 Mont-Royal sera prolongée jusqu'au boulevard Pie-IX; la boucle nord de la ligne 113 Viau sera prolongée jusqu'à la rue Lionel-Groulx; la ligne 179 L'Acadie sera prolongée jusqu'à la rue Charles-de-Latour; la ligne 188 Couture sera prolongée jusqu'à Pascal-Gagnon; la ligne 197 Rosemont sera aussi prolongée. D'autres modifications devraient aussi être annoncées d'ici la fin de l'année, après la fin des travaux du Comité inter-municipal sur le développement du transport en commun dans l'Est.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-01-23

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/QHB6STCF

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

Transports : une passe d'armes entre le "prince" [Jean] Doré et le ministre [Marc-Yvan] Côté? La Commission parlementaire s'ouvre aujourd'hui et Montréal tentera d'y faire valoir ses propositions concernant le transport dans la métropole

Type Article de journal

Auteur André Pépin

Résumé La Presse Nouvelles générales, mardi 24 janvier 1989 433 mots, p. A3 Pépin, André QUÉBEC -- Les élus municipaux de la grande région métropolitaine peuvent-ils encore forcer le gouvernement du Québec à modifier ses intentions pour améliorer la situation du transport dans la métropole? La question se pose alors que débutent ce matin, à Québec, les travaux d'une commission parlementaire pour étudier le bien-fondé de la proposition gouvernementale d'investir près de \$2 milliards dans la région métropolitaine, au cours des dix prochaines années. La réunion des élus débute dans un climat tendu puisque le maire Jean Doré et les dirigeants de la Communauté urbaine de Montréal questionnent le plan du ministre des Transports, M. Marc-Yvan Côté. Les représentants de tous les élus pourront donc faire valoir leur point de vue, de même que le ministre qui, publiquement, a mis en doute les capacités financières et intellectuelles du maire de Montréal, jeudi dernier. La publication, en août dernier, du fameux «plan de transport» n'a pas été aussi spectaculaire que les annonces importantes faites à Montréal depuis 25 ans, comme par exemple celle d'y tenir une exposition universelle ou des Jeux olympiques, mais les enjeux pour les Montréalais sont nombreux et fort importants. Les élus de l'île vont tout faire pour forcer le gouvernement à investir davantage dans le transport en commun, particulièrement pour desservir la clientèle de l'est, au moment où des études montrent que l'utilisation du transport en commun est en régression dans la région. Le maire Doré obtient des appuis de plusieurs groupes, en s'opposant au principe de l'étalement urbain. Les villes de banlieue, y compris les élus de la Montérégie, vont défendre l'idée de construire des voies de ceinture pour décongestionner les grandes artères de Montréal. Il s'agit de l'autoroute 30 sur la Rive-Sud et du prolongement de l'autoroute 25 vers la 440, au nord. Ce dernier prolongement suppose la construction d'un pont au-dessus de la rivière des prairies. Le maire de Montréal souhaite également une solution permanente à l'épineux dossier de l'autoroute Métropolitaine. Il propose de la construire carrément sous terre, ce qui lui a valu une giflette du bouillant ministre des Transport qui l'a qualifié de «prince». «Les services publics, égouts, gaz, électricité etc, passent sous la métropolitaine, du nord au sud. De plus, le transport des matières toxiques ou dangereuse est interdit dans les tunnels», soutient M. Côté, pour expliquer son impatience. Les discussions qui commencent aujourd'hui sont donc capitales pour l'ensemble des Montréalais puisqu'un blocage pourrait de nouveau retarder l'application des mesures correctives pour de nombreuses années. Ce qui a marqué ce débat depuis plusieurs mois, il est important de le souligner, c'est la rivalité qui marque les rapports entre le ministre Marc-Yvan Côté et les dirigeants de Montréal, de même que les responsables de la Société de transport de la région de Montréal. C'est maintenant un secret de polichinelle, le ministre reproche discrètement aux dirigeants de la métropole d'être issus de l'ère péquiste. Le débat risque

donc d'être houleux au cours des prochains jours. Il sera également important de voir comment les dirigeants politiques de Laval, avec un fort lobby, tenteront de profiter de la situation pour faire avancer deux projets qu'ils ont à coeur, soit le prolongement du métro jusqu'à leur île (ou bien l'aménagement d'un monorail) et la construction d'un nouveau pont au-dessus de la rivière Des Prairies. Curieusement, les députés de Montréal sont silencieux dans ce dossier, du moins jusqu'à maintenant.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-01-24

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/ZT9STDWZ

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

Le RCM suspend l'exclusion des quatre conseillers dissidents

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé Revirement au RCM où l'exécutif du parti considère maintenant que les conseillers municipaux Boskey, Goyer, Mélançon et Rotrand sont encore membres du parti. Ils le resteront tant que le conseil général du RCM, ou le congrès, n'en aura pas décidé autrement. C'est ce qu'a fait savoir hier le conseil exécutif du RCM à la suite d'une réunion avec les quatre conseillers concernés. Ces conseillers ont démissionné récemment du caucus des élus du RCM à cause de divergences de vues sur diverses questions. Ils siègent désormais comme indépendants au conseil municipal, tout en disant continuer à défendre le programme du parti. Le jour même de l'annonce de leur démission du caucus, le conseil exécutif du RCM avait décidé que ces conseillers n'appartenaient plus au parti. Ils s'étaient exclus d'eux-mêmes du parti en ne participant pas à une instance du RCM, expliquait le président, M. Jacques Desmarais. Cette interprétation, qui est maintenant suspendue, a soulevé la controverse dans les rangs du RCM, les associations RCM locales reconnaissant toujours ces conseillers comme membres de leur organisation. La décision de l'exécutif de garder ces conseillers au RCM jusqu'à ce que les instances appropriées se prononcent, a des effets sur le financement des partis politiques par la ville, pour leurs dépenses de recherche et de secrétariat. En pratique, le Parti civique de M. Claude Dupras ne devrait donc pas se voir couper des fonds en raison de l'addition de quatre conseillers indépendants au conseil municipal. C'est d'ailleurs en réponse à une demande du greffier de la ville que l'exécutif a fait savoir qu'il faut compter les conseillers en cause comme membres du RCM. Le greffier voulait clairement savoir des dirigeants du parti si ces quatre conseillers émergeaient au budget du RCM ou à delui des conseillers indépendants.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-01-24

Pages P. A-4

Select in Zotero zotero://select/library/items/F7AF45ZL

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

La CUM privilégie le transport en commun

Type Article de journal

Auteur Marie-Claude Lortie

Résumé La Communauté urbaine de Montréal invite le ministre des Transports à étudier en profondeur le dossier de l'autoroute Métropolitaine, en plus d'accorder la priorité à l'expansion du réseau de transport en commun vers le nord-est et le nord-ouest de l'île et d'augmenter l'enveloppe financière réservée à la résolution des problèmes de transport dans la région montréalaise. Voilà les principales recommandations énoncées dans le mémoire que la CUM présentera à la Commission parlementaire sur le plan de transport du gouvernement du Québec, qui commence aujourd'hui à Québec. Rendu public hier en conférence de presse par le président de la CUM, M. Michel Hamelin, accompagné, entre autres, du maire de Montréal, M. Jean Doré, ce mémoire reprend les idées réitérées depuis août 1987 par les représentants de la CUM, sur les solutions à apporter aux problèmes de transport dans la région de Montréal. Répondant au plan d'action 1988-1998, proposé par le ministre des Transports, M. Marc-Yvan Côté, en août dernier, les maires des 29 municipalités de l'île de Montréal

privilégient «unanimement» une révision approfondie du dossier de l'autoroute Métropolitaine. La CUM ne «favorise pas de solution pour autant», a expliqué M. Hamelin, contrairement au maire Doré qui, la semaine dernière, s'est prononcé ouvertement en faveur d'une autoroute périphérique en tranchée. Selon M. Hamelin, la simple réparation de l'autoroute, telle que proposée par M. Côté, ne serait «que rapiéçage à recommencer dans dix ans puisque le béton est rendu poreux et friable». M. Hamelin a de plus tenu à rappeler que l'autoroute Métropolitaine faisait partie de la Transcanadienne, et qu'il serait donc possible de demander la participation financière du gouvernement fédéral pour la réalisation d'une telle recherche. En plus de privilégier l'étude approfondie du transport routier périphérique, le mémoire propose en priorité l'amélioration du transport en commun vers le nord-est et le nord-ouest de l'île de Montréal. La CUM favorise donc la construction de la ligne 7 du métro, une ligne construite sur un axe nord-sud qui partirait des environs du parc Olympique, monterait vers le nord jusqu'à la rivière des Prairies et tournerait vers l'est à Montréal-Nord pour se rendre jusqu'au quartier Rivière-des-Prairies. La construction de cette ligne devrait se faire en même temps que le prolongement de la ligne 5 - qui traverse une partie de l'île sur un axe est-ouest au nord de la montagne - vers Anjou, ainsi que la modernisation de la ligne 3, une ligne ferroviaire desservant le nord-ouest de l'île, vers Deux-Montagnes. La CUM suggère aussi que l'enveloppe de \$1,7 milliard proposées par le ministre Côté dans le plan d'action 1988-1998, «soit substantiellement augmentée». Les maires des municipalités de l'île de Montréal croient que cette augmentation pourrait être financée à même les revenus de la taxe sur l'essence et aussi, si nécessaire, avec une partie des droits d'immatriculation. Quant aux voies de contournement de la ville, contrairement aux propositions du ministre Côté, la CUM ne croit pas qu'il faille accorder priorité à la construction d'un pont au bout de l'autoroute 25, ni aux autoroutes 30 et 440. A propos des problèmes de circulation dans le centre-ville, le maire Doré a tenu à faire savoir qu'un plan d'action serait rendu public sous peu afin d'apporter une solution au problème du stationnement en double sur les voies passantes, aux heures de pointe. Le maire a indiqué que des mesures serrées seraient instaurées pour empêcher les automobilistes - ainsi que les agents des forces de l'ordre qui leur donnent des contraventions - de se garer en double durant les heures de pointe.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-01-24

Pages P. A-3

Select in Zotero <zotero://select/library/items/57QXEFMB>

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

[Claude] Dupras quitte la direction du Parti civique pour une question d'image

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé Très fier de l'élan qu'il a donné au Parti civique de Montréal, Claude Dupras en quitte pourtant la direction, persuadé qu'il n'a pas les atouts requis pour le porter au pouvoir aux élections de 1990. Très humblement, le chef démissionnaire reconnaît n'avoir pas le don de communication, ni l'image charismatique que réclament désormais les électeurs. «Il est temps que je me retire pour que le Parti civique prenne son élan», dit-il. Il démissionne donc essentiellement pour une question d'image. «Il faut être réaliste en politique. La politique, c'est aussi un commerce d'image et d'illusion», a-t-il déclaré. Il en est arrivé à cette décision difficile après diverses consultations, des sondages, des «focus groups». «Je n'ai pas la capacité de convaincre les Montréalais que je puisse gagner les élections, constate-t-il, même si je sais que je pourrais être un bon maire.» Il ne briguera pas non plus les suffrages lors des élections municipales dans Sault-au-Récollet, en avril. Mais il reste membre du parti et n'écarte pas la possibilité d'être candidat-conseiller aux élections de 1990. Le Parti civique n'avait, en décembre, la préférence des Montréalais que dans une proportion de 21 p. cent, soit six points de plus qu'en février dernier, indique-t-il. «J'ai analysé ma performance et celle du Parti civique depuis deux ans et demi et je m'estime relativement satisfait», dit M. Dupras. Il rappelle avoir contribué à la naissance d'un vrai parti démocratique, avec une constitution, 2000 membres, un bulletin d'information, un premier congrès d'orientation politique, un manifeste, un fonds électoral de \$250000, etc. «Mais il faut au chef des atouts pour remporter la victoire aux prochaines élections. Comme je ne possède pas les qualités nécessaires, il est préférable que les destinées et l'orientation du parti soient remises à quelqu'un d'autre. «Comment proposer des solutions aux Montréalais si les gens ne m'écoutent pas? Je ne rends pas service à mon parti. Ça prend quelqu'un qui passe l'écran, qui va se faire inviter à la télé. Ce que je dis est peut-être cynique, mais j'en suis victime.» Le conseiller Auf Der Maur, porte-parole politique du parti, renchérit: «Trop souvent en politique, on voit le triomphe du style sur la substance, et c'est malheureux. Il est dommage que les Montréalais n'aient pas su reconnaître les qualités de M. Dupras.» Celui-ci espère que son départ ouvrira la porte à un nouveau leader démocrate. «Quelqu'un doit se lever et se montrer capable de rallier les Montréalais pour remplacer

l'administration Doré, coûteuse et sans gouvernail.» Il se montre sceptique quant à la possibilité que d'anciennes vedettes du PCM, comme MM. Pierre Lorange ou Yvon Lamarre, soient sur les rangs. M. Dupras avait pris les rennes du parti à l'été 1986, quelques mois avant les élections municipales. Il avait alors été préféré à six autres candidats par le Parti civique d'alors (composé de 82 personnes, conseillers et ex-conseillers). Défait aux élections de novembre 1986 où il avait obtenu environ 30 p. cent des voix, M. Dupras s'était ensuite appliqué à faire du PCM un véritable parti démocratique. Il avait déjà joué ce rôle de pillier au Parti conservateur, sous MM. Standfield et Clark. «Je sais ce qu'est la politique quand le chef a de la difficulté à communiquer.» La direction intérimaire du PCM est assurée par la vice-présidente, Me Jocelyne Ménard. Le congrès au leadership du parti, qui réunira 700 délégués, n'aura lieu qu'après les élections partielles dans Sault-au-Récollet, en mai ou juin. De son côté, le maire Jean Doré a rendu hommage aux efforts de M. Dupras pour moderniser et démocratiser son parti. Il a souligné la qualité de sa contribution à la vie démocratique montréalaise et il souhaite que M. Dupras continue à s'intéresser à la vie municipale.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-01-24

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/TIQE6ER7

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

Les "dissidents" du RCM se voient comme un "groupe parlementaire" ; cependant, après le prochain conseil général du parti, les quatre conseillers pourraient bien réintégrer les troupes du maire [Jean] Doré

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé Les quatre conseillers dissidents du RCM comptent sur la prochaine assemblée du conseil municipal pour annoncer leurs couleurs et s'imposer comme un véritable «groupe parlementaire» indépendant à l'hôtel de ville de Montréal. Les conseillers Pierre-Yves Melançon, Sam Boskey, Pierre Goyer et Marvin Rotrand se pointeront à l'assemblée de lundi soir, armés de trois avis de motion, demandant entre autres que les réunions du conseil exécutif soient désormais publiques et que les délibérations du conseil municipal soient enregistrées et diffusées à la radio ou à la télévision. M. Melançon, qui agit à titre de «leader parlementaire» du groupe, n'en estime pas moins que la crise qui a ébranlé le RCM quelques jours avant Noël pourrait se résorber d'ici quelques mois. Le cas échéant, a-t-il dit hier lors d'une entrevue téléphonique, les conseillers dissidents pourraient bien appuyer sur la case retour et réintégrer les troupes du maire Doré. Incidemment, M. Melançon pourrait bien ne pas assister à cette hypothétique fête de réconciliation, puisqu'il n'a toujours pas écarté l'idée de briguer la direction du NPD-Québec au printemps prochain. «Je vais prendre ma décision d'ici un mois au plus tard», a-t-il fait savoir hier. Pierre-Yves Melançon avait quitté le caucus des conseillers du RCM le 28 octobre; ses trois collègues l'ont rejoint dans les rangs de l'opposition quelques semaines plus tard, le 20 décembre. Dès le lendemain, le Rassemblement des citoyens de Montréal expulsait les quatre dissidents. Mais lundi dernier, à la suite d'une rencontre avec le «groupe des quatre», la direction du RCM a décidé que les contestataires pouvaient demeurer dans ses rangs jusqu'à un prochain conseil général du parti. «C'est un geste d'ouverture, qui permet d'espérer une solution à la crise politique au sein du RCM», a estimé hier M. Melançon. «Je crois qu'il y a moyen de trouver un terrain d'entente, mais il faudra auparavant que le parti procède à un débat politique le plus serein et le plus démocratique possible. C'est un bon signe que le président du parti ait décidé d'agir à titre de médiateur.» Si, au terme de ce débat, les divergences entre l'équipe Doré et l'équipe Melançon se résorbent, «nous n'aurons plus aucune raison de continuer à siéger dans l'opposition.» Mais avant d'en arriver là, avertit M. Melançon, l'administration Doré devra «s'engager publiquement à entreprendre les réformes que nous souhaitons». Ces réformes devraient aller dans le sens d'une administration moins centralisée et plus transparente, a dit M. Melançon. En attendant l'éventuel retour à l'harmonie, le «groupe des quatre» a convenu de former un groupe parlementaire «minoritaire et indépendant», qui basera ses interventions sur... le programme du RCM. Les quatre dissidents ont l'intention de se partager une dizaine de dossiers. Chacun de ces dossiers sera défendu par un «responsable majeur» et un adjoint. S'ils comptent former un front uni, il n'est pas exclu que les dissidents s'associent avec les autres membres de l'opposition à l'hôtel de ville sur des sujets particuliers.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-01-25

Pages P. A-3
Select in Zotero zotero://select/library/items/U973EZWI
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

[Parti civique de Montréal : Yvon] Lamarre succédera-t-il à [Claude] Dupras?

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé La succession de Claude Dupras au leadership du Parti civique reste la grande inconnue sur l'échiquier municipal. Mais on n'a pas attendu sa démission pour ébaucher divers scénarios et sonder diverses personnalités capables d'affronter le maire Doré aux prochaines élections. «La décision de M. Dupras de quitter la direction du parti est très sage et le Parti civique est de plus en plus uni», assure M. Sammy Forcillo. M. Forcillo avait démissionné de l'exécutif du Parti civique, l'an dernier, pour se donner toute liberté de trouver un autre candidat que M. Dupras au leadership. D'autres groupes, n'ayant aucun lien avec le Parti civique, tentent aussi de trouver une candidature intéressante à la mairie pour 1990. L'ex-conseiller municipal Forcillo assure qu'il existe un groupe de 48 personnes dans le parti, «prêt à n'importe quelle convention, prêt à travailler avec l'exécutif pour améliorer le membership». «Ce qu'on discute, explique-t-il, c'est de rebâtir le parti pour faire la lutte au RCM, organiser les districts.» Et, bien sûr, trouver un chef qui passe la rampe. Et pour certains d'entre eux, M. Yvon Lamarre reste la personnalité qu'il faut remettre en selle. Récemment, à l'occasion de discussions d'affaires sur la Fondation et l'Omnium Yvon Lamarre pour les enfants handicapés, la conversation a, évidemment, débouché sur la politique municipale et le Parti civique, indique-t-on. Si M. Forcillo est vérificateur des organismes de bienfaisance de M. Lamarre, d'anciens conseillers municipaux comme MM. Bélanger, Anfossi et autres, en sont directeurs. Et M. Germain Prigent sera président d'honneur du brunch de la fondation, en avril. «C'est sûr qu'on finit toujours par parler de politique, admet M. Forcillo qui est un peu l'âme de ce groupe. Mais il n'a jamais été mentionné à cette réunion à mon bureau que M. Lamarre revienne en politique. Il n'a jamais dit qu'il ne reviendrait pas, mais il n'a jamais dit qu'il reviendrait.» Le conseiller municipal Germain Prigent, qui a quitté le Parti civique à la suite de dissensions avec M. Dupras, ne compte pas y revenir pour l'immédiat. Il attend de voir qui en sera le chef. Il admet que divers scénarios ont circulé au sein du groupe de M. Forcillo, qui comprend beaucoup d'anciens conseillers municipaux. L'un de ces scénarios envisageait le retour de M. Lamarre, après l'élection d'un chef temporaire à la direction du parti. Chef qui lui céderait la candidature à la mairie peu avant les élections. «C'était plausible quand on croyait que le congrès aurait lieu en février. Maintenant, c'est une autre histoire», de dire M. Prigent. M. Lamarre, renommé pour sa probité, se serait-il prêté à un tel scénario? Comme d'habitude, il refuse de répondre aux journalistes concernant son avenir politique. Par ailleurs, d'autres personnalités n'ayant aucun lien avec le Parti civique, cherchent également à susciter des candidatures de poids à la direction du Parti civique. Des hommes d'affaires sérieux sont en quête d'un opposant fort au maire Doré pour les prochaines élections. Et c'est au sein du nouveau Parti civique qu'il pourrait se faire valoir.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-01-25

Pages P. A-5

Select in Zotero zotero://select/library/items/EBKY27TB

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

[Commission parlementaire sur les transports] : Laval et la Rive-Sud marquent des points pendant que le ministre [Marc-Yvan] Côté jette les bases de l'affrontement avec Montréal

Type Article de journal

Auteur André Pépin

Résumé QUÉBEC -- Laval et la Rive-Sud de Montréal ont marqué des points, hier, en proposant la mise sur pied d'une structure régionale de transport en commun pour régler les déficits, et la construction, à Laval, d'un monorail au lieu d'un métro souterrain. Ces deux propositions ont reçu un accueil chaleureux du ministre des Transports, M. Marc-Yvan Côté, qui a tout de suite indiqué qu'il les soumettrait pour examen aux experts de son ministère et au conseil des ministres. Dans son discours d'ouverture de la commission parlementaire qui étudie le transport

dans la région de Montréal, M. Côté a servi une gifle magistrale au maire de Montréal, M. Jean Doré, en minimisant l'importance démographique de la métropole et en accusant la Ville d'engorger le centre-ville par la multiplication des édifices en hauteur et des terrains de stationnement. Le ministre Côté venait ainsi de s'assurer les appuis des élus de Laval et la Rive-Sud. Les propositions des banlieues ont donc marqué la première journée d'une commission parlementaire qui se donne justement pour tâche d'étudier, dans le détail, le projet gouvernemental d'investir près de \$2 milliards dans la région montréalaise, au cours des dix prochaines années, pour solutionner ce qu'il est maintenant convenu d'appeler «le cauchemar des Montréalais». D'entrée de jeu, le ministre Côté a indiqué qu'il était disposé à apporter des modifications au projet gouvernemental, si on lui faisait la preuve du bien-fondé des nouvelles revendications. Structure régionale Déjà, l'automne dernier, le ministre avait indiqué, au cours d'une entrevue à La Presse, que la mise en place d'une structure régionale permettrait de mieux planifier le financement du transport et d'impliquer les élus des banlieues dans le processus administratif. Cette structure régionale, dans les faits, permettrait de solutionner une fois pour toutes le fameux problème des effets de transbordement, qui consiste à vouloir faire payer les banlieusards pour le déficit du transport en commun à Montréal. M. Côté, à ce sujet, promet de faire une recommandation au conseil des ministres. Ce qui donne toute la force à cette recommandation, c'est que les élus de la Rive-Sud et Laval se liguent pour la présenter. La Société de transport de la Rive-Sud et la Société de transport de Laval recommandent de distinguer les déplacements régionaux des déplacements locaux, de mettre en place une structure de gestion des déplacements régionaux et de lui confier, entre autres, l'exploitation du métro et la planification des prolongements. Il s'agirait de créer un organisme «léger», formé des représentants de la Ville de Montréal, des autres villes de la CUM, de Laval, du regroupement des municipalités du territoire juridique de la STRSM et du gouvernement. Les représentants de la Rive-Sud et de Laval ont cependant clairement énoncé qu'il ne s'agissait pas d'une fusion des trois organismes de transport, chacun d'entre eux devant continuer d'assumer la mission de gérer les déplacements locaux sur leur territoire respectif. Le monorail Au sujet de la proposition de Laval pour la construction d'un monorail, le ministre a parlé d'une «belle matinée», visiblement heureux que les dirigeants lavallois lui proposent un mode de transport dont la construction est évaluée à \$15 millions le kilomètre, comparativement à \$50 millions pour le métro. Le maire Claude Lefebvre jongle avec cette idée depuis plusieurs mois. Dans le mémoire qu'il a présenté à la commission parlementaire apparaissent, d'ailleurs, des maquettes fournies par la firme Bombardier, intéressée, bien sûr, à un tel projet. L'argument du maire de Laval, c'est que des coûts moindres permettraient non seulement de traverser la rivière des Prairies, mais aussi de serpenter dans le territoire. Le monorail se rendrait jusqu'au boulevard Saint-Martin ou l'autoroute 440, pour ensuite bifurquer vers l'ouest jusqu'au boulevard Labelle. Il reviendrait ensuite vers la rivière des Prairies pour joindre le métro à Saint-Laurent. Il faut également souligner que Laval est construite sur le roc, ce qui rend les travaux d'excavation très difficiles. Les rivalités Les bases de l'affrontement sont cependant jetées, au moment où les dirigeants de Montréal, le maire Jean Doré en tête, s'apprentent à venir défendre leur point de vue avec leurs collègues de la CUM. Le ministre Côté indiquait en effet hier, au début des travaux: «La région de Montréal, c'est l'île de Montréal, mais c'est aussi les rives sud et nord. S'il n'y avait que la CUM sur le globe, nous ne serions pas ici à tenter de trouver des solutions au problème de la congestion». Le ministre Côté va encore plus loin pour provoquer les dirigeants montréalais: «S'il n'y avait que l'île de Montréal, on ne parlerait pas de 3 millions d'habitants, mais davantage de 1,6 million. Et s'il n'y avait que Montréal, il serait alors gênant de se comparer à Toronto, qui tire justement sa force des banlieues». M. Côté a de nouveau rejeté du revers de la main l'idée de refaire l'autoroute Métropolitaine sous la terre, alléguant qu'un tel projet coûterait plus cher que l'ensemble du plan de transport. Questions mordantes Le ministre pose ensuite plusieurs questions mordantes aux dirigeants de la CUM: Pourquoi les seules voies réservées aux autobus sont-elles une initiative du ministère? Pourquoi avoir attendu si longtemps pour mieux desservir l'est de l'île? Pourquoi offrir des milliers de nouvelles places de stationnement au centre-ville et ainsi encourager l'utilisation de l'automobile? Pourquoi accorder pour \$800 millions de permis de construction dans le centre-ville? Le ministre souhaite que Montréal et la CUM contribuent, avec leur pouvoir de taxation, à l'aménagement de stationnements incitatifs à proximité des bouches de métro. Le maire de Laval, M. Claude Lefebvre, ajoute que Montréal, depuis 1955, avec les premières expropriations sur l'ex-boulevard Dorchester, vide son centre-ville pour faire de la place aux édifices en hauteur. L'opposition péquiste, dirigée dans ce dossier par le député Jean Garon, tente de forcer le ministre à faire preuve d'un esprit plus ouvert pour permettre à tous les intervenants, y compris Montréal, de se faire entendre.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-01-25

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/8VGNDP9Q

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

Un vieux boulevard [métropolitain]

Type Article de journal

Auteur Gérald Leblanc

Résumé Opinions L'image valait vraiment mille mots et une dizaine de rapports sur les transports dans la région métropolitaine. Une image présentée, lundi soir, au téléjournal de 18h à Radio-Canada. On y voyait un tronçon de l'autoroute Métropolitaine, fermé à toute circulation, vers 15h. Il n'y avait pourtant pas de travaux en cours, pas de tempête de neige, pas d'inondation. Rien qu'un accident, survenu vers 14h30. On avait fermé le tronçon pour permettre aux véhicules de secours de s'approcher du lieu de l'accident, en sens inverse de la circulation habituelle. Tout ça parce qu'il n'y a pas d'accotements sur la Métropolitaine. Hier matin, vers 6h30, une voiture en panne et un accident annonçaient déjà une matinée d'enfer sur la Métropolitaine. Je sais tout cela et une foule d'autres choses parce que je me suis entretenu, hier, avec Roger Laroche. Chroniqueur à la circulation depuis dix ans, Roger a accumulé plus de 8000 heures de vol au-dessus de Montréal. Comme il le fait sur les ondes, en excellent français et avec beaucoup d'humour, il compare la Métropolitaine à un corps vivant, particulièrement au réseau vasculaire. «Quand ça bloque quelque part, c'est tout le réseau qui bloque. Le réseau montréalais est devenu tellement fragile que le moindre incident fait craindre la catastrophe», selon notre observateur privilégié. Vous est-il déjà arrivé de tomber en panne sur la Métropolitaine en pleine heure de pointe? Ayant vécu l'expérience, je ne la souhaite à personne. En plus d'être impuissant devant une transmission détraquée, il m'a fallu attendre sur place un secours qui ne venait pas. Impossible de bouger, à moins de monter sur le muret, impuissant devant les regards haineux et les violents coups de klaxon de la meute. Il a bien vieilli le boulevard métropolitain, qu'on inaugurait comme une merveille du siècle en 1960. Imaginez: un grand boulevard sur pilotis qui permettait de traverser la ville à grande vitesse. Puis, les misères de la merveille, une des dernières de l'ère Duplessis, ont commencé à transparaître. Tout d'abord, il a changé de nom le pauvre. Même si certains persistent à parler du boulevard métropolitain (c'était encore le vocable employé dans la manchette d'un de nos quotidiens cette semaine), la commission de toponymie du Québec a décrété, le 7 mai 1981, qu'il s'agissait de l'autoroute Métropolitaine. A juste titre, car il s'agit bien d'une voie à circulation rapide, comportant des chaussées séparées et dépourvue de croisées à niveau. Ce n'est hélas pas seulement le nom qui a changé. Le béton a vieilli, d'autant plus qu'un entrepreneur trop gourmand avait utilisé un sable de moindre qualité. Le calcium et les intempéries, plus nocifs pour une route surélevée, ont aussi fait leur oeuvre. Puis on s'est aperçu que l'absence d'accotement représentait un problème de taille. Trente années d'usure auraient justifié un grand ménage et quelques travaux de modernisation, un peu comme chacun le fait sur sa maison ou son chalet. Il y a plus. En cours de route, le volume de circulation a fait mentir les experts. On avait prévu 90000 voitures par jour en 1980; on était déjà à 120000 en 1975 et l'on en dénombre aujourd'hui 150000. A la jonction des autoroutes Décary et des Laurentides, on se retrouve dans un carrefour infernal. Pas surprenant que le taux d'accident sur la Métropolitaine soit deux fois plus élevé que le taux habituel. Bref, rien ne va plus. L'âge, les défauts de construction, l'achalandage imprévu et les nouvelles exigences pointent tous dans le même sens: l'heure de la catastrophe approche. Comme dirait Roger Laroche, il faut s'occuper de toute urgence du réseau vasculaire, si l'on veut éviter une crise cardiaque. La Métropolitaine ne peut plus répondre aux besoins. Que faire? Avant de répondre, on peut proposer des moyens à prendre pour réduire la pression (favoriser le transport en commun et le covoiturage, détourner les camions de transit vers une route de contournement...). On peut aussi faire valoir l'importance de la Métropolitaine, non seulement pour le transport des personnes, mais aussi pour le transport des marchandises et, partant, pour l'avenir industriel de Montréal. On peut et on doit soulever toutes sortes de questions pertinentes au sujet du transport à Montréal. Mais, il faut, finalement, revenir au point de départ: «Qu'est-ce qu'on fait avec la Métropolitaine?» Le ministre des transports, Marc-Yvan Côté, propose de dépenser \$45 millions pour la «réfection» de l'autoroute, c'est-à-dire refaire le béton et les joints en ajoutant certaines améliorations pour les accotements et le système de signalisation. Le maire de Montréal, Jean Doré, s'oppose à cette remise à jour et propose plutôt de remplacer la voie élevée par une autoroute souterraine. C'est un peu la solution favorisée par les 29 maires de l'île, avec des nuances sur la nécessité du tunnel, qui qualifient la solution Côté de «cataplasme sur une jambe de bois». Tout en s'opposant à la solution temporaire du ministre Côté, d'autres préfèrent une autoroute en tranchée, comme la Décary. Enfin, on commence à parler du vrai problème et des vraies solutions. Il semble, hélas, qu'on ne possède pas encore les données qui permettrait de faire un choix judicieux. C'est justement pour éclairer la lanterne des décideurs que siège la commission parlementaire des transports, cette semaine, à Québec. Demain, les gros canons de Montréal (la CUM, la STCUM, la Chambre de commerce...) se feront entendre. Les dieux ont décidé que Québec constituait le meilleur point d'observation de la circulation à Montréal. C'est donc de la Grande Allée que je vous parlerai du transport et des transports de nos élus. La région de Montréal y discute d'un problème strictement montréalais...vraiment, y a pas juste la Métropolitaine de malade.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-01-25

Pages P. B-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/G6H27985

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

La guerre du transport Montréal-Québec

Type Article de journal

Auteur Claude Masson

Résumé Éditorial Plus ça change, plus c'est pareil! Entre la capitale et la métropole, entre le gouvernemental municipal de Montréal et le gouvernement provincial, il y aura toujours une lutte de pouvoir. De Victor Goldbloom qui s'était opposé à l'aventure olympique de Jean Drapeau à Marc-Yvan Côté qui rejette le projet d'une autoroute métropolitaine souterraine de Jean Doré, il y a eu de multiples bisbilles, souvent cachées, entre ministres provinciaux libéraux ou péquistes et l'administration municipale de Montréal, qu'elle soit du Parti civique ou du Rassemblement des citoyens de Montréal. Cela fait partie du folklore politique. Le ministre québécois des Transports, député de Charlesbourg, en banlieue nord de Québec, organisateur en chef du parti en campagne électorale, est un politicien dans son sens le plus électoraliste du terme, peu scrupuleux quant aux moyens à utiliser pour abattre l'adversaire. En un sens, le ministère des Transports, fort utile pour qui veut faire de la politique rentable en raison des contrats à millions qu'il octroie, lui va comme un gant. Le ministre Marc-Yvan Côté sait protéger ses arrières. Il a convoqué dès le premier jour des audiences de la Commission parlementaire sur les transports, mardi, le maire de Laval Claude Ulysse Lefebvre et les dirigeants des Commissions de transport de Laval et de la Rive-Sud qui, grosso modo, appuient son plan de transport et formulent des propositions qui sont douces à l'oreille du ministre: un monorail moins coûteux qu'un prolongement du métro dans l'île Jésus et un organisme régional qui regrouperait les trois commissions de transport pour régler les effets de débordement de la clientèle en provenance de l'extérieur de l'île de Montréal. Et hier, à la veille du dépôt des mémoires de la ville de Montréal, de la Communauté urbaine et de la Société de transport de Montréal, le ministre Côté rendait public le résultat d'un sondage qui, par hasard, est on ne peut plus favorable à son plan de transport. Tout est planifié pour «tasser» Montréal dans le coin. A l'autre bout de la route 20, le maire Jean Doré veut se donner des airs de magicien à la Jean Drapeau en sortant de son sac un projet-surprise pour refaire la métropolitaine sous terre, s'appuyant sur l'expertise du consortium européen Bouyges comme l'avait fait son prédécesseur avec un certain Français nommé Taillibert. Le «prince» Jean Doré, qui ressemble davantage à un haut fonctionnaire qu'à un élu lorsqu'il aborde une proposition majeure, tellement il connaît les données sur le bout de ses doigts, compte sur sa compétence technique pour influencer les parlementaires en faveur d'une autoroute souterraine. Il insistera également sur l'unanimité des maires de la CUM. Mais cette bataille de politiciens relègue malheureusement au second plan l'importance du plan de transport qui doit améliorer à la fois le transport en commun et le réseau routier de la grande région de Montréal. Le plan Côté comporte d'énormes améliorations. Par contre, le projet Doré de construction d'une nouvelle autoroute est-ouest en remplacement de la métropolitaine serait l'idéal. Comment concilier le plan original déposé au mois d'août dernier par Québec avec les multiples amendements souhaités par Montréal et les villes de banlieue, premiers intéressés parce que la majorité des usagers et contribuables habitent encore l'île? C'est une question de sous. De millions. De deux milliards. M. Côté a lui-même souhaité l'exercice de consultation en cours jusqu'à demain au Parlement. Il doit faire preuve d'ouverture et accepter bon nombre des recommandations des villes de la CUM. Sinon, pourquoi consulter? A moins que le ministre des Transports veuille accorder tous ses contrats avant la prochaine campagne électorale...

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-01-25

Pages P. B-2

Select in Zotero zotero://select/library/items/GGT296JA

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

Le projet d'amélioration des transports dans la région de Montréal est peu connu des citoyens

Type Article de journal

Auteur André Pépin

Résumé QUÉBEC -- En novembre dernier, seulement un résidant sur quatre de la grande région métropolitaine connaissait l'existence d'un plan gouvernemental pour améliorer la situation du transport. C'est ce qu'indique un

sondage, effectué au coût de \$40000 pour le compte du ministère des Transports, et effectué par la maison Econosult, une filiale de Lavalin. Aidés par le personnel de la firme de sondage qui rappelait les grandes lignes du projet, le pourcentage du degré de connaissance augmentait cependant à 46 p. cent. Ce qui rassure davantage le ministre des transports, M. Marc-Yvan Côté, c'est que 90 p. cent des répondants affirmaient être d'accord avec les mesures envisagées par le gouvernement. Ce sondage, a été remis à la presse hier par M. Côté, juste au moment où le maire de Montréal et les dirigeants de la CUM s'apprêtent à faire valoir leur point de vue en commission parlementaire. Les données sont de véritables munitions pour le ministre qui déclarait hier, d'entrée de jeu, «que 90 p. cent des 1757 répondants à ce sondage donnent leur appui au plan de transport». La délégation montréalaise s'apprête justement à remettre officiellement en question, ce matin, plusieurs aspects du plan gouvernemental qui prévoit des investissements de \$1,6 milliard dans la région, au cours des dix prochaines années. En plus de vouloir améliorer le réseau de transport en commun, les dirigeants de la métropole veulent qu'une solution permanente soit apportée à l'autoroute métropolitaine. Manque d'information Le ministre ne croit pas que ces niveaux de connaissance du public au sujet de son plan remettent en cause le degré de satisfaction des résidents de la région. Dans toutes les études de ce genre, explique-t-il, le citoyen moyen a toujours une connaissance partielle des dossiers. «Les gens ont par ailleurs tendance à ne s'exposer qu'aux informations qu'ils jugent utiles à leurs activités», explique le ministre. Il prend soin d'ajouter que ce plan est perfectible: «Il y a de la place pour l'amélioration, pour peu que l'on propose des solutions réalistes et cohérentes». Il lance cette nouvelle flèche au maire de Montréal qui soutiendra vigoureusement ce matin l'idée de construire l'autoroute métropolitaine sous terre, dans le but de solutionner une fois pour toutes ce cauchemar des automobilistes. Dans le sondage rendu public hier, c'est d'ailleurs l'autoroute métropolitaine qui se trouve au coeur des préoccupations de la population. En effet, 52 p. cent des personnes interrogées souhaitent que des améliorations soient apportées à cette voie rapide dans les plus brefs délais. Plus de 25 p. cent des répondants indiquent qu'ils emprunteront le transport en commun durant les rénovations. «Les dirigeants de la STCUM devraient y voir un message. Ce sera l'occasion pour eux d'attirer et garder une nouvelle clientèle. D'autres données intéressantes également pour les responsables du transport en commun: - 33 p. cent seulement des gens circulent par transport en commun, comparativement à 59 p. cent en automobile; - 43 p. cent des automobilistes de la Rive-Sud et 36 p. cent du nord de Montréal affirment qu'ils seraient prêts à utiliser les transports en commun si ceux-ci étaient améliorés; - lorsque le sondeur a demandé aux utilisateurs du transport en commun d'identifier les améliorations à apporter à ce type de transport, on a mis davantage l'accent sur les services en surface. Plus de 71 p. cent des gens réclament davantage d'autobus. Seulement 10 p. cent des usagers du transport en commun soulignent l'urgence de prolonger le métro. Au sujet de l'étalement urbain, phénomène qui inquiète de nombreux dirigeants politiques, les données sont effectivement très révélatrices. En effet, 34 p. cent des répondants au sondage soutiennent qu'ils préféreraient s'éloigner davantage des grands centres urbains, si des améliorations au réseau routier et au transport en commun étaient apportées. C'est pour accéder à de meilleures conditions de logement que les gens rêvent à se déplacer vers les banlieues. 39 p. cent des familles à revenus inférieurs à \$35000 et 43 p. cent de locataires, aspirent vivre à l'extérieur des grandes agglomérations. Les transports légers et rapides, souligne le ministre, tel le monorail suggéré par Laval, obtient de plus en plus la faveur de ces gens désireux de vivre en banlieue et venir travailler à Montréal. Une proportion importante d'automobilistes sont d'ailleurs d'avis qu'ils utiliseraient régulièrement le métro (36 p. cent) ou le train (22 p. cent) si ces services de transport étaient localisés à proximité de chez eux. M. Côté ne croit pas que les échanges virils qu'il entretient avec M. Doré depuis quelques jours puissent nuire au dialogue qu'ils s'apprêtent à engager dès ce matin, en commission parlementaire. «Nos échanges seront très civilisés, nous aurons des questions à poser», a souligné le ministre. Les centrales syndicales CSN et CEQ ont déposé et défendu hier leur mémoire sur le sujet. Les mouvements ouvriers suggèrent d'abord que les usagers puissent avoir leur mot à dire dans le processus décisionnel en siégeant sur les conseils d'administration des sociétés de transport. Elles suggèrent aussi l'utilisation accrue du transport en commun avec l'aide d'incitatifs attrayants, tels les parcs de stationnement, les voies réservées sur les autoroutes et l'utilisation de transports légers.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-01-26

Pages P. A-5

Select in Zotero zotero://select/library/items/TYMDV5LN

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

[Claude] Lefebvre s'attire les railleries de l'opposition avec son "train électrique" [à Laval]

Type Article de journal

Auteur Jean-Paul Charbonneau

Résumé Le projet de l'administration municipale d'aménager un monorail à Laval n'attire pas seulement que des propos favorables. L'opposition lavalloise affirme qu'il s'agit-là d'une suggestion farfelue et que Laval est une ville trop importante pour servir de cobaye. La présidente du Parti lavallois (PL), Mme Pierrette Roussin, a déclaré hier que le maire Claude Lefebvre avait lancé un projet insensé qui ne fait partie d'aucun plan de transport connu. «Il arrive, comme par hasard, juste avant les élections. Si M. Lefebvre veut s'amuser avec des trains électriques, qu'il le fasse dans son sous-sol! Laval n'est pas un Disneyland pour politiciens en mal de renouvellement de mandat. Un monorail, à Laval, ce serait un désastre urbain», précise Mme Roussin. Au Parti lavallois, on prétend qu'il est impossible d'aménager un monorail dans une ville. «La preuve, on a laissé tomber le projet d'un monorail pouvant relier Mirabel avec le centre-ville de Montréal et entre Mirabel et Dorval.» On soutient de plus qu'un monorail n'a pas la capacité de transporter 20000 personnes à l'heure, comme l'affirme le maire Lefebvre, mais plutôt 7200. Selon Mme Roussin, il ne faut pas être spécialiste pour comprendre que qu'un monorail est conçu pour circuler en rase campagne. «Vous imaginez, ajoute-t-elle, un monorail sur le boulevard des Laurentides? Une structure de béton de 20 à 25 pieds de haut dominant des résidences et violant du même coup l'intimité des personnes qui se prélassent dans leur jardin. Et que dire des stations avec débarcadères et rampes d'accès. Et tout cela alors que le maire de Montréal recommande la destruction de l'autoroute Métropolitaine, justement pour des motifs reliés à la qualité de vie.» Mme Roussin estime que Laval est devenue, en huit ans d'administration Lefebvre, un modèle de ce qu'il ne faut pas faire en matière d'urbanisme. Le pont dans l'est Par ailleurs, la présidente du Parti lavallois s'est dit favorable, dans l'ensemble, au plan régional de transport du ministre Marc-Yvan Côté. Toutefois, le PL demande qu'aucune décision concernant Laval ne soit prise avant le dépôt d'un plan de transport pour l'ensemble du territoire. Le PL est favorable à la construction d'un pont dans l'est de l'île Jésus, «mais si cela ne doit servir qu'à détourner la circulation lourde vers l'autoroute 440, ça ne sert pas les intérêts de Laval». Dans le mémoire déposé par le PL à la commission parlementaire, il est question d'un concept des carrefours de transport. Il s'agit de points de convergence de divers modes de transport localisés dans des endroits stratégiques de Laval. «Ne voulant pas en rester au niveau des principes uniquement, souligne Mme Roussin, j'ai demandé d'examiner en priorité le site de l'ancienne carrière Lagacé. Nous pourrions ainsi faire d'une pierre deux coups. En plus de contribuer significativement à l'amélioration du transport, nous rendrons productifs \$4 millions de nos taxes qui dorment à cet endroit depuis huit ans. On peut penser en outre à faire de ce site un jardin public de plus de deux millions de pieds carrés et préserver les terres agricoles de ce secteur négligé de Laval.» Illustration(s) : Le monorail de Laval partirait de la station de métro Henri-Bourassa, traverserait la rivière des Prairies par le pont Ahuntsic (Viau) en suivant le boulevard des Laurentides jusqu'au boulevard Saint-Martin. Du boulevard Saint-Martin vers l'ouest jusqu'aux boulevards Curé-Labelle et Chomedey en traversant ensuite la rivière des Prairies par le pont Lachapelle jusqu'à la station de métro Bois-Francs.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-01-26

Pages P. A-4

Select in Zotero zotero://select/library/items/8PFSBCSS

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

Les "dissidents" du RCM veulent revaloriser le rôle du conseil municipal ; cette démarche doit s'inscrire dans le respect de la philosophie du RCM

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé Les quatre conseillers municipaux indépendants qui sont issus du RCM, n'ont pas l'intention de laisser dans l'ombre les questions qui sont au coeur de leur différend avec la majorité des conseillers de ce parti. Formant un véritable «caucus parlementaire», MM. Boskey, Goyer, Melançon et Rotrand ont d'ailleurs l'intention de rencontrer la presse avant chaque réunion du conseil municipal, comme ils le faisaient hier en prévision de l'assemblée de lundi soir. Ils veulent ainsi alerter le public sur les questions, décisions, dépenses et actions que le conseil s'apprête à prendre. Cette démarche s'inscrit tout à fait dans les priorités du nouveau caucus. Tout en réitérant leur adhésion à la philosophie du RCM, ils ont signalé que leur groupe ne doit pas être considéré comme porte-parole du parti RCM. Ils affirment qu'ils consacreront toutes leurs énergies à «revaloriser le rôle du conseil municipal» pour en faire le véritable lieu de législation municipale, de définition des politiques, de contrôle et de surveillance. «Nous ferons valoir les idées politiques que nous avons toujours défendues comme militants politiques», ont-ils assuré. Leurs idéaux MM. Sam Boskey, Pierre Goyer, Marvin Rotrand et Pierre Yves Melançon rappellent leurs idéaux: démocratisation de la vie politique, protection des espaces verts et bleus, développement du transport en commun, défense des locataires. A la réunion du conseil municipal,

lundi, ils s'attacheront à faire valoir le premier article de ce credo: revaloriser le rôle du conseil municipal, accroître le rôle des commissions du conseil et rendre publics les travaux du comité exécutif. Passant en revue certains articles à l'ordre du jour, ils constatent qu'il y sera question de règles de fonctionnement du conseil et des commissions, mais qu'aucun document d'information n'indique ce que cachent ces articles, à deux jours ouvrables de l'assemblée. Le nouveau caucus critique sévèrement (plusieurs autres conseillers également) l'absence des dossiers d'information concernant plusieurs articles à l'ordre du jour des assemblées du conseil. Situation que le RCM avait promis de régler à son arrivée au pouvoir... «Cela soulève des questions sur la capacité des conseillers de prendre des décisions en toute connaissance de cause», constate Pierre Goyer. Sam Boskey remarque qu'il manque 60 dossiers explicatifs sur les 191 articles qui sont à l'ordre du jour, lundi. Et ils touchent en général des sujets importants: hôtel du Palais, Musée d'art contemporain, règlements de zonage, un plan de construction angle Notre-Dame et Saint-Laurent, l'Adacport et d'autres, sans compter l'inventaire des travaux de réfection de la chaussée. M. Melançon agit comme leader de ce caucus qui demande de siéger, avec deux membres ayant droit de vote, à chacune des commissions permanentes du conseil.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-01-27

Pages P. A-6

Select in Zotero <zotero://select/library/items/BH6KWZQ2>

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

Transports politiques [au Québec]

Type Article de journal

Auteur Gérald Leblanc

Résumé J'étais à Québec pour suivre les débats parlementaires sur notre pauvre autoroute Métropolitaine, atteinte d'une sorte de cancer généralisé. Quel choc en arrivant à l'auguste Salon rouge, qui nous accueille avec des portes en noyer ornées de feuilles d'or, avant de nous plonger dans le monde historique de la Nouvelle-France. Depuis le retour de Robert Bourassa, en 1985, la feuille d'érable du drapeau canadien accompagne la fleur de lys québécoise, à la tête de la grande table où siègent les élus. Deux ténors y tiennent cette semaine les premiers rôles: Jean Garon, le péquiste de Lévis, et Marc-Yvan Côté, le libéral de Charlesbourg. Ces deux farouches adversaires ont beaucoup en commun: tous deux banlieusards de la Vieille-capitale, ils raffolent des joutes partisans et des simplifications créditistes. Bien loin, géographiquement et psychologiquement, des problèmes montréalais des transports, je me retrouvais en plein spectacle politique. Il m'aura fallu aller à Québec pour enfin comprendre pourquoi je ne comprenais rien à l'orageux débat sur les transports. C'est seulement à Québec qu'on peut en effet saisir le double sens et la double fonction des discours politiques. Au lieu d'écouter Marc-Yvan Côté, le ministre des Transports qui dirige l'opération, je me suis mis à le regarder et à m'informer sur le personnage. En parlant aux gens, j'ai appris qu'il ne parlait pas l'anglais malgré plusieurs essais infructueux chez Berlitz. C'est sans doute une des raisons pourquoi il ne se sent pas chez lui à Montréal et préfère le reste du Québec, dont aucun poll électoral ne lui échappe. Notre ministre est aussi bagarreur, à la façon d'un populiste qui n'aime pas perdre et qui ne ménage rien pour s'assurer la victoire. Il avait même fait faire un sondage, en décembre, alors que l'opposition à son plan de transport grandissait à Montréal. Mercredi, la veille de la comparution des gros canons de la métropole, il a révélé les résultats de son enquête pour bien démontrer que la majorité silencieuse était, elle, de son bord, même si elle ne connaissait guère ses projets. Au début, j'étais arrivé à la conclusion que l'animosité entre le ministre Côté et le RCM de Jean Doré relevait de la stricte équation partisane. On dit à Québec que Marc-Yvan ambitionne maintenant de battre le record de Frank McKenna, du Nouveau-Brunswick, en faisant élire 125 libéraux sur 125 aux prochaines élections. S'il comprenait l'anglais, le général de Charlebourg adopterait sans doute le slogan, de triste mémoire pour nos amis Juifs, «None is too many» pour expliquer son incapacité de voir un péquiste dans le décor. Imaginez comment il peut se sentir au RCM, devenu un refuge des péquistes de l'ancien régime. Le ministre ne peut sentir les péquistes et il est mal à l'aise à Montréal: j'avais maintenant deux indices pour comprendre la guerre que se livrent Québec et Montréal sur le dos du plan de transport. J'étais fin prêt, hier matin, pour la grande finale de cette reprise des beaux combats de l'ère référendaire. Le ministre allait avoir devant lui ses deux cibles préférés: Robert Perrault, le vice-président du comité exécutif avec qui il croise le fer depuis six mois, et Jean Doré, le maire de Montréal qu'il a qualifié de prince irresponsable pour avoir suggéré d'enfouir la Métropolitaine dans un tunnel. Tout était prêt pour le grand coup et les journalistes salivaient déjà les manchettes qui supplanteraient la saga linguistique. Les témoins ne manquaient pas: une vingtaine de conseillers du RCM, une dizaine de maires, dont Claude Lefebvre, le fidèle allié ministériel de Laval, et Yves Ryan qui attend sa station de métro depuis vingt ans, l'état major de la STCUM et de la Chambre de commerce. C'est devant le Tout-Montréal que le matadore de Charlesbourg allait remettre à leur place les fins-finauds de

Montréal. Puis ce fut l'anti-climax de la décennie. Gentil comme un agneau, le ministre Côté trouvait des ouvertures dans la moindre allusion conciliatrice des Montréalais et Robert Perrault lui renvoyait l'ascenseur de la réconciliation. Il n'y avait vraiment pas grand-chose de changé dans les positions respectives des belligérants, mais tout le monde y trouvait son compte. Je me retrouvais encore une fois dans la plus totale confusion. Heureusement que j'étais au Salon de la race, le Saint des saints de la politique. Bien oui, tout cela n'avait rien à voir avec les transports par métro ou auto, mais tout à voir avec les transports que suscitent les débats politiques. Je comprenais enfin le malentendu. Marc-Yvan Côté n'avait jamais voulu présenter un plan de transport pour la région métropolitaine. En tant que ministre des Transports, il fallait faire certaines choses à Montréal, comme ailleurs au Québec. En tant que ministre responsable du Développement régional, il fallait s'assurer que la Rive-Sud et Laval y trouvent leur compte. En tant qu'organisateur en chef des libéraux, en pré-campagne électorale, il fallait présenter le tout de façon à gagner le plus de votes au moindre coût possible, car la priorité électorale est la réduction du déficit. Avec des sommes de \$1,6 milliard pour les dix prochaines années, soit \$500 millions de moins que durant la dernière décennie, le ministre Côté donnait un grand show à Montréal en s'excusant auprès du reste de la province pour sa générosité envers la métropole. Puis les Montréalais se sont mis à parler d'étalement urbain, d'option préférentielle d'aménagement, de choix de société, de priorité au transport en commun, de la Métropolitaine comme épine dorsale du développement économique du Québec... Il leur faudra réaliser, un peu sur le tard, que le but de toute l'opération visait à démontrer que Québec n'a pas d'argent pour le transport à Montréal. Il faudra se rendre compte que tout l'exercice visait à mesurer les rapports de force, de façon à départager le tout petit gâteau avec le maximum de retombées électorales. Une opération qui rappelle le grand sommet économique du gouvernement péquiste, en 1982. On voulait tout simplement y préparer les syndiqués du secteur public aux cruelles coupures qu'annonçait la crise financière du gouvernement. C'est sur cette toile de fond, d'un profond malentendu, qu'il faut maintenant mesurer le chemin parcouru depuis six mois et évaluer les morceaux arrachés par la région montréalaise.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-01-27
Pages P. B-3
Select in Zotero zotero://select/library/items/FN3Z8BE7
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

Québec acquiesce au prolongement du métro ; la divergence subsiste sur l'épineux dossier de l'autoroute Métropolitaine

Type Article de journal
Auteur André Pépin
Résumé QUÉBEC -- Le maire de Montréal, M. Jean Doré, les dirigeants de la Communauté urbaine de Montréal et de sa Société de transport (STCUM) ont réussi hier à convaincre le ministre des Transports, M. Marc-Yvan Côté, d'ouvrir ses goussets pour améliorer le transport en commun dans les axes nord-est et nord-sud pour relier Saint-Michel à Montréal-Nord et Montréal-Nord au centre-ville avec une nouvelle ligne de métro. Les dirigeants montréalais n'ont cependant pas convaincu le ministre, à la commission parlementaire qui étudie le plan de transport gouvernemental, de la nécessité de trouver une solution permanente à l'épineux dossier de l'autoroute Métropolitaine. M. Côté veut d'abord réparer la Métropolitaine. «Dans vingt ans, je ne serai plus là», a-t-il dit, pour bien montrer que ce n'est pas lui qui va concrétiser le rêve des Montréalais. La seule ouverture faite par le ministre des Transports concernant la Métropolitaine est de participer, conjointement avec la CUM, à la réalisation d'une étude d'impact sur un ensemble de possibilités, y compris celle de construire une nouvelle autoroute souterraine pour remplacer la voie élevée. «Je demeure cependant très sceptique», a dit le ministre. Au cours d'un entretien, hier soir, M. Côté a déclaré à La Presse qu'il trouvait cependant «attrayante» la suggestion de la Chambre de commerce de Montréal de procéder par étapes, en construisant un tunnel pour relier le boulevard Décarie à l'autoroute des Laurentides, et en construisant des voies comme les autoroutes 30 et 25 pour alléger la Métropolitaine. «Les coûts sont moindres que ceux anticipés pour une Métropolitaine souterraine. Comme membre d'un gouvernement, je dois tenir compte de la capacité de payer des contribuables. Également, chacun doit faire son bout de chemin pour conclure une entente», a dit le ministre. La délégation de Montréal a exprimé pour sa part sa satisfaction, en fin de journée, car pour le maire Jean Doré, entre autres, ce qui importe est de convaincre le gouvernement de réaliser des études d'impact sérieuses. «La commission parlementaire, c'est une étape. Nous allons poursuivre notre travail de persuasion», a déclaré M. Doré, en entrevue à La Presse. Il n'y a jamais eu, en effet, de véritables études d'impact pour clairement démontrer quelle solution doit être envisagée pour solutionner ce problème. La participation de la délégation montréalaise à la commission parlementaire sur le plan de transport était très attendue, plusieurs anticipant un

affrontement entre le ministre et le maire Jean Doré. Visiblement, chacun a mis de l'eau dans son vin car ce duel n'a pas eu lieu. D'entrée de jeu, le ministre a accepté l'idée proposée par le président de la CUM, M. Michel Hamelin, de prolonger la ligne de métro 5 de Saint-Michel jusqu'à Montréal-Nord, une revendication maintes fois exprimée depuis 17 ans par le maire de Montréal-Nord, M. Yves Ryan. En même temps, les techniciens du ministère étudieront la possibilité de joindre ce prolongement avec une nouvelle ligne, la 7, qui longerait le boulevard Pie IX jusqu'au Stade olympique. Il s'agit d'un investissement de plusieurs centaines de millions, si l'on tient compte du fait que la construction de chaque kilomètre coûte \$50 millions. Le ministre se dit prêt à défendre ce dossier au conseil des ministres, d'autant plus que les dirigeants montréalais sont prêts à prolonger de quelques années le calendrier de réalisation. Le plan gouvernemental doit se réaliser sur une période de dix ans et prévoit un investissement de \$1,6 milliard. Hier, en commission parlementaire, le ministre lui-même a évoqué l'idée de réaliser la nouvelle ligne d'«ici 12 ans». M. Côté a par ailleurs clairement laissé entendre qu'il ne sacrifiera pas la construction de voies de ceinture pour donner raison à Montréal au sujet de la Métropolitaine. «Vous ne devez pas avoir une vue égoïste de ce que doit être le réseau routier. Comme ministre des Transports, je dois tenir compte des besoins de toute la région». M. Hamelin a plaidé pour sa part qu'il faut d'abord des solutions qui améliorent le transport sur le territoire avant d'envisager des projets périphériques qui s'éloignent du problème. S'adressant non pas au ministre mais à tous les parlementaires qui participent au débat, le maire Doré a dit qu'il fallait trouver une solution permanente à la Métropolitaine, car il en va de la survie du moteur économique du Québec qu'est Montréal. «Cela vaut la peine de ne pas rater ce tournant, je le souhaite profondément», a dit le maire. «Montréal n'est pas en concurrence avec Laval et la Rive-Sud. Montréal et toute sa région sont en concurrence avec Toronto, New York, Boston», a-t-il ajouté.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-01-27

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/27FFJ9DT

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

[Jean] Doré tient mordicus au projet d'une autoroute métropolitaine à reconstruire en souterrain

Type Article de journal

Auteur André Pépin

Résumé QUÉBEC -- Non seulement le maire de Montréal, M. Jean Doré, n'abandonne pas l'idée d'une nouvelle autoroute métropolitaine souterraine, mais il se dit prêt à défendre énergiquement ce dossier non pas seulement en commission parlementaire, mais à tous les niveaux politiques. M. Doré évoque même une série de modes de financement possible pour réaliser ce projet que le ministère des Transports évalue à \$2 milliards. «C'est le coeur même des problèmes de transport, puisqu'il en va de l'avenir non pas seulement de Montréal, mais de tout le Québec», confiait le maire à La Presse, au cours d'une entrevue hier, à Québec. M. Doré a tenu à expliquer davantage sa position avant d'argumenter devant la commission parlementaire. Il n'accepte pas qu'on qualifie sa proposition de «farfelue» car, dit-il, personne n'a encore étudié à fond la faisabilité d'un tel projet. «La Métropolitaine, c'est le prix citron de l'ingénierie, citée en exemple partout comme étant la chose à ne pas refaire. Il faut donc trouver une solution permanente», dit-il. Il est d'accord pour que des sommes soient investies immédiatement dans le but d'assurer la sécurité des usagers mais, à long terme, croit-il, le problème demeure entier. Il doute qu'une somme de \$2 milliards soit nécessaire à la réalisation d'un tunnel. «C'est un chiffre avancé, mais il faudrait au moins réaliser les études nécessaires. Artère vitale «L'autoroute Métropolitaine est la plus importante artère économique du Québec, la plus grande concentration d'entreprises de haute technologie au Canada. La 128 par rapport à Boston», argumente le maire de Montréal. «L'autoroute Métropolitaine, ce n'est pas l'autoroute des Montréalais, ni de la CUM, c'est l'autoroute de l'ensemble de la région, qui dessert aussi bien les gens de Repentigny que ceux de Vaudreuil, de Laval que de Longueuil.» M. Doré soutient que cette artère est vitale pour que Montréal conserve son rôle de moteur économique, au service de toute la région et non pas en concurrence avec les rives nord et sud. Le maire ne croit pas que sa suggestion soit irresponsable sur le plan financier. «En 1993, nous aurons terminé de rembourser la dette olympique avec la taxe sur le tabac. Les cigarettes ne se vendront pas pour pour autant moins cher. Alors pourquoi ne pas utiliser ce mode de financement?» suggère-t-il. Il se dit encouragé de constater que les automobilistes québécois, selon un récent sondage, se disent prêts à verser un cent du litre en taxe pour améliorer le réseau routier. Il propose également d'examiner à fond les profits excessifs que réalisent les pétrolières. Enfin, il soumet qu'une taxe spéciale sur l'immatriculation des véhicules pourrait s'appliquer. Le maire, en commission parlementaire, a tenté de faire fléchir le ministre des Transports en lui soumettant que le Trésor public profiterait également d'une telle initiative. «On peut toujours le voir sous l'angle d'une dépense épouvantable. Mais je dis que l'économie de Montréal et de sa région et la vitalité du Québec peuvent justifier un investissement, remboursé

sur 40 ou 50 ans», explique-t-il. «Avec des matériaux d'ici, une technologie d'ici, des travailleurs d'ici, c'est rentable. Selon les statistiques québécoises, c'est 22 p. cent de l'investissement qui revient au Trésor sous diverses formes: impôt sur le revenu, sur les sociétés, économie réalisée sur l'assurance-chômage, etc.». Le maire Doré tient à tout prix à ce que sa suggestion soit au moins analysée à fond. «Il me semble qu'on peut regarder de plus près. Ne faisons pas l'erreur de mettre en péril 80 p. cent des emplois de la région métropolitaine. Si on force les entreprises à quitter l'île ou la région, on tue le moteur économique.» Il n'y a pas d'autre solution, soutient le maire, que de construire en souterrain. «Nous savons que l'artère ne répond plus aux besoins. Même si nous colmatons, nous ne pourrions pas circuler davantage. On ne peut la construire à deux étages non plus puisque qu'en hauteur c'est laid, c'est polluant, ça n'a pas de sens. En tranchée, ce n'est pas réalisable non plus, puisqu'on se heurte à tous les services publics.». Il est plus urgent de réaliser tout de suite cet ouvrage, soutient-il, que de construire des routes autour de Montréal et favoriser l'étalement urbain, car «il faut l'admettre, la croissance démographique est au point zéro et on ne fait que déplacer le même monde», conclut le maire au sujet de la Métropolitaine. Stationnement M. Doré a par ailleurs indiqué, en entrevue, qu'il proposera d'ici deux mois l'établissement de zones de livraisons sur les artères les plus achalandées de Montréal où le stationnement en double bloque carrément la circulation. La réglementation sera très sévère, promet-il. Les dirigeants de Montréal et de la CUM préparent également un plan pour l'aménagement de parcs de stationnement à proximité des services de transport en commun.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-01-27
Pages P. A-2
Select in Zotero zotero://select/library/items/3JIBUX22
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

Pour mieux protéger le patrimoine urbain

Type Article de journal
Auteur Joshua Wolfe
Résumé Joshua Wolfe est directeur général d'Héritage Montréal, organisme voué à la protection du patrimoine. ***
Lorsqu'un médecin vous dit que votre mère va mourir, et qu'un autre affirme pouvoir la guérir, lequel écouterez-vous? Dans La Presse du 12 janvier, M. Gardiner, membre du Comité exécutif de la Ville de Montréal, responsable des dossiers de développement urbain et du patrimoine, explique pourquoi il croit que la démolition de l'hôtel Queen's était inévitable, quoique regrettable. Héritage Montréal a suivi le dossier depuis plusieurs années: en 1985, nous avons demandé le classement de l'immeuble comme monument historique par le gouvernement et en 1987, sa citation par la Ville. Nous jugeons donc important d'apporter quelques précisions au texte de M. Gardiner, pour signaler que le patient n'était pas aussi malade que certains le croyaient. Il nous semble qu'une administration qui veut faire du patrimoine une partie intégrante des préoccupations municipales devrait faire l'impossible pour conserver un immeuble d'une telle importance. L'hôtel Queen's était le plus ancien des grands hôtels de la métropole. Symboliquement, c'était le premier grand édifice patrimonial menacé depuis l'arrivée au pouvoir du RCM. Comme dans d'autres dossiers (par exemple, l'affaire Overdale ou la politique-cadre de consultation), l'administration municipale a démontré un manque d'imagination, voire de volonté pour améliorer les procédures léguées par l'ancien régime. Quelques experts externes ont en effet été consultés. Cependant, on n'a retenu que les conclusions pessimistes. Les fonctionnaires qui faisaient les recommandations au Comité exécutif semblaient davantage préoccupés par les barricades qui gênaient la circulation que par la conservation du patrimoine. Parmi les décideurs, qui plaida la cause de la conservation? Pourquoi la Ville n'a-t-elle pas retenu les recommandations les plus optimistes? Elles étaient pourtant émises par les experts les plus compétents. M. Gardiner tente de rassurer la population en écrivant dans La Presse que la Ville a fait tous les efforts possibles pour trouver une solution, notamment des rencontres avec les propriétaires et les promoteurs, la Commission de la santé et la sécurité au travail, les entrepreneurs en démolition et des fonctionnaires de la Ville. Deux agents n'apparaissent pas dans cette liste clé: M. Chartrand (de la firme d'ingénieurs Nicolet Chartrand Knoll), qui a dit sous serment pouvoir accepter le défi de consolider les façades, et la SIMPA (la Société immobilière du patrimoine architectural de Montréal), organisme mandaté par la Ville pour la promotion du patrimoine bâti. Pourquoi le Comité exécutif n'a-t-il pas ordonné à ses services de trouver un moyen de sauvegarder l'édifice? Organisme paramunicipal, la SIMPA a les connaissances pour entreprendre un tel projet. La preuve? Il y a quelques années, des experts ont jugé impossible de conserver le couvent du Bon Pasteur à cause de l'état de sa structure. Cependant, les gens de la SIMPA ont relevé ce défi. M. Doré habite maintenant dans un des logements de ce complexe. Sans prétendre que l'état de l'hôtel Queen's était identique à celui du couvent du Bon Pasteur, nous insistons sur le fait que la volonté permet de faire des miracles. Le Comité exécutif aurait pu proposer de modifier l'entente signée avec le

promoteur au printemps 88. Cette entente aurait permis au promoteur de construire deux tours d'habitation, et en échange de la propriété des façades de l'hôtel Queen's, la Ville lui aurait cédé des terrains publics. Malheureusement cela n'a pas été réalisé. Imaginons que la SIMPA ait été mandatée pour trouver un moyen de conserver les façades. Elle aurait peut-être conclu à l'impossibilité de la chose. Le promoteur aurait peut-être refusé de céder les façades. La population aurait alors été assurée que la Ville avait fait tout ce qui était en son possible pour conserver cet édifice patrimonial. Comme ce scénario ne s'est jamais réalisé, la population aura toujours des doutes sur ce point. L'article de M. Gardiner minimise la portée du rapport de Nicolet Chartrand Knoll Ltée, une des firmes d'ingénieurs les plus respectées au pays. M. Chartrand n'a pas seulement dit qu'il serait «peut-être possible d'affermir les parties les plus stables» du bâtiment, comme prétend M. Gardiner. Il a dit (citant sa lettre du 19 septembre à l'assistant-directeur du module des Permis de la Ville) que «nonobstant la prise de position du propriétaire, nous maintenons notre opinion qu'il est possible de consolider ce trumeau et l'ensemble du bâtiment. De plus, nous sommes d'avis que l'intégration de la structure et des façades au nouveau projet peut se réaliser conformément à la réglementation en vigueur, tout en respectant une enveloppe budgétaire prudente.» * * * Si on voit les défis actuels pour la gestion du patrimoine montréalais, on en constate deux majeurs. A Montréal, il y a d'autres immeubles patrimoniaux dans la même situation que le Queen's. M. Gardiner a mentionné 25 édifices abandonnés ayant un intérêt patrimonial. Malheureusement, parmi les centaines de bâtiments patrimoniaux de Montréal, il y en a beaucoup plus que 25 en péril à cause de leur inoccupation. Le chiffre cité par M. Gardiner n'inclut que les immeubles inscrits dans l'inventaire patrimonial de la Communauté urbaine de Montréal. Ce n'est qu'une seule source officielle parmi plusieurs. Il y a au moins une soixantaine de bâtiments montréalais à l'abandon inscrits dans d'autres inventaires officiels du patrimoine. Pendant que le propriétaire cherche un projet ou négocie avec la Ville, plusieurs de ces structures restent ouvertes aux intempéries, sans protection. Espérons que l'administration pourra agir avec une célérité qui fit défaut pour le Queen's pour trouver des moyens de protéger ces bâtiments contre la détérioration. Nous sommes ravis d'apprendre que le Comité exécutif accélérera l'application du rapport Simard sur la protection du patrimoine architectural. Ce rapport, avec ses 56 recommandations, a été déposé il y a 18 mois. Le sacrifice de l'hôtel Queen's n'aura peut-être pas été vain s'il attire l'attention sur l'urgence de la conservation du patrimoine bâti. Les deux mille membres d'Héritage Montréal, ainsi que les milliers d'autres gens qui ont déploré la perte de cet immeuble patrimonial attendent avec impatience la mise sur pied du Comité de régie du patrimoine, non seulement pour empêcher des démolitions mais aussi pour offrir des conseils de rénovation aux propriétaires. Car il faut être constructif pour enrayer les démolitions. La Ville ne consacre que très peu d'efforts à la surveillance des demandes de permis d'altération des bâtiments d'intérêt patrimonial. Dans les années qui viennent, on risque de perdre beaucoup plus de notre patrimoine par des modernisations désinvoltes que par la démolition. Il est d'importance primordiale que la Ville consacre plus de ressources à une action préventive dans ce domaine.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-01-27

Pages P. B-3

Select in Zotero [zotero://select/library/items/5YD4CQ83](https://zotero.org/select/library/items/5YD4CQ83)

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

A la défense de l'administration montréalaise

Type Article de journal

Auteur Pierre Le François

Résumé Pierre Le François est secrétaire général de la Ville de Montréal. Il répond ici à l'article de Lysiane Gagnon publié dans cette page le 19 janvier sous le titre «La Cadillac rose». L'article de madame Lysiane Gagnon, paru à la page B3 de votre édition du 19 janvier est plus intéressant par les réflexions qu'il suscite que par les données, malheureusement incomplètes, qui y sont livrées en vrac. De résumer les fonctions de la Ville à «régir la circulation automobile et l'enlèvement des ordures» est un peu court. D'une part, ces fonctions sont devenues fort complexes. Peut-être n'y a-t-il rien de bien inspirant dans les 1666000 tonnes de déchets et les 1800000 tonnes de matériaux d'excavation dont il faut disposer chaque année, mais enfin, il faut bien que quelqu'un s'en occupe. Et que dire des centaines de ponts et des milliers de kilomètres de routes à entretenir, de la signalisation routière, de la production et de la livraison de l'eau potable, des égouts, du déneigement? Ces tâches sont aussi complexes que celles dévolues aux gouvernements «nationaux» et exigent une aussi grande compétence des personnes qui en sont responsables. Par ailleurs, Montréal est loin d'être la seule ville au Canada et même au Québec, à se préoccuper de développement, de communications et de rayonnement international. En fait, la Ville comble actuellement un retard important au chapitre de la planification et de la concertation. Il y a deux ans à peine, ces fonctions, pourtant essentielles, étaient dangereusement sous-développées; elles ne relevaient

d'aucune autorité spécifique et les outils de gestion - dont l'information - accusaient un retard important par rapport à la norme nord-américaine en matière d'administration publique. Le «rattrapage» intensif auquel nous devons nous livrer pour combler notre retard, ainsi, peut-être, qu'un manque d'expérience en ces matières de la part d'un appareil administratif encore peu habitué à la consultation et à la communication, occasionne effectivement une saturation du paysage urbain avec des études, des problématiques, des documents de toutes sortes sur tous les problèmes. Avouons que le vocabulaire spécialisé des fonctionnaires est aussi rébarbatif que peut l'être, par exemple, celui des avocats, des médecins ou des philosophes. D'où l'importance, pour la Ville, d'embaucher aussi du personnel spécialisé dans la communication, ce que tous les gouvernements, municipaux et autres, sans parler des entreprises de toutes tailles, ont fait depuis belle lurette. Deux ans de rattrapage, dans un contexte où on a aussi remanié en profondeur un appareil municipal qui appartient à une autre époque, cela peut paraître long, vu de l'extérieur. Cela est pourtant remarquablement court pour une entreprise de cette importance, publique et privée. On ne peut demander à 12000 fonctionnaires municipaux d'adopter du jour au lendemain de nouvelles habitudes de travail et s'attendre à la perfection du jour au lendemain. On me permettra, par ailleurs, de souligner les progrès importants survenus. Ainsi, on a diminué le nombre de niveaux hiérarchiques à la Ville. En langage clair: il y a moins de cadres et plus de personnel affecté aux services aux citoyens. En se dotant d'une meilleure organisation, Montréal a réussi à offrir de nouveaux services sans diminuer ceux qui existaient déjà. Les Bureaux Accès Montréal, par exemple, qui répondent en moyenne à 3000 demandes par semaine de la part des citoyens, ont été ouverts et dotés en personnel à même les budgets existants. Les services jouissent d'une autonomie plus grande dans la planification de leurs activités, dans le cadre des priorités et des objectifs définis par l'Administration. Pour ne citer que quelques exemples, le Service des travaux publics s'est donné les moyens de planifier plus efficacement. Le Service de la prévention des incendies a décidé de s'ouvrir davantage à la population, notamment en vue d'accentuer ses efforts en matière de prévention des incendies et a créé pour cela une section Affaires publiques. On a mis en place des mécanismes permettant à Montréal, avec des années de retard, de nouer enfin des relations institutionnelles stables avec les milieux d'affaires, les institutions d'enseignement supérieur, les différents groupes sur son territoire, et notamment les communautés culturelles et aussi, évidemment, avec les gouvernements. On a aussi mis en place des programmes visant à faciliter l'implantation de l'informatique à tous les niveaux de la fonction publique municipale. Ainsi, suivant en cela la voie tracée par les institutions d'enseignement et plusieurs grandes entreprises, Montréal a fait bénéficier l'ensemble de ses employés de son pouvoir d'achat pour leur permettre l'acquisition d'un ordinateur personnel, avec, il est vrai, l'incitatif additionnel d'une subvention. Oui, Montréal planifie et se donne de grandes politiques, car elle a de grands défis à relever. Ces défis touchent la population, la Ville doit agir sur la fiscalité, sur le logement, sur les parcs, sur tout ce qui fait qu'il est avantageux de vivre en ville, pour offrir aux jeunes une alternative convaincante à la banlieue. Ils touchent nos infrastructures (les ponts, les routes et les égouts de tout à l'heure) qu'il nous faudra moderniser rapidement, si on ne veut pas les voir s'effriter, au sens premier du terme. Ils touchent le développement économique où la Ville, par l'aménagement de parcs industriels et la fourniture de services adéquats, par exemple, peut encourager l'industrie à s'implanter et à prendre de l'expansion. Les employés de la Ville et notamment les cadres, ont donc un sérieux boulot à abattre, qui ne le cède en rien, en termes de compétences requises ou de complexité de la tâche, à ce qui se fait ailleurs dans le secteur public, ou dans le secteur privé. Pourtant, le rapport de la firme Hay, mentionné par madame Gagnon, conclut que les cadres supérieurs de la Ville de Montréal reçoivent une rémunération (salaire et avantages) inférieure à la moyenne des cadres occupant des postes comparables dans 21 organismes de références, dont les villes de Québec, Toronto, Saint-Laurent, Brossard, Laval, Pierrefonds, les gouvernements du Québec et de Canada, Téléglobe Canada, l'Université du Québec, Hydro-Québec, Bell Canada, le Canadien Pacifique, Domtar et Vidétron. Le même rapport comporte des recommandations touchant les salaires des cadres supérieurs et d'autres touchant leurs conditions de travail. La perspective de l'Administration concernant la politique salariale est de demeurer inférieure à la moyenne, tout en s'en rapprochant. Pour ce qui est des autres recommandations, dont celles mentionnées par madame Gagnon, eh bien, ce sont toujours des recommandations.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-01-27

Pages P. B-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/IZNXRZZE

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

Longueuil penche pour un métro vers Saint-Hubert; Québec promet une étude, mais préfère le projet d'estacade à côté du pont Champlain

Type Article de journal

Auteur André Pépin

Résumé Le maire de Longueuil, M. Roger Ferland, a défendu hier un ambitieux projet de prolonger le métro de sa ville vers Saint-Hubert et d'en construire un nouveau pour relier Brossard au centre-ville de Montréal. Une affaire de \$1 milliard. M. Ferland n'exige pas que les travaux commencent demain matin, mais souhaite qu'on analyse au moins sa proposition. Le ministre des Transports, M. Marc-Yvan Côté, a donc promis, en commission parlementaire, de réaliser une étude. Durant les quatre jours qu'ont duré les travaux de la commission, plusieurs groupes, dont Montréal, Laval et Longueuil, sont venus défendre des projets particuliers qui n'étaient pas contenus dans le plan original du gouvernement, présenté en août dernier, qui prévoit des investissements de \$1,6 milliard au cours des prochaines années. Laval, la première, a soumis un projet de monorail qui a tout de suite intéressé le ministre, qui analysera l'impact de ce mode de transport léger et rapide. On songe à cette formule pour Laval, mais également pour l'extrême est de Montréal, vers Repentigny et, depuis hier, pour joindre Brossard à Montréal. Le ministre a en effet souligné que son projet d'estacade, à l'ouest du pont Champlain, pourrait peut-être recevoir ce type de train. Il faut donc réaliser de nouvelles études avant de mettre les béliers mécaniques à l'oeuvre. Pour les nouveaux projets présentés cette semaine, M. Côté s'est dit heureux de constater que les dirigeants municipaux lui accordent de nouveaux délais. Au coeur de cette problématique des transports demeure inachevé le projet de solutionner le problème de l'autoroute Métropolitaine. Le maire Jean Doré livre une rude bataille pour obtenir la construction d'une autoroute souterraine, alors que le gouvernement songe plutôt à réparer, pour \$50 millions, la vieille structure agonisante. Là aussi de nouvelles études d'impact seront effectuées, a promis le ministre. Le maire de Longueuil, dans son intervention, a fait une lecture très pessimiste de la situation sur les ponts reliant la rive sud à Montréal. «La seule façon de soulager l'engorgement sur les liens (les ponts) est de se rabattre sur le transport collectif», a dit M. Ferland. Pour maximiser l'augmentation de la clientèle, soutient le maire, le prolongement de la ligne de métro devrait être fait en direction du chemin Chambly ou du boulevard Rolland-Therrien vers Saint-Hubert. Il soutient également que la ligne 4 devrait directement joindre le centre-ville pour éviter l'engorgement de Berri. Dans une perspective plus globale, ajoute M. Ferland, on pourrait relier le centre-ville à Brossard, en traversant le fleuve à proximité du pont Champlain et l'Île-des-Soeurs, via la station Charlevoix. Il faut remarquer, souligne le maire, que la station Charlevoix est toute indiquée puisque les tunnels du métro sont superposés à cet endroit. «Il s'agit de faire là un «y» dans la ligne 1 pour qu'une rame de métro aille en direction d'Angrignon et une autre vers Brossard. M. Ferland souhaite même que cette proposition soit analysée avant de mettre en branle la réalisation de l'estacade prévu dans le plan gouvernemental. L'opposition péquiste, dont le porte-parole est le député de Lévis, M. Jean Garon, soutient que le gouvernement n'a pas le droit d'engager des sommes aussi importantes dans le transport à Montréal sans avoir analysé plus sérieusement les impacts de tous ces projets routiers. «La commission parlementaire aura permis de constater que la démarche du ministre Côté est improvisée», a-t-il dit. «Il est inacceptable, par exemple, que l'on propose de construire deux autoroutes de ceinture sur la seule hypothèse qu'elles servent à décongestionner l'autoroute Métropolitaine», a déclaré M. Garon. Le député de Lévis estime que le plan du ministre est basé sur les besoins du passé alors qu'il devrait s'appuyer sur les tendances des années à venir: une croissance à peu près nulle de la population ainsi que le vieillissement de celle-ci, la qualité de vie; la protection de l'environnement; la compétitivité de l'économie montréalaise dans le contexte du libre-échange. «Nulle part dans le plan, on ne retrouve la moindre préoccupation sur ces sujets qui sont les défis de l'avenir», a conclu M. Garon.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-01-28

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/VXRF6WUA

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

Le maire [Jean] Doré donne le coup d'envoi de la Fête des neiges sous un soleil printanier ; Yvon Jolin réédite une marque mondiale en franchissant 16 barils (27 pieds, 4 pouces)

Type Article de journal

Auteur Raymond Gervais

Résumé C'est sous un soleil radieux, faisant miroiter la neige blanche fraîchement tombée de la veille, que le maire de Montréal, Jean Doré, a donné le coup d'envoi hier, à la septième édition de la Fête des neiges. Accompagné par M. Imant Dandlish, député de la République soviétique de Lettonie et du ministre d'État à la Jeunesse, à la Condition physique et au Sport amateur du Canada, M. Jean Charest, M. Doré a de plus inauguré le «défi santé Canada-URSS», qui vise à dresser un pont imaginaire dans le cosmos entre les villes de Riga, en Lettonie, et Montréal. Le maire Doré a déclaré que la Fête des neiges prenait cette année un aspect particulier en établissant

des liens d'amitiés entre deux villes et deux grands pays dont les cultures et les systèmes de gouvernement sont différents, mais qui tous deux, partagent une même richesse: l'hiver. «La neige, la poudrerie, les traîneaux et les sports d'hiver sont autant de points en commun qui unissent nos deux peuples», a déclaré le maire. Pour chaque 20 minutes d'activités physiques réalisées par des Montréalais durant la Fête des neiges, un kilomètre imaginaire est tendu vers Riga et vice-versa, de façon à ce que deux immenses bras forment un pont d'amitié entre les deux villes. M. Doré en a profité pour dire aux Soviétiques que les Montréalais étaient de sérieux adversaires au chapitre de la condition physique et que les Lettons auraient fort à faire pour les vaincre. La magnifique journée d'hier a favorisé grandement la participation des Montréalais en cette première journée de la Fête des neiges. A l'île Notre-Dame, le chef-lieu des festivités, le stationnement sur la piste Gilles-Villeneuve était rempli à capacité hier après-midi. Pas moins de 80000 personnes ont participé à la Fête dans l'île. Plusieurs milliers de personnes ont chaussé leurs patins ou leurs skis de fonds pour venir faire de l'exercice dans les îles de l'Expo. D'autres sont tout simplement venu prendre une bonne bouffée d'air frais et admirer les sculptures sur neige, assister à des courses de chevaux sur glace ou encore aux compétitions internationales de sauts de barils. Le Montréalais Yvon Jolin, a égalé hier le record du monde de sauts de barils à l'île Notre-Dame en sautant 27 pieds et 4 pouces (16 barils) sur la patinoire du Bassin olympique. L'année dernière, quelque 350000 personnes ont participé à la Fête des neiges. Les organisateurs espèrent attirer 500000 personnes cette année sur les 192 sites de la ville où des activités sont organisées. Contrairement à l'année dernière, Dame Nature semble être du bord des organisateurs. La journée d'aujourd'hui promet d'être aussi belle que celle d'hier. Environnement Canada prévoit un ciel ensoleillé et un maximum de 0. Différentes activités sont au programme aujourd'hui, journée de l'interurbain Bell. Bell Canada met en effet gratuitement aujourd'hui à la disposition du public, son service interurbain de 10h à 15h. Les personnes qui désirent faire un appel interurbain n'importe où dans le monde, n'ont qu'à se présenter à la tente de l'interurbain Bell, installée au Bassin olympique, avec le numéro de téléphone et le code régional de la personne à qui elles désirent parler. Parmi les autres activités à surveiller, il faut mentionner la course en canot entre le Vieux-Port et l'île Sainte-Hélène. Cette année, 15 équipes, dont deux composées uniquement de femmes, se livreront bataille. Le départ se fait au quai de l'Horloge à 14h30. Le second volet de la compétition de sauts de barils au Bassin olympique et la remise de la coupe Robert-Bourassa au vainqueur; les courses de chiens de 13h à 17h ainsi que le dévoilement des gagnants du Concours provincial de sculptures sur neige au Village des enfants de Northern Telecom à 15h. De nombreux autres événements attireront le public dans le Vieux-Montréal, au parc des Hirondelles (angle Sauvé et Larose) ainsi qu'au parc Maisonneuve. Pour de plus amples informations on peut communiquer avec la ligne info-Fête de l'interurbain Bell au 1-800-363-0621.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-01-29

Select in Zotero zotero://select/library/items/256DJ7SK

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

Repenser la ville [de Montréal]

Type Article de journal

Auteur Pierre Vennat

Résumé Éditorial Lecture Il faut évidemment prendre garde de se réjouir trop vite, mais il semble enfin que certains de nos sociologues aient décidé de se concentrer sur l'analyse de problèmes de société touchant «le monde ordinaire». Comme l'écrit Andrée Fortin, du Département de sociologie de l'université Laval, «plutôt que d'analyser les rapports sociaux de domination, d'exploitation ou d'aliénation, les études sociologiques récentes remettent à l'honneur l'intérêt pour la vie quotidienne, les acteurs sociaux, le terrain et l'observation participante; elles scrutent la construction du social qui s'y donne à voir à travers diverses pratiques de détournement ou d'émancipation». Bref, nos sociologues cherchent maintenant à savoir comment nous réagissons dans la vie quotidienne aux effets de la structure sociale. Ils cherchent une réponse à la question de savoir si «le système» laisse une marge de manoeuvre aux individus ou s'il les soumet implacablement à sa logique. C'est pourquoi les derniers Cahiers de recherche sociologique, produits par l'Université du Québec à Montréal sur «la reconquête de la ville» sont intéressants. Comme l'écrit une autre sociologue, Lizette Jalbert, directrice des dits cahiers, ceux-ci se donnent dorénavant comme objectifs de traduire les tendances les plus récentes dans la recherche en sciences sociales dans une perspective multidisciplinaire, comparatiste et de tradition critique. Maintenant qu'on a fini de se pencher sur nos états d'âme post-référendaires, le Montréal «après Drapeau» constitue un champ d'analyse intéressant. Il y a quelques années, c'était le Parti québécois et son projet de construire un pays qui fournissait le champ de laboratoire préféré de nos praticiens en sciences sociales. Maintenant, c'est le Rassemblement des citoyens de Jean Doré et la reconstruction de la ville qui fournit le sujet d'analyse. Voilà maintenant qu'on parle de «l'avènement d'une bureaucratie démocratique à

Montréal» et que le politicologue Jacques Léveillé affirme que «la notion de continuité rend mieux compte de la réalité politique montréalaise des dernières années que celle de rupture. Nous estimons, par ailleurs, que cette continuité n'est pas pure copie». Et tant pis pour les doctrinaires qui croyaient que l'ère Doré créerait une mini-révolution à Montréal.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-01-30

Pages P. B-2

Select in Zotero <zotero://select/library/items/5FYKI4YE>

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

Les BPC entreposés sous le pont de la Concorde vont bientôt être expédiés en Grande-Bretagne

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé Les 17 tonnes d'huiles contaminées aux biphényles polychlorés (BPC), entreposées par la Ville de Montréal dans l'île Sainte-Hélène, sous le pont de la Concorde, prendront la mer en direction de l'Angleterre, vraisemblablement ce printemps. Montréal a décidé de confier à la compagnie I. E. M. Corporation internationale la tâche de la débarrasser des anciens transformateurs de Terre-des-Hommes, qui contiennent les huiles contaminées. Les BPC seront détruits dans un incinérateur, en Grande-Bretagne. Le contrat d'environ \$450000 a été entériné hier par le conseil municipal. L'île Sainte-Hélène constitue l'un des trois principaux sites où sont stockés des BPC appartenant à la Ville. Les deux autres sont la carrière Miron et l'usine de filtration d'eau Des Baillets, dont les transformateurs contenant des BPC sont encore «actifs», et doivent être remplacés progressivement. L'administration municipale compte éliminer ses BPC d'ici la fin de l'année, ou en 1990. On retrouve également sur le territoire de la ville une douzaine d'endroits d'entreposage de BPC appartenant à l'entreprise privée. Au moment de la construction de Terre-des-Hommes, les BPC étaient couramment utilisés comme isolant dans des transformateurs, a indiqué hier un responsable des dossiers d'environnement à Montréal, M. Michel Jodoin. Les 18 transformateurs de l'Expo ont été placés sous le pont de la Concorde à mesure que l'on a procédé au démantèlement des pavillons de Terre-des-Hommes. Ils ont été mis dans des bacs étanches, afin de prévenir tout risque de fuite. Selon M. Jodoin, les BPC sont cependant entreposés dans un endroit «très sensible» du point de vue écologique. Coincées entre le fleuve Saint-Laurent et le lac des Cygnes, les huiles sont placées trop près des cours d'eau, compte tenu des normes du ministère de l'Environnement. A la suite de l'incendie de l'entrepôt de BPC à Saint-Basile, l'automne dernier, Québec avait ordonné que toutes les huiles contaminées soient transvidées dans des barils. Mais la Ville ne s'est pas encore livrée à cette opération. «Même si nous avions vidé les transformateurs, nous n'aurions aucun endroit pour entreposer les barils», a expliqué M. Jodoin. Les transformateurs de Terre-des-Hommes transiteront par le Saint-Laurent avant d'atteindre l'Atlantique. Ce voyage ne va pas sans poser un certain risque, admet-on dans les documents soumis au conseil municipal hier. Une collision entre le navire transportant les BPC et un autre bateau, suivie d'un incendie majeur, pourrait avoir des conséquences dramatiques. Mais les responsables du dossier estiment que les risques d'une telle catastrophe sont très minces. Avant d'envoyer les transformateurs de l'Expo en Grande-Bretagne, Montréal devra obtenir un permis d'exportation du gouvernement fédéral. Si tout va bien, les transformateurs devraient quitter le port en mars prochain. Les «indépendants» Les quatre dissidents du RCM, qui siégeaient pour la première fois à une assemblée du conseil municipal en tant que groupe de conseillers indépendants, hier, ont reproché à l'administration Doré son manque d'«agressivité» dans le dossier de l'Agence spatiale. «Depuis les élections fédérales, l'administration municipale a adopté la stratégie du mutisme», a déploré l'un des membres du groupe des quatre, M. Pierre Goyer. «Entre-temps, les contrats importants dans le domaine spatial sont octroyés à l'Ontario», a-t-il rappelé. Selon M. Goyer, cette stratégie évoque celle qui avait été mise de l'avant dans le dossier du Centre1 bancaire international. Or, dans ce cas, a dit M. Goyer, Montréal s'est retrouvée avec un simple «guichet automatique.» Les indépendants ont prévu faire une trentaine d'interventions au cours de l'assemblée du conseil qui se poursuit cet après-midi.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-01-31

Pages P. A-3

Select in Zotero <zotero://select/library/items/37W22A2K>

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

Pas de nouveaux commerces rue St-Denis entre Laurier et Crémazie

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé Le conseil municipal de Montréal a adopté hier le controversé projet de règlement visant à préserver le caractère résidentiel de la rue Saint-Denis, entre Laurier et Crémazie. L'association qui représente quelque 200 commerçants du secteur a immédiatement réagi, en faisant connaître son intention de contester le règlement en Cour supérieure. «Nous allons intenter une action en nullité contre ce règlement, parce qu'il est discriminatoire et parce qu'il contient des éléments de mauvaise foi», a expliqué le vice-président de l'Association des citoyens pour le maintien du règlement de zonage de la rue Saint-Denis, M. Jacques Saint-Louis. L'association compte également encourager les commerçants de la rue Saint-Denis à entreprendre, en 1990, un mouvement de «contestation foncière». Selon le porte-parole du regroupement, le règlement, qui entre en vigueur aujourd'hui, aura pour effet de baisser la valeur marchande de tous les immeubles du secteur. C'est pourquoi les propriétaires touchés seront incités à réclamer une révision de leur évaluation foncière. Le nouveau règlement modifie le zonage du secteur nord de la rue Saint-Denis, de façon à y interdire l'établissement de nouveaux commerces. Il autorise cependant l'ouverture de certains types d'établissements (cordonneries, magasins d'alimentation, etc) au rez-de-chaussée des immeubles situés à une intersection de voies publiques. Il contient aussi des dispositions limitant la vente des commerces, ainsi que des exigences architecturales. L'adoption du règlement, qui en était à sa deuxième lecture hier, a donné lieu hier après-midi à un long débat, au terme duquel deux conseillers ont inscrit leur dissidence. Il s'agit de MM. Jacques Mondou (conseiller RCM) et Nick Auf der Maur (Parti civique). Ce dernier a soutenu qu'au cours des dernières années, il n'y a eu aucune perte nette de logements dans le nord de la rue Saint-Denis et qu'il n'y a par conséquent aucune nécessité de limiter le développement commercial. «Lors de la consultation publique, la plupart des gens, sauf les associations de locataires et les associations du RCM, étaient contre le règlement. A quoi ça sert de faire des consultations si l'on n'écoute pas ce que les gens nous disent?», s'est-il demandé. «Administrer une ville, c'est prévoir», a rétorqué le conseiller André Lavallée, président de la Commission de l'aménagement. Selon M. Lavallée, le mouvement de «commercialisation» est bel et bien amorcé. «Ça évolue, lentement mais sûrement, vers le nord de Saint-Denis. Notre règlement ne vise qu'à maintenir l'équilibre entre la vocation résidentielle et commerciale», a-t-il fait valoir.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-02-01

Pages P. A-4

Select in Zotero <zotero://select/library/items/9WBCUPN9>

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

L'industrie des congrès : Toronto écrase Montréal

Type Article de journal

Auteur Rudy Le Cours

Résumé Alors que l'industrie des congrès stagne, voire régresse à Montréal depuis deux ans, celle de la Ville Reine connaît une croissance spectaculaire depuis l'ouverture de son Metro Toronto Convention Center, le pendant en deux fois plus gros de notre Palais des Congrès. En 1987, on a dénombré 743 congrès au Convention center et dans les grands hôtels qui ont attiré 538688 délégués; en 1988, 943 pour 622786 délégués. Pour l'année en cours, on a déjà 591 confirmations devant attirer 614742 délégués. Le plus faible nombre est compensé par la taille considérable des événements, explique à La Presse M. Steve Johnson, responsable des communications à l'Office du tourisme et des congrès du Toronto métropolitain. Pour fin de comparaison, rappelons que Montréal a accueilli 277 congrès et 203598 délégués en 1987 et 194 congrès et 137986 délégués seulement, en 1988. Selon l'Office des congrès et du tourisme du Grand Montréal, on prévoit que ce sera pire cette année mais on note que les chiffres pré-cités sont sans doute un peu inférieurs à la réalité. De plus, en 1988, Toronto a accueilli 237 congrès d'envergure internationale ou nord-américaine ce qui représente la même proportion grosso modo que pour Montréal. Cette catégorie de délégués est celle qui entraîne le maximum de retombées. L'écart ne s'explique pas seulement par le poids économique des deux villes. Il y a plusieurs mois maintenant que Montréal a posé un diagnostic sur l'anémie de son industrie touristique et de son volet congrès en particulier. Le Forum décisionnel, nouvellement créé, négocie présentement le virage nécessaire. Il est présidé par le maire Jean Doré et en font aussi partie le président de la CUM, les présidents de la Chambre et du Bureau de Commerce de Montréal, le président de l'Association des grands hôtels, le ministre du Tourisme et le

président du conseil de l'Office. Vers la stabilité Le Forum vient de nommer la firme de conseillers en gestion Spencer et Stuart pour trouver un pdg à l'Office, capable de le relancer avec un mandat et un dynamisme comparables à celui de son vis-à-vis torontois. Les organismes de l'industrie des congrès à Toronto jouissent d'une remarquable stabilité. Le président du Convention Center, M. John Maxwell, est en poste depuis l'ouverture en octobre 1984. Depuis 1983, le Palais a eu quatre présidents en titre et deux intérimats de près de deux ans en tout. Le nouveau président en titre, M. Bruno Fragasso est en place depuis quelques jours à peine. Qui plus est, la vice-présidence marketing n'est pas comblée depuis le départ de Claude Bédard en 1986 en même temps que Yves Michaud. Il y eu aussi plusieurs départs à la direction des ventes depuis un an. La direction de l'Office torontois est aux mains de M. William Duron depuis 13 ans. L'organisme est doté de vice-présidences marketing, ventes et administration alors que seule la première existe à son pendant montréalais. Son titulaire Patrick Dinan assure l'intérimat de la direction générale d'ici à ce que Spencer et Stuart ait rempli son mandat. En outre, on ne dénote pas de tensions entre l'office torontois, le Convention Center et les grands hôtels ce qui n'est pas du tout le cas entre les intervenants montréalais. Le budget de l'Office torontois est le double du montréalais (\$10 millions contre \$5 millions si on inclut le budget de la CIDEM-Tourisme qui doit fusionner avec l'Office). Les banlieues contribuent au budget de l'organisme torontois, ce qui n'est pas le cas ici.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-02-02

Pages P. D-1

Select in Zotero <zotero://select/library/items/VBZHW7UW>

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

RCM: les dissidents sont battus

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé Les quatre dissidents du RCM ont perdu hier leur premier «round» contre leurs ex-collègues de la majorité à l'hôtel de ville de Montréal. Mais ils ne s'estiment pas K.O. pour autant. Une proposition visant à donner aux quatre indépendants le plein accès aux cinq commissions permanentes du conseil municipal a été battue tard hier soir, au terme d'un débat animé. Dans sa proposition, le «leader parlementaire» des dissidents, M. Pierre-Yves Melançon, demandait que deux membres du groupe soient nommés pour siéger, avec droit de vote, au sein de chacune des cinq commissions permanentes. «Bloquer la participation de deux membres de notre groupe à chacune des commissions, ce n'est pas particulièrement brillant en démocratie. C'est du boycott politique», a-t-il plaidé. Les dissidents estiment qu'en occupant deux sièges de chacune des cinq commissions, ils pourraient influencer véritablement sur les débats qui y ont lieu et représenter efficacement des points de vue «divergents». Ils ont demandés à être nommés «d'urgence», parce que c'est au début de l'année que les commissions décident des dossiers dont elles vont discuter pendant les mois qui viennent. Actuellement, les quatre indépendants sont disséminés dans autant de commissions, et peuvent difficilement forcer le débat, a expliqué un autre membre du groupe, M. Pierre Goyer. Ce dernier estime cependant que le dossier n'est pas clos. «Nous allons revenir sur la question devant le conseil, et nous allons sûrement en discuter au prochain congrès du RCM», a-t-il assuré. Outre les quatre dissidents, quatre conseillers de la majorité ont voté en faveur de la proposition de M. Melançon. «La question ne fait pas l'unanimité au sein de l'équipe Doré», en a déduit M. Goyer. M. Pierre-Yves Melançon avait quitté le caucus des conseillers du RCM le 28 octobre. Les conseillers Marvin Rotrand, Pierre Goyer et Sam Boskey l'ont suivi quelques jours avant Noël. Tous quatre reprochent à l'administration Doré une «centralisation excessive» et des accrocs à la démocratie. Dès leur démission, les dissidents ont été expulsés du Rassemblement des citoyens de Montréal, pour être réintégrés par la suite. Tout au long de la dernière assemblée du conseil municipal, qui a débuté lundi et devait se terminer tard dans la nuit d'hier à aujourd'hui, le groupe des quatre est systématiquement intervenu sur une série de dossiers, prolongeant considérablement la durée de la réunion. «C'est la première fois qu'il y a un véritable débat public au conseil. Avant, les règlements étaient adoptés à la vapeur, sans discussion. Un conseil municipal, ça doit pourtant servir à discuter des projets de règlements, afin de les améliorer ou de les rejeter», a commenté hier M. Pierre Goyer. Les quatre avaient d'ailleurs l'intention de revenir à la charge avant la fin de l'assemblée avec des motions réclamant entre autres la levée du huis clos sur les réunions du comité exécutif.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-02-03

Pages P. A-3

Select in Zotero <zotero://select/library/items/W7G2BDKU>

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

Une étude recommande une hausse de traitement des conseillers; [Michael] Fainstat reconnaît que la charge de travail augmente

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé Un rapport commandé par l'administration du maire Jean Doré recommande que le traitement des conseillers municipaux de Montréal soit révisé à la hausse, a confirmé hier l'un des auteurs de l'étude. «Compte tenu des salaires versés par d'autres villes et de l'importance de l'administration montréalaise, nous croyons que Montréal a besoin d'un rattrapage», a déclaré M. Serge Saucier, président de la firme Raymond, Chabot, Martin & Paré. L'existence de ce rapport a été rendue publique hier par le quotidien Daily News, selon lequel le comité mis sur pied par la Ville recommande une hausse de \$5000 - 21 p. cent- du traitement des conseillers municipaux. M. Saucier, qui a présidé le «comité des sages» à qui la Ville a confié la réalisation de l'étude, a cependant refusé de confirmer les chiffres cités par le quotidien anglophone. «Je ne peux pas divulguer le contenu de ce rapport tant qu'il n'a pas été officiellement rendu public», a-t-il déclaré. «J'ignore d'où viennent ces chiffres. La formule de rémunération des membres du conseil municipal de Montréal n'est pas simple, et nos recommandations tiennent compte des fonctions exercées par chaque conseiller», a ajouté M. Saucier. Outre M. Saucier, le comité était formé de M. Jean-Guy Frénette, directeur de la recherche à la FTQ, et de Mme Hélène Wavroche, de l'Institut de la recherche sur la rémunération du Québec. De son côté, le président du comité exécutif de Montréal, M. Michael Fainstat, a refusé hier de confirmer ou de commenter les conclusions du rapport, dont il a cependant admis l'existence. «Je ferai des commentaires lorsque le rapport sera rendu public, au mois de mars», a-t-il indiqué. Selon M. Fainstat, la Ville a commandé cette étude parce qu'une loi adoptée l'été dernier par Québec a changé les règles du jeu en matière de rémunération des élus municipaux, donnant plus de latitude aux administrations municipales. Croit-il que les conseillers montréalais sont sous-payés? Sans répondre directement à cette question, M. Fainstat a souligné que dans l'administration Doré, avec la création des commissions permanentes, par exemple, les conseillers ont beaucoup plus de travail qu'autrefois. Le comité exécutif n'a pas encore eu le temps de prendre pleinement connaissance du rapport, a ajouté M. Fainstat, précisant que les recommandations seront soumises au conseil municipal. En 1988, la rémunération de base des conseillers montréalais, en tenant compte de ce qu'ils reçoivent à titre de membres du conseil de la CUM, s'élevait à \$28902, dont une allocation de dépenses non imposable d'environ \$9000. Ce traitement de base a été majoré de quatre p. cent en 1989. Les conseillers qui exercent des fonctions supplémentaires voient leur salaire majoré en conséquence. Ainsi, les membres d'une commission de la CUM reçoivent \$3713 de plus, les présidents et vice-présidents des commissions permanentes de la Ville ont droit à \$10000, et les membres du comité exécutif de la CUM ajoutent \$15000 à leur rémunération de base. Le traitement du maire Jean Doré, selon la grille de 1988, s'élève à \$95370. Le président du comité exécutif gagne \$400 de plus que le maire. La nouvelle d'une éventuelle hausse du traitement des élus montréalais a fait bondir hier M. Nick auf der Maur, membre du Parti civique. «Le prix de la démocratie est déjà excessivement cher, a-t-il fait valoir. Avec ses 58 conseillers, Montréal est le cinquième plus gros corps législatif au Canada, après le Parlement, le Sénat, les gouvernements du Québec et de l'Ontario.» Selon M. auf der Maur, la Ville de Toronto ne compte qu'une vingtaine de conseillers, qui gagnent «dans les \$30000», et celle de Los Angeles, une quinzaine. Tout en se disant en faveur d'une diminution du nombre de conseillers siégeant à l'hôtel de ville, M. auf der Maur s'est dit opposé à la philosophie préconisée par le RCM, qui voit le travail d'un élu montréalais comme un travail à temps plein. M. auf der Maur affirme que son travail de conseiller, «si l'on ne tient pas compte des réunions», ne lui prend que dix heures par semaine. «Si des bozos veulent travailler 40 heures par semaine, c'est pas une raison pour faire payer les contribuables», a-t-il ajouté. Jusqu'à l'adoption de la loi 24, les salaires des élus municipaux devaient être approuvés par Québec. La nouvelle formule donne plus de marge de manoeuvre aux villes, mais leur impose néanmoins un maximum. Dans le cas de Montréal, par exemple, le traitement du maire ne doit pas dépasser \$103150.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-02-03

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/X436JHSY

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

L'administration [Jean] Doré poursuit une gestion "inflationniste", juge le Parti civique

Type Article de journal

Résumé La Presse Nouvelles générales, mercredi 13 décembre 1989 236 mots, p. A11 L'administration [Jean] Doré poursuit une gestion "inflationniste", juge le Parti civique Gruda, Agnès Bien qu'elle ait effectivement réduit le taux de l'impôt foncier, l'administration du maire Jean Doré poursuit une gestion «inflationniste et dépensière», estime le Parti civique de Montréal. D'après le Parti civique, qui a analysé les quatre budgets successifs adoptés par l'administration du RCM depuis son accession au pouvoir en 1986, les dépenses municipales augmentent en effet à un rythme supérieur de 3,5 p. cent au taux d'inflation. Entre 1986 et 1990, le budget de Montréal aura connu une hausse de près de 22 p. cent, passant de 1,3 à 1,6 milliard\$. Or, durant la même période, l'indice des prix n'aura bondi que de 18,5 p. cent, a fait valoir hier en conférence de presse le critique financier du Parti civique, M. Sammy Forcillo. Tableaux de chiffres à l'appui, M. Forcillo a également souligné que si l'assiette fiscale de la Ville a augmenté de 69 p. cent en quatre ans, le taux de taxe n'a pas connu une diminution équivalente, et n'a subi «qu'une pauvre baisse de 20,99 p. cent.» En chiffres absolus, en quatre ans, les Montréalais auront versé à titre d'impôt foncier 83 millions\$ de plus que ce qu'ils auraient payé si le budget de la Ville avait suivi le rythme de l'inflation, démontre le Parti civique. La même situation prévaut du côté de la taxe d'affaires, qui aura rapporté entre 1986 et 1990 une douzaine de millions de dollars au-delà du taux d'inflation. Selon Mme Nicole Gagnon-Larocque, responsable de la commission politique du Parti civique, cette administration «inflationniste» favorise l'exode des Montréalais vers les banlieues. Elle ne fait rien non plus pour attirer de nouvelles industries à Montréal, a déploré Mme Gagnon-Larocque. Rappelons que dans son dernier budget, Montréal a décidé d'adopter un taux de taxe à 2,07\$ du 100\$ d'évaluation, une baisse de huit cents comparativement à 1989. En tenant compte de la hausse du rôle d'évaluation, le compte de taxes à Montréal sera majoré, en moyenne, de 1,9 p. cent dans le secteur résidentiel et de 2,8 p. cent dans le secteur commercial.

Date 1989-2-3

Pages 1989-12-13

Select in Zotero zotero://select/library/items/A7SML5LK

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:58

Modifié le 01/09/2022 à 17:31:36

Quality report

- Item has no authors

[Le poids de Montréal dans le nouveau cabinet Mulroney] : c'est Jean Corbeil qui devra vendre Montréal : les ministres du Québec

Type Article de journal

Auteur Gilbert Lavoie

Résumé Oerlikon ne se serait jamais installé à Saint-L Jean si André Bissonnette n'avait pas été là au bon moment; Sainte-Flavie aurait perdu son Institut de recherche en océanologie si Monique Vézina n'avait été là pour bloquer Michel Coté qui favorisait Québec; le comté de Saint-Maurice n'aurait jamais eu son parc de la Mauricie et sa succursale du ministère du Revenu n'eût été de Jean Chrétien; Bell Hélicoptères ne serait pas venu à Mirabel si Marc Lalonde n'avait pas fait savoir à son collègue ontarien Ed Lumley que c'était au tour du Québec. Les exemples sont nombreux et parfois malheureux. Jean Marchand a misérablement échoué dans sa tentative de créer de toutes pièces une industrie de l'automobile au Québec, avec la Manic. Marchand, comme André Bissonnette, Monique Vézina et les autres, prêchait pour sa paroisse. Depuis le remaniement ministériel de lundi, c'est l'ex-maire d'Anjou, M. Jean Corbeil, qui prêchera pour la «grande paroisse» de Montréal au sein du cabinet. Le défi est de taille. M. Corbeil doit d'abord se familiariser avec la machine fédérale et apprendre à diriger son ministère du Travail, une boîte très anglophone dont le travail quotidien se situe plutôt en retrait des grandes tractations sur le développement économique. En principe, M. Corbeil a deux alliés naturels pour défendre Montréal au cabinet: Gerry Weiner, le nouveau secrétaire d'État, et Pierre Cadieux, le ministre des Affaires indiennes et du Grand Nord. Mais si M. Weiner s'implique autant dans les dossiers économiques qu'il l'a fait depuis qu'il est ministre, en 1986, il ne sera pas d'un grand secours. Quant à M. Cadieux, les Affaires indiennes et du Grand Nord l'amèneront plus souvent à Fort Simpson ou à Yellowknife qu'à la Chambre de commerce de Montréal. A vrai dire, c'est surtout chez le président du Conseil du Trésor, M. Robert René de Cotret, que M. Corbeil sera le plus en mesure d'obtenir de l'aide pour Montréal. Familier avec les dossiers économiques, M. de Cotret siège au puissant comité des opérations, qui voit au quotidien des activités gouvernementales, et il préside le comité des politiques économiques. Il sera informé des dossiers importants et sera en mesure de prévenir les intéressés. Ça sert à quoi un ministre? Il y a quatre ans, les leaders de la

communauté montréalaise ont sévèrement critiqué la faiblesse de la représentation montréalaise au sein du cabinet Mulroney. Cette année, on se montre plus patient. «On connaît bien M. Corbeil, on l'a vu à l'oeuvre à la présidence de l'Union des municipalités. Ce sera un interlocuteur valable» explique le président du Conseil du patronat, M. Gyslain Dufour. Même son de cloche à l'hotel de ville de Montréal. «Nous avons eu d'excellentes relations avec M. Corbeil. On aura là un interlocuteur de premier niveau» déclare le maire Jean Doré. Mais tout le monde admet plus ou moins ouvertement que la situation actuelle laisse grandement à désirer. Les libéraux sont les plus critiques. «M. Corbeil ne siège même pas dans les comités importants du cabinet. Un ministre montréalais qui ne siège pas dans ces comités, c'est un eunuque» affirme un ancien ministre du cabinet Trudeau qui demande de taire son nom à cause de son emploi actuel. Même les conservateurs reconnaissent que la situation actuelle n'est pas idéale: «Là où la faiblesse de la représentation montréalaise au cabinet fait une différence, c'est sur les très grands projets» explique un membre influent du PC à Montréal. «Si le ministre des Transports vient des Prairies et qu'on lui demande de régler un problème de transports urbains à Montréal, il n'est pas sensible à ce genre de problème parce qu'il ne les connaît pas. Il va mettre le dossier de côté et le regarder avec réticence». Gyslain Dufour abonde dans le même sens: «Lorsque ton ministre est de Montréal, c'est beaucoup plus facile. Au lieu de défendre TON dossier, c'est SON dossier». M. Dufour rappelle la bataille de Jean-Claude Malépart contre la fermeture de lits dans les hôpitaux. «C'est tellement son dossier, qu'il l'a vécu personnellement. Je ne suis pas sûr que Mme Monique Vézina, qui est de Rimouski, aurait eu la même réaction si elle avait vécu ces problèmes à Notre-Dame. Ce n'est pas son hôpital». Serge Joyal, qui a siégé au Conseil des ministres sous Pierre Elliott Trudeau, raconte que les ministres québécois se réunissaient le matin avant la réunion générale du cabinet pour préparer la logistique de leurs interventions sur les dossiers intéressant le Québec. Il ajoute que la quantité de la représentation est importante, parce qu'elle multiplie les points de contact avec les différents intervenants. «Si tu as juste un gars de Montréal au cabinet, il ne peut pas être branché dans tous les milieux». L'ancien secrétaire principal du premier ministre Mulroney, Bernard Roy, refuse de se laisser impressionner par les chiffres. «Il est bien évident que les libéraux étaient plus nombreux au cabinet. Mais ce sont les faits qui comptent. Que l'on se rappelle la bataille pour l'adoption du projet de loi C-22 sur l'industrie pharmaceutique. Voilà un exemple qui démontre que malgré la faiblesse numérique de notre représentation à Montréal, le gouvernement s'est battu en faveur de Montréal». «Les gens oublient que le premier ministre est du Québec, ajoute M. Roy. Lorsqu'il y a des dossiers importants, c'est un secret de polichinelle que M. Mulroney a les intérêts du Québec à coeur». Pragmatique et diplomate, le maire Jean Doré signale que Montréal a fait élire de nouveaux députés «de qualité» qui sauront défendre ses intérêts. Pourtant M. Doré devrait être le premier à connaître l'importance d'avoir des Montréalais parmi les titulaires des grands ministères. Sa chicane avec le ministre québécois des Transports, Marc Yvan Côté, sur les transports à Montréal, le lui rappelle à tous les jours. M. Côté est de Québec... Mais M. Doré est philosophe. «Il faut toujours voir les choses à partir de là où l'on part et non par rapport à la situation idéale». N'empêche que c'est avec l'albertain Harvie André que M. Doré devra dorénavant composer lorsqu'il voudra sensibiliser le ministre de l'Expansion industrielle et régionale aux enjeux montréalais, comme il le faisait aux trois mois avec M. Robert René de Cotret sous le cabinet différent. Ce ne sera certainement pas aussi facile, et ça se passera en anglais. *** Les ministres du Québec

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-02-04

Pages P. B-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/HN273T9G

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

Les acheteurs d'une première maison exemptés de taxes? Montréal envisage une exemption de 100% la première année, diminuant graduellement

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé Pour promouvoir l'accès à la propriété, Montréal envisage d'offrir un crédit de taxes municipales aux personnes qui font acheter leur première maison, a appris La Presse. Ce programme fait partie de la politique d'habitation de la ville, qui doit être annoncée lundi, avant de faire l'objet d'une consultation publique. Selon nos informations, les nouveaux propriétaires auraient droit à un crédit de taxes de 100 p. cent durant la première année suivant l'achat de leur habitation. Le crédit baisserait ensuite à raison de 20 p. cent par année, pendant quatre ans. Ce crédit serait applicable sur des propriétés n'excédant pas une certaine valeur, que nous n'avons pas pu faire préciser, hier. Elle serait cependant supérieure à ce que prévoit le programme d'aide à la mise de fonds adopté l'an dernier par le gouvernement provincial, et en vertu duquel Québec paie les intérêts de

l'emprunt hypothécaire pendant sept ans sur des résidences principales dont la valeur n'excède pas \$95000. Le projet de politique d'habitation prévoit également une levée partielle de l'interdit qui empêche actuellement de convertir un immeuble à loyers multiples en copropriété ou condominium, a confirmé M. André Lavallée, président de la Commission de l'aménagement, de l'habitation et des travaux publics. Le document de la Ville propose d'autoriser la conversion dans le cas où cela permettrait au locataire occupant un logement d'en devenir propriétaire. Le locataire acquérant son logement serait aussi éligible au crédit de taxe foncière, sous certaines conditions. Rappelons que le gouvernement du Parti québécois avait décrété un moratoire sur la conversion à la copropriété. En décembre 1987, le gouvernement Bourassa a adopté une loi interdisant cette pratique sur tout le territoire de la Communauté urbaine de Montréal. Cette loi laisse aux municipalités de la CUM la prérogative de permettre la conversion dans certains cas. «L'objet de la loi était d'empêcher l'expulsion de locataires. Mais la conversion en soi ne constitue pas un péché. Nous croyons que des mesures d'exception peuvent permettre aux Montréalais d'exercer un meilleur contrôle sur leur habitat», a fait valoir M. Lavallée. Dans son projet de politique, Montréal prévoit également de créer 40000 unités de logements à loyer modique d'ici l'an 2000. Cette mesure vise à résorber les listes d'attente pour des HLM. Selon M. Lavallée, celles-ci ne cessent de s'allonger, et il y aurait actuellement à Montréal près de 14000 personnes qui attendent d'avoir accès à une habitation à loyer modique. La Ville se propose d'autre part de bonifier les programmes actuels d'aide à la rénovation des immeubles à logements et des maisons de chambres. Le document qui contient l'énoncé de politique d'habitation dresse un tableau des conditions de logement actuelles à Montréal. Il en ressort, entre autres, que les trois quarts des Montréalais sont locataires, et qu'un locataire sur cinq consacre plus de la moitié de son revenu familial brut pour se loger. Or, les normes actuelles prévoient que le coût de l'habitation ne doit pas excéder 32 p. cent du revenu familial. Le document de la Ville sera soumis à la consultation au cours des prochains mois, et devra ensuite être adopté par le conseil municipal.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-02-04
Pages P. A-3
Select in Zotero zotero://select/library/items/3KH583HC
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

Faut-il vraiment être une sorte de surhomme pour devenir chef de police en 1989?

Type Article de journal
Auteur Florian Bernard
Résumé N.D.L.R. - A l'occasion de la nomination prochaine d'un nouveau directeur au service de police de la Communauté urbaine de Montréal, en remplacement du directeur démissionnaire, M. Roland Bourget, La Presse brosse le profil de l'homme et des qualités qu'il devrait posséder pour occuper un tel poste. Toutes les personnes interrogées ont tenu à souligner que leurs commentaires concernent la nomination d'un directeur de police, partout au Québec, et que les qualités exigées à Montréal doivent également s'appliquer à l'ensemble des villes. *** Parfait gestionnaire, spécialiste en techniques policières, sociologue, expert en relations de travail, communicateur, administrateur, telles sont quelques-unes des qualités essentielles que doit posséder un directeur de police, en 1989, dans n'importe quelle ville du Québec, particulièrement à Montréal. Bref, c'est le profil d'une sorte de surhomme ou, à tout le moins, d'un homme de culture générale, extrêmement polyvalent, qu'ont brossé, pour La Presse, le président de l'Association des directeurs de police du Québec, M. Normand Bergeron, le président de l'Association des policiers du Québec, M. Jean-Guy Roch, le directeur du service de police de Trois-Rivières, M. Gérald Cholette, et le maire de Montréal-Nord, M. Yves Ryan, ancien président du conseil de sécurité publique de la CUM. Pour le directeur du service de police de Québec, M. Normand Bergeron, la fonction de directeur de police exige, en 1989, des qualités exceptionnelles, difficiles à réunir chez un même individu. «Si vous me demandez de résumer en quelques mots le profil d'un directeur de police, je dirai qu'il doit d'abord être un homme de grand jugement, intelligent et objectif, possédant des qualités profondément humaines». M. Bergeron ajoute qu'à cet humanisme éclairé doivent s'ajouter des qualités de parfait administrateur et de gestionnaire. «Aujourd'hui, quelle que soit la taille de la municipalité, un directeur de police doit planifier, budgéter, administrer, organiser, le tout en étroite collaboration avec les élus, en respectant les consignes et les objectifs décidés par la population». M. Bergeron souligne qu'au plan de la gestion de la police, même si des progrès sensibles ont été réalisés au cours des dernières années, il reste encore beaucoup à faire. Il explique que l'avènement du directeur de police-gestionnaire est quelque chose de relativement nouveau. Il importe, selon lui, qu'un directeur de police conserve sa complète autonomie en ce qui concerne la répression du crime, mais que, d'autre part, il accepte de se soumettre aux décisions des élus en ce qui touche la gestion du service. La ligne de démarcation est souvent difficile à tracer entre les responsabilités des uns et des autres. L'ingérence politique Pour le maire de Montréal-Nord, M. Yves Ryan, il est primordial

qu'un directeur de police, qu'il soit à Montréal ou ailleurs, refuse avec vigueur toute tentative d'ingérence politique dans les opérations policières. «Un directeur de police occupe l'un des postes les plus indépendants qui soient. Pour cette raison, il doit posséder, à un très haut niveau, des qualités profondes de jugement. Il n'a pas le droit de commettre une erreur. Il doit s'entourer de collaborateurs fiables, efficaces et intègres. Il doit répondre de ceux dont il fait ses adjoints. Mais il doit veiller, en même temps, à ne pas se glorifier ni à abuser, de quelque façon que ce soit, de sa toute-puissance et des pouvoirs très étendus que lui accorde la société». M. Ryan insiste également sur la transparence et l'esprit d'ouverture que doit afficher un directeur de police. «Le Québec a beaucoup évolué. La direction d'un service de police n'est plus une affaire secrète. Ce n'est plus une sorte de caste militaire comme il y a vingt ans. Les objectifs de la police doivent être connus. Les citoyens ont parfaitement le droit de savoir ce qui se passe. Un directeur de police doit être un communicateur compétent à tous les niveaux, autant pour ses hommes que pour le public en général. Il doit faire preuve d'une grande franchise, même lorsque la vérité n'est pas flatteuse pour son service. Sur ce plan, le directeur Roland Bourget a donné l'exemple». Enfin, M. Ryan estime qu'un directeur de police doit être un agent de paix sociale entre les divers groupes et ethnies qui composent la société. Il doit être profondément conscient de l'égalité des droits de tous les citoyens, peu important la couleur de leur peau, leurs croyances religieuses et leurs opinions.

Compétence et inspiration Pour le président de la Fédération des policiers du Québec, M. Jean-Guy Roch, policier à Beloeil, un directeur de police doit d'abord être un homme extrêmement compétent et une source d'inspiration et de motivation pour ses hommes. «Nul n'ignore les frustrations, les angoisses, le burn-out dont sont souvent victimes les policiers. Chaque fois qu'un tribunal, faute d'une preuve technique absolue ou à cause de certaines fautes de procédure, relâche un criminel, les policiers qui ont fait l'enquête se sentent coupables et responsables. Ils ont alors besoin qu'on leur remonte le moral. Un bon directeur de police doit être capable de renouveler l'enthousiasme et de stimuler l'énergie de ses hommes. Un policier n'est ni un robot insensible, ni un microsillon qui rejoue sans cesse la même rengaine. C'est un homme sensible qui a besoin d'encouragement. Le directeur de police doit travailler en équipe avec ses hommes et être leur leader sur tous les plans». M. Roch souligne que certains policiers ont souvent l'impression, à tort ou à raison, que leur directeur est de collusion avec les élus ou les politiciens et qu'il ne prend pas l'intérêt de ses hommes. «Ce sont de telles impressions qui sapent le moral d'un service d'un police. Pour nous, le directeur idéal est celui qui entretient un dialogue fructueux avec les élus, mais qui se porte toujours à la défense de son service et de ses hommes». Abnégation Ancien membre de l'état-major de la police de la CUM, et maintenant directeur du service de police de Trois-Rivières, M. Gérald Cholette, reconnu pour son franc-parler, souligne d'emblée qu'en 1989, un directeur de police doit posséder une bonne dose d'abnégation et d'humilité. «De nos jours, que ce soit à Trois-Rivières ou à Montréal, ou ailleurs, un directeur de police doit composer, quotidiennement, avec toutes sortes d'éléments, souvent contradictoires et opposés; des citoyens qui se croient au-dessus des lois, des syndiqués, des minorités, des élus. Le directeur est souvent un homme terriblement seul dans la foule. Au moindre pépin, c'est lui qui écope. Tout lui retombe sur les épaules. Il doit donc être très fort, moralement, et posséder une volonté à toute épreuve. Je suis en train de relire *Police et Politique*, écrit par Guy Tardif en 1974. Dieu que ça n'a pas changé en quinze ans!» Un directeur de police doit également, selon M. Cholette, être capable de s'adapter rapidement à une société où le crime ne cesse d'évoluer et de se perfectionner. «Il y a vingt ans, on ne parlait pas encore de crimes reliés à l'environnement, ni de crimes reliés aux ordinateurs. Au moment où l'on croyait avoir à peu près circonscrit les ravages causés par la drogue chez les jeunes, on découvre qu'une nouvelle substance, extrêmement nocive, le crack, s'introduit à portes ouvertes dans les écoles et les lieux fréquentés par nos enfants. Le nombre de crimes et de criminels augmente sans cesse, alors que nos effectifs plafonnent et que nos budgets soulèvent les hauts cris. Voilà la réalité quotidienne d'un directeur de police en 1989, au Québec».

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-02-04

Pages P. B-7

Select in Zotero zotero://select/library/items/TYEDNNYT

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

[Plan de transport à Montréal] : tunnel, railbus, monorail... Alouette

Type Article de journal

Auteur Gérald Leblanc

Résumé Québec lui offrait un métro pour relier Laval à Montréal, comme c'est déjà le cas pour la Rive-Sud. Le maire Claude Lefebvre a pris tout le monde par surprise en disant qu'il préférerait un monorail. Comme le faisait naguère Jean Drapeau, le nouveau magicien a alors sorti de sa poche, deux arguments massues: une étude d'un consultant relié au tout-puissant groupe Lavalin et une facture montrant que le monorail coûterait moins de \$15 millions le kilomètre contre \$50 millions pour le métro. Le ministre des Transports, Marc-Yvan Côté, n'en

demandait pas tant de son allié banlieusard. Après avoir stigmatisé les folies du prince Doré, qui voulait enfouir la Métropolitaine dans un tunnel comme on s'apprête à le faire à Boston, le ministre saluait hautement la trouvaille du voisin de Laval. Marc-Yvan Côté ordonnait immédiatement à ses experts, frais et dispos puisqu'ils n'avaient effectué aucune étude d'impact pour les projets du ministre, de scruter à fond le projet prometteur du maire Lefebvre. L'avenir étant au monorail, je me suis mis à y penser jour et nuit. Les adversaires du maire Lefebvre évoquaient le joujou de Disneyland en Floride, mais ses partisans rétorquaient qu'il y avait aussi un monorail urbain à Osaka au Japon. Bien plus proches de nous, dans nos îles, il y eut aussi un monorail (baptisé Minirail) durant l'Expo du maire Drapeau. C'est alors que m'est revenu un vague souvenir d'un flirt passager de notre ancien maire avec la trouvaille du maire Lefebvre. On attribue toujours à Jean Drapeau la paternité du métro montréalais. Ce qui faisait naguère rager, et aujourd'hui sourire, Lucien Saulnier, le vrai père de notre merveille souterraine. Dans leur pétillante biographie de Jean Drapeau, les journalistes Brian McKenna et Susan Purcell, racontent en détail cet épisode du métro. On était en 1960: le Parti Civique venait de reprendre le pouvoir, avec la promesse d'un métro. Une délégation française, installée à la suite royale de l'hôtel Windsor, avait toutefois convaincu M. Drapeau d'adopter leur monorail, dont on venait d'installer un modèle expérimental aux abords de Paris. Préférant toujours le métro souterrain, Lucien Saulnier décida d'aller vérifier sur place, à Paris. Pris de court, Jean Drapeau accepta de l'accompagner. Après avoir vu le monorail - «une espèce de gros jouet pour parc d'amusement» selon Lucien Saulnier - Jean Drapeau fut ébranlé. Une visite du métro parisien acheva la conversion. Revenant de ce voyage de réconciliation avec son bras droit, Jean Drapeau débarquait à Montréal comme le père de notre métro, comme l'histoire allait le retenir. C'est drôle quand même comment va la vie. Comme le chante Yves Duteil: «Ce n'est pas ce qu'on fait qui compte, c'est l'histoire qu'on raconte pour se faire valoir...» Je me demande ce qu'on dira dans trente ans sur le monorail du maire Lefebvre. Des histoires, de plus en plus farfelues, on en raconte tellement à propos du transport à Montréal, qu'on ne sait plus trop où donner de la tête. Voulant revenir au monorail, j'essaie d'obtenir l'étude du consultant, relié à Lavalin, sur la trouvaille de l'heure. On me dit de m'adresser à Daniel Lefebvre, le président de la Chambre de commerce de Laval (c'est aussi le fils du maire de Laval, où, contrairement à l'île de Montréal, les centres de décision sont bien rassemblés). M. Lefebvre, fils, n'était pas au bureau, mais on accepte de m'envoyer le dossier de Lavalin sur le monorail. Quelle ne fut pas ma surprise de recevoir, vendredi midi, une enveloppe ne contenant qu'une seule feuille, un croquis d'un «railbus». On devait par la suite m'expliquer que c'était la Ville (Lefebvre père) qui proposait un monorail. La Chambre de commerce (Lefebvre fils) proposait, elle, un railbus, c'est-à-dire un autobus pouvant circuler sur rail et sur terre, qui irait quérir les gens un peu partout et rentrerait rapidement à Montréal, en utilisant certains rails désaffectés. Loin de s'éclaircir, le fameux dossier du transport dans la région de Montréal devenait de plus en plus compliqué. Après le tunnel pour remplacer les piliers de la Métropolitaine, on ajoutait maintenant le railbus au monorail comme solution de rechange au métro. Il ne restait qu'à entonner le refrain Alouette, question de reprendre son souffle entre chaque nouveau gadget de nos apprentis sorciers. Il est devenu impossible d'évaluer les mérites respectifs des divers projets mis de l'avant, faute de dossiers étoffés et faute de perspective d'ensemble. Revenons, par exemple, au coût du métro. Je lis un peu partout que le métro coûte \$50 millions le kilomètre. C'est devenu une certitude. Or Robert Perreault, le président du conseil de la STCUM, soutient, études d'experts à l'appui, qu'il faut plutôt parler de \$33 ou \$34 millions le kilomètre. C'est quand même toute une différence. Toujours d'après M. Perreault, il en coûte 26 cents le passager-kilomètre en autobus contre 28 cents en métro. Alors le métro ne serait pas, comme chacun de nous le croit fermement, la solution luxueuse qu'on doit écarter a priori. Même chose pour la Métropolitaine: on a parlé de \$45 à \$50 millions pour la réfection, \$500 millions pour un tunnel permettant de relier les autoroutes Décarie et des Laurentides, \$1,5 à \$2 milliards pour enfouir toute la Métropolitaine dans un tunnel. Cette valse des millions sent l'improvisation à plein nez. Sauf le ministre Côté, organisateur électoral et responsable du développement régional avant d'être ministre des Transports, personne ne sait où va le plan de transport métropolitain.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-02-06

Pages P. B-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/V5WDGQE4

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

Les locataires rejettent carrément le projet de [Jean] Doré sur le logement

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé Les fédérations de locataires sont déjà parties en guerre contre les propositions de l'administration Doré sur l'habitation. Elles accusent notamment la municipalité de favoriser l'accession à la propriété aux dépens des

locataires, et d'aggraver la situation déjà très difficile de «la majorité» d'entre eux. Le Front d'action populaire en réaménagement urbain (Frapru) et le Regroupement des comités de logements et associations de locataires du Québec représentent 22 groupes de locataires de l'île de Montréal. Ils ne trouvent satisfaisantes que trois mesures du programme: le prêt de \$4 millions à la fédération des coopératives de Montréal en financement d'appoint, le mandat donné à la nouvelle société municipale SHDM et l'acquisition de 400 unités en maisons de chambres. Pour le reste, ils n'approuvent ni les subventions à la rénovation, ni l'acquisition des logements par leurs occupants, ni les HLM en périphérie, ni leur propre implication dans le programme de logement partagé qu'envisage la ville, etc. Les portes-parole, MM. Robert Pilon et Pierre Marquis, émettent des doutes sur les 40000 logements sociaux que la ville entend promouvoir. Ils en ont contre l'idée d'en construire en périphérie plutôt qu'au centre-ville. Ils ne prisent pas le programme d'aide au loyer que Montréal veut étendre non plus que les projets de construction de HLM confiés à l'entreprise privée. Ils reprochent au document «Habiter Montréal» de taire la responsabilité des propriétaires et du marché privé dans la situation faite aux locataires, d'oublier les problèmes de spéculation, de discrimination et d'embourgeoisement des quartiers populaires. Ces organismes reprochent à la ville de donner un crédit d'impôt foncier à qui n'en a pas besoin, puisqu'il faut déjà disposer d'un revenu de plus de \$35000 pour acquérir un logement. «Cette aide serait plus utile aux 124000 ménages en difficulté», disent-ils en rappelant le programme du RCM. «Un crédit d'impôt aux locataires serait plus équitable.» Ils en ont contre la construction neuve que la ville veut promouvoir: elle exercerait des pressions à la hausse sur les loyers environnants. Et la timide ouverture de la ville envers la conversion en condos leur paraît inacceptable à cause des effets sur les locataires qui s'y opposeraient. Quant aux subventions à la rénovation, elles chasseraient finalement les locataires qui, dans 96 p. cent des cas, ne peuvent plus payer les loyers après coup, assurent-ils. Ces fédérations demandent donc à la municipalité de maintenir l'interdiction de conversion en copropriété divise (condos), de s'engager fermement à ajouter 40000 unités de vrais logements sociaux, de décréter un gel des démolitions de logements et de consulter les gens du quartier à cet égard.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-02-07
Pages P. A-3
Select in Zotero zotero://select/library/items/8AXKFZ8D
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

Le RCM et le patrimoine

Type Article de journal
Auteur Robert Wilkins
Résumé Tribune libre A M. John Gardiner, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal J'étais à la fois un peu amusé et un peu triste en lisant votre justification maladroite de la récente démolition de l'ancien hôtel Queen (La Presse, 12 janvier). Le RCM est au pouvoir depuis plus de deux ans maintenant, mais il paraît difficile pour vous d'oublier que Monsieur Jean Drapeau n'est plus à l'hôtel de ville et, donc, n'est plus responsable de l'administration de Montréal. C'est toujours plus facile d'accuser les autres que de battre soi-même sa coulpe. Il faut se rappeler que quand vous et l'administration Doré-Fainstat avez eu l'occasion de protéger le patrimoine montréalais, vous n'avez pas hésité à changer plu sieurs noms de parcs, de squares et de rues historiques dans cette ville. Bref, Monsieur Gardiner, di re que le RCM s'intéresse au patrimoine est aussi ridicule que dire que Monsieur Mulroney travaille à défendre les com pétences fédérales! Robert N. WILKINS Montréal

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-02-07
Pages P. B-2
Select in Zotero zotero://select/library/items/9WZKEPHW
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

Montréal consacrer \$150 millions au logement d'ici 1994

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé Au cours des cinq prochaines années, Montréal consacrera \$150 millions à un nouveau programme de logement, «Habiter Montréal», qui remplace l'Opération 20000 logements, arrivée à terme. Mais la Ville compte également que Québec et Ottawa harmoniseront leurs politiques avec les siennes. Axé résolument sur l'aide aux locataires, ce nouveau programme prévoit une série de mesures visant l'accès à la propriété ou l'accès à des logements de bonne qualité à prix abordables: programme d'accession à la propriété neuve, ou à l'achat de leur logement par les locataires (\$50 millions); programme d'achat-rénovation pour les coopératives et organismes sans but lucratif; programme de soutien au développement résidentiel par l'utilisation de la réserve foncière municipale; fonds de développement pour les logements abordables; programme d'acquisition des maisons de chambres; création d'une table de concertation sur le logement social; indemnités de déplacement et de logement temporaire pour les locataires lors de rénovations subventionnées. «C'est une intervention municipale majeure, sans précédent», indiquait hier le parrain de cet ambitieux programme, M. John Gardiner, membre du comité exécutif de la Ville. Le crédit d'impôt foncier, sous la forme d'une subvention maximale de \$5000 en cinq ans, est la mesure la plus spectaculaire que prend la municipalité pour aider les locataires à devenir propriétaires. Elle nécessitera toutefois un amendement à la charte. M. Gardiner calcule qu'environ 50000 ménages montréalais pourraient ainsi accéder à la propriété en n'y consacrant que 30 p. cent ou moins de leur revenu. Le crédit s'appliquerait aussi aux logements acquis en coopérative ou par des organismes sans but lucratif (OSBL). C'est d'ailleurs cette forme de propriété collective sur laquelle la Ville entend miser davantage. Elle envisage même d'en faire modifier le système d'évaluation foncière de façon à ce que ces propriétés échappent à la notion de «valeur marchande». L'administration Doré ouvre maintenant la porte à la transformation de logements en condominiums: elle pourra se faire dans des immeubles où 60 p. cent des locataires veulent acquérir leur logement. Mais cette conversion sera limitée chaque année à un p. cent du stock locatif d'un arrondissement. Le nouveau propriétaire d'une construction neuve de moins de \$95000, ou d'un logement existant de moins de \$75000, pourra toucher le crédit d'impôt foncier. Cela s'ajoutera au prêt sans intérêt du Québec de \$7000 pour sept ans aux familles de deux enfants (Montréal veut faire modifier ce critère). Le nouveau propriétaire pourrait ne pas payer la taxe foncière la première année, en payer une partie croissante d'année en année jusqu'à ce qu'il épuise son crédit de \$5000. Logements subventionnés La Ville entend doubler son parc de logements subventionnés (HLM, coop, chambres, supplément au loyer, OSBL) et le faire passer à 40000 unités. Elle consacrera \$30 millions en cinq ans pour répondre en partie aux besoins des 124000 ménages qui dépensent plus de 50 p. cent de leurs revenus au loyer. Par ailleurs, la conservation et la rénovation du stock de logements coûtera entre \$12 et \$14 millions à la Ville. Elle augmente ses subventions et compte faire passer de 2600 à 3500 par année le nombre de logements rénovés. Elle demande aux gouvernements supérieurs d'améliorer leurs programmes d'aide à la restauration et d'en modifier les modalités. M. Gardiner estime que Québec devrait ainsi ajouter de \$10 à \$15 millions par an pour le logement à Montréal. Demande qu'il juge «modeste et réaliste». Enfin, la Ville compte se faire donner les pouvoirs de forcer la remise en état de bâtiments barricadés, et de surtaxer davantage les terrains vagues. Elle veut aussi développer une «culture de l'entretien préventif» chez les propriétaires. Enfin, Montréal entend verser une indemnité (financée par Québec) de relogement temporaire aux locataires, lors de rénovations. Et, par la suite, verser une allocation à ceux qui ne pourraient absorber la hausse de leur loyer consécutive aux travaux. Cette mesure devrait toutefois faire l'objet d'une entente dans le cadre du programme PARCQ. Enfin, pour s'y reconnaître dans tous ces programmes, Montréal créera un guichet unique réunissant les demandes de logements subventionnés, de renseignements, de subventions et autres. Cette politique globale d'habitation sera l'objet d'une consultation publique dans les semaines qui viennent. A 3: Réactions

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-02-07

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/EYZD43ZW

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

Des huées pour la ministre [responsable des services de garde]

Type Article de journal

Résumé La Presse Annonces classées, jeudi 9 février 1989 420 mots, p. E6 PC QUÉBEC -- La ministre responsable de la politique des services de garde, Mme Monique Gagnon-Tremblay a été chahutée hier en plein Parlement par une cinquantaine de membres de la Concertation interrégionale des garderies du Québec. Les représentants du groupe venaient, en commission parlementaire, de réclamer que le gouvernement hausse de \$4,50 à \$9 la subvention quotidienne versée aux garderies pour chaque enfant qui y est placé. Coût de la mesure: \$20 millions pour l'année 1989. «Vous allez nous demander \$9 en 1989, \$13,50 en 1990. Qu'allez-vous demander

pour 1991, 1992 ou 1993? Cela ne fait pas sérieux. On n'a pas les moyens comme État d'hypothéquer notre avenir», a lancé la ministre. C'est ce qui lui a valu une volée de huées. Les travaux de la commission parlementaire ont été suspendus pendant quelques instants tandis que les membres de la coalition des garderies quittaient le Salon rouge du Parlement en chantant un air ironique à l'endroit de la ministre. Le groupe Concertaction, qui regroupe les garderies sans but lucratif du Québec, est totalement opposé à la nouvelle politique des garderies que la ministre Monique Gagnon-Tremblay veut mettre en vigueur à compter du premier avril 1989 et qui est actuellement étudiée en commission parlementaire. Au lieu de réduire les subventions aux garderies à 45 p. cent des sommes versées par les parents, le gouvernement devrait hausser de \$4,50 à \$9 par jour la subvention qu'il verse pour chaque enfant confié à une garderie, a proposé la représentante de Concertaction, Mme Claudette Pitre-Morin. Une telle mesure ne vaudrait que \$20 millions en coût additionnel (dont la moitié assumée par le fédéral) et assurerait la survie financière de la plupart des garderies, tout en leur permettant de verser des salaires décents, a-t-elle dit. «La richesse d'une société se mesure à l'importance qu'elle accorde à ses enfants. Comme nous manquons d'enfants au Québec, tâchons de nous occuper convenablement de ceux que nous avons. Alors peut-être en aurons-nous davantage», a poursuivi la représentante des garderies. La ministre Gagnon-Tremblay a reçu très froidement la suggestion du groupe. «\$20 millions, c'est des pinottes... a-t-elle ironisé. Je trouve que cela ne fait pas très sérieux. Dites-nous donc que le gouvernement devrait prendre à sa charge toutes les conditions de travail dans les garderies. Je vous dis qu'on n'a pas les moyens comme État d'hypothéquer notre avenir.» Tout au long des échanges entre la ministre et les porte-parole du groupe Concertaction, le ton a été très agressif. C'est ce groupe qui a attiré 3000 personnes vendredi à une manifestation contre les politiques de la ministre. Municipalités Dans un climat beaucoup plus serein, l'Union des municipalités a invité le gouvernement à se pencher sur les activités de loisirs offertes par les municipalités au cours de l'été et qui peuvent être comparées aux services de garde: camps de vacances, services des parcs, camps d'été. Les porte-parole de l'UMQ, MM. Jean-Claude Beaumier, maire de Cap-de-la-Madeleine, et Richard Brunelle, conseiller municipal à Montréal, ont demandé que le gouvernement évalue tout ce secteur de garde en été pour déterminer une politique qui partagerait les responsabilités entre le gouvernement et les municipalités. L'UMQ demande également que le gouvernement édicte une réglementation en matière de halte-garderie. L'Union a rappelé toutefois un principe auquel elle tient mordicus: toute nouvelle responsabilité confiée aux municipalités par le gouvernement provincial devra être accompagnée d'une aide financière correspondante.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-02-09

Pages P. E-6

Select in Zotero zotero://select/library/items/DL8BKK6Z

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

Quality report

- Item has no authors

Les gais veulent un centre communautaire; lentement mais sûrement, la communauté gaie acquiert sa légitimité auprès de la ville

Type Article de journal

Auteur Gilbert Lavoie

Résumé D'ici quelques mois, probablement à la fin de l'été, l'administration du maire Jean Doré recevra une demande de locaux pour la création d'un centre communautaire pour la communauté gaie de Montréal. En soit, l'événement est presque anodin. La ville de Montréal appuie des centaines d'organismes communautaires à chaque année en leur prêtant des locaux et en leur accordant un soutien technique. Mais si la requête est acquiescée, ce sera peut-être la première fois que l'administration municipale reconnaîtra ouvertement l'existence et la légitimité d'une communauté homosexuelle. Le conseiller Raymond Blain du RCM, qui défendra ce dossier au comité exécutif, est l'un des rares politiciens canadiens qui ait réussi à se faire élire après avoir fait état de son homosexualité. Un autre est le néo-démocrate Svend Robinson, de Vancouver. Selon M. Blain, la mise sur pied d'un centre communautaire pour les gais est essentielle. «La communauté gaie de Montréal correspond aux statistiques américaines ou canadiennes qui révèlent que 10 p. cent des gens sont homosexuels. Mais très peu s'affichent ouvertement. C'est une minorité non visible qui subit de la discrimination soit par autocensure, soit par l'action de la société.» Il explique que la communauté gaie du Québec est moins revendicatrice qu'au Canada anglais ou aux États-Unis, et qu'elle travaille davantage à améliorer son sort sur des projets concrets que sur des batailles philosophiques. «On ne manifeste pas dans la rue avec des pancartes». Néanmoins, les

problèmes sociaux et l'apparition du sida ont provoqué un nouveau besoin de regroupement et de travail collectif. «Il faut voir ce que c'est que de vivre dans la communauté gaie, d'entendre parler régulièrement de quelqu'un qui va mourir ou qui n'est plus. On cache encore nos morts», raconte M. Blain. «Les médias ne parlent pas des gens qui sont jetés à la rue à cause de leur maladie, de ceux qui sont condamnés à vivre du Bien-être social avec \$500 par mois de revenus et \$200 de frais de médicaments, des drames de ceux qui perdent leur conjoint, des jeunes qui doivent quitter leurs familles après avoir avoué qu'ils étaient homosexuels et séropositifs.» «Tout cela a fait que des gens ont senti, collectivement, le besoin d'une prise en main.» M. Blain explique que le projet de centre communautaire vise à créer d'autres endroits de rencontres que les bars et les saunas pour la communauté gaie. «Il faut permettre aux gens de se voir autrement.» L'initiative de la création d'un centre communautaire vient de la coalition des organismes gais, un regroupement d'une vingtaine d'associations, présidé par M. Jacques Maheu. Au lendemain des élections fédérales, le député fédéral de Laurier-Sainte-Marie, Jean Claude Malépart, a obtenu \$30000 pour la mise en marche de ce projet dans le cadre d'un programme fédéral de développement de l'emploi qui a permis l'embauche de trois responsables. Selon le conseiller Blain, on hésite actuellement entre la mise sur pied d'un simple centre de soutien administratif pour les membres et la création d'un véritable centre de loisirs. Il explique qu'il ne s'agit pas là du premier projet collectif de la communauté gaie. Montréal compte déjà une ligue de volleyball pour les gais (Lambda, du symbole grecque désignant l'homosexualité) qui comprend quatre ou cinq équipes et qui fait partie de la ligne nord-américaine gaie de volleyball. D'ailleurs, le dernier tournoi nord-américain de cette ligne s'est tenu l'an dernier au cégep Maisonneuve. De plus, Montréal a collaboré avec la communauté gaie qui a obtenu la fermeture de la rue Sainte-Catherine en 1987 et l'utilisation du square Viger en 1988 pour l'organisation de leurs festivités de la Saint-Jean-Baptiste, qui coïncident avec la «gay pride week», une semaine qui commémore la révolte des gais de New-York à la suite d'une descente policière dans un bar (Stonewell) fréquenté par des homosexuels. M. Blain signale aussi que la communauté gaie fait depuis quelque temps des efforts de rapprochement avec la police de la CUM afin de diminuer les préjugés. Le maire de Montréal, M. Jean Doré, estime pour sa part que le projet d'un centre communautaire pour les gais doit être étudié au mérite sans tenir compte de l'orientation sexuelle des requérants. Interrogé par La Presse, M. Doré a rappelé que la Charte des droits du Québec interdit toute forme de discrimination. Selon M. Blain, l'ouverture d'esprit des autorités municipales sur ces questions permet d'espérer que le projet sera accepté sans problème et sans faire de vagues. Malgré tout, c'est avec beaucoup de prudence que le conseiller traite des dossiers intéressants la communauté gaie. Ainsi, il n'a pas demandé à la ville de défrayer les coûts de sa participation au congrès des élus gais, tenue en novembre à San Diego. «J'y suis allé à titre personnel.» De la même manière, M. Blain refuse de se considérer comme le porte-parole de la communauté gaie à l'hôtel de ville. Et lorsque le comité exécutif s'est donné une ligne de conduite sur le problème du sida, c'est à Mme Léa Cousineau qu'on a confié le dossier, pour éviter de renforcer le préjugé voulant que cette maladie n'affecte que les homosexuels. Vingt ans ont passé depuis que Pierre Elliott Trudeau a décriminalisé les activités homosexuelles en déclarant que l'État n'a rien à voir dans la chambre à coucher. Les mœurs ont changé, mais le sujet demeure encore très délicat.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-02-12

Pages P. A-5

Select in Zotero zotero://select/library/items/QXYQCWAQ

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

L'orthographe, M. le maire

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé Montréalités L'hôtel de ville de Montréal est-il en froid avec l'orthographe? Il arrive souvent, dans les nombreux documents municipaux qui en émane, que la langue de l'administration soit alambiquée, voire obscure. Trop souvent aussi, il s'y glisse des fautes d'orthographe. Mais quand le maire Jean Doré prend la peine d'écrire à ses concitoyens pour les inviter à le rencontrer, on pourrait s'attendre à ce que sa lettre soit impeccable. Or, dans une lettre de deux paragraphes adressée récemment aux résidents des districts Saint-Jacques et Sainte-Marie, on relève au moins quatre fautes. Les plus impardonnables concernent des noms de rues. Imagine-t-on que le maire de Montréal ne sache pas qu'il existe dans sa ville une rue Amherst (et non Amhurst), une rue Parthenais (et non Partenais)? Quant à l'expression «c'est-à-dire», les mots sont reliés par des traits d'union, tout comme le nom de la polyvalente Pierre-Dupuy. Bien sûr, le maire Doré n'écrit pas lui-même ses lettres, non plus que ses circulaires. Mais il devrait bien se trouver quelqu'un, parmi les 12000 employés de

la ville, qui ait pour tâche de relire avec attention ces missives. Après tout, il est permis de s'attendre à ce que l'orthographe soit la politesse des maires.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-02-12
Pages P. B-5
Select in Zotero zotero://select/library/items/M6TL8XGK
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

Montréal censure une oeuvre d'art; indigné, le conseiller [André] Berthelet rappelle Corrid-Art et les Ballets africains

Type Article de journal
Auteur Marc Doré

Résumé Les Montréalais sont-ils capables en 1989 de voir, dans une exposition, une toile qui représente un homme presque totalement nu? C'est la question que se pose, un peu gêné, un artiste-peintre de la rue Saint-Hubert à qui des fonctionnaires de la Ville de Montréal viennent d'interdire de présenter un autoportrait le montrant, méditant, dans le plus simple appareil. André Berthelet, le président du conseil municipal, a tranché, lui. Choqué par la décision «incompréhensible» des fonctionnaires municipaux, il a annulé sa présence comme président d'honneur au vernissage de l'exposition de Desmarais, le 7 février, à la Maison de la culture du Plateau Mont-Royal. Dans une lettre qu'il a écrite à l'artiste le 5 février, M. Berthelet lui fait savoir qu'il n'ira pas à l'exposition pour éviter que sa présence ne soit interprétée comme un appui à l'interdiction, qu'il dit juger «inopportune et injustifiée». M. Berthelet, un membre du RCM et un vétéran de la lutte politique contre l'ancienne administration du maire Jean Drapeau, se disait hier un peu mal à l'aise de se retrouver dans un dossier qui lui rappelle Corrid-Art et l'affaires des Ballets africains. Dans les deux cas, le premier à l'occasion des Jeux olympiques et le second durant les années 60, les milieux artistiques avaient dénoncé avec force l'action de l'administration municipale pour censurer des manifestations artistiques. Les interventions personnelles de M. Berthelet, tant auprès des fonctionnaires que de Mme Kathleen Verdon, responsable du dossier culturel au comité exécutif de la Ville, n'ont pas réussi à faire changer la décision initiale. Une oeuvre «prétentieuse»? Les difficultés de M. Desmarais ont commencé quand il a voulu intégrer son autoportrait à l'exposition que préparait sur son oeuvre la Maison de la culture du Plateau Mont-Royal. Autodidacte, Gilles Desmarais est artiste professionnel depuis une vingtaine d'années. Il a participé à 23 expositions, à Montréal, Ottawa et New York. L'agent culturel de la Maison, Mme Élise Bergeron, accepte d'inclure dans l'exposition des toiles récentes de M. Desmarais qui traitent du thème des «fleurs imaginaires». L'une d'elles est cet autoportrait controversé, qualifié par Mme Bergeron de «prétentieux et tendancieux», selon l'artiste, et rejeté de l'exposition. Cette oeuvre a reçu un prix à un concours du Cercle des artistes peintres du Québec. Dans le communiqué de la Ville annonçant l'exposition, on fait référence à ce prix, sans dire quelle oeuvre se l'est mérité. Devant l'insistance de M. Desmarais, l'agent culturel aurait malgré tout accepté de soumettre une photo de l'oeuvre au jugement du comité de sélection des dossiers en arts visuels du Service des loisirs et du développement communautaire de la Ville. Le comité rejette l'oeuvre lui aussi, parce qu'«elle pouvait indisposer la clientèle par son caractère subjectif», écrit au nom du comité Mme Renée Banville, agent culturel, dans une lettre à M. Desmarais datée du 20 décembre dernier. «Dans son analyse, le comité a tenu compte des clientèles cibles des maisons de la Culture, en particulier de celle du Plateau Mont-Royal», écrit encore Mme Banville, qui ajoute que «l'oeuvre ne cadre pas avec l'ensemble de la production qui avait été acceptée par le comité». Contradictions Or cet argument ne tient pas, dit M. Desmarais, parce que l'autoportrait reprend les mêmes thèmes végétaux qu'on retrouve dans plusieurs tableaux de l'exposition. Il dit même croire à la mauvaise foi de Mme Bergeron, qui aurait présenté devant le comité de sélection la photo de l'autoportrait avec une autre série de peintures de M. Desmarais dont la thématique est le laser. Le peintre reconnaît que sa toile controversée n'a aucun rapport avec la série sur le laser. Mais les ennuis de M. Desmarais ne se limitent pas à l'exclusion de son autoportrait de l'exposition. Une série d'incidents mineurs entourent l'événement que l'artiste prévoyait être «un grand moment de bonheur», mais qui ressemble de plus en plus à une catastrophe. C'est ainsi que la salle de l'exposition n'a plus de chauffage depuis le lendemain du vernissage. Elle était fermée au public pour cette raison, hier. La semaine dernière, la salle a aussi été fermée parce qu'un concert avait lieu à côté. La promotion faite habituellement sur le câble lors d'expositions des Maisons de la culture, ne passera qu'à quelques jours de la fin de l'exposition. Mais il n'y a plus grand chose qui pourrait surprendre Gilles Desmarais dans cette affaire: il accuse même deux membres du comité de sélection de s'être déplacés le jour du vernissage pour écrire des commentaires désobligeants et grossiers sur l'exposition dans le registre des visiteurs

- les seuls commentaires négatifs qu'on y trouve d'ailleurs. L'exposition doit en principe durer jusqu'au 26 février.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-02-12
Pages P. A-3
Select in Zotero zotero://select/library/items/MZQWL3CN
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

L'agence spatiale, une coquille vide?

Type Article de journal

Résumé Montréal ne veut pas d'une «coquille vide» comme agence spatiale. Les groupes qui avaient lancé le mouvement de pression pour assurer la venue de l'agence dans la métropole envisagent donc de reprendre la lutte publique pour forcer une décision rapide et favorable à Montréal. «C'est devenu intolérable. Ottawa fait preuve d'un immobilisme total sur ce dossier et pendant ce temps, les contrats reliés à la participation canadienne au projet américain de station orbitale s'en vont vers l'Ontario», s'indigne le vice-président de la Chambre de commerce de Montréal, M. Luc Lacharité. La Chambre, qui a piloté le dossier de Montréal comme emplacement de l'agence spatiale, avait mis un terme à sa campagne Montréal c'est spatial pendant la campagne électorale. On croyait alors que l'affaire était dans le sac. «Tous les leaders politiques, de Mulroney à Broadbent, s'étaient prononcés pour Montréal et pourtant rien n'a été fait». Il y a eu deux ans le samedi février, précise M. Lacharité, que nous avons soumis notre mémoire au premier ministre Mulroney. Il est plus que temps que ça bouge. D'autant plus, souligne-t-il que l'exemple du contrat d'entretien des CF-18 a démontré que les retards répétés dans des décisions de ce type finissent toujours par créer de l'embarras. Au Conseil du patronat (CPQ), on s'inquiète aussi de l'attitude d'Ottawa dans ce dossier. S'il n'a pas perdu confiance de voir un jour l'agence spatiale atterrir à Montréal, le président exécutif du CPQ, Ghislain Dufour, craint cependant que Montréal ne se fasse refaire le coup des centres bancaires internationaux et n'hérite d'une agence diluée. Depuis un bon moment déjà, l'industrie aérospatiale québécoise s'était liée à ces organismes pour démontrer que la région de Montréal, avec 59.7 p. cent des emplois et 79 p. cent de la recherche et développement en aérospatiale, devait être le siège de l'agence. Pourtant, des informations récentes démontrent que l'Ontario est en train de se tailler la part du lion du budget de \$1,2 milliard prévu au programme spatial. Selon ces informations, 80 p. cent des contrats déjà accordés sont allés à SPAR Aerospace de Toronto. Le haut fonctionnaire responsable de la création de cette agence, à Ottawa, a également été prêté à cette entreprise de Toronto. Et ce sont maintenant deux nouveaux ministres -Harvie Andre, député de Calgary, au MEIR et ministre d'État chargé de la Science et Technologie, et William Winegard, député de Guelph, en Ontario, et ministre d'État à la Science et technologie qui ont pris la direction de ce dossier qui était entre les mains du ministre Robert De Cotret avant le dernier remaniement. Autant d'éléments qui ne suffisent pas à inquiéter le député conservateur de Rosemont, M. Benoît Tremblay. Ce dernier, à titre de conseiller du RCM à l'hôtel de ville de Montréal, était l'un des ardents défenseurs de la venue sur l'île de cette agence spatiale. En novembre dernier, il était élu député de Rosemont. Ce dernier estime que l'agence viendra à Montréal mais il prévient déjà que «ce ne sera pas des milliers d'emplois». Une coquille vide? «Non, rétorque-t-il, mais c'est clair qu'il s'agit d'une agence de coordination». Quant aux contrats reliés au programme spatial, M. Tremblay convient qu'il existe également à Toronto une industrie aéronautique «et qu'il faut bien harmoniser». Quant aux déclarations de son collègue député de la région d'Ottawa et ministre des Approvisionnement et Services, Paul Dick, à l'effet que l'agence spatiale «n'est pas une priorité à court terme», il ne s'agit que d'une «boutade», soutient M. Tremblay.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-02-13
Pages P. B-1
Select in Zotero zotero://select/library/items/9EIIHNML
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

Quality report

- Item has no authors
-

Un premier candidat aux élections municipales partielles dans Ahuntsic

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé M. Alain André, chef du dernier-né des partis politiques municipaux à Montréal, le Parti municipal de Montréal, tentera de se faire élire dans le district municipal de Sault-au-Récollet. Des élections se tiendront dans ce district d'Ahuntsic, le 9 avril prochain, pour élire un nouveau conseiller municipal en remplacement de M. Benoît Tremblay, maintenant député fédéral conservateur. La campagne électorale est théoriquement ouverte depuis vendredi. Mais de l'avis des partis, il suffit d'un mois de campagne pour des élections partielles municipales. Toutefois, les dépenses des candidats sont comptabilisées à partir du 9 février dernier. M. Alain André est le premier candidat à annoncer officiellement sa candidature. C'est le comité exécutif du Parti municipal de Montréal, formé d'une douzaine de personnes, qui a décidé de sa candidature. Ce parti, reconnu par le directeur général des élections l'an dernier, compte sur cette première bataille électorale pour se faire connaître. Il n'a pas encore de structure bien établie. Il compte aussi sur le financement d'amis et de supporters du district pour faire campagne. N'ayant pas d' élu à l'hôtel de ville, ce parti ne bénéficie d'aucun fonds municipal. De son côté, le Regroupement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM) qui avait remporté l'élection municipale de 1986 dans ce district, compte tout mettre en oeuvre pour ne pas le perdre. Ce n'est toutefois que le 5 mars prochain que l'association locale du RCM tiendra son assemblée d'investiture. Jusqu'ici, une seule personne a déposé son bulletin de candidature auprès du RCM. Il s'agit de M. Michel Drainville, animateur au cégep d'Ahuntsic. Un porte-parole du RCM indique que M. Drainville est populaire dans le parti où il est membre depuis un bon moment. On ignore encore si d'autres membres du RCM lui feront la lutte lors de l'assemblée de nomination. Quant au Parti civique de Montréal, il tient son assemblée de nomination dans le district le 26 février prochain. Le porte-parole du parti refuse pour le moment de dévoiler les noms de personnes intéressées à porter les couleurs du PCM lors de cette élection.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-02-14

Pages P. A-5

Select in Zotero <zotero://select/library/items/XKAX6VFB>

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

Lake Ontario Cement lance enfin son OPA sur Miron

Type Article de journal

Résumé Après un mois d'attente, la compagnie torontoise Lake Ontario Cement, une filiale de la Société des Ciments Français, de Paris, a finalement lancé hier son opération publique d'achat sur la cimenterie montréalaise Miron. La transaction est évaluée à plus de \$60 millions. Lake Ontario Cement avait fait part de son intérêt pour la cimenterie montréalaise le 18 janvier dernier. Comme prévu, le prix d'achat offert est de \$10 pour chacune des actions de Miron en circulation, soit les 2,5 millions d'actions de catégorie A et les 3,45 millions d'actions B. Il semble peu vraisemblable qu'il y ait surenchères, même si l'on sait que la cimenterie Lafarge Canada est toujours à la recherche d'une acquisition. L'homme d'affaire Wabel Pharaon d'Arabie Saoudite, qui détient 57 p. cent des actions en circulation, par l'entremise de sociétés de portefeuilles basées au Liechtenstein, a déjà promis de toutes les céder à Lake Ontario Cement. L'offre expire le 7 mars prochain. Elle demeure par ailleurs sujette aux approbations gouvernementales habituelles. Miron a essuyé une perte de \$4,1 millions au cours des neuf derniers mois comptabilisés. Ce déficit est principalement attribuable au déménagement et à la réorganisation de l'entreprise entrepris l'an dernier.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-02-14

Pages P. D-3

Select in Zotero <zotero://select/library/items/9MCTKTLN>

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

Quality report

- Item has no authors

Le maire [Jean] Doré devrait gagner entre \$103 000 et \$130 000

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé Si le conseil municipal de Montréal entérine les recommandations d'un comité d'experts, il s'accordera globalement une augmentation de salaire d'au moins 13 p. cent. Elle pourrait s'élever à 27 p. cent et entraîner une dépense supplémentaire d'un demi-million de dollars, si la loi le permet. Le maire de Montréal est loin d'être suffisamment rémunéré pour la tâche et les responsabilités qui lui incombent: il devrait recevoir plus de \$130000, conclut le comité chargé d'étudier la juste rémunération du maire et des conseillers municipaux de Montréal. Mais tant qu'on ne modifiera pas la loi qui limite le traitement des élus municipaux, le comité recommande de verser au maire le maximum autorisé par la loi, soit \$103150. Son traitement serait tout de même plus élevé que les \$95370 qu'il touche actuellement. Pour leur part, les conseillers municipaux devraient recevoir un traitement de base de \$32562 de la ville. A eux aussi, le comité recommande d'accorder le maximum prévu par la loi, \$25788. (Ceci ne tient pas compte de la rémunération supplémentaire que leur verse la CUM). Le comité recommande enfin de reviser les rémunérations additionnelles attachées à diverses fonctions (membres de l'exécutif, président de commissions, etc.). Dépense supplémentaire Les recommandations du comité entraîneraient une dépense supplémentaire de \$250172 (ou 13 p. cent) au budget de \$1910282 réservé à la rémunération des 59 élus de la ville de Montréal. En ajoutant une rémunération supplémentaire, non prévue par la loi, pour siéger aux commissions, la masse salariale des élus augmenterait de 26,8 p. cent ou \$511172. M. Serge Saucier, président et chef de la direction de Raymond, Chabot, Martin, Paré, présidait le comité d'étude mandaté par le comité exécutif de la ville. Les deux autres membres en étaient M. Jean-Guy Frenette, conseiller politique de la FTQ, et Mme Hélène Wavroch, vice-présidente de l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération. «Ce que le citoyen doit comprendre, expliquait hier M. Saucier en dévoilant son rapport, c'est qu'être maire de Montréal n'est pas un mince travail. C'est considérable comme responsabilités et comme heures de travail. Cette tâche exige une rémunération adéquate. Ce qui n'est pas le cas actuellement.» Le comité a dû tenir compte d'une nouvelle loi (juin 1988) sur la rémunération des élus. Elle en fixe les minimums et les maximums et les allocations de dépenses (non imposables). D'autre part, le comité dont le travail a duré neuf mois, a ordonné les tâches (et les traitements) des conseillers, et fait des comparaisons avec les élus d'autres villes. Ainsi, seul le maire de Boston (\$100000 US) reçoit plus que celui de Montréal, mais celui de Laval le talonne de près avec \$88000. Les maires de Toronto et de Vancouver touchent respectivement \$64000 et \$61000 de leur municipalité. Le comité constate toutefois qu'il en coûte moins par habitant pour payer le maire de Montréal (\$0,09) que celui de Longueuil, par exemple (\$0,53). Des conseillers très occupés Les réponses de 35 des 58 conseillers à un questionnaire du comité lui indiquent qu'ils consacrent en moyenne 27 heures et demi par semaine à leurs fonctions. Davantage s'ils ont des responsabilités supplémentaires. Vingt-deux répondants se disent conseiller municipal à plein temps. En établissant ses recommandations, le comité a tenu compte non seulement des heures de travail mais aussi de la complexité du travail, de l'impact des décisions, de la visibilité des dossiers à traiter et des habiletés de gestion requises. Il recommande des rémunérations supplémentaires pour les conseillers, en plus de leur salaire minimal: membre d'une commission (tous les conseillers le sont, sauf les membres de l'exécutif): \$4000 versés en jetons de présence; maire suppléant: \$4000 plutôt que \$2400; président du conseil, chef de l'opposition, leader de la majorité au conseil, vice-président d'une commission: \$7000 (les fonctions politiques ne sont actuellement pas rémunérées tandis qu'un vice-président de commission touche \$10000); président d'une commission, conseiller associé: \$12000 (il reçoit actuellement \$10000 de plus); membre du comité exécutif: \$25000 ou 31 p. cent de plus; vice-président du comité exécutif: \$30000 ou 18 p. cent de plus; président du comité exécutif: \$40000 ou 19 p. cent de plus. M. Fainstat toucherait donc \$85788 de la municipalité plutôt que les \$71982 actuels. Le reste de son traitement actuel (plus de \$95000) provient de la CUM.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-02-15

Pages P. A-7

Select in Zotero zotero://select/library/items/MV78K2LF

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

Un conseiller recevrait \$4 de plus d'un député pour ses dépenses

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé Avec la nouvelle Loi sur le traitement des élus municipaux, ces derniers peuvent recevoir une allocation de dépenses un peu plus élevée que celle accordée aux députés de l'Assemblée nationale. A Montréal, un certain nombre de conseillers municipaux toucheraient \$9215 pour les dépenses inhérentes à leur charge, selon les recommandations du comité Saucier, tandis que les députés touchent \$4 de moins. Les conseillers ont à se déplacer dans un territoire de quelques kilomètres carrés; les députés, eux, ont souvent deux résidences et font la navette entre la capitale et leur comté. Ce n'est pas la seule curiosité de la Loi 24 adoptée en juin dernier. M. Serge Saucier, le président du comité d'étude sur la rémunération des élus municipaux de la métropole, trouve qu'elle ne tient pas suffisamment compte des responsabilités du maire de Montréal qui administre un budget de plus de \$1,5 milliard pour plus d'un million d'administrés. Le maire de Montréal ne peut gagner plus de \$103150 alors que les maires des villes de Laval, Québec et Longueuil - population et budget moindres - gagnent respectivement \$88000, \$71500 et \$66100. Les maires de Toronto (600000 habitants) et de Vancouver touchent beaucoup moins, soit \$64200 et \$61300. Plaidant pour accorder plus de \$130000 au maire de Montréal, M. Saucier estime aussi que le premier ministre du Québec ne reçoit pas assez. Le premier ministre Bourassa touche \$118508 par année, un ministre \$101424, et un député \$61000. Ce salaire comprend une allocation de dépenses non imposable de \$9211. A Ottawa un député reçoit \$79000, dont une allocation de dépenses non imposable de \$19900. Un ministre touche \$125700, et le premier ministre \$148500. Il y a cependant une distinction à faire entre le travail d'un député, qui occupe une fonction à plein temps, et celui d'un conseiller municipal, dont la fonction n'a jamais été décrite comme une occupation à plein temps. Le comité Saucier propose que le salaire des conseillers soit porté à \$25788 et à \$43788 pour ceux qui assument des responsabilités additionnelles. Les membres du comité exécutif, eux, gagneraient de \$63300 à \$85000. Il faut y ajouter le salaire versé par la CUM, de \$5000 à \$23000 selon les cas. En réponse au questionnaire du comité, les conseillers municipaux ont ainsi décrit leurs tâches: préparation aux réunions du conseil municipal, présence à ces réunions mensuelles, analyse et suivi des dossiers locaux, rencontre avec des groupes de citoyens, représentation et relations avec les organismes, communication avec les citoyens, tractations avec les services de la ville, recherche, lecture, documentation. Les réunions et comités du caucus des élus du RCM ont été pondérés, explique M. Saucier, puisqu'ils relèvent en partie seulement du travail inhérent à celui de conseiller. Le président du Comité exécutif de la Ville, M. Michael Fainstat, a indiqué hier que les discussions se poursuivaient sur les recommandations du rapport Saucier. Le Conseil municipal pourrait être saisi prochainement d'un projet de règlement sur la rémunération de ses membres. Les majorations de salaires peuvent être rétroactives au 1er janvier, prévoit la Loi 24, et le salaire indexé annuellement.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-02-16

Pages P. A-6

Select in Zotero zotero://select/library/items/XJ99VRKG

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

Habiter Montréal : consultation en avril

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé La Presse Nouvelles générales, jeudi 16 février 1989 270 mots, p. A6 Gruda, Agnès Les Montréalais qui ont des choses à dire sur la politique d'habitation rendue publique la semaine dernière pourront le faire, ce printemps, entre le 4 et le 20 avril. C'est à cette période que se déroulera la consultation publique sur le document Habiter Montréal, a annoncé hier le président de la commission permanente de l'Aménagement, de l'Habitation et des Travaux publics, M. André Lavallée. Pour participer à cette consultation, il faut en aviser, avant le 23 mars, le Bureau des commissions et des comités du conseil municipal. Auparavant, Montréal prévoit tenir quatre soirées d'information destinées au public. Celles-ci auront lieu le 28 février, et les 1er, 8 et 9 mars. Dès son annonce, il y a dix jours, le projet de politique d'habitation a suscité plusieurs réactions, et M. Lavallée a dit s'attendre à ce qu'au moins une quarantaine d'organismes intéressés par le sujet participent à la consultation. Rappelons qu'avec ce projet, l'administration montréalaise poursuit un double objectif: faciliter l'accès à la propriété dans une ville où les trois quarts des citoyens sont locataires; améliorer l'accessibilité à des logements de qualité à un prix abordable. Le projet Habiter Montréal entraînerait un investissement de \$150 millions pendant cinq ans. L'un des volets les plus spectaculaires de la politique d'habitation est un programme d'aide à l'achat de résidences via des exemptions de taxes échelonnées sur cinq ans. Ce programme vise les acheteurs de maisons neuves, ainsi que les locataires acquérant leur logement grâce à une levée partielle de l'interdiction pesant sur la conversion d'immeubles locatifs en copropriétés. Ces deux mesures ont fait sursauter les porte-parole des associations de locataires. Le FRAPRU (Front d'action populaire en réaménagement urbain) et le Regroupement des comités de logements ont reproché à la ville de favoriser l'accession à la

propriété aux dépens des locataires. En conférence de presse hier, M. Lavallée a dit espérer que cette objection ne fera pas consensus. Le programme d'accession à la propriété a aussi été critiqué en raison de la valeur maximale des propriétés qui y seraient éligibles - soit \$95000 pour une maison unifamiliale et \$75000 pour un logement - que plusieurs jugent irréaliste. Une fois le processus de consultation publique clos, le rapport de la commission de l'Aménagement sera déposé au conseil municipal, probablement en juin, a estimé M. Lavallée.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-02-16

Pages P. A-6

Select in Zotero zotero://select/library/items/XQATBISF

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

L'agence spatiale [canadienne] : pas de quoi s'inquiéter, dit-on à Québec

Type Article de journal

Résumé Pour le gouvernement du Québec, les récentes déclarations du ministre fédéral des Approvisionnements et Services affirmant qu'une agence spatiale canadienne serait inutile et que le projet avait déjà sombré dans l'oubli n'ont rien d'alarmant. «Je n'ai pas de raisons de croire que les affirmations voulant que l'agence spatiale soit établie à Montréal sont erronées», a déclaré hier le ministre de l'Industrie et du Commerce, Pierre MacDonald, avant de participer à la réunion hebdomadaire du Cabinet. Au cours d'une entrevue diffusée mardi sur les ondes d'une station de radio de Smith Falls, en Ontario, le ministre fédéral, Paul Dick, avait soutenu que le projet n'avait jamais été à l'ordre du jour du Cabinet, et que les seules personnes qui en parlaient encore étaient les journalistes. Après vérification auprès du cabinet de M. Dick, la réponse obtenue à Québec est que «le ministre pensait tout haut, il donnait son point de vue personnel et non celui du gouvernement». Parizeau Cette affaire inquiète néanmoins au plus haut point le chef du Parti québécois, Jacques Parizeau, qui y voit une autre manifestation du déplacement de plus en plus évident des contrats fédéraux vers l'Ontario. Selon M. Parizeau, l'Ontario s'oppose à ce que l'agence soit établie au Québec, et plutôt que de la voir s'y établir, elle préfère qu'aucune agence ne soit mise sur pied. Le leader péquiste ne partage aucunement le point de vue de M. Dick, pour qui cette NASA canadienne serait parfaitement inutile. «Un peu partout dans le monde, soutient-il, les gouvernements créent des agences de coordination des travaux dans l'industrie spatiale; le Canada n'en a pas, il devrait en avoir et il est parfaitement normal, compte tenu de la répartition de l'industrie, qu'une telle agence soit établie à Montréal.» M. Parizeau doute par ailleurs que le ministre fédéral ait émis une telle déclaration de sa propre initiative. Il s'agit d'une question trop délicate, explique-t-il, et M. Dick doit être «couvert» par quelqu'un. Si le premier ministre Mulroney lui-même veut laisser mourir le projet, il ne dira rien au cours des prochaines heures, et on saura alors que «c'est flambé». Doré, Hamelin Les autorités montréalaises ont elles aussi peu prisé la déclaration de M. Dick. Le maire Jean Doré et le président de la CUM, Michel Hamelin, doutent toutefois de la valeur des propos du nouveau ministre, et rappellent les promesses qu'a maintes fois réitérées Ottawa d'établir l'agence projetée à Montréal. «Le ministre parlait-il au nom du gouvernement ou exprimait-il un point de vue personnel?, s'est demandé M. Doré. Je crois que ce serait folie de penser qu'un pays comme le Canada, qui a une vaste compétence en aérospatiale, puisse se priver d'une agence de coopération internationale dans un domaine vital pour le développement de la technologie de l'avenir et qui entraîne des retombées très concrètes dans son application industrielle et dans la vie de tous les jours.» Des ministres muets Par ailleurs, les ministres chargés de ce dossier sont demeurés muets à ce sujet hier. L'ancien responsable de ce projet, Robert de Cotret, ex-ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie, n'a pas voulu commenter la déclaration de M. Dick, puisqu'il a perdu ces deux portefeuilles lors du remaniement ministériel du 30 janvier. De plus, M. de Cotret, maintenant président du Conseil du Trésor, a perdu son titre de ministre politique de la région de Montréal. Celui qui a hérité de ce poste, le nouveau ministre du Travail, Jean Corbeil, s'est lui aussi refusé à toute déclaration. Mardi, pourtant, il avait affirmé que le projet irait non seulement de l'avant, mais que l'agence spatiale serait installée à Montréal. L'actuel responsable du MEIR, Harvie Andre, a lui aussi gardé le silence hier. Quant aux députés conservateurs de l'île de Montréal, ils se sont dits surpris par les propos de M. Dick. «C'est la première fois que quelqu'un met en doute l'existence future de l'agence», a fait remarquer Carole Jacques, député de Mercier, tandis que Nicole Roy-Arcelin, d'Ahuntsic, rappelait que le ministre Lucien Bouchard avait promis que cette agence serait aménagée à Montréal lors de son élection dans Lac-Saint-Jean, et que le ministre Jean Corbeil s'était dit très confiant à ce sujet. Les libéraux Pour leur part, plusieurs députés libéraux ont jugé bon de souligner qu'il était temps que le premier ministre Mulroney affiche clairement les intentions de son gouvernement à ce sujet. Toutefois, s'ils s'unissent pour dénoncer l'indécision du gouvernement, les députés libéraux ne s'entendent pas sur l'endroit où l'agence devrait être aménagée. Pour le leader adjoint de l'opposition, Herb Gray, le parti favorise toujours Montréal, mais les députés ont le droit d'exprimer une

préférence personnelle au nom des intérêts de leur circonscription. C'est ainsi que John Manley, député libéral d'Ottawa-Sud et critique de son parti pour les sciences et la technologie, affirme que l'agence devrait être installée à Ottawa parce que la majorité des activités scientifiques que coordonnerait un tel organisme se déroulent dans cette région. Une note d'optimisme a enfin été formulée par Wally Cherwinski, conseiller en communications spatiales au ministère de la Science et de la Technologie, qui a affirmé que ce dossier était toujours actif, et qu'aucune décision n'avait encore été prise d'un côté ou de l'autre. «Il est évident que plusieurs membres du gouvernement fédéral seront appelés à se prononcer dans cette affaire, et je doute fort qu'une décision soit prise par un individu seul», a-t-il dit.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-02-16

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/DQTVZ2L8

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

Quality report

- Item has no authors

Des locataires partent en croisade pour sauver leurs logements ; leurs appartements, en bordure du quartier chinois, seraient démolis pour faire place à des condos

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé Menacés d'expulsion, une poignée de locataires habitant en bordure du quartier chinois ont entrepris une croisade pour sauvegarder leurs logements. Le quadrilatère, délimité par les rues Jeanne-Mance, Anderson, de La Gauchetière et le boulevard René-Lévesque, abrite une trentaine de résidents, dont les maisons se dressent entre des parkings et des terrains en friche. En janvier, la société MaxiDev Immobilière a acquis les immeubles des rues Jeanne-Mance et de La Gauchetière, qu'elle compte démolir pour faire place à un complexe de 115 condos. MaxiDev a déjà envoyé des avis de non-renouvellement de bail à ses locataires et placé une demande de permis de démolition auprès de la ville. Les locataires de deux appartements de la rue Anderson font eux aussi face à l'éviction, en raison d'un projet de restauration de la société Logique, subventionnée par la SHQ, pour convertir l'immeuble en 12 unités de logements accessibles aux handicapés. Refusant de quitter leur quartier, les résidents du minuscule îlot urbain ont fondé une coopérative, qui demande à la ville de refuser les permis de démolition et de s'associer, avec un éventuel autre promoteur, à un projet de développement du quadrilatère. Course contre la montre En vertu d'une entente conclue avec Logique, la coop a jusqu'au 30 avril pour prouver la viabilité de son projet. «C'est une course contre la montre», estime Arnold Bennett, conseiller de Notre-Dame-de-Grâce, qui a donné son entier appui aux locataires, en conférence de presse hier. «Nous ne cherchons pas la charité, nous ne sommes pas des B.S., et nous sommes prêts à payer plus cher pour rester chez nous», a dit le porte-parole de la coop, M. Philippe Lanthier. M. Lanthier, guitariste du groupe Condition, paie un loyer de \$50 par mois pour son sept et demi de la rue Anderson. Le seul autre locataire présent à la conférence de presse d'hier, Mike Dixon, étudiant en psychologie, habite un six et demi à \$189 par mois. La moyenne des loyers du quadrilatère est d'environ \$100. «Nous vivons dans une twilight zone oubliée depuis longtemps», a noté M. Lanthier, ajoutant que le projet de la coop permettrait de «créer quelque chose de merveilleux, en plein de coeur de la ville de Montréal.» Mais si les permis de démolition devaient être accordés, on se retrouverait avec une nouvelle «affaire Overdale». Le projet de la coopérative prévoit la restauration des immeubles existants, la construction d'autres résidences, dont le complexe de Logique, sur les terrains vagues qui appartiennent en partie à la ville de Montréal, et l'érection d'une tour d'habitation. La compagnie MaxiDev prévoit pour sa part construire 115 condos, qui ne vaudraient pas plus de \$100000 chacun, a assuré un porte-parole de la firme, M. René Paiment. Qu'en pense la ville? Joint au téléphone hier, l'attaché politique de M. John Gardiner, M. James McGregor, a expliqué que l'administration municipale ne consent à accorder des permis de démolition qu'à la condition qu'ils soient accompagnés d'un «projet de rechange.» M. McGregor a jugé prématuré de se prononcer sur les deux projets. «Les locataires font preuve d'un réalisme très intéressant, mais l'idée d'un immeuble de 20 étages au milieu de l'îlot ne me paraît pas très heureuse.» Il a d'autre part confirmé qu'une firme d'architectes a «reconnu l'intérêt historique de ces bâtiments.» Le comité exécutif ne sera saisi des demandes de démolition que dans quelques semaines, a dit M. McGregor.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-02-17
Pages P. A-5
Select in Zotero zotero://select/library/items/K42TME6E
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

Miron recommande d'accepter l'offre

Type Article de journal
Résumé Économie Le conseil d'administration de la cimenterie montréalaise Miron recommande à ses actionnaires d'accepter l'offre d'achat déposée par Lake Ontario Cement, une filiale de la Société des Ciments Français. Lake offre \$10 pour chacune des actions en circulation. Les courtiers mandatés par Miron pour étudier l'offre ont conclu qu'elle était «juste et raisonnable» d'un point de vue financier.
Publication La Presse
Date 1989-02-18
Pages P. H-4
Select in Zotero zotero://select/library/items/Y978RUH5
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

Quality report

- Item has no authors
-

Grands projets pour le Jardin botanique [de Montréal]

Type Article de journal
Auteur Francine Grimaldi
Résumé Savez-vous que le Jardin botanique de Montréal est en voie de devenir un véritable centre de la nature sous la direction de Pierre Bourque? C'est qu'il a de grands projets pour l'avenir. On sait qu'en plus des serres et du pavillon didactique nous aurons un Insectarium en 1990, on sait que le 25 mai 1989 seront inaugurés le pavillon et le jardin japonais. M. Bourque prévoit y ajouter un jardin chinois. Ça va de soi, non? Tout ce qu'il manque c'est un lieu avec de la vie animale. Il aimerait bien rapatrier la ferme qu'on avait installée dans l'île Notre-Dame. Mais son plus grand projet c'est, je vous le donne en mille: un biodome au Vélodrome! A suivre...
URL URL
Publication La Presse
Date 1989-02-19
Pages P. C-2
Select in Zotero zotero://select/library/items/4DBLUNZ5
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

"Vendre" Montréal aux investisseurs, ça prend du charme et des chiffres

Type Article de journal
Auteur Miville Tremblay
Résumé Stephen Bigsby est vendeur de charme et de chiffres. Avec une poignée personnes à l'Office de l'expansion économique de la CUM, il fait miroiter toutes les richesses de Montréal aux yeux des investisseurs étrangers. Il est membre de cette coterie de démarcheurs qui arpentent le globe pour attirer les capitaux étrangers sur leur territoire. Pour obtenir une usine d'assemblage d'automobiles japonaise, le grand rêve de chacun, il n'y a pas un commissaire industriel qui ne donnerait pas sa chemise. «On ne frappe pas facilement un coup de circuit. Dans ce travail, rien n'arrive vite, mais il y a des exceptions», affirme le directeur de l'Office. Avec son collègue Roger Béland, un commissaire industriel qui se concentre sur l'Asie, il se félicite du dernier investissement japonais, celui de Nikon, qui a mis \$4 millions dans l'optique, et des \$25 millions que la National Advanced

System, une société américaine de matériel informatique, vient d'investir pour son siège social canadien. Habituellement, l'Office a dans ses cartons de 125 à 150 dossiers d'investissements qui vont de quelques centaines de milliers de dollars à quelques dizaines de millions. Plusieurs n'aboutiront jamais, malgré de longs efforts. L'an dernier, l'Office a recensé 22 nouvelles implantations sur son territoire, pour des investissements totaux de \$45,8 millions. Il faut compter aussi vingt projets d'expansion ou de relocalisation, d'une valeur totale de \$108 millions. En 1988, la CUM aura accueilli des investissements de \$153,5 millions, créant 1134 emplois. On s'attend à obtenir sensiblement la même performance cette année. Travailler en réseau M. Bigsby dit travailler en réseau, car pour attirer un nouvel industriel sur l'île de Montréal, il faut qu'un grand nombre d'intervenants collaborent étroitement. Les journaux font régulièrement état des visites que font le premier ministre Robert Bourassa ou le maire Jean Doré dans telle ou telle capitale pour tenter d'amadouer des investisseurs étrangers. Mais ces contacts de haut rang sont précédés et suivis de démarches nombreuses par des fonctionnaires. Dans un dossier quelconque, il n'est pas rare d'y voir tremper les gens des délégations du Québec à l'étranger, des ambassades ou consulats canadiens, des fonctionnaires du ministère québécois de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, du ministère fédéral de l'Expansion industrielle et régionale, ainsi que de l'Office de l'expansion économique de Montréal. Dans le secteur privé, les acteurs sont tout aussi nombreux: banquiers, courtiers en valeurs mobilières, promoteur ou agent immobilier, avocats, comptables, etc. Tour à tour, chacun y va de sa contribution pour approcher les investisseurs dans le cadres de missions ou de visites particulières, pour les accueillir et leur fournir d'innombrables informations et services. «Pour une grande ville comme Montréal, il est irréaliste et non souhaitable d'espérer un guichet unique pour accueillir les investisseurs étrangers. Ce qui importe, c'est que tous ces gens parviennent à travailler ensemble, affirme M. Bigsby. On se structure de plus en plus, mais la coordination demeure encore assez informelle.» Avec le provincial, ce ne fut pas toujours facile en raison des divisions entre le ministère des Relations internationales et le ministère du Commerce extérieur, admet-il. Mais depuis quelques mois, M. Bigsby est heureux de constater que Québec a regroupé ses efforts sous une Direction de la prospection des investissements chapeautée par le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie. Question d'image Lorsqu'une entreprise décide d'investir à l'étranger, elle a généralement le choix de plusieurs emplacements offrant des avantages équivalents. La bataille se gagne ou se perd souvent sur de petites choses qui font toute la différence. Pour les critères principaux que sont la proximité d'un grand marché, la disponibilité d'un bassin de main-d'oeuvre qualifiée et une structure de coûts concurrentiels pour l'entreprise, Montréal s'en tire plutôt bien, estime M. Bigsby. Mais il y a aussi d'autres critères moins facilement quantifiables comme la qualité et la diversité du système scolaire, la qualité de l'environnement, la qualité des logements, l'infrastructure culturelle et récréative, ainsi que la diversité linguistique et culturelle. Bien sûr que les subventions jouent un rôle important, mais moins dans le cas des très grands projets. A cet égard, Montréal est concurrentielle avec la Nouvelle-Angleterre et l'Ontario, mais l'aide gouvernementale y est moins généreuse que dans certains États du sud des États-Unis, ou dans d'autres régions défavorisées comme l'Irlande du Nord. Mais les questions qui reviennent le plus souvent, ajoute M. Bigsby, portent sur la main-d'oeuvre et le climat de travail. «C'est le domaine où les investisseurs étrangers se sentent les plus vulnérables, où ils ont le moins de contrôle de la situation.» Pour mieux connaître leurs appréhensions et l'image qu'ils se font de Montréal, l'Office a commandé une étude de \$145000 à une agence de publicité, qui a organisé des Focus Groups à Boston, Toronto, Londres, Paris et Tokyo. Terminée à la fin de mars, cette étude devrait nous aider à mieux définir notre message central, explique M. Bigsby. «Il faut pouvoir communiquer de façon cohérente et pertinente ce qui nous distingue des autres villes. En ce moment, notre message aux investisseurs étrangers ne me semble pas assez clair et distinct.» Personnellement, M. Bigsby croit que «les sociétés qui cherchent un nouvel endroit pour s'établir sont surtout à la recherche d'un climat socio-économique stimulant, dont le principal moteur demeure le dynamisme d'un secteur privé indigène tourné résolument vers l'extérieur.»

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-02-19

Pages P. E-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/CDF4LUEE

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

Les maisons d'hébergement des jeunes sans-abri réclament de l'aide

Type Article de journal

Auteur Marie-Claude Lortie

Résumé Après les groupes communautaires de femmes, ce sont les maisons d'hébergement temporaire de jeunes sans-abri qui réclament de la population, mais surtout de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qu'on se soucie un peu de leurs problèmes. En lançant sa pétition hier, le Regroupement des maisons d'hébergement

jeunesse du Québec (RMHJQ) compte aller chercher l'appui de la population et de divers acteurs sociaux et politiques à sa cause: les difficultés des personnes de moins de 30 ans vivant dans la rue au Québec. La pétition demande que le gouvernement «reconnaisse l'ampleur des besoins d'hébergement des jeunes sans-abri», qu'il reconnaisse l'action communautaire existante et offre donc au réseau d'hébergement les ressources financières nécessaires à sa survie et son fonctionnement efficace. Hier, la Centrale des syndicats nationaux, la Centrale des enseignants du Québec, l'Union des producteurs agricoles, l'Union des artistes, le Parti québécois et le Rassemblement des citoyens de Montréal ont signifié leur appui à la pétition. Ces organismes participeront aussi à sa diffusion. Le RMHJQ compte amasser 10000 signatures avant d'envoyer le document à la ministre, Mme Thérèse Lavoie-Roux, à la mi-mars. «Les 16 centres d'hébergement du Québec reçoivent entre zéro et \$141000 par année pour héberger des jeunes qui viennent ici volontairement, et restent durant des périodes pouvant aller de trois semaines à six mois. Nous leur offrons gîte, nourriture, conseil et réconfort. Ce sont en fait un peu les maisons du premier recours. Or nous calculons qu'une maison coûte annuellement environ \$341000. Nous finançons nous-mêmes une partie de ce budget mais nous voudrions que le gouvernement fasse aussi sa part», a expliqué Mme Christiane Filion, présidente du (RMHJQ). Le regroupement compte 16 maisons d'hébergement partout au Québec, dont quatre à Montréal. Dans la province, on estime qu'il y a environ 10000 jeunes sans-abri, affirme Mme Filion. Selon elle, cette population est composée autant d'hommes que de femmes «qui sont cependant moins visibles». Ces jeunes se retrouvent dans la rue parce que leur environnement familial est détruit, parce qu'ils ne trouvent pas leur place dans les écoles, parce qu'ils n'arrivent pas à se trouver un emploi ou à travailler pour des raisons diverses. Ces sont des personnes dont les vies riment souvent avec drogue, alcool, prostitution, vols, etc... «mais pour qui nous avons encore beaucoup d'espoir, parce qu'ils sont encore jeunes», explique Mme Filion. Une très faible proportion de ces jeunes provient des minorités ethniques, estime-t-elle.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-02-21
Pages P. D-14
Select in Zotero zotero://select/library/items/9GZWW6U9
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

[Bilan des deux premières années de l'administration Doré] : le dossier Overdale constitue le pire coup de l'équipe Doré

Type Article de journal
Auteur Agnès Gruda
Résumé La façon dont l'administration du maire Jean Doré a mené le dossier Overdale a constitué le plus important cafouillage politique des deux premières années de son mandat, estiment les militants du RCM. Ces derniers jugent d'autre part qu'au cours des deux prochaines années, l'équipe Doré devra s'attaquer en toute priorité au problème du transport en commun. Ils reprochent également à l'équipe Doré de ne pas avoir amorcé la réalisation d'un «réseau vert continu» à Montréal, d'avoir tardé à implanter les programmes d'accès à l'égalité et d'avoir fait preuve d'une attitude trop favorable aux promoteurs dans l'aménagement du centre-ville. Ces critiques ont été soulevées hier soir, lors du conseil général spécial au cours duquel le RCM traçait le bilan des deux premières années de l'administration Doré. Elles ressortent d'une consultation menée au cours des dernières semaines auprès des associations de districts, à laquelle ont pris part quelque 500 membres du parti au pouvoir. Lors de cette consultation, les associations locales étaient invitées à identifier les dix bons et les dix mauvais coups de l'équipe Doré, après deux années d'exercice du pouvoir à l'hôtel de ville, ainsi que les priorités pour la seconde moitié du mandat. Au chapitre des «bons coups», les deux points relevés le plus souvent ont trait à l'ouverture de l'hôtel de ville à la population. Avec des initiatives comme les bureaux Accès-Montréal, la période de question des citoyens pendant les assemblées du conseil et l'implantation des commissions permanentes, l'administration montréalaise est devenue plus accessible aux citoyens, jugent les militants. Le problème du transport en commun arrive en première place dans la liste des priorités pour les deux prochaines années. L'administration municipale doit s'efforcer d'améliorer la qualité et l'efficacité du service, et de favoriser une augmentation de l'achalandage, disent les militants. Compléter le réseau des maisons de la culture et établir un «réseau vert» continu à travers la ville sont les deux autres priorités évoquées le plus souvent pendant la consultation de la «base» du parti au pouvoir. Quarante-huit associations locales ont participé à la consultation au cours des dernières semaines, et 41 d'entre elles ont livré leur réflexion à temps pour qu'elle puisse figurer dans le rapport rendu public hier soir. Les listes des priorités, et des bons et mauvais coups de l'administration Doré, ont été dressées compte tenu des sujets évoqués le plus souvent par les associations locales. Le parti a également pris le pouls de ses différents comités et commissions. Les critiques

les plus dures viennent de la Commission du développement économique qui reproche à l'administration Doré de manquer de «stratégie et de vision à long terme» quant à l'avenir économique de Montréal. «C'est le premier exercice d'auto-critique de la part d'un parti politique au pouvoir», a souligné hier le président du RCM, M. Jacques Desmarais, en rendant public les résultats de la consultation, dont les militants, réunis à la polyvalente Pierre-Dupuy, ont discuté pendant plus de deux heures hier soir. Critique sévère à l'endroit de l'administration municipale? Pas vraiment, croit le maire Jean Doré, pour qui il s'agit d'un bilan «globalement positif». «Dans le dossier Overdale, les reproches vont plus sur la méthode que sur le fond», a-t-il souligné. M. Doré compte-t-il donner suite aux recommandations des militants de son parti? «Les priorités suggérées vont dans le sens où nous allons déjà; nous avons déjà mis en branle 24 des 25 priorités mises de l'avant par les militants», a-t-il dit. Tout en se défendant de trouver injustes les critiques des militants de son parti, M. Doré a souligné que «s'ils avaient plus d'information, leur jugement serait peut-être différent.» Hier soir, quelque 200 militants ont discuté, point par point, des résultats de la consultation. Cet exercice d'autocritique culminera le 15 mars prochain, lors du conseil général régulier du RCM où la réflexion sur les deux premières «années Doré» aboutira à des résolutions concrètes.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-02-23

Pages P. A-2

Select in Zotero zotero://select/library/items/5PBDWSTK

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

Les sols contaminés ralentissent la construction des coopératives ; les citoyens de Pointe-Saint-Charles sont indignés

Type Article de journal

Auteur Jean-Pierre Bonhomme

Résumé Le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal se refusent depuis plusieurs mois à «décontaminer» les sols de deux terrains de la Pointe-Saint-Charles destinés à la construction de quatre immeubles (des coopératives). La population est indignée. Les centaines de citoyens, dont plusieurs assistés sociaux, à qui ces logements subventionnés ont été promis, se trouvent en attente perpétuelle. Ils sont à bout de nerf et ils ont décidé, hier, de le laisser savoir collectivement en manifestant bruyamment. Le «Projet Saint-Charles» est un organisme de promotion du logement social auprès des 14000 habitants de ce quartier centre-ouest de la ville. Il a déjà entrepris de construire 375 logements, détenus selon les diverses formules de propriété sans but lucratif. Il projette d'en élever 150 autres. Cet organisme encadrerait hier une manifestation ayant pour objet de faire débloquent les choses. Les membres des quatre coopératives en attente, masqués au nez et bottes de plastique aux pieds, voulaient sensibiliser l'opinion à leur problème de «pollution des sols». Les porte-parole du mouvement, MM. Charles Guindon et Gilles Quintal, ce dernier étant l'architecte, ont dit que le gouvernement et la municipalité se renvoient la balle; ils ne veulent pas assumer les frais du nettoyage. Les coopératives n'ont pas les moyens d'agir de leur chef. M. Guindon a expliqué que la ville a réalisé une expertise des sols, l'année dernière, et que celle-ci a révélé la présence d'huiles et de métaux divers. Des usines opéraient jadis dans cette partie du quartier. Il est vraisemblable, a-t-on indiqué, que les rejets ne concernent que deux ou trois pieds de sols de surface. Le conseiller municipal de ce quartier, M. Marcel Sévigny, présent à la manifestation, a dit que la Ville se refuse à procéder elle-même au transport des sols contaminés. M. John Gardiner, membre du comité exécutif, a-t-il précisé, ne voudrait pas établir de précédent. La municipalité estime, selon lui, que la décontamination des sols est une affaire qui concerne le gouvernement provincial, pas les municipalités. Il a dit ne pas partager ce point de vue. Il a dit croire, au contraire, que la Ville pourrait fort bien rendre service, en ce cas particulier, sans que cela ne l'engage lors de négociations ultérieures avec le gouvernement. Les travailleurs sociaux ont signalé aux journalistes que les terrains contaminés avaient été réservés à ces coopératives depuis 1987. Les responsables du gouvernement n'ont pu être rejoints, hier, pour commenter les faits.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-02-23

Pages P. A-4

Select in Zotero zotero://select/library/items/NFGJW6E3

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

Election partielle [à Montréal] pour remplacer [Sofoklis] Rasoulis

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé Pendant que les jeux se précisent en vue de l'élection partielle dans le district de Sault-au-Récollet, la démission du conseiller indépendant Sofoklis Rasoulis laisse un deuxième siège vacant à l'hôtel de ville de Montréal. Pour le combler, la ville devra tenir une élection partielle dans le district Parc-Extension d'ici quatre mois au plus tard, a-t-on fait savoir au bureau du greffier de la ville. Pour le moment, la date de l'élection n'est pas encore fixée. Elle devrait être connue à l'issue de la prochaine assemblée du conseil municipal, début mars. Chose certaine, les délais ne permettent pas de combiner l'élection dans Parc-Extension avec celle qui doit avoir lieu le 9 avril dans Sault-au-Récollet, où l'on cherche un remplaçant à l'ex-conseiller Benoît Tremblay, élu député fédéral aux élections de novembre. Un animateur culturel du cégep d'Ahuntsic, M. Michel Drainville, sera l'unique candidat à l'assemblée d'investiture du RCM dans ce district du nord de la ville. L'assemblée aura lieu le 5 mars, mais la période des mises en candidature est échue depuis une semaine. M. Drainville, âgé de 39 ans, préside la Société pour la conservation de Sault-au-Récollet. Il milite au sein du RCM depuis une dizaine d'années. Le candidat du RCM affrontera M. Alain André, représentant d'un tiers parti, le Parti municipal de Montréal, fondé à la suite de la défaite du Parti civique. M. André a été pendant certain temps chef de cabinet d'Yvon Lamarre. Son parti est officiellement reconnu par le directeur général des élections depuis l'an dernier. Du côté du Parti civique, il n'y a toujours pas de candidat. Et l'assemblée d'investiture, qui devait avoir lieu dimanche, a été reportée au 5 mars. Les intéressés ont jusqu'au vendredi 3 mars pour faire connaître leurs intentions. Le Parti civique n'a actuellement qu'un seul porte-parole à l'hôtel de ville: le conseiller Nick Auf Der Maur.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-02-24

Pages P. A-4

Select in Zotero [zotero://select/library/items/GV69CKFX](https://select.library/items/GV69CKFX)

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

Les "dissidents" du RCM critiquent la politique d'habitation de [Jean] Doré

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé Avec sa politique d'habitation rendue publique il y a trois semaines, l'administration du maire Jean Doré a trahi le programme du RCM. Tel est le constat dressé hier par les quatre conseillers qui ont quitté récemment les rangs du caucus du RCM pour siéger à titre de «groupe parlementaire indépendant.» Selon les conseillers Sam Boskey, Pierre Goyer, Pierre-Yves Melançon et Marvin Rotrand, la politique d'habitation de la ville «réduit à peu les espoirs suscités par le programme du RCM.» A certains égards, notamment dans l'accent mis sur l'accession à la propriété, il s'agit carrément d'un virage à 180 degrés, clament les dissidents. Rappelons que l'un des principaux volets de la politique d'habitation prévoit un programme d'accession à la propriété, basé sur des exemptions de taxes échelonnées sur cinq ans. Or, selon le groupe des quatre, «l'accession à la propriété n'est même pas un rêve pour la majorité de la population montréalaise.» Pour profiter du crédit de taxes, les ménages doivent disposer d'un revenu minimum de \$35000 par an, alors que les revenus annuels moyens des ménages montréalais étaient, en 1986, de \$32000, ont souligné les dissidents, en conférence de presse hier. Selon les quatre conseillers, les sommes allouées à l'aide à l'achat de maisons neuves et de logements en copropriété auraient plutôt dû être affectées aux coopératives d'habitation et aux organismes d'habitation sans but lucratif. «Nous ne sommes pas contre l'accès à la propriété, mais nous croyons que ce n'est pas une priorité à Montréal», a fait valoir Pierre Goyer, ajoutant qu'actuellement 14000 personnes attendent leur tour sur les listes des HLM. Selon les dissidents, les mesures prévues par la ville pour mieux loger les Montréalais démunis sont nettement insuffisantes. Le groupe des quatre affirme d'autre part que l'administration Doré fait fausse route en voulant lever, même si ce n'est qu'à certaines conditions, l'interdiction de convertir des logements locatifs en copropriétés. La politique d'habitation prévoit que la conversion serait permise avec l'accord des deux tiers des locataires d'un immeuble, et qu'elle serait limitée à un p. cent du stock locatif d'un arrondissement. «Imaginez les pressions que subiront les gens opposés à la conversion», a dit M. Pierre Goyer, selon qui cette mesure ouvre la porte au «harcèlement» des locataires. Cette critique rejoint les déclarations des groupes de locataires, qui ont fortement dénoncé la levée partielle du gel des conversions dès l'annonce de la politique d'habitation.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-02-25
Pages P. A-3
Select in Zotero zotero://select/library/items/LQH8VUXN
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

Décus du RCM, 400 proprios de l'est de Montréal désirent "s'annexer" à Anjou

Type Article de journal
Auteur Agnès Gruda
Résumé Décus de l'attitude de l'administration municipale, des citoyens d'un quartier de l'Est de Montréal étudient la possibilité de «s'annexer» à Anjou. Mardi dernier, les quelque 400 résidents d'un petit secteur de bungalows, situé à proximité de la station de métro Honoré-Beaugrand, ont appris que Montréal avait décidé d'aller de l'avant avec un projet de construction de «logements sociaux» dans leur quartier. La ville compte modifier le zonage du secteur de la rue Fonteneau, au nord de Sherbrooke, pour faire bâtir, sur un terrain vague, 147 logements réservés en majorité à des HLM et des coopératives, ainsi qu'une garderie. Dès qu'ils ont eu vent du projet, l'automne dernier, les habitants du secteur de la rue Fonteneau avaient fondé un comité pour s'opposer au changement de zonage et défendre le caractère «unifamilial» de leur quadrilatère. Une pétition demandant à la ville de surseoir au projet a recueilli 418 signatures, et l'administration s'est donnée quelques mois pour réétudier le projet. Mais, déception: «Le projet retenu par la ville est à quelques détails près identique à la version initiale», s'est indigné hier un des porte-parole du comité de citoyens, M. Mario Daunais. «La ville nous a informés de sa décision mardi après-midi. Le soir même, nous avons réuni une centaine de résidents, qui nous ont donné le mandat d'étudier la possibilité d'une annexion avec Anjou», a relaté M. Daunais. «Nous sommes profondément déçus de l'attitude de la ville. La consultation, c'est un peu le bébé du RCM. Mais à quoi ça sert de consulter si l'on va à l'encontre de la volonté de la presque totalité des résidents d'un quartier?» Selon M. Daunais, l'administration municipale n'a pris en considération aucune des quatre demandes que lui avait présentées le comité de citoyens. Dans leur pétition, ceux-ci demandaient que le zonage du secteur soit respecté intégralement, que la moitié de l'espace disponible soit réservée au secteur privé, que l'on réserve un espace pour un parc et que le nombre de nouveaux logements soit considérablement réduit. «Nous ne sommes pas contre les logements sociaux. Mais le projet de la ville va changer la vocation et doubler la population du quartier», a précisé M. Daunais, un enseignant qui a consacré la semaine de relâche scolaire à se battre contre la décision de la ville. L'administration municipale a confirmé hier avoir maintenu sa décision de modifier le zonage de la rue Fonteneau. M. James McGregor, attaché politique de John Gardiner, a expliqué que la ville n'a pas les moyens, compte tenu du manque de terrains disponibles à Montréal, de s'offrir une zone de bungalows à dix minutes de marche d'une station de métro. Quant à l'éventualité d'une annexion avec Anjou, M. McGregor a expliqué que les citoyens peuvent toujours formuler une demande aux deux municipalités, mais que, selon lui, cette demande ne serait pas «reçue».

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-02-25
Pages P. A-5
Select in Zotero zotero://select/library/items/BQUHNCM6
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

Le Club Jodoin [au sein du RCM]

Type Article de journal
Auteur Gérald Leblanc
Résumé Opinions Il aura fallu deux ans pour que la bombe éclate au RCM. J'ai donc perdu mon pari, après avoir longtemps cru l'avoir gagné. Durant la campagne électorale de 1986, mes collègues anglophones de Radio-Canada, avec qui je participais à des émissions de radio ou de télé, me juraient que la scission éclaterait dès la prise du pouvoir par le RCM. On me faisait valoir que les socialistes-communistes et les écologistes-pacifistes n'arriveraient jamais à s'entendre avec les affairistes-réalistes de Jean Doré. Le fossé était devenu trop profond.

On me fournissait même une liste de noms des mutins: Boskey, Rotrand, Sévigny, Bastien, Goyer, Melançon, Lavallée, Georgoulis... Et je répondais que le pouvoir calmerait les moeurs de la contestation et forcerait les gens à se serrer les coudes devant les attaques de l'exétrieur, que l'esprit de corps prendrait le dessus sur les divergences idéologiques. Bref, que la tradition politique allait prévaloir: ce sont les partis d'opposition qui s'entre-déchirent; l'exercice et la conservation du pouvoir laissent peu de place aux luttes intestines sur la place publique. C'est bien ce qui semblait se passer jusqu'à ce que Pierre-Yves Melançon démissionne le 28 octobre, pour être suivi, le 24 décembre par Sam Boskey, Pierre Goyer et Marvin Rotrand. La Bande des quatre venait de prendre la relève du Club Jodoin. Vous n'avez jamais entendu parler du Club Jodoin? Ne vous en faites pas, car des permanents du RCM ne le connaissaient pas non plus, quand je leur en ai parlé la semaine dernière. Je venais alors de recevoir copie d'une invitation à la rencontre du mardi 18 octobre, au 3728 avenue du Parc. Le Club Jodoin tire son nom de William Jodoin, le premier syndicaliste élu au conseil municipal (1910), comme le rappelle la lettre d'invitation. On y définit aussi le Club Jodoin comme un «courant progressiste à l'intérieur du RCM». D'après les témoignages recueillis auprès de certains participants, ce club réunissait certains conseillers (Bastien, Sévigny et quelques autres, outre la bande des quatre) et des militants (on envoyait une centaine d'invitations et une trentaine de personnes participaient aux réunions, semble-t-il), se voulant les gardiens du programme du RCM. On s'y inquiétait de la concentration du pouvoir dans les mains du comité exécutif et du manque de prise des conseillers sur les grandes décisions. On s'y inquiétait aussi de voir l'administration Doré-Fainstat gérer la ville comme toute autre administration, sans provoquer les profonds changements politiques et sociaux promis par le parti. Bref, on s'y rappelait que le RCM avait été fondé pour transformer l'administration municipale et non seulement pour prendre la place du Parti civique. Ces mêmes critiques se retrouvent dans les lettres de démission des quatre conseillers dissidents. Ayant déjà l'habitude de voter contre leur parti, ils ont fait un pas de plus, en disant qu'ils ne siégeaient plus au caucus du RCM. A première vue, on a la nette impression que la Bande des quatre veut continuer à critiquer l'administration plutôt que d'exercer le pouvoir. Leur attitude nous rappelle les mouvements de dissidence similaires dans d'autres jeunes partis politiques, notamment l'aile Waffle du NPD et les orthodoxes du PQ. Un cas classique de mouvement qui hésite à devenir un parti de pouvoir. Ce qui étonne le plus dans toute cette affaire, c'est la réaction du RCM. Dans un premier temps, le maire se réjouit d'avoir ses ennemis en face plutôt que derrière lui et le président du parti, Jacques Desmarais, décrète que les démissionnaires ne font plus partie du RCM. La base ne l'entendait cependant pas ainsi. Les associations de district se rangent derrière leur conseiller et exigent leur maintien au sein du parti. Craignant une épidémie, les autorités font marche arrière, en remettant la décision finale au prochain congrès du parti. Ce qui fait que la Bande des quatre était de retour au bercail, mercredi dernier, lors du Conseil général spécial, convoqué pour faire le bilan de l'administration Doré-Fainstat. Tout était assez spécial à cette séance d'auto-critique du RCM. Dans une polyvalente, comme à la belle époque, on y a, pendant quatre longues heures, fait un sévère bilan de l'administration Doré-Fainstat. C'est en effet inusité, en ces temps de gestion tranquille des affaires publiques, de voir un parti au pouvoir crucifier publiquement ses propres leaders. On y a fourni aux adversaires la liste des mots clés de la prochaine campagne électorale: absence du maire au déluge de juillet, Overdale, démolition de l'hôtel Queen's... Dans ce contexte, la présence de la Bande des quatre ne détonnait aucunement. Après tout, elle y retrouvait plusieurs habitués du Club Jodoin, où l'on avait déjà fait l'exercice de passer au crible l'administration Doré-Fainstat. Cet exercice avait l'avantage de démontrer à l'évidence que les portes du RCM demeuraient grandes ouvertes à la critique et à la remise en question. La rencontre de la polyvalente Dupuy permettait toutefois de comprendre le malaise du RCM, devant la fracassante démission de la Bande des quatre. Ce n'est pas que les démissionnaires soient perçus comme des conseillers modèles. Au contraire, leurs critiques et leurs comportements enragent la grande majorité des conseillers, qui doivent eux payer le prix de la solidarité ministérielle et de l'apprentissage du pouvoir. Non, ce qui embarrasse les gens, c'est que la Bande des quatre se bat sur un terrain familier au RCM, celui de la critique étoffée et dévastatrice. Comme le disait un maire beauceron, devant la commission sur la fiscalité municipale, les gens du RCM sont des premiers de classe. Premiers de classe oui, pour critiquer et démontrer les carences d'un régime ou d'un projet, grâce à une expertise studieusement acquise depuis 1974. Mais, petits nouveaux hésitants et incertains, dans l'art de lancer et de mener à bien des projets, dans l'art du possible qu'est la politique. C'est la raison profonde du malaise provoqué par la démission de la Bande des quatre, qui reste, elle, sur le terrain de l'expertise du RCM - la réaction aux projets des autres - tandis que l'administration apprend péniblement une nouvelle expertise - l'action et les réactions qu'elle provoque chez les autres! La Bande des quatre a raison de réclamer des actions audacieuses, en conformité avec les grandes lignes du programme du RCM. Elle serait cependant encore plus impuissante et plus décevante que l'administration Doré-Fainstat, si jamais elle avait l'occasion de passer à l'action.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-02-27

Pages P. B-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/YA6LIE6W

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

Les quatre [conseillers municipaux] dissidents du RCM n'ont pas droit au fonds de recherche et de secrétariat

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé L Les quatre conseillers dissidents du RCM n'auront pas droit au fonds de recherche et de secrétariat réservé aux partis d'opposition et aux conseillers indépendants, a fait savoir hier la direction des Finances de Montréal. En vertu de la Charte de Montréal, les dissidents ne peuvent prétendre à leur part du budget de recherche destiné à l'opposition, parce qu'ils sont toujours membres du RCM, a expliqué hier une responsable du service, Mme Lise Desmarais. Les conseillers Pierre-Yves Melançon, Pierre Goyer, Marvin Rotrand et Sam Boskey ont quitté le caucus du RCM, tout en restant membres de cette formation politique, et siègent désormais à l'hôtel de ville comme «groupe parlementaire indépendant». Estimant qu'à ce titre ils devaient avoir droit à leur propre fonds de recherche, ils ont demandé à la ville de leur accorder une part du gâteau. Cette demande a été contestée par le Parti civique, qui aurait alors vu son propre fonds de recherche fondre considérablement. Selon la Charte de Montréal, le fonds de recherche des partis politiques, qui représente cette année \$524100, doit être divisé entre le parti au pouvoir (51 p. cent), les partis d'opposition officiellement autorisés et les conseillers indépendants. Le problème des «quatre», c'est qu'ils n'appartiennent plus vraiment à aucune de ces catégories. «En prenant notre décision, après consultation de nos services juridiques, nous avons principalement voulu éviter une double allocation de fonds, puisqu'en tant que membres du RCM, les quatre conseillers peuvent toujours prétendre à une part du fonds de recherche de la majorité», a dit Mme Desmarais. Mis au courant de la décision hier, le groupe des quatre évalue actuellement les recours possibles. Selon le leader du groupe, Pierre-Yves Melançon, les dissidents pourraient contester la décision devant les tribunaux, demander au ministre des Affaires municipales un amendement à la Charte de Montréal ou saisir la Commission municipale du dossier. «La loi n'a pas prévu ce genre de situation», a commenté hier M. Melançon. Les dissidents pourraient aussi tenter d'obtenir de l'argent en puisant dans le fonds de recherche du RCM. Sans vouloir présumer d'une décision future, la présidente du caucus, Mme Diane Barbeau, a cependant émis des réserves à ce sujet: «Notre fonds de recherche est un fonds collectif, destiné au caucus; or, les dissidents ne sont plus membres du caucus», a-t-elle fait valoir. Victimes de leur position «entre deux chaises», les dissidents n'ont pas pour autant l'intention de quitter le Rassemblement des citoyens de Montréal. «Ce serait contraire à notre engagement politique», a soutenu M. Melançon, dont le groupe s'est donné pour mission de forcer l'administration Doré à ne pas déroger du programme du RCM.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-02-28

Pages P. A-5

Select in Zotero zotero://select/library/items/2UGYSFL6

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

Serge Bélanger, un ancien de l'ère [Jean] Drapeau, songe à un retour à l'hôtel de ville

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé Un ancien membre du comité exécutif de Montréal à l'époque Drapeau, M. Serge Bélanger, se prépare à faire un retour en politique lors d'une élection partielle qui aura lieu le 9 avril prochain. M. Bélanger se donne jusqu'à samedi pour décider s'il représentera le Parti civique dans le district de Sault-au-Récollet, où l'on cherche un remplaçant à l'ex-conseiller Benoît Tremblay, élu député conservateur aux dernières élections fédérales. Pour l'instant, M. Bélanger, administrateur dans le domaine immobilier, se dit «en période de réflexion». Mais il admet avoir déjà contacté un ex-collègue à l'hôtel de ville, M. Sammy Forcillo, pour lui demander s'il accepterait de diriger sa campagne électorale. L'assemblée d'investiture du Parti civique dans Sault-au-Récollet est prévue pour dimanche prochain. L'éventuel retour de M. Bélanger, qui a siégé au conseil municipal pendant les 12 dernières années du règne Drapeau, constitue un nouveau signe de l'épreuve de force qui s'est engagée au sein du Parti civique au lendemain du départ de l'ex-chef Claude Dupras. Rappelons que Serge Bélanger et Sammy Forcillo avaient démissionné de l'exécutif du parti il y a environ un an et demi, par désaccord avec le leadership de M. Dupras. Ce dernier a, quant à lui, quitté la présidence du Parti civique en janvier. La semaine dernière, deux autres membres du bureau de direction, Jocelyne Ménard et Marc Beaudoin, ont à leur tour abandonné leurs postes pour des raisons de divergences idéologiques. Ces départs laissent la voie libre à un retour de la faction «anti-duprassiste». C'est dans ce contexte que survient un autre ex-conseiller

de l'ère Drapeau, M. Jean Lapostolle, au bureau de direction du Parti civique où l'on a comblé vendredi dernier les trois sièges laissés libres par la vague de démissions. La faction Forcillo voudrait scinder la direction du parti en deux postes: un directeur et un président. Et, selon certaines informations, c'est précisément à M. Lapostolle qu'elle voudrait confier le poste de directeur du parti. D'après Mme Jocelyne Ménard, des démarches en ce sens ont été entreprises ces dernières semaines auprès de l'exécutif. Les deux autres nouveaux membres du bureau de direction sont M. Pierre Gagnier, candidat défait aux élections de 86 et responsable du financement du parti; et Robert Keaton, ex-conseiller du GAM. Le bureau de direction a d'autre part décidé de remettre à sa réunion de lundi prochain la nomination d'un chef intérimaire, en attendant le congrès au leadership. D'ici là, c'est un membre de l'exécutif, M. Johnny Izzi, qui agira à titre de porte-parole. Joint au téléphone hier, ce dernier a implicitement reconnu que les démissions de Mme Ménard et de M. Beaudoin étaient liées au retour en force des «anciens». Mais selon M. Izzi, l'unité au sein du Parti civique passe par la réconciliation avec des gens qui se sont éloignés du parti sous le règne Dupras.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-02-28

Pages P. A-5

Select in Zotero zotero://select/library/items/QHSCS69J

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

Le groupe Ro-Na Dismat vient au secours du refuge Dernier recours [Montréal]

Type Article de journal

Auteur Georges Lamon

Résumé Le Groupe Ro-Na Dismat a décidé de s'impliquer socialement dans le développement communautaire de Montréal en fournissant \$200000 en matériaux et en argent pour le réaménagement du local de Dernier recours Montréal, situé au sous-sol du 1250, Sanguinet. En outre, pendant trois mois, de huit à deux heures du matin, cinq jours par semaine, les marchands membres du groupe participeront à l'oeuvre de la Mission La Colombe dont l'autobus circule au centre-ville en offrant de la nourriture aux itinérants. Les travaux de réaménagement pour les locaux de Dernier recours Montréal sont estimés à \$840000, le tiers environ fourni par le groupe Ro-Na Dismat et le solde venant de fonds privés qui ne sont pas encore identifiés, a déclaré Mme Léa Cousineau, membre du comité exécutif de la ville de Montréal. Dirigés par la Société d'habitation et de développement de Montréal, qui agira à titre de maître d'oeuvre de l'ensemble, les travaux toucheront l'architecture, la mécanique et l'électricité, la fenestration et les installations sanitaires. On prévoit qu'ils commenceront le 5 juin pour se terminer le 30 septembre. La ville de Montréal prévoit donner à l'ensemble de l'immeuble une vocation socio-communautaire et y loger certains organismes dont les activités sont complémentaires à celles de Dernier recours. Ainsi y a-t-il des pourparlers avec l'hôpital Saint-Luc pour y accueillir son centre psychiatrique. Mme Cousineau a d'ailleurs précisé que le bâtiment doit être entièrement rénové. On parle de coûts pouvant aller jusqu'à \$6 millions. Entre-temps les itinérants seront relogés ailleurs. Mais, à la ville de Montréal, qui est propriétaire de l'édifice, on explique que la décision de reloger temporairement les sans-abri n'est pas encore prise. Selon Mme Cousineau, aussi responsable du développement communautaire, on cherche toujours un local qui pourrait accueillir ces itinérants. Elle a cependant assuré que les travaux ne commenceront que lorsque les itinérants seront relogés. Au cours de la conférence de presse à laquelle participaient notamment M. André Dion, président du groupe Ro-Na Dismat, et soeur Monique Picard, présidente du conseil d'administration de Dernier recours, Mme Cousineau a dit espérer que cette collaboration soit un exemple. «Pour la première fois, a-t-elle dit, des intervenants des milieux privé, communautaire et municipal travaillent ensemble pour aider des personnes itinérantes. Nous avons toujours été convaincus qu'un effort de coordination et de concertation pourrait venir à bout de ce problème.» De son côté, soeur Monique Picard, visiblement émue, a avoué que le centre représentait le symbole d'un problème de logement et que ces laissés pour compte étaient le produit de cette société. «Il va falloir que le secteur privé s'implique socialement», a-t-elle déclaré. Quant au président du groupe Ro-Na, M. André Dion, il a indiqué que l'initiative de son groupe, qui a un chiffre d'affaires de ventes au détail de plus de \$1 milliard, n'est qu'un départ marqué par les 50 ans du groupe. Il a insisté sur le fait que pour chacun des 700 marchands-actionnaires du groupe, il s'agit d'une tradition d'implication sociale maintenant établie. Déjà en 84, le groupe Ro-Na s'est associé à Intégration-Jeunesse 18-24, en permettant à 115 jeunes de trouver un emploi dans le réseau. Quant à Dernier recours Montréal, dont la surface des locaux triplera, il conservera sa vocation première: celle d'une cour de passage, d'un centre de références pour itinérants.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-03-01
Pages P. D-14
Select in Zotero zotero://select/library/items/2CZCLM6D
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

Le RCM ne parvient pas à un consensus sur les salaires des élus municipaux

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé Le caucus du RCM n'est pas parvenu à s'entendre, lundi, sur un projet de hausse des salaires des élus municipaux à Montréal, et une proposition voulant que cette majoration soit rétroactive au 1er janvier 1988 a été battue, a confié hier un conseiller. Le projet présenté par le comité exécutif à la réunion de lundi prévoyait une augmentation «de beaucoup inférieure» à ce que recommandait un rapport rendu public à la mi-février, a indiqué ce même conseiller, qui a préféré garder l'anonymat. Malgré cela, la réunion de lundi a donné lieu à un débat très chaud, mais n'a débouché sur aucun consensus. Le rapport, réalisé à la demande de la Ville par un comité dirigé par M. Serge Saucier, président de la firme Raymond, Chabot, Martin et Paré, recommandait une révision à la hausse du salaire de tous les élus, avec une majoration plus substantielle pour les membres de l'exécutif. D'après ces recommandations, le salaire de base des conseillers aurait été majoré de \$2500, ce à quoi s'ajouterait un montant annuel maximal de \$4000 pour l'assistance aux réunions des commissions permanentes, selon le principe des «jetons de présence.» Or, d'après un autre conseiller joint hier, le comité exécutif aurait retenu l'idée des jetons de présence, mais aurait limité la hausse à \$2500 par an. Les conseillers municipaux gagnent un salaire de base de \$28902, dont une allocation de dépenses non imposable d'environ \$9000. Le comité Saucier recommandait un rajustement d'environ 30 p. cent de la rétribution des membres du comité exécutif, et suggérait que le salaire du maire passe de \$95370 à un peu plus de \$103000. Selon Mme Diane Barbeau, présidente du caucus du RCM, le comité exécutif doit se pencher de nouveau sur la question, et revenir avec une nouvelle proposition «rajustée» lundi prochain. Si le caucus parvient alors à établir un consensus, le projet de révision des salaires pourrait être déposé à l'assemblée du conseil municipal qui commence lundi soir.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-03-01

Select in Zotero zotero://select/library/items/K7XU87P6

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

Le RCM ne parvient pas à un consensus sur les salaires des élus municipaux

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé Le caucus du RCM n'est pas parvenu à s'entendre, lundi, sur un projet de hausse des salaires des élus municipaux à Montréal, et une proposition voulant que cette majoration soit rétroactive au 1er janvier 1988 a été battue, a confié hier un conseiller. Le projet présenté par le comité exécutif à la réunion de lundi prévoyait une augmentation «de beaucoup inférieure» à ce que recommandait un rapport rendu public à la mi-février, a indiqué ce même conseiller, qui a préféré garder l'anonymat. Malgré cela, la réunion de lundi a donné lieu à un débat très chaud, mais n'a débouché sur aucun consensus. Le rapport, réalisé à la demande de la Ville par un comité dirigé par M. Serge Saucier, président de la firme Raymond, Chabot, Martin et Paré, recommandait une révision à la hausse du salaire de tous les élus, avec une majoration plus substantielle pour les membres de l'exécutif. D'après ces recommandations, le salaire de base des conseillers aurait été majoré de \$2500, ce à quoi s'ajouterait un montant annuel maximal de \$4000 pour l'assistance aux réunions des commissions permanentes, selon le principe des «jetons de présence.» Or, d'après un autre conseiller joint hier, le comité exécutif aurait retenu l'idée des jetons de présence, mais aurait limité la hausse à \$2500 par an. Les conseillers municipaux gagnent un salaire de base de \$28902, dont une allocation de dépenses non imposable d'environ \$9000. Le comité Saucier recommandait un rajustement d'environ 30 p. cent de la rétribution des membres du comité exécutif, et suggérait que le salaire du maire passe de \$95370 à un peu plus de \$103000. Selon Mme Diane Barbeau, présidente du caucus du RCM, le comité exécutif doit se pencher de nouveau sur la question, et revenir avec une nouvelle proposition «rajustée» lundi prochain. Si le caucus parvient alors à établir un

consensus, le projet de révision des salaires pourrait être déposé à l'assemblée du conseil municipal qui commence lundi soir.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-03-01
Pages P. A-2
Select in Zotero zotero://select/library/items/N9A8ZTZM
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

Après les études, voici l'action : ce sera Montréal Oblige

Type Article de journal
Auteur Richard Dupaul
Résumé La Chambre de commerce de Montréal, avec la participation d'une vingtaine de médias et autant de personnalités des milieux d'affaires, lance une vaste campagne publicitaire, sur le thème Montréal Oblige, afin de promouvoir une stratégie commune de développement économique pour Montréal. «Il s'agit d'une vaste opération promotionnelle faisant suite au remue-ménages des dernières années où les rapports, les colloques et les études de Montréal se sont succédés à un tel rythme, qu'on a dit de notre métropole qu'elle était la plus étudiée au monde», a déclaré hier le président de la Chambre, M. Serge Godin, lors du lancement officiel de la campagne. La stratégie de développement économique, dont il est question, a été énoncée par la Chambre en septembre dernier. Essentiellement, elle est composée de six lignes directrices autour desquelles on compte rallier le plus grand nombre possible d'intervenants économiques. M. Godin souhaite que l'adhésion de la collectivité à cette cause ait «des résultats aussi extraordinaires» que ceux obtenus avec la campagne de promotion de l'agence spatiale à Montréal, Montréal, c'est spatial!, lancée l'an dernier. Il croit que la stratégie de développement économique de la Chambre peut devenir un «nouveau contrat social et économique» valable pour les 20 prochaines années. Outre les 24 porte-parole des secteurs privé et public, une vingtaine de médias, de l'écrit et de la radio (on attend l'appui des stations de télévision sous peu), ont fourni leur collaboration en donnant l'équivalent de \$1 million en publicité gratuite. Déjà hier, on a aperçu dans différents journaux (dont La Presse), la première d'une série d'annonces donnant les six points majeurs de la stratégie de la Chambre qui sont: de convertir nos entreprises aux nouvelles technologies; d'encourager la venue d'entreprises de haute technologie; de miser sur la recherche et développement; d'améliorer le niveau de l'éducation; d'accentuer le caractère international de Montréal; et d'assainir l'environnement et d'améliorer la qualité de vie. La campagne se déroulera jusqu'à la fin du mois de juin. Parmi les porte-parole qui y participeront, on remarquera prochainement les Louis Laberge, de la FTQ, Bernard Lamarre, de Lavalin, Pierre Lortie, de Provigo et Jean Doré, la maire de Montréal.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-03-02
Pages P. D-1
Select in Zotero zotero://select/library/items/L2WENMB6
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

[Agence spatiale canadienne] : "La seule décision possible", selon les leaders montréalais

Type Article de journal
Auteur Mario Fontaine
Résumé Le choix de Montréal comme site de l'agence spatiale réjouit les leaders politiques, économiques et syndicaux de la métropole, même si d'aucuns trouvent que le gouvernement Mulroney a mis beaucoup de temps à prendre «la seule décision logique possible». Montréal était le site tout désigné pour accueillir l'organisme, et les \$3 milliards qu'Ottawa entend y investir au cours des dix prochaines années représentent «un potentiel extraordinaire», a ainsi commenté, hier, le maire Jean Doré. L'impact se fera surtout sentir à moyen et à long terme, pense M. Doré. Il se dit très satisfait de la tournure des événements, même si une importante partie des sommes seront dépensées ailleurs. Ce qui importe surtout, selon lui, c'est que le centre décisionnel soit ici, de façon à ce que l'expansion future de l'agence se fasse dans la région métropolitaine. Le président du Conseil du

Trésor dans le gouvernement Bourassa, Daniel Johnson, considère lui aussi que le site de l'agence constitue un préalable essentiel pour l'octroi des contrats. Le ministre juge également très important le fait que les investissements fédéraux dans ce secteur ne se décideront plus, désormais, exclusivement depuis Ottawa comme c'était le cas jusqu'à présent. Des pressions inutiles? Les milieux patronaux et syndicaux ont également réagi avec satisfaction à l'annonce. Pour le chef de la CSN, Gérald Larose, «avec une décision comme celle-là tout n'est pas gagné, mais au moins on a un instrument de plus». Au cours des dix dernières années, M. Larose - qui assistait à l'annonce officielle - avait plutôt cru remarquer un certain désinvestissement du fédéral à l'endroit du Québec en recherche et développement. Le président de la Chambre de commerce de Montréal, Serge Godin, a déclaré pour sa part que «Montréal était et est toujours le choix logique qui s'impose dans ce dossier. Toute l'industrie spatiale canadienne bénéficiera des nombreuses retombées inhérentes aux activités de l'agence, et assure ainsi son développement futur sur l'échiquier international». C'est ce groupe de pression qui a mobilisé les forces favorables à l'implantation de l'agence à Montréal, sous le thème: «Montréal, c'est spatial». Leurs pressions ont été inutiles, et n'ont pas influencé le choix d'Ottawa, affirmait toutefois hier le ministre fédéral Marcel Masse. «Les gouvernements ne prennent pas des décisions intelligentes en fonction des publicités dans les journaux», a soutenu M. Masse. Jean-Paul Létourneau pense que cette réaction du ministre s'inscrit dans l'ordre des choses, une fois la décision prise. Le vice-président exécutif de la Chambre de Commerce du Québec se félicite lui aussi de la décision fédérale, estimant qu'il est très important que la gestion, que le centre nerveux de l'opération soient ici. C'est aussi ce que pense Charles Laberge, directeur du département de génie mécanique à l'École polytechnique, où on trouve une chaire en aéronautique. Une cinquantaine d'étudiants sont inscrits en aéronautique même, et une trentaine en technique spatiale. «Quand tu es près du centre de décision, tu fais partie du club», explique M. Laberge. M. Laberge a trouvé la décision du gouvernement Mulroney bien longue à venir. Le Conseil du patronat également, qui rappelle que cette saga aura duré plus de deux ans. Mais le CPQ se dit tout de même satisfait en bout de ligne, estimant que les effets multiplicateurs à long terme d'un organisme de cette importance seront bénéfiques tant pour les entreprises que pour les universités. On parle de cette fameuse agence depuis plusieurs années. Jean Doré avait même utilisé ce thème au cours de la campagne électorale qui devait l'amener à la direction de l'hôtel de ville, en 1986. Des délais naturels compte tenu de la complexité de la question et des sommes investies, s'employaient hier à expliquer les ministres conservateurs Marcel Masse et Robert-René de Cotret. Leurs interminables tergiversations n'étaient pas motivées par des considérations politiques, de prétendre MM. Masse et de Cotret, puisque, font-ils valoir, c'est tout le Canada qui profitera du choix de Montréal.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-03-02

Pages P. B-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/JSKBMXHM

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

[Le plan] Habiter Montréal: accueil réservé des gens d'affaires

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé D'accord avec l'objectif municipal de favoriser l'accès à la propriété et à des logis de qualité à loyers abordables, les gens d'affaires de Montréal ont des réserves sur les modalités. Ils étaient près de 250, hier matin, au petit déjeuner de la Chambre de commerce, pour discuter des projets municipaux en matière d'habitation que pilote M. John Gardiner, du comité exécutif. Promoteurs immobiliers, architectes, entrepreneurs, notamment, estiment irréaliste de croire que les ménages seront nombreux à profiter du crédit municipal à la taxe foncière. Le prix moyen d'une maison neuve dépasse largement le maximum de \$95000 fixé par la ville pour bénéficier du crédit de \$5000. Mme Carmen Long, présidente de la Chambre d'immeuble de Montréal, établit le prix moyen d'une maison à \$123000. Le président de l'Ordre des Architectes, M. P. A. Tétrault, ajoute que «le plafond ne tient pas compte du marché, et pourrait avoir des effets sur la qualité du bâtiment». Pour sa part, M. Gardiner le croit réaliste pour d'autres types d'habitation que la demeure unifamiliale. Il estime aussi que ce plafond peut influencer le marché, et attirer des ménages à revenus moyens. Il envisage d'ailleurs des projets-pilote qui pourront le démontrer. Mme Hélène Béique, de la Chambre de Commerce, et d'autres, reprochent au document Habiter Montréal certaines lacunes. «Il faudrait faire une analyse de la clientèle ainsi que des aspirations des clientèles de la banlieue, de façon à ce que Montréal puisse y répondre.» Augmenter la densité de la population des quartiers résidentiels (construire des immeubles de quatre étages dans un secteur de maisons unifamiliales, par exemple) répond-il aux attentes des ménages qu'on veut ramener en ville? L'objectif avoué de l'opération Habiter Montréal, on le sait, est d'attirer et de conserver à Montréal les classes moyennes qui la désertent au profit de la banlieue. Et cela ne pourra se faire, indiquait un

intervenant, qu'en offrant à Montréal une qualité de vie comparable. «Les beaux programmes d'habitation n'auront pas d'effet si, par ailleurs, on ne se penche pas sur la pollution, l'entretien des rues, les espaces verts, la qualité des immeubles.» Les milieux d'affaires ne craignent pas l'embourgeoisement des quartiers, mais bien davantage l'hémorragie démographique. «L'échange des populations est très défavorable à Montréal depuis longtemps», a-t-on signalé. La trop timide ouverture de la municipalité à la conversion de logements en condos, et son contingentement par quartier, font partie du problème. Les locataires ne pourraient acheter que leur propre logement, et de concert avec la majorité des locataires de leur immeuble. Pourtant, faciliter la conversion en condos, avec des garanties aux locataires restant, serait la mesure la plus importante vers l'augmentation du nombre de propriétaires à Montréal, assurent plusieurs. (Montréal ne compte que 25 p. cent de propriétaires, le taux le plus bas au Canada et peut-être en Amérique.) «J'ai l'impression que vous voulez naviguer sans faire de vagues», résumait un participant à la fin de la rencontre, hier. «Il nous faut jongler avec le développement économique et les préoccupations sociales», a rappelé M. Gardiner, tout en se disant conscient des attentes que suscite le projet municipal. Les consultations publiques sur ce dossier commencent le 28 mars.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-03-03

Pages P. A-4

Select in Zotero <zotero://select/library/items/Y2ERVWZ7>

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

[La rémunération des élus à Montréal]: argent et politique

Type Article de journal

Auteur Lysiane Gagnon

Résumé Tout se rationalise. Autrement dit, quand on le veut vraiment, on peut toujours justifier n'importe quoi même si c'est à coup d'arguments fallacieux. Un bel exemple de cette vieille règle de l'esprit humain nous a été apporté récemment par le maire Jean Doré. Interrogé sur le rapport d'une firme comptable qui recommande que le maire de Montréal ait un salaire supérieur à ceux des premiers ministres du Canada et du Québec, M. Doré de rétorquer: «La vraie question n'est-elle pas de savoir si ce sont les premiers ministres qui gagnent assez?» En somme, le scandale ne serait pas que M. Doré gagne davantage que MM. Mulroney et Bourassa, mais que ces derniers ne sont pas assez bien rémunérés! Rappelons que l'administration municipale a commandé à une firme de comptables une étude sur la rémunération des élus, laquelle firme recommande que le revenu du maire, actuellement de \$95000, soit majoré à \$130000. Le premier ministre Mulroney gagne \$125000. Le premier ministre Bourassa, \$110000. Dans une société où le salaire moyen a augmenté, l'an dernier, de 4,3 p.cent, la firme RCMP recommande également d'augmenter de 27 p.cent les salaires des 58 élus municipaux - qui sont déjà les plus nombreux et les mieux payés en Amérique du nord. Évidemment, M. Doré trouve que le rapport de la firme RCMP est excellent. Il faut dire que ce rapport s'inscrit dans la logique interne de son administration, dont le secrétaire-général est mieux rémunéré que le secrétaire-général du conseil exécutif du gouvernement du Québec et que le greffier du conseil privé à Ottawa. Rien d'étonnant non plus à ce que les porte-parole du mouvement syndical souscrivent à ces suggestions: si elles sont retenues, cela leur servira de puissant outil de négociation, quand viendra le temps de relever les salaires des employés syndiqués de la municipalité. La belle assurance de Monsieur le Maire m'a presque poussée à écrire à M. Paul Desmarais, le propriétaire de ce journal, pour lui demander de hausser mon salaire à \$300000. Compte tenu du temps que je passe à penser à mon travail et des tortures mentales que m'infligent les lecteurs, je crois que ce serait un salaire convenable. M. Desmarais me dirait sans doute, en me montrant poliment la porte, que je me trouverais alors à gagner bien davantage que mon rédacteur-en-chef, M. Masson, et que l'éditeur de La Presse, M. Landry. Mais je pourrais lui répliquer, à l'instar de M. Doré: «Mais voyons, le vrai problème, c'est que ce sont eux qui sont sous-payés!». " i Mais soyons sérieux. Cette analyse comparative des salaires ne tient pas debout, quel que soit l'angle sous lequel on l'envisage. Si le salaire d'un élu devait être déterminé en fonction des critères de la firme RCMP, le maire de New York, dont les commettants sont huit fois plus nombreux et qui est probablement, avec Calcutta et quelques autres, la pire ville au monde à administrer, devrait gagner \$950000 par année! (Il en gagne actuellement \$157000). La vérité, c'est qu'on ne peut évaluer les salaires reliés aux fonctions électives de la même façon qu'on évalue les salaires des administrations privées. Non seulement parce qu'ici c'est le public qui défraie la note, et qu'il n'y a jamais de profits pour alimenter la caisse, mais parce que l'engagement en politique obéit à des règles différentes. Être maire, ou premier ministre, ce n'est pas un emploi. Ni une carrière. C'est un intermède dans une vie d'adulte, qui dure normalement de quatre à huit ans. (Les cas de longévité aiguë à la Drapeau sont des anomalies). Financièrement, ces fonctions comportent des compensations non salariales (voiture et chauffeur, voyages fascinants à l'étranger, résidence de fonction dans le cas du premier

ministre fédéral, régimes de retraite plus avantageux que tout ce que l'on trouve dans le secteur privé, etc). Mais un président de banque ou de grosse compagnie gagnera toujours davantage qu'un maire, un premier ministre ou un haut-fonctionnaire. Aux États-Unis, de grands gestionnaires du secteur privé quittent des fonctions à \$400000 pour devenir sous-secrétaires d'État à \$80000. Ils voient cela comme un geste de «service public» dans le cours d'une carrière polyvalente et réussie. Et cette contribution au service public n'est pas qu'altruisme: ce passage au service de l'État leur rapportera, ensuite, au centuple. Ici comme ailleurs, le fait d'avoir été maire d'une grande ville, premier ministre, chef de parti ou sous-ministre, voire leader syndical, constitue une addition précieuse à tout «curriculum vitae», et sert de tremplin vers d'autres fonctions prestigieuses et rémunératrices. S'il n'avait été maire de Montréal, Jean Drapeau ne serait aujourd'hui qu'un avocat à la retraite. Le voilà à Paris, ambassadeur à l'UNESCO. De Bill Davis à Peter Lougheed en passant par Pierre Marc Johnson ou Stephen Lewis, les anciens premiers ministres, même les anciens ministres, même les chefs de tiers parti, héritent de jetons de présence dans les conseils d'administration, de chaires d'enseignement ou de fonctions diplomatiques, ou alors, comme Lévesque, font fortune en écrivant leurs mémoires. S'il ne s'était fait connaître à la CEQ, croit-on qu'Yvon Charbonneau, un simple enseignant du secondaire sans doctorat, aurait pu se porter candidat au rectorat de l'Université de Sherbrooke? Et si, comme M. Peckford de Terre-Neuve, un politicien sortant se plaint d'être sans le sou, ses amis s'en occupent en passant le chapeau. Quittant la tête de la province la plus pauvre du Canada, M. Peckford vient de recevoir les recettes d'un gros dîner-bénéfice: \$90000 pour se relancer dans une seconde carrière. Pas si mal comme coussin. Personne ne va pas en politique pour s'enrichir - sauf les chômeurs ou les militants professionnels qui confondent poste électif et emploi permanent. (D'où, d'ailleurs, la bizarre obstination de ces conseillers municipaux à qui l'élection a fourni le meilleur emploi de leur vie, et qui s'imaginent maintenant, sans que personne ne le leur ait demandé, qu'ils devraient être «à temps plein» au service des contribuables et rémunérés en conséquence. Comme Pierre Vennat l'expliquait en page éditoriale, cette réclamation fantaisiste ne tient pas debout. Le poste de conseiller municipal n'est pas une fonction à temps plein, surtout pas dans une administration farcie de fonctionnaires et de consultants.) Il sera intéressant de voir la position que prendra le conseil municipal face aux recommandations complaisantes de la firme RCMP. Les sommes en jeu ne sont qu'une goutte d'eau dans le budget municipal. Mais cette décision sera hautement symbolique.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-03-04

Pages P. B-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/5JX55WHG

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:52

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:52

Benoît Tremblay: il faudra forcer le CN et le CP à discuter de l'avenir du rail

Type Article de journal

Auteur François Berger

Résumé «Il faudra forcer, s'il le faut, les compagnies de chemin de fer à s'asseoir à une table de concertation pour discuter de l'avenir du rail dans l'est du Canada et à Montréal en particulier», a déclaré hier le député conservateur de Rosement à la Chambre des communes, M. Benoît Tremblay. Le député Tremblay participait une conférence organisée à Montréal par la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) sur la question du déménagement des ateliers ferroviaires vers l'ouest du pays et sur l'avenir des usines Angus exploitées par le Canadien Pacifique dans l'est de la métropole. Selon M. Tremblay, qui représentait en même temps le ministre du Travail Jean Corbeil, le trafic ferroviaire est appelé à grandir dans l'est du Canada, notamment à la faveur du traité canado-américain de libre- change entré en vigueur au début de cette année. Pourtant, les compagnies de chemin de fer, essentiellement le CP et le Canadien National, déménagent depuis des années leurs activités d'entretien et de réparation à Calgary et Winnipeg, où le transport du grain et des ressources naturelles représente les trois quarts de leurs affaires. M. Tremblay a rappelé que, du temps qu'il était membre du comité exécutif de la CUM en qualité de conseiller du RCM - jusqu'aux élections fédérales de l'automne dernier - , des experts américains consultés sur l'avenir du Marché central avaient indiqué aux autorités montréalaises qu'il fallait «garder le rail». L'idée d'une table de concertation sur le rail dans l'est du pays, lancée par la FTQ, a reçu l'aval du député Tremblay ainsi que de conseillers municipaux montréalais, de députés à l'Assemblée nationale et d'autres intervenants réunis hier. La conseillère du RCM Diane Martin a repris le slogan Oui, M^Éontréal c'est spatial en y ajoutant «mais il faut aussi que ça roule». Les syndicats du rail ont réclamé hier du gouvernement fédéral l'imposition d'un moratoire sur le transfert de postes de l'industrie ferroviaire vers l'ouest du pays. Ils craignent la fermeture ventuelle des ateliers Angus et aussi des ateliers du CN à Pointe Saint-Charles, où la moitié des emplois ont disparu depuis le début de la décennie. «L'industrie du rail donne encore de l'emploi à 10000 personnes dans la région de Montréal et elle peut se développer dans l'est du pays contrairement à ce que

croient les compagnies de chemin de fer», a dit M. Pierre Lafrance, responsable du dossier à la FTQ. Dans une missive qu'il a fait parvenir à la FTQ pour excuser son absence de la conférence d'hier, le «super-ministre» pour la région de Montréal, M. Jean Corbeil, a expliqué qu'il avait rencontré le ministre des Transports Benoît Bouchard sur les problèmes du rail et qu'il était prêt à examiner la question.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-03-04

Pages P. A-12

Select in Zotero zotero://select/library/items/APS3RJYF

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

[Jean] Doré ne veut plus de projets de bungalows à Montréal : [politisation de l'appareil municipal]

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé Le terrain est, à Montréal, une ressource trop précieuse pour la dilapider en résidences unifamiliales. Tel est le nouveau principe que le maire Doré a énoncé hier soir en réponse aux citoyens du secteur Fonteneau, près du métro Honoré-Beaugrand, qui s'opposent dans une proportion de 98,6 p. cent au changement de zonage que veut leur imposer l'administration. «Nous devons commencer à gérer nos terrains disponibles comme une ressource non renouvelable, et donc en faire un usage maximum, assurait le maire Doré au conseil municipal. Nous préconisons une diversification (de l'habitation) et une meilleure utilisation des terrains disponibles. «Nous pensons qu'on peut offrir divers modes de tenure, et notre défi c'est d'offrir autre chose que le bungalow.» Il répondait ainsi aux citoyens, propriétaires de cottages tout autour du terrain disputé, qui lui signalaient qu'un tel changement de zonage n'est certainement pas la façon de ramener et de conserver à Montréal les banlieusards repentants. La densité du quartier triplera avec le projet de la Ville. «Quels recours avons-nous contre l'administration qui décide pour nous, à l'encontre de nos demandes et d'études d'experts», ont-ils demandé, sinon le referendum qu'ils réclament. C'est une chose qui n'existe pas à Montréal que le referendum sur les changements de zonage à Montréal, rappelle le maire Doré. Aux élus de décider, aux électeurs de les changer s'ils ne sont pas contents, observe-t-il. En attendant, les citoyens du secteur Fonteneau ne savent à quel saint se vouer. Ils se sentent floués par l'administration qui, malgré sa politique de consultation, ont-ils dit au conseil hier, les écoute peut-être, mais ne change rien à ses décisions. Dans un terrain obtenu gratuitement, la Ville veut faire construire 147 logis, dont des maisons d'appartements de trois étages et demi pour HLM et coopératives. Le tout dans une nouvelle rue dont la seule issue sera la rue Fonteneau. Le zonage actuel ne permet que des bâtiments isolés ou jumelés de deux étages et d'au plus trois logements. Le maire Doré a paru comprendre «les droits que les gens pensaient avoir face à leur environnement», tout en signalant que ce n'est pas une usine polluante qu'on installera dans le quadrilatère, et que leurs maisons ne seront pas dévaluées. «Nous serons votre deuxième Overdale», lance l'association qui traite l'administration d'antidémocratique. Fonctionnaires et cols bleus Inquiet de la politisation de l'appareil municipal, les conseillers Melançon et Auf der Maur ont posé des questions sur la présence de fonctionnaires à des réunions partisans, et sur la distribution de documents municipaux à ces assemblées. Le conseiller Abe Limonchick a reconnu hier soir qu'il n'y avait pas de raison pour que des fonctionnaires municipaux participent à une assemblée partisane du RCM, comme le signalait La Presse, dimanche. «Le conseiller et son association RCM ont erré, a-t-il humblement reconnu. J'ai demandé aux services municipaux de ne pas se présenter à la réunion par respect pour notre façon de fonctionner.» Quant au maire Doré, il assure que les fonds publics ne doivent pas servir à distribuer des documents municipaux à des fins partisans, comme cela a été fait, semble-t-il, à une assemblée du RCM dans Sault-au-Récollets, dimanche. Par ailleurs, les cols bleus ont poursuivi une sorte de dialogue de sourds avec l'administration, à la période de questions, à propos des jardiniers à qui l'administration avait fait des promesses lors des négociations.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-03-07

Pages P. A-4

Select in Zotero zotero://select/library/items/THYSJDBU

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

La taxe "tunnel" après la taxe olympique [suggère le maire Doré]

Type Article de journal

Résumé C'est d'abord en commission parlementaire, le mois dernier, que le maire de Montréal a suggéré que la taxe olympique sur les cigarettes devienne la taxe-tunnel. Suggestion qu'il a reprise en fin de semaine dernière. Selon les prévisions, l'extinction de la dette olympique pourrait avoir lieu en 1993. Si bien que la taxe spéciale qui frappe chaque paquet de cigarettes, ne serait plus nécessaire à cette fin. Mais, selon le maire, il y a bien peu de chance que le prix des cigarettes diminue pour autant. Aussi, pourquoi ne pas maintenir cette taxe provinciale en l'affectant, cette fois, au paiement du tunnel qui remplacerait l'autoroute métropolitaine? Car le maire de Montréal estime que réparer l'autoroute Métropolitaine ne serait que poser un cataplasme sur une jambe de bois. Les travaux envisagés par le ministre des Transports ne prolongeraient que de peu sa vie utile. Aussi, devrait-on dès maintenant prévoir une autoroute en tunnel, avec un boulevard de surface. C'est pour financer ces travaux que le maire suggère le maintien d'une taxe sur les cigarettes.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-03-07

Pages P. A-4

Select in Zotero <zotero://select/library/items/UHWGGLYY>

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

Quality report

- Item has no authors

Le maire [Jean] Doré touchera \$103 000 et les conseillers \$32 660

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé Le conseil municipal de Montréal bénéficiera d'une augmentation générale de 16,9 p. cent de sa masse salariale, selon le projet de rémunération des élus déposé hier par le président du comité exécutif, M. Michael Fainstat. Cette augmentation de la rémunération du maire, des membres du comité exécutif et des conseillers municipaux est rétroactive au 1er juillet 1988. Elle sera votée le 31 mars prochain. Le salaire du maire passera de \$71863 à \$80695, soit une hausse de 12,2 p. cent. Ceci comprend une allocation de dépenses non imposable de \$9215. En incluant également la rémunération que lui verse la CUM, le salaire du maire Doré devrait atteindre le maximum de \$103000 permis par la loi. A l'opposé, un simple conseiller jouira d'une augmentation de 15,6 p. cent. Il verra passer de \$23954 à \$27710 la rémunération totale qu'il reçoit de la ville. Il touche en plus une rémunération de \$4950 de la CUM, pour un total d'environ \$32660. Le comité exécutif s'est inspiré des recommandations du rapport Saucier qui préconisait une hausse de la masse salariale du conseil de \$670000. Mais il ne retient que la moitié de l'augmentation suggérée, soit \$313000, indique M. Fainstat. La masse salariale du conseil qui était de \$1830000 passera donc à \$2143000, ou 16,9 p. cent de plus. Ce qui dépasse le taux d'inflation. (Jusqu'ici, la rémunération du conseil était haussée chaque année, depuis 1980, d'un pourcentage de 4 p. cent pour tenir compte de l'inflation.) Augmentation «très modeste» M. Fainstat juge l'augmentation comme «très modeste, très raisonnable par rapport au travail requis. Elle répond aux besoins des conseillers dont la tâche a été réévaluée depuis 1986.» Toutefois, la nouvelle échelle salariale réduit les écarts de salaire des membres de l'exécutif. Ainsi, le président du comité exécutif, M. Fainstat, recevra pratiquement le même salaire de la ville, à quelques centaines de dollars près, soit \$72710. Le salaire du vice-président du comité exécutif, Robert Perreault, passera de \$59880 à \$67710, tandis que les autres membres de l'exécutif bénéficieront d'une hausse de traitement plus généreuse, passant de \$47908 à \$62710. De plus, le président du conseil municipal, les dix présidents et vice-présidents des commissions du conseil, et les huit conseillers associés recevront \$12000 de plus que les simples conseillers, ou \$39710. A ces rémunérations, il faut ajouter celles qui proviennent de la CUM, ou de la STCUM. Elles varient selon l'importance des postes qu'y détiennent les conseillers. Amendes pour absences Par ailleurs, l'absence non motivée d'un conseiller lors d'une réunion du conseil municipal, d'une commission permanente ou d'un comité-conseil d'arrondissement lui vaudra une amende de \$125. Ne sont considérées comme «motivées» que les absences dues à la maladie ou requises par le travail politique du conseiller, indique M. Fainstat. Les conseillers ne pourront donc pas s'absenter de ces réunions parce qu'ils conservent, par ailleurs, un emploi, une profession ou un commerce. M. Fainstat assure que ce n'est pas une façon d'exiger que tous les conseillers exercent leurs fonctions à plein temps. «Les heures

de réunions des commissions, par exemple, sont fixées par les membres qui veillent à ne pas créer de problèmes à leurs collègues.»

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-03-08

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/CXEVFVXC

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

Les frères Miron, légende vivante de la PME québécoise, débusqués dans leur retraite de Floride; Vincent Miron, 68 ans, a bien rigolé quand "ses" cheminées ont refusé de tomber

Type Article de journal

Auteur Paul Durivage

Résumé FORT LAUDERDALE -- Drôle d'endroit pour une rencontre. Pas un terrain de stationnement mais un parc de maisons mobiles comme il y en a tant en Floride. A \$350 US par mois le lopin. Un où l'on peut regarder «Des dames de coeur» grâce à une antenne parabolique et la complicité d'un satellite vagabond. C'est, depuis deux ans, la retraite de M. Vincent Miron, 68 ans, aujourd'hui l'aîné des frères Miron, ceux des cheminées, de la cimenterie qui à l'époque couvrait 450 acres, soit autant que les municipalités de Montréal-Ouest et Sainte-Geneviève. «Je n'ai rien contre ces condos tout en béton bien sûr, lance M. Miron qui aura contribué à l'érection de plus d'un. Mais je préfère le plancher des vaches.» Et il montre la terre et la pierre environnantes, ces agrégats dont on fait le ciment. «Vous savez, il y a des couples plus aisés encore que les Miron qui demeurent ici, nous raconte l'administratrice du parc. Je crois qu'ils se trouvent plus en sécurité que dans ces adresses prestigieuses sur la côte. Ici, tout le monde se connaît et ils se protègent mutuellement.» Il faut aussi dire que les frères Miron n'ont jamais trop donné dans le clinquant. On leur connaît une seule vraie fantaisie: deux écuries et 400 chevaux de course. «Quand le temps est venu de s'amuser, on n'avait plus la santé», raconte M. Miron. Pourtant, ils valaient bien \$50 millions quand ils ont cédé leur empire à des intérêts belges en 1960. Aujourd'hui même, ce qu'il en reste, passe à Lake Ontario Cement, une filiale de la Société des ciments français, de Paris, dans une OPA de \$60 millions. Six frères Les Miron c'étaient en quelque sorte les Lemaire des années 1940. Partis de rien, les Miron. Pas même d'un garage familial comme dans les success story modernes. Seulement une toupie à ciment qu'encore enfants, ils baladaient d'un chantier à l'autre. Ils étaient six frères dans l'affaire. D'une famille de 14 enfants de la rue Henri-Julien à Montréal. Deux sont toujours en vie. Vincent qui nous raconte l'histoire (en primeur) et Gilbert, 65 ans, parti en Winnebago sur la route des orangeries. «Notre père, un forgeron, répétait qu'il fallait nous unir et travailler pour notre compte. A 12 ans, on avait tous le collier dans le cou. Les enfants rentraient à la maison à toute heure du jour. La mère était toujours à la marmite.» De sorte que, en 1938, les petits contracteurs dirigeaient déjà une centaine d'employés. Ils excavaient le futur site de la Gare Centrale, du Reine-Elisabeth et de la Place Ville-Marie. «Saviez-vous que le boulevard René-Lévesque était un pont?», interroge M. Miron. Et puis il y eut cette opportunité: un terrain immense qui sentait la pierre, et au coeur de l'île de Montréal. On raconte que le cultivateur qui occupait ces terres eût à peine le temps de ramasser ses choux. «C'est pas vrai, dit M. Miron. Mais on était pas loin derrière lui.» Le terrain fut payé \$70000. C'était encore une jolie somme en 1948. Mais les Miron n'ont pas eu à mettre la main à la poche. «C'était encore l'époque où l'on se fiait à la figure des gens. On a acheté sur papier, à tant par mois», raconte l'intéressé. Il avait alors 28 ans. Les frères opéraient en collégialité. «C'était facile, on pensait pareil», commente M. Miron. Ensemble, ils butèrent les «unions» hors de «leur» cimenterie malgré les \$700000 de vandalisme en 1954. Et il ne leur fallut que quelques heures pour vendre aux Belges six ans plus tard. «Une offre pareille ne passe qu'une fois.» La suite de l'histoire de la cimenterie Miron, telle que rapportée par les médias, n'est pas que glorieuse. D'autres conflits de travail, des pluies de pierre sur le voisinage, des cheminées qui ne tombent pas... A ce dernier propos, M. Miron croit en une dépense inutile. «Elles étaient jolies», lance-t-il avec un «o» bien ouvert. Il a tout de même bien rigolé en voyant les artificiers s'y buter. Les Miron ont aussi créé Ciment Indépendant, une cimenterie établie à Joliette quatre ans après la revente de Miron & Frères et revendue à Ciment Saint-Laurent de Montréal (aujourd'hui Demix) pour \$65 millions en 1975. Mais pour M. Miron, c'est la première qui compte vraiment: «On a bâti Ciment Indépendant avec notre argent; la cimenterie Miron, c'était avec nos mains.» De là à transformer son parc de roulottes de Floride en carrière: «Les voisins en ont eu bien peur quand ils nous ont vu débarquer», raconte M. Miron encore amusé par l'incident. Évidemment, quand la caravane passe...

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-03-08

Select in Zotero zotero://select/library/items/I42BNVKK

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

Montréal accélère la féminisation de sa fonction publique

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé Montréal a donné hier un coup d'accélérateur à la «féminisation» de sa fonction publique: dorénavant, la moitié des nouveaux postes de cols bleus non spécialisés seront accordés à des femmes. Ce programme, unique au Canada, devrait permettre à une centaine de femmes de décrocher cette année un emploi temporaire, débouchant éventuellement sur un poste régulier. Il sera jumelé à un programme de discrimination positive (embauche de femmes à compétence égale) dans toutes les catégories d'emplois où les femmes sont sous-représentées. Enfin, au cours de l'année, chaque service municipal devra fixer ses propres objectifs d'embauche féminine, en tenant compte entre autres de la main-d'oeuvre disponible. Ces cadeaux du 8 mars, auxquels s'ajoute un projet de réseau de garderies pour les employés municipaux, ont été annoncés hier par Mme Léa Cousineau, membre du Comité exécutif de la ville. Les postes de «journaliers auxiliaires» constituent, à Montréal, le secteur d'emploi où le roulement du personnel est le plus élevé. Et pour des gens sans formation, il s'agit de la meilleure porte d'entrée à la fonction publique municipale, a souligné Mme Cousineau. «Erreurs historiques» «Les erreurs historiques ne se réparent pas rapidement», a noté Mme Cousineau, en reconnaissant qu'on est encore loin du jour où les femmes occuperont la moitié de la liste des employés de la ville. «Peut-être dans dix ans», a-t-elle souhaité. Actuellement, des quelque 11500 employés de Montréal, un peu plus de 82 p. cent sont des hommes, contre 17,3 p. cent de femmes. Chez les cols bleus, les femmes ne représentent qu'une mince fraction de moins de deux p. cent. L'an dernier, la ville avait fait un premier pas dans le but de rétablir l'équilibre, en se fixant un objectif de 25 p. cent d'embauche «féminine» chez les cols bleus non spécialisés. C'est de cette façon que Carmen Desjardins, 44 ans, ex-directrice d'une petite garderie où elle gagnait \$7,50 l'heure, a pu décrocher un emploi à la ville. Salaire: \$14 l'heure. «A mon âge, sans spécialité, je ne m'attendais pas à trouver un emploi bien payé comme ça», raconte cette femme, qui a fait de l'entretien dans un parc et passé la tondeuse sur le Mont Royal au cours de l'été, pour se retrouver «signaleur au déneigement» pendant quelques jours cet hiver. Mme Desjardins doit reprendre du service au mois de mai, et s'attend à obtenir un emploi régulier à la ville d'ici trois à cinq ans. Garderie D'ici la fin de l'année, la ville compte également mettre sur pied une première garderie destinée à ses employés, a annoncé Mme Cousineau. La garderie accueillera en priorité les enfants des employés municipaux, mais d'autres enfants pourraient aussi y trouver quelques places. Elle serait située aux alentours de l'hôtel de ville. L'établissement serait géré par une corporation sans but lucratif; la contribution de la ville consisterait principalement à fournir des locaux, a précisé Mme Cousineau. Ultérieurement, de nouvelles garderies destinées aux employés municipaux travaillant dans d'autres coins de la ville pourraient aussi voir le jour.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-03-08

Pages P. A-9

Select in Zotero zotero://select/library/items/7QLGRFRG

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

Le Centre de commerce sera financé par la CIBC

Type Article de journal

Auteur Rudy Le Cours

Résumé C'est à la Banque canadienne impériale de Commerce que revient la responsabilité d'organiser le financement pour la construction du Centre de commerce mondial de Montréal. La banque, qui tient depuis peu à se faire désigner par son acronyme anglophone CIBC comme l'a précisé hier en anglais seulement son président Donald Fullerton de Toronto, accorde un prêt de \$80 millions sur 36 mois qui représente environ 62,5 p. cent du financement total. Le reste viendra principalement de la Caisse de dépôt et placement par l'entremise de sa filiale Les Immeubles Cadev, elle-même actionnaire du Centre à 37,5 p. cent. C'est à cause de son temps-réponse très court et ses bonnes conditions que la banque torontoise a été choisie. Elle organisera un syndicat international auquel participeront plusieurs institutions américaines et japonaises. La réponse des marchés

aurait été tellement positive, a assuré M. Martin Dufresne de la banque, qu'il a fallu refuser quelques offres. Le Centre de commerce mondial a été présenté par le porte-parole de l'administration municipale John Gardiner comme «le plus important projet de développement à Montréal. Un projet structurant non seulement pour toute la communauté urbaine mais aussi pour tout l'Est du Canada.» Tous les intervenants ayant pris la parole ont rappelé que le Centre permettra de revitaliser la rue Saint-Jacques, autrefois le coeur financier de la ville et même du pays, au siècle dernier. Le Centre compte quatre actionnaires: outre la Caisse de dépôt, on note Devencore International (30 p. cent), la Ville de Montréal par le biais de la Société immobilière du patrimoine architectural (12,5 p. cent) et de la Société d'habitation et de développement (12,5 p. cent) et, enfin, la Compagnie d'assurance du Canada sur la Vie (7,5 p. cent). Le complexe en construction comprend trois modules: le Centre proprement dit (environ \$160 millions), un hôtel de luxe (80 millions). Ces deux éléments seront intégrés aux édifices existant de Nesbitt Thomson, Banque de Nouvelle-Écosse et Corporation Power du Canada qui, ensemble, investissent environ \$60 millions à la rénovation et l'agrandissement de leurs immeubles respectifs. Occupant tout le quadrilatère formé par les rues Saint-Pierre (est), Saint-Antoine (nord), McGill (ouest) et Saint-Jacques (sud), le complexe sera relié à la station de métro Square Victoria et au Palais des Congrès. Son ouverture est prévue pour décembre 1990.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-03-08

Select in Zotero zotero://select/library/items/KYA2SU2M

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

[Pierre-Yves] Melançon porte sa cause devant le tribunal [et demande d'être réintégré dans sa fonction de président de la Commission de l'administration et des finances de la Ville de Montréal]

Type Article de journal

Auteur Germain Tardif

Résumé Pierre-Yves Melançon, conseiller du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) devenu indépendant, a présenté, en Cour supérieure, un requête demandant à celle-ci de le réintégrer dans sa fonction de président de la Commission de l'administration et des finances de la Ville de Montréal. Pour ce faire, il demande au tribunal d'annuler une résolution adoptée par le Conseil municipal, le 13 décembre dernier, l'excluant de cette commission pour le remplacer par le conseiller Joseph Biello. Dans sa requête, M. Melançon allègue que le geste du Conseil est illégal et il explique pourquoi. Le 26 janvier 1987, la Ville, conformément à l'article 180 de sa charte, qui donne au Conseil le pouvoir de créer des commissions, adoptait le règlement 7261 sur les commissions permanentes qui créait, entre autres, la Commission de l'administration et des finances. Le 16 février 1987, M. Melançon en était nommé le président. Or, le règlement 7261 stipule que le président ou le vice-président le demeure jusqu'à: la date d'expiration des quatre années écoulées depuis sa nomination; la date à laquelle il cesse d'être membre du Conseil, si cela survient avant l'expiration de ces quatre années; la date à laquelle un avis écrit de sa démission comme membre, vice-président ou président de la commission, signé par lui, est reçu par le greffier de la Ville; la date à laquelle il devient membre du Comité exécutif de la Ville. Aucune de ces quatre conditions ne s'est produite, soutient M. Melançon. Il a quitté le caucus des conseillers du RCM pour devenir conseiller indépendant mais demeure toujours membre du Conseil. La décision du Conseil est donc, selon lui, illégale, le Conseil ayant agi sans droit et sans juridiction. Le Conseil, de son côté, déclare que la destitution a été adoptée en vertu de l'article 179a de la charte de la Ville de Montréal qui lui donne le pouvoir de remplacer, quand bon lui semble, tout membre d'une commission. M. Melançon rétorque que l'article 179a avait été adopté, le 23 juin 1987, par l'Assemblée nationale du Québec et sanctionné le même jour, donc subséquentement à la création de la Commission dont il était le président. D'autre part, ajoute-t-il, l'Assemblée nationale n'a pas abrogé l'article 180 de la charte en vertu duquel il a été nommé président et d'où découle le règlement 7261 sur les commissions. La requête sera entendue le 17 mars prochain.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-03-09

Pages P. A-10

Select in Zotero zotero://select/library/items/VCGT3QGG

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

[Hausse des rémunérations des conseillers et du maire à Montréal]: l'assiette au beurre

Type Article de journal

Auteur Lysiane Gagnon

Résumé C'est par un bref communiqué touffu et incomplet que le comité exécutif de la Ville de Montréal, pourtant si bien garnie en conseillers en communications de toutes sortes, a annoncé la hausse des rémunération des conseillers et du maire. Les reporters ont été obligés de calculer eux-mêmes les pourcentages d'augmentation que ces hausses représentaient, et de consulter la loi provinciale qui régit les traitements des élus municipaux, pour savoir quel sera au juste le montant de «l'allocation de transition» que verseront les contribuables au maire quand il décidera de s'en aller. Dans une société où les salaires augmentent d'environ quatre p. cent par année, et dans une ville qui est au 57^e rang des villes canadiennes pour ce qui est du revenu per capita, nos élus s'accordent donc une augmentation de salaire de 16,9 p. cent rétroactive au 1^{er} juillet dernier. Le salaire du maire passe au maximum fixé par la loi, soit à \$103000: seulement \$7000 de moins que le premier ministre Bourassa. Pour des fonctions qui devraient être à temps partiel, le revenu total des conseillers «ordinaires», déjà les mieux payés au Canada, et les plus nombreux par rapport au nombre d'administrés, passe à \$33000, et à \$45000 pour ceux qui ont des responsabilités particulières. La rémunération des membres du comité exécutif, haussée de \$14802, passe à \$67000. Le revenu du vice-président du comité exécutif, M. Robert Perreault, passe de \$87000 à \$95000; celui de Mme Léa Cousineau, à \$86000; et celui du président du comité exécutif, M. Michael Fainstat, à \$97000. Rappelons que M. Fainstat est cet homme qui a donné pendant dix ans, à titre de principal porte-parole de l'opposition, des leçons de vertu à tout un chacun, et qui passait des heures chaque semaine à dénoncer la moindre déviation morale dont se rendaient coupables les conseillers du Parti civique. Le seul vestige de l'idéologie socialiste qui a donné naissance au RCM, le parti de ces messieurs-dames, est «la réduction des écarts». On a réduit les écarts entre les membres de l'exécutif... en augmentant les rémunérations les moins élevées! En outre, pour aider M. Doré à se recycler dans une autre carrière quand il s'en ira, les contribuables lui verseront une «allocation de transition» représentant deux mois de salaire par année de mandat avec un maximum de huit mois de salaire. Ainsi, Me Doré, qui n'avait pour tout revenu, avant son élection, que le modeste salaire que la CSN verse à ses conseillers juridiques, pourra prendre tout son temps pour choisir entre les gros bureaux d'avocats, les conseils d'administration, les commissions d'enquête, les fonctions diplomatiques ou autres fonctions qui sont offertes aux maires-sortants des grandes villes ou aux anciens premiers ministres. Qui a dit que la politique n'enrichit pas son homme? C'est généralement vrai, mais certainement pas dans le cas de la ville de Montréal: aucune, parmi les têtes d'affiche du parti, ne gagnait autant qu'aujourd'hui dans son emploi antérieur, et c'est probablement aussi le cas d'une bonne partie des conseillers. Pour faire avaler la pilule à ses contribuables, le comité exécutif fera largement état des recommandations d'un «comité d'experts bénévoles» constitué du président de la firme RCMP, d'un représentant de la FTQ et d'une représentante de l'Institut de rémunération, lequel comité recommandait des hausses beaucoup plus considérables. Mais cela, c'est de la bouillie pour les chats: les «experts» ont appliqué mathématiquement des critères mécaniques (temps consacré aux activités, comparaisons avec les échelons supérieurs du secteur privé, etc) à des fonctions électives qui ne sont pas des emplois, qui obéissent à d'autres motivations et comportent d'autres gratifications, et ils n'ont manifestement pas tenu compte de la nature spécifique et temporaire de l'engagement politique. On voit cependant très clairement où est l'intérêt syndical dans cette opération: quand se rouvriront les conventions collectives des cols bleus et des cols blancs de la Ville, quel bel outil de négociation que cette augmentation de 17 p. cent que se seront offerte leurs patrons! Une fois évaporée la bouillie pour les chats, une fois oublié le détail des chiffres, ce qui restera sera cette impression dévastatrice: une fois mise en présence de l'assiette au beurre, la gauche, celle qu'on croyait plus idéaliste, plus désintéressée, «meilleure» en somme que l'autre côté, s'y sera vautrée avec plus de gourmandise que les gens d'affaires et les commerçants. Voilà qui constitue, à l'intention des jeunes qui les regardent aller, une terrible leçon de cynisme. Hydro-Québec ou l'hydre insatiable Puisque l'on parle d'argent - sujet d'actualité puisque les contribuables sont justement à la veille de faire leur rapport d'impôt - , prenons donc deux minutes pour admirer les sophismes dont Hydro enveloppe son appétit démesuré. Pour la troisième année consécutive, et alors même que les «électrifiés» souffrent de plus en plus souvent de pannes de plus en plus nombreuses, l'Hydre insatiable réclame, pour (il faudrait plutôt dire «contre»!) les abonnés résidentiels, des augmentations de tarifs qui dépassent le taux d'inflation. Qui plus est, c'est aux familles et aux individus qu'Hydro veut faire porter le fardeau de cette hausse de 5,7 p. cent. Celle des PME ne serait que de 3,6 p. cent... et celle des grandes entreprises, que de 4,7 p. cent! Les arguments d'Hydro sont d'ordre purement comptable et ne tiennent pas compte du fait que les frais de chauffage et d'énergie qui sont déductibles pour les entreprises sont, pour les familles, une simple condition de survie. Dans la plupart des foyers, l'électricité est ce qui permet de se chauffer et de se nourrir, et telle est d'ailleurs la première raison d'être de cette entreprise publique qui s'alimente à même nos rivières. Hydro pousse le culot jusqu'à parler, dans sa propagande, de la nécessité d'alléger le fardeau des PME... «comme les garderies»! Quelle hypocrisie! Si Hydro s'intéresse tant aux garderies, qu'elle réduise leurs tarifs ou qu'elle demande au gouvernement de leur consentir des allègements fiscaux! Mais si l'Hydre Hydro veut continuer à augmenter ses profits déjà substantiels par tous les moyens y compris ceux qui ne se justifient pas socialement, qu'elle nous épargne au moins le couplet sur les garderies.

URL URL

Publication La Presse
Date 1989-03-09
Pages P. B-3
Select in Zotero zotero://select/library/items/XQC9N9HJ
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

Lettre de la FTQ à Paul Desmarais [lui demandant de réinvestir au Québec les sommes qu'il a tirées de la vente de la Consolidated Bathurst]

Type Article de journal

Résumé Une délégation de la FTQ a glissé hier sous la porte de Paul Desmarais, au 44e étage de la Tour de la Bourse, une lettre lui demandant de réinvestir au Québec les sommes qu'il a tirées de la vente de la Consolidated Bathurst. Vingt-cinq représentants de la FTQ s'étaient donné rendez-vous hier midi à la Tour de la Bourse, où se trouvent les bureaux de la société Power, pour remettre ce message à M. Desmarais. La lettre de la FTQ rappelle à M. Desmarais que le milliard et demi de dollars qu'a généré la vente de la Consol est de l'argent qui vient du Québec et qu'il devrait y être réinvesti dans un secteur générateur d'emplois, étant donné le taux de chômage actuel. Le premier ministre du Québec s'était déjà dit convaincu que cet argent serait réinvesti ici même, rappelle la lettre au président de la société Power. L'auteur de la missive, Guy Cousineau, secrétaire général du Conseil des travailleurs du Montréal métropolitain (CTM), n'a pu toutefois remettre la lettre à son destinataire ni même franchir la porte de la société Power. La missive fut glissée sous la porte pour être ramassée par un agent de sécurité. «C'est plus compliqué que de rencontrer le premier ministre», a commenté M. Cousineau. Cette action de la FTQ s'inscrit dans le cadre de la campagne que mène cette centrale contre les conséquences des bouleversements économiques actuels. Une assemblée publique aura d'ailleurs lieu ce soir à l'auditorium Le Plateau sous le thème: «Arrêter notre dépossession économique et culturelle». Louis Laberge, président de la FTQ, Jacques Desmarais, président du RCM, Madeleine Blanchet, présidente du Conseil des Affaires sociales et de la Famille, et Jean-Claude Germain, comédien et écrivain, participeront à cette assemblée.

URL URL

Publication La Presse
Date 1989-03-09
Pages P. A-12
Select in Zotero zotero://select/library/items/5HL27I7C
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

Quality report

- Item has no authors

[Augmentation des rémunérations à la ville de Montréal]; le maire: oui, les conseillers: non

Type Article de journal

Auteur Claude Masson

Résumé Que le maire de Montréal gagne à ce titre un salaire de 80695\$, soit. Que sa rémunération totale atteigne 103000\$, c'est à la limite du raisonnable, compte tenu que la fonction exige beaucoup d'heures, souvent sept jours par semaine. C'est évidemment beaucoup d'argent mais si les citoyens veulent un premier magistrat compétent, disponible, intègre, il faut en payer le prix. En contrepartie, la moindre absence non motivée, le moindre voyage plaisir et affaires, le moindre cadeau reçu lui attirera des reproches sévères. Le maire Doré devra être irréprochable dans son éthique politique. Mais que les simples conseillers municipaux reçoivent une augmentation de 15,6 p. cent, passant de 23954\$ à 27710\$, en plus des 4950\$ qu'ils touchent pour siéger à la Communauté urbaine, pour un grand total de 32660\$, est nettement exagéré. C'est un deuxième salaire complet pour certains d'entre eux qui, avant d'être élus, se faisaient les ardents défenseurs des assistés sociaux, des démunis, de celles et de ceux qui vivent sous le seuil de la pauvreté. Faudra-t-il rémunérer dorénavant les personnes qui acceptent de faire du bénévolat ou de siéger au sein d'un organisme à but non lucratif? Une ville n'est pas une entreprise. C'est par choix, par générosité, par altruisme que quelqu'un accepte de se faire élire et

non pour empocher un véritable salaire. Non à une augmentation plus élevée que le taux d'inflation pour les conseillers municipaux de Montréal.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-03-09
Pages P. B-2
Select in Zotero zotero://select/library/items/HLVGBLSS
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

À Montréal, la valeur des terrains monte en flèche ! Dans certains cas, la hausse atteint 150 p. cent

Type Article de journal

Résumé • Les Montréalais vivent-ils sans le savoir sur un gisement de pétrole ou une mine d'or inexploitée? Que cache donc cette hausse vertigineuse de l'évaluation du terrain qui frappe toutes les propriétés de la ville et de l'île? Avec, en contrepartie, une stagnation ou une baisse de l'évaluation du bâtiment qui y est érigé? À Montréal, l'évaluation du terrain a augmenté de 50 à 150 p. cent en 1989. Par contre, le service d'évaluation de la CUM a souvent réduit la valeur des bâtiments en appliquant un système de vases communicants. (Terrain et bâtiment sont les deux éléments qui établissent l'évaluation totale d'une propriété pour fin de taxation.) Des dizaines de contribuables ont signalé à La Presse des augmentations qu'ils jugent absolument «folles et inexplicables» de la valeur du terrain sur lequel est construite leur propriété. Des exemples - Centre sud: l'évaluation du terrain passe de \$6800 à \$16800, soit 147 p. cent de plus. «C'est sans doute une erreur, on aura mis un chiffre de trop», croyait ce proprio. - Rue Hutchison : l'évaluation du terrain passe de \$11 700 à \$26 300 (124 p. cent), la maison n'augmente que de quatre p. cent. - À Saint-Michel, 9e ave, le terrain d'un propriété vaut maintenant plus cher que la maison elle même : il passe de \$25 300 à \$41800 (65 p. cent) tandis que la maison baisse de 10 p. cent, passant de \$43600 à \$39200. - Dans Rosemont, un terrain passe de \$12900 à \$26000 (101 p. cent) mais la maison baisse de \$86800 à \$78000 (moins 10 p. cent). - Rue Waverly, dans Ahuntsic: la valeur du terrain grimpe de \$32500 à \$48600 (49 p. cent) tandis que la maison reste à \$126000. «Nos maisons étaient-elles surévaluées?» «Est-ce une façon de contrer les contestations d'évaluation?» Les contribuables estiment être mal armés pour contester la valeur du terrain sur lequel est érigée leur propriété. Ils ne savent sur quoi se baser, surtout dans les quartiers déjà construits. D'autant plus que, lors d'une vente de propriété, on ne sépare jamais le prix du terrain du prix total de la propriété. Moins de terrains vagues «C'est la diminution du stock de terrains vacants à Montréal et dans l'île qui explique en partie cette hausse-moyenne de 50 p. cent de l'évaluation des terrains», indique le directeur du service de l'Évaluation de la CUM, M. Gaétan Boucher. Pour établir la valeur d'un terrain, l'évaluateur se base sur le prix de vente de terrains vacants dans le secteur. Dans les milieux bâtis, il tient compte de «l'utilisation optimale» qu'on peut en faire, donc des règlements de zonage. Par exemple, là où le zonage permet des immeubles de six logements, le terrain du bungalow qui s'y trouve est évalué à la même valeur, au pied carré, que celui des sixplex. Mais plus indicatif encore, poursuit M. Boucher, est l'achat d'une propriété pour démolition. «En calculant le prix d'achat de la propriété et le coût de démolition de la bâtisse, on a une bonne indication de la valeur réelle du terrain.» Et l'évaluateur établit d'abord la valeur du terrain, celle du bâtiment après, note M. Boucher. «En analysant le prix de vente d'une propriété , on établit d'abord le coût du terrain, et le prix résiduel s'applique au bâtiment.» M. Boucher soutient que la hausse de valeur des terrains n'est pas subite, mais systématique depuis plusieurs années. «Mais l'augmentation de la valeur du terrain a pu se refléter temporairement dans celle du bâtiment, poursuit-il, par une sorte de système de vases communicants qui établit la valeur totale de la propriété. »

URL <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2261641>
Publication La Presse
Date 1989-03-10
Pages p. A-3
Select in Zotero zotero://select/library/items/I9RYU8M9
Date d'ajout 17/11/2019 à 18:47:11
Modifié le 19/11/2019 à 16:23:37

Quality report

- Item has no authors

Montréal, plaque tournante des drogues dures, admet [Jean] Doré

Type Article de journal

Résumé NEW YORK -- Les Américains sont «obnubilés par la guerre contre la drogue, mais à mon avis il faut aussi penser à la prévention», qui passe par l'éducation des consommateurs potentiels de narcotiques, «une tâche à long terme», a dit hier le maire de Montréal, M. Jean Doré, qui participe à une conférence mondiale de maires sur l'usage et le trafic de la drogue. Les maires de plusieurs grandes villes des États-Unis, du Canada, de l'Amérique latine et de l'Europe ont commencé hier à discuter les problèmes posés par la consommation croissante de la drogue en milieu urbain, au cours d'une conférence organisée par leurs homologues Edward Koch, de New York, et Andres Pastrana, de Bogota. «La répression est indispensable», a dit M. Doré, avant de reconnaître que Montréal est considéré comme le centre de distribution des drogues dures au Canada, et en particulier de l'héroïne, à cause de la filière iranienne. Il a néanmoins estimé qu'il fallait aussi absolument faire des campagnes d'information sur les conséquences des drogues dures auprès de la jeunesse. «C'est une politique qui s'est révélée payante chez nous, a-t-il dit, étant donné l'absence presque totale du crack à Montréal.» «A Montréal, les jeunes sont sensibilisés positivement à cette campagne, ce qui démontre que la consommation de drogue est un problème de société», a insisté le maire. M. Doré a aussi souligné la nécessité de s'attaquer aux causes profondes de l'usage des drogues, et aux divers problèmes sociaux comme le chômage, l'absence d'espoir, qu'il faut combattre en même temps, «comme on essaie de le faire à Montréal». La conférence européenne et nord-américaine sur la sécurité et la prévention de la criminalité en milieu urbain, qui se déroulera à Montréal du 10 au 13 octobre prochain, sera en quelque sorte le prolongement de celle de New York, a dit enfin M. Doré.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-03-10

Pages P. A-5

Select in Zotero zotero://select/library/items/774KMEUN

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

Quality report

- Item has no authors

Nos conseillers [municipaux] coûtent-ils trop cher?

Type Article de journal

Auteur Gérald Leblanc

Résumé Le maire de Montréal gagnera \$103000 par année. Est-ce trop, juste assez ou pas assez? Jean Doré peut faire valoir que bien des chefs d'entreprise, comptant moins d'employés et gérant un plus petit budget, gagnent plus que lui. Il aurait donc raison de dire qu'il est sous-payé. Ses adversaires peuvent lui rappeler que ses électeurs (20 p. cent des foyers montréalais vivent de l'aide sociale), doivent souvent se contenter du dixième de ce salaire. Ils auraient donc raison de dire qu'il est surpayé. C'est ainsi d'habitude que se déroulent les débats politiques, à coup de démagogie et de partisanerie. Le parti au pouvoir ne retient que les bons côtés du portrait et l'opposition fait le jeu inverse. Le choc des deux visions permet, ordinairement, de démêler la vérité des cris partisans. Quand il s'agit de leurs salaires, les élus se retrouvent cependant tous du même côté. C'est pourquoi il y a rarement de vrais débats sur cette question. En même temps, c'est une belle occasion de servir aux politiciens la médecine des raisonnements simplistes dont ils nous affligent si souvent. La vengeance est alors douce au coeur du bon peuple et des critiques offensés. L'année dernière, le gouvernement du Québec a joué un bon tour aux élus municipaux, en les invitant à fixer eux-mêmes leurs revenus, à l'intérieur de certains paramètres. C'est ainsi que le salaire des conseillers ne doit pas représenter plus du tiers de celui du maire. Comme les députés, les conseillers doivent donc maintenant subir les foudres du public. C'est pas mauvais que ces messieurs-dames se fassent dire, à leur tour, de vivre selon nos moyens. Voulant sans doute amortir le coup, l'administration Doré-Fainstat a confié à un comité de trois sages (le chef d'entreprise Serge Saucier, le syndicaliste Jean-Guy Frenette et la chercheuse Hélène Wavroch) le mandat de revoir les modalités de rémunération des élus municipaux. Le rapport du comité constitue un bon point de départ. On peut en effet maintenant discuter à partir de données claires et cohérentes, loin de la démagogie qui entoure habituellement les débats sur le salaire des élus. Après avoir analysé les tâches confiées aux conseillers municipaux, le comité arrive à la conclusion qu'il faut majorer substantiellement leurs rémunérations. On suggère en fait une hausse de \$670000 de la masse salariale du conseil municipal. Le règlement déposé par la Ville retient effectivement

une augmentation de \$313000, faisant passer la masse salariale de \$1830000 à \$2143000, à savoir une augmentation de 16 p. cent. (On peut se demander comment on justifiera des hausses de 4 ou 5 p. cent lors des prochaines négociations avec les employés de la Ville. Mais ça c'est une autre histoire.) A première vue, tout semble baigner dans l'huile. La Ville coupe de moitié la hausse suggérée par des experts, dont la compétence et l'impartialité sont reconnues par tous. Il reste cependant deux questions fondamentales: Montréal a-t-elle les moyens de payer ces hausses, raisonnables objectivement? Notre conseil municipal coûte-t-il plus cher que celui d'autres grandes villes comparables? Ce n'était pas le mandat du comité de répondre à ces questions, mais il a touché quelque peu la comparaison avec d'autres villes du Québec, du Canada et des États-Unis. Il se dégage de ces comparaisons deux constatations surprenantes: l'administration municipale coûte moins cher à Montréal que dans le reste du Québec, mais plus cher qu'à Toronto et Vancouver ainsi qu'à Boston. On crie depuis cinq ans que Montréal n'est pas en compétition avec Laval ou Longueuil, mais que la métropole du Québec doit se mesurer avec celle de l'Ontario ou de la Nouvelle-Angleterre. Comparons donc avec Toronto, en sachant que les comparaisons boitent toujours, en raison des modes différents de gestion d'une ville à l'autre. Voici les chiffres, obtenus hier du greffier (city clerk) de la Ville-Reine. Le maire de Toronto gagne \$87405 par année, dont le tiers exempt d'impôt; ce qui équivaut à un salaire de plus de \$100000 par année. Avec ses \$103000 de revenus (dont \$9215 exempt d'impôt), Jean Doré se situe donc dans la même ligue que son homologue de Toronto ou de Boston, où le maire gagne aussi plus de \$100000 par année. Qu'en est-il des conseillers? Depuis un an, les Torontois élisent 16 conseillers pour la Ville et 9 pour la Communauté urbaine (Metro Toronto). Chacun gagne \$57000 par année, dont le tiers exempt d'impôt; ce qui équivaut à un salaire d'environ \$70000 par année. A Toronto, le conseiller exerce un job à plein temps et on le paie en conséquence. A Montréal, où il y a déjà eu 92 conseillers municipaux, on s'est habitué à voir la fonction comme un job à temps partiel. Le vrai travail était fait par le comité exécutif, dont les membres étaient bien payés. Les autres recevaient un traitement symbolique, qui correspondait à leur somme de travail. Or voilà qu'on tend, ici comme à Toronto et Boston, à faire des emplois à temps plein pour les conseillers. Il était donc normal qu'on ajuste leur salaire en conséquence. Qu'on fasse passer son salaire à \$32000 n'a donc rien de scandaleux et laisse le conseiller montréalais loin de son homologue torontois. Le hic c'est que Montréal compte 58 conseillers contre 25 à Toronto (16 pour la Ville et 9 pour la communauté urbaine). Effectivement, à Montréal il y a 25 des 58 conseillers qui ont des tâches particulières (comité exécutif, conseiller associé, président de commissions ...) et qui reçoivent des revenus additionnels, substantiels en plusieurs cas. Ce qui nous ramène à la masse salariale. A première vue, le conseil municipal de Montréal coûte \$2,1 millions contre environ \$1,5 million à Toronto. Ce n'est pas que les conseillers soient trop payés, c'est qu'il y a trop de conseillers. En comparant les masses salariales, on s'aperçoit qu'il faut choisir: ou bien on maintient le nombre actuel de conseillers, en arrêtant d'en faire progressivement des jobs à temps complet; ou bien on réduit le nombre et on les paie comme à Toronto et Boston. Le greffier de Montréal devra bientôt refaire la carte électorale pour le rendez-vous de 1990. C'est le temps de faire un choix: plus de conseillers moins bien payés ou moins de conseillers mieux payés. En réduisant le nombre de conseillers, non seulement on réduit la masse salariale, mais on démocratise le conseil municipal. Aussi longtemps que Montréal comptera 58 conseillers, ce sera le comité exécutif et non le conseil municipal qui dirigera la Ville.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-03-10

Pages P. B-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/GRFLWFRE

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

Montréal veut amender le zonage pour permettre des maisons de chambres dans des quartiers résidentiels

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé Actuellement, exception faite du centre-ville et des quartiers avoisinants, et à moins d'une autorisation particulière, les maisons de chambres ne peuvent s'installer que dans les zones commerciales. Or, le stock de chambres à Montréal a diminué de près de 40 p. cent au cours des dix dernières années. Un projet de règlement adopté hier en première lecture par le conseil municipal propose de contrer cette chute en autorisant l'implantation de maisons de chambres dans les secteurs résidentiels à forte densité. Ce projet de règlement vise aussi à répartir les maisons de chambres un peu partout dans la ville, pour éviter la création de ghettos de chambreurs, a expliqué le conseiller André Lavallée, président de la Commission d'aménagement de la ville. Les modifications de zonage proposées ne toucheraient pas les quartiers à faible densité. Pour le moment, les

maisons de chambres sont toujours interdites de séjour «sur la 10^{ème} avenue dans Rosemont», selon M. Lavallée. Ces quartiers pourraient cependant être touchés dans un deuxième temps, puisque la ville se prépare à procéder à d'autres modifications de zonage, dans les secteurs de faible densité, où l'on envisage de permettre l'implantation de maisons de chambres de taille «modeste» (neuf chambres au maximum.) Selon le conseiller Arnold Bennett, cette nouvelle politique de la ville pose un risque pour les locataires d'immeubles qu'on voudrait transformer en maisons de chambres. «Il faudra s'assurer qu'une mesure visant à régler un problème n'en crée pas un nouveau», a-t-il plaidé. Le projet de règlement prévoit aussi autoriser la location de trois chambres par logement, soit une de plus que ce que permet la réglementation actuelle. Il existe actuellement à Montréal quelque 600 maisons de chambres, et environ 10000 chambreurs.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-03-10

Pages P. A-5

Select in Zotero zotero://select/library/items/LGCU8S22

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

Le RCM se penche sur le cas de ses dissidents

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé Depuis que quatre conseillers de l'équipe Doré ont claqué la porte du caucus pour former un «groupe parlementaire indépendant» à l'hôtel de ville de Montréal, le RCM vit avec une épée de Damoclès au-dessus de la tête. De deux choses l'une. Ou bien le parti trouve une façon de se débarrasser des quatre dissidents, au risque de provoquer une crise politique majeure parmi ses troupes. Ou alors il accepte de cohabiter avec quatre francs tireurs de la politique municipale, qui affirment parler en son nom, tout en demeurant parfaitement incontrôlables pour les hautes instances du RCM. Délicat dilemme, qui sera le principal sujet de discussion au au prochain conseil général du RCM, le mercredi 15 mars. Le conseil général doit en effet se pencher sur le statut du conseiller Pierre-Yves Melançon, qui a démissionné du caucus en octobre dernier, et de ses collègues Sam Boskey, Marvin Rotrand et Pierre Goyer, qui l'ont suivi deux mois plus tard. La direction du RCM avait alors répliqué en expulsant les démissionnaires de ses rangs (ou plutôt en concluant qu'ils s'étaient de facto expulsés eux-mêmes), pour les réintégrer par la suite, en attendant la rencontre du 15 mars. Depuis, l'hôtel de ville de Montréal, où le parti du maire Doré dispose de la majorité absolue, vit à l'heure des Quatre Mousquetaires, qui dénoncent la centralisation du pouvoir, exigent la levée du huis clos sur les réunions du Comité exécutif, interrogent, achalent et dérangent l'administration, bref jouent le rôle d'une véritable opposition. Tout cela au nom de la fidélité au programme du RCM. La situation est pour le moins ambiguë, reconnaissent les militants et conseillers du RCM que La Presse a interrogés cette semaine. «Rien, dans nos statuts, ne prévoit quoi faire avec ça», constate Caroline Singleton, militante de longue date dans Notre-Dame-de-Grâce. Un militant de Snowdon (le district de Marvin Rotrand) dit soutenir à 100 p. cent son conseiller, mais déplore que son quartier ne soit plus représenté au caucus. «Nous sommes sur la corde raide», affirme Anne-Marie Allaire, coordonnatrice de l'association du RCM dans Mile-End/Jean-Talon. «Si les dissidents devaient être expulsés, ça démobiliserait pas mal de monde. On aurait des décisions à prendre, tant sur le plan personnel que comme exécutif local», ajoute-t-elle. Lire: si les dissidents sont chassés du parti, plusieurs militants pourraient décider de leur emboîter le pas. Même son de cloche dans Pointe-Saint-Charles, où les militants seraient prêts à remettre en question leur appartenance au RCM dans le cas d'une expulsion des dissidents, selon le conseiller de ce district, Marcel Sévigny. M. Sévigny, qui avait failli prendre le bateau de la dissidence mais s'était ravisé à la demande de son association locale, croit que quelques conseillers hésitants pourraient eux aussi saisir l'occasion pour rejoindre les «indépendants.» Attention: fragile La situation est explosive, dit M. Sévigny, et la direction du RCM l'a apparemment compris. Car contrairement à ce qu'appréhendaient les dissidents, la proposition qui sera présentée cette semaine au conseil général n'adopte pas la ligne dure. Et il n'y est pas question d'expulser les dissidents. Il s'agit plutôt d'une tentative de compromis, qui rejette l'idée de la présence de deux «groupes parlementaires» du RCM à l'hôtel de ville, mais suggère de prendre encore quelques mois pour tenter de trouver une solution politiquement acceptable pour tous. Idéalement, ce compromis devrait permettre aux dissidents de réintégrer le caucus, où l'on aménagerait de nouvelles règles du jeu pour laisser plus de place à la dissidence. Autant résoudre la quadrature du cercle, convient Marcel Sévigny, qui estime que tôt ou tard, il faudra affronter la crise. Plus tôt que tard, dit-il: pas question de laisser l'abcès crever au prochain congrès du parti, en novembre, à un an des élections municipales. Pour leur part, les «quatre» n'excluent pas l'idée de revenir au caucus, mais ils posent leurs conditions, au nom du droit à la dissidence. Et la majorité n'est peut-être pas prête à leur ouvrir grand les bras. «La situation qu'on vit, nos quatre collègues d'en face l'ont créée de toutes pièces, sans avertir personne, et sans respecter nos règles

de fonctionnement», dit le conseiller André Lavallée, président de la Commission d'aménagement. «Ces gens-là ne sont pas capables de fonctionner à l'intérieur d'un parti où les décisions sont prises collectivement. Ils veulent driver individuellement, sans rendre de comptes à personne. Ils sont adultes, ils sont vaccinés, s'ils veulent devenir l'opposition, et bien qu'ils l'assument», s'indigne M. Lavallée. Autrement dit, s'ils veulent jouer les empêcheurs de réglementer en rond, qu'ils quittent le parti. Les propos de M. Lavallée reflètent l'épreuve de force qui s'est engagée à l'hôtel de ville entre la majorité et les «indépendants». La guerre s'est jusqu'à maintenant jouée sur deux fronts: celui des Commissions permanentes (les dissidents voudraient siéger à deux par commission, avec droit de vote), et celui du fonds de recherche et de secrétariat alloué aux partis d'opposition et aux conseillers indépendants. Pour le moment, les démissionnaires ont perdu les deux batailles. Pierre-Yves Melançon a même porté sa cause devant les tribunaux: il a présenté cette semaine une requête en Cour supérieure pour contester sa destitution comme président de la Commission de l'administration et des finances. Le retour de la «vieille garde» Paradoxalement, en se dissociant du caucus, les dissidents ont redonné un nouveau souffle au RCM, constatent plusieurs militants, qui trouvaient qu'au lendemain des élections, le parti s'était quelque peu assoupi. Symptôme de cet assoupissement: le RCM comptait quelque 20000 membres en 1986; aujourd'hui il n'en a plus que 8000. D'accord, la période pré-électorale avait gonflé artificiellement le membership. Mais il n'y a pas que ça, il y a aussi un malaise profond, murmure-t-on dans les districts. Malaise qui transparait dans le bilan des deux premières «années Doré» dressé récemment par la base du RCM, qui reproche à l'administration municipale son attitude dans le dossier Overdale, des prises de position contraires au programme du parti, la lenteur à instaurer certaines réformes, etc. Or, dans Notre-Dame-de-Grâce par exemple, une quinzaine de militants de la «première cuvée», qui s'étaient désintéressés du parti dans les mois suivant l'élection du RCM, refont surface pour soutenir les dissidents. Claudette Godley, directrice d'un centre de crise en santé mentale, est de ceux-là. Elle avait quitté le RCM un an après la prise de pouvoir, parce qu'elle trouvait que la nouvelle administration n'apportait rien de nouveau. «S'il s'agit seulement de gérer une ville de façon traditionnelle, on n'a pas besoin d'un parti politique pour ça, il suffit de quelques diplômés des HEC», dit-elle. Elle a appliqué au lendemain des démissions, comme une quinzaine de ses compagnons de la «vieille garde.» Car, dit-elle à la blague, «il n'y a rien comme une bonne bataille pour faire sortir les vieux militants.»

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-03-11

Pages P. B-5

Select in Zotero zotero://select/library/items/3T73ERW3

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

[Crise au sein du RCM] : Démocratie. O mon amour

Type Article de journal

Auteur Francine Pelletier

Résumé Tous les jeudis depuis deux mois, le journaliste-animateur Patrick Watson s'interroge, sur les ondes de Radio-Canada, sur la démocratie. Comment se crée-t-elle? A quoi sert-elle? Comment s'exerce-t-elle? Mais nul besoin de remonter aux Athéniens ou au Boston Tea Party pour mieux s'instruire. Suffit de regarder autour de soi. A la «crise» au sein du RCM, par exemple, crise déclenchée par la soudaine démission de trois de ses conseillers, le 21 décembre dernier, et axacerbée par leur expulsion du parti. Crise qui sera (enfin) débattue mercredi prochain, lors d'un Conseil général du RCM. Admettez que ça fait bizarre. Après tout, voici un parti bâti sur les principes du partage et du pluralisme. Un parti qui a ouvert les portes des officines municipales aux curieux et aux insatisfaits. Qui a promis un plan d'urbanisme de la ville - du jamais vu à Montréal - davantage d'espaces verts et de garderies et la promotion des femmes au sein de la fonction publique. Voici un parti entré en trombe à l'Hôtel de ville, il y a deux ans, sous la bannière: «Changeons Montréal pour le vrai!». Alors, que sont nos démocrates devenus? Que s'est-il passé pour que quatre conseillers siègent aujourd'hui dans l'opposition? Accident de parcours ou soudain mépris de la démocratie? *** Le démissionnaire Sam Boskey, lui, est catégorique. «On a toléré la dissidence jusqu'à ce qu'elle devienne efficace», dit-il. Selon le conseiller, et militant du RCM depuis 15 ans, beaucoup de choses ont changé depuis la prise du pouvoir en novembre 1986. D'abord, le parti - saigné de ses têtes pensantes depuis la victoire - vivote. Il n'est tout simplement pas de taille pour bien encadrer les élus. Et puis, le Conseil exécutif monopolise le pouvoir. Il y a sans doute, au sein de cette instance suprême, plus de collégialité et de transparence que par le passé, mais c'est lui qui mène. Peu de discussions, donc, au sein du caucus qui se contente d'entériner les décisions de l'exécutif, prises à huis clos. Et surtout, la philosophie du RCM s'est transformée: démocratisation et conscientisation ont cédé le pas à la bonne gestion et «modernisation de l'appareil». «Je ne suis pas entré en politique pour décider de la couleur des murs des Maisons de la culture», dit M. Boskey. «J'y suis entré pour changer la nature du gouvernement municipal». Chose certaine, Sam Boskey ainsi que les trois autres «objecteurs de conscience», Marvin Rotrand, Pierre

Goyer et Pierre-Yves Melançon, se sont vus de plus en plus ostracisés au sein du caucus au fur et à mesure que leur opposition se faisait sentir. «Plusieurs conseillers en sont venus à nous marginaliser, nous ignorer, parfois à ne pas nous informer de la tenue de réunions. (...) Je me retire du caucus parce que c'est «invivable», a écrit Boskey dans sa lettre de démission. En entrevue, il précise que l'administration en est rendue à punir les méchants conseillers (comme lui) et à récompenser, par des promotions, les «bons soldats». Le président du Conseil exécutif, Michael Fainstat, aurait d'ailleurs fait circuler une liste de résolutions prises par son administration où sont inscrits les noms des voteurs dissidents. Difficile de ne pas voir là une incitation à la conformité. Bref, les démissionnaires croient que la démocratie en a pris pour son rhume dans cette histoire. Jacques Desmarais, le nouveau président du RCM et l'homme qui n'a pas hésité à leur montrer la porte, n'est pas de cette avis. «Je suis tanné de recevoir des leçons de démocratie, dit-il, de ceux qui ne se comportent pas en démocrates». M. Desmarais juge les dissidents très prompts à se plaindre devant les caméras, plutôt que de s'adresser aux instances du parti. «Seulement 36 heures avant cette démission en bloc, j'ai passé plusieurs heures avec Marvin Rotrand. Pas un mot sur sa démission. On m'a seulement laissé un message sur mon répondeur m'annonçant qu'il y aurait une conférence de presse à ce sujet, le lendemain». Jacques Desmarais s'interroge donc sur le comportement de prima donna des dissidents. «Ce n'est plus de la dissidence, dit-il, c'est carrément de l'opposition». Et, bien qu'il soit d'accord que ces derniers n'aient pas eu la vie facile au sein du caucus, il ne croit pas à une «absence de volonté politique» au sein de l'administration. «La démocratisation procède aussi rapidement que le parti l'a décidé», précise-t-il. Les fameux Comités de conseil d'arrondissement - sévèrement critiqués par les démissionnaires comme étant une façade plutôt qu'une réelle démocratisation - sont selon Desmarais, les premiers balbutiements de la décentralisation du pouvoir. «Les dissidents veulent aller trop vite. Ils ne comprennent pas les petits pas; ils ne veulent pas laisser aux gens le temps de faire l'apprentissage de la démocratie. C'est, à mon avis, une vision naïve de la démocratie», dit le nouveau président. Le rêve versus la réalité, les radicaux contre les modérés, l'idéalisme confronté au pragmatisme... Appelez ça comme vous voulez, c'est toujours de cette façon que se déroule la lutte pour la démocratie et le progrès. D'abord, il y a le rêve et les grands principes; ensuite, l'action et la dure réalité. Et l'inévitable écart qui se creuse entre les deux, à tel point que les tenants du rêve ne se reconnaissent pas dans les tenants de l'action et vice et versa. Dommage. Dommage, parce que la vérité n'est ni tout à fait dans un camp, ni tout à fait dans l'autre. En ce qui concerne la crise du RCM, il y a certainement eu des erreurs commises des deux côtés. Les dissidents ont raison de signaler les failles de l'administration municipale, car il y en a. Mais en refusant le dialogue, ils ont eux-mêmes manqué aux règles de la démocratie. Il faut, d'ailleurs, s'interroger sur la facilité des «radicaux» (où qu'ils soient) à s'isoler et ainsi, à se transformer en martyrs de la cause. Bien sûr, un souci de justice les motive. Mais pas seulement. Il y a aussi le besoin de se faire une belle jambe. L'administration, par contre, est tombée dans le piège du pouvoir, l'autoritarisme. Comme si à force de mener la barque, les gens au pouvoir devenaient inévitablement convaincus d'avoir raison. Et puis, le pouvoir permet de se cacher derrière les autres. Ce que le Conseil des élus, et l'exécutif en tête, est trop heureux de faire derrière le hardi, et un peu prompt, Jacques Desmarais. *** La crise du RCM se résorbera-t-elle lors du Conseil général du 15 mars? Sam le contestataire hoche la tête et Jacques le téméraire, lui, dit qu'il n'y a pas de solution idéale, seulement le dialogue. Chose certaine, 15 ans après sa création, le RCM fait face à un dilemme d'envergure. Où bien il rapatrie les brebis - au nom du principe fondateur de «rassemblement» - et s'accommode tant bien que mal des tiraillements internes que cela implique, où bien, au nom de la cohésion, il les envoie paître pour de bon et abandonne ses prétentions à la grande pluralité.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-03-11

Pages P. B-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/TYQE9YB8

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

Pas de levée du huis clos aux réunions du comité exécutif de Montréal

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé Le conseil municipal de Montréal a refusé hier, par un vote de 46 à sept, d'envisager même la possibilité que les réunions du comité exécutif de la Ville se tiennent en public. C'est ce que proposait le conseiller Marvin Rotrand, indiquant que la levée du huis clos aux réunions du comité exécutif reflète tout à fait l'esprit du RCM. Il demandait que le conseil fasse part au comité exécutif de son désir de voir les réunions du comité exécutif devenir publiques, et que l'exécutif présente un projet à cet effet le mois prochain. Appuyé par les autres membres dissidents du caucus RCM, il assure que la raison d'être du RCM est "d'assurer la plus grande transparence possible à l'administration municipale tout en facilitant la participation du public". Et d'ajouter que

"ce que décide le comité exécutif est d'intérêt public". Il rappelle également que plusieurs grandes villes, comme Toronto, Edmonton, Calgary et Vancouver, tiennent leurs réunions du comité exécutif en public. Plus près de Montréal, la ville de Laval procède également ainsi. "Rien ne justifie la confidentialité générale des réunions du comité exécutif", insistent MM Rotrand et Melançon. Donnant plusieurs exemples de décisions qui incombent au comité exécutif de la ville (modifier le découpage des lots, retenir des services professionnels, décider des voyages des élus, approuver des contrats et des appels d'offres) M. Melançon se demande pourquoi cela ne pourrait pas se faire ouvertement. M. John Gardiner, membre du comité exécutif, a répliqué, au nom de l'administration, que les pouvoirs du comité sont définis dans la charte. Ils visent avant tout à donner des directives aux services municipaux ou à présenter des projets au conseil municipal pour adoption. "Nous étudions les questions importantes au conseil et dans les commissions, assure-t-il. Le comité exécutif a un rôle pivot entre les services et le conseil: on ne peut laisser les fonctionnaires faire des recommandations directes au conseil." De plus, il y a, selon lui, des sujets sur lesquels il serait inopportun de commencer la réflexion en public: changements de zonage, réserves foncières, taux de taxe. Et il ne voit pas l'avantage d'avoir deux sortes de réunions du comité exécutif, les unes publiques, les autres privées. Le conseiller Mélançon, chef parlementaire de la "bande des quatre" qui ont quitté le RCM, convient que certains sujets doivent se traiter à huis clos compte tenu des répercussions (réserves foncières, négociations avec le personnel). "Mais pourquoi ce qui sort du comité exécutif ne peut-il pas être bonifié, demande-t-il. Il s'y prend aussi des décisions éminemment politiques. Le public et les élus ont le droit de savoir ce qui s'y discute et les mandats qui se donnent." A titre d'exemple, il rappelle le rapport d'une commission du conseil qui recommandait 13 arrondissements à Montréal. L'exécutif en a créé neuf, sans discussion au conseil. Deux autres propositions de ce groupe politique ont été défaits par la majorité RCM du conseil. L'une proposait de donner plus de poids aux commissions du conseil, l'autre de préparer un document touchant le processus de démocratisation, de décentralisation et de déconcentration du pouvoir. Une motion des mêmes conseillers, tirée directement du programme du RCM, demande la création d'un poste de défenseur du citoyen. Elle a été remise à la prochaine réunion du conseil.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-03-14

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/AZICAPL4

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

Le groupe Ciments Français complète l'acquisition des intérêts de Miron; un investissement total de \$60 millions pour le no 2 français du ciment

Type Article de journal

Résumé PARIS -- Le groupe Ciments Français a annoncé, hier à Paris, qu'il avait réussi son offre publique d'achat (OPA) amicale, lancée le 13 février dernier, sur le capital de la société québécoise Miron. Le 12 mars, les actions de Miron présentées à l'OPA correspondaient en effet à plus de 96 p. cent du total du capital. Ainsi que le permet la réglementation canadienne, le reste des actions de Miron sera acquis automatiquement dans les prochains jours. L'investissement total des Ciments Français pour cet achat s'élèvera à environ \$60 millions. Le groupe Ciments Français, numéro deux du secteur en France derrière Lafarge-Coppée, va maintenant intégrer la société Miron dans son dispositif nord-américain, par l'entremise de sa filiale Lake Ontario Cement. L'activité de Miron, dans sa structure actuelle, repose essentiellement sur une capacité de vente de l'ordre de 600000 tonnes de ciment au Québec et dans le Massachussets. La capacité du groupe Ciments Français en Amérique du Nord sera ainsi portée à près de cinq millions de tonnes courtes. Le groupe Miron avait annoncé, le 18 février dernier, une perte de \$6,15 millions US en 1988, contre un bénéfice de \$6,74 millions US en 1987. Le groupe Ciments Français a dégagé au cours de l'exercice 1988 un résultat consolidé global de 800 millions de francs en progression de 40 p. cent par rapport à 1987. Son chiffre d'affaires consolidé a atteint 10 milliards de francs en 1988, soit une progression de 24 p. cent par rapport à l'exercice précédent.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-03-14

Pages P. D-5

Select in Zotero zotero://select/library/items/JKKIWR2P

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

Quality report

- Item has no authors

Réunion [des représentants des services municipaux à Montréal]

Type Article de journal

Auteur Abe Limonchik

Résumé Dans La Presse du dimanche 5 mars dernier, madame Marianne Favreau se demande si les représentants des services municipaux sont bien à leur place en participant à une réunion locale organisée pour les locataires du district de Côte-des-Neiges et coparrainée par le conseiller municipal et l'organisation locale du RCM? Peut-être en effet, avons-nous erré en associant ensemble le conseiller municipal et l'organisation locale du RCM, dans une action en faveur des locataires de Côte-des-Neiges où des Services de la Ville sont invités. C'est une question que je soulèverai à la prochaine réunion de district de l'association pour éviter que des activités sans caractère partisan soient perçues comme telles à l'avenir. Et pour éviter tout malentendu, je vais m'assurer que les services municipaux déjà invités ne participent pas à la réunion. Ayant affirmé toutefois qu'il ne s'agit pas de rencontres partisans, je dois préciser pour le bénéfice de vos lecteurs et de vos lectrices la nature et le contexte de ces rencontres. L'année dernière plusieurs propriétaires de Côte-des-Neiges ont connu des baisses de taxes importantes. Malgré tout, certains d'entre eux ont voulu profiter de la hausse générale des taxes municipales pour obtenir de leurs locataires des augmentations de loyers injustifiées. Alerté par ces derniers, j'ai pris l'initiative de convoquer les locataires du secteur concerné pour les informer de leurs droits. Cette réunion fut un grand succès, non seulement par la participation, mais du fait que plusieurs locataires ont pu ainsi éviter des hausses de loyers injustifiées. Lors de cette rencontre, plusieurs plaintes furent déposées concernant le manque d'entretien et de service de même que les problèmes de sécurité auxquels faisaient face les locataires. La nature de la plupart de ces plaintes relevait directement soit du Service de l'habitation de la Ville de Montréal, soit du Service des incendies. Tirant profit de l'expérience de l'année dernière, j'ai décidé comme conseiller municipal de réunir à nouveau les locataires de Côte-des-Neiges, en cette période de renouvellement des baux. Et pour m'assurer que les plaintes recevraient une attention immédiate et un suivi efficace, j'ai pris l'initiative comme c'est le droit (voir le Devoir) de tout conseiller municipal, de le faire. Faut-il rappeler que Côte-des-Neiges est habité à 93% par des locataires et que ceux-ci, provenant en majorité de communautés culturelles diverses, ont souvent des problèmes de communication avec les services municipaux de même qu'avec la Régie du logement? Je tiens à préciser que c'est en tant que conseiller en premier lieu que j'ai convoqué les locataires du district à ces réunions. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que je participe à ce genre d'activités.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-03-14

Pages P. B-2

Select in Zotero <zotero://select/library/items/ND3QYRYN>

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

Deux caucus RCM

Type Article de journal

Auteur Gérald Leblanc

Résumé Il sera intéressant de voir comment le conseil général du RCM, réuni ce soir au centre Saint-Pierre de la rue Panet, règlera le sort de «la bande des quatre». Le RCM doit en effet démêler cet imbroglio, sous peine de sombrer totalement dans le ridicule. Ce qui est impossible partout ailleurs, existe maintenant à l'hôtel de ville de Montréal, où l'on retrouve deux caucus du même parti. Les conseillers Boskey, Goyer, Melançon et Rotrand ont démissionné de l'équipe dirigée par Jean Doré, mais ils sont toujours membres du RCM et peuvent donc, tout autant que les autres, parler au nom de ce parti. Quand Sam Boskey fait une sortie en règle contre le centre Dernier Recours, comme il l'a fait la semaine dernière, il parle au nom du RCM, tout autant que Léa Cousineau, la marraine de ce havre pour les sans-abri. Comment un parti au pouvoir peut-il défendre, en même temps, deux positions contraires? En s'appelant RCM, devra-t-on bientôt répondre. C'est pourquoi l'on offrira des équipes de recherchistes à deux RCM à l'hôtel-de-ville. Le RCM avait promis du changement, mais qui aurait jamais pensé à celui-là. Si le RCM est un parti politique sérieux, on devrait nous dire clairement qui parle en son nom. Si le RCM, se reconnaît mieux dans «la bande des quatre» que dans celle de Doré, il devrait le dire

aux Montréalais. S'il ne peut se brancher entre les deux options, on devra conclure que le RCM n'est pas un parti politique mais une sorte de forum populaire sur les problèmes urbains.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-03-15
Pages P. B-3
Select in Zotero zotero://select/library/items/SHHDMBDG
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

Montréal élargira cette année le boulevard Henri-Bourassa

Type Article de journal
Auteur Agnès Gruda
Résumé Montréal s'attaquera avant la fin de l'année à l'élargissement du boulevard Henri-Bourassa, entre Montréal-Nord et l'autoroute 40, a fait savoir hier une porte-parole du maire Jean Doré. Selon Mme Marielle Séguin, le coût de l'élargissement de ce tronçon de 7,8 km risque cependant d'être supérieur aux \$16 millions prévus par le ministère des Transports, qui s'était engagé l'automne dernier à payer la moitié de la facture. La Ville de Montréal compte d'ailleurs frapper prochainement à la porte du ministre Marc-Yvan Côté, pour lui demander de réitérer son engagement. Prenant la parole hier midi devant la Chambre de commerce de Rivière-des-Prairies, le maire Jean Doré a de son côté indiqué que le comité intermunicipal chargé d'étudier ce dossier doit formuler ses recommandations dans les prochains jours. «Quelles que soient les solutions retenues, le boulevard se fera», s'est-il engagé. Et le plus vite possible, car la réfection de l'autoroute Métropolitaine forcera le boul. Henri-Bourassa à absorber un trafic accru, a fait valoir le maire. Le boul. Henri-Bourassa, qui s'étend sur six voies séparées par un terre-plein jusqu'aux limites de Montréal-Nord, se transforme abruptement en une route de deux voies dès qu'il entre dans Montréal. «Pensons-y un instant, un chemin de campagne pour absorber une partie du trafic de la Métropolitaine», s'est exclamé le maire. Le comité intermunicipal, formé de représentants de Montréal, Anjou, Saint-Léonard, Montréal-Nord et Montréal-Est, favorise l'idée de poursuivre le boulevard urbain en y ajoutant quatre voies jusqu'à la jonction avec l'autoroute. Ce qui reste à déterminer, c'est le partage des coûts et des responsabilités entre les villes concernées (le boulevard Henri-Bourassa zigzague entre Montréal, Montréal-Est et Anjou).

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-03-15
Pages P. A-4
Select in Zotero zotero://select/library/items/ZJ65V9ZN
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

RCM: pas question d'avoir deux ailes parlementaires à l'hôtel de ville

Type Article de journal
Auteur Agnès Gruda
Résumé L'existence de deux ailes parlementaires du RCM à l'hôtel de ville de Montréal est inacceptable, ont jugé hier les délégués du parti, réunis en conseil général. Le conseil général a également refusé de confirmer, par un vote clairement majoritaire, le «fonctionnement pluraliste» du conseil des élus du RCM. Au terme d'un débat houleux qui s'est poursuivi tard dans la nuit, les délégués ont entériné une proposition de leur exécutif qui ne reconnaît qu'un seul caucus des élus du RCM. Une proposition voulant que le fonctionnement du caucus suive en toutes lettres les règles du «pluralisme» a été battue par les délégués. «Un tel amendement sous-entend que le caucus ne respecte pas le pluralisme, ce qui ne correspond pas à la réalité», a fait valoir Mme Léa Cousineau, membre du Comité exécutif de la ville. Fainstat D'autres gros canons du Comité exécutif, dont le président Michael Fainstat, se sont élevés contre cette proposition de l'association de district dans Mont-Royal. «Si on adopte ça, ça va devenir un caucus avec des factions structurées», a plaidé M. Fainstat, pour qui une telle éventualité est inadmissible. Au moment d'aller sous presse, les délégués continuaient à débattre de deux autres propositions visant à trouver une issue à la crise qui déchire le parti depuis que quatre de ses conseillers ont tiré leur révérence au parti, tout en demeurant membres du RCM. Si ces propositions sont adoptées, les deux ailes

«parlementaires» vont continuer de cohabiter jusqu'à ce que le parti trouve un moyen de réconcilier les quatre «indépendants» et la majorité. Centralisme D'ici là, la direction du parti sera appelée à réétudier les règles de fonctionnement du caucus. C'est en reprochant au caucus ses excès de «centralisme décisionnel» que les conseillers Pierre-Yves Melançon, Pierre Goyer, Marvin Rotrand et Sam Boskey avaient tiré leur révérence l'automne dernier. Ils avaient alors été d'abord exclus, puis réintégrés au sein du RCM, avec le soutien de plusieurs associations locales. Des militants qui affirment soutenir les quatre dissidents se sont montrés très déçus du rejet de l'amendement voulant inscrire le pluralisme dans le modus vivendi du caucus. «C'est un véritable filibuster contre les quatre démissionnaires», a déploré la coordonnatrice du parti dans le district de Mile-End Jean-Talon, Mme Anne-marie Allaire. Selon la proposition de l'exécutif du RCM, rien dans les statuts du parti ne permet d'accepter l'existence de deux groupes parlementaires distincts à l'hôtel de ville. Rien dans les statuts ne prévoit non plus les mécanismes d'expulsion dans des situations comme celle que vit le RCM depuis l'automne dernier, conclut la direction du parti. Le parti estime que la crise doit être résolue politiquement, et non par des moyens juridiques. Pour le moment, cependant, la crise est loin d'être résolue, et le conseil général a décidé hier de se donner un sursis avant de régler le problème de la dissidence.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-03-16

Pages P. A-14

Select in Zotero zotero://select/library/items/SN2CUGST

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

Le RCM en crise de puberté

Type Article de journal

Auteur Gérald Leblanc

Résumé C'était au 1212 Panet. Vous connaissez cette adresse? Pour plusieurs, c'est un lieu de rendez-vous tellement familier qu'on se contente d'en mentionner le numéro civique. Ce qui donne des messages du genre: on se retrouve au 1212 pour la rencontre de mercredi. C'est là, juste au sud de la rue Sainte-Catherine, que loge le centre Saint-Pierre, un sanctuaire de la contestation progressiste. Depuis un quart de siècle, citoyens-syndicalistes-féministes-journalistes-progressistes y font, défont et refont la société montréalaise. Comme aux plus belles heures, il faisait chaud, dans tous les sens du mot, avant-hier soir, au 1212 Panet. Peu sensible aux redoux de fin d'hiver, la grande salle était surchauffée, avant même le début d'un autre grand show de la parole. Encore studieux et portés sur les débats, malgré la prise et l'exercice du pouvoir, les militants du Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM) avaient pris place dès 19 heures. Ils ne devaient quitter que six heures plus tard, après avoir fait éclater les thermomètres, météorologiques et psychologiques. C'était un conseil général, c'est-à-dire une réunion de représentants des 58 associations des districts électoraux de Montréal. Snowdon, Louis Hébert, Louis Riel, Jean-Talon, NDG... Des cartons d'identification, qu'on levait pour les votes, indiquaient clairement la famille de chacun. C'est ainsi que Sam Boskey, Pierre Goyer, Pierre-Yves Melançon et Marvin Rotrand dirigeaient les délégations de leur district: Décarie, Jean Talon, Snowdon et Mont-Royal. Quoi de plus normal puisque ces conseillers sont membres du RCM et furent élus sous cette bannière en 1986. Il y avait plus de monde que d'habitude à ce conseil général, plusieurs militants devant se tenir debout à l'arrière de la salle ou se relayant dans les corridors, toujours grouillants de caucus informels à l'heure des grands débats. Sur le côté, les deux rangées de tables réservées aux journalistes étaient aussi bien remplies. Deux ou trois caméras de télévision étaient installées en permanence pour ne rien manquer des moments croustillants de cette rencontre historique. C'était en effet une rencontre bien spéciale où l'on devait trancher un problème assez particulier. Peut-on être membre du RCM et s'opposer à l'administration de ce parti à l'hôtel de ville? C'est ce que prétendent les quatre conseillers démissionnaires, du caucus mais non du parti, Boskey, Goyer, Melançon et Rotrand. La bande des quatre a soutenu, mercredi, que l'administration municipale doit laisser place au pluralisme, c'est-à-dire à différentes interprétations du programme RCM. Elle réclame, en conséquence, le droit de s'opposer à l'administration du RCM à l'hôtel de ville, tout en restant au sein du parti. Le droit de voter contre l'administration, de faire des conférences de presse pour la dénoncer et de mobiliser l'opinion publique contre cette administration. A première vue, cette démarche paraît tellement suicidaire qu'on se demande comment un parti politique peut prendre des mois à trancher la question. Ailleurs, un parti au pouvoir sortirait le petit Larousse et lirait la définition donnée au mot parti: groupe de personnes unies par la même opinion, les mêmes intérêts, la même action politique (les militants d'un parti). Et les 52 conseillers fidèles à l'administration indiqueraient le chemin de la sortie aux 4 dissidents. Au RCM, il aura fallu de nombreuses rencontres préliminaires, plusieurs heures de débats sur la frontière entre la dissidence et l'opposition, l'intervention de tous les gros canons du caucus pour qu'on mette timidement en branle le processus d'expulsion. En rejetant la notion de pluralisme dans la gestion des affaires municipales, le RCM a

finalement indiqué le sort qui attend la bande des quatre l'automne prochain, car c'est seulement lors du congrès du parti que l'affaire sera classée. Pourquoi tant de ménagement et tant d'hésitation pour une affaire qui paraît si claire? Pourquoi donner aux adversaires six longs mois pour préparer, de l'intérieur, la contestation de l'administration Doré-Fainstat. En regardant et en écoutant les militants, on avait l'impression, mercredi soir, que plusieurs enviaient la bande des quatre, qui pouvait, elle, continuer à promouvoir le renouveau urbain, sans les contraintes du pouvoir. Ces militants, qui ont consacré de nombreuses années à l'avènement du RCM, ne semblent pas avoir encore reçu la confirmation que ça en valait le coup. Pas de loi 101 ou d'assurance-santé, comme ce fut le cas au Parti québécois ou chez les néo-démocrates de l'ouest. Une sorte de crise de puberté, de révolte avant le passage à l'âge adulte, avec tout ce qu'il comporte de désillusion et de routine. C'est au RCM de régler ses problèmes de croissance, en dehors des corridors de l'hôtel de ville. Les Montréalais, eux, ont élu des gens pour diriger les affaires de la ville. Ils les paient, de mieux en mieux, pour le faire. Le RCM a même fait toute une série de promesses, plus de 80 engagements à réaliser durant un premier mandat. Que le pluralisme fleurisse au sein du parti, on ne peut que s'en réjouir. Mais que le pluralisme continue sur le plancher de l'hôtel de ville, ça commence à ressembler à de l'anarchie. C'est au conseil des élus, le caucus, de négocier en son sein ce qu'il peut et veut faire, de pratiquer l'art du possible qu'est la politique. L'opinion publique et les critiques porteront ensuite jugement. Si la bande des quatre veut jouer à l'opposition, qu'elle le fasse. Elle comblera ainsi un grand vide et pourra mener des combats utiles, comme celui qu'elle vient d'entamer sur l'ouverture des séances du comité exécutif. Les Boskey, Goyer, Melançon et Rotrand ont des critiques valables à faire valoir. Qu'ils fassent leur métier d'opposants et la Ville sera mieux gardée.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-03-17

Pages P. B-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/L6YQBWXE

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

Les automobilistes montréalais vont vivre six mois de cauchemar ; un tronçon de l'autoroute 20 sera fermé jusqu'en octobre

Type Article de journal

Auteur André Pépin

Résumé QUÉBEC -- Le ministre québécois des Transports, M. Marc-Yvan Côté, annonce aujourd'hui à Montréal la réfection de l'autoroute 20, incluant l'échangeur Turcot, sur le tronçon compris entre le tunnel Ville-Marie jusqu'à la hauteur de l'aéroport de Dorval. Ces travaux nécessiteront un investissement de \$70 millions. Des voies seront réservées aux autobus, rue Notre-Dame, jusque dans Lachine, mais le ministre Côté a été clair à ce sujet hier: «Nous ne verserons pas un sou à la STCUM pour ce service adionnel, comme le réclame le président du conseil d'administration, M. Robert Perreault.» Dans le budget de la STCUM, soutient le ministre, un peu plus de \$8 millions sont réservés pour les dépenses imprévues. Selon les informations obtenues hier par La Presse, les travaux vont débuter en avril et se poursuivre jusqu'à l'automne, ce qui va constituer un véritable cauchemar pour les 100000 usagers qui empruntent quotidiennement cette autoroute. «L'occasion est toutefois excellente, précise le ministre, pour promouvoir l'utilisation du transport en commun, ce qui devrait profiter, à long terme, à la STCUM.» Le ministère, a indiqué un collaborateur du ministre, investira près de \$2 millions pour aménager les voies réservées aux autobus et pour promouvoir l'utilisation du transport en commun. Ces travaux sont urgents, indique-t-on au ministère, et marquent en quelque sorte le début de l'application d'un plan global, proposé par le gouvernement l'été dernier, qui prévoit des investissements de \$1,6 milliard d'ici dix ans dans la région métropolitaine. M. Côté annonce donc ce matin un premier projet contenu dans ce plan global. On peut s'attendre à toute une série d'annonces officielles puisque ces travaux vont durer dix ans. Des rapports confidentiels, au ministère des Transports, indiquent, selon nos informations, que la structure de l'échangeur Turcot serait dans un état aussi piteux que celle de l'autoroute Métropolitaine, ce qui force le ministère à investir rapidement dans ces travaux de réfection. Dans les documents rendus publics l'été dernier, le ministère indique que des travaux de réfection de joints, de dalles, de chaussées et de structures doivent être faits sur la plus grande partie de l'autoroute 20, du moins sur son parcours dans l'île de Montréal. Ce matin, en conférence de presse, le ministre doit apporter des précisions. La STCUM collabore La direction de la STCUM a fait savoir depuis quelques mois déjà qu'elle collaborerait étroitement à la réalisation de tous ces projets. Ce qui a surpris et irrité le ministre Côté, c'est que M. Perreault réclame des sommes additionnelles pour cette collaboration. «Ce fut d'abord \$3 millions, puis \$2,2 millions, et finalement \$2 millions», a indiqué un collaborateur du ministre. De plus, un communiqué émis hier par M. Perreault précise le type de collaboration que la STCUM apportera, avant même l'annonce formelle que le ministre doit faire aujourd'hui. Dans le jargon

du milieu, M. Perreault, en émettant ce communiqué, a retiré un certain «punch» au ministre qui, on le devine, aimerait tirer des bénéfices politiques d'un tel investissement. C'est à titre de vice-président du comité exécutif de Montréal que M. Perreault a annoncé hier la collaboration étroite de la STCUM à ce projet. En plus des voies réservées aux autobus durant les travaux, la STCUM consacra plus de 37000 heures de service en surface, dans l'ouest de l'île, durant les six mois que dureront les travaux. L'organisme souhaite par ailleurs offrir entre 1500 et 2000 places supplémentaires sur la liaison ferroviaire de banlieue Montréal-Rigaud à l'heure de pointe du matin, pendant toute la durée des travaux. Des efforts sont faits, soutient M. Perreault, pour obtenir de la firme Bombardier la livraison à temps de voitures additionnelles. «Ces mesures devraient permettre à la société de maintenir la même qualité de service dont bénéficient actuellement les usagers et de faire face à un accroissement prévu de 6000 passagers», a déclaré M. Perreault. Enfin, étant donné l'importance de la congestion de circulation qu'entraîneront les travaux, la STCUM entreprendra également une campagne spéciale d'incitation à l'utilisation du transport collectif. Plusieurs chroniqueurs à la circulation des stations radiophoniques montréalaises ont également offert leur collaboration durant les travaux. Certains ont d'ailleurs apporté une série de «suggestions constructives» pour améliorer la fluidité de la circulation, a-t-on précisé au ministère. *** La partie hachurée du plan indique le tronçon de l'autoroute 20 qui sera fermé. Les chiffres désignent le flot des automobiles qui y circulent quotidiennement.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-03-17

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/78VWDFGV

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

Toutes les villes de l'île de Montréal se seront converties au recyclage en 1993

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé En 1993, toutes les villes de l'île de Montréal recycleront une partie de leurs déchets. C'est ce qu'a annoncé hier le directeur de la Régie intermunicipale de gestion des déchets sur l'île de Montréal, M. Guy G. Racine. La Régie s'est fixé comme objectif de recycler 15 p. cent des quelque 600000 tonnes de déchets domestiques et industriels produits chaque année dans les 27 municipalités qu'elle regroupe. M. Racine, qui participait hier au congrès de la Conférence des maires de banlieue, a dit souhaiter que d'ici quatre ans, «les structures économiques et industrielles seront en place pour utiliser toutes les matières récupérées.» En annonçant sa décision quatre ans à l'avance, la Régie veut donner le temps à l'industrie de se préparer à absorber annuellement 90000 tonnes de papier, carton, verre et autres matériaux recyclables qui échapperont aux traditionnels sacs verts. La Régie de gestion des déchets regroupe l'ensemble des municipalités de l'île, exception faite de Montréal, qui vient de son côté d'amorcer un projet-pilote de collecte sélective des ordures dans les quartiers de Notre-Dame-de-Grâce, Domaine Saint-Sulpice et Pointe-aux-Trembles. Montréal nourrit elle aussi l'intention d'étendre la collecte sélective sur tout son territoire. Actuellement, ville LaSalle est la seule municipalité de l'île à pratiquer le tri et le recyclage des déchets sur une grande échelle. Sept autres villes s'apprentent à lui emboîter le pas prochainement, mais la Régie leur a demandé hier d'attendre quelques mois, afin que leur système de récupération soit compatible avec la solution choisie pour l'ensemble de l'île. En prenant le train du recyclage, les villes de banlieue souhaitent diminuer considérablement le volume des ordures dont elles doivent disposer chaque année, et qui sont actuellement acheminées vers des sites d'enfouissement à Montréal. Avec la disparition prochaine des deux principaux sites - la carrière Meloche, qui doit fermer vers la fin de l'année, et la carrière Miron, qui suivra au plus tard en 1993 - , les villes de banlieue doivent décider ce qu'elles vont faire de leurs déchets à compter de la prochaine décennie. Actuellement, a précisé le vice-président de la Régie, M. Michel Leduc, maire de LaSalle, on attend les propositions de sept compagnies, pour la plupart des firmes étrangères «mariées» à des sociétés québécoises. M. Leduc a dit s'attendre à ce que le contrat soit signé avant la fin de 1989. Mais que la Régie opte pour l'incinération des ordures ou pour le compostage, elle va de toute façon devoir trouver un endroit pour enfouir les résidus (cendres ou compost) du traitement, a souligné M. Leduc. Quel pourrait être ce site? Le vice-président de la Régie a laissé entendre que ce pourrait être l'une des «plaies béantes» de Montréal, par exemple les carrières de l'Est.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-03-17

Pages P. A-5

Select in Zotero zotero://select/library/items/URIC5UZQ

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

[Jean] Doré dit avoir été tenu dans l'ignorance de la réfection du réseau autoroutier; \$165 millions pour les autoroutes et le transport en commun sur l'île de Montréal

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé Quelques heures avant que le ministre des Transports Marc-Yvan Côté n'annonce un vaste plan de réfection qui touchera les principales voies rapides de la région métropolitaine dès la mi-avril, le maire Jean Doré affirmait ignorer autant la nature que l'échéancier de ces travaux. Ceux-ci s'échelonnent sur six mois et coûteront un peu plus de \$80 millions. Ils consistent principalement en une réfection majeure des autoroutes 20 et Ville-Marie. Des travaux préliminaires seront également entrepris sur l'autoroute Métropolitaine. M. Côté a également annoncé hier des dépenses de près de \$84 millions pour le transport en commun, comprenant entre autres la construction d'un nouveau terminus au centre-ville au coût de \$26 millions. Les voies rapides où des travaux majeurs seront effectués ne seront cependant jamais totalement fermées à la circulation durant la journée, a assuré M. Marc-Yvan Côté, en conférence de presse hier après-midi. Un peu plus tôt, le maire Jean Doré avait affirmé nager dans le noir quant aux intentions de Québec. «Au moment où on se parle, il y a encore des incertitudes. Nous ne savons toujours pas par quelle stratégie on attaquera les travaux de l'autoroute 20, et dans d'autres cas, par exemple en ce qui concerne la Métropolitaine, on ne sait pas ce qui va se faire et s'il se fera quelque chose», a déploré le maire Doré. Selon M. Doré, cette situation était pour le moins anormale et empêchait la ville de se préparer adéquatement à répondre aux problèmes de circulation que vont entraîner les travaux. «A la STCUM, les changements d'horaires doivent être prévus trois mois à l'avance», a souligné M. Doré, qui participait hier à titre de conférencier au congrès de la Conférence des maires de banlieue. Le ministre Marc-Yvan Côté, qui était lui aussi invité à ces assises, a rejeté le blâme sur la ville, en assurant que l'administration montréalaise avait bel et bien été mise au courant de ce qui se mijotait à Québec. «Si les communications ne se font pas entre les fonctionnaires et les politiciens à Montréal, ce n'est pas le problème de mon ministère», a-t-il laissé tomber. Quant à l'impressionnante brochette de travaux auxquels vont «goûter» les automobilistes montréalais à compter du 15 avril, elle comprend entre autres: une réfection majeure de l'autoroute 20 entre la 1ère avenue de Lachine et l'échangeur Turcot, au coût de \$22 millions; la reconstruction du tronçon de l'autoroute 20 compris entre les boulevards Saint-Charles et Saint-Jean, au coût de \$11 millions; la rénovation de l'autoroute Métropolitaine entre la 520 et le boul. Pie IX, comprenant la construction de huit «îlots» où les voitures pourront s'arrêter en cas d'urgence (\$9 millions); la réparation de la chaussée de l'autoroute Ville-Marie, entre l'échangeur Turcot et le tunnel (\$4,5 millions); le prolongement de l'autoroute 19 de l'autoroute 440 jusqu'au boul. Dagenais (\$3 millions); des travaux de construction de nouveaux échangeurs au carrefour de l'autoroute 15 et du boul. de la Concorde à Laval. Du fil à retordre Tous ces travaux, et particulièrement ceux des autoroutes 20 et Ville-Marie, donneront du fil à retordre aux automobilistes. Pour tenter de minimiser les retombées sur la circulation, Québec prévoit notamment aménager une voie réservée aux autobus de la STCUM sur le boulevard Newman à ville LaSalle. On ajoutera aussi 1500 sièges supplémentaires sur la ligne train Montréal-Rigaud. Le ministère compte également dépenser un million de dollars pour informer les citoyens et les inciter à utiliser le transport en commun et à pratiquer le covoiturage. Le ministre Côté a cependant refusé hier de répondre à la requête de la STCUM, qui avait demandé à Québec de défrayer la moitié des coûts additionnels qu'elle devra assumer en raison des travaux. Ces coûts sont estimés à \$2 millions. Selon le ministre, Québec dépensera déjà au-delà de \$2 millions en aménageant la voie réservée, en fournissant les panneaux de signalisation et en menant sa campagne d'information. Et la STCUM devrait comprendre, d'après lui, que ces travaux massifs lui fournissent une occasion en or pour attirer de nouveaux clients. M. Côté s'est cependant dit prêt à négocier avec le président du conseil d'administration de la STCUM, M. Robert Perreault, dans la mesure où «négocier signifie que l'on puisse en bout de ligne répondre non.»

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-03-18

Pages P. A-18

Select in Zotero zotero://select/library/items/44RCQJ24

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

Taxe d'affaires: "décision douteuse sur le plan juridique", soutient le maire [Jean] Doré; plus de 50 autres demandes de remboursement de taxe

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé La Presse Nouvelles générales, samedi 18 mars 1989 468 mots, p. A3 Gruda, Agnès Le jugement de la Cour supérieure invalidant quatre règlements sur la taxe d'affaires de la ville de Montréal est une «décision extrêmement douteuse sur le plan juridique», a estimé hier le maire Jean Doré. Depuis que ce jugement a été rendu, il y a un peu plus d'un mois, donnant raison à cinq associations de professionnels de la santé, les demandes de remboursement de taxes d'affaires n'ont pas cessé d'affluer à Montréal. Des entreprises comme Bell Canada, Steinberg, Air Canada, Via Rail, la Fédération des Caisses Desjardins, Télé-Métropole et plusieurs autres, demandent à la ville de leur rembourser les taxes perçues depuis 1985. Ces demandes totalisent déjà \$40 millions. \$800 millions «Théoriquement, ce jugement met en cause \$800 millions, soit la moitié du budget de la ville de Montréal», s'est indigné le maire Doré, hier. Montréal perçoit en effet chaque année environ \$200 millions en taxe d'affaires, et la décision du juge Turmel concerne quatre exercices financiers. «Personnellement, je trouve ça indécent que des entreprises essaient de se faire rembourser pour des services qu'elles ont reçus. C'est le monde à l'envers.» Dans sa décision, le juge Gérard Turmel déclare nuls les comptes de taxes perçus par Montréal pour les exercices financiers 1985 à 1988. Selon le juge, les règlements de la ville sont incomplets parce qu'ils ne précisent pas «à qui ils s'adressent et dans quel domaine ils s'appliquent.» Ces précisions existent dans la loi sur la fiscalité municipale, mais le juge Turmel affirme qu'un règlement doit être complet en lui-même. Or, selon le maire Doré, la Cour suprême a déjà rendu des décisions disant que les villes n'ont pas à reproduire dans leurs règlements des textes de lois clairs. Montréal a d'ailleurs porté la cause devant la Cour d'appel, et M. Doré a dit s'attendre à ce que celle-ci «casse» la décision du juge Turmel. Amendements à la Charte D'ici là, Montréal demande à l'Assemblée nationale des amendements à sa Charte qui empêcheraient les tribunaux d'invalider ses règlements sur la taxe d'affaires, et ce de façon rétroactive. «Il faut à tout prix qu'on se protège juridiquement», explique M. Doré. Selon de proches collaborateurs du ministre des Affaires municipales Pierre Paradis, cette démarche est toutefois pour le moins «délicate», puisque l'Assemblée nationale hésitera avant de décider de s'immiscer dans le processus judiciaire. Si la ville doit, en bout de ligne, rembourser les taxes d'affaires perçues au cours de ces quatre années, quelqu'un va devoir payer, a fait remarquer le maire. De deux choses l'une: ou bien il va alors falloir «égorger les propriétaires privés et les locataires», ou bien il va falloir taxer les entreprises pour les remboursements qu'elles ont réclamés... «C'est totalement absurde!», croit le maire de Montréal. *** Plus de 50 autres demandes de remboursement de taxe Plus d'une cinquantaine de demandes de remboursement de taxes ont été inscrites, hier, en Cour supérieure, contre la Ville de Montréal, pour un montant total de quelque \$6,7 millions. Ces réclamations sont présentées par des entreprises, des commerçants ou des cabinets professionnels et portent le montant total des demandes de remboursement de taxe d'affaires induite à quelque \$58 millions. Elles font suite à un jugement de la Cour supérieure, rendu le 3 février dernier, dans lequel le tribunal déclarait nuls les comptes de taxe d'affaires perçus par la Ville de Montréal pour les exercices financiers de 1985 à 1988, parce que les règlements municipaux relatifs à cette taxe étaient incomplets. Ces règlements ne précisaient pas, selon la Cour, à qui ils s'adressaient et dans quel domaine ils s'appliquaient. La Ville de Montréal a porté ce jugement devant la Cour d'appel et ce n'est qu'après la décision de celle-ci que l'on saura si la municipalité devra procéder au remboursement des réclamants.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-03-18

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/89ZN4B3V

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

Trois agressions au couteau: les bandes [de jeunes] font la pluie et le beau temps [à Montréal]

Type Article de journal

Auteur Yves Boisvert

Résumé Trois personnes ont été poignardées, dont une mortellement, dans la nuit de samedi à dimanche. Vers 4h30 hier, un jeune homme de 24 ans est mort peu de temps après avoir reçu plusieurs coups de couteau, pendant qu'il se trouvait à bord d'un autobus de la STCUM, près du métro Frontenac. Le jeune homme, dont la police a refusé de dévoiler l'identité, avait été assailli par une bande. Peu de temps après le meurtre, la police a procédé à

l'arrestation de six suspects - une femme de race blanche et cinq hommes de race noire, dont trois mineurs - qui ont été interrogés toute la journée d'hier et une partie de la nuit par les sergents-détectives Jean Baril et Serge Hébert. L'enquête se poursuit toujours. Par ailleurs, à 22h10, dans la station de métro Berri-UQAM, une autre bande s'en est pris à un adolescent de 14 ans, à qui ils voulaient voler le veston de cuir, dit la poïce. L'adolescent a été blessé à la cuisse par un coup de poignard. Une demi-heure plus tard, cette fois à la station de métro Frontenac, un jeune homme de 24 ans, qui s'est interposé pour mettre fin à une bagarre entre une bande de jeunes Blancs et une bande de jeunes Noirs, a été blessé à une jambe, encore une fois par un coup de poignard. Il a été transporté à l'hôpital Royal Victoria, où il a reçu les premiers soins. 27 gangs Ces événements surviennent au moment où la police de la CUM commence à s'inquiéter de l'accroissement du nombre de bandes de jeunes à Montréal. Selon les chiffres officiels de la police, il y aurait, sur le seul territoire de la CUM, pas moins de 27 gangs d'adolescents. Et encore, ce chiffre serait fort conservateur, selon les policiers eux-mêmes. Toujours selon la police, ces «bandes de voyous» sont présentes sur au moins 13 des 24 districts de la CUM. M. Robert Perreault, président de la STCUM, commentant les trois incidents, a rappelé les ententes intervenues il y a quelques mois entre la police et la STCUM: l'ajout de plusieurs milliers d'heures de surveillance et de patrouille policière dans le métro effectuées par des équipes spéciales, ainsi qu'un meilleur système de communication entre le métro et l'extérieur. Ces mesures ne sont toutefois pas encore en vigueur. Mais M. Perreault estime toutefois que la criminalité n'est pas différente «en surface» et dans le métro, et qu'il n'y a pas de problème spécial dans le métro: «Le phénomène des gangs dépasse le métro; on le voit dans les écoles, dans la rue et ailleurs.» Quant à l'interdiction du port du couteau, M. Perreault rappelle que cette mesure relève du gouvernement fédéral, à qui revient la pouvoir de créer des infractions.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-03-20

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/PV2NLDTJ

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

Montréal invite la population à investir les nouveau comités conseils d'arrondissement

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé La Presse Nouvelles générales, lundi 20 mars 1989 371 mots, p. A4 Favreau, Mariane A la veille des premières assemblées des comités conseils d'arrondissement, le vice-président du comité exécutif invite la population à investir cette nouvelle structure pour en faire son affaire. «Cela va sûrement changer la façon de faire de la politique à Montréal», observe M. Robert Perreault. C'est en effet ce soir que quatre des neuf arrondissements nouvellement créés par l'administration Doré tiennent la toute première réunion de leur comité conseil. D'autres réunions se tiendront demain et mercredi, dans d'autres arrondissements. «Il s'agit d'une première, non seulement à Montréal mais pour l'ensemble du Québec. Cette structure s'inscrit dans la politique de consultation de la municipalité», indiquait hier le vice-président du comité exécutif de la ville. L'arrondissement est une nouvelle structure qui regroupe les conseillers municipaux des huit ou neuf districts électoraux qui forment l'arrondissement. Les citoyens pourront leur poser des questions, assister à leurs délibérations sur les sujets à l'ordre du jour, et leur soumettre des requêtes. Les résidents plus particulièrement touchés par une question de zonage, par exemple, en sont informés par courrier et invités à donner leur point de vue. Invitation spéciale Autrement, les citoyens sont avisés de la tenue de leur réunion de leur comité conseil par les journaux. Toutefois, la ville a expédié une invitation spéciale à quelque 4000 organismes et groupes qui pourront recevoir l'ordre du jour mensuel. Pourquoi eux et pas les citoyens ordinaires? «Il ne s'agit pas de privilégier les groupes, assure M. Perreault. Mais on pense que les Sidac, les CLSC, les groupes de locataires ou autres peuvent être plus intéressés à suivre les activités des comités conseil. «Il est un peu normal que les organismes du milieu qui représentent la population suivent davantage les questions», indique-t-il. Pour la première assemblée, des dépliants ont été déposés dans 460000 boîtes aux lettres pour inviter les citoyens. On y indique brièvement la procédure. Et le fait que le comité conseil d'arrondissement ne prend pas de décision mais fait des recommandations au comité exécutif de la ville. «Ces rencontres mensuelles favoriseront une meilleure prise de décision sur les projets locaux, assure M. Perreault. Elles permettront avant tout de faire des choix mieux éclairés en tenant compte des attentes de ceux à qui ils sont destinés.» Selon lui, il s'agit d'un «défi important, qu'il ne sera pas nécessairement facile à relever». Et le délai de cinq semaines que crée la discussion de certains sujets au conseil d'arrondissement, ne rajouterait pas à la lourdeur du processus de décision, assure M. Perreault. «On a trop d'exemples de décisions prises sans obtenir l'opinion des citoyens qui se sont avérées, à terme, préjudiciables à l'intérêt public et aux finances publiques.» *** C'est ce soir que quatre des neuf

arrondissements nouvellement créés par l'administration Doré tiennent la toute première réunion de leur comité conseil. D'autres réunions se tiendront demain et mercredi, dans d'autres arrondissements.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-03-20
Pages P. A-4
Select in Zotero zotero://select/library/items/6UHQL67S
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

La violence de hordes de jeunes, les soirs de disco, n'effraie pas le conseil [d'arrondissement Plateau Mont-Royal/Centre sud]

Type Article de journal
Auteur Marianne Favreau

Résumé L'homme s'avance au micro, un brin intimidé par le rouge solennel du décor et la longue table en V où siègent les huit élus de l'arrondissement Plateau Mont-Royal/Centre sud. «Depuis des années, il existe un problème à cause de la discothèque, angle Saint-Grégoire et Papineau. Mais à la Ville on nie le problème», expose-t-il. «Il y a du bruit, de la bataille autour. Les batailles se poursuivent dans nos cours et les résidants sont menacés quand ils sortent sur leur balcon. Les jeunes urinent sur nos portes de logement. On n'ose plus prendre l'autobus devant.» Pour appuyer ses propos, il sort des instruments (poings américains?), une hache, trouvés sur le terrain des résidants après le passage de la horde, les soirs de disco. «Va-t-il falloir qu'il se passe dans notre quartier la même chose que dans le métro pour vous interveniez», demande-t-il aux huit conseillers municipaux qui siègent pour la première fois en comité conseil d'arrondissement devant une centaine de personnes. Le conseiller Robert Perreault assure que la situation n'est pas aussi grave autour de cette disco pour mineurs de son district de Laurier. «On n'y vend pas d'alcool. La police suit le dossier de proche. Elle fait une surveillance particulière, mais elle n'est pas d'avis que la disco soit fermée. «Si la police conclut que la situation est hors contrôle, la ville pourra intervenir. Mais les rapports de police ne sont pas aussi alarmants que ce que vous nous dites.» Quant à prendre les grands moyens, retirer le permis ou exproprier le terrain, on n'en est pas encore là. «Et la ville n'en a peut-être pas les pouvoirs légaux.» Un citoyen du Mile-End se plaint des shooting galleries sur l'avenue du Parc, des seringues qu'on trouve et de la prostitution qui y fleurit. Qu'entend faire la ville? Là encore, «le problème n'est pas plus aigu qu'ailleurs», rétorque le conseiller du district, Konstantinos Georgoulis. Mais il y a des méthodes pour y voir, enchaîne le conseiller de Saint-Jacques, Raymond Blain, qui donne l'exemple d'une concertation police-juges-citoyens pour nettoyer la rue Champlain, dans son secteur. Opération de relations publiques? Exercice de dédramatisation? Ou bien les problèmes signalés ne sont aussi graves que le croient les citoyens, ou bien ils seront réglés avant longtemps. Bref, les conseillers ont réponse à tout. D'ailleurs, ils connaissent par leur nom plusieurs intervenants, et ont parfois discuté de la question avec eux auparavant. Une douzaine de questions ont ainsi été posées: du stationnement sur vignette autour de la rue Prince-Arthur, des amendes pour infraction quant aux ordures, ce qu'il advient de projets de construction, des pistes cyclables, du recyclage des déchets, des antennes paraboliques, etc. Avant cette période de questions, les conseillers avaient informés leurs commettants du cheminement de quelques projets (parcs, centre sportif, pavages), les invitant à donner leurs idées dans certains cas. Puis, les échanges se sont intensifiés devant un projet de changement de zonage résidentiel en zonage commercial, amené d'office au comité conseil. Les conseillers devaient prendre position à la lumière des interventions publiques et faire une recommandation au comité exécutif de la ville. Restaient huit requêtes, déposées par six citoyens que le c.c.a. devra sans doute finir d'entendre aujourd'hui. légende comité conseil:

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-03-21
Pages P. A-5
Select in Zotero zotero://select/library/items/W4JQBGHH
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

Les "gangs" [de jeunes], un phénomène marginal; selon la police, Montréal ne vit pas à l'heure des "gangs de rue", mais...

Type Article de journal

Auteur Suzanne Colpron

Résumé Le phénomène des «gangs de rue» est tout à fait marginal à Montréal, a déclaré hier le directeur Robert Desjardins, de la section renseignement de la police de la Communauté urbaine de Montréal (CUM). M. Desjardins a affirmé que des 27 «gangs» recensés sur le territoire de la CUM, seuls quatre étaient structurés et dotés d'une organisation minimale. Avec un chef et des membres en règle? «Oui», a répondu M. Desjardins devant une meute de journalistes convoqués à la hâte au quartier général de la police, rue Bonsecours, à Montréal. Ce phénomène, aussi marginal soit-il, n'est pas nouveau, selon lui. La police possède et recueille des informations sur le sujet depuis deux ans et demi. Ses recherches lui ont permis d'identifier une trentaine de groupes qui commettent des infractions, volent, agressent et frayent avec le milieu de la prostitution. Racisme Même s'il refuse de parler de luttes raciales entre ces bandes d'adolescents, M. Desjardins a été forcé d'admettre que la plupart d'entre elles se forment autour de la langue et de la couleur de la peau. «On remarque que les gens de même ethnie se tiennent ensemble: les Haïtiens comme les Italiens, les Français comme les Anglais», a-t-il noté. Que font-ils? Rien de particulier. Ils s'attendent, le soir à la sortie des écoles, et errent dans les couloirs du métro en «méditant» leurs coups. «Ces jeunes volent et commettent des agressions armées. Ils ne foutent strictement rien et se payent la traite aux dépens de la société», a résumé M. Desjardins. Ce problème n'est pas étranger à l'éclatement de la famille, selon le directeur. Ces jeunes, âgés de 13 à 16 ans, n'ont personne à qui parler. Ni père, ni mère. Il y a à peine dix ans, on ne retrouvait pas ce genre de criminalité, a-t-il fait remarquer. «Aujourd'hui, la police a de la difficulté à retracer les parents des jeunes délinquants. Ces derniers ne collaborent pas avec les autorités.» Les couteaux Le principal obstacle auquel est confrontée la police est le port du couteau. La plupart des jeunes qui appartiennent à des bandes sont armés jusqu'aux dents. Ils ne possèdent pas de revolvers, qui sont trop chers et trop dangereux. Non! Ils se promènent avec des couteaux dans leurs poches. Or, le port de ces armes échappe à la loi: ce n'est pas un acte criminel en soi. Personne ne peut être arrêté du fait qu'il porte un couteau. De plus, la police ne peut saisir une telle arme à moins d'avoir la preuve que son propriétaire a l'intention de l'utiliser dans un but dangereux. Jusqu'à présent, seule la municipalité de Pointe-Claire a adopté un règlement interdisant le port de ces armes. Le texte de loi se lit comme suit: «Quiconque est trouvé dans une rue ou une place publique, ayant sur sa personne, ou transportant sans justification légale, une arme à feu, une épée, un couteau, ou toute arme offensive commet une infraction». En attendant l'amendement de la loi actuelle, la police tente de sensibiliser les maires des autres municipalités au problème des «gangs» de rues. Elle souhaite à tout le moins que d'autres villes adoptent un règlement similaire. «Si vous me demandez si Montréal vit à l'heure des gangs de rues, ma réponse est non», a dit le directeur Desjardins en pesant chacun de ses mots. «Mais ça va le devenir si on ne s'en occupe pas», prévient-il. Pour contrer le phénomène de la violence, la police a déjà intensifié sa présence dans le métro. Plus d'agents circulent dorénavant dans les couloirs. Malgré cette mesure, les employés de la STCUM notent de plus en plus d'agressions et de cas de violence gratuite. Réactions Réagissant aux propos du directeur de la section renseignement, le président de la Fraternité des chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro, M. Maurice Vézina, a exprimé son inquiétude. «Ce qui s'est passé au métro Frontenac, dimanche, n'était pas le premier incident du genre. Il ne faut pas se le cacher, a-t-il dit, le métro et l'autobus ne sont pas aussi sûrs qu'on voudrait bien le laisser croire. La situation se dégrade dangereusement, en particulier dans l'ouest et dans l'est de la ville.» La présidente de la STCUM, Mme Louise Roy, a pour sa part tenu à rassurer la population en indiquant que le meurtre commis dimanche dans un autobus, près de la station de métro Frontenac, était un incident isolé. Selon elle, il faudrait néanmoins trouver le moyen d'améliorer les communications entre les agents de sécurité et les policiers de la CUM. Un projet visant à doter les agents de walkie-talkie est présentement à l'étude, a-t-elle fait savoir. Le maire Jean Doré a déclaré, de son côté, que seul un effort de concertation de tous les «intervenants» dans le dossier de la criminalité chez les jeunes pourrait contribuer à trouver des solutions. «Ce problème, a-t-il affirmé, n'est pas un problème de police. C'est un problème de société.»

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-03-21

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/3D9YGUPT

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

Type Article de journal

Auteur Gilles Saint-Jean

Résumé La Communauté urbaine de Montréal fera des démarches auprès d'autres corps politiques afin d'amener le gouvernement fédéral à amender le Code criminel pour limiter l'usage des armes blanches, tristement en vedette depuis quelques jours sur la scène criminelle métropolitaine. Au cours d'un entretien téléphonique, hier, l'attachée de presse du président de la CUM, Me Diane Laurin, a indiqué que M. Michel Hamelin s'adressera à la Fédération canadienne des municipalités et au gouvernement du Québec pour faire bouger Ottawa. Selon Me Laurin, l'Association canadienne des chefs de police avait fait des démarches semblables il y a deux ans auprès du gouvernement fédéral, mais cela était resté sans suite. La Commission de sécurité publique de la CUM, organisme composé d'élus municipaux et qui chapeaute le Service de police de la CUM, doit pour sa part se pencher sur le sujet au cours d'une prochaine réunion publique en avril. Le maire de Montréal, M. Jean Doré, a noté à ce sujet qu'une ville devait se montrer prudente avant d'adopter un règlement pour éviter qu'il ne soit contesté et jugé ultra vires par les tribunaux. De son côté, un policier possédant plus de 20 ans de service se montre sceptique devant un règlement, quel qu'il soit. «On peut toujours trouver un prétexte pour justifier pourquoi on a un couteau, que ce soit pour couper un tapis ou émonder un arbre. N'oublions pas que le meurtre de l'autobus a été commis avec un couteau de cuisine», note un policier évidemment désireux de conserver l'anonymat. Selon lui, la seule manière dont le législateur peut régler le problème de façon satisfaisante est d'ajouter au Code criminel un article imposant une peine minimale pour le port simple d'une arme blanche lors de la commission d'un crime, comme c'est le cas pour les armes à feu.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-03-22

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/8VSAR8HG

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

[Gil] Rémillard veut interdire les armes blanches

Type Article de journal

Auteur Gilles Normand

Résumé QUÉBEC -- Le ministre de la Justice et de la Sécurité publique, Gil Rémillard, cherche un moyen d'interdire aux jeunes le port des armes blanches, lesquelles échappent à tout contrôle et sont au coeur de nombreux actes de violence survenus à Montréal ces dernières semaines. «Nous voulons un règlement, une loi - qu'importe ce qu'on fera - mais quelque chose qui va être efficace pour permettre à nos policiers de contrôler le port des armes blanches, surtout les couteaux, et toute autre arme, à travers tout le territoire de la CUM, notamment dans le métro et les autobus», a-t-il précisé dans une interview accordée à La Presse. Rattachant ce problème de violence à «la situation que vivent de nombreux jeunes de milieux défavorisés ou qui sont victimes de l'éclatement des familles», le ministre soutient toutefois que «la situation est parfaitement sous contrôle», qu'il ne faut pas «l'exagérer» et que Montréal reste «une grande ville dans laquelle on se sent en sécurité à toute heure du jour». La violence qui caractérise certaines bandes de jeunes nécessite néanmoins que les autorités interviennent au plus tôt. Du moins a-t-on jugé, en haut lieu, la situation suffisamment alarmante pour justifier une réunion spéciale à laquelle ont participé, lundi à Montréal, M. Rémillard, ses sous-ministres à la Justice et à la Sécurité publique, le président de la Communauté urbaine, Michel Hamelin, le président et la vice-présidente de la Commission de la sécurité publique de la CUM, Guy Descary et Léa Cousineau, le directeur de police intérimaire, Alain Saint-Germain, et la présidente de la Société de transport, Louise Roy. Le ministre a expliqué devant l'Assemblée nationale qu'il s'agissait alors de faire le point sur la situation. «Ce n'est pas un problème majeur, mais un problème auquel nous devons faire face. Nous étudions toutes les possibilités de légiférer. Nous cherchons une solution», a par la suite précisé M. Rémillard, ajoutant que son ministère avait déjà fait des représentations en ce sens auprès du gouvernement fédéral. «Nous examinons toutes les pistes», a-t-il indiqué lorsqu'on lui a demandé s'il croyait nécessaire que le Code criminel soit amendé, ce qui relève du pouvoir fédéral. Le ministre québécois de la Justice juge intéressante également l'éventualité pour les villes de la CUM, et principalement Montréal, de se donner un règlement interdisant le port des armes blanches, notamment les couteaux, comme l'a fait Pointe-Claire. Son ministère étudie également ce qui peut être fait dans le cadre de la juridiction du Québec. «Nous cherchons ensemble une solution qui soit efficace sur le terrain. On ne peut pas se mettre à fouiller tout le monde comme ça. Mais il faut se donner des possibilités de contrôle et de vérification pour enrayer les quelques éléments de violence que nous avons dans le métro et dans les autobus», soutient-il, ajoutant qu'il importe de préserver la sécurité de l'ensemble des citoyens. «Et moi, c'est mon objectif comme ministre de la Justice», dit-il. Le ministre Rémillard a fait remarquer en Chambre que l'indice

d'augmentation de la criminalité à Montréal, en 1988, était le plus faible enregistré depuis plusieurs années, soit 1,8 p. cent. «La situation est donc loin d'être catastrophique», a-t-il conclu, spécifiant que, pour une raison inconnue, février avait été un mois particulièrement difficile pour Montréal dans le domaine de la violence. Selon lui, la ville de Toronto connaît des problèmes de violence chez les jeunes qui sont beaucoup plus graves que ceux de la métropole québécoise. «Montréal est aux prises avec des gangs de jeunes qui sont de véritables délinquants. Ils viennent de milieux défavorisés, à cause de l'éclatement des familles, ils sont de milieux économique, culturel et social qui sont difficiles. La racine du problème, c'est la situation dans laquelle les jeunes vivent», estime-t-il. Pour le député de Jean-Talon, l'alcool et la drogue ne sont pas étrangers aux comportements violents de ces délinquants. M. Rémillard ajoute que cet état de choses l'amène, comme ministre de la Sécurité publique, à développer davantage le programme de lutte contre la drogue dans les écoles. «L'an dernier, Québec a injecté \$4 millions pour faire obstacle au fléau de la drogue dans les écoles. Et nous allons dépenser le même montant en 1989. «Il y a 86 policiers de la Sûreté du Québec et 20 civils qui sont spécifiquement affectés à cette bataille que nous menons dans les écoles, à travers le Québec. Ils travaillent avec les professeurs, les parents, et la police de la CUM accomplit de son côté un travail remarquable dans le même sens», assure le ministre. © 1989 La Presse. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-03-22

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/VUYSVC5A

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

Le déclin de la Petite Italie

Type Article de journal

Auteur Gérald Leblanc

Résumé Pas nécessaire de lui préciser «rue Mulberry». Il suffit de dire «Petite Italie». Tout chauffeur de taxi new-yorkais connaît ce point de repère touristique, au même titre que son voisin, le Quartier Chinois. C'est bien différent à Montréal: un premier chauffeur voulait m'amener à Saint-Léonard, un second à Rivière-des-Prairies et un troisième avouait carrément son ignorance totale du site de la Petite Italie. Comment en vouloir à nos taxis? Le guide touristique de Montréal ne fait aucune mention de la Petite Italie. Pourtant, il existe ce coin d'Italie, le long du boulevard Saint-Laurent. Depuis l'automne, on le sait clairement dès qu'on dépasse le petit parc Martel, en face de l'imposante église Saint-Jean-de-la-Croix. Une vingtaine de grandes rondelles, flanquées de drapeaux de l'Italie et de Montréal, portant mention Petite Italie, ornent maintenant les lampadaires, de Sainte-Zotique à Jean-Talon. Ces pastilles, comme on les appelle, annoncent un début de renouveau. C'est la première victoire de la SIDAC de la Petite Italie, la plus jeune des Sociétés d'initiative et de développement des artères commerciales, comme celles qui ont revitalisé la Plaza Saint-Hubert et les Terrasses Ontario. C'est cependant plus un projet et un rêve qu'une réalité, car notre Petite Italie était en train de disparaître. C'est comme si les pastilles étaient arrivées juste avant qu'il ne reste plus rien à nommer. Il fut un temps où ce quartier, autour du boulevard Saint-Laurent et du marché Jean-Talon, était un vrai quartier italien, avec des résidents et des commerces, des cafés et des restaurants où l'on parlait surtout italien. Puis les fils et petit-fils d'immigrants ont «émigré» vers Saint-Léonard et Rivière-des-Prairies, ou ailleurs en banlieue, emportant avec eux le cachet italien du quartier. Ils reviennent à l'église Notre-Dame-de-la-Défense, rue Dante, mais l'école du même nom ne compte presque plus de petits Italiens. Les commerces de chaussures et de vêtements, notamment les magasins de robes de mariées, ont progressivement fermé leurs portes, pour être remplacés par les machines à coudre et autres corps étrangers à la Petite Italie. Il s'agit aujourd'hui d'un quartier de locataires, pauvres et majoritairement francophones de vieille souche, qui voient d'un mauvais oeil la revitalisation de la Petite Italie, sachant que la prospérité les forcera à quitter leur coin de territoire. L'éternel phénomène de la «gentrification». Avec l'appui de leur conseiller, Pierre Goyer, les gens du quartier ont justement préparé un rapport, fort documenté et fort précis, sur les dangers qui les guettent. Si la plupart des Italiens sont partis, à mesure qu'ils gravissaient l'échelle sociale, certains sont restés dans le coin montréalais qu'ils ont façonnés à l'enseigne de leur culture méditerranéenne. C'est le cas des Caputo et des Vellone. Giuseppe et Benedetta Caputo, habitent toujours à l'étage de leur restaurant Via Roma, une enseigne de bonne cuisine dans un chaleureux décor familial. Même chose pour Evasio Vellone, qui a gardé résidence à l'étage de sa boutique de disques-cassettes-vidéos, dans la langue du pays. C'est Ivano Vellone, le fils d'Evasio, qui dirige la SIDAC de la Petite Italie. Le costaud jeune homme de 21 ans ne sent pas le besoin de mettre des lunettes roses pour dépeindre le quartier. Il reconnaît l'heure tardive du réveil et l'urgence d'un grand coup de barre. «Plusieurs disent que la rue est en train de mourir, certains ont même décrété qu'elle était morte. La SIDAC a

commandé une étude d'urbanisme et de redressement, qui nous sera remise d'ici un mois ou deux.» Le jeune Vellone se réjouit d'un certain regain de l'activité immobilière. Les meubles Napoli procèdent en effet à un important agrandissement, coin de la rue Mozart, dont la tour centrale laisse présager un certain cachet italien. En face, on commencera sous peu la rénovation de l'ancien magasin Rossi. Il reste dans le quartier suffisamment de traces des immigrants italiens pour espérer redonner vie à la Petite Italie. Une poignée de vieux ont tenu le coup: l'excellent supermarché Milano, le Caffè Italia qu'a immortalisé le cinéaste Paul Tana, le Café Internationale et Chez Baffoni. Il faut dire que les grands restaurants italiens (Le Piemontais, la Sila, Da Marcello, l'Oleandro...) sont ailleurs en ville. On pourrait cependant dire la même chose du Quartier Chinois, qui garde toute son importance même s'il n'abrite plus les meilleurs restaurants de la spécialité. Ivano Vellone aimerait justement attirer des commerces haut de gamme, dans le vêtement et la chaussure particulièrement. «Il faudrait qu'un grand nom comme Benetton donne le signal», selon le directeur de la SIDAC. Il faudrait aussi qu'on arrive à mieux relier le territoire de la Petite Italie à celui du marché Jean-Talon, le plus prospère et le plus coloré de nos marchés publics. Tout autour, notamment rue Dante, on trouve encore des petits cafés ou restaurants familiaux, comme la Pizzeria Napolitaine. Il faudrait, enfin, que la Ville arrête ses chinoiseries, comme le refus de mettre un grand panneau de bienvenue à la Petite Italie, dans le parc Martel, parce qu'un règlement interdit la publicité dans les parcs. C'est un peu ridicule de ravalier au niveau de la publicité commerciale, un signal de bienvenue dans un important quartier de Montréal. Il existe deux bonnes raisons pour épauler les efforts de revitalisation de la Petite Italie: ce pourrait devenir un rendez-vous touristique important et il s'agit d'un morceau de patrimoine, cher à quelque 300000 habitants de l'île.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-03-22

Pages P. B-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/PC5EUS5Q

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

[Jean] Doré signe la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé Le maire Jean Doré et tous les autres membres du comité exécutif de Montréal ont signé hier la «Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale», une première au Québec. Ce geste a été salué par l'organisation S.O.S. Racisme, qui espère que d'autres villes québécoises suivront bientôt l'exemple. Pour Mme Juanita Westmoreland-Traoré, présidente du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration, il s'agit d'un «acte symbolique formidable», qui devra apporter des retombées concrètes. Adoptée à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination basée notamment sur la race, la couleur, la religion et l'origine ethnique». Deux mesures concrètes viendront prochainement appuyer cet engagement, a annoncé Mme Kathleen Verdon, membre du comité exécutif et responsable des communautés culturelles: la création d'un comité consultatif sur les relations interculturelles; et l'adoption, ce printemps, d'une politique d'embauche visant à accroître la présence de minorités ethniques au sein de la fonction publique municipale.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-03-22

Pages P. A-8

Select in Zotero zotero://select/library/items/S95KW847

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

Le ministère de la Santé étudie le projet de relocaliser l'Hôtel-Dieu de Montréal

Type Article de journal

Résumé Le ministère québécois de la Santé et des Services sociaux étudie toujours le projet de relocaliser l'Hôtel-Dieu de Montréal, mais le gouvernement n'entend prendre aucune décision à ce sujet tant que toutes les autres

avenues permettant de résoudre le problème de pénurie ou de rajeunissement des locaux ne seront pas examinées. Il y a quelques semaines, la direction du centre hospitalier avait proposé au ministère de relocaliser l'hôpital dans des locaux neufs en faisant valoir que cette solution serait plus économique que faire tous les travaux nécessaires pour rénover les vieux édifices actuels. Ces travaux sont actuellement évalués à \$100 millions alors qu'un bâtiment neuf coûterait environ \$150 millions selon les évaluations préliminaires. La direction signale par ailleurs que les édifices du centre hospitalier de la rue Saint-Urbain permettraient ainsi d'accueillir de 500 à 600 malades chroniques, ce qui réduirait d'autant la pénurie de lits pour ce type de patients dans la région de Montréal. Vendredi dernier, la ministre Thérèse Lavoie-Roux a rencontré le maire Jean Doré pour discuter de cette question. Hier, au cabinet du maire, on était avare de commentaires à ce sujet. A l'hôpital, les 2100 syndiqués de l'établissement attendent la décision du ministère. Ce n'est qu'après avoir pris connaissance du projet par la voie des médias que les employés de l'hôpital ont été convoqués à une rencontre par la direction, le 7 mars. Selon Denis Major, président du Syndicat national des employés de l'hôtel-Dieu de Montréal (CSN), le directeur de l'hôpital, Florian Brisette, a refusé de remettre aux représentants syndicaux les études de faisabilité du projet. Ce syndicat, qui compte 1400 membres, a réclamé la mise sur pied d'un comité de consultation afin d'examiner les détails du projet. On veut aussi être informé de l'évolution de la situation avant les médias. Même son de cloche chez les infirmières et infirmiers. Pour les syndiqués, il importe avant tout que chaque emploi soit protégé. L'Hôtel-Dieu de Montréal compte 630 lits dont 60 sont réservés aux malades chroniques. Plus de 260 médecins y travaillent dans 32 spécialités. La construction de l'hôpital a commencé en 1881 mais les trois plus importants pavillons ont été construits de 1942 à 1952.

URL URL

Date 1989-03-23

Pages P. A-13

Select in Zotero zotero://select/library/items/QT499SVB

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

Quality report

- Item has no authors

Vendredi saint: la clinique de sang du maire [Jean Doré] de Montréal remporte un vif succès

Type Article de journal

Résumé La clinique de sang du Vendredi saint du maire de Montréal a connu encore une fois hier un vif succès. Pas moins de 1010 sachets de sang ont en effet été recueillis par la Croix-Rouge entre 10h et 20 heures. Installée dans le grand hall de l'hôtel de ville, la collecte a donné l'occasion à plusieurs donateurs de rencontrer différentes personnalités dont le maire Jean Doré et le capitaine du Canadien de Montréal, Bob Gainey, porte-parole de la campagne de financement de la Croix-Rouge. Cette année encore, après avoir donné de leur sang, les donateurs ont pu visiter l'hôtel de ville et ont eu l'occasion de voir évoluer des amuseurs publics. Une fleur a également été remise à chaque donneur. A l'approche de Pâques, la réussite de la collecte de sang est de toute première importance pour les blessés et les malades qui ont besoin de transfusion sanguine. Les statistiques montrent qu'à toutes les 20 secondes, une personne a besoin d'une transfusion sanguine. Il s'agissait hier de la 19e clinique de sang du Vendredi saint organisée par le maire de Montréal.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-03-25

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/6NTC537Z

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

Quality report

- Item has no authors

Sécurité dans le métro: des histoires pas très rassurantes; la police seule ne pourra enrayer la violence

Type Article de journal

Auteur André Noël

Résumé Mercredi 1er février, station McGill. Deux grands gars se présentent près du guichet. Ils envoient un sourire narquois au changeur et sautent par-dessus les tourniquets. Le changeur fait signe à son collègue, Robert Viens, qui examine les cartes d'abonnement des passagers. M. Viens (un nom d'emprunt) demande à un des deux gars de bien vouloir payer son passage. «Il s'est retourné, m'a dit: 'de quoi tu te mêles, mon h... de chien sale?' et m'a envoyé un coup de poing en pleine face», a-t-il raconté cette semaine, en demandant de changer son nom. M. Viens, un homme d'une quarantaine d'années, est tombé la renverse sur le plancher. Ses lunettes ont éclaté en morceaux. Sa lèvre supérieure saignait. Son nez était fracturé. Il y avait à cette heure-là deux agents de surveillance à la station McGill. C'est-à-dire, plutôt, qu'ils devaient être en train de patrouiller à la station. En vérité, selon M. Viens, ils prenaient un café au Burger King. Quand ils sont arrivés près des tourniquets, les deux gars s'étaient enfuis. M. Viens a été transporté à l'hôpital. Il est resté sans travailler pendant un mois. Maintenant, il travaille à la station Atwater. La semaine dernière, une bande de jeunes s'est battue à coups de couteaux juste à côté de son guichet. M. Viens a tourné la tête pour ne pas les voir. Et il n'a pas appelé les agents de surveillance. «C'est inutile, a-t-il expliqué. Même si on les appelle, c'est loin d'être sûr qu'ils vont venir. On leur a enlevé le droit de s'occuper des choses criminelles. Alors, ils ne sont pas toujours très motivés.» M. Viens affirme qu'il décourage sa femme et ses quatre enfants de prendre le métro tard le soir. «Les statistiques ne montrent pas la réalité, dit-il. Il y a quatre fois plus d'incidents violents que ce qui est rapporté. Moi-même, certains soirs, je ne me sens pas très à l'aise.» Le métro est-il sûr? La question a été relancée cette semaine, à la suite d'une série d'attentats dans les stations ou près des stations de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal. Tôt dimanche matin, Joseph Rose, 23 ans, a été poignardé à mort par des jeunes dans un autobus, juste à l'extérieur de la station de métro Frontenac. Un autre homme âgé de 24 ans a reçu un coup de couteau à la même station samedi à 22h45. Le même soir, un garçon âgé de 14 ans a aussi été poignardé à 22h10 à la station Berri-UQAM. Lundi, la présidente de la STCUM, Louise Roy, a déclaré qu'il s'agissait d'événements isolés, non représentatifs. «Il ne faut pas paniquer devant ces faits, a-t-elle dit au cours d'une entrevue. Evidemment, la situation est préoccupante: on n'est pas intéressé ce que la population croit que notre métro n'est pas sécuritaire. Les gens doivent continuer à utiliser le réseau de transport.» Le président du conseil d'administration de la STCUM, Robert Perreault, a lui aussi rassuré la population. Le directeur de la section renseignement de la police de la CUM, Robert Desjardins, a affirmé que la criminalité dans le métro a baissé depuis les dix derniers mois. Les chiffres ne sont pourtant pas aussi clairs. La tendance générale montre une augmentation du nombre de crimes à chaque année: 356 vols qualifiés en 1988, contre 299 en 1987; 244 en 1986; 233 en 1985. Il y a eu 1672 vols à la tire en 1988 et 1444 en 1987. Seul le nombre de voies de faits est resté stable: 285 en 1988, contre 293 en 1987. Au total, il y a eu 2313 crimes dans le métro de Montréal en 1988 pour un achalandage de 394 millions de passagers, ce qui fait un taux de six crimes par million de passagers. Ce taux est supérieur à celui de Toronto, et très inférieur à celui de New York. Mais il se compare au taux de criminalité du métro de Washington, une ville pourtant connue pour sa violence. Le métro de la capitale américaine a transporté 136 millions de passagers en 1988. Les services de sécurité ont enregistré 1026 crimes, pour un taux moyen de 7,5 par million de passagers. George McConnell, responsable des statistiques, affirme que 56 p. cent des crimes recensés se sont produits dans les parkings à l'extérieur des 61 stations, ce qui rabaisse sensiblement le taux de criminalité dans le métro. «Le métro de Montréal n'est pas aussi sécuritaire que ce que les dirigeants de la STCUM veulent bien prétendre, affirme Maurice Vézina, président de la Fraternité des chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro. La STCUM a tendance à nier les dangers. «Des opérateurs de métro ont peur de passer dans certains tunnels le soir, quand ils terminent leur quart de travail. Certains se font bousculer. Des changeurs qui transportent de l'argent se font menacer. Ce n'est pas toujours facile de résister devant un couteau.» Tous les employés du métro, sans exception, ont affirmé à un reporter de La Presse, cette semaine, qu'ils décourageaient leurs proches de prendre le métro seuls, le soir. Et tous ont été témoins d'un incident violent depuis le début de l'année. Station Villa Maria. La semaine dernière, un adolescent âgé d'environ 17 ans, a arraché le sac d'école d'un garçon de huit ans et l'a jeté sur la voie. L'enfant est descendu sur la voie en pleurant. «Il était temps qu'il remonte, a raconté l'employé d'entretien, qui a vu la scène. Deux secondes de plus, et le train le frappait de plein fouet.» C'est dans cette station que se sont commis le plus de vols à main armée en 1987, soit 21. Alors que je parlais avec le concierge, un jeune homme a empoigné une jeune fille sur le quai d'en face. Ils semblaient se connaître. Mais la jeune fille se débattait et criait. Le jeune homme l'a poussée de force dans un wagon. Personne ne regardait, sauf moi. Station Lionel-Groulx. Sylvie Hamel, préposée au guichet, affirme qu'elle voit régulièrement des batailles. Il y a peu de temps, deux jeunes Blancs ont attaqué un autre jeune d'origine asiatique. Ils lui ont volé sa veste de cuir à la pointe du revolver. «J'ai entendu des cris, raconte Mme Hamel. J'ai appelé le centre de communications au métro Sherbrooke pour alerter la police. Les policiers sont arrivés 20 minutes plus tard.» Station Honoré-Beaugrand. Robert Rodrigue, un employé de la chaîne de dépanneurs Macha, a été victime d'un hold-up. Cinq jeunes se sont présentés devant lui, le soir. L'un d'entre eux a braqué une carabine tronçonnée. «Ils m'ont fait coucher par terre. Personne n'a rien vu.» Station Vendôme. Un jeune de 18 ans a reçu un coup de couteau mercredi matin. Le chef de stations, Jean-Pierre France, affirme qu'il n'y a rien là de bien insolite. Il voit régulièrement des jeunes avec des couteaux et des revolvers. Il n'intervient pas. «Quand deux gangs se rencontrent, ils se battent, dit-il. Que voulez-vous qu'on fasse? La semaine dernière, j'ai vu un gars mettre ses pieds pleins de boue sur un siège. Je lui ai demandé de les ôter. Il s'est levé et m'a dit: «Câlisse-moi patience, le vieux, écoeure-moi pas.» Je

me suis retourné de bord. Comprenez-moi... je prends ma retraite dans quelques mois.» Station Laurier. Une quarantaine d'écoliers âgés de 12 ou 13 ans en sont venus aux coups sur le quai de la station, le jeudi 16 mars, vers 15h30. Les écoliers ont bloqué la fermeture des portes de deux wagons. Mercredi, cette semaine, trois jeunes menaçaient des passants avec des couteaux vers 22h. Les policiers n'ont pas pu les arrêter parce qu'aucun passant n'a porté plainte. Station Henri-Bourassa. Une douzaine de jeunes se sont battus coups de couteau mardi matin. L'un d'entre eux a pointé une carabine. Quand la police est arrivée, ils se sont éclipsés. Les préposés, là encore, affirment que ces incidents sont courants. M. Vézina, président de la Fraternité, affirme que ce n'est pas aux employés à assurer la sécurité. «On ne cesse pas de répéter à la STCUM d'embaucher des agents. Il y en a seulement 67, le même nombre que depuis 22 ans, alors que le nombre de stations de métro a doublé.» Les agents rencontrés par La PÉresse manquaient manifestement de motivation. La moitié d'entre eux ont été assermentés comme agents de la paix. Théoriquement, un agent de la paix a le droit de procéder à des arrestations et de demander aux tribunaux de porter des accusations criminelles. Il y a quatre ans, des groupes de droits humains ont protesté contre la prolifération de polices parallèles. La STCUM a transféré toute la fonction de surveillance criminelle à la police de la CUM. Concrètement, elle a ravalé ses agents de la paix au niveau d'agents de surveillance, ce qui lui permettait aussi de ne pas leur donner le salaire de policiers. Ceux-ci l'ont toujours sur le coeur. Des préposés aux guichets affirment qu'ils ne les voient jamais. Quant aux policiers de la CUM, plusieurs passent le plus clair de leur temps à parler avec les employés dans les guichets plutôt que de sillonner quais et corridors. «Ils descendent dans le métro, parlent un peu avec nous et signent leur rapport», affirme un préposé. Les policiers ont aussi leurs frustrations. «Même si on voit un gars avec un sabre ça de long, on n'a pas le droit de l'arrêter, souligne le lieutenant John Antonnaci, du poste 15. Et quand on arrête des jeunes, les juges les relâchent aussitôt. Alors les jeunes se moquent de nous.» Le ministre de la Justice, Gil Rémillard, a évoqué la possibilité de permettre à la police de la CUM de saisir des armes blanches. La mise en oeuvre d'une telle mesure pourrait cependant être assez difficile: comment prouver qu'un passager transporte un couteau de cuisine dans le but de blesser?

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-03-25

Pages P. B-5

Select in Zotero zotero://select/library/items/TJI3T97J

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

Le conseil municipal de Montréal comptera 11 membres de moins après les élections

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé Le conseil municipal de Montréal, le plus gros en Amérique du Nord avec ses 58 conseillers municipaux, se dégonflera légèrement aux élections municipales de l'an prochain pour compter 47 conseillers. Onze districts électoraux disparaîtront donc de la carte électorale, ce qui ne va pas sans soulever des protestations chez les conseillers qui en ont été informés hier. Tous les districts, sauf huit, sont touchés par ce remaniement de la carte électorale. Ainsi Pointe-aux-Trembles comptera deux districts au lieu de trois (celui de la Rousselière disparaît). Villeray et Saint-Michel en auront six plutôt que huit: Octave-Crémazie et Jarry sont fondus; Jean-Rivard disparaît. Rosemont et Petite Patrie compteront sept élus au lieu de huit (Jean-Talon et Saint-Edouard ne feront qu'un); Mercier et Hochelaga, six plutôt que huit; Mont-Royal et Centre sud en perdent également deux. Le district Saint-Jacques, par exemple, est amputé à l'ouest et se fond, au nord, avec Plateau Mont-Royal. Jeanne-Mance et Saint-Jean-Baptiste ne font plus qu'un. Le secteur Côte-des-Neiges et N.D.G. en gagnent deux; le sud-ouest en perd un. Ainsi, les districts Décarie et N.D.G. sont réunis en un seul, tout comme Côte-des-Neiges et Mont-Royal, ainsi que Saint-Henri et Saint-Paul. Coïncidence? Trois des quatre districts des conseillers RCM dissidents sont jumelés à un autre (Jean-Talon, Mont-Royal et Décarie.) A Montréal, cette réduction du conseil municipal a des allures de révolution puisqu'on avait l'habitude, notamment à cause des annexions successives, de rajouter des districts plutôt que d'en retrancher. Cette révision de la carte électorale est imposée par la loi, l'année qui précède les élections municipales. Elle vise à équilibrer les districts dont 21 ont maintenant trop ou pas assez d'électeurs, indique le greffier de la ville et président des élections, M. Léon Laberge. Avec M. Fernand Carmelle, superviseur de la carte électorale, il expliquait hier: «On a tenté de rester le plus près possible des 58 districts actuels en revisant la carte. Et cela en respectant les entités naturelles et les arrondissements.» La loi exige, à Montréal, entre 30 et 90 districts, chacun ayant un nombre semblable d'électeurs, avec un écart ne dépassant pas 15 p. cent de la moyenne. Avec la nouvelle carte, les districts auront entre 14000 et 16600 électeurs. Les arrondissements En plus des critères imposés par la loi, le maire avait demandé aux fonctionnaires que la carte respecte les neuf nouveaux arrondissements de Montréal. Et c'est là-dessus que certains conseillers fondent leurs critiques. «Nous n'avons jamais été consultés, ni les conseillers,

ni la population, sur la carte des arrondissements que le comité exécutif a décidée seul, indique le conseiller Pierre Goyer. Et maintenant, la nouvelle carte électorale découle de cette carte des neuf arrondissements.» Le conseiller Rotrand estime que les critères qui divisent la ville en 47 districts électoraux ne sont pas clairs. «Je trouve étrange la coïncidence: on décide de réduire le nombre de conseillers au même moment où l'on augmente leurs salaires. On semble donner d'une main ce qu'on retire de l'autre.» M. Michael Fainstat, explique que le comité exécutif qu'il préside, n'a rien à voir dans la confection de la carte électorale qui relève du président des élections. La seule intervention de l'exécutif dans ce processus, a-t-il soutenu, c'était de choisir l'augmentation ou la réduction du nombre de districts. «Le maire a choisi de le réduire, et de respecter si possible les arrondissements.» M. Fainstat assure que la faible baisse du nombre de conseillers n'a absolument rien à voir avec leurs augmentations de salaires. Par ailleurs, le greffier a indiqué qu'il «aurait été difficile de réduire davantage le nombre de districts électoraux si l'on voulait respecter les critères imposés par la loi et les limites des arrondissements».

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-03-29

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/GQ52Z96Z

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

Les revues érotiques toujours bien en vue dans plusieurs commerces [de Montréal]

Type Article de journal

Auteur Benoit Chapdeleine

Résumé Plusieurs commerçants de Montréal ne respectent pas à la lettre le règlement municipal qui exige que les revues érotiques soient placées à au moins 1,5 mètre du sol et derrière un écran qui n'en laisse paraître que le titre. A l'angle des rues Saint-Laurent et Sainte-Catherine, Ultramag, qui s'affiche comme le plus important vendeur de revues érotiques au Canada, a étalé au moins une centaine de ces magazines, dont plusieurs à la hauteur du sol. Tabaprix, sur la rue Sainte-Catherine, près de la rue Saint-André, a aussi placé des revues érotiques bien en vue à l'entrée du commerce. Berko, au Carré Philips, a affiché dans sa vitrine extérieure le dernier corps voluptueux découvert par Penthouse. Il ne s'agit là que d'exemples frappants recensés par La Presse au cours d'une visite d'une douzaine de détaillants de revues et journaux du centre-ville hier après-midi. Le règlement 7504 de la ville de Montréal sur l'étalage des imprimés érotiques a été adopté le 28 octobre 1987. Il prévoit une amende maximale de \$2000 après plusieurs infractions. Les inspecteurs de la ville de Montréal ont mené récemment une tournée de sensibilisation auprès de tous les détaillants de revues érotiques sur le territoire. En principe, aucun d'eux ne peut maintenant en étaler en prétendant ne pas connaître le règlement municipal. «Les inspecteurs en sont maintenant à faire appliquer le règlement, explique Alain Leclerc, porte-parole du maire Jean Doré. Jusqu'au début du mois de mars, une seule poursuite avait été enregistrée à ce sujet.» Poursuite La ville de Montréal poursuit en Cour municipale Ultramag Inc, qui contrevient selon elle au règlement sur les imprimés érotiques. Le propriétaire d'Ultramag, M. Claude Moreau, est convaincu de ne pas être dans le tort. «Ce règlement, dit-il, a été adopté pour éviter que les enfants achètent des revues pornographiques. Or, moi je ne reçois que des adultes dans mes établissements où je vends aussi des accessoires érotiques.» M. Moreau se dit par contre bien d'accord pour que le règlement municipal s'applique aux commerces ouverts à tout le monde. «Je ne veux pas que ma petite fille de trois ans aille voir des revues pornographiques au dépanneur.» Selon lui, des détaillants de magazines pornographiques ont déjà gagné des causes semblables à la sienne à Toronto et à Vancouver. «La société est plus ouverte qu'il y a dix ans, fait-il remarquer. Aujourd'hui, les gens qui entrent chez nous n'achètent pas un magazine en vitesse, ils viennent de plus en plus en couple et vérifient le prix avant de partir.» Les magazines érotiques très populaires comme Playboy et Penthouse se vendent environ cinq dollars, mais la majorité des revues pornographiques sans publicité se détaillent quinze dollars ou plus, souligne M. Moreau, qui prévoit toujours une augmentation des ventes l'été, pendant la saison touristique. «Il y a nombre d'Ontariens qui viennent acheter ici, dit-il. Là-bas c'est beaucoup plus strict. Mais on vend très peu aux Américains parce qu'ils trouvent les mêmes revues beaucoup moins cher chez eux.» Baisse des ventes de revues érotiques Les revues érotiques en grande partie sont importées des États-Unis. Elles sont presque toutes distribuées au Québec par les messageries de presse Benjamin. «Les ventes des publications érotiques ont baissé d'environ 20 p. cent depuis cinq ans, reconnaît Paul Benjamin des messageries du même nom. Cela est dû, selon nous, à la compétition des films vidéo. Pour \$0,99 tu peux maintenant avoir tout l'érotisme que tu veux!» «Les nouveaux règlements municipaux n'aident pas non plus les détaillants, poursuit-il. Avant, vous en aviez une pile de 25 ou 30 bien en vue. Maintenant, ils sont tous dans la dernière rangée du présentoir.» Les messageries Benjamin distribuent chaque mois quelque 40000 copies de Penthouse, la plus populaire des publications érotiques. Playboy suit avec 25000 et Hustler avec 15000. Les magazines européens comme Lui,

NewLook et la version française de Playboy jouissent aussi d'une certaine popularité avec environ 10000 copies distribuées en kiosque chaque mois. La ville de Montréal veut maintenant étendre son règlement sur les imprimés érotiques aux cassettes vidéo, souvent placées bien en vue dans les dépanneurs et autres petits commerces. Il faut cependant trouver un moyen adéquat de réglementer. «On ne peut pas exiger de ne voir que le titre, explique Alain Leclerc, car souvent il n'est pas en haut de la cassette, contrairement à un magazine.»

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-03-29

Pages P. A-6

Select in Zotero zotero://select/library/items/44ZFBP6T

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

Montréal perdrait un "gros morceau" avec Via Rail

Type Article de journal

Auteur Rudy Le Cours

Résumé De toutes les villes canadiennes, Montréal serait sans aucun doute l'agglomération la plus touchée si la société VIA Rail fermait ses portes. Non seulement le transporteur ferroviaire concentre-t-il à Montréal le plus d'emplois, avec plus de 3000 sur les 7500 répartis à travers le pays, mais c'est aussi dans la métropole qu'on trouve le plus grand nombre de fournisseurs de toutes sortes de VIA. Au siège social, sis à la Place Ville-Marie, 1230 emplois sont en jeu. Leur disparition entraînerait une baisse substantielle de l'achalandage des galeries commerciales souterraines attenantes et un stock supplémentaire d'espaces à bureau à louer pour le propriétaire immobilier Trizec. On n'ose imaginer de plus ce qu'il adviendrait des nouvelles installations d'entretien des voitures et locomotives à Pointe-Saint-Charles, construites au coût de \$139 millions et inaugurées il y a peine deux ans. Plus de 800 travailleurs y gagnent leur vie. Le CN c'est Au Canadien National, on refuse de commenter l'impact d'une éventuelle fermeture sur les affaires de la société, prétextant qu'il s'agit d'une question purement hypothétique. Pourtant, le CN serait aussi durement touché. Sans VIA Rail, peut-on justifier l'existence de la gare Centrale et de ses 18 voies souterraines? Ce n'est certes pas Amtrack ou les trains de banlieue qui sont en mesure d'assurer sa viabilité! Mais il y a plus. La gare compte aussi une trentaine de commerçants boutiquiers dont la clientèle est essentiellement composée des voyageurs et des parents et amis venus qui les chercher, qui les conduire. Sans parler des voyageurs qui optent pour l'hôtel Reine-Élisabeth pour une nuit, compte tenu de sa proximité, ou qui vont magasiner quelques heures à la Place Bonaventure. Le CN a aussi décroché par suite d'appel d'offres l'important contrat de \$90 millions pour la première phase de restauration des 157 wagons de long cours en acier inoxydable, qui faisaient naguère la renommée du Canadien Pacifique. VIA projette toujours de rétablir ce service transcontinental. La restauration de ces wagons, qui comprend le remplacement des systèmes de chauffage et électrique ainsi que la réfection du mobilier, bat son plein à Pointe-Saint-Charles et procurera du travail à plus de 200 personnes pendant deux ans. La deuxième phase de restauration, évaluée de plus de \$100 millions, doit être amorcée immédiatement après la réalisation de la première phase. Fournisseurs VIA Rail compte aussi plusieurs centaines de fournisseurs et sous-traitants, depuis la publicité et le ravitaillement jusqu'à la fourniture de pièces d'entretien. Ainsi, elle consacre environ \$7 millions à la publicité, contrat octroyé à Publicité Martin, une firme montréalaise. A Dorval, Rail Tech fabrique et vend des pièces de locomotives. A Saint-Laurent, Vapor Canada vend au transporteur ferroviaire des composantes de système de ventilation et de chauffage pour ses voitures. Cela représente pour cette filiale d'une société américaine des ventes annuelles de l'ordre de \$5 millions auxquelles une vingtaine d'emplois sont directement liés. «VIA Rail est certainement pour nous un client très important», admet sans ambages son vice-président, M. David Kerr. Et la liste des fournisseurs pourrait s'allonger. Quoi qu'il en soit, l'administration de Montréal réserve ses commentaires, attendant plus de développements dans ce dossier. «Il est encore beaucoup trop tôt pour réagir», disait simplement hier l'attaché de presse du maire Jean Doré, M. Alain Leclerc.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-03-29

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/T29UVGGU

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

L'ex-maire Jean Drapeau recevra une pension plus généreuse

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé Monsieur Jean Drapeau, qui fut maire de Montréal pendant 29 ans, devrait toucher sous peu une pension un peu plus substantielle de la ville. Il recevra \$52403, au lieu des \$24000 qu'on lui verse actuellement. Cette pension sera rétroactive au 1er janvier 1987. Et à partir de 1990, elle sera faiblement indexée. A son décès, sa veuve pourra continuer de toucher 60 p. cent de cette pension. La pension de l'ex-maire Drapeau était régie par la charte de Montréal qui prévoyait que le maire pouvait toucher une pension de \$24000 après 15 ans d'exercice de sa fonction. Il y contribuait par une cotisation de 5,5 p. cent de son indemnité de maire, qui était de \$26667 par an. Cette pension avait été jugée mince envers celui qui avait dirigé la ville pendant de si longues années. Une nouvelle loi, adoptée en 1988, prévoit maintenant des pensions plus généreuses pour les élus municipaux. Aussi, le conseil municipal s'apprête-t-il à demander à l'Assemblée nationale un amendement à la charte de la ville pour plus que doubler la pension de M. Drapeau. Cet amendement tient compte de la nouvelle loi sur le régime de retraite des élus municipaux. C'est également en vertu de cette même loi que le maire actuel et les conseillers municipaux adopteront, à leur réunion de demain soir, un règlement qui leur donnera des pensions beaucoup plus substantielles. Mais ils devront verser une cotisation plus élevée, probablement 8,2 p. cent de leur traitement (excluant l'allocation de dépenses), la ville comblant la différence jusqu'à 10 p. cent. Les conseillers pourront toucher, au moment où ils quitteront le conseil municipal, une pension n'excédant pas 70 p. cent du traitement de leurs trois meilleures années. Ceux qui ont été conseillers municipaux depuis 1975 pourront racheter des années antérieures jusqu'à cette date. C'est également à cette assemblée de jeudi que le conseil adoptera les augmentations de salaire du maire, des membres du comité exécutif et des conseillers municipaux, rendues publiques récemment. Ce qui rendra leur pension d'autant plus intéressante.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-03-29

Pages P. A-3

Select in Zotero <zotero://select/library/items/7JHQM3TU>

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

Conseil gras pour une ville [de Montréal] pauvre

Type Article de journal

Auteur Claude Picher

Résumé Ce soir, les conseillers municipaux de Montréal approuveront leurs propres augmentations de salaires. Le projet déposé au début du mois par le Comité exécutif, et qui prévoit une hausse moyenne frisant les 17 p. cent, sera facilement adopté par un Conseil massivement dominé par le RCM. L'ampleur de ces hausses est malsaine. Pas tellement à cause des dépenses additionnelles qu'elles représentent; les augmentations de nos élus coûteront \$313000 aux contribuables, sur un budget de \$1,5 milliard (une autre façon de voir les choses, évidemment, c'est de se dire que cet argent pourrait permettre d'augmenter de 15 p. cent le nombre d'agents de sécurité dans le métro)... Si ces hausses sont vicieuses, c'est à cause de leur effet d'entraînement. Alors que partout au Québec, dans tous les secteurs de l'économie, les conventions collectives prévoient des hausses salariales plus ou moins égales au taux d'inflation (souvent moins que plus), comment nos élus, après s'être eux-mêmes voté des hausses quatre fois supérieures à l'augmentation du coût de la vie, pourraient-ils demander aux syndicats de faire preuve de modération? Quelle crédibilité auront-ils pour négocier sérieusement avec les douze mille employés de la Ville, après s'être servis si généreusement? Comment pourraient-ils, sans rire, ou sans faire rire d'eux, parler d'austérité ou de contraintes aux contribuables? **CHERCHEZ LES RAISONS** Le geste que le Conseil posera ce soir est d'autant plus malsain qu'aucun motif raisonnable ne peut le justifier. Une hausse aussi exceptionnelle ne pourrait s'appuyer que sur deux bonnes raisons: un urgent besoin de rattrapage ou une augmentation radicale de la charge de travail. Montréal, une des villes les plus pauvres du Canada, se paie déjà le luxe d'entretenir un des conseils municipaux les plus gras pour une ville de sa taille. Globalement, avant même les augmentations qui seront approuvées ce soir, notre conseil nous coûte deux fois plus cher qu'à Toronto! Certes, les conseillers municipaux torontois sont mieux payés que leurs collègues montréalais, mais ils sont beaucoup moins nombreux: chacun d'eux représente plus de 26000 électeurs, contre 12000 à Montréal. S'il fallait appliquer exactement les mêmes critères à Montréal qu'à Toronto, il ne faudrait pas augmenter, mais diminuer les salaires de nos conseillers! Et même avec la disparition éventuelle de onze districts électoraux, Montréal comptera encore deux fois plus de conseillers que Toronto. Dans ce contexte, il semble farfelu de

parler de rattrapage. DES CONSEILLERS SURCHARGES? Y aurait-il eu, alors, une augmentation de la charge de travail telle que les conseillers puissent s'accorder des hausses aussi spectaculaires? C'est loin d'être évident. Représenter 12000 électeurs ne constitue tout de même pas un travail à plein temps, à ce que l'on sache! D'autant plus qu'à Montréal, ce n'est pas le conseil municipal qui administre, mais le comité exécutif (dont seuls les membres peuvent, avec le maire, prétendre sérieusement travailler à plein temps). Enfin, pour fournir des services à la population, Montréal dispose déjà de toute une armée de fonctionnaires compétents. Mais beaucoup de conseillers du RCM, après leur élection, se sont eux-mêmes proclamés conseillers à plein temps, sans que personne ne leur demande, tout comme personne ne leur a tordu le bras pour qu'ils se présentent, et que personne ne les supplie pour qu'ils restent à leurs postes s'ils se considèrent sous-payés... Avec les augmentations qui seront votées ce soir, le traitement de base d'un conseiller passera à près de \$33000 (incluant ce qu'il reçoit de la CUM). Plus du quart de ce montant n'est pas imposable, de sorte que ce traitement équivaut à un revenu brut de \$40000. Mais ce n'est pas tout: des quelque 50 conseillers du RCM, quinze seulement touchent ce «salaire minimum». Un conseiller peut toucher toute une brochette de suppléments, selon qu'il est appelé à siéger à diverses instances de la CUM ou de la Ville, comme le Conseil du fonds de pension de la police, ou encore lorsqu'on lui confie la présidence ou la vice-présidence d'une commission du Conseil, ou encore s'il est nommé conseiller associé. A cause de tous ces petits extras, plus de la moitié des conseillers du RCM toucheront l'équivalent de \$46000 à \$69000 bruts. C'est beaucoup pour un job à temps partiel. Tous ces chiffres excluent les membres du comité exécutif, dont le traitement moyen équivaut à \$90000 bruts, toujours en incluant ce qu'ils reçoivent de la CUM. DE L'UTILITE D'ETRE UNE ZLAN Enfin, le poste de conseiller apporte des avantages difficiles à comptabiliser, comme le prestige, le pouvoir, le sentiment d'être au coeur de l'action, la possibilité de nouer des contacts intéressants, et aussi des avantages plus terre-à-terre, comme les voyages... A ce chapitre, note ma collègue Mariane Favreau, observatrice privilégiée de la vie municipale depuis cinq ans, il n'y a pas de comparaison possible entre l'ancienne et la nouvelle administration. Juste ces dernières semaines, des conseillers du RCM ont piloté des délégations de la Ville de Montréal en Côte-d'Ivoire, dans le cadre des travaux préparatoires du programme de coopération Afrique 2000, et en Oregon, pour participer à la conférence des ZLAN (zones libres d'armements nucléaires). La facture présentée aux contribuables montréalais pour ces deux voyages: tout près de \$25000 (encore un agent de sécurité de plus, ou presque, dans le métro). On se surprend à se rappeler les modestes comptes de voyage du maire Drapeau, qui se déplaçait souvent seul et sans ostentation; pendant les 18 mois précédant son accident de décembre 1985, M. Drapeau a dépensé, en tout, moins de \$21000...

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-03-30

Pages P. D-1

Select in Zotero [zotero://select/library/items/Y8L2FDDBR](https://select.library/items/Y8L2FDDBR)

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

Le Parti civique juge la réduction du nombre de conseillers municipaux [à Montréal] peu substantielle

Type Article de journal

Auteur Conrad Bernier

Résumé Pour Nick Auf der Maur, conseiller municipal du district Peter McGill et porte-parole officiel du Parti civique de Montréal pour les affaires politiques, l'éventuelle disparition de onze districts électoraux de la carte électorale de Montréal, est «une demi-mesure qui, comme toutes les demi-mesures, ne règlera fondamentalement rien du tout». «Une demi-mesure tout à fait caractéristique de l'administration Doré-Fainstat», a-t-il commenté, hier, en conférence de presse. «Il y a belle lurette, a-t-il ensuite expliqué, que tout le monde sait que Montréal, comparativement à des villes comme New York, Los Angeles, Vancouver et Toronto, par exemple, a beaucoup trop de conseillers - New York en compte 35, Los Angeles 15, Toronto 16 et Vancouver 10 - et qu'il s'agit là d'une excroissance absurde». Rappelant que la conception même du rôle du conseiller municipal a radicalement changé depuis le début des années 60, Nick Auf der Maur, qui se dit d'accord, en principe, avec la réduction du nombre de districts électoraux, croit que Montréal a besoin tout au plus d'une vingtaine de conseillers. L'époque n'est pas si lointaine, souligne-t-il, où Montréal comptait 99 conseillers, classés en trois catégories. Les uns étaient le choix exclusif des propriétaires, d'autres le choix non moins exclusif des corporations, puis il y avait ceux choisis par les locataires. En 1962, Jean Drapeau a tout changé cela et réduit le nombre de conseillers à 48. Puis les annexions ont porté le nombre de conseillers à 58. «Avec le RCM, soutient-il, on ne voit plus la tâche du conseiller municipal comme un service public accepté sans égard à des intérêts personnels. Bien au contraire, on pense carrément parti politique, carrière, et, bien sûr, budgets de recherches et rémunérations toujours plus confortables. Tout ça n'a rien à voir avec la démocratie et la saine gestion. Est-ce pour mieux faire avaler aux électeurs désabusés l'augmentation des taxes, les

augmentations de salaires du maire et des conseillers, et la rétroactivité des plans de pensions de ceux-ci, que le RCM a décidé de biffer 11 districts électoraux?» Nick Auf der Maur affirme que les sondages les plus récents du Parti civique dans le district du Sault-au-Récollet indiquent «une chute verticale» du RCM dans toutes les classes d'électeurs et que les chances du candidat du Parti civique de gagner l'élection partielle du 9 avril sont excellentes. Présent, hier, à la conférence de presse, le candidat Serge Sauvageau s'est pour sa part déclaré assuré de l'emporter «plus que confortablement». Enfin, Nick Auf der Maur dénonce «l'hypocrisie» des conseillers RCM qui s'opposent à la réduction des districts électoraux en prétextant qu'il s'agit d'«un accroc à la démocratie». «C'est de la foutaise, dit-il. Il faut réduire substantiellement le nombre de conseillers et tout mettre en oeuvre pour revaloriser le rôle du conseiller, parce que tout le monde sait que celui-ci est un laissé-pour-compte par le comité exécutif qui décide systématiquement de tout! Le Conseil municipal de Montréal est aussi inutile que le Sénat à Ottawa.»

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-03-30
Pages P. A-5
Select in Zotero zotero://select/library/items/A4PMSQXB
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

Les quatre dissidents du RCM couperaient la hausse des salaires des élus de \$300 000

Type Article de journal
Auteur Agnès Gruda
Résumé Le projet de hausse de la rémunération des élus montréalais est trop généreux et pourrait être amputé de quelque \$300000, estiment les quatre conseillers dissidents du RCM. La nouvelle grille salariale approuvée par le comité exécutif doit être adoptée par le conseil municipal au cours de son assemblée débutant aujourd'hui. Le projet fait suite à un rapport effectué à la demande de l'administration municipale, après l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi provinciale donnant plus de latitude aux villes dans l'établissement des revenus de leurs élus. Dans un document qu'ils comptent soumettre à l'assemblée du conseil, les conseillers Melançon, Rotrand, Goyer et Boskey proposent que le salaire du maire s'établisse à \$95000 au lieu des \$103000 proposés par le comité exécutif. Selon les dissidents, le président du comité exécutif devrait gagner \$80000 au lieu de \$95000 et le vice-président \$70000 au lieu de \$95000. Les membres de la «bande des quatre» affirment en outre que plusieurs fonctions exercées par les conseillers contre une rétribution supplémentaire font en fait partie des responsabilités habituelles d'un élu municipal. La politique de rémunération actuelle permet aux conseillers d'arrondir leur salaire de base en participant entre autres à différentes commissions de la ville et de la CUM. Les conseillers dissidents voudraient éliminer en partie cette politique de «cumul des salaires», et imposer un plafond de \$50000 à la rémunération des conseillers ne faisant pas partie du comité exécutif. Tout compte fait, selon la proposition des dissidents la masse salariale annuelle du conseil municipal serait de \$2025000, soit \$305000 de moins que ce que prévoit le projet du comité exécutif.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-03-30
Pages P. A-5
Select in Zotero zotero://select/library/items/FJRGKYLE
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

Jean Drapeau fait une première sortie publique au pays ... sans moustache

Type Article de journal
Résumé PC OTTAWA -- Jean Drapeau, ambassadeur et ex-maire de Montréal, n'a pas changé. Ou si peu. Pas d'entrevue aux journalistes hier soir, à l'issue d'un discours prononcé à Ottawa à l'ouverture de la 31e assemblée annuelle de la Commission canadienne pour l'Unesco. Il s'agissait pour M. Drapeau de sa première sortie publique au pays depuis sa nomination au poste d'ambassadeur et de délégué permanent du Canada auprès de l'Unesco, il y a deux ans. Tout au plus M. Drapeau, qui a rasé la moustache, a-t-il reconnu s'ennuyer parfois de Montréal, sur laquelle il a régné en roi et maître pendant 29 ans. «On ne peut pas être en dehors de la ville sans s'ennuyer de

Montréal», a-t-il déclaré sur un ton entendu. Aujourd'hui âgé de 73 ans, M. Drapeau n'a pu s'empêcher pendant son allocution devant les délégués de la commission canadienne de l'Unesco de faire allusion à Terre des Hommes, là où en 1967 «avaient défilé 62 chefs d'État et 60 millions de visiteurs de tous les continents». C'est que M. Drapeau voit dans Terre des Hommes un exemple de la contribution canadienne à l'idéal défendu par l'Organisation des Nations-unies pour l'éducation, la science et la culture. Un idéal sur lequel il s'est longuement attardé hier soir dans un discours truffé de citations d'André Malraux, Einstein et Saint-Exupéry. «Les guerres prennent naissance dans l'esprit des hommes, et c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix», a lancé M. Drapeau, dans un hommage au travail accompli par l'Unesco depuis sa fondation en 1946. L'assemblée annuelle de la Commission canadienne de l'Unesco prend fin vendredi. Y participent environ 150 personnes.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-03-30

Pages P. A-2

Select in Zotero zotero://select/library/items/D3IRFDXP

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

Quality report

- Item has no authors

Les conseillers [municipaux de Montréal] adoptent leur hausse de traitement

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé C'est fait: le conseil municipal de Montréal a adopté hier, par un vote de 41 contre 10, la nouvelle politique de rémunération qui fera grimper d'environ 17 p. cent le traitement des élus montréalais. Quatre conseillers de la majorité - MM. Arnold Bennett, Pierre Bastien, Saul Zajdel et Marcel Sévigny - ont voté contre la hausse salariale. Les quatre dissidents du RCM, ainsi que l'unique représentant du Parti civique, Nick Auf Der Maur, et le conseiller indépendant Germain Prégent, se sont aussi opposés à la nouvelle grille salariale. Cette hausse, rétroactive au 1er juillet 1988, fera passer les revenus touchés par le maire de \$95000 à \$103000. Quant aux conseillers, ils gagneront un revenu de base d'un peu plus de \$32000, soit environ \$4000 de plus que sous l'ancien régime. Ce montant comprend les \$5000 reçus à titre de membres du conseil de la CUM ainsi qu'une allocation non imposable d'un peu plus de \$9000. Bon nombre de conseillers peuvent cependant arrondir leur salaire de base en exerçant des fonctions additionnelles: le président d'une commission permanente de la ville, par exemple, touche \$10000 de plus. En vertu des hausses adoptées hier, le président du comité exécutif recevra un revenu annuel de \$95000, tandis que la rétribution des membres du comité exécutif a été fixée à un peu plus de \$67000. Selon la nouvelle politique de rémunération, la masse salariale du conseil municipal atteint \$2330000. Solidarité Protestant contre le projet de hausse salariale, au cours d'un débat qui a duré près de deux heures, le conseiller Arnold Bennett a exprimé sa solidarité avec les employés de la Fonction publique, qui tentent d'obtenir un «maigre huit p. cent» d'augmentation. M. Saul Zajdel a pour sa part dit trouver «particulièrement obscène» le caractère rétroactif de la hausse de traitement. Les dissidents ont quant à eux plaidé en faveur d'une hausse un peu moins généreuse, qui éliminerait en grande partie le système de cumul des fonctions. M. Auf Der Maur a de son côté protesté contre toute majoration de rémunération, affirmant que le travail de conseiller ne devrait occuper personne à plein temps. Il a indiqué que lui-même y consacrait une douzaine d'heures par semaine. Joint au téléphone plus tôt dans la journée, M. Auf Der Maur avait qualifié de «mesquine» l'attitude de la ville en ce qui a trait au nouveau montant de \$10000 prévu pour le chef de l'opposition et pour le leader de la majorité. Selon les amendements demandés par Montréal à sa Charte, pour recevoir ce traitement additionnel, le chef de l'opposition devra prouver qu'il exerce ses fonctions municipales à plein temps. Aucune exigence semblable n'est exigée de la part du leader de la majorité. Un «réajustement» Des conseillers en faveur de la nouvelle grille salariale ont fait valoir que le travail des élus à l'hôtel de ville a changé avec l'arrivée du RCM, et qu'il ne s'agissait pas vraiment d'une hausse de salaires mais d'un réajustement. Ces arguments ont été repris par le maire Jean Doré, interrogé en marge de l'assemblée du conseil. M. Doré s'en est pris aux comparaisons tracées entre Montréal et Toronto, qui font paraître excessives les hausses votées hier. «Si l'on tient compte de tous les attachés politiques travaillant pour les conseillers torontois, on obtient une masse salariale équivalente. Or, la population de Montréal est supérieure de 400000 à celle de Toronto», a plaidé M. Doré. Aux yeux du maire, les hausses de traitement entrées en vigueur hier constituent en fait une réévaluation de la tâche des conseillers montréalais.

URL URL

Publication La Presse
Date 1989-03-31
Pages P. A-2
Select in Zotero zotero://select/library/items/PYFUMATX
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

Dimanche 9 avril: Sault-au-Récollet ira aux urnes

Type Article de journal
Auteur Marianne Favreau
Résumé Sault-au-Récollet. Un secteur résidentiel de classe moyenne, apparemment sans histoire, bien pourvu en espaces verts, mais où, comme ailleurs dans la ville, la population vieillit. Situé à l'est d'Ahuntsic, le district de Sault-au-Récollet a la particularité d'élire un nouveau conseiller municipal le dimanche 9 avril prochain. Les 12162 électeurs y sont francophones à 75 p. cent, italophones à 20 p. cent. On y tient la première élection partielle à Montréal depuis la victoire de l'équipe Doré et du RCM, en novembre 1986. Elle a donc valeur de test. Les candidats des partis d'opposition comptent justement sur le ressac pour canaliser, en leur faveur, les critiques contre l'administration Doré. Comme l'élection survient au lendemain des comptes de taxes foncières et d'affaires, le candidat du Parti civique, Serge Sauvageau, compte sur le mécontentement des proprios et des gens d'affaires pour recueillir des votes. Le gaspillage de fonds publics de l'équipe Doré constitue d'ailleurs son cheval de bataille. Il s'élève aussi contre l'absence de réalisations après deux ans et demi de pouvoir et dit trouver des échos dans la population. «Je croyais que le maire Doré avait une bonne image, je ne voulais pas l'attaquer, raconte M. Sauvageau. Mais ce sont les gens qui en parlent: Le Parti civique, c'est pas le parti de Doré, toujours?» Les conseillers du quartier Ahuntsic étaient au courant de la plupart des problèmes soulevés à la récente assemblée du comité conseil d'arrondissement, indique-t-il. «Mais ils n'avaient encore rien fait pour y remédier.» Avocat et docteur en droit commercial international de la Sorbonne, Me Saugageau fut l'avocat du Parti civique lorsqu'il tenta, l'automne dernier, d'empêcher la démolition de l'Hôtel Queen's décidée par l'administration Doré. C'est à la suite de cette expérience qu'il tente sa chance comme candidat. «J'ai pourtant deux défauts qui devraient m'éloigner de la politique: je n'ai pas la mémoire des noms, et je ne sais pas mentir», avoue-t-il du haut de ses six pieds un pouce. Pourquoi ce célibataire de 29 ans, membre d'un cabinet juridique qu'il a mis sur pied avec des associés, veut-il être conseiller municipal? «On est mieux placé pour aider les gens. Pour moi, le conseiller municipal est le point de contact entre les citoyens qui ont des besoins et la bureaucratie.» M. Sauvageau a longtemps vécu dans un quartier voisin, Saint-Michel. Il estime que les électeurs de Sault-au-Récollet sont prêts à donner une voix de plus à l'opposition pour mieux protéger leurs intérêts. Fier de l'héritage du Parti civique de Jean Drapeau, il se dit heureux de la réorganisation du parti. Il s'oppose à la construction d'un complexe multifonctionnel dans le parc Ahuntsic proposée par l'administration Doré. Trouve scandaleux qu'elle ait mis de côté le projet de Maison de la culture, rue Fleury. Veut améliorer la sécurité des citoyens du quartier et donner un coup de pouce aux marchands de la rue Fleury. Un chef de parti Alain André est lui aussi, un nouveau-venu en politique municipale active. Tout comme le Parti municipal de Montréal qu'il dirige et qui est encore en voie d'organisation. Mais M. André voit l'élection partielle comme un excellent moyen d'assurer plus de visibilité à son parti, surtout s'il arrive à siéger au conseil municipal. «Sault-au-Récollet serait bien venu d'envoyer un chef de parti à l'hôtel de ville, avec tout l'appareil qu'il a derrière lui.» Son ambition, à plus long terme, est d'ailleurs de déloger le Parti civique de son rôle d'opposition officielle. Avocat, 48 ans, M. André est professeur de droit au cégep John Abbott. Il assure avoir une bonne connaissance des dossiers municipaux, ayant été conseiller auprès d'Yvon Lamarre, ex-président du comité exécutif de la ville, de 1979 à 1984. Il fut aussi chef de cabinet du maire de Laval, l'année suivante. Lui aussi estime que la démocratie serait mieux servie par une opposition plus forte à l'hôtel de ville. «Il est temps qu'on sache ce qui se passe dans les dossiers de Montréal.» Rondouillard, jovial, M. André considère que le conseiller municipal devrait être la personne la plus proche des citoyens, sans avoir à se disperser dans des structures, comités et commissions. «Sous le vocable de démocratie, on est en train de noyer le poisson», croit-il. Il estime que l'administration RCM devient «une forteresse.» «Les élus se prennent pour un parlement. Qu'ils commencent donc par être une bonne administration.» Pourquoi se présente-t-il? «Que devient le conseiller municipal? Il se promène de comité en comité et ne prend aucune décision. Si je suis élu, j'aurai un bureau permanent dans le district, et les gens sauront où me rejoindre.» Il s'oppose lui aussi à la construction dans le parc Ahuntsic. Veut un meilleur contrôle des dépenses et des taxes. Compte ramener le conseiller plus près de la population. Président du Patro Le Prévost, membre de la Fondation Maignen-Dussault, M. André convient: «J'ai des préoccupations sociales, mais je ne m'en gargarise pas.» Le défi: continuer. Après l'éclatante victoire du RCM dans le district, avec 62 p. cent de voix aux élections de 1986, le RCM a tout à perdre dans cette élection partielle. Le conseiller Benoît Tremblay optait pour la politique fédérale, en novembre dernier, et se faisait élire député conservateur. Ce qui l'éliminait du conseil municipal. D'où la nécessité de tenir une élection partielle. Et

c'est tout naturellement vers Michel Drainville que s'est porté le choix des militants RCM. Membre du RCM depuis une dizaine d'années, il estime que «le candidat est important lors d'une élection partielle, indépendamment du parti». Parce qu'il ne profite pas d'une «vague» pour se faire élire. animateur socio-culturel et coordonnateur du service d'animation du cégep d'Ahuntsic, M. Drainville assure que les jeunes sont sa priorité. Marié, 40 ans, il n'a pas d'enfant. Il se dit d'ailleurs très actif. Président de la Société pour la conservation du Sault-au-Récollet, membre de la Fondation de l'hôpital Fleury, il siège aussi au conseil de direction de l'Association des gens d'affaires d'Ahuntsic où il cherche à impliquer des étudiants. Avant d'être candidat, il animait aussi une émission au canal communautaire, sur des sujets d'actualité locale. Pourquoi vouloir être conseiller municipal quand on a déjà tant à faire? «Pour aller plus loin dans les dossiers qui me tiennent à coeur.» Il ajoutera plus tard: «Pour rendre les gens heureux, améliorer leur environnement urbain.» Il parle abondamment d'améliorations récentes dans le quartier, et de ses propres projets: développer un circuit patrimonial dans ce coin historique de Montréal. Améliorer la visibilité de la rue commerçante Fleury. Trouver comment aider les proprios âgés à supporter leur fardeau fiscal. Il accorde beaucoup de prix aux réunions de consultations déjà tenues par le parti ou par l'administration, et compte aller de l'avant dans la décentralisation déjà amorcée par l'administration Doré. Connu dans le quartier où il est né, il a derrière lui une machine bien rodée, avec des militants actifs. Tout le contraire de Patricia Méthivier, candidate de l'Alliance démocratique municipale de Montréal, qu'il nous a été impossible de rejoindre.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-04-01

Pages P. B-4

Select in Zotero zotero://select/library/items/CH5BZ9ZH

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

Le conseil municipal approuve l'augmentation de la pension versée de l'ex-maire [Jean] Drapeau

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé L'augmentation substantielle de la pension de retraite de l'ex-maire Jean Drapeau a reçu hier l'assentiment unanime du conseil municipal de Montréal. Les conseillers étaient appelés à se prononcer sur un projet d'amendement à la charte de Montréal, qui fera passer la pension de l'ancien maire de \$24000 à \$52404. Cet amendement doit encore être approuvé par l'Assemblée nationale. Cette hausse de plus de 100 p. cent n'a suscité aucune protestation parmi les conseillers. Pour le maire Jean Doré, il s'agit d'un «geste de reconnaissance» envers un homme qui a «donné 30 ans de sa vie à ses concitoyens et qui a droit à une pension à la hauteur de ce qu'il a fait.» Le conseiller indépendant Germain Prigent, qui a représenté le Parti civique durant deux mandats à l'hôtel de ville, a tenu à remercier l'administration Doré au nom de son ancien chef. «On peut être d'accord ou non avec ce qu'il a fait, il n'en demeure pas moins que c'est grâce à Jean Drapeau que Montréal est connue aujourd'hui; c'est lui qui a mis la ville sur la carte», a dit M. Prigent. Le conseil municipal a aussi adopté hier un projet de règlement qui permettra à d'autres «anciens» de l'hôtel de ville de profiter du nouveau régime de retraite des élus municipaux, adopté récemment par Québec. Ce régime, qui augmente de façon substantielle les pensions de retraite, peut s'appliquer de façon rétroactive aux conseillers qui sont passés par l'hôtel de ville à compter du 31 décembre 1974, à la condition qu'ils ne reçoivent pas déjà leur pension municipale. Pour le moment, Montréal ignore combien de ces vétérans pourront et voudront se prévaloir du nouveau régime de retraite. Une firme d'actuaire a été chargée d'estimer le nombre d'anciens élus concernés et d'évaluer les coûts que cela va entraîner pour la ville, opération qui devrait être complétée durant le mois de mai.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-04-01

Pages P. A-5

Select in Zotero zotero://select/library/items/N4NXPSGT

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

[Pierre] Paradis appuiera les municipalités qui protestent contre la fin de Via Rail

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé Les municipalités de tous les coins du Québec s'apprêtent à protester massivement contre l'éventuelle fermeture de Via Rail, et le ministre des Affaires municipales Pierre Paradis a laissé entendre hier qu'il pourrait leur donner son appui. Les chemins de fer, c'est plus que du transport de passagers, c'est aussi un outil essentiel de développement économique, a fait valoir M. Paradis au cours d'un long entretien avec La Presse. D'autre part, a noté le ministre, la disparition d'un moyen de transport ne pourrait que surcharger tous les autres. Or, au Québec, «le circuit routier ne peut pas en prendre tellement plus.» Avant de prendre publiquement position sur ce dossier, le ministre Paradis attend toutefois des demandes concrètes de la part des municipalités. Ces demandes ne sauraient tarder. Déjà jeudi, le comité exécutif de la Communauté urbaine adoptait une résolution unanime demandant au ministre fédéral des Transports, M. Benoît Bouchard, de laisser rouler Via Rail tant que les études sur sa rentabilité ne seront pas terminées, et tant que l'on n'aura pas analysé l'impact de la mise au rancart du transporteur ferroviaire. Dans une lettre envoyée jeudi au ministre fédéral, le maire Jean Doré fait part lui aussi des inquiétudes suscitées par les récentes déclarations de M. Bouchard et du premier ministre Brian Mulroney concernant l'avenir de la société ferroviaire. Grogne Selon M. Doré, le prochain congrès de l'Union des municipalités du Québec, qui débute jeudi à Montréal, pourrait donner lieu à un mouvement concerté des principales villes du Québec en vue de sauver Via Rail. Le maire constate d'autre part que la grogne commence aussi à se manifester ailleurs au Canada. Hier, le ministre Paradis n'avait pas encore pris connaissance des démarches entreprises par les villes de l'île de Montréal. «Si j'ai des demandes concrètes, je prendrai les dispositions qui s'imposent», s'est-il contenté d'affirmer. La fermeture de Via Rail demeure pour le moment hypothétique, mais elle inquiète le ministre. «Ce qui serait difficile à accepter, c'est la disparition d'un système de transport qui permet de faire du développement économique et de faire bouger les choses.» Un exemple? «Je ne suis pas complètement certain que Hyundai aurait choisi de s'installer à Bromont n'eût été la présence d'une voie ferrée.»

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-04-01

Pages P. A-18

Select in Zotero zotero://select/library/items/4F7NX8XF

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

[4e conférence des "50 plus"]: le maire [Jean] Doré croit que Montréal demeure une ville très sûre; comme mesure de dissuasion, les policiers pourraient voyager "gratuitement" dans les autobus et le métro

Type Article de journal

Auteur Raymond Gervais

Résumé Malgré les événements malheureux qu'on a connus au cours des dernières semaines, le maire Jean Doré, demeure convaincu que Montréal demeure une des villes les plus sûres en Amérique du Nord. Participant hier dans la métropole à la 4e conférence des «50 plus» qui se tenait au Palais des Congrès, le maire Doré, la directrice de la STCUM, Louise Roy, et le directeur intérimaire du Service de police de la CUM, Alain Saint-Germain, ont voulu rassurer les personnes âgées sur la sécurité à Montréal, notamment dans le transport en commun. Les drames qui se sont produits récemment dans le transport en commun sont un problème de société, selon le maire Doré, et non un problème relié à un manque de vigilance de la police. «Récemment, des citoyens m'ont demandé ce que faisait la ville contre les jeunes qui se baladent avec des couteaux. Je leur ai répondu que le Code criminel canadien n'est pas précis à ce sujet et qu'il est difficile d'agir, mais vous, que faites vous en tant que parents?», a déclaré le maire Doré. «Les adolescents qui portent des couteaux ne les cachent pas sous le balcon à leur arrivée à la maison, ils les transportent à l'intérieur. C'est aux parents à prendre leurs responsabilités», a ajouté le maire de Montréal. M. Doré a reconnu, néanmoins, qu'il y a un problème de gangs dans certains quartiers de la ville et que la police doit alors agir, mais «la société doit aussi faire sa part», a affirmé le maire. De son côté, Mme Louise Roy a tenu à préciser que la Société de transport prenait la chose très au sérieux et que des campagnes de sensibilisation auprès des personnes âgées seront mises de l'avant pour informer la population sur les différents moyens qui existent déjà pour se protéger à l'intérieur des stations et des wagons de métro ainsi que dans les autobus. Mme Roy conseille notamment aux personnes âgées de prendre place à l'avant de l'autobus. Elle a rappelé qu'il existe déjà, sur les quais du métro et dans les wagons, des téléphones et des systèmes de communication qui permettent de rejoindre en cas d'urgence le centre des opérations et l'opérateur de la rame de métro. Sans vouloir préciser de quoi il s'agissait exactement, Mme Roy a déclaré que d'autres éléments majeurs de sécurité viendront s'ajouter aux mécanismes déjà existants. Mme Roy

a de plus affirmé que, sans vouloir minimiser les récents événements, elle juge la situation moins dramatique qu'elle semble l'être. «Néanmoins, la STCUM s'est assurée d'une plus grande présence des policiers dans les stations de métro», a-t-elle dit. Pour sa part, le directeur Saint-Germain a affirmé que le sentiment d'insécurité des personnes âgées est beaucoup plus grand et persiste beaucoup plus longtemps après la perpétration d'un crime que chez la population plus jeune. Le policier a ajouté que le nombre de personnes âgées victimes d'agressions dans une grande ville comme Montréal est plutôt faible, mais qu'il ne fallait pas pour autant minimiser le problème. Le maire Doré a ajouté que le Service de police et la STCUM étudient la possibilité de revenir à l'ancienne formule et de permettre aux policiers de voyager gratuitement à bord du métro et des autobus de la CUM, afin d'inciter les agents à utiliser les transports en commun pour se rendre et revenir de leur travail. «La présence d'agents en uniforme en grand nombre dans le métro et les autobus aurait certainement un effet dissuasif», a conclu le maire. Plus de 2000 personnes ont participé hier à la conférence «50 plus» sur le vieillissement, organisée par le Conseil sur le vieillissement des Services communautaires juifs de Montréal. Cette année, le thème de la conférence était Nous et notre ville. En plus de porter sur la sécurité dans le transport en commun, sur la rue et à la maison, la conférence a porté sur l'adaptation du transport en commun aux besoins particuliers des aînés et sur la politique de la ville dans le domaine de l'habitation. Les personnes de 50 ans et plus ont aussi pu se renseigner dans une vingtaine de kiosques sur différents sujets les concernant, à partir de la cuisson au micro-ondes jusqu'à une démonstration de Tai Chi.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-04-03

Pages P. A-5

Select in Zotero zotero://select/library/items/FWRKZYHL

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

Un terrain se vend au prix record de \$2 400 le pied carré sur McGill College

Type Article de journal

Auteur Laurier Cloutier

Résumé Deux mille quatre cents dollars le pied carré, comme à Tokyo! La Banque Laurentienne vient d'établir un record pour le prix de vente d'un terrain au centre-ville de Montréal. C'est grand comme un timbre-poste... ou presque: 6000 pieds carrés, la dimension d'une propriété traditionnelle de banlieue de 60 x 100 pieds. L'acheteur d'un bungalow de banlieue paie \$10000 ou \$15000 pour son terrain. N'aimerait-il pas le vendre pour... \$14,5 millions? Car tel est le prix obtenu par la Banque Laurentienne. Situé sur McGill College, près de Sainte-Catherine, le terrain sert actuellement de stationnement, malgré son exiguïté et sa forme en «L». Le besoin de faire de l'assemblage de terrains explique en partie le prix de vente fort élevé. Développements York-Hannover est en effet en train de réaliser le projet du Centre Eaton, ces boutiques qui prendront la place des Terrasses, immédiatement à l'est de la succursale de la Banque Laurentienne. Avec son partenaire dans ce projet de 225 boutiques, York-Hannover veut réaliser une tour à bureaux de 31 étages sur des terrains qui feront en tout 17000 pieds carrés. Le partenaire, c'est 97872 Canada Inc., avec des actionnaires privés qui tiennent à garder l'anonymat. D'Allemagne de l'Ouest, selon des sources. Tour de \$90 millions York-Hannover, par la voix de son vice-président, Raymond Lévesque, se fait aussi cachotière sur la réalisation éventuelle de cette fameuse tour de 31 étages, de \$75 millions à \$90 millions. Peut-être parce qu'on la critique déjà beaucoup, dès avant sa naissance. Depuis qu'elle a obtenu, il y a un an, de la ville de Montréal, le feu vert pour son plan d'ensemble et le permis de construction d'une tour éventuelle, plusieurs ont critiqué en effet le design sommaire de cette tour, qui chevauchera tant le Centre Eaton que la succursale de la Banque Laurentienne, considérée comme faisant partie du patrimoine. En outre, la tour boucherait en partie la vue sur le Mont Royal pour ceux qui circulent sur ces «Champs Elysés» de l'ex-maire Jean Drapeau, la rue McGill College. Si bien que plusieurs se sont demandés pourquoi le RCM de Jean Doré n'a pas, cette fois-ci justement, lancé une ronde de consultations avant d'approuver le plan d'ensemble de ce projet. Raymond Lévesque convient qu'une tour de 31 étages, de 400000 pieds carrés, peut nécessiter des investissements de \$75 millions, ou plus, un peu comme celle du Montréal Trust, à proximité. Projet annoncé dans un mois Le vice-président de York-Hannover ajoute qu'il pourrait annoncer dans «deux ou quatre semaines» l'identité du promoteur qui construirait la tour. Michel Richard, directeur des Affaires juridiques de la Banque Laurentienne, explique le prix élevé par plusieurs facteurs, comme le désir des acheteurs de donner à leur tour une adresse sur la prestigieuse McGill College. «C'est deux à trois fois plus cher que tout ce qui a été vendu à Montréal jusqu'ici». Les terrains du centre-ville se vendent généralement \$800 ou \$900 le pied, souvent aussi un peu plus de \$1000 pour un bon site, mais loin toutefois de \$2400 le pied. Malgré tout, «le prix du terrain à Montréal demeure un des plus abordables des grandes villes du monde», déclare Luc Desjarlais, des consultants Desjarlais & Grenier. Des sources indiquent que ce n'est pas seulement un terrain qui fut vendu mais aussi des droits aériens pour construire au-dessus des

édifices voisins. Les acheteurs auraient déjà signé une lettre d'intention avec le promoteur qui lancerait bientôt le projet de tour. On ne lui connaît pas de locataire principal encore. Jean Laurin, président de Devencore, le promoteur du Centre de commerce mondial, estime qu'il y a toujours un marché pour une tour luxueuse à Montréal. D'autant plus que certains projets déjà annoncés pourraient être retardés quelque peu.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-04-04
Pages P. D-1
Select in Zotero zotero://select/library/items/93V9MIWE
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

Le transport gratuit des policiers dans le métro ne réglera pas le problème de la violence; un membre de la Commission de la sécurité publique rejette la suggestion du maire [Jean] Doré

Type Article de journal
Auteur Danielle Bonneau
Résumé Encourager les policiers de la CUM à voyager gratuitement dans le métro et les autobus lorsqu'ils se rendent à leur travail et en reviennent, tel que l'a suggéré le maire Jean Doré, ne réglerait pas le problème de la criminalité et de la violence dans le transport en commun, estime M. Marvin Rotrand, conseiller municipal de Montréal et membre de la Commission de la sécurité publique de la CUM. «Je n'ai rien contre l'idée de M. Doré, mais je ne pense pas qu'on va de cette façon augmenter substantiellement la visibilité des policiers dans le métro et les autobus, dit-il. Et il y a un petit problème: la grande majorité des policiers n'habitent pas l'île de Montréal.» M. Rotrand, études à l'appui, croit que le métro de Montréal est sûr. Mais une partie de la population ayant peur, il est d'avis que des mesures doivent être adoptées pour améliorer la situation. D'où la décision prise par le service de police de la CUM, il y a une dizaine de jours, d'affecter dans le métro une soixantaine de policiers de l'escouade tactique, pour augmenter la visibilité des agents. «L'intervention des policiers doit être planifiée, précise-t-il. Il faudrait, également, que le port des couteaux devienne illégal.» La suggestion de M. Doré, faite dimanche dans le cadre d'une conférence organisée par le Conseil sur le vieillissement des Services communautaires juifs de Montréal, a été accueillie encore moins favorablement par les porte-parole de la Fraternité des policiers de la CUM et de la Fraternité des constables et des agents de la paix du métro de la STCUM. M. Yves Prud'Homme, président de la Fraternité des policiers de la CUM, ne croit pas que plus de policiers voyageront en autobus et en métro s'ils peuvent le faire gratuitement. «Faire une pareille suggestion, c'est déplacer le problème, jeter de la poudre aux yeux des citoyens», s'exclame-t-il. Selon lui, le problème de la criminalité dans le transport en commun serait contrôlé plus efficacement si le service de police de la CUM prenait la relève et assurait la protection des usagers dans le métro et en surface. Il faudrait alors, suggère-t-il, intégrer les constables et les agents de la paix du métro et augmenter les effectifs policiers. «C'est évident qu'il y a un problème, affirme-t-il. Une présence continue est nécessaire, tout comme une nouvelle loi rendant les armes blanches illégales. Les policiers auront alors des outils.» M. Michel Lebel, relationniste de la Fraternité des constables et des agents de la paix du métro de la STCUM, croit de son côté que les agents de surveillance de la STCUM sont les mieux qualifiés pour patrouiller le métro, dont ils connaissent la clientèle et les moindres recoins. Soixante-dix-sept agents, répartis sur quatre quarts de travail, surveillent les 65 stations de métro. En 1967, alors qu'il n'y avait que 24 stations, ils étaient 68. «On crie depuis plusieurs années qu'on a besoin de plus d'effectifs, dit-il. On a aussi besoin de moyens de communication efficaces et de mesures de prévention, dit-il. On n'a pas, par exemple, de walkies-talkies. Et, seulement trois personnes font de la prévention dans les écoles, sur tout le territoire de la CUM. La solution avancée par M. Doré est loufoque», conclut-il.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-04-04
Pages P. A-6
Select in Zotero zotero://select/library/items/TABPHY8F
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

Le premier coup sûr [du match inaugural des Expos]: un millier d'enfants

Type Article de journal

Auteur André Turbide

Résumé «Bienvenue-Welcome» sera le thème du spectacle d'avant-match, cet après-midi au Stade olympique, à l'occasion de l'ouverture locale de la 21e saison des Expos. Sous la responsabilité de Michel Lagacé, le directeur de la mise en marché chez les Expos, la démonstration durera plus de trente minutes et débutera par une simulation de l'arrivée des joueurs et des journalistes de la Floride. Des comédiens représentants des joueurs, des dirigeants et des journalistes et photographes, prendront place dans une «balade» qui fera son entrée sur le terrain par le champ centre, imitant en cela l'arrivée des joueurs après la fin du camp d'entraînement. Puis, un millier d'enfants, symbolisant la jeunesse du Québec s'engageront dans une danse afin de souligner l'arrivée du printemps et le retour de leurs favoris. La chorégraphie se terminera par la formation d'un immense bâton et d'une balle de baseball qui entreront en contact. Ce sera sûrement le premier coup sûr de la saison. Le programme se poursuivra avec une autre chorégraphie mettant en vedette une quarantaine de danseurs adultes, qui évolueront au son d'une musique entraînante. La présentation des joueurs précédera l'interprétation des hymnes nationaux par la jeune chanteuse Johanne Blouin, après quoi le président de la ligue Nationale, Bill White, lancera la première balle. Dans la liste des invités d'honneur, en plus du président White, on retrouvera le ministre québécois du Tourisme, Michel Gratton, le maire Jean Doré, Charles Bronfman, le propriétaire des Expos, et Claude Brochu, le président du club. Le match devrait se mettre en branle quelques minutes avant 14 h et sera présenté à la télévision de Radio-Canada. Robinson rapatrié La statue de Jackie Robinson qui avait été installée sur le terrain de l'école polyvalente Pierre-Dupuis, coin Ontario et De Lorimier, où se dressait jusqu'en 1960 le stade de baseball des Royaux, a été déménagée au Stade olympique. La statue, grandeur nature, qui représente l'illustre joueur des Royaux et des Dodgers de Brooklyn en compagnie d'un jeune garçon, a été placée devant le nouveau magasin de souvenirs des Expos, près de la billetterie, rue Pierre de Coubertin. Ce midi, on soulignera son déplacement au Stade au cours d'une cérémonie toute simple, présidée par le maire Doré. On a décidé de relocaliser le bronze du premier Noir à évoluer dans le baseball majeur pour plusieurs raisons. Dévoilée en 1987, la statue n'était pas placée sur le circuit touristique de la ville de Montréal. Semblerait aussi que le site était mal entretenu. Enfin, on disait que l'emplacement de la statue n'était pas à la hauteur du personnage qu'elle représentait. «La ville de Montréal, conjointement avec la RIO, a donc décidé d'installer la statue de Robinson sur un nouveau socle et de confier les travaux paysagers nécessaires à sa mise en valeur aux experts du Jardin botanique. Va sans dire que les Expos ont approuvé le geste de la Ville», a soutenu Pierre Vidal, le directeur des relations publiques des Expos. Les préposés à l'accueil sont au poste On attend une foule d'environ 45 000 spectateurs pour le match d'ouverture des Expos, cet après-midi au Stade olympique. «Il y a plus de 30 000 billets vendus jusqu'à maintenant (à midi, hier), de dire Pierre Vidal, porte-parole des Expos. On peut donc s'attendre à ce que 15 000 spectateurs achètent leur billet aujourd'hui.» Si tel est le cas, l'assistance au 21e match inaugural des Expos sera inférieure à celle de l'an dernier alors que les Mets avaient attiré 55 413 amateurs. A moins que la décision favorable rendue par le commissaire dans le cas de Pascual Perez oblige plusieurs milliers d'amateurs à reviser leur décision de ne pas assister au premier match de la saison. Reste que les Expos sont prêts à accueillir les amateurs. Entre 1 500 et 2 000 personnes, placiers, gardes de sécurité, employés des concessions, employés des Expos, de la ville, de la RIO, etc., seront à leur poste à partir de midi, soit lorsque les tourniquets seront activés. Pat Commerford, le directeur des concessions, n'est pas inquiet. «Il y en aura pour tout le monde. Avec une foule de 45 000 personnes, je peux dire qu'il se boira environ 50 000 bouteilles de bière et 10 000 verres de liqueur douce. On dégustera au moins 30 000 hot dogs et plus de 10 000 sacs d'arachides rôties. Sans compter ce qui se vendra dans les nombreux kiosques de la rotonde», prétend Commerford. Un autre pincement au coeur A chaque début de saison, l'ancien lanceur Claude Raymond, maintenant analyste lors des matchs télévisés des Expos à Radio-Canada, sent un léger pincement au coeur. Cette année ne fait pas exception. «Oui, je ressens encore un petit quelque chose. Et quand j'ai vu les jeunes Randy Johnson, Brian Holman et Gene Harris sauter sur le terrain, il y a quelques minutes, j'ai pensé que ça devait leur faire quelque chose à eux aussi. C'est toujours un peu spécial une partie d'ouverture et ce, pour tout le monde. «Moi, je commence une autre saison à la télévision et je suis un peu excité, d'autant que je crois que les Expos forment une très bonne équipe. Alors, le premier match de la saison c'est spécial. L'ambiance qui règne est différente. Alors, je me place dans les souliers de ces jeunes joueurs et je me dis qu'ils doivent être extrêmement heureux d'arriver à Montréal, de voir le stade, le dôme et de penser que demain la saison commence.» Plusieurs nouveautés au Stade des Expos Il n'y a pas que dans l'ordre des frappeurs des Expos qu'on verra de la nouveauté cette saison. Le stade olympique a aussi subi quelques transformations qui, croit-on, en feront un meilleur endroit pour le baseball. D'abord, on a refait les abris des joueurs dont le plancher est maintenant situé à deux pieds sous le niveau du terrain. Les abris ont aussi été rapprochés des lignes du premier et du troisième buts. De ce fait, on a pu ajouter plus de 660 sièges de loge. Les occupants de ces sièges seront ainsi plus près de l'action. De plus, les frappeurs seront avantagés lorsqu'ils cogneront des fausses balles car la distance de 90 pieds qui existait auparavant entre le marbre et le filet protecteur a été diminuée à 53 pieds. La clôture, haute de 12 pieds, du champ extérieur a été changée et recouverte de coussins afin de mieux protéger les voltigeurs. La balle y rebondit d'ailleurs assez bien. Quant aux enclos des releveurs, qui étaient situés derrière la clôture, ils n'existent plus. On a placé des monticules le long des lignes de côté, devant les gradins, où les releveurs se réchaufferont avant d'être appelés à la rescousse. On a aussi installé un nouveau tapis-gazon qui pourra être enlevé en certaines occasions (expositions, moto-

cross, etc.) puisque les sections sont soudées entre elles à l'aide d'une attache de style «velcro». Finies les faux bonds à cause des coutures et des fermetures-éclair. Un tapis que le joueur de champ-intérieur Rex Hudler a qualifié de plus rapide. «Je pense que la balle roule plus vite, en plus de bondir plus haut», a-t-il dit. Soulignons aussi qu'on a refait une beauté à la rotonde, à l'entrée du stade. La terrasse a été redécorée mais l'homme orchestre Jean-Pierre Lalande, qui entreprend sa quatrième saison au Stade, sera toujours en vedette. «Je me consacrerai totalement aux clients de la terrasse cet été, nous a-t-il confié hier. Je veux garder toutes mes énergies pour les amateurs de baseball.»

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-04-04

Pages P. 6

Select in Zotero zotero://select/library/items/FZM5D4AD

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

Avec la magie des rires... : 5 000 jeunes aux Jeux de Montréal

Type Article de journal

Auteur François Béliveau

Résumé La joie régnera sur les compétitions, au cours des cinq prochains jours, à l'occasion des 12e Jeux de Montréal auxquels participent pas moins de 5000 jeunes de 5 à 17 ans. «En fantaisie», le nouveau thème, et sûrement en couleurs, avec la magie des rires, des cris et des émotions des enfants qui envahiront jusqu'à dimanche les centres Claude-Robillard et Étienne-Desmarteau et les collèges André-Grasset et Ahuntsic. Le magicien Mede Tabli, qui a donné une démonstration aux journalistes, hier, son partenaire Serge Gascon avec ses «ballounes» aux mille formes, Sudo, Taï Pan, Gaillard, Kato, Confetti, Stouki, Allumette, Épinord et Frigo, les mascottes des neuf secteurs de la Ville, se chargeront d'animer la fête. Les plus jeunes s'amuseront sans doute plus que les adolescents, lesquels auront davantage la compétition en tête dans les 22 disciplines à l'honneur et seront animés par le défi, la détermination, le goût de s'illustrer, de gagner. Mais les organisateurs, surtout le Service des loisirs et du développement communautaire de la Ville de Montréal, ont tracé des paramètres. «Les Jeux de Montréal offrent à nos enfants une première rencontre sportive d'envergure où ils sont, tous et toutes, les véritables étoiles de l'événement», dit Michael Fainstat, président du Comité exécutif. Amicalement... Par contre, on a prévu que la Coupe Jean-Dupire sera décernée à la région administrative qui aura accumulé le plus de points tant aux niveaux participation et performance que de l'esprit sportif. Ainsi, l'amitié devra trôner avant tout au milieu de la rivalité la plus saine. «Ce qui n'empêche pas, dira l'un des responsables, de donner le goût aux plus doués d'aller plus loin dans la pyramide du sport. Tout en s'amusant...!» Au milieu des banderoles colorées, des kiosques animés, des ateliers socio-culturels et scientifiques, les milliers de jeunes des 58 quartiers de Montréal, sélectionnés en février parmi 11000 jeunes concurrents lors des épreuves préliminaires, savoureront donc l'ivresse des grandes compétitions, plusieurs pour la première fois de leur vie. Cette grande fête sportive au Canada prendra fin, dimanche après-midi à 15 h, au Centre Claude-Robillard, alors que l'endroit sera transformé en un immense chantier naval magique où l'on assistera, avec 5000 moussaillons, à l'assemblage d'un magnifique voilier. Le maire Jean Doré et madame Léa Cousineau remettront alors les trophées dans chacune des disciplines, le drapeau des Jeux ainsi que la fameuse Coupe Jean-Dupire. Les parents et les amis sont les bienvenus aussi pour acclamer leurs jeunes héros. Et c'est gratuit!

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-04-05

Pages P. 16

Select in Zotero zotero://select/library/items/T9M9A9R3

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

Le maire [Jean] Doré : "Le Stade prend une dimension plus humaine"

Type Article de journal

Auteur André Turbide

Résumé Le maire de Montréal, Jean Doré, est ravi des nombreux changements qu'on a apportés au Stade olympique.

«Je suis arrivé par la rotonde et je trouve que les nouveaux aménagements font moins catacombes, plus humains. Dans le Stade, les gens voient mieux la balle grâce à la belle couleur verte du nouveau tapis. On s'est aussi débarrassé de la ferraille qu'on voyait derrière la clôture du champ centre. Alors, tous ces changements font que le Stade prend une dimension plus humaine.» Parlant du club de baseball, le maire a aussi eu de bonnes paroles à l'endroit du club de Buck Rodgers. «Je pense que l'esprit d'équipe est excellent. On semble avoir bien accepté le retour de Pascual Perez. Ce dernier aurait eu une bonne conversation avec les joueurs, une espèce de séance d'auto-critique. Il sera très bien appuyé par ses coéquipiers. On a une bonne équipe, de bons partants, d'assez bons releveurs et de bons frappeurs. Sauf que l'éternel problème des Expos, c'est qu'ils sont dans la même division que les Mets.» Le maire Doré aime bien le baseball. Il y a même joué dans les parcs et les ruelles avant de pratiquer le hockey. Il a aussi assisté à de nombreux matches au stade DeLorimier. «J'aime aussi assister aux matchs du Canadien. Malheureusement, je ne dispose pas de beaucoup de temps libre et quand j'en ai, je l'offre aux membres de ma famille.» Laliberté d'accord Doré a tenu ces propos peu après avoir procédé au dévoilement du nouvel emplacement de la statue de Jackie Robinson. «En déménageant ce monument au stade Olympique, où il a véritablement sa place, on permettra à un plus grand nombre de Montréalais et de touristes de le voir. Je suis convaincu que cette initiative comblera les amateurs de baseball, les admirateurs et admiratrices de l'ex-joueur des Royaux.» Le président du comité de la statue de Jackie Robinson, Euclide Laliberté, était totalement en accord avec le geste des autorités de la ville de Montréal de la déménager au Stade olympique. «Historiquement, on se devait de placer le buste de Robinson sur le terrain de l'ancien stade des Royaux. Mais sur le plan pratique, c'est ici au Stade olympique qu'elle devait être installée. C'est une très bonne décision des autorités municipales d'avoir fait le changement», prétend Laliberté. Rappelons que cette initiative des amis de Jackie Robinson a coûté \$50000 que se sont partagé plusieurs commanditaires. La statue est l'oeuvre du sculpteur Jules Lasalle.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-04-05
Pages P. 6
Select in Zotero zotero://select/library/items/LRB3K5W7
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

Monsieur le maire [Jean Doré] a sauvé l'honneur : "Nous, à la Ville, connaissons l'importance des Expos pour Montréal"

Type Article de journal

Auteur Réjean Tremblay

Résumé Les politiciens ont tous une peur bleue des «premières balles» ou des «mises au jeu protocolaires». Dix-huit mille personnes dans le Forum ou 40000 dans le Stade qui décident de passer leur mécontentement contre la vie sur un politicien en particulier, ça fait toujours mal. C'est dur pour l'ego, c'est encore pire pour l'image. Le maire Jean Doré ne fait pas exception. Hier, on attendait le président de la ligue Nationale, M. Bill White, pour la cérémonie du premier lancer de la saison. Mais comme M. White avait été retenu plus tard que prévu à New York, c'est le maire Jean Doré qui agissait comme «lanceur de relève». J'étais à ses côtés, dans le couloir qui mène au terrain, pendant que Johanne Blouin chantait les hymnes nationaux. Et notre maire très sportif était nerveux. «D'abord, ça doit faire 25 ans que je n'ai pas lancé une balle de baseball et puis, tout simplement, je n'aime pas ces cérémonies.» Le maire a lancé une bonne prise. On voit que le ti-cul de la rue d'Iberville, qui assistait aux matchs des Royaux au Stade Delorimier, a déjà joué à la balle. «Surtout à la balle molle puisque nous n'avions pas les moyens d'acheter des gants pour tous les joueurs», racontait-il après avoir sauvé son honneur et celui des Expos. Le maire Doré est un sportif convaincu. On le sait. Il fait du vélo, il marche, il court. Paraît qu'il tape plutôt bien sur un ballon. Et on sait tous qu'il patine! C'est aussi un maire avec une image de gauche qui dirige sa ville de la droite. C'est correct, semblerait que ce soit la seule façon de gagner des points dans les grandes luttes que se mènent les villes nord-américaines. Et c'est un maire qui connaît bien sa ville. Assis dans le salon des journalistes pendant une partie du match, il a longtemps discoursé sur le parc olympique. Essayant de cerner si le Stade de M. Taillibert avait encore une résonance négative dans l'esprit des Montréalais. C'est qu'il commence à se passer des choses fort intéressantes dans le coin. Des choses passionnantes qui s'accrochent autour du Stade olympique et de sa tour. Et cette tour, Montréal doit-elle en faire sa marque de commerce, son image internationale. Quand on veut situer une intrigue à Paris dans un film, pas compliqué, on montre la tour Eiffel. San Francisco, c'est le Golden Gate ou les tramways sur la colline. New York, c'est l'Empire State Building ou la Statue de la Liberté. Montréal? C'est quoi? L'Oratoire Saint-Joseph? Le Complexe Desjardins? Pourquoi pas la tour du Stade avec la ville à l'horizon?, se demande le maire. Ou encore le pont Jacques-Cartier savamment illuminé et éclairé, M. Doré hésite encore. Mais le secteur du parc

Olympique est promis à un bel avenir. Le maire a confirmé que le Vélodrome était destiné à disparaître. A la place, on va offrir à la population un Biodome en se servant des structures de l'édifice et en y aménageant trois micro-climats dans lesquels vivront des animaux et des poissons recyclés du zoo et de l'aquarium de l'île Sainte-Hélène. Avec le Jardin Botanique, le stade, le Biodome, on pense pouvoir retenir le touriste une journée de plus à Montréal. Et surtout, faire vivre au maximum cet immense éléphant de béton qui a fait la honte du Québec pendant une douzaine d'années. J'ai bien observé M. Doré en compagnie de Charles Bronfman. A moins que les deux soient d'excellents comédiens, ces deux hommes semblent apprécier leur compagnie. «Je pense que c'est vrai. M. Bronfman est un Grand Montréalais. Nous partageons la même passion, Montréal. Et nous, à la Ville, connaissons l'importance des Expos pour Montréal. Si l'équipe connaît une grosse saison et est dans la course au championnat en septembre, ça équivaut à deux gros congrès pour le Palais des congrès. Pas surprenant, qu'en plus d'être un partisan naturel, je sois si intéressé à la réussite des Expos», de conclure M. Doré.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-04-05

Pages P. 5

Select in Zotero <zotero://select/library/items/QHHRGQBN>

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

[Pour améliorer la circulation] : contraventions de \$70 dans le centre-ville [de Montréal] dès le 17 avril

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé A compter de la mi-avril, les automobilistes qui s'aventureront dans le centre-ville devront jouer plus longtemps dans le trafic avant de dénicher un endroit où garer leur voiture. Politique de remorquage systématique et contraventions de \$70: tels sont en effet les grands moyens que la ville de Montréal compte employer pour améliorer la circulation au centre-ville durant les heures de pointe. A compter de la mi-avril, le stationnement sera interdit sur les principales artères traversant le centre-ville, de 7h à 9h30 et de 15h30 à 17h30, a annoncé hier le responsable du développement urbain au comité exécutif de Montréal, M. John Gardiner. Les automobilistes disposent de deux semaines pour s'habituer aux nouvelles restrictions: les panneaux de signalisation précisant les heures durant lesquelles le stationnement est interdit ont déjà été installés, et les contrevenants auront d'abord droit à des avertissements. La situation va se corser à compter du 17 avril: les autos laissées dans des zones de stationnement interdit seront automatiquement remorquées dans une rue voisine, au coût de \$35. A cela s'ajoutera une contravention de \$35, pour une jolie facture de \$70. Tarif élevé? C'est le même que celui que l'on applique aux voitures stationnées dans des zones de déneigement, en hiver. Cette mesure permettra de dégager une voie supplémentaire sur les principales artères, a indiqué un porte-parole de la Ville. Dans l'avenir, et dans certains cas dès l'automne prochain, ces voies pourront être réservées aux autobus. Dans le même but de lutte à la congestion du trafic, Montréal compte investir \$10 millions d'ici deux ans pour installer un nouveau système de feux de circulation. L'interdiction de stationner durant les heures de pointe touchera principalement les artères suivantes: boul. René-Lévesque, entre de Lorimier et Atwater; boul. de Maisonneuve, entre de Lorimier et Atwater; rue Sherbrooke, entre Iberville et Papineau; avenue du Parc, entre des Pins et Sherbrooke; rue Guy, entre de Maisonneuve et Sherbrooke; rue Berri, entre Cherrier et Roy; avenue Viger, entre de Lorimier et University; rue de Bleury, entre Saint-Antoine et Sherbrooke.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-04-05

Pages P. A-1

Select in Zotero <zotero://select/library/items/UTUL9CQB>

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

Un régime de retraite "doré" pour les élus de Montréal

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé Le nouveau régime de pension du maire de Montréal et des conseillers municipaux coûtera finalement plus cher aux contribuables que leurs récentes augmentations de salaire. En effet, la Ville versera désormais dans le fonds de pension des élus plus de deux fois leur propre contribution, soit 214 p. cent de leur cotisation. C'est une nouvelle loi adoptée à l'Assemblée nationale l'an dernier qui rend possible ce régime de retraite beaucoup plus avantageux pour les élus, mais beaucoup plus cher pour les contribuables. Quand un conseiller versera, par exemple, \$3000 dans son régime de retraite, la Ville y injectera \$6420. Selon des calculs préliminaires, la contribution de la Ville au fonds de pension des élus sera de près d'un demi-million de dollars, en fait quelque \$468000 par an. De plus, une somme de quelque \$2 millions sera requise pour appliquer ce nouveau régime de pension à ceux qui étaient (ou sont encore) conseillers depuis 1975 jusqu'à maintenant. Par comparaison, la hausse de salaires 16,9 p. cent que le conseil municipal s'est votée, la semaine dernière, nécessite un supplément de \$313000 à la masse salariale des élus, qui est de \$1,84 million. La hausse de salaire aura évidemment pour effet d'augmenter sensiblement la nouvelle pension des élus. Le maire et les conseillers y cotiseront un pourcentage de 8,2 p. cent sur les premiers \$27000 de salaire, et 10 p. cent sur l'excédent (excluant l'allocation non imposable de \$9215). Aux fins de la pension, la rémunération des élus comprend également les sommes qu'ils perçoivent de la CUM ou de la STCUM. La pension est acquise après deux ans de cotisation. Elle se calcule à raison de 2,8 p. cent du salaire par année de service jusqu'au maximum des gains admissibles, plus 3,5 p. cent du salaire en excédent. Les crédits de rente sont indexés tant avant que pendant la retraite. La pension ne peut dépasser 70 p. cent du salaire moyen des trois meilleures années. A partir de 60 ans l' élu pourra la toucher en totalité à 60 ans. Perçue à partir de 55 ans, elle entraîne une réduction de 6 p. cent par an si le cotisant n'est plus conseiller municipal. Par exemple, le conseiller municipal qui avait 35 ans en 1987, et qui siégerait huit ans, toucherait annuellement \$16000 de rente à l'âge de 60 ans, donne-t-on à titre d'exemple à l'hôtel de ville. Ce qui inclut à la fois l'indexation de son salaire et celle de la rente. Les responsabilités particulières qui augmentent la rémunération accroissent d'autant cette rente, mais l'âge plus ou moins élevé du cotisant peut aussi la faire varier. Auparavant, l' élu municipal de Montréal cotisait 5,5 p. cent de son salaire pour le fonds de pension, et la Ville y versait une somme équivalente à 8 p. cent de sa cotisation. L' élu pouvait aussi y ajouter des sommes supplémentaires, un peu comme dans un REÉR. Mais son crédit de rente ne pouvait dépasser le maximum des gains admissibles à la Régie des rentes du Québec, \$27500. Actuellement, il n'existe aucun maximum, bien qu'on attende une nouvelle loi d'Ottawa à cet égard. Ceux qui ont été conseillers municipaux à Montréal depuis 1975, et qui ne touchent pas encore de rente, peuvent faire reconnaître leurs années de service selon le nouveau régime. Le fonctionnaire responsable de ces questions évalue à \$2 millions les sommes requises de la Ville pour cette rétroactivité.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-04-05

Pages P. A-2

Select in Zotero zotero://select/library/items/SZ4UZDHA

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

Un proprio menacé de faillite à cause des lenteurs de la Ville [de Montréal]

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé Après avoir accepté de subventionner la rénovation d'un immeuble à l'aide du programme PARCQ, l'administration Doré n'en suit pas les procédures, accule pratiquement le proprio à la faillite tout en cherchant par ailleurs à acquérir son immeuble. Telle est l'histoire de M. André Fortin, propriétaire d'un immeuble patrimonial au 3130 de la rue Sainte-Catherine, dans le quartier Hochelaga. Histoire incroyable si ce n'était de l'épaisse correspondance qui l'appuie, tant avec des fonctionnaires qu'avec le maire Doré et John Gardiner. Tour à tour couvent, CLSC, local communautaire, l'immeuble de pierre est incendié en 1984. Le gouvernement le met en vente par soumissions publiques et M. Fortin l'achète, en 1986, pour en faire une maison de chambres, l'Auberge Hochelaga. La Ville en accepte les plans en novembre 1987, et l'admet aux subventions du programme PARCQ. Les travaux (admissibles) seront subventionnés à 90 p. cent: M. Fortin peut compter sur une subvention de \$324000. Sauf qu'il n'en a pas encore touché un sou. Il a refusé un chèque de \$57000 l'hiver dernier parce qu'il manquait trop de pièces municipales au dossier, indique-t-il. Les travaux commencent en mai 88. En août, le technicien municipal au dossier lui demande des modifications. Il faut démolir la mezzanine et refaire les structures. Demande faite verbalement, à laquelle le proprio se conforme en recevant l'assurance que les subventions en tiendront compte. Mais il précise tout de même par écrit, le 23 août, qu'il n'est pas possible, avec ces travaux, de garder les murs existants. Qu'il faudra ajouter une dépense supplémentaire et

ajuster la subvention en conséquence. Avis de réception de cette lettre, mais aucune réponse écrite. Toutefois, les assurances de hausse de subvention lui sont répétées verbalement. La Banque Nationale exige de M. Fortin, pour débloquer des crédits, une confirmation écrite de la ville pour ces travaux et la subvention. Malgré ses multiples démarches, M. Fortin n'a toujours pas ces confirmations, six mois plus tard. Il a dû mettre l'immeuble en vente, en janvier, pour se conformer aux exigences de la banque, mais ne vend pas. Devant l'impasse qui perdure, le chantier vacant, la menace de faillite, il engage un ingénieur en gestion de projets, M. Richard Fortin (sans lien de parenté) pour faire la lumière. Le 3 mars dernier, celui-ci évalue l'avancement des travaux à 54 p. cent (la ville oscille entre 27 et 31 p. cent) et constate que plusieurs oublis et ordres de changements exigés par les fonctionnaires ont fait monter les coûts de près de 30 p. cent. Dans un autre rapport, adressé à la Société d'habitation du Québec (responsable de PARCQ), l'ingénieur Fortin constate: durant les six premiers mois des travaux, aucun rapport d'avancement des travaux n'a été fourni et signé par les inspecteurs de la Ville de Montréal et approuvé par le proprio; la Ville de Montréal n'a jamais fourni une ventilation détaillée des coûts et du pourcentage d'avancement des travaux. Elle a toujours intentionnellement globalisé les chiffres; lors de travaux difficiles à réaliser, la ville a mal orienté le proprio, verbalement et sans écrit. Il signale aussi le mauvais suivi du dossier, le remplacement fréquent du personnel au dossier, le manque de coordination, de cohérence et de communication d'une étape à l'autre de la restauration. Il reproche enfin, les trop grands délais de la Ville pour intervenir dans ce dossier afin d'éviter des erreurs. Conflit d'intérêt? Alors que le proprio se débat avec les nombreux fonctionnaires au dossier, la Ville lui offre d'acheter son immeuble. Ce qui fait dire à M. Fortin que la Ville de Montréal est en conflit d'intérêts, cherchant à l'affamer pour mettre la main sur son immeuble. M. Renaud Paradis, assistant directeur du module expertise et courtage, lui propose le 30 novembre 1988, une rencontre «avec Chantale Léveillé qui a déjà effectué une visite du bâtiment, afin d'établir les conditions de vente de cette propriété.» Lettre qu'on a cherché à reprendre par la suite. Pourtant, quand il a mis son immeuble en vente, le 4 janvier, la Ville n'a pas fait d'offre. C'est un particulier, M. Pierre Besner, qui s'en est chargé, augmentant chaque fois son prix devant le mutisme du proprio qui tient à garder l'immeuble. Dans ses recommandations à la SHQ, l'ingénieur Fortin soulève cette question du conflit d'intérêt de la Ville qui fait traîner la procédure tout en cherchant à acquérir l'immeuble. Aussi suggère-t-il que ce dossier ne soit traité que par les responsables du programme PARCQ de la SHQ.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-04-06

Pages P. A-4

Select in Zotero <zotero://select/library/items/LAAGK263>

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

Benoît Tremblay devient adjoint parlementaire d'Harvie Andre; [quelques nominations]

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé OTTAWA -- Benoît Tremblay, député conservateur de Rosemont et ex-conseiller influent du RCM, a été nommé adjoint parlementaire d'Harvie Andre, ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État aux Sciences et à la Technologie. Cette nomination constitue une mince consolation pour Montréal et le Québec, qui ont perdu lors du remaniement ministériel du 30 janvier dernier le peu de pouvoir qu'ils avaient en matières de développement économique et technologique. Le premier ministre Brian Mulroney avait alors soutenu que le Québec n'avait rien perdu dans ces domaines puisque des députés de cette province occupaient les postes de ministres du Travail, des Transports et de président du Conseil du trésor. La liste des 28 nouveaux adjoints, qui reçoivent une augmentation de salaire d'un peu plus de \$9000 par année pour ce titre souvent honorifique, comprend aussi les noms du député de Duvernay, Vincent Della Noce (Revenu national), d'Argenteuil-Papineau, Lise Bourgault (Santé et Bien-Etre), de Beauharnois-Salaberry, Jean-Guy Hudon (Défense). Les autres adjoints du Québec sont Pierre Vincent (Trois-Rivières) aux Finances, Michel Champagne (Champlain) au ministère d'État aux Forêts, Monique Tardif (Charlesbourg) aux Approvisionnements et Services, Barry Moore (Pontiac-Gatineau-Labelle) au ministère d'État aux Petites entreprises et au Tourisme et Suzanne Duplessis (Louis-Hébert) au ministère d'État aux Sciences et à la Technologie.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-04-06

Pages P. B-8

Select in Zotero <zotero://select/library/items/C6QGRMAU>

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

[Acquisition de l'ancien bureau de poste d'Hochelaga] : la Ville n'a rien à se reprocher

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé La Ville de Montréal ne se considère pas en conflit d'intérêts pour avoir pensé acquérir l'ancien bureau de poste d'Hochelaga quand il était à vendre. De plus, la proposition de M. Pierre Fortin - qui le rénove pour en faire une maison de chambres - est déjà admissible au maximum des subventions. La Ville ne peut donc pas lui allouer un sou de plus pour des travaux supplémentaires. Tels sont les commentaires de M. James McGregor, attaché politique de John Gardiner, devant l'exposé des problèmes de M. Fortin publié dans La Presse hier. Il assure que la façon la plus simple de dénouer l'impasse serait, pour M. Fortin, d'accepter le premier versement de \$57000 que la Ville lui offre «en nous donnant l'assurance qu'il va terminer son chantier». Comment obtenir cette assurance? En s'asseyant avec le directeur de la banque où il fait affaires et les représentants de la Ville et y proposer un plan de travail «qu'on peut suivre», indique M. McGregor. Selon lui, le chantier est inactif depuis le mois d'octobre et la Ville ne comprend pas trop pourquoi. Quant aux travaux supplémentaires dus à la démolition d'une mezzanine exigée par un fonctionnaire, ils ne peuvent être subventionnés, indique M. McGregor, parce que M. Fortin reçoit déjà la subvention maximale. C'est-à-dire qu'il touche 90 p. cent des dépenses maximales (\$12000) permises pour chacune des 30 chambres qu'il construit. Sa subvention est de \$324000. La seule façon de compenser ces dépenses supplémentaires, c'est à même les loyers des chambres qu'il louera, indique-t-il. Quant à l'avancement des travaux sur lesquels on se dispute, la Ville l'évalue à 29 p. cent. La banque prêteuse doit aussi en tenir compte. Le porte-parole municipal trouve «illogique» que M. Fortin ait refusé une partie de la subvention parce qu'il n'est pas d'accord avec le relevé des travaux. Par ailleurs, la Ville ne serait pas placée en conflit d'intérêts en tentant d'acheter l'immeuble, «puisqu'il était en vente». Une première démarche, en avril 1988, découlait d'une demande de la conseillère du quartier d'examiner la possibilité d'achat. Mais comme le proprio en demandait plus d'un million de dollars, la ville a décidé de ne pas poursuivre, indique M. McGregor. Quant à l'offre d'achat plus formelle de novembre suivant, il assure que l'immeuble était alors en vente. «Selon son contrat avec le courtier, le propriétaire disait pouvoir vendre à la ville. Il y a donc eu des pourparlers. Nous avons évalué l'immeuble à \$800000, mais il en demandait \$900000.»

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-04-07

Pages P. A-4

Select in Zotero zotero://select/library/items/PYHZARRN

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

Démanteler Via Rail serait "aberrant", disent les maires [Jean] Doré et [Jean] Pelletier

Type Article de journal

Auteur Jean-Pierre Bonhomme

Résumé La Presse Nouvelles générales, samedi 8 avril 1989 453 mots, p. A14 Bonhomme, Jean-Pierre Ce serait un geste «aberrant» du gouvernement fédéral s'il décidait, comme le veulent diverses rumeurs, de démanteler le réseau de transport des passagers par rail assumé au pays par Via Rail. La logique exige, au contraire, que l'État envisage plutôt la possibilité, dans les meilleurs délais, de changer radicalement la technologie du vieux système ferroviaire actuel dans le corridor «parfaitement rentable» Québec, Montréal, Toronto, Windsor. C'est le point de vue que les maires de Montréal et de Québec, MM. Jean Doré et Jean Pelletier, ont défendu avec la plus belle vigueur et dans la plus grande harmonie, hier, dans les salons de l'hôtel de ville. Il est «inconcevable», ont dit les représentants de la capitale et de la métropole, qu'un pays comme le nôtre puisse être privé de transport ferroviaire pour passagers. Pour demeurer dans le peloton de tête des villes modèles de l'an 2000, a dit M. Doré, Montréal «doit bénéficier de tous les choix de modes de transport». Du reste, a-t-il soumis, l'axe Québec-Windsor «présente toutes les conditions requises pour l'implantation d'un système efficace et globalement rentable.» Menace sérieuse Les deux maires ont dit avoir suffisamment de renseignements pour prendre la menace de fermeture au sérieux. Ils ont dit vouloir, en conséquence, mobiliser l'opinion afin qu'aucune décision irréparable ne soit arrêtée d'ici l'été. C'est à cette date, ont-ils signalé, que Via

Rail proposera au gouvernement les modalités d'une réorganisation et d'une modernisation de ses services; modalités actuellement à l'étude. Les maires se sont par ailleurs demandés pourquoi le gouvernement fédéral cherche à économiser dans le secteur du rail. Le rail, ont-ils dit, est le mode de transport le plus socialement rentable qui soit - il est beaucoup plus efficace que les autres; et fait à signaler, l'auto et l'avion, eux-mêmes des systèmes nécessitant l'implantation de coûteuses infrastructures, sont eux aussi subventionnés. L'augmentation du nombre des passagers, ont-ils souligné, est en rapide croissance depuis deux ans (10 p. cent d'augmentation par année), même si les récentes améliorations sont modestes et même si le réseau est de médiocre qualité. Aucun nouvel équipement n'a été mis en service depuis 50 ans et les rails sont en piètre état, ont-ils rappelé. Le maire Pelletier, qui est un fréquent usager du rail, a déridé l'auditoire en lui racontant comment les passagers arrivent généralement à destination «bien brassés». Les maires ne proposent pas, pour le corridor Québec-Windsor, l'implantation d'une technologie TGV à la française ou à la japonaise. Ils ont dit qu'ils se contenteraient d'une transformation du réseau par n'importe quelle technologie acceptable. Le maire Doré a pour sa part signalé que le train Paris-Bordeaux n'est pas un TGV mais qu'il roule quand même à 200 km/heure. Il a dit vouloir laisser aux ingénieurs le choix d'une solution. Par ailleurs, il a dit ne pas s'intéresser, pour le moment, à ce que le nouveau système canadien soit raccordé efficacement, par Montréal, à Albany et à New York. MM. Doré et Pelletier ont fait valoir qu'un bon système de transport des passagers par rail s'impose parce qu'avec son raccordement de centre-ville à centre-ville, il favorise le tourisme, notamment celui des congrès nord-américains. Le maire de Montréal s'est longuement attardé à décrire comment une fermeture du réseau serait économiquement «catastrophique» pour sa propre ville. Montréal, plaque tournante traditionnelle du pays, perdrait, avec la fermeture de Via Rail, quelque 3000 emplois directement reliés au rail. C'est une masse salariale globale de \$900 millions qui est en cause, a-t-il ajouté.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-04-08

Pages P. A-14

Select in Zotero zotero://select/library/items/4KYC9DN8

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

Elections [municipales partielles] dans Sault-au-Récollet

Type Article de journal

Résumé C'est dimanche que les résidents du district Sault-au-Récollet vont aux urnes pour choisir un nouveau conseiller municipal. Quatre candidats sollicitent le poste: Alain André (Parti municipal de Montréal), Michel Drainville (RCM), Patricia Méthivier (Alliance démocratique municipale de Montréal), Serge Sauvageau (Parti civique de Montréal). Le RCM qui avait gagné les élections de 1986 dans ce district, ne tient pas à perdre cette élection partielle. Aussi, le maire Doré est-il allé donner un coup de main à son candidat, hier, en visitant avec lui les caisses populaires, en fin de journée.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-04-08

Pages P. A-11

Select in Zotero zotero://select/library/items/RRZCPY5K

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

Quality report

- Item has no authors

Les municipalités invitées à s'ajuster aux réalités sociales

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé Les municipalités devraient s'associer avec les CLSC pour mieux répondre, localement, aux besoins créés par les «nouvelles réalités sociales», croit la présidente du Conseil des affaires sociales, Madeleine Blanchet. Participant au congrès de l'Union des municipalités du Québec, Mme Blanchet a rappelé les grandes lignes du

rapport produit récemment par le Conseil, et diagnostiquant entre autres l'exode de plus en plus massif des classes moyennes vers les banlieues. Les autres nouvelles réalités sociales mentionnées hier par Mme Blanchet sont: la dénatalité, le vieillissement et le sous-développement chronique de certaines régions du Québec. Selon la conférencière, le fossé entre les riches et les pauvres se creuse de plus en plus, «comme aux États-Unis sous Ronald Reagan.» Pour corriger la situation, il faut faire plus que régionaliser les services sociaux, estime Mme Blanchet: les solutions doivent prendre leur origine dans des initiatives locales, issues d'un «mariage» entre les élus municipaux et des organismes du réseau des Affaires sociales, de préférence les CLSC. Un exemple A cet égard, Mme Blanchet a cité en exemple la ville de Victoria, en Colombie-Britannique, qui s'est associée à un organisme équivalent aux CLSC québécois pour intervenir auprès des personnes âgées. Cet engagement de la municipalité dans un domaine qui n'est pas, en principe, de son ressort, a permis de réduire des deux tiers le nombre de lits occupés par des malades chroniques dans les hôpitaux de la ville, a dit Mme Blanchet. Des initiatives de collaboration entre des villes et des CLSC ont déjà commencé à se manifester, quoique timidement, au Québec. Mais pour que le mouvement prenne de l'essor, il faudra, selon Mme Blanchet, «briser les deux solitudes». «Actuellement, il y a comme un relent de corporatisme, chacun reste dans son domaine», a noté Mme Blanchet. Le démographe Jacques Henripin, qui participait lui aussi à l'atelier sur les nouvelles réalités sociales, a suggéré aux villes quelques moyens d'action pour lutter contre la dénatalité. Selon M. Henripin, les villes peuvent agir en tant qu'employeurs, en assouplissant le fonctionnement de l'univers du travail; elles peuvent aussi favoriser la création de garderies, ou encore agir sur le plan de l'urbanisme, en s'assurant que l'on bâtit des maisons adéquates pour élever une famille. «Il faut faire en sorte que ce soit le fun de faire des enfants. Personne ne va faire d'enfants pour la société», a laissé tomber le démographe. De son côté, Léa Cousineau, conseillère et membre du Comité exécutif de Montréal, a noté que les villes peuvent innover à l'intérieur de leur cadre juridique actuel, avant d'aller «dans le champ des autres ou de se laisser imposer de nouvelles responsabilités.»

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-04-09

Pages P. A-7

Select in Zotero zotero://select/library/items/KTBV493P

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

Les municipalités veulent plus de pouvoir pour réagir aux crises écologiques

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé Les municipalités du Québec souhaitent avoir plus de pouvoir pour sévir contre les pollueurs et réagir aux crises écologiques. C'est ce qui se dégage des discussions qui ont eu lieu, au cours des trois derniers jours, à l'occasion du congrès de l'Union des municipalités du Québec qui s'est terminé hier à Montréal. Les synthèses des ateliers portant sur l'environnement révèlent que les villes se sentent désarmées devant les industries polluantes, et qu'elles aimeraient disposer de pouvoirs accrus afin de mieux intervenir en cas de catastrophe. Ce souhait revient, sous une forme plus timide, dans une résolution adoptée hier en séance plénière et affirmant que les municipalités voudraient être «habilitées à agir efficacement pour surveiller la protection de l'environnement sur leur territoire.» Dans une autre résolution, les maires et conseillers présents au congrès de l'UMQ réclament un droit de regard sur les moyens qui devront être employés dans chaque localité pour atteindre les normes environnementales fixées par Québec. Saint-Basile L'Union des municipalités du Québec s'est en outre engagée à faire pression sur le gouvernement afin que les BPC entreposés à Saint-Basile soient détruits dans les plus brefs délais. Cet engagement répond à la demande du maire de Saint-Basile, Bernard Gagnon. Dès l'ouverture du congrès, jeudi, M. Gagnon avait en effet sollicité l'appui des autres municipalités dans ses démarches - restées vaines jusqu'ici - visant à débarrasser la ville de ses 126 conteneurs d'huiles contaminées. A la suite de l'incendie qui avait détruit, en août dernier, l'entrepôt de Saint-Basile, Québec s'était engagé à disposer des BPC avant la fin de janvier. Des négociations ont été amorcées avec l'Alberta, qui possède l'unique incinérateur pouvant détruire les biphényles polychlorés au Canada. Mais pour le moment, les BPC n'ont toujours pas quitté le site de l'entrepôt incendié. La résolution d'appui à Saint-Basile, qui exigeait dans sa première version un «déménagement» des BPC, a suscité de fortes réticences chez les élus municipaux venant de l'Abitibi. Ceux-ci craignaient que les BPC de Saint-Basile n'atterrissent à l'entrepôt de déchets toxiques de Senneterre. «Nous n'avons jamais envoyé les déchets de nos mines dans le Sud», a fait valoir le maire de Val d'Or, André Pelletier. Celui-ci refuse que sa région devienne le lieu de stockage des BPC venant de tous les coins de la province, et suggère que chaque région se dote de son propre entrepôt de déchets toxiques. Cette position est contraire à la politique de centralisation de sites de déchets dangereux mise de l'avant par le ministère de l'Environnement. Un amendement apporté par le maire Jean Doré, et suggérant que

l'on réclame plutôt la «destruction» des BPC de Saint-Basile, a finalement reçu l'assentiment général. Cette résolution implique en effet que les biphényles devront quitter la province, pour être acheminés en Alberta ou en Grande-Bretagne, en l'absence d'un incinérateur approprié au Québec.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-04-09
Pages P. A-7
Select in Zotero zotero://select/library/items/GZUENQWV
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

Des choix s'imposent pour le centre-ville [de Montréal]

Type Article de journal
Auteur Marianne Favreau
Résumé Dans les mois qui viennent, plusieurs débats importants se feront sur le centre-ville, indiquait cette semaine le président de la commission d'aménagement, M. André Lavallée. Les plus importants concernent l'adoption d'un nouveau zonage et des procédures d'approbation des grands projets de construction, à la suite des discussions publiques sur l'aménagement du centre-ville. Le conseiller Lavallée va déposer demain au conseil un rapport sur ces questions, donnant des exemples de la façon dont procèdent d'autres villes nord-américaines dans leur centre-ville. Et la commission retiendra des hypothèses sur lesquelles on devrait dégager un consensus, estime M. Lavallée, avant de discuter du zonage du centre-ville. Doit-on établir un zonage très normatif qui reflète fidèlement les objectifs du plan d'urbanisme et ne tolère que peu ou pas de dérogation? C'est l'option retenue par le rapport Saumier à la suite des consultations. Doit-on traiter plus ou moins systématiquement tous les grands projets par la procédure du plan d'ensemble (étude à la pièce), ce qui ouvre la porte à toutes formes de dérogation? Doit-on établir un système de dérogations contrôlées, avec une réglementation souple et un coût déterminé à l'avance pour certaines dérogations? Le service de l'habitation et du développement urbain souhaite un système offrant la possibilité de déroger aux règlements. Entre-temps, la commission veut aussi s'assurer que les projets adoptés par le conseil ne contrediront pas les orientations préliminaires d'aménagement et le consensus établis lors des consultations publiques. Aussi, recommande-t-elle que l'administration raffermisse le règlement de zonage intérimaire du centre-ville et délimite de façon plus précise les critères d'évaluation des grands projets.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-04-09
Pages P. B-5
Select in Zotero zotero://select/library/items/QIH4PMN6
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

Voyage payé par l'ACDI [au conseiller Denis Beauchamp]

Type Article de journal
Auteur Marianne Favreau
Résumé Le séjour d'une quinzaine de jours en Afrique du conseiller Denis Beauchamp, accompagné d'un fonctionnaire et d'une autre personne, en février dernier, ne coûte rien à la ville. M. Beauchamp, qui est conseiller associé au vice-président du comité exécutif, Robert Perreault, assure que les frais de \$20000 mentionnés dans cette chronique, sont entièrement remboursés par l'ACDI. Le conseiller participait à une rencontre à Abidjan dans le cadre du programme Afrique 2000, un programme de l'ACDI géré par l'Union canadienne des municipalités, explique-t-il. Dans ce cadre, Montréal a signé un accord de coopération avec la ville d'Abidjan, comme neuf autres villes canadiennes le font avec des villes africaines. Selon ce protocole, Montréal apporte son aide dans quatre secteurs: l'informatique, la formation de bibliothécaires, l'aide à la jeunesse pour la création d'emplois (ferme avicole, récupération de cartons) et l'expertise pour la création d'une pépinière.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-04-09

Pages P. B-5
Select in Zotero zotero://select/library/items/IKXHL2HU
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

Sault-au-Récollet: le RCM troisième; le candidat du Parti civique l'emporte

Type Article de journal
Auteur Raymond Gervais
Résumé C'est le candidat du Parti civique, Serge Sauvageau, qui a remporté la victoire, hier, lors de l'élection partielle qui se tenait dans le quartier Sault-au-Récollet, à Montréal. Michel Drainville, le candidat du RCM, a dû se contenter de la troisième place. M. Sauvageau, un avocat de 29 ans, a récolté 1367 voix, 25 voix de plus que son plus proche rival, Alain André, chef du Parti municipal de Montréal, qui en a obtenu 1342. Ce dernier a indiqué hier soir qu'il demanderait un recomptage judiciaire. Michel Drainville, du RCM, a récolté 727 voix. Patricia Métivier, candidate de l'Alliance municipale de Montréal, n'a obtenu que 58 voix. Le parti du maire Jean Doré a donc subi sa première défaite depuis l'élection municipale de novembre 1986. Sur 12162 électeurs habilités à voter, seules 4024 personnes ont exercé leur droit de vote, soit un taux de participation de 33 p. cent. Serge Sauvageau, du Parti civique, succède à Benoît Tremblay, du RCM, élu député conservateur du comté de Rosemont lors des élections fédérales du 21 novembre. Le Parti civique comptera donc dorénavant deux représentants l'Hôtel de ville, l'autre conseiller du Parti civique étant Nick Auf der Maur. Serge Sauvageau a déclaré hier soir à l'issue du scrutin que les électeurs du quartier Sault-au-Récollet avaient envoyé un message très clair au maire Jean Doré et que le résultat de l'élection démontrait que les électeurs étaient insatisfaits de la performance du RCM. M. Sauvageau a aussi affirmé que le Parti civique n'était pas mort. Interrogé à savoir s'il était intéressé par le leadership du parti, M. Sauvageau a été très clair, déclarant que cela ne l'intéressait nullement. M. Sauvageau a aussi déclaré que son programme était sensiblement le même que celui de M. Alain André, du Parti municipal, et que n'eût été la présence de cet opposant, le Parti civique aurait raflé près de 60 p. cent des voix. Au sous-sol de l'église Saints-Martyrs canadiens, rue Parthenais, où les membres du RCM s'étaient réunis pour attendre le résultat du vote, les sourires étaient rares et la déception se lisait sur tous les visages. C'est le maire de Montréal et chef du RCM, Jean Doré, qui a lui-même annoncé à ses troupes le résultat du scrutin. M. Doré a déclaré que la population de Sault-au-Récollet avait été claire et qu'elle avait voté «pour avoir de l'opposition au Conseil de ville. Il faut reconnaître que l'opposition était très faible à l'Hôtel de ville et il ne faut pas s'étonner du résultat». Le maire a expliqué que les réformes mises en place par son administration n'ont pas été parfaitement comprises et qu'il y a du travail à faire de ce côté. M. Doré a aussi indiqué que le RCM devra se relever les manches d'ici l'échéance électorale de novembre 1990. «Le signal nous vient au bon moment et on a amplement le temps de corriger notre tir d'ici les prochaines élections», a ajouté M. Doré. Pour sa part, le candidat défait du RCM, Michel Drainville, a déclaré qu'il serait de la course lors des prochaines élections. Lors des élections de 1986, le parti du maire Doré avait raflé 62 p. cent des suffrages dans ce quartier où la participation avait été de 55 p. cent.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-04-10
Pages P. A-1
Select in Zotero zotero://select/library/items/WCU7QWNF
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

La disparition de 11 districts électoraux ne fait pas l'unanimité [à Montréal]

Type Article de journal
Auteur Marianne Favreau
Résumé «Les frontières des districts électoraux ne sont la propriété de personne, et n'existent que pour le respect des droits démocratiques de la population», a déclaré hier soir le maire Jean Doré, lors de l'étude de la nouvelle carte électorale de Montréal en vue des élections municipales de 1990. Cette nouvelle division des districts en fait disparaître 11, pour n'en conserver que 47 au lieu de 58. «C'est une carte faite par des professionnels, et je ne suis pas allé tracer les lignes des districts par-dessus l'épaule des fonctionnaires», a ajouté le maire Doré en réponse face aux questions insistantes du conseiller indépendant Marvin Rotrand. Celui-ci voulait savoir s'il n'y avait pas eu «un peu de manipulations» qui aurait pu être exercée auprès des fonctionnaires pour qu'ils en

arrivent à ces 47 districts électoraux. M. Rotrand aurait bien voulu connaître les versions préliminaires du découpage et comprendre clairement pourquoi le bureau du greffier a retenu 47 districts et non pas 46 ou 58. Meilleure répartition Il a insisté pour obtenir ces «brouillons», estimant que c'est au conseil à décider de la carte. Le greffier de la Ville, Me Léon Laberge, a expliqué à plusieurs reprises que la carte présentée est celle qui répond le mieux aux critères du législateur et de l'administration municipale. Celle-ci demandant qu'on tienne compte des limites des nouveaux arrondissements. La loi demande, entre autres, de tenir compte des barrières physiques, des tendances démographiques, des limites de paroisses, des superficies et des distances. «Tous les conseillers ne peuvent s'amuser à devenir cartographes», a lancé le maire, excédé, en offrant au conseiller Rotrand les statistiques pour refaire les calculs. Vingt-et-un districts actuels ne répondent plus aux critères de population équivalente, et le maire a lui-même indiqué, en réponse à une demande du greffier, qu'il préférerait voir diminuer le nombre des districts plutôt que d'en ajouter de nouveaux. «Le maire est le seul qui ne soit pas en conflit d'intérêts dans cette affaire, a indiqué M. Doré, puisqu'il est élu non dans un district mais par l'ensemble des citoyens. J'ai estimé que je ne pourrais pas défendre une hausse du nombre de districts.» D'autres conseillers touchés par le nouveau découpage du territoire, s'inquiètent soit de la disparition de leur district, soit de leurs nouvelles limites. Les citoyens peuvent s'opposer à la nouvelle carte en le signifiant au greffier de la Ville avant le 27 avril. Le Conseil municipal tiendra une assemblée publique le 11 mai prochain pour entendre, s'il y a lieu, les représentations, et procédera à son adoption le 15 mai à la lumière des opinions entendues.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-04-11
Pages P. A-3
Select in Zotero zotero://select/library/items/D7XMBTKB
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

Le centre d'information touristique voit enfin le jour [à Montréal]

Type Article de journal

Résumé Le centre intégré d'information touristique, au Square Dorchester, est enfin devenu réalité après 18 mois de retard. Le maire Jean Doré, le ministre fédéral d'État au Tourisme, Tom Hockin, et le ministre québécois du Tourisme, Michel Gratton, l'inauguraient hier. Infotouriste est un centre d'accueil capable de renseigner et de diriger les touristes non seulement à Montréal mais dans toutes les régions du Québec. Les entreprises privées (cars, bureaux de change, réservations d'hôtel, billetterie, location de voiture) de même que les gouvernements unissent leurs efforts pour prolonger le séjour des visiteurs. Le centre, situé dans l'immeuble Carré Dominion, ainsi que son parking souterrain, ont coûté \$8,8 millions, tel que prévu, dont \$6,6 millions défrayés par les deux gouvernements. Il sera géré par une nouvelle société paramunicipale de Montréal.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-04-11
Pages P. E-7
Select in Zotero zotero://select/library/items/8B75EJQJ
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

Quality report

- Item has no authors
-

Le Parti civique [de Montréal] croit avoir le vent dans les voiles

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé Stimulé par sa victoire dans le district de Sault-au-Récollet, le Parti civique de Montréal croit qu'il amorce enfin la reconquête de l'électorat. Le vice-président du parti, Johnny Izzi, voit dans l'élection de Serge Sauvageau la preuve que «la lune de miel est terminée entre les Montréalais et le maire Doré, entre la population et le RCM.» Si l'opposition a recueilli 80 p. cent des voix dans cette élection, ce n'est pas pour rien, commente-t-il. «La

population de Montréal a démontré qu'elle en a assez d'être supposément consultée sans que cela donne de résultats concrets.» Selon M. Izzi, le Parti civique «est la seule solution au marasme économique dans lequel l'administration Doré-Fainstat a plongé la ville.» Quant à une éventuelle fusion avec le nouveau Parti municipal de Montréal, classé deuxième dimanche dernier, M. Izzi, nie l'existence de tout dialogue sérieux à ce sujet. «C'est une possibilité. Il ne faut pas fermer la porte à l'idée d'avoir plus de monde avec nous pour gagner les élections de 1990.» Et le vice-président insiste sur le fait que «tous ceux qui ont pensé que le Parti civique était fini auront des surprises. Il est bien vivant et nous avons l'intention de gagner, dans Parc Extension, la deuxième élection partielle.» L'assemblée de mise en nomination doit s'y tenir dimanche prochain. Les membres devront choisir entre Pota Roumelios et Anglos Diacoumacos pour défendre les couleurs du parti à l'élection partielle du 28 mai. Cette course à la candidature, comme la campagne dans Sault-au-Récollet, amène d'ailleurs bons nombres de nouveaux membres au parti: 600 à 700 cette semaine seulement, indique M. Izzi, qui estime à plus de 3000 le total des adhérents. Une assemblée générale du parti, les 12 et 13 mai, précèdera d'ailleurs l'élection. Elle vise à amender la constitution pour créer un poste de président distinct de celui de chef politique (et candidat à la mairie). C'est la difficulté de trouver un chef-candidat-maire longtemps avant les élections qui milite en faveur de cette scission du poste, indique M. Izzi. Le président serait plutôt administrateur et organisateur du parti, le candidat à la mairie s'occupant des dossiers politiques. L'assemblée générale de mai élira le nouveau président. Mais M. Izzi ne croit pas qu'un congrès pour le choix du candidat à la mairie puisse avoir lieu avant 1990. L'assemblée se penchera aussi sur le manifeste politique du parti pour le mettre à jour et le réviser au besoin.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-04-12

Pages P. A-7

Select in Zotero zotero://select/library/items/I5QYXVTQ

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

Un éléphant blanc en gestation dans le zoo politique de Montréal

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé Le zoo politique montréalais vient de s'enrichir d'une nouvelle espèce: l'éléphant blanc. Ex-militant et aspirant déçu à l'investiture du RCM aux élections de 86, M. Michel Bédard a eu en effet l'idée de donner un cousin municipal au Parti rhinocéros fédéral. Pour le moment, l'éléphant blanc de Montréal a encore des allures de souris. Mais un groupuscule de cinq ou six personnes travaille à lui donner du poids politique, a indiqué M. Bédard, au cours d'une conférence de presse tenue hier à l'UQAM dans le but de faire connaître le pachyderme. Le «père» de l'éléphant estime être en mesure de recueillir, d'ici le mois d'août, les 400 signatures nécessaires pour transformer le mouvement en parti officiellement reconnu. Jusqu'à maintenant, il en a récolté une cinquantaine. M. Bédard, qui avait été défait aux conventions du RCM dans Saint-Jacques et Sainte-Marie, soutient que Montréal souffre d'un manque d'opposition à l'hôtel de ville. Son éléphant s'apprête à combler le vide, à force d'humour «fin et spirituel» et de «satire juste et...incisive». Des promesses? Dans la vague rhino, on parle de tenir un festival de musique underground dans les couloirs du métro, de coller des contraventions aux civières stationnées dans les salles d'urgence. Et M. Bédard assure qu'en raison de difficultés techniques, il n'y aura pas de candidats parachutés aux assemblées d'investiture «éléphantesques». D'ici là, l'éléphant va tenter de garnir sa caisse électorale en organisant des soirées humoristiques les vendredis et samedis, à l'UQAM, à compter du week-end prochain.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-04-13

Pages P. A-6

Select in Zotero zotero://select/library/items/ECG3RPYY

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

L'administration [Jean] Doré verse dans la consultation "semi-privée"

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé En court-circuitant le processus de consultations publiques sur une question de changement de zonage, l'administration Doré met en cause le rôle que pourront jouer à l'avenir les nouveaux comités conseils d'arrondissement, estime le conseiller du RCM Marcel Sévigny. Lors de sa première réunion tenue il y a trois semaines, le comité conseil d'arrondissement du Sud-Ouest avait exigé la tenue d'une consultation publique sur un projet de transformation d'un édifice industriel en une résidence pour étudiants. L'université McGill a acquis l'immeuble de six étages, situé près de la station de métro Lionel-Groulx, en novembre 1988. L'édifice, en grande partie désaffecté, abrite deux petites entreprises employant au total une quinzaine d'employés. L'université propose d'y installer des résidences qui pourront accueillir 400 étudiants. Ce projet, qui nécessite un changement de zonage, a déjà été adopté en première lecture par le conseil municipal. Mais le 21 mars dernier, le comité conseil d'arrondissement a décidé de demander à la Ville de surseoir au processus d'adoption pour que la population du Sud-Ouest, quartier qui selon M. Sévigny souffre d'une pénurie d'immeubles industriels, puisse être consultée sur la question. Montréal a théoriquement accepté la demande, mais a décidé de tenir une consultation accélérée, prévoyant des rencontres privées avec des "intervenants du milieu" et une séance publique finale prévue pour le 2 mai. "C'est une façon de contourner la décision du comité conseil, par la voie d'une consultation semi-privée", déplore le conseiller de Pointe-Saint-Charles, selon qui cette façon de procéder s'apparente à ce qui se faisait sous le règne du Parti civique. "Il s'agit de la première demande de consultation publique issue d'un comité conseil d'arrondissement, et déjà ils dérogent aux règles de l'art", a fait valoir M. Sévigny, qui a tenu à manifester son insatisfaction lors d'une séance du conseil municipal, hier après-midi. Les comités conseils d'arrondissement (CCA), ces instances qui regroupent des conseillers de plusieurs districts et où les citoyens peuvent formuler des requêtes ou poser des questions sur l'administration municipale, ont tenu leurs premières assemblées publiques le mois dernier. En réponse à ces critiques, le vice-président du comité exécutif, M. Robert Perreault, a fait valoir que Montréal vit actuellement une "phase transitoire" et que de tels problèmes ne devraient plus se produire lorsque les CCA seront bien implantés. "Le projet de changement de zonage avait été présenté en première lecture avant que les comités conseils ne commencent à fonctionner. Nous avons dû accélérer le processus de consultations publiques pour des raisons de délais, afin de permettre à l'université McGill de rencontrer ses échéanciers." Un autre projet de changement de zonage, concernant cette fois la construction d'un immeuble à l'intersection des rues Docteur Penfield et Redpath, a suscité hier le même débat. Ici aussi le comité conseil de l'arrondissement Centre a demandé la tenue d'une consultation publique. L'administration a préféré offrir plutôt une séance d'information. "C'est du tripotage de CCA, les gens vont finir par se demander à quoi ça peut bien servir", a lancé le conseiller dissident du RCM Pierre-Yves Melançon.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-04-14

Pages P. A-6

Select in Zotero <zotero://select/library/items/3GQRWQ2M>

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

Une leçon d'humilité pour le RCM

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé L'énigme que constitue le résultat de l'élection partielle dans Sault-au-Récollet continue d'alimenter les analyses des stratèges des partis politiques de Montréal. Contre toute attente, le Parti civique, qu'on croyait hors piste depuis les élections générales de 1986 et le départ de son chef intérimaire, gagne le sprint avec 38,76 p. cent des voix. Plus curieux encore, un parti inconnu du public avant cette élection, le Parti municipal de Montréal, arrache la deuxième place, avec 38,05 p. cent des votes, à un nez du vainqueur. Et le Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM), qui règne en maître à l'hôtel de ville et domine par son membership, mord la poussière avec 20,61 p. cent des voix. Effet boomerang à l'égard de l'administration Doré qui n'aurait pas «livré la marchandise»? Reconquête de l'électorat par un Parti civique en réorganisation? Besoin d'opposition au conseil municipal? Autant d'explications qui se valent. A moins qu'on ait voulu ainsi punir le RCM de l'abandon du district par l'ancien conseiller municipal, Benoît Tremblay, au profit d'un comté fédéral? Chose certaine, le taux d'abstention est éloquent: seuls 29 p. cent des inscrits ont voté. Là aussi, il faut trouver la clé de l'énigme, le beau temps n'expliquant pas tout. Faut-il croire que les partisans du RCM ne se sont pas dérangés parce qu'ils croyaient leur candidat en bonne posture? Ou bien pour ne pas avoir à voter contre lui, même s'ils ont des reproches à faire à l'administration Doré? Le message le plus clair de cette élection, comme le reconnaissait toutefois le maire Doré, s'adresse à l'administration. On n'a manifestement pas voté pour un parti, mais bien contre un parti, le RCM. Il y a donc des leçons à tirer d'un vote à 80 p. cent en

faveur des partis d'opposition. La mémoire des vaincus Pour le Parti civique, cette victoire est plus qu'un baume, c'est un stimulant. Après la défaite de 1986, le départ récent de son chef, Claude Dupras, ses querelles intestines, sa vitalité paraissait mal assurée. Voilà une victoire qui peut fouetter les troupes. Axée sur les dépenses municipales, les taxes élevées, les consultations sans résultats, la campagne de Serge Sauvageau a trouvé des échos dans l'électorat. D'autant plus que le conseil municipal venait tout juste de se voter une hausse de salaire de 17 p. cent et des pensions confortables. Si on a voté contre un parti, on a peut-être aussi voté en faveur d'une personne. Ce qui expliquerait la popularité de Serge Sauvageau et d'Alain André qui ont été fort actifs dans leur campagne, comparativement à M. Drainville. Dans un dépliant tabloïd fort complet, M. Sauvageau plaidait pour «le gros bon sens à l'hôtel de ville». Dans l'ombre depuis deux ans et demi, le Parti civique n'en colligeait pas moins toutes les bourdes de l'administration, depuis l'achat du piano Fazioli jusqu'aux escarmouches avec des ministres québécois. Cette mémoire des vaincus de 1986 a bien servi Serge Sauvageau qui a proposé aux électeurs des projets concrets, touchant leur qualité de vie, et un conseiller disponible. «Le RCM me reproche d'avoir fait une campagne à l'ancienne. Je ne sais pas trop ce que c'est, de dire l'avocat de 29 ans. J'ai distribué, avec des bénévoles, mon dépliant partout, j'ai fait du porte à porte, je suis allé devant les journalistes. J'ai vraiment travaillé pour me faire élire.» Et il remporte la palme quant au nombre de bénévoles impliqués dans sa campagne. Anciens et nouveaux du Parti civique s'y sont donné la main. Avec le résultat que le parti gagne non seulement un siège mais aussi des membres. Ce district à l'est d'Ahuntsic compte une bonne fraction d'italophones, un électorat que M. Sauvageau a sollicité. Signe d'une évolution certaine, on rencontre de plus en plus de gens des minorités aux activités du Parti civique. Un héritage que peut revendiquer Claude Dupras. Une fusion de l'opposition? Alain André, chef du Parti municipal de Montréal, a été la surprise de cette élection, en surclassant largement le RCM. Lui aussi a sonné à presque toutes les portes du quartier. Dans son dépliant, il s'attaquait sensiblement aux mêmes problèmes que son rival: salaires famélicieux de certains fonctionnaires, voyages, dépenses de consultations qui ne mènent à rien, etc. Sa seule ambition, disait-il, était de «positionner son parti» pour les élections de 1990. Il y est sûrement arrivé dans ce district, quoique les électeurs aient la mémoire courte et oublient volontiers le nom des partis. (Lors du sondage CROP-LA PRESSE, en octobre dernier, seulement 34 p. cent des répondants savaient que Jean Doré dirige le RCM, et 28 p. cent pouvaient nommer Claude Dupras comme chef du Parti civique.) Par comparaison, la campagne de Michel Drainville, candidat défait du RCM, était plus confidentielle. Peu de posters, peu de porte à porte, mais de la publicité dans les journaux. Le candidat, membre de diverses associations du quartier, se croyait-il assez connu? Ses supporters du RCM pensaient-ils sa victoire acquise d'avance? Pour Jacques Desmarais, président du RCM, il faudra analyser tout cela avec l'association locale. Quant à l'Alliance démocratique municipale de Montréal, elle reste marginale (58 votes). Les mêmes partis s'affrontent le 28 mai prochain à l'élection partielle de Parc Extension. Inutile de préciser que le Parti civique et le Parti municipal sont gonflés à bloc pour remporter la victoire, tandis que le RCM voudra y démontrer sa vitalité. Certains commencent à se demander s'il n'y aurait pas intérêt à fusionner les deux partis d'opposition qui ont fait belle figure dans Sault-au-Récollet puisqu'ils tiennent sensiblement le même discours sur la gestion plus serrée des dépenses, le rôle du conseiller municipal, les services à la population. Le vice-président du Parti civique, Johnny Izzi, n'écarte pas cette fusion, si elle pouvait mener à une victoire aux élections générales de 1990, l'objectif ultime.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-04-15

Pages P. B-5

Select in Zotero zotero://select/library/items/E2RHIFVZ

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

[Exode des nouveaux propriétaires vers les banlieues]: exodus

Type Article de journal

Auteur Claude Picher

Résumé Nous sommes en 1985. Jacques Meunier, un entrepreneur qui a construit quelque 4000 unités d'habitation (dont plus du tiers dans l'Est de Montréal) en 25 ans de carrière, entreprend la mise en chantier d'une trentaine de maisons unifamiliales de prestige, dans l'Est. En quelques mois, tout est vendu, malgré un prix moyen, relativement élevé pour l'époque, de \$160000. Les deux tiers des acheteurs sont des banlieusards séduits par la perspective d'un retour à la ville. Ce projet sera le dernier que M. Meunier réalisera à Montréal. Il construit aujourd'hui des maisons à Boisbriand, Lachenaie, Mascouche. Prix moyen:\$135000. Les acheteurs sont, en majorité, des Montréalais qui quittent la ville. «Les autorités municipales nous ont clairement fait sentir qu'elles ne veulent plus d'unifamiliales haut de gamme à Montréal», raconte-t-il. «Cela va pourtant à l'encontre des tendances actuelles du marché;la demande est très forte, mais Montréal n'a rien à offrir aux banlieusards qui

veulent revenir en ville». Faisons maintenant un saut jusqu'à aujourd'hui, en 1989. Eugène Rodrigue, un autre constructeur de l'Est de Montréal, lance un projet à Laval. C'est la première fois qu'il entreprend de construire et de vendre des maisons ailleurs que dans l'Est de Montréal. M. Rodrigue fait dans la construction résidentielle très haut de gamme; dans Rosemont, le simple fait de mentionner qu'une maison est signée Rodrigue constitue un argument de vente. Les maisons lavalloises de M. Rodrigue se vendent dans les \$350000, et s'adressent clairement au marché des deuxièmes ou troisièmes acheteurs. Sur 66 maisons vendues jusqu'à maintenant, plus de 50 ont été achetées par des Montréalais à revenus élevés (34 de ces 50 acheteurs étaient avant des propriétaires de maisons Rodrigue à Montréal). «Tous nos acheteurs nous disent que s'ils trouvaient la même chose à Montréal, ils ne quitteraient pas la ville», commente M. Rodrigue. «J'ai vainement tenté de convaincre les autorités municipales qu'elles laissaient fuir une clientèle extraordinairement précieuse». Entre 1985 et 1989, il s'est passé quelque chose. L'Opération 20000 logements de l'administration Drapeau-Lamarre avait réussi à freiner l'exode vers la banlieue et à convaincre des banlieusards de revenir en ville. La vitesse avec laquelle les maisons de M. Meunier ont été vendues, en 1985, en témoigne. Quatre ans plus tard, l'exode reprend de plus belle, mais, chose plus grave, il n'est plus uniquement alimenté par les jeunes ménages qui trouvent plus économique d'acheter en banlieue. Ceux qui fuient sont maintenant des ménages à revenus moyens et élevés. On peut évidemment dire que Montréal n'y perd pas au change, puisque le propriétaire qui part vers la banlieue vend forcément sa maison à quelqu'un d'autre. Raisonnablement terriblement débile! Montréal ne perd rien pendant que la banlieue progresse à la vitesse de l'éclair? Allons donc! La seule condition pour que Montréal ne perde rien, c'est que les Montréalais à revenus moyens et élevés, s'ils veulent déménager, trouvent une autre maison à Montréal, qui doit être par ailleurs être en mesure d'attirer des banlieusards. Les préjugés du RCM Le RCM accorde la priorité au logement social, et rejette les développements privés, surtout s'il s'agit de construire des maisons haut de gamme. C'est un choix politique qui peut se comprendre. Avec 15 p. cent de la population québécoise, Montréal abrite 40 p. cent des assistés sociaux. Plus de 75 p. cent des Montréalais sont encore des locataires. Mais, en mettant presque uniquement l'accent sur le logement social, les autorités négligent tout un pan du marché. Le RCM devra assumer la responsabilité des tristes conséquences qui découleront de ce choix. En fait, la question qui se pose pour Montréal n'est pas de penser en fonction de choix (entre le logement social et le développement privé), mais bien de favoriser le développement harmonieux des deux. Au Québec, aujourd'hui, la majorité des acheteurs de maisons neuves n'en sont pas à leur première maison. Cela signifie que ces acheteurs ont de l'argent (la valeur nette de leur propriété frise souvent les \$100000). Il s'agit souvent de ménages dans la quarantaine, formés de deux conjoints qui travaillent (les enfants sont partis ou sont sur le point de le faire), et qui peuvent facilement se permettre une hypothèque de \$100000. Ils habitent en banlieue et veulent revenir à Montréal. Ils sont prêts à acheter des maisons de \$200000 ou plus. Hélas! Ils ne sont pas les bienvenus. Il y a là un fossé monstrueux entre l'offre et la demande. Pour éliminer cet écart épouvantable, il appartient à Montréal (ou, plus précisément, au RCM) de changer d'attitude. Un groupe de citoyens de l'Est s'opposait récemment à un développement municipal qui a pour effet de tripler la densité du quartier. La seule réaction du conseiller municipal concerné a consisté à accuser des citoyens de véhiculer des préjugés! Le document «Habiter Montréal», pondu par le RCM pour justifier sa politique d'habitation, craint ouvertement l'«embourgeoisement» des quartiers. Devant une telle dialectique primaire, on peut certes se demander de quel côté se situent les préjugés. Montréal, en laissant fuir ses citoyens à revenus moyens ou élevés, en négligeant d'attirer des banlieusards, ne règle aucun problème. Moins il y a de propriétaires, et moins la valeur de leurs maisons sera élevée, moins la ville aura de revenus. Comment financera-t-elle ses besoins en logement social? Dans ce contexte, pour reprendre l'expression de mon collègue Gérard Leblanc, Montréal est condamnée à devenir, de plus en plus, «une ville de pauvres et d'immigrants, avec quelques îlots de très riches». Situation explosive s'il en est une, comme le montre le triste exemple de certaines grandes villes américaines. En matière d'habitation, il est urgent que le RCM se livre à un sérieux et profond examen de conscience...

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-04-15

Pages P. H-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/L9K2CTEW

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

Gaétan Nadeau veut éliminer le problème de la structurite aiguë au NPD-Québec ; il conteste à Roland Morin le poste de chef du NPQ-Québec lors du congrès de fin d'avril

Type Article de journal

Auteur Mario Fontaine

Résumé Le Nouveau Parti démocratique a tout ce qu'il faut pour occuper une place déterminante sur l'échiquier politique québécois, mais encore faut-il qu'il offre de nouvelles perspectives à l'électorat et règle une fois pour toute son problème de structuration. Ce message, c'est l'aspirant au poste de chef du NPD-Québec, Gaétan Nadeau, qui l'a livré hier en lançant sa campagne au leadership. M. Nadeau tente de déloger le chef actuel, Roland Morin, lequel sollicite un renouvellement de mandat à la tête de la formation. Ancien péquiste et ex-adjoint de Guy Chevrette, ce politicien de 35 ans a l'intention de faire de l'écologie son cheval de bataille. Mais avant tout, il entend rendre le NPD-Québec indépendant de son grand frère fédéral. Cette question de structures mine les efforts des néo-démocrates depuis des années, et a été la source d'interminables querelles internes, d'innombrables discussions byzantines. Le parti tient son congrès à la fin avril, et devrait - outre l'élection du chef - déterminer le cadre dans lequel il évoluera dans les prochaines années. De fait, virtuellement personne n'y préconise le statu quo. On trouve d'un côté les «évolutionnistes» qui, à l'instar du leader Roland Morin, veulent apporter des modifications sans pour autant couper le cordon avec Ottawa, de l'autre les «autonomistes» désireux de voler de leurs propres ailes. Cette question a miné le Nouveau Parti démocratique lors des dernières élections fédérales. Une bonne partie de sa clientèle naturelle, composée de péquistes, ne pouvait en effet adhérer à la formation d'Ed Broadbent qu'en s'inscrivant au NPD-Québec, un pas que beaucoup n'osaient faire. M. Nadeau entend lever cette ambiguïté, et dispose de nombreux appuis dans le parti pour mener à bien son combat. Il peut notamment compter sur plusieurs ex-candidats aux élections, tels Suzanne Aubertin, Louise O'Neil, Rémi Trudel, Pauline Gingras, Claude Rompré et Paul Cappon. M. Nadeau a lui-même obtenu 21 pour cent des voix dans le comté d'Hochelaga-Maisonneuve au scrutin de l'automne dernier. Au plan de l'économie, M. Nadeau estime que le néo-libéralisme n'apportera pas de solutions miracles aux problèmes de chômage, aux crises écologiques, aux inégalités. «En quarante ans de développement industriel à la Parizeau et à la Bourassa, nous avons réussi à créer les pluies acides, la dégradation de la couche d'ozone et l'effet de serre. Pour les sociaux-démocrates, environnement, équité et économie vont de pair», assure M. Nadeau. Membre de la commission de développement économique du Rassemblement des citoyens de Montréal, il fut pendant quatre ans le porte-parole de la Ligue des droits et libertés en matière de sécurité nationale et de protection de la vie privée.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-04-15

Pages P. F-8

Select in Zotero <zotero://select/library/items/PPXSYHVF>

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

Blitz payant pour le RCM

Type Article de journal

Résumé Le Rassemblement des citoyens de Montréal a lancé, hier, par un blitz chez ses sympathisants, sa campagne annuelle de financement, dont l'objectif a été fixé à \$150000. Le maire Jean Doré en tête, les élus du RCM sont allés frapper aux portes des membres du parti et ont recueilli près de \$47000 dans la seule journée d'hier, a fait savoir hier soir une porte-parole du parti. Cette levée de fonds a lieu une semaine après la défaite dans le district de Saut-au-Récollet et un peu plus d'un mois avant une autre élection partielle qui aura lieu dans le district de Parc-Extension, le 28 mai. La campagne de financement prendra fin le 14 mai.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-04-17

Pages P. A-7

Select in Zotero <zotero://select/library/items/MLD5GU99>

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:53

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:53

Quality report

- Item has no authors

Une claque sur la gueule pour le RCM [avec l'élection dans Saut-au-Récollet]

Type Article de journal

Auteur Gérald Leblanc

Résumé Sault-au-Récollet n'a pas fait les nouvelles à Toronto, où j'étais dimanche dernier. Il m'a fallu quelques jours pour apprendre que Serge Sauvageau, le candidat du Parti civique, avait remporté les élections dans le district de Sault-au-Récollet, la partie est du quartier Ahuntsic, laissé vacant par le départ de Benoit Tremblay, maintenant député conservateur à Ottawa. «Ce fut très serré, avec seulement 25 voix de majorité», avait indiqué, par téléphone, un collègue de La Presse. Tellement serré qu'on examinait, la semaine dernière, la demande d'un dépouillement judiciaire fait par Alain André, qui a obtenu 1342 voix contre les 1367 de Sauvageau. Une chaude lutte, donc, entre MM. Sauvageau et André, respectivement du Parti civique et du Parti municipal. Mais où était donc le RCM, le parti de Jean Doré? Bien loin derrière, Michel Drainville, du RCM, n'a obtenu que 727 voix, dimanche dernier, soit moins de 25 p. cent du vote. C'est donc en tiers-parti désintéressé que le RCM attend les résultats du recomptage judiciaire. *** Qu'a-t-il bien pu se passer pour que le RCM, qui avait balayé 55 des 58 districts de Montréal en novembre 1986, puisse tomber aussi bas, après seulement deux ans et demi d'exercice du pouvoir? Comment expliquer qu'en deux ans, le vote du RCM dans Sault-au-Récollet ait fondu comme neige au soleil, de 62 à 29 p. cent? Devant cet échec retentissant, le maire Doré a fourni les explications habituelles: la trop faible participation des électeurs (moins de 30 p. cent), le souhait d'une opposition plus forte à l'hôtel de ville. Mais il ajouta qu'il était bon que cet avertissement survienne à 18 mois des élections municipales. «Il faudra mieux expliquer aux Montréalais ce que nous faisons», a conclu le grand chef du RCM. Il aurait pu ajouter que la hausse des impôts fonciers et celle du salaire des conseillers, juste avant l'élection, n'avaient sans doute pas aidé la cause du RCM. Toutes ces explications formelles, fondées en bonne partie, servent surtout à cacher la surprise, voire le désarroi, du RCM devant l'imprévisible résultat de Sault-au-Récollet. Personne ne veut contredire le maire et l'on attend le post-mortem qui sera fait demain soir avec les organisateurs électoraux du parti. Ce qui n'empêche pas les gens du RCM de se poser de sérieuses questions après avoir reçu cette «grande claque sur la gueule», selon l'expression même d'un dirigeant du parti. Le RCM qui se voyait déjà à l'hôtel de ville jusqu'à la fin du siècle et qui prenait son temps pour planifier à long terme, s'est tout à coup retrouvé devant la dure réalité. Tout comme l'opinion publique, l'électorat est extrêmement sensible et a tôt fait de brûler la formation qu'elle avait adorée. *** C'est surtout l'indifférence qui vient de frapper le RCM. L'opposition a, dans les faits, obtenu à peu près le même vote qu'en 86 (quelque 2800 voix). C'est l'électorat du RCM qui a manqué le rendez-vous: 700 voix en comparaison de quelque 3600 en 86. Pourquoi la clientèle du RCM n'a-t-elle pas voté, dimanche dernier? Parce qu'elle était mécontente ou du moins pas assez contente pour prendre la peine de se déplacer, en un dimanche ensoleillé du printemps. Parce qu'elle était insatisfaite des maigres services municipaux et guère emballée par l'image globale de Montréal. Mécontente pour toutes sortes de petits problèmes locaux, de l'enlèvement de la neige au remplissage des nids-de-poule dans les rues ravagées par le printemps. «Quand Gaston Miron m'aborde en me parlant, non pas de la loi 101 ni de l'indépendance du Québec, mais des trous dans les rues, c'est le temps de regarder ça de près», avouait, samedi, un militant du RCM. La clientèle habituelle n'était pas assez contente de ce que devient Montréal pour avoir envie de le dire dans une élection complémentaire. Le grand souffle d'air frais, qui avait mis fin au régime décadent de Jean Drapeau en 86, tarde en effet à produire ses fruits. Le RCM met en effet beaucoup de temps à comprendre que la Ville n'est pas seulement une PME de services, mais également un lieu de rassemblement de toute une collectivité d'un million d'habitants. Et les grandes collectivités ont besoin de coups spectaculaires, de signes tangibles, de raisons de célébrer. On ne peut pas dire que le RCM a multiplié ces occasions de célébration collective pour les Montréalais. *** Il y aura une reprise le dimanche 28 mai dans le district Parc-Extension, le fief des Grecs abandonné par l'impayable Sofoklis Rasoulis, dont la carrière politique s'est terminée devant les tribunaux. A eux deux, MM. Sauvageau et André ont récolté 75 p. cent des votes dans Sault-au-Récollet. Imaginez, s'ils s'unissaient pour battre le RCM dans Parc-Extension! Rien de mieux pour fouetter une administration que la présence d'une opposition. On peut le constater à Toronto, où le maire Arthur Eggleton doit composer avec deux blocs: neuf réformistes et sept conservateurs. La majorité n'étant jamais acquise, il lui faut tenir compte des opinions de chacun et bonifier les projets avant de les faire accepter. Après la défection de quatre conseillers dissidents, une double défaite dans des élections complémentaires déclencherait sans doute de l'action au sein du RCM, où les conseillers commencent à penser à leur réélection dans 18 mois. D'autant plus qu'il n'y aura pas de place pour tout le monde. On a en effet décidé de réduire le nombre de conseillers, de 58 à 47, pour les prochaines élections. C'est encore beaucoup trop, si l'on compare aux autres grandes villes nord-américaines, mais au moins on diminue leur nombre au lieu de l'augmenter comme par le passé. Après deux ans et demi de calme plat à l'hôtel de ville, la fin du premier mandat de Jean Doré pourrait drôlement s'animer. Ce serait une bonne façon de retrouver l'intérêt du public pour la chose municipale et rappeler à tous qu'on fêtera bientôt le 150^e anniversaire de Montréal.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-04-17

Pages P. B-3

Select in Zotero [zotero://select/library/items/SYX5LUJV](https://zotero.org/select/library/items/SYX5LUJV)

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:54

Pota Roumeliotis sera candidate du Parti civique dans Parc-Extension

Type Article de journal

Auteur Raymond Gervais

Résumé Le Parti civique a choisi hier le candidat qu'il présentera lors des élections partielles qui se tiendront le 28 mai dans le district Parc-Extension pour faire la lutte au RCM. Il s'agit de Mme Pota Roumeliotis qui l'a emporté sur son adversaire, Angelos Diacoumacos, avec une mince majorité de 11 voix. Mme Roumeliotis a obtenu 330 voix tandis que 319 personnes ont voté pour M. Diacoumacos; quatre bulletins ont été rejetés. Quelque 653 membres du Parti civique du district de Parc Extension ont assisté hier après-midi au sous-sol de l'église Évangélistos, situé angle Saint-Roch et Outremont, en plein coeur du quartier grec de Montréal, à l'investiture de leur représentante. Plusieurs anomalies sont survenues au moment du vote. Une cinquantaine de personnes possédant leur carte de membre du Parti civique se sont d'abord vu refuser le droit de voter, leur nom n'apparaissant pas sur la liste du parti dressée à l'ordinateur. Ensuite, plusieurs membres du parti ont eu de la difficulté à identifier le poll où ils devaient voter ainsi qu'à lire le nom de leur candidat sur les bulletins de vote. Le chef intérimaire du Parti civique, M. Johnny Izzi, a indiqué qu'il ne pouvait expliquer exactement ce qui s'était passé lors de la confection des listes électorales, mais il a avoué que le personnel avait eu beaucoup de difficulté à déchiffrer les noms des membres pour les inscrire. Quant à la difficulté pour les membres du parti d'identifier les polls et les noms des candidats sur les bulletins de vote, M. Bob Keeton, vice-président du Parti a déclaré que la majorité des membres ne pouvaient lire ni le français, ni l'anglais et qu'il y en avait même plusieurs d'illettrés.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-04-17

Pages P. A-7

Select in Zotero zotero://select/library/items/DUUXUIEJ

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:54

Les couteaux bannis des lieux publics ; un projet de règlement est soumis aux villes de la CUM

Type Article de journal

Auteur Gilles Normand

Résumé QUÉBEC -- La Communauté urbaine de Montréal a enfin accouché d'un projet de règlement pour interdire le port du couteau et de toute autre arme du genre dans les lieux publics, afin d'enrayer la vague de violence qui continue de déferler dans le métro et les autobus de son réseau de transport en commun. Le projet sera soumis aux 28 villes du territoire après avoir reçu l'imprimatur de la Commission de sécurité publique, à l'occasion de sa réunion de ce soir. Les villes seront ensuite invitées à l'approuver, la CUM n'ayant pas le pouvoir de légiférer en matière d'ordre public. Le règlement, lorsqu'il sera adopté, prohibera le port d'armes dans les lieux publics (y compris le métro et les autobus), sans motif raisonnable. Les armes définies sont le couteau, l'épée et tout instrument semblable, ainsi que les matraques, masses et massues, a révélé à La Presse Me Guy Lafrance, du contentieux de la CUM, qui a travaillé à sa rédaction. Ce projet a été soumis, hier matin, aux participants d'une réunion spéciale tenue à Montréal: le ministre Gil Rémillard, ses sous-ministres à la Justice et à la Sécurité publique, le président de la Communauté urbaine, Michel Hamelin, le président et la vice-présidente de la Commission de sécurité publique de la CUM, Guy Descary et Léa Cousineau, le nouveau directeur de police Alain Saint-Germain et la présidente de la Société de transport, Louise Roy. Le ministre de la Justice et ses conseillers ont été invités à se prononcer sur l'aspect constitutionnel de l'article, qui, selon un porte-parole du ministère, a été jugé prêt à être soumis aux municipalités pour adoption. La ville de Pointe-Claire pourra cependant passer outre, puisqu'elle obtient d'excellents résultats avec un règlement semblable dont elle s'est déjà dotée. Le projet prévoit des amendes de \$100, \$300, \$500 et \$1000 et plus pour ceux qui y contreviendraient. Les contrevenants seront passibles d'emprisonnement s'ils ne paient pas l'amende à laquelle ils auront été condamnés. Mais il s'agit d'une réglementation de nature préventive, a souligné Me Lafrance. Entre-temps, le ministre de la Justice du Québec est sur le point d'écrire à son homologue fédéral pour lui demander que le sujet soit inscrit au feuilleton de la prochaine rencontre des ministres de la Justice du pays, en juin. M. Rémillard, a appris La Presse, fera alors des représentations pour que le Code criminel soit amendé de

manière à ce que ses dispositions s'étendent aussi aux armes blanches. L'usage illégal ou illégitime des armes à feu et du poing américain étant déjà prohibé par le Code criminel, le contentieux de la CUM ne les a pas spécifiés dans son projet de règlement. Les hauts-fonctionnaires du ministère de la Justice du Québec étudient également la possibilité d'intervenir en cette matière, au niveau provincial, par le biais des règlements existants en matière de transport ou de nouveaux règlements que Québec aurait le pouvoir d'adopter dans le champ du transport toujours. Les corps policiers continuent d'autre part de combattre la consommation de drogues chez les jeunes, en accomplissant un travail éducatif et préventif dans les écoles. Selon le président de la Commission de sécurité publique de la CUM, Guy Descary, plus de 80 p. cent des crimes commis par les jeunes dans la région montréalaise sont reliés de près ou de loin à la drogue.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-04-18

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/XQEAZ2H8

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:54

Montréal n'a que faire de nouveaux gratte-ciel, estime Phyllis Lambert

Type Article de journal

Auteur Georges Lamon

Résumé Selon Mme Phyllis Lambert, fondatrice et directrice du Centre canadien d'architecture qui ouvrira le 7 mai, Montréal doit se garder de vouloir prendre New York comme modèle à suivre, «une ville sans caractère humain où personne ne peut plus vivre, une ville à l'image de Sodome et Gomorrhe». «Nous n'avons pas besoin de nouveaux gratte-ciel, nous voulons plutôt une ville capable d'assurer sa pérennité et d'engendrer la diversité, a soutenu Mme Lambert, devant plus de 500 membres de la Chambre de commerce de Montréal réunis à l'occasion de son déjeuner-causerie. Si nous n'y parvenons pas, Montréal ne sera guère différente de Toronto et de New York.» Il est clair, selon elle, que Montréal est à un moment-clé de son évolution. «Elle pourrait devenir l'une des plus belles en Amérique du Nord avec sa population cosmopolite très sensibilisée aux principes de justice sociale, croit-elle. Elle pourrait tracer la voie, créer de nouveaux modèles de vie urbaine au lieu d'en rester au concept dépassé de ville de gratte-ciel, aux rues encombrées de voitures et dont la population n'est composée que de gens très riches ou très pauvres, ajoute-t-elle. C'est le choix fondamental auquel Montréal est aujourd'hui confrontée.» Appelée à se prononcer sur l'administration du régime du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM), Mme Lambert dont on connaît la sympathie pour le RCM, admet que le processus est évidemment très long. Elle se console puisqu'il est enclenché. Sur la question du centre Westmount Square, Mme Lambert n'a pas caché son étonnement à l'égard de la réalisation de l'architecte Mies van der Rohe. «On est en train de trivialisier cette grande oeuvre», a-t-elle dit. Mme Lambert s'est évidemment beaucoup attardée sur le Centre canadien d'architecture (CCA), et elle estime qu'avec ce centre national et international d'études et de recherche en architecture, en urbanisme et en aménagement paysager, Montréal pourra en tirer le meilleur parti des ressources matérielles et intellectuelles. D'autant qu'il attirera au Québec les meilleurs spécialistes au monde que ces disciplines intéressent. D'ailleurs, elle a annoncé que le CCA prépare une exposition pour 1990 sur l'Université de Montréal, l'oeuvre de l'architecte avant-gardiste Ernest Cormier. Il s'agit là d'une première étude scientifique de la fonction sociale et du caractère architectural de l'Université de Montréal.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-04-19

Pages P. A-7

Select in Zotero zotero://select/library/items/YQC9A7YP

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:54

L'administration [Jean] Doré améliore son programme d'accès à la propriété

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé Avant même l'entrée en vigueur de son nouveau programme pour favoriser l'accès à la propriété, l'administration municipale de Montréal cède aux pressions et annonce qu'elle accroîtra la valeur des résidences admissibles au crédit d'impôt foncier. Le prix maximum d'une propriété admissible est actuellement prévu à \$75000 pour un condo, et \$95000 pour une maison, valeurs jugées irréalistes par plusieurs groupes. L'acheteur d'une première propriété verrait alors son impôt foncier réduit de \$5000 en cinq ans. Devant les membres de l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec (APCHQ), M. John Gardiner annonçait hier qu'il est disposé à hausser ces limites basées sur le prix des propriétés l'an dernier. Il examine l'hypothèse de soustraire la valeur du terrain du prix total de la transaction. Comme le terrain coûte plus cher au centre qu'en périphérie, les acheteurs seraient ainsi également favorisés. L'idée soulage un peu les entrepreneurs qui jugent impossible de faire de l'habitation de qualité (bien insonorisée) dans les limites définies par la ville. Ils craignent qu'un seuil trop bas n'entraîne une dégradation du patrimoine résidentiel de la ville, comme Corvée-Habitation qui aurait «créé des boîtes de tôle». Ils estiment au contraire qu'accroître la richesse foncière de Montréal est le meilleur moyen de d'aider les plus démunis. Ils souhaitent, comme Jacques Vincent, président de Prével, qu'on ne réserve pas le crédit d'impôt à la plus basse catégorie de maisons. Cet incitatif symbolique «signalerait à tous les acheteurs qu'ils sont bienvenus dans la ville». Et celle-ci y gagnerait par un apport de revenus de tous genres (taxes, impôts, emplois). «Si la ville m'oblige à construire des boîtes de tôle en périphérie de mon développement, cela dévalue mon site, poursuit-il, et l'intérêt pour faire de la qualité diminue. Il faut consolider à Montréal une classe active qui achète, qui travaille, qui crée de la richesse à tous les niveaux. Montréal est une métropole et elle ne doit pas se fixer un seul créneau.» Ralentissement Ce n'est pas avant la fin de l'année, selon M. Gardiner, que ce programme d'accès à la propriété entrera en vigueur. Il faut attendre le rapport des consultations en cours, réviser le prix des maisons bénéficiaires du crédit d'impôt, et obtenir de Québec un amendement à la charte de Montréal pour exempter ainsi de nouveaux contribuables de l'impôt foncier. Entre temps, l'attente crée des problèmes. On apprenait hier que l'annonce du projet de la ville, en février, a entraîné un ralentissement dans la construction d'habitations aussi bien que dans l'achat de maisons neuves. En effet, il y a bon nombre de maisons en inventaire, indique M. Serge Carreau, responsable de l'habitation. Comme les acheteurs veulent profiter des crédits municipaux, ils attendent leur entrée en vigueur avant d'acheter. Ce qui a, parallèlement, un effet sur les mises en chantier. M. Gardiner étudie toutefois la possibilité de rendre ce programme rétroactif pour éviter une stagnation trop longue avant la mise en place définitive du programme. Selon M. Gardiner, il y a encore place à Montréal pour construire de 50000 à 75000 logements. Environ 10 p. cent des nouvelles unités seront du logement social. En fait, la Ville s'est fixé un objectif de 40000 nouveaux logements sociaux d'ici dix ans. Mais il ne s'agit pas de construire autant de HLM, indique M. Gardiner. Il veut plutôt acheter des logements existants pour en faire des HLM, ou permettre à des coopératives de se les approprier. Il compte aussi comme logement social le loyer subventionné pour défavorisés et l'allocation au logement rénové.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-04-19

Pages P. A-5

Select in Zotero zotero://select/library/items/J8WDS9DM

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:54

Concours de design pour le projet de Faubourg Québec

Type Article de journal

Résumé Tout comme le Vieux-Port, la ville de Montréal compte faire appel aux designers urbains internationaux. M. John Gardiner, membre du comité exécutif de la ville, annonçait hier que Montréal lancera un concours international de design, à l'automne, pour l'aménagement du Faubourg Québec. Mais le concours sera ouvert également aux architectes d'ici, a précisé M. Gardiner, qui veut sans doute éviter les remous créés au Vieux-Port par le recours à des designers internationaux. Le Faubourg Québec est un vaste territoire acquis par la ville, il y a quelques années. Il est compris entre la rue Saint-Antoine et le fleuve, de la rue Berri jusqu'à la brasserie Molson, à l'est. La ville envisage d'y construire 2000 unités d'habitation dont 10 p. cent de logement social.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-04-19

Pages P. A-7

Select in Zotero zotero://select/library/items/U2YSVUNG

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54

Quality report

- Item has no authors

Recomptage dans Sault-au-Récollet

Type Article de journal

Résumé Il y aura finalement un recomptage judiciaire, demain, des bulletins de vote recueillis lors de l'élection partielle de Sault-au-Récollet le 9 avril. Ainsi en a décidé le juge Mailloux, hier, après audition des arguments des parties. Il indique dans son jugement la faible majorité du vainqueur: seules 25 voix séparent Me Serge Sauvageau de son plus proche rival, Alain André. Cette majorité est d'ailleurs inférieure au nombre de bulletins rejetés, 33. Le juge relève également une rature sur les résultats d'un poll. Le rapport indiquait 42 votes pour M. Drainville, du RCM. Ce chiffre est rayé et remplacé par 17 tandis que les 42 votes sont attribués à M. Sauvageau. S'il y avait effectivement une erreur dans ce rapport, et que M. Sauvageau perde 25 voix, il serait à égalité avec son rival, M. André. Et en cas d'égalité des votes, dit la loi, le président d'élection désigne un vainqueur par tirage au sort!

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-04-19

Pages P. A-7

Select in Zotero zotero://select/library/items/2GZ4QBYC

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:54

Quality report

- Item has no authors

Habitation : Montréal n'en fait pas assez pour le logement social

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé Avec son projet de politique d'habitation, Montréal en fait trop pour favoriser l'accès à la propriété, et pas assez pour améliorer les conditions de logement des gens à faibles revenus. Tel est le constat dressé par plusieurs groupes communautaires qui participaient hier aux audiences publiques sur le document «Habiter Montréal», rendu public en février dernier. Vendredi dernier, des porte-parole des milieux d'affaires et de la construction avaient fait le diagnostic inverse, soutenant que l'aide à la propriété proposée par la ville est trop timide, comparativement aux efforts que Montréal compte déployer côté logement social. L'énoncé de politique d'habitation est «tissé de mailles tellement lâches que les gens à faibles revenus risquent de passer au travers», fait valoir le mémoire conjoint de deux organismes communautaires du quartier Pointe-Saint-Charles (Regroupement Information Logement et Regroupement Action-Gardien.) Rappelant que 47 p. cent de la population de Pointe-Saint-Charles vit sous le seuil de la pauvreté, et que de plus en plus de gens déménagent cinq à six fois par an parce qu'il n'arrivent pas à payer leur loyer, ces organismes suggèrent à l'administration municipale de favoriser de façon plus claire la propriété collective (coops et organismes sans but lucratif gérés par la communauté.) Même son de cloche de la part d'un organisme de Côte-des-Neiges (O.E.I.L.), qui propose à la Ville de se doter d'un programme d'acquisition d'immeubles qui pourraient être revendus à rabais à des coopératives. «Habiter Montréal» propose déjà certaines mesures favorisant les coops d'habitation, dont des subventions à la rénovation. Le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) estime lui aussi que la Ville a mal aiguillé ses priorités. Selon l'organisme, l'aide à l'accession à la propriété risque de se faire au détriment des locataires à faibles revenus. On sait que les trois quarts des Montréalais sont locataires, et que près de la moitié d'entre eux consacrent plus de 25 p. cent de leurs revenus bruts au logement. FRAPRU s'oppose aussi à la levée partielle de l'interdiction de convertir des logements en condos. Même si elle est limitée à un p. cent du parc résidentiel de chaque arrondissement, cette politique pourrait faire disparaître 33000 logements en dix ans, clame l'organisme. De plus, en soumettant la conversion à l'accord de 60 p. cent des résidents d'un immeuble à logements, la politique ouvre la voie à des pressions et «manoeuvres douteuses» de la part des propriétaires, craint le Front. Les audiences sur la politique d'habitation reprennent demain à

l'hôtel de ville, avec les présentations de groupes d'architectes et d'urbanistes, d'autres groupes communautaires et du RCM. Au total, une centaine d'organismes auront participé à la consultation publique.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-04-19
Pages P. A-5
Select in Zotero zotero://select/library/items/5BXXSUJE
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:54

André Lavallée quitte la vice-présidence du caucus des élus du RCM

Type Article de journal
Auteur Marianne Favreau
Résumé Le conseiller André Lavallée démissionne de son poste de vice-président du caucus des élus du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM). Il proteste contre l'annonce d'une modification du projet municipal d'accès à la propriété qui court-circuite la consultation en cours sur le sujet. Président de la commission de l'aménagement, de l'habitation et des travaux publics, M. Lavallée veut ainsi se démarquer des propos de John Gardiner, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal, et responsable du dossier de l'habitation. M. Gardiner annonçait cette semaine l'intention de l'administration de revoir à la hausse le prix des propriétés admissibles au crédit d'impôt municipal. M. Lavallée demeure membre du caucus RCM et conserve toutes ses autres fonctions. «D'aucune façon, je ne mets en cause mon appartenance au caucus RCM, ni ma présidence de la commission de l'aménagement, ni ma présidence de l'arrondissement centre, insiste-t-il. Je suis volontairement très lié à cette administration et je souscris à ses orientations.» Par son geste, M. Lavallée veut prouver que la consultation a toute sa place dans le processus décisionnel. L'annonce faite plus tôt cette semaine par M. Gardiner est peut-être pertinente, croit M. Lavallée, mais la commission qu'il préside n'a entendu que la moitié des 98 mémoires présentés sur le projet de politique d'habitation de l'administration Doré. «Nous avons une très grande variété et une très grande qualité de participants qui ont mis des semaines et des mois à préparer leur mémoire, croit-il. Les modifications suggérées par M. Gardiner ont été mal reçues par plusieurs participants à la consultation. Mon rôle de président, c'est d'assurer que le processus va permettre de les entendre tous, d'étudier les propositions et de trouver les meilleures solutions possibles.»
URL URL
Publication La Presse
Date 1989-04-21
Pages P. A-5
Select in Zotero zotero://select/library/items/7ZAY8Z3D
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:54

Habiter Montréal: le RCM invite l'administration municipale à respecter le programme du parti

Type Article de journal
Auteur Agnès Gruda
Résumé Le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) demande à l'administration municipale d'harmoniser sa politique d'habitation avec le programme du parti, surtout en ce qui concerne la levée partielle de l'interdiction qui empêche de convertir les immeubles locatifs en condos. Dans un mémoire présenté hier aux audiences publiques sur le projet «Habiter Montréal», le RCM rappelle qu'il s'est toujours opposé à la levée du moratoire sur la conversion, à moins que celle-ci ne soit assortie de mesures visant à protéger les locataires contre d'éventuelles évictions. Or, la politique «Habiter Montréal» ne prévoit pas de tels mécanismes, déplore le RCM. Rappelons que Montréal compte entrouvrir la porte aux conversions, en les limitant à un p. cent du stock résidentiel, et en l'assujettissant à l'approbation de 60 p. cent des locataires. Mais qu'advient-il des 40 p. cent de locataires qui ne souhaitent pas acquérir leur logement?, demande le RCM. Le mémoire du parti propose quelques solutions pour corriger ce «flottement». Ainsi, les nouveaux propriétaires pourraient acheter les logements des locataires qui se sont opposés à la conversion, et les louer aux personnes qui les occupent. Ces appartements pourraient aussi être acquis par un organisme para-municipal, ou encore demeurer entre les mains de l'ancien propriétaire. Quoi qu'il en soit, «l'établissement d'un mécanisme obligeant tout groupe

d'acheteurs à respecter les locataires en place s'avère essentiel», écrit le RCM. Le RCM demande aussi à l'administration de préciser son programme d'accession à la propriété. Pour éviter que le crédit d'impôt foncier ne profite aux acquéreurs de «studios de luxe», le plafond des logements admissibles au programme devrait varier selon le nombre de pièces. Par exemple, propose le mémoire, le maximum actuel de \$75000 ne devrait s'appliquer qu'aux logements comptant au moins trois chambres à coucher. Pour avoir droit au crédit d'impôt foncier, les acheteurs de «deux-et-demi» devraient se limiter à des logements de valeur inférieure. Cette demande va un peu à contre-courant des récentes déclarations de M. John Gardiner, responsable de l'habitation au comité exécutif de la Ville, qui a promis cette semaine une majoration des plafonds prévus par le projet de politique d'habitation. C'est à toute la mécanique du crédit d'impôt foncier que s'est opposé de son côté l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal. «Le crédit d'impôt foncier est inutile et peu efficace», soutient le mémoire de l'Institut, ajoutant que cette mesure constituera plutôt un «privilège» accordé aux ménages qui peuvent de toute façon accéder à la propriété.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-04-21

Pages P. A-5

Select in Zotero zotero://select/library/items/YC2F5P2T

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:54

Sault-au-Récollet: le recomptage judiciaire confirme la victoire de Serge Sauvageau

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé Le recomptage judiciaire des bulletins de vote recueillis lors de l'élection partielle de Sault-au-Récollet, a confirmé hier la victoire de M. Serge Sauvageau, du Parti civique. La marge qui le sépare de son plus proche rival, Alain André, est restée la même: 25 voix. Toutefois, un plus grand nombre de bulletins de vote ont été rejetés par le juge Jean-Paul Noël, environ une dizaine pour l'un ou l'autre des quatre candidats. C'est M. Alain André, candidat du Parti municipal de Montréal (que seulement 25 voix séparaient du vainqueur), qui avait réclamé ce dépouillement judiciaire. Sous l'autorité du juge, le secrétaire des élections a d'abord procédé à l'ouverture d'une boîte de scrutin pouvant prêter à litige. Il s'agissait de celle du poll 41 dont le relevé des résultats portait une rature: 42 votes rayés pour le candidat du RCM étaient reportés à celui du Parti civique. L'examen des bulletins de vote a montré la véracité du résultat corrigé dans ce poll, et ne changeait donc pas la majorité de M. Sauvageau. Mais on a tout de même poursuivi le réexamen et l'addition de tous les bulletins de vote dans les 51 boîtes de scrutin. Ce sont les avocats du Parti civique et du Parti municipal qui ont effectué ce travail, avec l'aide de la secrétaire du juge et du huissier. Tâche qui a pris la majeure partie de la journée devant un public intéressé. Une fois l'opération terminée, les bulletins ont été replacés dans leur boîte, à nouveau scellée devant le juge. Ces boîtes seront conservées pendant 30 jours. Aux dernières élections municipales, en novembre 1986, l'adversaire principal de M. Nick Auf der Maur dans le district de Peter McGill, avait exigé un tel recomptage judiciaire. La victoire de M. Auf der Maur, alors conseiller indépendant, avait été confirmée.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-04-21

Pages P. A-7

Select in Zotero zotero://select/library/items/XP24S546

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:54

Stationnement souterrain au Carré Saint-Louis, [à Montréal]

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé Montréal étudie sérieusement la possibilité de construire un stationnement souterrain de plusieurs étages sous la fontaine du Carré Saint-Louis. Mais la ville assure qu'un tel projet ne signifierait pas la disparition de l'un des rares îlot de verdure du centre-ville. Selon un porte-parole de M. John Gardiner, responsable des dossiers d'aménagement urbain au comité exécutif, la ville s'est inspirée de ce qui existe à Paris pour confier à la firme

Janin Construction la réalisation d'une étude de faisabilité du projet. Les arbres du Carré Saint-Louis seraient épargnés, assure-t-on au bureau de M. Gardiner, puisque le stationnement serait construit sous la fontaine. Selon un ingénieur de Janin Construction, M. Bernard Fortin, la fontaine pourrait être réaménagée au-dessus du stationnement une fois les travaux de construction terminés. Rien ne changerait donc au Carré Saint-Louis-sur-parking? «Il faudrait bien sûr aménager deux rampes d'accès, qui courraient à ciel ouvert sur une vingtaine de mètres chacune, pour permettre aux autos d'entrer et de sortir du stationnement», explique M. Fortin. Voilà justement ce qui inquiète l'organisme Héritage Montréal, qui imagine mal le Carré Saint-Louis charcuté par des «moignons d'autoroute.» Selon un porte-parole d'Héritage Montréal, M. Dinu Bumbaru, ces voies d'accès n'auront pas qu'un impact esthétique: elles vont créer un danger pour les enfants qui jouent dans le parc. «On a investi dans cette fontaine pour la remettre en état et maintenant on risque de scraper tout ça?», se demande M. Bumbaru. «Si la ville veut résoudre des problèmes de stationnement qu'elle a elle-même créés en imposant aux gens du quartier les restaurants de la rue Prince-Arthur, pourquoi ne pense-t-elle pas à utiliser le terrain de l'ancien Institut des sourds-muets, qui se vide tous les soirs à 17h?»

URL URL

Date 1989-04-22

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/PGLGG3M2

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:54

Costas Vracas candidat du RCM dans Parc-Extension

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé Au terme d'une assemblée d'investiture trilingue, le Rassemblement des citoyens de Montréal a choisi hier M. Costas Vracas comme candidat à l'élection partielle dans Parc-Extension. Cette élection, qui aura lieu le 28 mai, vise à combler le siège laissé vacant par la démission du conseiller indépendant Sofoklis Rasoulis, reconnu coupable de fraude en février. Trois aspirants-candidats se faisaient la lutte pour l'investiture du RCM dans ce district très cosmopolite, où la communauté grecque représente 42 p. cent de la population. M. Vracas, un historien de 52 ans, a remporté le vote après un deuxième tour de scrutin par une majorité de quelque 70 voix. Ses adversaires, Andreas Valkanas et George Manolikakis, se sont ralliés au vainqueur après l'annonce des résultats. En obtenant l'investiture du RCM, M. Vracas a hérité d'un défi de taille: tenter de renverser la vapeur à la suite de la cuisante défaite du parti dans le district de Sault-au-Récollet, à l'élection partielle du 9 avril. Le défi est d'autant plus important que le RCM n'a encore jamais été élu dans Parc-Extension, et que son association locale y était à toutes fins utiles inactive. Un blitz de recrutement mené au cours des dernières semaines a permis de gonfler ses rangs à quelque 2000 membres. D'ici le 28 mai, M. Vracas compte convaincre la population du quartier qu'il vaut mieux joindre la majorité au conseil municipal, plutôt que d'être représenté par un mouvement «marginal.» C'est également l'invitation qu'a lancée à l'assistance le maire Jean Doré, qui a dit voir un signe très positif dans le fait que les deux adversaires du candidat se soient ralliés à M. Vracas. La candidate du Parti civique, Mme Pota Roumeliotis, qui a été choisie il y a une semaine, n'a pas eu la même chance: son adversaire Angelos Diacoumacos a l'intention de briguer les suffrages à titre d'indépendant. Hier, un peu plus de 800 personnes ont voté au premier tour de scrutin, et près de 500 sont restées pour le second tour. L'assemblée d'investiture s'est déroulée à la cafétéria de la polyvalente William Hingston, rue Saint-Roch, près de Querbes. Les trois candidats ont fait des discours trilingues - en grec, en français et en anglais. Dans l'assistance, le grec était nettement prédominant.

URL URL

Date 1989-04-24

Pages P. A-2

Select in Zotero zotero://select/library/items/9TYMXQ28

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:54

[Robert Guy] Scully nous révèle un Jean Doré incompris

Type Article de journal

Auteur Raymond Bernatchez

Résumé Le maire de Montréal, Jean Doré, est un incompris. Son prédécesseur parlait peu mais il était d'une redoutable

efficacité lorsqu'il voulait faire passer son message. Jean Doré, verbomoteur, «expert en communication», n'est pas parvenu dans les premières années de son mandat à établir un véritable contact avec la population par le truchement de la télévision. Interviewé par Robert Guy Scully samedi soir, en présence de M. Laurent Picard, professeur à l'Université McGill, Lysiane Gagnon de La Presse et de Pierre Paquette, président du Conseil central de Montréal de la CSN, le maire Doré n'en finissait plus de replâtrer son image. Robert Guy Scully le percevait comme un homme qui était sur le point de modifier son approche, qui proposerait bientôt à la population des projets stimulants. Jean Doré était blême en écoutant ces propos. Il ne se voyait pas déjà en train de suggérer la construction d'une tour auto-finançable sur la montagne. Déjà qu'on l'avait traité de farfelu il y a quelques semaines à l'Assemblée nationale parce qu'il proposait un bout de boulevard métropolitain souterrain... Scully part sur une autre piste. Le fameux contact direct avec les Montréalais. Pourquoi le maire de Montréal n'intervient-il pas directement lorsqu'un incident surgit? L'assassinat d'un jeune homme dans un autobus par exemple. Il pourrait en profiter pour dire ce que tout le monde pense, comme le maire de New York qui, dans le cas d'un meurtre crapuleux, n'avait pas hésité à déclarer qu'il aurait fait frire l'assassin dans l'huile. De plus en plus pâle, Monsieur le maire qui ne se voit pas du tout dans le rôle d'un inquisiteur défend son discours sur les disparités sociales reliées au phénomène des bandes de jeunes qui souligne-t-il n'en est pas tout à fait un... Scully revient à la charge. Pourquoi le maire n'était-il pas présent dans certains événements médiatiques? Lors des obsèques de René Lévesque entre autre? Estomaqué, le maire Doré rétorque qu'il y était. L'animateur revient à la charge plus tard: le maire craint-il de perdre le siège de Parc-Extension aux partielles comme il a perdu Sault-aux-Récollets? Vaincu par tant d'incompréhension, Jean Doré balbutie que le RCM ne peut pas perdre ce siège-là pour la simple et bonne raison qu'il était détenu par un... conseiller indépendant. A Lysiane Gagnon qui lui reproche les hausses salariales que ses conseillers et lui se sont accordées et qui sont supérieures à celles de tous les hauts-fonctionnaires au Canada, Jean Doré réplique que ces informations sont erronées et que les preuves sont contenues dans son porte-document. Notre maire expose ensuite brillamment le bien-fondé de cette décision. Mieux vaut tard que jamais. S'il n'avait pas défendu sa position avec autant de conviction samedi soir, plusieurs centaines de milliers de personnes se coucheraient encore avec l'intime conviction que les élus municipaux s'étaient royalement payés la traite. Le développement économique de Montréal maintenant. Ce n'est pas le Pérou. Si les progrès sont lents c'est parce qu'il y a des politiciens à Ottawa et à Québec qui se traînent les pieds, comme René De Cotret qui nous abreuve de promesses sans livrer la marchandise. Mais ce n'est pas le maire Doré qui nous a appris cela samedi soir. C'est un invité, Laurent Picard, qui possède une excellente connaissance de ces dossiers. C'est lui qui a mis cartes sur table tout en reprochant à notre maire de se taire sur ce sujet. Notre maire est un incompris. Il se tait lorsqu'il devrait parler, ne dit pas ce qu'il faudrait dire lorsqu'il parle et passe inaperçu aux enterrements. Mais c'est un homme qui gagne à être connu. Il faudrait l'inviter plus souvent à la télévision.

URL URL

Date 1989-04-24

Pages P. B-5

Select in Zotero <zotero://select/library/items/9T2A8Q5J>

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:54

Montréal veut attirer deux fois plus de touristes

Type Article de journal

Auteur Georges Lamon

Résumé La Presse Nouvelles générales, mardi 25 avril 1989 336 mots, p. A3 Lamon, Georges Le maire de Montréal a soutenu hier, devant quelque 400 participants au déjeuner-causerie de l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal (OCTGM), que la ville doit doubler le nombre de ses touristes (six millions en 87-88) dans les dix prochaines années pour en faire «la première destination touristique au Canada». M. Doré a précisé qu'il a ajouté à l'injection de \$3 millions dans l'OCTGM, cela permettra de créer 16000 nouveaux emplois directement reliés au tourisme, en plus des 45000 emplois indirects. Selon le maire, l'industrie du tourisme est «nettement sous-financée». Et, du même souffle, il a annoncé que les opérations de la Commission d'initiatives et de développement économique de Montréal (tourisme) seront transférées à l'OCTGM pour ainsi unifier les efforts dans ce secteur. Par ailleurs, M. Doré est revenu à la charge avec son projet d'imposition d'une taxe de trois p. cent sur les chambres d'hôtel qui serait destinée à la relance de l'industrie touristique dans l'agglomération montréalaise. Les revenus de cette taxe, estimés à environ \$6 millions, iraient «entièrement, exclusivement et intégralement au financement de la promotion touristique», sans affecter la compétitivité des hôteliers. «Une taxe semblable et nettement supérieure est déjà en vigueur partout ailleurs au Canada et dans la majorité des villes américaines, a noté M. Doré. A Ottawa et à Toronto, elle est de cinq p. cent, à Boston de 9,7 p. cent et à New York de 13,25 p. cent plus deux dollars.» M. Doré n'a cependant pas indiqué si cette question de taxe faisait l'objet d'un consensus dans l'ensemble de la communauté. Il n'en demeure pas moins que les

hôtelières de Montréal, craignant qu'elle ne fasse fuir les congressistes, ont déjà manifesté leur désaccord. Au bureau du ministre du Tourisme, M. Michel Gratton, à Québec, on admet que cette déclaration «n'est pas une surprise, puisqu'on savait que ça s'en venait». Mais on préfère prendre connaissance des réactions du milieu avant de se prononcer. Une fois son discours livré, le maire Doré, qui devait participer au caucus du RCM, a fui, par la porte arrière de la salle, la meute de journalistes qui le pourchassaient pour obtenir des explications. Il s'est contenté de répondre laconiquement: «Vous le verrez». C'est à M. Alain Cousineau, nouveau président du conseil d'administration de l'OCTGM et aussi directeur général de SECOR, qu'est donc revenu la tâche de répondre aux journalistes. M. Cousineau s'est dit satisfait de l'augmentation légère mais encourageante du tourisme à Montréal l'an dernier. Il a toutefois rappelé que Montréal est la seule ville importante en Amérique du Nord à ne pas imposer de taxe sur les chambres d'hôtel. «Il faut savoir que 85 p. cent des offices de tourisme en Amérique du Nord sont financés par une telle taxe, a insisté M. Cousineau; elle représente 60 p. cent de leur budget d'exploitation.»

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-04-25

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/PRC234GT

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:54

La Cour débout le conseiller Pierre Yves Melançon, ex-président d'une commission

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé La Presse Nouvelles générales, mercredi 26 avril 1989 254 mots, p. A6 La Cour débout le conseiller Pierre Yves Melançon, ex-président d'une commission Favreau, Mariane Le conseiller municipal Pierre Yves Melançon, qui contestait en cour sa destitution de la présidence d'une commission du conseil, n'a pas eu gain de cause. Le conseil municipal de Montréal avait le pouvoir de lui retirer la présidence de la commission de l'administration et des finances, a statué le juge André Forget, de la Cour supérieure, la semaine dernière. Sur une proposition du comité exécutif de la ville, le conseil municipal de Montréal avait retiré la présidence de la commission à M. Melançon peu après qu'il eut quitté le caucus des élus RCM. Le conseiller avait porté sa cause en cour, faisant valoir que le règlement créant les commissions du conseil précisait que les membres en étaient nommés pour quatre ans. Ce règlement s'appuyait sur un article de la charte visant à réglementer les commissions et comités du conseil. Quelques mois après la création de sa commission et sa nomination à la présidence, l'administration a fait abroger la charte de la ville (sa loi constitutive), y ajoutant un article qui précisait les pouvoirs du conseil face aux commissions. Il y est dit, notamment, que le conseil peut remplacer comme bon lui semble tout membre des commissions. Or, M. Melançon faisait valoir que ce nouvel article ne peut avoir d'effets rétroactifs, et qu'il avait été nommé président de la commission pour quatre ans. De son côté, l'avocat de la ville a plaidé que le pouvoir de destituer appartient à celui qui nomme, et que le conseil ne pouvait y renoncer même s'il n'était pas écrit en toutes lettres dans le premier règlement. Analysant les arguments, le juge estime que le conseil municipal avait manifestement l'intention de nommer le président pour un terme déterminé. Mais il ne pouvait renoncer à son pouvoir de destitution. De plus, le juge opine que l'amendement à la charte, plus récent que l'ancien règlement, régit les commissions. Cette loi est ainsi venue rendre inapplicables certaines dispositions du règlement. En conséquence, le conseil pouvait destituer le président. Il perdait ainsi une rémunération additionnelle de \$10000, passée depuis à \$12000 par an. Depuis, M. Melançon siège comme membre de la même commission.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-04-26

Pages P. A-6

Select in Zotero zotero://select/library/items/G6IDT2PY

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:54

La construction du pont dans l'est de l'île Jésus commencerait en 1990

Type Article de journal

Auteur Jean-Paul Charbonneau

Résumé La Presse Nouvelles générales, mercredi 26 avril 1989 398 mots, p. A9 La construction du pont dans l'est de l'île Jésus commencerait en 1990 Charbonneau, Jean-Paul Les travaux de construction du pont prévu dans l'est de l'île Jésus devraient commencer au tout début des années 90, soit au moins un an plus tôt que prévu dans l'échéancier du plan régional de transport du ministre Marc-Yvan Côté. Le rapport final de ce plan doit être soumis au ministre des Transports dès la reprise des travaux de l'Assemblée nationale. A la mi-août, le ministre Côté avit affirmé que le début des travaux avait été fixé en 1992, déclaration qui avait entraîné un vaste mouvement de protestation de la part des élus, tant municipaux que provinciaux, ainsi que de tous les intervenants des milieux économiques de la région au nord de Montréal. Selon eux, il fallait absolument devancer cet échéancier pour le bien de l'économie de toute la région métropolitaine. La campagne électorale Toutefois, le maire de Montréal, M. Jean Doré, s'est prononcé contre cette réalisation. La Presse a cependant appris que Québec aimerait que la mise en chantier débute avant ou pendant la campagne électorale municipale de Montréal. Les élections auront lieu en novembre 1990. «Si les travaux ne sont pas réellement entrepris, il faudra au moins que tous les plans et devis soient complétés. En agissant de la sorte, on veut contrer le maire Jean Doré», a déclaré une personne informée qui tient à garder l'anonymat. Lorsque les détails touchant la construction de ce pont qui reliera le quartier Saint-François (Laval) à Saint-Léonard, et prolongera ainsi l'autoroute 25, Québec annoncera le parachèvement de l'autoute Laval (440) vers l'ouest. Pour ce qui est du transport en commun Montréal-Laval, le projet du métro souterrain jusque dans l'île Jésus semble avoir été écarté pour le moment. D'autres hypothèses sont à l'étude, notamment un monorail et des autobus sur rails. Deux-Montagnes Si l'avenir est prometteur en matière de transport à Laval, on ne peut en dire autant dans l'ouest, principalement desservi par le train Deux-Montagnes-Montréal. Rappelons que lors du lancement du projet du plan régional, le ministre a dit qu'un montant de \$175 millions était prévu pour moderniser le train de banlieue. Mais il semble que cette promesse ne sera pas totalement tenue. Le gouvernement provincial veut qu'Ottawa contribue à ce projet, mais il appert que Québec aurait des problèmes dans ses discussions avec le fédéral à ce sujet. «Ce n'est pas nouveau: chaque fois que nous négocions avec le gouvernement fédéral pour le transport routier ou en commun nous avons des problèmes. Regardez ce qui arrive avec le projet du prolongement de l'autoroute 13», a commenté un député provincial. Pour le moment la situation n'est pas très reluisante pour les usagers de ce train car, depuis le début du mois, la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal, qui a la responsabilité du transport sur cette voie, a réduit de 20 p. cent le service sur semaine et de 50 p. cent le week-end. La population desservie par ce train pourra en savoir plus demain car le ministre Côté sera, à 17h, à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes pour faire le point sur le train de banlieue. Et le temps presse car les Chemins de fers nationaux, à qui appartiennent les trains, ont dit à quelques reprises que si rien n'est fait par les gouvernements pour améliorer ce circuit, ils mettraient officiellement fin à leur service en 1992.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-04-26

Pages P. A-9

Select in Zotero zotero://select/library/items/JTVI5IHR

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:54

Inauguration des nouveaux locaux du poste de police 34

Type Article de journal

Résumé La Presse Nouvelles générales, mercredi 26 avril 1989 96 mots, p. A15 Inauguration des nouveaux locaux du poste de police 34 C'est en présence du maire de Montréal, M. Jean Doré, et du président du comité exécutif de la CUM, M. Michel Hamelin, qu'ont été inaugurés, hier, les nouveaux locaux du poste de police 34, situés à côté de l'ancien poste, au coin de l'avenue du Parc-Lafontaine et de la rue Rachel. Construit au coût de \$2560000, l'édifice regroupe sous un même toit la direction du poste 34 et son personnel, soit environ 140 personnes. Le deuxième étage est également occupé par la ville de Montréal. Dans son allocution, le directeur du SPCUM, M. Alain Saint-Germain, a rappelé que le vieil édifice, construit en 1894, avait déjà servi d'écurie pour les chevaux des policiers. Pendant la cérémonie d'inauguration, l'aumônier de la police de la Communauté urbaine de Montréal, Champlain Barrette, a béni les nouveaux locaux.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-04-26

Pages P. A-15

Select in Zotero zotero://select/library/items/69Z39GLF

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:54

Quality report

- Item has no authors

Le complexe Chaussegros-de-Léry, en chantier, a déjà englouti \$5 millions

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé La Presse Nouvelles générales, mercredi 26 avril 1989 361 mots, p. A8 Le complexe Chaussegros-de-Léry, en chantier, a déjà englouti \$5 millions Favreau, Mariane Même si cela ne se voit pas tellement, le chantier voisin de l'hôtel de ville, celui du complexe Chaussegros-de-Léry, a déjà «englouti» \$5 millions. Les responsables du projet tenaient à montrer au maire Doré, hier, comment les travaux avancent...même sans une grande excavation comme dans les chantiers plus conventionnels. C'est que la ville y a des intérêts: par l'entremise de sa Société immobilière du patrimoine architectural (SIMPA), elle est actionnaire du projet avec Le groupe Longpré et la Fiducie métropolitaine du Canada. De plus, une fois terminée la première phase des travaux, à l'automne 1991, l'immeuble logera les bureaux de centaines de fonctionnaires municipaux. Sans compter ceux qui utiliseront son parking souterrain de 8 étages dès la fin de l'an prochain. Aussi, le directeur général de la SIMPA, M. Clément Demers, et les dirigeants du projet, ont-ils expliqué au maire et à M. John Gardiner, du comité exécutif, l'avancement des travaux et la technique utilisée, celle de la cloison moulée. Comme La Presse l'expliquait en février dernier, cette technique permet de monter les murs de fondation de l'immeuble sans faire d'abord une excavation générale entre les rues Notre-Dame et Saint-Louis, Bonsecours et Gosford. On creuse une tranchée au périmètre du chantier, par sections de 20 pieds. A mesure qu'une pelle spéciale en retire la terre, la tranchée est remplie de bentonite, une sorte de boue liquide plus dense que l'eau. Ce liquide retient les parois de la tranchée qu'on prolonge jusqu'au roc, soit à quelque 90 pieds du sol. Par la suite, à l'aide d'un tube plongeur (goulotte) on coule du béton au fond de la tranchée. A mesure que le béton s'étend et monte, la bentonite lui cède la place. Elle est récupérée en surface. Ce n'est qu'une fois le mur de fondation ainsi installé qu'on excavera le centre du chantier pour la suite des travaux. C'est la hauteur de la nappe phréatique à cet endroit (près du fleuve) qui imposait le choix de cette technique d'origine italienne, relativement récente. La première phase du projet, dont l'architecte choisi par concours est M. Dan Hanganu, comprend un immeuble à bureau, angle Notre-Dame et Gosford, et un parking souterrain de plus de 1100 places. Coût prévu: \$62 millions. L'extérieur sera de pierre artificielle grise, censée faire bon mariage avec celle de l'hôtel de ville. La seconde phase des travaux, qu'on entreprendra plus tard, prévoit des condos de luxe et des commerces. Ils occuperont le pourtour des rues Bonsecours, Notre-Dame et Saint-Louis, avec jardin intérieur et centre sportif. On en ignore le coût exact pour le moment. Le complexe ne sera pas en retrait de la rue, comme le sont les autres immeubles de la rue Notre-Dame depuis la rue Saint-Laurent jusqu'à l'hôtel de ville. Aussi l'architecte soigne-t-il particulièrement la façade d'angle sud-ouest qui sera visible de loin. Par ailleurs, on réaménagera la rue Gosford qui sépare le complexe de l'hôtel de ville, mais elle restera carrossable.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-04-26

Pages P. A-8

Select in Zotero <zotero://select/library/items/NM6FG6GD>

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:54

Les conseillers dissidents du RCM estiment que Montréal fait fausse route : c'est le travail qui attire les Montréalais vers la banlieue, croient-ils

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé La Presse Nouvelles générales, vendredi 28 avril 1989 306 mots, p. A4 Les conseillers dissidents du RCM estiment que Montréal fait fausse route : c'est le travail qui attire les Montréalais vers la banlieue, croient-ils Favreau, Mariane A l'encontre des idées reçues, les quatre conseillers indépendants du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) estiment que ce n'est pas tant pour devenir propriétaires en banlieue que 200000

Montréalais ont quitté leur ville depuis 15 ans, mais plutôt pour suivre le marché de l'emploi, ou pour trouver des logements moins chers. «En fait, c'est une bonne partie de nos couches populaires défavorisées qui quittent vers la banlieue», affirment ces conseillers. De plus, «l'accession à la propriété n'est pas nécessairement la façon la plus sécuritaire d'occuper un logement» à Montréal, observe M. Pierre Goyer, à cause de la conjoncture économique, des taux d'intérêt, des pertes d'emplois qui peuvent obliger à vendre. Donc, avec sa politique d'habitation, Montréal ferait fausse route en favorisant l'accès à la propriété. Surtout, soutiennent les conseillers dissidents, Montréal vise la mauvaise cible. Ils s'opposent donc en outre à toute possibilité de conversion de logements en condos. MM. Sam Boskey, Pierre Goyer, Pierre Yves Melançon et Marvin Rotrand s'en prennent à la volonté de l'administration de ramener à Montréal une population aisée. «En ne visant que cette seule classe, on contribuerait à accentuer le changement de structure sociale de Montréal, et à creuser le fossé entre une population davantage favorisée et une majorité dont les conditions économiques sont de plus en plus menacées.» Dans son mémoire rendu public hier, les quatre conseillers indépendant proposent diverses mesures pour avantager la population plus démunie et faciliter leurs conditions d'habitation. Ils reprochent à la politique de l'administration Doré - Habiter Montréal - «d'avoir manqué d'imagination et de mettre bout à bout des programmes existants.» Selon eux, le budget de la seule mesure un peu nouvelle du projet, le crédit d'impôt foncier aux nouveaux propriétaires, serait mieux approprié s'il contribuait à augmenter l'inventaire de logements sous contrôle social: HLM, coopératives, organismes sans but lucratif. Ils demandent donc que la Ville se dote d'une «politique agressive d'acquisitions foncière et immobilière», et qu'elle soit régionalisée par arrondissement et comprenne un programme d'achat d'une partie de l'inventaire privé, et un meilleur contrôle des bâtiments vacants et abandonnés. La politique d'habitation de Montréal, observent ces conseillers, doit viser le «maintien en ville, dans les lieux, des populations actuelles. La politique du maintien dans les lieux est la seule initiative politiquement justifiable.»

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-04-28

Pages P. A-4

Select in Zotero zotero://select/library/items/AJD8HGK

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:54

Un budget dans la tourmente : Via Rail coupera plus tard

Type Article de journal

Auteur Laurier Cloutier

Résumé La Presse Nouvelles générales, vendredi 28 avril 1989 199 mots, p. A9 Un budget dans la tourmente : Via Rail coupera plus tard Cloutier, Laurier Malgré le régime minceur que s'apprête à lui imposer le gouvernement canadien, Via Rail, au lendemain du budget Wilson, n'a pas cessé de rouler et remet tout simplement à plus tard ses propres réductions de frais d'exploitation. Somme toute, le président Denis de Belleval et son porte-parole Marc-André Charlebois survivront à la baisse de \$100 millions de la subvention annuelle d'Ottawa pendant quatre ans. «J'ai toujours dit que Via pouvait faire mieux avec moins», lance M. de Belleval. Via, l'an dernier, a reçu plus de \$600 millions de subventions. La réduction de \$100 millions grèvera le budget d'exploitation et de capitalisation de Via, mais pas cette année. La société de transport a déjà touché tous les capitaux nécessaires à son exploitation pour l'année 1989. De son côté, Ottawa attendra le plan de développement que Via doit lui soumettre en juin avant de lui imposer quelque compression que ce soit. Ce rapport comprendra une étude de marché pour les prochains 20 ans. Via doit reviser aussi d'ici juin son plan quinquennal, en collaboration avec Ottawa. Des cheminots irrités Par contre, la réaction des employés syndiqués de Via Rail au budget Wilson a été à la fois moins diplomatique et... moins crédible. La Fraternité canadienne des cheminots estime que le ministre Wilson devrait respecter les droits des quelque 6,5 millions d'usagers des trains. Le maire de Montréal, Jean Doré, qualifie de son côté la décision du ministre Wilson concernant Via «d'inquiétante et de préoccupante. Il n'a pas attendu que les études soient complétées.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-04-28

Pages P. A-9

Select in Zotero zotero://select/library/items/V6QHRN8C

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:54

Montréal ne s'avoue pas vaincue... même si la décision d'Ottawa d'implanter l'agence spatiale sur la Rive-Sud est finale

- Type** Article de journal
- Auteur** Marc Doré
- Résumé** La Presse Nouvelles générales, lundi 1 mai 1989 761 mots, p. A1 Montréal ne s'avoue pas vaincue... même si la décision d'Ottawa d'implanter l'agence spatiale sur la Rive-Sud est finale Doré, Marc Même si rien n'indique qu'Ottawa ait l'intention de revenir sur sa décision d'implanter l'Agence spatiale canadienne sur la Rive-Sud, Montréal n'a pas encore lancé la serviette. Un véritable conseil de guerre, réunissant plusieurs représentants de l'administration et du milieu des affaires, avait lieu hier soir à l'hôtel de ville de Montréal. Le maire Jean Doré, qu'il n'a pas été possible de joindre durant le week-end, n'assistait pas à la réunion. On y a élaboré les éléments d'une stratégie qui sera déployée à compter d'aujourd'hui. Mais quelle que soit cette stratégie, il ne reste pas beaucoup de temps pour changer le cours des événements. Selon des sources bien placées au gouvernement, la décision annoncée vendredi au maire Doré par le ministre Lucien Bouchard, parrain politique de la Montérégie, est finale. Les détails, et en particulier l'emplacement exact où s'installera la NASA canadienne, seront dévoilés demain, au cours d'une conférence de presse. Ce devrait être tout près de l'aéroport de Saint-Hubert, puisque le fait que le gouvernement fédéral y possède d'immenses terrains a pesé dans la balance, mais pas nécessairement dans la municipalité de Saint-Hubert. On parle encore de Longueuil, mais le maire Roger Ferland a déclaré hier être encore dans l'ignorance la plus totale sur le sujet, à part ce qu'il en a appris par les médias. «Mardi matin, je siégerai au comité exécutif de Longueuil, a-t-il répété, à moins que je ne sois convoqué ailleurs.» Mal préparés? Mais tout est loin d'être clair dans ce dossier où les considérations économiques et techniques sont mêlées aux calculs politiques. Ainsi, hier, un informateur bien au courant de la situation assurait que Montréal n'avait jamais soumis de dossier sur sa candidature, contrairement à la Rive-Sud qui avait préparé un document étoffé et suggéré un site unique: les terrains de 17 millions de pieds carrés de l'aéroport de Saint-Hubert. En réalité, Montréal a bel et bien préparé un dossier qu'elle a fait parvenir au président de l'Agence spatiale, M. Larkin Kerwin, le 17 avril. Dans une lettre qui accompagne le dossier, le maire Jean Doré suggère le site de l'ancien Adacport, près du pont Victoria, entre l'autoroute Bonaventure et le fleuve Saint-Laurent. Ces terrains, qui sont propriété municipale, offrent «une visibilité extraordinaire, des standards élevés d'aménagement ainsi que l'accessibilité aux principaux réseaux de transport routier et aérien», écrit-il. L'emplacement suggéré est situé près d'«un intéressant bassin d'habitations et à proximité du centre-ville de Montréal», des éléments «essentiels au bien-être du personnel de l'Agence et de leur famille», ajoute M. Doré. Le maire offrait de plus l'expertise des services municipaux pour faire d'autres études, si l'Agence cherchait à s'installer plutôt au centre-ville. Saint-Laurent rejetée Mais il semble bien que l'emplacement de l'Adacport, ou tout autre qui aurait été situé à Montréal même, n'ait jamais été considéré. Selon une source confidentielle, la lutte s'est faite entre la Rive-Sud et l'ouest de l'île de Montréal - la ville de Saint-Laurent, en fait. Les terrains proposés à Saint-Laurent, situés à l'ouest de l'autoroute 40 et au nord de l'aéroport de Dorval, font partie du Parc de recherche et de haute technologie de Montréal, tout comme ceux de l'Adacport. Ce parc industriel bicéphale ultra-spécialisé a été créé à l'initiative du Centre d'initiative technologique de Montréal (CITEC), présidé par le grand patron des Entreprises Bell Canada, Raymond Cyr. Le gouvernement fédéral possède des terrains inutilisés, près de l'aéroport de Dorval, qui constituent près de la moitié des 25 millions de pieds carrés du parc de haute technologie. Et Saint-Laurent, qui soutenait la concurrence aux plans économiques et techniques, se serait disqualifiée à cause de la situation politique confuse qui y règne sur la scène municipale depuis quelques mois. Par ailleurs, certaines spéculations laissent croire qu'il aurait pu paraître étrange, surtout dans la capitale nationale, que l'Agence spatiale atterrisse dans la propre circonscription du premier ministre Robert Bourassa. D'autre part, la décision de donner l'Agence spatiale à la Rive-Sud risque d'avoir un plus grand impact, à tous les points de vue, et aurait reçu l'accord tacite du gouvernement du Québec, selon les informations dont dispose La Presse. «Querelles de clochers» Un homme d'affaires important de la région de Montréal, Pierre Lortie, de Provigo, a qualifié hier de «querelles de clochers» la réaction de l'administration de Montréal dans le dossier de l'Agence spatiale. Selon M. Lortie, l'important, c'est que l'Agence soit rendue dans la région de Montréal; le site lui-même importe peu. Et il se dit convaincu que le choix d'Ottawa a été fait selon des critères objectifs. M. Lortie, qui a dit comprendre le sentiment de Montréal dans l'affaire -«Si j'étais le maire, je ne serais pas content non plus» - a dit que le monde politique et économique de toute la région devait se serrer les coudes et consacrer ses énergies aux dossiers urgents qui en ont besoin, l'aménagement du Vieux-Port et le financement des universités, a-t-il donné en exemple. Mais son point de vue n'est pas partagé par le président du conseil d'administration de l'École polytechnique de Montréal, M. Roland Bouthillette. Selon lui, en utilisant les critères de sélection «normaux», on aurait pu faire un autre choix que celui de la Rive-Sud. «Je comprends que le problème était difficile, a dit M. Bouthillette, mais il se résoud par le calcul des centres de gravité.» Et ces «centres de gravité» - universités, industrie, transport - donnent un emplacement sur l'île de Montréal, près du centre-ville, selon lui. Par ailleurs, le chef du Parti québécois, Jacques Parizeau, s'est dit peu surpris du choix de la Rive-Sud comme site d'implantation de l'Agence. Il croit que la Rive-Sud avait d'excellentes raisons de demander l'Agence et qu'il n'est pas aberrant pour Ottawa de l'avoir choisie. M. Parizeau se dit étonné de constater que les gens de Montréal n'ont pas vu «monter» la candidature de la Rive-Sud. Enfin, le député de

Sainte-Marie aux Communes, Jean-Claude Malépart, a invité le maire Jean Doré à prendre la tête de la lutte en rassemblant toutes les forces politiques de l'île pour forcer le gouvernement Mulroney à revenir sur sa décision.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-05-01
Pages P. A-1
Select in Zotero zotero://select/library/items/S73RG4AG
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:54

Longueuil hérite de l'Agence spatiale

Type Article de journal
Auteur Pierre Bellemare
Résumé La Presse Nouvelles générales, mardi 2 mai 1989 549 mots, p. A1 Bellemare, Pierre; Gruda, Agnès L'Agence spatiale canadienne atterrira à Longueuil, dans un immeuble à bureaux situé près de la station de métro. Il s'agira toutefois d'un site temporaire: le gouvernement a par la suite l'intention soit de faire déménager l'Agence dans un édifice qui sera bâti, également à Longueuil, sur un terrain longeant le fleuve, ou soit de la transférer à Saint-Hubert. Ces précisions concernant l'emplacement de la NASA canadienne ont pu être obtenues hier, de plusieurs sources, et à moins d'un improbable revirement, le gouvernement annoncera officiellement sa décision aujourd'hui. Le maire Jean Doré, qui a décidé hier d'écourter ses vacances au Venezuela pour rentrer d'urgence à Montréal et tenter de faire renverser la décision, devrait arriver juste à temps pour la conférence de presse, qui sera donnée ce matin dans un hôtel de Montréal. Ce sont les ministres Lucien Bouchard (responsable de la Rive-Sud) et Harvie Andre (Expansion industrielle régionale) qui annonceront le choix d'Ottawa. Le ministre Bouchard doit également rencontrer ce matin, au cours d'un petit déjeuner, des porte-parole du milieu montréalais pour leur expliquer les raisons qui ont motivé le choix du gouvernement. Tout au long de la journée d'hier, Montréal a fait des pieds et des mains pour faire retarder l'annonce du choix de la Rive-Sud et pour obtenir une rencontre avec le ministre Jean Corbeil, qui représente la métropole au sein du cabinet fédéral. Finalement, en fin de journée, M. Corbeil, qui se trouvait à Vancouver, a fait savoir aux responsables montréalais qu'il se ralliait à la décision de son gouvernement, et qu'il n'avait pas l'intention de rentrer de façon précipitée. Selon le vice-président du comité exécutif de Montréal, M. Robert Perreault, le maire Doré avait quitté Montréal pour le Venezuela vendredi dernier, au milieu de rumeurs voulant que le gouvernement fédéral ait décidé d'installer l'Agence sur la Rive-Sud. Tout au long du week-end, alors que ces rumeurs se confirmaient, le maire de Montréal aurait tenté en vain, depuis le Venezuela, de joindre le premier ministre Brian Mulroney. Finalement, il a décidé de plier bagage. Hier, en début de soirée, les proches collaborateurs de M. Doré affirmaient ignorer où exactement il se trouvait et par quel vol il rentrerait. Il devait arriver la nuit dernière ou ce matin, a-t-on indiqué. «En installant l'Agence spatiale sur la Rive-Sud, au lieu du centre-ville de Montréal, le gouvernement va défaire d'une main ce qu'il a fait de l'autre», fulminait hier M. Perreault. «Cette décision est contraire à toute logique; j'ai bien hâte de connaître les motifs du gouvernement», ajoutait M. Perreault, qui n'a pas été invité au petit déjeuner de ce matin. M. Perreault trouvait la situation d'autant plus aberrante que Montréal s'est battue pendant deux ans pour décrocher l'Agence spatiale, alors que la Rive-Sud, malgré des invitations en ce sens, n'avait pas joint le mouvement. De son côté, le maire de Longueuil, Roger Ferland, qui, au cours du week-end, a dit tout ignorer de la décision fédérale, a confirmé hier à La Presse avoir reçu une convocation à une conférence donnée aujourd'hui par les ministres Bouchard et Andre. Traversée du métro Pour démontrer aux dirigeants de Montréal que le site retenu par Ottawa pour l'Agence spatiale fait partie intégrante de la région montréalaise, les ministres Bouchard et Andre ont l'intention de prendre le métro pour faire le trajet entre le Grand Hôtel et la station de Longueuil. C'est là que la Rive-Sud célébrera, à compter de 18h ce soir, la venue de l'Agence spatiale. La fête se déroulera autour des bureaux de la Société montréalaise de développement (SMD), situés juste au-dessus de la station de métro. On attend un millier d'invités, dont l'astronaute canadien Marc Garneau. Le président de la SMD, Paul Leduc, arborait un grand sourire, hier matin. «Je ne peux pas être plus heureux que ce matin», confiait-il à 24 heures de l'événement. Les représentants de la grande Rive-Sud, dont M. Leduc, le ministre André Bourbeau et le député conservateur de Longueuil, Nic Leblanc, demeuraient très réservés dans leurs commentaires, hier. Le commissaire général de l'Office de développement économique de Longueuil, Étienne Héroux, a toutefois été plus précis: «Dans un premier temps, l'Agence spatiale va s'installer, semble-t-il, dans un immeuble à bureaux du métro de Longueuil, pour une période d'environ deux ans.» Selon nos informations, il s'agirait du complexe Saint-Charles, appartenant au groupe Mercille. M. Héroux espère que par la suite, les dirigeants de l'Agence se laisseront convaincre de construire leurs bureaux permanents dans le centre régional de Longueuil, entre le Palais de justice et l'hôpital Pierre-Boucher. Avec le prolongement prévu du boulevard Therrien, ce quartier se

trouverait à quelques minutes d'auto de l'aéroport de Saint-Hubert. B 1: MacDonald invite les Québécois à s'unir

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-05-02

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/TU3Z548K

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:54

[Jean] Doré : Ottawa sape les efforts de Montréal ; la Ville se plie de mauvaise grâce au choix de Saint-Hubert pour l'Agence spatiale

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé La Presse Nouvelles générales, mercredi 3 mai 1989 697 mots, p. A1 [Jean] Doré : Ottawa sape les efforts de Montréal ; la Ville se plie de mauvaise grâce au choix de Saint-Hubert pour l'Agence spatiale Gruda, Agnès; Fontaine, Mario Le maire Jean Doré a assuré hier qu'il travaillera pour le succès de l'Agence spatiale canadienne, même si le gouvernement fédéral a pris une «mauvaise décision» en choisissant de l'implanter à Saint-Hubert, sur la Rive-Sud. *** Après un week-end de turbulences, Ottawa a finalement annoncé hier que la NASA canadienne se posera sur un terrain fédéral situé près de l'aéroport de Saint-Hubert, et non pas à Longueuil, contrairement à ce qu'avait annoncé La Presse. L'immeuble qui accueillera l'Agence devrait être prêt d'ici 18 à 24 mois, a dit M. Bouchard. En attendant, les quelque 240 chercheurs et fonctionnaires fédéraux logeront dans des locaux temporaires, dans un immeuble du centre-ville de Montréal. Maintenant que la décision est connue, tout se fera très rapidement, a assuré M. Bouchard, selon qui l'arrivée de l'Agence dans la région montréalaise n'est plus qu'une question de semaines. De mauvaise grâce Le milieu montréalais, M. Jean Doré en tête, a accueilli de mauvaise grâce l'annonce du choix du site. Mais tant chez les gens d'affaires qu'à l'hôtel de ville, on a maintenant la ferme intention de «vivre avec» cette décision. Il n'en demeure pas moins qu'en décidant d'implanter l'Agence à l'extérieur de l'île de Montréal, Ottawa sape les efforts concertés de développement de la métropole, a déploré hier le maire Doré. La décision témoigne d'une absence de «réflexes montréalais» à Ottawa, lacune que M. Doré compte corriger en surveillant de près les prochaines décisions fédérales. Rentré d'urgence du Venezuela hier matin, M. Doré a décoché au passage quelques flèches au ministre provincial André Bourbeau, qu'il a accusé d'avoir mené une «cabale disgracieuse» pour faire mousser l'option Rive-Sud. Mais maintenant que la décision est prise, il faut s'employer à contribuer au succès de l'Agence, a dit le maire Doré. Lucien Bouchard Le maire de Montréal a ainsi répondu à l'appel lancé quelques heures plus tôt par le ministre Lucien Bouchard, qui a demandé à toute la communauté montréalaise de se rallier au choix du gouvernement. Si le gouvernement a finalement opté pour Saint-Hubert, a fait valoir le ministre Bouchard, c'est parce que le gouvernement fédéral y possède déjà un terrain prêt à accueillir l'Agence spatiale. Le site retenu se trouve en bordure de l'aéroport de Saint-Hubert. Il jouxte une voie ferrée, l'autoroute 30 et la route 116. Les intervenants de la Rive-Sud ont fait consensus autour de ce terrain de 13,2 millions de pieds carrés, propriété du ministère fédéral des Transports. Il a été question, jusqu'à la dernière minute, de transférer temporairement les fonctionnaires et chercheurs de l'Agence dans un immeuble situé près du métro de Longueuil. Mais il semble que pour apaiser la colère de Montréal, on ait finalement décidé de d'installer les bureaux temporaires de l'autre côté du pont. C'est la présence d'un terrain fédéral qui a été l'argument principal en faveur de Saint-Hubert, a insisté hier le ministre Bouchard. Le gouvernement implante l'Agence chez lui, a souligné le «parrain» de la Rive-Sud, ce qui lui permet de commencer immédiatement les travaux et surtout d'éviter le spectre d'une spéculation outrancière sur les terrains. Une allusion directe à l'implantation d'Oerlikon à Saint-Jean-sur-Richelieu, qui avait entraîné la démission du ministre André Bissonnette. Cet argument n'a pas convaincu le maire Doré, qui a fait valoir que les terrains d'un des «campus» du Parc de Haute technologie, favorisé par Montréal, avaient été cédés à la ville pour un dollar par le gouvernement fédéral, et que celui-ci aurait pu les racheter pour le même montant. Lors d'une conférence de presse à laquelle assistaient également le ministre d'État pour les Sciences et la Technologie, M. William Winegard, et le ministre Jean Corbeil, responsable de la métropole au cabinet fédéral, M. Bouchard a longuement insisté sur la nécessité de mettre de côté les «querelles stériles», qui ne pourraient selon lui que «diluer cette grande victoire» remportée par le Québec. «Choisir, c'est renoncer», a-t-il philosophé. Le ministre Jean Corbeil s'est lui aussi montré solidaire avec la décision d'Ottawa. Selon lui, n'importe quelle ville située dans un rayon de 50 kilomètres de Montréal et rencontrant les exigences aurait été acceptable. Larkin Kerwin Il a été impossible de savoir ce qu'en pense le président de l'Agence spatiale, Larkin Kerwin, qui avait préféré rencontrer ses employés d'Ottawa plutôt que d'annoncer lui-même le lieu d'implantation de sa propre Agence. Aurait-il préféré un autre site que Saint-

Hubert? M. Larkin se montre très évasif dans un communiqué émis hier, se contentant d'écrire ce qu'il fera «maintenant que le site est choisi». Le président de l'Agence n'était pas le seul à briller par son absence à la conférence de presse d'hier matin. La Ville de Montréal manquait elle aussi à l'appel, et selon un porte-parole du maire Doré, ses représentants n'ont pas été invités à la grande célébration tenue hier soir à Longueuil. Interrogé sur son absence au moment où Montréal a mené son ultime bataille en vue de faire renverser la décision fédérale, le maire Jean Doré a expliqué qu'il avait eu des entretiens avec les ministres Corbeil et Bouchard jeudi dernier. Il avait obtenu un rendez-vous avec M. Corbeil pour le mardi 9 mai, et avait conclu que l'annonce du site serait retardée de quelques jours. L'Agence spatiale s'occupera de divers programmes internationaux et du projet Radarsat, elle contribuera à la future station orbitale et à l'entraînement des astronautes et coopérera avec l'Agence spatiale européenne. Elle disposera d'un budget de \$3 milliards d'ici l'an 2000.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-05-03

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/4P3J7EHA

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:54

[L'agence spatiale à Saint-Hubert] : un requiem en 1992

Type Article de journal

Auteur Gérald Leblanc

Résumé La Presse Opinions, mercredi 3 mai 1989 756 mots, p. B3 [L'agence spatiale à Saint-Hubert] : un requiem en 1992 Leblanc, Gérald Le Grand Hôtel dispose d'un superbe auditorium, qu'on utilise pour les conférences de presse. L'endroit idéal pour l'annonce d'un grand projet, particulièrement la venue d'un siège social, une espèce en voie de disparition à Montréal. Pas n'importe quel siège social, mais celui de l'Agence spatiale, rien de de moins qu'une NASA canadienne: la maison-mère de la recherche et de la planification des activités du Canada dans l'aérospatial, le secteur par excellence de la haute technologie de pointe. C'est donc «diacre sous-diacre» qu'Ottawa est venu célébrer la messe de Montréal: un gentil célébrant, qui parlait bien mais seulement en anglais, William Charles Winegard; un diacre discret, qui parlait peu mais souriait beaucoup, Jean Corbeil; un sous-diacre entreprenant, qui n'avait pas grand chose à dire mais parlait tout le temps, Lucien Bouchard. Il importe de rappeler tous les titres des officiants, pour expliquer leur présence à la grande célébration. Chercheur émérite et ministre fédéral de la Science, le docteur Winegard se devait de célébrer, quitte à se faire accompagner de collègues parlant la langue vernaculaire. Il était aussi normal que le parrain de la région de Montréal, l'ex-maire Corbeil, soit présent pour célébrer cette victoire chaudement acquise, par le front commun de l'Île de Montréal, après trois ans de lutte acharnée. On pouvait cependant se demander comment Lucien Bouchard, député du Lac-Saint-Jean et ministre de l'Environnement, avait réussi à se glisser derrière l'autel. Déguisé en modeste sous-diacre, le parrain de la Montérégie (Rive-Sud) avait effectivement orchestré tout le spectacle. C'est en effet dans la zone aéroportuaire de Saint-Hubert que sera établi le siège social de l'Agence spatiale du Canada. Un siège social en plein champ, dans un aéroport qui se cherche une raison d'être, ça réveille les vieux fantômes de Mirabel. L'heure était cependant à la fête; il fallait donc chasser les idées noires et se laisser convaincre par le grand séducteur du Lac Saint-Jean, ami intime du «petit gars de Baie-Comeau» et homme fort du Québec à Ottawa. Le grand messenger n'avait cependant qu'un seul argument: le gouvernement fédéral possède des terrains à Saint-Hubert, où l'on pourra éviter la spéculation (les fantômes d'Oerlikon) et commencer immédiatement la construction. (Entre-temps, c'est-à-dire durant 18 à 24 mois, on établira provisoirement l'Agence dans le centre-ville de la métropole, comme il convient tout naturellement pour un siège social prestigieux.) Bien pauvre argument quand on sait que les mêmes avantages existent dans les deux campus du Parc de recherche en haute technologie qu'on s'appête à ériger à Saint-Laurent, à deux pas de Dorval, et sur les anciens terrains de l'Adacport, aux portes du centre-ville. Ottawa possède en effet quelque 12 millions de pieds carrés dans le futur campus Saint-Laurent et Montréal est prête à lui remettre les terrains de l'Adacport, acquis par la Ville au coût de \$1. Comme Teleglobe y commencera, en juin, la construction de son nouveau siège social, au coût de \$110 millions, l'impropriété de ce terrain, évoquée par M. Bouchard, ne tient pas non plus. Non, le seul vrai argument, c'était la personne même du messenger. Ce fut une joute purement politique et les forces de la Rive-Sud, parrainé par le puissant Lucien Bouchard, ont arraché le morceau normalement acquis au milieu montréalais, parrainé par l'impuissant Jean Corbeil. Faute de pouvoir justifier la décision, M. Bouchard avait préparé un argument massu pour la faire accepter: l'appel à la race. Il faut que tous s'unissent de peur de voir resurgir les forces adverses dans le reste du pays. N'ayant guère le choix, le monde des affaires et le milieu politique de Montréal ont compris le message. Ils se la fermeront de peur de nuire à l'implantation rapide et efficace de l'Agence spatiale. En se disant que c'est mieux à Saint-Hubert qu'à Ottawa

ou Mississauga, voire à Roberval ou Charlesbourg où le nouveau pouvoir rural aimerait bien centrer les activités économiques du Québec. L'Agence partira avec un handicap, l'éloignement du noyau aérospatial et des grands sièges sociaux, mais Ville-Marie a survécu à Taillibert. Il faut donc tous se la fermer et laver son linge sale en famille, comme on dit. Ce qui n'empêche pas de tirer certaines leçons de l'absurdité dont on vient d'être témoin. Tout d'abord, on sait maintenant qu'il y a un vrai lieutenant québécois de Mulroney à Ottawa. Ce n'est pas sur Jean Corbeil, qu'on disait pourtant un virtuose des coulisses, mais sur Lucien Bouchard (sans doute aussi sur l'autre Bouchard du Lac) que Montréal devra compter pour se faire entendre à Ottawa. En deuxième lieu, il est de plus en plus évident que Montréal n'a ses entrées, ni à Québec ni à Ottawa. Jean Doré, ressemblait hier, à René Lévesque, qui avouait son impuissance, suite à la nuit des longs couteaux constitutionnels de 1982. Le maire de Montréal a bien raison de déplorer le manque de «réflexe montréalais» chez les élus provinciaux et fédéraux, mais en politique il ne suffit pas d'avoir raison, il faut surtout gagner. Montréal vient de perdre un gros morceau; Montréal vient de rater une occasion, comme il s'en présente peu souvent. Troisièmement, il faut de toute urgence que Québec et Ottawa réalisent que Montréal est une grande malade, en fragile et difficile convalescence. Les discours, comme ceux des Bourbeau- Côté de Québec ou des Bouchard d'Ottawa, sur la nécessité de partager le gâteau, conviennent à Toronto et Boston, où la prospérité déborde vers les banlieues, mais pas à Montréal. Le rapport Picard décrivait Montréal comme une banlieue ou un satellite de Toronto, voir même un gros Moncton. A la racine du mal, le professeur Picard voyait l'absence de leadership et le morcèlement des juridictions à Montréal. Comme remède, il suggérait une stratégie de conversion économique axée sur les activités internationales et la haute technologie dans les secteurs forts de Montréal, comme l'aéronautique et les communications. Les forces de Montréal (élus municipaux, universités, milieu des affaires et syndicats) ont unis leurs efforts pour obtenir l'Agence Spatiale. Québec et Ottawa viennent de leur refuser les fruits de cette action concertée. Montréal doit trouver, ou fabriquer au besoin, ses André Bourbeau et Marc-Yvan Côté, pour pénétrer à l'intérieur de la machine électorale du pouvoir rural qui refléurit à Québec. Autrement, c'est une grande messe de requiem qu'on chantera en 1992.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-05-03

Pages P. B-3

Select in Zotero <zotero://select/library/items/8T2TK4QA>

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:54

Montréal a son temple de l'architecture et du design

Type Article de journal

Auteur Jean-Pierre Bonhomme

Résumé La Presse Nouvelles générales, mercredi 3 mai 1989 545 mots, p. A5 Montréal a son temple de l'architecture et du design Bonhomme, Jean-Pierre Le Centre canadien d'architecture est un lieu privilégié - une vaste bibliothèque assortie d'un musée - où les Montréalais pourront apprendre, chacun à leur manière, à améliorer la qualité de leur vie urbaine. C'est avec cet espoir que Mme Phyllis Lambert a officiellement présenté hier à la presse locale son fameux temple de l'architecture et du design, une institution d'envergure internationale dont le coût est évalué à quelque \$45 millions et qui n'a pas son pendant ailleurs au monde. Les journalistes intéressés ont eu le privilège de participer à une sorte de «pré-inauguration» - qui se déroule toute la semaine - dans ces locaux nouveaux où il n'y a que de petites retouches à faire. La véritable inauguration, elle, sera sans conteste un grand événement pour la ville; elle aura lieu dimanche. Le premier ministre du Canada, M. Mulroney, le maire de Montréal, M. Jean Doré, y seront présents à 15 heures. Le bureau du premier ministre du Québec, annonçait hier par ailleurs que M. Bourassa essaie «de réorganiser son agenda» pour pouvoir être présent lui aussi. Les gouvernements du Canada et du Québec ont chacun contribué une part de \$4 millions à la réalisation de cette institution. L'ancien ministre des Affaires culturelles, sous le régime Lévesque, M. Clément Richard, on s'en souviendra, avait été un chaud partisan du projet de Mme Phyllis Lambert. Des contributions «privées» de quelque \$10 millions ont également été faites; mais le gros de la somme, \$30 millions, environ, a été déboursé par Mme Phyllis Lambert elle-même. Par ailleurs une Fondation privée, (une société anonyme), a été mise sur pied pour assurer la permanence de l'institution qui emploie actuellement cent employés. Mme Lambert, était accompagnée hier de son architecte, M. Peter Rose. Dans le bel auditorium du Centre, tout tapissé de «matériaux nobles» (des plaques d'érable en l'occurrence), elle a souligné l'importance de bien aménager les immeubles de la ville. Elle a dit que les locaux dans lesquels on vit ont une influence directe sur le confort moral des occupants. Elle a par ailleurs souligné que l'amélioration du cadre urbain repose sur la connaissance que les citoyens ont des faits historiques. Ce ne sont pas les archives architecturales qui feront défaut aux Montréalais. L'immeuble est situé sur une base de deux étages, en sous-sol, où sont logées les collections. Les experts estiment que la masse des documents recueillis à travers le monde par Mme Lambert

est plus vaste que celle de la bibliothèque Avery, de l'Université Columbia, aux États-Unis et de celle du Royal Institute of Architects de Londres. Oui, tous les Montréalais pourront visiter les lieux. Les portes seront exceptionnellement ouvertes à tous dimanche prochain, de 19h à 21h. Après quoi l'institution vivra sa vie ordinaire. Les parties publiques, les salles d'exposition et la boutique, seront ouvertes le mercredi, de 11h à 18h; le jeudi, de 11h à 20h; le vendredi de 11h à 18h, et les samedi et dimanche de 11h à 17h. Le prix d'entrée sera de \$3; le jeudi, de 18h à 20h c'est gratuit. Les bibliothèques et l'aile dite des «chercheurs» ne seront ouvertes que sur rendez-vous. Présentement, trois expositions sont en montre. Elles indiquent, souligne Mme Lambert, l'intention de la bibliothèque, ou du musée, selon l'expression qu'on préfère, de s'impliquer socialement. Dans les quatre plus grandes salles, on trouve une exposition appelée «L'architecture et son image» à travers quatre siècles de représentation. Dans une autre salle, on trouve des documents étonnants du fonds Ernest Cormier, cet important architecte québécois auquel on doit le pavillon principal de l'Université de Montréal. Une dernière exposition, sur Hochelaga, le Montréal des premiers jours, est en train d'être installée. L'immeuble lui-même? Chacun a son avis. D'aucuns, qui n'ont pas l'oeil classique, pourront lui reprocher d'avoir l'air un peu froid; d'autres opinaient hier que le complexe intègre bien, en son sein, l'ancien manoir Shaughnessy et qu'il s'insère bien dans le quartier. Il ne fait pas de doute, en tout cas, que son intérieur est du meilleur goût. Ce nouvel immeuble est en soi un «événement».

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-05-03

Pages P. A-5

Select in Zotero zotero://select/library/items/XIH6Q2EV

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:54

Action Vieux-Montréal dénonce les "marchands de béton"

Type Article de journal

Auteur Jean-Paul Soulié

Résumé La Presse Nouvelles générales, mercredi 3 mai 1989 619 mots, p. A7 Action Vieux-Montréal dénonce les "marchands de béton" Soulié, Jean-Paul Action Vieux-Montréal et son président Gaétan Trottier ont un problème: pour l'aménagement du Vieux Port, ils ne veulent rien. Rien du tout. Un simple et peu coûteux projet de retour aux anciens quais du port de Montréal au siècle dernier, des retrouvailles avec le Saint-Laurent, ce fleuve majestueux dont Montréal est née et dont elle est aujourd'hui orpheline. Dans sa simplicité extraordinaire, sa frugalité, c'est une idée difficile à vendre en diable. Et c'est comme un diable dans un bénitier que Gaétan Trottier, un résident solidement attaché au Vieux Montréal - sa famille a fondé le restaurant Les Filles du Roy - a défendu son projet «économique» et d'une logique implacable. Action Vieux-Montréal Inc. avait convoqué les médias au sommet de l'église Bon-Secours, dans une chapelle aérienne dominant le port, récemment ouverte au public, mais encore insuffisamment calfatée. Tout le monde s'est retrouvé au milieu des seaux et des bassines recueillant l'eau du ciel, répandue comme une bénédiction, pendant que le curé de la paroisse enjambait les flaques avec ses charpentiers et ses couvreurs. Les menaces En lisant et commentant son communiqué de onze pages, le verbe haut et coloré, Gaétan Trottier a pourfendu et taillé en pièces tout ce qui, selon lui, menace le Vieux Montréal, aussi bien le Fédéral, propriétaire des 80 acres du stationnement remblayé qui défigure le Vieux Port, que le Provincial, la Ville de Montréal, le RCM, les firmes d'ingénieurs qui embauchent d'anciens ministres de la culture (allusion subtile à Lavalin et à Clément Richard) et les architectes étrangers à qui on a eu la bonne idée de demander des «idées», comme si les prédateurs locaux ne suffisaient pas! Et de stigmatiser Ricardo Bofill, maître d'oeuvre de vastes projets, dont l'ombre commence à se profiler sur le Vieux Montréal. Ce que craignent le plus les membres de Action Vieux-Montréal, ce sont les marchands de béton, les ingénieurs et les architectes qui se cherchent des idées pour faire dépenser des sommes colossales. «Risques absurdes... gaspillage scandaleux de fonds publics... lobby de promoteurs de tout acabit constituant d'authentiques gouvernements parallèles omniprésents, omnipotents et omnivores.» La Société du Vieux Port, une agence fédérale, a lancé un concours d'idées, dont les résultats auraient dû être dévoilés à la mi-avril. Personne n'a entendu parler de rien, et Action Vieux-Montréal accuse la Société du Vieux Port de cacher ses dossiers, de les faire progresser dans l'ombre. Le groupe conteste le mode de consultation qui a été employé. «Si on réunit des regroupements de constructeurs de condos, des représentants de l'hôtellerie, c'est sûr qu'ils vont demander des condos et des hôtels! Et si on fait venir les représentants du musée ferroviaire de Saint-Constant et celui du musée du camionnage, on va se retrouver avec le musée ferroviaire et le musée du camionnage sur le Vieux Port! Alors qu'un musée, en soi, est une chose fermée qu'il est stupide de mettre devant un panorama!» Anciennes berges Ce que demande Action-Montréal, c'est le retour aux anciennes berges du Saint-Laurent, comme elles étaient au siècle dernier. Les 80 acres du terrain remblayé avec la terre extirpée du sous-sol montréalais lors du creusage du métro, devraient être enlevés de là. Un contrat solide, le seul

véritable dans le projet d'Action-Montréal. Mais après, quelle économie! dit Gaétan Tottier. Comparé aux stationnements souterrains - donc sous-marins, puis qu'il s'agit de creuser en-dessous du niveau du fleuve - ou même des constructions posées sur le terrain de remblayage du Fédéral, tellement mou qu'il faudra consolider à grand renfort de béton. Et réparer comme une toile de recouvrement d'un certain Stade olympique que Actio Vieux Montréal donne en exemple de dépenses inutiles et perpétuelles. Dans ses pires cauchemars, Gaétan Trottier voit des bétonnières en file débouler vers le Vieux Montréal pour bâtir des choses informes qui couperont définitivement Montréal de son fleuve, le Saint-Laurent. Dans ses rêves heureux, il se promène le long de la rue de la Commune, au bord de l'eau, le chemin de fer a été replacé au niveau de l'eau, en contrebas, et des rampes d'accès permettent d'atteindre la rive. De l'autre côté de la rue, commerces, boutiques, bistrot fleurissent. «Pas la peine de creuser un bassin étanche juste devant le Marché Bonsecours! C'est aussi stupide que de construire un carré de sable au milieu du Sahara!» Action-Montréal réclame un retour aux vrais murs, aux vrais quais de Montréal, ceux du 19^e siècle, qui rendrait à la rue de la Commune et au Vieux Port un «formidable parfum d'authenticité». Le groupe, qui compte 300 adhérents, tous résidents du Vieux-Montréal, ainsi que de nombreux amis. Phillis Lambert, d'Héritage Montréal, résidente du quartier elle aussi, serait sur le point de donner son appui, selon M. Trottier. Le grand risque, dit le président d'Action Vieux-Montréal, c'est de vouloir bâtir à tout prix quelque chose pour le 350^e anniversaire de fondation de Montréal, en 1992. Ce serait désastreux, et le site serait jeté en pâture aux promoteurs «à la Taillibert», Ricardo Bofill ou d'autres. Pour clarifier la situation, le groupe demande à la Société du Vieux Port d'ouvrir ses livres, et de cesser de «jouer les sociétés secrètes, les forces occultes».

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-05-03

Pages P. A-7

Select in Zotero zotero://select/library/items/S83ZNK38

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:54

[Contre] le parking au Carré St-Louis

Type Article de journal

Auteur Mario Larivière

Résumé La Presse Tribune libre, jeudi 4 mai 1989 181 mots, p. B2 [Contre] le parking au Carré St-Louis Larivière, Mario Monsieur Jean Doré, maire de Montréal La Presse annonçait le 16 avril que la Ville de Montréal envisageait l'aménagement d'un stationnement sous le Carré Saint-Louis pour solutionner le «problème causé par la popularité des restaurants de l'avenue Prince-Arthur et l'attraction de la rue Saint-Denis» et, à cette fin, mandatait la firme A. Janin pour mener une étude de faisabilité du projet. Cette initiative soudaine de la Ville soulève de nombreuses interrogations autant sur les objectifs de la Ville que sur les processus décisionnels. Sur le plan de l'aménagement urbain, la question se pose de savoir si la Ville considère le quartier comme simple support au commerce des restaurateurs du secteur de l'avenue Prince-Arthur et des loisirs des visiteurs majoritairement banlieusards, ou comme un quartier prioritairement résidentiel. (...) La qualité de vie des résidents du quartier, déjà durement éprouvée par le bruit, l'encombrement et la circulation, doit-elle subir une détérioration supplémentaire en encourageant l'afflux d'une clientèle dont le nombre s'avère déjà problématique tant pour la Ville que pour ses résidents? (...) Il appartient au Service d'urbanisme, au Comité de sauvegarde du patrimoine et aux représentants municipaux de s'assurer que la solution au «problème causé par la popularité des restaurants de l'avenue Prince-Arthur...» s'inscrive dans une perspective historique du développement de la Ville et de démontrer à la population, d'une part, qu'il est encore possible de vivre «en ville» et, d'autre part, que les résidents ont droit à autant de considération que les quelques commerçants et nombreux «touristes» concernés. Mario LARIVIERE Architecte et Montréal

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-05-04

Pages P. B-2

Select in Zotero zotero://select/library/items/GCDHCRBU

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:54

Montréal : le budget [Michael] Wilson porte un dur coup à l'habitation

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé La Presse Nouvelles générales, vendredi 5 mai 1989 337 mots, p. A4 Montréal : le budget [Michael] Wilson porte un dur coup à l'habitation Gruda, Agnès Le budget Wilson aura des conséquences dramatiques sur l'habitation à Montréal, prévoit le président de la Commission d'aménagement de la Ville, M. André Lavallée. Selon M. Lavallée, le dernier budget fédéral annulera tous les efforts que le gouvernement du Québec et l'administration montréalaise déploient pour favoriser l'accession à la propriété. Ottawa porte aussi un dur coup aux programmes de rénovation domiciliaire et marque un recul dans le domaine du logement social, affirme M. Lavallée. Le conseiller du district Bourbonnière porte ce jugement après une première évaluation du budget Wilson. Il a demandé aux experts de l'hôtel de ville d'évaluer plus précisément les retombées du budget, dans la perspective de la politique d'habitation projetée par la ville. Cette politique a fait l'objet d'audiences publiques qui se sont terminées mardi dernier. Selon André Lavallée, les effets négatifs du budget se feront durement sentir avec l'entrée en vigueur de la nouvelle taxe fédérale de neuf p. cent, qui s'appliquera sur la vente de maisons neuves à compter du 1er janvier 1991. D'ici là, la hausse de la taxe de vente fédérale et de la taxe spéciale sur les matériaux de construction, ainsi que l'abandon de la contribution d'Ottawa au programme d'assurance-chômage, se traduiront en fin de compte par une hausse du prix des maisons, croit le conseiller. Et la perspective de la future taxe sur les produits et services risque de créer un effet spéculatif sur le marché immobilier. Selon M. Lavallée, la hausse du prix des maisons sera suffisante pour annuler les effets conjugués du programme d'aide à la mise de fonds, mis en oeuvre par Québec il y a un an, et le crédit d'impôt foncier projeté par Montréal. D'autre part, ajoute le conseiller, en abandonnant l'un des deux volets du programme PAREL d'aide à la rénovation, Ottawa se retire à toutes fins utiles de l'aide à la restauration au Québec, tout en privilégiant les autres provinces. Le programme PAREL s'adressait jusqu'à maintenant à deux clientèles: les «propriétaires-résidants» et les «propriétaires-bailleurs». Au Québec, 95 p. cent des subventions d'aide à la restauration étaient attribuées dans le cadre de ce deuxième volet. Or, le budget Wilson abolit l'aide aux propriétaires non résidants. «Les provinces plus jeunes, où il y a moins de vieux triplex et plus de bungalows, souffriront moins de cette décision que le Québec», dit le conseiller Lavallée. «A Montréal, les demandes pour ce programme étaient déjà deux fois supérieures au budget dont nous disposions. Avec cette nouvelle mesure, nous ne pourrions plus en accepter.» Cette mesure aura aussi des répercussions sur le logement social, puisque 80 p. cent des coopératives d'habitation créées dans des immeubles existants au Québec font appel au programme PAREL. M. Lavallée déplore également les réductions dans la construction de HLM neufs, qui feront perdre au Québec quelque 700 logements en 1990.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-05-05

Pages P. A-4

Select in Zotero zotero://select/library/items/U6B7ZCEZ

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:54

Le BCM, pour mettre bon ordre à la consultation

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé La Presse Nouvelles générales, vendredi 5 mai 1989 240 mots, p. A4 Le BCM, pour mettre bon ordre à la consultation Gruda, Agnès L'administration Doré vient de mettre sur pied un organisme qui sera chargé de mener les consultations publiques de la Ville de Montréal. Le Bureau de consultation de Montréal aura un budget annuel de \$500000 et sera présidé par M. Luc Ouimet, ancien commissaire du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). L'arrivée de ce nouvel outil de «glasnost» municipale vise à rétablir la crédibilité de la politique de consultation de la Ville, a expliqué hier le vice-président du comité exécutif, M. Robert Perreault. L'administration montréalaise a été à maintes reprises accusée de tenir des consultations bidon et de ne pas vraiment tenir compte des opinions recueillies. En se dotant d'un organisme extérieur qui fonctionnera selon des règles claires, la Ville espère mettre fin aux «débats sur les procédures» et se doter d'un «cadre inattaquable sur le plan de la transparence, de la limpidité et de l'efficacité», a souligné M. Perreault. Le président du Bureau de consultation travaille actuellement à l'élaboration de ces règles de fonctionnement qui fixeront le nombre de commissaires requis pour chaque consultation, le processus d'information des citoyens, la durée des audiences publiques, etc. Désigné par l'acronyme BCM, l'organisme emploiera huit personnes et

devra constituer chaque année une liste de personnes parmi lesquelles on choisira les commissaires, compte tenu de leurs compétences dans les dossiers étudiés, a indiqué M. Ouimet. Le Bureau relèvera directement du comité exécutif qui lui «commandera» les consultations. Il constituera l'aboutissement naturel des dossiers qui auront soulevé des vagues dans les comités-conseils d'arrondissement. Les consultations publiques sur des énoncés de politiques générales (comme la politique d'habitation par exemple) continueront à relever des Commissions du conseil municipal, a-t-on expliqué. Le Bureau de consultation, qui logera dans les bureaux municipaux du marché Bonsecours, a déjà du pain sur la planche. Trois consultations publiques sont à prévoir dans les prochains mois: celles sur la carrière Miron, sur les îles et sur le mont Royal.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-05-05

Pages P. A-4

Select in Zotero zotero://select/library/items/7K9E2VQV

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:54

L'Agence spatiale à Saint-Hubert : voici comment on transforme une ville comme Montréal en "trou de beigne"

Type Article de journal

Auteur André Noël

Résumé La Presse Plus, samedi 6 mai 1989 1286 mots, p. B5 L'Agence spatiale à Saint-Hubert : voici comment on transforme une ville comme Montréal en "trou de beigne" Noël, André Simone Rocheleau avait 17 ans lorsque le dirigeable britannique R-100 s'est posé au bout de la terre, chez elle, pour inaugurer le tout nouvel aéroport de Saint-Hubert, le 1er août 1930. «On n'avait pas dormi de la nuit, raconte-t-elle. Quand on a su que le R-100 approchait, on est tous sortis sur le perron. On était 10 enfants chez nous. Bien de la visite était venue pour l'événement. On a couru au bout de la terre pour le voir s'amarrer.» Mme Rocheleau a maintenant 76 ans. Et elle espère bien pouvoir vivre assez longtemps pour voir une autre bizarrerie se poser à l'aéroport: 200 chercheurs de l'Agence spatiale. Il y a à peine 20 ans, la vaste maison de pierres dans laquelle elle est née et où elle habite toujours, était entourée de champs. «On a eu jusqu'à une quarantaine de vaches. Mais un soir de 1966, la police provinciale est venue nous avertir que nos bêtes se prélassaient sur la route 9 (maintenant la 116). Des enfants avaient coupé les clôtures. Ça devenait difficile de cultiver la terre. On a vendu à un agent immobilier.» Les bâtiments de ferme ont été démolis. Mais la maison de pierres est toujours là, entourée par des centaines de bungalows. La vaste terre de Mme Rocheleau n'est plus qu'un terrain de 100 pieds sur 50, boulevard Chambly. En 1930, Saint-Hubert comptait seulement 1874 habitants. En 1970, la population avait grimpé à 20690; elle s'élève aujourd'hui à plus de 70000. Elle pourrait dépasser les 100000 habitants au tournant du siècle. Exemple concret Saint-Hubert est l'exemple concret de l'évolution démographique du Québec, telle que caractérisée par une récente étude du Conseil des affaires sociales. Le Québec sera bientôt un plateau de beignes, souligne l'étude, intitulée Deux Québec dans un. La seule chose qui gonfle, ce sont les banlieues. Au centre des beignes, les grandes villes se vident. Autour des beignes, la campagne se dépeuple aussi. Alors que la population du Québec stagne, la périphérie de Montréal connaît un essor extraordinaire. A elle seule, la Montérégie compte aujourd'hui 1,1 million d'habitants, plus que la ville de Montréal. Proche des frontières américaines, elle est appelée à devenir la région la plus dynamique. Les entreprises veulent s'y établir pour profiter du libre-échange. «Deux ou trois compagnies nous appellent à chaque jour pour s'installer dans nos parcs industriels, explique Yvan Grenier, directeur général de Saint-Hubert. Nous avons le pouvoir de les choisir. Ce que nous voulons, ce sont des entreprises propres, non polluantes.» La saignée de Montréal est lente, mais inexorable. Le poids relatif de Montréal dans la région métropolitaine a chuté de 46 p. cent à 35 p. cent entre 1971 et 1986. Montréal ressemble à une grand-mère pauvre, entourée de petits enfants aisés: 26 p. cent des Montréalais vivent sous le seuil de pauvreté, contre 17 p. cent au Québec. En 1985, le revenu annuel moyen était de \$15761 à Montréal, de \$17057 au Québec. A Saint-Hubert, qui est loin d'être la ville la plus riche de la Rive-Sud, le revenu moyen était de \$22654. Seulement 30 p. cent des Montréalais ont moins de 25 ans, contre 37 p. cent dans le reste de la province. Saint-Hubert: 41 p. cent. Et les tendances s'accroissent. Moins de poussières Carole Boudreau, 30 ans, a suivi le courant quand elle a quitté son petit cinq pièces, situé presque en-dessous de l'Autoroute métropolitaine à Montréal, pour déménager dans une belle maison de deux étages de la «Cité-Soleil», un secteur tout neuf de Saint-Hubert. «J'en avais assez de promener ma petite fille dans le bruit et la poussière, raconte-t-elle. On habitait sur la rue Saint-Dominique, juste à côté du Métropolitain. On avait juste trois pieds de cour en arrière, et trois autres pieds en avant. Le bruit des autos n'arrêtait jamais. «C'était toute une expédition d'amener Valérie au parc. Il fallait que je passe en dessous du Métropolitain. Il fallait que je lave les vitres à toutes les trois semaines. Et puis, le quartier n'était pas tellement

agréable. Ma soeur s'était fait suivre par un homme en venant chez nous... Il y avait beaucoup d'immigrés aussi. Beaucoup de vieux et pas d'enfants.» Mme Boudreau a déménagé l'an dernier avec son mari, Normand Parent, 31 ans, travailleur à la brasserie O'Keefe, et Valérie, cinq ans. Elle veut avoir d'autres enfants. «A la Cité-Soleil, tout le monde est canadien-français, ou presque, dit-elle. Je ne me sens pas étrangère. Il y a de l'espace, du bon air, la sécurité. Et plein d'enfants.» Seul problème: le transport en commun. Lorsque Mme Boudreau a voulu amener sa fille voir le médecin, à Montréal, elle a raté l'autobus de peu. Il a fallu attendre une demi-heure pour le prochain autobus. Résultat: ça lui a pris une heure seulement pour se rendre au métro Longueuil. «Depuis, j'ai demandé à mon mari de travailler de nuit, dit-elle. Comme ça, je peux avoir l'auto. L'idéal, ce serait d'en avoir une deuxième.» Le phénomène de la banlieue a véritablement commencé après la Deuxième Guerre mondiale, explique Bruno Ramirez, professeur d'histoire à l'Université de Montréal. «C'est aussi un phénomène très américain, dit-il. Après la guerre, on a vu l'émergence d'une culture banlieusarde, en grande partie liée au conformisme et à la recherche d'une oasis de tranquillité, propice à l'épanouissement du monde privé de la famille. «Aux États-Unis, on a assisté au même moment à la pénétration des Noirs dans les centre-ville. La population blanche s'est installée en banlieue, un territoire homogène au point de vue social et racial. Bien des villes -Detroit, Chicago, Washington - sont occupées maintenant par des Noirs pauvres. La fuite vers la banlieue est vue comme une façon de fuir les problèmes urbains.» Moins cher Il y a aussi des raisons économiques: les terrains et les maisons sont moins chers, ajoute Marcel Gaudreau, chercheur à l'INRS-Urbanisation. «La banlieue correspond aussi à la civilisation de l'auto. L'Autoroute des Laurentides, ouverte en 1959, a favorisé le développement de Laval. Les industries suivent la population. Prenez la Transcanadienne: elle est un long ruban d'industries entre Montréal et Beloeil.» L'étalement urbain fait beaucoup d'heureux. L'effervescence se sent dans les banlieues. Saint-Hubert, Boucherville, Longueuil et Saint-Bruno prévoient des développements majeurs pour l'aéroport de Saint-Hubert, avec navettes quotidiennes vers Ottawa et Toronto (voir encadré). Alors que l'est et le sud-ouest de Montréal essaient tant bien que mal de conjurer leur déclin, la ville de Saint-Hubert devra ouvrir un troisième parc industriel, de 10 millions de pieds carrés, le long de l'Autoroute 30. Mais l'étalement a aussi ses mauvais côtés. «L'étalement tend à créer des poches de pauvreté dans la ville centrale et à créer des tensions sociales, dit Madeleine Blanchet, présidente du Conseil des affaires sociales. Le centre de Montréal ressemble à un organisme qu'on vide de son sang. Ça crée des difficultés pour intégrer les immigrants, qui n'y retrouvent pas la structure québécoise normale. C'est un modèle qu'ont suivi plusieurs villes nord-américains: faut-il le copier? «Est-ce qu'il ne serait pas préférable de suivre le modèle des villes européennes, basé sur des arrondissements relativement autonomes? Est-ce qu'il ne faut pas protéger Montréal, qui est le coeur du Québec? C'est la ville où on a le plus investi. C'est là qu'on trouve nos musées, nos équipements culturels importants, quatre universités... mais les chiffres montrent que Montréal se dégrade, et ça peut être sérieux.» Trilogie du gaspillage Luc Gagnon, vice-président de l'Union pour la conservation de la nature, dénonce ce qu'il appelle la «trilogie du gaspillage», basée sur l'auto, le bungalow et la banlieue. «L'auto a donné naissance au bungalow et à la banlieue éloignée, dit-il. Réciproquement, le bungalow et la banlieue nous rendent dépendants de l'auto. Cette trilogie du rêve américain a multiplié notre gaspillage d'énergie et de bonnes terres.» Cette trilogie explique pourquoi les Canadiens et les Américains consomment deux fois plus de pétrole par habitant que les Européens de l'Ouest, et contribuent ainsi deux fois plus à la pollution de l'atmosphère, ajoute M. Gagnon. En 1985, chaque Canadien a consommé l'équivalent de 9,19 tonnes de pétrole, contre 6,59 en Suède (un autre pays au climat froid) et 3,11 en Europe de l'Ouest. «Les bungalows exigent au moins quatre fois plus d'infrastructure par logement que des duplex en rangée. Pour les municipalités, cela signifie quatre fois plus de rues et de trottoirs à construire et à entretenir, des égouts et des aqueducs quatre fois plus longs, un trajet quatre fois plus long pour l'enlèvement des ordures, quatre fois plus d'énergie pour l'éclairage des rues, pour le déneigement, etc.» Alors que les écoles ferment à Montréal, il faut en construire en banlieue. Et le transport des élèves y coûte cher: \$310 par élève à chaque année dans la commission scolaire Le Gardeur (autour de Repentigny), contre \$65 à la Commission des écoles catholiques de Montréal; 86 p. cent des enfants vont à l'école à pied à la CÉCM, contre 24 p. cent à Le Gardeur. Un coeur atrophié La décision du gouvernement fédéral d'installer l'Agence spatiale a fait sursauter le maire de Montréal, Jean Doré. «Derrière cette décision se profile l'absence de compréhension de l'état de Montréal, a-t-il dit cette semaine. Montréal a déjà perdu beaucoup de sièges sociaux. C'est un de moins qu'elle aura et qu'elle aurait pu avoir. A force d'atrophier le coeur du Québec, les bras vont souffrir aussi.» Stephen Bigsby, directeur de l'Office de l'expansion économique de la Communauté urbaine de Montréal, rappelle que le gouvernement péquiste a déjà tenté de contrer l'étalement urbain, par une politique connue sous le nom d'Option préférentielle d'aménagement. «Le zonage agricole des terres autour de Montréal et le moratoire sur la construction d'autoroutes a ralenti l'exode, dit-il. Le gouvernement voulait entre autres limiter les coûts du transport en commun.» Aujourd'hui, l'étalement ne semble préoccuper ni le Parti libéral ni le Parti québécois. «Les gens de Montréal ne semblent pas comprendre l'extraordinaire dynamisme de la Rive-Sud», dit Jean-Guy Parent, député péquiste de Bertrand et ancien maire de Boucherville. Mais, rétorque Robert Perreault, vice-président du comité exécutif de Montréal, le problème vient justement du déséquilibre des forces: «Veut-on construire un deuxième centre-ville sur la Rive-Sud?», demande-t-il. Le maire de Longueuil, Roger Ferland, renvoie la balle à son tour: «Montréal? Ah oui, c'est à deux pas d'ici... En banlieue de Longueuil.»

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-05-06
Pages P. B-5
Select in Zotero zotero://select/library/items/QLA6EDMJ
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:54

Le RCM du district Ahuntsic boycotte la campagne de financement du parti ; l'administration [Jean] Doré ne fait rien pour le quartier

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé La Presse Nouvelles générales, samedi 6 mai 1989 281 mots, p. A17 Le RCM du district Ahuntsic boycotte la campagne de financement du parti ; l'administration [Jean] Doré ne fait rien pour le quartier Gruda, Agnès Insatisfaite du sort fait à son quartier par l'administration Doré, l'association locale du RCM dans le district Ahuntsic a décidé de boycotter la campagne de financement du parti. Cette nouvelle manifestation de grogne au sein du RCM reçoit l'appui du conseiller municipal Pierre Bastien. «On dirait que pour l'administration municipale, tout ce qui se trouve au nord de la Métropolitaine ne fait plus partie de Montréal», a-t-il déploré hier. La décision de ne pas participer à la campagne de financement a été prise lors d'une réunion de l'exécutif du parti, à la fin avril. Elle a été communiquée hier aux médias locaux. M. Bastien affirme ne pas vouloir partir en guerre contre l'administration Doré; il n'entend pas non plus joindre les rangs des dissidents. Mais il n'en compte pas moins employer dorénavant des moyens plus «agressifs» pour faire valoir les besoins de son quartier à l'hôtel de ville. Plusieurs dossiers importants pour Ahuntsic - problèmes de circulation, réfection des trottoirs du boulevard Gouin, stationnement près des stations de métro - sont bloqués depuis des mois dans la machine municipale. Et selon M. Bastien, il ne semble y avoir aucune volonté politique pour corriger la situation. «Lorsque nous avons fait, comme les autres associations du RCM, le bilan des réalisations de l'administration dans notre quartier, nous sommes arrivés à zéro», a expliqué M. Bastien, ajoutant que le programme triennal de la ville ne prévoit que quelques miettes pour les citoyens d'Ahuntsic. Selon M. Bastien, les dirigeants municipaux s'imaginent, à tort, qu'Ahuntsic est un quartier privilégié. «Quand je dis à M. Gardiner qu'il y a des itinérants dans Ahuntsic, il part à rire... » L'an dernier, le district d'Ahuntsic avait fourni \$4000 aux caisses du parti. «Mais nous n'avons pas l'intention de payer, alors que nous ne recevons aucun retour sur notre investissement», affirme le conseiller Bastien. Pourquoi s'en prendre au parti quand on a des reproches à formuler à l'endroit de l'administration municipale? «Le RCM a une part de responsabilité, et il est capable de montrer les dents.» Une autre association du RCM, celle de Pointe-Saint-Charles, a longuement flirté avec l'idée de quitter le parti, pour finalement décider, lors d'une réunion récente, de ne pas faire le saut.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-05-06

Pages P. A-17

Select in Zotero zotero://select/library/items/BC8AH2AR

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:54

Stavros Zagakos, candidat du Parti municipal dans Parc-Extension

Type Article de journal

Résumé La Presse Nouvelles générales, samedi 6 mai 1989 170 mots, p. A17 Stavros Zagakos, candidat du Parti municipal dans Parc-Extension Encore porté par les résultats surprenants qu'il a obtenus lors du scrutin complémentaire de Sault-au-Récollet, le Parti municipal de Montréal a présenté hier son candidat pour l'élection du 28 mai dans le district Parc-Extension. Il s'agit d'un homme d'affaires d'origine grecque, M. Stavros Zagakos. Ce dernier a été désigné par la direction du parti, et devra affronter le candidat du RCM, M. Costas Vracas, et la représentante du Parti civique, Pota Roumeliotis. Le 9 avril dernier, le chef de cette toute nouvelle formation politique, M. Alain André, est arrivé deuxième à l'élection partielle de Sault-au-Récollet, talonnant le gagnant par seulement 25 voix. C'est le candidat du Parti civique, M. Serge Sauvageau, qui a remporté le siège de Sault-au-Récollet. Reconnu officiellement l'an dernier, le Parti municipal n'a pour le moment ni programme, ni membership connu. Selon M. André, un noyau de 200 personnes travaillent à faire fonctionner le parti, qui prévoit tenir son congrès de fondation au printemps ou en été 90. «Les résultats du 9

avril nous prouvent qu'il y a de la place, à Montréal, pour un troisième parti», a commenté M. André. M. Zagakos habite dans Parc-Extension, où il est connu surtout pour son engagement dans l'organisation d'événements sportifs. Il s'exprime très péniblement en français. «Dans un an, je n'aurai plus de problèmes», assure-t-il cependant. L'élection dans Parc-Extension a été rendue nécessaire par la démission du conseiller indépendant Sofoklis Rasoulis, reconnu coupable de fraude en février.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-05-06

Pages P. A-17

Select in Zotero zotero://select/library/items/4CFQW7GK

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:54

Quality report

- Item has no authors

Un manoir en péril: [le manoir du Montréal Hunt Club]

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé La Presse Sciences et techniques, dimanche 7 mai 1989 225 mots, p. B5 Montréalités Un manoir en péril: [le manoir du Montréal Hunt Club] Favreau, Marianne «Le manoir du Montreal Hunt Club connaîtra-t-il le triste sort de l'hôtel Queen?» C'est la question que pose à l'administration Doré la Société d'histoire de la Côte-des-Neiges. Le groupe s'intéresse depuis plusieurs années à ce bâtiment patrimonial situé au 3215 de la Côte-Sainte-Catherine, en face du collège Brébeuf, au fond d'un stationnement de l'hôpital Sainte-Justine. Ce cottage imposant a servi de lieu de rendez-vous au plus ancien club de chasse à courre d'Amérique (fondé en 1826). Il appartient à l'hôpital Sainte-Justine par le biais de la Fondation des amis de l'enfance. Sa présence empêche, depuis plusieurs années, le réaménagement d'un stationnement et même une construction nouvelle. La société d'histoire rappelle que le manoir, construit en 1898, s'inscrit dans le périmètre protégé du mont Royal. Elle craint toutefois qu'on invoque des raisons de sécurité pour en autoriser un jour la démolition. Cette démolition a d'ailleurs été déjà refusée au début des années 80 par l'administration Drapeau-Lamarre... tout comme celle de l'hôtel Queen avant le contre-ordre... Le pavillon du club de chasse est de style néo-Queen Anne, style dont il existe peu d'exemples ici. Le président de la Société d'histoire de Côte-des-Neiges, M. Pierre Ramet, demande donc à la Ville d'assurer le recyclage de ce bâtiment. Ou encore son déplacement, comme on l'a fait pour une maison de pierre de la rue Decelles en 1958. M. John Gardiner, du comité exécutif de la Ville, observe que la décision dépend de plusieurs facteurs, le degré de détérioration au premier chef. Mais il signale que le service de l'habitation et du développement urbain, en collaboration avec la SIMPA (Société immobilière du patrimoine architectural), indiquera sous peu la solution préférable à l'administration municipale.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-05-07

Select in Zotero zotero://select/library/items/IFNW94TN

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:54

A 10 p. cent, le taux de chômage est inacceptable

Type Article de journal

Auteur Miville Tremblay

Résumé La Presse Nouvelles générales, dimanche 7 mai 1989 335 mots, p. A7 A 10 p. cent, le taux de chômage est inacceptable Tremblay, Miville Il n'est pas acceptable qu'après six ans de forte croissance économique, le chômage demeure aussi élevé que 10 p. cent. C'est le constat commun qui a réuni hier des représentants des syndicats, des entreprises, des gouvernements, des groupes populaires et du mouvement coopératif dans un forum régional sur l'emploi à Montréal et à Laval. Le gouvernement fédéral était le grand absent du débat. Le ministre du Travail, M. Jean Corbeil, s'est excusé, et a délégué le député d'Outremont, M. Jean-Pierre Hogue. Ce dernier ne s'est pas montré le bout du nez, n'a pas non plus présenté ses excuses! Le Forum s'inscrit dans

une série de douze rencontres régionales qui doivent culminer, les 5 et 6 novembre prochain, sur un forum national. M. Claude Béland, le numéro Un du Mouvement Desjardins, préside le comité de parrainage de l'événement, auquel s'est associé un nombre impressionnant de décideurs. Se démarquant des grands sommets socio-économiques des dernières années, la série de forums sur l'emploi n'est pas organisée par l'un des gouvernements, même s'ils y sont cordialement invités. Selon M. Gérard Larose, président de la CSN, ces rencontres n'ont pas pour but d'élaborer un grand modèle qui réglerait le problème du chômage, mais de réfléchir et d'encourager les efforts qui se font à la base pour le développement de l'emploi. Selon lui, les groupes patronaux font preuve d'ouverture, mais devront se réformer, car ils ne sont pas capables de prendre des décisions qui lient leurs membres. Ce dernier point est contesté par le tout nouveau président du Board of Trade, M. Marc Leduc, également directeur de la fiscalité au CN. Selon lui, les associations patronales sont «capables de livrer la marchandise» pour les choses qu'elles jugent importantes. Pour sa part, le président de la Chambre de commerce de Montréal, M. Serge Godin, a soutenu que le finacement des entreprises était une condition essentielle à leur croissance et à celle de l'emploi. Il a notamment proposé que l'on oblige les fonds de pension à investir une fraction minimale de leurs avoirs dans les entreprises du Québec. M. Robert Perreault, vice-président du Comité exécutif de Montréal, a déploré que les structures administratives font de l'île de Montréal, de la Rive-Sud et de Laval, trois régions autonomes plutôt qu'une. Son vis-à-vis de Laval, M. Yvon Tremblay, a également plaidé pour une meilleure coordination des efforts dans la grande région de Montréal. Mme Nancey Neamtam, présidente de l'Institut de formation pour le développement économique et communautaire, a rappelé le drame des quartiers où le tiers de la population est complètement marginalisée par le chômage. Mme Diane Bellemare, économiste à l'UQAM, a bien traduit le coût élevé du chômage, particulièrement aigu chez les jeunes en demandant «comment peut-on bâtir l'avenir si l'on est exclu du présent?»

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-05-07
Pages P. A-7
Select in Zotero zotero://select/library/items/QGH34LEW
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:54

Montréal fait son grand ménage : ...Ouf, quel débarras

Type Article de journal
Auteur Emmanuel Bilodeau
Résumé La Presse Nouvelles générales, dimanche 7 mai 1989 401 mots, p. A1 Montréal fait son grand ménage : ...Ouf, quel débarras Bilodeau, Emmanuel Les sirènes de dizaines de camions de pompiers ont retenti hier dans toute la ville. On sonnait l'éveil du printemps. En ce 6 mai, c'était jour de «blitz» sur Montréal. Une opération de bons débarras et de grand ménage. Une journée de «sortez vos gros morceaux». Et une grande première du genre à Montréal. La mission des pompiers: faire sortir les gens et leur crier: «Jetez du lest! Trop de vieux objets inutiles qui s'accumulent dans une maison, c'est dangereux pour les enfants et pour le feu!» La mission du Service des travaux publics de la Communauté urbaine de Montréal: débarrasser, en une journée, tous les sous-sols, greniers, hangars, balcons et terrains de la ville, de leurs gros objets encombrants. «Ils devraient passer plus souvent», a lancé à La Presse une résidente de Rosemont, Mme Louise Gaudreault, qui venait de jeter quelques vieux meubles. «Les enfants fouillent dans les montagnes de déchets qui traînent et risquent souvent de se blesser.» «On a ramassé une quantité colossale d'objets de toutes sortes. Il faudra plusieurs jours avant de soulager les rues de tous les détritrus», a déclaré fièrement le conseiller municipal du RCM dans Rosemont, M. Michel Lemay. Des centaines de citoyens en ont aussi profité pour fouiner dans les poubelles des voisins, à la recherche de vieux matelas, bicyclettes ou réfrigérateurs abandonnés sur les trottoirs de Montréal. «J'ai jeté un vieux tapis, une balayeuse, une polisseuse et quelques vieux objets oubliés dans le fond de mon sous-sol», a confié Mme Jacqueline Bertrand. «Très rapidement, des voisins et des inconnus sont venus et sont repartis avec». Au cours des cinq premières heures, en 360 voyages, la centaine de camions et de tracteurs avaient déjà récolté près de 1000 tonnes de déchets de toutes sortes, selon M. Jean-Guy Lauzon, du Service des travaux publics. Tout cela sera entreposé temporairement dans différents dépôts locaux, pour ensuite être acheminé au dépotoir de Rivière-des-Prairies. «C'est dans la cuisine de Mme Bertrand, il y a un an, qu'a été conçu le projet qu'un million de citoyens, la même journée, fassent leur grand ménage du printemps. On trouvait que la ville était bien sale lorsqu'arrivait l'été», raconte M. Lemay. Si on voulait se débarrasser hier des gros morceaux, on a décidé que la journée du 3 juin prochain serait celle des produits toxiques et objets dangereux. Différents dépôts à travers la ville seront mis à la disposition des citoyens. Chaque année, environ 100000 tonnes de ce qu'on appelle les «gros morceaux» sont recueillies par le Service des travaux publics. Mais c'est la première fois qu'une collecte de ce type est organisée. Elle devrait permettre aux employés de la

Ville d'être dérangés moins souvent au cours de l'année par la récolte des détritux. La population a si bien répondu à l'appel que les 232 cols bleus de la CUM, payés à temps et demi hier et à temps double aujourd'hui, n'ont pas eu assez de la journée de samedi pour tout ramasser, contrairement à ce qu'on avait prévu. L'entreprise, d'un coût approximatif de \$150 000, se poursuivra donc cette semaine.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-05-07
Pages P. A-1
Select in Zotero zotero://select/library/items/I6TK6ULE
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:54

Inauguration du Centre canadien d'architecture ; Phyllis Lambert honorée

Type Article de journal

Résumé La Presse Nouvelles générales, lundi 8 mai 1989 344 mots, p. A3 Inauguration du Centre canadien d'architecture ; Phyllis Lambert honorée Plusieurs centaines d'invités ont participé, hier, à Montréal, hommage du même coup à sa fondatrice, Phyllis Lambert. Les invités d'honneur ont tous souligné la contribution extraordinaire de Mme Lambert dans la naissance de l'institution qui permettra à Montréal de bénéficier d'un rayonnement mondial dans les domaines de l'étude et de la promotion de l'art et de l'histoire de l'architecture. «D'ores et déjà, le Centre compte parmi nos institutions culturelles les plus fondamentales. Il fait partie du noyau de musées, de centres de recherche, de réflexion et de travail qui constituent notre mémoire collective», a déclaré le premier ministre du Canada, Brian Mulroney. «Cette inauguration était attendue avec impatience et elle s'inscrira non seulement dans l'actualité de Montréal, mais surtout dans l'histoire du Québec», a dit la vice-première ministre du Québec, Lise Bacon. Le premier ministre Robert Bourassa, qui avait des engagements ailleurs, a eu droit à une visite privée du Centre plus tôt dans la journée, guidé par Mme Lambert. Le maire de Montréal, Jean Doré, a vanté Mme Lambert, dont la ténacité a permis la réalisation du projet. Grande Montréalaise «Vous étiez déjà une Grande Montréalaise et pour de multiples raisons plus légitimes les unes que les autres. Je me permettrai de dire, aujourd'hui, que rarement ce titre aura été mieux porté et plus justifié», a-t-il dit. Visiblement émue, Mme Lambert a dit que ce 7 mai était pour elle «une journée tout à fait spéciale, extraordinaire». Elle a dit espérer que le Centre, qui intègre un bâtiment historique du 19^e siècle - la maison Shaughnessy - et un nouvel édifice conçu par l'architecte Peter Rose, en collaboration avec Mme Lambert et l'architecte Erol Argun, serve de modèle pour créer un environnement urbain cohérent. Le CCA est à la fois un centre d'études et un musée voué à l'architecture et à son histoire. Il a pour but de mieux faire connaître l'art de l'architecture par des travaux de recherche avancée, des expositions, des publications spécialisées et des conférences. Son coût est évalué à \$45 millions. Les gouvernements du Canada et du Québec ont contribué pour \$4 millions chacun et des contributions privées de quelque \$10 millions également été faites. Mais le gros de la somme -environ \$30 millions - a été déboursé par Phyllis Lambert elle-même. Hier, Mme Lambert a souligné les contributions de trois donateurs privés, la société Alcan, Paul Desmarais et Power Corporation, ainsi que la société Devencore. Signe de la popularité du Centre? Quelques milliers de personnes se pressaient aux portes, hier soir, le nouveau musée montréalais étant ouvert au public de 19h à 21h. La foule était suffisamment nombreuse pour que la police de la CUM ferme à la circulation un bout de la rue Baile habituellement fort calme.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-05-08
Pages P. A-3
Select in Zotero zotero://select/library/items/N2BKAQRC
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:54

Quality report

- Item has no authors
-

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé La Presse Nouvelles générales, mercredi 10 mai 1989 294 mots, p. A6 Le maire Jean Doré fustige le conseiller Pierre Bastien Gruda, Agnès La décision du RCM d'Ahuntsic de boycotter la campagne de financement du parti constitue un «geste inacceptable et un retour aux années 50», soutient le maire Jean Doré. L'exécutif local du RCM dans ce district a décidé récemment, avec l'appui du conseiller Pierre Bastien, de ne pas participer à la campagne de financement, parce que l'administration municipale ne s'occupe pas assez de ce quartier du nord de la ville. De passage dans un bar du village gai, où il assistait hier soir au lancement de la campagne de financement du district de Saint-Jacques, le maire Doré a fustigé le conseiller Bastien, lui reprochant de s'être associé au boycottage. «M. Bastien nous a déjà affirmé qu'il était en réflexion quant à son avenir au sein du RCM. Et bien, il faudrait qu'il se branche», a lancé M. Doré. Le maire a soutenu que le district d'Ahuntsic a bel et bien reçu sa part depuis l'arrivée au pouvoir du RCM. «Nous avons des priorités, et ce n'est sûrement pas le quartier le plus mal pris de Montréal», a-t-il ajouté. De toute façon, lier la participation à une campagne de financement à un «juste retour sur l'investissement» relève d'une philosophie d'une autre époque, croit le maire Doré. C'est également l'opinion de la direction du RCM, qui devait rencontrer les têtes fortes d'Ahuntsic hier soir. «Nous allons écouter ce qu'ils ont à nous dire, peut-être n'ont-ils pas bien mesuré l'impact de leur décision», a avancé hier Mme Guylaine Chénier, secrétaire exécutive du parti. A la suite de cette rencontre, le parti devait décider des suites à donner à cet incident. Il n'est toutefois pas question d'expulser les protestataires, a indiqué Mme Chénier: les statuts du parti ne le permettent pas. Le RCM espère que la campagne de financement, qui se poursuit jusqu'au 14 mai, lui rapportera \$150000. Lors de la petite cérémonie qui s'est déroulée hier au bar Chez Max, rue Sainte-Catherine est, le conseiller de Saint-Jacques, M. Raymond Blain, a vanté l'ouverture de l'administration municipale face aux milieux gais. Il a rappelé que M. Doré l'avait soutenu dans sa décision de s'afficher publiquement comme homosexuel lors de la campagne électorale de 1986. «J'ai été le premier candidat ouvertement gai à gagner des élections au Canada», a souligné M. Blain, qui a remercié le maire Doré de l'avoir nommé conseiller associé au comité exécutif malgré son orientation sexuelle. Avant de quitter le bar, M. Doré a reçu un macaron «aux couleurs gais» publicisant les fêtes de la Saint-Jean dans le quartier.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-05-10

Pages P. A-6

Select in Zotero zotero://select/library/items/FV9U6LML

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:54

La bataille pour la présidence du Parti civique se livre entre progressistes et nostalgiques

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé La bataille pour la présidence du Parti civique se livre entre progressistes et nostalgiques Favreau, Mariane Le Parti civique se prépare avec fébrilité à une grande première dans son histoire: l'élection de son président par une assemblée générale des membres, samedi prochain. Cette élection, un tournant majeur pour le Parti civique, pourrait lui permettre de réaliser une unité maintes fois ébranlée ces dernières années. Et peut-être de prendre l'élan nécessaire pour affronter le scrutin municipal de 1990 avec des possibilités de succès. Depuis la fondation du Parti civique par Jean Drapeau, en 1960, jamais une assemblée générale n'a élu le président du parti. Sous M. Drapeau, maire indélogeable, il allait de soi qu'il en était le chef. Sans équivalent connu, le Parti civique ne comprenait d'ailleurs pas de membres, mais un caucus formé des conseillers municipaux du parti, de candidats défaits et de membres honoraires (ex-conseillers ou sympathisants). Le maire Drapeau avait l'habitude de dire que c'est la population de Montréal qui constituait le Parti civique... Et qu'elle était consultée lors des élections. Son successeur à la direction du parti, M. Claude Dupras, n'avait été élu, à l'été 1986, que par le caucus, soit moins d'une centaine de personnes. Cette fois, selon la constitution que s'est donnée le nouveau Parti civique, ce sont les délégués des associations de districts qui choisiront le président du parti. Inutile de dire que la cabale bat son plein. La mise en candidature se termine vendredi à 17h. M. Maurice Forget, un nouveau venu au parti, et M. Jean Lapostolle, déjà membre du conseil de direction, sont actuellement les deux candidats connus à la présidence. L'un et l'autre ont été «recrutés» par deux factions rivales du parti, identifiées sommairement comme étant «la bande à Nick» et «la bande à Sam». Nick Auf der Maur, qui a joint les rangs du Parti civique sous Claude Dupras, représente une aile se voulant plus progressiste, avec Bob Keaton, qui a grandement collaboré à la rédaction de la constitution. C'est ce groupe, où l'on retrouve aussi le nouveau conseiller Serge Sauvageau, qui a invité Me Maurice Forget à briguer la présidence. De son côté, Sammy Forcillo, conseiller municipal de 1982 à 1986, avait quitté l'exécutif du parti sous Claude Dupras, en même

temps que M. Angelo Anfossi et Pota Roumeliotis. Avec M. Serge Bélanger, il est assimilé aux «nostalgiques» veillant sur l'orthodoxie du Parti civique. C'est M. Lapostolle, conseiller municipal de 1978 à 1982, qu'il propose comme président. Mais tous les nouveaux venus au parti ne sont pas nécessairement de la bande à Nick, ni tous les anciens de la bande à Sam. Ainsi, chef intérimaire du parti après le départ de Claude Dupras, Jocelyne Ménard démissionnait quelques mois plus tard, avec Marc Beaudoin, un autre ex-conseiller municipal, pour s'opposer aux visées de «nostalgiques» à l'exécutif. C'est toutefois sur les instances de ce groupe que l'assemblée générale est appelée à modifier la constitution pour se donner d'abord un président, puis un chef qu'on choisira plus tard et qui sera candidat à la mairie. Tout indique que cette modification aux statuts ne soulèvera pas, vendredi soir, de débats passionnés. De nombreux membres admettent la difficulté, pour le parti d'opposition, d'intéresser un candidat prestigieux si longtemps avant les élections. Entre-temps, le nouveau président poursuivra la réorganisation, l'orientation politique et le financement du parti. Il voudra surtout refaire l'unité entre les vieux routiers et les nouvelles recrues. Les deux candidats doivent d'ailleurs conférer en vue d'unir leurs efforts pour le bien du parti après l'élection. Si l'assemblée générale est ouverte à tous, à l'École de technologie supérieure, seuls les délégués et les membres du caucus auront le droit de vote. Les organisations régionales ont élu leurs 179 délégués ces dernières semaines. Pierre Lorange, ex-coordonnateur du parti, a réintégré la formation et participera à l'assemblée. Yvon Lamarre, l'ancien président du comité exécutif de la Ville, pourrait y être aussi. Avant les élections, les délégués se pencheront sur le développement économique de Montréal et sur l'habitat

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-05-10

Select in Zotero zotero://select/library/items/NY4IZ8V3

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:54

La bataille pour la présidence du Parti civique se livre entre progressistes et nostalgiques

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé La Presse Nouvelles générales, mercredi 10 mai 1989 399 mots, p. A5 La bataille pour la présidence du Parti civique se livre entre progressistes et nostalgiques Gruda, Agnès Un parc à l'endroit de l'actuel dépotoir, une zone résidentielle tout autour et un centre de haute technologie en bordure de l'autoroute Métropolitaine: telles sont les grandes orientations retenues par la ville de Montréal pour l'aménagement de l'ancienne carrière Miron. Un document, rendu public hier, précise que le parc occupera 10 millions de pieds carrés, soit environ la moitié du terrain, au coeur de la carrière. Le quartier résidentiel entourera le parc, en se taillant une tranche de quelque six millions de pieds carrés. Et une bande de quatre millions de pieds carrés, coincée entre la carrière et l'autoroute, tentera d'attirer des entreprises de haute technologie. La carrière Miron a été acquise par la ville il y a cinq ans. Elle doit cependant servir de site d'enfouissement de déchets jusqu'en 1994. D'ici là, l'administration municipale compte mener une vaste consultation publique, afin de préciser la triple vocation de ce site. Le parc comportera-t-il un terrain de golf, comme il en a déjà été question sous l'administration Drapeau? Quel genre d'équipements publics y installera-t-on? Quelle sera la densité du quartier résidentiel? Y aura-t-il une zone commerciale? Quel type d'industries espère-t-on recruter? Voilà autant de questions sur lesquelles les Montréalais seront appelés à se prononcer au cours de la consultation publique, dont le coup d'envoi sera donné mardi prochain, lors d'une première assemblée d'information. Le 27 mai, le groupe PARI (Projet d'aménagement résidentiel et industriel de Saint-Michel) tiendra un colloque sur l'avenir de la carrière Miron. Les audiences publiques, tenues sous l'égide d'un comité consultatif présidé par Mme Lise Denis, directrice générale de l'Association des Centres de services sociaux du Québec, se tiendront à compter du 19 juin. Le comité remettra son rapport en septembre prochain. Le mois suivant, la ville lancera un «concours de concepts d'aménagement». Les firmes intéressés auront jusqu'en avril 1990 pour y participer. Et c'est en mai de la même année que l'on commencera à ébaucher le «plan directeur d'aménagement» du site Miron. L'administration municipale compte transformer l'actuelle «zone proscriée» en un «poumon vert» du nord de la ville, a indiqué hier M. John Gardiner, responsable des questions d'aménagement au comité exécutif de la ville. Quel sera le coût de ce poumon? La consultation à elle seule entraînera des dépenses de quelque \$125000, a-t-on précisé hier. Il a été toutefois impossible de connaître le budget prévu pour l'ensemble du projet. Selon M. Gardiner, les secteurs résidentiel et industriel pourront en fait générer des profits, par le truchement de l'impôt foncier et de la vente des terrains. Quant à l'aménagement du parc sur le site d'enfouissement - projet que M. Gardiner a élégamment qualifié de «réhabilitation du trou» - la ville souhaite le financer en augmentant les tarifs imposés aux villes qui y entreposent leurs ordures. La carrière Miron ne reçoit que des déchets venant de l'extérieur de Montréal, au tarif de \$16 la tonne. Selon un porte-parole de la ville, ce tarif entraîne actuellement un manque à gagner de \$4,5 millions par an. La ville de Montréal poursuit des négociations avec le ministre de

l'Environnement, Mme Lise Bacon, afin d'obtenir l'autorisation de hausser le tarif d'enfouissement, de façon à pouvoir créer un fonds pour l'aménagement du parc. Selon M. Gardiner, le ministre a déjà donné des «indications» laissant croire qu'elle serait favorable à cette demande.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-05-10

Pages P. A-5

Select in Zotero <zotero://select/library/items/NDGR7WA2>

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:54

Une première ébauche de ce que sera le dépotoir Miron après 1994

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé La Presse Nouvelles générales, mercredi 10 mai 1989 399 mots, p. A5 Une première ébauche de ce que sera le dépotoir Miron après 1994 Gruda, Agnès Un parc à l'endroit de l'actuel dépotoir, une zone résidentielle tout autour et un centre de haute technologie en bordure de l'autoroute Métropolitaine: telles sont les grandes orientations retenues par la ville de Montréal pour l'aménagement de l'ancienne carrière Miron. Un document, rendu public hier, précise que le parc occupera 10 millions de pieds carrés, soit environ la moitié du terrain, au coeur de la carrière. Le quartier résidentiel entourera le parc, en se taillant une tranche de quelque six millions de pieds carrés. Et une bande de quatre millions de pieds carrés, coincée entre la carrière et l'autoroute, tentera d'attirer des entreprises de haute technologie. La carrière Miron a été acquise par la ville il y a cinq ans. Elle doit cependant servir de site d'enfouissement de déchets jusqu'en 1994. D'ici là, l'administration municipale compte mener une vaste consultation publique, afin de préciser la triple vocation de ce site. Le parc comportera-t-il un terrain de golf, comme il en a déjà été question sous l'administration Drapeau? Quel genre d'équipements publics y installera-t-on? Quelle sera la densité du quartier résidentiel? Y aura-t-il une zone commerciale? Quel type d'industries espère-t-on recruter? Voilà autant de questions sur lesquelles les Montréalais seront appelés à se prononcer au cours de la consultation publique, dont le coup d'envoi sera donné mardi prochain, lors d'une première assemblée d'information. Le 27 mai, le groupe PARI (Projet d'aménagement résidentiel et industriel de Saint-Michel) tiendra un colloque sur l'avenir de la carrière Miron. Les audiences publiques, tenues sous l'égide d'un comité consultatif présidé par Mme Lise Denis, directrice générale de l'Association des Centres de services sociaux du Québec, se tiendront à compter du 19 juin. Le comité remettra son rapport en septembre prochain. Le mois suivant, la ville lancera un «concours de concepts d'aménagement». Les firmes intéressés auront jusqu'en avril 1990 pour y participer. Et c'est en mai de la même année que l'on commencera à ébaucher le «plan directeur d'aménagement» du site Miron. L'administration municipale compte transformer l'actuelle «zone proscriée» en un «poumon vert» du nord de la ville, a indiqué hier M. John Gardiner, responsable des questions d'aménagement au comité exécutif de la ville. Quel sera le coût de ce poumon? La consultation à elle seule entraînera des dépenses de quelque \$125000, a-t-on précisé hier. Il a été toutefois impossible de connaître le budget prévu pour l'ensemble du projet. Selon M. Gardiner, les secteurs résidentiel et industriel pourront en fait générer des profits, par le truchement de l'impôt foncier et de la vente des terrains. Quant à l'aménagement du parc sur le site d'enfouissement - projet que M. Gardiner a élégamment qualifié de «réhabilitation du trou» - la ville souhaite le financer en augmentant les tarifs imposés aux villes qui y entreposent leurs ordures. La carrière Miron ne reçoit que des déchets venant de l'extérieur de Montréal, au tarif de \$16 la tonne. Selon un porte-parole de la ville, ce tarif entraîne actuellement un manque à gagner de \$4,5 millions par an. La ville de Montréal poursuit des négociations avec le ministre de l'Environnement, Mme Lise Bacon, afin d'obtenir l'autorisation de hausser le tarif d'enfouissement, de façon à pouvoir créer un fonds pour l'aménagement du parc. Selon M. Gardiner, le ministre a déjà donné des «indications» laissant croire qu'elle serait favorable à cette demande.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-05-10

Pages P. A-5

Select in Zotero <zotero://select/library/items/L9QI232Z>

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:54

Les candidats à la présidence du Parti civique rejettent toute idée de scission ou de démission; Nick Auf der Maur rappelle que le parti créé par Jean Drapeau était un parti réformiste

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé La Presse Nouvelles générales, samedi 13 mai 1989 424 mots, p. A3 Les candidats à la présidence du Parti civique rejettent toute idée de scission ou de démission; Nick Auf der Maur rappelle que le parti créé par Jean Drapeau était un parti réformiste Favreau, Mariane «L'adversaire est à l'hôtel de ville, pas dans notre parti», répétaient hier, chacun à leur manière, diverses personnalités du Parti civique. Pour la première fois dans les annales du parti, c'est une assemblée générale de délégués qui élit aujourd'hui son président. Malgré la cabale parfois passionnée qui entoure cette élection, avec ses apartés et ses cocktails d'approche, les deux candidats, Maurice Forget et Jean Lapostolle, repoussent toute idée de scission du parti ou de démission d'un groupe si l'autre l'emporte. D'ailleurs, c'est à l'unanimité que la centaine de délégués présents hier soir ont amendé la constitution. Désormais, le Parti civique aura un président, dont les fonctions seront davantage celles d'un organisateur et d'un administrateur. Son chef, choisi plus tard, sera plutôt un homme politique puisqu'il sera le candidat à la mairie du parti. Avec chacun des candidats à la présidence, se présente également une équipe pour remplir les poste du conseil de direction du parti (quatre vice-présidents, un trésorier et un secrétaire). Et malgré les différences de style ou de vocabulaire, les deux aspirants-présidents partagent sensiblement les mêmes objectifs: faire du Parti civique un parti ouvert, dynamique, capable de refléter les aspirations des Montréalais. Une divergence, toutefois: M. Lapostolle estime que le président doit exercer ses fonctions à plein temps, M. Forget croit qu'il est possible d'y consacrer beaucoup de temps sans abandonner complètement ses activités professionnelles. A l'ouverture de l'assemblée générale, hier, le conseiller municipal Nick Auf der Maur a rappelé que le parti créé par Jean Drapeau était un parti réformiste. «Trente ans plus tard, la réforme s'impose encore à l'hôtel de ville, a-t-il soutenu. Il nous faut retourner à nos traditions d'origine car je n'ai jamais vu, depuis 15 ans que je suis conseiller, une administration aussi lamentable, faible et confuse que celle du RCM.» Il a d'ailleurs fait rire l'assistance en se moquant des commissions municipales sur l'Apartheid en Afrique du Sud ou sur la bombe nucléaire. «Et les trous dans les rues? Doré va dire que nous devrions étudier ces trous, mener une consultation là-dessus, et sans doute commander une étude de sociologues.» Pour sa part, le nouveau conseiller Serge Sauvageau a expliqué qu'il avait entendu parlé de «frictions» au parti. «Mais si le Parti civique a gagné dans Sault-au-Récollet, c'est que les gens de la base étaient là, et c'est ce qui est important au parti.» Si de nombreux ex-conseillers municipaux étaient présents hier (dont Pierre Lorange), plus nombreux encore étaient ceux qui constituent la deuxième vague du Parti civique. Des gens de tous âges, et de toutes origines dont certains en sont vraisemblablement à leur première assemblée délibérante. Les deux équipes qui se disputent aujourd'hui les postes du conseil de direction se composent comme suit. L'équipe qui pose sa candidature avec Maurice Forget comprend Jeanne-Mance Calvé, Sai Yuk-Yip, Fernand Joubert, Pierre Gagnier, Robert Keaton et Michel Sénécal. Ces trois derniers sont déjà membres du conseil de direction. Avec Jean Lapostolle, qui siège actuellement au conseil de direction, on retrouve Sammy Forcillo, Nicole Gagnon, Pierre Martineau, Eliana Marengo, Serge Bélanger et Johnny Izzi, chef intérimaire du parti.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-05-13

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/8AZDPJGE

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:54

Les candidats à la présidence du Parti civique rejettent toute idée de scission ou de démission; Nick Auf der Maur rappelle que le parti créé par Jean Drapeau était un parti réformiste

Type Article de journal

Auteur Gérald Leblanc

Résumé La Presse Opinions, lundi 15 mai 1989 692 mots, p. B3 Les candidats à la présidence du Parti civique rejettent toute idée de scission ou de démission; Nick Auf der Maur rappelle que le parti créé par Jean Drapeau était un parti réformiste Leblanc, Gérald Ce fut un vrai congrès, avec le suspense et les intrigues qui donnent du piquant à la vie politique, qui en font un sport avec des gagnants et des perdants. Le Parti civique se choississait un président et un conseil d'administration. Deux clans bien identifiés s'affrontaient: la vieille garde du parti et la nouvelle vague des réformistes, arrivée depuis l'écrasante défaite de 86. D'un côté, Pierre Lorange et l'ombre

d'Yvon Lamarre, absent de corps mais omniprésent d'influence, de l'autre Nick Auf der Maur et Serge Sauvageau, les deux nouveaux conseillers du parti. D'un côté, les membres de la famille de Jean Drapeau, de l'autre les étrangers, que le fondateur avait préféré à ses propres enfants, à l'heure de l'héritage. C'est la famille qui a gagné. Comme le titrait La Presse, hier matin, c'est l'équipe d'Yvon Lamarre qui l'a emporté. Les enfants du Parti civique ont remis la main sur le bien familial. «On avait confié à un sous-traitant (Claude Dupras) le soin de moderniser la demeure. Maintenant que c'est fait, on met fin à la commandite et on reprend notre bien», disait un vieux routier de la scène municipale. En regardant Pierre Lorange, entouré des vétérans du parti, on avait l'impression d'assister à un juste retour des choses, à une sorte de réparation d'une profonde injustice. Ce que le père tout-puissant leur avait enlevé, les enfants venaient de le récupérer. C'est en effet Jean Drapeau lui-même qui avait refusé de passer la main à Yvon Lamarre, une première fois en 82 et une seconde en 85, et à Pierre Lorange, peu avant l'élection de novembre 86. C'est plutôt un pur étranger, Claude Dupras, que Jean Drapeau a choisi comme héritier. Après avoir encaissé une cuisante défaite, inévitable devant l'irrésistible montée du RCM, l'ingénieur Dupras a mis en branle le processus de transformation du Parti civique. D'un club privé, machine électorale au service de Jean Drapeau, M. Dupras a tenté de faire un vrai parti politique, avec des membres et une vie publique. Les enfants de la famille n'ont jamais accepté ce métèque. L'an dernier, Yvon Lamarre et Pierre Lorange ont convaincu Germain Prigent, le seul conseiller élu en 86, de démissionner. Sans présence au conseil de ville, le Parti civique et son chef Claude Dupras se trouvaient ainsi réduits à néant. C'était hier la conclusion de l'offensive menée par la familia. Yvon Lamarre et Pierre Lorange ont décidé que le temps était venu de remettre la main sur le parti, à 18 mois des prochaines élections générales. Et ils ont réussi à écarter les étrangers. En regardant, de l'autre côté, les Nick Auf der Maur, Robert Keaton et Maurice Forget (le candidat à la présidence de l'équipe des nouveaux venus), prenant place ensemble pour encaisser la défaite, on avait envie de crier à l'injustice. C'est Nick Auf der Maur qui a sauvé le Parti civique, lorsque Germain Prigent a quitté. En se joignant à Claude Dupras, le journaliste-politique a permis au parti de conserver son titre d'opposition officielle et ses subventions de recherche. C'est encore Nick Auf der Maur qui est responsable de la victoire du Parti civique aux élections complémentaires dans Sault-au-Récollet, le mois dernier. La vieille garde du parti ne voulait même pas présenter de candidat. Nick Auf der Maur a alors convaincu Serge Sauvageau, un jeune avocat qui leur avait aidé dans l'affaire de l'hôtel Queen's, de se présenter et de l'emporter pour le Parti civique. C'est Robert Keaton qui est en grande partie responsable des réformes qui ont permis au Parti civique de tenir un vrai congrès démocratique pour l'élection d'un président. Et leur candidat à la présidence, Maurice Forget, un avocat projetant une image moderne, aurait consacré la conversion du Parti civique en formation susceptible d'offrir un choix aux électeurs mécontents du RCM. Ces gens étaient cependant tous des étrangers que la famille vient de remettre à leur place. «Je suis heureux qu'ils soient au parti, mais je ne voulais pas qu'ils soient les premiers», a résumé Yvon Lamarre. Qu'advient-il maintenant que la familia a remis la main sur le Parti civique? On peut s'attendre au départ de Nick Auf der Maur, un franc-tireur mal à l'aise dans la continuité et la discipline de parti, et au retour de Germain Prigent. On peut aussi prévoir une chaude lutte dans Parc-Extension, où se tiendra bientôt une élection complémentaire. Pour l'unité du Parti civique, il était en effet préférable que la vieille garde l'emporte, car elle ne se serait jamais ralliée. C'est un peu comme le clan de Jean Chrétien ou de Jacques Parizeau qui ne s'est jamais rallié à John Turner ou Pierre-Marc Johnson. Les malheureux successeurs des demi-dieux Trudeau, Lévesque et Drapeau devaient être sacrifiés pour apaiser l'implacable colère du père intouchable. Il est cependant encore loin d'être évident que le Parti civique puisse offrir une solution de rechange au RCM, qui éprouve pourtant de sérieuses difficultés en cette troisième année de mandat. C'était le parti d'un homme, d'un seul homme, Jean Drapeau, comme l'Union Nationale était la chose de Maurice Duplessis. Et l'on recommencera à dire qu'il vaut peut-être mieux recommencer à neuf, avec une toute nouvelle formation pour novembre 90, plutôt que de transformer un vieux chalet en maison moderne. C'est sans doute ce qu'évoquait, samedi, Nick Auf der Maur, quand on lui a demandé ce que nous réservait l'avenir de la joute municipale à Montréal. «On verra!» s'est contenté de dire le politique caméléon, qui a déjà porté les couleurs d'une dizaine de formations. La réponse pourrait venir de Serge Sauvageau, la recrue surprise, qui se sent à l'étroit dans la familia du Parti civique.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-05-15

Pages P. B-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/6Y87LDEB

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:54

Les candidats à la présidence du Parti civique rejettent toute idée de scission ou de démission; Nick Auf der Maur rappelle que le parti créé par Jean Drapeau était un parti réformiste

Type Article de journal

Résumé La Presse Nouvelles générales, mardi 16 mai 1989 152 mots, p. A8 Les candidats à la présidence du Parti civique rejettent toute idée de scission ou de démission; Nick Auf der Maur rappelle que le parti créé par Jean Drapeau était un parti réformiste Même si la campagne de financement du Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM) a pris fin dimanche, ce n'est que jeudi que les résultats finals en seront dévoilés. Il reste en fait des rapports à compiler et des sommes d'argent à recueillir, indique un porte-parole du parti, Lily Robert. Elle assure toutefois que la campagne, dont l'objectif global était de \$150000, a bien fonctionné. Jusqu'ici, une dizaine de districts ont atteint l'objectif qui leur avait été fixé, et ce nombre pourrait augmenter avec la compilation finale. Le district Ahuntsic a refusé de participer à cette levée de fonds pour marquer son insatisfaction quant à plusieurs dossiers qui touchent le quartier (pas de stationnement sur vignettes, pas de plan de circulation, mauvais état du boulevard Gouin, parcs). Ses responsables doivent avoir une autre réunion avec l'exécutif du RCM, le mois prochain. D'ici là, le conseiller Pierre Bastien, vertement semoncé par le maire Doré, réserve ses commentaires. Par ailleurs, le RCM prépare son colloque des 2 et 3 juin prochains sur la démocratisation et la décentralisation. On s'y penchera sur des éléments de réflexion utiles pour le congrès de l'automne prochain.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-05-16

Pages P. A-8

Select in Zotero zotero://select/library/items/TCQHX8YF

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:54

Quality report

- Item has no authors

Déversement de produits toxiques à la carrière Miron : la police enquête

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé La Presse Nouvelles générales, mardi 16 mai 1989 379 mots, p. A3 Déversement de produits toxiques à la carrière Miron : la police enquête Favreau, Mariane L'enquête des autorités municipales sur le déversement, dans la carrière Miron, de produits toxiques a débouché hier sur une enquête policière. C'est que l'inventaire des produits qui étaient conservés dans l'entrepôt municipal de la rue Bellechasse, a mis au jour la disparition de 1200 livres de DDT, de quantités indéterminées d'insecticides, de détergents et de désinfectants, a indiqué au conseil le président du comité exécutif, Michael Fainstat. «Il y a eu un va-et-vient illégal dans l'entrepôt, a-t-il expliqué par la suite. On a constaté que ces produits manquent, et tout indique qu'ils n'ont pas été déversés au site d'enfouissement Miron. «Nous avons suffisamment d'éléments pour croire à un vol. Ces produits ont une certaine valeur sur le marché, sur le marché noir pour ce qui est du DDT.» Ce produit est interdit au Canada depuis une dizaine d'années. La ville entreposait ce DDT depuis une dizaine d'années, en attendant de savoir qu'en faire. Le ministère de l'Environnement était au courant. On ignore quand ces vols ont pu avoir lieu, mais on en arrive à cette conclusion en regard des derniers inventaires et des témoignages de diverses personnes. M. Fainstat a précisé que l'accès à l'entrepôt était restreint. Par conséquent, toutes les personnes concernées seront l'objet de l'enquête policière. Elles sont toutes employées au service de l'Approvisionnement et des immeubles. Cette enquête policière se fera parallèlement à celle que mènent les autorités municipales sur le déversement de produits toxiques au site d'enfouissement Miron. Quant au fonctionnaire qui a alerté le public sur ce déversement, M. René Houle, il est suspendu, selon M. Fainstat, sur décision administrative de ses supérieurs. Il n'a pas voulu s'étendre sur son dossier personnel mais il attend un rapport détaillé là-dessus également. Par ailleurs, M. Fainstat a rendu public hier le rapport de la firme ECO, chargé d'évaluer l'impact environnemental du déversement de produits toxiques à la carrière Miron. On y apprend que pendant 18 jours, de 1100 à 1200 camions par jour ont déversé dans la carrière des produits qui auraient dû demeurer à l'entrepôt municipal de la rue Bellechasse. Cinq cents gallons de pesticide liquide ont été dispersés manuellement sur les quelques kilomètres de talus de remblais de terre formés lors du recouvrement des déchets domestiques, a-t-on appris. Le reste des pesticides liquides et les solides ont été mélangés aux déchets domestiques et recouverts d'une couche de terre d'environ 10 pouces. La liste des produits comprend: 200 gallons d'andrin, 135 gallons de lindane, 120 gallons de vamafog, du malathion, de l'Abate, du pival, de l'arsenic, du cyanure. Le rapport indique que les eaux provenant du bassin de drainage sont pompées dans des lacs collecteurs, avant de rejoindre les égouts et l'usine de traitement des eaux usées. La firme assure que ce déversement aura «un impact peu significatif sur l'environnement considérant la nature du site». Et M. Fainstat de rappeler que les eaux de ruissellement sont

traitées, que les déchets sont déjà recouverts de cinq mètres de déchets domestiques, et que l'analyse des eaux de lixiviat se poursuit jusqu'à la fin de juin.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-05-16

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/WVB8LNRR

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:54

Soirée d'information sur la mise en valeur de la carrière Miron

Type Article de journal

Résumé La Presse Nouvelles générales, mardi 16 mai 1989 56 mots, p. A8 Soirée d'information sur la mise en valeur de la carrière Miron La soirée d'information précédant les consultations sur la mise en valeur de la carrière Miron se tiendra ce soir, au sous-sol de l'église Saint-Bernardin-de-Sienne, angle Crémazie et 8e avenue, à partir de 19h. Les citoyens intéressés au projet d'aménagement pourront obtenir l'information et les orientations préliminaires de la Ville. Le début des travaux n'est cependant pas envisagé avant 1994, une fois que la carrière aura fait le plein d'ordures.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-05-16

Pages P. A-8

Select in Zotero zotero://select/library/items/2UQ29HCL

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:54

Quality report

- Item has no authors
-

Montréal offre \$18 millions à l'UQAM pour son pavillon Lafontaine

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé La Presse Nouvelles générales, mercredi 17 mai 1989 416 mots, p. A3 Montréal offre \$18 millions à l'UQAM pour son pavillon Lafontaine Favreau, Mariane La décision de l'administration Doré d'acheter le pavillon Lafontaine de l'UQAM au coût de \$18 millions, n'a pas fait l'unanimité du conseil municipal, hier. Le conseiller Pierre Yves Melançon a proposé que la commission de l'administration et des finances étudie d'abord la pertinence de cet achat. Ce qui a été refusé par la majorité. C'est essentiellement pour regrouper des fonctionnaires du service des Loisirs et du développement communautaire, majoritairement installés à Saint-Michel, que l'administration Doré veut acquérir l'immeuble dont l'UQAM n'a plus besoin, angle Sherbrooke et Calixa-Lavallée, dans le parc Lafontaine. Ce pavillon, autrefois l'École Normale Jacques-Cartier, accueillait le module de la Formation des maîtres qui sera désormais sur le campus de la rue Saint-Denis, dans le nouvel immeuble boulevard René-Lévesque. Le conseiller Sam Boskey a soulevé maintes questions tant sur le prix d'achat que sur le besoin de regrouper les employés du service municipal. Il estime que ce serait «un peu irresponsable» de dépenser \$18 millions de l'argent des contribuables uniquement pour cela. Que le pavillon soit situé en face de la bibliothèque municipale et dans le parc Lafontaine, comme on l'indique dans les documents municipaux, ne lui semblent pas des arguments très lourds en faveur du regroupement des fonctionnaires. A moins d'avoir d'autres explications, il ne voit rien qui justifie une telle priorité dans l'affectation des fonds municipaux. La superficie du pavillon, composé de plusieurs parties, est d'environ 148000 pieds carrés, mais le terrain compte 253890 pieds carrés. Quant au prix demandé, \$18 millions, M. Boskey s'en inquiète puisque l'évaluation municipale est de \$11 millions. Mais une firme indépendante d'évaluation en arrive à \$17,8 millions. Il s'interroge également sur les conditions de vente où figure une exemption, pour l'UQAM, de construire les places de stationnement réglementaires à son nouveau campus. De plus, ce n'est qu'en juillet 1992 que la ville prendrait possession de cet immeuble, mais elle en paierait une tranche de \$7 millions cette année, \$6 millions l'an prochain, et \$5 millions par la suite. Il est également

indiqué dans les documents que le fruit de la vente de son pavillon permettra à l'UQAM de financer la construction de son nouveau pavillon, boulevard René-Lévesque. «Ce n'est pas à la ville de financer les universités, c'est à Québec», a rappelé le conseiller Marvin Rotrand. Il estime que cet achat est sans doute intéressant pour les fonctionnaires mais n'apporte pas grand-chose à la population. Ces affirmations ont fait bondir Mme Léa Cousineau, responsable à l'exécutif du service des Loisirs et du développement communautaire. «Il ne s'agit pas de ramener en un seul local tous les modules du service qui doivent rester dans les régions. Mais la présence en un même lieu de certains modules peut faciliter le dynamisme et la communication.» Pour sa part, John Gardiner assure qu'il s'agit d'un dossier bien étoffé, qui se base sur deux considérations: l'efficacité du service et la volonté de devenir propriétaire. «Notre budget de location de locaux approche les \$30 millions par année à la ville, indique-t-il. Ce sont des dépenses récurrentes, appelées à croître. Nous avons décidé de favoriser plutôt l'achat.» Il soutient également que l'achat de cet immeuble revient à \$90 le pied carré alors qu'une location en coûte \$20. «Notre achat se paie au bout de 10 ou 12 ans.» Il faut toutefois ajouter les travaux d'aménagement de l'institution estimés à \$50 le pied carré pour en faire des bureaux municipaux.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-05-17

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/S3GMP69U

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:54

Montréal : le Conseil municipal adopte la nouvelle carte électorale

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé La Presse Nouvelles générales, vendredi 19 mai 1989 181 mots, p. A9 Montréal : le Conseil municipal adopte la nouvelle carte électorale Gruda, Agnès Le conseil municipal a adopté hier, par un vote de 36 contre 13, la nouvelle carte électorale de Montréal. Le projet approuvé par le conseil prévoit la disparition de dix districts électoraux, et donc d'autant de sièges de conseillers, qui passeront de 58 à 48. Dans sa première version, la carte électorale devait être amputée de 11 districts. Mais à la suite d'audiences publiques tenues la semaine dernière, le comité exécutif a donné raison à la population de Pointe-aux-Trembles, qui réclamait le maintien de ses trois conseillers actuels. Malgré ce changement, ainsi que d'autres modifications touchant la délimitation de quelques districts, plusieurs conseillers ont protesté hier contre la nouvelle carte, qui sera en vigueur lors des élections de 1990. «Réduire le nombre de conseillers, ce n'est pas du courage politique, mais de la stupidité politique», s'est exclamé Arnold Bennett, conseiller de Notre-Dame-Grâce, dont le district sera fondu avec celui de Décarie. Le conseiller Pierre-Yves Melançon a fait valoir que la nouvelle carte crée deux classes de citoyens, compte tenu des variations de populations entre les districts. D'autres protestations sont venues de conseillers représentant les arrondissements Rosemont-Petite-Patrie (qui perd un conseiller) et Villeray-Saint-Michel, qui se voit amputé de deux districts. Même si elle a été avalisée hier par le conseil municipal, la nouvelle carte pourrait encore être modifiée. Elle doit en effet être approuvée par la Commission de la représentation électorale, qui tiendra des audiences publiques si au moins 500 citoyens en font la demande.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-05-19

Pages P. A-9

Select in Zotero zotero://select/library/items/7XW69ZKN

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:54

McGill verse \$500 000 pour la construction de logements sociaux dans le sud-ouest

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé La Presse Nouvelles générales, vendredi 19 mai 1989 316 mots, p. A10 McGill verse \$500 000 pour la construction de logements sociaux dans le sud-ouest Gruda, Agnès L'université McGill s'engage à verser

\$500000 dans un fonds qui servira à la construction de logements sociaux dans les quartiers de Saint-Henri et de la Petite-Bourgogne. Cet engagement fait partie d'un protocole d'entente sans précédent, signé hier entre l'université et des groupes communautaires du Sud-Ouest de Montréal. L'entente met fin au vent de colère qui soufflait sur ce quartier montréalais depuis que l'université McGill a réclaté un changement de zonage afin de transformer en résidence pour étudiants un des rares bâtiments industriels du Sud-Ouest. Tout le monde s'étant mis d'accord, le changement de zonage a été adopté hier, sans opposition, par le Conseil municipal. On se souvient que l'université McGill avait acheté, il y a quelques mois, un bâtiment industriel pratiquement désaffecté, situé près des rues Delisle et Rose-de-Lima, avec l'intention de le transformer en chambres pour étudiants. Plusieurs groupes tels que Urgence Sud-Ouest, ainsi que des organismes de défense des assistés sociaux, avaient organisé une opposition massive contre ce projet, affirmant que ce secteur défavorisé de la ville avait plutôt besoin d'emplois et de logements sociaux. L'entente conclue hier prévoit que l'université McGill placera \$500000 pour une période de cinq ans dans le Fonds d'investissement social en habitation. Il s'agit en fait d'un prêt consenti à un taux d'intérêt préférentiel et destiné à l'achat d'édifices pouvant être transformés en HLM. D'autre part, l'université McGill s'engage à faire appel à des gens du quartier pour travailler à l'entretien de la résidence d'étudiants. Elle promet aussi de louer ses locaux à des tarifs «modérés» aux organismes de la communauté. L'entente prévoit également la mise sur pied d'un comité visant à faciliter «l'intégration» des étudiants au quartier. Les détails de l'accord doivent encore être précisés, mais le porte-parole d'Urgences Sud-Ouest, M. Jean-Marc Gareau, se disait hier très heureux du dénouement de cette affaire. Le conseiller Marcel Sévigny, qui s'était battu contre le projet de McGill, s'est lui aussi montré satisfait du cours des événements. Il a toutefois émis plusieurs réserves sur la façon dont l'administration municipale avait mené ce dossier. «L'administration était prête à ignorer l'intérêt de la population du Sud-Ouest, et ce n'est que grâce à l'ouverture d'esprit de McGill et de la communauté qu'elle a réussi à sauver les meubles», a-t-il déploré. Le conseiller Pierre Goyer s'est demandé, pour sa part, si la façon dont le litige a été réglé ne laisse pas croire aux promoteurs qu'ils peuvent «acheter» un changement de zonage, pendant que la Ville s'en lave les mains.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-05-19

Pages P. A-10

Select in Zotero zotero://select/library/items/LQK93CXE

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:54

Pistes cyclables : lent démarrage

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé La Presse Sciences et techniques, dimanche 21 mai 1989 145 mots, p. B5 Montréalités Pistes cyclables : lent démarrage Favreau, Mariane Aux citoyens qui s'inquiètent de la lenteur de l'administration Doré à étendre le réseau de pistes cyclables, Léa Cousineau répond par la prudence. «L'accélération des travaux dépend de la volonté de poser les bons jalons pour ne pas répéter des erreurs antérieures. Nous accélérerons quand nous aurons fait la preuve d'une implantation sécuritaire dans l'avenue Rachel, et des voies menant au métro, dans le Sud-ouest.» On envisage également un lien avec la rive sud du fleuve et le conseil municipal a adopté, cette semaine, les budgets requis pour relier le Pont-Viau (menant à Laval) à la piste du boulevard Gouin. Il s'agit d'une dépense de \$34000. Une aire de repos sera aménagée à proximité. Le tout devrait être terminé en juin. Mme Cousineau, qui est responsable de cette question au comité exécutif de la ville, a indiqué lundi dernier que la ville a soumis une demande d'aide au financement des nouvelles pistes cyclables au ministre du Loisir, Chasse et Pêche. Le ministre serait prêt à endosser une partie des coûts du lien cycliste avec la Rive-Sud, a-t-elle déclaré. Mais plutôt qu'une approbation générale de financement, le ministère veut examiner chacun des projets un par un.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-05-21

Pages P. B-5

Select in Zotero zotero://select/library/items/SRLPCHT2

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:54

Protestations contre l'accueil fait au consul du Chili à Montréal

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé La Presse Annonces classées, mercredi 24 mai 1989 336 mots, p. E8 Protestations contre l'accueil fait au consul du Chili à Montréal Favreau, Mariane Une cinquantaine de manifestants ont protesté hier, devant l'hôtel de Ville, parce que le maire Doré recevait le nouveau consul du Chili à Montréal, M. Patricio Montero Jaramillo. Ces manifestants ignoraient sans doute que le maire a fait part au nouveau consul des préoccupations de son administration, et des Montréalais en général, relativement aux libertés et à la protection des droits de l'homme dans ce pays sud-américain. Si protocolaire qu'il fût, l'accueil a également suscité la réprobation des conseillers municipaux Pierre Goyer et Marcel Sévigny, qui avaient suggéré la semaine dernière que la présentation des lettres de créance du diplomate se fasse auprès de fonctionnaires de la Ville plutôt que du maire Doré lui-même. De leur côté, des membres de la communauté chilienne disent que le maire Drapeau n'a jamais reçu lui-même un consul du Chili à Montréal. Ils citent les condamnations de l'ONU, dont fait partie le Canada, pour les violations des droits individuels dans ce pays, et le martyre de Carmen Quintana, «témoin vivant des atrocités commises par la dictature». «Au Chili, tous les maires sont désignés par le régime», affirment-ils. Ils craignent que l'accueil fait par la mairie au nouveau consul ne soit interprété et utilisé comme une reconnaissance et un appui au régime Pinochet. L'Instance de coordination de la solidarité avec le Chili, qui organisait la manifestation, rappelle que la mairie n'a jamais reçu le consul d'Afrique du sud, «un régime similaire à celui du Chili». Le protocole est une chose C'est la conseillère Ginette L'Heureux, associée au maire pour les affaires internationales, qui a répondu par lettre aux objections du conseiller Sévigny: «L'accueil protocolaire du consul général du Chili ne constitue nullement une prise de position en faveur du régime militaire au pouvoir dans ce pays, et ne présume aucunement des opinions de monsieur Jean Doré», écrivait-elle le 17 mai. «Ces rencontres protocolaires n'interdisent pas d'exprimer les vues de notre administration sur les sujets qui nous préoccupent. Je vous prie de croire que nous n'hésiterons pas à faire part au consul général de nos préoccupations personnelles, assurait-elle, et également de ce que nous croyons être le sentiment de la population montréalaise.» Mme L'Heureux rapportait hier que, en effet, le maire a signalé au nouveau consul que les Montréalais se sentent concernés par la protection des droits humains et les prochaines élections au Chili. Elle rappelle en outre que c'est le Canada, et non la municipalité, qui accepte le corps diplomatique. Quant aux précédents consuls chiliens, ils ont toujours figuré sur les listes d'invités aux réceptions de l'administration municipale, indique-t-elle après vérification. Plus de 40 pays maintiennent à Montréal des représentants officiels, ce qui en fait une ville consulaire importante.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-05-24

Pages P. E-8

Select in Zotero zotero://select/library/items/JZ864DSF

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:54

Montréal veut éliminer tous ses BPC d'ici la fin de l'année

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé La Presse Nouvelles générales, mercredi 24 mai 1989 274 mots, p. A3 Montréal veut éliminer tous ses BPC d'ici la fin de l'année Gruda, Agnès La Ville de Montréal a l'intention de se débarrasser, d'ici la fin de l'année, de tous les BPC «inactifs» qui sont actuellement stockés dans différents édifices municipaux. Au total, c'est 70 tonnes de biphényles polychlorés, provenant pour la plupart de condensateurs ou transformateurs désaffectés, qui quitteront Montréal dans les prochains mois. L'an prochain, à mesure que le système actuel d'éclairage des rues sera remplacé par des lampadaires au sodium, la ville héritera d'une vingtaine de nouvelles tonnes de BPC, qui seront éliminées au cours de 1990. Le comité exécutif a prévu un budget de \$500000 pour l'opération BPC en 1989, et de \$100000 pour l'année suivante. Selon un des responsables de la lutte contre les BPC, l'ingénieur municipal André Émond, la majeure partie de biphényles dont l'administration municipale devra disposer - une quarantaine de tonnes - proviennent de l'usine de filtration d'eau Charles Des Bailleurs, située à LaSalle. Ces BPC sont placés dans des barils scellés à mesure que l'on procède au changement du système électrique de l'usine. Des condensateurs désaffectés contenant des BPC attendent également de connaître leur sort à divers endroits de la carrière Miron. Selon M. Émond, ils n'ont pas fait l'objet de mesures de sécurité particulières. Dans ce cas, les «précautions industrielles normales» sont suffisantes pour éliminer tout risque, affirme l'ingénieur.

L'administration municipale compte faire acheminer tous ses BPC «inactifs» vers un incinérateur autorisé, peut-être outre-mer. Montréal n'a pas l'intention d'attendre la venue hypothétique d'une usine d'incinération au Québec pour éliminer ses biphényles. De toute façon, rien ne sera prêt au Québec avant la fin de la consultation menée par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, prévue pour 1992, note-t-on dans un document du comité exécutif. Les efforts consacrés cette année et l'an prochain par la ville constituent en fait le deuxième volet de la guerre municipale aux BPC. Au début du printemps, une cinquantaine de tonnes de BPC entreposés sous le pont de la Concorde ont pris la mer pour la Grande-Bretagne. Il restera maintenant, précise M. Émond, à faire l'inventaire de tous les biphényles polychlorés encore en usage dans les différents bâtiments de la ville.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-05-24

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/7U87X9K7

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:54

Débarassez-vous de vos déchets domestiques dangereux le 3 juin

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé La Presse Nouvelles générales, mercredi 24 mai 1989 421 mots, p. A3 Débarassez-vous de vos déchets domestiques dangereux le 3 juin Favreau, Mariane Il en coûtera environ \$1 million à la Ville de Montréal pour débarrasser ses citoyens des produits dangereux de toutes sortes qui dorment dans les armoires, les remises, les garages ou les sous-sols. C'est le samedi 3 juin que toute la population est invitée à déposer, en neuf points déterminés de la ville, ses restes de peinture, solvants, insecticides, herbicides et autres produits toxiques. Cette collecte spéciale ne concerne cependant pas les commerces, industries ou institutions. Et les 27 autres villes de la CUM auront aussi leurs propres lieux de collecte. Il faudra apporter les produits dans leur contenants d'origine et ne pas les mélanger les uns aux autres. Ceci pour faciliter l'élimination de ces produits par leur tri, indique le président du comité exécutif de la Ville, M. Michael Fainstat. Sur place, des employés municipaux et des chimistes effectueront le tri et l'emballage des produits. Le groupe Service central de réservoirs sera responsable du transport et de l'élimination des déchets. Il met 2000 barils à la disposition de la municipalité, davantage au besoin. Les déchets inorganiques seront traités à Stablex, à Sainte-Thérèse, et l'on disposera des déchets organiques dans les incinérateurs spéciaux de Mercier, sur la Rive-Sud, ou à Sarnia, en Ontario. Pas en métro ou autobus ... En lançant ce projet sans précédent à Montréal, M. Fainstat invite la population à utiliser le covoiturage plutôt que les transports publics pour apporter les produits indésirables aux endroits convenus. Il s'attend qu'au moins un p. cent des foyers, soit environ 3500, profiteront de l'occasion, mais il souhaite qu'il y en ait bien davantage. A Ottawa, une opération analogue a récemment attiré quatre p. cent des foyers au seul lieu de collecte prévu, ce qui a obligé les autorités à le fermer à midi plutôt qu'à 18h. A Montréal, toutes les villes de l'île participent à l'effort. Et M. Fainstat indique que si un emplacement était trop achalandé, on dirigerait la population vers les autres. Et si l'achalandage dépassait quatre p. cent, on fermerait les lieux. Mais pourquoi ne pas ramasser ces produits par camion au lieu d'obliger la population, moins motorisée qu'ailleurs, à se déplacer avec d'encombrants contenants à plusieurs kilomètres du domicile? Selon M. Fainstat, il serait plus dangereux de laisser traîner les produits toxiques dans les rues, ne serait-ce qu'une journée. Et le tri sera plus efficace aux dépôts prévus (il s'agit de cours municipales ou de la carrière Miron). Les services de police et de prévention des incendies seront mobilisés, et des dépôts de sable sont prévus à proximité pour étouffer tout début d'incendie éventuel. 30 points sur l'île M. Fainstat souligne que cette récupération de produits dangereux est une reponsabilité provinciale, et que Québec devrait en assumer les frais. «Mais nous prenons les devants au lieu d'attendre Québec», commente M. Fainstat. Cette journée de collecte est coordonnée par la CUM, et 30 sites seront ouverts à travers toute l'île de Montréal. L'effort financier de la Ville de Montréal sera d'au moins \$550000 auxquels s'ajoute plus de la moitié des \$750000 que déboursera la CUM. Quant à ses propres produits dangereux, récemment disparus de son entrepôt de la rue Bellechasse, M. Fainstat affirme que les enquêtes administrative et policière suivent leur cours. L'administration municipale a toutefois procédé à un inventaire de tous ses produits toxiques, et instauré une politique de gestion à leur égard.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-05-24

Pages P. a3

Select in Zotero zotero://select/library/items/HWJ3Z994

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54

La meilleure façon de détruire les déchets serait de les incinérer

Type Article de journal

Auteur André Noel

Résumé La Presse Nouvelles générales, jeudi 25 mai 1989 450 mots, p. A9 La meilleure façon de détruire les déchets serait de les incinérer Noël, André L'incinération est la façon la plus sûre de détruire les déchets en grande quantité, ont déclaré des conférenciers à un colloque de l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie qui a pris fin hier à Montréal. Cette méthode se heurte cependant à l'opposition d'une partie de la population, entre autres à cause des campagnes menées par les groupes environnementaux, a dit Richard Gilbert, conseiller municipal du Toronto métropolitain. «Il y a des occasions où les positions des groupes écologistes vont à l'encontre de la protection de l'environnement, a-t-il dit. En fait, l'incinération est beaucoup moins dangereuse que l'enfouissement des déchets.» Il faut bien sûr recycler, mais il serait idéaliste de croire que le recyclage peut constituer la principale méthode pour disposer des déchets, a-t-il ajouté. Toronto recycle seulement un à deux p. cent de ses ordures. En Allemagne, la ville de Cologne bat des records avec un taux de recyclage de 17 p. cent. En Californie, la ville de Berkeley a visé un taux de 50 p. cent, mais après quatre ans, a dû se satisfaire d'une proportion de 15 p. cent. «En attendant qu'on trouve la solution idéale, les déchets continuent à s'entasser dans des dépotoirs, a dit M. Gilbert. Or, toutes les études prouvent que les dangers pour l'environnement sont plus grands quand on enfouit les déchets que lorsqu'on les incinère avec des techniques appropriées. «Dans certains cas, les rejets des incinérateurs sont plus propres que l'air ambiant. Les incinérateurs servent alors d'épurateur d'air!», a-t-il lancé. L'incinérateur de Toronto a fermé l'an dernier. Un projet de remplacement a avorté cette année. De nombreux dépotoirs seront remplis à capacité. Une structure régionale a été créée pour trouver une solution. La situation est presque identique à Montréal. Les principaux lieux d'enfouissement, comme celui de l'ancienne carrière Miron, sont appelés à fermer. L'incinérateur des Carrières ne suffira pas à prendre la relève et devra lui aussi fermer un jour. Une régie intermunicipale a été mise sur pied. Elle a lancé un appel d'offres pour disposer des déchets de l'île. La profession de foi de M. Gilbert en faveur de l'incinération a sonné comme une douce mélodie dans les oreilles d'un autre conférencier, Harry Olivier, vice-président de la firme Ogden Martin Systems, un gros fabricant d'incinérateurs. M. Olivier a cité plusieurs études tendant à prouver les dangers de l'enfouissement et les bienfaits de l'incinération. Une de ces études, menées par le docteur Alvin Greenberg, en Californie, montre que les émissions d'air toxique des dépotoirs sont jusqu'à 47 fois plus élevées que celles des incinérateurs. A Kitchener, en Ontario, 76 résidences ont dû être évacuées en raison des gaz émis par un lieu d'enfouissement, a rappelé M. Olivier. Certains groupes craignent que les incinérateurs rejettent des dioxines, mais les installations modernes respectent amplement les normes, a-t-il ajouté. Un récent sondage mené par la firme Environics montre que 53 p. cent des Canadiens croient déjà que l'incinération est plus sûre que l'enfouissement. Les proportions sont de 59 p. cent à Montréal, 63 p. cent au Québec et 41 p. cent à Toronto. Danielle Tremblay, organisatrice du colloque, a dit en entrevue que le Québec devra probablement s'acheminer vers l'incinération comme principale méthode de destruction des déchets. «L'idéal, a-t-elle précisé, est d'adopter plusieurs méthodes plutôt qu'une seule.» La Fédération canadienne des municipalités a d'ailleurs exhorté les ministres de l'Environnement à adopter des lois pour réduire de 50 p. cent les emballages non consignés. La moitié du volume des déchets est constitué d'emballages au Canada. Les Européens utilisent deux fois moins d'emballages.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-05-25

Pages P. A-9

Select in Zotero zotero://select/library/items/QPAN2TUV

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:54

Le Board [Bureau de commerce de Montréal] veut un solide front commun Montréal-Métro

Type Article de journal

Auteur Laurier Cloutier

Résumé La Presse Économie, vendredi 26 mai 1989 333 mots, p. D7 Le Board [Bureau de commerce de Montréal] veut un solide front commun Montréal-Métro Cloutier, Laurier Le Bureau de commerce de Montréal mettra particulièrement l'accent cette année sur la réalisation d'un front commun solide du Montréal métropolitain.

Avec son nouveau président, Marc A. Leduc, 54 ans, directeur général, fiscalité, au Canadien National, le Board of Trade se donne des priorités du côté du développement des transports, du tourisme, de la qualité de vie pour attirer les investisseurs et des emplois bien rémunérés dans une économie florissante. Sous le thème Montréal 2000, avec d'autres groupes d'affaires, le Board veut également que la région profite au maximum des possibilités du libre-échange, des exportations, des transferts de technologie et de la recherche. Marc Leduc voudrait aussi contribuer au règlement des problèmes de succession qui frappent de nombreuses entreprises, en raison du cycle de développement industriel de l'économie du Québec. Pour ce faire, le nouveau président travaillera en équipe. C'était sa façon habituelle d'oeuvrer au cours de sa carrière dans les grandes entreprises. Il délèguera donc et s'associera les expertises externes. Front commun fissuré Le front commun de Montréal, qui a accumulé des succès notables ces dernières années, comme le contrat d'entretien des CF-18, s'est toutefois particulièrement fissuré à la fin de la bataille de l'Agence spatiale, pourtant gagnée. On se souvient qu'alors, certains comme le maire Jean Doré de Montréal, n'ont qu'amèrement accepté le choix de Saint-Hubert. Le Board n'est toutefois pas entré dans le jeu des dénonciations, souligne Alex Harper, vice-président exécutif. «Notre territoire attribué depuis 1842, c'est un rayon de 30 milles autour du Carré Victoria», déclare-t-il laconiquement. On croit savoir que le maire Doré notamment s'est fait dire de la fermer au lendemain du choix d'Ottawa. Il signait peu après une entente de front commun avec le maire Jean Pelletier de Québec. «Avec Jean Drapeau, c'était clair Mais la bataille de l'Agence spatiale a laissé des plaies dans le Montréal-Métro. Il faudrait les soigner et faire consensus par exemple autour d'un Bureau régional des données en transport, dans le cadre de la nouvelle bataille entre le ministre Marc-Yvan Côté, des Transports, et le maire Doré. Comme New York, Los Angeles et Tokyo, la région pourrait ainsi réaliser les études nécessaires avant de se lancer dans le tunnel métropolitain. Le Bureau se battra aussi carrément pour défendre Via Rail contre Ottawa. Enfin, Marc Leduc concède que Montréal ne s'est pas trouvé encore un leader charismatique pour l'aider à rallier les troupes pour les batailles stratégiques. «Dans le temps de Jean Drapeau, c'était clair», conclut Alex Harper.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-05-26

Pages P. D-7

Select in Zotero zotero://select/library/items/WKP4AR4M

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:54

Montréal accueillera en 1991 le Sommet des grandes villes du monde

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé La Presse Nouvelles générales, vendredi 26 mai 1989 209 mots, p. A3 Montréal accueillera en 1991 le Sommet des grandes villes du monde Gruda, Agnès Ne vous étonnez pas si, un jour de mai 1991, vous croisez les maires de Tokyo, de New York et d'Istanbul déambulant ensemble rue Sainte-Catherine... C'est en effet Montréal qui accueillera le prochain - et troisième - Sommet des grandes villes du monde. Un jury international réuni à Tokyo, mercredi, a décidé de faire de Montréal la ville hôte du sommet, de préférence à Madrid et Djakarta, ses principales concurrentes. L'hôtel de ville jubilait, hier, à l'annonce de la décision. En accueillant les maires des plus grandes cités du globe, Montréal «réaffirmera son caractère international», s'est réjoui le maire Jean Doré. Cette consécration internationale arrivera à point, à la veille des célébrations du 350^{ème} anniversaire de la ville, a noté M. Doré. Le premier Sommet des grandes villes a été organisé à l'initiative du gouverneur de Tokyo, Shunichi Suzuki, en 1985. L'an dernier, l'événement, auquel assistent les maires des plus grandes villes, a été tenu à Istanbul. L'idée du sommet est d'asseoir à la même table des maires représentant la plus grande ville de chaque pays, sur chaque continent. Ainsi, Montréal est la seule représentante du Canada à ce forum de mégapoles, comme New York est la seule porte-parole des États-Unis. Une vingtaine de grandes villes participent à l'événement. A titre de ville hôte, Montréal aura la responsabilité du secrétariat du sommet. Elle verra aussi à coordonner la préparation d'événements et exercera un leadership même sur le plan thématique, selon le maire Doré. Les Sommets des grandes villes n'attirent pas nécessairement des foules, a indiqué M. Doré hier. Mais selon le maire, ce n'est pas tant la quantité comme la qualité de ses participants qui contribue au prestige de l'événement.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-05-26

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/HLKSXS4

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54

Parc-Extension : les municipales de la "petite Grèce"

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé La Presse Plus, samedi 27 mai 1989 858 mots, p. B4 Parc-Extension : les municipales de la "petite Grèce" Gruda, Agnès L'homme hausse les épaules et résume laconiquement ce qu'il pense de la prochaine élection partielle dans le quartier montréalais de Parc-Extension: «I don't give a damn!» Nous sommes chez Variété Jarry, une vénérable institution au coeur de la «petite Grèce» de Montréal. L'établissement a des airs de dépanneur auquel on aurait greffé un magasin de babioles. Tout au fond, il y a un comptoir autour duquel les hommes s'agglutinent après le travail, pour boire du café, fumer des cigarettes et parler. A quelques jours de l'échéance du 28 mai, l'atmosphère y est franchement électorale. Les affiches des candidats se disputent les murs. A un moment, un organisateur de Pota Roumeliotis, la candidate du Parti civique, passe en coup de vent pour distribuer des dépliants électoraux. Une discussion animée éclate. «Moi, je ne voterai pas pour Pota», annonce un habitué des lieux. «D'abord, est-ce qu'elle habite dans le quartier? Alors... » Un autre client soutient la jeune femme «parce qu'elle est aimable». Un homme préfère le candidat du RCM, Costas Vracas: «C'est un universitaire, il est plus articulé.» Moins d'une semaine avant le scrutin, Variété Jarry, petit échantillon de la communauté hellénique de Montréal, est loin d'offrir une image d'unanimité. C'est pourtant au sein de cette communauté, qui compose plus de 40 p. cent de la population de Parc-Extension, que se jouera l'élection de demain. Ce district compris entre les rues Crémazie (au nord) et Ogilvy (au sud), et entre la voie du Canadien Pacifique (à l'est) et Ville Mont-Royal (à l'ouest), regroupe une quarantaine d'autres communautés culturelles. Selon un portrait dressé par l'organisation locale du RCM, les quelque 11000 électeurs recensés comptent neuf p. cent de Québécois francophones et six p. cent d'anglophones. Suivent les communautés arménienne et pakistanaise, les Slaves, les Italiens, les Haïtiens... Mais les cinq candidats qui se font la lutte pour le siège de conseiller laissé vacant par la démission de Sofoklis Rasoulis (reconnu coupable de fraude en février dernier), sont tous d'origine grecque. «On ne peut pas penser gagner une élection dans Parc-Extension sans être Grec», affirme Costas Vracas. Les candidats font tous campagne un peu sur le même thème: Parc-Extension est un quartier négligé, dépourvu de centres de loisirs; les écoles ferment; les jeunes ne savent pas où aller. C'est un quartier très pauvre: en 1986, le revenu familial moyen y était de \$21000, contre \$31000 pour l'ensemble de Montréal. Bref, font valoir les cinq candidats, le district a besoin d'une voix forte à l'hôtel de ville. Un quartier «différent» Parc-Extension, avec ses dizaines d'associations regroupant les gens selon leur province ou ville d'origine, est aussi un quartier «différent». On n'y gagne pas une élection de la même façon que dans le Plateau Mont-Royal. L'impression qui prédomine, c'est que «tout peut arriver dans Parc-Extension», ainsi que le résume Nick auf Der Maur, conseiller du Parti civique. Plus que les thèmes électoraux ou l'appartenance à l'un ou l'autre des partis municipaux, qui n'ont pratiquement pas de racines dans le quartier, c'est la personnalité des candidats qui est la plus susceptible de faire pencher la balance, avance un journaliste qui s'occupe d'émissions en grec à Radio Centre-Ville. C'est ce qui explique qu'un homme comme Sofoklis Rasoulis ait pu être élu à deux reprises, en 1982 et 1986. M. Rasoulis n'avait pas beaucoup «d'éducation», reconnaît-on avec un bel euphémisme dans le quartier. Mais il était près des gens. «Il lui arrivait de se présenter avec sa souffleuse chez une petite vieille pour déneiger son entrée», dit Alain André, chef du tout jeune Parti municipal. L'élection dans Parc-Extension aurait-elle un côté concours de popularité? En tout cas, plusieurs des candidats font valoir qu'ils sont «les plus connus» dans la communauté grecque. Commentateur sportif dans les médias grecs et organisateur d'événements athlétiques, le candidat du Parti municipal, Stavros Zagakos, jeune quarantaine, mise sur sa présence dans le quartier. «Tous les dimanches, il est en shorts avec les jeunes», note fièrement le chef du parti. S'il n'habite pas le quartier, le candidat du RCM, Costas Vracas, n'en estime pas moins avoir gagné ses galons auprès de la communauté, entre autres en tant que président de l'Association des travailleurs grecs. Détenteur d'un doctorat en histoire de l'Université Concordia, employé de la Commission des normes du travail, M. Vracas est accusé, par ses adversaires, d'être membre du Parti communiste du Canada. Il ne le nie pas et préfère ne pas commenter. Pour le Parti civique, Pota Roumeliotis, jeune trentaine, est la seule femme dans la course. Travailleuse sociale, elle s'est patiemment préparée à la politique en assistant, pendant plus de dix ans, aux assemblées du conseil municipal. «Je voulais me faire connaître de MM. Drapeau et Lamarre...» Elle s'est classée troisième aux élections de 1986, où elle représentait également le Parti civique. Son adversaire à l'investiture du Parti civique, Angelos Diacoumacos, 25 ans, a décidé de se lancer dans la course comme indépendant. Seul des candidats à être né au Québec, il est de la deuxième génération d'immigrants, ce qui ne constitue pas automatiquement un atout dans ce quartier. Il y a enfin Panayotis Kyriacou, qui a repris en main (ou, selon la rumeur, acheté pour une poignée de dollars) l'Alliance démocratique de Sofoklis Rasoulis. M. Kyriacou, ex-propriétaire d'une école de conduite, nie toutes les rumeurs entourant cette cocasse transaction. Dans son bureau où trône le sofa de velours or «hérité» de M. Rasoulis, le candidat affirme qu'il n'est pas responsable des erreurs de son prédécesseur. Sa conception de la démocratie est la suivante: «Un parti, c'est l'homme qui le dirige. Et moi je suis démocrate!» Même si personne ne se risque à faire des prévisions dans ce

quartier «imprévisible», la plupart des observateurs et militants croient que M. Kyriacou n'a aucune chance. On ne mise pas non plus tellement sur Angelos Diacoumacos, qui risque surtout de faire mal à Mme Roumeliotis. La bataille se jouera donc entre les trois partis, pour qui l'enjeu est de taille. Le Parti civique, longtemps moribond sous le coup de l'écrasante défaite de 1986, compte sur cette élection pour prouver que la victoire qu'il a arrachée par 25 voix dans Sault-au-Récollet, en avril dernier, est plus qu'un accident de parcours. Le Parti municipal, après des débuts prometteurs dans Sault-au-Récollet, trouverait, dans une éventuelle victoire, sa consécration comme véritable force d'opposition à Montréal. Quant au RCM, qui n'a jamais eu de conseiller dans Parc-Extension, il n'en a pas moins besoin de prouver que sa surprenante défaite d'avril ne constitue pas le premier signe d'une tendance irréversible. Tirant les leçons du passé, le maire Jean Doré a d'ailleurs passé plus d'une quinzaine d'heures à quadriller le quartier avec Costas Vracas. En comparaison, les électeurs de Sault-au-Récollet n'avaient eu la chance d'entrevoir le maire que pendant deux heures, quatre jours avant le scrutin.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-05-27

Pages P. B-4

Select in Zotero zotero://select/library/items/U8635IQ5

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:54

Le RCM perd par 16 voix dans Parc-Extension

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé La Presse Nouvelles générales, lundi 29 mai 1989 392 mots, p. A1 Le RCM perd par 16 voix dans Parc-Extension Gruda, Agnès Le candidat du Parti municipal de Montréal, M. Stavros Zagakos, a remporté hier l'élection partielle de Parc-Extension, arrachant la victoire à son adversaire du RCM par une mince marge de 16 voix. S'il a fait meilleure figure que lors de l'élection partielle de Sault-au-Récollet, où il était arrivé troisième, le parti du maire Jean Doré n'en vient pas moins d'essuyer une deuxième défaite en moins de deux mois. Un peu plus de la moitié des 11000 électeurs de Parc-Extension ont participé au scrutin d'hier, ce qui constitue une très forte participation dans le contexte d'une élection partielle. M. Zagakos, commentateur sportif à la télévision communautaire grecque et organisateur de compétitions athlétiques, a obtenu 1480 voix, contre 1464 pour le candidat du RCM, M. Costas Vracas. Le Parti municipal, représenté par Mme Pota Roumeliotis, a dû se contenter d'une troisième place, avec 1270 voix. Un candidat indépendant, Angelos Diacoumacos, adversaire défait de Mme Roumeliotis à l'investiture du Parti civique, a causé la surprise en récoltant un peu plus de 20 p. cent des suffrages. Le successeur de Sofoklis Rasoulis à la tête de l'Alliance démocratique, M. Panayotis Kyriacou, n'a recueilli que des miettes, avec un peu plus de 200 votes. On se souvient que l'élection dans Parc-Extension a été rendue nécessaire par le départ du conseiller Rasoulis, reconnu coupable de fraude en février dernier. Rassemblés au sous-sol d'une église grecque de la rue Saint-Roch, les supporters de M. Zagakos exultaient hier. «C'est le signe que les Montréalais veulent un changement», se réjouissait le chef de la toute jeune formation politique qu'est le Parti municipal, M. Alain André. M. André avait frôlé la victoire de 25 voix lors de l'élection tenue en avril dans Sault-au-Récollet. Avec les résultats d'hier, son parti vient de faire son entrée à l'hôtel de ville. «Nous travaillons maintenant à la préparation des élections générales de novembre 1990», affirmait M. André. Quant à M. Zagakos, oeillet blanc à la boutonnière, il a expliqué sa victoire en répétant ce qu'il a fait valoir tout au long de sa campagne électorale: «Je suis le seul des candidats à habiter dans le quartier, je suis très connu dans la communauté grecque.» La communauté grecque représente plus de 40 p. cent de la population de Parc-Extension, un quartier qui se situe en quelque sorte en prolongement nord d'Outremont, entre les rues Ogilvy et Crémazie, et entre la voie du Canadien Pacifique et Mont-Royal. Le suspense a duré presque jusqu'à l'annonce des derniers résultats, hier soir, et les deux candidats en tête se sont talonnés tout au long de la soirée. Pour le maire Jean Doré, les résultats d'hier ne constituent pas vraiment une défaite. «J'avais dit dès le début de la campagne électorale que Parc-Extension est un district difficile et que les résultats seraient serrés. J'aurais espéré qu'ils le soient moins», a reconnu M. Doré. Le maire se réjouit cependant de constater que le RCM, qui n'a jamais eu de conseiller dans Parc-Extension, a amélioré sa situation dans le quartier par rapport aux résultats obtenus en novembre 1986, alors que son candidat se classait troisième. «C'est une victoire de pénétration, un gain d'enracinement dans le quartier», a noté M. Doré.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-05-29

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/A77PWIJM

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:54

10 000 visiteurs à l'hôtel de ville

Type Article de journal

Auteur Pierre Lalumière

Résumé La Presse Nouvelles générales, lundi 29 mai 1989 80 mots, p. A4 10 000 visiteurs à l'hôtel de ville
Illustration(s) : Lalumière, Pierre Plus de 10000 personnes se sont présentées hier à l'hôtel de ville de Montréal à l'occasion de la journée annuelle des portes ouvertes. Cet événement, le troisième du genre, aura permis de faire connaître les activités estivales organisées par la Ville, mais aussi de faire la promotion de nombreux festivals, concerts et expositions. Les visiteurs pouvaient également voir de près certains appareils spécialisés, comme cette «girafe» utilisée par les pompiers. Le maire Jean Doré, qui a accueilli en personne une bonne partie de la foule de visiteurs, s'est dit heureux des commentaires reçus durant la journée. -- PHOTO PIERRE LALUMIERE, La Presse

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-05-29

Pages P. A-4

Select in Zotero zotero://select/library/items/LSA5FDVY

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:54

[Jean] Doré a erré en voulant consoler ses troupes... à la suite de la défaite du RCM dans Parc-Extension

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé La Presse Nouvelles générales, mardi 30 mai 1989 426 mots, p. A3 [Jean] Doré a erré en voulant consoler ses troupes... à la suite de la défaite du RCM dans Parc-Extension Gruda, Agnès Le message de consolation lancé aux troupes du RCM par le maire Jean Doré, à la suite de la défaite subie dimanche dans l'élection partielle de Parc-Extension, s'appuyait sur des données... erronées. On sait que le candidat du RCM, M. Costas Vracas, s'est classé deuxième à cette élection, laissant échapper la victoire par seulement 16 voix. C'est le candidat du Parti municipal, M. Stavros Zagakos, qui a gagné la cagnotte électorale. S'adressant aux militants déçus quelques minutes après l'annonce des résultats, M. Doré a fait valoir que le RCM avait en fait amélioré sa position dans le quartier par rapport aux élections générales de 1986. «En 1986, alors que 66 p. cent de la population a voté, nous n'avons obtenu qu'une troisième place. En arrivant en deuxième position, nous avons progressé, c'est un gain d'enracinement dans le quartier», s'est consolé M. Doré. Oups, erreur. Vérification faite auprès du bureau du président des élections, en novembre 1986, le candidat du RCM s'était bel et bien classé deuxième, derrière Sofoklis Rasoulis, en récoltant 1998 voix, soit 29 p. cent des suffrages. Les 26 p. cent de votes recueillis dimanche marquent donc en fait, pour le RCM, un recul de trois points. Le seul gain enregistré par le RCM réside dans la marge étroite le séparant du candidat gagnant. En 1986, M. Rasoulis avait remporté le district avec 41 p. cent de votes (2758 voix). C'est la candidate du Parti civique, Pota Roumeliotis, qui s'était à l'époque classée troisième, avec 1375 voix. Surprise Mme Roumeliotis a repris la bataille pour le Parti civique cette année, pour devoir se contenter, encore une fois, d'une troisième place, avec 22 p. cent des suffrages. Ce résultat a créé toute une commotion au sein du parti, qui s'attendait à ce que les électeurs de Parc-Extension lui réservent un bien meilleur sort. «C'est une surprise, Madonna, oui!», s'exclamait hier le vice-président du Parti civique, M. Sammy Forcillo. Le Parti civique, qui avait remporté en avril le scrutin partiel de Sault-au-Récollet, estimait pourtant avoir de bonnes chances de décrocher un nouveau siège à l'hôtel de ville. «Selon nos pointages, je m'attendais à une victoire très serrée, peut-être par une cinquantaine de votes. Mais arriver troisième, ça m'a beaucoup surpris», affirmait hier le président du Parti civique, M. Jean Lapostolle. Les dirigeants de la formation politique attribuent cette défaite imprévue à la division de votes créée par le candidat indépendant Angelos Diacoumacos, qui a décidé de faire cavalier seul après avoir échoué à obtenir l'investiture du parti. M. Diacoumacos, 25 ans, s'est classé quatrième à l'élection de dimanche, avec un peu plus de 1180 voix (21 p. cent des suffrages), talonnant Mme Roumeliotis de moins d'une centaine de votes. Selon M. Forcillo, le jeune candidat est allé chercher des voix qui auraient autrement été récoltées par le Parti civique. Le vice-président du Parti civique accuse d'ailleurs M. Diacoumacos d'avoir délibérément laissé planer la

confusion, donnant l'impression qu'un vote pour lui équivalait à un vote pour le Parti civique. Du côté du RCM, on jonglait hier avec l'idée de demander un recomptage. L'exécutif du parti doit rencontrer cette semaine le candidat défait pour prendre une décision à ce sujet. La demande de recomptage doit être soumise à la Cour provinciale, qui jugera si elle est recevable. Le cas échéant, le recomptage ne devrait pas prendre plus d'une quinzaine de jours, a-t-on indiqué au bureau du président d'élections.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-05-30

Pages P. A-3

Select in Zotero <zotero://select/library/items/XLHXAXU7>

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:54

[Election partielle de Parc-Extension]: une autre défaite pour le maire [Jean] Doré

Type Article de journal

Auteur Alain Dubuc

Résumé La Presse Éditorial, mardi 30 mai 1989 257 mots, p. B2 [Election partielle de Parc-Extension]: une autre défaite pour le maire [Jean] Doré Dubuc, Alain Le maire Jean Doré se réjouit que son parti ait enregistré une «victoire de pénétration» dans l'élection partielle de Parc-Extension. Mais quoi qu'il en dise, c'est le Rassemblement des citoyens de Montréal qui est le grand perdant de ce scrutin. Il est difficile de décoder les résultats de l'élection de dimanche, parce que son issue repose sur des facteurs propres à la communauté hellénique, dominante dans le quartier. Les quatre principaux candidats étaient grecs, et leur succès a largement dépendu de leur rayonnement dans la communauté, ainsi que des clivages politiques, hérités de la mère-patrie, qui divisent encore les Grecs de Montréal. Mais, les résultats sont révélateurs. Stavros Zagacos, du Parti municipal de Montréal, a remporté l'élection avec 26,4 p. cent des voix; Costas Vracas, du RCM, a obtenu 26,1 p. cent; Pota Roumeliotis, du Parti civique de Montréal, 22,7; et l'indépendant Angelos Diacoumacos, 21. Bref, ils se sont partagé environ le quart des voix chacun. C'est une élection sans gagnant; celui qui est devenu conseiller municipal a tout simplement été le plus chanceux des quatre. S'il n'y a pas eu de gagnant, il y a néanmoins un perdant. Le RCM représente un parti au pouvoir depuis trois ans, ce qui aurait dû lui permettre de briser le mur de l'anonymat, de profiter d'un certain rayonnement. Si le RCM végète encore avec le quart des voix, cela ne peut s'expliquer que par un manque de présence et de leadership. Et quand le maire Doré, commentant ces résultats, se réjouit du fait que son parti a quand même fait des progrès en passant du troisième rang en 1986 au second rang maintenant, on ne peut que sourire. Le RCM avait recueilli 29 p. cent des voix il y a trois ans; le fait d'en obtenir 26,1 peut difficilement être qualifié de «gain d'enracinement», à moins que l'on ne pense aux bonsaïs. Mais surtout, M. Doré s'est trompé dans ses chiffres et dans ses souvenirs: le RCM était également arrivé au second rang en 1986! C'est bien sûr un détail, mais il laisse songeur.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-05-30

Pages P. B-2

Select in Zotero <zotero://select/library/items/QEAM3UNS>

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:54

Le RCM étudie la démocratie

Type Article de journal

Résumé Les ateliers seront animés par plusieurs personnalités, dont Jordi Borja, directeur des relations extérieures de la ville de Barcelone, Rita Bissonnette et Jacques Léveillé, politicologues, Marie-Odile Trépanier, urbaniste, Jean Lapierre, président du Syndicat canadien de la fonction publique, Jean-Marc Gareau, du Programme économique de Pointe St- Charles et l'éditorialiste Jean-Claude Leclerc, du DEVOIR.

URL <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2762386>

Publication Le Devoir

Date 1989-05-31

Pages p. 2

Select in Zotero zotero://select/library/items/C8FQS5QE

Date d'ajout 22/03/2019 à 07:55:13

Modifié le 22/03/2019 à 07:58:39

Quality report

- Item has no authors

Les conseillers de quartiers [de Montréal] repensent leur rôle

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé La Presse Nouvelles générales, mercredi 31 mai 1989 263 mots, p. A6 Les conseillers de quartiers [de Montréal] repensent leur rôle Gruda, Agnès Les comités-conseils d'arrondissement devraient être dotés de pouvoirs décisionnels et disposer de budgets en conséquence, soutient le président du Rassemblement des citoyens de Montréal, M. Jacques Desmarais. Les comités-conseils (CCA), qui fonctionnent depuis à peine deux mois, regroupent les conseillers de chacun des neuf arrondissements de Montréal. Leurs réunions mensuelles sont ouvertes aux citoyens, mais les recommandations qui y sont formulées sont sujettes à l'approbation du comité exécutif. Ainsi, si un CCA réclame qu'un projet de l'administration municipale fasse l'objet d'une consultation publique, il appartient au comité exécutif de donner - ou non - suite à cette recommandation. Ce pouvoir exclusivement consultatif est nettement insuffisant, affirme le président du RCM, pour qui les CCA doivent devenir un «instrument de décentralisation» de l'administration montréalaise. Après avoir passé son premier mandat à mettre en place des «outils de démocratie», l'administration du RCM ira de l'avant avec un projet de décentralisation lors des prochaines élections municipales, assure d'ailleurs M. Desmarais. Reste à déterminer ce qu'un tel projet comprendra, et quel rôle joueront les arrondissements dans ce processus de délégation de pouvoirs vers les quartiers. C'est ce à quoi s'attelleront les militants du RCM ce week-end, lors du colloque «Démocratie et Décentralisation» qui s'ouvrira vendredi à Montréal. Car il est impossible de remettre tous les pouvoirs entre les mains des CCA, reconnaît M. Desmarais. Entre une ville où tout le pouvoir est centralisé entre les mains du conseil municipal, et l'hypothèse d'un réseau de neuf «hôtels de ville» indépendants, il existe une brochette de solutions intermédiaires, que les participants au colloque exploreront au cours du week-end. Quels services peuvent être gérés entièrement par les arrondissements? Les loisirs? La voirie? Jusqu'où faut-il aller et à quel rythme? La décentralisation passe-t-elle plutôt par un renforcement du rôle des «simples» conseillers par rapport au comité exécutif? La fonction publique municipale est-elle prête à suivre? Le colloque s'attardera sur toutes ces questions, mais il ne s'agit que d'une première étape en vue de la définition du programme électoral que le RCM tentera de vendre aux Montréalais en automne 1990.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-05-31

Pages P. A-6

Select in Zotero zotero://select/library/items/5TSB7JCW

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:54

Des citoyens protestent contre l'érection d'une clôture entre leur parc et le fleuve [Saint-Laurent]

Type Article de journal

Auteur André Noël

Résumé La Presse Nouvelles générales, mercredi 31 mai 1989 308 mots, p. A4 Des citoyens protestent contre l'érection d'une clôture entre leur parc et le fleuve [Saint-Laurent] Noël, André Les autorités du port de Montréal limitent l'extension d'un parc le long du fleuve à l'est du pont-tunnel Louis-Hippolyte Lafontaine, accusent un groupe de citoyens. Après de longues négociations, le port a accepté d'enlever un dépôt de sel à l'extrémité est de la Promenade Bellerive, un long parc de 17,5 hectares qui longe le fleuve entre la rue Liébert et l'avenue Meese. Le prolongement est prévu entre les avenues Meese et George V, mais le port a réclamé l'érection d'une clôture entre le parc et le fleuve afin de permettre l'accostage le long de deux petits quais. «On parle d'accès au fleuve, mais il faut toujours se battre, déplore Yoland Bergeron, président du comité de citoyens local. Même avec des portes, la clôture va constituer une barrière devant le fleuve. Et l'argent qui va à son érection - \$20000 - n'ira pas dans les équipements du parc.» Des ouvriers ont commencé jeudi à construire la clôture, qui aura une

hauteur de deux mètres et une longueur de 365 mètres. Le comité Promenade Bellerive affirme que la Ville de Montréal, qui assume les coûts de la construction, a capitulé trop facilement devant la demande du port. «La Ville dépense cet argent pour permettre à des navires d'accoster cinq ou six fois par année, explique M. Bergeron. Mais les navires pourraient bien mouiller dans le fleuve. Les hommes d'équipage pourraient prendre un bateau-taxi pour venir au quai.» Le comité craint aussi la démolition de l'ancien Centre d'accueil Pierre-Joseph Trieste, un beau bâtiment construit en 1884 et situé à l'ouest du parc. La compagnie Cast souhaite y entreposer ses conteneurs. Le comité de citoyens a déjà envoyé une pétition de 800 noms à la Ville de Montréal, mais elle est restée lettre morte. Des maisons ont déjà été démolies dans le secteur pour permettre l'agrandissement du port. Plus de 2000 sépultures d'un petit cimetière ont aussi été déménagées pour faire place aux conteneurs. Le comité de citoyens ira protester cet automne devant une commission environnementale fédérale. «Dans ce dossier, l'administration du maire Jean Doré a été pire que l'ancienne administration de Jean Drapeau, soutient M. Bergeron. L'administration actuelle tient à ce que l'extension du port se fasse à Montréal...mais ça ne cadre pas très bien avec l'objectif de faciliter l'accès des citoyens au fleuve.»

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-05-31

Pages P. A-4

Select in Zotero zotero://select/library/items/T72EULRH

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:54

Défi participation: que de Montréal ou Boston l'emportera?

Type Article de journal

Résumé La Presse Nouvelles générales, mercredi 31 mai 1989 157 mots, p. A6 Défi participation: que de Montréal ou Boston l'emportera? Montréal et Boston s'affrontent amicalement aujourd'hui dans la cadre du Défi Crown Vie Participation organisé conjointement par le YMCA de Montréal, Participation et la ville de Montréal. La ville qui obtiendra le plus grand nombre de participants verra son drapeau flotter au mât de l'hôtel de ville de sa rivale jusqu'au 4 juin. Montréal a remporté ses deux derniers défis qui l'opposaient à Toronto, en inscrivant une participation record de 510750 personnes. Le maire Jean Doré a lui-même donné le coup d'envoi de la compétition pour la bonne forme physique en participant, ce matin, en compagnie du personnel de l'hôtel de ville, à des exercices de mise en forme dès 8h30. Près de 15000 employés municipaux ont aussi, ce matin, très tôt, pendant une quinzaine de minutes, pratiqué un exercice physique de leur choix. Et depuis 9h30, au Complexe Desjardins, des activités sportives se déroulent continûment. Celles-ci prendront fin à 18h30 avec un match de basket-ball par des athlètes en fauteuil roulant. Les élus municipaux y disputeront pour leur part un match de volley-ball. Tous les Montréalais et toutes les Montréalaises qui participeront aujourd'hui pendant 15 minutes à des activités physiques (marche, course, vélo, natation et autres sports) devront ensuite téléphoner au 843-YMCA (843-9622) pour inscrire leur participation.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-05-31

Pages P. A-6

Select in Zotero zotero://select/library/items/62E4UXGM

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:54

Quality report

- Item has no authors

Les affirmations de la police concernant l'enquête sur l'affaire Miron sont totalement contraires à la réalité, soutient le syndicat des cols des bleus de la ville de Montréal.

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé Gruda, Agnès Les affirmations de la police concernant l'enquête sur l'affaire Miron sont totalement contraires à la réalité, soutient le syndicat des cols des bleus de la ville de Montréal. Outré par les déclarations faites mardi

à La Presse par un responsable de cette enquête, le président du syndicat, M. Jean Lapierre, demande à la police de se rétracter et de rétablir les faits. «Des déversements illégaux de produits toxiques ont bel et bien eu lieu à la carrière Miron, pendant deux semaines, en février dernier, sur ordre d'un supérieur», a insisté hier M. Lapierre. C'est un col bleu de la ville qui avait alerté les autorités, il y a deux semaines, de la disparition de quantités de produits toxiques, principalement des pesticides, d'un entrepôt municipal. Après une enquête basée essentiellement sur des témoignages d'employés, la firme Éco-Recherche avait conclu, dans les jours suivant ces révélations, que la carrière Miron avait en effet reçu des produits tels de l'andrin, de l'arsenic, du malathion et du cyanure. N'obtenant aucune confirmation d'un déversement de 700 kg de DDT, qui seraient eux aussi disparus de la rue Bellechasse, la Ville s'est rabattue sur l'hypothèse d'un vol et a réclamé une enquête policière. Mardi, le directeur du poste 43 de la police de la CUM, M. Michel Beaudin, affirmait que toute cette affaire était loin d'avoir l'ampleur qu'on lui avait d'abord prêtée, que la plupart des DDT avaient été envoyés vers d'autres destinations au fil des ans, et qu'à la base, il y avait un employé qui avait voulu se venger d'un supérieur. Selon M. Beaudin, l'employé serait allé jusqu'à cacher des distributeurs de désodorisants pour exercer des pressions sur le patron en question. Il y a bel et bien eu des distributeurs de désodorisants cachés, mais dans un tout autre but, a précisé hier le président du syndicat. «En plus de toutes les substances toxiques, les cols bleus avaient reçu l'ordre de jeter à la carrière Miron ce produit d'usage courant; les employés ont mis de côté un certain nombre de bonbonnes, pour éviter le gaspillage», a dit M. Lapierre. Selon le président du syndicat, les employés en question ont eux-mêmes informé la police de leur geste dès le début de l'enquête. Et de toute façon, soutient le syndicat, l'histoire des désodorisants n'enlève rien au fait qu'un cadre avait ordonné un déversement illégal de produits toxiques à la carrière Miron. Plusieurs de ces produits se trouvaient dans des barils non identifiés, et c'est en les déversant à la carrière Miron que des employés ont pu les reconnaître, affirme M. Lapierre. Selon ce dernier, l'enquête interne de la ville prouve qu'il y a bel et bien eu des irrégularités à l'entrepôt de la rue Bellechasse et contredit totalement les déclarations de la police. Impossible de vérifier cette affirmation auprès de l'hôtel de ville, qui observait hier le mutisme total sur cette affaire. «Nous ne ferons aucun commentaire tant que notre enquête ne sera pas terminée», a dit la directrice de cabinet adjointe Marielle Séguin, refusant même d'affirmer si la ville avait ou non la certitude que des produits toxiques ont été déversés à la carrière Miron. La police de la CUM a elle aussi adopté la politique du silence et le directeur du poste 43 ne répondait plus, hier, aux appels de la presse.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-06-01

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/CRLY65FJ

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:54

Montréal veut démolir une autre belle maison bourgeoise

Type Article de journal

Auteur Florian Bernard

Résumé La Presse Nouvelles générales, jeudi 1 juin 1989 279 mots, p. A3 Montréal veut démolir une autre belle maison bourgeoise Bernard, Florian Inexorablement, l'une après l'autre, les grandes maisons bourgeoises construites entre 1890 et 1920 disparaissent du décor montréalais. La dernière victime potentielle est la maison située au 3627 de l'avenue Redpath, connue sous le nom de Reford Mansion, à côté de la Molson Mansion, dans l'un des beaux quartiers de la métropole. Au cours des dernières années, 12 des 153 manoirs du Golden Square Mile sont tombés sous le pic des démolisseurs, au profit d'immeubles en condominiums. L'administration du maire Jean Doré a récemment adopté le règlement 8143 qui autorise la démolition de la maison Reford, au 3627 Redpath, et son remplacement par un condominium moderne dont la hauteur atteindra près du double de l'immeuble original. Cette fois, le prétexte choisi est celui de l'incendie qui a partiellement détruit l'intérieur de la maison Reford. Cependant, dix-huit propriétaires de l'avenue Redpath ont adressé une mise en demeure à Montréal, par l'entremise de l'étude Lafleur, Brown, De Grandpré, lui intimant l'ordre d'abroger ce règlement et de n'émettre aucun permis, soit de démolition ou de construction, et de convoquer les assemblées prévues par la loi afin de permettre aux citoyens d'exprimer leurs vues sur ce projet. La lettre, signifiée par Me Ronald Montcalm, souligne que l'immeuble du 3627 Redpath est l'une des grandes demeures bourgeoises de Montréal, construite en 1917, et qu'elle a toujours été utilisée comme résidence. Elle est située à l'intérieur du Golden Square Mile et constitue un joyau, tant sur le plan de l'architecture que celui de l'esthétique. En outre, cette grande demeure est à l'intérieur de l'aire de protection de la maison Cormier et est située à l'intérieur de la réserve du patrimoine du mont Royal. Me Montcalm ajoute que le bâtiment proposé ne respecte pas le caractère du voisinage, comporte des failles au plan de la sécurité, prévoit la disparition d'arbres centenaires et est incompatible avec les dispositions du règlement actuel de zonage. En outre, le règlement proposé par

Montréal est à l'encontre de la loi sur la protection des biens culturels du Québec. La lettre ajoute que «les modifications proposées par Montréal au règlement existant sont au seul profit des promoteurs et constituent l'anti-thèse d'un zonage planifié qui devrait s'appliquer dans ce secteur désigné comme zone de protection».

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-06-01

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/7UAA5ALB

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:54

Démocratie et décentralisation

Type Rapport

Auteur Jacques Léveillé

Auteur Benoit Lafortune

Résumé Synthèse historique sur l'évolution des orientations du RCM en vue d'un colloque qui a eu lieu en 1989 à l'UQAM

Date 1989-06-02

Pages 11 pages

Select in Zotero zotero://select/library/items/RCKNJ69A

Date d'ajout 22/03/2019 à 06:29:41

Modifié le 01/09/2022 à 17:35:05

Le RCM demande le recomptage des votes dans Parc-Extension

Type Article de journal

Résumé La Presse Nouvelles générales, vendredi 2 juin 1989 73 mots, p. A5 Le RCM demande le recomptage des votes dans Parc-Extension C'est chose faite. Le Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM) a demandé, hier, un recomptage des bulletins de votes exprimés lors de l'élection partielle du district Parc-Extension. Le candidat du RCM, M. Costas Vracas, avait subi la défaite par 16 voix seulement, au profit de son adversaire élu, M. Stavros Zagakos, du Parti municipal. Une soixantaine de bulletins avaient été rejetés. La demande de recomptage a été adressée, conformément aux dispositions de la loi, à un juge de la Cour provinciale. Si la requête est accordée, le recomptage devra débiter dans les quatre jours du jugement.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-06-02

Pages P. A-5

Select in Zotero zotero://select/library/items/5UESLJGB

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:54

Quality report

- Item has no authors
-

Commentaires sur Gérald Leblanc

Type Article de journal

Auteur Pierre Gagnier

Résumé Gagnier, Pierre Dans sa chronique du 12 mai, Gérald LeBlanc profite de l'ouverture du Centre canadien d'architecture pour faire le panégyrique de Phyllis Lambert, mais aussi pour attaquer les gouvernements supérieurs, comme le fait si souvent son protégé Jean Doré. Après avoir souligné le passage au CCA de Mulroney, de Bourassa et de Doré, LeBlanc y va de ses coups de machette: «Que pouvait bien penser Brian

Mulroney, qui a envoyé le siège social de la prestigieuse Agence spaciale dans les champs de Saint-Hubert, en côtoyant Phillis Lambert?» «Que pouvait bien penser Robert Bourassa, qui vient d'empêcher Hydro-Québec de restaurer le coeur de Montréal pour 1992, en chantant les louanges des artisans du CCA?» Et l'article se termine là. De Doré, pas un mot. Le lecteur s'attendait à ce que le chroniqueur complète la trilogie. Allons donc: ne demandez pas à cet agent de relations publiques du RCM de souligner les erreurs du maire de Montréal (...)

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-06-02

Pages P. B-2

Select in Zotero zotero://select/library/items/HP6S7H4M

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:54

Le ministre [fédéral] de l'Habitation fait la tournée des villes pour répartir au mieux ses maigres ressources

Type Article de journal

Auteur Paul Durivage

Résumé La Presse Économie, vendredi 2 juin 1989 418 mots, p. A12 Le ministre [fédéral] de l'Habitation fait la tournée des villes pour répartir au mieux ses maigres ressources Durivage, Paul «Le vrai ministre, celui qui mène, c'est le déficit». M. Alan Redway, qui a accédé à la tête du ministère d'État à l'habitation en janvier dernier, avoue qu'il n'a que peu de marge de manoeuvre, particulièrement depuis que son collègue Michael Wilson des Finances a sabré dans ses budgets. «Je pourrais m'effacer, me tourner les pouces. Je dis plutôt, voyons voir ce qu'on peut faire avec ce qui reste», poursuit-il lors d'une entrevue accordée à La Presse. M. Redway mène une tournée des grandes villes canadiennes pour y constituer autant de comités tripartites dans un effort de «maximisation des ressources disponibles». On y retrouvera, non pas des politiciens, précise-t-il, mais des experts en habitation des gouvernements fédéral, provincial et municipal. «Nous voulons connaître les problèmes spécifiques des différentes villes du Canada. Je ne veux pas suggérer que nous pouvons changer la portée de nos programmes d'aide. Mais, il y a moyen d'agir localement, en focalisant sur tel ou tel programme ou en accentuant certaines de leurs applications», explique le ministre. Un de ces comités est déjà à l'oeuvre à Toronto. Des rencontres préliminaires avec le maire Jean Pelletier de Québec ont par ailleurs eu lieu en début de semaine. Et hier, le ministre était à Montréal pour préparer le terrain avec le maire Jean Doré «à qui l'idée plaît». A Montréal, il a également rencontré M. André Lavallée, président de la Commission de l'aménagement, de l'habitation et des travaux publics de la ville. Dans la page opinion de notre édition d'hier, M. Lavallée signait une sévère critique du budget Wilson soulignant en outre ses «lourdes conséquences» sur l'habitation, tout particulièrement à Montréal. «Je comprend ses préoccupations», répond le député de Don Valley East et ancien maire de East York, qui soutient que les locataires, particulièrement nombreux à Montréal, ne sont pas laissés pour compte par son gouvernement. Seulement 25 p. cent des Montréalais possèdent leur maison alors que la proportion est de plus de 60 p. cent à Toronto. M. Redway souligne que la Couronne est prête à libérer, à des fins d'habitation, de ses terrains inutilisés. Le gouvernement possède 125 terrains d'une superficie totale de 2800 hectares dans la région métropolitaine de Montréal, dont 700 hectares dans la ville même de Montréal. Selon lui, des prix de faveur pourraient être accordé pour les coopératives d'habitation et les logements sociaux. Concernant l'abandon du volet propriétaire-bailleur du programme d'aide à la remise en état des logements (le PARÉL), le ministre se dit lui-même très désolé. «Toutefois, à cause de sa nature et parce qu'il exigeait la participation des investisseurs immobiliers, le programme a profité à des personnes qui n'avaient pas de besoins impérieux». Le PARÉL-Locatif venait en aide aux citoyens consacrant plus de 30 p. cent de leur revenu à leur logement. Le Québec utilisait plus de 30 p. cent de ce budget contre cinq p. cent pour l'Ontario. A Montréal, selon M. Lavallée, c'est en pratique 95 p. cent des sommes fédérales consacrées à la rénovation qui sont en cause. Le ministre affirme que le budget du ministre Wilson pourrait même avoir un effet bénéfique sur la construction résidentielle, présentement en forte baisse, s'il tient son pari de contenir l'inflation ce qui contribuerait à une détente des taux d'intérêt hypothécaires. «On ne va pas pleurer, mais voir ce qu'on peut faire maintenant», de dire M. Redway.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-06-02

Pages P. A-12

Select in Zotero zotero://select/library/items/6LLBS8UG

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54

Le manoir Reford intégré dans un immeuble en condominiums

Type Article de journal

Auteur Florian Bernard

Résumé La Presse Nouvelles générales, vendredi 2 juin 1989 293 mots, p. A5 Le manoir Reford intégré dans un immeuble en condominiums Bernard, Florian Au lieu d'être jeté au sol, le manoir Reford, de l'avenue Redpath, sera entièrement restauré et intégré dans un nouvel immeuble en condominiums, ayant façade sur l'avenue Docteur Penfield. Il s'agira, en réalité, d'un seul immeuble, d'une hauteur de 54 pieds, intégrant les deux constructions. L'un des membres du comité exécutif de Montréal, M. John Gardiner, a complètement réfuté, hier, toutes les allégations touchant la disparition ou la démolition de cette grande résidence bourgeoise, construite en 1917. Il a aussi réfuté les arguments invoqués par Me Ronald Montcalm, de l'étude Lafleur, Brown, De Grandpré, relatifs au zonage et aux dispositions de la loi touchant la préservation des biens culturels. M. Gardiner a souligné que le projet de restauration et d'intégration du manoir dans un nouvel immeuble ayant vue sur l'avenue Docteur Penfield fait partie d'un plan d'ensemble, approuvé par les propriétaires, et auquel le ministre des Affaires culturelles a donné son accord. Il a aussi précisé que deux assemblées de consultation ont eu lieu avant que le projet soit déposé et adopté au conseil municipal. De son côté, le représentant de la compagnie Island Land - propriétaire du manoir - M. Bruce McNiven, a déclaré à La Presse que le nouvel immeuble à condominiums respectera le style et l'architecture de la maison originale. Il a ajouté que le toit de cuivre, en mansarde, sera reconstruit et que le jardin bordant le manoir sera réaménagé. «Les plans que nous avons présentés à Montréal préservent le caractère et l'identité du manoir Reford, tout en l'intégrant à une nouvelle construction qui s'harmonisera avec le l'environnement et le quartier» a-t-il déclaré. M. McNiven a aussi expliqué que cette intégration du manoir Reford dans un nouvel ensemble permettra de financer la restauration et d'assurer le rentabilité du projet. C'est également un point de vue qui a été invoqué par la ville de Montréal. Pour sa part, le conseiller Gardiner a déclaré: «Il est regrettable qu'on laisse entendre que Montréal a l'intention de démolir une maison du Mille carré doré. Depuis maintenant trois ans, nous avons déployé des efforts incroyables dans le domaine de la protection du patrimoine». Enfin, l'avocat Ronald Montcalm - représentant 18 propriétaires de l'avenue Redpath - maintient, de son côté, que le projet contrevient aux dispositions actuelles du zonage. Ce règlement de zonage limite la hauteur des bâtiments à 35 pieds et impose un dégagement latéral de 14,6 pieds, alors que la hauteur du nouveau bâtiment proposé est de 54 pieds, avec un dégagement latéral de 13,5 pieds.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-06-02

Pages P. A-5

Select in Zotero zotero://select/library/items/5BPCU9DQ

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:54

Les élus appuient les locataires de l'immeuble "Les Dauphins"

Type Article de journal

Auteur Yves Boisvert

Résumé La Presse Nouvelles générales, samedi 3 juin 1989 343 mots, p. A3 Les élus appuient les locataires de l'immeuble "Les Dauphins" Boisvert, Yves L'Association des locataires de l'immeuble des Dauphins, rue Papineau, en face du parc Lafontaine, a reçu des appuis formels de représentants de trois paliers de gouvernement, dans la lutte qui l'oppose aux propriétaires de l'immeuble, qui ont décidé de convertir les appartements en condominiums. En conférence de presse hier, Mme Manon Forget, conseillère RCM, ainsi que les députés provinciaux Michel Laporte (libéral) et André Boulerice (PQ), sont venus assurer les locataires de leur sympathie et de leur appui. Le député péquiste a suggéré l'adoption d'un projet de loi privé qui interdirait la vente des quelque 400 appartements de cet immeuble, qui abrite 1200 personnes: «Le droit d'être locataire est un droit inaliénable», a dit M. Boulerice, qui a qualifié de «capitalisme sauvage» la vente de ces logis locatifs. Le député Laporte s'est dit d'accord avec la suggestion de son collègue péquiste, et a affirmé qu'il est prêt à voter en faveur d'une telle loi -que tous s'entendent cependant pour qualifier en privé de «très hypothétique», pour ne pas dire complètement illusoire, avec les dix jours de session parlementaire qui restent. Souhaitant elle aussi que la conversion n'ait pas lieu, la conseillère Manon Forget a cependant choisi une approche «réaliste».

Elle a proposé qu'aucun appartement ne soit converti en condo tant que l'actuel locataire ne l'a pas quitté de plein gré, en plus de demander aux propriétaires de l'immeuble d'agir de concert avec les locataires. L'Association a de plus reçu une lettre du député fédéral de Sainte-Marie, Jean-Claude Malépart, l'assurant de son appui. Le président de l'association, M. Jacques Tremblay, a dit que la vraie solution ne peut toutefois être apportée que par les locataires: «Il faut refuser de partir!». «J'appelle ça des requins, moi, a dit à La Presse la comédienne Juliette Huot, qui habite aux Dauphins depuis cinq ans. Ce sont des gens qui veulent faire de l'argent de n'importe quelle façon», a-t-elle ajouté doucement. «Moi, je déménage, ça me concerne moins. Mais je comprends les gens d'ici. Il y en a qui demeurent dans le quartier depuis toujours. Où vont-ils aller? C'est très important la vie de quartier», a poursuivi la mère Plouffe. Les actuels propriétaires de l'immeuble, des corporations, ne peuvent elles-mêmes évincer les locataires. Cependant, si elles réussissent à vendre les appartements à des particuliers, ceux-ci pourront exiger du locataire qu'il déménage dans un délai de six mois. Dans une lettre adressée aux locataires cette semaine, le Groupe immobilier Giasson, qui gère l'immeuble, a tenté de s'expliquer. La firme a assuré les locataires que certains appartements ne seront pas vendus et que l'opération de vente durera encore «trois ou quatre ans».

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-06-03

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/X2M5XAME

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:54

Pas de volonté politique, pas de décentralisation..

Type Article de journal

Auteur Yves Boisvert

Résumé Les membres du RCM se sont penchés studieusement, hier et vendredi, sur la question de la décentralisation du pouvoir municipal, lors d'un colloque intitulé «Démocratie et décentralisation». Les organisateurs avaient fait venir deux experts en la matière, «un de New York et l'autre de Barcelone, pour témoigner des expériences locales. «Nous avons réussi à faire le tour de la question, confie Jacques Desmarais, président du RCM. La condition essentielle de la décentralisation, c'est la volonté politique. Sans volonté politique des élus, c'est voué à l'échec.»

URL <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2262233>

Publication La Presse

Date 1989-06-04

Pages p. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/7TQXHXH2

Date d'ajout 22/03/2019 à 07:21:16

Modifié le 22/03/2019 à 07:25:55

L'armée chinoise tire: 500 morts

Type Article de journal

Résumé L'armée chinoise est entrée dans Pékin et a investi très tôt ce matin la Place Tiananmen, après avoir réussi à forcer la résistance de la foule. Des dizaines de personnes ont été fauchées dans les dernières heures de la nuit de samedi à dimanche par les mitrailleuses d'engins blindés légers et les rafales d'armes légères sur la place Tiananmen. «Il y avait des corps enchevêtrés partout », selon des témoins dignes de foi.

URL <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2262233>

Publication La Presse

Date 1989-06-04

Lieu Pékin

Pages p. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/6XB2GF6K

Date d'ajout 22/03/2019 à 07:28:19

Modifié le 22/03/2019 à 07:34:17

Quality report

- Item has no authors

[Colloque du RCM]: pas de volonté politique, pas de décentralisation...

Type Article de journal

Auteur Yves Boisvert

Résumé La Presse Nouvelles générales, dimanche 4 juin 1989 240 mots, p. A3 [Colloque du RCM]: pas de volonté politique, pas de décentralisation... Boisvert, Yves A peine une quarantaine de membres du RCM se sont penchés studieusement, hier et vendredi, sur la question de la décentralisation du pouvoir municipal, lors d'un colloque intitulé «Démocratie et décentralisation». Les organisateurs avaient fait venir deux experts en la matière, un de New York et l'autre de Barcelone, pour témoigner des expériences locales. «Nous avons réussi à faire le tour de la question, confie Jacques Desmarais, président du RCM. La condition essentielle de la décentralisation, c'est la volonté politique. Sans volonté politique des élus, c'est voué à l'échec.» Concernant cette «volonté politique», le conseiller municipal dissident Pierre-Yves Melançon, qui a démissionné du caucus mais qui est toujours membre du parti, estime qu'elle n'existe pas au sein de l'administration Doré. «L'administration a créé les conseils d'arrondissement, mais ils n'ont aucun pouvoir: ils ne peuvent que faire des recommandations, et encore! Quand ils en font, on passe outre! Regardez ce qui s'est passé avec la maison Reford! On assiste en fait à une centralisation du pouvoir à l'hôtel de ville. L'administration a dénaturé le projet politique originel du RCM.» Le président du comité exécutif, Michael Fainstat, ne partageait pas bien sûr ce point de vue: «Nous avons mis sur pied toute une série de projets qui vont dans le sens de la décentralisation. Mais il faut nous laisser le temps. Nous partions de zéro il y a deux ans et demi, et déjà, je peux vous assurer que nous sommes la ville qui est le plus en avance au Canada! Pour le premier mandat, nous voulions commencer par la consultation, et nous avons réussi jusqu'à maintenant.» C'est au mois de novembre, lors du congrès du parti, au moment où l'on rédigera le programme électoral, que l'on pourra vérifier le sort que feront les membres au projet de décentralisation. La faible participation à ce colloque, que M. Desmarais qualifie «d'extrêmement décevante», doit-elle être interprétée comme un signe avant-coureur du déclin de cette idée au sein du RCM?.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-06-04

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/S3GU6JNE

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:54

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:54

Québec étudie la création d'un fonds pour handicapés [et Montréal reçoit le prix Réseau de l'AQLPH]

Type Article de journal

Auteur Raymond Gervais

Résumé La Presse Nouvelles générales, lundi 5 juin 1989 318 mots, p. A6 Québec étudie la création d'un fonds pour handicapés [et Montréal reçoit le prix Réseau de l'AQLPH] Gervais, Raymond La ministre déléguée à la Santé et aux Services sociaux du Québec, Mme Louise Robic, a annoncé hier à Montréal qu'elle avait demandé aux membres du caucus libéral du Québec d'étudier la possibilité de créer un fonds de compensation universel pour venir en aide aux personnes handicapées. Mme Robic a fait cette annonce alors qu'elle participait, à l'hôtel de ville de Montréal, au lancement officiel de la semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées, qui se tient jusqu'au 10 juin. Selon elle, si le caucus peut convaincre le gouvernement de mettre ce projet dans son programme, la situation des quelque 400000 handicapés physiques ou mentaux pourrait s'améliorer sensiblement. Pour sa part, le secrétaire d'État Gerry Weiner a déclaré qu'il y avait au Canada 3,5 millions d'handicapés et que c'était une perte incommensurable de priver la nation des talents que possèdent ces personnes. «Le taux de chômage des personnes handicapées est de plus de 75 p. cent au pays, ce qui est inacceptable» a déclaré M. Weiner. Toujours selon lui, il est urgent d'améliorer le transport, le logement, l'emploi, les loisirs et l'éducation des handicapés. «Le pays ne s'en sentirait que mieux», a indiqué le ministre d'État. Prix réseau Par ailleurs, la Ville de Montréal s'est mérité, hier, le prix réseau octroyé par l'Association québécoise du loisir des personnes handicapées (AQLPH). Remis à Mme Léa Cousineau, membre du comité exécutif, ce prix a comme objectif de souligner les efforts réalisés par les municipalités pour favoriser la participation des personnes handicapées, notamment au chapitre du loisir. Montréal a ainsi remporté la palme

pour sa région devant l'île Bizard, Dorval et Saint-Pierre. Montréal s'est notamment distingué par son programme pour rendre les édifices municipaux accessibles aux personnes handicapées, par la collaboration qu'elle entretient avec les 60 organismes de loisir de personnes handicapées ainsi que par la création d'un comité de travail chargé de veiller au développement harmonieux des services offerts aux handicapés. Finalement, une série d'activités se tiendront un peu partout au pays durant cette semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-06-05

Pages P. A-6

Select in Zotero zotero://select/library/items/P2CDF2DZ

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

La carrière Francon active pendant 35 autres années; la CUM abandonne son projet d'expropriation

Type Article de journal

Auteur Florian Bernard

Résumé La Presse Nouvelles générales, mardi 6 juin 1989 309 mots, p. A2 La carrière Francon active pendant 35 autres années; la CUM abandonne son projet d'expropriation Bernard, Florian Ceux qui espéraient voir disparaître la dernière grande cimenterie encore en opération dans l'île de Montréal, Francon Ltée, devront se résoudre à perdre leurs illusions. La Presse a en effet appris de sources sûres, hier, que la carrière Francon, de Montréal-Est, continuera ses opérations pendant au moins un quart de siècle, et peut-être davantage. La Communauté urbaine de Montréal a décidé de ne pas donner suite à son projet d'expropriation de la carrière et de ne pas renouveler, du moins pour le moment, les réserves qui avaient été imposées. Ces réserves ont cessé d'être en vigueur au début de l'année. La CUM songeait à utiliser une partie de la carrière pour y faire de l'enfouissement sanitaire. Toutefois, le conseil municipal de Montréal-Est a adopté un règlement interdisant tout enfouissement sanitaire dans cette partie de son territoire. Même si la question n'a pas encore été soulevée au conseil de la CUM, les membres du comité exécutif jugent que le coût d'acquisition - plus de \$75 millions - est trop élevé. D'autre part, le maire de Montréal-Est, M. Yvon Labrosse, et ses collègues ont toujours favorisé la poursuite des activités de la cimenterie. Le président de Francon, M. Duncan Gage, a déclaré à La Presse, hier, que la carrière de Montréal-Est possède des réserves de pierre pour environ 35 ans et qu'il n'est pas question de cesser les opérations. Il a expliqué que sa compagnie a adopté de nombreuses mesures et investi des montants importants dans le but de diminuer les dégâts causés à l'environnement. Plusieurs camions qui empruntaient la rue Sherbrooke sont maintenant détournés vers l'autoroute 40. Les dynamitages font l'objet d'un contrôle beaucoup plus rigoureux. Des inspecteurs de la CUM surveillent de très près l'ensemble des opérations et mesurent, périodiquement, le taux d'émission des poussières. M. Gage estime que le maintien des opérations de la carrière de Montréal-Est est essentiel à l'économie de l'ensemble de Montréal. Les nombreux chantiers de construction et les travaux d'envergure au chapitre de la voirie profitent directement de la proximité de la carrière. Selon lui, la fermeture de la carrière ferait grimper considérablement le coût de la pierre concassée et du ciment, notamment à cause du transport. Les groupes reliés à l'environnement et les comités de citoyens sont très déçus du maintien des activités à Montréal-Est. Le président du comité des citoyens d'Anjou, M. Conrad Chiasson, a déclaré à La Presse que chaque dynamitage soulève des nuages de poussière qui retombent sur les quartiers habités, non seulement à Montréal-Est, mais jusqu'à Saint-Léonard et Anjou. Il s'est aussi plaint des vibrations causées par les dynamitages.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-06-06

Pages P. A-2

Select in Zotero zotero://select/library/items/BPLFJ86C

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Terre des Hommes attend un million de visiteurs

Type Article de journal

Auteur Conrad Bernier

Résumé La Presse Nouvelles générales, mercredi 7 juin 1989 274 mots, p. A4 Terre des Hommes attend un million de visiteurs Bernier, Conrad C'est en présence d'une quarantaine d'invités que le président de la Société de l'Île Notre-Dame, M. P.-André Aubin, a dévoilé, hier, la programmation estivale 1989 des îles de Terre des Hommes où l'on attend, au cours des quatre prochains mois, plus d'un million de visiteurs. Cette programmation est regroupée sous trois thèmes principaux: des événements, des cours et des activités de plein-air. Au menu des événements majeurs, on trouve d'abord le Grand Prix Molson et la semaine de festivités qui s'y greffent. Viennent ensuite la Fête du Canada, le Festival des aînés, les championnats canadiens d'aviron et de canoë-kayak. Les événements culturels ne manqueront pas. Les deux plus importants sont la spectaculaire exposition sur le cinéma présentée au Palais de la Civilisation jusqu'au 15 octobre et la réouverture du théâtre de la Poudrière qui présentera jusqu'au 27 août la comédie L'abominable homme des sables de Jean Barbeau, mettant en vedette André Richard et Daniel Gadouas. Les activités de plein air seront nombreuses: les randonnées à bicyclette, les courses à pied, les pique-niques d'amoureux, de familles et de groupes, la baignade dans les trois piscines de l'Île Sainte-Hélène, la voile et la planche à voile sur le lac des Régates, le kayak sur le bassin olympique ou le pédalo dans les lagunes. Les jeunes de 9 à 15 ans y retrouveront leur «club med». La colonie de vacances de l'Île Notre-Dame ouvrira ses portes du 3 juillet au 26 août et offrira des séjours complets comprenant les repas, l'hébergement et un programme complet d'activités. Parallèlement à ces activités de plein air, une série de cours tels que l'escalade, la planche à voile, la voile, le canot-camping, l'aviron et le tir-à-l'arc complètent la programmation estivale des îles. Mme Léa Cousineau, du comité exécutif de la Ville de Montréal, a pour sa part souligné que «l'augmentation croissante du nombre de visiteurs sur les Îles Notre-Dame et Sainte-Hélène constitue une réponse on ne peut plus claire et enthousiaste à la vocation que nous leur avons donnée». «A ce chapitre, a-t-elle ajouté, la construction du parc-plage confirme l'engagement de l'administration pour accroître le développement des infrastructures en place et l'achalandage sur le site. Le parc-plage, situé en bordure du Lac des Régates, sera inauguré au printemps de 1990 et pourra accueillir de cinq à six mille baigneurs par jour.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-06-07

Pages P. A-4

Select in Zotero zotero://select/library/items/KRB2MJPN

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Le RCM met en branle son projet de réseau vert

Type Article de journal

Auteur Caroline Montpetit

Résumé La Presse Annonces classées, mercredi 7 juin 1989 290 mots, p. D21 Le RCM met en branle son projet de réseau vert Montpetit, Caroline Après trois ans d'hésitations, le RCM va enfin de l'avant avec son projet de réseau vert et de parc linéaire, entre les parcs municipaux et régionaux de Montréal et des environs. Hubert Simard, conseiller du district de Darlington à la ville de Montréal, annonçait hier en conférence de presse la signature d'une entente entre la ville et l'université de Montréal, vers la réalisation par étapes de ce projet. L'université recevra d'abord \$150000 pour financer une recherche approfondie sur la faisabilité du projet. D'autres sources de financement s'ajouteront ensuite pour l'élaboration d'une politique municipale et d'un plan directeur des espaces libres, et enfin pour finaliser l'ensemble du projet. Le réseau vert est une promesse électorale avancée par le RCM en octobre 1986. Promesse qui a demandé du temps et beaucoup de pressions des citoyens avant de revenir dans la bouche des élus municipaux. «On a l'intention d'aménager beaucoup d'endroits pour permettre aux Montréalais de se baigner, ajoute M. Simard. Les bassins de l'île Notre-Dame, les berges du Lac Saint-Louis, même certaines berges de la rivière des Prairies...» La ville de Montréal a l'intention de profiter entre autres des 500 hectares de terrain nouvellement acquis par la CUM: un parc agricole à l'ouest de l'île, les îles du Saint-Laurent, le Ruisseau de Montigny, beaucoup de berges situées en zones inondables. La ville a déjà entamé des négociations avec le Canadien Pacifique et Hydro-Québec pour obtenir un droit de passage, pour tous les Montréalais, sur certaines parties de leurs terrains. «Sur les emprises de chemin de fer, sur lesquelles on espère obtenir des droits de passage, on ferait des pistes à usages multiples. Quelque chose qui ressemblerait au canal Lachine, ajoute Jean Décarie, co-responsable du projet à la ville de Montréal.» Le projet prévoit un parcours d'environ 100 kilomètres. La réalisation repose sur la coopération entre la ville, l'entreprise privée et les institutions. La ville de Montréal a déjà négocié des ententes avec tous les utilisateurs du mont Royal. «Nous avons consulté les deux universités qui ont des terrains sur le mont Royal, les deux cimetières, l'hôpital Royal Victoria et l'Oratoire Saint-Joseph, et tout le monde est d'accord sur le principe du réseau vert»,

affirme Jean Décarie. La ville de Montréal propose aux institutions visées des avantages fiscaux ou une publicité gratuite en échange de ce droit de passage.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-06-07
Pages P. D-1
Select in Zotero zotero://select/library/items/56S82NL2
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Ottawa n'a pas de projets pour Montréal

Type Article de journal
Auteur Gilles Gauthier
Résumé La Presse Nouvelles générales, mercredi 7 juin 1989 797 mots, p. A1 Ottawa n'a pas de projets pour Montréal Gauthier, Gilles OTTAWA -- Etant donné que son économie va bien, Montréal devra se satisfaire de ce qui a été mis en branle par le gouvernement fédéral au cours du premier mandat des conservateurs, selon le nouveau ministre responsable de l'île, Jean Corbeil. «Il n'y aura pas, dans le contexte des contraintes budgétaires, de nouveau programme particulier pour la région étant donné qu'il y a une bonne effervescence économique à Montréal», a déclaré hier le ministre du Travail au cours d'une entrevue à La Presse. «A Anjou, par exemple, il y a des investissements très importants dans le parc industriel», a dit M. Corbeil. Il admet que le taux de chômage est deux fois plus élevé à Montréal qu'à Toronto mais, indique-t-il, il n'atteint pas, par rapport à d'autres régions du Canada, notamment les Maritimes, un niveau qui justifierait une intervention spéciale, sauf dans l'est de la ville, où le programme qui faisait suite au rapport du Comité pour la relance de l'économie et de l'emploi dans l'est de Montréal (CREEEM), annoncé par Robert de Cotret, se poursuivra. Il en sera de même des mesures, adoptées dans le cadre de programmes existants, pour répondre au rapport Picard sur le développement économique de Montréal, ajoute le député d'Anjou-Rivière-des-Prairies. Mais pas question de nouveau programme de subventions de développement économique pour la région de Montréal et l'Ontario, contrairement aux Maritimes et à l'Ouest canadien, qui ont été confiées à de nouvelles agences fédérales dotées de mandats et d'objectifs bien précis «pour permettre aux gens de ces régions d'être plus impliqués, étant donné que les problèmes y étaient plus dramatiques». Au Québec, l'aide au développement ira avant tout aux régions périphériques en vertu de l'entente Canada-Québec signée l'an passé. «Il y a eu un accord après des discussions avec le ministre Marc-Yvan Côté. Le gouvernement fédéral n'a pas agi de façon unilatérale et c'est un exemple de bonne coopération». L'ex-maire d'Anjou, maintenant âgé de 55 ans, ne fera pas de vagues au cours des prochaines années. L'agence spatiale à Saint-Hubert? L'important, affirme-t-il, est qu'elle soit située dans la région de Montréal et n'importe quel endroit dans un rayon de 35 à 40 milles du centre-ville convient parce que les retombées se feront sentir sur tout le territoire. En fait, précisera le ministre, l'aide au développement continuera de venir sous forme de prêts ou subventions aux industries, comme l'a démontré récemment l'injection d'une somme de \$43 millions pour créer, dit-il, 2500 emplois à Canadair pour le Challenger allongé. Il y aura également ces \$100 millions promis par le fédéral avant les élections pour des travaux d'infrastructures (stationnements, aqueducs, etc.) dans le Vieux-Port en prévision du 350e anniversaire de Montréal, en 1992, mais tout dépendra des contributions du provincial et du municipal à la réalisation des projets eux-mêmes, soit notamment la construction de trois musées (sciences et industries, chemins de fer, enfance). Le chiffre de \$100 millions peut impressionner, mais ces dépenses conditionnelles se répartissent sur plusieurs années et sont nettement inférieures à ce qui est dépensé par le fédéral en infrastructures et équipements touristiques à Ottawa, par exemple. M. Corbeil est né dans la paroisse Saint-Pierre-Apôtre avant qu'elle ne soit ravagée par la construction du boulevard Dorchester et de Radio-Canada et les expropriations pour l'autoroute est-ouest. Son père était «comptable ordinaire et gérant de bureau» à l'imprimerie Therrien. Le ministre travailla dans le domaine des assurances de 1952 à 1975 et fut propriétaire de son propre bureau, Jean Corbeil et associés. Il donna des cours dans ce même secteur, notamment au cégep du Vieux-Montréal. Il déménagea à Anjou à l'époque où elle ne comptait que 2500 habitants et fut élu à la mairie une première fois en 1973 alors que la ville était sous tutelle à cause de l'administration Crépault. Il fut réélu en 1977, 1981 et 1985. Il occupa notamment les postes de président de la Conférence des maires de banlieue, créée pour faire contrepoids à Montréal, vice-président du comité exécutif de la CUM, président de l'Union des municipalités du Québec, président de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), etc. M. Corbeil est «né libéral, catholique et francophone», mais soutient ne jamais avoir milité dans un parti politique avant de devenir député parce qu'il avait décidé de s'en tenir strictement au niveau municipal. Son fils travaille dans l'entourage immédiat du premier ministre Robert Bourassa. Il a, dit-il, été invité plusieurs fois, comme plusieurs autres maires, à se porter candidat au provincial ou au fédéral, mais il n'envisageait pas de faire carrière ailleurs. D'autant plus que les invitations ne venaient pas toujours de personnes connues. Il affirme que c'est le besoin de relever de

nouveaux défis après avoir occupé autant de postes au niveau municipal ainsi que l'accord du lac Meech et le libre-échange qui l'ont convaincu de faire le saut quand est venu l'appel des conservateurs. Il explique qu'il a été élu président de la FMC le jour de l'adoption de l'entente constitutionnelle et alors que l'organisme tenait son congrès à Ottawa. Son ministère est considéré comme mineur et coûte en un an ce que la Défense dépense en une semaine. Peu de controverses, si ce n'est une réflexion fédérale-provinciale en cours sur les drogues et le sida en milieu de travail. M. Corbeil est bien seul comme ministre responsable de l'île, son collègue de l'ouest de l'île, Gerry Weiner, se contentant à titre de secrétaire d'État de prêcher et de distribuer des chèques à tout ce que le Canada compte de minorités et de bonnes âmes. Quand le ministre responsable de la Rive-Sud, Lucien Bouchard, a installé l'Agence spatiale sur son territoire, les journalistes du Québec à Ottawa n'ont pu que constater que l'ex-maire de banlieue faisait ses classes face aux poids lourds au niveau fédéral. M. Corbeil ne répond pas quand on lui répète la remarque. Les observateurs ont aussi noté fréquemment qu'au cours du premier mandat conservateur, Montréal était bien mal représentée au cabinet fédéral comparativement aux belles années du régime Trudeau avec, notamment, les Marc Lalonde, Serge Joyal, André Ouellet, etc. M. Corbeil répond que Montréal n'a pas gagné grand-chose sous l'administration précédente et soutient que les investissements fédéraux au cours du premier mandat conservateur ont été supérieurs à ceux des gouvernements précédents. Selon lui, le ministère de l'Expansion industrielle régionale «a dépensé des montants énormes sur l'île» mais ses interventions n'étaient pas assez «visibles». Il a rencontré l'administration du maire Jean Doré deux ou trois fois et ils sont convenus de se revoir à toutes les cinq ou six semaines «pour une mise à jour des dossiers, dont celui du 350e anniversaire, en 1992».

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-06-07

Pages P. a-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/WN7WEFQ3

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Montréal à l'heure du vélo; un jour, une piste aux deux kilomètres; les promesses de l'été ...

Type Article de journal

Auteur Richard Chartier

Résumé La Presse Sports, mercredi 7 juin 1989 480 mots, p. 10 Oxygène Montréal à l'heure du vélo; un jour, une piste aux deux kilomètres; les promesses de l'été ... Chartier, Richard L'arrivée au pouvoir d'un maire-cycliste à Montréal ne pouvait présager que des jours meilleurs pour les utilisateurs du deux-roues. Lors d'une entrevue accordée au confrère Florian Bernard, en décembre dernier, Robert Perreault, président du conseil d'administration de la STCUM, affirmait qu'il fallait envisager les transports en commun comme principal moyen de déplacement au coeur des centre-villes, que l'automobile y avait fait son temps. Il y a dix ans seulement, des propos semblables auraient été considérés comme subversifs, gauchisants et tenus sans écho pour ne pas déranger la socio-économie du motorisé. Plus récemment encore (le 4 mai), Léa Cousineau, membre du Comité exécutif et responsable des politiques cyclistes de l'administration Doré, tenait des propos fort encourageants pour les cyclistes au colloque sur la sécurité dans les transports. Partant du constat que «les 120 km de pistes cyclables qui existaient sur l'île de Montréal avaient été aménagées à des fins récréatives, sans plan bien défini», qu'il y avait de nombreuses plaintes relatives à l'entretien des pistes et aux dangers de certains endroits précis sur les pistes, constatant également qu'il n'existait «aucun point de chute (dans l'appareil municipal) où traiter de façon intégrée les questions afférentes au développement du réseau», Mme Cousineau a réitéré le postulat selon lequel «pour nous, le cycliste est un usager à part entière des voies publiques». Pour ce gouvernement au pouvoir depuis deux ans et demi à l'hôtel de ville, «cela implique que chacun et chacune puissent faire usage de la bicyclette de façon sécuritaire pour des fins utilitaires et récréatives dans une cohabitation harmonieuse avec les autres occupants des espaces libres publics et dans le respect des normes établies». Au seul niveau de l'aménagement cyclable, le défi est de taille, car le réseau a d'abord été conçu à des fins récréatives. *** Un jour, une piste aux deux kilomètres «Nous voulons que d'ici dix ans, les Montréalais et les Montréalaises ne se trouvent jamais à plus d'un kilomètre de distance d'une piste cyclable», déclare Léa Cousineau. Lorsque ce rêve, cette promesse de dix ans (les cyclistes réclament déjà un délai beaucoup plus court), aura été réalisé, Montréal sera vraiment devenue une ville dont les habitants peuvent se rendre au travail à vélo... «Vouloir faire de la place à la bicyclette, poursuivait Mme Cousineau, cela implique un nouveau partage de l'espace public. Et cela heurte notre mentalité nord-américaine qui a toujours imaginé les espaces publics comme étant réservés à l'usage de l'automobile.» Tous les acteurs de la grande comédie urbaine doivent évidemment se rapprocher pour se comprendre. En attendant le meilleur des mondes, les cyclistes montréalais peuvent compter sur un fonctionnaire, Robert Desjardins, entièrement occupé par la question à la Ville de Montréal. La sécurité sur les pistes, la signalisation, l'entretien, le suivi des accidents, les liens avec la Régie de

l'assurance automobile, le problème du stationnement des vélos, voilà des préoccupations dont se réclament nos édiles municipaux. Des comités ont d'ailleurs été mis sur pied pour étudier les aménagements, la sécurité, l'éducation et la promotion du cyclisme comme moyen de transport. *** Les promesses de l'été... Mme Léa Cousineau a annoncé les améliorations suivantes au réseau des pistes cyclables pour l'été qui vient. Raccordement de la sortie du pont Viau au boulevard Gouin. La piste Lionel Groulx devrait bientôt relier la station de métro du même nom à celle de Saint-Henri et, dans un deuxième temps, la station Lionel Groulx au Planétarium Dow. Dès cet automne, il y aura aménagement de l'axe Rachel, entre le Mont-Royal et le Parc Lafontaine. La première année, cela devrait nous mener jusqu'au viaduc Rachel et la deuxième, jusqu'au parc Maisonneuve. Le plan de cet aménagement doit d'ailleurs être annoncé très bientôt.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-06-07

Pages P. 10

Select in Zotero zotero://select/library/items/YAMI7FWS

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Les assistés sociaux manifestent leur opposition au projet de Loi 144

Type Article de journal

Auteur Caroline Montpetit

Résumé La Presse Nouvelles générales, jeudi 8 juin 1989 299 mots, p. A11 Les assistés sociaux manifestent leur opposition au projet de Loi 144 Montpetit, Caroline Un groupe de 200 assistés sociaux, majoritairement des femmes, ont manifesté bruyamment hier leur désapprobation au projet de Loi 144 et à la Loi 37 sur l'aide sociale, qui doit entrer en vigueur le 1er août. Ils persistent à dire que ces mesures atteignent leur dignité et leur droit à une vie décente. Les manifestants, vêtus de grandes toges blanches et simulant la Passion du Christ, ont fini par crucifier symboliquement le ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, M. André Bourbeau, devant son bureau de Saint-Lambert. Ils avaient auparavant porté leur croix de bois à trois endroits stratégiques: le bureau du député libéral de Sainte-Marie, M. Michel Laporte, le bureau de la conseillère municipale Léa Cousineau, à l'Hôtel de ville de Montréal, et au bureau de Maximilien Polak, le député provincial libéral de Sainte-Anne. Trois des manifestants - portant des costumes sombres de bourreaux et représentant André Bourbeau, Ghyslain Dufour (le président du Conseil du patronat du Québec) et le premier ministre Robert Bourassa - observaient, d'un oeil imperturbable, ce chemin de croix. «Nous sommes 600000 à tomber, ont lancé les bénéficiaires, au moment où la croix touchait le sol, sur la place Vauquelin. Bourbeau nous écrase, il nous enlève notre dignité, il veut notre peau.» Le projet de Loi 144, débattu à l'Assemblée nationale pour la première fois mardi soir, précise que le refus ou l'abandon d'un emploi par le bénéficiaire, le classe automatiquement dans une catégorie inférieure de prestataires. La différence sur le chèque est de \$30 par mois. Le prestataire sera alors étiqueté comme «non-participant», la classe de prestataires la moins rémunérée, pour une période de douze mois. «On se doutait que certaines modifications seraient déposées en Chambre puisque la loi n'est pas complète, explique Jocelyne Gamache, permanente de l'Organisation populaire des droits sociaux qui organisait la manifestation. On se doute aussi qu'il y a en aura d'autres à venir.» Dans la longue liste des reproches que les assistés sociaux font à la Loi 37, on trouve l'obligation pour les jeunes de moins de 30 ans de déduire de leur prestation une contribution parentale fixée par le gouvernement. Les fonctionnaires établiraient alors ce que les parents devraient donner et non pas ce que les parents donnent dans les faits. L'Organisation dénonce également l'intention du gouvernement de réduire les prestations des gens qui partagent un logement, et d'écarter carrément du programme les prestataires qui vivent en concubinage.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-06-08

Pages P. A-11

Select in Zotero zotero://select/library/items/67XWEDGQ

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

2000 personnes manifestent à Montréal

Type Article de journal

Auteur Lily Tasso

Résumé La Presse Le Monde, jeudi 8 juin 1989 386 mots, p. B10 2000 personnes manifestent à Montréal Tasso, Lily. Quelque 2000 personnes de toutes origines, visages graves et portant brassard noir, participaient hier, à Montréal, à une marche de solidarité avec le peuple chinois. En fin de matinée, la place Sun Yat-sen, au carrefour des rues La Gauchetière et Clark, grouillait de monde sous un soleil radieux. Des jeunes, munis de cartons et de bâtons, de crayons feutre et de brocheuses, créaient encore à tour de bras des pancartes: «Liberté à la Chine», «Démocratie», «A bas les assassins», «Arrêtez l'oppression des étudiants», «La Chine saigne», «Le sang n'aura pas coulé en vain», «A bas la dictature»... Ces cris de révolte et de douleur, scandés par la foule tout au long du boulevard René-Lévesque et de la rue Peel bordés de curieux à l'heure du midi, se retrouvaient aussi sur les banderoles, les serre-tête et les ballons blancs et jaunes. En français, en anglais et en chinois. «Ballons blancs pour la pureté, jaunes pour la race», d'expliquer Kenneth Cheung, un des dirigeants de la communauté chinoise. Les étudiants de toutes les universités montréalaises entouraient leurs camarades venus de Chine, actuellement aux études ou en stage ici. Parmi la foule des travailleurs et des gens ordinaires, on reconnaissait les représentants de nombreux organismes: Commission des droits de la personne, S.O.S. Racisme, Société Canada-Chine, Coalition Canada, et bien d'autres. Sans oublier le Congrès juif canadien et l'Association canadienne des Écoles de service social qui ont exprimé par écrit leur condamnation du gouvernement chinois et leur appui aux étudiants. Amnistie Internationale, qui défilait avec une trentaine de ses membres, venait d'inviter ses effectifs et sympathisants dans plus de 100 pays à présenter leurs protestations aux autorités chinoises et à demander à leur gouvernement respectif d'exercer des pressions afin que la Chine cesse de violer les droits de la personne. Sur le perron de l'édifice de l'Aviation civile internationale, rue Sherbrooke, où avait abouti le défilé, le maire Jean Doré, arrivé à temps, dominait la foule compacte qui avait envahi la chaussée. Entouré des conseillères Ginette L'Heureux et Manon Forget, il a témoigné de «l'horreur et la colère qui frappe chacun des citoyens de Montréal devant l'usage de la force face au mouvement pacifique en Chine, qui avait impressionné le monde entier par l'espoir qu'il avait fait naître». M. Doré a également exprimé, au nom des Montréalais et en son nom propre, aux chercheurs et étudiants chinois à Montréal, sa douleur et sa sympathie. Un vibrant «Vive la liberté, vive la démocratie», concluait son discours, traduit en chinois, et donc doublement applaudi. A sa suite, le professeur Irving Cotler, de McGill, a rappelé que la cause des droits humains ne sera pas gagnée par le silence. «Ceux qui luttent pour ces droits vaincront, pas ceux qui les répriment», a-t-il ajouté devant une foule enthousiaste. L'émotion a atteint son comble durant la minute de silence observée à la mémoire des martyrs chinois «qui ont sacrifié leurs vies pour les valeurs fondamentales de la dignité humaine», ainsi que l'a souligné Éva Badkowski, une ancienne du cégep Vanier, qui parlait au nom des étudiants.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-06-08

Pages P. B-10

Select in Zotero zotero://select/library/items/4WE4KGB8

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Le nouveau président de la C. de C. [Chambre de Commerce de Montréal] se propose comme "arbitre" entre Montréal et Québec

Type Article de journal

Auteur Claude Picher

Résumé La Presse Placements, lundi 12 juin 1989 443 mots, p. A11 Le nouveau président de la C. de C. [Chambre de Commerce de Montréal] se propose comme "arbitre" entre Montréal et Québec Picher, Claude POINTE-AU-PIC -- Le nouveau président de la Chambre de Commerce de Montréal, Jacques Ménard, propose ses services comme «arbitre» pour apaiser les querelles entre Montréal et Québec (ou, si l'on veut, entre le maire de Montréal, Jean Doré, et le ministre des Transports, Marc-Yvan Côté). M. Ménard, comme l'ensemble des participants au 39^e congrès annuel de la Chambre, ne cache pas son inquiétude devant la tournure que prennent les événements. «C'est attristant de voir tant d'énergie gaspillée en chicanes fratricides», a-t-il déclaré en entrevue, à l'issue du congrès. «Le Québec, et Montréal en particulier, n'ont ni le temps ni les moyens de se permettre des affrontements aussi démobilisateurs.» Le nouveau président, dans le même esprit, souhaite un rapprochement entre les sept Chambres de commerce de la région de Montréal (Ouest de l'île, Laval, Rive-Sud). Une telle démarche s'inscrit en plein dans le sens exprimé par les congressistes, qui veulent établir des liens de connivence, de complicité, entre les différents niveaux de gouvernement, les milieux d'affaires et les Chambres de la région. Il est certain, reconnaît M. Ménard, qu'il peut exister des intérêts divergents entre ces différentes Chambres. Mais il y a aussi des dossiers où les intérêts de tous se rejoignent, et les sept organismes pourraient certainement tirer avantage d'une collaboration plus étroite lorsque cela se produit. Un de ces

dossiers, par exemple, est celui du financement universitaire, une des priorités de M. Ménard. Les universités, soutenues en cela par la Chambre de commerce, demandent \$175 millions au gouvernement pour améliorer leurs programmes. Le dernier budget Lévesque ne leur a accordé que \$41 millions. La Chambre a calculé que, simplement pour rattrapper le retard des universités québécoises sur celles de l'Ontario, il aurait fallu injecter, dès cette année, \$200 millions dans le financement universitaire. Pour se hisser au niveau des universités américaines, il aurait fallu \$240 millions. «Il est clair que les \$41 millions du gouvernement sont insuffisants, et cela est d'autant plus tragique que plus nous accumulons du retard dans ce dossier, plus cela va nous coûter cher en bout de ligne», commente-t-il. Un autre dossier qui tient à coeur au nouveau président de la Chambre est la sous-capitalisation des moyennes entreprises québécoises. M. Ménard est un courtier en valeurs mobilières, et on aurait pu s'attendre à ce qu'il ressorte la rengaine usée sur la relance du Régime d'épargne-actions (RÉA). Mais non! «Le RÉA a été très utile, mais il a fait son temps; et on ne peut quand même pas quémander sans arrêt des avantages fiscaux à Québec», déclare-t-il. M. Ménard entend donc encourager les entreprises à se tourner vers le financement international. «Il y a une discordance», constate-t-il, «entre la capacité reconnue de nos entreprises à vendre leurs produits et services sur les marchés extérieurs, et le fait qu'ils ne se financent à peu près pas sur ces mêmes marchés.» Tout au long de son mandat d'un an, enfin, le nouveau président a l'intention de continuer à promouvoir la stratégie en six points de développement économique de Montréal, élaborée par son prédécesseur, Serge Godin. Cette stratégie est notamment axée sur les technologies de pointe, la recherche et le développement, la collaboration des universités et des milieux d'affaires, et la caractère international de Montréal. Agé de 43 ans, Jacques Ménard est administrateur et directeur général de la maison Burns Fry au Québec. Il a fait toute sa carrière dans le commerce des valeurs mobilières. Assez peu connu du grand public, il a en revanche une solide réputation dans le milieu des affaires; il a, entre autres, présidé le Conseil de la Bourse de Montréal de 1984 à 1986 et est administrateur de plusieurs organismes.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-06-12

Pages P. A-11

Select in Zotero zotero://select/library/items/SVNVUIYL

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Le nouveau pouvoir rural

Type Article de journal

Auteur Gérald Leblanc

Résumé La Presse Opinions, lundi 12 juin 1989 647 mots, p. B3 Le nouveau pouvoir rural Leblanc, Gérald Il y a eu l'affaire Oerlikon à Saint-Jean-sur-Richelieu, où les conservateurs de Brian Mulroney ont été pris la main dans le sac de la spéculation. Il y a eu l'affaire du Nouveau-Saint-Laurent, qui a paralysé la ville et été ponctuée de la mort du promoteur Henri Paquin, sans que Québec ne veuille éclaircir la situation. Il y a maintenant l'affaire de Laval, où les libéraux de Robert Bourassa hésitent entre la protection des terres agricoles et les avantages sonnants de la spéculation. Il y a aussi l'affaire de l'Ile Bizard, où le tout puissant seigneur Grilli fait la pluie et le beau temps comme à l'âge d'or du régime seigneurial. Il y aura peut-être un autre happening dans les champs de Saint-Hubert, où les autorités ont décidé de loger le siège social de la prestigieuse agence spatiale du Canada. Et l'on peut maintenant supposer que ces accidents de parcours, provoqués par l'indignation des uns et la déception des autres, ne constituent que la pointe de l'iceberg de la ruée vers la banlieue. *** De fil en aiguille, de lopins en terrains, d'organismes politiques en nouveaux riches, de spéculateurs en agents de planification des politiques gouvernementales, il commence à se dégager un certain pattern. C'est en effet toujours la même histoire. On achète des terrains à bas prix, en banlieue puisqu'il n'y en a presque plus sur l'île de Montréal, et tout à coup une modification du zonage, municipal ou agricole, vient sonner l'heure du gros lot. C'est parfois l'implantation d'une usine ou la construction d'une route qui transforme le petit entrepreneur en nouveau millionnaire. La partie se joue toujours en deux temps: l'achat de terrains par le spéculateur et la décision politique qui rentabilise l'opération. Et la partie se joue toujours en banlieue, où les machines électorales se confondent avec celle du grand frère provincial. Ce petit manège de la spéculation est sans doute aussi vieux que le plus ancien métier du monde. Il constitue même un des fondements de l'organisation électorale de nos partis politiques. Les entrepreneurs versent des contributions aux caisses électorales et payent le gros prix pour rencontrer les ministres, selon la nouvelle mode des libéraux du Québec, en escomptant que le geste servira à quelque chose. C'est un investissement comme un autre. Comme la spéculation se joue sur la prévoyance, il est capital d'avoir l'accès le plus direct possible aux sources d'information privilégiées. Pour acheter au bon endroit au bon moment, ça aide en effet de savoir quand arrivera ce bon moment. Et l'on peut même hâter la venue du moment opportun, forcer l'aurore à naître comme disait le poète. Pourquoi, par exemple, ne pas modifier le tracé d'un boulevard, comme ce fut le cas pour le boulevard Henri-Bourassa, pour

tenir compte des propriétés d'un allié? Pourquoi ne pas construire des autoroutes en périphérie, où la spéculation est encore possible, au lieu de s'attaquer aux problèmes, urgents mais peu payants, du transport dans l'île? Pourquoi ne pas placer un prestigieux siège social dans les champs, en risquant le ridicule mais en ouvrant des portes lucratives pour les amis du régime? Pourquoi ne pas déplacer l'action gouvernementale vers les champs de la banlieue, où il y encore de l'argent à faire? Bref, pourquoi ne pas renverser les règles du jeu? Ce n'est plus la prévoyance qui permet aux spéculateurs de faire de l'argent. Ce sont plutôt les décisions politiques qui s'ajustent aux projets des spéculateurs. *** Ce renversement des rôles, où la planification du bien public se fait en fonction d'intérêts bien particuliers, pose un sérieux problème d'éthique. Comme le Québec l'a péniblement appris à la sortie de la grande noirceur duplessiste, le pire n'est cependant pas les petites fortunes amassées par les amis du régime. Le pire fut alors de constater le retard du Québec dans ses politiques de planification économique, sociale et culturelle. Pendant qu'on ajustait notre planification aux bouts de terrains ou aux projets d'usines des amis, les autres essayaient de prévoir les tendances du marché et de s'y adapter. Et le réveil fut brutal. L'histoire est en train de se répéter et c'est la métropole du Québec qui risque de payer le prix du pouvoir rural. On ne construit plus d'écoles ou d'hôpitaux, on a plutôt tendance à en fermer. Il n'y a pas de Parc Olympique ou de Terre des Hommes pour engraisser les alliés. Bref, Montréal offre peu d'avantages aux petits entrepreneurs, qui constituent toujours l'épine dorsale de la machine électorale des libéraux de Robert Bourassa. Il ne reste que les champs de la banlieue; on s'adapte à la nouvelle situation en déplaçant l'action gouvernementale. Tant pis pour le zonage agricole, l'étalement urbain et l'option préférable d'aménagement. C'est néfaste à long terme, mais payant à court terme. *** Plus que les conflits de personnalité, du genre Marc-Yvan Côté versus Robert Perreault, plus que l'antagonisme libéral péquiste, plus que la vieille méfiance de la capitale à l'endroit de la métropole, plus que toutes les autres raisons apparentes... c'est la spéculation foncière qui explique le peu de sympathie de Québec pour les problèmes de sa métropole. Seule une vraie enquête publique permettrait de saisir pleinement cette nouvelle dynamique du pouvoir rural, mais il faut en faire son deuil. Si l'on a réussi à empêcher la lumière d'éclater à Saint-Laurent, où tout plaidait en faveur d'une enquête publique, on réussira sans doute à contourner les embûches de Laval et à couvrir les autres entorses banlieusardes. Et l'on comprendra dans dix ans, à l'heure des post-mortem, pourquoi Québec n'a pas su épauler la relance de sa métropole.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-06-12

Pages P. B-3

Select in Zotero <zotero://select/library/items/DRRITB6F>

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Le maire [Jean] Doré en Californie

Type Article de journal

Résumé La Presse Nouvelles générales, mardi 13 juin 1989 83 mots, p. A4 Le maire [Jean] Doré en Californie Le maire de Montréal, M. Jean Doré, est en mission économique, depuis hier, en Californie. Il doit s'entretenir avec ses collègues, les maires Art Agnos, de San Francisco, et Tom Bradley, de Los Angeles. Le programme de sa mission comprend également une rencontre avec les hommes d'affaires de San Francisco, une visite de l'entreprise d'informatique Tandem, des entretiens avec les représentants du secteur bancaire de Los Angeles et un discours devant la Chambre de commerce canadienne de Los Angeles. Enfin, M. Doré rencontrera des producteurs de cinéma dans le but de leur faire connaître les avantages du tournage de films à Montréal. Le maire doit rentrer à Montréal vendredi.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-06-13

Pages P. A-4

Select in Zotero <zotero://select/library/items/B7H33IGC>

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Quality report

- Item has no authors

Pas de réconciliation possible entre le RCM et ses quatre conseillers dissidents?

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé La Presse Nouvelles générales, mercredi 14 juin 1989 387 mots, p. A7 Pas de réconciliation possible entre le RCM et ses quatre conseillers dissidents? Gruda, Agnès «Je ne sais pas si je serai encore membre du RCM dans une semaine». Peter Wheeland, coordonateur du RCM dans le district de Snowdon, est pessimiste: il croit qu'au terme de trois mois de discussions, les efforts de réconciliation entre les quatre conseillers dissidents et la direction du parti n'ont absolument rien donné. On se rappelle qu'il y a un peu plus de six mois, les conseillers Pierre-Yves Melançon, Sam Boskey, Pierre Goyer et Marvin Rotrand avaient décidé de marquer leur désaccord avec l'administration municipale en démissionnant du caucus du RCM. Depuis, ils siègent à l'hôtel de ville comme conseillers indépendants, tout en demeurant membres du RCM. Avec deux des dissidents - MM. Melançon et Boskey - , et la coordonatrice de Notre-Dame-de-Grâce, Mme Caroline Singleton, M. Wheeland a participé, depuis la mi-mars, aux discussions destinées à favoriser le retour de la «bande des quatre» dans le giron du caucus. Joint au téléphone hier, M. Wheeland affirmait que toutes ces discussions ont été vaines et que la crise qui déchire le parti de Jean Doré est loin d'être résorbée: «On n'a fait que gaspiller notre temps.» A la veille d'un conseil général qui pourrait s'avérer déterminant pour l'avenir des dissidents au sein du parti, le président du RCM, Jacques Desmarais, faisait une lecture nettement plus optimiste des événements. Selon lui, toutes les conditions sont maintenant réunies pour permettre aux dissidents de réintégrer le caucus. Les délégués du RCM seront appelés, aujourd'hui, à se prononcer sur des recommandations de la direction du parti visant à régler le problème de la dissidence. Ces recommandations prévoient notamment qu'une instance du parti aurait le pouvoir d'expulser des militants n'ayant pas respecté les statuts du RCM. On propose aussi de donner au caucus du RCM le pouvoir de suspendre des membres ayant contrevenu à ses règles de fonctionnement. «Ce rapport est un message très clair aux quatre dissidents et aux associations locales qui les appuient: il n'y a pas de place pour nous à l'intérieur du parti», a déploré hier M. Wheeland. Selon M. Wheeland, les «négociateurs» de l'exécutif du parti ont refusé de discuter des règles de fonctionnement du caucus et ont rejeté les demandes des dissidents qui réclamaient que le parti fasse plus de place au «pluralisme.» Dans un rapport co-signé avec sa collègue Caroline Singleton, M. Wheeland affirme qu'il n'existe «aucune raison de recommander à nos conseillers de réintégrer le caucus.» Il y a bien de petites améliorations, mais le «protocole de retour au travail» est loin d'avoir été établi, affirme pour sa part le conseiller Sam Boskey. Que va-t-il faire si le conseil général entérine les recommandations de l'exécutif? «Je crois qu'on n'est pas arrivé à la fin de l'histoire, mais ça va poser de sérieuses questions.» Convaincu que le parti a fait «tout son possible», M. Desmarais ne comprend pas ces réactions. «Je ne sais pas ce qu'ils veulent. Déjà, en reconnaissant le droit à la dissidence, on va plus loin que n'importe quel caucus d'une institution parlementaire. Mais ce droit doit être limité», fait-il valoir. «Si on invite quelqu'un à manger, et qu'il critique constamment la bouffe et renverse la table, il y a des chances pour qu'on ne le réinvite plus...»

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-06-14

Pages P. A-7

Select in Zotero zotero://select/library/items/I86M4562

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Mise à jour de vieilles nouvelles : [Chei-Ling Wong, Luis Zuniga et les élections dans Parc-Extension]

Type Article de journal

Auteur Gérald Leblanc

Résumé La Presse Opinions, mercredi 14 juin 1989 648 mots, p. B3 Mise à jour de vieilles nouvelles : [Chei-Ling Wong, Luis Zuniga et les élections dans Parc-Extension] Leblanc, Gérald Avec la barbare vague de sanglante répression qui déferle sur la Chine, il vaut mieux se trouver à Saint-Lambert qu'à Pékin. C'est ce que se dit Chei-Ling Wong, en se refaisant une santé et une vie, dans la chaleur d'un nouveau foyer québécois. Il s'agit de la jeune femme de 26 ans que les psychiatres de l'hôpital Saint-Luc et la communauté chinoise de Montréal ont sauvée, in extremis, de la déportation vers sa terre natale. Tout va bien qui finit bien. Ottawa s'est finalement rendu à la requête d'asile de cette jeune Chinoise, qui menaçait de se suicider plutôt que de retourner dans un pays, où sa famille avait déjà subi les foudres du régime. Chei-Ling a non seulement trouvé un pays, où elle pourra devenir citoyenne à part entière, mais aussi une famille, dont je tais le nom pour préserver l'intimité et la tranquillité de son nouveau foyer. Il s'agit d'un couple d'enseignants, déjà parents de deux jeunes garçons, qui

voulaient adopter une petite fille. C'est alors qu'ils ont lu nos articles sur Chei-Ling. «Ma femme s'est dit qu'on pourrait l'inviter à venir rester avec nous», me raconte le nouveau «père» de Chei-Ling. Le hasard a bien fait les choses. Le couple connaissait en effet Cyril Wang, diacre à la Mission catholique chinoise, qui avait pris en main la cause de sa jeune compatriote. «Chei-Ling avait le choix entre deux ou trois familles d'adoption. C'est elle qui a décidé de venir chez nous, après un repas ensemble en compagnie de Cyril», explique notre enseignant. Et tout le monde semble heureux du nouvel arrangement. «C'est une femme dynamique et pleine de vie. Elle s'adapte bien à la famille et mes enfants l'aiment bien. Elle fait de la bicyclette avec nous et progresse bien dans l'apprentissage du français et de l'anglais. On est confiant que le bonheur est maintenant à portée de main pour Chei-Ling.» «Dans une semaine ou deux, venez faire un tour chez nous. C'est pas trop compliqué, car on vit à la bonne franquette», conclut mon C.F. de vieille souche, qui témoigne bien d'un profond changement de mentalité dans la communauté francophone de Montréal. On nous a souvent accusés, parfois à tort et parfois à raison, d'être fermés sur nous-mêmes, d'avoir peur des autres et de leur faire peu de place. L'histoire de Chei-Ling, aussi bien que celle de Gulizar Ersoy ou de mon ami Yusuf Conge et de bien d'autres nouveaux Montréalais, démontre que notre naturel généreux prend le dessus, tranquillement mais sûrement. Tant mieux pour eux et tant mieux pour nous, car c'est avec eux que nous bâtissons une société française, moderne et dynamique, en Amérique. Il devient en effet de plus en plus évident que le Québec français sera multi-ethnique ou ne sera pas. L'affaire Zuniga Si l'histoire de Chei-Ling Wong connaît un heureux dénouement, ce n'est pas le cas pour celle de Luis Zuniga. Il s'agit de l'informaticien, d'origine chilienne, que la CÉCM a remercié de ses services, malgré sa compétence reconnue, à cause de son accent. Vous avez bien lu: «à cause de son accent». Au Québec depuis 12 ans, Luis a fait son cégep en français, a suivi des cours aux HEC, est marié à une francophone, élève sa petite-fille Marie-Eve en français, me parle au téléphone en français... Bref, Luis est plutôt bien intégré à la communauté francophone de Montréal. Ce qui ne l'empêche pas d'avoir un accent, comme tout Chilien qui apprend le français à l'âge adulte. Rien de plus normal me direz vous. Pas à la CÉCM semble-t-il, où l'on a allégué la difficulté de comprendre Luis pour le congédier. Les autorités de la CÉCM ayant admis elles-mêmes qu'il s'agissait d'un malheureux accident de parcours, on pouvait s'attendre à ce que l'erreur soit corrigée, à la satisfaction de tout le monde. Ce n'est hélas pas ce qui est arrivé. L'affaire sera en effet entendue par la Commission des droits de la personne les 5-6-7 juillet. On peut déplorer que la CÉCM n'ait pas profité de l'occasion pour mettre en pratique sa récente «résolution contre le racisme et la discrimination». On peut cependant aussi se réjouir que toute la lumière soit faite sur cette affaire. Il est en effet des abcès qu'il vaut mieux crever. C'est à la CÉCM en effet, plus que partout ailleurs, que se joue la partie de l'intégration de nouveaux Montréalais, de toutes races et de toutes couleurs, à la communauté francophone de vieille souche. Une première Le RCM a encore mordu la poussière lors des élections partielles dans le district de Parc-Extension. Le plus étonnant fut cependant d'y voir une lutte, non pas à deux, ni à trois, mais à quatre. Quatre candidats ont en effet obtenu plus de 1000 des quelque 5500 voix exprimées dans Parc-Extension. Il s'agit sans doute d'une première dans l'histoire électorale de Montréal, du Québec et du Canada. Il s'agit aussi d'une preuve éclatante de la volatilité de l'électorat montréalais; ce qui ne manquera pas de causer de sérieux examens de conscience au RCM. Si les électeurs sont prêts à aller dans toutes les directions, c'est sans doute que l'administration en place n'arrive pas à cristalliser l'opinion publique et à polariser les tendances. La seule consolation de Jean Doré est de constater que l'opposition est encore plus divisée que son propre parti.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-06-14

Pages P. B-3

Select in Zotero <zotero://select/library/items/4HT45JAL>

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Pas de parking souterrain au carré Saint-Louis

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé La Presse Nouvelles générales, mercredi 14 juin 1989 218 mots, p. A3 Pas de parking souterrain au carré Saint-Louis Gruda, Agnès C'est décidé: il n'y aura pas de stationnement souterrain sous le carré Saint-Louis. «Le projet est sur la glace en attendant qu'on trouve un autre endroit pour régler le problème de stationnement dans ce quartier», a indiqué hier un attaché politique de John Gardiner, responsable de ce dossier au comité exécutif. La conseillère du district de Saint-Jean-Baptiste, Mme Thérèse Daviau, a répandu la nouvelle dans le quartier il y a une quinzaine de jours, à l'occasion de la dernière réunion du comité-conseil d'arrondissement. «Devant les fortes objections de la population du quartier face à ce projet, nous avons décidé de mettre cette hypothèse de côté», a-t-elle expliqué à La Presse. Tout en affirmant que ces objections n'étaient pas vraiment justifiées, Mme Daviau a précisé que la Ville travaillait maintenant en collaboration avec les citoyens du quartier pour trouver

un autre terrain où l'on pourrait aménager un parking. Selon Mme Daviau, le quartier aurait besoin de 1000 places supplémentaires pour garer les voitures. On se souvient qu'en avril dernier, la ville demandait à une firme spécialisée dans ce genre de construction - A. Janin - d'étudier la possibilité d'aménager un stationnement de plusieurs étages sous le carré Saint-Louis. La firme a pu effectuer une première étape de l'étude, au coût de \$15000, avant que les résidents du carré n'aient vent du projet. La réaction a été immédiate: quelque 2000 personnes ont signé une pétition s'opposant au projet, et des organismes tels que Héritage Montréal et Sauvons Montréal ont embarqué dans le mouvement de protestation. Devant une telle opposition, le deuxième volet de l'étude, qui devait coûter également autour de \$15000, n'a pas été réalisé. La compagnie A. Janin pourrait toutefois être appelée à se pencher sur la construction d'un stationnement ailleurs dans le quartier, a-t-on indiqué au bureau de M. Gardiner. Où? On l'ignore pour le moment...

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-06-14

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/FZWPC5EL

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Des taxes et des condoms [à Montréal]

Type Article de journal

Résumé La Presse Nouvelles générales, mardi 20 juin 1989 94 mots, p. A7 Des taxes et des condoms [à Montréal] Dans le cadre de la lutte au sida, Montréal devrait abolir la taxe sur les distributeurs de condoms, a soutenu hier le conseiller du Parti civique Nick Auf der Maur. «Je représente un district où il y a pas loin de 400 bars, dont plusieurs ont décidé, dans un esprit de service hygiénique, d'installer des machines distributrices de condoms», a plaidé M. Auf der Maur. Or, pour pouvoir exploiter toute machine distributrice - qu'il s'agisse de préservatifs ou de cigarettes - un établissement doit payer à la ville un permis de \$50. «La vente de condoms est une activité lucrative», a cependant rétorqué Mme Léa Cousineau, membre du comité exécutif, ajoutant que les écoles qui distribuent, dans des machines, des berlingots de lait, doivent elles aussi payer la taxe de \$50.

URL URL

Date 1989-06-20

Pages P. A-7

Select in Zotero zotero://select/library/items/49GN2HK3

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Quality report

- Item has no authors

Habitation: Québec menace de poursuivre Ottawa

Type Article de journal

Auteur Benoit Chapdelaine

Résumé La Presse Annonces classées, mardi 20 juin 1989 470 mots, p. E7 Habitation: Québec menace de poursuivre Ottawa Chapdelaine, Benoît Le ministre québécois des Affaires municipales, et responsable de l'Habitation, M. Pierre Paradis, envisage de poursuivre Ottawa en justice pour le non respect d'une entente fédérale-provinciale sur l'habitation, ce qui pénalisera selon lui 8000 ménages québécois à faible revenu chaque année à compter de 1990. M. Paradis, qui était accompagné notamment des maires de Montréal et de Québec et de représentants de l'Opposition officielle à Ottawa, a dénoncé hier l'abandon du volet locatif du Programme d'aide à la restauration de logements (PARCQ) en vigueur depuis 1986. Cette décision a été annoncée dans le budget du ministre fédéral des Finances, M. Michael Wilson. Ottawa réduira de moitié les fonds de 1989 et la totalité de ceux de 1990. «Comment peut-on mettre fin à un programme qui rejoint annuellement plus de 8000 ménages à faible revenu qui habitent des logements détériorés dont le loyer mensuel est de \$250?», a demandé M. Paradis hier. «C'est une décision unilatérale d'Ottawa, explique-t-il, et l'Assemblée nationale va être saisie du dossier avant l'ajournement des travaux et on envisage une poursuite devant les tribunaux.» Pour mieux faire pression sur Ottawa, M. Paradis s'est joint à une demi-douzaine de personnalités politiques de haut niveau. La coalition qu'il

dirige réunit notamment les maires de Montréal et de Québec, MM. Doré et Pelletier, et des porte-parole de tous les partis d'Opposition à Ottawa et à Québec, dont M. Paul Martin pour le Parti libéral fédéral. En 1988, 6500 logements ont été restaurés au Québec en vertu du volet locatif de ce programme administré conjointement par la Société canadienne d'hypothèque et de logement, la Société d'habitation du Québec et les municipalités. Québec contribue un dollar pour chaque dollar versé par Ottawa et les municipalités y ajoutent aussi leur contribution. Cette année, le nombre de logements bénéficiant du programme pourrait tomber à 3000 et à zéro en 1990. Pour l'année 1989, \$8 millions seront coupés sur un budget initialement prévu de \$22 millions pour le Québec. L'an prochain, ce sont \$29 millions si Ottawa ne revient pas sur sa décision. Montréal la plus touchée Montréal est la ville la plus touchée au Québec par ces compressions budgétaires d'Ottawa. «Je comprends qu'en Ontario, l'argent du programme ne sert pas toujours aux plus démunis, mais ce n'est pas le cas à Montréal!» a précisé le maire Jean Doré. L'an dernier, 1800 chambres et 800 logements locatifs ont été restaurés à Montréal en vertu du volet locatif du programme de restauration. Cette année, on devait rénover 2200 logements et on prévoit maintenant n'en restaurer que 1300. «On l'accepte pas encore, dit M. Serge Carreau, assistant-directeur du programme de restauration pour la Ville de Montréal. Nous avons actuellement plus de 1600 chambres et 4800 logements qui attendent d'être rénovés. Si nous n'avons pas de réponse en septembre, il va falloir savoir si Québec et la Ville veulent continuer de payer. Actuellement, on dit aux gens que l'on n'accepte plus de nouvelles demandes.» A la Société canadienne d'hypothèque et de logement, le porte-parole Robert Lajoie soutient qu'on ne peut savoir de façon formelle si les locataires des logements rénovés sont des personnes à faible revenu, contrairement à ce que véhicule la coalition. M. Lajoie précise que la SCHL versera \$100 millions de plus cette année qu'en 1988 pour un autre programme d'habitation spécialement destiné aux locataires à faible revenu. Alors que la coalition dirigée par le ministre Paradis pointe du doigt la discrimination envers le Québec, M. Lajoie se dit convaincu que le Québec détient sa juste part et qu'Ottawa n'a pas violé d'entente sur l'habitation sociale. Le ministre d'État responsable de l'habitation à Ottawa, M. Alan Redway, a déjà proposé, soutient le porte-parole de la SCHL, de créer un comité tripartite entre le gouvernement fédéral, Québec et les municipalités pour discuter des solutions possibles dans ce dossier. Une rencontre des ministres fédéral et provinciaux responsables de l'habitation se tiendra au début de juillet à Whitehorse.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-06-20

Pages P. E-7

Select in Zotero zotero://select/library/items/A9Y9PRU7

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Epuration des eaux: l'étude des experts de Laval sort de l'ombre; les maires de banlieue de Montréal souhaitent une rencontre pour prendre connaissance de ce rapport relatif à la rivière des Prairies

Type Article de journal

Auteur Jean-Paul Charbonneau

Résumé La Presse Nouvelles générales, mardi 20 juin 1989 385 mots, p. A8 Epuration des eaux: l'étude des experts de Laval sort de l'ombre; les maires de banlieue de Montréal souhaitent une rencontre pour prendre connaissance de ce rapport relatif à la rivière des Prairies Charbonneau, Jean-Paul Parce qu'elle soutient n'avoir jamais été invitée à prendre connaissance de l'ouvrage préparé par Laval relativement à sa position sur le traitement des eaux usées de la rivière des Prairies, la Conférence des maires de banlieue veut rencontrer les experts lavallois qui ont réalisé une étude à ce sujet. Rappelons que la Communauté urbaine de Montréal, le maire Jean Doré en tête, affirme que l'eau est beaucoup moins polluée du côté de Montréal que du côté de Laval. L'administration lavalloise indique qu'elle ne peut rien y faire parce que c'est la faute du ministère de l'Environnement. Celui-ci tarde, dit-on, à faire connaître sa position sur la requête de Laval réclamant une usine dans l'est de l'île. Ce serait aussi la faute de la direction de la CUM selon laquelle il serait préférable que les eaux usées de la partie sud de l'île Jésus soient traitées à son usine de traitement du quartier Rivière-des-Prairies. Des experts ont réalisé des études dont les rapports ont été remis à l'ex-ministre de l'Environnement, M. Clifford Lincoln, et à la responsable actuelle de ce ministère, Mme Lise Bacon. Ces experts sont d'avis qu'il serait plus rentable à long terme qu'une usine soit construite dans le secteur Saint-Vincent-de-Paul. Une telle construction coûterait \$105 millions. Un fonctionnaire de Laval a déclaré hier à La Presse qu'il avait rencontré par hasard le maire d'une municipalité de l'ouest de la CUM qui lui avait souligné que les différentes administrations des municipalités de l'île de Montréal n'avaient jamais été invitées à prendre connaissance du rapport préparé par Laval. Ce maire qui a déjà occupé un poste de commande à la conférence a donc invité Laval à venir le plus rapidement possible le rencontrer avec ses collègues pour une soirée d'information. «Notre dossier est public et nous sommes

prêts à aller le présenter à tous ceux qui veulent en prendre connaissance», a déclaré un porte-parole de Laval. Soulignons que les autorités municipales de Varennes ont déjà donné leur accord à la proposition de Laval. A Laval, on prétend toujours que de raccorder les égouts de cette municipalité à l'émissaire nord de la CUM engendrerait des débordements polluants, lors d'orages, qui équivaldraient au déversement des effluents urbains non traités d'une population de 70000 à 80000 personnes pendant une année. Du côté de l'administration Gilles Vaillancourt, tout comme durant le règne de Claude Lefebvre, on croit que le problème ne doit pas être examiné sous le seul angle des coûts. La proposition lavalloise coûterait \$30 millions de plus au gouvernement. «Mais à long terme notre solution va rapporter plus si l'on se base sur le fait que nos objectifs sont d'assainir globalement tout le réseau de la rivière et du fleuve», précise un membre de la direction générale de Laval. Des études réalisées pour le compte de l'administration de Laval prétendent que le tuyau qui se rend à l'usine d'épuration de la CUM n'est pas assez gros pour recevoir sans débordement les eaux usées de la population lavalloise.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-06-20

Pages P. A-8

Select in Zotero zotero://select/library/items/8RK7Q6ME

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Sept maires invitent [Benoît] Bouchard à maintenir le service de VIA entre Québec et Windsor

Type Article de journal

Auteur Gilles Gauthier

Résumé La Presse Informations nationales, mardi 20 juin 1989 508 mots, p. B1 Sept maires invitent [Benoît] Bouchard à maintenir le service de VIA entre Québec et Windsor Gauthier, Gilles OTTAWA -- La suppression des services de VIA Rail entre Montréal et Toronto obligerait les compagnies aériennes à offrir entre 50 et 70 vols supplémentaires par jour entre ces deux villes, selon le maire Jean Doré. Hier, à Ottawa, devant le ministre des Transports Benoît Bouchard, M. Doré et les maires de Québec (Jean Pelletier), Toronto, Ottawa, Windsor, Hamilton et Mississauga ont plaidé pendant 90 minutes en faveur du maintien et de l'amélioration du transport ferroviaire de passagers dans le corridor Québec-Windsor. Étant donné l'encombrement actuel à l'aéroport Pearson de Toronto, l'addition de 50 à 70 vols par jour créerait une situation chaotique, de dire M. Doré, qui fait remarquer que 10000 personnes utilisent le train dans le corridor quotidiennement. Aucun des maires n'était venu dans la capitale du Canada par train, celui d'Ottawa, Jim Durell, expliquant que les services existants ne leur auraient pas permis d'arriver à temps pour la rencontre qui débutait à huit heures. Le maire de Toronto, Art Eggleton, a pris Air Canada mais il est tout de même arrivé une heure en retard. Le front commun des maires a demandé que toutes les études touchant VIA Rail soient rendues publiques, y compris celle qui sera remise au ministre par les dirigeants de cette société d'ici à deux semaines; qu'on accorde aux maires un délai de deux mois pour les étudier et que les décisions du gouvernement conservateur au sujet de VIA tiennent compte du point de vue des villes qu'ils représentent. Selon M. Doré, si chaque passager transporté par rail coûte \$88 au fédéral, les infrastructures nécessaires au transport aérien (pistes, aérogares, radars, contrôle aérien, météo, etc.) entraînent des débours d'au moins \$42 par tête, qui ne pourront qu'augmenter si le chemin de fer est abandonné. VIA a reçu \$641 millions du fédéral l'an passé, montant qui passe à \$541 millions en 1989-90 et qui décroîtra jusqu'à \$250 millions en 1993-94. M. Doré a par ailleurs fait valoir que dans la région de Montréal, 35000 emplois directs et indirects dépendent du transport ferroviaire (passagers et fret), pour une masse salariale de plus de \$1 milliard. Il rappelle aussi que le contrat de modernisation des voitures de VIA Rail est réalisé aux ateliers du CN à Pointe-Saint-Charles et que 47 p. cent des employés de VIA, soit plus de 3000 personnes, travaillent à Montréal. Le ministre Bouchard explique les compressions en disant que seulement 3 p. cent de la population prend le train. Les maires affirment toutefois que la proportion atteint 7 p. cent dans le corridor Québec-Windsor, 10 p. cent entre Montréal et Toronto et 17 p. cent entre Toronto et Windsor et ce malgré des équipements ferroviaires dépassés et un service inadéquat. M. Bouchard a laissé la porte ouverte à des partenariats avec d'autres paliers de gouvernement ou l'entreprise privée. «Il n'est pas question que les villes investissent dans un moyen de transport interprovincial», de dire M. Doré, qui demande à Ottawa de ne pas limiter ses perspectives à sa lutte de cinq ans contre son déficit mais d'envisager une politique nationale des transports d'une portée de quinze ou vingt ans. Selon lui, une société mixte pourrait prendre charge du service dans les corridors les plus rentables, le secteur privé se chargeant des opérations et le gouvernement s'occupant des infrastructures, comme dans le transport aérien. «La privatisation, ajoute-t-il, est impensable et aucun pays n'utilise cette formule». Si on retenait, poursuit-il, la solution de voies réservées pour les trains de passagers, qui doivent à l'heure actuelle accorder la priorité aux trains de marchandises, le gouvernement interviendrait en légiférant et en garantissant pour le financement des infrastructures des obligations de vingt ou trente ans alors

que les opérations au jour le jour, dont la mise en marché, seraient sous la responsabilité du secteur privé. Pour les régions éloignées, des wagons de passagers pourraient selon lui être accrochés aux trains de fret. Par ailleurs, plusieurs centaines d'habitants de l'Île-du-Prince-Édouard ont manifesté hier devant le Parlement en faveur d'une autre victime des compressions, la base militaire de Summerside, qui sera fermée.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-06-20
Pages P. B-1
Select in Zotero zotero://select/library/items/TI6XK7HC
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

La bisbille chez les dissidents du RCM frappe le journal du "Club"...

Type Article de journal
Auteur Agnès Gruda
Résumé La Presse Nouvelles générales, mercredi 21 juin 1989 219 mots, p. A5 La bisbille chez les dissidents du RCM frappe le journal du "Club"... Gruda, Agnès A peine né, le journal de l'aile dissidente du RCM, Urbanités, vient d'être «retiré du marché» pour cause de...dissensions au sein de l'équipe de rédaction. Lancé avec fracas la semaine dernière, au conseil général du RCM, le «journal du club Jodoin» était en effet pratiquement introuvable hier. C'est que deux membres de la rédaction, le conseiller dissident Pierre-Yves Melançon, et l'ancien vice-président du RCM Guy Oddo, n'ont pas prisé le ton satirique de la publication, ce qui a entraîné la mystérieuse disparition des exemplaires encore en circulation. Dans une lettre adressée aux membres du «Club» et au conseil général du RCM, MM. Melançon et Oddo affirment n'avoir pas pu prendre connaissance de l'ensemble des textes avant parution. Ils ont donc eu, comme tout autre lecteur, la surprise de lire en première page un palmarès genre «bête et méchant» des meilleures performances de l'administration municipale depuis les élections de 86. «Sans nier le droit à quiconque de produire des textes satiriques, ce n'est pas notre définition de la réflexion politique», écrivent les signataires de la lettre. «Si ça doit être ça, je ne veux plus participer ni à Urbanités, ni aux activités du club Jodoin», a ajouté M. Guy Oddo, joint hier au téléphone. «Je voulais faire quelque chose de sérieux, qui dépasserait les petites chicanes d'opposition systématique», a-t-il ajouté, rappelant que le club Jodoin avait vu le jour autour des conseillers dissidents, dans l'espoir de former un mouvement de réflexion politique sur l'actualité montréalaise. Urbanités, dont le premier numéro propose avec un bel optimisme des abonnements annuels au coût de \$18, vient-il de recevoir un enterrement de première classe, et avec lui le fameux «Club»? Pour le moment, MM. Melançon et Oddo affirment qu'ils ne collaboreront aux prochains numéros qu'avec la garantie que de tels incidents ne se reproduiront plus. A suivre...

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-06-21
Pages P. A-5
Select in Zotero zotero://select/library/items/C93GN8PT
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Une motion d'urgence pour demander à Ottawa de ne pas supprimer l'aide à la rénovation ; Armes blanches ; Chômage à Montréal

Type Article de journal
Auteur Agnès Gruda
Résumé La Presse Nouvelles générales, mercredi 21 juin 1989 373 mots, p. A5 Une motion d'urgence pour demander à Ottawa de ne pas supprimer l'aide à la rénovation ; Armes blanches ; Chômage à Montréal Gruda, Agnès Le conseil municipal de Montréal a adopté hier une motion d'urgence demandant à Ottawa de revenir sur sa décision d'abolir une partie du programme fédéral-provincial d'aide à la rénovation. Le dernier budget fédéral supprime le volet locatif du programme PARCQ. Cette décision touche particulièrement Montréal, une ville composée en majorité de locataires. Ainsi l'an dernier, 98 p. cent des subventions à la rénovation, soit \$13,5 millions, ont été accordées dans le cadre du volet locatif, ce qui a permis de rénover 1918 logements. En

comparaison, le volet du programme destiné aux propriétaires n'a servi à rénover que 33 résidences. La Ville estime que la décision fédérale pénalise injustement Montréal, au profit d'autres villes canadiennes où la proportion de propriétaires est plus élevée. On sait que les trois quarts des Montréalais sont locataires. L'administration municipale a déjà fait connaître ses doléances au ministre fédéral de l'Habitation Allan Rock, qui était de passage à Montréal il y a deux semaines. Selon le maire Doré, le ministre aurait conseillé à la ville de faire un peu de bruit avec ses revendications. Ce qui fut fait hier. Armes blanches Montréal est devenue hier la 23^{ème} ville de la Communauté urbaine de Montréal à adopter le règlement interdisant le port d'armes blanches dans les lieux publics. Le projet a été adopté à l'unanimité, après un débat au cours duquel le conseiller Marvin Rotrand a fait connaître ses réticences devant la possibilité que le règlement ne fasse l'objet de contestations devant les tribunaux. Selon M. Rotrand, les villes de Pointe-Claire et de Dorval, qui se sont dotées de règlements semblables au début des années 70, ne les ont pratiquement jamais appliqués, justement parce qu'elles craignaient de telles contestations. Selon Mme Léa Cousineau, membre du comité exécutif, il n'est pas exclu que quelqu'un essaie de remettre en question la constitutionnalité de ce règlement. Mais selon elle, «tous les règlements peuvent être contestés, c'est dans la règle des choses.» En attendant, Mme Cousineau se base sur des avis juridiques pour affirmer que les possibilités que le règlement s'avère applicable et efficace sont nettement supérieures. Le règlement prévoit des amendes allant de \$300 à \$1000. Chômage à Montréal Le chômage s'étend à Montréal, révèle une étude déposée hier au conseil municipal par la Commission du développement économique. Selon cette étude, en 1981, seuls deux quartiers montréalais -Sainte-Marie et Saint-Jacques - affichaient un taux de chômage supérieur à 15 p. cent. Cinq ans plus tard, le proportion de chômeurs dépassait les 15 p. cent dans 23 quartiers de la ville. La hausse du taux de chômage a été particulièrement aig e dans les quartiers qui ont massivement accueilli des immigrants. Ainsi dans Côte-des-Neiges, Saint-Michel, Mile End et Parc- Extension, le taux de chômage a doublé entre 1981 et 1986. C'est dans le quartier de Saint-Jacques que le taux de chômage est le plus élevé: 22,6 p. cent. Cinq autres «quartiers de planification» de la ville comptent plus de 20 p. cent de chômeurs: il s'agit de Parc-Extension, Sainte-Marie, Mc Gill, Pointe-Saint-Charles et Georges-Vanier.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-06-21

Pages P. A-5

Select in Zotero zotero://select/library/items/ZKAXW2RP

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Un accord de \$34 millions pour la restauration du Vieux-Montréal

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé La Presse Nouvelles générales, mercredi 21 juin 1989 337 mots, p. A5 Un accord de \$34 millions pour la restauration du Vieux-Montréal Gruda, Agnès Le maire Jean Doré et la ministre des Affaires culturelles Lise Bacon ont signé hier une entente qui permettra d'injecter \$34 millions, au cours des cinq prochaines années, dans des projets d'aménagement et de restauration du Vieux-Montréal. Il s'agit du cinquième - et plus important en termes d'investissements - accord sur la mise en valeur du Vieux- Montréal à être conclu entre la ville et le gouvernement provincial. La première entente avait été signée en 1979. L'accord officiellement signé hier prévoit une participation égale, soit \$17 millions chacun, des deux partenaires, à la réalisation d'une série de projets dont une grande partie devraient prendre forme d'ici 1992, année où l'on célébrera le 350^{ème} anniversaire de la fondation de Montréal. La liste des projets comprend entre autres: - La restauration du vieux palais de justice et de l'hôtel de ville; - Le réaménagement de la place Jacques-Cartier, et la disparition du terrain de stationnement qui la longe sur son flanc Est; - La disparition du parking du champ de Mars, qui se transformera en parc; - Le réaménagement de la place d'Youville, dont le terrain de stationnement déménagera sous terre; - L'implantation d'un centre «d'interprétation historique» à la place Royale, où l'on pourra visiter notamment les vieux égouts de Montréal; D'autres travaux sont prévus au tunnel de la rue Gosford, à l'ancien cinéma Corona, situé rue Notre-Dame Ouest, et dans une caserne désaffectée de l'Est de la ville, près de Davidson. Des fouilles archéologiques seront également amorcées ou poursuivies dans le cadre de l'entente. Il s'agit entre autres de recherches menées à la place Royale et sur le site Lemoyne (près des rues Saint-Sulpice et Saint-Paul), où l'on tente de trouver les vestiges de la maison de la famille Le Moyne. Des fouilles seront aussi menées sur la place Jacques-Cartier; le grand public y sera d'ailleurs convié à compter du 10 juillet. Enfin, une partie des \$34 millions sera consacrée à des subventions accordées à des projets privés qui devront être approuvés par le ministère et la ville. En annonçant la signature de l'entente, hier, le maire Jean Doré a reconnu que plusieurs «erreurs» ont été commises dans le passé dans le Vieux-Montréal, erreurs que l'on tentera dorénavant d'éviter. «Les nouvelles constructions respecteront mieux le caractère historique du quartier», a-t-il

assuré. Les \$34 «nouveaux» millions s'ajoutent aux \$529 millions provenant de fonds privés et aux \$197 millions de deniers publics qui sont déjà affectés à des projets en cours ou sur le point de démarrer dans le coeur historique de Montréal. Les deux partenaires s'attaqueront également à une révision du plan de mise en valeur du Vieux-Montréal, de façon à mieux respecter certaines exigences internationales.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-06-21

Pages P. A-5

Select in Zotero <zotero://select/library/items/F9YZYSU5>

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Six nouveaux noms s'ajoutent à la liste des centres financiers internationaux

Type Article de journal

Auteur Michel Van de Walle

Résumé La Presse Économie, mercredi 21 juin 1989 237 mots, p. D3 Six nouveaux noms s'ajoutent à la liste des centres financiers internationaux Van de Walle, Michel PC Six nouveaux noms se sont ajoutés officiellement hier à Montréal à la liste des institutions financières disposant dorénavant du statut de Centre financier international. Trois banques, dont une américaine, ainsi que trois firmes de courtage, dont une japonaise, ont en effet reçu des mains du ministre québécois des Finances, Gérard D. Levesque, le certificat attestant de leur accréditation comme CFI. Du côté des banques, il s'agit de la Banque Royale, de la Banque de Montréal ainsi que de la Banque BT du Canada, une filiale de la Bankers Trust de New York. Chez les courtiers, il s'agit de Yamaichi International, de Merrill Lynch et de Lévesque, Beaubien et associés. Ces six ajouts portent maintenant à 20 le nombre d'institutions ayant le statut de CFI, ce qui faisait dire au président de la Bourse de Montréal, Bruno Riverin, que le niveau de «masse critique» est atteint. Lors d'une brève allocution, le ministre Levesque déclarait que ces nouvelles accréditations viennent confirmer la vocation de Montréal en tant que centre financier d'envergure internationale et souhaitait aux CFI «de faire beaucoup d'argent à Montréal». Le maire Jean Doré insistait pour sa part sur le dynamisme de l'économie montréalaise, soulignant que dans le seul périmètre du Vieux-Montréal, tout près de \$800 millions sont actuellement investis ou le seront d'ici un an dans divers projets de construction ou d'aménagement. Le premier vice-président de la division canadienne de Yamaichi International, M. Yukio Sato, a expliqué que la décision de réclamer une accréditation de CFI était motivée par les avantages fiscaux que ce statut confère. L'entreprise peut réaliser certaines transactions financières internationales, comme les opérations de change ou le courtage, sans avoir à payer d'impôt provincial sur les bénéfices, de taxe provinciale sur le capital ou à contribuer au régime québécois d'assurance-maladie. M. Sato signale aussi que les exemptions d'impôts accordées aux employés des CFI permettent «d'attirer des gens de meilleure qualité».

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-06-21

Pages P. D-3

Select in Zotero <zotero://select/library/items/I6KXYMWD>

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

[Immeubles de bureaux]: le 1000, rue de la Gauchetière

Type Article de journal

Auteur Gérald Leblanc

Résumé La Presse Opinions, mercredi 21 juin 1989 640 mots, p. B3 [Immeubles de bureaux]: le 1000, rue de la Gauchetière Leblanc, Gérald C'est un fort joli carton d'invitation, de forme allongée, sobrement orné d'esquisses futuristes et portant comme unique message: 1000... A l'intérieur, se profilent, en caractère gras, sur chic papier oignon, les noms des grands de notre monde politique: de Québec, Robert Bourassa; d'Ottawa, Jean Corbeil; de Montréal, Jean Doré. Puis viennent, en modeste caractère ordinaire, trois barons du secteur privé: Stuart Spalding de Bell, Jean-Claude Delorme de Téléglobe et Bernard Lamarre de Lavalin. On ne déplace pas tout ce beau monde pour l'ouverture d'un casse-croûte du coin. Ce qui a cependant surtout retenu mon attention

c'est la présence d'un autre nom, celui de Son Éminence Monsieur le Cardinal Paul Grégoire, gravé juste en dessous de celui du premier ministre du Québec. Je ne suis demandé s'il s'agissait d'un autre retour à la mode duplessiste, que les banlieusards Marc-Yvan Côté et André Bourbeau ont remis à l'ordre du jour du gouvernement du Québec. Nos évêques bénissaient alors tout ce qui s'érigait en ponts et chaussées, écoles et hôpitaux, usines et latrines. Et ce n'était pas une garantie de bon goût. Tout près de mon journal, il y a une abominable tour noire qui défigure la Place d'Armes. Sur un des murs aveugles du monstre, une plaque commémorative nous rappelle: «Pierre angulaire posée par le Cardinal Paul-Émile Léger, le premier décembre MCMLXVII». C'est donc avec la bénédiction d'un cardinal qu'on a érigé cette horreur, juste en face de la majestueuse église Notre-Dame. On voulait peut-être illustrer la démarche rédemptrice, le passage du péché à la grâce, le voisinage de la belle et de la bête. Toujours est-il que ça m'inquiète de voir un cardinal rehausser de sa présence la cérémonie officielle d'un projet de construction. Surtout lorsqu'il se situe à l'ombre d'un des grands temples de Montréal. C'est au sud de la cathédrale Marie-Reine-du-Monde, juste derrière la résidence de Mgr Grégoire, que se trouve en effet le 1000 de la Gauchetière. C'est donc en voisin qu'on a invité le cardinal, qui connaît bien le territoire pour l'avoir maintes fois arpenté, durant ses marches de santé quotidiennes. La cérémonie du lancement officiel des travaux de construction n'aura lieu que mercredi prochain, mais les travaux d'excavation sont déjà avancés. Le grand quadrilatère des rues Saint-Antoine et de la Gauchetière, de Mansfield à de la Cathédrale, est déjà entouré des barricades habituelles. On promet d'en faire le «nouveau carrefour du centre-ville». On se trouve en effet au point de rencontre de maintes célébrités montréalaises: le square Dorchester, la cathédrale, la Place Bonaventure, le Château Champlain... Ce nouvel édifice, dont on prévoit l'achèvement en novembre 91, deviendra même le plus haut point du bâti montréalais, juste au dessus de la Place Ville-Marie et à égale hauteur du sommet de la Montagne. La tour de 43 étages sera ceinturée d'un édifice de huit étages, un basilaire, où se jouera la vocation publique de l'ensemble: on y retrouvera un jardin d'hiver, une patinoire publique, la galerie d'art Lavalin, etc... On y aménagera une gare souterraine pour les autobus de la Rive-Sud, le tout en lien direct avec le métro Bonaventure et les gares du CN et du CP. Une sorte de gare intermodale. Bref, une grosse affaire et beaucoup de gros sous. On parle en effet de plus de \$200 millions pour l'ensemble du projet, dont 58 p. cent des bureaux seront occupés par deux des promoteurs, Lavalin et Téléglobe. Si je vous parle aujourd'hui d'une pelletée de terre qui ne sera officiellement effectuée que mercredi prochain, c'est que je serai alors en vacances. C'est aussi pour souligner que le plan directeur d'aménagement du centre-ville s'écrit actuellement dans la pierre tout autant que dans les bureaux de l'hôtel de ville. Pendant qu'on prépare sur papier le plan directeur, promis pour 1990, on fait des gestes irrévocables pour l'avenir de Montréal. La Place Félix-Martin ombrageant le Gésu (boulevard René-Lévesque), la Maison des Coopérants reflétant la cathédrale anglicane Christ Church (rue Sainte-Catherine), le 1000 de la Gauchetière rappelant le dome de la cathédrale catholique Marie-Reine-du-Monde (rue de la Gauchetière)... Le chapitre touchant la mise en valeur des grands temples de Montréal sera déjà figé dans la pierre, avec heureusement du granit et du cuivre pré-oxydé, quand sera dévoilé le plan directeur. On nous assure que rien n'a été ménagé pour que les grandes orientations du plan directeur (hauteur maximale, frein aux galeries marchandes, animation de la rue, circulation piétonnière et automobile...) soient scrupuleusement respectées dans les travaux préparatoires à l'érection du 1000 de la Gauchetière. Tant mieux! Il y aura une section du plan directeur qu'on pourra étudier en patinant et en visitant les peintures du 1000 de la Gauchetière. Un autre chapitre s'écrit actuellement dans le Vieux-Montréal, autour du Centre de commerce mondial et de l'hôtel de ville. Et des annexes nous renverront sans doute à la tour IBM-Maraton, boulevard René-Lévesque, ou au nouveau siège social d'Ultramar, rue McGill College. C'était peut-être la seule manière de fonctionner, sans mettre en péril le retour d'un mini-boom immobilier dans le centre-ville de Montréal. C'est cependant aussi l'explication du peu d'intérêt suscité par la confection d'un plan directeur d'aménagement par l'administration Doré-Fainstat. Pourquoi en effet se passionner pour la rédaction d'un plan directeur alors que les vrais orientations de l'aménagement se font sur le terrain! Les jeux seront faits dans la pierre quand paraîtra le plan sur papier. Ainsi va la vie...

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-06-21

Pages P. B-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/PGXE7DAT

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Location du cinéma Snowdon: la décision de la Ville choque les groupes communautaires

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé La Presse Nouvelles générales, jeudi 22 juin 1989 185 mots, p. A8 Location du cinéma Snowdon: la décision de la Ville choque les groupes communautaires Gruda, Agnès Une dizaine de groupes communautaires du

quartier Côte-des-Neiges se disent «scandalisés» de la décision de la Ville de Montréal d'offrir les locaux de l'ancien cinéma Snowdon à un club de gymnastique. Mardi, le conseil municipal de Montréal adoptait une résolution par laquelle la Ville s'engage à payer un loyer annuel d'environ \$250000 pour louer le cinéma Snowdon, situé rue Décarie près d'Isabella, à l'intention du club Flex-Art. Il s'agit d'un organisme sans but lucratif où s'entraînent de jeunes gymnastes de l'ouest de la ville. La décision a été prise malgré l'opposition de plusieurs groupes communautaires de Côte-des-Neiges qui font face à un manque criant de locaux. «En décembre dernier, lorsque nous avons su que la Ville négociait pour louer une partie du cinéma, nous avons écrit à Mme Léa Cousineau, lui demandant de réserver le local à des groupes du quartier», a raconté hier Mme Alice Herscovitch, du Projet Genèse. «Mais nous n'avons reçu qu'un accusé de réception, et nous n'avons jamais été recontactés depuis. Je trouve cela aberrant», a-t-elle déploré. Mme Cousineau a reconnu que Côte-des-Neiges est confronté à une pénurie de locaux communautaires, mais a souligné que le cinéma Snowdon, en raison entre autres de la hauteur des plafonds, se prête particulièrement bien aux besoins de la gymnastique. Elle a précisé que la Ville cherche activement, en collaboration avec les organismes du milieu, une solution à cette pénurie, et qu'il va probablement falloir construire des locaux «d'ici trois ou quatre ans».

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-06-22

Pages P. A-8

Select in Zotero zotero://select/library/items/RJUGUBP5

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Québec approuve la politique anti-apartheid de Montréal

Type Article de journal

Résumé La Presse Nouvelles générales, jeudi 22 juin 1989 247 mots, p. A4 Québec approuve la politique anti-apartheid de Montréal PC QUÉBEC -- La Ville de Montréal s'est vue accorder hier de nouveaux pouvoirs qui lui permettront de donner des dents à sa politique anti-apartheid et à ses déclarations de principe contre les armes nucléaires. Montréal pourra en effet désormais refuser de commercer avec des personnes ou des entreprises ayant un intérêt avec l'Afrique du Sud ou dans la fabrication, l'entreposage ou le transport d'armements nucléaires. Ces nouveaux pouvoirs lui sont donnés en vertu du projet de loi privé 264 qui modifie la charte de la Ville de Montréal dont l'étude article par article devait se terminer tard hier soir à Québec. En fait, les dispositions prévues au projet de loi permettront à Montréal d'exclure ces personnes ou entreprises des soumissions publiques, même s'il s'agit des plus bas soumissionnaires pour des contrats offerts par la municipalité. Le projet de loi définit toutefois que l'expression armements nucléaires ne recouvre que les bombes atomiques ou thermonucléaires ainsi que les missiles ou autres dispositifs destinés spécifiquement à les transporter. Il précise également, quant à l'exclusion d'entreprises liées à l'Afrique du Sud, que cette disposition ne peut être en vigueur tant que le gouvernement du Québec, dans le cadre de la politique canadienne, maintiendra les restrictions au commerce avec ce pays parce qu'il applique une politique d'apartheid. Une autre modification à la charte permettra à Montréal, qui s'est déjà déclarée zone libre d'armes nucléaires (ZLAN), de prohiber la fabrication et l'entreposage d'armes nucléaires et la fabrication de composants spécifiques de telles armes sur son territoire. «Ces gestes s'inscrivent dans un mouvement mondial pour la paix et contre l'apartheid», a déclaré le maire Jean Doré à l'appui de ses demandes. «Montréal fait fausse route, a rétorqué le consul d'Afrique du Sud, M. Klaus W. Praekelt, venu lui-même défendre la position de son pays devant le gouvernement du Québec. Ce n'est pas avec des sanctions qu'on change les politiques», dit-il, ajoutant que des changements sont déjà en cours dans son pays.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-06-22

Pages P. A-4

Select in Zotero zotero://select/library/items/BKU6DF6M

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Quality report

- Item has no authors

Lucien Saulnier, un homme d'une grande rigueur et un serviteur public hors pair

Type Article de journal

Auteur Marie-Claude Lortie

Résumé La Presse Nouvelles générales, vendredi 23 juin 1989 580 mots, p. A4 Lucien Saulnier, un homme d'une grande rigueur et un serviteur public hors pair Lortie, Marie-Claude «La politique c'est comme la peinture. Ça salit seulement les salauds», a un jour lancé Lucien Saulnier. Et cette phrase a longtemps suivi ce Montréalais que ses amis et de nombreux collègues ont toujours admiré pour son intégrité et son acharnement à servir le public d'abord et avant tout. Roger Sigouin, ancien conseiller municipal se rappelait justement cette phrase hier, après avoir appris le décès de M. Lucien Saulnier. Les deux hommes avaient fait bien du chemin ensemble. «On a commencé à faire de la politique ensemble en 1954 et ça a duré jusqu'en 1970. C'était quelqu'un de droit, d'honnête, qui imposait le respect mais respectait son interlocuteur», a expliqué M. Sigouin, visiblement ému. Les deux hommes ont participé à la fondation du Parti civique en 1960, et ils étaient aussi de bons amis. Un passionné de lecture Hors de son travail, Lucien Saulnier dévorait les livres, raconte M. Sigouin. «Un jour, nous étions à New-York ensemble, et tandis que je faisais du lèche vitrine, lui est allé s'acheter une caisse pleine de livres dans une librairie». C'était aussi un homme qui aimait rire et qui, malgré un manque d'optimisme, essayait toujours de voir le côté pratique des choses, a confié l'ex-conseiller. L'ancien maire de Montréal, Jean Drapeau, n'a toutefois pu être joint à sa résidence, à Paris, pour commenter la nouvelle du décès d'un de ses très proches collaborateurs. Le maire de Montréal-Nord, M. Yves Ryan, a lui aussi bien connu M. Saulnier. «Montréal vient de perdre un grand homme, d'une très grande rectitude. De rigueur apparente, mais à l'écorce tendre», a-t-il commenté. Un homme d'une grande rigueur M. Yvon Lamarre, qui a, comme M. Saulnier, assumé la présidence du Comité exécutif de la Ville de Montréal, respectait énormément son prédécesseur et collègue. «Il était d'une grande rigueur et d'une grande intégrité intellectuelle et morale. Il m'avait d'ailleurs conseillé de toujours attacher une grande importance à ces valeurs», a commenté M. Lamarre. Il a pris soin de rappeler que M. Saulnier avait ardemment défendu l'idée d'un métro souterrain et lutté contre ceux qui auraient préféré un système de transport en commun aérien. (On sait que M. Drapeau était de ceux-là!) M. Lamarre a aussi précisé que M. Saulnier a beaucoup fait pour le développement du centre-ville de Montréal. «Vous savez, on donne beaucoup de crédit à M. Drapeau, mais ils formaient vraiment une équipe. Ils se complétaient très bien, intellectuellement et aussi quand venait le temps de passer à l'action», a-t-il ajouté. Le maire de Montréal, M. Jean Doré, a quant à lui fait part de sa tristesse et offert ses condoléances à la famille de M. Saulnier. «Il y a à peine quelques semaines, je m'entretenais avec M. Saulnier sur l'avenir de Montréal. Il n'avait rien perdu de son enthousiasme et continuait à montrer le plus vif intérêt pour les projets les plus novateurs», a-t-il déclaré dans un communiqué émis hier. De la race des bâtisseurs... Lawrence Hanigan, ancien membre du Comité exécutif de la Ville de Montréal, ancien président du Comité exécutif de la CUM et aussi ancien président-directeur général de la Société de transport de la CUM entretenait des liens professionnels mais aussi d'amitié avec le défunt, depuis près de 30 ans. «Il faisait partie d'une race de bâtisseurs. C'était un homme d'action, d'une grande vision», a dit M. Hanigan, rappelant que c'était Lucien Saulnier qui l'avait recruté pour se lancer en politique municipale en 1960. M. Hanigan a aussi vanté la détermination de M. Saulnier et la rapidité avec laquelle il faisait avancer les choses. Le président actuel du Parti civique de Montréal, M. Jean Lapostolle, a aussi tenu à exprimer son chagrin. Il a rappelé que M. Saulnier avait été l'un des douze membres fondateurs de ce parti en 1960 et qu'il avait été l'un des requérants dans l'enquête sur la moralité publique. Lucien Saulnier a aussi été le premier président de la Communauté urbaine de Montréal. Il avait été en 1970 par le gouvernement du Québec pour mettre en place les structures de cet organisme. L'actuel président, M. Michel Hamelin, en plus d'offrir ses condoléances à sa famille, a tenu à souligner que la CUM devait beaucoup à cet homme. En plus de tout ça, Lucien Saulnier avait aussi été président de la Régie des installations olympiques et c'est dans la «douleur» que l'actuel président de la RIO, M. Jean-Marc Bard, a commenté la perte de cet homme «qui n'a ménagé ni son temps, ni ses efforts», au sein du conseil d'administration de la RIO, jusqu'en avril 1987. Le premier ministre Robert Bourassa a déploré la perte de M. Saulnier à la fois pour Montréal et le Québec tout entier.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-06-23

Pages P. A-4

Select in Zotero zotero://select/library/items/NNAPPUAL

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Type Article de journal
Auteur Marie-Claude Lortie
Résumé La Presse Le Monde, vendredi 23 juin 1989 356 mots, p. G8 Le jardin japonais a désormais son pavillon, ouvert aux Montréalais [au Jardin botanique] Lortie, Marie-Claude Le regard concentré, leurs robes de soie serrées sur les hanches, pieds nus, les ohakobisan servent le thé. La salle est simplement décorée et entourée de fenêtres qui s'ouvrent sur un jardin et une fontaine. Un mince filet d'eau coule, juste assez pour se laver les mains, en se penchant, en signe d'humilité. La sérénité zen a maintenant un morceau de ville, ou du moins quelques acres de verdure et un pavillon au Jardin botanique. En effet, un peu plus d'un an après l'inauguration du jardin nippon au Jardin botanique de Montréal, un pavillon japonais vient d'ouvrir ses portes à la population montréalaise. Ce petit centre culturel calqué sur le modèle des maisons japonaises traditionnelles, sera animé toute l'année par des membres de la communauté japonaise de Montréal. Ce sera un centre ouvert au public, où les amateurs de ce coin d'extrême-orient pourront admirer de nombreuses expositions d'oeuvres d'art japonais ou encore des pièces d'artistes québécois s'inspirant de la culture nipponne. Ils pourront aussi y découvrir un jardin de pierre, un jardin de thé et un jardin de bonzaï. Ces petites compositions de d'arbres nains et de pierres savamment agencées complètent ce pavillon d'une grande sobriété. A l'automne, on y organisera aussi des cours d'art japonais, a fait savoir Mme Masako Takahatake, coordonnatrice de l'animation du pavillon, à la cérémonie d'ouverture du centre, hier midi. Cette Montréalaise d'origine japonaise a aussi laissé entendre que des conférenciers japonais et des «maîtres de la cérémonie du thé» ont été invités à venir prendre part aux activités. Il sera d'ailleurs possible à toute la population de venir apprendre ce qu'est cette fameuse cérémonie du thé, comme l'ont fait hier le maire Jean Doré et le ministre délégué à la technologie du Québec, Guy Rivard. Parfois maladroits, mais surtout visiblement intrigués, les deux hommes ont eu droit à une véritable leçon sur l'art de prendre le thé à la japonaise, donnée par le maître japonais Urasenke Yamada. Le salon sera ouvert tous les jours jusqu'à l'automne, de 10h à 18h. Mme Mieko Tanaka, fille du ministre des Postes et des Télécommunications au Japon, ainsi que le consul général du Japon, M. Tsukasa Abe étaient aussi présents à l'ouverture du pavillon et ont tenu à féliciter les autorités et la population montréalaises pour la réalisation de tout le complexe japonais du Jardin botanique. En effet, ce pavillon complète le projet amorcé il y a plus d'un an par le célèbre architecte-paysagiste Ken Nakajima: un complexe paysager de plusieurs acres conçu selon l'art traditionnel japonais. Des paravents de papiers de riz du pavillon aux poétiques roches du jardin zen, en passant par l'étang de carpes, les Montréalais possèdent donc maintenant l'un des plus grands complexes culturels et paysagers japonais d'Amérique du Nord.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-06-23

Pages P. G-8

Select in Zotero zotero://select/library/items/6CISNU6Y

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Front commun pour hausser les investissements dans l'habitation à Montréal

Type Article de journal
Auteur Agnès Gruda
Résumé La Presse Nouvelles générales, vendredi 23 juin 1989 179 mots, p. A6 Front commun pour hausser les investissements dans l'habitation à Montréal Gruda, Agnès Les conseillers du Plateau Mont-Royal et une coalition de groupes communautaires du quartier ont décidé de faire front commun pour demander aux gouvernements supérieurs d'investir davantage dans le domaine de l'habitation. Les conseillers Manon Forget, Robert Perreault, Thérèse Daviau, André Cardinal et Konstantinos Georgoulis, ainsi que les représentants de la table de concertation sur le logement du Plateau Mont-Royal, ont dénoncé en conférence de presse le dernier budget fédéral, qui supprime pratiquement toute participation d'Ottawa au programme d'aide à la rénovation (PARCQ) à Montréal. Au début de la semaine, la Ville a déjà adopté une motion d'urgence demandant à Ottawa de revenir sur sa décision de supprimer le volet locatif du programme PARCQ. Cette décision fait perdre \$9 millions de subventions à Montréal, où le programme d'aide à la rénovation était utilisé à 98 p. cent dans le secteur du logement locatif. En conférence de presse, hier, les cinq conseillers et les représentants des groupes communautaires, MM. Marquis Poirier et Pierre Marquis, sont revenus à la charge sur cette question, rappelant que le budget Wilson a des conséquences particulièrement néfastes pour Montréal, où les locataires représentent les trois quarts de la population. Les conseillers et les groupes communautaires reprochent d'autre part au gouvernement provincial de ne pas majorer ses programmes d'aide à l'habitation. Ils craignent également que Québec ne décide à son tour de se retirer du volet locatif de PARCQ, auquel il contribuait en vertu d'une entente fédérale-provinciale.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-06-23
Pages P. A-6
Select in Zotero zotero://select/library/items/JIC2LF9J
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

La Montérégie élabore un plan de gestion des déchets

Type Article de journal
Auteur Pierre Bellemare
Résumé La Presse Économie, vendredi 23 juin 1989 249 mots, p. H17 La Montérégie élabore un plan de gestion des déchets Bellemare, Pierre La Société montréalaise de développement (SMD) envisage la mise sur pied de cinq tables de concertation chargées de la conception d'un plan de gestion intégrée des déchets, englobant autant l'implantation de la collecte sélective des déchets que l'élimination des déchets non récupérés. C'est la recommandation globale de l'étude réalisée au coût de \$100000 que vient d'achever cet organisme d'État, grâce à l'aide financière du ministère de l'Environnement et du Fonds québécois de récupération. Des recherches de la SMD révélaient déjà en 1987 que 72 p. cent des déchets de la Montérégie - de Sorel à Valleyfield, en passant par la frontière américaine - sont éliminés à l'extérieur de la région, notamment à la carrière Miron, et que ces sites actuellement utilisés seront bientôt saturés. La présente étude révèle cependant que les intervenants devront nécessairement se consulter pour localiser et aménager de nouveaux sites d'enfouissement ou encore pour adopter un mode d'élimination des déchets. Le ketchup Car même avec une collecte sélective efficace des ordures, plus de 70 p. cent des déchets doivent être quand même éliminés. Quelques projets, dont celui du groupe Désourdy à Carignan, tout près de la carrière, sont présentement sur des planches à dessin. Les élus municipaux demeurent toutefois réticents à l'idée d'accueillir un site d'enfouissement ou un centre de traitement des déchets sur leur territoire respectif. Plusieurs maires de la Montérégie participaient d'ailleurs, hier à Longueuil, à la conférence de la SMD pour la publication de l'étude sur les «possibilités de récupération des déchets institutionnels et domestiques». Cette étude de 140 pages est fort détaillée et permet entre autres de savoir que sur le territoire montréalais, les ventes annuelles de ketchup génèrent 525,37 tonnes de verre et 43,87 tonnes de plastique... qu'on pourrait récupérer. Les données sont maintenant disponibles. «Les gouvernements fédéral et provincial devront donc dévoiler le plus rapidement possible leur stratégie dans ce dossier, afin que les règles du jeu soient claires et précises pour l'ensemble des intervenants», conclut l'étude la SMD.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-06-23
Pages P. H-7
Select in Zotero zotero://select/library/items/J9FVXMBF
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

[Jean] Drapeau [à propos de Lucien Saulnier] : "C'était un homme d'envergure"

Type Article de journal
Auteur Raymond Gervais
Résumé La Presse Nouvelles générales, dimanche 25 juin 1989 478 mots, p. A1 [Jean] Drapeau [à propos de Lucien Saulnier] : "C'était un homme d'envergure" Gervais, Raymond Venu expressément de Paris pour assister aux obsèques de son ancien collègue à l'administration municipale de Montréal, l'ex-maire Jean Drapeau, devenu ambassadeur du Canada à l'Unesco, a dit qu'il avait été stupéfait d'apprendre, jeudi, la mort de M. Lucien Saulnier, qui a si longtemps été son bras droit comme président du comité exécutif de Montréal. Lucien Saulnier s'est affaissé en prenant son petit déjeuner, jeudi matin, à son domicile de l'île Bizard. Il était âgé de 72 ans. Sa femme, Mme Juliette Beaulieu-Saulnier, allait le trouver mort devant la table. Près de 400 personnes, dont de nombreux dignitaires et anciens conseillers de la Ville de Montréal, ont assisté hier aux funérailles de celui qui a laissé une si forte empreinte dans l'histoire municipale de Montréal et qui fut pendant dix ans le conseiller le plus proche du maire Drapeau. «Lucien Saulnier était un homme d'envergure et un politicien

remarquable. J'ai été atterré d'apprendre son décès, jeudi, d'autant plus que je lui avais parlé au téléphone récemment et qu'il me sem blait en pleine forme», a déclaré M. Drapeau. Pour Jean Drapeau qui est âgé de 73 ans, la journée d'hier a été particulièrement pénible. L'émotion causée par la perte d'un ami de longue date semble l'avoir affecté davantage que le décalage horaire. «C'est non seulement pénible, mais triste, pour moi de revenir au Canada dans des circonstance semblables», a commenté M. Drapeau, qui doit reprendre l'avion aujourd'hui même pour rentrer chez lui. Fidèle à lui-même, l'ex-maire de Montréal s'est refusé à tout commentaire après l'office funèbre, mais on peut penser que c'est davantage l'émotion qui, cette fois, a empêché M. Drapeau de s'exprimer et non pas le retrait qu'il a toujours éprouvé en présence des journalistes. Visiblement ému et affecté par le départ soudain de son ami, M. Drapeau a dû, à deux occasions au moins durant les funérailles, retirer ses verres et essuyer quelques larmes. En dialoguant avec lui au petit cimetière situé derrière l'église Saint-Raphaël-Archange de l'île Bizard, où a été inhumée la dépouille de M. Saulnier, il était évident que M. Drapeau voulait parler d'autre chose que du passé et de ses sentiments envers Lucien Saulnier. «C'est triste et c'est une journée pénible pour moi aujourd'hui», a réitéré M. Drapeau au représentant de La Presse, ajoutant que, pour sa part, sa santé était bonne mais que sa jambe gauche le faisait toujours souffrir. Après avoir offert ses condoléances à Mme Saulnier, M. Drapeau s'est engouffré dans une automobile où l'attendaient des membres de la vieille garde du Parti civique. L'ex-président du premier comité exécutif de la Ville de Montréal s'est illustré avec le maire Drapeau en dotant Montréal d'un métro souterrain et en obtenant la tenue à Montréal de l'Exposition universelle de 1967. Hier, le curé de la paroisse Saint-Raphaël, l'abbé Georges Boudreau, qui, pour la circonstance, célébrait la messe à l'église Sainte-Genève (l'église de l'île Bizard étant trop petite), a souligné dans son homélie que la simplicité et l'intégrité avaient marqué la carrière politique de Lucien Saulnier. M. Saulnier a occupé successivement les postes de président du comité exécutif de la Ville de Montréal, de la Communauté urbaine de Montréal, de la Régie des installations olympiques, président du conseil d'administration d'Hydro-Québec et pdg de la Société d'énergie de la Baie James. Le maire de Montréal, M. Jean Doré, ainsi que l'actuel président du comité exécutif Michael Fainstat ont assisté aux funérailles. M. Fainstat a déclaré pour sa part que le décès de M. Saulnier était une lourde perte pour les Montréalais et pour le Québec tout entier. M. Michel Hamelin, président de la CUM; M. André Vallerand, ministre d'État à l'entreprise dans le gouvernement Bourassa ainsi que le directeur du service de police de la CUM, M. Pierre Saint-Germain, étaient aussi présents aux funérailles.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-06-25

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/2455TV82

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Le protocole Montréal-Shanghai est "gelé"

Type Article de journal

Auteur Caroline Montpetit

Résumé La Presse Nouvelles générales, mercredi 28 juin 1989 333 mots, p. A1 Le protocole Montréal-Shanghai est "gelé" Montpetit, Caroline Le protocole Montréal-Shanghai, signé par le maire Jean Doré et l'ex-maire de Shanghai, Jiang Zemin, pourrait être compromis par les événements qui ont secoué la Chine au cours des dernières semaines. La Ville de Montréal a en effet décidé de suspendre le projet de construction d'un jardin chinois au Jardin botanique de Montréal, jusqu'à ce que le ministère des Affaires extérieures énonce clairement la nouvelle politique canadienne d'échanges culturels et commerciaux avec la Chine. Les travaux de construction du jardin chinois devaient commencer en octobre 1989 et se terminer en 1991. «C'est sûr que le projet va être retardé, explique Marthe Lawrence, attachée de presse au cabinet du maire Doré. On suspend ce qui faisait l'objet de projets très concrets. Et on attend de voir quelle sera la position dictée par le gouvernement fédéral envers la Chine.» «Présentement, l'ensemble du protocole est gelé, rapporte Ginette L'Heureux, conseillère municipale et responsable des relations internationales de la Ville au cabinet du maire. On ne va de l'avant que dans les projets où il n'est plus possible de reculer.» L'entente Montréal-Shanghai est d'autant plus gênante pour Montréal que l'un de ses signataires, l'ex-maire de Shanghai, Jiang Zemin, vient d'être nommé secrétaire général du Parti communiste chinois. Il endosse du même coup la politique de répression adoptée par le gouvernement chinois envers les manifestants pour la démocratie, clairement dénoncée par le premier ministre du Canada, Brian Mulroney, et par le maire Doré. «Nous sommes en train de réévaluer nos communications avec la Chine, explique Christian Sarrazin, responsable des relations avec la presse pour le ministère canadien des Affaires extérieures. Le ministre Joe Clark devrait annoncer notre position cette semaine. Dans la situation actuelle, les relations ne peuvent pas rester ce qu'elles étaient.» Le projet du Jardin botanique prévoyait une collaboration financière du gouvernement chinois évaluée \$500000 et une

participation financière substantielle des gouvernements fédéral et provincial. Le tout devait coûter autour de \$4 millions et être finalisé en 1991. L'entente Montréal-Shanghai prévoyait d'ailleurs une foule d'autres projets qui pourraient être eux aussi compromis par l'état des relations entre le Canada et la Chine. Le ministère de l'Agriculture du Québec voulait parrainer des fermes avicoles et laitières au Québec et à Shanghai, on prévoyait l'échange de chercheurs entre les ministères de la Santé chinois et canadien, et le développement conjoint de vaccins impliquant, entre autres, l'Institut Armand-Frappier. «A l'heure actuelle, nous n'avons reçu aucune directive du sous-ministre responsable ou de la direction des Affaires internationales, explique Guy Beaudoin, directeur des marchés extérieurs au ministère de l'Agriculture du Québec. Nos derniers échanges avec la Chine datent du 19 mai, avant les événements. On va continuer de travailler là-dessus tout en s'efforçant d'être prudents.»

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-06-28

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/7DR4PHLL

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Ahunstic : projet immobilier réduit des deux tiers?

Type Article de journal

Auteur Marie-Claude Lortie

Résumé La Presse Annonces classées, jeudi 29 juin 1989 179 mots, p. E8 Ahunstic : projet immobilier réduit des deux tiers? Lortie, Marie-Claude Le projet de développement immobilier de Ahunstic serait réduit de deux tiers, et ne se résumerait plus qu'à une seule tour, construite au dessus de la station de métro Henri-Bourassa, affirme Télémétropole. Le maire Jean Doré doit tenir une conférence de presse à 14h aujourd'hui, à Ahunstic, pour faire connaître les décisions dans ce dossier. Selon la chaîne de télévision, l'administration annoncerait qu'elle se rend à une bonne partie des demandes des opposants au projet en acquiesçant aux recommandations du Service d'habitation de la ville, chargé d'étudier le dossier. Il y a plus de deux ans déjà, le projet de plus de \$100 millions avait provoqué de vives oppositions dans le quartier. Les citoyens réfractaires se sont d'ailleurs rapidement organisés et sont depuis allés chercher des appuis de toutes parts. Le complexe comprenait des logements, des bureaux, une maison de la culture, un marché public et un terrain de stationnement souterrain. Une partie aurait été construite sur un terrain actuellement occupé par un stationnement mais zoné comme parc. La maison de la culture ne serait pas incluse dans le nouveau projet, et la décision à propos du terrain de stationnement serait remise jusqu'à ce que le gouvernement provincial prenne une décision concernant l'allongement de la ligne de métro jusqu'à Laval. Le conseiller municipal de ce quartier, M. Pierre Lachapelle qui luttait contre le projet, a confié hier soir à La Presse que l'exécutif de la ville ne lui avait encore fait part d'aucune de ses décisions.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-06-29

Pages P. E-8

Select in Zotero zotero://select/library/items/Q2PNK852

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Le biodôme : [le vélodrome olympique à Montréal serait divisé en quatre sections ; forêt tropicale, forêt boréale, St-Laurent marin, monde polaire]

Type Article de journal

Auteur Jacques Dufresne

Résumé La Presse Plus, vendredi 30 juin 1989 807 mots, p. B3 Le biodôme : [le vélodrome olympique à Montréal serait divisé en quatre sections ; forêt tropicale, forêt boréale, St-Laurent marin, monde polaire] Dufresne, Jacques Il se pourrait qu'en 1992, 500 ans après la découverte de l'Amérique, 350 ans après la fondation de Montréal, la coquille du vélodrome abrite un jardin appelé terre. Il se pourrait qu'en 1992 les fleurs poussent sur le béton du Complexe olympique. Il se pourrait qu'à partir de 1992, un déficit annuel de deux millions se transforme en une

source de revenus et de vie pour l'est de Montréal. Les 8 et 9 juin derniers, il m'a été donné d'assister à une présentation détaillée de ce projet. J'avais prévu l'excuse qui m'aurait permis de m'esquiver après un ou deux discours officiels. Le lendemain j'écoutais encore, avec le plus vif intérêt, les experts qui s'étaient réunis, les uns pour présenter un aspect du projet, les autres pour donner une opinion. Le vélodrome serait divisé en quatre sections; forêt tropicale, forêt boréale, St-Laurent marin, monde polaire, chacune constituant un écosystème, avec l'eau, la terre, les végétaux, les animaux, etc. Cette planète qui, vue de l'espace, se détache colorée, des astres gris et morts; cette planète qui, vue à travers les médias, paraît de plus en plus menacée, les Montréalais et les touristes étrangers pourraient la voir, la toucher et la sentir. Ce projet s'inscrit si naturellement dans l'histoire de Montréal et dans l'histoire des sciences au Québec que, par delà M. Pierre Bourque, directeur du Jardin Botanique, qui en est le principal promoteur, on est tenté de le faire remonter à celui qui, en plus de fonder le Jardin Botanique en 1931, fut le promoteur le plus efficace de l'enseignement des sciences au Québec: Marie-Victorin. Le biodôme correspond d'autre part si parfaitement à l'esprit du temps présent, aux aspirations des jeunes notamment, qu'on comprend facilement pourquoi les autorités de la RIO (Régie des Installations Olympiques) et de la Ville de Montréal ont si rapidement signifié leur adhésion. Si en pleine crise économique, Marie-Victorin a su trouver les centaines de milliers de dollars nécessaires à la construction du Jardin Botanique, on devrait pouvoir trouver en 1989 les 40 millions nécessaires au projet de biodôme. Ce coût a été établi par la firme Coplanam, dirigée par l'architecte Michel Lincourt, au terme d'une étude de faisabilité, où l'on a tenu compte du fait que le vélodrome est déjà une serre, qu'il contient l'équipement nécessaire à la fabrication de la glace, que le Jardin Botanique voisin possède déjà des spécimens de la plupart des plantes qu'on trouvera dans le biodôme. C'est aussi un jeune architecte de la firme Coplanam, M. Pierre Corriveau, qui a dessiné le plan du biodôme. C'est la firme Media-science, dirigée par un communicateur scientifique bien connu, M. André Delisle, qui a été chargée de préparer le concept muséologique. On m'avait dit que le biodôme, à la fois jardin botanique, zoo et aquarium est un projet vraiment original, sans équivalent dans le monde. J'avais, je l'avoue, certaines réserves à cet égard. Nous avons, au Québec et à Montréal, les superlatifs faciles. Près du plus beau stade du monde, voici le premier Jardin des plantes et des animaux! Les experts présents aux réunions des 8 et 9 juin ont toutefois unanimement reconnu que le biodôme est effectivement un projet original. Ce projet a exercé un effet magique sur tous les participants. Craignant de voir les forêts se transformer en désert, sans doute les gens considèrent-ils comme un bon présage le fait qu'elles surgissent ici du béton pour être proposées ensuite à l'admiration et à la sollicitude de tous. L'idée de jardin en elle-même est magique, ce que Marie-Victorin avait compris. Dans l'un des nombreux discours qu'il consacra au projet de Jardin Botanique, il fit l'historique des jardins, depuis celui de l'Eden jusqu'à ceux des cités modernes. Rien n'évoque mieux qu'un jardin l'idée de paradis perdu. Dans le cas du biodôme, l'espoir d'un avenir heureux pour la planète est associé à la nostalgie du paradis perdu. Le futur se confond avec le passé. D'autre part, rien ne reflète mieux les étapes de l'humanité dans son évolution que l'état de ses rapports avec les plantes et les animaux. La cueillette, la chasse, la domestication des animaux marquent des étapes de cette évolution. La création des zoos modernes signifiait que l'homme pouvait prendre enfin plaisir à contempler des bêtes qu'il avait redoutées jusque là. Cette attitude n'était malheureusement pas exempte de sadisme. On considérait les animaux comme des entités abstraites, pouvant sans inconvénients majeurs s'adapter à n'importe quel habitat artificiel. On regroupa ailleurs, dans des jardins botaniques, les plantes qui constituaient leur habitat naturel. Dans le projet de biodôme, cette conception à la fois abstraite et atomisée de la vie, est dépassée. Le respect des conditions naturelles de vie sera aussi poussé que le permettent les connaissances actuelles en écologie et le savoir-faire des ingénieurs qui devront relever les grands défis d'ordre technique. Comment par exemple maintenir le degré d'humidité caractéristique de la forêt tropicale sans déséquilibrer les écosystèmes voisins? Comment recréer les écarts de température de la forêt boréale? A gauche de la rue Sherbrooke, le Jardin Botanique comporte déjà un insectarium, un jardin japonais et en gestion, un jardin chinois. On songe à y établir une section consacrée aux plantes médicinales. A droite, le biodôme, outre les quatre écosystèmes, comportera diverses expositions, ce qui en fera un véritable musée des sciences de la vie. Dans cet ensemble, un planétarium rénové n'aurait-il pas sa place? On imagine ainsi une cité où les sciences et les techniques apparaîtraient comme subordonnées aux exigences de la vie. Ce prolongement vers l'avenir fait aussi partie de l'effet magique du biodôme. Plusieurs des propos que Marie-Victorin destinait il y a plus de 50 ans au maire Camillien Houde semblent s'adresser, mutatis mutandis, à l'actuel maire de Montréal, M. Jean Doré: «Il faut se hâter de découper sur notre île avant qu'il ne soit trop tard les larges espaces dont nous avons besoin pour planter nos jardins et élever nos musées dans un cadre approprié». «Bientôt (on est à la fin des années 1930) on célébrera le tricentenaire de Montréal (1642-1942... 1992). A la ville, à votre ville, il vous faudra faire un royal cadeau, mais Montréal, c'est Ville-Marie. C'est une femme... Vous ne pouvez tout de même pas lui offrir un égout collecteur ou un poste de police... Alors, pardieu! Mettez des fleurs à son corsage! Jetez-lui dans les bras toutes les roses, et tous les lys des champs!» Et vous donnerez ainsi un sens au béton du maire Drapeau de même qu'à la taxe olympique!

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-06-30

Pages P. B-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/3IEDCT39

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Parc Ahuntsic: Montréal rejette le projet du promoteur Jacques Béïque: les citoyens du quartier ont gain de cause

Type Article de journal

Auteur Jean-Paul Soulié

Résumé La Presse Nouvelles générales, vendredi 30 juin 1989 306 mots, p. A11 Parc Ahuntsic: Montréal rejette le projet du promoteur Jacques Béïque: les citoyens du quartier ont gain de cause Soulié, Jean-Paul Le maire Jean Doré a annoncé hier que la Ville de Montréal allait procéder à la fermeture progressive, sur cinq ans, du «stationnement de garnottes» situé dans la partie nord du parc Ahuntsic. Cette décision rejette en fait le projet du promoteur Jacques Béïque de mise en valeur du site, qui comportait cinq bâtiments interreliés multifonctionnels avec une Maison de la culture. Le plan de la Ville de Montréal ne satisfait pas tout le monde, y compris le conseiller municipal du RCM, M. Pierre Bastien, mis au courant des décisions à mesure de la progression du dossier. Hier, M. Bastien découvrait que l'aboutissement des consultations de la Ville n'était pas absolument bénéfique pour la population du quartier. «Les gens qui viennent de Laval vont continuer à préférer stationner sur les rues à l'ouest de la station de métro Henri Bourassa plutôt que de payer pour le stationnement. Tant que le métro n'ira pas à Laval, les choses resteront ce qu'elles sont», a dit M. Bastien. La Ville propose un programme de stationnement réservé, qui ne sera certainement pas la solution idéale pour la population de Ahuntsic. Et pour le conseiller Bastien, c'est une idée farfelue. «Les gens de Laval qui viennent stationner leur automobile dans le quartier sans payer vont continuer à le faire, et même les règlements de stationnement n'y changeront rien. Il faut que le ministère des Transports s'implique et s'engage à prolonger le métro jusqu'à Laval. C'est la seule solution, je n'en vois pas d'autre». Si le projet initial du promoteur Jacques Béïque, qui comportait un jardin couvert et l'annexion d'une bonne partie du parc, est ainsi repoussé, la Ville n'en propose pas moins un «gabarit» pour le développement du projet. Une partie du stationnement actuel servira à la construction d'un édifice de quatre étages de 120 logements à caractère social. L'ouverture de la rue Durham vers le sud et l'aménagement de l'actuelle entrée du stationnement en rue est-ouest serviront d'accès au nouvel édifice. Une soixantaine de places de stationnement sont prévues en sous-sol. Il a été également décidé de procéder à la construction d'un édifice multifonctionnelle de sept étages à la sortie du métro Henri-Bourassa, à l'angle de la rue Lajeunesse et du boulevard Henri-Bourassa. Cet édifice comprendra des bureaux, des commerces et possiblement des logements. Pour le maire Doré, ce projet permettra de réaménager le parc Ahuntsic en revalorisant ses espaces. Les travaux d'aménagement du parc devraient s'échelonner sur une période de cinq ans, et son évalués de façon préliminaire à \$1,5 million.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-06-30

Pages P. A-11

Select in Zotero zotero://select/library/items/3YI8F2E6

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

[Le restaurant] Le Troquet à Lina survivra-t-il aux creuseurs d'égouts?

Type Article de journal

Auteur Jean-Paul Soulié

Résumé La Presse Nouvelles générales, mardi 4 juillet 1989 503 mots, p. A3 [Le restaurant] Le Troquet à Lina survivra-t-il aux creuseurs d'égouts? Soulié, Jean-Paul Un vieux restaurant sympathique pourrait disparaître d'ici peu du Vieux-Montréal, victime de trois ans de travaux publics mal planifiés. Lina Filisetti, la patronne, est pourtant d'un naturel optimiste. Depuis dix ans, elle fait marcher la boîte qu'elle a créée, Le Troquet à Lina, situé au coin des rues Saint-Jean et de l'Hôpital, dans le Vieux-Montréal. Un coin qu'elle connaît bien. Les dix années précédentes, elle animait le défunt restaurant Parrain Marraine, dans le «bloc» d'à côté. Mais, contre les travaux urbains et trois ans de chantiers de la Ville de Montréal devant sa porte, elle se sent impuissante et prête à accrocher ses casseroles et ses sourires chaleureux d'hôtesse prévenante. Cernée par les chantiers depuis trois ans, privée de clientèle par les terrassiers et les creuseurs d'égouts, abandonnée par la Ville de Montréal qui cautionne ou commande tous ces travaux depuis trois ans, elle se demande si elle va tenir le coup d'une semaine à l'autre. Tout allait bien jusqu'en décembre 1986. Elle attendait 80 personnes pour un party de Noël.

La Ville lui creuse un premier trou. Deux puisards à faire. «Au mois de mars, raconte Lina, re-trou. cette fois c'est pour les égouts. Mais l'année d'après, Bell Canada arrive avec ses casseurs d'asphalte. On enlève un puisard sur le côté, et on creuse encore, mais pour Hydro-Québec, c'est-à-dire la Commission des services électriques de la Ville de Montréal. Lina tente de savoir à qui elle doit s'adresser, mais elle découvre une grande vérité montréalaise: «Chacun est responsable de son trou!». Philosophe, elle se dit que «faire et défaire, c'est toujours travailler!» Elle va parler à John Gardiner, conseiller municipal fort impliqué dans les constructions locales. Elle fera aussi venir un inspecteur municipal. «Où il est, ce puisard?» Quand le représentant de la municipalité, plans en main, arrive devant la porte du Troquet à Lina, il ne peut que chercher un puisard disparu, et tenter de repérer l'emplacement d'un autre, qui a été déplacé de 50 centimètres après des travaux de quatre mois. Chez Lina, il n'y a plus de voitures qui arrivent, les piétons sont des équilibristes. Les employés quittent la boîte après douze ans d'ancienneté parce qu'il n'y a plus assez à gagner. Mouvement sympathique: les clients lancent une pétition qui a succès énorme, tout le monde signe. Des juges, des commerçants, des artistes, des avocats, des fonctionnaires, etc. Les autres restaurants du Vieux-Montréal, dans le même secteur, se plaignent eux aussi. Mais pas toujours avec autant de vigueur. Le stationnement est la grande plainte perpétuelle. La frénésie des poseurs de contravention, l'entrée en vigueur des remorqueuses, autant de choses qui repoussent les clients hors du Vieux-Montréal. Le maire de Montréal, Jean Doré, interrogé la semaine dernière alors qu'il annonçait les projets de la Ville sur le Parc Ahuntsic, reléguait aux oubliettes le souvenir de ses critiques acerbes concernant le manque de planification des travaux urbains du temps où il était l'opposant au maire Drapeau. «Si vous pensez que c'est facile de faire effectuer pour \$3 milliards de travaux....» Certainement pas facile, mais Lina aimerait que ça ne se passe pas toujours devant sa porte. «J'ai traversé les crises économiques de 81-82, de 87, je paie \$1500 de taxes d'affaires, et \$2200 de loyer par mois. Mais si mes fournisseurs ne me font pas confiance, je vais devoir fermer parce que mes clients ne peuvent plus faire de gymnastique pour venir manger chez moi». «Si un commerçant s'estime lésé par les travaux, il a toujours la possibilité de poursuivre la Ville, affirme le maire Doré. Mais les travaux doivent se faire». Mais quelles sont les chances d'une petite restauratrice courageuse contre la flopée d'avocats de la Ville de Montréal? Lina a du courage, mais elle ne part pas gagnante.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-07-04
Pages P. A-3
Select in Zotero zotero://select/library/items/LKRXVZFI
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Une facture de \$110000 pour la journée "portes ouvertes" de Montréal

Type Article de journal
Auteur Florian Bernard
Résumé La Presse Nouvelles générales, mercredi 5 juillet 1989 337 mots, p. A3 Une facture de \$110000 pour la journée "portes ouvertes" de Montréal Bernard, Florian Les Montréalais qui ont profité de la journée «portes ouvertes» pour visiter leur hôtel de ville, le 28 mai, s'imaginent à tort qu'il s'agissait d'une activité gratuite. En réalité, la facture qui a découlé de cette opération de relations publiques, sous le thème de «Vivre Montréal...tout l'été», s'élève à \$110000. Organisée par le service des affaires corporatives de la ville, la journée «portes ouvertes» a donné le coup d'envoi d'une série de manifestations populaires destinées à donner aux Montréalais le goût de leur ville. Pour y arriver, on a fait appel à des ballons colorés, des ateliers de maquillage des enfants, des bannières, des messages du maire Jean Doré à la radio, des panneaux illustrant les activités de l'été, etc. En outre, la Ville a retenu, durant plus d'un mois, les services d'un directeur professionnel de production. Une vingtaine de bannières à \$500 chacune (total de \$10000) ont été installées en divers endroits. A lui seul, le grand panneau photographique de 10 mètres de longueur a coûté \$7000. Le coût des affiches distribuées aux visiteurs s'est élevé à \$25000. La facture du temps d'antenne-radio pour les messages et les invitations a totalisé quelque \$30000. Les honoraires du directeur de production se sont élevés à \$5000. Les ateliers d'animation ont coûté \$15000. Et le reste à l'avenant. Bref, l'opération a coûté \$110000 aux contribuables. D'autres occasions récentes de véhiculer l'image de Montréal ont coûté relativement cher aux contribuables. Ainsi, il y a quelques semaines, l'administration a dépensé \$35000 afin d'offrir un cocktail aux participants du 14e congrès annuel de la conférence mondiale de l'énergie. Puis, à la suite d'une recommandation du directeur de la Corporation d'initiative et de développement économique de Montréal - CIDEM - on a dépensé \$7500 pour offrir une réception civique aux dirigeants de la conférence. A ces montants, la ville a ajouté \$18000 afin de participer à l'exposition «L'énergie de demain», organisée par la conférence. Le total de la facture découlant de la participation de Montréal à cette conférence de l'énergie s'est élevé à \$60500. Pour faire bon compte, toutefois, le service des loisirs et du développement communautaire a fourni à la conférence, gratuitement, cinq camions

de plantes pour toute la durée du congrès! L'administration de Montréal fait flèche de tout bois lorsqu'il s'agit de son rayonnement au plan local ou international. Tout récemment, le conseil a donné le feu vert à un projet de...fermes avicoles expérimentales, lancé par l'Organisation canadienne de solidarité et de développement, en collaboration avec la ville d'Abidjan et la Fédération canadienne des municipalités. Personne ne sait encore trop de quoi il s'agit et le dossier déposé aux archives est fort maigre de renseignements. On y découvre toutefois que le service de la planification a été autorisé à dépenser \$10000, dans un premier temps, «pour évaluer les résultats du projet en collaboration avec les services concernés».

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-07-05

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/M4C55JIW

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

[Calèche du Vieux-Montréal] : pas si mal traitées que ça, les rossinantes [chevaux]

Type Article de journal

Auteur Lucie Côté

Résumé La Presse Nouvelles générales, vendredi 7 juillet 1989 409 mots, p. A6 [Calèche du Vieux-Montréal] : pas si mal traitées que ça, les rossinantes [chevaux] Côté, Lucie Dans les rues désertées du Vieux-Montréal, à peine une dizaine de calèches circulaient hier midi sous un soleil implacable. Les 55 autres étaient remisées en attendant que le soleil ait un peu baissé, faute d'abris ombragés, faute de points d'eau assez nombreux pour abreuver convenablement les chevaux assoiffés. Il y a deux semaines, la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA) menaçait certains cochers de calèches du Vieux-Montréal d'une éventuelle poursuite judiciaire si les chevaux devaient tomber, vaincus par la chaleur. C'est la section 416 du code criminel qui serait alors invoquée, au sujet de la «souffrance inutile infligée à l'animal». M. Louis McCann, directeur des services de la faune et de l'inspection à la SPCA, rappelait hier à La Presse que son organisme tente vainement depuis septembre dernier de faire adopter par la ville un règlement interdisant la sortie des chevaux lorsque la température dépasse 32 degrés. Un tel règlement existe déjà à Toronto et sera peut-être adopté à New-York, pour des températures inférieures. Pour M. McCann, «32 degrés, c'est non seulement raisonnable, mais c'est même 10 degrés de trop». Au cours d'une inspection à un poste d'attente où se trouvaient quatre chevaux, la SPCA a constaté dernièrement que deux d'entre eux étaient trempés de sueur, atteints du «souffle», un problème respiratoire, et dans l'incapacité de travailler. Les médecins consultés par la société ont expliqué que le monoxyde de carbone qu'exhalent les nombreuses voitures à Montréal était néfaste pour le système respiratoire des chevaux. L'asphalte surchauffé, intolérable pour les sabots, constitue également un problème. Mais hier, la plupart des chevaux étaient à l'écurie que La Presse a visitée, rue Bridge. La chaleur y est torride; l'air, irrespirable, à cause du manque de ventilateurs. Des essais de mouches harcèlent les chevaux confinés dans des stalles exiguës au plancher pourri, imprégné d'urine et d'eau croupie. Jacques Beaumier, président de l'Association des propriétaires de calèches, a demandé à la ville de Montréal de trouver une nouvelle écurie pour les chevaux et d'installer des abreuvoirs et des abris sur les trajets qu'empruntent les calèches. La demande a été acheminée au bureau d'André David, assistant-directeur au service d'habitation, précisait hier le conseiller André Lavallée, président de la commission d'aménagement, à qui s'était adressé M. Beaumier. M. Lavallée a précisé que l'immeuble convoité par M. Beaumier est propriété des Ports nationaux, et que la ville ne peut donc accéder à cette demande. M. Beaumier évoque l'attrait des promenades en calèche pour les touristes: «Ils découvrent au rythme du siècle dernier un quartier historique». Les cochers, qui ont suivi un cours de guides touristiques offert par la ville, empruntent un trajet bien précis et exigent un tarif fixé par la municipalité. Ils traitent bien leurs chevaux, leur gagne-pain, assure M. Beaumier. Propriétaire de plusieurs calèches et chevaux, il reproche à la SPCA la manière dont elle a fustigé ce maillon de l'industrie touristique. La SPCA se défend de vouloir faire cesser l'utilisation des calèches, mais désire protéger les chevaux et trouve urgent que la ville se penche sur la question. M. Beaumier aussi.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-07-07

Pages P. A-6

Select in Zotero zotero://select/library/items/EARDM875

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Via Rail : Montréal perdrait 500 emplois [suite aux coupures de services]

Type Article de journal

Auteur Richard Dupaul

Résumé La Presse Économie, vendredi 7 juillet 1989 375 mots, p. A8 Via Rail : Montréal perdrait 500 emplois [suite aux coupures de services] Dupaul, Richard Montréal pourrait perdre quelque 500 emplois - sur un total de 3500 - à la suite des abandons de services prévus chez Via Rail, affirme le directeur régional de la Fraternité des cheminots, M. René Moreau. La métropole serait donc «partiellement épargnée», croit le responsable syndical si l'on considère que le plan de compressions budgétaires qu'a entre les mains le ministre des transports, Benoît Bouchard, recommanderait de couper la moitié des services et des emplois de Via. Un peu plus de 50 p. cent des 7300 employés de la société de la Couronne travaillent au Québec, y compris ceux du siège social de l'entreprise à Montréal et du centre d'entretien de Pointe Saint-Charles. M. Moreau dit ne posséder comme renseignements que ce qu'il a lu dans les journaux au cours des derniers jours. Le ministre Bouchard, malgré toutes sortes de pressions, refuse catégoriquement de dévoiler le contenu du plan de redressement de Via avant d'avoir pris une décision définitive. Résigné, M. Moreau a ménagé ses attaques contre le gouvernement. Il a préféré rester «prudemment optimiste», compte tenu que les coupures de services toucheraient surtout l'Ouest et les Maritimes. Les principaux abandons proposés dans le plan de Via comprennent le train transcontinental (le «Canadian»), qui traverse l'Ouest du pays à partir de Toronto, et l'«Atlantique» qui relie Montréal et Halifax. Même si son syndicat continue de lutter contre les compressions de services en tentant de rallier l'opinion publique à la cause du train, M. Moreau laisse croire qu'elles sont inévitables. Les coupures, dit-il, toucheraient tous les échelons dans chacune des divisions de Via au Québec. D'après lui, Via pourra difficilement fermer son nouveau centre d'entretien de Pointe-Saint-Charles, construit l'an dernier au coût de \$135 millions, si l'on veut maintenir la quasi-totalité des services dans le corridor Windsor-Québec. Toutefois, il n'a pas exclu un certain nombre de licenciements parmi les 950 employés qui y travaillent, vu la disparition projetée de certains services régionaux au Québec. Les ateliers du CN Cependant, l'avenir semble beaucoup plus sombre pour les 300 employés des ateliers du Canadien National qui travaillent à la réfection des 190 voitures du train transcontinental. Selon le directeur régional de Transport 2000, M. Guy Chartrand, il est peu probable que Via utilise plus d'une cinquantaine de ces wagons retapés pour le train «Ocean», qui va à Moncton en passant par Lévis et qui serait prolongé jusqu'à Halifax. Le reste du contrat, d'une valeur de \$120 millions, pourrait être annulé, estime ce dernier. A la Ville de Montréal, on dit surveiller la situation de près en attendant d'obtenir des précisions sur les intentions du ministre des Transports. Un porte-parole de la Ville, M. Alain Leclerc a rappelé que le maire Jean Doré s'est vivement opposé aux coupures chez Via. Selon la Ville, quelque 35000 emplois dans la région de Montréal dépendent de Via Rail si on inclut les retombées indirectes découlant du transporteur. On entre dans ce lot l'industrie des services qui s'occupe, entre autres, de la préparation des repas et de l'entretien des infrastructures de Via.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-07-07

Pages P. A-8

Select in Zotero zotero://select/library/items/9RHF873N

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Oscar Peterson reçu à l'Hôtel de Ville [de Montréal]

Type Article de journal

Auteur Pierre Lalumière

Résumé La Presse Nouvelles générales, dimanche 9 juillet 1989 53 mots, p. A3 Oscar Peterson reçu à l'Hôtel de Ville [de Montréal] Illustration(s) : Lalumière, Pierre Le maire de Montréal Jean Doré a reçu hier à l'Hôtel de Ville Oscar Peterson, à quelques heures du spectacle qu'a donné le grand jazzman dans le cadre du Festival de Jazz. Le président du Festival Alain Simard accompagnait M. Peterson. La responsable de la culture dans l'administration municipale, Mme Kathleen Verdon, était aussi présente lorsque M. Peterson a signé le livre d'or de la ville. -- PHOTO PIERRE LALUMIERE, La Presse

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-07-09

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/4B2JLGH4

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Les aînés s'offrent un week-end de foire sur l'île Notre-Dame

Type Article de journal

Auteur Raymond Gervais

Résumé La Presse Nouvelles générales, dimanche 9 juillet 1989 221 mots, p. A6 Les aînés s'offrent un week-end de foire sur l'île Notre-Dame Gervais, Raymond Plus d'un millier de personnes ont participé hier, au Festival des aînés du Québec qui se déroule au cours du week-end à l'île Notre-Dame. Toute une programmation comprenant des activités sportives, socio-culturelles, touristiques, de plein air et des activités socio-éducatives ont été organisées. Parmi les principales activités organisées, le jeu de pétanque, le golf-cadran, le tennis adapté et la compétition de danse de ligne, en plus des ateliers d'information portant sur la pêche, le tir-à-l'arc, le yoga, la photo et l'ornithologie ont particulièrement retenu l'attention des participants. C'est le maire de Montréal, M. Jean Doré, qui a procédé vendredi aux cérémonies d'ouverture de la quatrième édition du Festival qui se déroule pour la première fois à Montréal. Les spectacles d'André Lejeune et de Michel Louvain ont particulièrement retenu l'attention hier, et ont semblé très appréciés par les 55 ans et plus. Mme Dolorès Latulippe et Mme Germaine Lachance se sont follement amusées hier au jeux de poches. Mme Latulippe a même invité le journaliste de La Presse à compétitionner avec elle en disant candidement, «ne vous en faites pas, je vous laisserai une petite chance de gagner.» M. Octave Latraverse, un grand gaillard qui fait près de deux mètres, était particulièrement intéressé par l'atelier de golf. «Vous savez jeune homme on n'est jamais trop vieux pour apprendre de nouvelles choses, j'ai 70 ans et je viens tout juste de prendre ma retraite, il faut bien que je me trouve des sports pour me tenir en forme», a dit l'homme. Aujourd'hui, le chanteur Fernand Gignac donnera son spectacle à 13h30 au Théâtre des Lilas et le Festival se terminera par le couronnement de monsieur et de madame Festival.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-07-09

Pages P. A-6

Select in Zotero zotero://select/library/items/FR5BB9QE

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Laboratoire d'archéologie dans le Vieux-Montréal

Type Article de journal

Auteur Sonia Sarfati

Résumé Sarfati, Sonia Le Laboratoire d'archéologie de Montréal était inauguré, hier, rue St-François-Xavier, pendant que, quelques rues plus loin, Place Jacques-Cartier, la sixième saison de fouilles archéologiques ouvertes au public commençait. Les deux événements marquent le début de la collaboration entre le ministère des Affaires culturelles du Québec et la ville de Montréal, partenaires dans l'entente Mac-Ville. «La création du laboratoire concrétise la présence d'une expertise de grand calibre en archéologie urbaine à Montréal et je souhaite que cette institution s'inscrive dans la foulée des grands centres d'archéologie internationaux», a souligné Mme Michelle Courchesne, sous-ministre adjointe aux milieux culturels, pendant la cérémonie d'inauguration du laboratoire. En plus d'être un lieu d'échange entre les scientifiques s'intéressant à l'archéologie, le laboratoire permet le traitement des artefacts issus des fouilles réalisées à Montréal. Le traitement et l'entreposage, comme en témoignent les centaines de boîtes posées dans une pièce. De véritables «archives» archéologiques. Le comité exécutif de la ville de Montréal était représenté, pendant la cérémonie d'inauguration, par MM. John Gardiner et Réal Charest, substitut de Mme Kathleen Verdon. M. Charest a participé, en 1987, aux fouilles ouvertes au public qui se sont faites au Champ-de-Mars. Il a d'ailleurs révélé à La Presse la «grande découverte» à laquelle il a pris part à cette époque: un bouton dans lequel passait encore le fil qui, il y a plus de 100 ans, le reliait à une tunique. Ces fouilles sont ouvertes au public. Les participants de cette année n'ont rien d'un groupe homogène. Étudiants, secrétaires, retraités, diététistes, conseillers en voyages, etc. Mais en cette première journée, les trésors déterrés par ces Indiana Jones en herbe ressemblaient bien souvent... à des bouchons de bouteilles de bière.

URL URL

Publication La Presse
Date 1989-07-11
Pages P. A-3
Select in Zotero zotero://select/library/items/RHHZM3M4
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

[Jean] Doré croit toujours au train [dans le corridor Québec-Windsor ; Claude Ryan et le Biodôme ; l'Insectarium ; l'article du New York Times sur le Québec]

Type Article de journal
Auteur Richard Fortin
Résumé La Presse Nouvelles générales, vendredi 14 juillet 1989 419 mots, p. A3 [Jean] Doré croit toujours au train [dans le corridor Québec-Windsor ; Claude Ryan et le Biodôme ; l'Insectarium ; l'article du New York Times sur le Québec] Fortin, Richard «Nous serons fixés demain sur les intentions du ministre des Transports, Benoît Bouchard, en ce qui concerne le transport passager dans le corridor Québec-Windsor», a déclaré hier le maire de Montréal, M. Jean Doré. Commentant la rumeur selon laquelle les maires de Toronto, Windsor, Ottawa, Québec et Montréal prépareraient conjointement un blitz publicitaire pour faire pression sur le ministre Bouchard, M. Doré a déclaré: «Nous (les maires) n'avons pas encore défini une stratégie commune de relations publiques». «Une chose est sûre, a-t-il précisé, nous croyons que le service ferroviaire dans le corridor Québec-Windsor ne doit pas seulement être maintenu, il doit être amélioré et modernisé.» M. Doré a insisté sur la nécessité pour le gouvernement fédéral de définir une politique globale du transport par train au Canada. «C'est absolument essentiel», a-t-il affirmé. «Nous développons nos hypothèses en liaison constante avec les premiers ministres Bourassa et Peterson qui ont intérêt comme nous à ce que le service soit maintenu.» M. Doré a confirmé que la solution d'un train à grande vitesse (TGV) était envisagée. «Nous serons très actifs dans ce dossier en septembre et octobre» a-t-il précisé. Le conseiller torontois Howard Levine a révélé mercredi que les maires rendront public un document sur la question dès la semaine prochaine. Selon M. Levine, ce document contiendra des recommandations sur la façon de maintenir et d'améliorer le service sur le tronçon le plus achalandé au Canada. Par ailleurs, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, M. Claude Ryan, a qualifié de «très impressionnants» la maquette et les plans du futur Biodôme qui lui ont été présentés en privé hier par le directeur du Jardin botanique, M. Pierre Bourque. Le biodôme est le musée de science naturelle qu'on projette d'aménager à l'intérieur du vélodrome olympique. On ignore toutefois quand le gouvernement québécois fera connaître le montant de sa contribution globale au projet. Le coût en est estimé provisoirement à \$35 millions. M. Ryan était hier au Jardin botanique pour remettre au maire de Montréal, M. Jean Doré, la deuxième tranche de \$200000 de la subvention globale de \$500000 que son ministère versera à l'insectarium, dont l'inauguration est prévue pour le début de 1990. Dans un autre ordre d'idées, M. Jean Doré a critiqué en termes extrêmement durs l'article publié dans l'édition du 4 juillet du New York Times sur le traitement de la minorité anglophone au Québec. «Il s'agit d'une énorme erreur et d'un très mauvais travail journalistique, a déclaré M. Doré. Il est certain que cette «désinformation» a un impact très négatif. Une partie importante de mon travail est de rétablir les faits quand je voyage à l'étranger.» Soulignons que dans son article, le journaliste américain Paul Lewis ne faisait que rapporter les propos d'intellectuels montréalais anglophones publiés dans le numéro de juin de la revue Liberté. Les observateurs s'entendent pour dire qu'il ne s'agit pas d'une charge du Times contre la situation qui prévaut au Québec. Quant à l'insectarium, un projet de \$5 millions, il est financé pour la moitié par la ville de Montréal. Il comprendra, outre les collections permanentes de quelque 300000 espèces, des salles de projection et d'animation, des laboratoires de montage et d'élevage accessibles au public et un centre de documentation. A l'extérieur, les visiteurs pourront visiter les jardins, la volière à papillons et un mini-centre d'interprétation des insectes familiers.

URL URL

Publication La Presse
Date 1989-07-14
Pages P. A-3
Select in Zotero zotero://select/library/items/JTZ7KEJI
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Les travaux de drainage entrepris par la ville depuis 1987 sont bien loin d'être terminés

Type Article de journal

Auteur François Forest

Résumé La Presse Nouvelles générales, vendredi 14 juillet 1989 479 mots, p. A5 Les travaux de drainage entrepris par la ville depuis 1987 sont bien loin d'être terminés Forest, François Deux ans jour pour jour après le déluge du 14 juillet 1987 qui a submergé les rues et voies rapides de Montréal, provoqué la mort de deux personnes, près de 16000 réclamations de victimes sont toujours pendantes devant les tribunaux et le fameux égout collecteur Saint-Pierre, un ouvrage intermunicipal évalué à \$30 millions, reste toujours à construire dans le sud-ouest de Montréal. Ce mardi de juillet, après cinq jours de canicule, les orages déversaient en l'espace de deux heures sur les rues et voies rapides de Montréal 108 millimètres de pluie inondant quelque 40000 habitations, paralysant notamment les autoroutes 20 et 40, l'échangeur Turcot, les boulevards Descarie et Métropolitain. Des orages poussés par un front froid et des vents violents forcèrent l'interruption des vols à Dorval et provoquèrent la mise hors tension de 175 lignes d'Hydro-Québec privant ainsi 350000 abonnés de courant sur le territoire de la CUM. Le conseiller John Gardiner, membre du comité exécutif à l'Hôtel de Ville, évaluait à près de \$100 millions les dégâts causés par la tempête et demandait à Québec et Ottawa que Montréal soit désignée zone sinistrée. Il aura fallu près de dix mois à 825 victimes pour toucher une indemnisation de \$2,5 millions du gouvernement du Québec. Dix mois au cours desquels, le ministre responsable de la protection civile du Québec, Gilles Rocheleau et le maire Jean Doré se seront lancés la balle: le ministre accusant le maire d'avoir dépensé \$4 millions en frais d'experts pour protéger Montréal contre d'éventuelles poursuites civiles; le maire Doré rappelant que le programme du ministre Rocheleau pour les sinistrés «était le plus chiche, le plus radin du Canada.» Deux ans plus tard, les Montréalais pourraient-ils revivre pareil déluge si les 12 pluviomètres de la ville et ses 56 bassins de drainage devaient par un accident exceptionnel de la nature recevoir comme en 1987 trois fois la moyenne normale de précipitations en une heure? La réponse est affirmative parce que les travaux de drainage entrepris par la ville sont loin d'être terminés, même si l'administration municipale a consenti \$10 millions, sur une somme globale de \$40 millions, pour la réfection de travaux prioritaires. Ainsi, des travaux d'aménagement du distributaire Saint-Paul dans le sud-ouest et ceux du distributaire Rockfield qui draine les eaux pluviales dans le canal Lachine sont en voie d'achèvement. A Rivières des Prairies, durement touchée en 1987, le conducteur Terrat a été retouché de sorte qu'il peut accepter un plus fort volume des eaux. Rue Roy sur le Plateau Mont-Royal, non loin du parc Lafontaine et dans le Vieux-Montréal, place d'Youville, où les canalisations datent de 150 ans, la ville tente d'augmenter la capacité d'absorption des conduites de drainage. C'est cependant le bassin collecteur de la rivière Saint-Pierre qui risquerait de poser problèmes si l'on devait revivre la même aventure. Ce bassin à Saint-Henri dessert tout le sud-ouest de Montréal et recoit dans le bas de la montagne les eaux pluviales de Notre-Dame-de-Grâces, Westmount et Côte Saint-Luc en plus des eaux de Ville Saint-Pierre et Lachine. Depuis des années, Saint-Henri est menacé par des inondations et le programme de correction du collecteur Saint-Pierre est toujours en plan en dépit d'études qui prévoient notamment, au coût de \$30 millions, la construction d'un émissaire vers le fleuve dans le secteur Lachine et de deux bassins de rétention d'eaux pluviales à Lachine et Westmount. La Cour A l'heure actuelle, la Ville de Montréal fait toujours face à 500 poursuites, représentant 900 dossiers de réclamations pour des dédommagements globaux de \$33 millions. Les sinistrés dans ce cas-ci peuvent être aussi bien la CECM dont plusieurs écoles ont subi des dommages que des compagnies ou des commerçants qui ont vécu de façon catastrophique la crue des eaux. Toutes ces causes sont au stade préliminaires: elles n'ont pas encore été entendues. Illustration(s) :

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-07-14

Pages P. A-5

Select in Zotero zotero://select/library/items/YZ5N8YPU

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

[La ville de] Montréal distribue des primes de rendement à ses cadres méritants

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé La Presse Nouvelles générales, samedi 22 juillet 1989 397 mots, p. A1 [La ville de] Montréal distribue des primes de rendement à ses cadres méritants Gruda, Agnès Le fonctionnaire le mieux payé de la Ville de Montréal, M. Pierre Lefrançois, secrétaire général, touchera cette année une augmentation salariale de six p. cent et une prime de rendement d'environ \$17000, a-t-on appris hier. Le comité exécutif de la Ville a également décidé de réserver un montant légèrement supérieur à un demi-million de dollars à des primes de rendement qui seront distribuées au mérite parmi les quelque 870 cadres municipaux. A sa réunion du 5 juillet dernier, le

comité exécutif a décidé de faire passer le salaire de M. Lefrançois de \$120000 à \$127300 par an. Par comparaison, le maire Jean Doré reçoit un salaire annuel de \$103000. Ces hausses sont rétroactives et entrent en vigueur par tranches de trois p. cent, la première s'appliquant à compter du 1er janvier 1988, et la seconde à partir du 1er janvier 1989. Le poste de secrétaire général de la Ville a été créé par l'administration Doré à la fin de 1986. M. Lefrançois en est le premier titulaire, et selon un responsable du service de la rémunération, M. Gérard Schafroth, il s'agit de sa première hausse de salaire depuis son entrée en fonction, il y a environ deux ans et demi. La prime de rendement du secrétaire général lui est accordée «pour le travail exceptionnel accompli en 1987 et en 1988». Pour chacune de ces deux années, M. Lefrançois recevra un montant équivalent à sept p. cent de son salaire. Les 74 hauts cadres de la Ville (directeurs et directeurs adjoints de différents services) sont pour leur part en lice pour des primes dont le montant total totalise environ \$100000. Cette somme équivaut à deux p. cent de la masse salariale de ces employés en 1988. La liste des cadres ayant droit à une récompense sera fournie par le secrétaire général. Aucun d'entre eux ne pourra toucher une somme supérieure à 12 p. cent de son salaire. Les 795 autres cadres municipaux auront aussi droit à des bonis, pour services rendus entre le 1er mai 1988 et le 30 avril 1989. Le comité exécutif a réservé à cette fin un montant équivalent à un p. cent de leur masse salariale, c'est-à-dire \$430000 et des poussières. Les employés «primés» seront choisis par la directrice des Affaires corporatives, sur recommandation des directeurs de services. M. Schafroth a cependant tenu à préciser que les sommes réservées aux bonis de rendement ne seront pas nécessairement dépensées au complet. La Ville de Montréal a décidé d'appliquer systématiquement une politique de récompenses pour «services exceptionnels» à la suite d'un rapport de la firme Hay, reçu l'automne dernier, a indiqué un porte-parole du comité exécutif, M. Alain Leclerc. Une première tranche d'une douzaine de cadres ont ainsi pu toucher leur prime cet hiver, pour leur «rendement» en 1987. Une telle politique est inacceptable dans une administration publique, s'est indigné hier le conseiller démissionnaire du RCM, M. Marvin Rotrand. «Je n'ai rien contre Pierre Lefrançois, c'est un bon gestionnaire. Mais les primes de rendement, c'est une façon pour le comité exécutif de contourner l'échelle de salaires votée par le conseil municipal», a-t-il déclaré. Selon M. Rotrand, une politique de primes au rendement relève plutôt de la philosophie de l'entreprise privée. M. Rotrand, qui représente le district de Snowdon, a quitté le caucus du RCM l'automne dernier, pour rompre définitivement ses liens avec le parti en juin.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-07-22

Pages P. A-1

Select in Zotero <zotero://select/library/items/28DJ9YXT>

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

[L'Hôpital] Sainte-Justine abat cinq grands arbres pour grandir son stationnement

Type Article de journal

Auteur André Noël

Résumé La Presse Nouvelles générales, samedi 22 juillet 1989 330 mots, p. A3 [L'Hôpital] Sainte-Justine abat cinq grands arbres pour grandir son stationnement Noël, André L'hôpital Sainte-Justine a coupé cinq grands arbres au début de juillet autour d'un bâtiment historique, le Montreal Hunt Club sur le chemin de la Côte Sainte-Catherine et ce, sans la permission requise de la ville de Montréal. Une des souches, celle d'un érable, a un diamètre de plus d'un mètre. Des ouvriers agrandissent un des stationnements de l'hôpital. Les travaux, qui coûtent \$220000, visent à augmenter le nombre de places pour les visiteurs de 300 à 430. Le directeur de la Société d'histoire de la Côte-des-Neiges, Pierre Ramet, s'est plaint à l'hôpital et a écrit une lettre d'indignation au maire de Montréal, Jean Doré. «De qui se moque-t-on? On décape outrageusement l'un des trois sommets du Mont-Royal, on édifie derrière une palissade subtilement peinte en vert un autre Rockhill funéraire dans le cimetière Côte-des-Neiges et aujourd'hui, on coupe des arbres magnifiques pour réaménager un stationnement. Et tout cela dans le site du patrimoine du Mont-Royal!» La ville de Montréal a décrété, il y a deux ans, que les alentours du parc du Mont-Royal faisaient partie d'un site du patrimoine. Depuis, un règlement oblige les propriétaires à demander un permis pour abattre des arbres. Le directeur du parc du Mont-Royal, Pierre-Émile Rocray, soutient que l'hôpital Sainte-Justine n'a pas demandé ce permis. Le directeur des services financiers et matériels de l'hôpital, Khiem Dao, note cependant que la ville a bel et bien donné une autorisation pour agrandir et paver le stationnement. «Cette autorisation nous donnait le droit de couper les arbres, puisqu'on n'avait pas le choix si on voulait agrandir», dit-il. Version contestée par le contrôleur des autoparcs privés de la ville, Gilles Dumontais. «Une résolution du comité exécutif de la ville a en effet autorisé l'hôpital à agrandir son stationnement, mais elle ne portait pas du tout sur les arbres.» Pierre Ramet craint maintenant que l'hôpital démolisse le manoir du Montreal Hunt Club. Construit en 1898 dans un style néo-Queen-Ann, le manoir a abrité le premier club de chasse à courre en Amérique du Nord. L'hôpital a plusieurs fois demandé la

permission de le démolir, mais en vain. Le bâtiment est laissé à l'abandon, en bordure du stationnement. Le directeur du parc du Mont- Royal, M. Rocray, a par ailleurs confié que la ville a entamé des poursuites au début de l'été contre le collègue Jean-de-Brébeuf, qui a coupé neuf grands peupliers le long du chemin de la Côte-Sainte-Catherine, juste en face de l'hôpital Sainte-Justine. L'amende maximale est de \$300 par arbre. Il a été impossible de confirmer l'information à la Cour municipale, ni de joindre un officiel du collège.

Publication La Presse

Date 1989-07-22

Pages P. A-3

Select in Zotero [zotero://select/library/items/S57NL223](https://zotero.org/select/library/items/S57NL223)

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Jean Doré au Gabon

Type Article de journal

Auteur Lucie Côté

Résumé La Presse Nouvelles générales, samedi 22 juillet 1989 88 mots, p. A5 Jean Doré au Gabon Côté, Lucie Le maire Jean Doré s'envole aujourd'hui pour le Gabon. Il fera d'abord escale à Paris, pour une visite officielle de deux jours. Jeudi et vendredi prochains aura lieu à Libreville, capitale du Gabon, la dixième assemblée générale annuelle de l'association internationale des maires des capitales et des métropoles francophones. Selon Mme Ginette L'Heureux, conseillère municipale chargée des relations internationales et associée du maire, «l'assemblée annuelle permet de situer notre ville dans le monde. De plus, Montréal est impliquée dans la coopération internationale. Cette réunion se veut un forum d'échanges très intéressants». Pendant son court séjour au Gabon, le maire Doré se rendra à Franceville, ville natale du président Bongo.

URL URL

Date 1989-07-22

Pages P. A-5

Select in Zotero [zotero://select/library/items/U866KG25](https://zotero.org/select/library/items/U866KG25)

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Un plan commun de gestion des déchets pour 27 villes de la banlieue montréalaise

Type Article de journal

Auteur Martine Turenne

Résumé La Presse Nouvelles générales, vendredi 28 juillet 1989 290 mots, p. A5 Un plan commun de gestion des déchets pour 27 villes de la banlieue montréalaise Turenne, Martine Pour la première fois de leur histoire, les 27 villes de la banlieue montréalaise se choisiront un plan commun de gestion de déchets pour les prochains 20 ans. La Régie intermunicipale des déchets rendra publique le 25 août la liste des six soumissionnaires dont les projets ont été sélectionnés. L'un d'entre eux sera adopté d'ici la fin de l'année. «Il fallait que les villes de banlieue trouvent au plus vite une alternative à la fermeture de Miron», précise M. Guy Racine, directeur général de la Régie intermunicipale des déchets, organisme qui a vu le jour en 1985. Miron, le trou d'enfouissement «officiel» de la banlieue, ferme en 1993. Les villes de banlieue, qui enfouissent et détruisent un peu n'importe comment leurs déchets, se trouvent donc dans l'obligation d'utiliser un plan directeur de gestion commun aux 27 municipalités de l'île. Pour la première fois dans le dossier des déchets, ces villes doivent s'entendre entre elles, et avec Montréal. «On partage le même territoire, on se doit donc d'harmoniser le plus possible nos plans d'élimination de déchets», souligne M. Racine. Et Montréal abonde dans le même sens: «Ce que décide la Régie a un impact sur Montréal et ce que décide Montréal a aussi un impact sur la Régie», souligne M. Jean-Pierre Panet, ingénieur en environnement à la ville. Le dialogue n'ira donc qu'en s'amplifiant. Montréal souhaite que les villes de banlieue développent des lieux d'enfouissement ou d'autres méthodes d'élimination sur leur propre territoire. «Actuellement, à Montréal, c'est le syndrome du «bienvenue dans ma cour!»,», souligne M. Panet. Cinq entreprises de la région de Montréal et une de Toronto présenteront leur soumission finale le 25 août. Deux d'entre elles proposent un projet d'incinération, la méthode la plus éprouvée jusqu'à ce jour. Deux autres proposent des projets de compostage et les deux dernières, de l'enfouissement sanitaire, la méthode Miron. Les 27 maires des villes de banlieue devront entériner une décision qui sera prise par la Régie. Celle-ci a le mandat de faire appliquer sa propre décision, indépendamment des réticences d'un maire ou des citoyens d'une municipalité où elle déciderait d'enfourer des déchets. «La Régie a le pouvoir de

mettre ses recommandations en application, précise M. Racine, mais il est évident que l'on doit tenir compte de l'opinion publique». Le directeur de la Régie compte sur l'information des citoyens pour éliminer le syndrome du «pas dans ma cour».

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-07-28
Pages P. A-5
Select in Zotero zotero://select/library/items/SQ7SMX7J
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Les avocats de la Ville devront négocier leurs hausses de salaires, dit le juge

Type Article de journal
Auteur Germain Tardif
Résumé La Presse Nouvelles générales, vendredi 28 juillet 1989 252 mots, p. A5 Les avocats de la Ville devront négocier leurs hausses de salaires, dit le juge Tardif, Germain Cinq avocats de la Ville de Montréal devront négocier avec celle-ci plutôt que de recourir au tribunal, comme ils l'ont fait, pour obtenir une amélioration de leurs salaires. C'est ce qu'a décidé le juge Maurice Mercure, de la Cour supérieure, qui a rejeté leur requête en mandamus. Celle-ci demandait au tribunal d'ordonner aux instances municipales de fixer le traitement annuel des chacun des requérants à compter du 1er mai 1988 et de leur allouer un rajustement salarial de 4 p. 100 en plus d'une augmentation salariale qui tienne compte des augmentations statutaires dont ils ont bénéficié par le passé. Au cours des années 1987 et 1988, la Ville de Montréal a procédé à une réforme administrative en vertu de laquelle, entre autres choses, le Service du contentieux fut aboli et les avocats municipaux incorporés au Module des affaires civiles du nouveau Service des affaires corporatives. La structure salariale en vigueur pour les avocats fut également abolie et remplacée par une nouvelle politique salariale. En août 1988, les requérants furent informés que leurs salaires, pour la période du 1er mai 1988 au 30 avril 1989, avaient été gelés au même niveau que l'année précédente, mais qu'il étaient gratifiés d'un boni forfaitaire de rendement qui variait de \$1 310 à \$3 010. Les requérants admettaient que la nouvelle politique de la Ville était bien celle formulée dans la résolution passée le 22 juin 1988 et reconnaissaient que cette politique donnait au secrétaire général de la Ville, M. Pierre Le François, une discrétion pour fixer les salaires, mais ils soutenaient que ce dernier a mal interprété le texte et a abusé de sa discrétion en ne tenant pas compte de la pratique existante quant aux hausses de salaires. Selon le juge Mercure, le tribunal n'a pas à intervenir et à indiquer au secrétaire général comment il doit exercer sa discrétion. Ce n'est pas par un processus judiciaire, d'ajouter le juge, que ces derniers peuvent obtenir ce qu'ils demandent, mais par la voie de négociation avec l'employeur.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-07-28
Pages P. A-5
Select in Zotero zotero://select/library/items/YK8DBMRW
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Montréal aura finalement son parc de la haute technologie

Type Article de journal
Auteur Rudy Le Cours
Résumé La Presse Économie, mercredi 2 août 1989 409 mots, p. E1 Montréal aura finalement son parc de la haute technologie Le Cours, Rudy A près moult hésitations, tergiversations et négociations, le lancement du Technoparc Montréal métropolitain a été fait hier en présence des intervenants qui en ont vanté les mérites à l'unisson. Les gouvernements d'Ottawa et de Québec, les administrations de Montréal et de Saint-Laurent, les recteurs des universités McGill et de Montréal de même que l'entreprise privée représentée par le président et chef de la direction de BCE, M. J.V.Raymond Cyr, chantaient hier en chœur les vertus de ce futur centre de haute technologie, partagé entre l'ancien terrain de l'Adacport (46 hectares) que Montréal destinait initialement à l'Agence spatiale et une vaste étendue près de l'aéroport de Dorval et la Transcanadienne (265 hectares), sise dans la municipalité de Saint-Laurent, représentée à Québec par nul autre que le premier ministre Robert

Bourassa. Ces deux terrains ont été qualifiés de campus par M. Cyr, également président du Conseil d'administration du Centre d'initiative technologique de Montréal (CITEQ), initiateur du Technoparc. Pour faire plaisir à M. Bourassa à l'approche de la campagne électorale, M. Cyr a affirmé que 50000 emplois, dont 10000 de chercheurs, pourraient naître par suite de la création de ce parc. Il a toutefois dû nuancer ses propos à la suite de questions de la presse, admettant d'une part qu'il ne s'agissait là que de projections et d'autre part qu'un certain nombre d'entreprises se seraient établies ou auraient grandi dans l'agglomération métropolitaine, avec ou sans Technoparc. Le coût des infrastructures pourrait atteindre \$45 millions pour le campus Saint-Laurent et \$20 millions pour le campus Montréal, sommes qui seront recueillies à même les bénéfices tirés de la vente des lots aux quelque 100 à 200 firmes qui devraient venir s'y établir. L'apport économique de pareille concentration de haute technologie serait de \$3,5 milliards. Le Technoparc aurait une espérance de vie plus élevée que la multitude d'initiatives analogues américaines des dernières années parce que, à l'exemple de la Silicone Valley ou de la route 128 au Massachussets, il peut compter sur la complicité étroite des quatre universités et de trois écoles supérieures affiliées de Montréal, a souligné le recteur de l'Université de Montréal, M. Gilles Cloutier, hôte de la cérémonie d'hier. Cette complicité suppose que les chercheurs pourront avoir accès aux bibliothèques universitaires et à certains laboratoires ou instruments de recherche. En retour, les institutions d'enseignement s'attendent à pouvoir mener certains projets de recherche de concert avec les entreprises installées dans le Technoparc. Tant les gouvernements fédéral et québécois que les administrations municipales y vont d'une aide monétaire ou logistique pour que le bébé survive. Le vice-président du conseil exécutif de Montréal, M. Robert Perreault, qui représentait le maire Jean Doré, en voyage au Gabon, n'a pas voulu relancer la polémique sur l'Agence spatiale quand on lui a demandé si Technoparc n'était pas, somme toute, seulement un prix de consolation pour l'utilisation de l'Adacport. Il a toutefois lancé haut et fort que «cette réussite nous mettra sur la voie de nouvelles solidarités». Quant au premier ministre Bourassa, il s'est refusé à voir dans ce projet une entrave au parc technologique de Québec, lancé il y a quelques mois ou à celui que Sherbrooke compte mettre au monde prochainement. «Le dynamisme d'un parc peut contribuer à celui d'autres parcs», a-t-il seulement indiqué.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-08-02
Pages P. E-1
Select in Zotero zotero://select/library/items/7IWMFIHE
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Le Parti lavallois préconise un code d'éthique pour les élus municipaux

Type Article de journal
Auteur Jean-Paul Charbonneau
Résumé La Presse Nouvelles générales, jeudi 3 août 1989 450 mots, p. A6 Le Parti lavallois préconise un code d'éthique pour les élus municipaux Charbonneau, Jean-Paul Le Parti lavallois - qui tente de déloger l'administration Vaillancourt - adoptera s'il est porté au pouvoir un code d'éthique pour les membres du conseil municipal de Laval. Pour sa part, le Parti pour le renouveau de Laval - l'autre parti qui veut entrer vainqueur à l'hôtel de ville le soir du 5 novembre - soutient que ce projet est une vraie farce. La présidente et candidate à la mairie du PL, Mme Pierrette Roussin, a déclaré, hier, qu'il était primordial qu'un code d'éthique soit adopté pour garantir l'intégrité des élus. «Laval est une ville trop importante pour tolérer que plane le moindre doute sur l'intégrité de ceux et celles qui sont élus pour la représenter», dit-elle. Mme Roussin soutient que ce document va au-delà des lois existantes. Elle a souligné qu'elle avait consulté le maire de Montréal, M. Jean Doré, sur ce sujet. L'administration montréalaise songe elle aussi à adopter un telle réglementation pour ses édiles. Au Canada, aucun conseil municipal n'est actuellement soumis à un code d'éthique. «J'ai tenu, poursuit-elle, à rendre ce document public avant l'échéance électorale et ce, malgré son caractère rébarbatif. De cette manière, il revêt le caractère d'un engagement formel et constituera pour le Parti lavallois une fois au pouvoir une quasi-ogligation.» Le comité de surveillance sera formé d'élus de chacun des partis représentés au conseil municipal et au moins une personne apolitique. «Fast food politique» Le chef et candidat la mairie du PRL, M. Jean-Paul Théorêt, est d'avis que ce projet est dix fois plus faible que la loi qui régit les élus et que les règlements inscrits dans la charte de Laval concernant les membres qui composent son administration. «C'est incroyable de présenter un telle chose. Ce document est l'oeuvre de personnes qui ignorent la loi. Avant de siéger un élu prête serment. De plus la loi stipule que si un édile déroge aux règles, il est banni pour cinq ans», a conclu M. Théorêt. Après que Mme Roussin eut rendu public son projet de code d'éthique, le conseiller Maurice Clermont - leader du PL au conseil municipal - a qualifié le maire Gilles Vaillancourt de «spécialiste du fast food politique». Par ces propos, M. Clermont veut dénoncer les règlements qui sont adoptés à la vapeur lors d'assemblées extraordinaires du conseil. Lundi, les élus ont été appelés à entériner une recommandation du

comité exécutif qui accorde une indemnité de départ de \$137000 à M. Pierre Viau, chef de cabinet de l'ex-maire Claude Lefebvre. M. Viau se voit aussi accorder une autre somme équivalent à six mois de salaire. M. Viau, qui prend sa retraite à 55 ans, recevra aussi un montant annuel de \$22549. Il a aussi occupé le poste de chef de cabinet de l'ancien maire Lucien Paiement. M. Clermont a aussi dénoncé l'octroi, au cours des trois derniers mois, de contrats de publicité de plus de \$500000 à la firme Promdedia de M. Michel Fréchette. «Ce dernier, ajoute le vice-président du PL, a été le communicateur du maire Paiement de 1973 à 1981, le bénéficiaire des contrats de publicité de la CODEL et est actuellement responsable de la campagne électorale de Gille Vaillancourt.» Avant d'aller rencontrer Mme Roussin, les journalistes s'étaient rendus au comité central du candidat Théorêt. Ce dernier a présenté de nouveaux candidats. Le PRL a maintenant choisi 21 candidats à des postes de conseillers sur un total de 24. M. Théorêt a également annoncé la tenue de quatre fêtes champêtres. «Nous ne voulons pas faire, souligne l'ex-député de Vimont, comme les deux autres partis qui organisent pour une certaine classe de la société des soupers bénéfiques à \$100 et plus le couvert. Nous organisons ces activités par l'ensemble de la population et pour y participer il en coûtera seulement \$25.»

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-08-03

Pages P. A-6

Select in Zotero zotero://select/library/items/G2ESEUWB

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Un saccage inutile de la piste cyclable: la réfection de trottoirs dans l'axe nord-sud fait fi de ses utilisateurs

Type Article de journal

Auteur Richard Chartier

Résumé La Presse Sports, vendredi 4 août 1989 390 mots, p. 8 Un saccage inutile de la piste cyclable: la réfection de trottoirs dans l'axe nord-sud fait fi de ses utilisateurs Chartier, Richard Les nombreux cyclistes qui empruntent quotidiennement l'axe nord-sud ne sont pas gâtés par les temps qui courent. Les travaux de réfection du trottoir effectués sur la rue Boyer, entre Bellechasse et Rosemont, ont entraîné la destruction de la piste cyclable qui s'y trouvait. Aucune signalisation ne guide les utilisateurs de la piste à l'approche de la zone des travaux et aucune voie de contournement ne leur est proposée. Qui plus est, les cyclistes circulant du nord au sud et qui, parvenus à Rosemont, décident de poursuivre leur route sur Boyer en longeant les travaux prennent un double risque puisqu'ils doivent rouler à contresens. La rue Boyer, à cet endroit, est en effet à sens unique sud-nord. Et plus au nord... Toujours rue Boyer, dans la section comprise entre les rues Jean-Talon et Villaray, les délinéateurs (séparateurs) qui balisaient la piste n'ont pas été réinstallés même si les travaux de réfection y sont terminés depuis plusieurs semaines. Progressivement menés du nord vers le sud depuis le mois de juin, les travaux se sont accompagnés d'un saccage inutile de la piste cyclable. Lorsque la réfection du trottoir ouest était en marche, la rive est de la rue, où se trouve la piste, était recyclée en entrepôt: on y trouvait des tas de gravier, de la machinerie, des plaques d'acier, des planches etc. Comme si la Ville de Montréal ne s'était pas dotée, il y a quelques mois, d'une politique cycliste... Celle-ci avait été annoncée par Mme Léa Cousineau, membre du Comité exécutif. Un contrat muet Selon M. Gilles Desroches, agent technique responsable des voies cyclables au Service des loisirs et du développement communautaire de la Ville de Montréal, rien dans le contrat signé entre la ville et l'entrepreneur ne prévoit la mise en place d'une signalisation et d'un détournement de la circulation cycliste pour la durée des travaux. Quelqu'un, quelque part, s'est donc gourré. Les travaux sur la rue Boyer aurait pu être faits tard à l'automne ou tôt au printemps. Pour M. Desroches, qui s'occupe à plein temps de vélo dans l'appareil municipal, cette histoire est symptomatique. «Nous (Desroches et Robert Desjardins) sommes là justement pour sensibiliser les fonctionnaires et les services publics au fait cycliste.» A tous les coins de rue Le porte-parole des Travaux publics, M. Michel Lazure, n'était pas au courant, hier, de la teneur du contrat liant l'entrepreneur, dont il ne connaissait pas l'identité, et la ville. Il est vrai qu'à Montréal, des travaux et des contrats, il y en a presque à tous les coins de rue... Le coordonnateur général, de Vélo-Québec, Jean-François Pronovost, a adressé cette semaine une lettre au secrétaire général de la ville, M. Pierre Lefrançois, lui exposant le problème et lui demandant une rencontre. Dans sa missive, M. Pronovost s'inquiète de ce que la ville semble, pour ce qui est des aménagements cyclables, faire de la «gestion par plainte». M. Lazure a promis hier que des mesures seraient prises rapidement, dès aujourd'hui, pour corriger la situation en ce qui a trait à la signalisation et au détournement de la circulation cycliste.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-08-04

Pages P. 8
Select in Zotero zotero://select/library/items/CNGHBWEJ
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Montréal élabore un plan pour gérer ses 900 000 tonnes de déchets

Type Article de journal
Auteur Martine Turenne
Résumé La Presse Nouvelles générales, vendredi 4 août 1989 467 mots, p. A4 Montréal élabore un plan pour gérer ses 900 000 tonnes de déchets Turenne, Martine Les modes traditionnels d'élimination des déchets, gros camions, vidangeurs et trous d'enfouissement, ne répondent plus aux besoins actuels des gens, selon la Ville de Montréal. Et c'est pour cette raison qu'elle a mis sur pied un plan directeur de gestion intégrée de ses rebuts, plan qui dessinera la carte déchet pour les prochains 20 ans. Des crédits de près de \$800000 ont été alloués dans l'élaboration de ce nouveau plan destiné à «gérer» les 900000 tonnes de déchets que les Montréalais produisent annuellement. Le plan est axé sur le concept des «4RV»: la réduction, le réemploi, la récupération, le recyclage et le dernier dada en matière d'environnement: la «valorisation» des déchets. Le plan de gestion intégrée devrait devenir effectif en 1993, lors de la fermeture de Miron. A l'instar des villes de la banlieue, Montréal doit réorienter sa façon de traiter le déchet. «Mais notre approche est différente de celle de la banlieue», souligne Mme Diane Deschamps, chef de la section Gestion intégrée des déchets. Différente pour l'instant, ce qui n'exclut pas que les deux entités administratives en viennent carrément à un plan commun de gestion. «On est en train de discuter». Pour l'instant, les 27 municipalités de la CUM sont en train de choisir un projet parmi six soumissionnaires. Un projet qui déterminera, tout comme à Montréal, les prochains 20 ans. Mais la Ville dit suivre un chemin différent de la banlieue pour une raison fort simple: elle «consulte». «La consultation est essentielle. C'est pour ça que la première version du plan sera soumise à l'approbation des gens lors de consultations publiques». La Ville devrait être prête pour ces palabres début 1991. Consultera-t-on pour le plaisir bien montréalais de consulter? Non, Mme Deschamps croit qu'un projet de cette envergure ne pourrait voir le jour sans l'accord de la majorité. «La gestion des déchets est devenue un enjeu tellement important qu'on ne peut pas se permettre de passer par-dessus la volonté des gens». Qui plus est, l'accord de la majorité s'avère essentiel pour la nouvelle «philosophie déchet», dans la mesure où la population est amenée à participer activement à l'élimination de ses rebuts. La cueillette sélective ou le recyclage, par exemple, ne sauraient exister sans que tout le monde n'y participe. Accord des gens, mais aussi «éducation». «Quatre-vingts à 90 p. cent de la population participe aux programmes de recyclage lorsqu'elle est bien informée», souligne M. Jean-Pierre Panet, ingénieur en environnement à la Ville. Les expériences pilotes qui se déroulent un peu partout à Montréal le prouvent. Ainsi le «bac vert», cette chose où les gens de certains quartiers peuvent se débarrasser de leurs déchets de verre, obtient un franc succès. «L'environnement est devenu une affaire sérieuse et les gens réalisent de plus en plus que la gestion des déchets en fait partie», précise Mme Deschamps. Montréal n'est pas encore en «crise», mais le but du plan de gestion est justement de la prévenir. Outre la consultation, la Ville veut aussi «s'assurer de la participation des principaux intervenants». Par intervenants, Montréal entend les spécialistes et les autres personnes-ressources de tous les milieux, de tous les horizons. Un happening déchet, quoi. «Actuellement au Québec, souligne Mme Deschamps, on fait un peu n'importe quoi dans ce domaine». Montréal veut prendre le leadership. Elle est actuellement la première ville de la province à avoir mis sur pied un comité responsable de l'application d'un plan de gestion. Et puis des études démontrent que 80 p. cent des déchets ont un potentiel de vie, c'est-à-dire qu'on peut faire quelque chose avec eux. Mais il faut améliorer les techniques existantes et surtout, ne pas croire à la rentabilité économique de pareils projets, souligne M. Panet. «Le recyclage, à court terme, c'est pas payant. La rentabilité, c'est au niveau environnemental qu'elle va se faire».

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-08-04
Pages P. A-4
Select in Zotero zotero://select/library/items/IJQBKMC5
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Type Article de journal

Auteur Marc Doré

Résumé La Presse Nouvelles générales, lundi 7 août 1989 384 mots, p. A3 Montréal deviendra bientôt libre d'armes nucléaires Doré, Marc Montréal adoptera bientôt des mesures pour interdire la fabrication et l'entreposage d'armes nucléaires sur son territoire et exclure les compagnies qui ont des liens directs avec l'industrie nucléaire militaire de la liste de ses fournisseurs. C'est ce qu'a fait savoir hier à Hiroshima, au Japon, un membre du comité exécutif de la Ville, John Gardiner, qui représentait la municipalité à la Conférence des maires pour la paix. A Montréal, un porte-parole de l'administration a indiqué qu'un comité mis sur pied par la Ville pour établir les critères sur lesquels s'appuiera la politique municipale anti-armes nucléaires remettra son rapport dans les prochaines semaines. Mais il n'est pas certain que la question soit soumise au conseil municipal, a déclaré M. Alain Leclerc, puisque celui-ci a déjà décidé, en décembre 1986, de faire de Montréal une «ZLAN», une zone libre d'armes nucléaires. Les mesures concrètes annoncées au Japon par M. Gardiner s'inscrivent dans le cadre de cette ZLAN. Depuis le 21 juin, le gouvernement du Québec a accordé à la Ville de Montréal le pouvoir de refuser de faire des affaires avec des entreprises ayant des intérêts en Afrique du Sud ou encore qui sont impliquées dans la fabrication, l'entreposage ou le transport d'armements nucléaires. Selon M. Leclerc, les mesures que prendra l'administration Doré-Fainstat ne touchent que peu de compagnies établies sur le territoire montréalais, puisque les conditions d'exclusion exigent que ces firmes soient impliquées directement dans l'industrie des armes nucléaires offensives. La région de Montréal compte plusieurs sociétés importantes qui fabriquent des armes conventionnelles ou qui fournissent divers biens et services qui sont susceptibles de servir à des fins militaires. Ces compagnies ne sont pas visées par la politique anti-armes nucléaire de l'administration municipale. C'était hier le 44e anniversaire du bombardement atomique américain sur Hiroshima, qui a été marqué dans cette ville japonaise par une cérémonie à laquelle participaient 55000 personnes. Le maire de la ville, Takeshi Araki, a affiché, face au monument à la mémoire aux victimes, une liste portant les noms de 4424 personnes décédées depuis un an et considérées comme victimes de l'explosion. Ce nombre porte à 157071 le bilan officiel des morts des suites du bombardement du 6 août 1945. M. Araki a lu une déclaration de paix, demandant notamment que les armes nucléaires soient bannies. Quant au représentant montréalais John Gardiner, il a déclaré que «les efforts de Montréal pour promouvoir la paix et le désarmement nucléaire sont à la fois un hommage à toutes les victimes des guerres et des bombardements et un message d'espoir que cela ne se reproduira plus.» Au cours de son séjour au Japon, M. Gardiner doit discuter avec les maires d'Hiroshima et de Nagasaki, l'autre ville japonaise touchée par une bombe nucléaire, le 9 août 1945, de la possibilité de tenir à Montréal une exposition sur les conséquences des explosions atomiques qui frappèrent ces deux villes. Signalons enfin que l'administration Doré-Fainstat fera connaître dans les prochaines semaines à quel endroit elle compte aménager une place de la Paix.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-08-07

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/IC5XKY4T

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Montréal ne dispose d'aucune liste des compagnies liées aux armes nucléaires; l'opposition qualifie de "ballon politique" l'annonce de John Gardiner

Type Article de journal

Auteur Bruno Bisson

Résumé La Presse Nouvelles générales, mardi 8 août 1989 394 mots, p. A3 Montréal ne dispose d'aucune liste des compagnies liées aux armes nucléaires; l'opposition qualifie de "ballon politique" l'annonce de John Gardiner Bisson, Bruno La Ville de Montréal est déterminée à rayer de son territoire toutes les activités liées à l'armement nucléaire mais ne possède toujours aucun moyen d'appliquer un règlement en ce sens malgré l'annonce faite dimanche par M. John Gardiner, membre du comité exécutif et représentant de la Ville à la Conférence des maires pour la paix qui se tient à Hiroshima, au Japon. En effet, Montréal ne dispose d'aucune liste de compagnies liées à la fabrication, au transport ou à l'entreposage de composantes nucléaires, deux ans après qu'un comité du conseil municipal ait recommandé prioritairement de dresser une telle liste. Quant à la définition même de «composante nucléaire» au sens du futur règlement municipal, elle ne sera connue qu'à l'automne après le dépôt d'un projet de règlement en cours de rédaction, faisant de Montréal une zone libre d'armements nucléaires (ZLAN). Ce projet devrait aussi préciser à quelles conditions la Ville utilisera son pouvoir de rayer de sa liste de fournisseur les compagnies impliquées dans l'industrie militaire, qu'elle soit montréalaise ou non. Dans l'intervalle, et ce depuis le 31 décembre 1986, Montréal n'aura toujours de ZLAN

qu'une déclaration de principes et des affiches installées sur les terrains de l'hôtel de ville. Ce qui a fait dire hier au conseiller indépendant de l'opposition Pierre Goyer, qui siégeait sur le comité du Conseil de 1987, que l'annonce de M. Gardiner n'est rien d'autre qu'un «ballon politique». «Cette déclaration ne sert qu'à justifier les trois semaines de vacances à \$8000 que M. Gardiner passe à Hiroshima aux frais des contribuables de Montréal», a ironisé le conseiller du district Jean-Talon. Selon M. Goyer, la Ville aurait dû amorcer depuis longtemps des négociations avec le ministère de la Défense du Canada pour connaître les compagnies de son territoire qui ont des contrats dans le domaine de l'armement nucléaire. Ces informations sont tenues «top secret» par le gouvernement et les compagnies qui ont de tels contrats, a fait remarquer le conseiller, et ces dernières n'ont pas l'habitude de s'en vanter. «Si ça continue comme ça, le règlement ne pourra s'appliquer qu'à cinq ou six compagnies et ne sera à peu près d'aucune utilité», a critiqué M. Goyer. Un porte-parole de l'administration Doré-Fainstat, M. Alain Leclerc, a pour sa part reconnu que la rédaction d'un règlement bannissant de Montréal toute activité militaire liée au nucléaire, est complexe à plus d'un égard. La Ville a mis sous contrat un groupe de recherches pour rédiger un projet de règlement qui sera étudié par une commission municipale à l'automne, en vue de son adoption pour le printemps 1990. Ce règlement aurait pour effet de rayer de la liste des fournisseurs de la Ville toute compagnie, montréalaise ou non, qui fabrique, transporte ou entrepose des composantes nucléaires d'utilisation militaire. M. Leclerc a toutefois admis que les firmes déjà impliquées dans cette industrie au moment de l'entrée en vigueur du règlement, ne seront pas forcées d'abandonner leurs activités. «Un règlement n'est pas rétroactif», a précisé M. Leclerc. «Nos actions vont plutôt consister à nous battre pour la paix que contre l'industrie militaire, a dit M. Leclerc. Il pourrait être question d'encouragement à la conversion des industries à d'autres activités que le nucléaire».

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-08-08

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/UWDITDVF

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Montréal ne dispose d'aucune liste des compagnies liées aux armes nucléaires; l'opposition qualifie de "ballon politique" l'annonce de John Gardiner

Type Article de journal

Auteur Sonia Sarfati

Résumé La Presse Nouvelles générales, vendredi 11 août 1989 158 mots, p. A3 Montréal ne dispose d'aucune liste des compagnies liées aux armes nucléaires; l'opposition qualifie de "ballon politique" l'annonce de John Gardiner Sarfati, Sonia A quelques mois des élections municipales, soit en juin 1990, les cyclistes montréalais pourront enfin profiter d'une nouvelle piste cyclable. Premier fruit d'une promesse électorale du RCM faite il y a trois ans, la voie de 3,5 km, qui sera aménagée sur la rue Rachel, reliera le parc du Mont-Royal au parc Lafontaine et continuera jusqu'au viaduc Rachel, à l'est de la rue Hogan. Dans une phase subséquente qui devrait se terminer vers la fin de 1990, la piste sera prolongée jusqu'au parc Maisonneuve. Mme Léa Cousineau, responsable des loisirs au comité exécutif de la ville de Montréal, annonçait hier que la municipalité entreprendra, en septembre, la première étape du projet. Cette phase, qui coûtera environ \$600000, est le premier pas vers le réseau vert promis par le RCM. Réseau qui permettra, un jour, de relier entre eux les principaux parcs de Montréal. «L'axe Rachel marque bien notre volonté de répondre aux engagements de notre administration envers les cyclistes, a déclaré Mme Cousineau. Il est, de plus, le premier exemple d'une voie cyclable implantée en plein coeur d'une artère commerciale. C'est donc un exemple concret de notre intention de donner aux cyclistes la place qui leur revient sur la voie publique.»

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-08-11

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/UCG7L9ZW

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Type Article de journal

Auteur Conrad Bernier

Résumé La Presse Nouvelles générales, vendredi 11 août 1989 251 mots, p. A7 Deux conseillers contestent les augmentations de salaire des cadres supérieurs de Montréal Bernier, Conrad Pour les conseillers Pierre Goyer, du district Jean-Talon, et Marvin Rotrand, du district Snowdon, l'administration Doré-Fainstat a fourni une preuve additionnelle de son incompétence et de son irresponsabilité en accordant récemment au secrétaire général de la ville, M. Pierre Lefrançois, le plus haut salarié municipal de toutes les administrations municipales du pays, des bonis de 3% rétroactifs au 1er janvier 1988 et au 1er janvier 1989 et une prime au rendement de 7%. Au dire de ces deux conseillers, ces bonis et cette prime au rendement vaudront au secrétaire général de la ville d'empocher d'un seul coup un peu plus de \$30 000. Le salaire annuel de base de Pierre Lefrançois est de \$120 000. Grand patron des 14 directeurs de services de la ville, le directeur général de la ville a la responsabilité de coordonner l'ensemble des services. Nommé à ce poste par l'administration Doré-Fainstat, Pierre Lefrançois avait obtenu, à son arrivée à Montréal, une prime de déménagement de \$48 000. Les conseillers Pierre Goyer et Marvin Rotrand croient que l'administration Doré-Fainstat doit, décemment, respecter ses engagements électoraux et annuler tout de suite les augmentations de salaires, les primes et les bonis accordés par le Comité exécutif, en juillet dernier, à ses cadres supérieurs, dont le secrétaire général de la ville. Hier après-midi, ils ont déposé au greffe de la ville un avis de motion -celui-ci sera débattu lors de la réunion du conseil municipal de lundi prochain - visant, primo, à suspendre les augmentations, les primes et les bonis accordés par le Comité exécutif en juillet dernier, et, secundo, à mandater la Commission de l'administration des finances d'étudier la politique salariale des cadres supérieurs de la ville et la pratique de l'octroi de bonis au rendement. Les conseillers Goyer et Rotrand rappellent que le RCM, avant de prendre le pouvoir à l'Hôtel de ville, a constamment répété que «les cadres supérieurs de la ville étaient trop grassement payés». Or, soutiennent-ils, l'administration Doré-Fainstat, loin de mettre en place les réformes promises, les oublie carrément, s'emballe et multiplie les preuves de mauvaise gestion des finances publiques, d'incompétence et d'irresponsabilité.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-08-11

Pages P. A-7

Select in Zotero <zotero://select/library/items/7SSK5U79>

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Les 200 jours de la Chapelle du Bon-Pasteur

Type Article de journal

Auteur Claude Gingras

Résumé La Presse Arts et spectacles, samedi 12 août 1989 527 mots, p. D5 Les 200 jours de la Chapelle du Bon-Pasteur Gingras, Claude La Chapelle du Bon-Pasteur connaîtra, de septembre à juin, une autre saison très chargée. Cette semaine, son directeur, Guy Soucie, avait déjà comblé plus de 175 dates. Et son calendrier n'est pas complet, des confirmations n'étant pas encore parvenues de certains artistes actuellement en vacances. L'ouverture de la Chapelle et sa fréquentation par un public fidèle furent l'un des phénomènes de la saison dernière. Rappelons que cette salle de concert est effectivement l'ancienne chapelle du Monastère du Bon-Pasteur, rue Sherbrooke, près Saint-Laurent. Le monastère lui-même a été transformé en condominiums dont l'un des occupants n'est nul autre que le maire Jean Doré. La Chapelle devenue salle de concert peut recevoir 150 personnes. Elle est la propriété de la Ville de Montréal, qui l'administre, et tous les événements y sont présentés gratuitement. M. Soucie établit seul la programmation, sauf pour les concerts donnés avec la collaboration de Radio-Canada qui, cette fois encore, enregistrera ou diffusera en direct certains d'entre eux. La saison comprend principalement douze grandes séries, dont la plupart portent des noms déjà familiers: «En concert» (environ 40 concerts), «Jeunes artistes» (environ 20), «Midi-Musique» (même nombre), «Récital» (environ 15), «Grands interprètes», «Musiciens d'orchestre», «Jazz nocturne» et «Concerts imaginés» (dans chaque cas, une dizaine d'auditions). La plupart de ces titres en disent bien le contenu. On peut préciser que les «Concerts imaginés» sont des auditions comparées de disques, que la série «Midi-Musique» est réservée aux très jeunes artistes, que «Jazz nocturne» se donne par exception à 23 h et que la série faisant entendre des premiers-pupitres d'orchestre s'appelle désormais «Musiciens d'orchestre» au lieu de «Les musiciens de l'OSM», étant donné que, la saison prochaine, à cause notamment des absences de l'OSM, M. Soucie y invitera également les premiers-pupitres de l'Orchestre Métropolitain et des Musici. Un «Événement John Cage» Ces séries comprennent enfin une dizaine de conférences sur la musique, une dizaine de concerts de musique contemporaine et une vingtaine de projections de films musicaux. «Nous avons tellement de séries que nous

devons même avoir une série qui s'appelle «Hors-série»!, lance avec humour M. Soucie. Dans «Hors-série» s'inscrira notamment, en novembre, la reprise de ce tour de force que sont les Récitations de Georges Aperghis, avec Pauline Vaillancourt. Également en novembre: un «Événement John Cage», avec le compositeur lui-même et l'une de ses principales interprètes, la pianiste Margaret Leng Tan. En mars: une «Semaine internationale du violoncelle» comportant concerts, conférences et ateliers d'interprétation (ou «master classes»). «Pour le violoncelle, des contacts sont établis avec quelques grands noms, mais rien n'est encore signé», précise M. Soucie. Cette année encore, la saison s'ouvrira en septembre, avec les ateliers d'interprétation du Festival international de Musique de Montréal, dont les débuts, l'an dernier, coïncidaient avec l'ouverture de la Chapelle. La saison se terminera en juin avec les auditions du Prix d'Europe qui, en 1990, se tiendront à Montréal. La série la plus considérable, «En concert» (40 concerts du dimanche après-midi à 15h30), est déjà en bonne partie arrêtée. Y sont déjà inscrits: l'Atelier lyrique de l'Opéra de Montréal dans La Bohème, de Puccini, le nouvel ensemble Haydn-Héritage, l'Ensemble Claude-Gervaise, le quintette à vent Pentaèdre, l'Ensemble vocal André Martin, de Sherbrooke, les clavecinistes Yves-G. Préfontaine et Alain Pièrard, la violoniste Chantal Rémillard et le pianofortiste Hendrik Bouman (récital conjoint), le mezzo-soprano Marie-Laferrière et le ténor David Doane, avec Marc Durand au piano, le soprano Yolande Husaruk avec Janine Lachance au piano et Edgar Fruitier comme lecteur, le pianiste Jean-Luc Cholette (dans un programme Haydn), la percussionniste Marie-Josée Simard, les violonistes Lucie Robert et Martine Desroches, le duo de guitaristes belges François Taut et Vianney Rabhi, Madame Louis XIV, théâtre musical de Philippe Ménard avec la comédienne Lorraine Pintal, et une «lecture-spectacle» conçue par la poétesse Marie Savard, la comédienne Marthe Mercure et le compositeur Michel Gonneville. «Je croyais que l'été serait tranquille, nous confie Guy Soucie. Je travaille à la programmation 1989-90 toute la journée et même la nuit! Nous aurons des activités presque tous les jours et, dans certains cas, jusqu'à plusieurs le même jour. Je suis rendu à 175 activités et je n'ai pas encore terminé. Je me rendrai certainement à 200!»

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-08-12

Pages P. D-5

Select in Zotero zotero://select/library/items/ZKIA69CB

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Les 200 jours de la Chapelle du Bon-Pasteur

Type Article de journal

Auteur Florian Bernard

Résumé La Presse Nouvelles générales, mardi 15 août 1989 219 mots, p. A3 Les 200 jours de la Chapelle du Bon-Pasteur Bernard, Florian L'ancien président du comité exécutif de Montréal, M. Lucien Saulnier, décédé récemment, aura un parc - sinon un lieu public - perpétuant son nom et sa mémoire. Mais pas avant deux ans... En acceptant la suggestion du Parti Civique de Montréal, formulée hier soir par l'ancien conseiller Jean Lapostolle, le maire Jean Doré a toutefois émis une série de réserves, dont celle d'obtenir l'autorisation de la famille du défunt, mais aussi celle d'une attente d'au moins deux ans. Il a expliqué que les règles toponymiques exigent qu'un délai d'au moins un à deux ans s'écoule entre la mort d'un personnage public et la consécration d'un lieu public à la mémoire de la personne disparue. Ironique, le conseiller Nick Auf Der Maur a immédiatement demandé au maire Doré pourquoi il n'avait pas respecté ce délai de deux ans dans le cas de l'ancien premier ministre du Québec, M. René Lévesque, à qui l'on a consacré le boulevard Dorchester. Non moins ironique, le maire Doré a simplement répondu: «C'est l'exception qui confirme la règle!». M. Lucien Saulnier qui fut le premier président de la Communauté urbaine de Montréal, mais qui fut également président de la Régie des installations olympiques et président du comité exécutif de Montréal, de 1960 à 1970, devra donc attendre... La demande formulée par le Parti Civique, dont il contribua à la fondation, sera acheminée au cours des prochaines semaines à la commission de toponymie. Cette dernière fera une étude du dossier et suggérera des lieux publics susceptibles de porter le nom de M. Saulnier. La recommandation de la commission est d'ores et déjà assurée de l'appui du maire de Montréal, et ceci à la grande satisfaction de M. Lapostolle qui a remercié les conseillers, hier soir, «au nom de tous ceux qui tiennent à vénérer la mémoire de Lucien Saulnier».

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-08-15

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/YT53ERFB

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55

Du gazon synthétique à Montréal? Non, merci...

Type Article de journal

Auteur Florian Bernard

Résumé La Presse Nouvelles générales, mardi 15 août 1989 201 mots, p. A4 Du gazon synthétique à Montréal? Non, merci... Bernard, Florian Du béton, de l'asphalte, des pavés et des briques de surfacage, il y en a suffisamment à Montréal. Il ne faut surtout pas faire disparaître les rares surfaces gazonnées de la métropole en les recouvrant d'un couvre-sol synthétique. Il est urgent de conserver les espaces naturels qui oxygénisent la ville. Tel est, en substance, le message adressé par plusieurs citoyens, hier soir, aux membres du conseil municipal de Montréal. Regroupés au sein de l'Association pour la conservation du parc Jeanne-Mance, ces citoyens reprochent à l'administration sa décision de recouvrir le terrain de soccer de plusieurs parcs - y compris celui du parc Jeanne-Mance - de surfaces synthétiques. L'administration rétorque qu'il s'agit d'une question de sécurité et de plus grande utilisation des terrains de soccer. Mme Léa Cousineau, membre du comité exécutif, a expliqué qu'un terrain de soccer à surface synthétique permet 35 heures d'utilisation par semaine - trois fois plus qu'un parc à gazon naturel - et qu'en outre, l'entretien est plus facile et que la sécurité est accrue. Mais ces explications n'ont pas eu l'heur de satisfaire ceux qui s'étaient déplacés, hier soir, pour essayer de convaincre les élus. L'un d'eux, M. Jean Dufresne, a déclaré qu'il existe 53 terrains de soccer à Montréal. Selon lui, les jeunes sont déjà fort bien desservis. Il faut -a-t-il dit - concilier les besoins de ces jeunes avec ceux du reste de la population qui tient à la sauvegarde des espaces naturels. La question est loin d'être réglée. Une action a déjà été intentée devant les tribunaux dans le but d'empêcher Montréal d'ériger une clôture autour du parc Jeanne-Mance.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-08-15

Pages P. A-4

Select in Zotero <zotero://select/library/items/KBUSDXZC>

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

[Parc Jeanne-Mance] : deux femmes : deux visions de Jeanne-Mance ; l'Arcadie

Type Article de journal

Auteur Gérald Leblanc

Résumé La Presse Nouvelles générales, mercredi 16 août 1989 718 mots, p. A5 [Parc Jeanne-Mance] : deux femmes : deux visions de Jeanne-Mance ; l'Arcadie Leblanc, Gérald La Ville de Montréal est en train de recouvrir d'un tapis de gazon synthétique, entouré d'une haute clôture métallique, le grand terrain de soccer du parc Jeanne-Mance. Indignés d'un tel affront au patrimoine, les résidents du quartier ont porté leur cause devant les tribunaux, où ils viennent d'obtenir une injonction provisoire pour empêcher la Ville d'ériger la clôture de deux mètres. Qui a raison? Béatrice MacGuire, la présidente de l'Association pour la protection du parc Jeanne-Mance, ou Léa Cousineau, la responsable des loisirs au comité exécutif de la Ville? Difficile à dire, car ces deux femmes, convaincues et convaincantes, ne parlent pas le même langage. Béatrice rêve et se souvient, tandis que Léa s'adapte et gère le changement. Comme dans le film «L'une chante et l'autre pas...». Béatrice n'est pas une riche enfant gâtée, qui refuse de partager les splendeurs de sa montagne avec les autres Montréalais, dont plus de 3000 ont déjà signé sa pétition contre le gazon synthétique et la clôture métallique. Cette ancienne journaliste, qui rédige toujours des chroniques gastronomiques, tout en élevant ses deux jeunes enfants, est en amour avec le parc Jeanne-Mance, la rue Esplanade et la Montagne. Ces trois composantes ont été réunies dans le site du patrimoine, décrété par l'administration du maire Doré. «Il y a une quinzaine d'années, Paul (son mari qui est photographe) est arrivé tout excité en m'annonçant qu'il avait trouvé l'endroit de rêve. D'abord comme locataires, puis comme propriétaires de notre étage, nous habitons, depuis, rue de l'Esplanade», m'explique-t-elle, de sa petite terrasse, d'où se succèdent, devant nos yeux, les érables centenaires, la paisible verdure du parc et les abondantes rondeurs de la Montagne. «Il y a tellement peu d'endroit en ville qui font rêver. Avant, les gens jouaient au soccer le jour. Puis sont arrivés les lumières géantes, il y a sept ou huit ans, et les usagers ont commencé à changer. On joue jusqu'à 23 heures et ce ne sont plus quelques voitures familiales qui stationnent ici, mais des voitures sports, de plus en plus nombreuses et de plus en plus bruyantes. «A côté des paisibles Portugais (on en retrouve encore plusieurs, ainsi que certains

Greco, qui cultivent leurs tomates, rue de l'Esplanade) qui s'attaiblaient pour jouer aux cartes dans le parc, on retrouve maintenant des clientèles moins rassurantes et de louches trafiquants. «On ajoute aujourd'hui du gazon synthétique et des clôtures de métal. Demain, viendront les haut-parleurs, puis un abri avec douches pour les joueurs, avant l'édifice des administrateurs des ligues de soccer. Ce ne sera plus un parc, mais une série d'enclos de métal et de surface artificielle. «La magie aura disparue à jamais et il sera trop tard pour la retrouver.» Ainsi parlait, lundi matin, de sa petite terrasse face au parc Jeanne-Mance, l'ancienne journaliste devenue gardienne de la magie et du rêve. Lundi soir, d'une autre terrasse, celle que Drapeau a fait construire à l'arrière de l'hôtel de ville, Léa Cousineau, tenait un tout autre langage. «Un terrain de soccer ce n'est pas une usine, c'est un endroit utilisé par le public. Le parc Jeanne-Mance a toujours été utilisé à 50 p. cent pour des activités sportives. «Nous ne faisons que recouvrir l'ancien terrain pour assurer une meilleure utilisation. La clôture, qui sera à peine visible des maisons de l'Esplanade, est nécessaire pour protéger et contrôler l'usage du terrain. C'est la même chose pour les tennis, les piscines et les patinoires. «Il faut que les gens du voisinage comprennent la vocation régionale du parc Jeanne-Mance, le plus demandé et le plus utilisé par les joueurs de soccer. Il y a plus de 10000 joueurs des ligues maisons et des ligues organisées, et le nombre va grandissant. La demande est trop forte pour la combler sans faire appel au gazon synthétique, sur lequel on peut jouer trois fois plus de matchs que sur le gazon naturel.» Ainsi parlait, lundi soir, de la terrasse de la Ville, l'ancienne enseignante devenue gérante du changement, physique et humain, de Montréal. i Je renvoie donc dos à dos ces deux femmes attachantes et convaincantes. Au grand déplaisir sans doute de Jean-Guy Tringue, un collègue journaliste devenu stratège de la sauvegarde du parc Jeanne-Mance. C'est de son balcon, au troisième étage qui lui sert de bureau et de demeure, que nous avons pris, lundi matin, notre premier café, en regardant les rouleaux de sous-tapis importés d'Allemagne pour le terrain de soccer du parc Jeanne-Mance. Jean-Guy aimerait que l'on parle de cette affaire en termes de gestion et d'administration. Il est convaincu qu'une meilleure planification, une meilleure utilisation et un meilleur entretien des terrains permettraient de satisfaire les amateurs de soccer sans sacrifier le patrimoine. Il a peut-être raison, mais dans le fond ce sont les deux femmes qui vont au coeur du problème: le changement d'un quartier et d'une ville, qui perd tranquillement et inexorablement son paisible charme pastoral. L'Arcadie Le bureau de l'Acadie au Québec vient de publier un beau fascicule sur les cousins de l'Atlantique. Au lendemain de la fête des Acadiens, je reproduis la réponse à la question: D'où vient le nom Acadie? «Acadie, nom évocateur d'images, dérivé d'Arcadie, pays de la Grèce antique, célébré par les poètes pour sa grande beauté. L'Arcadie du Nouveau Monde naît en 1524, lorsque Verrazano baptise de ce nom une région de la Nouvelle-Angleterre. Les cartographes du XVIe et du XVIIe siècle se mêlent à l'histoire, ils situent l'endroit plus au nord. D'une transcription à l'autre, le nom perd son «r», il devient Acadie et désigne la région des provinces maritimes actuelles.» De son côté, le poète Herménégilde Chiasson écrivait: «L'Acadie ce n'est pas un pays, mais un slogan.» Bonne fête à ces éternels survivants qui ont appris à user les problèmes qu'ils ne peuvent régler. Salut particulier aux centaines de milliers de Québécois d'ascendance acadienne!

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-08-16

Pages P. A-5

Select in Zotero zotero://select/library/items/ECZ3R5QR

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Le taux de chômage atteint 21 pour cent dans certains quartiers de Montréal

Type Article de journal

Auteur Florian Bernard

Résumé La Presse Nouvelles générales, mercredi 16 août 1989 146 mots, p. A9 Le taux de chômage atteint 21 pour cent dans certains quartiers de Montréal Bertrand, Florian Le taux régional de chômage de 10,1 p. cent est un trompe-l'oeil qui ne reflète aucunement la réalité de la situation particulière de Montréal. Dans certains quartiers de la ville, le taux de chômage atteint 21 p.cent. Pour Mme Léa Cousineau, membre du comité exécutif de Montréal, la réforme de l'assurance-chômage au Canada, proposée par Ottawa, constitue une injustice à l'endroit des travailleurs de Montréal. Cette réforme propose une échelle d'allocations et une durée de prestations basées sur l'indice régional du chômage. Or, selon Mme Cousineau, la réforme, telle que proposée, est inacceptable pour les Montréalais. Hier après-midi, lors de la séance ajournée du conseil municipal, Mme Cousineau a fait adopter unanimement une motion demandant au gouvernement fédéral de considérer Montréal comme une région désignée aux fins d'application de la loi de l'assurance-chômage. «Il ne faut surtout pas, a-t-elle souligné, que des quartiers où le chômage est chronique, soient pénalisés parce que le taux élevé d'emploi dans d'autres zones de l'île influence le taux régional de chômage». Le taux régional de chômage était de 10,1 p.cent au 1er juillet, dans la région de Montréal, comparativement à 7,2 p.cent pour le reste du Canada.

Publication La Presse
Date 1989-08-16
Pages P. A-9
Select in Zotero zotero://select/library/items/SF75S8I2
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Le Vélodrome devient Biodôme

Type Article de journal
Auteur Denis Lessard
Résumé La Presse Nouvelles générales, jeudi 17 août 1989 641 mots, p. A1 Le Vélodrome devient Biodôme Lessard, Denis; Béliveau, François Le gouvernement du Québec donnera aujourd'hui le feu vert au projet de Biodôme à Montréal, seule initiative susceptible selon lui de remettre le Vélodrome sur la route de la rentabilité. Campagne électorale oblige, le chef libéral Robert Bourassa se rendra annoncer le projet cet après-midi, en compagnie du maire Jean Doré. L'annonce, en présence du ministre responsable de la Régie des installations olympiques, André Vallerand et du président de la RIO, Jean-Marc Bard, sera faite au Jardin botanique, que dirige le parrain du projet de Biodôme, Pierre Bourque. Mais le projet annoncé aujourd'hui en grande pompe ne fera pas que des heureux. Du côté des cyclistes, on proteste déjà vigoureusement. «On ne nous a pas donné la chance de présenter nos arguments», affirme Pierre Thibeau, directeur général de la Fédération québécoise des sports cyclistes. La fédération tente depuis longtemps, toujours en vain, de rencontrer les responsables de la RIO pour proposer un projet de centre Omni-sport qui aurait permis de conserver la piste de 285 mètres pour les cyclistes. Biodôme de \$40 millions Mais selon les informations obtenues de sources sûres par La Presse, Québec et Montréal se sont finalement entendus sur le partage des coûts du projet de Biodôme, la seule pomme de discorde qui, pendant des mois, a retardé le cheminement de ce dossier. Le projet global coûtera \$40 millions - que Québec et Montréal défraieront dans des proportions non déterminées encore. Tout débours excédant les \$40 millions prévus serait à la charge de la Ville de Montréal. On ne précise pas le début de la mise en chantier; toutefois, la métropole devrait être dotée de son nouveau parc naturel pour les fêtes de son 350^e anniversaire, en 1992. Selon le projet parrainé par M. Bourque, le directeur du Jardin botanique, le Biodôme recréerait artificiellement quatre climats existants sur le globe. Dans chacun de ces modules, on verrait des animaux, des poissons et des plantes qui se retrouvent normalement dans ces environnements. Le projet abriterait tous les spécimens de l'Aquarium de Montréal, dont les installations étaient devenues désuètes. On y trouverait aussi des exhibits provenant du Jardin botanique, du jardin zoologique du Parc Angrignon et des installations qui se trouvent actuellement au Parc Lafontaine. Depuis longtemps, les hommes politiques québécois qualifiaient d'«insupportables» les déficits accumulés chaque année par le Vélodrome, qui n'a jamais fait ses frais. Selon des sources au gouvernement du Québec, on a constaté que seulement 50 cyclistes utilisaient de façon récurrente les installations du Parc olympique. Or, le vélodrome encaissera un déficit de \$1,5 million encore cette année, «l'équivalent d'une subvention de \$30000 par cycliste, c'est cher du tour de roue», de laisser tomber l'un des responsables du projet. En outre, les cyclistes sont loin d'occuper toutes les heures qui étaient disponibles au Vélodrome. Scène internationale La Presse apprenait hier soir que l'Union cycliste internationale, réunie en congrès en France, avait lu devant la presse internationale une résolution demandant au Canada de conserver au Vélodrome olympique de Montréal sa mission sportive. D'autre part, le président de l'Association cycliste canadienne, Marc Lemay, qui est rentré de France, a confirmé que le Défi international cycliste Canadian Tire, lequel a rempli le Vélodrome pendant trois jours le printemps dernier, sera de retour du 27 au 29 avril prochains, tandis que Léandre Normand, coordonnateur du Comité pour la défense du Vélodrome, négocie toujours en France, où se déroulent les championnats du monde, une rencontre Europe-Amérique de courses cyclistes qui aurait lieu en octobre 1990... si la piste du Vélodrome est encore à sa place. Pour Pierre Thibeau, la fédération québécoise était prête à accepter que l'on se serve occasionnellement du Vélodrome pour d'autres activités pour lui permettre d'être rentable. «On était prêt à étudier des événements commerciaux, comme des salons. Mais on ne nous a pas donné la chance de présenter nos arguments», a-t-il dit. Le groupe n'a pu obtenir de rencontre avec le ministre Vallerand. Chez le maire Doré, on offrait un rendez-vous pour le 11 septembre, dans un mois, alors qu'une décision était imminente. Pour M. Thibeau, il n'y a guère d'alternative au Vélodrome actuel pour les compétitions sportives. Il en coûterait \$450000 pour démonter et remonter la piste actuelle avec tous les risques que cela comporte. Aucun édifice suffisamment grand n'est disponible, il faudrait la rétrécir à 160 mètres pour la faire entrer au Centre Paul-Sauvé. Quant à un nouvel édifice, même rustique, il faudrait compter une dizaine de millions, d'expliquer M. Thibeau. Pour ce qui est d'une piste extérieure - une facture de \$2 millions - elle amènerait une foule de problèmes d'entretien, comme c'est le cas à Calgary, Winnipeg et Edmonton. «C'est malheureux de nous dépouiller d'un des plus beaux vélodromes au monde, le seul couvert en Amérique du Nord», a poursuivi M. Thibeau. Cette décision est d'autant plus décevante que les contribuables, qui remboursent depuis 13 ans la dette olympique, voient leurs

efforts profiter à un autre secteur que le sport. Enfin, Thibeau, comme d'autres du milieu sportif, trouve également farfelu que les décisions envers le Vélodrome qui engagent l'avenir aient été prises sur les recommandations des gens de la RIO, lesquels, dans deux ans, ne seront plus là puisque la dette olympique devant être effacée en 1991, la RIO s'effacera elle aussi.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-08-17

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/NHSXDJ2P

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Québec injectera \$40 millions dans la création du Biodôme

Type Article de journal

Auteur François Béliveau

Résumé La Presse Nouvelles générales, vendredi 18 août 1989 489 mots, p. A2 Québec injectera \$40 millions dans la création du Biodôme Béliveau, François Le gouvernement du Québec a décidé de donner un cadeau de fête de \$40 millions à la Ville de Montréal qui célébrera en 1992 son 350e anniversaire, en transformant le Vélodrome olympique en Biodôme, soit un musée de sciences naturelles unique au monde. «Il s'agit d'un investissement important pour le Québec, explique le ministre des Approvisionnements et Services André Vallerand, mais l'objet de ce changement de mission pour le Vélodrome, c'est de résorber le déficit annuel d'un million de dollars depuis onze ans. La clientèle sportive du Vélodrome est trop petite (400 cyclistes) et trop spécialisée. Cette sous-utilisation nous a forcés à considérer sérieusement l'alternative du Biodôme.» Pendant que des coureurs cyclistes de compétition manifestaient à l'entrée du Jardin botanique où se déroulait cette rencontre de presse, le maire Jean Doré, entouré du premier ministre Robert Bourassa et des ministres Vallerand et Daniel Johnson déclarait avec emphase: «Il s'agit d'un concept original et unique au monde. Biodôme signifie Maison de la Vie. Un hommage à la nature et à la terre.» Le maire Doré prévoit pour le complexe Parc olympique-Jardin botanique, avec l'Insectarium qui ouvrira ses portes en 1990, un million de touristes par année. «C'est un secteur d'un milliard de dollars par an dans l'économie de Montréal et 40000 emplois reliés au tourisme.» Il voit entre autres dans le Biodôme un prolongement plus moderne de l'ancien Jardin des merveilles, des quartiers d'hiver du parc Angrignon et de l'Aquarium, puisque 4250 animaux représentant 218 espèces, dont des bélugas, logeront sous la voute du Vélodrome dans quatre écosystèmes: la forêt tropicale, la forêt boréale, le Saint-Laurent maritime et le monde polaire. Les espèces marines évolueront dans un bassin contenant deux millions de litres d'eau salée. Les espèces végétales seront au nombre de 2000. La date d'ouverture est prévue pour le 24 juin 1992 et si les coûts dépassent \$40 millions, la Ville de Montréal assumera la différence. La mise en chantier devrait avoir lieu vers le 8 janvier prochain. On prévoit des retombées d'exploitation et de fréquentation de \$10 millions par année, 120 emplois directs et 150 autres indirects ainsi qu'un budget d'opération de \$8,5 millions... un déficit de \$400000 la première année. Le premier ministre Bourassa a tenu à préciser que ce projet revalorisera l'Est de Montréal et «contribuera à la prise de conscience par la jeunesse de la fragilité de ce qui nous entoure... en plus de permettre aux chercheurs d'y pousser plus avant leurs observations et expériences.» La piste disparaît Ce projet piloté par Pierre Bourque, directeur du Jardin botanique, entraînera cependant la disparition complète de la piste du Vélodrome, qui ne pourrait être réinstallée ailleurs. La nouvelle a pris de court le directeur général de la Fédération cycliste du Québec, Pierre Thibeau, qui espérait au moins une alternative. Mais puisque construire un autre vélodrome beaucoup plus rustique aurait coûté \$2 millions à l'extérieur et de \$7 à \$11 millions couvert. Ce Vélodrome, qui a coûté \$80 millions en 1976, soit \$150 millions en argent d'aujourd'hui, changera donc de nom et de vocation, et on n'envisage aucunement de redonner aux coureurs cyclistes de compétition un autre lieu de compétition et d'entraînement. Le maire Doré croit qu'il faudrait, pour que le Québec retrouve une autre piste, une volonté fédérale et un dynamisme pressant de l'Association canadienne cycliste. «Ce n'est pas à la Ville de Montréal de construire des équipements sportifs aussi spécialisés», a-t-il dit. Pris à partie par les journalistes qui lui reprochaient il y a une semaine à peine, lors du Grand prix des Amériques sur le Mont-Royal, d'avoir déclaré Montréal capitale mondiale du cyclisme, le maire Doré a riposté: «Montréal est vraiment la capitale mondiale du cyclisme populaire... avec son Tour de l'île qui, en regroupant 35000 personnes cet été, est devenu un record Guinness...» Un observateur du Saguenay, qui visitait le Jardin botanique lorsque la présence des ministres et des journalistes, a quelque peu perturbé ces lieux paisibles en laissant échapper un commentaire: «C'est quand même un péché mortel...»

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-08-18
Pages P. A-2
Select in Zotero zotero://select/library/items/NDEQSM8Y
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Il est plus rentable de garder Via Rail que de la démanteler ; c'est du moins ce qu'affirme la Review of Passenger Rail Transportation in Canada

Type Article de journal
Auteur Laurier Cloutier

Résumé La Presse Économie, vendredi 18 août 1989 474 mots, p. A8 Il est plus rentable de garder Via Rail que de la démanteler ; c'est du moins ce qu'affirme la Review of Passenger Rail Transportation in Canada Cloutier, Laurier Tout bien compté, fermer Via Rail coûterait au total plus cher à la société que de la relancer. C'est ce qu'on peut déduire de Review of Passenger Rail Transportation in Canada, cette fameuse étude de deux ans et de \$4 millions dont La Presse a obtenu copie. Les deux documents, dont le premier de plus de 100 pages, ont été remis le mois dernier au ministre fédéral des Transports. M. Benoit Bouchard doit soumettre ses recommandations au Comité des priorités et planification, les 28 et 29 août prochains, et annoncer sa décision sur l'avenir de Via au début de septembre. Le premier ministre Robert Bourassa demanderait toutefois à son homologue fédéral, Brian Mulroney, de ne rien dévoiler avant les élections du 25 septembre. Selon les dernières informations, Benoit Bouchard éliminerait les 12 trains régionaux et trois des quatre Transcontinentaux (sauf l'Océan) pour ne conserver que les neuf trajets des régions éloignées et l'essentiel du corridor Québec-Windsor. Ce n'est qu'à ce prix que Via pourrait s'en tirer avec les \$250 millions de subventions décréées par le ministre Wilson pour 1993-94. Ces coupures dramatiques des services de Via équivalraient presque à sa fermeture. \$1,4 milliard pour fermer VIA Or, selon la Review of Passenger, fermer Via coûterait \$1,4 milliard, dont \$750 millions de payes de séparation. Les gouvernements devraient en outre investir \$7 milliards au cours des prochains 20 ans pour tenter de décongestionner les aéroports (payés par Ottawa) et le réseau routier (Québec et les autres provinces), pour remplacer Via. Un total de \$8,4 milliards. L'étude ne quantifie pas par ailleurs les énormes coûts sociaux et environnementaux de la fermeture. Par contre la relance de Via se baserait surtout sur un train à grande vitesse (TGV) entre Montréal et Toronto, qui coûterait \$2,5 milliards, selon l'étude Review of Passenger. Bombardier en financerait 66 p. cent et Ottawa contribuerait le reste. Pour compléter éventuellement le corridor Québec-Windsor, où le train occupe déjà le deuxième rang dans le transport en commun, derrière l'avion, s'ajouterait la liaison Québec-Montréal, par Trois-Rivières, en TGV, au coût de \$800 millions. La réalisation d'un TGV nécessiterait sept ans, dont 4,5 ans de construction. Dès sa première année d'opération, en 1996, le TGV se rentabiliserait. La modernisation des 190 voitures des quatre Transcontinentaux, déjà en cours au CN, coûtera par ailleurs \$120 millions. De nouveaux Superliners s'ajouteraient, pour \$300 millions. La modernisation des 12 trains régionaux nécessiterait \$80 millions. La relance de Via coûterait donc \$4 milliards, en grande partie assumés par l'entreprise privée, contre \$8,4 milliards pour la facture totale de fermeture de Via, remplacée par l'avion (dont deux nouvelles pistes à l'aéroport Pearson de Toronto, au prix de \$1 milliard) et de nouvelles autoroutes. Aux \$4 milliards de la relance de Via ne s'ajouterait que l'entretien régulier des aéroports et du réseau routier, avec très peu de nouvelles constructions. 27000 pertes d'emplois La Review of Passenger quantifie par ailleurs les licenciements massifs provoqués par la fermeture de Via. Montréal et le Québec accuseraient les plus lourdes pertes d'emplois, soit 10155 sur le total de 26700 au Canada. De façon plus détaillée, sur les effectifs de 7700 de Via, le Québec devrait en rayer 3390. A cela s'ajoutent les 760 pertes d'emplois au CN et au CP. Les fournisseurs de Via devraient remercie 6400 employés, dont 2820 au Québec. Les hôtels et restaurants devraient par ailleurs compresser leurs effectifs de 3800, dont 625 au Québec. Pas moins de 7000 autres travailleurs canadiens tomberaient en chômage en raison des effets indirects de la disparition de Via, dont 2560 au Québec. Les villes de Windsor, Toronto, Ottawa, Montréal et Québec s'apprentent à commander une étude à une firme d'experts sur la Review of Passenger, qu'elles viennent aussi d'obtenir, déclare Alain Leclerc. Le maire, Jean Doré, qualifie carrément de «catastrophique» la fermeture de Via.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-08-18
Pages P. A-8
Select in Zotero zotero://select/library/items/9SQNHRTC
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Arbres de la rue Saint-André] "Ma rue je t'aime"

Type Article de journal
Auteur Manon Massé
Résumé La Presse Tribune libre, mardi 22 août 1989 139 mots, p. B2 [Arbres de la rue Saint-André] "Ma rue je t'aime" Massé, Manon Monsieur Jean Doré, maire de Montréal Nous donnons notre appui aux résidents de la rue Saint-André et au regroupement qui les représente («Ma rue je t'aime»), afin qu'ils obtiennent gain de cause dans leur pression pour récupérer les arbres qui ont été tués il y a quelques années. Il m'importe de vous rappeler, monsieur le maire, qu'il y a à peine 20 ans, la rue Saint-André était bordée, de part et d'autre, de magnifiques arbres qui faisaient office de gardien de la qualité de vie des résidents de notre quartier. Depuis 13 ans, les personnes qui vivent sur cette rue vous ont dit à plusieurs reprises leur indignation face à cette situation et vous ont manifesté leur désir de voir réapparaître des arbres. A la suite de vos explications en ce qui concerne la nouveauté des trottoirs, les résidents ont été conciliants. Puisque aujourd'hui, plus de 60 p. cent de ceux-ci sont refais (entre la rue Sherbrooke et le boulevard René-Lévesque), nous croyons qu'il n'y a plus aucune raison valable pour ne pas accéder à leur demande.
URL URL
Publication La Presse
Date 1989-08-22
Pages P. B-2
Select in Zotero zotero://select/library/items/3IM4LFTA
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

\$8 millions pour restaurer le boulevard Pie IX

Type Article de journal
Auteur Florian Bernard
Résumé La Presse Nouvelles générales, mardi 22 août 1989 183 mots, p. A3 \$8 millions pour restaurer le boulevard Pie IX Bernard, Florian Toute la portion du boulevard Pie IX située à Montréal-Nord, entre le boulevard Industriel et la rivière des Prairies, est en train de subir un programme de restauration et de modernisation d'un coût global de \$8 millions. Une fois les travaux terminés, vers la fin d'octobre, ce boulevard sera l'un des plus beaux de toute l'île de Montréal. Le mail central du boulevard a été considérablement élargi, passant de 4 à 14 pieds, ce qui permettra d'y aménager des aires de virage à gauche. Outre le pavage, un nouveau système d'éclairage, ultra-moderne, a été installé. Le terre-plain a été élevé et élargi en prévision de l'installation d'abribus et de voies réservées pour les autobus. Tous les fils ont été enfouis. De son côté, le ministère des Transports du Québec profite de ces travaux pour refaire les voies d'accès du pont Pie IX. Quant aux commerces et aux industriels, ils ont été invités à souscrire à un programme d'embellissement de leurs façades. «Il y a plus de vingt ans que nous rêvions d'embellir le boulevard Pie IX; c'est la principale voie d'entrée de notre ville. Il fallait nous assurer la participation financière du gouvernement provincial. C'est chose faite, à la plus grande satisfaction des citoyens» a déclaré le maire de Montréal-Nord, M. Yves Ryan. La Ville de Montréal doit également, de son côté, entreprendre prochainement des travaux de restauration et de modernisation du boulevard Pie IX sur son propre territoire.
URL URL
Publication La Presse
Date 1989-08-22
Pages P. A-3
Select in Zotero zotero://select/library/items/R2LLGWUW
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Montréal en perte de vitesse

Type Article de journal
Auteur Claude Dupras
Résumé La Presse Éditorial, mardi 22 août 1989 475 mots, p. B2 Montréal en perte de vitesse Dupras, Claude Monsieur

Claude Masson, éditeur adjoint J'ai pris connaissance de votre éditorial sur l'activité économique de Montréal (La Presse, 31 juillet) et je partage vos inquiétudes. A titre de simple citoyen de Montréal, permettez-moi de vous exprimer mon désarroi face au déclin de l'activité économique à Montréal. Au cours des derniers mois, nous avons vu des projets majeurs échapper à Montréal; je pense ici à la décision de l'Agence spatiale de s'installer sur la Rive-Sud ou à la décision de la Banque du Canada de s'installer à l'Île des Soeurs. Dans ce dernier cas, dont on a moins parlé, c'est \$100 millions d'investissements qui sont passés sous le nez de Montréal alors que les projets initiaux de la Banque portaient sur le développement d'un site dans le secteur Peel et Notre-Dame. Et, comme si cela ne suffisait pas, il faut aussi se préparer à faire face aux conséquences de la fermeture des chantiers de la Vickers qui jetteront sur le pavé des centaines de travailleurs montréalais. Comme par un malheureux hasard, c'est l'est de la ville, dont tout le monde s'accorde pourtant à souhaiter la revitalisation, qui va écopier encore une fois. On me rétorquera que le Québec, par ailleurs, se porte plutôt bien. Et c'est vrai. On ne peut pas nier les importants progrès des dernières années et la grande région métropolitaine de Montréal a connu sa juste part. Mais, s'il est vrai que Laval, la Rive-Sud et le West Island ont connu un sort remarquable, on ne peut en dire autant de Montréal même. En fait, la situation s'est détériorée à un point que la prospérité environnante ne laisse pas soupçonner. Toutes les études rendues publiques au cours des dernières années sont unanimes dans leurs conclusions. La base économique de Montréal s'affaiblit, la population s'appauvrit, le chômage atteint des proportions scandaleuses. Montréal n'arrive plus à attirer sa juste part des investissements. Certains projets, à l'origine très ambitieux, sont reportés aux calendes grecques ou encore amputés ou tout simplement oubliés. Qu'est-il advenu du grand projet du Centre Eaton? Où en est le projet Overdale? Et l'hôtel Queen's sur le site duquel devait être érigé un projet si important qu'on était prêt à modifier les règles du jeu pour en accommoder la réalisation. Si l'on ne peut mettre en cause l'économie, il faut bien chercher ailleurs. Et cet «ailleurs» est nécessairement politique. Il se résume à deux mots: «leadership» et fiscalité. On a volontiers critiqué la maire Drapeau. Il faut quand même lui rendre le mérite qui était le sien. Il avait une folle passion pour Montréal et il trouvait le moyen de communiquer son enthousiasme à tous ceux qu'il rencontrait. Cette passion était exclusive, elle balayait tout sur son passage, elle était source d'influence et de pouvoir. Il était difficile d'y résister. Montréal et les Montréalais en ont largement profité. Par comparaison, examinons le style Doré: «consultationnisme aiguë», absence de vision, influence négligeable, abdication de son leadership en faveur des corps intermédiaires! Par ailleurs, au plan fiscal, Montréal est nettement désavantagée. Quoiqu'on dise, quoiqu'on fasse, les investissements vont toujours là où la pression fiscale se fait la moins forte. Cette situation est pourtant bien connue de nos édiles municipaux. En se refusant à ajuster le taux de la taxe foncière (on a augmenté les dépenses de \$300 millions en sus de l'inflation depuis 3 ans) pour le rendre concurrentiel avec celui des municipalités environnantes, Montréal se fait souffler sa juste part du gâteau. Pourtant, Montréal mérite assurément mieux que ça. Montréal a désespérément besoin de mieux que ça. Après un sommet économique devant déboucher sur des actions concrètes, le rapport Picard et tous les autres, n'incomberait-il pas au maire de Montréal de prendre l'initiative de convoquer un sommet politique en conscrivant dans cet effort le premier ministre du Québec et celui du Canada? Le temps presse et la gravité de la situation justifie amplement le recours à des moyens extraordinaires. Claude Dupras est l'ancien chef du Parti civique de Montréal.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-08-22

Pages P. B-2

Select in Zotero <zotero://select/library/items/HWX335A7>

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Une bombe dans la cour de Jean Doré; le Québec au pluriel

Type Article de journal

Auteur Gérald Leblanc

Résumé La Presse Nouvelles générales, mercredi 23 août 1989 699 mots, p. A5 Une bombe dans la cour de Jean Doré; le Québec au pluriel Leblanc, Gérald L'avortement de Chantal Daigle, la vente de Steinberg à Michel Gaucher, le terrain de soccer en gazon synthétique dans le parc Jeanne-Mance... les affaires qui font la manchette comportent toujours une demande d'injonction devant les tribunaux. Beatrice MacGuire et Jean-Guy Trinque, les deux apôtres de la défense du parc Jeanne-Mance, avaient l'air radieux lorsque je les ai rencontrés, lundi, à bord de l'autobus de la ligne 55, boulevard Saint-Laurent. Ils arrivaient du Palais de justice, où le juge venait de prolonger l'injonction provisoire contre l'érection d'une clôture métallique autour du terrain de soccer (la pose du gazon synthétique, très dispendieux, est conditionnelle à la présence d'une clôture protectrice). Le fond du litige sera débattu, demain, avant que le juge ne lève ou ne rende permanente l'injonction. Les nouveaux croisés du patrimoine avaient une autre raison de jubiler. Ils transportaient dans leur serviette deux précieux

documents, qui pourraient transformer cette affaire de gazon synthétique en crise majeure pour l'administration de Jean Doré. Jean-Claude Marsan et Phyllis Lambert ont en effet préparé des déclarations assermentées (des affidavits), qui seront présentées au juge, demain. Ces deux Montréalais émérites condamnent vertement la décision d'utiliser du gazon artificiel et de le protéger par une clôture métallique de 2,1 mètres. i Avant d'examiner les opinions de Mme Lambert et M. Marsan, un véritable traité historique sur le parc du Mont-Royal pour ce dernier, il faut souligner l'impact de ces nouveaux joueurs dans l'affaire du parc Jeanne-Mance. On a déjà qualifié Phyllis Lambert de «Notre Dame de la Conservation (du patrimoine)» et Jean-Claude Marsan de grand-prêtre montréalais de l'aménagement urbain. Bref, ces deux personnalités sont devenues les symboles de la conservation du patrimoine et de l'aménagement urbain de qualité. En deuxième lieu, ces deux personnalités sont étroitement liées au RCM de Jean Doré. Ils furent des leaders du mouvement d'opposition au maire Drapeau, qui a donné naissance au RCM. De plus, ils ont même milité activement pour la défaite de Drapeau et la victoire de Doré. Phyllis Lambert, en particulier, était au Palais du Commerce pour célébrer, le soir du 9 novembre 86, l'éclatante victoire du RCM, son parti. Que Phyllis Lambert et Jean-Claude Marsan s'élèvent contre un projet du RCM c'est comme si Pierre Lortie de Provigo et Marcel Côté de SECOR faisaient une sortie publique contre un projet de Robert Bourassa, leur ami et frère libéral. i Et maintenant les arguments. Mme Lambert et M. Marsan condamnent le gazon artificiel comme contraire à la vocation même du parc Jeanne-Mance, qui fait partie du «Site du patrimoine du Mont-Royal», établi par l'administration Doré en 1987 et protégé par la Loi sur les biens culturels. «C'est un monument naturel», écrit M. Marsan, qui fait la distinction entre les parcs «de conservation» de ceux «de récréation». «Pour Olmstead (le célèbre architecte paysagiste qui a préparé l'aménagement du parc de 1874 à 1876), la valeur intrinsèque du charme naturel des lieux était la valeur la plus importante de la Montagne et devait être conservée pour l'avenir à long terme de la ville.» «Il est incompatible avec la vision d'Olmsted, ajoute-t-il, de détruire une partie de la couverture naturelle végétale du Parc Mont-Royal pour la remplacer par une surface synthétique, comme la Ville se propose de le faire au parc Jeanne-Mance.» «Placer du gazon synthétique sur la Montagne serait comme tapisser l'Acropole (la citadelle de l'antique Athènes)», conclut M. Marsan, dans son plaidoyer, passionné et étoffé, pour la conservation du parc du Mont-Royal. Il craint que le gazon synthétique dans le parc Jeanne-Mance ne soit que le début d'une série de nouveaux empiètements sur le site patrimonial du Mont-Royal. Après avoir rappelé les nombreuses tentatives de «banalisation», parfois réussies et parfois stoppées par la résistance du public, M. Marsan évoque trois projets toujours actifs: les deux gymnases de McGill, la pente de ski de l'UdM et le stationnement de Sainte-Justine. i Jusqu'ici, la Ville se plaisait à opposer les intérêts de voisinage des riverains du parc Jeanne-Mance aux intérêts régionaux de ce parc. Or, voilà que deux éminents Montréalais viennent de pousser un cran plus haut: unique à Montréal, au Québec et au Canada, le parc du Mont-Royal doit être traité comme un monument national. On voit mal comment la Ville puisse éviter cette bombe, sans faire marche arrière sur le gazon artificiel. Surtout que le grand coup porté par Mme Lambert et M. Marsan, arrive le jour même où le comité exécutif reçoit le «Plan préliminaire de mise en valeur du Mont-Royal», préparé par l'équipe dirigée par Jean Décarie. Le Québec au pluriel Il vous arrive d'écouter la radio, à part la musique, la météo et les matchs des Expos. Syntonisez alors Radio-Canada, ce soir à 21h30. Ce sera la première d'une série de douze émissions d'une demi-heure, diffusée le mercredi soir, sur Le Québec au pluriel. On y présente une série d'entretiens du journaliste Victor Teboul avec des Montréalais de diverses origines (Fernand Harvey, Lucien Rossaert, Dominique de Pasquale, Joan Fraser, Allan Gottheil, Christos Sirros, M. & Mme Huard, Marco Micone, Molière Estinville, Anne Laperrière et Pierrette Malo). Convaincu que Montréal vit actuellement un incroyable croisement de cultures, Victor Teboul nous présente des témoins privilégiés de ce brassage ethnique et culturel. La onzième émission, présentée le mercredi 1er novembre, est particulièrement savoureuse: trois cégepiens (Haïtien, Vietnamiens et Chilien d'origine) y discutent candidement de leur vie à Montréal. Et la douzième, le 8 novembre, met en ondes Pierrette Malo, une Montréalaise qui a adopté une dizaine d'enfants, dont quatre du tiers-monde. Si vous cherchez à saisir de l'intérieur ce Québec au pluriel - il aurait peut-être fallu dire Montréal, où se joue le brassage ethnique - Victor Teboul, lui-même arrivé d'Égypte via la France en 1963, est un excellent guide. Chaque émission commence et se termine avec L'Etranger, une belle chanson, peu connue, de Pauline Julien.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-08-23

Pages P. A-5

Select in Zotero zotero://select/library/items/SS4JA8YI

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Montréal donne un terrain à l'IRCM

Type Article de journal

Résumé a Presse Nouvelles générales, mercredi 23 août 1989 77 mots, p. A10 Montréal donne un terrain à l'IRCM Montréal fait don d'un terrain à l'Institut de recherches cliniques Montréal vient de céder, gratuitement, un terrain d'une valeur de \$70000 à l'Institut de recherches cliniques, ce qui permettra à cet organisme d'aménager une nouvelle voie d'accès à ses immeubles, rue Saint-Urbain. Le terrain est situé à l'arrière du bâtiment actuel. Le maire Jean Doré a déclaré que par ce geste, Montréal appuie de façon tangible l'IRCM et son projet d'expansion. L'IRCM est un centre multidisciplinaire sur le traitement et la prévention des maladies. Il vient tout juste de conclure une entente de collaboration scientifique avec l'Institut Pasteur, de Paris.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-08-23

Pages P. A-10

Select in Zotero zotero://select/library/items/I69RNGVT

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Quality report

- Item has no authors

Prolongement du métro dans l'Ile Jésus : surprise à la CUM, jubilation à Laval et mutisme à la STCUM

Type Article de journal

Auteur Florian Bernard

Résumé La Presse Nouvelles générales, jeudi 24 août 1989 508 mots, p. A3 Prolongement du métro dans l'Ile Jésus : surprise à la CUM, jubilation à Laval et mutisme à la STCUM Bernard, Florian Dans l'air, mais rien ne définitif n'a été conclu au cours des récentes discussions avec le gouvernement». Même étonnement du côté du président du conseil d'administration de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM), M. Robert Perreault. Un porte-parole de son cabinet a déclaré : «En principe, nous ne sommes pas opposés à l'idée d'un métro à Laval, mais ce projet ne faisait pas partie des dossiers prioritaires. La nouvelle nous a pris par surprise. Nous allons attendre d'en connaître davantage». A la STCUM, la présidente-directrice générale, Mme Louise Roy, de même que le directeur des relations publiques, M. Hubert Sacy, ont refusé d'émettre le moindre commentaire au sujet des déclarations du ministre Côté. «C'est une affaire politique. Communiquez avec M. Robert Perreault», a fait répondre M. Sacy à La Presse. Quel genre de métro? Peu de temps avant de céder la place à M. Vaillancourt, le maire Claude Lefebvre de Laval avait divulgué un vaste projet de métro aérien, de type monorail. Serais-ce ce projet particulier que le gouvernement aurait finalement adopté? «Nous ne le savons pas encore - a déclaré le maire Vaillancourt - et c'est une question secondaire. Nous avons obtenu l'assurance d'un métro à Laval, et ceci dans un avenir très prochain. Qu'il s'agisse d'un métro sous terre, sur terre, ou dans les airs importe peu. C'est le gouvernement qui va défrayer 100 p.cent des coûts de construction. Il lui appartient donc, en toute logique, de déterminer quel type de métro sera construit à Laval.» M. Vaillancourt a signalé qu'il ne s'agit pas simplement de faire franchir la rivière des Prairies au métro de la CUM. Selon lui, c'est une desserte complète de Laval dont il est question dans les projets du gouvernement. «Le métro à Laval, c'est le point de départ de tout un système de transport adéquat pour l'ensemble de la région, incluant les Laurentides. C'est aussi une condition sine qua non de notre adhésion à la future organisation régionale de transport en commun - l'O.R.T. - qui doit être mise en place l'an prochain. On ne parle plus de vagues projets à long terme, mais d'objectifs dont la réalisation est imminente». La restauration du métro; plusieurs interrogation Dans sa déclaration, hier, le ministre Côté a promis l'adoption d'un programme destiné à réparer et à restaurer les 336 voitures datant de 1963, au moment de l'inauguration du métro de la CUM. Il s'agit d'un investissement de \$113 millions, échelonné sur une période de cinq ans. Le président de la CUM, M. Hamelin, s'est réjoui de cette décision, soulignant qu'elle va permettre de dissiper quelques nuages sombres qui planent sur la préparation du prochain budget du transport en commun. Mais autant M. Hamelin que le président de la STCUM, M. Perreault, se posent des questions quant au pourcentage des coûts qui sera assumé par Québec, de même que le programme plus global de conservation du patrimoine. Il y a deux ans, lors du sommet Montréal-Québec sur le transport en commun, la CUM avait soumis un programme global de \$750 millions, en 10 ans, au seul chapitre de la conservation et de l'entretien des équipements. «M. Côté a parlé des 336 voitures de 1963 - les MR-63 - et c'est un pas dans la bonne direction, mais il faudra bientôt songer à réparer les voitures de deuxième génération, les MR-73. Or, jusqu'à maintenant, aucun protocole de financement n'a été arrêté avec le gouvernement», d'ajouter le porte-parole de M. Perreault. D'autres questions à régler Il reste à négocier et à régler une quantité de dossiers reliés au transport en commun dans l'ensemble de la région métropolitaine. M. Hamelin a soulevé, hier, celui de l'intégration des tarifs. Des discussions se

poursuivent, sans relâche, à ce sujet, mais rien de concret n'a encore été conclu entre les parties. «Pour nous, le dossier de l'intégration des tarifs demeure aussi urgent qu'il l'était au moment où il fut soulevé, il y a quelques années. Nous gardons espoir d'en arriver à une solution prochaine» a déclaré M. Hamelin. La question controversée des effets de débordement, soulevée à maintes reprises par la CUM, n'a toujours pas fait l'objet d'une entente globale. Or, selon M. Perreault et les élus de la CUM, elle est intimement reliée à tout projet de régionalisation du transport en commun.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-08-24

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/GHVR9I9V

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Les amendes aux pollueurs de la CUM : mme [Lise] Bacon n'est pas pressée

Type Article de journal

Résumé La Presse Élections, vendredi 25 août 1989 165 mots, p. B3 Les amendes aux pollueurs de la CUM : mme [Lise] Bacon n'est pas pressée La ministre québécoise de l'Environnement, Lise Bacon, ne s'est pas encore penchée sur un règlement de la Communauté urbaine de Montréal visant à imposer de lourdes peines aux pollueurs, même s'il a été adopté il y a plusieurs mois par les élus municipaux. «Je n'ai pas tous les dossiers sur mon bureau. Je sais que le dossier existe, mais il y en a beaucoup d'autres sur mon bureau», a commenté hier la ministre Bacon. Le conseil de la CUM a décrété une augmentation considérable des amendes aux pollueurs, qui doit toutefois être avalisée par Québec pour s'appliquer. Selon ce règlement, les amendes maximales imposées aux responsables d'une première infraction quant aux rejet d'eaux usées ou à la pollution de l'air passeront de \$2000 à \$500000. Dans le cas d'une récidive dans la même année, l'amende maximale passera de \$5000 à \$1 million. De plus, les dirigeants d'entreprises seront passibles de peines allant jusqu'à 18 mois de prison, plutôt qu'un mois dans le moment. La CUM attend la signature de la ministre pour appliquer ces nouveaux règlements, et le maire Jean Doré, qui l'a rencontrée hier à l'inauguration des Studios Panavision à Montréal, se promettait de lui en glisser un mot. Mme Bacon a refusé de dire si elle se compromettrait avant l'élection du 25 septembre.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-08-25

Pages P. B-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/6SBVGCG4

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Quality report

- Item has no authors

Montréal étudiera le projet d'aérotrain comme alternative possible au TGV

Type Article de journal

Auteur Laurier Cloutier

Résumé La Presse Économie, vendredi 25 août 1989 383 mots, p. A6 Montréal étudiera le projet d'aérotrain comme alternative possible au TGV Cloutier, Laurier Le TGV (Train à Grande Vitesse) du consortium Alstom et Bombardier part avec une bonne longueur d'avance dans la chasse au contrat de Via Rail pour le trajet Montréal-Toronto, mais l'aérotrain sur coussin d'air de Bertin et SCAT a déjà réussi à se faire reconnaître comme une alternative éventuelle sinon un concurrent potentiel. Le fait est que la Ville de Montréal étudiera l'option de l'aérotrain au cours d'une rencontre interne au début de septembre. Des fonctionnaires des ministères québécois des Transports et de l'Industrie et du Commerce de même que des représentants du Centre de développement des transports (CDT), de la Chambre de commerce de Montréal et de quelques autres organismes participeront à cette rencontre. Les spécialistes y interrogeront Jacques Buy et Louis Belmont, respectivement président et vice-président de la Société canadienne de l'aérotrain (SCAT), sur la technologie et

l'échéancier de fabrication éventuelle de leur train encore inconnu au Canada jusqu'à récemment. Les cinq villes du corridor Québec-Windsor (groupant aussi Toronto, Ottawa et Montréal) s'entendent sur la nécessité d'une «liaison rapide» entre Toronto et Montréal. Elles viennent d'ailleurs de voter un budget de \$50000 pour qu'une firme de consultants analyse le rapport Revue 89 de Via. Fait à noter, le ministre fédéral des Transports, Benoît Bouchard, n'a toujours pas daigné leur en transmettre une copie, tel que promis les 4 et 20 juillet derniers. Pour l'instant, la rencontre n'a rien de politique. Montréal demande plutôt à ses fonctionnaires de s'assurer qu'ils détiennent toutes les informations nécessaires à une décision éclairée sur la technologie du train rapide. Jean-Luc Moisan, porte-parole du maire Jean Doré, confirme que les fonctionnaires de Montréal ont aussi mandat d'étudier les technologies des trains allemand et japonais. L'aérotrain coûterait \$2 millions par kilomètre (soit environ \$1,5 milliard pour les 600 km de Montréal-Toronto), contre \$5 millions pour le TGV, \$11 millions pour la technologie allemande et de \$17 à \$35 millions pour la technologie japonaise. Les fonctionnaires de Montréal considèrent cependant que l'aérotrain arrive «un peu tard» et l'on doute que le train du consortium de Bertin-SCAT puisse être mis en service en 1996, comme le TGV. Les experts municipaux lui reprochent aussi des faiblesses au niveau de l'environnement, avec sa voie élevée sur des pylônes de 15 pieds. Pour sa part, le TGV a d'énormes avantages comme d'être déjà en opération en France, en plus d'avoir été choisi pour les trains-navettes dans le futur tunnel sous la Manche. Le TGV Atlantique (Paris-Le Mans) deviendra par ailleurs, le mois prochain, le premier train commercial à rouler à 300 km/h. Le Very Fast Train (VFT) d'Australie doit de son côté desservir Sydney-Melbourne en 1995 à 350 km/h, avec la technologie des roues sur fer également. Les trains à sustentation magnétique d'Allemagne et du Japon présentent quant à eux de nombreuses difficultés qui devront être résolues avant d'entrer éventuellement en service vers l'an 2000. Quoi qu'il en soit, la SCAT se fait des alliés québécois pour promouvoir l'aérotrain. Et Bombardier termine une étude de faisabilité qui confirmerait les données de Via Rail.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-08-25

Pages P. A-6

Select in Zotero zotero://select/library/items/SUQ93NIM

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

[Discours lors de l'inauguration des studios Panavision] pour Lise Bacon, c'est l'anglais

Type Article de journal

Résumé La Presse Économie, vendredi 25 août 1989 94 mots, p. B3 Électogrammes [Discours lors de l'inauguration des studios Panavision] pour Lise Bacon, c'est l'anglais Les Studios Panavision ont inauguré, hier, leur centre de production cinématographique à Montréal. Le grand patron de la compagnie, Mel Hopenheim, avait strictement exigé de son personnel que tout se passe en français. On est au Québec, on respecte la loi 101, de préciser M. Hopenheim à ses employés. Il a donc prononcé un discours entièrement en français. Le maire Jean Doré aussi. De même que le ministre canadien des Communications, Marcel Masse. Une seule personne a prononcé un discours bilingue: la ministre des... Affaires culturelles du Québec, Lise Bacon. «Je l'ai fait par politesse, pour ceux qui sont ici, qui viennent investir au Québec et qui viennent y travailler», a t-elle dit.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-08-25

Pages P. B-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/GA3UCJHJ

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Quality report

- Item has no authors

[Elections] : parler de Montréal, c'est urgent

Type Article de journal

Auteur Claude Picher

Résumé La Presse Élections, samedi 26 août 1989 717 mots, p. B6 Économie [Elections] : parler de Montréal, c'est urgent Picher, Claude Derrière la folle tourmente qui agite le dossier des BPC et les querelles byzantines autour du débat des chefs, se dissimulent, hélas, des enjeux autrement plus importants. Un des plus gros bobos, dont à peu près personne n'a parlé jusqu'à présent, c'est l'état déplorable de l'économie montréalaise. Moteur traditionnel de l'économie québécoise, Montréal, en 1989, a des ratés. Les chiffres les plus récents indiquent que le taux de chômage, à Montréal, atteint 10,2 p. cent, proportion plus élevée que dans n'importe quelle autre grande ville canadienne. C'est déjà grave, mais la réalité est encore beaucoup plus cruelle, comme l'a fait ressortir le maire Jean Doré lors de son entretien avec Jacques Parizeau, la semaine dernière. Pour avoir une vue plus juste de la situation, a-t-il rappelé, il faut reconnaître qu'il y a en fait deux Montréal: la ville proprement dite et la banlieue. Le maire a mille fois raison. Montréal la pauvre Le taux de 10,2 p. cent dont nous venons de parler concerne l'ensemble de la région, y compris Laval, la couronne nord, la Rive-Sud. Or, le taux de chômage à Montréal même atteint actuellement, selon les extrapolations les plus conservatrices des experts de la Ville, 16 p. cent. Dans certains quartiers, cela joue dans les 22 p. cent. Les chiffres réels sont sans doute plus élevés. Ces niveaux, surtout en période de forte croissance, sont proprement inacceptables. Il va de soi que le taux épouvantable observé dans la ville de Montréal, qui compte pour environ le tiers de la population active de l'agglomération, fait bondir la moyenne régionale. Dans la prospère banlieue montréalaise, le taux de chômage se situerait en-dessous de la barre des 7 p. cent, en plein dans la moyenne canadienne (et même un peu moins). Les municipalités de la banlieue sont de plus en plus riches, tandis que Montréal s'appauvrit. La fébrilité de la construction d'édifices à bureaux dans le centre-ville montréalais n'est qu'une illusion: ce sont des banlieusards qui y travaillent! Pire: de plus en plus, les entreprises s'établissent en banlieue, créant des emplois localement. Enfin, le faible mouvement de retour à la ville est compromis par l'exode vers la banlieue des Montréalais, y compris des ménages à revenus moyens ou élevés. Pendant la campagne, on doit, si on finit par oublier les futilités, parler beaucoup plus de la maladie qui gruge Montréal, parce que le gouvernement provincial a un rôle capital à jouer dans la relance de l'économie montréalaise. Empoignades Cela est d'autant plus important que le gouvernement sortant doit rendre des comptes. A bien des égards, il n'a pas fait son boulot! Et ici, on aborde la question délicate des relations tendues entre l'administration du RCM et certains puissants ministres provinciaux, Marc-Yvan Côté en tête. Montréal souffre déjà de ce climat d'affrontement, et risque d'en souffrir bien davantage encore parce que dans ce genre de chicane, quoi qu'on en pense à l'hôtel de ville, c'est toujours Québec qui aura le gros bout du bâton. Le plus bel exemple demeure sans doute l'aberration du plan Côté, cet ambitieux programme de développement routier qui favorise la banlieue au détriment de Montréal. Les banlieusards, qui vivent le cauchemar quotidien des ponts engorgés, ont certes des raisons de se réjouir à court terme des projets du ministre des Transports. Mais en affaiblissant délibérément Montréal, celui-ci, à plus long terme, ne défavorise-t-il pas l'ensemble de la région? Pas un mot sur le sujet depuis le début de la campagne! Pourtant c'est important, et pas seulement pour la Ville de Montréal. Les problèmes des quartiers montréalais sont ceux de toute la région. Un exemple: on parle souvent des difficultés de l'Est. Ce qu'il faudrait ajouter, c'est que les deux-tiers des résidents de l'Est travaillent à l'extérieur du secteur, et que les deux-tiers des emplois, dans l'Est, sont occupés par des non résidents. La relation entre l'économie des quartiers et celle des municipalités de banlieue est si intime qu'il est presque suicidaire, pour l'ensemble de la région, de vouloir favoriser le développement de la banlieue au détriment de Montréal (le contraire serait aussi vrai). L'économie de la grande région de Montréal doit être considérée comme un tout, et c'est sur les points faibles (c'est-à-dire la grosse faiblesse, la ville de Montréal), qu'il faut faire porter les efforts. Si l'Est va mieux, c'est toute la région qui en profitera. Personne, d'autre part, n'a encore demandé de comptes au ministre Côté pour la désinvolture avec laquelle il a traité la suggestion montréalaise, pourtant intéressante, de doubler la capacité de l'autoroute Métropolitaine. Pensons aussi que parmi les politiciens qui ont activement travaillé pour obtenir l'Agence spatiale sur la Rive-Sud plutôt qu'à Montréal, on retrouve André Bourbeau, un autre poids lourd libéral. D'ailleurs, Montréal, première ville du Québec, n'est représentée au cabinet que par quatre ministres d'importance secondaire (Guy Rivard, André Vallerand, Violette Trépanier, Louise Robic). C'est en banlieue qu'il faut aller pour trouver les Bourbeau, Bacon, Johnson... et Bourassa. Finalement, à travers tout cela, le gouvernement serait-il en train d'étouffer Montréal pour des raisons politiques? Voilà toutes des questions qu'il urge de soulever au cours de la campagne. Attention! Il ne s'agit pas de faire tomber tous les malheurs de Montréal sur le dos du gouvernement du Québec. Ottawa aussi devra rendre des comptes, à commencer par le ministre Jean Corbeil, qui a visiblement de la difficulté à voir les problèmes de Montréal. Et l'administration Doré n'est certes pas au-dessus de tout reproche, elle qui a sa part de responsabilité dans la détérioration des relations Québec-Montréal. Mais en attendant, c'est Québec qui est sur la sellette, et ce sont les politiciens provinciaux qui doivent rendre compte aux Montréalais de leurs décisions et prendre les engagements qui s'imposent pour sortir la métropole québécoise de son marasme.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-08-26

Pages P. B-6

Select in Zotero zotero://select/library/items/EP7AAMGW

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Les poubelles du Québec : l'industrie de l'ordure, c'est une question de gros sous ; ce jus immonde qui tue : le lixiviat ; bombes écologiques et ... politiques

Type Article de journal

Auteur Jean-Benoit Nadeau

Résumé La Presse Plus, samedi 26 août 1989 2878 mots, p. B4 Les poubelles du Québec : l'industrie de l'ordure, c'est une question de 'dump'. C'est écoeurant. Jacques Gaudreau explique ainsi l'existence des sites illégaux: *Pour obtenir*

dumps'. Les dépotoirs abandonnés La découverte d'une ancienne décharge est souvent le fruit du hasard, comme en témoigne le site d'enfouissement, même dans son comté. Tout le monde veut enfouir ailleurs. Le prétexte le plus en vogue pas viable tant qu'on enfouira à des prix de dumping. "Le marché de la récupération est plus facile à ouvrir si le prix d

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-08-26

Pages P. B-4

Select in Zotero zotero://select/library/items/2W6V8CSI

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Guy Tardif reluke la mairie de Montréal

Type Article de journal

Auteur Marc Doré

Résumé La Presse Nouvelles générales, dimanche 27 août 1989 468 mots, p. A1 Guy Tardif reluke la mairie de Montréal Doré, Marc L'ancien ministre de l'ex-gouvernement péquiste, M. Guy Tardif, songe à se porter candidat à la mairie de Montréal aux élections de novembre 1990 et procède depuis quelques semaines à des consultations pour mesurer la valeur des appuis qu'il pourrait recueillir. M. Tardif a admis hier avoir eu récemment des contacts privés avec des membres du Parti civique de Montréal (PCM). Mais le président de ce parti, Jean Lapostolle, a indiqué qu'à sa connaissance aucune rencontre officielle n'avait eu lieu entre des représentants du PCM et M. Tardif. Les informations sur la candidature de M. Tardif ont été rendues publiques dans un hebdomadaire du quartier Ahuntsic, que M. Tardif a représenté comme député de Crémazie à l'Assemblée nationale de 1976 à 1985. Durant son séjour dans la capitale, M. Tardif a eu successivement la charge des dossiers des Affaires municipales, de l'Aménagement, de la Protection des consommateurs et des Transports. Il est natif de Montréal, où il a toujours sa résidence, et est âgé de 54 ans. Au cours d'une brève conversation, l'ancien ministre dans les deux gouvernements du premier ministre René Lévesque a dit qu'il était «le plus surpris du monde» de voir que le contenu de conversations «privées et confidentielles» soit maintenant du domaine public. Il a quand même fait savoir que ces consultations portaient à la fois sur l'opportunité d'être candidat à la mairie et sur celle de porter alors les couleurs du Parti civique. Depuis sa défaite dans Crémazie, M. Tardif, un criminologue de profession qui s'est reconverti dans l'import-export, n'a fait que de rares apparitions publiques. Il est toutefois sorti de sa retraite l'automne dernier et a pris position contre le projet d'aménagement du parc Ahuntsic de l'administration Doré-Fainstat, donnant son appui au comité de citoyens qui défend le maintien de la totalité du parc comme espace vert. De son côté, le président du Parti civique n'a pas écarté la candidature de M. Tardif, mais il a affirmé qu'il n'y avait pas eu de contacts officiels entre son parti et l'ancien ministre. «De toute façon, nos efforts portent actuellement sur le recrutement de membres et l'organisation», a indiqué M. Lapostolle. Le chef du PCM a indiqué malgré tout que le parti avait une liste de candidats potentiels de six ou sept noms, dont deux femmes, avec lesquels des contacts préliminaires avaient déjà été établis. Même s'il n'a pas donné le profil du candidat idéal, le chef du Parti civique croit que cette personne aurait avantage à être connue du public. Certains indices laissent croire que la candidature d'une femme pourrait être un atout pour le PCM, a dit encore M. Lapostolle. Le congrès au leadership du PCM devrait avoir lieu dès le début de l'année prochaine, de façon à laisser au successeur de Claude Dupras et de Jean Drapeau le temps de courtiser les électeurs montréalais. En attendant, le PCM compte lancer une campagne de souscription cet automne et peut-être aussi tenir un congrès pour adopter un programme politique. Un comité du parti a d'ailleurs commencé la révision du programme adopté sous la direction de l'ancien chef Claude Dupras. M. Lapostolle a également indiqué que les discussions se poursuivent avec le Parti municipal

de Montréal, l'autre parti d'opposition, en vue d'une action commune lors du prochain scrutin. La solution idéale consisterait, selon lui, en l'absorption du PMM par le PCM, car «le nom du Parti civique doit demeurer», a conclu M. Lapostolle. Au cours des deux élections partielles qui ont eu lieu ce printemps, le PCM, dans Saut-au-Récollet, et le PMM, dans Parc-Extension, ont tour à tour fait mordre la poussière au Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM). Lors des élections de 1986, le RCM avait balayé le Parti civique, recueillant plus de 60 p. cent du vote à la mairie et dans les quartiers et ne laissant que trois des 58 sièges de conseillers à l'opposition. On s'attend à ce que le maire Jean Doré soit à nouveau candidat pour le RCM lors du prochain scrutin. Illustration(s) :

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-08-27

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/3YY9AR55

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Le métro de Laval : [Jean] Garon dénonce les "inspirations soudaines" de [Robert] Bourassa

Type Article de journal

Auteur Paul Roy

Résumé La Presse Élections, mardi 29 août 1989 389 mots, p. B3 Le métro de Laval : [Jean] Garon dénonce les "inspirations soudaines" de [Robert] Bourassa Roy, Paul Robert Bourassa a des «inspirations soudaines», selon Jean Garon, quand il dit favoriser le prolongement du métro jusqu'à Laval. «Il vient d'y avoir une commission parlementaire et le prolongement n'a même pas été un sujet de discussion. La proposition faite par Laval, à ce moment-là, c'était un monorail», a rappelé hier en conférence de presse le député de Lévis et porte-parole du Parti québécois en matière de transports. Qui plus est, signale M. Garon, le prolongement du métro vers Laval ne figure pas dans le «plan de dix ans» du ministre des Transports Marc-Yvan Côté pour la région de Montréal. Selon M. Bourassa, une étude d'impact du prolongement du métro à Laval sera amorcée sous peu au ministère des Transport. Les dirigeants lavallois y seront associés. La commission parlementaire s'est intéressée au transport en commun sur l'île même de Laval, a souligné hier M. Garon, qui fut ministre de l'Agriculture dans le cabinet de René Lévesque. «Alors, faire un enjeu électoral du prolongement du métro, c'est un peu de la bullshit.» Le député de Lévis a semblé prendre plus au sérieux le projet du maire de Montréal, Jean Doré, d'enfouir sous terre l'autoroute Métropolitaine. «Si une ville comme Montréal pense que c'est ça la solution, on ne peut pas rejeter ça du revers de la main en disant que le maire de Montréal est un prince (allusion à une déclaration du ministre Côté)... Bilan négatif Jean Garon était venu à Montréal hier pour dévoiler son analyse du bilan du gouvernement libéral en matière de transports. Et s'il a copieusement critiqué les politiques du ministre Côté, il s'est gardé de dire comment le PQ agirait s'il était porté au pouvoir le 25 septembre. Les engagements péquistes en matière de transports feront l'objet d'une autre conférence de presse dont la date n'a pas encore été annoncée. En attendant, Jean Garon dit en avoir contre la détérioration du réseau routier québécois. Au cours des quatre dernières années, affirme-t-il, les libéraux ont investi \$452 millions de moins (en dollars constants) dans l'entretien du réseau routier que les péquistes au cours de leur dernier mandat. Il déplore en outre «l'absence de vision et de stratégie globale» du gouvernement Bourassa en matière de transport des marchandises, «à l'heure de la libéralisation des échanges avec les États-Unis». Il dénonce «la négligence dans la déréglementation du camionnage» et accuse le gouvernement de ne pas faire respecter sa réglementation. Il parle de véhicules dangereux, de charges excessives, etc. Au chapitre du transport en commun, il déplore le peu de concertation entre les sociétés de transport de la région de Montréal et le sous-financement aigu des organismes de transport en commun. Selon lui, «les libéraux ont refusé de faire un choix clair en faveur du transport en commun». L'ex-ministre péquiste accuse enfin ses adversaires d'avoir «siphonné près de \$500 millions de la Régie de l'assurance-automobile». «Le ministre Marc-Yvan Côté a transformé la mission de la Régie, qui est devenue une vache à lait du gouvernement libéral.» Quant au «plan de dix ans» du ministre libéral, M. Garon le qualifie de «catalogue de magasinage trop orienté sur les autoroutes et pas assez sur le transport en commun». «La vision de l'avenir n'est pas là», selon lui.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-08-29

Pages P. B-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/LPUP9BGD

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Le Musée des beaux-arts [de Montréal] : \$16 millions de plus

Type Article de journal

Auteur Jocelyne Lepage

Résumé La Presse Arts et spectacles, mardi 29 août 1989 303 mots, p. A11 Le Musée des beaux-arts [de Montréal] : \$16 millions de plus Lepage, Jocelyne Ottawa et Québec verseront \$8 millions de plus chacun pour l'agrandissement du Musée des beaux-arts de Montréal. C'est ce qu'ont annoncé hier Marcel Masse, ministre fédéral des Communications, et André Valleyrand, ministre des Approvisionnements et Services du Québec, lors de l'inauguration officielle des travaux de construction de la nouvelle aile du Musée. L'inauguration, à laquelle participait également le maire de Montréal, Jean Doré, se déroulait devant le chantier de construction, en face du Musée. Ce montant de \$16 millions, qui vient s'ajouter aux \$50 millions déjà octroyés à parts égales par les deux gouvernements, doit servir à la construction d'un tunnel qui, en passant sous la rue Sherbrooke, reliera l'ancien musée à sa nouvelle partie conçue par l'architecte Moshe Safdie. L'an dernier, la construction du tunnel avait été reportée à une date indéterminée, faute de fonds. Il faut dire que le budget de construction de la nouvelle aile est passé de \$64 millions, en avril 1988, à \$85 millions cette année, dont \$3,5 millions uniquement pour conserver les façades nord et ouest de l'ancienne conciergerie The New Sherbrooke, actuellement soutenues par une énorme structure métallique. C'est la Ville de Montréal qui a obligé le Musée à conserver le New Sherbrooke, à la suite de sa première consultation publique tenue il y a deux ans. Ce n'était pas l'option que privilégiait le Musée. «Mais, a déclaré hier Bernard Lamarre, président du MBA, Moshe Safdie ne peut pas perdre dans cette aventure. Si ce n'est pas beau, ce sera à cause du mur, et si c'est réussi, ce sera grâce à lui.» Pour sa part, le Musée est allé chercher quelque \$21,5 millions au cours de sa campagne de levée de fonds entreprise en avril 1988, a ajouté M. Lamarre. Le président de Lavalin est confiant d'atteindre d'ici peu son objectif de \$25 millions. De ce montant, \$14 millions iront à l'agrandissement du Musée et \$11 millions à un fonds d'acquisition d'oeuvres d'art. Par ailleurs, c'est le projet de l'artiste montréalaise Betty Goodwin qui a été retenu par le Musée dans le cadre du Programme d'intégration des arts à l'architecture, programme dit du «un pour cent». La nouvelle aile du MBA, qui s'étendra de la rue Bishop à la rue Crescent du côté sud de la rue Sherbrooke, ouvrira ses portes à l'automne de 1991. C'est le troisième agrandissement que connaît le Musée depuis son ouverture, en 1912. La nouvelle aile lui permettra de doubler ses espaces d'exposition, d'accueillir de grandes expositions et de recevoir un public de plus en plus nombreux. Le nombre de visiteurs par année est passé de 31000 en 1912 à 500000 en 1987.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-08-29

Pages P. A-11

Select in Zotero zotero://select/library/items/5VCYTHIY

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

La CUM sacrifie [Allan] Gosset aux minorités, accusent les policiers ; pour sa part, le maire [Jean] Doré déplore la décision de l'arbitre ordonnant la réintégration de Gosset

Type Article de journal

Auteur Florian Bernard

Résumé La Presse Nouvelles générales, mercredi 30 août 1989 391 mots, p. A3 La CUM sacrifie [Allan] Gosset aux minorités, accusent les policiers ; pour sa part, le maire [Jean] Doré déplore la décision de l'arbitre ordonnant la réintégration de Gosset Bernard, Florian La Fraternité des policiers de la Communauté urbaine de Montréal accuse les élus et la direction du service de police de vouloir sacrifier l'agent Allan Gosset à des groupes de pression, dans le seul but de prévenir une détérioration des relations avec les minorités. Au cours d'une conférence de presse, hier, le président de la fraternité, M. Yves Prud'Homme a déclaré que le service de police plie encore l'échine devant les menaces de ces groupes de pression qui ont fait d'Allan Gosset leur bouc émissaire et leur instrument politique. «C'est une attitude que la fraternité dénonce et condamne sévèrement», a déclaré M. Prud'homme, en soulignant que le recours au tribunal pour tenter de casser le jugement de l'arbitre Jean-Pierre Lussier n'est qu'un prétexte destiné à calmer certains groupes de pression. «Allan Gosset a été acquitté par un jury impartial. Il a été réintégré par un arbitre indépendant. Messieurs les dirigeants, foutez-lui la paix!» a déclaré M. Prud'Homme. Ce dernier a en outre déclaré que certains événements récents démontrent que le service de police accorde un traitement particulier - sinon un traitement de faveur - aux minorités visibles. Il a divulgué une note de service extraite d'une récente réunion de la direction de la région nord, concernant l'usage des statistiques criminelles. S'appuyant sur une recommandation de la commission

Bellemare, cette note demande aux directeurs de s'assurer de la confidentialité de certaines données statistiques à l'égard des minorités afin de ne pas renforcer des préjugés et des stéréotypes. «Que les policiers utilisent cet outil avec une extrême prudence - précise la note - à l'égard de certaines catégories de citoyens et, en particulier, ceux issus de minorités visibles et ethniques.» Pour sa part, le maire Jean Doré déplore la récente décision de l'arbitre Jean-Pierre Lussier, ordonnant à la CUM de réintégrer l'agent Allan Gosset. «Vu la gravité de la situation, j'aurais souhaité que l'arbitre maintienne la décision du chef du service de police», a dit M. Doré, hier. Le policier avait été remercié de ses services il y a un an, huit mois après avoir abattu un jeune Noir, Anthony Griffin. Selon M. Doré, la CUM a peu de chances de réussir dans sa tentative de faire casser en Cour supérieure le jugement de l'arbitre. «Il s'agit d'un recours exceptionnel qui risque de ne pas porter fruit», a-t-il estimé. Si sa démarche devant les tribunaux devait effectivement échouer, la CUM n'aurait d'autre choix que de tenter de «négocier» le départ d'Allan Gosset, a laissé entendre M. Doré. D'ailleurs, ces négociations sont probablement déjà amorcées, a-t-il ajouté. Quant au directeur du service de la police, M. Alain St-Germain, interrogé hier par des journalistes lors d'une cérémonie au cours de laquelle 33 nouveaux policiers de la CUM ont prêté serment, à Pierrefonds, il a noté que le SPCUM allait interjeter appel pour le principe, après avoir consacré beaucoup de temps et d'énergie à inciter ses policiers à se servir moins souvent de leurs armes à feu. En mars dernier, lors d'une réunion publique de la Commission de la sécurité publique, M. St-Germain avait fait état d'une diminution importante de l'usage des armes par ses policiers depuis 1979 (26 l'an dernier contre 101 en 1979).

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-08-30

Pages P. a-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/JHW2SP2N

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Un kilomètre de plage à l'île Notre-Dame dès l'été prochain

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé La Presse Nouvelles générales, mercredi 30 août 1989 217 mots, p. A11 Un kilomètre de plage à l'île Notre-Dame dès l'été prochain Gruda, Agnès Dès l'été prochain, les Montréalais auront accès à une plage d'un kilomètre de long, au bord du lac des Régates, à l'île Notre-Dame. Les travaux de nettoyage du lac sont maintenant en marche et se poursuivront tout au long de l'automne, pour reprendre au printemps prochain, a annoncé hier le maire Jean Doré. Le projet, qui comprend aussi l'aménagement d'une aire de pique-nique, la construction d'un chalet de style «Laurentides» et la plantation d'arbres à l'orée de la bande sablonneuse, coûtera au total \$6,4 millions. S'ils devront apprendre à cohabiter quotidiennement avec 5000 baigneurs urbains, les habitués de l'école de voile de l'île Notre-Dame ne seront pas laissés pour compte: leur pavillon sera reconstruit et les capacités d'accueil de l'école seront doublées, a précisé M. Doré. Afin d'éviter la surpopulation, l'accès de la plage sera limité à 5000 personnes à la fois. Ce qui, à occupation maximale, devrait donner à chacun un «carré de sable» d'une superficie de neuf mètres carrés. Autre façon de limiter la cohue: l'accès à la plage coûtera deux dollars par adulte et un dollar par enfant pour les Montréalais, et deux fois plus pour les «touristes.» La délicate opération consistant à rendre l'eau du lac des Régates propre à la baignade sera assurée par la combinaison de plusieurs «méthodes douces», a noté le maire Doré. Pas de déversements massifs de chlore, donc. Plutôt l'aménagement d'un marécage où l'on fera pousser des plantes aux vertus épuratives et qui agira comme filtre naturel. De plus, des aérateurs placés le long des bouées délimitant la zone de baignade alimenteront l'eau en oxygène et élimineront les mauvaises odeurs. Un système de pompage assurera en outre la circulation continue de l'eau entre le fleuve et le lac, a expliqué d'un ton professoral M. Doré.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-08-30

Pages P. A-11

Select in Zotero zotero://select/library/items/LKPVY88U

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

La carrière Miron pourrait recevoir des déchets au-delà de 1994

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé La Presse Nouvelles générales, jeudi 31 août 1989 300 mots, p. A3 La carrière Miron pourrait recevoir des déchets au-delà de 1994 Gruda, Agnès Le dépotoir de la carrière Miron pourrait poursuivre ses activités au-delà de 1994, indique un document produit par la ville de Montréal. Selon ce document, le Ministère de l'Environnement aurait toute autorité pour forcer Montréal à prolonger la vie du dépotoir, à la demande de villes qui y envoient leurs déchets. «Dans l'état actuel de la législation québécoise, il est théoriquement possible qu'une ou plusieurs des villes clientes exercent des pressions auprès du ministre pour faire prolonger la durée d'opération dans ce lieu d'enfouissement», peut-on lire dans le texte émanant du Service de l'habitation et du développement urbain de la ville. Dans ce cas, le projet de transformation de la carrière en un quartier résidentiel et commercial pourrait être «mis en péril», affirment les auteurs du document. Celui-ci a été préparé en vue des audiences publiques sur le projet d'aménagement de la carrière Miron, qui se sont tenues lundi et hier, dans une église du quartier Saint-Michel. Rappelons que la ville de Montréal s'est engagée à fermer le dépotoir en 1994. En mai dernier, l'administration municipale rendait public un ambitieux projet d'aménagement de la carrière, sur laquelle elle espère faire pousser un quartier résidentiel, un immense parc et un centre de haute technologie. Ce projet est cependant plein de «trous», a déploré hier, en audiences publiques, un groupe de citoyens du quartier, le PARI (Projet d'aménagement résidentiel et industriel de Saint-Michel). En plus de n'offrir aucune garantie quant à la date de fermeture du dépotoir, plusieurs autres aspects du projet, notamment son coût, demeurent pour le moment de grandes inconnues, s'est étonnée un porte-parole du PARI, Mme Nicole Bérubé. Le groupe souhaiterait par exemple que le «trou» du dépotoir devienne un jour une vallée de verdure. Mais si les déchets continuent d'affluer à la carrière au-delà de 1994, «on va se retrouver avec une montagne», a lancé Mme Bérubé. Selon une responsable du dossier à la ville de Montréal, Mme Hélène Gauthier, il serait pour le moment prématuré de préciser davantage le projet ou de s'aventurer à estimer ce qu'il coûtera à l'administration municipale. «C'est une étape très ouverte, nous en sommes encore à envisager toutes les possibilités.» L'une des revendications qui est revenue le plus souvent lors des audiences publiques est celle d'axer l'éventuel développement résidentiel de la carrière Miron sur les logements sociaux. Enfin, dans l'ensemble, les groupes du quartier ont rejeté l'idée d'un centre de haute technologie, préférant que le futur développement regroupe plutôt les industries du quartier.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-08-31

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/V4P7BJG4

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Le permis de démolition de l'immeuble Dudley contesté devant les tribunaux ; des jeunes architectes sont prêts à livrer bataille

Type Article de journal

Auteur Jean-Pierre Bonhomme

Résumé La Presse Nouvelles générales, jeudi 31 août 1989 358 mots, p. A9 Le permis de démolition de l'immeuble Dudley contesté devant les tribunaux ; des jeunes architectes sont prêts à livrer bataille Bonhomme, Jean-Pierre Des membres de l'atelier d'architecture urbaine de l'Université de Montréal se sont fermement opposés hier à la démolition prochaine de la conciergerie Dudley de la rue Saint-Urbain. Ils ont du même coup envisagé la possibilité d'avoir recours aux tribunaux pour protéger cette pièce de notre patrimoine. Le porte-parole des jeunes architectes, M. Jean-François Beyries, a dit que la récente décision de la Ville de Montréal de permettre la démolition de cet immeuble bien proportionné est «regrettable» et ne tient pas compte de l'esthétique urbaine. Il a par ailleurs déploré que les organismes de protection du patrimoine - Héritage Montréal notamment - aient abandonné la lutte. L'immeuble Dudley (32 logements) est actuellement vide de ses occupants. Son propriétaire, l'Institut de recherches cliniques de Montréal (l'un des plus importants centres de recherches médicales du pays), a annoncé son intention de démolir l'immeuble d'ici quelques jours pour agrandir ses locaux. L'Institut de recherches cliniques a annoncé hier que les travaux de construction de l'ajout ne commenceront pas avant le printemps prochain. Le projet d'agrandissement - un bloc rectangulaire - a été conçu par la firme d'architectes David et Boulva. Il doit loger une quinzaine de nouveaux laboratoires. Il présente, à la base sud-est du complexe, deux étages de murs aveugles et une entrée pour voitures. La décision

de la Ville constitue un revirement spectaculaire. En 1986, l'administration municipale avait en effet refusé, par résolution, le permis de démolition de cet immeuble. Dans cette résolution, elle avait noté que le Dudley «présente un certain intérêt patrimonial eu égard à ses qualités architecturales». L'Association des locataires du Dudley, quant à elle, voulait protéger l'immeuble. Elle avait, à cette époque, obtenu l'appui du conseiller municipal de leur quartier, M. John Gardiner. M. Gardiner, toujours conseiller du même quartier, est responsable de l'habitation au comité exécutif de la Ville. Les locataires ont depuis un bon moment abandonné la lutte. Cela n'est sans doute pas étranger au fait que l'administration municipale ait usé de ses moyens pour reloger ces mêmes locataires dans un immeuble actuellement en construction plus au sud, rue Saint-Urbain. Dans son rapport d'évaluation du Dudley, l'architecte Beyries souligne l'importance de préserver cet immeuble. L'architecture du Dudley, dit-il, est authentiquement québécoise. Ses constructeurs, qui n'avaient pas eu recours aux services d'architectes, avaient développé un «savoir tacite» et avaient procédé «par analogie» avec les immeubles environnants. Dans ce cas précis, explique-t-il, les constructeurs s'étaient manifestement inspirés des formes générales et des proportions d'un pavillon de l'Hôtel-Dieu, auquel l'Institut de recherches cliniques est affilié.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-08-31
Pages P. A-9
Select in Zotero zotero://select/library/items/UMTBV5CD
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Les défenseurs du Vélodrome ne lâchent pas prise ..

Type Article de journal
Auteur François Béliveau
Résumé La Presse Sports, jeudi 31 août 1989 319 mots, p. 2 Les défenseurs du Vélodrome ne lâchent pas prise ... Béliveau, François Malgré l'annonce par Robert Bourassa de la transformation du Vélodrome en Biodôme, un musée de sciences naturelles futuriste au coût minima de \$40 millions - qui ouvrira en 1992 - le Comité de défense du Vélodrome n'a pas l'intention de lâcher prise. Rentré de France où il vient d'assister au Congrès annuel de l'Union Cycliste Internationale, laquelle a d'ailleurs adopté une résolution condamnant la démolition de la piste de Montréal, Léandre Normand, responsable du Comité, avait en poche plusieurs ententes quand il fut accueilli par la décision gouvernementale. «Ce n'est pas six, mais douze pays que nous devons recevoir au prochain Défi Canadian Tire au printemps 1990, au Vélodrome, annonce-t-il. Onze ont déjà confirmé, soit la France, l'URSS, l'Australie, les Etats-Unis et l'Italie, qui étaient là cette année avec le Canada, ainsi que les deux Allemagne, la Belgique, la Hollande et la Grande-Bretagne. Et nous travaillons à former aussi une équipe scandinave (Suède, Norvège et Finlande.)» Evidemment, si la piste est démolie, comme l'entente Québec-Montréal le prévoit pour janvier 1990, cet événement ne pourrait avoir lieu. Le découragement s'est emparé de ses troupes, mais Léandre Normand ne veut pas lâcher le morceau. Il a rendez-vous avec le maire Jean Doré le 11 septembre. «Comme pour le magnifique Palais Omnisports de Paris-Bercy, dit-il, nous avons l'intention, pour la rentabilisation du Vélodrome, si on nous en avait laissé le temps et les moyens, d'en faire un Centre omnisport avec, en plus des compétitions cyclistes, du hockey, du curling et du patinage artistique sur la patinoire aux mesures internationales qui s'y trouve, en plus du ballon-balai, de la crosse, des compétitions de tennis, de boxe, de gymnastique, de handball, de basketball, de volleyball, et des spectacles équestres, de variétés, etc, en plus des Salons commerciaux s'ils sont regroupés et mieux coordonnés.» Les arguments du Comité, qui n'ont pas été sérieusement entendus, sont valables. Sans vélodrome, Montréal se retire volontairement du circuit des grandes villes internationales capables de recevoir de grands Jeux tels ceux du Commonwealth, Pan-Américains, et même, éventuellement, de la Francophonie. «On ne nous prendra plus au sérieux. Après avoir démoli deux pistes de vélodrome, Montréal ne pourrait plus être candidate. Je sais que c'est David contre Goliath, mais les gens sont écoeurés. Après avoir payé des surtaxes depuis 1976, alors que la dette olympique est sur le point d'être amortie - on parlait de 1991 - voilà qu'on ajoute \$40 millions à ce bâtiment qui en a déjà coûté 80. Et pour en faire un musée. Je n'ai rien contre les musées mais je sais qu'il n'y en a pas qui font leurs frais...», de dire Normand.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-08-31
Pages P. 2
Select in Zotero zotero://select/library/items/PGQDD7R8
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55

"La CUM, c'est beau sur une mappe"

Type Article de journal

Auteur Gérald Leblanc

Résumé La Presse Nouvelles générales, vendredi 1 septembre 1989 738 mots, p. A5 "La CUM, c'est beau sur une mappe" Leblanc, Gérald L'heure est aux travaux de voirie: les ponts, les autoroutes, même les rues de Montréal... rien n'échappe à la ferveur réparatrice. Une vraie conspiration contre les automobilistes pollueurs, après la croisade contre les méchants fumeurs. A bord du Vol-au-Vent de Roger Laroche, la circulation automobile dans l'île de Montréal paraît terrifiante. On a envie de sortir le pire mot qu'on connaisse: c'est l'enfer! Et rien ne laisse présager le moindre signe d'espoir. A part les allusions furtives, comme la promesse par Robert Bourassa d'un métro à ses amis de Laval (on ne sait rien sur l'échéancier, les points de raccordement, les coûts...), le cauchemar du trafic ne figure pas à l'agenda électoral. Même si ça touche près de la moitié de la population du Québec, l'on ne parle pas du problème des transports, qui ne cesse de s'aggraver à Montréal. Et personne ne proteste. «Il est surprenant que ce problème ne soit pas au coeur des débats», constate Michel Leduc, le maire de LaSalle. «Le monde, ajoute-t-il, devrait dire comment c'est épouvantable qu'aux heures de pointe les ponts et les autoroutes ressemblent à des parkings. Le monde a une patience angélique.» Le docteur Leduc m'apparaît un bon interlocuteur pour parler du transport métropolitain. Ni de Montréal, ni de Laval ou de la Rive-Sud, il préside la conférence des maires de banlieue et siège comme vice-président à la STCUM. C'est une étoile montante dans le firmament municipal; on s'attend à le voir remplacer Sam Elkas (maire de Kirkland et candidat libéral dans Robert-Baldwin) à la vice-présidence de la CUM. C'est enfin un personnage coloré et friand de formules chocs. M. Leduc a participé aux réunions, discrètes sinon secrètes, tenues cet été par les organismes de transport en commun de la CUM, de Laval et de la Rive-Sud pour tenter de mettre sur pied un organisme régional des transports, un ORT comme on l'appelle. Dans le fond, on voulait ainsi régler le fameux problème des effets de débordement, que tout le monde reconnaît enfin, autant le ministre Côté que les maires de Laval et de la Rive-Sud. En bref, il s'agit de tenir compte du fait que le transport en commun sur l'île de Montréal est subventionné à 60 p. cent par Québec et les villes de la CUM. C'est donc dire qu'en plus de payer son laissez-passer, le citoyen de l'île defraie, par ses taxes municipales, une partie du déficit, contrairement à celui de Laval et de la Rive-Sud. On se chicane encore sur le quantum, mais tout le monde admet la nécessité de corriger l'injustice. En attendant les équipements uniformes de perception, on voulait d'abord s'entendre sur le prix d'une carte mensuelle régionale. Il semble hélas que ce soit impossible, en raison de la disparité entre les diverses cartes mensuelles existantes. On revient donc à la case départ et Québec devra trancher, ou laisser traîner le problème comme par le passé. «Faute d'entente, la STCUM reviendra bientôt avec un budget déficitaire. On est fatigué d'aller au bâton. On va remettre le problème à la direction de la CUM qui s'arrangera avec le gouvernement du Québec», me dit Michel Leduc, qui en a assez de refaire le même débat chaque année. Selon M. Leduc, tout le monde a mis de l'eau dans son vin: le RCM en mettant en sourdine l'option préférable d'aménagement (sauf pour les ponts), les banlieues de l'île en acceptant une représentation égale à celle de Laval ou de la Rive-Sud bien qu'elles comptent plus de population que les deux réunies, les couronnes en acceptant enfin de s'attaquer au problème de débordement. «Beaucoup de bonne volonté et peu de résultat concret», ajoute-t-il, en insistant sur la profondeur du mal. «Dans la région métropolitaine de Toronto, il y a trois millions de citoyens qui utilisent le transport en commun: le tout régi par une autorité unique, le TTC», selon M. Leduc. «A Montréal, ajoute-t-il, c'est la géographie qui tient lieu de logique et ça marche tout croche. A deux kilomètres du centre -ville de Montréal, Longueuil n'est pas dans la CUM; à une quinzaine de kilomètres du centre-ville, Dollard-des-Ormeaux l'est. C'est la logique de la géographie et des cours d'eau.» Le maire de LaSalle estime qu'il est grand temps de réaliser qu'on s'est trompé en 1969 et de s'ajuster à la réalité. «C'est la grève des policiers en 1969 qui a précipité la création de la CUM. On a choisi la solution de facilité, le découpage géographique de l'île. La CUM, c'est beau sur une mappe», constate-t-il, en priant d'excuser l'anglicisme. «On pensait que Montréal allait se développer de façon concentrique pour atteindre une population de trois millions d'habitants sur l'île avant que l'on déborde au nord et au sud. Voyant que ça ne marchait pas, on a décrété l'option préférable d'aménagement, afin de freiner l'expansion vers la banlieue. «Il faut maintenant se rendre à la réalité, prendre les gens où ils sont, de plus en plus dans les couronnes nord et sud. La solution passe par le transport en commun. C'est le virage qui s'impose et il ne peut se produire sans l'intervention du gouvernement du Québec.» Le grand tort du plan de transport de Marc-Yvan Côté fut d'avoir cultivé, souvent à des fins purement partisans, les divisions artificielles de la région métropolitaine, au lieu d'assainir la gestion du transport à Montréal. Un excellent organisateur électoral, mais un piètre ministre! Et ça continue. Péquistes et libéraux ne veulent pas aborder cet épineux problème, de peur de perdre des sièges dans les couronnes de Laval et de la Rive-Sud. Ils savent que sur l'île de Montréal, les électeurs de l'ouest sont fixés sur la crise linguistique et ceux de l'est sur la crise du chômage. Ce n'est pas de la Vieille Capitale, «où huit autos à un feu rouge constituent un grave bouchon» selon l'expression de Michel Leduc, qu'on se penchera, après les élections, sur la crise du transport à Montréal. Le choix de l'embaras Sur la

route de Port-au-Prince à Carice, petite ville à la frontière de la République dominicaine, le chauffeur de notre Jeep avait trouvé une formule savoureuse. «L'embarras du choix», avait-il dit, pour décrire l'impraticabilité du chemin de montagne aussi bien que l'impossible situation politique en Haïti. Ce qui n'empêche pas le poète de rêver et de trouver une âme à Haïti et Montréal, ses îles natale et d'adoption. Les Iles ont une âme: un beau petit film d'une trentaine de minutes, aux Beaux Dimanches de Radio-Canada, à 21h30 dimanche.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-09-01

Pages P. A-5

Select in Zotero zotero://select/library/items/843FJKMX

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Jean-Claude Gobé a des problèmes avec ses affiches et la Ville de Montréal

Type Article de journal

Auteur Paul Roy

Résumé La Presse Élections, samedi 2 septembre 1989 371 mots, p. G2 Jean-Claude Gobé a des problèmes avec ses affiches et la Ville de Montréal Roy, Paul Quelqu'un n'aime pas la face de Jean-Claude Gobé, le candidat libéral dans Lafontaine. Mais qui? Jeudi, la Ville de Montréal lui enlève une douzaine de panneaux publicitaires - «sans raison» affirme-t-il - et il les retrouve vandalisés dans un entrepôt municipal. «On les a enduits de peinture phosphorescente, rage-t-il. On a même roulé dessus avec un camion!» Hier, il porte plainte à la police. Et il menace de poursuites en dommages et intérêts. Il ne peut s'agir d'enfants, croit-il. «L'entrepôt était cadenassé. Et puis, comment des enfants auraient-ils pu se promener en camion sur mes pancartes?» Qui alors? «On ne le sait pas», répond Diane Leduc, porte-parole du service des travaux publics. «Mais on a demandé à la police de faire enquête.» Pourquoi avoir enlevé les pancartes de M. Gobé puisque la Ville, pour cette élection, avait décidé de faire preuve de plus de tolérance? Une question d'interprétation, croit Mme Leduc. «Peut-être une équipe de travail a-t-elle fait preuve d'un peu de zèle, ignorant que la Ville avait décidé d'être plus souple...» Parce qu'habituellement, Montréal est plus sévère que d'autres municipalités en matière d'affichage électoral. Son règlement 5128 stipule notamment que «cet affichage ne doit pas être fait sur les murs, clôtures, poteaux, trottoirs ou pavés de la Ville». «Mes pancartes étaient sur des tallus!», proteste M. Gobé. «Un tallus, c'est pas un pavé!» Quoi qu'il en soit, des porte-parole d'autres villes de la région métropolitaine, dont Longueuil et Laval, ont indiqué à La Presse qu'en période électorale, on fait preuve de tolérance. Idem pour le ministère des Transports. On n'intervient, généralement, que pour assurer la sécurité des automobilistes et du public en général. A Montréal, on allègue que l'affichage électoral abîme parfois le patrimoine végétal et immobilier. «C'est souvent long et coûteux de réparer les dégâts causés», signale un porte-parole. Interrogé hier, le maire de Montréal, Jean Doré, a lancé: «Le 26 ou le 27 septembre, on va s'asseoir avec les partis politiques pour régler ce problème.» Mais les panneaux publicitaires ne sont pas vandalisés que dans des entrepôts municipaux. Cette semaine, le candidat libéral dans Pointe-aux-Trembles, Jean Tondreau, a vu sa tête recouverte de croix gammées et des inscriptions FLQ et PQ. Trois panneaux de six pieds sur douze auraient ainsi été abîmés. «Ça se limite à quelques barbouillages», a-t-il commenté, philosophe. «On met nos pancartes, s'ils veulent jouer avec...» Les libéraux s'étaient déjà plaints cette semaine de cas de vandalisme dans la région de Québec. Ce qui a fait déclarer à Marc-Yvan Côté, l'organisateur en chef du Parti libéral pour l'Est du Québec: «La démocratie commande le respect de l'adversaire! Il est inadmissible...» Du côté du Parti québécois, rien de particulier à signaler. Il faut dire que les panneaux des candidats péquistes sont encore rares dans le paysage montréalais.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-09-02

Pages P. G-2

Select in Zotero zotero://select/library/items/JQI7IPRN

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Jean Doré à la Presse : le maire revendique pour Montréal un "statut spécial" comme celui de Québec

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé La Presse Nouvelles générales, samedi 2 septembre 1989 742 mots, p. A1 Jean Doré à la Presse : le maire revendique pour Montréal un "statut spécial" comme celui de Québec Gruda, Agnès Le maire Jean Doré demande aux partis politiques provinciaux de reconnaître un «statut spécial» à Montréal. Un statut qui devrait se traduire d'abord et avant tout en espèces sonnantes. Lors d'un entretien de deux heures avec La Presse hier, M. Doré a reconnu que les enjeux montréalais sont pour le moment remarquablement absents de la campagne électorale. Mais, a-t-il dit, la vraie campagne en vue du scrutin du 25 septembre ne commencera que la semaine prochaine. Et d'ici là, il espère bien que les principales formations politiques prendront des engagements qui régleront une fois pour toutes le problème du «sous-financement» de Montréal. En acceptant de payer en entier l'impôt foncier sur ses édifices, le futur gouvernement du Québec ferait déjà tomber une trentaine de millions de dollars par année dans les caisses de la Ville. Mais cela serait insuffisant, estime le maire Doré, qui souhaite que Montréal reçoive \$30 autres millions sous forme d'aide financière spécifique à titre de métropole, de la même façon que la Ville de Québec en perçoit une à titre de capitale. La Commission Lapointe sur la capitale, mise en place par le gouvernement libéral, a conclu que Québec, en tant que ville centrale, doit assumer des responsabilités plus importantes que les municipalités qui l'entourent, a rappelé M. Doré. Pour l'aider à assumer ces responsabilités, le gouvernement verse \$5 millions par an à la capitale. Or, fait valoir le maire Doré, Montréal est aussi une ville centrale, qui souffre de problèmes plus graves que ceux de Québec. «Montréal a un rayonnement qui dépasse de loin son territoire, et compte tenu du rôle moteur qu'elle joue pour le développement économique du Québec, elle devrait avoir droit à un statut spécial équivalent à celui de la capitale.» M. Doré invoque d'autres arguments en faveur d'un «coup de pouce» financier du gouvernement provincial à la métropole: la pression sur le centre-ville, le vieillissement prématuré des infrastructures municipales, et le fait que Montréal affiche un taux de chômage presque deux fois supérieur à celui de la capitale: 13 p. cent contre 7,7 p. cent. En clair, le maire Doré estime que si Québec a droit à \$5 millions par an, Montréal devrait en recevoir six fois plus, proportionnellement à sa population. «Je suis convaincu que si le gouvernement mettait en place l'équivalent d'une Commission Lapointe pour Montréal, il arriverait aux mêmes conclusions.» M. Doré a d'autre part rappelé qu'en refusant de payer la totalité de sa facture municipale, le gouvernement crée un manque à gagner de \$32 millions dans le budget montréalais. Lors de la réforme de la fiscalité municipale, il y a dix ans, les villes ont troqué leur part de taxe de vente contre la promesse voulant que le gouvernement s'acquitte en entier de l'impôt foncier sur tous ses édifices. Or, Québec ne paie toujours que la moitié de ses comptes de taxes sur les écoles, et 80 p. cent sur les autres édifices gouvernementaux. Jean Doré a rencontré il y a deux semaines le «père de la réforme de la fiscalité»: le chef du Parti québécois Jacques Parizeau. Celui-ci s'est verbalement engagé à donner suite à sa vieille promesse. «Je voudrais bien que le gouvernement en place prenne le même engagement.» Tout en se défendant de vouloir faire de la «surenchère» avec des dossiers montréalais durant la campagne en vue du scrutin du 25 septembre, M. Doré a noté que le moment est tout choisi pour obtenir des réponses sur plusieurs autres dossiers cruciaux pour la métropole. D'abord, en faisant des propositions concrètes pour lutter contre le chômage qui atteint jusqu'à 20 p. cent dans certains quartiers. Le gouvernement est bien au courant de la situation, plusieurs études ont cerné le problème, et le maire Doré attend maintenant des solutions: «Je crois que la population de Montréal est en droit de s'attendre à ce que ceux qui sollicitent ses appuis soient en mesure de lui dire ce qu'ils ont l'intention de faire pour effectuer un redressement.» Ces solutions pourraient prendre la forme d'investissements. Dans le projet Soligaz, par exemple, dont l'aboutissement pourrait créer des retombées de «deux à trois milliards de dollars sur dix ans» dans l'est de la métropole, quartier pas particulièrement gâté côté emplois. Côté transport, M. Doré affirme que c'est un dossier «mûr». «Pourquoi ne pas profiter de la campagne électorale pour le faire avancer?» s'est-il demandé. Le maire affirme entre autres qu'en ce qui concerne l'autoroute Métropolitaine, on n'est pas loin de pouvoir mettre en branle l'étude qui se penchera sur toutes les solutions envisagées, y compris celle de la faire passer sous terre. Le maire Doré voudrait bien obtenir de la part des partis engagés dans la course électorale une réponse à sa demande d'imposer une taxe de trois p. cent sur les chambres d'hôtel, avec laquelle il financerait une campagne de promotion touristique de Montréal. «J'en ai parlé avec M. Parizeau lors de notre rencontre, quant à Robert Bourassa, il est déjà pas mal au courant», a-t-il laissé tomber en riant. Au-delà des dossiers ponctuels, M. Doré aimerait que les candidats du Parti libéral et du Parti québécois profitent de la campagne pour développer un «réflexe montréalais», de façon à mieux défendre les intérêts de Montréal une fois élus. «Il y a encore chez les ministres libéraux des gens qui jouent les régions les unes contre les autres, et qui font preuve d'une incompréhension du rôle important que Montréal doit jouer pour l'avenir de notre collectivité.» Le portrait n'est guère plus rose du côté de l'opposition, soutient M. Doré, même si le Parti québécois a inclus un volet Montréal dans le chapitre économique de son programme. Ironiquement, le programme économique des libéraux ne fait allusion au rôle de la métropole qu'en évoquant... l'Agence spatiale. Mais le maire Doré veut bien donner la chance aux coureurs: c'est dans les trois prochaines semaines que ceux-ci vont abattre toutes leurs cartes, et le Parti libéral s'apprête à rendre publique une «plate-forme» montréalaise. Avant de juger de la pertinence des propositions «montréalaises» des deux partis, Jean Doré attend donc de voir ce qu'ils gardent encore dans la manche...

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-09-02

Pages P. A-1
Select in Zotero zotero://select/library/items/QJDM7VSN
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Plan d'action pour contrer la criminalité chez les jeunes [de la région de Montréal]

Type Article de journal
Auteur Benoit Chapdelaine
Résumé La Presse Nouvelles générales, samedi 2 septembre 1989 302 mots, p. A15 Plan d'action pour contrer la criminalité chez les jeunes [de la région de Montréal] Chapdelaine, Benoît La violence chez les jeunes atteint un niveau tel dans la région de Montréal que les autorités concernées se donnent six mois pour élaborer conjointement un plan d'action visant à enrayer la montée de la délinquance. A l'initiative de la Ville de Montréal, les dirigeants du service de police et du service de transport de la CUM, des commissions scolaires catholique et protestante, des organismes de services sociaux et des maisons de jeunes se sont rencontrés une première fois hier à l'hôtel de ville, pour discuter de ce sujet. «Les participants ont été unanimes, a résumé Mme Léa Cousineau, responsable du développement communautaire à la Ville de Montréal. Chaque groupe a consenti à investir une somme minimale pour défrayer le salaire d'une personne chargée de coordonner la table de concertation.» Le directeur de la police de la CUM, M. Alain Saint-Germain, a noté une hausse des crimes commis par des jeunes de moins de 18 ans au cours de la dernière année: augmentation des vols qualifiés, des vols d'automobiles et des introductions par effraction. Les jeunes de moins de 18 ans ont commis plus du quart des 1311 vols qualifiés enregistrés sur le territoire de la CUM en 1988. Cela inclut 35 vols commis avec une arme à feu, 114 avec un couteau ou une autre arme et 192 avec une simple menace physique. Les jeunes sont aussi tenus responsables de 24 p. cent des 998 vols de véhicules enregistrés en 1988 et de 17 p. cent des introductions par effraction sur le territoire de la CUM. L'an dernier, trois des 38 meurtres et sept des 91 tentatives de meurtre sur le territoire de la CUM ont été commis par des juvéniles selon la police. Les jeunes de moins de 18 ans représentaient l'an dernier 11 p. cent de l'ensemble des personnes accusées d'infractions par la police de la CUM. Par ailleurs, de plus en plus d'enfants font l'objet de signalements pour négligence à la Direction de la protection de la jeunesse. Leurs parents ne s'en occupent pas assez aux yeux des voisins ou autres personnes qui décident de référer le cas à la DPJ. Les intervenants réunis hier ont également remarqué que les quartiers pauvres de Montréal sont ceux où les jeunes sont les plus violents, Montréal-Nord étant une zone particulièrement coriace depuis quelque temps. Les centres d'accueil font face à des jeunes de plus en plus violents et les travailleurs sociaux hésitent de plus en plus à y travailler, a-t-on aussi noté.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-09-02
Pages P. A-15
Select in Zotero zotero://select/library/items/C6UWHJC5
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Parc Jeanne-Mance : pas d'entente à l'amiable en vue

Type Article de journal
Résumé La Presse Nouvelles générales, dimanche 3 septembre 1989 118 mots, p. A4 Parc Jeanne-Mance : pas d'entente à l'amiable en vue Après une heure de discussion avec Mme Léa Cousineau, du comité exécutif de la Ville de Montréal, les membres de l'Association pour la conservation du Parc Jeanne-Mance sont restés sur leurs positions, vendredi après-midi. «Je la comprends mieux et elle nous comprend mieux, mais il est évident maintenant qu'il n'y aura pas de solution hors cour», a commenté Mme Béatrice MacGuire, présidente de l'ACPJ. «C'est une femme très déterminée qui a une idée très précise sur la question, tout comme nous, mais nos positions sont irréconciliables et ce sera à un juge de trancher une fois pour toutes la question», conclut Mme MacGuire. Rappelons que l'Association a obtenu il y a trois semaines une injonction interlocutoire pour stopper la construction d'un terrain de soccer entouré d'une clôture dans le parc Jeanne-Mance. Une décision, quant à la demande d'injonction permanente, doit être rendue mardi dans ce dossier.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-09-03

Pages P. A-4
Select in Zotero zotero://select/library/items/UYTESZ5P
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:55
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:55

Quality report

- Item has no authors

[Rue Beaubien] : Montréal aménage un grand parc à l'anglaise

Type Article de journal

Auteur Jean-Pierre Bonhomme

Résumé La Presse Nouvelles générales, mercredi 6 septembre 1989 333 mots, p. A4 [Rue Beaubien] : Montréal aménage un grand parc à l'anglaise Bonhomme, Jean-Pierre La ville de Montréal a entrepris cette semaine de transformer, rue Beaubien, dans l'est, l'un de ses anciens dépotoirs polyvalents en un grand parc urbain à l'anglaise. Ce nouvel espace public est situé en milieu très peuplé. Il a 20 acres de superficie, donc à peu près la moitié de celle du parc Lafontaine, et il est bordé par les rues Langelier, Bélanger et Boivin. Il porte provisoirement le nom de Beaubien-Langelier. Le directeur du Jardin botanique de Montréal, M. Pierre Bourque, (le Jardin est fréquemment responsable de la planification des parcs), participait hier, en compagnie du conseiller municipal Jacques Charbonneau, et du responsable d'un comité de citoyens, M. Jacques Fournier, à une rencontre d'information. M. Bourque a souligné que l'aménagement de ce parc a été confié à l'un des jeunes architectes-paysagistes de son service, M. Daniel Chartier. Les travaux en cours ne concernent que 20 p. cent de la superficie totale. Une somme de \$500000 a été accordée pour leur réalisation. La moitié de cette somme est attribuée par contrat à des ingénieurs pour la réalisation de divers travaux de protection de l'environnement. Le territoire sur lequel le parc est aménagé n'est pas parfaitement stable, car les rebuts que contient son sous-sol se trouvent en phase de décomposition. Pour pouvoir procéder à l'aménagement du parc la municipalité a dû obtenir une autorisation du ministère de l'Environnement du Québec. Celui-ci a exigé que plusieurs mesures de protection des citoyens soient prises. La ville a donc annoncé hier qu'elle installera, en bordure du parc, des puits de ventilation pour permettre la dissipation des gaz de décomposition des matières organiques et les empêcher de se répandre en milieu résidentiel. Tout le terrain sera recouvert d'une «couche de protection de terre propre». Trois ans M. Bourque a par ailleurs annoncé que la réalisation complète du parc prendra au moins trois ans. Une somme de \$700000 est prévue pour l'année prochaine, mais il a indiqué que les budgets, pour cette période, et les deux années subséquentes n'ont pas été adoptés. Cette année, Montréal entreprend de réaliser des aménagements situés sur la rue Beaubien, donc à la porte principale. Les dessins montrent que cette partie sud s'élèvera en pente jusqu'à un promontoire, d'où l'on pourra éventuellement percevoir, vers le centre, un grand espace circulaire qui pourra servir d'amphithéâtre. Le parc comprendra également des pistes cyclables et skiabiles, des aires de pique-nique, un petit terrain de stationnement et, au nord, un bois. Ses diverses parties sont composées de cercles intercalés, et ce système conventionnel le fait ressembler à un parc anglais du type du mont Royal. M. Bourque a dit que les plantations des bois et les rangées d'arbres en bordure des rues seront principalement composés d'érables de bonne taille

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-09-06

Pages P. A-4

Select in Zotero zotero://select/library/items/XGR8PW6F

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

Jean Lapostolle débouté par le directeur général des élections [au sujet de la carte électorale de Montréal]

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé La Presse Nouvelles générales, jeudi 7 septembre 1989 394 mots, p. A12 Jean Lapostolle débouté par le directeur général des élections [au sujet de la carte électorale de Montréal] Gruda, Agnès Le président du Parti civique, M. Jean Lapostolle, a été éconduit sans ménagements, hier, par la Commission de représentation

électorale, qui tenait des audiences publiques sur la nouvelle carte électorale de Montréal. Ces audiences constituent la dernière instance devant laquelle des citoyens insatisfaits du nouveau découpage électoral, adopté en mai par le conseil municipal, peuvent faire valoir leur opposition. Ce découpage prévoit faire passer de 58 à 48 le nombre de districts représentés au conseil. «Votre allocution a un caractère nettement politique, elle n'entre pas dans le cadre de ces audiences», a lancé à M. Lapostolle le directeur général des élections Pierre F. Côté. Ce dernier a indiqué qu'il n'avait par conséquent aucune question à poser, et n'a laissé à M. Lapostolle aucun doute quant au sort qui attend son document: il prendra le chemin des archives. Le président du Parti civique a quitté la salle d'audiences, penaud, non sans avoir remercié la Commission de lui avoir permis de faire ses commentaires. M. Lapostolle, qui a été élu à la mi-mai à la présidence du Parti civique, s'était présenté seul devant la Commission de représentation électorale, armé d'un texte de cinq pages dans lequel il se livre à une charge à fond de train contre l'administration Doré-Fainstat. Durant cette première journée d'audiences, la Commission a aussi eu l'occasion de «cuisiner» le vice-président du comité exécutif de la Ville, M. Robert Perreault. Ce dernier a dû s'expliquer longuement sur la directive politique en vertu de laquelle le découpage électoral a été «harmonisé» avec le territoire des neuf arrondissements de Montréal. Aucune exigence législative ne prévoit qu'une carte électorale doive respecter de telles divisions administratives, a précisé M. Côté. Il a ajouté que la Commission a déjà dû dans le passé rejeter des demandes voulant que la carte électorale provinciale corresponde aux territoires des Municipalités régionales de comté (MRC). Interrogé par les commissaires, M. Perreault, qui était accompagné de deux fonctionnaires de la ville, a également affirmé que l'administration municipale ne s'était fixée aucun but précis quant à la taille du conseil, au moment de procéder à la confection de la nouvelle carte. «C'est en essayant de respecter toutes les exigences de la loi que nous sommes parvenus à 48 districts», ont plaidé les représentants de la Ville. «Si vous aviez voulu avoir 60 districts, vous y seriez parvenus, avec quelques exceptions à l'égard de la loi. C'est toujours comme ça que l'on procède», s'est alors étonné l'un des commissaires, M. Marc A. Lessard. Dans un mémoire très documenté, le groupe des conseillers indépendants (Sam Boskey, Pierre Goyer, Pierre-Yves Melançon et Marvin Rotrand) ont de leur côté soutenu qu'en voulant arrimer districts électoraux et arrondissements, la Ville a pondu une carte «illégal». Ils ont aussi soutenu que des remaniements apportés dans certains districts réduisent la représentation des communautés culturelles au conseil municipal. Selon ces quatre conseillers, en amputant d'un district l'arrondissement Plateau-Mont-Royal/Centre-Sud, par exemple, la Ville «dilue» la représentation des communautés grecque et portugaise. Les audiences de la Commission de représentation électorale se poursuivent ce soir. La Commission doit rendre une décision - celle-ci sera sans appel - dans les prochaines semaines.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-09-07

Pages P. A-12

Select in Zotero <zotero://select/library/items/B7JFZVDC>

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

[Fonctionnaire] auxiliaire col blanc à Montréal : situation injuste?

Type Article de journal

Auteur Gilbert Gélinas

Résumé La Presse Tribune libre, jeudi 7 septembre 1989 228 mots, p. B2 [Fonctionnaire] auxiliaire col blanc à Montréal : situation injuste? Gélinas, Gilbert M. Jean Doré, maire de Montréal Voici plus de six ans que je travaille pour ma ville à titre d'employé auxiliaire col blanc. Pas à l'année longue, bien sûr, puisque cela ne ferait plus de moi un auxiliaire. (...) Moi-même et les autres employés de même statut sommes en recherche d'emploi et à charge publique six mois par année. Lorsque nous travaillons, nous voyons se succéder les affiches internes annonçant des emplois auxquels notre qualité d'employé auxiliaire nous défend l'accès. Nos conditions de travail sont déterminées pendant que nous sommes en chômage. Résultat, nous effectuons des tâches pour lesquelles des employés permanents recevraient un traitement de beaucoup supérieur. Certains de mes collègues sont à l'emploi de la Ville depuis deux fois plus longtemps que moi sans en être plus avancé, ni en position, ni en salaire puisque notre ancienneté n'est pas reconnue. Pour ce qui est de notre avenir, la solution la plus pragmatique concernant notre retraite consiste à éviter de devenir vieux. Cette situation a déjà été réglée dans le cas des cols bleu. Pourquoi n'en est-il pas ainsi pour nous? De toute évidence, notre syndicat ne semblait pas y trouver grand intérêt jusqu'à récemment. Alors, me direz-vous, pourquoi m'en prendre à vous? C'est qu'il faut voir pourquoi notre syndicat n'y a pas consacré plus d'énergie. S'il réussissait à obtenir des gains pour les permanents en sacrifiant la part des auxiliaires, alors votre administration a été complice du marché. Quoi qu'il en soit, il vous reste à expliquer comment une organisation comme le RCM peut sanctionner

une politique en flagrante contradiction avec la justice la plus élémentaire voulant qu'un travail égal commande un salaire gal. (...) Gilbert GELINAS Montréal

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-09-07
Pages P. B-2
Select in Zotero zotero://select/library/items/GF3SEEMQ
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

Le Parc olympique est idéal pour le futur Forum

Type Article de journal
Auteur Guy Pinard
Résumé La Presse Nouvelles générales, jeudi 7 septembre 1989 899 mots, p. A1 Le Parc olympique est idéal pour le futur Forum Pinard, Guy Le futur amphithéâtre du Canadien de Montréal sera construit sur la partie est du Parc olympique, entre la rue Sherbrooke et l'aréna Maurice-Richard. Voilà ce qui se dégage d'une valuation, faite par La Presse, des sites mentionnés par la rumeur publique depuis que la direction du Canadien a annoncé son intention de se doter d'un nouvel amphithéâtre plutôt que d'envisager un agrandissement du Forum actuel. Tout en reconnaissant qu'«il y a beaucoup de vrai dans l'évaluation de La Presse», François-Xavier Seigneur, le porte-parole du Canadien, assure que la décision n'est pas prise, qu'elle ne le sera pas avant un certain temps et que le Canadien n'a entrepris de démarche auprès d'aucun des propriétaires des terrains étudiés par La Presse. «Les études n'ont pas été complétées à la satisfaction du Forum», a-t-il dit, en parlant du mandat accordé au Groupe Lavalin. La Presse a tenté d'obtenir une interview de Daniel Arbour, le responsable du dossier chez Lavalin. Cette demande a été refusée par Clément Richard, président de Lavalin Communications, en indiquant que le client était le seul autorisé à faire des commentaires. L'annonce du 25 août La Presse a entrepris sa démarche au lendemain de la conférence de presse du 25 août, au cours de laquelle Ronald Corey, président de l'équipe, a annoncé sa décision de ne pas rénover le Forum. Cette décision découlait de l'étude effectuée par le Groupe Lavalin. Officiellement, le contrat accordé à Lavalin se limitait au mandat d'évaluer la possibilité de rénover et agrandir le Forum. Or, l'étude comprenait sûrement un deuxième mandat puisqu'en conférence de presse, M. Arbour a fait état d'une vingtaine d'emplacements possibles pour le futur amphithéâtre, et il a même souligné que le site du Parc olympique était celui qui soulevait le moins de problèmes. Trois autres emplacements ont été mentionnés dans les jours suivants, mais aucun ne se compare au Parc olympique. Examinons-les. L'hippodrome Blue Bonnets, situé au nord-ouest de l'intersection de l'autoroute Décarie et de la rue Jean-Talon. Les obstacles sont nombreux à cet endroit: la station de métro Namur est séparée de l'emplacement par la tranchée de l'autoroute Décarie; l'emplacement est zoné résidentiel et il est douteux que la Ville de Montréal accepte de modifier ce zonage, ce qu'elle a refusé de faire jusqu'à maintenant; enfin, ce terrain est la propriété de la Corporation Campeau, qui développera cette «mine d'or» au moment et de la manière de son choix. L'emplacement de la Brasserie O'Keefe, au pied de la rue Peel. Délimité par les rues Notre-Dame, Montfort, William et Eleanor, ce terrain mesure 13,5 acres selon Laurier Leclerc, des relations publiques de la brasserie. Sa superficie serait amplement suffisante, mais il comporte trois obstacles majeurs: il est éloigné de 2000 pieds de la station de métro la plus proche (Bonaventure); il est séparé en trois blocs par deux rues (Peel et Murray); enfin, il impliquerait la démolition de plusieurs bâtiments. L'ex-boulangerie Steinberg. Situé boulevard de L'Assomption, ce bâtiment, qui fut longtemps à vendre ou à louer, ne l'est plus, selon le bureau de Marie-Andrée Boutin, responsable du dossier chez Steinberg. La Presse a aussi joint la Société de développement industriel de Montréal (SODIM) afin d'obtenir une liste des terrains vagues de cinq à dix acres de surface. Jean Bradette, chargé de projet à la SODIM, n'a pu identifier que trois emplacements. Le premier est situé à l'est de la rue Vimont, au nord du Centre de soins prolongés de Montréal, dans l'est de la métropole. Ce terrain de 280 pieds sur 800 comporte trois défauts majeurs: il est tout en longueur, il longe un quartier résidentiel et il n'est desservi par aucune station de métro. C'est donc un emplacement à écarter. Les deux autres terrains sont situés de part et d'autre du boulevard de L'Assomption, au nord du boulevard Pierre-de-Coubertin. Le terrain du côté ouest n'est plus disponible car la Ville de Montréal y aménagera un parc industriel qui créera pas moins de 3000 emplois. Celui d'en face est disponible, il est desservi par la station de métro L'Assomption, et sa superficie de 6,5 acres serait suffisante pour les besoins du Canadien. Tout en reconnaissant qu'il n'offre sûrement pas le même niveau de prestige que l'emplacement du Parc olympique, on ne peut pas l'écarter complètement. M. Bradette dit qu'il existe bien d'autres terrains dans l'est et le nord-est de la ville (exemple, l'intersection de l'autoroute Métropolitaine et du boulevard Pie-IX), mais il doute que le Canadien soit intéressé, étant donné leur éloignement des stations de métro. Enfin, M. Bradette dit qu'il n'existe aucun terrain vague de cinq à dix acres dans le secteur ouest de Montréal. «Ce secteur est construit à 100 p. cent, a-t-il dit. C'est un miracle quand on peut se souvenir de deux ou trois terrains», a-t-il souligné. Le Parc

olympique Reste donc l'emplacement idéal, celui du Parc olympique. Cinq facteurs militent en sa faveur: l'acquisition du terrain pourrait se faire à prix raisonnable et sans spéculation foncière; la superficie d'environ dix acres est suffisamment vaste pour y aménager un amphithéâtre et un nombre important d'espaces de stationnement additionnels à ceux du Parc olympique; la circulation périphérique est facilitée par des artères à grand débit; la proximité de la station Viau, qu'on pourrait relier au nouvel amphithéâtre par un tunnel couvert d'à peine 500 pieds de longueur (en supposant que le nouveau Forum serait érigé à l'emplacement du centre Pierre-Charbonneau); la tendance nord-américaine de concentrer les équipements sportifs et culturels en un même lieu de manière à leur faire partager les mêmes infrastructures. Le terrain pressenti comprend deux équipements sportifs, l'aréna Maurice-Richard et le centre Pierre-Charbonneau. Il n'est pas question, a-t-on dit à La Presse, de démolir l'aréna Maurice-Richard; même s'il ne sert de patinoire que pendant 60 jours par année au maximum, cet équipement est très polyvalent et il a été récemment rénové. On est moins catégorique dans le cas du centre Pierre-Charbonneau: utilisé essentiellement par l'école nationale de gymnastique, c'est un bâtiment bâtarde et désuet, qu'il faudrait rénover et dont on pourrait aisément se passer à la condition de le remplacer dans le secteur par un édifice plus conforme aux besoins actuels. Même le maire Jean Doré favorise le Parc olympique. Lors de l'interview exclusive accordée à La Presse la semaine dernière, M. Doré soulignait qu'il serait naturel de construire le futur amphithéâtre dans le Parc olympique, d'autant qu'un stade d'hiver viendrait compléter les équipements construits pour les Jeux de 1976. Le maire a aussi fait état de la facilité d'accès par le transport en commun, par les routes à grand débit qui y conduisent, et même par les ponts de la Rive-Sud. A la lumière de ses propos, il est permis de croire que la Ville faciliterait grandement l'acquisition du terrain par l'organisation du Canadien. Tout porte à croire que le prochain amphithéâtre du Canadien sera construit dans la partie orientale du Parc olympique, à proximité de la rue Viau. La ligne hachurée indique le secteur du Parc olympique qui est actuellement la propriété exclusive de la Ville de Montréal, et qui serait acquis par le Canadien pour la construction de l'amphithéâtre. Une distance d'à peine 500 pieds séparerait l'immeuble de la station de métro Viau. Cette carte montre l'emplacement du Forum actuel et des terrains mentionnés par la rumeur publique ou relevés par la SODIM à la demande de La Presse. Ces terrains sont: l'hippodrome Blue Bonnets (1), la propriété de la Brasserie O'Keefe (2), la partie est du Parc olympique (3), le futur parc industriel de la Ville de Montréal (4), un terrain de propriété privé qui répondrait aux vœux du Canadien, boulevard de L'Assomption (5), l'ex-boulangerie de Steinberg (6), enfin un terrain situé au nord du Centre de soins prolongés de Montréal (7).

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-09-07

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/PPKGVILK

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

Québec injectera dans Soligaz les \$150 millions qu'Ottawa lui refuse

Type Article de journal

Auteur Gilles Normand

Résumé La Presse Élections, samedi 9 septembre 1989 562 mots, p. G1 Québec injectera dans Soligaz les \$150 millions qu'Ottawa lui refuse Normand, Gilles C'est le gouvernement du Québec qui injectera dans le projet Soligaz la part de \$150 millions que le gouvernement fédéral lui a obstinément refusée depuis juin dernier; la construction du pipeline de 110 kilomètres entre Sarnia et Montréal pourra donc commencer à l'été de 1990, pour entrer en service au début de 1992. Ce financement proviendra du fonds consolidé de la province, selon le ministre des Finances, Gérard D. Levesque, mais «il n'aura rien d'une subvention», a souligné le parrain de ce projet et ministre de l'Énergie, John Ciaccia. Déclarant, sourire aux lèvres, qu'il interrompait sa campagne électorale pour une couple d'heures, afin de procéder au lancement de ce projet qui amènera à Montréal, par pipeline, les liquides de gaz naturel de l'Ouest canadien, le premier ministre Robert Bourassa a d'abord déclaré que l'entreprise n'aurait pu être réalisée sans l'appui de son homologue canadien, Brian Mulroney. Toute participation financière du gouvernement fédéral est officiellement niée, tel que prévu, mais, selon nos informations, Québec aurait obtenu l'engagement ferme du ministre de l'Expansion industrielle régionale, Harvie Andre, d'une contribution supplémentaire fédérale de \$80 millions, qui serait versée dans l'enveloppe conjointe de développement régional. Si le projet, qui a donné lieu à d'interminables négociations, a pu être opportunément annoncé à quelques jours des élections générales, c'est parce que M. Lévesque et le président du Conseil du trésor, Daniel Johnson, sont parvenus à attacher les dernières ficelles du financement. M. Bourassa a souligné que l'engagement du Québec valait le risque, en raison de l'importance de l'enjeu économique, et des milliers d'emplois qu'il allait créer. Soligaz, en assurant le développement de l'industrie pétrochimique de Montréal, permettrait non seulement la relance économique de l'est de Montréal, mais aiderait le Québec à

rattraper la performance économique de l'Ontario, ce dont M. Bourassa rêve depuis quatre ans. Selon les maigres explications fournies par M. Ciaccia, la part du Québec sera engagée sur une base d'affaires. Le gouvernement compte en tirer un rendement concurrentiel au fur et à mesure que les volumes de liquides de gaz naturel transportés augmenteront. Soligaz devrait alimenter un marché de l'ordre de 30000 barils par jour, lequel devrait atteindre plus de 60000 barils en 1995. Le marché que l'on vise est certes le nord-est des États-Unis, ce qui aux dires du chef du Parti libéral, permettra au Québec de profiter au maximum de l'accord de libre-échange. «Il s'agit, bien sûr, d'un placement à risque, mais ce n'est pas le premier que le Québec relève avec succès», a dit M. Ciaccia, faisant référence aux engagements du gouvernement à Port-Cartier et à Matane. En conférence de presse, il a plus tard déclaré qu'il était question de recourir au marché obligataire. La part fédérale dans le projet, dont on espère qu'il fera de Montréal un important centre pétrochimique, consiste somme toute en un appui sans lequel l'Office national de l'Énergie (ONÉ) ne pourrait donner son autorisation. Québec a ainsi obtenu du ministre de l'Énergie au fédéral, Jake Epp, une assurance que des approvisionnements compétitifs en liquides de gaz naturel parviendraient à Montréal depuis l'Ouest canadien. Selon M. Ciaccia, Ottawa a donné l'assurance que l'ONÉ traiterait avec célérité toute demande d'autorisation de construction du pipeline entre Sarnia et Montréal. «Aucun obstacle ne peut donc désormais nuire au projet», affirme fièrement M. Ciaccia. A Montréal, les investissements du consortium Soligaz (Pétromont, Soquip, Noverto et SNC) seront de l'ordre de \$210 millions répartis comme suit: \$50 millions pour la construction d'une usine de fractionnement des liquides, \$85 millions pour les infrastructures de stockage et \$75 millions pour les installations de distributions. L'ensemble sera aménagé à Varennes, sur la Rive-Sud. Cet investissement devrait permettre à Soligaz d'entreprendre ses premières livraisons de butane et de condensats au début de 1992. Le coût du pipeline proprement dit, évalué à \$200 autres millions, sera assumé pour \$50 millions par Soligaz et pour \$150 millions par le gouvernement du Québec. On prévoit que les travaux de construction du pipeline commenceront au cours de l'été 1990, tandis que la mise en service est attendue pour le début de 1992. Le maire de Montréal, Jean Doré, s'est dit non pas heureux, mais rayonnant, de voir ce projet enfin prêt à être concrétisé. «Il permettra à Montréal de relever tous les défis. C'est un projet majeur pour toute la région; il est le fruit des efforts concertés de tous les niveaux de gouvernement», a-t-il souligné.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-09-09

Pages P. G-1

Select in Zotero <zotero://select/library/items/9T42YWMW>

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

Toujours à la défense du Vélodrome

Type Article de journal

Résumé La Presse Sports, lundi 11 septembre 1989 137 mots, p. 14 Toujours à la défense du Vélodrome Le Comité pour la Défense du Vélodrome olympique rencontre le maire Jean Doré à 17 h, aujourd'hui, afin de faire valoir ses objections à la transformation de l'édifice en Biodôme et pour proposer des solutions de rechange «sportives» rentables. Le coordonnateur du Comité, Léandre Normand, louait hier l'ouverture d'esprit du maire Doré. Et ce même si le ministre aux Approvisionnements et Services, André Vallerand, a déjà annoncé la décision du gouvernement d'investir \$40 millions pour la création du musée de sciences naturelles au Vélodrome. Le maire Doré est prêt à considérer d'autres propositions et offrir sa collaboration. «Nous croyons que le maire veut nous écouter et travailler positivement dans le dossier», commente Normand. Ce dernier a aussi appris hier qu'à la suite de nombreuses pressions, il a convaincu le ministre Vallerand de le rencontrer demain matin, à son bureau de comté. «Il y a de plus en plus de promoteurs intéressés à faire fonctionner le Vélodrome, avec des projets importants, des compétitions internationales», ajoute Léandre Normand. «Il est urgent de freiner les partisans de la démolition de la piste. Si, en pleine campagne électorale, le ministre Vallerand accepte de nous entendre, c'est signe que la cause n'est pas perdue», s'accroche Normand.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-09-11

Pages P. 14

Select in Zotero <zotero://select/library/items/WNGMDJTC>

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

Le vélodrome est bel et bien mort ; "La bataille est perdue" - [Serge] Arseneault

Type Article de journal

Auteur François Béliveau

Résumé La Presse Sports, mardi 12 septembre 1989 360 mots, p. 16 Le vélodrome est bel et bien mort ; "La bataille est perdue" - [Serge] Arseneault Béliveau, François C'est fait, le clou du cercueil est enfoncé, le Vélodrome olympique sera immolé pour faire place au Biodôme, un musée de sciences naturelles de type futuriste. Les membres du Comité pour la défense du Vélodrome olympique ont obtenu cette réponse brutale hier soir, lors de leur rencontre avec le maire Jean Doré et Mme Léa Cousineau. «D'entrée, a expliqué le porte-parole du comité Richard Camirand, le maire Doré a été catégorique, il n'était pas question pour la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec de changer le lieu du futur Biodôme. La structure même du vélodrome, son toit particulier et sa structure intérieure sans piliers gênants correspondent trop aux besoins du projet.» Le coordonnateur du comité, Léandre Normand, les traits tirés, doit s'avouer vaincu: «Nous avons l'intention de demander un moratoire au maire afin de nous donner le temps d'évaluer d'autres avenues, mais c'est peine perdue.» Le réputé organisateur sportif Serge Arseneault, qui s'est joint au comité, a mentionné la formule du québécois, une sorte de pari mutuel qui aurait pu, comme au Japon, autofinancer le vélodrome grâce aux épreuves cyclistes. «Mais il était trop tard pour faire la preuve de cet auto-financement, a dit Serge, un peu amer. Il n'est plus question de sauver le Vélodrome de Montréal, l'un des plus beaux au monde. Il s'agit d'une décision économique, on y perdait plus d'un million de dollars par année. Mais l'intégrité du parc olympique, avec cette solution qui permet la création d'une chose au détriment d'une autre, c'est terminé. «La bataille est perdue, a-t-il ajouté, et il faut se tourner vers une autre décision. Il ne semble pas que l'affrontement soit possible. Il ne reste donc qu'à choisir entre ne rien faire, ou tenter de faire construire un autre vélodrome plus modeste, mais quand même couvert.» Le directeur général de la Fédération des sports cyclistes, Pierre Thibeau, avec qui la RIO ne faisait manifestement pas bon ménage, a expliqué que le maire Doré avait pris une position inflexible envers «cet héritage olympique, un lieu fort important pour le cyclisme international et canadien, sport en très grande croissance.» Le maire Doré a proposé au comité de participer financièrement à une étude de pré-faisabilité d'un autre vélodrome, lequel coûterait entre \$10 et \$40 millions, mais qui devra, s'il est construit, être entièrement financé par l'entreprise privée. «Je trouve quand même surprenant, a dit Serge Arseneault, qu'on ait voulu faire porter à la Fédération cycliste le poids de l'auto-financement du vélodrome, ce qu'on n'a pas fait pour la natation envers les piscines olympiques, ou pour les fédérations d'aviron et de canoë-kayak pour le Bassin olympique. «En somme, a-t-il conclu, on a trop construit d'équipements un peu trop gros pour être rentables, dans les années fastes des Jeux de Montréal, et d'autres un peu trop petits pour y faire de grandes choses...»

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-09-12

Pages p. 16

Select in Zotero <zotero://select/library/items/GA74724E>

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

Pour Montréal, [Robert] Bourassa promet un comité ministériel, mais pas d'argent

Type Article de journal

Auteur Mario Fontaine

Résumé La Presse Élections, mardi 12 septembre 1989 502 mots, p. B1 Pour Montréal, [Robert] Bourassa promet un comité ministériel, mais pas d'argent Fontaine, Mario; Picher, Claude Robert Bourassa n'a pas déballé son sac de promesses, hier, lors de sa rencontre avec le maire de Montréal. Le chef libéral s'est en effet contenté de promettre plus de concertation entre son gouvernement et celui de Jean Doré s'il est réélu, et s'est engagé à mettre sur pied un comité ministériel permanent pour le développement de la région. Mais d'argent frais, il n'y en aura point. Selon les propositions libérales dévoilées au terme de la réunion, le gouvernement du Québec dépensera plus de \$3,7 milliards au cours des cinq prochaines années à Montréal et dans sa ceinture. Il s'agit cependant d'investissements déjà prévus dans le cadre de ses opérations normales. L'objectif est d'atteindre une plus grande efficacité avec ces sommes, d'expliquer le premier ministre Bourassa. A ses yeux, son projet de comité ministériel permettra justement d'accroître cette efficacité. Des ministres comme ceux des Transports, de l'Industrie et du Commerce, des Affaires municipales, de la Santé et des Relations internationales siègeront au comité, lequel sera appuyé par un secrétariat permanent. «Un comité ministériel est déjà une reconnaissance

de l'importance de Montréal. C'est un canal privilégié», a commenté pour sa part le maire Doré. Celui-ci avait également reçu le chef péquiste Jacques Parizeau il y a trois semaines. Tous deux s'étaient dit sur la même longueur d'onde quant aux grands dossiers montréalais. Plusieurs frictions ont surgi entre le gouvernement libéral et l'administration montréalaise ces dernières années, tout particulièrement avec le ministre des Transports Marc-Yvan Côté au sujet du plan de transport routier et de l'enfouissement de l'autoroute métropolitaine. Temporisateur, le ministre responsable de la région, Daniel Johnson, devait justement se faire l'apôtre, hier, «d'une cohérence d'action entre Montréal et Québec, d'une action concertée». Appel aux anglophones Plus tôt dans la journée le leader libéral avait profité de la tribune du Canadian Club pour lancer une véritable opération charme auprès des anglo-québécois. Sans mentionner une seule fois la Loi 178, le premier ministre a multiplié ses compliments sur l'«originalité et les nombreux talents» de la communauté anglophone. Il a loué les efforts des anglophones pour s'intégrer davantage à la majorité francophone. Il les a rassurés sur l'importance de la place qu'ils devraient tenir au Québec et dans le Parti libéral. Il a longuement parlé de la nécessité d'augmenter leur participation à la vie de la société québécoise, et a promis de «travailler intensément» à la réalisation de cet objectif. Tout au long de son discours d'une trentaine de minutes, M. Bourassa n'a prononcé que deux courtes phrases en français. Il est de tradition, pour les conférenciers invités au Canadian Club, de parler surtout anglais, mais cette tradition subit des entorses de plus en plus nombreuses (lors de son récent passage à la même tribune, le premier ministre Frank McKenna du Nouveau-Brunswick avait soigneusement équilibré son discours, moitié français, moitié anglais). Quoiqu'il en soit, M. Bourassa s'est rapidement écarté du thème de la conférence, qui devait porter sur «Les enjeux économiques de l'avenir», pour tomber dans le discours partisan. Certes, il a rappelé quelques chiffres sur la création d'emplois, la croissance de l'économie et la poussée des investissements manufacturiers, pour énumérer furtivement les défis qui attendent le Québec des années 90. Discours connu. Puis, le plat de résistance: en plus de faire du charme, le premier ministre a brandi devant son auditoire le spectre de la «séparation», évoquant l'«instabilité» qu'amènerait l'élection du Parti québécois, ridiculisant le futur «franc laurentien» (quelques rires dans la salle). Le Canadian Club, considéré comme le dernier fief de l'establishment anglo-montréalais, lui a réservé un accueil poli. L'organisme recevra Jacques Parizeau la semaine prochaine. Pendant que M. Bourassa parlait devant une salle bondée, dans un grand hôtel du centre-ville de Montréal, une trentaine de manifestants l'attendaient vainement à l'extérieur pour lui parler de logement social, aux cris de «Bourassa, t'es un rat! Bourassa, sors de d'là!».

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-09-12

Pages P. B-1

Select in Zotero [zotero://select/library/items/QV9942L9](https://zotero.org/select/library/items/QV9942L9)

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

Un statut spécial pour Montréal?

Type Article de journal

Auteur Pierre Vennat

Résumé La Presse Éditorial, mardi 12 septembre 1989 298 mots, p. B2 Un statut spécial pour Montréal? Vennat, Pierre Le maire de Montréal, M. Jean Doré, a profité d'un entretien avec La Presse, il y a quelques jours, pour réclamer de Québec un «statut spécial». Son raisonnement peut se résumer à ceci: Montréal a un rayonnement qui dépasse de loin son territoire. Compte tenu du rôle moteur qu'elle joue pour le développement économique du Québec, elle devrait avoir droit à un statut particulier. Comme c'est le cas pour la ville de Québec qui, en tant que capitale provinciale, bénéficie ainsi d'une subvention annuelle de 5 millions de dollars du gouvernement québécois. Un «statut spécial» ne s'accorde pas à la légère. A Québec, par exemple, il fait suite aux recommandations d'une commission mise en place pour faire le point sur la situation. Libéraux et péquistes ne sauraient donc s'engager immédiatement dans cette voie à Montréal, sans sombrer dans l'électorisme. Quoiqu'ils pourraient prendre immédiatement l'engagement, qu'une fois élus, le gouvernement québécois verse à la ville tout l'impôt foncier qu'il devrait lui verser pour les nombreux immeubles gouvernementaux situés dans la métropole. Déjà, cela apporterait 30 millions supplémentaires à la ville. L'actuelle Communauté urbaine de Montréal a été créée, il y a 20 ans, par le ministre des Affaires municipales du temps, le docteur Robert Lussier, surtout pour résoudre une crise dans les services policiers. Et pour trouver une solution de compromis entre l'«autonomisme» municipal à outrance et les partisans de «une île, une ville», tel Jean Drapeau, qui rêvaient de tout fusionner dans l'île de Montréal. Vingt ans plus tard, il y a lieu de s'interroger pour savoir si cette structure correspond toujours à la réalité. Avant de lancer la balle à Québec, toutefois, il conviendrait que les décideurs du Montréal métropolitain - Laval, Rive-Sud immédiate et municipalités de l'île de Montréal - « se concertent et mettent en commun tout ce qui peut l'être. On en viendra peut-être à la conclusion, par

exemple, que certaines structures municipales actuelles, particulièrement au centre de l'île de Montréal, n'ont plus leur raison d'être. Nombreux sont les observateurs qui notent que ce qui fait la force du Toronto métropolitain, ce n'est pas tant son dynamisme que l'esprit de cohésion qui y règne. Déjà, la Chambre de commerce de Montréal vient de donner l'exemple et de changer son nom en Chambre de commerce du Montréal métropolitain, dans le but de coordonner les activités des sept chambres existantes dans la région montréalaise. Il y aurait lieu de procéder ainsi dans bien d'autres secteurs.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-09-12

Pages P. B-2

Select in Zotero zotero://select/library/items/RWQT7RZY

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

[Donald] Thompson en a mal au ventre ; le Vélodrome : c'est fini

Type Article de journal

Auteur François Béliveau

Résumé La Presse Sports, mardi 12 septembre 1989 179 mots, p. 2 [Donald] Thompson en a mal au ventre ; le Vélodrome : c'est fini Béliveau, François L'un des plus ardents défenseurs du Vélodrome olympique, Donald Thompson, responsable des compétitions à la Fédération des sports cyclistes, est sorti de sa rencontre avec le maire Jean Doré blême, découragé, choqué de tant de travail pour ne retrouver que le vide. Un vide vertigineux. «Au fond de moi, je suis furieux, révolté. Et dire que le ministre André Vallerand nous attend demain matin à son bureau (ce matin) pour nous dire la même chose, que le Vélodrome de Montréal, c'est fini, qu'il n'y a plus aucun espoir.» Le cyclisme de compétition a l'impression que la machine politique s'est donnée le mot pour l'écraser comme un rouleau compresseur. «Le plus drôle, c'est qu'on veut maintenant nous remettre la piste, les sièges, les horloges... Comme si on héritait du mort.» Ce matin les dirigeants du cyclisme quèteront au ministre un délai, que la piste ne soit pas démontée en octobre, pour leur donner le temps de trouver où l'entreposer. Mais qu'en feront-ils ? Une vente aux enchères ? La piste sera-t-elle réutilisable ? Les experts disent que non. L'héritage, une partie du moins, du Vélodrome, ne pourrait servir que dans un autre vélodrome. Un édifice de plusieurs millions qui n'aurait comme financement que celui des mécènes mordus de ce sport, les paliers de gouvernement s'étant retirés. Même l'étude de pré-faisabilité proposée par le maire est à la charge des inconditionnels du cyclisme. Autant rêver en couleur!

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-09-12

Pages P. 2

Select in Zotero zotero://select/library/items/68PX8YZD

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

Des dissidents du RCM décident de fonder un nouveau parti politique municipal

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé La Presse Nouvelles générales, mercredi 13 septembre 1989 452 mots, p. A7 Des dissidents du RCM décident de fonder un nouveau parti politique municipal Gruda, Agnès Des militants en rupture de ban avec le RCM ont officiellement entrepris de fonder un nouveau parti politique municipal à Montréal. «Nous espérons tenir le congrès de fondation de ce futur parti en novembre», a déclaré hier M. Peter Wheeland, ex-coordonateur de l'association locale du RCM dans Snowdon. Dimanche dernier, cette association a rompu ses liens avec le RCM pour se transformer en un groupe indépendant. Elle a du même coup formé un comité qui a pour mandat de discuter avec des militants d'autres quartiers, en vue de mettre sur pied un parti qui offrirait une option «progressiste» aux Montréalais lors des élections de 1990. «Notre démission constitue un geste de solidarité envers notre conseiller, M. Marvin Rotrand», a expliqué Peter Wheeland. M. Rotrand avait quitté le RCM en juin, en même temps que le conseiller de Jean-Talon, Pierre Goyer. Pointe-Saint-Charles Lundi soir, une autre association locale, celle de Pointe-Saint-Charles, a officiellement remis en question son adhésion au

Rassemblement des citoyens de Montréal. L'exécutif de Pointe-Saint-Charles a décidé de faire un sondage auprès d'actuels et d'anciens membres de l'association locale, a indiqué le conseiller du district, M. Marcel Sévigny. A la lumière de ce sondage, les militants décideront, le 18 octobre prochain, s'ils souhaitent ou non demeurer à l'intérieur du RCM. «Si l'association décide de décrocher, je décrocherai moi aussi. Sinon, j'aurai quand même une décision personnelle à prendre», a dit hier M. Sévigny. Selon lui, l'exécutif de ce district est actuellement divisé moitié-moitié entre les tenants d'une démission et les militants qui souhaitent continuer de travailler au sein du RCM. La réunion de l'exécutif de Pointe-Saint-Charles, lundi soir, n'a toutefois pas porté, comme ce fut le cas dans le district de Snowdon, sur la formation d'un autre parti politique, a indiqué le conseiller Sévigny. «C'était plus que de la déception, c'était de la colère», a raconté hier le coordonnateur démissionnaire de l'association de Snowdon, M. Wheeland, expliquant la décision prise dimanche. «Plusieurs militants ont l'impression que le travail qu'ils ont fait pendant des années a été gaspillé. Le discours du RCM ne se traduit dans aucun geste», a-t-il poursuivi. Selon M. Wheeland, le futur parti municipal reprendrait l'un des points majeurs du programme du RCM, soit la décentralisation de l'administration municipale par le truchement de conseils de quartier. Il ferait aussi une priorité des questions environnementales. Le «club Jodoïn» Parallèlement à l'initiative mise de l'avant par l'association de Snowdon, un autre groupe de militants déçus de l'administration Doré envisagent aussi la formation d'une nouvelle force politique à Montréal. Il s'agit de gens tournant autour du «club Jodoïn», un regroupement informel d'anciens militants et de membres insatisfaits du RCM, qui a jusqu'à maintenant oeuvré dans l'ombre, se contentant d'agir comme «lieu de réflexion» sur la politique municipale. Selon Marvin Rotrand, ce mouvement est en train d'amorcer un virage vers une action plus concrète. «Actuellement, les opinions sont assez divisées, certains préféreraient mettre sur pied une coalition de candidats progressistes, qui ne seraient pas soumis à une discipline de parti», a noté M. Rotrand. Un ancien membre de l'exécutif du RCM, Mme Andrea Levy, qui a assisté en août à la dernière réunion du «club», affirme pour sa part que les discussions en vue de la formation d'un parti progressiste sont encore à un stade «embryonnaire». Et le conseiller de Décarie, Sam Boskey, qui avait quitté l'an dernier le caucus des conseillers du RCM sans rompre avec le parti, soutient qu'il faudra d'abord réunir «suffisamment de gens qui savent où ils vont» avant de fonder un nouveau parti. Rappelons que Sam Boskey s'interroge toujours sur son adhésion au RCM, de même qu'un autre conseiller «dissident», Pierre-Yves Melançon, qui représente le district de Mont-Royal.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-09-13

Pages P. A-7

Select in Zotero zotero://select/library/items/LCS7YSEZ

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

Pour Montréal, le RCM veut plus qu'un comité ministériel

Type Article de journal

Auteur Marie-Claude Lortie

Résumé La Presse Élections, mercredi 13 septembre 1989 221 mots, p. B1 Pour Montréal, le RCM veut plus qu'un comité ministériel Lortie, Marie-Claude Même si le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) se réjouit de la bonne volonté du Parti libéral qui a promis lundi de mettre sur pied un comité ministériel pour veiller sur la métropole, il exige en fait beaucoup plus: des engagements concrets sur le transport en commun, le logement social, le développement économique et les groupes communautaires. Le président du RCM, M. Jacques Desmarais, a fait part des exigences de son parti lors d'une conférence de presse, hier, précisant même que les militants du parti iront dans leurs comtés respectifs demander aux différents candidats des engagements fermes et très précis sur chacun de ces sujets. Dans dix jours, le RCM fera un bilan de toutes les réponses récoltées dans chaque comté et aura alors une meilleure idée des appuis partisans à donner. Pour l'instant, aucun parti ne le satisfait. Même pas le Parti québécois qui, par exemple, ne va pas assez loin dans le dossier du logement social, a précisé M. Desmarais. Le parti municipal compte aussi demander aux partis provinciaux s'ils entendent payer la totalité de l'impôt foncier réclamé du Québec. M. Desmarais affirme en effet que le gouvernement du Québec doit \$31 millions d'impôt sur ses édifices. Un manque à gagner que la Ville a comblé en exigeant \$0,10 de plus par \$100 de propriété aux autres citoyens montréalais. Durant les prochains dix jours, les associations du RCM de chacun des districts devront aussi obtenir des promesses précises sur des enjeux touchant leurs quartiers, en particulier. M. Jean-Roger Chalifoux, membre de l'exécutif du district Jarry, présent à la conférence de presse, demandera par exemple aux candidats de Laurier ce qu'ils entendent faire concernant les problèmes engendrés par la réfection de l'autoroute métropolitaine.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-09-13
Pages P. B-1
Select in Zotero zotero://select/library/items/2CR8LDL7
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

L'Organisme régional de transport [de la région de Montréal] est né

Type Article de journal

Auteur Jean-Paul Charbonneau

Résumé La Presse Nouvelles générales, mercredi 13 septembre 1989 440 mots, p. A1 L'Organisme régional de transport [de la région de Montréal] est né Charbonneau, Jean-Paul Une entente est intervenue et a été signée hier entre les édiles municipaux et les dirigeants du transport en commun de toute la région de Montréal. Les signataires de ce protocole ont de ce fait créé l'Organisme régional de transport (ORT) dont la mission sera de régir le transport en commun sur ce vaste territoire comprenant l'île de Montréal, Laval et la Rive-Sud, a appris La Presse. Toutefois, l'entente doit être soumise au ministre des Transports, Marc-Yvan Côté, dans les prochains jours, et sera alors annoncée officiellement. Rappelons que c'est le ministre lui-même qui avait invité les intéressés à se regrouper. Il semble que l'ORT pourrait fonctionner dès le 1er janvier 1990. Ce serait à cette date que disparaîtrait la double tarification pour les usagers du transport en commun de Laval et de la Rive-Sud. Parmi les autres avantages qui figurent dans le protocole d'entente, il y a le prolongement du métro jusqu'au boulevard Saint-Martin à Laval, le prolongement du métro jusqu'à Montréal-Nord et la modernisation du train de banlieue Montréal-Deux-Montagnes. De plus, dans une lettre jointe à l'entente et envoyée au ministre des Transports Marc-Yvan Côté, les signataires écrivent qu'il faudra penser éventuellement au prolongement du métro sur la Rive-Sud jusqu'à Brossard et Saint-Hubert, ainsi que dans la partie ouest de Laval. Les signataires de ce protocole intervenu après plusieurs mois de discussions sont le maire de Montréal, Jean Doré; le président de la Communauté urbaine de Montréal, Michel Hamelin; le maire de Laval, Gilles Vaillancourt; le maire de Longueuil, Roger Ferland; le président du conseil d'administration de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal, Robert Perreault; le président de la Société de transport de Laval, Yvon Tremblay; le président de la Conférence des maires de banlieue, Michel Leduc. Pour la Société de transport de la Rive-Sud de Montréal, c'est M. Ferland, qui occupe le poste de vice-président, qui a signé, en l'absence du président qui est aussi maire de Boucherville, Hughes Aubertin, actuellement en vacances. Dans le protocole, on écrit qu'«à l'initiative de la ville de Laval, les représentants municipaux de la région de Montréal en sont venus à une entente relativement à la création d'un organisme qui aura juridiction sur le transport régional avec représentation équitable des parties concernées». Et, sur le plan local, l'autonomie des organisme devra être respectée. Selon les informations obtenues, il a fallu de longues négociations avant d'en arriver à cette entente finalisée hier après-midi. Ainsi, pour que Laval accepte de signer, il fallait absolument que la double tarification disparaisse et que le métro se rende à Laval. A ce sujet, il semble que tous les intervenants soient d'accord pour que le métro soit prolongé pour le moment jusqu'à l'intersection des boulevards Saint-Martin et des Laurentides, avec un vaste terrain de stationnement incitatif. De plus, Montréal et la CUM ne voulaient pas inclure la modernisation du train de banlieue Montréal-Deux-Montagnes si le prolongement de la ligne numéro 7 du métro jusqu'à Montréal-Nord ne faisait pas partie intégrante du protocole. Vive réaction Le Parti lavallois - l'une des forces opposées à l'administration du maire Vaillancourt - a vivement dénoncé hier la signature du protocole d'entente. «La question du transport en commun à Laval est beaucoup trop importante pour être bâclée à la sauvette au beau milieu des campagnes électorales provinciale et municipale», a déclaré le chef de l'opposition à l'hôtel de ville, Maurice Clermont. Selon le PL, ce prolongement va coûter \$245 millions et faire entrer Laval «dans le club de la CUM». «Il faut se méfier, ajoute M. Clermont, de cette entente négociée à toute vapeur et sans que le conseil municipal en soit informé.» Du côté du Parti pour le renouveau de Laval, le candidat à la mairie, Jean-Paul Théorêt, a indiqué qu'il voulait savoir quels seront les frais d'exploitation avant de se prononcer.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-09-13

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/5U9JJB85

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

La Ch. [Chambre] de Commerce s'attend à plus de \$3,7 milliards pour Montréal en 5 ans

Type Article de journal

Auteur Laurier Cloutier

Résumé La Presse Économie, mercredi 13 septembre 1989 518 mots, p. C1 La Ch. [Chambre] de Commerce s'attend à plus de \$3,7 milliards pour Montréal en 5 ans Cloutier, Laurier La région de Montréal récoltera plus de \$3,7 milliards de Québec en cinq ans grâce à la mise sur pied du comité ministériel permanent promis lundi par le premier ministre Robert Bourassa au maire Jean Doré. C'est du moins ce qu'estime le nouveau président de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, Jacques Ménard, lors d'une entrevue accordée après une réunion d'analyse des conséquences de l'engagement du premier ministre Bourassa. «Ce n'est pas seulement une promesse électorale. Le comité ministériel disposera d'un secrétariat permanent. Sa mise sur pied fait suite à une demande formelle de la Chambre de Montréal», précise M. Ménard. «Ce ne sera pas une coquille vide et je suis ravi», renchérit Serge Saucier, président du cabinet de comptables Raymond Chabot Martin Paré, et ex-président de la Chambre de Montréal. Cette dernière ne sait pas encore si on l'invitera à faire partie, comme elle le souhaite, du comité ministériel permanent. Mais elle «accueille très favorablement» sa formation. Québec «a bien décodé notre message», ajoute son président. Rattrapage accéléré et défis à relever Jacques Ménard n'en démord pas. Montréal a du rattrapage accéléré à faire et doit relever des défis de très grande envergure, comme celui du libre-échange, pour profiter au maximum des circonstances opportunes. «La Ville de Montréal ne peut tout faire seule.» Il faut se donner une vision commune de Montréal comme moteur du développement économique du Québec. «Le 26 septembre au matin, on va être prêt à s'asseoir et à travailler», affirme Jacques Ménard. Les dossiers ne manqueront pas. Par exemple, les États-Unis demandent l'accélération de la réduction des tarifs douaniers sur 2500 produits dans le cadre du libre-échange. Mais les gens d'affaires de Montréal tiennent à suivre l'échéancier prévu dans l'accord, afin d'avoir le temps d'investir dans les infrastructures et la recherche pour tirer partie du libre-échange. Le comité ministériel favorisera les consensus de Québec et de Montréal. Le premier ministre Bourassa a précisé au maire Doré qu'il n'ajouterait pas de capitaux frais aux \$3,7 milliards de Québec déjà prévus pour Montréal pour les cinq prochaines années. Mais Jacques Ménard est convaincu du contraire. «Le gouvernement et la Ville discuteront des vrais problèmes de Montréal. Ils prendront alors conscience des besoins criants» et s'entendront sur les capitaux nécessaires pour les combler. Projet de société d'envergure Montréal doit pouvoir compter sur un «effort boeuf» et concerté pour régler ses problèmes particuliers de chômage et de formation par exemple. Il faut «un projet de société d'envergure» pour diminuer le nombre des assistés sociaux dont 24 p. cent vivent à Montréal. La Chambre de commerce propose que Québec investisse \$150 millions en deux ans dans les universités de Montréal, dont la base de financement est dépassée. Elles accusent des retards par rapport aux universités ontariennes qui elles-mêmes souffrent de budgets de 30 p. cent inférieurs à ceux des universités américaines. «Les gens d'affaires ont pourtant fait leur effort, avec des objectifs de campagnes de financement dépassés, sans exception, depuis des années. A Québec de faire sa part, aux étudiants d'accepter le dégel de leurs frais de scolarité après 22 ans, afin que les universités redeviennent compétitives», déclare Jacques Ménard. «Montréal fut négligée pendant des années par rapport à Québec par exemple. Qu'on songe au réseau routier où la différence est visible à l'oeil nu», lance Serge Saucier. Moteur sans carburant Le gouvernement n'a jamais non plus confié le leadership du développement de Montréal à un ministre alors que c'est le moteur de l'économie du Québec, avec des vocations précises dans le transport, les exportations. L'annonce du comité ministériel arrive donc au bon moment, selon Serge Saucier. Ce dernier croit que pourraient en faire partie: André Vallerand (ministre d'État à la PME et ex-vice-président exécutif de la Chambre de Montréal), Gérald Tremblay (ex-président de la Société de développement industriel du Québec), et les titulaires des ministères des Transports, des Relations internationales. A la Ville de Montréal, on qualifie de «pas dans la bonne direction» la promesse de Robert Bourassa. Le maire Doré soumettra au comité ministériel des dossiers prioritaires sur l'habitation, le transport et l'équité fiscale par exemple, affirme un porte-parole, Marthe Lawrence.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-09-13

Pages P. C-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/2TQYEUL8

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

L'Organisme régional de transport réglera les problèmes financiers de la STCUM - Jean Doré

Type Article de journal

Auteur Jean-Paul Charbonneau

Résumé La Presse Nouvelles générales, jeudi 14 septembre 1989 553 mots, p. A4 L'Organisme régional de transport réglera les problèmes financiers de la STCUM - Jean Doré Charbonneau, Jean-Paul La signature du protocole d'entente, mardi, créant l'Organisme régional de transport (ORT) met fin à 15 ans de tergiversation et de tirailllement entre les dirigeants des différentes municipalités de la région de Montréal relativement au transport en commun. C'est ce qu'a souligné hier après-midi le maire de Montréal, Jean Doré. «Cette entente est historique! Elle sera bénéfique à l'ensemble de la région. L'ORT permettra d'éliminer les problèmes de chevauchement inter-réseau et de régler les problèmes financiers de la STCUM», a précisé M. Doré. Il était en compagnie du maire de Laval, Gilles Vaillancourt, du maire de Longueuil, Roger Ferland, et du président de la Conférence des maires de banlieue, Michel Leduc. Le protocole d'entente prévoit notamment la disparition de la double tarification pour les usagers de Laval et de la Rive-Sud qui utilisent le métro; le prolongement immédiat de la ligne deux est du métro de la station Henri-Bourassa jusqu'au boulevard Saint-Martin, à Laval, avec stationnement incitatif près de la carrière Demix; la réalisation des lignes sept et trois qui sont le train de banlieue Montréal-Deux-Montagnes et le prolongement du métro jusqu'à Montréal-Nord. Selon les signataires du protocole, le métro pourrait rouler sous Laval dans cinq ans et comprendre trois stations: Cartier, Concorde et Saint-Martin. Quant aux coûts de ces réalisations, le maire Doré a dit qu'une étude avait été préparée sur le sujet et qu'un document avait été envoyé au ministre des Transports, Marc-Yvan Côté. «Nous ne voulons pas le rendre public immédiatement», a-t-il précisé. Mais... prudence! Si les élus de toute la région de Montréal démontrent un grand optimisme à la suite de la signature de cette entente, au ministère des Transports on est plutôt prudent. Un porte-parole du ministre Côté a déclaré en fin d'après-midi, qu'il était encore beaucoup trop tôt pour connaître la position du ministre. Celui-ci «va rencontrer les signataires du protocole d'entente et il soumettra par la suite le document aux experts du ministère», a précisé le porte-parole. Tour à tour, les maires Doré, Vaillancourt, Ferland et Leduc ont dit qu'ils anticipaient une réponse favorable du ministre Côté, d'autant plus que c'est lui-même qui leur avait demandé il y a moins de six mois de mettre sur pied un ORT. Même si à Laval on est en pleine campagne électorale municipale, les signataires du protocole d'entente soutiennent qu'il ne s'agit aucunement d'une affaire politique, mais simplement l'aboutissement d'une série de rencontres pour améliorer la qualité de vie des usagers du transport en commun. «Ce ne sont pas seulement les usagers du transport en commun qui vont profiter de cette entente, mais également les automobilistes car les ponts conduisant à Montréal, une fois le prolongement du métro terminé, vont être beaucoup moins encombrés ce qui permettra une circulation plus rapide», a expliqué le maire de Laval. Toutefois, le Parti pour le renouveau de Laval (PRL) soutient que le maire Gilles Vaillancourt n'a pas de mandat pour signer une telle entente. «Il n'a pas été élu par la population, il est simplement le maire-désigné. Il n'a pas reçu de mandat pour signer un document qui engagera la responsabilité des Lavallois pour plusieurs années», a déclaré le candidat à la mairie de cette formation, Jean-Paul Théorêt. En conséquence, ce parti politique demande au ministre Côté de retarder la ratification de l'entente. Autre entente Quelques minutes avant de se présenter devant les journalistes, les maires Doré et Vaillancourt ont conclu une autre entente relative à l'aménagement de voies réservées pour les autobus sur le pont et le boulevard Pie-IX ainsi que sur le pont Lachapelle (Cartierville). Les maires souhaitent que l'ORT entre en fonction le 1er janvier 1990, ce qui entraînerait la disparition immédiate de la double tarification pour les usagers de Laval et de la Rive-Sud qui utilisent des cartes mensuelles. Le paiement quotidien ne serait uniformisé que plus tard. Pour ce qui est de la deuxième étape contenue dans le texte du protocole, et notamment le prolongement du métro de la station Berri-UQUAM vers Brossard, et de la ligne Longueuil vers Saint-Hubert, M. Ferland est persuadé qu'elle se réalisera une fois que le métro sera rendu à Laval. Par ailleurs, cette entente créant un OTR n'a rien à voir avec la question de la construction d'un pont dans l'île Jésus. Le maire Vaillancourt a souligné que sa position sur ce sujet ne changeait aucunement, tout comme d'ailleurs celle du maire Doré: à Laval, on favorise cette construction, tandis qu'à Montréal on la rejette avec véhémence.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-09-14

Pages P. A-4

Select in Zotero zotero://select/library/items/GM8BGNAQ

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

Le programme d'accès à la propriété de Montréal devrait tenir compte de la situation matérielle réelle des familles

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé La Presse Nouvelles générales, jeudi 14 septembre 1989 341 mots, p. A6 Le programme d'accès à la propriété de Montréal devrait tenir compte de la situation matérielle réelle des familles Gruda, Agnès Les ménages gagnant des revenus nettement supérieurs à la moyenne devraient être exclus du programme d'accession à la propriété que la Ville de Montréal compte instaurer à l'intention des acheteurs de maisons neuves. Telle est l'une des recommandations de la Commission permanente d'aménagement et de l'habitation, qui rendait public hier son rapport sur le projet de politique d'habitation annoncé en février dernier par l'administration municipale. Selon la Commission, le programme d'accession à la propriété, qui comprend un crédit d'impôt foncier pouvant atteindre jusqu'à \$5000 sur cinq ans, devrait tenir compte de la situation matérielle des familles et s'adresser avant tout aux ménages à revenus moyens. Autrement, ce programme risque de servir à des gens qui auraient de toute manière acheté une maison, crédit d'impôt ou pas. La Commission rejette d'autre part les «plafonds de prix» prévus par la Ville, et en vertu desquels le crédit ne s'appliquerait qu'aux maisons unifamiliales de moins de \$95000, et aux logements neufs valant moins de \$75000. Cette limite à l'accessibilité du programme a été vertement critiquée lors de la consultation publique sur la politique d'habitation, au printemps dernier. Pour la Commission, il ne s'agit pas tant de demander à la Ville de «défoncer» ces plafonds, comme d'instaurer des critères plus flexibles, tenant compte de la réalité du marché. «Une maison unifamiliale à \$95000, c'est impensable au centre-ville, mais ce n'est pas impossible dans des quartiers comme Rivière-des-Prairies ou Faubourg Québec», a noté le président de la Commission, M. André Lavallée. De façon générale, d'ailleurs, la Commission de l'aménagement et de l'habitation reproche à l'administration municipale d'avoir concocté une politique trop uniforme, ne tenant pas compte de la diversité des quartiers. Or, soutient M. Lavallée, une politique d'habitation à géométrie variable pourrait devenir «un puissant outil pour la confection des plans d'urbanisme» dans chaque quartier. Conversion en condos La Commission rejette également l'idée de lever, même si ce n'est que partiellement, l'interdiction qui empêche de transformer les logements locatifs en condos. «Nous croyons toujours qu'il y a un intérêt pour des locataires d'acheter leur logement», a expliqué le président de la Commission, M. André Lavallée. Mais le projet de la Ville risque de créer de gros problèmes pour les locataires opposés à la conversion. La politique Habiter Montréal ouvrirait une porte à la conversion, en la limitant à un p. cent du stock locatif d'un arrondissement, et en la soumettant à l'approbation de 60 p. cent des locataires d'un multiplex. Selon M. Lavallée, ces balises ne sont pas suffisantes pour prévenir la discrimination contre les locataires n'ayant pas les moyens de passer dans le camp des proprios. Au lieu de lever l'interdiction qui pèse sur la conversion, la Commission propose plutôt de mettre en place un programme d'achat-rénovation destiné aux coopératives et aux organismes sans but lucratif.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-09-14

Pages P. A-6

Select in Zotero zotero://select/library/items/VE9SBZQG

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

Montréal : \$722 millions d'immobilisations en 3 ans

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé La Presse Nouvelles générales, jeudi 14 septembre 1989 591 mots, p. A3 Montréal : \$722 millions d'immobilisations en 3 ans Gruda, Agnès La Ville de Montréal compte donner un coup d'accélérateur à la réfection de ses infrastructures, ainsi qu'aux préparatifs en vue des festivités du 350e anniversaire de sa fondation, qui sera célébré en 1992. C'est ce qui ressort de la version préliminaire du programme triennal d'immobilisations pour les années 90 à 92, dont le contenu définitif doit être rendu public aujourd'hui par l'Hôtel de Ville. Le document de travail dont La Presse a obtenu copie, et qui porte la date du 5 juillet, prévoit des investissements de \$722 millions au cours des trois prochaines années, dont près de \$250 millions en 1990. Ce budget représenterait une augmentation d'environ trois p. cent par rapport au programme d'immobilisations adopté pour les années 89-91. Les Montréalais n'en ont pas fini avec les rues en chantier: la part du lion, soit le tiers de ce budget de dépenses, doit en effet aller à la réfection des infrastructures. Durant la seule année 1990, ces travaux coûteront \$81 millions. C'est \$11 millions de plus que ce qui avait été prévu pour la même année au dernier budget triennal, et \$20 millions de plus que les dépenses faites à ce chapitre en 1989. Les sports La révision à la hausse la plus substantielle des prévisions de l'an dernier échoit toutefois au secteur «sportif et communautaire». En effet, le budget triennal 89-91 prévoyait des dépenses de \$8,7 millions dans ce domaine pour l'année 1990. Le nouveau programme d'immobilisations majore ces prévisions de 56 p. cent, en débloquent des crédits de \$13,6 millions pour les investissements sportifs et communautaires. Ces investissements comprennent notamment la continuation des travaux de réfection du réseau de piscines extérieures et du marché Maisonneuve. Plusieurs projets déjà mis en marche ou qui le seront d'ici peu

convergent vers la célébration du 350e anniversaire de Montréal. D'abord la place du 350e anniversaire, qui doit être construite sur la Pointe-à-Callières, dans le Vieux Montréal. Les travaux, qui doivent débiter en janvier 90, coûteront au total \$15 millions, dont \$10 millions seront payés par des subventions. Dès 1990, la Ville consacra \$400000 au réaménagement de la place Royale, où l'on dépensera au total un million de dollars. Un autre million, dont \$100000 l'an prochain, sera consacré à l'aménagement d'un espace vert sur le Champ de Mars. Le gros des efforts dans ce projet sera toutefois déployé en 1991. Le programme triennal prévoit également des dépenses municipales d'un peu plus d'un million de dollars, en 1990, pour la mise en valeur du Vieux Montréal et du Vieux-Port, en vertu de l'entente signée entre le ministère des Affaires culturelles et l'Hôtel de Ville. La réfection du toit de l'Hôtel de Ville occasionnera des dépenses d'un peu plus de \$800000 entre 90 et 92. La toiture et la maçonnerie de l'ancien Palais de justice doivent être elles aussi refaites avant les festivités, pour un coût total de \$3,5 millions. Même la croix du mont Royal brillera de feux tout neufs pour les fêtes du 350e : des dépenses de \$110000 sont prévues pour y installer un système d'éclairage à l'épreuve des intempéries. La Ville compte également délier un peu les cordons de la bourse du côté des espaces verts. Le programme triennal 90-92 prévoit des dépenses de \$37 millions à ce chapitre, soit cinq millions de plus que ce que prévoyait le budget «vert» pour les années 89-91. En 1990, les espaces verts auront droit à \$16,8 millions soit une majoration de plus de 30 p. cent par rapport aux prévisions du dernier budget d'immobilisations. Les dollars verts pleuvront entre autres sur le mont Royal, où l'on commencera à améliorer les voies d'accès (\$1,7 millions en trois ans), et où l'on réaménagera le belvédère de la voie Camilien-Houde ainsi que la place du Chalet, au coût total de \$3 millions. L'aménagement du fameux réseau vert montréalais aura droit à quatre millions de dollars entre 90 et 92. Le coût total du projet est évalué à \$19 millions. Il y en aura aussi pour l'île Saint-Hélène, où l'on prévoit planter des arbres et améliorer le «réseau vert» pour \$600000 au cours des trois prochaines années. Deux nouveaux parcs doivent voir le jour en périphérie du centre-ville: le parc des Amériques, dans le Plateau Mont-Royal, et le parc des Vétérans, dans le centre-sud. Facture totale: un million. Le parc Jarry aura droit pour sa part à un million de dollars en 1990. Des investissements majeurs auront également lieu au Jardin Botanique. Deux nouvelles maisons de la Culture, coûtant \$9 millions chacune, doivent être construites d'ici 1992: une dans Ahuntsic, l'autre dans Pointe-aux-Trembles. Côté développement industriel, la Ville prévoit débloquer \$100000 en 1991, pour l'aménagement d'un parc de haute technologie dans le secteur Crémazie-Papineau, en bordure de l'ancienne carrière Miron. On sait que Montréal compte bâtir un quartier à vocation mixte dans ce secteur dès la fermeture du site d'enfouissement, prévue pour 1994. Le coût total de l'aménagement d'un parc de haute technologie est estimé, dans le budget triennal 90-92, à \$6,5 millions.

Publication La Presse

Date 1989-09-14

Pages P. A-3

Select in Zotero [zotero://select/library/items/TLEF8HH4](https://zotero.org/select/library/items/TLEF8HH4)

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

[Logement] : Montréal se plaint des "économies de [Robert] Bourassa"

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé La Presse Élections, vendredi 15 septembre 1989 226 mots, p. B4 [Logement] : Montréal se plaint des "économies de [Robert] Bourassa" Gruda, Agnès Le responsable des dossiers d'habitation au comité exécutif de Montréal, M. John Gardiner, accuse le gouvernement Bourassa de faire des économies sur le dos de Montréal, en ne versant pas à la Ville sa contribution au programme de rénovation domiciliaire PARCQ. Une partie de ce programme fédéral-provincial - celle touchant les logements locatifs - a été abolie par Ottawa dans son dernier budget. Mais M. Gardiner estime que Québec devrait malgré tout maintenir sa contribution, et même suppléer au manque à gagner créé par la décision fédérale. La Ville s'attendait cette année à une contribution totale de près de \$18 millions en vertu de ce programme financé moitié-moitié par les deux gouvernements, dont environ \$16 millions dans le cadre du volet «locatif». Montréal a bien reçu une première tranche du paiement en avril, mais à la suite du dernier budget Wilson, le second versement a été amputé d'environ \$8 millions. Le gouvernement du Québec tente actuellement de convaincre Ottawa de revenir sur sa décision, mais en attendant, il retient sa propre contribution. Dans une lettre datée du 1er septembre, John Gardiner demande au ministre des Affaires municipales Pierre Paradis de ne plus attendre Ottawa et de verser sa part. «M. Paradis a lui-même reconnu l'importance capitale de ce programme, mais nous n'avons eu jusqu'à maintenant aucune assurance de sa volonté de maintenir ne serait-ce que l'actuelle contribution provinciale», a noté M. Gardiner dans un entretien tenu à sa demande avec La Presse. «En attendant, cet argent-là, ça devient des épargnes pour Québec», a-t-il ajouté. Si Ottawa ne change pas son fusil d'épaule, M. Gardiner estime que Québec devrait mettre sur pied son propre programme d'aide à la rénovation. «Je ne veux pas être pogné dans une chicane

fédérale-provinciale, mais il semble que ce ne serait pas compliqué d'effacer le mot fédéral dans le programme existant et de le garder tel quel», suggère-t-il.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-09-15
Pages P. B-4
Select in Zotero zotero://select/library/items/JEH6Y4V8
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

[Secteur public] : le flou péquiste

Type Article de journal
Auteur Alain Dubuc
Résumé La Presse Éditorial, vendredi 15 septembre 1989 581 mots, p. B2 [Secteur public] : le flou péquiste Dubuc, Alain Il est sans doute normal que M. Jacques Parizeau soit quelque peu cahoteux dans ses prises de position sur le conflit du secteur public, qu'il appuie les sanctions pour ensuite ne pas trop les appuyer, qu'il dénonce les grèves illégales pour ensuite ajouter des bémols, ou encore qu'il laisse son homme de main, Guy Chevrette, jeter ça et là de l'huile sur le feu. Le chef péquiste est en campagne, et il n'a pas à aider le gouvernement. Mais, ce qui est plus étonnant, c'est que M.Parizeau , qui veut devenir premier ministre, ne fasse pas profiter les Québécois de ses connaissances remarquables dans un des domaines qu'il maîtrise le plus. M. Parizeau fut un grand ministre des Finances et connaît donc par coeur les subtilités des équilibres budgétaires; il maîtrise également la complexité du processus de négociation, puisqu'il est l'un des principaux artisans du régime actuel; il est enfin très à l'aise avec les chiffres et a réussi, même s'il n'est pas au pouvoir, à mesurer très précisément le coût de ses promesses et l'ampleur de ses nouveaux impôts. Pourtant, ces nombreux talents semblent s'évanouir dès qu'il fait allusion aux offres faites aux employés de l'État. M. Parizeau cultive le flou et se borne à dire que les syndiqués devraient recevoir des hausses supérieures à l'inflation et qu'ils doivent profiter de l'enrichissement collectif. La marge entre ces deux balises est énorme. Plus que l'inflation, cela signifie des pourcentages de hausses de cinq p. cent. L'enrichissement collectif, qu'il mesure, contrairement à toutes les conventions, à partir du revenu personnel per capita, mènerait à des hausses annuelles supérieures à sept p. cent, soit plus que ce que les syndicats rêveraient d'avoir! Mais M. Parizeau évite soigneusement de prononcer le moindre chiffre, fuit comme la peste les pourcentages et les milliards, parce qu'il dit ne pas connaître l'importance des fonds de suppléance que le gouvernement a mis de côté pour régler les conventions. Le grand spécialiste de ces questions, en perdant ainsi la voix, ne permet pas aux électeurs d'avoir la moindre idée du cheminement et des éléments de solution d'un éventuel gouvernement péquiste dans le dossier qui a dominé la campagne électorale. Pourtant, si, malgré les sondages, le PQ remportait les élections, ce serait sans doute en bonne partie grâce à la crise du secteur public. Il serait donc utile, et même essentiel, de connaître la façon dont son gouvernement résoudrait l'impasse. Alain DUBUC Sus aux querelles de clochers La nouvelle a de quoi réjouir les contribuables de ce qu'il est convenu d'appeler le «Montréal métropolitain». Après 15 ans de tergiversations et de tiraillements, les autorités de la ville de Montréal, de la Communauté urbaine de Montréal, de Laval et de la Rive-Sud ont signé, mardi, un protocole d'entente créant l'Organisme régional de transport (ORT). Plutôt que de fusionner les trois commissions de transport existantes, on a créé une structure légère, visant à coordonner les activités communes des trois. C'est ainsi, par exemple, qu'il n'y aura plus qu'une seule tarification et que le métro sera considéré comme une entité régionale, s'étendant de la Rive-Sud à Laval en passant, bien sûr, par la majeure partie du territoire de l'île de Montréal. Bref, on a fini de se tirer dans les jambes. Du moins, dans ce domaine-là. Parce que, bien sûr, les querelles de clochers ne disparaîtront pas comme par enchantement. A preuve, lors de la conférence de presse annonçant l'entente, le maire désigné de Laval, Gilles Vaillancourt, qui tentera, en novembre, de se faire plébisciter par l'électorat, et celui de Montréal, Jean Doré, se sont affrontés sur la question de la construction d'un nouveau pont entre Laval et Montréal. M. Vaillancourt en veut un, tandis que M.Doré s'y oppose avec véhémence. Et puis l'entente sur le transport régional est muette sur le coût des projets qu'on veut réaliser. En fait, on renvoie la facture à Québec. Dans un tel contexte, on comprend la prudence du ministère québécois des Transports qui veut étudier plus à fond l'entente, avant de se prononcer. Mais la formule contient quand même son germe d'espoir: la cohésion sera toujours préférable aux affrontements stériles entre les diverses municipalités du territoire. Plus il y aura de cohésion entre les diverses composantes du Montréal métropolitain, mieux cela sera pour tout le monde. Une fois la formule rodée, on pourra peut-être l'étendre à d'autres secteurs. Notamment aux commissariats industriels. De façon à ce qu'une véritable politique de développement économique puisse s'élaborer dans la grande région de Montréal, sans que chaque partie du territoire tente de tirer la couverture de son côté. Une telle formule a l'avantage de coordonner, sans fusionner ou créer de superstructure trop lourde. La voie de l'avenir passe peut-être par là.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-09-15
Pages P. B-2
Select in Zotero zotero://select/library/items/VZCAGCW8
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

[Secteur public] : le flou péquiste

Type Article de journal
Auteur Pierre Vennat
Résumé La Presse Éditorial, vendredi 15 septembre 1989 272 mots, p. B2 [Secteur public] : le flou péquiste Vennat, Pierre La nouvelle a de quoi réjouir les contribuables de ce qu'il est convenu d'appeler le «Montréal-métropolitain». Après 15 ans de tergiversation et de tiraillements, les autorités de la ville de Montréal, de la Communauté urbaine de Montréal, de Laval et de la Rive-Sud ont signé, mardi, un protocole d'entente créant l'Organisme régional de transport (ORT). Plutôt que de fusionner les trois commissions de transport existantes, on a plutôt créé une structure légère, visant à coordonner les activités communes des trois. C'est ainsi, par exemple, qu'il n'y aura plus qu'une seule tarification et que le métro sera considéré comme une entité régionale, s'étendant de la Rive-Sud à Laval en passant, bien sûr, par la majorité du territoire de l'île de Montréal. Bref, on a fini de se tirer dans les jambes. Du moins, dans ce domaine-là. Parce que, bien sûr, les querelles de clochers ne disparaîtront pas comme par enchantement. A preuve, lors de la conférence de presse annonçant l'entente, le maire désigné de Laval, Gilles Vaillancourt, qui tentera, en novembre, de se faire plébisciter par l'électorat, et celui de Montréal, Jean Doré, se sont affrontés sur la question de la construction d'un nouveau pont entre Laval et Montréal. M. Vaillancourt en veut un, tandis que M. Doré s'y oppose avec véhémence. Et puis l'entente sur le transport régional est muette sur le coût des projets qu'on veut réaliser. En fait, on renvoie la facture à Québec. Dans un tel contexte, on comprend la prudence du ministère québécois des Transports qui veut étudier plus à fond l'entente, avant de se prononcer. Mais la formule contient quand même son germe d'espoir: la cohésion sera toujours préférable aux affrontements stériles entre les diverses municipalités du territoire. Plus il y aura de cohésion entre les diverses composantes du Montréal-métropolitain, mieux cela sera pour tout le monde. Une fois la formule rodée, on pourra peut-être l'étendre à d'autres secteurs. Notamment aux commissariats industriels. De façon à ce qu'une véritable politique de développement économique puisse s'élaborer dans la grande région de Montréal, sans que chaque partie du territoire tente de tirer la couverture de son côté. Une telle formule a l'avantage de coordonner, sans fusionner ou créer de super-structure trop lourde. La voie de l'avenir passe peut-être par là.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-09-15
Pages P. B-2
Select in Zotero zotero://select/library/items/RXLXT4RB
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

Montréal lance un S.O.S. à Québec et à Ottawa

Type Article de journal
Auteur Agnès Gruda
Résumé La Presse Nouvelles générales, vendredi 15 septembre 1989 334 mots, p. A3 Montréal lance un S.O.S. à Québec et à Ottawa Gruda, Agnès Même si ses sources de financement ne permettent pas à Montréal de mener de front tous les travaux qu'elle juge urgents, l'administration municipale n'a pas l'intention de refiler la facture aux contribuables, a assuré hier le président du Comité exécutif, M. Michael Fainstat. Ce dernier revient plutôt à la charge auprès de Québec et d'Ottawa, pour leur demander de s'acquitter en totalité de leur impôt foncier, ce qui ferait tomber quelque \$50 millions par an dans les coffres de la Ville. Selon M. Fainstat, pour pallier à ses besoins les plus criants, Montréal devrait dépenser \$1,5 milliard au cours des trois prochaines années. Or, le nouveau programme triennal d'immobilisations, que M. Fainstat a rendu public hier, prévoit des dépenses de \$731 millions pour les années 1990 à 1992. «Montréal est une vieille ville, a-t-il rappelé, ses infrastructures

datent d'un siècle. Nous faisons des efforts considérables, mais nous avons besoin d'un coup de pouce.» La version préliminaire du budget triennal d'immobilisations publiée hier dans La Presse prévoyait des dépenses de \$722 millions. La version définitive du document ajoute \$9 millions à ces projections. Près de la moitié de cette augmentation (\$4 millions) sera ajoutée aux prévisions de dépenses dans le secteur des espaces verts. Le budget de dépenses en immobilisations pour les trois prochaines années représente une augmentation de 4,2 p. cent par rapport aux investissements prévus pour 89-91. En 1990, la Ville compte investir \$250 millions, soit 11,5 p. cent de plus qu'en 1989. Selon l'administration municipale, Montréal a ainsi pris son «rythme de croisière», après avoir réalisé un bond appréciable l'an dernier, en augmentant ses investissements de 57 p. cent par rapport à 1988. Tout en s'engageant à dépenser plus sans augmenter l'impôt foncier, la Ville de Montréal tente du même souffle de réduire son taux d'endettement, qui ne représente plus que 17 p. cent, contre 20,5 p. cent il y a trois ans. Pour réaliser ce tour de force, la Ville mise sur le financement de plusieurs projets à même son budget d'exploitation, de façon à éviter les emprunts. Parmi les grands projets que Montréal compte réaliser au cours des trois prochaines années, on retrouve l'aménagement d'un parc de haute technologie en bordure de l'ancienne carrière Miron. Près d'un million de dollars sera consenti à ce projet de \$6,5 millions d'ici 1992. La Ville prévoit également entreprendre dès janvier prochain la réfection de l'ancienne gare Jean-Talon. L'aménagement du Jardin de Chine entraînera des dépenses de près de \$4 millions, qui s'ajouteront à deux autres millions de dollars en travaux au Jardin Botanique. L'administration compte aussi s'attaquer à la réalisation du square Berri, au centre-ville, et poursuivre la réalisation du «réseau vert», tout en menant de front plusieurs projets dans le Vieux Montréal.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-09-15

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/DAE62FAF

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

La Presse interroge les chefs ; la situation de Montréal s'est améliorée

Type Article de journal

Auteur Denis Lessard

Résumé La Presse Plus, samedi 16 septembre 1989 97 mots, p. B5 La Presse interroge les chefs ; la situation de Montréal s'est améliorée Lessard, Denis La situation économique de Montréal s'est améliorée sous le régime libéral, soutient le premier ministre Bourassa. «Le chômage y est maintenant inférieur à la moyenne québécoise», souligne-t-il, citant les plus récentes données de Statistique Canada. Le développement de la pétrochimie et de l'aéronautique - Bombardier, Pratt & Whitney - les parc technologiques à Saint-Laurent et à Laval, sont autant d'indices prometteurs pour l'avenir, soutient le premier ministre. Quant au problème du transport, la solution que proposera en fin de compte le ministre des Transports, Marc-Yvan Côté, devrait «faire consensus», prévoit M. Bourassa. Ce n'est pas parce qu'il y eu des échanges de mots entre M. Côté et le maire de Montréal, Jean Doré, que les relations entre le gouvernement et Montréal ne sont pas cordiales, a conclu le premier ministre.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-09-16

Pages P. B-5

Select in Zotero zotero://select/library/items/RHX42DY2

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

La Presse interroge les chefs ; mieux connaître les besoins de Montréal [en transport est une nécessité, selon Jacques Parizeau]

Type Article de journal

Auteur Denis Lessard

Résumé La Presse Plus, samedi 16 septembre 1989 120 mots, p. B4 La Presse interroge les chefs ; mieux connaître les besoins de Montréal [en transport est une nécessité, selon Jacques Parizeau] Lessard, Denis Il est plus que

temps qu'un ministre québécois des Transports vienne de Montréal, estime Jacques Parizeau. Pas question toutefois, si le PQ forme le gouvernement, de nommer un ministre responsable des dossiers de la métropole. Le cloisonnement des responsabilités au sein du gouvernement rendrait son pouvoir illusoire, estime le chef péquiste. «Montréal a pâti de l'incapacité de bouger des gouvernements», estime M. Parizeau qui prévoit que, sans coup de barre, le Sud-Ouest de l'île connaîtra bientôt les mêmes difficultés économiques que l'Est de la métropole. Quant au plan de transport proposé par le ministre Marc-Yvan Côté, il semble «avoir été fait par des gens qui ne connaissent pas Montréal». Selon lui, Québec a trop rapidement écarté du revers de la main - «sans études sérieuses» - le projet de tunnel proposé par le maire Jean Doré pour régler le problème de l'autoroute Métropolitaine.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-09-16

Pages P. B-4

Select in Zotero zotero://select/library/items/M4PAGBTA

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

La fleur et le pot

Type Article de journal

Auteur Claude Picher

Résumé La Presse Élections, lundi 18 septembre 1989 700 mots, p. B1 Économie La fleur et le pot Picher, Claude Encore une semaine avant la fin de la campagne; d'ici là, les promesses vont continuer de pleuvoir, et il est encore un peu tôt pour dresser un bilan de tout cela. Toutefois, au cours des dernières semaines, les deux partis y sont allés d'un certain nombre d'engagements. Plusieurs présentent un intérêt certain, malheureusement dilué par le flot des BPC de Saint-Basile, du plomb à Saint-Jean, du débat de chefs qui n'a jamais eu lieu, des grèves... A travers tout cela, est-il possible de distinguer quelles sont la meilleure et la pire promesse de la campagne, jusqu'à maintenant? Exercice forcément subjectif, chaque électeur ayant évidemment tendance à regarder cela à travers ses préférences politiques et ses préoccupations personnelles. Malgré tout, on peut certes dire que certains engagements se distinguent par leur originalité et leur cohérence, tandis que d'autres demeurent creux et imprécis. La fleur à Parizeau Si j'avais à donner un premier prix, il irait à Jacques Parizeau pour son projet de forcer les entreprises à faire davantage de recherche et de développement. Le Québec, à ce chapitre, fait figure de parent pauvre du monde industrialisé. Il existe ici un triste phénomène de sous-investissement des entreprises dans la recherche et le développement. Les deux partis sont d'accord là-dessus. La situation est empirée par la scandaleuse répartition des contrats fédéraux, massivement concentrés en Ontario. C'est d'autant plus inquiétant que la recherche et le développement, dans le monde où nous vivons, constitue une des clés de la croissance économique. Le chef du PQ propose d'imposer aux entreprises une contribution équivalente à un p. cent de leur masse salariale, et de consacrer cet argent à des activités de recherche et de développement. La notion d'entreprise englobe ici tous les employeurs, y compris le gouvernement. Seules seraient exclues de cette mesure les très petites entreprises, ainsi que celles qui font déjà des activités de recherche et de développement. Il va de soi que les milieux d'affaires rechignent, préférant l'approche libérale, fondée sur les crédits d'impôt et autres avantages fiscaux aux investisseurs. En bout de ligne, pour les citoyens, cela revient au même: à partir du moment où tout le monde s'entend sur la nécessité de faire plus dans ce dossier, que ce soient les entreprises qui refilent la note au consommateur ou le gouvernement qui finance le tout avec l'argent des contribuables, ce sont toujours les mêmes qui paient. La proposition péquiste a l'avantage d'être plus directe: chaque entreprise devra ou consacrer plus d'argent à la recherche (et elle y gagnera au change), ou contribuer à financer les activités de recherche (et c'est l'économie du Québec qui y gagnera). Elle a en outre le mérite de forcer Ottawa, par la bande, à contribuer davantage aux activités québécoises de recherche, puisque les contributions des employeurs sont déductibles des profits. Elle assure enfin à la recherche une source de financement beaucoup plus stable que les abris fiscaux. Le pot à Robert Bourassa A l'autre bout de l'échelle, si j'avais à donner une mauvaise note, elle irait à Robert Bourassa pour son engagement de mettre sur pied un «Comité interministériel pour le développement du Grand Montréal». L'idée consiste à réunir, à l'intérieur de cette nouvelle structure, les titulaires de ministères pouvant avoir une influence sur le développement économique de Montréal (Transports, Industrie et Commerce, Main-d'œuvre et Sécurité du revenu, Science et Technologie, par exemple). Pour reprendre le vocabulaire creux utilisé par les libéraux lors de l'annonce de cet engagement, «ce comité planifiera, supervisera et coordonnera l'action gouvernementale afin d'assurer une vision commune de développement». Le maire Jean Doré parle de «pas dans la bonne direction» et de «reconnaissance de l'importance de Montréal». Monsieur le maire est bien bon, et cette complaisance s'explique sans doute par son désir de ne pas alimenter la chicane avec Québec, qui fait tant de tort à l'économie montréalaise. C'est tout à son honneur. Mais, vu de plus près, l'«engagement»

libéral se limite à bien peu de chose. Nulle part, par exemple, il n'est question d'engagement financier. Déjà, on peut tiquer. Mais il y a plus: la promesse libérale est axée sur le développement du Grand Montréal, donc de la région. Cette approche ignore une réalité fondamentale. Si la région de Montréal tire de la patte, c'est à cause du cancer qui ronge la ville elle-même. Les banlieusards montréalais sont les Québécois qui affichent le plus haut revenu disponible par habitant et le plus bas taux de chômage. Ce n'est ni en Montérégie, ni à Laval, ni dans l'ouest de l'île, ni dans la couronne nord qu'il faut chercher les problèmes économiques, mais à Montréal même. Une stratégie qui néglige de considérer les écarts énormes entre Montréal et la banlieue est vide de sens. D'autre part, si, comme on le dit souvent, le passé est garant de l'avenir, les Montréalais n'ont pas de quoi être rassurés. Certes, dans l'esprit des libéraux, le nouveau comité devra travailler de concert avec les autorités municipales et autres acteurs. Dans la vraie vie, cela reste à voir. Ce comité, s'il avait été mis en place, disons, l'an dernier, aurait sans doute compté, entre autres, les puissants Marc-Yvan Côté et André Bourbeau. C'est tout dire... Attention aux conclusions faciles. Ces deux exemples ne démontrent aucunement que les promesses libérales sont toutes creuses, tandis que celles des péquistes sont toutes articulées. Beaucoup d'étudiants se réjouiront sans doute de la promesse de Jacques Parizeau de maintenir le gel des frais universitaires, mais il ne manque pas d'arguments pour contester la pertinence d'une telle mesure. Et Robert Bourassa a certainement pris au cours de la campagne des engagements originaux et chiffrés avec précision, comme celui d'accorder des avantages fiscaux aux investisseurs qui financeront des «projets moteurs».

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-09-18

Pages P. B-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/ZNJH2QYA

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

Les fumeurs financeront le Biodome

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé La Presse Nouvelles générales, mardi 19 septembre 1989 482 mots, p. A3 Les fumeurs financeront le Biodome Favreau, Mariane La perception des taxes spéciales pour le remboursement de la dette olympique sera prolongée d'environ six mois pour englober le coût du Biodome de Montréal qui remplacera le Vélodrome. En fait, les \$40 millions que le gouvernement Bourassa a promis à Montréal pour l'aménagement du Biodome en un musée vivant des sciences naturelles, proviendront du fonds spécial mis sur pied en 1977 pour éponger la dette olympique de Montréal. Les taxes qui alimentent ce fonds seront tout simplement maintenues au-delà du délai prévu de 1994 pour payer cette nouvelle «maison de la vie» que sera le Biodome, expliquait hier le maire Jean Doré. Ce fonds olympique spécial d'environ \$160 millions par an est alimenté d'une part par tous les fumeurs du Québec: la taxe sur les cigarettes rapporte quelque \$120 millions à ce fonds. De plus, les propriétaires montréalais sont astreints à une taxe spéciale que perçoit la ville et qui compte pour \$40 millions de la cagnotte. Ce fonds spécial sert à éponger le déficit des installations olympiques et à les parachever (comme le mât et la toile du stade). La dette olympique doit théoriquement s'éteindre en 1994 (ou 1995 selon d'autres sources). Mais le maire Doré signale que Québec prolongera de cinq ou six mois la perception des taxes olympiques pour financer le Biodome. En fait, indique-t-il, c'est un coût relativement bas que les \$40 millions prévus pour le Biodome. On s'en tirera à ce prix parce que le bâtiment actuel ne demandera que peu de modifications et possède déjà des équipements requis pour le Biodome (comme des compresseurs pour le froid). On y conservera les gradins pour créer des montagnes mais on enlèvera les sièges et la piste. Jardin du 21^{ème} siècle M. Pierre Bourque, directeur du Jardin Botanique et responsable municipal du nouvel équipement, présente le Biodome comme le «premier jardin du 21^e siècle». On y retrouvera quatre des grands habitats de la terre avec leur faune et leur flore particulière. Son ouverture est prévue le 24 juin 1992, l'année du 350^e anniversaire de fondation de Montréal. Le Biodome devrait faire ses frais après la première année, indique le maire Doré. La ville en absorbera les coûts d'exploitation mais sera libérée de ceux de l'Aquarium et du zoo du parc Angrignon qui seront alors fermés. Le tarif d'admission au Biodome sera relativement modeste: \$7,50. Et l'on promet des heures de découvertes et de plaisir dans la forêt tropicale, la forêt boréale, l'estuaire du Saint-Laurent ou l'arctique qui seront peuplés d'oiseaux et d'animaux, de poissons et mammifères marins. Montréal compte développer une expertise unique grâce à cet équipement. Et l'on s'attend à ce que les écoliers, tout comme les scientifiques, se penchent avec intérêt sur les merveilles du futur Biodome et y étudient les divers spécimens. En attendant, on peut explorer la maquette et les dessins du Biodome exposés dans le hall de l'hôtel de ville pour avoir un avant-goût de cette maison de la vie. Eléphant vert Le Biodome a soulevé des questions au conseil municipal, hier soir. Le conseiller indépendant Pierre Yves Melançon a voulu savoir pourquoi l'administration Doré n'a fait aucune consultation publique sur l'emplacement d'un tel équipement, et

pourquoi le conseil municipal n'en a jamais été saisi. «Parce qu'on n'a pas d'argent à débours», a répliqué le maire. De son côté, Nick Auf der Maur, du Parti civique, demande ce qui peut bien justifier une telle dépense. Le président du comité exécutif a chaudement défendu ce projet, assurant qu'on convertit un éléphant blanc en un projet valable qui attirera l'attention internationale. Pour M. Auf der Maur, on ne fait que mettre un éléphant vert dans un éléphant blanc. Enfin, le maire rappelle qu'on dote ainsi l'Est de Montréal d'un équipement moteur pour le tourisme.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-09-19

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/2DEN7UI4

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

La "quête du pouvoir" doit primer le "travail administratif" en 90 ; "Nous constituons certainement la meilleure administration que la Ville ait jamais eue", soutient un document du RCM

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé La Presse Nouvelles générales, mercredi 20 septembre 1989 394 mots, p. A6 La "quête du pouvoir" doit primer le "travail administratif" en 90 ; "Nous constituons certainement la meilleure administration que la Ville ait jamais eue", soutient un document du RCM Gruda, Agnès Le Rassemblement des citoyens de Montréal met la pédale douce sur les consultations publiques et prend résolument un virage «partisan», en prévision de son prochain rendez-vous avec l'électorat montréalais, qui aura lieu en novembre 1990. «L'enjeu de l'année, c'est le pouvoir», constate avec candeur un document soumis aux conseillers du RCM par le comité de coordination du caucus, lors d'un récent week-end de réflexion. Cette traditionnelle réunion de famille s'est tenue à huis clos, les 8, 9 et 10 septembre. Pour se lancer dans le champ de bataille, le caucus estime que «l'aspect politique et partisan» de l'action des conseillers doit maintenant primer sur leur «travail administratif». C'est sans trop de complexes que l'aile «parlementaire» du RCM part à l'assaut des urnes: «Nous constituons certainement la meilleure administration que la Ville ait jamais eue», dit le document. Et s'il y en a qui entretiennent encore des doutes à ce sujet, c'est la faute aux «défaillances» survenues dans la «gestion politique» des dossiers, précise-t-on au paragraphe suivant. Au cours des 14 prochains mois, les conseillers du RCM comptent donc prévenir les dérapages malencontreux en soignant davantage leurs relations publiques et en favorisant la cohésion des troupes. «Plus que jamais, il faut éviter toute erreur politique et ne faire que des bons coups», suggère le document. Mais encore? Les commissions permanentes du conseil, une création du RCM où les conseillers se partagent les grands dossiers montréalais, seront les premières à pâtir de cette offensive électorale. Le document du caucus propose en effet de «limiter» leurs activités, surtout en ce qui concerne les consultations publiques, qui devront être orchestrées en fonction de leur rentabilité électorale. Ainsi, précise-t-on dans le document, «les commissions permanentes devraient limiter leur plan de travail aux consultations qui sont jugées nécessaires politiquement». Et c'est aux comités du caucus qu'il appartiendra de choisir «judicieusement» les sujets de consultation, «en fonction de leur impact politique». Et qu'advient-il des comités-conseils d'arrondissement, l'autre grande réalisation du RCM? Attention: ils risquent de donner lieu à des embuscades ennemies d'ici les élections, craint le caucus. Déjà, «l'opposition a commencé à utiliser démagogiquement ces tribunes». Le caucus songe donc à se doter d'outils pour faire face à une opposition «plus organisée», prête à investir les CCA. Pour compliquer davantage cette mission délicate, le caucus se demande comment les conseillers du RCM pourraient utiliser les comités-conseils pour «mettre en valeur» leurs projets et... eux-mêmes. Tout cela sans «fausser» le processus des consultations, qui constituera la principale vitrine du RCM dans les quartiers au cours des prochains mois, prévient-on. En gardant toujours en vue le cap électorale, le caucus du RCM envisage d'autre part de redéfinir le rôle de leader parlementaire, qui échoit actuellement à John Gardiner. Son mandat a jusqu'à maintenant été plutôt flou, et «sous-évalué», affirme le caucus. En vertu de la redéfinition proposée, John Gardiner deviendrait en quelque sorte la courroie de transmission des informations entre les diverses instances politiques de l'administration Doré et les conseillers de la base.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-09-20

Pages P. A-6

Select in Zotero zotero://select/library/items/LP2RVVAQ

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

Bout de parc cédé

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé La Presse Favreau, Mariane Le conseil municipal a décidé, hier, de vendre à un particulier une parcelle d'un parc de Rivière-des-Prairies qui jouxte son terrain. Ceci, dans le but de lui assurer la tranquillité. Or, l'heureux bénéficiaire de cette transaction inhabituelle contribue à la caisse du RCM depuis au moins trois ans, a révélé hier le conseiller indépendant Pierre Goyer. Et qui plus est, c'est dans le district de M. John Gardiner, responsable des questions d'aménagement urbain, qu'il a versé sa contribution de 1987 au montant de \$500, a-t-il indiqué. Aurait-il pour cela joui d'un traitement de faveur? En 1986 et 1988, c'est respectivement \$750 (le maximum permis) et \$300 que l'acheteur, M. G. DiLorio, a versés à la caisse du RCM dans le district de Rivière-des-Prairies. Mais en 1987, il versait \$500 dans Ville-Marie, représenté par M. Gardiner. «Cette vente a été adoptée par le comité exécutif de la ville sur recommandation de nos services», a précisé M. Gardiner, piqué par les remarques de son collègue. «La vente se fait selon les règles.» Le maire Doré a pour sa part rappelé que les contributions aux partis politiques sont faites au parti comme tel et non au conseiller du district, et ne le lient en rien. «Est-ce qu'on serait incapable de faire une transaction ou d'accorder un contrat quand on a affaire à un bienfaiteur du parti?» L'esprit et la loi sont respectés, assure-t-il. L'objet du litige est un lot en pointe de 2000 pieds carrés vendu pour \$20300, prix conforme au marché. L'acheteur, M. DiLorio, veut assurer sa tranquillité et sa sécurité, compte tenu de l'accès piétonnier utilisé le long de sa propriété dans la continuité de l'avenue Pierre-Blanchet. Le service de l'Habitation reconnaît le bien-fondé de la transaction et estime que la faible superficie en cause ne sera pas un handicap majeur au respect de l'intégrité du parc. Le service des parcs n'y voit pas non plus d'inconvénient, apprend-on dans les documents. Toutefois, en septembre 1987, le service d'urbanisme avait refusé cette vente, estimant que ce serait «privilégier un individu par rapport à l'ensemble des citoyens». Le conseiller Goyer reprend cet argument à son compte et trouve «imbécile et incohérent» de vendre du terrain municipal à un particulier plutôt que de procéder par bail emphytéotique. Et dans le cas présent, il estime qu'il aurait été facile de créer un obstacle naturel (plantation, talus ou même clôture) pour assurer la tranquillité du citoyen. Le conseil municipal s'est aussi penché sur le Plan triennal d'immobilisations. Le caucus des conseillers indépendants l'a passé au crible, lui reprochant d'être basé sur une mauvaise analyse des véritables problèmes. Il reproche également à l'administration de n'avoir pas fait participer les commissions du conseil à l'élaboration de ce plan d'investissements de \$731 millions.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-09-20

Pages P. A-4

Select in Zotero zotero://select/library/items/IFWG7KU7

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

Montréal demande que Québec finance 75 p. cent du coût d'achat de nouveaux autobus

Type Article de journal

Auteur Jean-Paul Charbonneau

Résumé La Presse Nouvelles générales, mercredi 20 septembre 1989 347 mots, p. A5 Montréal demande que Québec finance 75 p. cent du coût d'achat de nouveaux autobus Charbonneau, Jean-Paul Le ministre des Transports, Marc-Yvan Côté, est sur le point d'annoncer qu'il entérine le protocole d'entente intervenu la semaine dernière entre les élus municipaux de la région de Montréal relativement à la création d'un Organisme de transport régional (ORT). Diverses sources, à Montréal, à Laval et à Québec, font état du fait que les pourparlers achoppent principalement sur la question d'immobilisation. Dans un document secret remis au ministre, on souligne que Québec financera à 75 p. cent l'achat de nouveaux autobus pour rajeunir la flotte de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal. Le gouvernement se dit prêt à payer 60 p. cent. En d'autres mots, le maire Doré veut que Québec revienne à la politique mise de côté il y a trois ans qui était de subventionner les sociétés de transport à 75 p. cent pour l'achat d'autobus. Durant toute la journée hier, le maire Jean Doré a multiplié les conversations avec le bureau du premier ministre Bourassa et avec celui du ministre Côté. Les présidents de la Communauté urbaine de Montréal et de la Société de transport de la CUM ont eux

aussi participé à des discussions. Pour ce qui est du prolongement du métro jusqu'au boulevard Saint-Martin, à Laval, et à Montréal-Nord, la modernisation du train de banlieue Montréal-Deux-Montagnes et la disparition de la double tarification pour les usagers de Laval et de la Rive-Sud qui empruntent le métro, le ministre Côté serait d'accord avec les signataires du protocole d'entente. Pour que l'ORT - souhaité par le ministre Côté - voie le jour, il faut que Québec accepte toutes les demandes des édiles de la région de Montréal. Dans l'intérêt du gouvernement Un proche collaborateur du ministre des Transports a confié à La Presse que des fonctionnaires travaillaient à la rédaction de certains documents. Quelques heures plus tard, un autre porte-parole du ministre Côté a déclaré que les parties étaient très près d'une entente. Le ministre sera dans la région de Montréal aujourd'hui et demain et il aimerait bien convoquer une conférence de presse pour annoncer qu'il endosse le protocole d'entente créant l'ORT. «C'est dans notre intérêt de faire cette annonce le plus tôt possible, mais je pense pas que quelque chose se produise aujourd'hui. Demain, peut-être», a ajouté notre interlocuteur. Du côté de l'hôtel de ville de Montréal, un proche collaborateur du maire Doré a précisé que ce dernier n'avait pas l'intention de lâcher car il ne reste pas réellement grand chose pour que tout le monde soit satisfait. Vendredi, les maires Jean Doré, Gilles Vaillancourt (Laval), Roger Ferland (Longueuil) et d'autres représentants de la région de Montréal ont rencontré le ministre Côté. La réunion s'est bien déroulée, et lorsque le moment est venu de se quitter tous étaient encore convaincus que le prolongement du métro à Laval et à Montréal-Nord ainsi que la modernisation du train de banlieue Montréal-Deux-Montagnes seront choses faites dans six ans au plus tard.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-09-20
Pages P. A-5
Select in Zotero zotero://select/library/items/EWN32JEV
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

[Montréal] : l'opposition dénonce le document "électoral" du RCM

Type Article de journal

Résumé La Presse Nouvelles générales, vendredi 22 septembre 1989 283 mots, p. A5 [Montréal] : l'opposition dénonce le document "électoral" du RCM Les conseillers de l'opposition n'ont pas manqué de s'indigner, hier, à l'assemblée du conseil municipal de Montréal, de la teneur d'un document invitant les élus du RCM à mettre l'accent sur l'aspect partisan de leur travail en cette année pré-électorale. Ce document, révélé par La Presse mercredi, a été étudié par les conseillers membres du RCM lors de leur fin de semaine de réflexion, il y a 10 jours. «Est-ce qu'on veut brimer les commissions du conseil, en limitant leurs consultations à celles qui ont un aspect politiques?», a demandé le conseiller indépendant Marvin Rotrand. Citant un passage du texte, le conseiller Pierre Goyer demande comment concilier les besoins du RCM et ceux de la population puisque les «sujets de consultation seront judicieusement choisis en fonction de leur impact politique». Les conseillers Boskey et Melançon ont eux aussi tenté de savoir comment le travail des conseillers et celui des comités conseil d'arrondissement pourront conserver tout leur sens avec une telle approche partisane. Et surtout, le caucus des conseillers indépendants a voulu amener le président du comité exécutif, M. Michael Fainstat, à prendre position sur le document émanant de sa formation politique, lui demandant s'il ne s'en scandalisait pas. Il est évident pour eux que cette approche lie l'administration municipale et risque d'entamer la confiance de la population à son égard. La réponse était facile pour M. Fainstat (qui fait aussi partie du caucus des élus du RCM): «Il ne s'agit pas d'un document du comité exécutif de la ville, ni d'un document du conseil municipal. C'est un document interne qui ne lie aucunement l'administration. Je n'ai pas l'intention de le commenter.» Il a ajouté que c'est au conseil de décider des plans d'action des commissions municipales. Quant à la conseillère Diane Barbeau, présidente du caucus RCM, elle a expliqué à La Presse que certaines formulations du document étaient peut-être un peu gauches. Par ailleurs, les conseillers municipaux ont longuement ovationné le maire Doré, puis le président de la STCUM, Robert Perreault (également vice-président du comité exécutif de la ville) pour la création de l'Organisme régional de transport Laval-Montréal-Rive-Sud qui s'est concrétisée hier, financement à l'appui. Pour le maire Doré, les ententes intervenues vont tout à fait dans le sens des priorités de son administration et démontrent un net parti-pris en faveur du transport en commun.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-09-22
Pages P. A-5
Select in Zotero zotero://select/library/items/VBWQSS3M
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56

Quality report

- Item has no authors

Pistes cyclables dans la région de Montréal] : construction du chaînon manquant du cyclisme

Type Article de journal

Résumé La Presse Nouvelles générales, vendredi 22 septembre 1989 184 mots, p. A5 Pistes cyclables dans la région de Montréal] : construction du chaînon manquant du cyclisme Les cyclistes de la région métropolitaine ont reçu hier une bonne nouvelle: le «chaînon manquant» qui permettra de relier le réseau des pistes cyclables de l'île de Montréal au réseau de la Rive-Sud va être construit, au coût de \$550000. Mme Léa Cousineau, responsable des loisirs et du développement communautaire au comité exécutif de la ville de Montréal, l'a annoncé hier, en compagnie du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, M. Yvon Picotte. Pour réaliser ce lien asphalté d'un demi-kilomètre de long, Québec a débloqué \$250000 et la ville de Montréal \$300000. La piste cyclable nécessitera des travaux de soutènement sur la partie de la piste qui longera le fleuve et la construction d'une passerelle de 150 mètres de long. Le chaînon manquant permettra aux cyclistes de passer de l'extrémité est de l'île Notre-Dame à la piste actuelle de la Voie maritime, située sur la Rive-Sud, en longeant les bretelles d'accès au pont Victoria, le long des écluses. Pour Léa Cousineau, le lien avec la Rive-Sud vient combler une lacune majeure du réseau de voies cyclables de la région montréalaise. La construction de la passerelle débutera le 1er novembre. Les appels d'offres sont déjà lancés et la piste doit être inaugurée le 1er juin 1990. Les représentants du Monde à bicyclette, de Vélo Québec, des organisateurs du Tour de l'île, ont fait étalage, par leurs applaudissements nourris, de la satisfaction de tout ce qui pédale dans la région, se félicitant du même coup d'avoir gagné une autre piste cyclable sur l'estacade du pont Champlain.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-09-22

Pages P. A-5

Select in Zotero zotero://select/library/items/EXXDRF2Y

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

Quality report

- Item has no authors

Un lien cyclable entre la Rive-Sud et Montréal

Type Article de journal

Résumé La Presse Sports, vendredi 22 septembre 1989 153 mots, p. 11 Un lien cyclable entre la Rive-Sud et Montréal La responsable des loisirs et du développement communautaire à la ville de Montréal, Mme Léa Cousineau, a annoncé hier que le printemps prochain, les cyclistes pourront profiter d'un lien cyclable sécuritaire entre la Rive-Sud et Montréal. Il s'agit d'une réalisation combinée de la Ville de Montréal, qui injectera \$300000 dans ce projet de \$550000, du Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et des groupes promoteurs de cyclisme. Par l'extrémité ouest de l'île Notre-Dame ils pourront emprunter la nouvelle passerelle de 150 mètres et longeront ensuite les bretelles d'accès au pont Victoria pour finalement rejoindre la piste actuelle de la Voie Maritime située sur la rive-sud. Cet aménagement permettra ainsi aux cyclistes de poursuivre leur trajet sur la voie maritime ou encore d'emprunter le réseau cyclable des municipalités riveraines. Il s'agit pour Mme Cousineau de combler ainsi une lacune majeure du réseau des voies cyclables de la région montréalaise. La construction de la passerelle débute le 1er novembre et elle ouvrira le 1er juin prochain. Après l'annonce de la piste cyclable reliant le Mont-Royal au parc Maisonneuve par la rue Rachel, on a aussi prévu un investissement de \$3 millions d'ici 1992 pour le développement, la réfection et la signalisation des pistes cyclables au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-09-22

Pages P. 11

Select in Zotero zotero://select/library/items/PYCV7SH3

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

Quality report

- Item has no authors

La STCUM hausse ses tarifs

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé La Presse Nouvelles générales, vendredi 22 septembre 1989 522 mots, p. A1 La STCUM hausse ses tarifs Gruda, Agnès A compter du 1er janvier prochain, le tarif régulier de la Société des transports de la CUM connaîtra une hausse substantielle, passant de \$1,05 à \$1,25, soit une majoration de 23 p. cent. En revanche, l'augmentation du prix de la carte mensuelle suivra le rythme de l'inflation. La nouvelle grille tarifaire, adoptée hier soir par le conseil d'administration de la STCUM, prévoit en effet faire passer de \$31 à \$32,75 le prix de la CAM, ce qui constitue une hausse de 5,6 p. cent. Quant au prix des tickets en carnet, il augmentera d'environ sept p. cent. Les billets seront vendus en grappes de six, pour la somme de \$6, alors qu'il en coûte actuellement \$7,50 pour une série de huit tickets. Le tarif réduit, dont bénéficient les étudiants, les enfants et les personnes âgées, passera de 50 à 55 cents, pour un passage payé en espèces. La carte mensuelle coûtera \$12,50, soit 50 cents de plus qu'actuellement. Et le carnet de six tickets sera vendu \$2,60, contre \$2,50 selon le tarif en vigueur aujourd'hui. Dans l'ensemble, ces hausses de tarifs sont plus fortes que celles subies par les usagers de la STCUM en janvier 1989, et qui s'élevaient à 4,4 p. cent en moyenne. En faisant absorber l'an prochain le gros de l'augmentation aux passagers «occasionnels», la STCUM a voulu promouvoir l'utilisation régulière du transport en commun, a expliqué hier la pdg de la société, Mme Louise Roy. Selon elle, une hausse de 20 cents du droit de passage régulier ne devrait pas se traduire par une baisse de clientèle, puisque les trois quarts des usagers de la STCUM achètent la carte mensuelle. La société de transport subit déjà une chute d'achalandage d'environ un p. cent par an, depuis cinq ans. La tendance s'est poursuivie en 1989. La STCUM compte d'autre part «assouplir», à compter de janvier, l'utilisation des correspondances, a mentionné Mme Roy. Actuellement, celles-ci doivent être présentées sur le lieu de correspondance, ne sont valides que pendant 60 minutes, et ne peuvent être utilisées que dans une direction. Les nouvelles modalités, qui demeurent cependant à être précisées, prévoient faire passer à 90 minutes la durée de vie d'une correspondance, qui pourra être utilisée dans n'importe quelle direction, même sur un trajet aller-retour. L'adoption des nouveaux tarifs de la STCUM coïncide avec la naissance de l'Organisme régional de transport (ORT), qui a fixé à \$42 le prix d'une carte mensuelle régionale, valide à Laval, sur la territoire de la CUM et sur la Rive-Sud. Cette carte permettra aux banlieusards de réaliser des économies appréciables. Ainsi actuellement, les usagers qui achètent une carte mensuelle de la Société de transport de Laval et de la STCUM doivent déboursier \$66 par mois. A compter de janvier, il leur en coûtera \$24 de moins. La STCUM a également adopté hier de nouveaux tarifs pour ses trains de banlieue, en harmonie avec l'accord intervenu avec Laval et la Rive-Sud. Il n'y aura plus que deux zones de tarifs, au lieu de quatre, pour les trains de banlieue sur le territoire de la CUM. Les droits de passage mensuels seront respectivement de \$32,75 et de \$42. C'est le sourire au lèvres que le président du conseil d'administration de la STCUM, M. Robert Perreault, a présenté le budget 90 de la société de transport, qui a été également adopté hier soir. Celui-ci sera en effet grandement allégé par l'entente signée plus tôt dans la journée entre les sociétés membres de l'organisme régional de transport et Québec. En vertu de cette entente, la STCUM recevra quelque \$18 millions par an, dès 1990, à titre de compensation pour les effets de débordement, c'est-à-dire le coût du service offert aux passagers venant de l'extérieur de son territoire. Cette compensation permettra à la STCUM d'effacer le déficit dû aux effets de débordement, et qui avait été estimé à \$12 millions l'an dernier. L'accord paraphé dans la journée d'hier «ne fait pas flotter la STCUM dans un nirvana financier, mais lui permet d'envisager l'avenir avec plus de sérénité», a dit M. Perreault, qualifiant l'entente d'historique. Le budget 1990 de la STCUM sera de \$618 millions, soit une hausse de 6,9 p. cent par rapport à l'année précédente. Un p. cent du budget, soit \$6 millions, sera consacré au développement des services de la société de transport. L'aménagement d'une nouvelle voie réservée sur le boulevard Pie-IX coûtera \$700000, tandis que le transport adapté bénéficiera d'une injection de \$800000. La STCUM compte également offrir un nouveau service de taxi collectif, dont la mise en place entraînera des dépenses de \$100000 l'an prochain.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-09-22

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/KA94E923

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

L'idée d'une autoroute souterraine mérite examen, estime [Jacques] Parizeau

Type Article de journal

Auteur André Pépin

Résumé La Presse Élections, vendredi 22 septembre 1989 531 mots, p. B1 L'idée d'une autoroute souterraine mérite examen, estime [Jacques] Parizeau Pépin, André RIMOUSKI -- Le chef péquiste Jacques Parizeau trouve très intéressante l'idée du maire Jean Doré, de Montréal, de construire un tunnel pour solutionner l'épineux problème de l'autoroute métropolitaine. «Cette idée mérite d'être examinée. Le ministre Marc-Yvan Côté a repoussé cette suggestion en affirmant que cela coûterait \$2 milliards, ce qui a fait bondir les gens. Mais aucune étude n'a été faite, il faut au moins regarder de plus près, comme le suggère la Chambre de commerce de Montréal.» a déclaré M. Parizeau, en dévoilant hier ses engagements dans le domaine des transports. Le chef péquiste, sans rejeter carrément le plan de transport proposé l'an dernier par les libéraux, souhaite revoir l'ensemble de ce dossier pour s'assurer que les bonnes décisions sont prises. «Prenons l'exemple du métro à Laval. M. Bourassa affirme qu'il est pour, mais il ne peut dire quand il le fera, son coût, les endroits où ce métro se rendra», a dit le chef péquiste, précisant qu'un plan de transport ne doit pas être une religion, une série d'idées imposées par le gouvernement. En tournée sur la Côte-Nord et dans le Bas-Saint-Laurent, M. Parizeau a accusé le gouvernement libéral d'avoir laissé le réseau routier dans un état lamentable depuis 4 ans. Il s'appuie en autres sur les récentes déclarations du ministre Marc-Yvan Côté qui admet qu'un effort considérable doit être fait immédiatement. Le chef péquiste s'est donc engagé à consacrer un budget supplémentaire de \$370 millions au seul chapitre de l'entretien du réseau et ce, dans un premier mandat. Les grands axes Il a par ailleurs pris des engagements précis concernant les grands axes routiers devant relier les régions aux grands centres. Le PQ s'engage, s'il forme le prochain gouvernement à: entreprendre immédiatement les travaux nécessaires pour que soit complétée l'autoroute 50 de Masson à Montréal dans un délai de quatre ans. A défaut d'une entente avec le gouvernement fédéral à ce sujet, le PQ s'engage à compléter le tronçon Masson-Montebello. Dans l'une ou l'autre des hypothèses, c'est environ \$25 millions par an, pendant trois ans et \$15 millions la dernière année, qu'investirait un gouvernement péquiste. Jacques Parizeau rappelle que le premier tronçon de cette route, reliant Hull à Masson, a été réalisé par le PQ; le PQ s'engage également à entreprendre immédiatement les travaux pour que soit complété, en quatre ans, le tronçon de l'autoroute 20 entre Bic et Cacouna. Souhaitant également une participation significative du gouvernement fédéral (50 p. cent), M. Parizeau s'engage pour un peu plus de \$40 millions à ce sujet; le PQ s'engage enfin à consacrer près de \$90 millions, en quatre ans, pour compléter l'autoroute 70 entre Jonquière et La Baie et réaliser le prolongement de l'autoroute 73, jusqu'à la barrière sud du Parc des Laurentides. Les engagements dans le réseau routier représentent des coûts budgétaires de \$591 millions additionnels, en quatre ans. Au chapitre du développement régional, les budgets actuels seraient majorés de \$40 millions, en quatre ans. Les BPC En soirée à Rimouski, M. Parizeau a fait une charge virulente contre Tommy D'errico, l'ancien trésorier du Parti libéral, «au centre de cette toile d'araignée du patronage pour distribuer des contrats.». Le chef péquiste a denouveau réclasmé une enquête publique dans cette affaire Plus tôt, il s'était arrêté à Baie Comeau, sans faire la moindre allusion à la fameuse saga des BPC, entreposés à Manic 2, après avoir fait la navette entre Saint-Basile-le-Grand, l'Angleterre et la Côte Nord. M. Parizeau s'est plutôt rendu sur le site de l'usine Reynolds, où l'on procède à un important agrandissement. «L'usine de Baie Comeau a été la première à profiter de notre politique de réduction des tarifs d'électricité. Le comté de Saguenay a élu un député péquiste dès 1970», a rappelé le chef du PQ. L'affaire des BPC ne préoccupe plus dans la région, admet lui-même le candidat péquiste, M. Carol Guay. «Les libéraux sont venus en nombre. Une douzaine de députés et ministres, multipliant les promesses pour conserver le comté», explique M. Guay, qui admet que la lutte est très dure. M. Parizeau n'a pas longuement commenté le sondage Sorecom qui montre que plus de 50 p. cent des Québécois souhaitent un changement profond de gouvernement pour le Québec. «Cela montre qu'une étape est franchie. Des libéraux, ce qui est souhaitable, ne rejettent plus l'idée», a dit M. Parizeau.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-09-22

Pages P. B-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/QTRLTP5X

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

\$600 millions engagés dans l'amélioration du transport en commun [dans la région de Montréal]

Type Article de journal

Auteur Jean-Paul Charbonneau

Résumé La Presse Nouvelles générales, vendredi 22 septembre 1989 297 mots, p. A2 \$600 millions engagés dans l'amélioration du transport en commun [dans la région de Montréal] Charbonneau, Jean-Paul Plus de \$600 millions seront investis pour prolonger le métro à Laval et à Montréal-Nord, avec la construction de 10 nouvelles stations, et pour moderniser le train de banlieue Montréal-Deux-Montagnes. Les travaux de construction du prolongement du métro débiteront en 1991, tandis que la modernisation du train de banlieue sera terminée pour 1993. Dans Laval, le métro sera en opération dans cinq ans. Les maires de la région de Montréal et le ministre des Transports, Marc-Yvan Côté, en ont donné l'assurance hier au cours d'une conférence de presse où l'invité d'honneur était le premier ministre Robert Bourassa. Le gouvernement s'est engagé à payer à 100 p. cent le financement des infrastructures pour ces réalisations. Et il participera aussi au financement du nouvel Organisme régional de transport (ORT) par l'octroi d'une contribution annuelle - et indexée - de \$25 millions. L'ORT coordonnera le transport en commun dans les territoires couverts par les sociétés de transport de la Communauté urbaine de Montréal, de Laval et de la Rive-Sud. Autoroute Métropolitaine Le maire Jean Doré et le ministre Côté ont profité de l'occasion pour s'entendre sur la réalisation d'une étude de faisabilité relativement au projet de convertir l'autoroute Métropolitaine en une autoroute souterraine. Pour les élus municipaux et provinciaux, il s'agit d'une entente historique qui devrait régler, du moins l'espère-t-on, tous les problèmes de transport en commun pour au moins 10 ans. «Il n'est pas question d'augmenter les coûts du transport en commun; au contraire, cette entente réduit le coût pour l'usager tout en augmentant la qualité du service», a souligné le premier ministre. «Cette entente est déterminante pour l'avenir de la région de Montréal. Elle va réduire l'engorgement, diminuer la pollution et augmenter la qualité de vie», a expliqué le maire Doré. Par cette entente, les élus municipaux s'engagent à mettre en place une tarification selon la distance lorsque tous les futurs équipements seront disponibles. Ils se sont également entendus pour procéder à une analyse coûts-bénéfices des projets suivants: le prolongement de la ligne de métro 4 de Longueuil vers Saint-Hubert, et de la station Berri-UQAM vers Brossard via le centre-ville de Montréal; le prolongement de la ligne 5 vers Anjou; le prolongement de la ligne 7 ouest vers Laval et la réalisation de la ligne 8 pour desservir l'extrême est de l'île de Montréal. Le conseil d'administration de l'ORT est composé de 13 élus. Chaque société de transport - STCUM, STRSM et STL - conserve son autonomie. Et, si un arrêt de travail venait perturber l'une d'elle, les deux autres ne seraient pas touchées.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-09-22

Pages P. A-2

Select in Zotero <zotero://select/library/items/83887VQQ>

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

Les problèmes de Montréal échappent surtout aux libéraux, selon le RCM

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé La Presse Élections, samedi 23 septembre 1989 258 mots, p. G2 Les problèmes de Montréal échappent surtout aux libéraux, selon le RCM Gruda, Agnès Les candidats des principaux partis politiques qui briguent les suffrages dans les 25 circonscriptions montréalaises ne sont généralement pas au fait des problèmes de la métropole, et ne proposent aucune solution adéquate pour y remédier. Cette méconnaissance est particulièrement criante chez les candidats libéraux. Voilà les principales conclusions tirées d'un sondage effectué au cours des deux dernières semaines par le Rassemblement des citoyens de Montréal, qui demandait aux candidats de faire connaître leurs engagements en matière de développement économique, de transport en commun, d'habitation et de fiscalité municipale. Les résultats de ce tour d'horizon ont été rendus publics hier en conférence de presse. Selon le président du RCM, M. Jacques Desmarais, les candidats libéraux ont donné des réponses «vraiment insuffisantes», tout en se montrant indifférents devant les dossiers montréalais: seulement cinq des 19 candidats contactés ont accepté de se prêter à la consultation. Le taux de réponse était nettement plus fort chez les candidats du Parti québécois (13 sur 16), qui se sont également montrés plus au courant des maux de la métropole. Le hic, c'est qu'aux yeux du RCM, ils n'ont rien de particulier à proposer côté solutions, et se rabattent plutôt sur des engagements nationaux. Quant aux candidats du NPD, ils ont plein de bonnes idées et adhèrent pour l'essentiel aux positions défendues par le RCM. Par exemple, ils sont les seuls à avoir

appuyé les corporations locales de développement économique, dont le RCM craint la disparition. Malheureusement, rien n'est parfait: les néo-démocrates sont excessivement difficiles à joindre, et seulement six d'entre eux, qui ont tous accepté de répondre au sondage, ont pu être contactés. Ces conclusions ne conduisent pas le RCM à recommander aux Montréalais de voter pour l'une ou l'autre des principales formations politiques. «Les élections ne concernent pas uniquement Montréal; nous voulions seulement que les gens sachent quelles sont les positions de chacun, et qu'ils se fassent une idée par la suite», a expliqué M. Desmarais. Illustration(s) : Jacques Desmarais

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-09-23

Pages P. G-2

Select in Zotero zotero://select/library/items/IRD9L8QD

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

La métropolitaine : le ministère des Transports a oublié de dissimuler les tuyaux d'égout

Type Article de journal

Auteur Richard Fortin

Résumé La Presse Nouvelles générales, samedi 23 septembre 1989 271 mots, p. A7 La métropolitaine : le ministère des Transports a oublié de dissimuler les tuyaux d'égout Fortin, Richard Les automobilistes auront tout le loisir d'admirer jusqu'au printemps au moins un exemple éclatant d'esthétique néo-travaux-publics. En effet, les tuyaux d'égout noirs qui servent à évacuer les eaux pluviales des nouvelles aires de dégagement pour automobilistes en difficulté sur l'autoute métropolitaine (le boulevard métropolitain) ne seront pas «camouflés» avant avril prochain, affirme-t-on au ministère des Transports. «Il n'est évidemment pas question de refaire la structure, a expliqué à La Presse M. Robert Schiettekatte, directeur régional au ministère des Transports (MTQ). Mais nous verrons comment nous pourrions corriger ce problème. J'ai déjà demandé qu'on examine les solutions possibles. Mais nous laisserons passer l'hiver.» Pas du meilleur goût M. Schiettekatte a reconnu volontiers que les tuyaux très apparents n'étaient pas du meilleur goût. «Pour nos ingénieurs qui dressent les plans à Québec, ce n'est pas évident. Mais nous avons bien vu comme tout le monde que ce n'était pas très esthétique. Il y a sûrement moyen d'améliorer le coup d'oeil.» La ville de Montréal, qui n'a aucune juridiction sur l'«espace aérien» où Québec est roi, a tout de même donné quelque signe de mauvaise humeur. «Nos fonctionnaires ont communiqué il y a deux semaines avec le ministère des Transports pour leur signaler le problème, a expliqué hier Mme Jacqueline Bordeleau, membre du comité exécutif du conseil municipal de Montréal. Mais le ministère est chez lui, c'est sa responsabilité de trouver une solution. Ce sont ses fonctionnaires qui ont approuvé les plans et devis. Logiquement, on ne devrait pas voir les tuyaux.» Bonnes relations Mme Bordeleau a tenu à souligner par ailleurs que les relations entre la ville et le MTQ étaient excellentes et qu'il n'y avait pas de quoi en faire un plat. Les relations, qui étaient très mauvaises entre le ministre des Transports Marc-Yvan Côté et le maire de Montréal Jean Doré, semblent s'être améliorées depuis l'annonce jeudi de la réalisation prochaine d'une étude de faisabilité concernant le projet de conversion de l'autoroute Métropolitaine en autoroute souterraine.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-09-23

Pages P. A-7

Select in Zotero zotero://select/library/items/5KWF6JPM

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

[Elections québécoises] : les engagements économiques

Type Article de journal

Auteur Claude Picher

Résumé La Presse Plus, samedi 23 septembre 1989 1277 mots, p. B1 [Elections québécoises] : les engagements économiques Picher, Claude Les événements quotidiens ont noyé plusieurs des engagements économiques des libéraux et des péquistes durant la campagne électorale. Mais il y en a eu. Certaines de ces promesses

électorales tiennent davantage de la témérité que du réalisme, mais il y en a qui sont sérieuses et originales. De toute façon, nous vous présentons ici un résumé de ce qui s'est dit et promis ces dernières semaines. En six longues semaines de campagne, les deux grands partis ont eu toutes les occasions de formuler leurs engagements en matière économique. Et ils l'ont fait, même si plusieurs de ces engagements ont pu passer inaperçus, noyés qu'ils étaient par les nombreux événements qui leur ont volé la vedette. Certains engagements sont sérieux et originaux. D'autres, on le verra dans le survol qui suit, tiennent davantage de la témérité que du réalisme. Dans tous les cas, il ne s'agit que de promesses électorales, avec tout ce que cette notion charrie de péjoratif. La méfiance chronique que les électeurs ont développée peut facilement s'expliquer; ils ont suffisamment été échaudés, dans le passé. N'empêche qu'il peut être utile, en cette fin de campagne, de jeter un coup d'oeil sur ces engagements, ne serait-ce que pour voir à quel point les approches des deux partis dans différents dossiers sont éloignées (ou rapprochées). Les impôts S'il n'en tient qu'aux deux chefs, les contribuables québécois n'auront pas à subir de hausses d'impôts ou de nouvelles taxes, peu importe le parti qui sera porté au pouvoir lundi. L'engagement le plus solennel à cet égard a été pris par Jacques Parizeau, qui a promis noir sur blanc que les impôts ne grimperaient pas s'il était élu. Mais le chef du PQ s'est bien gardé de préciser pour combien de temps cette promesse était valable. Robert Bourassa s'est aventuré avec plus de prudence sur ce terrain, se contentant d'affirmer que les libéraux «n'avaient pas l'intention» d'alourdir le fardeau fiscal des contribuables. Le ministre des Finances, Gérard-D. Levesque, susceptible de conserver son portefeuille si son parti est réélu, est allé plus loin que son chef: «De nouvelles taxes? Pas question!» Aucun politicien n'est assez suicidaire pour aller déclarer, en pleine campagne électorale, qu'il a l'intention d'augmenter les impôts! En pratique, ces beaux engagements ont finalement peu de sens, parce que les revenus budgétaires du gouvernement sont étroitement liés au comportement de l'économie. Et personne n'est capable de prédire l'avenir, comme on l'a vu en 1981, lorsque la récession a forcé le ministre des Finances de l'époque (Jacques Parizeau) à déposer en catastrophe un mini-budget qui doublait la taxe ascenseur sur l'essence. Et si les libéraux ont effectivement pu baisser les impôts au cours de leur mandat, ils le doivent en bonne partie à un environnement économique propice. Les électeurs peuvent se demander, à ce sujet, si le PQ pourrait réaliser tous ses engagements, évalués à \$3,3 milliards, sans hausser les impôts. C'est possible, ces promesses étant étalées sur quatre ans, mais l'engagement demeure audacieux. Montréal Montréal devrait, normalement, jouer un rôle moteur dans l'économie québécoise. Mais ce n'est pas le cas; l'économie montréalaise est par terre! Les deux partis ont beaucoup parlé du problème, mais n'ont pas avancé de solutions particulièrement originales. Les libéraux promettent de mettre sur pied un comité interministériel pour le développement de la région montréalaise. Quand on connaît l'animosité de certains poids lourds du Cabinet à l'endroit de l'administration municipale, on a bien le droit de demeurer sceptiques. D'autre part, les libéraux ne semblent pas faire la distinction entre la prospère banlieue montréalaise et la ville elle-même, là où se trouvent les vrais problèmes. Les libéraux se sont surtout bornés à évoquer les dépenses déjà faites ou approuvées au cours des quatre dernières années. M. Parizeau profite du climat de tension pour affirmer que, s'il est élu, les Montréalais trouveront à Québec les interlocuteurs sympathiques qui leur ont manqué sous les libéraux. Ce qui est sans doute vrai; l'administration du RCM a plus d'atomes crochus avec le PQ qu'avec les libéraux. Plusieurs engagements ont été pris dans des dossiers spécifiques. Un gouvernement péquiste étudierait attentivement l'idée du maire Doré de creuser un tunnel sous la Métropolitaine, idée rejetée rapidement à l'époque par le ministre Marc-Yvan Côté. Les libéraux parlent de prolonger le métro à Laval et vers Montréal-Nord. Les péquistes veulent implanter un centre de recherche sur la pollution industrielle, dans l'est. Mais aucun des deux partis n'a proposé d'approche globale envers le problème de Montréal, et aucun ne s'est engagé à débloquer des fonds spécifiquement destinés à la relance de l'économie montréalaise. Certains projets de formation et de recherche destinés à l'ensemble du Québec pourraient, par la bande, favoriser Montréal. Le problème du logement, particulièrement crucial à Montréal, a fait l'objet d'une promesse précise et réaliste de M. Parizeau. A certaines conditions, le PQ s'engage à garantir que le taux hypothécaire des nouveaux propriétaires ne dépassera pas 10 p. cent. Cette promesse se veut simplement une réponse péquiste au programme libéral d'accès à la propriété, déjà en vigueur, et qui offre des conditions à peine moins avantageuses. Les deux partis favorisent la construction de logements sociaux, les péquistes étant plus généreux à cet égard que les libéraux. Les finances publiques A bien des égards, les deux partis sont à peu près sur la même longueur d'ondes en ce qui concerne la gestion des finances publiques. Les libéraux se vantent, avec raison, d'avoir réduit le déficit à \$1,5 milliard. Les besoins financiers nets de la province diminuent. Déjà en meilleure santé que les finances publiques fédérales il y a quatre ans, celles du Québec se sont constamment améliorées depuis. MM. Bourassa et Parizeau, même s'ils n'en font pas un engagement ferme, entrevoient tous deux une hausse annuelle des dépenses gouvernementales d'un point de pourcentage de plus que l'inflation, ce qui se situe en plein dans la tendance des quatre dernières années. On retrouve plus de nuances sur la question du déficit. Aucun des deux partis ne s'est engagé à réduire le déficit à zéro, comme le leur demandait notamment le Conseil du patronat. Les libéraux auraient sans doute pu le faire, mais ils ont préféré diminuer les impôts. Les libéraux laissent clairement entendre que la réduction du déficit demeure un «objectif important». Pour les péquistes, la question apparaît moins préoccupante, et si les circonstances l'exigent (en cas de ralentissement important de l'économie, par exemple), un gouvernement péquiste, si on se fie à l'ensemble des déclarations de M. Parizeau, aurait moins de réticence qu'un gouvernement libéral à laisser grimper le déficit. L'emploi S'il est un domaine où il est difficile de faire (et de tenir) des promesses, c'est bien celui de l'emploi. M. Bourassa, c'est une vieille habitude chez lui, aime bien les gros chiffres ronds. Qui ne se souvient de ses 100000 emplois de 1970? En 1985, il

parlait de 80000 emplois par année pendant quatre ans. Au bout de trois ans, cet objectif a été atteint, à quelques poussières près, mais les choses se présentent assez mal pour la quatrième année. Le gouvernement du Québec peut, avec les instruments dont il dispose, avoir une certaine influence sur la création d'emplois. Les libéraux s'en sont assez bien servi au cours de leur mandat, mais ils ont aussi été chanceux, dans la mesure où le contexte économique nord-américain, les taux d'intérêt, la concurrence internationale, les dépenses des consommateurs et d'autres phénomènes sur lesquels le gouvernement ne possède pas ou peu de contrôle ont joué en sa faveur. Cette fois-ci, M. Bourassa ne lance pas de chiffres ronflants mais parle de réduire le chômage de deux points de pourcentage en quatre ans. C'est, compte tenu des moyens à sa disposition, un objectif téméraire. D'autant plus que son propre ministre des Finances, dans son dernier budget, prévoit que le taux de chômage oscillera autour de 9,1 p. cent d'ici 1992. Les péquistes n'avancent pas de chiffres, mais ressortent des tiroirs l'éternel disque de la «politique de plein emploi». Formule creuse s'il en est, et objectif encore plus téméraire que celui des libéraux. Pour y arriver, le PQ mise particulièrement sur la formation de la main-d'oeuvre, en demandant aux entreprises d'y consacrer un pour cent de leur masse salariale. Croissance de l'économie On entre ici sur un terrain glissant. M. Bourassa, en brandissant le spectre de l'«instabilité politique» (et donc, économique) qu'entraînerait l'élection d'un gouvernement péquiste, joue la carte de la sécurité. Ou de la peur. Carte qu'il joue avec modération, il faut le reconnaître: on a connu, à ce jeu, des envolées autrement plus démagogiques que pendant cette campagne. La croissance économique du Québec, dans les faits, ne dépend pas que du résultat des élections. On l'a vu tantôt, plusieurs phénomènes extérieurs jouent aussi. Mais le gouvernement peut certainement utiliser des leviers qui peuvent faire une bonne différence. A ce titre, on n'a qu'à évoquer le RÉA de M. Parizeau ou la politique fiscale de M. Bourassa. Si la croissance de l'économie québécoise est supérieure à la moyenne canadienne (bien qu'inférieure à celle de l'Ontario) depuis sept ans, on le doit en partie à ce genre d'intervention. Mais la croissance dépend aussi de projets à plus long terme. C'est ici qu'entrent en ligne de compte des dossiers comme l'éducation, la recherche et le développement, les investissements. Pour ce qui est de l'éducation, aucun des deux partis ne s'est engagé à répondre aux demandes des universités québécoises, mécontentes des maigres ressources que leur a allouées le gouvernement Bourassa dans son dernier budget. Par contre, pour donner un coup de pouce aux universités, les libéraux semblent prêts à dégeler les frais de scolarité (qui comptent parmi les plus bas du monde industrialisé), tandis que M. Parizeau s'est clairement prononcé en faveur du gel. En ce qui concerne la recherche et le développement, la promesse la plus originale vient du PQ, qui demandera aux entreprises de consacrer un pour cent de leur masse salariale à cette fin. Les libéraux proposent de stimuler la recherche et le développement par le biais de crédits d'impôt et autres avantages fiscaux, comme ils le font déjà. On peut enfin souligner l'engagement libéral de stimuler les investissements dans les «projets moteurs». L'idée, bien articulée, consiste à accorder des avantages fiscaux aux petits investisseurs qui participeraient au financement de nouveaux projets lancés par la grande entreprise.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-09-23

Pages P. B-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/CR63LAPB

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

[Elections québécoises] : les engagements économiques

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé La Presse Informations nationales, mercredi 27 septembre 1989 557 mots, p. B4 [Elections québécoises] : les engagements économiques! Gruda, Agnès «Quand un gouvernement bannit votre langue et vous humilie, il n'y a plus qu'une solution: remplacer les élus.» C'est ainsi que le conseiller municipal du Parti civique, Nick Auf Der Maur, explique le succès remporté par le tout jeune Parti Égalité, qui a canalisé la colère des anglophones contre les politiques linguistiques du gouvernement Bourassa, et a fait élire quatre députés à l'Assemblée nationale. M. Auf Der Maur, qui a déjà fréquenté le Rassemblement des citoyens de Montréal et le GAM avant d'atterrir au Parti civique, a joué - et gagné - sur deux tableaux lors des élections de lundi. Il a travaillé à l'élection de son «vieux chum» Richard Holden, candidat du Parti Égalité dans Westmount, tout en votant pour le libéral Jacques Chagnon dans sa propre circonscription de Saint-Louis. Cachez cette langue... Mais ce n'est pas seulement par amitié pour l'avocat Holden que Nick Auf Der Maur a plongé dans l'aventure de ce parti fondée sur une seule idée: rétablir les droits des anglophones au Québec. Le conseiller-journaliste, qui signe une chronique régulière dans le quotidien Daily News, épouse pleinement les objectifs du PÉ. «Je n'accepte pas qu'une communauté qui a contribué à bâtir ce pays se fasse dire par une loi qu'elle est illégitime, qu'elle est un virus pire que le sida et qu'elle doit cacher sa présence», lance M. Auf Der Maur, faisant allusion à la loi 178 sur l'affichage commercial. «Pour accepter ça, il faudrait être plein de haine contre soi-même, contre ses

racines.» Le Parti Égalité est un one issue party, qui regroupe autour d'une seule idée des gens de tendances politiques différentes, ce qui peut donner lieu à des liaisons contre-nature, reconnaît M. Auf Der Maur. «Mais c'était aussi le cas du Parti québécois à ses débuts.» Le PÉ, «ce n'est pas précisément une gang de communistes», ajoute le conseiller, citant en exemple son «poulain», un «tory» à la Mulroney, proche ami du premier ministre fédéral, qui a fait ses études à Grenoble et à l'Université de Montréal. C'est justement pour cette même raison que le conseiller du RCM Arnold Bennett exprime quelques réserves à l'endroit du nouveau député de Westmount. «Ce n'est pas le genre à défendre les droits des locataires, par exemple. Mais le Parti Égalité compte aussi des candidats de qualité.» M. Bennett, qui fait partie du versant progressiste du RCM, préfère ne pas révéler dans quel petit carreau il a tracé sa croix, lundi. Mais il soutient que contrairement aux apparences, le candidat - élu - du PÉ dans son comté de NDG, Gordon Atkinson, n'est pas une «caricature de droite.» «Il ne chiâle pas tellement sur les questions linguistiques, il est plutôt connu pour avoir défendu les droits des personnes âgées et des locataires; sur certaines questions, il est plus progressiste que le Parti québécois.» «Il ne parle pas français? «C'est un accident de parcours. Nous avons bien eu, avec Sofoklis Rasoulis, un conseiller municipal qui ne parlait ni français, ni anglais.» Sur la question linguistique, M. Bennett soutient toujours la position adoptée il y a six ans par le RCM. En 1983, le parti de Jean Doré avait réussi le tour de force d'établir un consensus entre ses membres francophones, dont plusieurs étaient issus du Parti québécois, et les anglophones, qui forment près du tiers de ses troupes. Ce «compromis historique» prévoyait l'affichage extérieur en français seulement, avec des exceptions pour les petits commerces de quartier, les établissements culturels, les restaurants, etc. «Ce consensus a été établi dans le contexte de l'époque. Mais je crois que si on devait refaire ça de toute pièce, dans le contexte polarisé d'aujourd'hui ça serait très difficile», affirme M. Bennett, qui dit comprendre les réactions de la communauté anglophone. «Au-delà des mérites des législations linguistiques, quand quelqu'un se fait élire sur une promesse, et qu'il la rompt, il ne peut pas s'attendre à ce que l'électorat soit complaisant.» Ce quelqu'un, c'est Robert Bourassa. La Presse a tenté hier de recueillir les commentaires post-électorales des quelques autres conseillers anglophones siégeant à l'hôtel de ville de Montréal. Mais le comité exécutif, qui compte dans ses rangs Michael Fainstat et John Gardiner, a adopté comme politique de refuser tout commentaire. Quant aux autres conseillers anglophones - Sharon Leslie, Marvin Rotrand, Sam Boskey, Saulie Zajdel et Abe Limonchik - il n'a pas été possible de les joindre.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-09-27

Pages P. B-4

Select in Zotero zotero://select/library/items/B8L79DVM

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

Pas de contamination à la carrière Miron

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé La Presse Nouvelles générales, jeudi 28 septembre 1989 343 mots, p. A3 Pas de contamination à la carrière Miron Favreau, Mariane Il n'y a pas eu contamination de l'environnement à la suite du déversement de produits toxiques dans la carrière Miron, en février dernier. Et si personne n'a volé de tels produits dans un entrepôt de la ville, quatre employés municipaux ont tout de même été suspendus pour leur rôle dans cette affaire. Telles sont les conclusions des diverses enquêtes menées à la demande des autorités municipales. Elles avaient été ouvertes après que des employés municipaux aient illégalement déversé des pesticides au lieu d'enfouissement Miron, entre le 6 et le 24 février dernier. Plusieurs centaines de gallons de pesticides liquides avaient alors été dispersés sur les remblais de la carrière, et d'autres déchets toxiques (lindane, andrin, malathion, etc.) mélangés aux déchets domestiques enfouis à cet endroit. Les conclusions d'une étude de la firme Eco-Recherches rendue publique récemment, indiquent qu'il n'existe aucune trace de résidu de ces produits. Leur déversement n'aura entraîné aucune contamination du milieu environnant, donc aucun impact sur l'environnement. Aucun vol Par ailleurs, l'enquête policière faite en marge de cette affaire n'a révélé aucun vol, contrairement aux soupçons du président du comité exécutif de la ville, Michael Fainstat. Devant l'incapacité d'expliquer la disparition de certaines quantités de produits toxiques de l'entrepôt où ils se trouvaient, rue Bellechasse, M. Fainstat croyait à un vol. Dans son rapport, le chef de police, Alain Saint-Germain, écrit: «Une partie des stocks a été recouverte à la suite des indications d'un employé, et d'autre part, il est établi que la plus grande partie des produits a été jetée au dépotoir Miron.» «Nous sommes heureux de constater qu'aucun employé municipal n'a été mêlé à un quelconque trafic de matières dangereuses, gardant ainsi intacte la bonne réputation de la fonction publique montréalaise», a déclaré M. Fainstat. Quatre suspensions Mais l'enquête interne menée par l'administration municipale a mené à des sanctions disciplinaires. Quatre employés de la ville, dont un gérant et un contremaître, ont été suspendus pour des périodes allant de cinq à 20 jours ouvrables, compte-tenu de leurs

responsabilités respectives. Ces suspensions s'appuient sur les motifs suivants: avoir posé un acte préjudiciable à l'employeur, avoir rempli sa fonction de manière négligente et avoir endommagé un bien de la ville. Cette affaire de déchets toxiques aura été l'occasion pour l'administration Doré de resserrer la gestion de ses stocks et de mieux veiller à la sécurité de ses entrepôts. Ainsi, l'accès aux entrepôts est désormais contrôlé par le magasinier principal et l'assistant-directeur du service de l'Approvisionnement et des services. C'est ce dernier seul qui peut maintenant autoriser l'achat des produits d'extermination. Enfin, la gestion de ces produits sera informatisée pour permettre un suivi continu des inventaires, et l'accès des camions de la ville au lieu d'enfouissement, sévèrement contrôlé.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-09-28

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/RY8CUJW6

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

Les maires anglophones placent beaucoup d'espoir dans les députés égalitaires

Type Article de journal

Auteur Michèle Ouimet

Résumé La Presse Informations nationales, jeudi 28 septembre 1989 462 mots, p. B1 Les maires anglophones placent beaucoup d'espoir dans les députés égalitaires Ouimet, Michèle Les quatre maires anglophones de Pierrefonds, Westmount, Côte-Saint-Luc, et Montréal-Ouest sont très heureux de la victoire du Parti Égalité, car ainsi, ont-ils expliqué hier, Robert Bourassa a reçu un message clair et net provenant de la communauté anglophone. «Aujourd'hui, je suis très fier de D'Arcy-McGee, a affirmé le maire de Côte-Saint-Luc, Bernard Lang. Il était temps que les anglophones disent à Robert Bourassa à quel point ils sont en colère contre lui. Et je n'ai pas honte de dire que j'ai appuyé Robert Libman, le chef du Parti Égalité.» Mais ce qui a le plus choqué ces représentants des citoyens de l'ouest de l'île de Montréal, c'est l'utilisation, par le gouvernement Bourassa, de la clause nonobstant qui lui a permis de passer outre au jugement de la Cour suprême sur la loi 101. «La loi 178, a expliqué le maire de Westmount, May Cutler, c'est un symbole mais ignorer le jugement de la Cour suprême, ça, c'est une atteinte inadmissible à nos droits fondamentaux.» «La clause nonobstant? C'est une claque en pleine face», a renchéri le maire de Pierrefonds, Cyril McDonald. Tous sont d'accord pour exiger le retour au bilinguisme intégral. Que ce soit pour la langue d'enseignement ou dans l'affichage, le même mot revient constamment: libre choix. «Les francophones ne peuvent pas assurer la prédominance du français en bafouant les droits d'une autre communauté, a précisé M. McDonald. La promotion de la langue française doit se faire par l'éducation. L'état n'a rien à voir là-dedans. Vous savez ce que pensent les canadiens aujourd'hui? Si les québécois veulent faire l'indépendance, et bien, qu'ils la fassent!» «Nos droits ont été supprimés pour faire plaisir aux séparatistes et aux nationalistes, a protesté Bernard Lang. On ne peut même plus utiliser le mot school sur nos écoles. Il faut l'écrire en français. C'est injuste.» Le maire de Montréal-Ouest, Roy Locke, est très heureux de la victoire du candidat du Parti Égalité dans Notre-Dame-de-Grâce, Gordon Atkinson. «Ce que Bourassa a fait, est inacceptable. Regardez les autres pays, ceux du tiers monde en particulier. On commence par priver le peuple d'un droit, puis les autres suivent. La porte est ouverte et c'est dangereux.» Bernard Lang partage cette crainte. «Bourassa pourrait nous supprimer d'autres droits. J'ai peur pour l'avenir et je ne fais pas confiance à Robert Bourassa. Les anglophones comprennent l'importance du fait français mais si nous restons au Québec, nous le ferons comme des citoyens égaux.» May Cutler croit que Robert Bourassa est un séparatiste, «quoiqu'un peu en arrière des péquistes.» «Quand Bourassa proclame que le Canada doit accepter l'Accord du lac Meech sinon le Québec se sépare, c'est du chantage. Les élections au Québec prennent toujours l'allure d'un mini-référendum: votez pour moi, nous dit Bourassa, sinon le Québec va se séparer. C'est l'élection la plus déprimante que j'aie vécu», a soupiré Mme Cutler. May Cutler, Roy Locke, Cyril MacDonald et Bernard Lang placent beaucoup d'espoirs dans les quatre députés du Parti Égalité qui, bientôt, se retrouveront sur les banquettes de l'opposition à l'Assemblée nationale. «Ces députés, a expliqué Cyril MacDonald, seront notre conscience, ils se battront pour nos droits individuels.» «Ils ont beaucoup de travail à faire, a affirmé de son côté Bernard Lang. Nous devons rallier à notre cause tous les francophones qui sont contre la suppression des droits fondamentaux. Si nous n'y arrivons pas, ce sera alors un échec.» Roy Locke est plus sceptique. «Le Parti Égalité devra étoffer sa plate-forme électorale et parler d'environnement, de santé, d'éducation. Il ne doit pas rester le parti d'une seule idée sinon je risque de regretter de les avoir appuyer.»

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-09-28

Pages P. B-1
Select in Zotero zotero://select/library/items/TZCYH9AL
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

Le RCM propose que les citoyens puissent déposer des projets de règlements

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé La Presse Nouvelles générales, vendredi 29 septembre 1989 307 mots, p. A4 Le RCM propose que les citoyens puissent déposer des projets de règlements Gruda, Agnès L'exécutif du Rassemblement des citoyens de Montréal propose d'ouvrir davantage les portes de l'hôtel de ville, en octroyant aux Montréalais un «droit d'initiative législative.» En vertu d'un tel droit, les citoyens pourraient soumettre leurs propres projets de règlements au conseil municipal, qui serait forcé de les «étudier et d'en disposer». Seule condition: les projets devraient être appuyés par une pétition de 10000 noms. Cette suggestion se retrouve dans le cahier de propositions préparé par l'exécutif du RCM à l'intention du congrès annuel du parti, qui aura lieu fin novembre. Si le congrès entérine la proposition, celle-ci fera partie du programme que le RCM mettra de l'avant en prévision des élections de novembre 1990. Le cahier de propositions, qui sera étudié par les associations locales d'ici le congrès de novembre, prévoit plusieurs autres ajouts et modifications au programme du parti, notamment au chapitre de la «démocratie municipale.» Ainsi, l'exécutif du RCM suggère d'abandonner l'idée de changer le mode d'élection du maire de Montréal. Actuellement, le maire est élu au suffrage universel, un peu comme sous un régime présidentiel. La dernière mouture du programme du RCM prévoyait adopter plutôt un régime «parlementaire», où le maire serait élu dans un district qu'il représenterait au conseil municipal. Ce point du programme avait été adopté à l'époque Drapeau, dans le souci de limiter les pouvoirs du maire, a expliqué hier le président du RCM, M. Jacques Desmarais. Tirant les leçons du pouvoir, l'exécutif du RCM croit qu'il vaut mieux s'en tenir au régime actuel, parce qu'il donne plus de «poids politique» au maire dans ses rapports avec les gouvernements supérieurs. «Être élu par les quelque 600000 électeurs montréalais, ça donne plus de poids que d'être élu par 5000 électeurs d'un seul district», affirme M. Desmarais. Le RCM est arrivé au pouvoir en promettant d'instaurer un système de retransmission - télé ou radio - des débats du conseil municipal. L'exécutif du parti suggère maintenant de reculer d'un pas, et de se contenter d'enregistrer les délibérations pour «consultation sur demande». L'un des points forts du programme du RCM était l'établissement, au cours d'un deuxième mandat, d'une dizaine de conseils de quartier dotés de pouvoirs décisionnels. Dans le cahier de propositions de l'exécutif, on suggère que ces pouvoirs, accompagnés d'une enveloppe budgétaire, soient octroyés aux conseils d'arrondissement. Les comités-conseils d'arrondissement mis sur pied par l'administration Doré n'ont pour le moment qu'une vocation consultative.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-09-29

Pages P. A-4

Select in Zotero zotero://select/library/items/LXXBYVPV

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

Montréal veut augmenter les prix pour l'enfouissement des déchets

Type Article de journal

Auteur André Noël

Résumé La Presse Nouvelles générales, vendredi 29 septembre 1989 412 mots, p. A3 Montréal veut augmenter les prix pour l'enfouissement des déchets Noël, André La Ville de Montréal a demandé hier au gouvernement québécois de modifier la Loi sur la qualité de l'environnement pour pouvoir augmenter les prix pour l'enfouissement des déchets à l'ancienne carrière Miron - et dans les autres dépotoirs du Québec. «Les prix actuels sont tellement bas qu'ils rendent difficile l'implantation d'une industrie du recyclage», a dit le président du comité exécutif de la Ville, M. Michael Fainstat, au cours de la Conférence nationale sur la gestion des déchets. La loi est ainsi faite que c'est la Commission municipale du Québec qui fixe les tarifs. La Commission doit suivre les règles de la fiscalité municipale. Selon ces règles, les prix demandés pour un service municipal ne peuvent pas dépasser les coûts d'exploitation. En avril 1988, la Commission municipale a ainsi dû rejeter une demande de la Ville de Montréal, qui voulait augmenter les prix d'enfouissement à l'ancienne carrière Miron. La Ville voulait qu'ils

soient augmentés progressivement jusqu'à environ \$33 en 1993. La Commission les a fixés à \$12,44. L'aubaine du siècle «Il s'agit du prix le plus bas en Amérique du Nord, a souligné M. Fainstat. A Toronto et dans les autres villes nord-américaines, les prix varient entre \$100 et \$200 la tonne... La carrière Miron, c'est l'aubaine du siècle! Les visiteurs étrangers n'en reviennent pas. Il n'y a aucune raison pour que les prix ne suivent pas les lois du marché, plutôt que d'être fixés.» Selon M. Fainstat, les bas prix expliquent en bonne partie pourquoi l'industrie du recyclage ne se développe pas au Québec. Comme il en coûte presque rien pour enfouir des déchets, il n'y a pas d'intérêt à payer plus cher pour les faire recycler. «Ça coûte au moins \$40 pour former un ballot de vieux journaux. Puisque ça coûte seulement \$12 pour les enfouir, rien d'étonnant à ce que les récupérateurs restent pris avec des stocks gigantesques.» La Ville a lancé un programme-pilote de récupération des déchets auprès d'environ 30000 familles. Le programme va bien, a affirmé Mme Jacqueline Bordeleau, responsable des Travaux publics au comité exécutif. «Le problème, a-t-elle dit, c'est qu'on ne peut pas l'étendre à plus de foyers, parce que souvent, on ne sait déjà pas quoi faire des déchets.» Le dépotoir Miron, administré par la Ville depuis 1988, sera fermé en 1994. Comme tout propriétaire de dépotoir, la Ville n'a pas le droit de refuser des déchets provenant de tout autre lieu au Canada. La plupart des villes entourant Montréal, sur l'île ou dans la région, envoient leurs camions de déchets à l'ancienne carrière: plus de 1000 par jour. L'ancienne carrière reçoit \$1,3 million de tonnes par année. Les revenus - \$16 millions - suffisent à peine à assurer l'exploitation quotidienne. Ils ne défraient pas les coûts de restauration des lieux, que la Ville veut transformer en parc et en développement résidentiel. La ministre de l'Environnement, Mme Lise Bacon, a déposé cet été une nouvelle politique de gestion des déchets solides. Des fonctionnaires ont suggéré d'accepter l'amendement demandé par la Ville de Montréal, jugé comme «tout à fait logique». Mais les villes de la banlieue qui profitent des bas prix s'y opposent.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-09-29

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/U58HXXAQ

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

Le maire [Jean] Doré invite les universités à se tourner vers le financement privé

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé La Presse Annonces classées, vendredi 29 septembre 1989 359 mots, p. C10 Le maire [Jean] Doré invite les universités à se tourner vers le financement privé Gruda, Agnès Contrairement à l'ancien ambassadeur du Canada aux Nations unies, M. Stephen Lewis, le maire Jean Doré invite les universités québécoises à se tourner massivement vers le secteur privé pour soigner leur sous-financement chronique. Mais selon le maire Doré, les gouvernements et les étudiants doivent eux aussi faire leur part, les premiers en déliant les cordons de leur bourse, les seconds en acceptant une révision des frais de scolarité. «Le mécénat ou, de façon encore plus large, le financement des universités par le secteur privé, doit se développer au Québec», a soutenu M. Doré, qui était conférencier, hier midi, au quatrième Colloque international des universités urbaines. A cet égard, a dit le maire, le Québec francophone traîne la jambe derrière le Canada anglais, où la participation du secteur privé au financement des universités est une tradition. Participant au même colloque, mardi, M. Lewis avait incité les universités à demeurer prudentes devant la tentation de s'associer au secteur privé. De telles liaisons peuvent s'avérer dangereuses si on en vient à subordonner les universités à l'objectif de «compétitivité internationale» poursuivi par les entreprises, avait-il fait valoir. La disette financière que subissent les universités les empêche, entre autres, de remplacer leur équipement désuet, a noté le maire Doré. La Chambre de commerce de Montréal, qui fait campagne pour renflouer le réseau universitaire, demande au gouvernement du Québec un montant de «rattrapage» de \$150 millions répartis sur deux ans. Dans une entrevue publiée ce mois-ci dans le magazine L'Actualité, l'ancien président de l'organisme, M. Serge Godin, souligne que les universités québécoises vivent avec \$200 millions par an de moins que leurs consœurs ontariennes, et que le Québec n'investit que 1,15 p. cent de son PIB dans la recherche et le développement, contre 1,38 p. cent pour l'Ontario. Tout en rappelant le rôle primordial joué par les quatre universités montréalaises dans le développement de la métropole, le maire Jean Doré n'est pas prêt quant à lui à actionner le bouton d'alarme. Selon lui, les institutions d'enseignement supérieur au Québec font face à une «crise de croissance»: entre 1961 et 1987, le nombre d'étudiants inscrits dans les universités a décuplé au Québec. Pour corriger le tir, le gouvernement provincial doit «reconnaître qu'un accroissement significatif du financement des universités montréalaises est partie intégrante de toute stratégie de développement de la métropole», tandis qu'Ottawa doit donner à Montréal sa juste part de fonds de recherche, affirme le maire. Quant à la ville, elle contribue à l'essor des universités en leur confiant des contrats de recherche traditionnellement réalisés par des firmes de consultants. Enfin, M.

Doré, qui a autrefois présidé l'Association des étudiants de l'université de Montréal, a rappelé qu'il s'est longtemps battu pour l'accessibilité de l'université. Mais après 15 ans de gel, croit-il, les frais de scolarité pourraient être majorés, de pair avec une réforme du régime de prêts et bourses.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-09-29
Pages P. C-10
Select in Zotero zotero://select/library/items/9B87ZSDA
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

Montréal attend 600 élus de trente pays à la conférence sur le crime urbain

Type Article de journal
Auteur Gilles Saint-Jean
Résumé La Presse Nouvelles générales, mercredi 4 octobre 1989 271 mots, p. A4 Montréal attend 600 élus de trente pays à la conférence sur le crime urbain Saint-Jean, Gilles Le phénomène du crime urbain réunira à Montréal la semaine prochaine quelque 600 délégués d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Afrique, dont le controversé maire sortant de New York, Edward Koch, et le prix Nobel de la paix, Elie Wiesel. Cette conférence tri-continentale portera sur des problèmes communs à tous les participants venus de 30 pays, soient la sécurité et la prévention de la criminalité en ville et la restauration de la sécurité en milieu urbain. On abordera notamment les vecteurs de la criminalité, drogue, pauvreté et chômage, et l'on échangera des recettes, touchant notamment l'adoption de politiques sociales et le réaménagement de certains espaces urbains. «Cette conférence s'adresse plus aux élus municipaux qu'à la police», a expliqué Mme Léa Cousineau, membre du conseil municipal de Montréal et de la Commission de sécurité publique de la CUM. La CUM est l'organisatrice de la conférence. Il sera intéressant de comparer l'approche plus «sociale» adoptée par certains pays européens pour lutter contre la drogue à celle plus répressive en vigueur aux États-Unis. Approche mixte A cet égard, le directeur de la police de la CUM, M. Alain St-Germain, a réitéré sa foi en une approche mixte, alliant la répression du trafic des stupéfiants à l'opération de prévention commencée l'an dernier dans les écoles du territoire. «On pourrait sûrement changer davantage de choses si on mettait autant de ressources dans la prévention que dans la répression», a-t-il dit, comparant les \$3 millions consacrés annuellement à la lutte contre les trafiquants aux quelques centaines de milliers de dollars investis dans le programme «Disons non à la drogue». Ce programme n'aurait pas vu le jour, d'ailleurs, sans l'importante participation financière de la Fondation Jean Lapointe. M. St-Germain a fait sienne une idée déjà appliquée aux États-Unis, où le trésor fédéral verse aux services policiers une partie des sommes saisies aux trafiquants afin de financer leurs opérations anti-stupéfiants. Il n'écarte pas non plus de demander à Québec et Ottawa de participer financièrement aux opérations menées par son service, alléguant que Montréal est une plaque tournante du trafic de la drogue et qu'il serait injuste que les citoyens de la CUM soient les seuls à payer les frais d'un fléau qui affecte le reste du pays.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-10-04
Pages P. A-4
Select in Zotero zotero://select/library/items/XFSAFM4N
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

Montréal : les restaurateurs seront tenus d'aménager des sections pour non-fumeurs

Type Article de journal
Auteur Jean-Pierre Bonhomme
Résumé La Presse Nouvelles générales, mercredi 4 octobre 1989 403 mots, p. A9 Montréal : les restaurateurs seront tenus d'aménager des sections pour non-fumeurs Bonhomme, Jean-Pierre La ville de Montréal s'apprête à adopter un règlement qui protégera les non-fumeurs dans certains lieux publics et, selon un échéancier de trois ans, dans les restaurants de plus de 25 places. La ville avait confié à un comité de cinq conseillers, en décembre 1987, le mandat d'étudier toute cette question de la «protection des non-fumeurs». Le président de ce comité, M. Raymond Blain, a présenté hier au public son rapport final. Il était accompagné de Mme Léa Cousineau, la

responsable du développement communautaire au comité exécutif. Celle-ci a endossé cette proposition sans restriction. M. Blain a dit, au cours d'une conférence de presse, que la politique réglementaire proposée s'accorde, grosso modo, à celle qui prend forme dans les autres grandes villes. Il a également dit que, par ce moyen, la ville voudra créer un «climat favorable» et prendre acte du fait que le nombre des non fumeurs - une majorité de la population - est en constante augmentation. Les dispositions municipales, si elles sont adoptées telles quelles - on a prévu que le public pourra exprimer son avis sur cette question «d'ici quelques mois», - ne s'appliqueront pas au domaine privé. Elles ne fixeront des règles que dans les champs qui ne sont pas déjà couverts par la loi No 84 du gouvernement du Québec «sur la protection des non-fumeurs». Il s'agit, en somme, d'un champ d'application restreint à la vente au détail (celui-ci est déjà largement réglementée aux fins de la protection des incendies); aux lieux publics tels les ascenseurs (publics), et aux restaurants. Il n'y aura donc pas d'interdiction de fumer dans les restaurants de 25 places assises ou moins. Le comité estime que «la configuration physique de ces lieux rend difficile d'y assurer la protection réelle des non-fumeurs». Le règlement ne s'appliquera pas non plus aux bars, aux discothèques et aux salles de spectacles. Les restaurants accueillant plus de 25 convives, eux, seront tenus, lors de la première année de mise en application, d'aménager 25 p. cent de leur surface en sections non-fumeurs. Cette proportion passera à 33 p. cent dans la deuxième année et à 50 p. cent dans la troisième. Ces mêmes restaurants seront tenus d'afficher l'interdiction de fumer. Les lieux publics touchés par le projet de règlement, eux, sont les salles d'attente, les ascenseurs, les files d'attente qui se forment dans des lieux publics intérieurs et les salles réservées aux assemblées publiques. L'ascenseur d'une entreprise privée qui reçoit le public sera-t-il considéré comme public? Les rapporteurs ont dit ne pas trop le savoir. Mais l'ascenseur qui dessert plusieurs entreprises privées, lui, sera nécessairement public et, par conséquent on ne pourra pas y fumer. La nouvelle réglementation sera mise en application par le service de police de la Communauté urbaine. Les rapporteurs ont dit que la procédure, en ce cas, ne sera pas différente que celle prévue pour le reste de la réglementation municipale. Les policiers, sur plainte d'un client ou d'un propriétaire, devront émettre des avis d'infraction. Les peines prévues, pour les contrevenants, seront de \$25 à \$250 pour un fumeur et de \$100 à \$1000 pour un propriétaire d'établissement. Par ailleurs des inspecteurs municipaux seront affectés à la tâche de déterminer si les dispositions concernant l'affichage sont respectées.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-10-04
Pages P. A-9
Select in Zotero zotero://select/library/items/DDYTPGKE
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

\$6 millions pour rénover le marché Atwater

Type Article de journal
Auteur Marianne Favreau
Résumé La Presse Nouvelles générales, mercredi 4 octobre 1989 243 mots, p. A13 \$6 millions pour rénover le marché Atwater Favreau, Mariane Il en coûtera près de \$6 millions à la ville de Montréal pour moderniser le marché Atwater qui a, depuis longtemps, perdu sa première jeunesse. Les travaux commencent sous peu et s'échelonneront sur les deux prochaines années. Le vénérable marché aura donc rajeuni à temps pour les fêtes de 1992. Les travaux nécessiteront la construction d'un bâtiment temporaire de \$1,5 million pour reloger temporairement les commerçants, à tour de rôle, annonçait hier M. Robert Perreault, vice-président du comité exécutif de la ville et chargé du développement économique. On leur permettra ainsi de poursuivre leurs activités durant les rénovations. Les autres travaux de \$4,4 millions toucheront l'amélioration des espaces communs du bâtiment et des espaces loués aux marchands. On remplacera le système électrique, la plomberie, le chauffage, un monte-charge. On ajoutera un ascenseur pour handicapés. Le projet prévoit également des extincteurs automatiques, la réfection des cages d'escaliers de secours, le remplacement des portes et des vitrines, etc. Évidemment, les marchands devront payer leur loyer plus cher après la modernisation: le prix passera de \$12 à \$18 le pied carré. Cette clause est déjà inscrite dans les baux de cinq ans signés l'an dernier. Il y a 64 producteurs ou maraîchers qui utilisent ce marché (non couvert) et 20 commerces sont installés dans son pavillon. On vient parfois de loin pour s'approvisionner en fromages, poissons et produits de la ferme à ce marché situé à deux pas de la piste cyclable, le long du canal Lachine. «Nous croyons beaucoup en l'avenir de nos marchés publics, de dire M. Perreault. Ce sont de véritables institutions et leur vitalité économique engendre des retombées importantes. Les producteurs qui desservent le marché Atwater réclament ces travaux depuis de nombreuses années.» Inauguré en 1933, ce marché public est devenu une véritable institution dans le sud-ouest de la ville. Outre la soixantaine de marchands, près de 20000 personnes s'y rendent chaque semaine,

indique M. Perreault. Et la ville croit que sa rénovation peut être le point de départ d'un redéveloppement du quartier.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-10-04

Pages P. A-13

Select in Zotero zotero://select/library/items/JA3MEK9E

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

Le tri des déchets, une affaire urgente

Type Article de journal

Auteur Sylvie-Anne Jeanson

Résumé La Presse Tribune libre, jeudi 5 octobre 1989 107 mots, p. B2 Le tri des déchets, une affaire urgente Jeanson, Sylvie-Anne A M. Jean Doré, maire de Montréal Mais quand, diable, instaurerez-vous la collecte sélective des ordures ménagères? Ce tri à la source de nos déchets domestiques, nous sommes plus que prêts à le faire (journaux, verre, métaux, matières organiques à com poster). Nous, des grandes villes nord-américaines, faisons tristement partie du peloton de tête au titre de la production de déchets: trois livres par jour par habitant. Nous bouillons du désir de renverser la vapeur. Le problème de l'enterrement des déchets de notre civilisation est aussi grave que celui de l'effet de serre, des pluies acides et des déchets dangereux. Félicitation aux villes de LaSalle, de Victoriaville et au tres d'avoir franchi ce cap d'élévation de la responsabilité collective par l'implantation de la collecte sélective en vue de recycler les matières recueillies. Sylvie-Anne JEANSON Montréal (et huit autres signatures)

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-10-05

Pages P. B-2

Select in Zotero zotero://select/library/items/EDB88T7D

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

[Coupures de Via Rail] : Montréal n'a pas dit son dernier mot

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé La Presse Nouvelles générales, jeudi 5 octobre 1989 441 mots, p. A1 [Coupures de Via Rail] : Montréal n'a pas dit son dernier mot Gruda, Agnès Le coup de bistouri que vient de subir Via Rail fera très mal à l'économie de Montréal, qui pourrait perdre jusqu'à 2700 emplois directs et indirects, a déploré hier le maire Jean Doré. Réagissant aux réductions de service annoncées hier par le ministre des Transports, M. Benoît Bouchard, le maire a qualifié la décision fédérale de «prématurée, improvisée et à courte vue.» Mais, a-t-il averti, «nous n'avons pas encore dit notre dernier mot.» En vertu de la décision rendue publique hier, Via Rail devra abolir 913 postes à Montréal, dont les deux tiers à son siège social. Cette ponction provoquera une onde de choc, notamment chez les four nis seurs de la société ferroviaire et dans l'industrie du tourisme, ce qui se traduira par une perte nette d'entre 2400 et 2700 emplois, a souligné le maire. «Il va en falloir beaucoup, de décisions fédérales, pour compenser ces pertes», a laissé tomber M. Doré, ajoutant qu'il avait mis au point quelques «hypothèses» destinées à atténuer l'impact des com pres sions à Montréal. Hypothèses qu'il préfère pour le moment garder dans sa manche. M. Doré s'est gardé de faire porter le blâme aux ministres «montréalais» du cabinet fédéral: le rôle de l'ancien maire de ville d'Anjou, M. Jean Corbeil, n'a consisté dans ce dossier qu'à «annoncer la mauvaise nouvelle.» Et il a insisté sur le fait que Montréal ne sera pas la seule à souffrir du régime-minceur imposé à Via Rail: on coupera aussi à Toronto, à Halifax et à Winnipeg. Il n'en demeure pas moins que c'est Montréal, qui affiche déjà un taux de chômage de 13 p. cent, qui subit la plus forte perte d'emplois, et ce même si les ateliers ferroviaires de Pointe-Saint-Charles ont été épargnés. Selon M. Doré, le geste d'Ottawa ne répond qu'à des impératifs budgétaires. Mais dans sa course à la réducion du déficit, Ottawa risque de devoir payer d'une main ce qu'il aura économisé de l'autre, avertit le maire. Car le transfert de passagers vers d'au tres moyens de transport forcera le gouvernement à investir dans les routes, ou dans les

aéroports, qui souffrent déjà de congestion. «Je comprends que le pays ait des problèmes budgétaires, mais Ottawa ne fait que se tirer dans le pied.» M. Doré s'est dit d'autant plus «choqué» de la décision fédérale que celle-ci a été prise sans aucune étude d'impact, et sans respecter la demande de moratoire formulée à l'unisson par les maires des villes canadiennes et par les premiers ministres des provinces. La décision lui paraît d'autant plus illogique qu'elle précède la Commission royale sur la politique intégrée des transports. Ceci dit, pour le moment, le maire ne se dit pas encore vaincu. Il affirme que le lobby contre les réductions de service ferroviaire, qui a réuni autour d'une même table les maires des principales grandes villes canadiennes, ainsi que la Fédération canadienne des municipalités, se poursuivra devant le comité fédéral sur les transports, et devant la Commission royale d'enquête. Les maires des cinq grandes villes du corridor Québec-Windsor (Québec, Montréal, Ottawa, Toronto et Windsor) sont d'ailleurs attendus dans la métropole mercredi prochain, pour mettre au point leur stratégie de «combat.» Ces cinq villes ont déjà mis de côté la somme de \$50000, pour faire une contre-expertise d'un rapport annoncé sur Via Rail, qui n'a cependant jamais été publié. Lors de leur rencontre, mercredi, les cinq maires pourraient décider de ce qu'ils comptent dorénavant faire de ce magot.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-10-05

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/JNVY72K5

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

Trophée Ulysse à Phyllis Lambert

Type Article de journal

Auteur Rémy Lemée

Résumé La Presse Annonces classées, vendredi 6 octobre 1989 91 mots, p. C14 Trophée Ulysse à Phyllis Lambert
Illustration(s) : Lemée, Rémy Mme Phyllis Lambert est l'une des lauréates des trophées Ulysse qui ont été décernés hier soir à l'occasion du Gala du tourisme et des ambassadeurs de grands congrès, au Palais des congrès de Montréal. Le prix, un Grand Ulysse, lui a été remis par M. Alain Cousineau en présence de Jean Doré, maire de Montréal. Les autres lauréats du trophée Ulysse sont l'hôtel Le Saint-André pour l'accueil touristique, le Jardin botanique pour le développement touristique, le Festival Juste pour rire pour l'événement touristique et le Festival international de musique de Montréal pour l'innovation touristique. Le prix Brador de la petite entreprise a été décerné à l'hôtel Château Napoléon, et l'Ulysse populaire au Festival de jazz. --
PHOTO RÉMI LEMÉE, La Presse © 1989 La Presse. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-10-06

Pages P. C-14

Select in Zotero zotero://select/library/items/8AGLVW85

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

Montréal aura \$54 millions pour fêter ses 350 ans

Type Article de journal

Auteur Jean-Paul Soulié

Résumé La Presse Nouvelles générales, vendredi 6 octobre 1989 459 mots, p. A3 Montréal aura \$54 millions pour fêter ses 350 ans Soulié, Jean-Paul Les célébrations du 350e anniversaire de Montréal, qui auront lieu en 1992, sont officiellement lancées. Un symbole a été choisi, et il était présenté à la presse hier, dans les locaux de la Corporation du 350e anniversaire de Montréal, rue de la Commune, dans le Vieux-Montréal. Signe des temps, qui sont à la rigueur économique, les graphistes qui ont soumis leur projet pour le symbole n'ont pas été payés pour cette création. Choisi, le groupe Design + Communication a fourni jusqu'à présent la papeterie et le matériel... et sa facture. Le président du conseil d'administration de la corporation Montréal 92, M. Patrick Kenniff, a tenu, d'emblée, à rassurer tout le monde: les célébrations seront à la mesure de nos moyens. Et pour y parvenir, la corporation est à la recherche d'un appui tant public que privé pour combler le budget qu'elle s'est

fixé, soit \$54 millions. La ville de Montréal - le maire Jean Doré était présent - a déjà souscrit \$1,5 million. La Corporation demandera \$12,6 millions additionnels à la ville, et \$10 millions à chacun des deux paliers de gouvernement, provincial et fédéral. D'autre part, \$18 millions sont attendus des commandites du secteur privé, et \$2 millions de diverses commercialisations. «Le Conseil d'administration a pris la décision de n'engager aucune dépense sans être certain des entrées de fonds», a affirmé Patrick Kenniff. Dans cette recherche d'un équilibre budgétaire que les grandes festivités montréalaises n'ont pas toujours respecté dans le passé, comme en ont témoigné une ou deux questions de journalistes, la corporation a obtenu le parrainage du premier ministre Mulroney et du premier ministre Bourassa, ce qui laisse augurer un accueil favorable aux demandes de financement public de la Corporation Montréal 92. Le vice-président et directeur général de la corporation, M. Pierre Parent, a donné les grandes lignes du financement recherché et des règles de dépense que s'est fixée l'organisation. La moitié de la somme de \$18 millions attendue de la commandite sera consacrée à la programmation alors que l'autre moitié sera utilisée pour la promotion et la publicité spécifique à cette programmation. Le parrainage de prestige donnera aux entreprises le droit à une visibilité maximale. Pour les corporations souscrivant à un parrainage majeur, leur nom sera attaché à des événements spécifiques. Des PME pourront voir leur nom associé à certains événements. Enfin, les fournisseurs et les promoteurs officiels seront mis en évidence, comme les collaborateurs spéciaux. Les fonds seront rassemblés sur trois ans tant pour les sources publiques que privées. Aucune commission ne sera versée sur les contributions obtenues. Le coup d'envoi des festivités se fera le 1er janvier 1992 et se termineront le 15 décembre suivant, soit 350 jours après. La date anniversaire de l'arrivée de M. de Maisonneuve à Montréal, le 17 mai, et la première célébration religieuse à Ville-Marie, le lendemain 18 mai, seront les deux grands moments des célébrations. Il se trouve qu'il s'agit également de la fête de Dollard des Ormeaux, aussi célébrée sous le nom Fête de la reine. Les manifestations déjà connues de Montréal, festivals d'été, d'hiver ou autre, seront accréditées par la Corporation et des échanges de programmation se feront en 1992 avec les grands événements qui, cette même année, retiendront l'attention du monde entier: découverte de l'Amérique, exposition universelle en Espagne, Jeux olympiques en France l'hiver et en Catalogne l'été. La corporation des célébrations du 350e anniversaire de Montréal (1642-1992) compte 24 personnalités montréalaises, parmi lesquelles il faut signaler, outre le président Patrick Kenniff et le directeur général Pierre Parent, M. Jean-Claude Marsan, architecte et urbaniste, Manon Vennat, présidente du Bureau de commerce de Montréal, Madeleine Saint-Jacques de Young & Rubicam, et Guy Pinard, journaliste à La Presse depuis 27 ans, auteur des chroniques «Rendez-vous 92». Celui-ci a participé à la commission d'enquête sur les Jeux olympiques de Montréal.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-10-06

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/MYSEHUSE

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

[Suite aux coupures de Via Rail] : Montréal peut maintenant s'attendre à quelques faveurs [a laissé entendre Benoit Bouchard]

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé La Presse Plus, samedi 7 octobre 1989 634 mots, p. B4 [Suite aux coupures de Via Rail] : Montréal peut maintenant s'attendre à quelques faveurs [a laissé entendre Benoit Bouchard] Gruda, Agnès Montréal pourrait avoir droit à quelques faveurs fédérales pour compenser l'impact de la cure d'amaigrissement imposée à Via Rail, a laissé entendre jeudi le ministre des Transports Benoit Bouchard. Mais ces efforts de compensation devront être menés avec finesse et doigté à Ottawa, où le Québec n'a pas tellement la cote ces temps-ci, a prévenu M. Bouchard. «Je suis obligé de vous dire qu'il y a actuellement, à Ottawa, un sentiment d'une présence beaucoup trop forte des Québécois. Ça demande énormément de prudence de notre côté.» Dans le train de compressions administrées cette semaine à la société ferroviaire, c'est Montréal, où le taux de chômage avoisine les 13 p. cent, qui a écopé de la plus forte quantité d'emplois perdus. «Je ne vous dirais pas que ça nous fait plaisir qu'il y ait eu plus d'emplois perdus à Montréal qu'à Toronto», commente le ministre. Mais même s'il se dit «préoccupé», de façon générale, par la situation économique de Montréal, le ministre Bouchard ne croit pas que l'abolition de 913 postes aura des retombées dramatiques pour la métropole. D'abord, parce que c'est surtout le siège social de Via qui a goûté à la médecine fédérale. Les deux tiers des emplois perdus sont des postes «administratifs» - secrétariat, informatique etc. - , a fait valoir le ministre, selon qui ces domaines offrent une bonne «capacité de déplacement.» Quant aux 350 employés syndiqués, ils auront droit à de «bonnes garanties financières», selon leur ancienneté au sein de la compagnie. «Les primes de séparation pourront

atteindre jusqu'à \$65000.» Cap sur le terminus d'autobus Le ministre Bouchard ne croit pas non plus que les réductions de service ferroviaire - l'abandon des lignes Montréal-Sherbrooke et Montréal-Trois-Rivières-Québec - puissent affecter de façon substantielle la métropole. «Les gens qui prenaient le train vont continuer à voyager; ils iront à Berri-Demontigny plutôt qu'à la gare Centrale... » Malgré cela, et même s'il croit que les compressions chez Via s'inscrivent dans l'actuel «processus de réorientation» de l'économie de Montréal, M. Bouchard promet d'actionner la mécanique gouvernementale en faveur de la métropole. «Nous avons actuellement un ou deux dossiers très importants en termes d'emplois dans l'Est de Montréal», assure-t-il. Ces projets demeurent pour le moment «confidentiels.» Confidentiels aussi quelques autres «dossiers» dont M. Bouchard s'est récemment entretenu avec le maire Jean Doré, et auxquels le ministre montréalais Jean Corbeil «devra consacrer un certain nombre d'efforts.» Le seul «dossier» sur lequel M. Bouchard a consenti à lever quelque peu le voile du secret est le projet de centre international de conférences. Ce centre, qui a déjà fait l'objet d'une étude pré-faisabilité, pourrait servir à accueillir des organismes internationaux tels que l'OACI, qui devra être relogée en 1994. Selon la conseillère municipale Ginette L'Heureux, le gouvernement du Québec a déjà accepté de verser près d'un demi-million de dollars pour une étude plus poussée. Montréal est également prête à verser sa part pour la réalisation de cette étude, et attend impatiemment de connaître les intentions fédérales à cet égard. Tout en rappelant que «l'internationalisation» de Montréal fait partie des créneaux de développement identifiés par le rapport Picard, M. Bouchard a laissé entendre qu'Ottawa pourrait se joindre aux efforts de Montréal. Dans une perspective à plus long terme, l'éventuelle création d'une liaison ferroviaire à grande vitesse - TGV - dans l'axe Montréal-Toronto, pourrait avoir des retombées intéressantes pour le Québec, et même lui ouvrir un vaste marché en Amérique du Nord. Mais ce n'est pas pour demain: il faudra attendre les recommandations de la Commission royale d'enquête sur les transports, qui remettra son rapport final dans trois ans. D'ailleurs, dit en substance le ministre, tout comme dans les autres secteurs de son économie, Montréal a intérêt à miser, en matière de transports, sur un secteur de pointe, plutôt que de s'attacher nostalgiquement aux modes de transport traditionnels. «A Ottawa, les deux Bouchard sont collés au mur... » Mais en insistant sur le contexte politique «difficile» pour le Québec qui prévaut dans la capitale fédérale, M. Bouchard donne à penser qu'il ne faut pas s'attendre à des miracles. «La réalité politique à Ottawa est actuellement très difficile. Les deux Bouchard (lire: Benoît et Lucien) sont collés au mur.» «Ce que je perçois depuis cinq ans, c'est qu'on mêle des choses. Quand on parle d'agence spatiale, par exemple, les gens pensent tout de suite au Québec francophone, séparatiste, etc. C'est très difficile de travailler de la même façon qu'un ministre ontarien qui défend des dossiers de l'Ontario. Même si Toronto est encore moins bien aimée que Montréal, ce qui est une bien petite consolation... » Bref, dit le ministre, «à Ottawa, c'est compliqué d'être Québécois.» A ceux qui déplorent les coupures à Via, comme ces protestataires, en mars dernier, le ministre Bouchard dit ne pas croire qu'elles puissent affecter de façon substantielle la métropole. «Les gens qui prenaient le train vont continuer à voyager, dit-il; ils iront à Berri-Demontigny plutôt qu'à la gare Centrale... »

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-10-07

Pages P. B-4

Select in Zotero zotero://select/library/items/NEPD5GWD

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

UQAM : inauguration du pavillon Thérèse-Casgrain

Type Article de journal

Auteur Sonia Sarfati

Résumé La Presse Nouvelles générales, samedi 7 octobre 1989 316 mots, p. A16 UQAM : inauguration du pavillon Thérèse-Casgrain Sarfati, Sonia C'est pour rendre hommage à une pionnière du mouvement féministe au Québec que le nouveau pavillon de l'UQAM inauguré jeudi, portera le nom de Thérèse-Casgrain. Cet immeuble de six étages, situé boulevard René-Lévesque, communique avec le pavillon Hubert-Aquin. Il abrite, depuis le mois de septembre, le département et la bibliothèque des sciences juridiques de l'université ainsi que ses départements de sexologie et de psychologie - d'où la fermeture du pavillon Read, de la rue De la Gauchetière. Le pavillon Thérèse-Casgrain - où il sera plus facile de se retrouver que dans les pavillons Judith-Jasmin et Hubert-Aquin! - constitue la première étape de la phase II de la construction du campus de l'UQAM. Les \$12 millions déboursés pour sa construction ont été versés par le ministère de l'Enseignement supérieur. Émus, MM. Rodolphe et Paul Casgrain et Mme Renée Nadeau, les deux fils et la fille de Thérèse Casgrain, assistaient hier à la cérémonie d'inauguration. Ils sont heureux de ce geste de l'UQAM et y voient le signe que la lutte menée par leur mère pour améliorer le statut légal des Québécoises et leur obtenir le droit de vote, n'a pas été oubliée. Estimée globalement à \$60 millions, la phase II du campus de l'UQAM comprend aussi la construction d'un second bâtiment qui «bouchera» l'énorme trou se trouvant à l'intersection des rues Sainte-

Catherine et Saint-Denis. Dans cet immeuble, qui devrait être terminé en 1991, seront regroupés l'administration centrale, le département des sciences de gestion, le département de musique et, éventuellement, la salle de concert de l'UQAM. Un troisième bâtiment, provisoirement nommé «phase II-A», sera construit à l'angle de la rue Saint-Denis et du boulevard René-Lévesque. A partir de 1992, il sera utilisé par le département de formation des maîtres. «A ce moment-là, nous aurons réussi à regrouper cinq de nos six secteurs académiques et nos services administratifs dans un rayon d'un demi kilomètre autour de la station de métro Berri-UQAM», a mentionné Mme Florence Junca-Adenot, vice-rectrice à l'administration et aux finances et responsable du projet. Selon elle, ce regroupement aura un effet de revitalisation sur le centre-est de Montréal. «Ce secteur est bombardé, en dépérissement, a-t-elle dit. En y faisant un investissement de cette envergure, nous espérons que, par effet d'entraînement, de nouveaux services, des emplois et même des constructions résidentielles seront créés.» L'Université du Québec à Montréal ouvrait ses portes en 1969. Dix ans plus tard, la phase I de son campus - les pavillons Hubert-Aquin et Judith-Jasmin - était inaugurée. A cette époque, elle comptait 26000 étudiants. Elle en a maintenant 36000.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-10-07

Pages P. A-16

Select in Zotero <zotero://select/library/items/6EPVUPSQ>

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

Le rayonnement de Montréal [à l'extérieur] entraîne quelques factures

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé La Presse Sciences et techniques, dimanche 8 octobre 1989 198 mots, p. B5 Montréalités Le rayonnement de Montréal [à l'extérieur] entraîne quelques factures Favreau, Mariane Lancée dans une vaste entreprise de relations publiques et de rayonnement international, l'administration Doré-Fainstat ne lésine pas quand il s'agit de mettre Montréal en évidence. A titre d'exemples, quelques-unes des dépenses autorisées par le comité exécutif, cet été: participation de M. John Gardiner à la Conférence des maires pour la paix, à Hiroshima et à diverses rencontres de travail à Tokyo, du 30 juillet au 11 août: \$8600 autorisés; participation du maire Jean Doré à l'assemblée générale de l'Association internationale des maires francophones, à Libreville, au Gabon, du 24 au 31 juillet. L'autorisation précise qu'il est accompagné de Madame la mairesse, Mme Christiane Sauvé, et de la conseillère Ginette L'Heureux, associée au maire pour les affaires internationales: \$16800; dépense maximale de \$7000 pour les frais de transport aériens des journalistes internationaux dans le cadre du Festival Juste pour rire; dépense maximale de \$10000 pour la participation de la Ville de Montréal à l'organisation de la soirée d'accueil de 400 personnes (cocktail, repas, animation) au Palais de la civilisation et les frais de placement d'une annonce publicitaire dans le programme souvenir. Tout cela dans le cadre des Internationaux Players, du 14 au 20 août; crédits de \$65000 pour la tenue d'une soirée de gala offerte par la Ville pour souligner la tenue à Montréal de la XXVIIIe assemblée triennale de l'OACI. Cela, sans compter des dépenses spéciales de communication: virement de crédits de \$343105 pour fins de mise en oeuvre du plan de communication, dans le cadre du plan d'urbanisme de l'arrondissement centre; virement de \$126300 pour l'organisation de la consultation relative aux dossiers urbains d'arrondissements; virement de \$354435 pour la mise en oeuvre du plan de communication relatif aux dossiers urbains d'arrondissements.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-10-08

Pages P. B-5

Select in Zotero <zotero://select/library/items/69JS7HDB>

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

Pour son nouvel emplacement, l'Hôtel-Dieu lorgne du côté du nord de Montréal

Type Article de journal

Auteur Marie-France Léger

Résumé La Presse Nouvelles générales, dimanche 8 octobre 1989 366 mots, p. A6 Pour son nouvel emplacement, l'Hôtel-Dieu lorgne du côté du nord de Montréal Léger, Marie-France Si le projet de déménagement de l'Hôtel-Dieu de Montréal se concrétisait, les nouveaux bâtiments de l'hôpital devraient s'étendre sur au moins 1200000 pieds carrés, un espace qu'on peut difficilement trouver dans le centre de Montréal, estime M. Florian Brissette, directeur général de l'hôpital. M. Brissette n'a pas voulu se prononcer sur un endroit en particulier mais a tout de même laissé entendre que les secteurs nord et nord-est de Montréal «n'étaient pas à exclure». A l'Institut de Recherches cliniques de Montréal, qui est affilié à l'Hôtel-Dieu, on croit également que le projet concerne pour le moment le Nord de Montréal. «Au début, on a même parlé du comté de l'Acadie, l'ancien comté de la ministre Lavoie-Roux», a soutenu le président du conseil d'administration de l'Institut, Me Marcel Piché. De son côté, M. Brissette a évoqué les limites du territoire du DSC de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont jusqu'aux limites du territoire du DSC de Cartierville, ce qui englobe un assez large éventail de possibilités. Le directeur de l'Hôtel-Dieu a fait remarquer que la décision serait prise en regard de trois critères importants: la vocation universitaire de l'hôpital, l'espace disponible et bien entendu les besoins de la population. «Au centre-ville de Montréal, il y a 20 lits pour 1000 habitants, tandis que dans le Nord et dans l'Est de la ville, la proportion est beaucoup moins élevée», a-t-il indiqué. Le ministère de la Santé et des Services sociaux vient d'être autorisé par le Conseil du Trésor à entreprendre une étude pour évaluer le projet de déménagement souhaité par la direction et la majorité des médecins de l'Hôtel-Dieu. Selon Florian Brissette, les autorités du plus vieil hôpital de Montréal ont opté pour des bâtiments neufs car la rénovation des pavillons déjà existants aurait pris beaucoup trop de temps, c'est-à-dire environ 15 ans. Au ministère de la Santé et des Services sociaux, on indique que l'étude vient tout juste de s'amorcer et qu'il est impossible pour le moment de parler d'un emplacement en particulier. Le ministère n'est pas prêt non plus à chiffrer le coût d'une telle opération, même si l'Hôtel-Dieu a déjà avancé la somme de \$150 millions. «Le scénario de localisation n'a fait l'objet d'aucune décision», a déclaré hier l'attaché de presse du ministère de la Santé, Yves-Thomas Dorval. Mais à l'Institut de Recherches cliniques, le projet de déménagement de l'Hôtel-Dieu est très mal accueilli. Le président du Conseil d'administration, Marcel Piché, a soutenu que ce projet menaçait la vocation universitaire de cet hôpital, que les étudiants en médecine et les internes ont l'habitude de fréquenter. De plus «le transport de l'Hôtel-Dieu en périphérie» obligerait l'Institut à se tourner vers l'hôpital Royal Victoria, un établissement anglophone. «C'est clair que ça ne fait pas notre affaire. On peut très bien rénover l'Hôtel-Dieu en cinq ans», estime Me Piché. Pour sa part, la Ville de Montréal attend l'étude du ministère pour se prononcer. Quant à la carrière Miron, dont on parle comme d'un emplacement possible, une porte-parole a indiqué hier qu'elle ne sera pas disponible avant 1994. En effet il est prévu de donner à cet espace une vocation résidentielle et de parc industriel.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-10-08

Pages P. A-6

Select in Zotero zotero://select/library/items/GINSPQJQ

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

[A Montréal] : 600 maires de 30 pays à la conférence sur la prévention du crime

Type Article de journal

Résumé La Presse Annonces classées, mardi 10 octobre 1989 411 mots, p. D17 [A Montréal] : 600 maires de 30 pays à la conférence sur la prévention du crime Quelque 600 maires européens et nord-américains vont pour la première fois échanger leurs expériences et comparer leurs approches en matière de prévention de la criminalité, lors de la conférence qui les réunit à compter de demain à Montréal. «De quelque bord que l'on soit, quel que soit le continent auquel on appartient, si l'on veut progresser dans le développement harmonieux de nos villes, il faut échanger des informations et les résultats de nos démarches», estime Gilbert Bonnemaïson, député socialiste français et président du Forum des collectivités territoriales européennes pour la sécurité urbaine. La conférence est organisée par la Communauté urbaine de Montréal, sous l'égide de la Fédération canadienne des villes jumelées, de la Conférence américaine des maires et du Forum européen. Elle prendra fin vendredi. «Nous avons besoin de faire le point sur ce qui se passe de votre côté de l'Atlantique, là où un problème d'insécurité existe également fortement», a indiqué M. Bonnemaïson, à la veille de l'ouverture de la conférence. Les participants à cette réunion discuteront notamment des initiatives en matière de logement, de santé, d'éducation, de la famille, des relations interraciales, d'emploi des jeunes, toutes expériences qui visent à modifier les situations à l'origine de l'insécurité dans les grandes villes. «On pourrait sûrement changer davantage de choses si on mettait autant de ressources dans la prévention que dans la répression», disait récemment le directeur Alain St-Germain, de la police de la Communauté urbaine de Montréal, en comparant les \$3 millions consacrés annuellement à la lutte contre les trafiquants aux quelques centaines de milliers de dollars investis dans la campagne «Disons non à la drogue», destinée aux jeunes. Outre des maires et

conseillers municipaux, des spécialistes de criminalité participeront à la conférence, où une trentaine de pays seront représentés. Le maire de Montréal, M. Jean Doré, qui dira un mot de bienvenue à l'endroit aux invités cet après-midi, s'est dit «enchanté de recevoir à Montréal une conférence aussi prestigieuse et de pouvoir tirer profit des expériences vécues dans d'autres contextes municipaux». M. Doré doit prononcer une allocution demain matin sur la prévention de la criminalité en milieu urbain. Mme Léa Cousineau, membre du comité exécutif de la Ville et vice-présidente de la Commission de la sécurité publique de la CUM, présidera l'atelier du jeudi matin et suivra l'essentiel de la conférence. Les maires invités présenteront les dispositifs d'insertion et de prévention mis en place dans leur ville, telles que la lutte contre le recel ou la drogue, toutes les réalisations concrètes qui permettent d'éviter que la récidive ne soit la seule conséquence de la sanction. Les travaux de la conférence de Montréal serviront de rapport introductif au 8ème Congrès des Nations Unies sur la prévention de la criminalité, prévu en 1990 à La Havane. Quelque 60 villes françaises seront représentées à la conférence (notamment Bordeaux, Lille, Marseille, Nancy, Paris et Toulouse) ainsi qu'une vingtaine de villes européennes (Barcelone, Catane, Cologne, Glasgow, Helsinki, La Haye, Lausanne, Londres et Rome notamment). Dix-huit villes américaines - dont Boston, Dallas, New York et Washington - ainsi qu'une trentaine de villes canadiennes (Montréal, Ottawa, Québec, Toronto notamment) auront des délégués à la conférence. Un débat opposera lors de cette rencontre, le maire de New York, Edward Koch, à celui de Strasbourg, Catherine Trautmann, sur le thème de la toxicomanie en milieu urbain. Des délégations de villes africaines (Abidjan, Dakar, Libreville notamment) et soviétiques (Moscou, Léninegrad) assisteront également à la conférence à titre d'observateurs.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-10-10

Pages P. D-17

Select in Zotero zotero://select/library/items/L4SZBGWZ

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

Quality report

- Item has no authors

Le crime ronge les villes les plus riches : la Conférence de Montréal sur la criminalité en milieu urbain s'ouvre sur une mise en garde concernant le crack

Type Article de journal

Auteur Gilles Saint-Jean

Résumé La Presse Nouvelles générales, mercredi 11 octobre 1989 253 mots, p. A3 Le crime ronge les villes les plus riches : la Conférence de Montréal sur la criminalité en milieu urbain s'ouvre sur une mise en garde concernant le crack Saint-Jean, Gilles Le crime est en train de détruire de nombreuses communautés américaines, a admis hier le maire de Kansas City et ex-président de la Conférence des maires américains, M. Richard Berkley, à la cérémonie d'ouverture de la Conférence européenne et nord-américaine sur la criminalité en milieu urbain. Après avoir cité des statistiques fédérales sur l'augmentation dramatique de la criminalité et la surpopulation carcérale aux États-Unis ces dernières années, M. Berkley a indiqué que l'an dernier, les 50 cités les plus riches de ce pays avaient dépensé le quart de leurs budgets en sécurité. Il a attribué ce phénomène inquiétant à la popularité du crack, à l'augmentation dramatique de la pauvreté aux USA (41 p. cent entre 79 et 87, pour un total 30 millions de personnes dont 40 p. cent vivent dans des villes), au manque de logements abordables, au fait que les prestations de chômage et d'aide sociale n'aient pas suivi l'escalade inflationniste, et à la désintégration de la famille et de la vie de quartier. M. Berkley se défend de vouloir faire un portrait tout à fait négatif de la vie dans les villes américaines. Il met cependant ses vis-à-vis européens et canadiens contre la montée en popularité du crack («si vous n'avez encore rien fait contre ce phénomène, prenez immédiatement des mesures pour renseigner vos concitoyens», exhorte-t-il), et affirme avoir des choses à apprendre et à enseigner au cours de cette conférence. Pour sa part, le président du Forum des collectivités territoriales européennes pour la sécurité urbaine et maire d'Épinay-sur-Seine, M. Gilbert Bonnemaïson, a pris en considération les mêmes vecteurs de criminalité que M. Berkley, et a demandé à son auditoire de toujours tenir compte de ces problèmes fondamentaux dont relève le traitement de l'insécurité. Entre autres choses, le maire de Montréal, M. Jean Doré, a invité les participants à la conférence à visiter Montréal sans crainte. «La sécurité en milieu urbain est un défi majeur de nos sociétés au cours des prochaines décennies. La grande majorité de la population de la planète vivra dans les villes au troisième millénaire», a souligné le maire de Montréal, en souhaitant «un nouveau contrat social pour la sécurité.»

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-10-11
Pages P. A-3
Select in Zotero zotero://select/library/items/KP2K4RGK
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

Des ministres qui comprennent Montréal

Type Article de journal
Auteur Claude Picher
Résumé La Presse Économie, jeudi 12 octobre 1989 649 mots, p. D1 Des ministres qui comprennent Montréal Picher, Claude La composition du nouveau cabinet Bourassa marque peut-être le début d'un période plus prometteuse pour l'économie montréalaise, qui a souffert ces dernières années du climat de tension entre le gouvernement provincial et l'administration municipale. Les Montréalais peuvent se réjouir de la nomination du nouveau député d'Outremont, Gérald Tremblay, au ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie. M. Tremblay était certes tout désigné pour occuper ce ministère, et sa nomination ne cause aucune surprise. Son expérience concrète des affaires et son succès à la présidence de la Société de développement industriel, qu'il a transformé en quelques années de poussiéreuse machine à subventions en instrument de capitalisation dynamique, lui donnent sans aucun doute tous les atouts pour faire de l'excellent boulot à son nouveau poste. Mais, d'un point de vue montréalais, il y a plus. Le nouveau ministre, dont la circonscription est en fait plus montréalaise qu'outremontaise (la majorité de ses électeurs étant des résidants de Montréal), comprend parfaitement Montréal et ses problèmes. C'est un «homme fort», qui a une vision bien articulée du développement économique de Montréal, maîtrise bien ses dossiers et a les capacités de les faire avancer. Les Montréalais sont ainsi assurés d'avoir, au cabinet, un porte-parole solide. En outre, on voit très bien M. Tremblay jouer un rôle important dans la futur comité interministériel de relance de l'économie montréalaise, dont la création a été promise par les libéraux pendant la campagne. PLUS D'OUVERTURE AUX TRANSPORTS Une autre nomination qui fait plaisir est celle de Sam Elkas aux Transports. Certes, M. Elkas représente Robert-Baldwin, une circonscription de l'ouest de l'île (Dollard-des-Ormeaux, Roxboro, et une partie de Pierrefonds), et à ce titre, on pourrait craindre qu'à l'instar de son prédécesseur, Marc-Yvan Côté, le nouveau ministre ne soit tenté de favoriser le développement du réseau routier en banlieue. Cette approche représente une tragédie pour l'économie montréalaise. Mais il est loin d'être certain que M. Elkas suive la même voie que son prédécesseur. Le nouveau ministre, qui a été maire de Kirkland pendant une douzaine d'années avant de faire le saut en politique provinciale, est avantageusement connu sur la scène municipale régionale. Il a présidé la commission sur l'environnement de la CUM et la commission sur la gestion régionale des déchets (c'est d'ailleurs pour cela que plusieurs observateurs le voyaient plutôt à l'Environnement), et a siégé au conseil d'administration du Vieux-Port de Montréal. A ces différents postes, il a multiplié les contacts avec les autorités de Montréal et des autres municipalités de la CUM. M. Elkas arrive au ministère des Transports avec une sensibilité très développée à l'égard des problèmes de Montréal, qualité qu'il était difficile de retrouver chez le Québécois Marc-Yvan Côté. Le nouveau ministre, par exemple, n'est pas homme à rejeter du revers de la main les propositions que pourrait faire la Ville de Montréal. Du même coup, Marc-Yvan Côté est écarté du ministère des Transports. En fait, il prend du galon avec sa nomination à la Santé et aux Services sociaux. C'est tant mieux pour lui et tant mieux aussi pour les Montréalais. L'hostilité de M. Côté à l'égard de l'administration du RCM était bien connue, et tant que le ministre continuait de piloter des dossiers touchant de près à l'avenir économique de Montréal, cela ne signifiait rien de bon. A son nouveau poste, M. Côté aura beaucoup moins l'occasion de croiser le fer avec Jean Doré, et il n'est même pas certain qu'il soit appelé à faire partie du nouveau comité de relance, ce qui n'est évidemment pas le cas de M. Elkas. VALLERAND SORT DE L'OMBRE La nomination d'André Vallerand au Tourisme constitue en fait une promotion pour ce ministre qui représente la circonscription, montréalaise à 100 p. cent, de Crémazie. M. Vallerand, une des recrues-vedettes des libéraux en 1985, n'a pas causé de flammèches au cours des quatre dernières années, remplissant surtout, et de façon plutôt effacée, le rôle de ministre délégué à la petite et moyenne entreprise avant d'accéder aux Approvisionnement et Services quelques mois avant les élections. Sa nomination au Tourisme lui donne enfin, après de longues années dans l'ombre, l'occasion de se faire valoir, le Tourisme étant un ministère autrement plus excitant que les Approvisionnements. D'un point de vue montréalais, c'est une bonne chose que ce politicien tout en nuances, fuyant les conflits comme la peste, prenne un peu de poids au cabinet. Il entretient d'excellentes relations avec tout le monde, y compris les élus du RCM, et pourrait contribuer à refroidir les braises allumées par trois ans de tension. Pour ce qui est de la répartition entre la ville et la banlieue, le nouveau cabinet ressemblera assez à l'ancien. La banlieue montréalaise sera représentée par une brochette de gros canons, à commencer par le premier ministre Bourassa et la vice-première ministre Lise Bacon. On y retrouve aussi les André Bourbeau, Daniel Johnson, John Ciaccia, et une recrue prometteuse, Liza Frulla-Hébert. La ville de Montréal continuera surtout d'être représentée par des ministres juniors comme Violette Trépanier, Guy

Rivard, Louise Robic, et les nouveaux venus Norm Cherry et Christos Sirros. Mais la grosse différence provient de la nomination à des postes relativement importants d'une poignée de ministres qui ont à l'égard de Montréal une ouverture d'esprit qui n'était pas toujours évidente, c'est le moins qu'on puisse dire, au cours des quatre dernières années.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-10-12

Pages P. D-1

Select in Zotero [zotero://select/library/items/CSQPVF2P](https://zotero.org/select/library/items/CSQPVF2P)

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

Criminalité : à Montréal, c'est moins critique qu'aux USA, dit [Jean] Doré

Type Article de journal

Auteur Gilles Saint-Jean

Résumé La Presse Nouvelles générales, jeudi 12 octobre 1989 193 mots, p. A3 Criminalité : à Montréal, c'est moins critique qu'aux USA, dit [Jean] Doré Saint-Jean, Gilles La criminalité urbaine et l'insécurité qu'elle engendre à Montréal sont sérieuses, mais la situation est moins critique que dans le reste de l'Amérique, estime le maire Jean Doré. Au cours d'une interview hier matin, à la suite de son discours devant les participants à la conférence, il a reconnu que la situation de certaines minorités ethniques où l'on constate un taux de chômage de 30 p. cent pouvait devenir dangereuse. M. Doré a rappelé dans son discours que selon des études récentes, la population montréalaise était plus âgée, plus pauvre et plus démunie que celle de l'ensemble du Québec, parce que justement on trouve tous les services, à Montréal. Le taux de chômage atteint 10 p. cent à Montréal. «Il est temps de mobiliser tout le monde et de s'attaquer aux causes du problème», a-t-il noté. M. Doré croit que les expériences européennes qui ont fait leurs preuves, comme celle des Hollandais, peuvent être adaptées au contexte montréalais. Comme beaucoup d'intervenants entendus hier, le maire de Montréal pense que la lutte contre la criminalité urbaine doit comporter deux volets: répression policière du crime et du trafic de la drogue, et batterie de mesures sociales, comme la construction de meilleurs logements à prix abordable et l'organisation d'activités permettant de canaliser l'activité des jeunes. «Il faut permettre à tous de garder espoir», dit-il. A cette fin, M. Doré a demandé aux autres paliers de gouvernement de maintenir leurs programmes sociaux, de poursuivre les efforts de relance économique et d'accorder plus de soutien technique et financier aux efforts de prévention.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-10-12

Pages P. A-3

Select in Zotero [zotero://select/library/items/Z3PY8GSH](https://zotero.org/select/library/items/Z3PY8GSH)

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

Via Rail : les maires du corridor Québec-Windsor prêts à batailler pour faire fléchir Ottawa

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé La Presse Nouvelles générales, jeudi 12 octobre 1989 315 mots, p. A5 Via Rail : les maires du corridor Québec-Windsor prêts à batailler pour faire fléchir Ottawa Gruda, Agnès Les maires des principales villes situées dans l'axe Québec-Windsor ne s'avouent pas vaincus et croient que le gouvernement fédéral pourrait encore revenir sur sa décision de sabrer substantiellement les services de Via Rail. «Nous allons continuer à nous battre, et nous avons besoin du soutien de la population», a lancé hier le maire de Toronto, M. Art Eggleton. Une semaine après qu'Ottawa eut annoncé la suppression de 38 p. cent des effectifs et de la moitié du réseau de la société ferroviaire, les maires des sept principales villes du corridor Québec-Windsor ont tenu hier soir, à Montréal, leur première rencontre stratégique. Plus tôt dans la journée, en conférence de presse, les maires Jean Doré, de Montréal, Jean Pelletier, de Québec et Art Eggleton, de Toronto, ont indiqué qu'ils pourraient livrer leur première bataille publique le 7 novembre prochain, devant le comité des Communes sur le transport. D'ici là, des fonctionnaires municipaux ont reçu le mandat de préparer un rapport sur Via Rail, que

les maires défendront devant le comité des Communes. Ce rapport fera notamment état de l'impact économique et écologique de la décision fédérale. Cette décision, qui doit entrer en vigueur le 15 janvier prochain, constitue «le début de la fin» de Via Rail, a fait valoir le maire Eggleton. Les «maires du corridor» affirment qu'ils ne sont pas contre une rationalisation des services de Via Rail. «Nous sommes en maudit parce que la décision a été prise à la hâte», a noté le maire Jean Pelletier, selon qui les réductions de service ne feront que «précipiter la mort lente mais inéluctable du système ferroviaire au Canada.» En plus de vouloir présenter ses griefs devant le comité des Communes, la coalition des maires compte multiplier les pressions sur les gouvernements provinciaux, et demander que le dossier de Via Rail soit inscrit à l'ordre du jour de la conférence des premiers ministres, qui se tiendra les 9 et 10 novembre à Ottawa. L'été dernier, les premiers ministres provinciaux avaient déjà soutenu les villes en demandant au gouvernement fédéral de décréter un moratoire d'un an avant d'imposer un changement de cap à la société ferroviaire. Ottawa n'a pas tenu compte de cette demande, et pour le maire Jean Doré, il s'agit là d'une «décision catastrophique.» En revenant à la charge après l'annonce des compressions, les villes ont-elles encore une chance de faire fléchir Ottawa? «Le gouvernement fédéral est bien revenu sur son intention de désindexer les pensions de vieillesse, alors...», a rappelé le maire Pelletier de Québec.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-10-12

Pages P. A-5

Select in Zotero zotero://select/library/items/JKGBAM8E

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

Une voie réservée longue de 10 km pour les autobus express, boulevard Pie IX

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé La Presse Nouvelles générales, vendredi 13 octobre 1989 426 mots, p. A3 Une voie réservée longue de 10 km pour les autobus express, boulevard Pie IX Favreau, Mariane Boulevard Pie IX, c'est au milieu de la rue qu'on attendra l'autobus express, dans un abribus géant installé sur le terre-plein. Mais on ne l'attendra pas longtemps: il en passera une toutes les trois minutes. Et l'autobus filera rapidement en sens inverse de la circulation, faisant gagner 15 minutes entre Montréal-Nord et la station Pie IX. C'est ce qui attend les usagers du transport en commun dès le mois d'avril prochain au moment où la STCUM ouvrira sa première voie réservée aux autobus le long du boulevard Pie IX, annonçait hier le président de la STCUM, M. Robert Perreault. A cet effet, on entreprenait hier des travaux de \$5 millions qui devraient se terminer fin novembre. Et pour un coup d'essai, la bouchée est grosse, et «sans équivalent en Europe et en Amérique», assure M. Perreault: la voie réservée s'étirera sur 10 kilomètres, depuis la station de métro Pie IX jusqu'au boulevard Henri-Bourassa, à Montréal-Nord. On prévoit déjà sa prolongation à Laval qui a donné son accord et doit prévoir un parking incitatif pour ses citoyens. La voie réservée longera le terre-plein, au centre du boulevard, en sens contraire à la circulation: le matin, vers le centre-ville, en empruntant une travée de la chaussée en direction nord; le soir, l'inverse. Chaque fois, la voie sera délimitée par une double ligne jaune, des panneaux indicateurs, des cellules lumineuses, des cônes de protection et des feux de circulation. En dehors des heures de pointe, la voie réservée est redonnée aux autres véhicules. Les abribus s'étireront sur le terre-plein. Ils sont conçus pour un fort achalandage, même pour des autobus articulés. Ils seront munis d'un système de sécurité qui empêche les piétons de traverser la rue n'importe où: portes verrouillées côté circulation, ouvertes côté autobus. Ce qui canaliserait les passagers vers l'avant, à leur descente de l'autobus, et les obligerait à traverser la rue à l'intersection. Ce débarcadère central est une véritable nouveauté, insiste M. Perreault. Ils seront éclairés, munis de ventilateurs et de téléphones de secours, et protégés par un muret. L'autobus express ne fera que 10 arrêts en cours de route. Mais la STCUM maintient son service habituel, en bordure du trottoir, pour les déplacements locaux. Selon M. Perreault, on espère ainsi augmenter l'achalandage de 2000 passagers à chaque période de pointe de la journée, tout en soulageant d'autant la ligne de métro numéro 2, et le boulevard Pie IX. Il n'en coûtera rien de plus aux utilisateurs que leur ticket habituel, mais la STCUM devra affecter à ce service une quinzaine d'autobus supplémentaires. Elle envisage déjà l'utilisation d'autobus articulés, un peu plus tard. «Nous voulons proposer une alternative attrayante au transport privé, signale le maire Jean Doré. Et pas seulement en terme de temps ou de prix, mais également de confort. C'est un facteur important dans la qualité du service.» Cette longue voie réservée n'est possible qu'avec la collaboration de Montréal-Nord. Mais son maire, M. Yves Ryan, ne veut pas que cette voie réservée remplace la ligne de métro qu'il attend depuis des années. Le maire Doré l'a rassuré. «Il n'y a aucun risque. Des ententes ont déjà été conclues à la CUM et à Québec pour une nouvelle ligne de métro vers Montréal-Nord et Rivière-des-Prairies. La voie réservée va d'ailleurs faire la preuve qu'il y a un besoin

pour la prolongation de la ligne de métro», estime le maire Doré. La STCUM envisage d'autres voies réservées, sur le boulevard Henri-Bourassa, par exemple, ou encore sur le pont Lachapelle.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-10-13
Pages P. A-3
Select in Zotero zotero://select/library/items/JDMQE85P
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

Aéroport de Saint-Hubert : le Conseil de l'aéroport de Montréal adoucit sa position

Type Article de journal

Résumé La Presse Économie, vendredi 13 octobre 1989 241 mots, p. A19 Aéroport de Saint-Hubert : le Conseil de l'aéroport de Montréal adoucit sa position Au Conseil de l'aéroport international de Montréal, on serait moins catégorique que la veille et l'intention d'intégrer l'aéroport de Saint-Hubert à la gestion de Dorval et Mirabel prendrait l'allure d'un «voeu pieux». Hier, au cours d'une réunion, les dirigeants du conseil ont présenté une proposition visant à inclure l'aéroport de Saint-Hubert à la négociation menée avec le ministère fédéral des Transports pour assumer la gestion des aéroports de Dorval et de Mirabel. Or, les trois représentants de la Rive-Sud ont rejeté catégoriquement cette proposition et, selon le syndicaliste Claude Bachand, «ce serait nous mettre un carcan autour du cou alors que la Rive-Sud peut développer son aéroport avec l'autorisation d'Ottawa». Devant l'opposition des représentants de la Rive-Sud, les 18 autres membres du Conseil de l'aéroport de Montréal auraient décidé de poursuivre la négociation, mais en y mettant «la pédale douce». «Le mariage avec Dorval et Mirabel, si nécessaire, mais pas nécessairement le mariage», dit-on sur la Rive-Sud ces jours-ci, où les perspectives d'avenir de Saint-Hubert sont prometteuses. On sait qu'Intair a décidé de s'installer à Saint-Hubert et qu'à partir du 6 novembre, le nouveau transporteur assurera des vols quotidiens vers Ottawa, Toronto et Québec. C'est un marché potentiel d'un million d'habitants, d'où, bien sûr, l'intérêt des gens d'affaires montréalais d'inclure Saint-Hubert dans la négociation menée pour prendre en main la gestion des aéroports de Dorval et de Mirabel. Pendant ce temps, le vice-président du Comité exécutif de la Ville de Montréal, M. Robert Perreault, n'arrive pas à comprendre qu'Ottawa se dise impuissant à contrer la décision d'Intair de s'installer à Saint-Hubert. «Je comprends qu'on vit dans un contexte de dérèglementation, a-t-il déclaré, mais la vocation des aéroports, ce n'est pas aux compagnies d'en décider mais au gouvernement fédéral.» M. Perreault s'oppose à la vocation commerciale de l'aéroport de Saint-Hubert par souci de rationalisation. «Il faut tenter de rentabiliser nos deux aéroports - Dorval et Mirabel - avant de s'en donner un troisième. La région de Montréal, demande-t-il, a-t-elle les moyens d'en supporter trois?»

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-10-13
Pages P. A-19
Select in Zotero zotero://select/library/items/D5D3R2XT
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

Quality report

- Item has no authors
-

Le nouveau ministre des Transports [du Québec] disposé à dialoguer avec Montréal ; Sam Elkas évite de se faire le chantre de l'étalement urbain

Type Article de journal
Auteur Mario Fontaine
Résumé La Presse Informations nationales, vendredi 13 octobre 1989 370 mots, p. B1 Le nouveau ministre des Transports [du Québec] disposé à dialoguer avec Montréal ; Sam Elkas évite de se faire le chantre de l'étalement urbain Fontaine, Mario Oui au métro à Laval, des doutes quant à l'enfouissement de l'autoroute métropolitaine, attentisme prudent au sujet de la ceinture de contournement de Montréal. A peine nommé ministre des Transports, Sam Elkas a déjà son idée sur les grands dossiers touchant la métropole tout en se

disant ouvert aux discussions. Même s'il habite la banlieue et représente le comté de Robert-Baldwin (Dollard-des-Ormeaux, Roxboro et une partie de Pierrefonds), M. Elkas évite de se faire le chantre de l'étalement urbain et insiste sur l'importance des contacts et du dialogue. Son prédécesseur Marc-Yvan Côté avait souvent été à couteaux tirés avec l'administration du RCM, qui lui reprochait ses politiques favorisant les villes des rives nord et sud au détriment du coeur de la ville. «Je suis une personne qui habite la banlieue, mais j'ai mes responsabilités pour le reste de la CUM et pour tout le Québec. Mon arrivée va mettre les gens à l'aise, je suis prêt à travailler avec le maire Doré», expliquait hier le ministre dans une entrevue à La Presse tout en se défendant bien de critiquer M. Côté. Cet «anglophone au background ethnique», comme il se définit lui-même, a présidé la commission sur l'environnement de la CUM et siégé au conseil d'administration du Vieux-Port de Montréal avant d'accéder au cabinet. Ce qui lui a permis de multiplier ses contacts avec l'administration municipale, contrairement à M. Côté que les Montréalais voyaient arriver avec son chandail des Nordiques, selon le mot des chroniqueurs parlementaires à Québec. Voulant assurer la promotion du transport en commun, le nouveau ministre se réjouit du raccordement de Laval au métro de Montréal, sans toutefois s'engager sur le type de système à privilégier. Le Parti libéral a promis, au cours de la campagne électorale, d'amener le métro dans la deuxième plus grande ville du Québec. Les Lavallois ont compris le message, élisant cinq libéraux et pas un seul péquiste. M. Elkas demeure en revanche plus sceptique face à l'idée de l'administration Doré d'enfouir l'autoroute métropolitaine, une idée que Marc-Yvan Côté s'était empressé de ridiculiser. «Je n'ai pas encore eu la chance d'écouter le maire (Doré) là-dessus, ni de consulter les gens du ministère. Il me semble que ça coûterait très cher». Le sort des autoroutes de contournement dépend de ce qu'on décidera pour l'autoroute métropolitaine, poursuit par ailleurs celui qui a également hérité du ministère de la Sécurité publique. Une double surprise pour lui, puisqu'il s'attendait davantage, compte tenu de son expérience préalable, à se retrouver aux Affaires municipales ou à l'Environnement. Pas de favoritisme Sa collègue Liza Frulla-Hébert rêvait quant à elle des Communications, et c'est ce qu'elle a eu. Éluë dans Marguerite-Bourgeoys, elle a été successivement directrice générale de CKAC et vice-présidente à Télémedia. Pas question toutefois, pour elle, de faire du favoritisme: «Avant de devenir président du CRTC André Bureau était aussi passé par là et il n'a pas été question de ça. Tu ne peux favoriser plus l'un que l'autre. C'est une question d'éthique, de professionnalisme», assurait hier Mme Frulla-Hébert en entrevue.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-10-13

Pages P. B-1

Select in Zotero <zotero://select/library/items/MK5IQZ9V>

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

La crise financière de la CUM devient chose du passé

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé La Presse Plus, samedi 14 octobre 1989 897 mots, p. B7 La crise financière de la CUM devient chose du passé Gruda, Agnès «Les négociations ont failli achopper au moins quatre-vingt-dix fois, puis ça repartait, comme par miracle.» Pour le président de la Conférence des maires de banlieue, Michel Leduc, les discussions qui ont abouti à la naissance de l'organisme regroupant les sociétés de transport de la CUM, de Laval et de la Rive-Sud, ont été un «exercice épouvantable». Un quart d'heure avant la conférence de presse au cours de laquelle le «bébé» a reçu son baptême, on continuait encore à déplacer des virgules dans le communiqué signé par le ministre québécois des Transports et les élus municipaux de la région de Montréal. L'ultime miracle a finalement eu lieu le 21 septembre, avec l'annonce de la création de l'ORT ou Organisme régional de transport. Selon Guy Chartrand, président du groupe de pression Transport 2000, le grand mérite de cet accord est d'obtenir, après plusieurs années de bataille acharnée, que Laval et les villes de la Rive-Sud contribuent au financement de la STCUM. Ce principe de financement régional est déjà en vigueur dans d'autres grandes villes comme Boston et Toronto. «La STCUM était aux prises avec un problème insurmontable. C'est inacceptable que le coeur soit le seul à payer pour un réseau utilisé largement par les villes de la banlieue», affirme M. Chartrand. L'accord prévoit aussi des investissements majeurs dans le transport en commun d'ici dix ans: construction de deux lignes de métro (vers Laval et Montréal-Nord); prolongement de la ligne 5; modernisation du train de Deux-Montagnes; en plus d'une série d'analyses au sujet d'éventuels développements (métro vers Brossard, une autre ligne vers Laval, etc.) Après avoir été remise en cause à plusieurs reprises, la participation gouvernementale au développement du réseau, ainsi qu'à l'achat de nouveaux autobus et à la réfection de la flotte existante, est maintenant dûment précisée. Et la «cerise sur le sunday»: Québec a accepté d'étudier toutes les hypothèses de réfection de l'autoroute Métropolitaine - y compris l'idée d'un tunnel. Ouf... En faisant participer les couronnes Nord et Sud au financement du réseau montréalais, et en haussant la contribution du

gouvernement et celle des villes de la CUM, l'entente met un terme à la crise financière qui perdure depuis plusieurs années à la STCUM. Si la STCUM peut respirer, les usagers aussi: car selon un responsable de la tarification à la société, c'est cet afflux monétaire qui a permis à la STCUM de contenir ses hausses de tarifs à peu près au rythme de l'inflation. A défaut d'un accord, les usagers auraient pu goûter, dès janvier, à des augmentations de l'ordre de... 20 p. cent. Mais au-delà de ses retombées les plus palpables, l'entente met fin à trois années d'une guerre qui s'est jouée sur deux fronts: entre Montréal et le gouvernement du Québec, mais aussi entre Montréal et les banlieues des couronnes Nord et Sud. Cette crise des transports avait donné lieu à quelques éclats mémorables. Il n'y a pas si longtemps, le ministre des Transports Marc-Yvan Côté (nommé mercredi au portefeuille de la Santé et des Services sociaux) traitait le maire de Montréal de «prince irresponsable», tandis que la STCUM menaçait de fermer la ligne de métro vers Longueuil tant que les banlieues n'accepteraient pas de contribuer au financement de son réseau. Changement de cap Si la signature de l'armistice est passée un peu inaperçue dans la tourmente électorale, pour le président de la STCUM, Robert Perreault, elle imprime un changement de cap majeur aux politiques de transport touchant la région métropolitaine. Le jour de la conclusion de l'accord, M. Perreault exultait: «On vient d'assister à un revirement de 180 degrés des priorités en matière de transport. Enfin Québec accepte de mettre l'accent sur le transport en commun.» Dès son arrivée à la présidence de la STCUM, en novembre 86, M. Perreault - un irréductible amateur de transport collectif que l'on peut croiser tous les matins ou presque à la station Laurier - , a été confronté à la volonté de Québec de réduire sa contribution au financement de la STCUM. Selon M. Perreault, les «hostilités» ont été déclenchées le jour où la STCUM a pris le parti de geler ses tarifs, en réponse à une décision par laquelle Québec amputait de \$6 millions sa contribution au financement du réseau. «A cause des règles de financement de l'époque, le gel des tarifs a forcé le gouvernement non seulement à maintenir sa contribution, mais aussi à ajouter \$6 millions supplémentaires.» Retournant la balle, Québec a ensuite tenté par divers moyens d'enlever d'une main ce qu'il venait de donner de l'autre. Toutes ces tentatives de «désinvestissement» témoignaient, selon M. Perreault, du fait que Québec avait misé sur le développement autoroutier, aux dépens du transport collectif. C'est d'ailleurs cette orientation qui sous-tend, aux yeux de Montréal, le Plan de transport de la région de Montréal du ministre Côté, qui a fait l'objet d'une commission parlementaire tumultueuse en janvier dernier. «Nous étions engagés dans un processus par lequel on aurait investi, pendant les dix prochaines années, essentiellement dans un réseau routier qui favorise l'étalement urbain, dégrade la qualité de l'environnement et taxe les Montréalais de la pollution de leurs voisins, qui leur passent sur le corps comme si leurs rues étaient de véritables autoroutes», s'indigne encore M. Perreault. Consensus difficile Mais, répète-t-il, avec l'entente sur l'ORT, on a assisté à un renversement complet de situation. Comment est-on passé, en l'espace de quelques mois, des duels verbaux au consensus scellé devant les caméras? M. Côté a certainement accéléré le processus ce printemps, en lançant aux villes l'ultimatum suivant: «Entendez-vous sur un organisme régional, sinon je vais vous en imposer un.» Ensuite, chacun a fait ses compromis. Laval et la Rive-Sud en acceptant de payer leur part des «effets de débordement» (ou coût d'utilisation du service de la STCUM par leurs citoyens, évalué à \$18 millions par an.) Montréal, selon les mots de M. Leduc, «en reconnaissant qu'il y a des gens qui vivent à Laval...» Et les autres villes de la CUM, en acceptant une portion congrue des sièges au sein du nouvel organisme. M. Côté a-t-il laissé à son successeur aux Transports, Sam Elkas, un dossier réglé une fois pour toutes dans la plus belle harmonie? Si l'on se fie aux propos recueillis cette semaine, le cadeau pourrait contenir quelques vieux démons. Ainsi, sur l'île de Montréal, on est convaincu qu'en ajoutant \$600 à \$700 millions pour les dix prochaines années dans la «colonne» du transport en commun, le gouvernement n'aura d'autre choix que de remanier le plan de transport du ministre. Autrement dit, puisqu'il y aura un jour un métro vers Laval, le prolongement de l'autoroute 25 et la construction d'un nouveau pont vers cette ville ne pourront qu'être «remis aux calendes grecques», croit M. Leduc. Car les finances de l'État ne sont pas élastiques à l'infini... Même son de cloche à Montréal, où la popularité du transport collectif par rapport à celle de l'automobile a chuté de cinq points entre 1982 et 1987, et où on estime qu'en consentant une nouvelle voie d'accès en ville aux banlieusards, on ne ferait qu'accentuer cette désaffection. Le maire de Laval, Gilles Vaillancourt, ne l'entend pas de cette oreille: selon lui, ces développements demeurent indispensables pour le transport des marchandises. «Je n'ai encore jamais vu un camion prendre le métro ou l'autobus...» Il reste donc quelques débats en perspective. Selon M. Perreault, la véritable guerre qui s'est jouée ces dernières années dans la région de Montréal a été celle des transports collectifs contre l'irrésistible attrait de l'automobile. Et cette bataille-là est loin d'être terminée.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-10-14

Pages P. B-7

Select in Zotero zotero://select/library/items/66KWNYGX

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

Le maire Jean Doré en mission économique en Italie et en Allemagne

Type Article de journal

Résumé La Presse Nouvelles générales, samedi 14 octobre 1989 101 mots, p. A5 Le maire Jean Doré en mission économique en Italie et en Allemagne Le maire Jean Doré effectue à compter de lundi une importante mission économique dans les villes de Milan et Rome, en Italie, et de Munich, en Allemagne. Accompagné d'une délégation du milieu des affaires de Montréal, il ira d'abord à Milan, importante métropole économique et financière de l'Italie qui présente de nombreuses similitudes avec Montréal. Il y consacra une partie de sa mission aux questions de transport urbain, d'environnement, de design industriel et de mode. M. Doré ira ensuite à Rome où il rencontrera le collègue pontifical canadien et participera à l'audience générale du pape. Il profitera également de sa présence à Rome pour rencontrer des gens d'affaires et voir les organisateurs du Mondial de soccer, qui se déroulera dans cette ville l'an prochain. A Munich, M. Doré doit participer à un déjeuner-causerie de l'Association des hommes d'affaires Allemagne-Canada.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-10-14

Pages P. A-5

Select in Zotero <zotero://select/library/items/HNKZKC4J>

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

Quality report

- Item has no authors

Bien en selle, [Robert] Bourassa devra déjà gérer l'après-Bourassa ; le premier ministre aura 60 ans lorsque finira son mandat actuel. Certains ministres ne peuvent -forcément- s'empêcher d'y penser

Type Article de journal

Auteur Denis Lessard

Résumé La Presse Plus, samedi 14 octobre 1989 826 mots, p. B1 Bien en selle, [Robert] Bourassa devra déjà gérer l'après-Bourassa ; le premier ministre aura 60 ans lorsque finira son mandat actuel. Certains ministres ne peuvent -forcément- s'empêcher d'y penser Lessard, Denis Qu'ont en commun Pierre Paradis, Marc-Yvan Côté, Lise Bacon et Daniel Johnson? Tous occupent désormais des ministères-clés au sein du gouvernement québécois! - Oui, mais encore... - Seuls devant une glace, chacun d'eux estime avoir toutes les qualités requises pour succéder un jour au premier ministre Robert Bourassa! Lancé mercredi avec le lever de rideau sur la nouvelle équipe ministérielle, la plus nombreuse de l'histoire du Québec, le second mandat du premier ministre Bourassa apparaît déjà comme une route semée d'embûches. L'eau trouble du lac Meech (lire à ce propos Louis Falardeau en page B5); celle, insuffisante, d'Hydro-Québec; l'élection d'un quatuor d'anglophones irréductibles; le sempiternel puzzle des heures d'ouverture des commerces: aussi têtus qu'embêtants, les obstacles sont déjà prévisibles. Sans oublier que les talents de debater du nouvel adversaire péquiste Jacques Parizeau donneront un tour nouveau à la joute quotidienne des questions à l'Assemblée nationale. En plus d'encaisser les coups qu'inévitablement apportera l'actualité, le premier ministre devra composer avec une nouvelle dynamique au sein même de son gouvernement et de son parti. Chez les lieutenants, tous font preuve d'une loyauté sans faille au chef. Mais d'ores et déjà, il est clair qu'au cours des prochains mois, les éventuels aspirants se positionneront, juste au cas où M. Bourassa décidait de tirer sa révérence. A la fin de ce mandat, M. Bourassa aura 60 ans, il aura présidé aux destinées du Québec sur une période de 23 ans, atteignant le record de Maurice Duplessis (pour ce dernier, toutefois, l'éclipse n'avait été que d'un mandat). Départ de proches Fabulations? Politique-fiction? Certains collaborateurs au fameux bunker - le bureau du Conseil exécutif, l'équivalent du ministère du premier ministre - en parlent pourtant ouvertement. D'ici peu, plusieurs des proches du premier ministre auront tiré leur révérence. Avant les Fêtes, le chef de cabinet, Mario Bertrand, aura réintégré le secteur privé. Las de vivre écartelé entre Québec et Montréal, il brûle de consacrer plus de temps à ses enfants. Même trajectoire pour Pierre Bibeau, le bras droit des chefs libéraux depuis 10 ans. Après 20 ans de carrière, il a difficilement encaissé de voir son intégrité éclaboussée par le Parti québécois en fin de campagne électorale. Ronald Poupard, attaché de presse de M. Bourassa, veut lui aussi quitter la barque. Il est le plus susceptible de céder aux pressions du premier ministre et de demeurer aux barricades, à d'autres fonctions, après le départ des deux premiers. Un autre ex-directeur général du PLQ, John Parizella, succéderait à Mario Bertrand. Imperceptiblement, jusque dans la machine gouvernementale, l'athmosphère a changé avec ce second mandat. A preuve, le premier geste fut l'exécution sommaire du sous-ministre de l'Environnement, Jean-Claude

Deschênes. Comme dans une société secrète, le réseau des fonctionnaires de carrière n'a pas digéré que M. Deschênes - une étoile quand il était à la Santé - paie pour le gâchis des BPC et de leur embarrassante goguette durant la campagne électorale. Loups impatients M. Bourassa devra aussi tenir compte du mécontentement grandissant chez ses députés. Souvent jeunes, parfois talentueux mais toujours ambitieux. Plusieurs ont compris, mercredi, qu'ils étaient condamnés pour longtemps encore aux arrières-banquettes, sans avoir la patience d'un Yvon Vallières, le besogneux député de Richmond qui a mis 16 ans à accéder au cabinet. Ces jeunes loups vont devoir repenser à leur avenir. Les députés de la région de Québec, supporters dévoués du tout-puissant Marc-Yvan Côté, arpentent la Grande-Allée en soutenant que l'Est de la province, royaume du nouveau ministre de la Santé, n'est pas suffisamment représenté à la table du Conseil des ministres. Cette rivalité entre Québec et Montréal au sein du PLQ remonte au début du siècle: mais là encore, le ton paraît avoir monté depuis le 25 septembre. M. Côté a obtenu ce qu'il désirait, le portefeuille de la Santé, tremplin rêvé où le belliqueux ministre des Transports cessera de rompre des lances avec le maire Jean Doré pour se métamorphoser en «gestionnaire compatissant». S'il désire succéder à M. Bourassa, la langue anglaise resterait son seul handicap, mais les progrès quasi-miraculeux d'un Benoît Bouchard à Ottawa montrent que rien n'est impossible. Après les Montréalais Claude Ryan et Robert Bourassa, la Vieille-Capitale pourrait-elle espérer récupérer le pouvoir perdu depuis le départ de Jean Lesage? Paradis, Johnson et al Accumulant patiemment l'expérience, Pierre Paradis met fin à un long intérim au portefeuille névralgique de l'Environnement. C'est le plus politicien des ministres. Le père des boubou-macoutes du premier mandat avait grand besoin de se donner une allure plus progressiste, plus social-démocrate: il avait décidé depuis belle lurette de devenir écologique. M. Bourassa s'en sera probablement toujours méfié, l'estimant capable de donner, un jour, un petit coup de pousse à un chef qui s'attarderait à la sortie. Il le laisse en liberté surveillée, en choisissant avant lui son sous-ministre, André Trudeau, une quantité connue pour le bunker. Celui qu'on surveille du coin de l'oeil, autour de la table, dans la soucoupe volante - la surprenante salle tout en courbes où se réunissent les ministres - , c'est Daniel Johnson, laissé au Conseil du trésor. Sans qu'on puisse parler de dauphin - pas encore - , il demeure le préféré de M. Bourassa, qui apprécie beaucoup l'attitude pondérée et le pragmatisme du fils d'une famille où devenir premier ministre semble un destin inévitable. D'autres, tout aussi calmes jusqu'ici, surveillent leurs billes. Lise Bacon, notamment, l'ex-présidente du PLQ, élue depuis 16 ans. Pour plusieurs, elle retarde indéfiniment sa retraite au cas où, dans deux ou trois ans, M. Bourassa donnait le signal de son départ. Mme Bacon n'a jamais eu peur d'une décision à prendre... ni d'un coup de griffe à donner. Son arrivée à l'Environnement fut une bouffée d'air frais pour les fonctionnaires, exaspérés par les hésitations maladroites d'un Clifford Lincoln. Vice-premier ministre, responsable de l'Énergie - une montagne de problèmes en perspective - , présidente du puissant comité ministériel sur le développement économique, Lise Bacon n'avait pas l'air, cette semaine, d'une politicienne en fin de carrière. Derrière ce peloton de tête, il y a Michel Pagé qui avait peur d'être frappé du syndrome Garon en étant confiné huit ans à l'Agriculture. Il aura une chance de se mettre en évidence comme leader parlementaire, mais il continue d'aspirer à un portefeuille économique. Gil Rémillard, qui a conservé le dossier désormais suicidaire du lac Meech, suppose lui aussi ses chances. Mercredi, lors de la mise en jeu, Robert Bourassa décrivait son gouvernement comme un exemple d'équilibre. Une balance bien précaire toutefois, qui n'attend qu'un signe de sa part pour se mettre à tourner.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-10-14

Pages P. B-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/PX956TPM

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

[Nettoyage des rues à Montréal] : contrevenants graciés

Type Article de journal

Résumé La Presse Nouvelles générales, samedi 14 octobre 1989 117 mots, p. A3 [Nettoyage des rues à Montréal] : contrevenants graciés Les Montréalais qui ont reçu une contravention pour avoir stationné leur voiture dans une zone interdite en raison du balayage des rues lundi dernier, jour l'Action de grâces, peuvent les mettre à la poubelle. Le bureau du maire Jean Doré a fait savoir hier que le comité exécutif de la Ville avait pris la décision d'annuler toutes ces contraventions, parce que les gens n'avaient pas été clairement prévenus de la nouvelle procédure. C'était en effet la première fois que les équipes de balayage des rues étaient en service un jour de congé. «La propreté nous tient à coeur et nous tentons sans cesse de trouver les moyens de l'améliorer», explique le maire dans un communiqué. La ville a l'intention de reprendre l'expérience lors d'un prochain congé mais il ne faudra pas, cette fois-là, se surprendre de recevoir une contravention, ni s'attendre à ce qu'elle soit annulée encore une fois.

URL URL

Publication La Presse
Date 1989-10-14
Pages P. A-3
Select in Zotero zotero://select/library/items/ECZH3WR4
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

Quality report

- Item has no authors

Le maire [Jean] Doré en Europe ; et une délégation à Moscou

Type Article de journal
Auteur Marianne Favreau
Résumé La Presse Sciences et techniques, dimanche 15 octobre 1989 329 mots, p. B5 Montréalités Le maire [Jean] Doré en Europe ; et une délégation à Moscou Favreau, Mariane Le maire Doré est actuellement en Europe où il conduit une mission commerciale à Milan, en Italie. Son itinéraire l'amènera également en Allemagne, à Munich. Parti hier, il doit revenir à Montréal samedi prochain. L'objectif principal du voyage est d'établir des liens économiques avec les hommes d'affaires et les autorités de Milan, une ville fort dynamique qui a, tout comme Montréal, un protocole d'entente avec Shanghai. La délégation qui accompagne le maire comprend d'importants hommes d'affaires de Montréal («des seniors», dit un porte-parole du maire), représentant Bombardier, Pétromont ou la Banque Royale, par exemple. D'autres gens d'affaires, actuellement en Europe, se joindront à la délégation à Milan même. Parmi les secteurs où l'on voudrait accentuer les échanges, se trouvent les transports et la mode. Le maire prononcera quelques discours devant les hommes d'affaires, et aura des rencontres à la mairie de Milan. Son séjour à Munich sera plus bref, mais il y prendra également la parole à un déjeuner-causerie. Le budget prévu par le comité exécutif pour cette tournée est de \$11000, pour les dépenses du maire et d'un membre de son cabinet, M. André Sénécal. ET UNE DELEGATION A MOSCOU Pendant ce temps, la conseillère municipale chargée des affaires internationales, Mme Ginette L'Heureux, pilote une délégation municipale à Moscou et à Léninegrad. Le groupe comprend MM. Régis Vigneau, secrétaire des Affaires internationales de la ville, André David, assistant-directeur au service de l'Habitation et du développement urbain. Font également partie de la délégation MM. Luc Lacharité, vice-président de la Chambre de Commerce de Montréal et André Gamache, adjoint au président de la CUM. C'est à l'invitation des maires des deux villes soviétiques que la délégation s'entretient des possibilités de coopération avec les autorités municipales. Cette mission précède de quelques semaines le voyage qu'effectuera le premier ministre Mulroney dans ce pays, en novembre. La délégation montréalaise doit évaluer plus spécifiquement les avenues de coopération dans le transfert de savoir-faire entre services municipaux et les possibilités d'échanges éducatifs, culturels et sportifs. Une attention spéciale doit aussi être accordée aux échanges commerciaux. Montréal, on s'en souvient, a déjà amorcé des liens avec une ville soviétique, Riga, dans le cadre de sa Fête des neiges, l'hiver dernier. Cette rencontre (que pilotait Mme Léa Cousineau) s'inscrivait dans le cadre d'un programme de promotion de l'activité physique, Physiforme Canada-URSS. Lors de son passage à Moscou, on avait signalé à Mme Cousineau l'intérêt de la capitale à reprendre le dialogue avec Montréal. La délégation qui a, elle aussi, quitté Montréal hier, doit revenir à Montréal samedi prochain. Les frais prévus pour les représentants de la ville sont de l'ordre de \$4000.

URL URL

Publication La Presse
Date 1989-10-15
Pages P. B-5
Select in Zotero zotero://select/library/items/XB93DDNG
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

Montréal contre-attaque : [Benoît] Bouchard doit réparer sa "gaffe" sur Saint-Hubert

Type Article de journal
Auteur Jean Doré
Résumé La Presse Nouvelles générales, dimanche 15 octobre 1989 709 mots, p. A1 Montréal contre-attaque : [Benoît]

Bouchard doit réparer sa "gaffe" sur Saint-Hubert Doré, Marc L'avenir de la région de Montréal comme centre important de transport aérien pourrait bien se jouer dans les tout prochains jours, croit le vice-président du comité exécutif de Montréal, Robert Perreault. Pendant que Montréal doit se débattre avec la menace d'un troisième aéroport commercial, à Saint-Hubert, qui viendrait handicaper encore ses possibilités d'attirer des transporteurs aériens, Toronto a reçu du gouvernement fédéral l'engagement d'investissements de \$500 millions pour agrandir son aéroport et ajouter des pistes à son aéroport, qui est de loin le plus important du pays. La décision du ministre fédéral des Transports, Benoît Bouchard, de laisser la compagnie Intair s'installer sur la Rive-Sud, vient en effet détruire le fragile consensus régional sur le développement des aéroports, a déclaré hier M. Perreault au cours d'une entrevue accordée à La Presse. Pour lui, la chose est claire: les 120000 passagers qu'Intair compte transporter à partir de Saint-Hubert seront enlevés à Dorval, qui est déjà un aéroport sous-utilisé. Et il ne faut pas être très malin, poursuit-il, pour comprendre que les concurrents d'Intair chercheront eux aussi à s'établir à Saint-Hubert, et qu'avant longtemps, les deux aéroports se batront féroce­ment pour la même clientèle. Entretemps, il faudra investir des sommes importantes à Saint-Hubert pour assurer des services aux compagnies et aux passagers, alors même les liens terrestres entre Dorval et Mirabel (le système de navette et le prolongement de l'autoroute 13), pourtant promis par Ottawa, ne se réalisent pas. «On a déjà des problèmes de transport terrestre parce que les deux `terminaux' de l'aéroport de Montréal sont distants de 39 km l'un de l'autre, et on en ajouterait un troisième qui est à 65 km de Mirabel? «C'est totalement illogique.» Le bouillant politicien, qui avouait se retenir pour ne pas jeter de l'huile sur le feu, doit entrer en contact demain avec le nouveau ministre québécois des Transports, Sam Elkas, pour s'assurer que, de son côté, Québec n'a pas changé de politique sur la question des aéroports. Avec les autres membres du Conseil de l'aéroport international de Montréal (CAIM), M. Perreault doit aussi rencontrer vendredi le ministre Benoît Bouchard. Cette rencontre devait avoir lieu avant-hier, mais elle a été reportée à la demande du ministre. Ce sera la première fois que les représentants de la région sur le CAIM verront le ministre des Transports depuis qu'il a déclaré, il y a une dizaine de jours, qu'il n'avait pas les pouvoirs d'empêcher Intair d'utiliser Saint-Hubert comme point d'atterrissage et de décollage dans la région de Montréal. Après que la rumeur en ait couru durant plusieurs mois, et en particulier au moment où le gouvernement fédéral, au mois de mai, a fait connaître sa décision d'implanter les bureaux de l'Agence spatiale canadienne sur la Rive-Sud, le président d'Intair Michel Leblanc a annoncé, le 12 septembre, l'établissement de liaisons régulières entre Saint-Hubert et les villes de Toronto, Ottawa et Québec à compter du 6 novembre. Or, s'il ne peut empêcher, déréglementation oblige, un transporteur aérien de s'installer dans un aéroport commercial, le ministre a les pouvoirs de décider quels aéroports sont commerciaux, croit M. Perreault. Et la semaine qui vient est cruciale, pense-t-il, parce qu'il est encore possible d'éviter un étalement de ressources que la région de Montréal n'a pas les moyens de s'offrir. «Le vrai débat, c'est de se demander si c'est dans l'intérêt de la région de diviser ainsi nos efforts», déclare M. Perreault. «Je comprend les gens de la Rive-Sud qui sont contents d'avoir en aéroport à leur porte. Il existe des intérêts locaux qui sont légitimes, même s'ils sont parfois contradictoires. «Mais est-ce qu'on va donner un aéroport aux résidents de Repentigny parce ceux de Laval ont le leur, ceux de l'Ouest de l'île et ceux de la Rive-Sud aussi? «Va-t-on construire cinq centres-villes parce que ça ferait plaisir à tout le monde? «En tout cas, je veux que ce soit bien clair, ajoute un peu pince-sans-rire le vice-président de l'exécutif montréalais: la ville de Montréal n'a pas d'aéroport, et elle ne cherche pas à en avoir un.» Pour lever toutes les ambiguïtés créées par la décision du ministre, M. Perreault croit qu'Ottawa devrait ré-affirmer publiquement la politique aéroportuaire qui était la sienne jusqu'à tout récemment. Dans la «Déclaration d'intention» signée entre le gouvernement du Canada et le Conseil de l'aéroport le 31 juillet dernier, il y a un peu plus de deux mois, Ottawa consent à entreprendre des négociations pour vendre un «système aéroportuaire intégré desservant l'agglomération montréalaise» comprenant Dorval comme principal aéroport national et Mirabel comme principal aéroport international. L'accord prévoit également l'éventualité «d'ajouter l'aéroport de Saint-Hubert au système intégré si, après consultation des milieux concernés et compte tenu de leurs intérêts légitimes» une entente était conclue. Dans les conditions actuelles, le CAIM n'a pas l'intention de poursuivre les négociations tant que la situation ne sera pas plus limpide. Le ministre Bouchard devra d'abord réparer sa «gaffe» et s'assurer que Saint-Hubert conserve bien une vocation complémentaire de Dorval et n'en devienne surtout pas un concurrent, dit M. Perreault. Depuis 1987, depuis en fait qu'Ottawa a décidé de maintenir et Dorval et Mirabel, après un long débat qui avait impliqué les milieux d'affaires et les milieux politiques de toute la région, il y avait un consensus qui s'est fait, rappelle-t-il. Mirabel est défini comme un aéroport commercial à vocation internationale et Dorval comme un aéroport commercial pour les liaisons continentales. Quant à Saint-Hubert, c'est un aéroport à vocation générale, c'est-à-dire qu'il sert surtout aux petits appareils appartenant à des particuliers ou à des compagnies. Ce consensus avait été établi avec tous les groupes régionaux, y compris ceux de la Rive-Sud, rappelle-t-il encore. Le Conseil de l'aéroport comprend des représentants des chambres de commerce de la Rive-Sud, de Laval et du Montréal métropolitain, ainsi que des élus de ces trois blocs politiques.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-10-15

Pages P. A-1

Select in Zotero [zotero://select/library/items/E3AE79YP](https://zotero.org/select/library/items/E3AE79YP)

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

Parti civique [de Montréal] : la vieille garde reprend du service

Type Article de journal

Auteur Marc Doré

Résumé La Presse Nouvelles générales, lundi 16 octobre 1989 361 mots, p. A3 Parti civique [de Montréal] : la vieille garde reprend du service Doré, Marc A 13 mois de l'échéance électorale, le Parti civique de Montréal a lancé hier sa campagne pré-électorale, au cours d'un brunch qui a réuni environ 300 personnes dans un sous-sol d'église d'Ahuntsic. Plusieurs représentants de la vieille garde étaient sur place, dont d'anciens membres du comité exécutif (Yvon Lamarre, Nicole Gagnon-Larocque, Serge Bélanger) et d'anciens conseillers (Roger Sigouin, Sammy Forcillo, Jean Lapostolle). Le dernier élu du parti, le conseiller Serge Sauvageau, qui a fait mordre la poussière au candidat du Rassemblement des citoyens de Montréal le printemps dernier, était également sur place. Mais l'autre conseiller du RCM, Nick Auf der Maur, n'était pas là. La question du choix du chef du parti était au coeur des préoccupations des partisans réunis hier. On semble s'accorder sur la nécessité d'avoir recours à une personnalité connue. Interrogé sur ces projets à ce sujet, Yvon Lamarre a admis qu'il était l'objet de pressions. Mais il s'est empressé d'ajouter que c'était une décision qui demandait réflexion à cause de ses implications sur sa vie privée. Le nom de Guy Tardif circule encore parmi les membres du parti. Même s'il vient d'une autre famille politique que la plupart des membres du Parti civique, on reconnaît son intégrité et ses qualités d'administrateurs. Quant à Mme Gagnon-Larocque, elle n'a pas non plus écarté l'idée d'être candidate à la direction du parti. Dans ce quartier d'Ahuntsic où, depuis 30 mois, l'administration du maire Jean Doré tente, sans succès, de convaincre la population de lui laisser réaménager le parc Ahuntsic, c'est sous le thème de la consultation que le Parti civique avait placé sa réunion d'hier. Cette réunion de partisans, qui reprend une formule utilisée il y a quelques années par Jean Drapeau au cours de l'année qui précédait les élections, est le premier d'une série de quatre brunches dominicaux qui auront lieu à toutes les deux semaines d'ici la fin de novembre. Signe de l'évolution du parti, on avait invité trois conférenciers qui ont, à tour de rôle, lancé des réflexions sur le thème de la journée, «La consultation: défi ou illusion?». Professeur et chercheur à l'UQAM et à l'Université de Montréal, Jacques Léveillé a fait remonter les débuts de la consultation populaire à Montréal au dernier mandat de l'administration Drapeau-Lamarre, notant que l'administration du RCM avait cherché à en élargir la portée depuis 1986. Ce n'était manifestement pas l'avis de Ken Pastor, qui anime depuis 1987 le comité qui s'oppose au projet de développement immobilier aux abords du parc Ahuntsic. «Ce fut et c'est encore un défi important de se faire entendre de la Ville qui cherche à imposer sa décision» plutôt que de tenir compte de l'opinion des résidents du quartier, a-t-il dit. Mais ces critiques n'ont pas empêché le journaliste Michel Roy, le troisième conférencier, de souhaiter qu'on conserve à Montréal la formule de consultation actuelle, mais en donnant davantage d'information aux citoyens avant l'étape de la consultation.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-10-16

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/M8NWQ33U

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

Québec en quête d'un maire

Type Article de journal

Auteur Gérald Leblanc

Résumé La Presse Nouvelles générales, lundi 16 octobre 1989 744 mots, p. A5 Québec en quête d'un maire Leblanc, Gérald QUÉBEC -- En 1985, l'UNESCO inscrivait Québec sur sa liste du patrimoine mondial. La Vieille Capitale le méritait bien, car c'est encore la plus belle ville, non seulement du Québec mais du Canada et de l'Amérique du Nord. Il faut cependant commencer à la regarder par en bas, depuis que le maire Gilles Lamontagne a sacrifié la haute-ville sur l'autel du béton des tours du gouvernement et des grands hôtels. Par en bas, c'est une autre histoire, une belle histoire de vieilles pierres et de patrimoine d'une rare beauté. Aux pieds du Cap Diamant, la rue du Petit-ChAMPLAIN, le nouveau coin in de Québec, nous rappelle qu'on est bien ici au coeur du berceau de la Nouvelle-France. Puis ça continue avec la Place Royale, royalement restaurée, le Vieux-Port, aménagé comme on aimerait voir le nôtre, les édifices du fédéral, le magnifique Musée de la civilisation

et la vénérable Gare du Palais, qu'on s'apprête à transformer en gare intermodale. Le tout baigné par le majestueux fleuve, qui se repose dans le Bassin Louise, avec de l'autre côté la paisible ville de Lévis. Par le site autant que par le bâti, c'est un coin de rêve, qui rappelle la Vieille Europe. Puis ça se gâte quand on pousse vers l'ouest, sous l'autoroute Dufferin, vers le boulevard Charest, l'ancien centre-ville de Québec, l'ancien coeur commercial de la basse-ville. C'est justement là qu'on veut continuer l'aventure de la restauration avec la «Grande Place», un imposant complexe (magasins, hôtel, condos...) de plus de \$200 millions que le maire Jean Pelletier a concocté avec les promoteurs, avant de tirer sa révérence. Le complexe serait érigé sur un quadrilatère abandonné, un grand trou vide depuis le départ du quartier chinois et du centre-ville vers Ste-Foy. Ce projet de la «Grande Place» est au coeur de la campagne électorale, qui oppose deux anciens ministres des communications du Québec, Jean-François Bertrand et Jean-Paul L'Allier. M. L'Allier abandonnerait le projet du maire Pelletier pour le remplacer par un complexe universitaire et culturel, tandis que M. Bertrand respecterait le «testament» de son prédécesseur à la tête du Progrès Civique. La réalisation de ce projet est conditionnelle à la mise sur pied d'un train rapide ou métro de surface pour relier la «Grande Place» à Charlesbourg. «C'est une élection charnière qui marque la rupture avec le passé. Le choix se fait entre deux gros candidats. Peu importe le gagnant, le style va changer dans la gestion municipale ainsi que dans les relations avec les banlieues», me dit Jean-Claude Picard, directeur de l'information de Radio-Canada à Québec. «C'est un événement qui a fait beaucoup de bruit et ce n'est pas fini, car il reste trois semaines avant le 5 novembre, avec un débat télévisé entre les deux candidats (à Radio-Canada, le mardi 24 octobre). Ça faisait longtemps qu'on avait vu une vraie campagne électorale, avec deux aspirants de poids», ajoute Raymond Giroux, du quotidien Le Soleil. Il s'en est passé des choses, plutôt bizarres, depuis le début des hostilités. On a vu d'anciennes péquistes (Lise Payette, Léa Cousineau et Claire Malenfant) venir à Québec pour appuyer, non pas le péquiste Bertrand, mais le libéral L'Allier. Pour ajouter à la confusion, deux frères ennemis, le fédéraliste Roger Lemelin et l'indépendantiste Denis Vaugois, ont aussi jeté leur dévolu sur Jean-Paul L'Allier. Et ce sont les libéraux qui appuient le péquiste Bertrand. N'ayant jamais pardonné à Jean-Paul L'Allier de s'être rangé dans le camp du OUI au référendum, les libéraux de Marc-Yvan Côté l'ont déjà privé de la direction de l'INRS, malgré l'appui du milieu universitaire. On a décidé de poursuivre le châtiment, en lui barrant la route de la mairie. Sur une trame de fond municipale similaire à celle de Montréal, Québec est en train de suivre un autre cheminement. Depuis un quart de siècle le Progrès civique (jumeau de notre Parti civique) règne en maître, douze ans avec Gilles Lamontagne et douze ans avec Jean Pelletier. Depuis une quinzaine d'années se développe un parti de la réforme, le Rassemblement populaire (jumeau de notre RCM) qui croyait son heure arrivée de prendre le relais. Ici les ressemblances s'estompent. C'est le jeune péquiste (Bertrand a 43 ans) qui dirige le vieux parti du Progrès Civique et l'ainé libéral (L'Allier a 51 ans) qui a pris la tête du Rassemblement populaire. Tous les sondages indiquent que M. Bertrand réussira le tour de force d'éviter l'effondrement qu'a connu le Parti civique avec Claude Dupras. Malgré les distorsions des sondages, qui sous-évaluent systématiquement la force du Rassemblement populaire, M. Bertrand détiendrait une avance qui semble insurmontable, à trois semaines des élections. Dès le soir de sa défaite en novembre 85, comme député péquiste de Vanier (les banlieues annexées par Québec), Jean-François Bertrand avait mis le cap sur la mairie de la Vieille Capitale. Après s'être fait connaître comme animateur de lignes ouvertes à la station CHRC, la plus écoutée à Québec, il a eu le temps de rajeunir le Progrès Civique, en piratant royalement le programme de son adversaire. De telle sorte que, sur papier du moins, les deux partis se ressemblent de plus en plus. Pour les questions de fond, la situation de la Capitale ressemble grandement à celle de la Métropole. Québec compte 160000 des 450000 habitants des 13 municipalités de la Communauté urbaine. C'est une ville pauvre, aux prises avec les problèmes des villes-centres, reliée par un incomparable réseau d'autoroutes à des banlieues plus riches (Beauport, Ste-Foy et Charlesbourg compte chacune plus de 60000 habitants). Québec s'est vu ravir son centre-ville par Ste-Foy, qui réélira le 5 novembre, presque à l'unanimité semble-t-il, sa pittoresque mairesse, Andrée Boucher. Elle vient de réussir deux coups de maître, ou de maîtresse: l'embauche de Roland Bourget pour réhabiliter sa police et l'accueil du Cirque du Soleil, maladroitement évincé par Québec. Elle ne semble guère plus portée à la collaboration que l'ancien maire de Québec, Jean Pelletier. Et pourtant l'avenir de la région, tout comme à Montréal, dépend grandement de la fin des chicanes de clocher. «La solution serait de s'entendre pour que le centre commercial et d'affaires continue de se développer à Sainte-Foy, tandis que Québec renforcerait ses atouts de capitale politique et culturelle. Mais, ce n'est pas demain la veille de l'avènement d'une telle mentalité», estime Raymond Giroux.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-10-16

Pages P. A-5

Select in Zotero zotero://select/library/items/5DJZYVHW

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

[Jean] Doré veut commercer davantage avec l'Italie

Type Article de journal

Résumé La Presse Nouvelles générales, mardi 17 octobre 1989 295 mots, p. A3 [Jean] Doré veut commercer davantage avec l'Italie PC Le maire de Montréal Jean Doré effectue présentement une visite en Italie dans le but de promouvoir les échanges commerciaux entre le Québec et l'Italie. Cette visite s'inscrit dans une tournée de promotion économique qui a débuté au cours de la fin de semaine. Parrainée par l'Office d'expansion économique de la Communauté urbaine de Montréal, cette visite a pour but d'augmenter les échanges entre le Québec et l'Italie. La délégation montréalaise est arrivée à Milan dimanche soir. L'Italie constitue un partenaire économique important pour le Québec qui y exporte de la pulpe et du papier, des avions et des pièces de rechange, de même que de l'équipement de bureau et des minerais. «Les échanges commerciaux entre l'Italie et le Québec se chiffrent à \$1 milliard annuellement», de souligner le délégué général du Québec à Rome Donat Taddeo. «Les Québécois... ont tendance à oublier que l'Italie est la quatrième force économique mondiale.» Le maire Doré a entrepris sa tournée italienne à Milan en raison des affinités qui unissent les deux villes, entre autre les problèmes reliés aux transports et au traitement des déchets. Le maire de Montréal souhaite signer un protocole d'entente en vue de négocier un échange d'expertise sur le recyclage. Une douzaine de gens d'affaires de la région de Montréal accompagne le maire Doré. On y retrouve entre autre des représentants de Lavalin, Bombardier, la Caisse centrale Desjardins et la firme Pétromont. Pétromont est tout particulièrement intéressé à développer de nouveaux marchés à la suite de l'expansion du gazoduc dans dans l'est de Montréal, un projet annoncé lors de la récente campagne électorale provinciale. Le maire Doré visitera jeudi à Rome un laboratoire de la firme pétrochimique Ente Nazionale Idrocarbui, l'un des plus gros conglomerats italiens. «Dans le domaine de la pétrochimie, la technologie italienne est parmi la plus avancée», de préciser le délégué du Québec à Rome. «Je suis persuadé que c'est là l'une des principales raisons pour laquelle le maire rencontre les représentants de l'ENI, ce qui lui permettra d'explorer les possibilités de collaboration entre Montréal, la province de Québec et ENI.» Au cours de sa visite à Milan, le maire de Montréal a également l'intention de visiter des entreprises spécialisées dans le domaine de la mode et du design industriel. Un porte-parole de son cabinet a déclaré que le maire Doré souhaite faire de Montréal la capitale de l'industrie de la mode au Canada.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-10-17

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/YHLDHR56

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

Quality report

- Item has no authors

Michel Leduc remplace [Sam] Elkas à la Commission de l'environnement

Type Article de journal

Résumé La Presse Nouvelles générales, mardi 17 octobre 1989 199 mots, p. A4 Michel Leduc remplace [Sam] Elkas à la Commission de l'environnement Le maire de LaSalle, Michel Leduc, remplacera Sam Elkas à la présidence de la Commission de l'environnement de la Communauté urbaine de Montréal et de la Régie intermunicipale des déchets. La désignation de M. Leduc a été faite jeudi par la Conférence des maires de la banlieue de Montréal, un organisme aussi dirigé par M. Leduc. Ce choix doit être entériné demain à l'assemblée de la CUM. M. Leduc, un médecin âgé de 48 ans, a été un des premiers à implanter la collecte sélective des déchets sur l'île de Montréal. Il a eu à gérer la décontamination d'un grand terrain à LaSalle, une ville dont il est le maire depuis six ans. En tant que nouveau président de la Régie intermunicipale des déchets, il devra trouver une solution pour remplacer l'élimination des déchets à l'ancienne carrière Miron, dont la fermeture est prévue en 1994. Quatre des six propositions retenues par la Régie comprennent des opérations d'incinération. Deux autres compagnies proposent l'enfouissement des déchets, soit à Saint-Nicéphore, près de Drummondville, soit à Saint-Étienne-des-Grais, près de Trois-Rivières. Pressé de questions, M. Leduc a admis que «cette option pose des problèmes du syndrome pas-dans-ma-cour». M. Leduc a cependant refusé de confirmer des informations obtenues par La Presse, selon lesquelles la Régie favorise nettement la construction d'un gros incinérateur. Deux terrains seraient envisagés sérieusement: un à Sainte-Anne-de-Bellevue, l'autre sur le site de l'usine d'épuration des eaux de la CUM, dans le quartier montréalais de Rivière-des-Prairies. M. Elkas, que

remplace M. Leduc, a été élu député le 25 septembre. Il a été nommé ministre des Transports et de la Sécurité publique. Peter Yeomans, maire de Dorval, le remplace à la vice-présidence du comité exécutif de la CUM.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-10-17

Pages P. A-4

Select in Zotero zotero://select/library/items/2LYFWHFB

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

Quality report

- Item has no authors

650000 tonnes de déchets [sur l'île de Montréal]

Type Article de journal

Auteur Florian Bernard

Résumé La Presse Nouvelles générales, mercredi 18 octobre 1989 113 mots, p. A7 Ile de Montréal 650000 tonnes de déchets [sur l'île de Montréal] Bernard, Florian Les 27 municipalités de l'île de Montréal produisent, chaque année, quelque 650000 tonnes de déchets domestiques. Si on ajoute à ce tonnage les déchets de Montréal, c'est de plus d'un milliard de tonnes qu'il faut parler. Or, depuis moins de 15 ans, tous les lieux d'enfouissement - une dizaine - à l'exception de deux, ont été fermés. D'ici la fin de l'année, la carrière Meloche, à Kirkland, sera fermée. Quant à la carrière Miron, sa fermeture a été annoncée pour 1993. Les municipalités de l'île de Montréal ont donc cinq ans pour trouver une solution à l'enfouissement des déchets. La Régie intermunicipale des déchets étudie les propositions de six firmes qui ont soumis diverses solutions et technologies, allant de l'incinération avec production d'énergie, jusqu'au compostage. Le choix final de la Régie, qui sera soumis à tous les maires, devrait être connu au tout début de 1990.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-10-18

Pages P. A-7

Select in Zotero zotero://select/library/items/9IZEGTEJ

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

Des milliers de résidents de Saint-Lambert [et de la région de Montréal] sont entrés dans le jeu du recyclage ; papier recyclé : on lui trouve toutes sortes d'utilisations [au Québec]

Type Article de journal

Auteur Danielle Bonneau

Résumé La Presse Alimentation, mercredi 18 octobre 1989 1343 mots, p. D3 Des milliers de résidents de Saint-Lambert [et de la région de Montréal] sont entrés dans le jeu du recyclage ; papier recyclé : on lui trouve toutes sortes d'utilisations [au Québec] Bonneau, Danielle Tous les jeudis, depuis un an, Louise Hurtubise met son bac rempli de papier, de carton, de verre, de contenants de plastique et de boîtes de conserve sur le trottoir. Comme des milliers de résidents de Saint-Lambert, elle y pense deux fois avant de jeter quelque chose et met de côté ce qui peut être recyclé. «Quand la municipalité met en place des dispositifs pour soutenir les citoyens, cela devient tellement plus facile, explique-t-elle. Il faut emmagasiner des choses, mais l'effort individuel est renforcé par l'effort collectif.» Mme Hurtubise, qui encourage ses enfants, Jean-Félix, 12 ans, et Émilie, 8 ans, à poser des gestes quotidiens pour l'environnement, a figuré parmi les bénévoles qui ont distribué gratuitement les 6000 bacs, il y a un an, aux propriétaires de maisons unifamiliales et aux locataires d'immeubles de moins de huit logements de Saint-Lambert. Depuis le 1er septembre, ceux qui habitent les immeubles de plus de huit logements peuvent aller déposer leur papier, leur carton, leurs contenants de verre transparent et leurs contenants de verre coloré à trois endroits dans la ville. «Le taux de participation est d'environ 70 p. cent, estime Laurent Lord, ingénieur municipal à Saint-Lambert. C'est assez bon. Mais il faudrait que tout le monde autour de nous le fasse. Sinon, cela ne donne pas grand chose. C'est comme si on se forçait pour utiliser de

l'essence sans plomb, mais que notre voisin continuait d'acheter de l'essence avec du plomb. Ce n'est pas très utile.» Environ 270 des 1500 municipalités du Québec ont mis sur pied un système de récupération. Près de 240 d'entre elles ont un système de collecte sélective par apport volontaire (des dépôts sont installés sur le territoire et les citoyens vont y déposer leurs produits recyclables). Une trentaine de municipalités ont un système de collecte sélective de type porte-à-porte. On compte parmi elles Victoriaville, Saint-Lambert, LaSalle et Montréal. Depuis avril, à Montréal, 18000 foyers sont invités à participer au programme de collecte sélective de type porte-à-porte. Plus de 10000 bacs verts ont été distribués dans les quartiers Notre-Dame-de-Grâce, Saint-Sulpice et Pointe-aux-Trembles. Le taux de participations sur une base mensuelle est de 75 p. cent. Les produits sont récupérés une fois par semaine... et depuis le début, il s'est ramassé 40 tonnes de papier, de verre, de plastique et de métal. Ce qui équivaut à 45 kg par personne, par année. Si on calcule que chaque personne jette 1.1 kg de déchets par jour, cela veut dire que près de 10 p. cent des déchets sont récupérés. Des cloches, par ailleurs, ont été placées dans 17 lieux de dépôt, et on y met du papier et du verre. Alors que la ville comptait récupérer 350 tonnes de papier par année, elle en a déjà ramassé 500 tonnes, en moins de six mois. «On ne pensait pas qu'il y aurait tant de monde de l'extérieur qui participerait, explique Pierre Morissette, ingénieur au module génie de l'environnement, au service de Travaux publics de Montréal. Les gens viennent de Laval ou de Côte-Saint-Luc et ne se déplacent pas pour rien. Ils en ont du stock! On ramasse maintenant le papier trois fois par semaine.» A la mi-novembre, une évaluation des six premiers mois du programme de collecte sélective sera rendue publique. On y fera état de l'expansion prévue pour l'année prochaine. Les 27 villes qui ont formé la Régie intermunicipale des déchets de l'île de Montréal (toutes les municipalités se trouvant sur l'île à l'exception de Montréal), de leur côté, sont en train d'étudier des solutions pour éliminer les déchets qu'elles produisent annuellement. D'ici décembre ou janvier, six municipalités, soit Baie-d'Urfé, Beaconsfield, Dorval, Kirkland, Pointe-Claire et Mont-Royal, planteront la cueillette sélective aux portes des immeubles de moins de huit logements. Graduellement, cette politique sera étendue aux autres villes. Roc Généreux, chargé de projet à la direction de la récupération et du recyclage au ministère de l'Environnement du Québec, estime qu'il y a eu un gros changement au cours des cinq dernières années. «Il y a cinq ans, quand on parlait de récupération aux villes, on avait l'impression de parler chinois, dit-il. A présent, il y a beaucoup de villes qui nous courent après pour avoir de l'information. C'est encourageant. Les industries sont aussi plus impliquées. Elles se voient pointées du doigt et elles réagissent. Et les citoyens font de plus en plus de pression.» Chantal Rouleau, présidente de Papiers Taïga, qui se spécialise dans la distribution de papier recyclé, et de la compagnie Gestion 3R (pour récupération, réemploi et recyclage), estime que d'ici deux ou trois ans, la région de Montréal sera desservie par un système efficace. «C'est une question de patience, dit-elle. On en parle depuis 10 ou 15 ans et cela commence seulement à bouger. C'est encourageant. «On n'a pas vraiment le choix, ajoute-t-elle. Les sites d'enfouissement s'emplissent et on est pris avec le syndrome pas-dans-ma-cour. On l'a vu avec les BPC. Trop longtemps on a déposé nos sacs de vidange sur le bord de la route sans se préoccuper de ce qu'il leur advenait. Or plus de 1000 camions de 10 tonnes déversent des déchets chaque jour à la carrière Miron. Plus de 1,5 million de tonnes de déchets y sont éliminés chaque année. Une famille moyenne dépose cinq sacs de vidange sur le trottoir par semaine. Il est temps qu'on se responsabilise.» Une étude réalisée cet été par l'UQAM pour le compte de la Ville de Montréal et du ministère de l'environnement du Québec, a révélé que près de 80 p. cent des déchets domestiques montréalais pourraient être exploités de diverses façons et que le tiers, environ, de ces ordures pourrait être recyclé. PHOTO RENÉ PICARD, La Presse Mme Hurtubise encourage sa fille Émilie, 8 ans, à participer à la collecte sélective. Depuis un an, les emballages de carton du savon à lessive Tide, de la préparation à gâteau Dunkin Hines et de la pâte à dents Crest, de Procter & Gamble, sont faits à partir de carton recyclé. Et les chances sont que les cintres de fer que nous remet le nettoyeur et le fil de fer qu'on achète à la quincaillerie sont fabriqués à partir de métal recyclé. Le papier, le verre, le métal et le plastique ramassés lors des collectes sélectives ou rapportés au magasin se retrouvent sous diverses formes, dans d'autres produits. «C'est fascinant, s'exclame Chantal Rouleau, présidente de Papiers Taïga et de Gestion 3R. On peut leur trouver toutes sortes de nouvelles fonctions. L'imagination n'a plus de bornes.» Traditionnellement, explique-t-elle, chaque sorte de papier a une utilisation particulière et stricte. On n'emploie pas le même genre de papier pour faire des brochures, des pochettes de presse, des chemises, des magazines ou des affiches. Mais comme il n'existe pas un grand choix de papier recyclé, on lui trouve toutes sortes d'utilisations. Le nouveau magazine Écologie, par exemple, a été imprimé sur du papier recyclé imaginé pour la fabrication d'enveloppes. Le papier, produit par Cascades, a été fourni par Papiers Taïga. A la boutique Pur et simple, à Magog, (et bientôt à Montréal), on vend des cartes de souhait, du papier d'emballage et du papier à écrire (autant pour la maison que pour le bureau, pour les imprimantes et les photocopieuses), fabriqués à partir de papier recyclé. Papiers Taïga vend également aux particuliers des paquets de 500 feuilles de papier recyclé. Les Entreprises Benolec, à Longueuil, fabriquent un isolant thermique et un insonorisant, le Beno-therme, fait à environ 80 p. cent de papier journal recyclé. Ils en produisent, en moyenne, 3000 tonnes par année. Ils fabriquent également le Beno-vert, fait à 90 p. cent de papier journal recyclé. Cette fibre de cellulose, ajoutée aux semences et aux fertilisants, à la place de la paille ou du foin, est utilisée pour activer la germination des semences. On peut en mettre, par exemple, sur la pelouse. Le centre de ski Mont Orford en a utilisé après avoir fait des travaux sur la montagne, et le cimetière de l'Est s'en sert régulièrement. Les pneus, comme ceux amassés à Saint-Amable, une fois déchiquetés et décontaminés, sont transformés, de leur côté, en tapis de caoutchouc. On peut s'en servir dans les étables, qui sont très humides, renferment beaucoup d'appareils électriques et ont des planchers en ciment, pour empêcher les vaches de prendre des chocs électriques. On peut

également les utiliser dans les arénas. Bouteilles consignées Les 350 millions de bouteilles de verre, de cannettes, de bouteilles de bière et de grandes bouteilles de plastique retournées à l'épicerie ou au dépanneur, l'an dernier, ne l'ont pas été en vain. Selon Nicole Pageau, directrice du Fonds québécois de récupération, tous ces contenants représentent 28000 tonnes de déchets qu'on ne retrouve pas dans les sites d'enfouissement. Ils représentent également une économie considérable d'énergie et de matière première puisque les bouteilles de verre et les cannettes de métal sont réutilisées et qu'on n'a pas besoin de les fabriquer de nouveau. Le plastique, plus poreux, est transformé, par exemple, en doublure de manteau d'hiver, en isolant pour sacs de couchage, en isolant et en bourrure dans les meubles. Avec des contenants de verre, on peut en faire de nouveaux. Il faut toutefois prendre soin de séparer le verre transparent du verre coloré. Quelques expériences ont été tentées aux États-Unis, où on a ajouté du verre concassé et décontaminé (du calcin) à de la peinture. Celle-ci, une fois appliquée au milieu de la route, réfléchit la lumière lorsque les phares sont allumés. Au Japon, du calcin a été utilisé à la place de petites roches lors de la coulée du goudron. Le plastique, qui doit lui aussi être trié, peut être transformé en poteaux de clôture, en tables de pique-nique, en chaises, en peignes, en téléphones, en pots à fleur, en cintres, en jouets, en pièces dans les automobiles, ou en matériaux de construction. Quant aux boîtes de conserve, une fois le fer séparé de l'étain, elles peuvent prendre la forme de matériaux de construction, de fil de fer ou de cintres. D'ici à quelques mois, par le biais du programme Choix environnemental mis sur pied par le ministère fédéral de l'environnement, ce sera un peu plus facile d'identifier les produits les moins nuisibles à l'environnement. Un grand nombre d'entre eux seront faits à base de produits recyclés. Les directives propres à chaque catégorie ne sont pas encore toutes établies et on en est encore au stade préliminaire dans plusieurs cas. Quelques compagnies ont commencé à faire des demandes d'adhésion. L'Association canadienne de normalisation est chargée d'autoriser les fabricants à apposer le symbole sur leurs produits. On retrouvera, parmi les produits qui porteront l'Éco-Logo (trois colombes formant une feuille d'érable), de l'huile à moteur usée raffinée à nouveau, des matériaux isolants faits de papier recyclé, des produits faits à partir de plastique recyclé, des matériaux de construction en fibres celluloseuses ligneuses recyclées, des produits fabriqués à partir de caoutchouc recyclé, du papier fin, du papier hygiénique et du papier journal fabriqués à partir de papier recyclé. PHOTO PIERRE McCANN, La Presse Pierre Lacombe, co-propriétaire de la boutique Pur et simple, où on trouve toutes sortes de produits écologiques, a une large sélection de cartes de souhait, de papier, et de papier d'emballage faits à partir de papier recyclé.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-10-18

Pages P. D-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/N9HQM5TI

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

Laval l'aura, son métro

Type Article de journal

Auteur Florian Bernard

Résumé La Presse Nouvelles générales, jeudi 19 octobre 1989 243 mots, p. A3 Laval l'aura, son métro Bernard, Florian Dans un climat d'enthousiasme, les maires de banlieue et les conseillers de Montréal ont ratifié l'entente proposée par le gouvernement du Québec, en vue de la construction d'un métro à Laval, de même que les deux autres ententes prévoyant le prolongement des lignes vers l'est et le nord-est de Montréal, et la modernisation du train de banlieue de la ligne Deux-Montagnes. Malgré certaines réserves émises par les quatre conseillers dissidents du RCM, MM. Rotrand, Melançon, Goyer et Boskey, tous les élus ont applaudi la décision de desservir Laval par un métro. Les conseillers dissidents craignent que le métro, en franchissant la rivière-des-Prairies, fasse perdre à Montréal une partie de sa population. Le métro ira donc à Laval. Il s'agira d'un prolongement de la ligne actuelle numéro 2, depuis la station Henri-Bourassa jusqu'au boulevard Martin, et de la construction d'un vaste parc de stationnement, à caractère incitatif, à la hauteur de la carrière Demix. Selon l'entente, c'est la Communauté urbaine de Montréal - à cause, notamment, de son expérience - qui sera responsable de la coordination et de la réalisation des travaux. Un comité d'orientation sera créé, prochainement, afin de réaliser les études préliminaires et de préparer les avant-projets. Ces études devront être terminées dans six mois. Le gouvernement du Québec s'est engagé à financer à 100 p. cent les coûts de construction, de même que l'acquisition du matériel roulant et des équipements. Les travaux devraient débuter en 1991 et être complétés simultanément avec ceux du prolongement du métro vers Montréal-Nord, dans une dizaine d'années. Les élus ont aussi ratifié, lors de la même séance, l'entente globale prévoyant le prolongement du métro dans l'est et le nord-est de Montréal, c'est-à-dire les lignes 5 et 7. Tous ces travaux, incluant le métro de Laval, nécessiteront une dépense de \$227,5 millions au cours des trois prochaines années, dont \$34,7

millions dès 1990, \$22,7 millions en 1991 et \$170,1 millions en 1992. Ces montants ont été inscrits dans le budget triennal d'immobilisations de la CUM que les élus ont également approuvé, hier soir.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-10-19
Pages P. A-3
Select in Zotero zotero://select/library/items/EFU2ZCWZ
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

La réforme de l'assurance-chômage fera reculer la pauvreté à Montréal croit Benoît Tremblay

Type Article de journal
Auteur Maurice Jannard
Résumé La Presse Annonces classées, jeudi 19 octobre 1989 578 mots, p. C10 La réforme de l'assurance-chômage fera reculer la pauvreté à Montréal croit Benoît Tremblay Jannard, Maurice Le député conservateur de Montréal-Rosemont, Benoît Tremblay, appuie entièrement la réforme de l'assurance-chômage car il s'agit d'une bonne occasion, d'après lui, de trouver une solution aux problèmes du chômage chronique et de la pauvreté à Montréal. Lors d'une entrevue à La Presse, réalisée dans son bureau du parlement, M. Tremblay a dit être parfaitement d'accord avec les modifications apportées au régime de l'assurance-chômage, notamment en ce qui concerne le nombre de semaines supplémentaires requis pour obtenir des prestations et les nouvelles pénalités imposées à ceux qui quittent leur emploi. «On a coupé \$1,3 milliard dans l'assurance-chômage et on a déplacé cette somme pour la réinvestir dans des éléments sociaux», a-t-il déclaré. Parmi les changements, il cite le prolongement du congé de maternité, la hausse du budget pour la formation de la main-d'oeuvre et la prise en main par les collectivités elles-mêmes du défi de l'emploi. Une étude du ministère de l'Emploi et de l'Immigration démontre pourtant que les chômeurs montréalais seront davantage pénalisés par le nouveau régime. M. Tremblay estime que la performance relativement bonne qu'affichent actuellement les économies canadienne et québécoise permet de s'attaquer au problème de l'emploi et d'amener les individus à posséder les qualités voulues pour les postes qui s'ouvrent. Toutefois, précise-t-il, cette réforme de l'assurance-chômage doit se faire en même temps que d'autres programmes sociaux, telle la rénovation des habitations. Cela est d'autant plus vrai pour une région comme Montréal. «Comme nous sommes en milieu urbain, il faut une concertation étroite entre la Ville de Montréal, le gouvernement du Québec et celui d'Ottawa» «Il faut s'occuper de pair de la rénovation des quartiers et de la création d'emploi. Cela ne sert à rien d'envoyer les gens à l'école pour se perfectionner et en même temps les laisser vivre dans des taudis». A cet égard, Benoît Tremblay condamne la décision de son gouvernement qui a abandonné le programme de rénovation des logements locatifs (PAREL). «Cela est inacceptable. Le caucus du Québec l'a fait clairement savoir et on s'attend à des décisions dans le prochain budget fédéral». Ex-conseiller du RCM à la Ville de Montréal, M. Tremblay affirme que sa principale priorité à court terme, «comme député de Rosemont», est celle de la pauvreté à Montréal. «Avec 16 p. cent de la population du Québec, Montréal compte 40 p. cent des pauvres. Cela est le résultat de 20 années de négligence, ce qui a amené un chômage structurel élevé. Il faudra une plus grande sensibilité de la part du gouvernement fédéral». Bien que dans l'ensemble, le député conservateur approuve le bilan des réalisations économiques de son parti envers la métropole québécoise, il ne se gêne pas pour faire des reproches. «Il manque encore une certaine sensibilité chez beaucoup de ministres envers la situation à Montréal», dit-il. Il en donne pour exemple la récente décision du ministre Benoît Bouchard, au sujet de la présence de la compagnie Intair à l'aéroport de Saint-Hubert, qui suscite de vives critiques. «La façon dont la décision a été prise (...) démontre un manque de consultation envers les organismes du milieu». A titre de secrétaire parlementaire au ministère de l'Industrie, de la Science et de la Technologie, le député de Rosemont croit que le second grand défi pour la région de Montréal est celui de la haute technologie. Dans ce dossier, il défend entièrement les actions entreprises par le gouvernement conservateur. «Rappelez-vous, il y a eu des batailles politiques pénibles.» La loi C-22 (brevets pharmaceutiques) et les contrats donnés à Canadair sont les premiers exemples qui lui viennent à l'esprit. D'après lui, la vente de Canadair à Bombardier, l'aide pour la fabrication du nouveau jet régional, la vente de Téléglobe à Mémotec, la venue d'Oerlikon à Saint-Jean-sur-Richelieu, la création de l'Agence spatiale, les contrats du programme Radarsat, les décisions en faveur de Péromont et de Soligaz représentent des investissements qui ont créé des «masses critiques intéressantes» dans les secteurs de la recherche, de l'aéronautique, des télécommunications et de la pétrochimie. En dépit de la méfiance traditionnelle du Canada-anglais envers le Québec, Benoît Tremblay dit qu'il ne sent pas de crainte au sein de l'administration fédérale quand vient le temps d'annoncer des projets pour Montréal. Il admet toutefois que son gouvernement a été discret dans le cas de Soligaz. «Cela ne donne rien de faire des éclats. On ne peut pas faire de la politique avec chacune des décisions. L'important est de régler les dossiers». Le député de Rosemont croit que les problèmes économiques et sociaux de Montréal seront plus vite réglés si la concertation entre les trois

niveaux de gouvernement et les intervenants locaux est plus poussée. En arrivant à Ottawa, la grande découverte de M. Tremblay a été de constater que la plupart des questions économiques qui intéressent le Québec et sa métropole ont un caractère international. «Il n'y a pas un dossier dans le domaine de l'entreprise, de la science et de la technologie ou de la croissance des marchés qui n'ait une dimension internationale», conclut-il.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-10-19
Pages P. C-10
Select in Zotero zotero://select/library/items/5SNXTZEG
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

Montréal comptera 50 districts électoraux

Type Article de journal
Auteur Marianne Favreau
Résumé La Presse Nouvelles générales, vendredi 20 octobre 1989 400 mots, p. A1 Montréal comptera 50 districts électoraux Favreau, Mariane L'an prochain, Montréal n'é li ra pas 58 conseillers municipaux, comme maintenant, ni 48 comme le proposait l'administration Doré, mais plutôt 50 comme l'a décidé cette semaine la Commission de la représentation électorale du Québec, a-t-on appris hier. Elle rétablit quatre districts électoraux que l'administration avait effacés mais en retranche deux autres: Ville-Marie, au centre-ville, représenté par John Gardiner, membre du comité exécutif, et La Rousselière, à Pointe-aux-Trembles. Présidée par le directeur général des élections du Québec, M. Pierre-F. Côté, la Commission a également effectué de nombreux changements aux limites des districts électoraux pour y inclure un nombre d'habitants sensiblement égal partout. C'est le mécontentement soulevé par la carte des districts adoptée au conseil en mai, qui amène finalement la Commission à statuer sur la question. L'administration ne conservait que 48 districts au lieu des 58 actuels, ce qui avait l'avantage de «dégraissier» le plus gros conseil municipal du Canada. Mais, comme le rappelle le conseiller indépendant Pierre-Yves Melançon, cette «carte Doré» soulevait des questions d'équité dans la représentation. Et le bureau du greffier, chargé de la confection de la carte, avait dû respecter les limites des arrondissements, à la demande du maire. Or, constate M. Melançon, la Commission ne respecte que patiellement ces limites dans sa carte définitive, peut-être parce que la loi n'en fait pas mention. Ainsi, les arrondissements Centre, Plateau Mont-Royal et Sud-Ouest ne coïncident pas parfaitement avec les districts qui les composent. C'est après avoir reçu cinq pétitions portant plus de 1500 noms que la Commission formée de trois membres a tenu des audiences publiques à Montréal, au début de septembre: 27 personnes ont alors été entendues tandis que 21 mémoires ont été déposés. Le découpage auquel la Commission en est arrivé ne peut être amendé: le conseil municipal doit adopter la carte telle quelle et la publier avant le 1er novembre. S'il ne le fait pas, la Commission peut l'adopter elle-même et la publier, ou tenir de nouvelles audiences, indique le greffier, M. Léon Laberge. Il n'est pas exceptionnel que la Commission de la représentation électorale définisse ainsi la carte des districts électoraux d'une municipalité. Gardiner perd son district M. John Gardiner, membre du comité exécutif, est l'un des perdants de ce nouveau découpage puisque le district Ville-Marie, qu'il représente, disparaît de la carte. Il est en partie englobé par le district de Saint-Jacques qui s'étend plus à l'ouest, celui de Jeanne-Mance qui prend Milton Parc et de Pointe-Saint-Charles qui gruge sa partie ouest. Le Sud-Ouest conserve donc ses quatre districts actuels alors que la carte de mai ne lui en attribuait que trois. De même, Villeray, Plateau Mont-Royal et Hochelaga-Mercier gagnent maintenant un conseiller chacun. «Ceux qui se sont battus pour que leur secteur ne soit pas sous-représenté au conseil ont eu gain de cause», estime M. Melançon. Il précise que ce ne sont cependant pas les élus d'Ho che la ga-Mercier qui ont fait la lutte pour ce secteur, mais d'autres élus. A l'autre extrémité de la ville, le district La Rousselière disparaît. Selon le conseiller Georges Ledoux, cette décision irrite particulièrement les Pointeliens qui avaient réussi à faire maintenir leurs trois districts. Pointe-aux-Trembles perd donc un des trois représentants qu'elle avait obtenus lors de son annexion à Montréal, en 1982.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-10-20
Pages P. A-1
Select in Zotero zotero://select/library/items/I4WAJFBU
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

Expérience pilote de compostage des feuilles mortes à Montréal

Type Article de journal

Auteur André Noël

Résumé La Presse Nouvelles générales, vendredi 20 octobre 1989 321 mots, p. A6 Expérience pilote de compostage des feuilles mortes à Montréal Noël, André La Ville de Montréal va faire de l'engrais avec les feuilles mortes de ses cinq plus grands parcs, a annoncé hier Jacqueline Bordeleau, membre du comité exécutif. Dès cet automne, des camions vont transporter les feuilles mortes vers une section du dépotoir de l'ancienne carrière Miron, où elles seront transformées en compost. Il s'agit d'une expérience, a prévenu Mme Bordeleau au cours d'une conférence de presse au parc Lafontaine. Si elle est concluante, la Ville fera du compostage avec les feuilles mortes de tous les parcs dès l'automne prochain. Et dès le printemps, la Ville remettra des bacs à quelques milliers de citoyens pour qu'ils fassent du compostage chez eux. Là aussi, il s'agira d'un projet pilote. 1000 voyages de camion Selon les prévisions du service des Travaux publics, c'est tout près de 10000 mètres cubes de feuilles mortes qui seront ramassées cet automne dans les parcs Angrignon, Lafontaine, Maisonneuve, de Salaberry et du mont Royal. Il faudra près de 1000 voyages de camion vers le dépotoir Miron. Là, des ouvriers vont former des rangées de feuilles mortes et vont les arroser. La décomposition microbienne résultant de cette opération produit une chaleur telle que la température peut s'élever à 60 degrés Celsius (140 degrés Fahrenheit) au bout de quelques semaines. Après avoir été retournés à quelques reprises, les tas de feuilles sont dénichetés et tamisés. Le résultat final est un humus brun foncé, friable et qui dégage une légère odeur de terre. Le compost améliore les caractéristiques physiques, biologiques et chimiques des sols par l'apport de matière organique. La Ville compte utiliser le compost comme amendement organique pour les plates-bandes, les bacs à fleurs, le Jardin botanique, les jardins communautaires et les pépinières. Si tout va bien, l'utilisation des feuilles mortes pourra faire économiser 25 p. cent des coûts d'engrais. La Ville a accordé un contrat de \$60000 à la firme Serrener-Archer Inc. pour mener à bien le projet. D'autres villes nord-américaines, notamment Toronto, pratiquent le compostage des feuilles mortes. Mme Bordeleau a rappelé que la Ville est en train d'élaborer un plan directeur de gestion intégrée des déchets. Les solutions privilégiées sont la réduction, le réemploi, la récupération, le recyclage et la valorisation des déchets. Le temps presse, a dit Mme Bordeleau: le dépotoir Miron fermera dans quatre ans et la «vie utile» de l'incinérateur municipal prend fin dans 13 ans.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-10-20

Pages P. A-6

Select in Zotero zotero://select/library/items/WDK2TA9J

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

Pierre Bastien quitte le RCM

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé La Presse Nouvelles générales, samedi 21 octobre 1989 184 mots, p. A11 Pierre Bastien quitte le RCM Gruda, Agnès Le conseiller du district Ahuntsic, M. Pierre Bastien, a quitté hier les rangs du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM). Il siège dorénavant au Conseil municipal comme conseiller indépendant. M. Bastien reproche à l'administration Doré son inaction dans ce district du nord de la ville, qui n'a reçu, selon lui, qu'une portion congrue des investissements municipaux depuis l'arrivée au pouvoir du RCM. «Pour plusieurs, c'est un district privilégié. C'est un mythe que l'administration municipale encourage afin de justifier son inaction.», affirme M. Bastien dans un communiqué. Au printemps dernier, le conseiller Bastien avait déjà manifesté son insatisfaction devant le sort fait à son district, en refusant de participer à la campagne de financement du RCM. Il avait alors fait valoir qu'en 1989, Montréal n'avait investi que \$200000 dans Ahuntsic, comparativement à \$200 millions pour l'ensemble de la ville. C'est le nouveau programme triennal d'immobilisation, qui faisait chuter la «part» de son district à des investissements de \$50000, qui a décidé M. Bastien à tirer sa révérence. Il rejoint donc dans l'opposition les quatre autres conseillers indépendants Pierre Goyer et Marvin Rotrand, qui ont rompu tous leurs liens avec le RCM, Pierre-Yves Melançon et Sam Boskey, qui ont quitté le caucus sans se retirer du parti. Un autre conseiller, M. Marcel Sévigny, poursuit actuellement, avec son association de district, une démarche de réflexion qui pourrait entraîner son départ du RCM. Sa décision doit être prise vendredi prochain.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-10-21
Pages P. A-11
Select in Zotero zotero://select/library/items/NKDZINZV
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

Le Conseil de l'aéroport [international de Montréal] se rallie ; l'aéroport de Saint-Hubert pourra accueillir des vols commerciaux

Type Article de journal
Auteur Agnès Gruda
Résumé La Presse Nouvelles générales, samedi 21 octobre 1989 495 mots, p. A1 Le Conseil de l'aéroport [international de Montréal] se rallie ; l'aéroport de Saint-Hubert pourra accueillir des vols commerciaux Gruda, Agnès La «guerre de l'air» n'aura pas lieu: le Conseil de l'aéroport international de Montréal (CIAM) accepte comme un fait accompli l'établissement de vols commerciaux à l'aéroport de Saint-Hubert. Le conseil d'administration du CIAM juge entièrement satisfaisante la rencontre qu'il a eue hier en début d'après-midi avec le ministre fédéral des Transports, M. Benoît Bouchard. De son côté, le président de la Chambre de commerce de Montréal, M. Jacques Ménard, qui a rencontré M. Bouchard un peu plus tard dans la journée, affirme lui aussi que l'avènement de liaisons aériennes commerciales à Saint-Hubert «est une réalité dont le milieu d'affaires devra prendre acte.» Selon le président du CIAM, M. Arthur Earle, le climat de confiance, qui avait été fortement ébranlé lorsqu'Ottawa a autorisé la compagnie Intair à s'installer à Saint-Hubert, est maintenant rétabli. Au cours de la rencontre d'hier, le ministre des Transports a tenté de minimiser les conséquences potentielles d'un développement de vols commerciaux sur les pistes de Saint-Hubert. Il a également donné au Conseil un appui de taille, en se prononçant en faveur d'une intégration de l'aéroport de Saint-Hubert au sein d'un organisme unique, qui aura pour tâche de gérer les aéroports de la région métropolitaine. On se souvient que la décision d'Intair d'établir des liaisons vers Québec, Ottawa et Toronto depuis l'aéroport de Saint-Hubert, avait provoqué une levée de boucliers sur l'île de Montréal. Plusieurs voix se sont alors élevées sur la Rive-Sud pour prôner la création d'une administration aéroportuaire locale, à l'extérieur de l'organisme qui gérera Dorval et Mirabel. «Je comprends l'agressivité de la Rive-Sud, mais je vois mal comment les aéroports de la région de Montréal pourraient être soumis à deux types de gestion», a dit M. Bouchard aux journalistes, au terme de la rencontre d'hier. Fort de l'appui du ministre, le président du Conseil de l'aéroport entend maintenant entreprendre des négociations avec ses «amis de la Rive-Sud» afin de les faire changer d'avis. Cette soudaine harmonie contraste avec les déclarations intempestives d'il y a à peine deux semaines, alors que le président de la Chambre de commerce de Montréal accusait le ministre Bouchard d'avoir «méprisé» Montréal en ouvrant la porte à une nouvelle vocation de l'aéroport de Saint-Hubert, sans aucune consultation avec le CIAM. La Chambre de commerce avait alors envisagé une rupture des négociations qui ont cours avec Ottawa en vue du transfert de la gestion de Dorval et Mirabel, tant que le gouvernement fédéral n'imposait pas un moratoire sur le projet d'Intair. A l'issue des discussions d'hier, il n'était plus question de suspendre les négociations. M. Ménard acceptait la nouvelle vocation de Saint-Hubert comme un «état de fait» avec lequel il va dorénavant falloir composer. «C'était déjà un défi de gérer deux aéroports, maintenant le défi sera un peu plus grand», a-t-il commenté. Selon lui, cet incident ne justifie pas de mettre en cause toute la démarche entreprise par la région métropolitaine en vue du transfert de la gestion aéroportuaire à un organisme privé. D'autres commentaires recueillis à la suite de la rencontre entre M. Bouchard et le CIAM laissent croire que le ministre a réussi à convaincre le Conseil que l'installation d'Intair à Saint-Hubert n'aura que des retombées minimales sur Dorval. Seule voix légèrement discordante dans cette entente rétablie: le vice-président du comité exécutif de Montréal, M. Robert Perreault, qui siège au CIAM mais n'est pas membre de son conseil d'administration, continue de penser que l'ouverture des pistes de Saint-Hubert à des vols commerciaux est une «erreur de taille.» Mais, dit M. Perreault, le ministre des Transports a pris deux engagements majeurs hier. D'abord en se disant en faveur d'une seule administration aéroportuaire pour toute la région, puis en excluant toute possibilité d'investissements fédéraux à l'aéroport de Saint-Hubert. «Ces engagements étaient essentiels», affirme M. Perreault, assurant que Montréal continuera à faire partie du Conseil de l'aéroport. «C'est au Conseil qu'il appartiendra dorénavant de faire prévaloir le bon sens», a dit M. Perreault, selon qui l'existence de trois aéroports dans la région de Montréal ne peut que favoriser... l'aéroport de Toronto. Le Conseil de l'aéroport tient sa prochaine réunion le 30 octobre.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-10-21
Pages P. A-1
Select in Zotero zotero://select/library/items/ULNC6DXQ

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

Robert Keaton est loin de voir l'arrêt de mort du lac Meech ; Alliance Québec voudrait qu'on clarifie le concept de la société distincte prévu dans l'Accord

Type Article de journal

Auteur Marc Doré

Résumé La Presse Nouvelles générales, dimanche 22 octobre 1989 522 mots, p. A5 Robert Keaton est loin de voir l'arrêt de mort du lac Meech ; Alliance Québec voudrait qu'on clarifie le concept de la société distincte prévu dans l'Accord Doré, Marc Il y a des signes de «flexibilité» dans les positions récentes des principaux opposants à l'Accord du lac Meech, croit percevoir le nouveau président d'Alliance Québec, et il est par conséquent beaucoup trop tôt pour signer l'arrêt de mort de l'entente constitutionnelle. Robert Keaton, dont c'était hier la première apparition publique depuis qu'il a accepté la présidence inoccupée depuis sept mois du lobby anglophone, a réaffirmé l'appui mitigé que donne son groupe au concept politique de société distincte contenu dans l'Accord. Mais il a surtout répété ce qui est devenu le leitmotiv d'Alliance Québec depuis décembre 1988 et l'adoption de la loi 178, soit l'abrogation de la clause dérogatoire qui permet à tous les parlements canadiens de soustraire des lois à l'application de la Charte des droits. Alliance Québec, a indiqué M. Keaton, demande qu'on clarifie le concept de société distincte et ses effets sur les droits des minorités tels que protégés par la Charte. «Tout ce que nous voulons, c'est que les modifications qui pourraient être apportées à la constitution, quelles qu'elles soient, ne diminuent pas les droits des minorités au Canada», a-t-il dit. M. Keaton croit que Canadiens et Québécois peuvent négocier les conditions adéquates leur permettant de vivre ensemble, à condition de se parler. «Comme le processus du Lac Meech l'a démontré, c'est quand nous arrêtons de nous parler, de négocier, que les problèmes mergent», a-t-il ajouté. Pour le reste, ce professeur de science politique au Collège Dawson, présent dans le décor politique montréalais depuis près de 20 ans, a dit qu'il a accepté la présidence d'Alliance Québec «parce qu'il y a un travail à faire avec le gouvernement actuel pour la communauté anglophone». Il a ainsi identifié la mise en application de la loi 142, qui garantit des services de santé et des services sociaux aux anglophones partout au Québec, et l'extension de l'enseignement du français aux anglophones. Interrogé sur les relations qu'il aurait dans l'avenir avec les quatre députés du Parti Égalité élus le 25 septembre, M. Keaton a dit qu'elles ne seraient pas différentes de celles qu'Alliance Québec entretient avec les autres partis politiques. «Ils ont un rôle politique à jouer à l'Assemblée nationale, mais nous restons dans la communauté pour articuler ses besoins», a-t-il expliqué. Le nouveau président a l'intention, au cours des prochaines semaines, de rencontrer les leaders des trois partis représentés l'Assemblée nationale pour leur rappeler les positions d'Alliance Québec. Il ne croit pas rencontrer de difficultés particulières avec le Parti libéral du premier ministre Bourassa, même si Alliance Québec avait appelé les anglophones à ne pas voter libéral, mais plutôt à annuler leur vote. La carrière politique de M. Keaton a été sans doute l'une des plus diversifiées de la scène politique canadienne des 20 dernières années. Il a porté les couleurs du Nouveau parti démocratique lors des élections fédérales de 1972, mais c'est sur la scène municipale qu'il s'est fait élire en 1974, comme conseiller du Rassemblement des citoyens de Montréal. Deux ans plus tard, il a participé à la fondation d'un parti provincial, l'Alliance démocratique, une sorte d'ancêtre du Parti Égalité, a été battu, puis expulsé du RCM. Il a siégé comme conseiller indépendant jusqu'en 1978, alors qu'il a fondé, avec d'autres dissidents du RCM et l'ancien ministre libéral Serge Joyal, le Groupe d'action municipale. Il a échoué cette année-là, tout comme en 1982. Aux élections municipales de 1986, il portait les couleurs du Parti civique. Pour couronner le tout, M. Keaton rappelait hier que son épouse, Michèle Jodoin, avait représenté le Parti québécois dans la circonscription de Saint-Louis en 1970. La réunion d'hier marquait d'autre part le départ de Peter Blaikie du conseil d'administration d'Alliance Québec. M. Blaikie avait accepté depuis mai, d'assurer l'intérim à la direction d'Alliance Québec, en attendant qu'on ait trouvé un président. Avec l'ancien président Royal Orr, il a occupé le devant de la scène durant les semaines qui ont suivi l'adoption de la Loi 178 et l'incendie des locaux d'Alliance Québec.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-10-22

Pages P. A-5

Select in Zotero zotero://select/library/items/3F4QUZZK

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

Les maires de la Rive-Sud ne veulent absolument pas partager la gestion de "leur" aéroport

Type Article de journal

Auteur Paul Roy

Résumé La Presse Nouvelles générales, dimanche 22 octobre 1989 452 mots, p. A3 Les maires de la Rive-Sud ne veulent absolument pas partager la gestion de "leur" aéroport Roy, Paul Les gens de la Rive-Sud veulent décider eux-mêmes de l'avenir de l'aéroport de Saint-Hubert. Aussi, ont-ils plutôt mal reçu, hier, que le ministre des Transports Benoît Bouchard affirme favoriser son intégration au sein d'un organisme unique qui gérerait également les aéroports de Dorval et Mirabel. «Avec l'attitude démontrée jusqu'ici par les gens de Montréal, comment peut-on croire qu'ils ne feront pas tout pour freiner le développement de notre aéroport?», demande le maire de Saint-Hubert, Pierre D. Girard. Même réaction de la part du maire de Longueuil, Roger Ferland: «Une autorité régionale qui administrerait les trois aéroports pourrait comporter certains avantages. Mais pas avec l'attitude actuelle de Montréal dont la seule idée est d'étouffer (l'aéroport de) Saint-Hubert.» Les maires Marcel Dulude, de Saint-Bruno, et Hugues Aubertin, de Boucherville, abondent dans le même sens. «Notre aéroport, il va falloir tout faire pour en avoir le contrôle», prévient M. Dulude. Le maire Aubertin rappelle pour sa part qu'il y a deux ans, la ministre Monique Vézina, évoquant le déficit annuel de \$700000 de l'aéroport de Saint-Hubert, avait signalé que toute solution provenant de gens de la région serait souhaitable. «La solution, nous l'avons, maintenant, clame-t-il. Et ce n'est pas Montréal qui va sortir le gâteau du four à notre place!» La controverse a pris naissance quand la compagnie aérienne Intair a annoncé, il y a quelques semaines, qu'elle établirait des liaisons vers Québec, Ottawa et Toronto à partir de l'aéroport de Saint-Hubert. Cette décision a provoqué une levée de boucliers sur l'île de Montréal. L'opposition est venue de partout: Conseil de l'aéroport international de Montréal (CAIM), Chambre de commerce de Montréal, Comité exécutif de la Ville de Montréal... Mais vendredi, tout s'est tassé comme par enchantement: le conseil d'administration du CAIM a rencontré le ministre Bouchard puis a annoncé qu'il acceptait comme un fait accompli l'établissement de vols commerciaux à l'aéroport de Saint-Hubert. Même réaction de la part du président de la Chambre de commerce de Montréal, Jacques Ménard. Il faut dire que le ministre leur donnait un appui important en se prononçant en faveur d'une autorité unique pour les trois aéroports. Et en excluant toute possibilité d'investissements fédéraux à l'aéroport de Saint-Hubert. Après la rencontre, seul le vice-président du Comité exécutif de Montréal, Robert Perreault - qui n'y a pas participé - , émettait encore des réserves. Selon lui, l'existence de trois aéroports commerciaux dans la région de Montréal ne peut que favoriser l'aéroport de Toronto. Raymond Leroux, vice-président de la Corporation de développement de l'aéroport de Saint-Hubert, n'est pas d'accord. «La Rive-Sud de Montréal, avec son dynamisme, est en train de ressembler à Toronto. Et si Montréal est en régression, ça n'est pas notre faute!» M. Leroux, qui fut également directeur général de la Chambre de commerce de la Rive-Sud, dit faire du développement de l'aéroport de Saint-Hubert «un combat personnel». «Après Dorval et Mirabel, c'est l'aéroport le mieux équipé au Québec, le mieux situé aussi, et il est très sécuritaire.» Il ne croit d'ailleurs pas que son développement puisse être freiné bien longtemps: «Tôt ou tard, on va se développer.» Il prédit même, un sourire en coin, que Saint-Hubert va devenir «la vache à lait de Mirabel» Selon M. Leroux, ce sont les forces du marché qui vont propulser Saint-Hubert à l'avant-plan. «Juste à côté, ici, on va avoir l'Agence spatiale, on a déjà Pratt & Whitney, l'école d'aéronautique, on a une population de 450000 habitants, on est plus accessible que Dorval même pour les gens de l'Est de Montréal... la Rive-Sud est de mieux en mieux équipée pour tirer la couverture. Il va falloir qu'à Montréal, on commence à comprendre ce qui se passe de l'autre côté du pont.»

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-10-22

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/MIMZHXDM

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

Les voies réservées aux autobus : Montréal imite Curitiba [au Brésil]

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé La Presse Sciences et techniques, dimanche 22 octobre 1989 181 mots, p. B5 Montréalités Les voies réservées aux autobus : Montréal imite Curitiba [au Brésil] Favreau, Mariane Montréal l'ignore peut-être, mais elle n'innove pas tant que cela avec ses voies réservées aux autobus, au milieu de la rue. C'est ce que soutient un lecteur qui assure qu'une ville du Brésil utilise depuis fort longtemps une voie réservée aux autobus au centre

de la rue comme la STCUM s'apprête à le faire, boulevard Pie IX, en avril prochain. Ce citoyen québécois d'origine brésilienne, M. Georges Toporowicz, estime que le maire de Montréal aurait intérêt à entrer en contact avec le maire Jaime Lerner, de Curitiba. Les deux villes semblent avoir des choses intéressantes à partager. Située à une heure de Rio, cette ville d'un million et demi d'habitants, est parsemée de voies réservées aux autobus depuis 18 ou 19 ans, rappelle M. Toporowicz. Et, tout comme à Montréal, c'est au centre des boulevards que se trouvent ces voies réservées, avec les débarcadères pour passagers. En longueur, ces voies n'auraient rien à envier à Montréal, selon notre interlocuteur. Il indique de plus que le centre-ville y est complètement fermé à la circulation, ce qui rend les autobus très appréciés et utilisés. Quant au maire Lerner, c'est un ingénieur en urbanisme renommé, invité un peu partout pour participer à des séminaires. Il était déjà maire de Curitiba, il y a 20 ans, poste qu'il a quitté par la suite pour élargir ses horizons, avant de revenir mettre ses connaissances au service de ses concitoyens.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-10-22

Pages P. B-5

Select in Zotero zotero://select/library/items/TBA46ZY8

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

Une conseillère du RCM "déçue et choquée" de voir son district effacé de la carte électorale

Type Article de journal

Auteur Marc Doré

Résumé La Presse Nouvelles générales, lundi 23 octobre 1989 318 mots, p. A3 Une conseillère du RCM "déçue et choquée" de voir son district effacé de la carte électorale Doré, Marc La conseillère municipale du district de La Rousselière, Ghislaine Boisvert, se dit «profondément déçue et choquée» de la nouvelle carte électorale imposée à Montréal par la Commission de la représentation électorale du Québec. La nouvelle carte réduit en effet de trois à deux le nombre de districts électoraux du quartier Pointe-aux-Trembles, malgré une pétition signée par 564 résidents du quartier pour que cette ancienne municipalité annexée en 1982 conserve trois conseillers. Son district est effacé de la carte, mais Mme Boisvert a indiqué hier qu'elle avait l'intention de se présenter dans le district de Pointe-aux-Trembles, actuellement occupé par le conseiller Georges Ledoux. M. Ledoux et Mme Boisvert ont tous deux été élus en 1986 sous la bannière du Rassemblement des citoyens de Montréal. Mme Boisvert est d'autant plus étonnée de la décision du directeur général des élections que ce dernier dit s'appuyer sur des pétitions portant les noms de 1500 personnes pour modifier la carte pourtant approuvée par le conseil municipal de Montréal. «La carte adoptée par le conseil municipal était plus rationnelle et plus conforme aux réalités montréalaises, déclare Mme Boisvert. Elle acceptait 48 districts électoraux équilibrés et conformes à la nouvelle forme de gestion que la Ville s'était donnée, les arrondissements.» La nouvelle carte compte 50 districts. Montréal a actuellement 58 districts électoraux. Le projet de l'administration Doré faisait coïncider les frontières des districts électoraux avec celles des arrondissements récemment mis en place, mais ce critère n'a pas résisté à la révision de la Commission de la représentation, présidée par le directeur général des élections du Québec, Pierre F. Côté. La conseillère Boisvert est le second membre du conseil municipal à critiquer la nouvelle carte. Le conseiller John Gardiner, qui est aussi membre du comité exécutif, a dit regretter, plus tôt cette semaine, la disparition de son district de Ville-Marie, au centre-ville. Il en était le représentant depuis 1982. Il n'a pas fait connaître le district où il serait candidat l'an prochain. Selon Mme Boisvert, Pointe-aux-Trembles a besoin de trois districts électoraux à cause de son éloignement géographique par rapport au reste du territoire de Montréal et à cause aussi de ses déficiences en équipements culturels, sportifs et communautaires. Le district de La Rousselière a été réparti entre les deux autres districts de l'extrême est de Montréal, Pointe-aux-Trembles, qui est représenté par le conseiller Georges Ledoux, et le Bout-de-l'île, dont Mme Jacqueline Bordeleau, membre du comité exécutif, est la conseillère. Le découpage auquel en est arrivé la Commission de la représentation est final et doit être adopté tel quel par le conseil municipal.

Publication La Presse

Date 1989-10-23

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/8KI9CLNT

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

Cette année, Jeanne Sauvé et Phyllis Lambert ont le mieux incarné l'excellence

Type Article de journal

Auteur Pierre Gravel

Résumé La Presse Nouvelles générales, lundi 23 octobre 1989 369 mots, p. A6 Cette année, Jeanne Sauvé et Phyllis Lambert ont le mieux incarné l'excellence Gravel, Pierre Le verbe «exceller» s'est surtout conjugué au féminin cette année! Ce sont, en effet, deux femmes, le Gouverneur général du Canada, Jeanne Sauvé, et l'architecte montréalais, Phyllis Lambert, qui ont le mieux incarné les valeurs de l'excellence célébrées, hier soir, dans le cadre du Gala de l'Excellence de La Presse, télédiffusé en direct sur les ondes de Radio-Canada dans le cadre des Beaux Dimanches. La première a été spécialement honorée pour l'ensemble de sa prestigieuse carrière pendant que la seconde a été désignée Personnalité de l'année à cause de son inestimable contribution à la défense du patrimoine collectif. En fait, on compte quatre femmes parmi les cinq personnalités auxquelles ont été rendu hommage hier. Outre Mmes Sauvé et Lambert, les autres finalistes parmi les 52 Personnalités de la semaine ont été la comédienne Marjolaine Hébert, la championne de natation Carlyn Waldo et le docteur Richard Morisset. Ces derniers ont spécialement retenu l'attention d'un jury constitué des recteurs et principaux des universités québécoises et présidé par le recteur de l'Université de Sherbrooke, M. Aldée Cabana. Les 52 personnalités de la semaine avaient été classées en quatre catégories: radio, télévision et spectacle; courage, humanisme et accomplissement personnel; sports et loisirs; affaires, administration et institutions. La soirée, haute en couleurs et animée par plusieurs artistes réputés -entre autres l'excellent fantaisiste français Philippe Clay, spécialement venu de Paris pour l'occasion - a été marquée par l'intervention de nombreuses personnalités de premier plan. On y a entendu le maire de Paris, Jacques Chirac, l'astrophysicien Hubert Reeves, le comédien Philippe Noiret et l'ex-maire de Montréal, Jean Drapeau, qui ont tenu à témoigner de leur estime pour Mme Sauvé. Malgré ces participations prestigieuses et le statut officiel de l'invitée d'honneur, la fête a continuellement oscillé entre des moments de suspense - lors du dévoilement des noms des finalistes - , des minutes d'émotion et de spontanéité de bon aloi ainsi que des francs éclats de rire suscités par les interventions bien amenées des comédiennes Pauline Martin et Michèle Deslauriers, dans leur rôle d'incorrigibles commères, et de l'imitateur Jean-Guy Moreau. Tout au long de la soirée, Mme Sauvé s'est prêtée avec une infinie simplicité et toute la classe qu'on lui connaît, aux questions intimistes des animateurs, Dominique Lajeunesse et Normand Harvey. Elle a profité de l'occasion pour faire connaître son intention, une fois à la retraite, de mettre sur pieds une fondation spécialement destinée à favoriser le développement de l'excellence chez les jeunes Canadiens. Elle a précisé qu'à son point de vue, l'excellence se définit précisément comme la volonté «d'aller jusqu'au bout de ce que l'on sait bien faire». La Personnalité de l'année a reçu une plaque commémorative des mains du président et éditeur de La Presse, M. Roger D. Landry. Madame Lambert s'est déclarée «très heureuse et particulièrement touchée» de constater que cette consécration témoigne surtout de l'importance attachée au Centre canadien d'architecture, établi à Montréal et dont elle a été l'instigatrice.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-10-23

Pages P. A-6

Select in Zotero zotero://select/library/items/LBN3BA3V

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

[Jean] Doré se dit "soulagé" par le départ de [Pierre] Bastien

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé La Presse Nouvelles générales, mardi 24 octobre 1989 169 mots, p. A2 [Jean] Doré se dit "soulagé" par le départ de [Pierre] Bastien Gruda, Agnès Bon débarras: telle est en substance la réaction du maire Jean Doré à la démission du conseiller d'Ahuntsic, M. Pierre Bastien. M. Bastien a claqué la porte du RCM vendredi dernier pour signifier sa déception devant la maigre part d'investissements municipaux auxquels son district a eu droit depuis l'arrivée au pouvoir de l'administration Doré, il y a trois ans. Il a été suivi dans son geste par l'exécutif de son association locale, qui a démissionné en bloc du RCM. M. Bastien siègera dorénavant comme conseiller indépendant à l'hôtel de ville, rejoignant ainsi quatre autres «dissidents» du RCM, soit les conseillers Rotrand, Boskey, Melançon et Goyer. Interrogé sur ses réactions devant cette nouvelle démission, M. Doré a lancé d'emblée: «Je suis soulagé!» Car pour le maire de Montréal, en agissant de la sorte, M. Bastien n'a fait que penser à son seul quartier, faisant abstraction des problèmes auxquels fait face l'ensemble de la métropole. «A Montréal, on gère la rareté. Nous avons des besoins d'investissements de \$1,6 milliard pour les dix prochaines années, et il a fallu fixer des critères de priorité», a souligné M. Doré. Le maire a reproché au conseiller de

n'avoir jamais inscrit sa dissidence lors des discussions au cours desquelles ces priorités ont été établies. «Je suis soulagé, a-t-il répété, car dans une équipe de la majorité, on a besoin de gens ayant un minimum de solidarité.»

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-10-24
Pages P. A-2
Select in Zotero zotero://select/library/items/4FI8Z9CX
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

[Biodôme] : la décision de transformer le Vélodrome est "irrévocable" - Jean Doré

Type Article de journal
Auteur Agnès Gruda
Résumé La Presse Nouvelles générales, mardi 24 octobre 1989 206 mots, p. A2 [Biodôme] : la décision de transformer le Vélodrome est "irrévocable" - Jean Doré Gruda, Agnès Le maire Jean Doré est formel: la décision de transformer le Vélodrome en un Biodôme est «claire et irrévocable.» Chiffres en main, deux cyclistes montréalais, dont le président de l'équipe Évian du club de cyclisme de Montréal, ont profité de l'assemblée du conseil municipal qui a débuté hier soir pour venir à la rescousse du Vélodrome. Selon M. Stéphane Le Beau, la Ville a largement sous-estimé la popularité du Vélodrome: en 1988-89, ses pistes ont accueilli quelque 400 cyclistes de compétition, a-t-il fait valoir. En outre, plus d'un millier de cyclistes venus de régions éloignées ont effectué des stages au Vélodrome de Montréal, a-t-il fait valoir. Et le Vélodrome n'attire pas que des sportifs d'élite: au cours de la dernière saison, 1500 personnes ont payé cinq dollars pour louer vélo et casque et faire quelques tours de piste. A la suite de la fermeture du Vélodrome, les cyclistes québécois n'auront d'autre choix que d'aller s'entraîner dans le sud des États-Unis, a souligné M. Le Beau. «La décision de transformer le Vélodrome est déjà prise, et elle relève de la Régie des installations olympiques, donc du gouvernement provincial», a rétorqué le maire, invitant les protestataires à présenter leurs doléances à l'Assemblée nationale. Selon lui, le futur Biodôme, qui deviendra dans quelques années propriété de la Ville, exercera un attrait touristique «énorme» et aura l'avantage d'être accessible à tous. Si les travaux de réaménagement du Vélodrome sont imminents, leur mise en oeuvre dépend du sort qui sera fait à la requête en injonction présentée par deux autres cyclistes, Yannick Cojan et Richard Young, dans le but de mettre un frein au projet de Biodôme. Cette requête doit être entendue le 30 octobre.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-10-24
Pages P. A-2
Select in Zotero zotero://select/library/items/64YMWQ8W
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

Gérer la "rareté"

Type Article de journal
Auteur Pierre Vennat
Résumé La Presse Éditorial, mercredi 25 octobre 1989 232 mots, p. B2 Gérer la "rareté" Vennat, Pierre S'il faut en croire le maire Jean Doré, "à Montréal, on gère la rareté". La métropole, admet-il, a besoin d'investissements de l'ordre de \$1,6 milliard pour les dix prochaines années. Mais elle ne semble pas savoir où les trouver. Il est à se demander d'ailleurs si l'administration du RCM a une quelconque stratégie économique. Ses adversaires en doutent. Certains de ses alliés d'hier vont jusqu'à accuser l'administration d'inaction. C'est le cas du conseiller municipal Pierre Bastien qui vient de quitter son parti pour siéger comme indépendant, avec l'appui de son association de quartier. En soi, la démission n'a rien d'épouvantable; elle serait sans doute passée inaperçue s'il ne s'agissait du cinquième conseiller du RCM à désertier ainsi la barque du timonier Doré depuis l'accession de celui-ci à la mairie, il y a trois ans. Une sixième démission pourrait suivre vendredi. Pour coiffer le tout, face à une opposition qu'on croyait moribonde et désorganisée, le RCM a trouvé le moyen de perdre les deux seules élections partielles qui se sont tenues depuis son arrivée au pouvoir. Si les citoyens de Parc-Extension et de

Sault-au-Récollet ont décidé de boudier l'administration Doré et si cinq conseillers du parti ont décidé de plier bagage, ce n'est pas uniquement en raison d'une quelconque contestation "gauchiste" ou de querelles internes. Il existe un malaise certain face à l'absence de vision de l'administration municipale. L'économie montréalaise est en déclin. Montréal a perdu la Vickers, Via Rail, l'agence spatiale. Peut-être était-ce inévitable. Mais au lieu de chercher à se faire des alliés auprès des gouvernements Bourassa et Mulroney, nos édiles municipaux se querellent entre eux. Les Montréalais ne sont pas contre la célébration du 350e anniversaire de la création de Ville-Marie. Mais ils exigent davantage de leur maire. Sinon, M. Doré, qui a banni la prière du début des séances du conseil municipal et qui, la semaine dernière rendait visite au pape Jean-Paul II, pourrait avoir un urgent besoin de prières.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-10-25

Pages P. B-2

Select in Zotero zotero://select/library/items/M935R3BA

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

Pierre-Yves Melançon quitte le RCM : "Il n'a plus d'avenir au sein de ce parti"

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé La Presse Nouvelles générales, jeudi 26 octobre 1989 264 mots, p. A9 Pierre-Yves Melançon quitte le RCM : "Il n'a plus d'avenir au sein de ce parti" Gruda, Agnès Le Rassemblement des citoyens de Montréal vient de perdre un autre joueur, avec la démission du conseiller de Côte-des-Neiges, M. Pierre-Yves Melançon. M. Melançon, qui a annoncé sa décision hier, avait été le premier conseiller du RCM à quitter les rangs du caucus, il y a un an, tout en demeurant temporairement membre du parti de Jean Doré. Il y a deux semaines, M. Melançon annonçait à son exécutif local sa décision de rompre définitivement les liens qui l'unissaient encore au RCM. «Il n'y a plus d'avenir au sein de ce parti. Le RCM est à la solde du Conseil municipal, qui est à la solde du Comité exécutif, lequel est à son tour à la solde de Jean Doré», a lancé hier le démissionnaire, pour expliquer son geste. La décision de M. Pierre-Yves Melançon survient quelques jours après le départ d'un autre conseiller du RCM, M. Pierre Bastien, qui représente le district d'Ahuntsic. Il s'agit toutefois de deux gestes alimentés par des motifs différents: alors que M. Bastien reproche à l'administration d'ignorer les besoins de son district, les critiques de M. Melançon visent l'ensemble des politiques d'administration Doré-Fainstat, qu'il estime bien éloignées du programme du RCM. Des trois conseillers qui avaient suivi l'an dernier les traces de M. Melançon en quittant eux aussi le caucus des conseillers du RCM, un seul, Sam Boskey, détient encore sa carte de membre de cette formation politique. Dans le district de Snowdon, représenté par le conseiller dissident Marvin Rotrand, c'est tout l'exécutif local du RCM qui a démissionné en bloc à la mi-septembre. Les militants de Snowdon ont d'ailleurs entrepris, dès lors, de sonder le terrain en vue de la formation d'un nouveau parti politique, côté gauche de la scène municipale. Ces démarches se poursuivent actuellement et on parle d'un colloque qui se tiendrait en décembre prochain, en vue d'associer les bases de ce futur parti progressiste. S'il affirme suivre de près ces efforts, M. Pierre-Yves Melançon préfère pour le moment concentrer ses énergies sur son travail d'opposition à l'hôtel de ville. «Ma priorité est de surveiller l'administration municipale, d'autant plus que nous sommes en pleine période de préparation du budget pré-électoral», a-t-il expliqué hier.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-10-26

Pages P. A-9

Select in Zotero zotero://select/library/items/THCKSKG2

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:56

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:56

Le FRAPPU presse Montréal de créer 50000 logements sociaux d'ici 10 ans

Type Article de journal

Résumé La Presse Nouvelles générales, jeudi 26 octobre 1989 214 mots, p. A13 Le FRAPPU presse Montréal de créer 50000 logements sociaux d'ici 10 ans Avec en perspective le congrès du Rassemblement des citoyens de

Montréal qui s'ouvre le 24 novembre et, à plus long terme, les élections municipales de Montréal l'automne prochain, le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) a demandé hier au comité exécutif de la ville de Montréal d'endosser le rapport de la commission Lavallée sur l'aménagement et le logement, en s'engageant à créer d'ici 10 ans un parc de 50000 logements sociaux. Le comité exécutif doit rendre publique sa réponse au rapport de la commission Lavallée dans les prochaines semaines. Au surplus, le FRAPRU - comme le conseille le rapport Lavallée - supplie le comité exécutif de ne pas céder au lobby des promoteurs et de la Chambre de Commerce de Montréal qui aimeraient que la Ville lève l'interdiction de convertir les logements locatifs en condos. Hier, sur les marches de l'hôtel de ville, en dressant symboliquement une tente pour démontrer combien de nouveaux sans-abris Montréal comptera si les spéculateurs réussissent à faire lever cette interdiction, les associations de locataires ont rappelé au maire Jean Doré que 63440 ménages consacrent 50 p. cent de leur budget au versement de leur loyer et que 124000 autres y réservent plus de 30 p. cent de leur budget. Le FRAPRU estime que la ville peut dès maintenant agir, et ainsi démontrer sa bonne foi en acquérant - par expropriation ou par droit de préemption - des terrains vacants ou immeubles qui constitueraient un stock réservé uniquement au logement social. La Ville n'a pas, selon le FRAPRU, à attendre les subventions provinciales et fédérales pour faire un tel geste. Ce faisant, elle démontrerait le sérieux d'une future politique d'habitation sociale. La commission Lavallée proposait également un programme de financement d'accession à la propriété pour la classe moyenne par le biais d'un crédit d'impôt de \$5000.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-10-26

Pages P. A-13

Select in Zotero <zotero://select/library/items/7L9NNKEK>

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

Quality report

- Item has no authors

Montréal n'a pas encore donné le feu vert à la construction des condos à l'église unitarienne

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé La Presse Nouvelles générales, samedi 28 octobre 1989 168 mots, p. A9 Montréal n'a pas encore donné le feu vert à la construction des condos à l'église unitarienne Gruda, Agnès Le projet de tour de condos que deux promoteurs souhaitent ériger au-dessus de l'ancienne église unitarienne de la rue Sherbrooke n'a pas encore reçu le feu vert de la Ville de Montréal. Pour le moment, le service de l'Habitation et du Développement urbain de Montréal n'a pas fini d'étudier le dossier, qui sera de toute façon soumis à la consultation publique. Ces précisions ont été apportées cette semaine, à l'assemblée du conseil municipal, par M. John Gardiner, membre du comité exécutif de la Ville, en réponse aux questions de citoyens venus présenter une pétition signée par 5000 personnes opposées au projet. L'église unitarienne, située à l'intersection des rues Sherbrooke et Clark, avait été incendiée à été 1987. Une partie de son presbytère a depuis été reconstruite, mais on estime que sa restauration complète coûterait quelque \$3,5 millions. Les promoteurs immobiliers Stephen Vineberg et Gabriel Horvath ont acquis, de la communauté unitarienne, les droits de construire au-dessus de l'église un immeuble de 17 étages, qui abriterait des condos de luxe. Un tel immeuble dérogerait au règlement de zonage actuel qui interdit les édifices supérieurs à quatre étages dans cette partie du centre-ville, a rappelé M. Gardiner. Tout projet de l'envergure de celui proposé à l'administration municipale devra donc faire l'objet d'une consultation publique.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-10-28

Pages P. A-9

Select in Zotero <zotero://select/library/items/QMLT4CWF>

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

Type Article de journal

Résumé La Presse Nouvelles générales, dimanche 29 octobre 1989 255 mots, p. A3 Intair à St-Hubert : les promoteurs persistent Les promoteurs de l'aéroport de Saint-Hubert n'ont pas encore jeté l'éponge et en sont à se mobiliser pour amener l'intervention des gouvernements dans ce dossier, après l'échec de la compagnie Intair dans sa tentative d'obtenir le droit d'atterrir à l'aéroport Pearson de Toronto. «C'est pas fini, il y a encore de l'espoir», a déclaré hier le président de la Société montréalaise de développement, M. Paul Leduc. Les maires des quatre villes qui entourent l'aéroport - Longueuil, Boucherville, Saint-Bruno et Saint-Hubert - se sont déjà très engagés dans le dossier. D'autre part, des contacts seront pris dans les prochaines heures auprès des ministres des Transports des deux niveaux de gouvernement, Benoît Bouchard à Ottawa, et Sam Elkas à Québec. Le lobby de la Rive-Sud a aussi fait appel à son parrain politique à Québec, André Bourbeau, député de Laporte et ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu. Par ailleurs, la question sera sans doute débattue demain matin lors de la réunion du Conseil de l'aéroport international de Montréal (CAIM), a indiqué hier le vice-président du comité exécutif de la ville de Montréal, Robert Perreault. Cette réunion est la première que tient cet organisme, qui regroupe des représentants de Montréal, de la Rive-Sud et de Laval, depuis la rencontre qu'il a eue avec le ministre Benoît Bouchard il y a dix jours. La décision du ministre Bouchard de ne pas empêcher Intair de faire décoller ses avions de l'aéroport de Saint-Hubert plutôt que de Dorval avait suscité l'opposition de représentants de Montréal, qui ont critiqué ce qu'ils disent être une division des ressources régionales face à Toronto. Vendredi, le maire de Longueuil, Roger Ferland, a qualifié de «coup bas» l'intervention de Canadien et d'Air Canada, «résultat d'un lobby alimenté par les chefs de file montréalais». Quant à la compagnie Intair, elle a fait savoir hier qu'elle allait se battre pour obtenir le droit d'utiliser l'aéroport Pearson aux heures d'affluence qui lui conviennent. La vice-présidente de la compagnie, Justine Lacoste, a affirmé que la situation démontrait que malgré la politique officielle de déréglementation, il restait une réglementation indirecte qui touche les droits d'atterrissage.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-10-29

Pages 1989-10-29

Select in Zotero zotero://select/library/items/TXXQCU5K

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

Quality report

- Item has no authors

Les jeunes volent la vedette à la Marche pour la Paix : l'événement réunit 4000 personnes à Montréal

Type Article de journal

Auteur Marie-France Léger

Résumé La Presse Nouvelles générales, lundi 30 octobre 1989 357 mots, p. A3 Les jeunes volent la vedette à la Marche pour la Paix : l'événement réunit 4000 personnes à Montréal Léger, Marie-France Cette année, ce sont les jeunes qui ont volé la vedette lors de la Marche pour la Paix qui a réuni environ 4000 personnes hier midi, depuis le parc Lafontaine jusqu'au Champ de Mars. Des bébés en poussette, des écoliers déguisés, des punks dans leurs habits de tous les jours et des cégépiens enthousiastes ont suivi le maire de Montréal Jean Doré et un survivant de la bombe atomique d'Hiroshima, M. Taidako Murata. Les organisateurs de cette Marche, le Comité régional intersyndical et le groupe Pacijou, voulaient clôturer la Semaine internationale de la Paix en dénonçant la «pollution de l'environnement culturel des enfants». Robert Cadotte, de Pacijou, a expliqué que dans tout le Québec, cette semaine, une pétition allait circuler pour demander l'abolition des émissions de télévision qui prônent la violence. Avant le signal du départ, la vedette du Club des 100 watts, Marc-André Coallier, a provoqué tout un attroupement de petits pacifistes qui attendaient fébrilement que leur idole daigne leur accorder une petite signature. Des cégépiens distribuaient des autocollants qui réclamaient la dépollution, le désarmement et la justice pour tous. Dans le groupe, Julie-Claudine Normand, une étudiante de 17 ans du cégep Édouard-Montpetit, a indiqué qu'elle voulait devenir psycho-éducatrice «parce que c'est bien de s'occuper des gens qui sont loin mais il faut aussi qu'on s'occupe des gens chez nous». La Place de la Paix C'est en scandant «Contre la guerre et l'armement, défendons l'environnement» que M. Doré, flanqué de quelques personnalités du monde politique et syndical, a mené les participants jusqu'au Champ de Mars où il leur a annoncé l'emplacement de la future Place de la Paix, au coin du boulevard René-Lévesque et du boulevard Saint-Laurent. Le maire Doré a expliqué que ce site a été choisi parce qu'il était très accessible et fréquenté par des membres de différentes communautés culturelles, venues chercher la paix à Montréal. Aux côtés de Jean Doré défilait le Japonais Tadaiko Murata, un survivant de l'explosion de la bombe atomique et qui, aujourd'hui,

sensibilise les petits écoliers japonais aux horreurs de la guerre. Invité par le mouvement Alliance pour la Paix, M. Murata fait depuis deux semaines une tournée des écoles et des cégeps du Québec pour apprendre aux jeunes d'ici l'atrocité des événements d'Hiroshima et de Nagasaki. M. Murata a perdu presque toute sa famille le 6 août 1945. Il avait cinq ans quand le gouvernement américain a donné l'ordre de lâcher la bombe atomique. Toute sa vie, il s'est senti des effets des radiations. Avec l'aide de son interprète, il a réussi hier à expliquer dans un sourire crispé «qu'il n'en voulait pas individuellement aux Américains».

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-10-30

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/3XJADXLF

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

Le conseiller [Marcel] Sévigny ne quittera pas le RCM

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé La Presse Nouvelles générales, mardi 31 octobre 1989 261 mots, p. A9 Le conseiller [Marcel] Sévigny ne quittera pas le RCM Favreau, Mariane Tout comme l'association locale du RCM, le conseiller de Pointe Saint-Charles, Marcel Sévigny, a décidé de demeurer au sein du Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM). Après mûre réflexion et de longues discussions précédées d'un sondage, les membres de l'association RCM de Pointe Saint-Charles et Petite Bourgogne ont décidé de maintenir l'appui à leur parti pour un deuxième mandat. Ce qu'ils appellent «le mandat de la dernière chance». Mais il ne s'agit pas d'un chèque en blanc. Ils en attendent des «avancées substantielles» au chapitre de la décentralisation dans les quartiers, notamment, et l'amélioration de leur propre quartier. Récemment, le conseiller RCM d'Ahuntsic, Pierre Bastien, quittait le RCM et l'association locale du RCM se détachait également du parti. De son côté, le conseiller Sévigny évaluait, depuis plusieurs mois, sa propre situation au sein du caucus RCM où il exprime assez souvent sa dissidence. L'association RCM de Pointe Saint-Charles et Petite Bourgogne, dont Lorraine Guay est coordonnatrice, a tenu deux assemblées générales pour faire le point sur une «perception mitigée» des réalisations concrètes de l'administration Doré. Mais les membres ont tenu à réitérer leur satisfaction à l'égard de leur conseiller municipal, Marcel Sévigny, et lui ont demandé de poursuivre son travail au sein du parti. Ce qu'il a accepté. «Il a défendu avec beaucoup d'acharnement les intérêts de nos quartiers, en conformité avec le programme du RCM, ce qui l'a souvent amené à une position de confrontation avec l'administration municipale», estime l'association RCM. Ayant fait élire 55 conseillers sur 58 au conseil municipal, le RCM n'en compte plus que 48. Six conseillers indépendants sont issus du RCM: outre M. Bastien et les quatre conseillers dissidents du RCM depuis près d'un an (MM. Boskey, Goyer, Melançon et Rotrand), le conseiller Veneri siège aussi comme indépendant depuis qu'il s'est porté candidat aux élections fédérales. Le Parti civique compte deux élus, MM. Nick Auf der Maur et Serge Sauvageau, leur ancien collègue, Germain Prigent, siégeant comme indépendant. Enfin, l'Alliance municipale de Montréal a fait élire un conseiller au printemps, Stavros Zagakos.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-10-31

Pages P. A-9

Select in Zotero zotero://select/library/items/KD7ZLRMQ

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

[Jean] Doré promet des Maisons de la culture "selon les besoins de Montréal" ; le maire inaugurerait hier la Maison de la culture Mercier

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé La Presse Nouvelles générales, mardi 31 octobre 1989 373 mots, p. A9 [Jean] Doré promet des Maisons de la culture "selon les besoins de Montréal" ; le maire inaugurerait hier la Maison de la culture Mercier Favreau, Mariane Même si l'administration Doré n'a encore mis en chantier aucune Maison de la culture depuis son

élection, elle n'en finance pas moins nombre d'activités qui s'apparentent à celles des Maisons de la Culture dans des quartiers qui en sont dépourvus. Le maire Doré indique que dans Ahuntsic, par exemple, la ville consacre des budgets et du personnel pour l'organisation d'activités culturelles qui ont lieu dans des lieux divers (cégep, église ou autres). «Personne ne peut se douter qu'il n'y a pas de Maison de la culture à Ahuntsic», assure-t-il. Il en irait de même dans Pointe-aux-Trembles et Rivière-des-Prairies. Avec Ahuntsic, ces deux quartiers seront les premiers à profiter de nouvelles Maisons de la culture dont la construction est prévue dans le programme triennal d'immobilisations, rappelle le maire. Quant à la gare Jean-Talon qui était aussi appelée à devenir une Maison de la culture, on en poursuit l'étude, indique Mme Kathleen Verdon, responsable de la culture au comité exécutif. Tous deux présidaient hier l'inauguration officielle de la Maison de la culture Mercier, ouverte depuis quelque temps déjà dans l'est de la ville. Décidée et entreprise sous l'administration Drapeau, cette maison a cependant dû recevoir une deuxième fois l'aval de l'administration municipale, indique le maire Doré. C'est que le gouvernement québécois a maintenu son refus de participer à son financement en vertu d'un moratoire qui frappe les équipements culturels. (On se souvient d'ailleurs que l'opposant de Jean Doré aux élections municipales de novembre 1986, l'ingénieur Claude Dupras, a dû céder un contrat qu'il avait obtenu pour des travaux à cette Maison.) C'est donc uniquement les contribuables de Montréal qui financent les \$7,2 millions que coûte cet équipement, avec un coût d'opération de plus d'un million de dollars par an. Située rue Hochelaga à l'angle de la rue Liébert, non loin de la station de métro Honoré-Beaugrand, la Maison est dotée d'une vaste bibliothèque de 70000 livres, d'une salle de spectacle de 400 places et de salles d'exposition. Son système de climatisation (l'oeuvre justement de la firme Dupras et Ledoux) est particulièrement innovateur: l'air ne tombe pas du plafond mais provient des sièges, ce qui est plus confortable. Cette Maison dessert une population de quelque 100000 personnes qui auparavant devaient se contenter, par exemple, du bibliobus pour leurs lectures. Cette maison est la septième du réseau, la huitième étant celle de Fontenac, ouverte elle aussi depuis plusieurs semaines. Ensemble, les Maisons de la culture organisent quelque 900 événements par an, rappelle Mme Verdon, dont une centaine d'expositions. Environ 300000 personnes les ont fréquentées l'an dernier et leurs activités sont gratuites. Le maire Doré voit dans les Maisons de la culture «la pierre angulaire du développement communautaire montréalais... Nous avons l'intention de compléter le réseau des Maisons de la culture à notre rythme, selon les besoins de Montréal.»

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-10-31

Pages P. A-9

Select in Zotero zotero://select/library/items/9SDRASS5

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

Faire élire des femmes dans la "capitale" des Laurentides, [St-Jérôme] ; aucune zone agricole protégée mais 140 entreprises industrielles ; le chef-lieu voudrait bien obtenir un train rapide jusqu'à Montréal

Type Article de journal

Auteur Jean-Paul Charbonneau

Résumé La Presse Nouvelles générales, mercredi 1 novembre 1989 1226 mots, p. A6 Les municipales 89 Faire élire des femmes dans la "capitale" des Laurentides, [St-Jérôme] ; aucune zone agricole protégée mais 140 entreprises industrielles ; le chef-lieu voudrait bien obtenir un train rapide jusqu'à Montréal Charbonneau, Jean-Paul Deux équipes bien structurées s'affrontent à Saint-Jérôme, la «capitale» des Laurentides, en vue des élections municipales de dimanche. Les deux formations sont dirigées par des hommes possédant une bonne expérience du domaine municipal jérômien. Chacune est présente dans les huit districts électoraux. Dans le budget municipal de 1989, qui est de \$21,3 millions, une somme de \$90000 est attribuée à la tenue du scrutin. L'un des partis est dirigé par M. Jean-Claude Hébert, maire depuis 1985 et qui occupait auparavant un poste de conseiller. Le groupe de M. Hébert se nomme le Parti démocratique jérômien (PDJ). Avant de devenir maire, Hébert occupait un poste de professionnel au cégep Lionel-Groulx de Sainte-Thérèse. Actuellement, il détient des intérêts dans une concession d'automobiles sise en dehors de la ville qu'il administre. L'autre formation est pilotée par M. Maurice Prud'Homme, un homme possédant une longue expérience comme édile municipal. Le parti du challenger se nomme Équipe action positive (EAP). M. Prud'homme est un cadre de la papeterie Rolland. Les deux camps tentent de faire élire des femmes, car aucune n'a siégé au conseil municipal de la ville depuis 155 ans. Les derniers mois de l'administration Hébert ont été difficiles et le maire sortant est minoritaire au conseil municipal depuis mai 1989. Trois conseillers élus à ses côtés en 1985 l'ont quitté pour siéger durant quelques semaines comme indépendants. MM. Roland Piché et Fernand Coupal ont rallié ensuite les rangs de l'Action positive, tandis que M. Jean Filiatrault s'est retiré de la politique active. Frites et crèmes glacées Saint-Jérôme, très populaire durant une époque avec sa gare, ses hôtels et ses marchands de frites en plein coeur de la

ville axée sur le boulevard Labelle - l'ancienne Route 11 devenue 117 - a connu une période plus creuse que d'autres localités. Voyageant entre Montréal et les Hautes-Laurentides, la plupart des automobilistes faisaient étape à Saint-Jérôme, au moins pour se remplir l'estomac d'un chien-chaud vapeur avec des frites, une bière, et une crème glacée comme dessert. Avant la construction de l'autoroute 15, quiconque allait dans les Hautes-Laurentides ou en revenait ne pouvait que traverser le cœur de Saint-Jérôme. Du côté sportif, les Alouettes de Saint-Jérôme et leurs vedettes du hockey ont contribué à étendre la réputation de la ville à l'ensemble du Québec. Puis, le chef-lieu des Laurentides est tombé dans l'oubli pour quelques années: Tricofil, qui employait une importante partie de la population, a fermé ses portes; des résidents sont allés s'établir dans les environs, notamment à Lafontaine, Bellefeuille et Saint-Antoine-des-Laurentides. Les automobilistes ont abandonné la route 11 pour l'autoroute plus rapide. Des malins ont rebaptisé la localité «Beyrouth». Renaissance Mais depuis 1984, la ville a retrouvé sa vitalité. Sa population atteint 23316 habitants. Bientôt, les policiers et pompiers municipaux quitteront leur immeuble désuet - certains disent dangereux - pour emménager dans une bâtisse neuve qui offre toutes les commodités. Un nouvel hôtel de ville est aussi projeté. Un parc industriel prend forme le long de l'autoroute. D'importantes entreprises y sont déjà installées et une nouvelle bretelle d'accès reliera l'autoroute des Laurentides au centre de Saint-Jérôme. En 1988, la ville a battu les records locaux de construction résidentielle avec des investissements de \$10,6 millions. Pour attirer les acheteurs, les autorités municipales réduisent de moitié l'impôt foncier pendant les trois premières années d'occupation. M. Hébert n'a cependant pas connu que le succès durant son premier mandat. Il a même subi plus que sa part de déboires, entre autres avec l'échec du vaste projet de Québec Première à l'emplacement de l'hôtel Lapointe. Représentant plusieurs millions de dollars, ce complexe devait abriter les bureaux régionaux de l'Hydro-Québec ainsi que d'autres entreprises, divers établissements commerciaux, et même le nouvel hôtel de ville. A cause d'une mauvaise étude du marché, semble-t-il, ce projet ne fut jamais mené à terme et le maire devint la cible de critiques. L'Hydro s'installa finalement à Saint-Antoine-des-Laurentides, une ville voisine. Les adversaires d'Hébert lui ont aussi imputé une mauvaise attitude envers les fonctionnaires municipaux. Toutes les conventions collectives avec ces travailleurs ont toutefois été signées. Continuité et qualité de vie Au cours des deux dernières années, 1300 emplois ont été créés, 34 entreprises industrielles se sont installées dans le territoire, et huit développements domiciliaires ont été entrepris. Lors de cette période, l'administration Hébert crée un nouveau slogan: «Saint-Jérôme, c'est capital». A ses côtés dans cette campagne, le maire sortant compte une femme parmi les candidats à l'un des huit postes de conseiller: Danielle Schultz Beaudoin, dans le district De Martigny. Bien qu'à ses premiers pas en politique active, la candidate de 36 ans n'est pas tout à fait une néophyte, car son grand-père, Léopold Martel, a été maire de Saint-Jérôme. M. Hébert croit Mme Shultz Beaudoin promise à un brillant avenir en politique municipale. Mais le PDJ aura fort à faire pour conserver le pouvoir à l'hôtel de ville dimanche soir, selon le chef de l'Équipe action positive. Dans ses griefs à l'endroit du maire sortant, M. Prud'Homme allègue son ingérence dans les dossiers municipaux. «Ce n'est pas pour rien que neuf chefs de service ont quitté leurs fonctions depuis 1985», précise-t-il. Il croit aussi que c'est le comportement de M. Hébert qui a induit les dirigeants de l'Hydro-Québec à installer ailleurs le siège régional de la société d'État. «L'Hydro avait déjà posé une pancarte sur le terrain choisi et c'est un conflit de personnalité qui a tué le projet», poursuit-il. En présence des deux candidates de l'EAP, M. Prud'homme a affirmé que, «dès l'accession de son administration à l'hôtel de ville», il rétablira immédiatement «un climat humain» et supprimera «l'ingérence». Les candidates de l'EAP à des postes de conseiller, Huguette Bourdeau et Lorraine Auclair-Therrien, apportent un bon bagage d'expérience. Mme Bourdeau, assez connue dans la municipalité, a déjà fait partie du conseil d'administration du cégep de Saint-Jérôme. Elle a aussi été coordonnatrice des programmes financiers de la finale provinciale des Jeux du Québec dans la capitale régionale des Laurentides au cours de l'hiver de 1987. Mme Auclair-Therrien, quant à elle, participe depuis des années au bénévolat local. L'Équipe de l'action positive présente quatre thèmes associés à la qualité de vie: l'établissement d'un gouvernement rigoureux mais accessible, l'aménagement d'une ville où il fait bon vivre, le développement économique urbain, et l'amélioration de l'accès à la culture et aux loisirs. De son côté, le Parti démocratique jérômien croit avoir accompli sa tâche et veut assurer au cours des quatre prochaines années une continuité qui permettra de compléter les nombreux dossiers ouverts par M. Jean-Claude Hébert depuis 1985. Le chef-lieu voudrait bien obtenir un train rapide jusqu'à Montréal De concert avec la Corporation de développement économique des Laurentides (CDEL), l'administration municipale de Saint-Jérôme s'efforce d'obtenir un train rapide - un métro de surface - qui faciliterait les déplacements de la population entre Laval et Montréal. Le maire Jean-Claude Hébert, qui est aussi président de la CDEL, vient tout juste d'écrire au maire de Montréal, M. Jean Doré, pour solliciter son appui dans ce projet. Des démarches ont aussi été entreprises auprès des députés régionaux des gouvernements provincial et fédéral. Il n'est pas question de rétablir «le p'tit train du nord», mais plutôt d'établir un prompt moyen de transport en commun sur la voie ferrée du Canadien Pacifique. Saint-Jérôme veut ainsi assumer pleinement son rôle de chef-lieu des Laurentides. La Ville s'est déjà réservé les terrains disponibles près de la gare, quasiment inutilisée, afin de disposer de l'espace de stationnement souhaitable au cas où le Pacifique Canadien accèderait à ses demandes. Ces stationnements serviraient aux résidents des Laurentides utilisant le train rapide pour se rendre au travail. La CDEL et la Ville désirent que le train s'arrête à l'ancienne gare Jean-Talon, où l'on trouve une bouche de métro à proximité. Un arrêt à Laval est aussi souhaité. «Il faut planifier le transport en commun des années qui viennent. Les espaces retenus permettront de garer 400 voitures», commente le maire Hébert. La population des Laurentides s'accroît de façon ininterrompue et l'autoroute se congestionne en conséquence. Des statistiques mentionnent la présence

dans la région de 325000 personnes réparties en 135000 familles qui disposent en moyenne de 1,5 auto et de deux bicyclettes. Le calcul aboutit à 203250 automobiles et 280 vélos. Il n'y a, par contre, qu'un seul train de banlieue - Deux-Montagnes - pour cette population à l'heure actuelle. M. Maurice Prud'homme et l'Action positive préconisent aussi l'implantation d'un train rapide pour aider la population dans ses déplacements vers le sud. Fusion souhaitée Dans cette course électorale, on pense aussi fusion. L'agglomération de Saint-Jérôme comprend 65000 personnes et MM. Hébert et Prud'homme croient qu'il faudra faire un jour une seule ville pour le secteur qui comprend Lafontaine, Bellefeuille, Saint-Antoine-des-Laurentides et Saint-Jérôme. Bellefeuille et Saint-Jérôme oeuvrent déjà au sein d'une même société de développement et se partagent la Cour municipale. Des services de loisirs inter-municipaux sont aussi offerts. Dans le passé, une régie de police entre Saint-Jérôme et Saint-Antoine-des-Laurentides a été envisagée. L'idée n'a toutefois pas connu de suite. «Toutes ces villes ont des problèmes communs et les mêmes affinités: je crois qu'une fusion serait bénéfique à toutes. J'imagine volontiers un seul maire et un seul conseil municipal pour ces 65000 personnes», conclut M. Prud'Homme.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-11-01

Pages P. A-6

Select in Zotero zotero://select/library/items/BINLL4YF

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

La mère des maires

Type Article de journal

Auteur Gérald Leblanc

Résumé La Presse Nouvelles générales, mercredi 1 novembre 1989 701 mots, p. A5 La mère des maires Leblanc, Gérald Mon collègue André Noël avait, l'an dernier, fait un petit test. Il s'était rendu à la station de metro Berri pour demander aux gens s'ils connaissaient Michel Hamelin. Après une centaine de réponses négatives, il était revenu avec la conviction que le président de la CUM était un parfait inconnu. La semaine dernière, M. Hamelin, a été réélu, à l'unanimité, pour un deuxième mandat à la tête du gouvernement régional de l'île de Montréal, un bloc de 28 municipalités comprenant 1,8 million de citoyens, près du tiers des Québécois. La nouvelle n'a fait, ni la UNE des journaux ni les manchettes des radio ou télé-journaux. Personne n'a vu la photo de M. Hamelin, au grand déplaisir de son attaché de presse, Me Diane Laurin. Comment expliquer ce manque de notoriété d'un personnage, qui devrait, au moins théoriquement, venir immédiatement après Brian Mulroney et Robert Bourassa? Comment expliquer que personne ne demande à Michel Hamelin ce qu'il pense des grands sujets d'actualité? Comment expliquer que lors des conférences de presse, il cède toujours la place et la vedette aux Jean Doré (Montréal), Michel Leduc (LaSalle), Yves Ryan (Montréal-Nord), Guy Descary (Lachine), Roger Ferland (Longueuil) et Gilles Vaillancourt (Laval)? La réponse tient à la personne même du titulaire, tout autant qu'à la nature de la fonction qu'il occupe. C'est un peu comme si le rôle avait été fait sur mesure pour Michel Hamelin. En anglais, on évoque la jugulaire pour décrire un politicien qui frappe pour tuer, qui terrasse et neutralise l'adversaire. Tout has been qu'il soit devenu, Pierre Trudeau, dont les jabs meutriers font encore les délices des journalistes, vient de nous fournir le parfait exemple de ce type de leaders. Michel Hamelin se situe à l'autre extrémité du continuum des machos de la politique. «J'étais assez gêné que je n'aurais jamais cru aboutir en politique», me dit l'ancien enseignant de l'élémentaire à la CÉCM. Eh oui, Michel Hamelin était prof auprès des petits, de 1963 à 1971, à l'époque où les «vrais hommes» enseignaient aux grands, laissant les femmes jouer les mamans à l'élémentaire. «J'ai déjà été délégué syndical de mon école, où j'étais le seul homme, avec un collègue plus âgé. Durant la grève de 1964, les femmes m'avaient dit qu'il fallait un homme pour aller chercher les chèques de grève à l'Alliance des professeurs de Montréal.» A la conférence de presse donnée pour annoncer la création d'un organisme régional de transport (ORT), ce sont les maires qui ont pris la vedette pour ce «petit miracle» d'une entente régionale sur les transports en commun. Aucun journaliste n'a interrogé Michel Hamelin, qui avait pourtant suggéré la formule permettant de briser l'impasse: la double majorité Montréal-banlieue, les banlieues de l'île se contentant de deux votes, comme Laval et la Rive-Sud, contre les six de Montréal. Tout le monde dit qu'il est gentil, qu'il est un artisan de consensus et qu'il ne vole pas la vedette aux élus. Il est effectivement gentil et pacifique. Même quand il parle de son divorce, un sujet tabou pour un ancien conseiller du Parti civique, c'est tout en douceur. «Mes trois enfants ont trois mères différentes: le premier est un fils adoptif, j'ai eu la seconde avec ma première femme et le troisième avec ma deuxième.» Cette homme de 48 ans, remarié à une jeune femme de trente ans et père d'un enfant de trois ans, est un réformiste sur bien des sujets, allant de la police à l'intégration des communautés culturelles de Montréal. Il s'exprime cependant toujours comme un gars bien ordinaire, comme s'il n'était jamais sorti de sa petite patrie du bord-de-l'eau, dans le quartier Ahuntsic. Cette préension naturelle à la conciliation plutôt qu'à la

confrontation, convient parfaitement au poste qu'occupe Michel Hamelin depuis 1985. «Mes clients ce sont les maires. Ma ligne de conduite c'est d'éviter les vagues et de construire les consensus. Mes instruments de travail sont le téléphone et les rencontres individuelles. Ma satisfaction c'est de voir qu'on avance, comme dans l'ORT. Je suis un homme des petits pas, des petits pas tranquilles», résume le président de la CUM. Bref, il joue le rôle de mère auprès des maires, de ciment affectif auprès de cette bande de machos aux gros égos, de gérant de la concorde au pays des querelles de clocher. Imposée par Québec et les événements, notamment la grève des policiers de 1969, le mariage de raison de la CUM commence à peine à porter ses fruits. Le départ de Jean Drapeau, allergique à tout partage de pouvoirs, a aidé les partenaires à comprendre que la concorde était le prix à payer pour arrêter le déclin de la région montréalaise. Par tempérament et par nécessité, Michel Hamelin joue parfaitement le rôle de conciliateur dans la faune des fiefs montréalais. N'étant pas élu par les citoyens, il ne peut compter sur l'opinion publique pour faire prévaloir le bien commun. C'est comme si le premier ministre du Canada n'avait ni parlement ni élection pour forcer la main des provinces. Ce faisant, le président de la CUM soulève un problème de perception pour le public. Ce sont en effet toujours les intérêts particuliers, incarnés par les maires-vedettes, qui prennent le dessus sur le bien commun régional, symbolisée par la mère effacée. Ainsi va le casse-tête montréalais. Il faut espérer que la mère de la CUM, qui fréquente la famille depuis une vingtaine d'années, aide les maires à enfin sortir d'une adolescence prolongée. Qu'il fasse comprendre à Roger Ferland que Longueuil est beaucoup plus près du centre-ville de Montréal que Pointe-Claire ou Montréal-Est. Qu'il les dorlote tous jusqu'à ce qu'ils réalisent que le combat n'est pas entre Dorval et Saint-Hubert, mais entre la région de Montréal et celles de Boston et Toronto.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-11-01

Pages P. A-5

Select in Zotero zotero://select/library/items/EICJPKDR

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

Jacques Desmarais ne sollicitera pas de deuxième mandat [comme président du Rassemblement des citoyens de Montréal]

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé La Presse Nouvelles générales, jeudi 2 novembre 1989 221 mots, p. A6 Jacques Desmarais ne sollicitera pas de deuxième mandat [comme président du Rassemblement des citoyens de Montréal] Favreau, Mariane Après une année comme président du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM), M. Jacques Desmarais ne sollicitera pas un nouveau mandat. Président du parti depuis octobre 88, M. Desmarais explique sa décision par son travail de professeur à l'UQAM où il est responsable d'un programme d'études graduées qui lui demandera, au cours des deux prochaines années, «une présence encore plus assidue». Et comme l'année qui commence en est une d'élections, M. Desmarais juge qu'il pourrait mettre autant d'énergie qu'il le faudrait non seulement dans la préparation de la campagne, mais aussi dans d'autres dossiers importants, notamment les discussions entourant les plans d'aménagement des arrondissements. «Au cours de la dernière année, le parti a vécu plusieurs péripéties, rappelle-t-il dans un bref bilan. Les élections fédérales et le débat sur le libre-échange, les démissions de conseillers municipaux, deux élections partielles à Montréal, la campagne électorale, la révision de la carte électorale, la préparation du congrès, etc.» C'est justement au congrès, à la fin novembre, que se tiennent les élections à la direction du parti. Jusqu'ici, aucun candidat ne s'est proposé pour la présidence, mais les candidatures sont ouvertes jusqu'au 11 novembre. Les dirigeants sont alors élus pour un terme de deux ans. M. Desmarais, élu l'an dernier, avait remplacé la présidente démissionnaire. Entre-temps, M. Desmarais doit présider une rencontre, mercredi prochain, avec l'association RCM d'Ahuntsic qui a théoriquement quitté le RCM en même temps que le conseiller municipal du district, M. Pierre Bastien. On y fera le point sur les récents événements, indique un porte-parole du RCM, et on choisira les délégués au congrès. Ce que les autres associations locales du RCM ont déjà fait, les congrès locaux se terminant hier.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-11-02

Pages P. A-6

Select in Zotero zotero://select/library/items/Y7AI7VFB

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

Le maire [Marcel] Laurin est certain de conserver sa majorité après l'élection partielle ; le scrutin de dimanche se déroule dans le district Houde, à Saint-Laurent

Type Article de journal

Auteur Florian Bernard

Résumé La Presse Nouvelles générales, jeudi 2 novembre 1989 323 mots, p. A10 Le maire [Marcel] Laurin est certain de conserver sa majorité après l'élection partielle ; le scrutin de dimanche se déroule dans le district Houde, à Saint-Laurent Bernard, Florian Le maire de Saint-Laurent, M. Marcel Laurin, est assuré de conserver sa majorité au conseil, peu importe les résultats de l'élection partielle qui se déroulera, dimanche, dans le district Houde. Le parti municipal de Saint-Laurent, dirigé par M. Laurin, est actuellement représenté par six conseillers sur un total de douze. Les indépendants détiennent 4 sièges. De son côté, l'Alliance municipale compte un seul représentant, soit le conseiller François Ghali. Advenant une défaite du candidat du maire, M. Pierre Lambert, le conseil se retrouverait avec une égalité de conseillers de l'opposition et du pouvoir. Toutefois, grâce à son vote, le maire Laurin conserverait une majorité. C'est un candidat indépendant, le notaire Adrien Leduc, qui semble mener, jusqu'à maintenant, la campagne la plus active. Il a reçu l'appui de nombreuses personnalités, dont l'ex-ministre fédéral Jean-Pierre Goyer. Le candidat Leduc a choisi d'être indépendant parce que, dit-il, le conseil municipal a déjà trop souffert des luttes partisans. S'il est élu, il appuiera les politiques et les politiciens de son choix, en fonction des intérêts du district Houde. Pour M. Leduc, «il est temps de mettre fin aux querelles qui divisent le conseil pour s'attaquer, résolument, aux vrais problèmes». Selon M. Leduc, les querelles des derniers mois ont fait perdre à Saint-Laurent l'Agence spatiale. Le candidat du parti municipal de Saint-Laurent, M. Pierre Lambert, voudrait bien, pour sa part, renforcer la faible majorité que détient le maire Laurin au conseil. Pour lui, cette majorité est la meilleure garantie contre une répétition des événements qui ont paralysé le conseil durant des mois. «Nous ne voulons plus jamais que Saint-Laurent subisse le chaos et le boycott engendrés par la coalition des indépendants. Depuis que M. Laurin a repris la majorité, les grands dossiers comme ceux du parc de haute technologie et du Nouveau Saint-Laurent trouvent leur aboutissement». Le candidat du parti de l'Alliance municipale, M. Jacques Jasmin, mène également une campagne très active, centrée surtout sur les besoins du district Houde. Tout le monde se plaint, à Saint-Laurent, de la politique de stationnement alternatif de ce district, de même que de la circulation trop dense sur certaines artères. Tout le monde critique, également, l'absence d'espaces verts dans cette partie de la ville. Cette élection partielle dans le district Houde n'est que le prélude aux élections générales qui auront lieu, l'automne prochain, à Saint-Laurent. Le maire Laurin, au pouvoir depuis plus de 20 ans, n'a pas encore indiqué s'il sollicitera un renouvellement de mandat.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-11-02

Pages P. A-10

Select in Zotero zotero://select/library/items/S89F94LE

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

Les juifs orthodoxes [de Montréal] auront leur Eruv

Type Article de journal

Auteur Jules Béliveau

Résumé La Presse Nouvelles générales, jeudi 2 novembre 1989 315 mots, p. A3 Les juifs orthodoxes [de Montréal] auront leur Eruv Béliveau, Jules Grâce à la proclamation de l'existence d'un Eruv par le maire Jean Doré, les membres de la communauté juive de Montréal pourront dorénavant vaquer à diverses occupations le jour du sabbah sans enfreindre les prescriptions de la Torah. «Eruv», a expliqué hier le conseiller municipal du district de Victoria, Saulie Zadjel, est un mot hébreu signifiant «clôture». Ce terme désigne en même temps un périmètre précis à l'intérieur duquel les personnes juives d'obédience orthodoxe pourront par exemple, le jour du sabbah et lors de certaines grandes fêtes religieuses comme le jour de Kippour, porter dans leurs bras un bébé et même tenir une clé à la main. Jusqu'ici, le fait qu'il n'existait pas un tel territoire dans les limites de la ville de Montréal entraînait des inconvénients divers dans la vie des juifs orthodoxes: lorsqu'un mari pouvait se rendre à pied en compagnie de quelques-uns de ses enfants jusqu'à la synagogue voisine pour la célébration du sabbah - qui s'étend, comme l'on sait, du vendredi soir au samedi soir - sa femme devait souvent demeurer à la maison avec le petit dernier. L'Eruv de Montréal, comme l'a proclamé hier le maire Doré en présence de M. Zadjel, du conseiller Hubert Simard du district de Darlington et de représentants de la communauté juive, consistera en un vaste périmètre s'étendant à peu de choses près depuis les limites des municipalités de

Montréal-Ouest, Côte-Saint-Luc, Hampstead et Saint-Laurent jusqu'au boulevard Saint-Michel et depuis une ligne située quelque part au sud de l'autoroute Métropolitaine jusqu'au fleuve Saint-Laurent. Il suffit, pour entourer un tel territoire, qu'une limite non naturelle continue faite par exemple d'une section de fil électrique, d'une clôture et d'une succession de maisons soit clairement désigné à cet effet et que des fanions ou des bouts de rubans marquent ici et là le tracé retenu. Au bureau du maire, on a insisté sur le fait que l'existence d'un Eruv à Montréal passera à toutes fins utiles inaperçue chez les personnes non juives alors que plusieurs milliers de juifs pratiquants en tireront un très grand avantage. Les coûts défrayés par la Ville de Montréal, a-t-on également fait valoir, sont tout à fait minimes puisqu'ils atteindraient difficilement, selon le conseiller Zajdel, \$4000 ou \$5000. Dans l'île de Montréal, de tels territoires existent déjà depuis quelques années dans les municipalités de Côte-Saint-Luc, Dollard-des-Ormeaux, Hampstead et Saint-Laurent. Il y en a également à Toronto et à New York. Bien qu'il soit déjà proclamé par le maire Doré, l'établissement de l'Eruv de Montréal devra être entériné par le Conseil municipal lors de sa prochaine séance, le 27 novembre.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-11-02

Pages P.A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/8ZD4RGMK

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

La majorité des membres de l'exécutif du RCM quittent leur poste

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé La Presse Nouvelles générales, vendredi 3 novembre 1989 371 mots, p. A3 La majorité des membres de l'exécutif du RCM quittent leur poste Gruda, Agnès Sept des neuf membres de l'exécutif du Rassemblement des citoyens de Montréal ont choisi de ne pas solliciter de nouveau mandat, et un huitième est en «période de réflexion.» La plupart de ceux qui ont décidé de quitter l'exécutif, y compris le président Jacques Desmarais - dont la décision a été rendue publique hier -, quittent le noyau dirigeant du RCM pour des raisons «personnelles.» Mais le vice-président du RCM, M. Yves Alavo, a expliqué hier sa décision par un sentiment «d'impuissance» et de «déception.» «On a beau travailler fort et émettre des opinions, les choses se passent comme si on n'existait pas», a-t-il noté dans un entretien téléphonique. M. Alavo s'est dit déçu tant du fonctionnement du RCM que des relations que celui-ci entretient avec l'administration municipale. Selon M. Alavo, le parti a gaspillé beaucoup d'énergie en des discussions «idéologiques», et s'est progressivement éloigné des groupes communautaires «qui nous ont porté au pouvoir.» «Il n'y a pas de véritable travail d'équipe, ni au sein du parti, ni au sein de l'administration», a-t-il ajouté, en reprochant à l'un et à l'autre un manque d'ouverture et de transparence. «On a l'impression que tout se règle en petits comités; il ne faudrait pas que ce soit juste une petite clique entourant le maire qui décide de tout.» Ironiquement, constate le vice-président du RCM, dans plusieurs dossiers, ce sont les conseillers dissidents qui défendent aujourd'hui le programme du parti. M. Alavo affirme avoir à maintes reprises tenté de «sonner l'alarme» afin de faire changer la situation. «Parce que, dit-il, les prochaines élections, ce ne sera pas une sinécure.» Malgré ces critiques sévères à l'endroit du RCM et de l'administration Doré, critiques qui rejoignent celles des conseillers dissidents, M. Alavo souhaite demeurer actif au sein du parti, notamment auprès de la Commission jeunesse. Contrairement à M. Alavo, le président Jacques Desmarais et le conseiller au programme Benoît Lafortune invoquent leurs occupations professionnelles pour expliquer leur décision de quitter l'exécutif. M. Desmarais, qui enseigne le Droit du travail, affirme n'avoir plus le temps d'occuper le poste de président, surtout durant l'année qui précédera les prochaines élections municipales. Mais il dit envisager son retour au sein de l'exécutif, pour y occuper des fonctions moins accaparantes. Quant à Benoît Lafortune, il s'attaque à une thèse de doctorat qui ne lui permettra plus de donner «15 heures de bénévolat par semaine.» Les autres membres de l'exécutif qui ont choisi de quitter la direction du parti sont Hélène Fotopoulos, responsable de l'organisation; Renée Lussier, responsable de la formation; François Orsat, responsable des communications; et la conseillère Sharon Leslie, représentante du caucus. Le trésorier Pierre Moretti n'a pas encore pris sa décision, et seule la secrétaire du parti, Mme Guylaine Chénier, a fait le choix de garder son poste. Ce changement de l'équipe dirigeante du RCM, qui était en place depuis un peu plus d'un an, n'est pas inhabituel: en quinze ans, le parti a connu huit présidents. Le nouveau bureau sera élu au congrès du RCM, fin novembre. Les personnes intéressées ont jusqu'au 11 novembre pour faire connaître leur candidature.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-11-03

Pages P. A-3
Select in Zotero zotero://select/library/items/YNJNN5LW
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

Montréal lance une vaste campagne de consultation [publique qui aboutira, en 1992, à l'adoption de son premier plan d'urbanisme]

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé La Presse Nouvelles générales, vendredi 3 novembre 1989 320 mots, p. A6 Montréal lance une vaste campagne de consultation [publique qui aboutira, en 1992, à l'adoption de son premier plan d'urbanisme] Gruda, Agnès La Ville de Montréal a donné hier le signal de départ d'une démarche de consultation publique qui aboutira, en 1992, à l'adoption de son premier plan d'urbanisme. Cette opération, dans laquelle la Ville investira \$1 million d'ici un an, constitue «la plus importante consultation publique jamais tenue à Montréal», a souligné John Gardiner, membre du comité exécutif de la Ville. Le plan d'urbanisme sera confectionné arrondissement par arrondissement, à travers des forums et des sommets locaux, a-t-on expliqué hier. Pour intéresser davantage les Montréalais à la réalisation du plan d'urbanisme de leur ville, l'administration municipale financera des projets «d'animation populaire» qui pourront prendre les formes les plus diverses: pièces de théâtre, expositions de photos etc. Un montant de \$200000 est réservé à cette fin. L'opération «Faites votre ville» sera enclenchée dès la semaine prochaine, alors que les Montréalais seront invités à assister à des séances d'information tenues par les comités-conseils d'arrondissement. Mais la véritable consultation ne commencera qu'en janvier, lors d'assemblées spéciales où les citoyens de chaque arrondissement pourront prendre connaissance des «enjeux d'aménagement et de développement» de leur quartier. Le centre-ville L'arrondissement Centre jouit d'une longueur d'avance sur les autres quartiers montréalais, puisqu'une consultation menée au printemps 88 par le comité Saumier a déjà permis de dégager les principales préoccupations des citoyens. S'inspirant du rapport issu de cette consultation, l'administration municipale a concocté un Plan directeur pour l'aménagement et le développement du centre-ville. Ce plan directeur sera rendu public le 17 janvier, lors d'une assemblée spéciale du conseil municipal. Un mois plus tard, soit du 20 au 22 février, Montréal tiendra un «forum de concertation» où l'on discutera du plan directeur qui sera soumis à une étude publique à compter du 26 mars. La Ville de Montréal prévoit que tout ce processus culminera le 18 juin prochain, avec l'adoption du plan directeur par le conseil municipal. Dans les huit autres arrondissements montréalais, la démarche part de zéro. L'échéancier prévu est le suivant: semaine du 6 novembre: séances d'information dans les comités-conseils d'arrondissement; semaine du 15 janvier: assemblées spéciales sur les enjeux d'aménagement et de développement; semaine du 5 février: forums de discussion réunissant les élus municipaux et les gens du milieu; mars: tenue de sommets locaux pour cerner les enjeux dans chaque arrondissement; mi-avril: assemblées spéciales des CCA pour adopter un rapport de consultation qui sera transmis à l'Hôtel de ville; mai ou juin: adoption des «orientations stratégiques d'aménagement» par le comité exécutif.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-11-03

Pages P. A-6

Select in Zotero zotero://select/library/items/WT9VM9L7

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

Un enseignant remporte le Prix Frédéric-Bach [dans le but de souligner l'apport exemplaire d'une personne ou d'un groupe à la préservation de l'environnement dans son milieu de vie]

Type Article de journal

Auteur Jules Béliveau

Résumé La Presse Annonces classées, vendredi 3 novembre 1989 285 mots, p. C14 Un enseignant remporte le Prix Frédéric-Bach [dans le but de souligner l'apport exemplaire d'une personne ou d'un groupe à la préservation de l'environnement dans son milieu de vie] Béliveau, Jules Un enseignant de l'école polyvalente de Pointe-aux-Trembles, M. Jacques Parent, s'est vu décerner hier soir le Prix Frédéric-Bach, qui a été créé l'an dernier par la Ville de Montréal dans le but de souligner l'apport exemplaire d'une personne ou d'un groupe à la préservation

de l'environnement dans son milieu de vie. Plus de 300 Montréalais et Montréalaises, gagnants du Concours d'embellissement 1989 ayant pour thème «L'embellissement de Montréal, ça passe par moi», ont également reçu des trophées-souvenirs des mains de Mme Jacqueline Bordeleau, membre du Comité exécutif de la ville. Au cours de la soirée, qui avait lieu à l'aréna Maurice-Richard, Mme Bordeleau, l'écologiste renommé Pierre Dansereau et M. Pierre Bourque, directeur du Jardin botanique de Montréal, ont rappelé tour à tour un événement qui a soulevé l'indignation de plus d'un Montréalais cette semaine: l'abattage sauvage d'un arbre de 40 ans près de l'intersection du boulevard René-Lévesque et de la rue University. «La destruction d'un orme de Sibérie au coeur du centre-ville, a déclaré Mme Bordeleau, est venue nous rappeler de façon éloquente mais douloureuse combien l'environnement dans un milieu urbain aussi densément peuplé et bouillonnant d'activité que le nôtre demeure vulnérable.» Le grand lauréat du Prix Frédéric-Back, à qui a été remis le trophée Elzéar-Bouffier, qui symbolise ce prix, a reçu également une bourse de \$500 offerte par la Fondation québécoise en environnement. M. Parent a particulièrement retenu l'attention du jury, qui était présidé par le Dr Dansereau, parce qu'il a amené des jeunes âgés de 14 à 17 ans ayant de graves difficultés d'apprentissage à participer à un projet global touchant à la fois la préservation de la nature et l'amélioration de l'environnement: à l'automne 1988, l'enseignant et ses élèves ont mis sur pied une vaste opération de collecte et de vente de plusieurs tonnes de papier destiné au recyclage dont les profits ont servi à la plantation d'arbres dans leur école. Le jury a également été impressionné par les oeuvres de sept autres finalistes, dont le Mouvement pour l'agriculture biologique de la région métropolitaine, le conseil étudiant du collège Sainte-Marcelline et la Coopérative Andina.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-11-03
Pages P. C-14
Select in Zotero zotero://select/library/items/JU8X43GZ
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

L'érection d'une tour de communication soulève la colère des résidents du mont Royal

Type Article de journal
Auteur Jean-Paul Soulié
Résumé La Presse Nouvelles générales, samedi 4 novembre 1989 632 mots, p. A7 L'érection d'une tour de communication soulève la colère des résidents du mont Royal Soulié, Jean-Paul La révolte gronde à Westmount et dans le haut de l'avenue Ridgewood, à Montréal. Une tour de communication de 93 mètres (325 pieds) de haut vient tout juste d'être érigée sur un socle de 40 mètres carrés, juste à côté du 3620 Ridgewood. Cette tour perturbe considérablement la vue pour les résidents de l'avenue Ridgewood et ceux de l'avenue Oakland située dans l'enceinte municipale de Westmount. Deux comités se sont formés en catastrophe, l'un côté Montréal, l'autre côté Westmount, avec un but commun: faire disparaître l'horrible tour de leur paysage dans les plus brefs délais. Invitée à visiter les lieux, le maire de Westmount, Mme May Cutler, s'est déclarée horrifiée. Elle a immédiatement envoyé une lettre au maire de Montréal, M. Jean Doré, lui rappelant le tout récent accord de collaboration que les maires de Westmount et de Montréal ainsi que celui d'Outremont ont signé au début de juin dernier avec le président de l'association Les Amis de la Montagne dans le but de protéger la forêt et l'ensemble du site du mont Royal. Protéger les arbres, d'accord, pense May Cutler, mais aussi éviter qu'une véritable forêt d'antennes ne se mette à pousser sur un site qu'on veut protéger. A la Ville de Montréal, on reconnaît avoir reçu la lettre de Mme Cutler, mais le maire Doré n'a pas fait de commentaires. Il a confié le dossier au conseiller John Gardiner. Il existe une bonne douzaine d'antennes du genre sur les divers immeubles de ce secteur, mais celle qui est actuellement en construction les dépasse toutes. C'est d'ailleurs sa raison d'être, déclare M. Jean Brunelle, directeur de l'exploitation à la compagnie ServiCom Glenayre, qui entend louer les services de sa tour, par l'intermédiaire de la filiale Glenayre Electronics, pour des systèmes de radio-communication mobiles. «Nous sommes en pourparlers avec le gouvernement, avec des services d'ambulances, peut-être avec les pompiers, dit M. Brunelle, sans préciser davantage. Mais nous devons d'abord terminer l'installation de la tour et faire des essais pour convaincre nos clients potentiels.» Pour arriver à s'imposer dans le marché en pleine expansion des ondes et des communications radio mobiles, ServiCom Glenayre a obtenu un permis du ministère des Communications d'Ottawa, une simple demande suffisant dans ce domaine. Mais le fédéral, qui régit les ondes, ne s'intéresse pas du tout aux antennes et à la protection de l'environnement. Du côté municipal, la Ville de Montréal aurait donné l'autorisation, par une lettre signée d'un fonctionnaire, de «faire des changements» à une antenne déjà existante... sur le toit de l'immeuble. Cette version de M. Brunelle est infirmée en partie par la Ville de Montréal. Selon le responsable de l'Habitation et du Développement urbain au comité exécutif, le conseiller John Gardiner, les lois fédérales et provinciales ne permettent pas à la Ville de réglementer l'installation des tours de communication. Montréal n'a donc pas le pouvoir d'interdire l'installation

d'une telle antenne. Comme les résidents de la rue Ridgewood, M. Gardiner se dit «profondément choqué» par l'antenne de la ServiCom. «Si la chose était en son pouvoir, jamais la Ville n'aurait permis que cette soit érigée» là où elle se trouve maintenant, a-t-il fait savoir hier. Pour les résidents du quartier, la méthode utilisée pour couler la plateforme de béton de la base et ériger la tour - qui n'est pas encore terminée - est révélatrice de la quasi clandestinité dans laquelle vit l'industrie des systèmes de radio-communication mobile en ce moment: les travaux, qui ont nécessité la suppression temporaire du service d'autobus sur Ridgewood, ont été effectués en deux jours et une nuit, pendant la fin de semaine, rendant toute intervention plus difficile. Jeudi soir, il y avait une assemblée des locataires du Rockhill, dont les signatures devraient massivement joindre celles des 400 personnes qui ont signé une pétition réclamant la suppression des tours du secteur. Une action a également été entreprise auprès de la Régie du logement par les locataires de différents immeubles, dont le 3620 et le 3625 Ridgewood, qui entendent bloquer le paiement de leurs loyers, parce qu'ils considèrent que leur bail a été violé. La tour est installée juste à côté de la piscine du 3620. Lundi, il y aura réunion du conseil municipal de Westmount, et le comité de citoyens de l'avenue Oakland y présentera ses arguments. Le député libéral de Westmount à Ottawa, David Burger, a été alerté, et le conseiller municipal de Côte-des-Neiges, M. Abe Limonchik, a été mis au courant. Une réglementation devrait être adoptée avant Noël, mais les résidents ont peur qu'il ne soit trop tard. «Nos droits ont été violés, notre environnement a été violé, nous voulons que la tour soit démolie, nous nous battons jusqu'au bout, affirme M. Mattei, porte parole du comité de citoyens de Westmount. Cette antenne prend plus d'importance dans le paysage que l'Oratoire Saint-Joseph lui-même.»

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-11-04

Pages P. A-7

Select in Zotero <zotero://select/library/items/ENUMAFUZ>

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

Laval à l'heure du choix : une campagne [électorale municipale] longue, coûteuse et... agressive

Type Article de journal

Auteur Jean-Paul Charbonneau

Résumé La Presse Plus, samedi 4 novembre 1989 1056 mots, p. B4 Les municipales 89 Laval à l'heure du choix : une campagne [électorale municipale] longue, coûteuse et... agressive Charbonneau, Jean-Paul La plus longue campagne électorale de l'histoire du Québec prendra fin demain à Laval. Jamais autant d'argent n'aura été dépensé pour des élections municipales. Peu importe le résultat demain soir, des dizaines de personnes resteront marquées pour longtemps tellement les déchirements ont été forts. Les deux candidats perdants à la mairie porteront des cicatrices pour très longtemps. Cette campagne risque aussi de laisser des séquelles au sein du Parti libéral du Québec parce que des députés n'ont pas aimé que l'un des leurs prenne position pour un candidat à la mairie. Gilles Vaillancourt travaille depuis 16 ans dans le but d'occuper un jour le poste de maire de Laval. Pierrette Roussin rêve depuis sa jeunesse de devenir maire. Et Jean-Paul Théorêt a laissé une carrière sur la scène provinciale - il était député de Vimont - pour plonger dans la course à la mairie de la deuxième ville du Québec. Règlement de comptes En mai dernier, Jean-Noël Lavoie, qui fut le premier maire de Laval en 1965, a déclaré que la campagne ressemblait déjà à un «règlement de comptes» entre des personnages qui visent le pouvoir. La grande majorité des personnes impliquées dans cette course ont, avant de devenir adversaires, un jour ou l'autre fait équipe ensemble sur la scène municipale. Le total des dépenses permis par la loi électorale pour chaque parti qui présente des candidats dans tous les districts est de \$230967.55. C'est cependant presque trois fois plus d'argent qui a été utilisé. La grande partie de cet argent a été dépensée avant le 7 septembre, date du lancement officiel de la campagne, et les sommes utilisées en propagande n'ont donc pas été comptabilisées. Pour convaincre les 214018 électeurs, sur une population totale de près de 300000 habitants, les efforts n'avaient pas de prix. Dans les milieux politisés lavallois on avance qu'une somme de plus d'un million de dollars a été dépensée, peut-être même beaucoup plus. Aucune des formations en lice n'est intéressée à dire publiquement combien elle a flambé en publicité. Dans le budget 1989 de Laval, une somme de \$1,8 million est prévu pour les dépenses électorales. Demain, plus de 2800 personnes travailleront sous la direction du président d'élections, Ronald Bourcier. Elles seront réparties dans 116 lieux qui totalisent 1013 sections de vote. C'est le Parti lavallois, de Pierrette Roussin, qui semble avoir dépensé le plus. Les panneaux publicitaires de cette formation sont en trois couleurs. C'est aussi ce parti qui a été le plus présent à la radio et à la télévision, sans compter les quatre pages hebdomadaires dans un journal local. C'est encore le PL qui a été le plus cinglant, amenant bien des observateurs à parler de «coups en bas de la ceinture». Depuis longtemps Ronald Bussey, l'organisateur en chef du PL, préparait cette campagne depuis longtemps. Il avait un compte personnel à régler avec Claude Lefebvre, le maire qu'il avait contribué à faire élire en 1981. Le divorce entre les deux hommes est survenu en juin 1984, lors d'une tentative de putsch. C'est en août 1988 qu'il a

officiellement annoncé ses couleurs en se joignant à Pierrette Roussin. A ce moment, la force d'opposition au Parti du ralliement officiel des Lavallois (PRO) de M. Lefebvre n'était que le Parti de l'unité lavalloise (PUL), avec Maurice Clermont comme seul élu. Les éminences grises étaient en outre Raymond Fortin, Pierre Aubry et Lucien Paiement. Des rencontres secrètes ont eu lieu entre M. Bussey, Mme Roussin et M. Clermont. Finalement, M. Clermont a abandonné ces collègues pour rejoindre le camp Bussey-Roussin. MM Fortin, Aubry et Paiement n'ont pas suivi, s'excusant de ne pas aimer cette femme. Le 20 septembre, le Parti lavallois naissait et le PUL mourait. On parlait alors vaguement du départ possible de M. Lefebvre. Le 14 avril 1989, Pierrette Roussin devenait la première femme de la courtre histoire de Laval à annoncer sa candidature à la mairie. M. Clermont prenait le poste de leader de l'opposition. Pendant ce temps, le maire Lefebvre se remettait de trois pontages coronariens et on disait que sa démission était imminente. Le 3 mai Claude Lefebvre annonçait officiellement ce que tous les intéressés savaient déjà, qu'il quittait son poste. Lise Bacon D'autres groupes travaillaient en silence à la formation d'une nouvelle force, certaines personnes ne voulant pas laisser le pouvoir à Gilles Vaillancourt - déjà indentifié comme étant le dauphin de M. Lefebvre - ou à Pierrette Roussin. D'un côté, il y avait André Auclair, Raymond Fontaine et Robert Filiatrault, d'un autre, la ministre Lise Bacon, le sénateur Pietro Rizzuto, son frère Giovanni, et Marc Perron qui fut durant 23 ans directeur général de Laval et qui de ce fait a travaillé étroitement avec MM Lavoie, Paiement, Vaillancourt et Lefebvre. Mme Bacon, membre influent du cabinet du premier ministre, Robert Bourassa, a refusé d'être candidate à la mairie. Elle a suggéré le nom de Jean-Paul Théorêt, son collègue à l'Assemblée nationale. Lorsqu'il a su que M. Théorêt se lançait en politique municipale, M. Auclair s'est aussitôt rangé de son côté avec son groupe. Le 10 mai, le groupe Théorêt fait son entrée officielle dans la course. Quelques jours plus tard naît le Parti pour le renouveau de Laval (PRL). Mais le PRL est en retard sur ses adversaires. Pour reprendre le temps perdu, des panneaux publicitaires sont installés dans l'île Jésus avec l'inscription: «Je me présente, mon nom est Jean-Paul Théorêt», la photo de la personne en question à l'appui. Puis apparaît un beau bébé blond. Ces affiches ne connaissent pas les succès espérés. En juin, M. Vaillancourt devient chef du PRO et candidat à la mairie. Mme Bacon se prononce ouvertement en faveur de M. Théorêt. Au lancement de la campagne pour les élections provinciales, le député de Chomedey répète qu'elle appuie M. Théorêt. Des semaines ont passé sans qu'elle ne se manifeste en faveur de son ancien collègue. Mais mercredi dernier, le PRL distribue un ultime tract dans les foyers de Laval. Sur la première page du dépliant, il y a une photo de Mme Bacon avec M. Théorêt, et c'est écrit: «Lise Bacon appuie son ex-collègue». A titre de ministre des Affaires culturelles et ministre de l'Environnement, elle a signé en septembre deux protocoles d'entente avec M. Vaillancourt, maire depuis le départ de M. Lefebvre. Les deux semblaient très bien s'entendre alors. Le métro Chaque semaine depuis septembre, les trois partis en lice ont semblé se sentir obligés d'organiser des conférences de presse. Dans la plupart des cas, le déplacement ne valait pas la peine, mais les journalistes se sont fait un devoir d'y assister, au cas où... C'est l'entente créant l'Office régional du transport (ORT) qui a fait le plus de bruit. Dans le protocole d'entente intervenu entre les dirigeants des villes de la Rive-Sud, de Montréal, de la conférence des maires de banlieue et de Laval, il est notamment écrit que prioritairement le métro sera prolongé dans l'île Jésus. Les deux adversaires de M. Vaillancourt l'accusent d'avoir cédé devant la CUM, Montréal et la Rive-Sud. Selon des informations dignes de foi, obtenues depuis, c'est le Parti libéral du Québec qui était pressé d'obtenir ce protocole avant les élections provinciales et M. Vaillancourt aurait failli faire avorter la signature de cette entente historique. Pourquoi? Parce qu'à un certain moment la CUM voulait enlever du protocole d'entente le prolongement immédiat de la ligne deux Est à Laval. M. Vaillancourt a été clair et précis. Toujours, selon ce que La Presse a appris, il aurait dit: «Pas de métro, pas de protocole», quittant rapidement la réunion qui avait lieu le dimanche 17 septembre sur la Rive-Sud, au grand étonnement de tous. Et quelqu'un qui occupe un poste important lui aurait lancé: «Tu ne peux pas faire ça à Robert Rourassa». C'est finalement le maire Jean Doré qui est intervenu et a promis que le métro ferait partie du protocole. Les couteaux Jusqu'à la semaine dernière, les trois partis s'étaient contentés de se lancer quelques fléchettes. Mais, le 25 octobre, Mme Roussin a porté le grand coup. Sans présenter de preuve écrite, elle a accusé tous ceux qui ont occupé des postes de pouvoir à l'hôtel de ville de Laval depuis bientôt 25 ans. Ses adversaires ont interprété ce geste comme un «cri de désespoir». Tous ceux qui s'intéressent à la politique lavalloise souhaitent une chose: avoir plus d'opposition à la table du conseil municipal pour les quatre prochaines années, pour le plus grand bien de la démocratie, disent-ils. Actuellement, il n'y a que trois conseillers dans l'opposition. Durant presque trois ans, il n'y en a eu qu'un. En 1985, le pourcentage des électeurs qui avaient voté avait à peine atteint 47 p. cent...

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-11-04

Pages P. B-4

Select in Zotero zotero://select/library/items/W7C2GF5I

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

Déjà, ça sent les élections [à Montréal]

Type Article de journal
Auteur Marianne Favreau
Résumé La Presse Sciences et techniques, dimanche 5 novembre 1989 145 mots, p. B5 Montréalités Déjà, ça sent les élections [à Montréal] Favreau, Mariane Un ensemble de symptômes rappelle que l'équipe Doré entre ce mois-ci dans la dernière année de son mandat à l'hôtel de ville. Le début d'une année électorale. Le budget que doit présenter sous peu l'administration devrait d'ailleurs refléter ces préoccupations. En attendant, le RCM se donnera un nouveau chef, son président, M. Jacques Desmarais ne pouvant consacrer cette année tout le temps qu'il voudrait aux activités du parti. Par ailleurs, une employée du RCM, Mme Lily Robert, entre à l'hôtel de ville à titre d'attachée aux communications au cabinet du comité exécutif. Elle y sera plus particulièrement chargée des relations avec les médias locaux et ethniques. Mme Robert, qui s'occupe des communications au RCM, était déjà attachée au conseil des élus (le caucus) du RCM, et aidait les conseillers à rédiger les communiqués destinés à leurs districts. Le cabinet de l'exécutif s'enrichira en outre de l'expérience de M. Jean-Luc Moisan qui a, lui aussi, une vaste expérience en communications et relations avec les médias. Il quitte le poste d'attaché politique de Robert Perreault, où il sera remplacé par M. Alain Leclerc, jusqu'ici attaché aux communications au cabinet de l'exécutif.
URL URL
Publication La Presse
Date 1989-11-05
Pages P. B-5
Select in Zotero zotero://select/library/items/27AXVTQJ
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

Paul L'allier est élu facilement à Québec

Type Article de journal
Auteur Marc Doré
Résumé La Presse Nouvelles générales, lundi 6 novembre 1989 910 mots, p. A1 [Elections municipales au Québec : Gilles] Vaillancourt triomphe à Laval ; Jean-Paul L'allier est élu facilement à Québec Doré, Marc Au moment où l'équipe du maire Gilles Vaillancourt balayait Laval, comme on s'y attendait, une seule surprise, mais elle est de taille, a marqué hier les élections municipales qui avaient lieu dans 333 villes du Québec, et c'est dans la Vieille capitale qu'elle s'est produite: le candidat du Rassemblement populaire, l'ancien ministre Jean-Paul L'Allier, a remporté une victoire imposante sur le porte-étendard du Progrès civique, et lui aussi ancien ministre, Jean-François Bertrand. M. L'Allier, que les derniers sondages montraient en fin de semaine légèrement en avance sur M. Bertrand, a décroché facilement la mairie de Québec avec, à 42000 voix contre 29000, presque 60 p. cent du scrutin populaire. Il a également réussi à amener avec lui à l'hôtel de ville un contingent de 17 conseillers, ce qui lui assure une confortable majorité au conseil, qui compte 21 sièges. Ailleurs, les résultats attendus se sont habituellement concrétisés, à commencer par la deuxième ville en importance au Québec, Laval, où le chef du Parti du ralliement officiel des Lavallois, Gilles Vaillancourt, a facilement disposé de ses deux adversaires en recueillant plus de 57000 votes, soit environ 52 p. cent des voix. M. Vaillancourt, qui siège à l'hôtel de ville depuis 1973, a donc réussi une première à Laval, l'équipe qu'il dirige depuis le départ de l'ancien maire Claude Lefebvre étant la première à remporter une troisième élection. Ses adversaires, Pierrette Roussin, du Parti lavallois, et Jean-Paul Théorêt, du Parti pour le renouveau de Laval, ont obtenu respectivement 22750 voix (26 p. cent) et 24000 voix (22 p. cent). Le balayage du PRO s'est poursuivi dans les districts, 22 des 24 conseillers élus portant les couleurs de ce parti. L'hécatombe aura laissé deux survivants, qui défendaient les couleurs du Parti lavallois et étaient tous deux des conseillers sortant. En terme de votes exprimés, les résultats de Laval sont sensiblement les mêmes que ceux prévus par un sondage CROP-La Presse publié samedi. Des taux de participation inhabituels au niveau municipal ont par ailleurs été enregistrés dans ces deux villes, avec 56 p. cent à Laval et plus de 62 p. cent à Québec. Il faut dire que dans les deux cas, les campagnes ont été féroces, même si les thèmes abordés par les candidats n'avaient pas grand-chose en commun. A Québec, l'élection du Rassemblement populaire est un événement politique semblable à l'arrivée du Rassemblement des citoyens de Montréal à l'hôtel de ville, en 1986, et marque la fin d'une époque dominée par un groupe restreint de notables. Jean-François Bertrand, le nouveau chef du Progrès civique qui avait succédé à l'ancien maire Jean Pelletier en poste depuis douze ans, aura donc été incapable de réussir «le changement dans la continuité» qu'il voulait incarner. «C'est la victoire de la démocratie, la victoire du changement, la victoire des gens de Québec», a dit l'ancien ministre péquiste en reconnaissant a défaite aux

mains de M. L'Allier. Ce dernier, qui a promis «le vrai changement» aux Québécois, s'est dit de son côté «profondément lié» par les promesses de renouveau véhiculées par son parti durant la campagne électorale. Le RPQ est présent à l'hôtel de ville, mais dans l'opposition, depuis douze ans. Région métropolitaine Dans les autres municipalités de la région métropolitaine de Montréal, signalons la réélection, de justesse, du maire de Lachine, Guy Descary, qui a défait par seulement 324 voix l'ancien conseiller Guy Dicaire, son adversaire le plus rapproché. Il s'agit du cinquième mandat accordé au vainqueur par les électeurs. M. Descary a obtenu 4622 voix contre les 4298 de M. Dicaire, sur un total de plus de 14000 votes exprimés. Le maire sortant a évidemment bénéficié de la division du vote, faisant face à trois adversaires. En fait, le maire Descary conserve son poste avec seulement environ le tiers des voix exprimées. A Verdun, le maire sortant Raymond Savard a défait aisément son adversaire Jean-Marie Demers, et il a également obtenu une majorité au conseil. A Anjou, le maire Richard Quirion de la Relève démocratique, élu en mars au cours d'un scrutin partiel, a battu par 6394 à 4074 son adversaire Denis Risler de l'Alliance municipale. Un troisième candidat, Tony de Michele, d'Action populaire Anjou, a obtenu 3765 voix. M. Quirion aura une majorité confortable au conseil municipal, puisque huit des douze candidats de son parti aux postes de conseillers ont été élus. A Repentigny, le maire sortant Jacques Dupuis, de l'Action démocratique, a défait Serge Morrissette du Parti municipal par plus de 4000 voix. L'équipe du maire Dupuis a également réussi à faire élire onze conseillers sur douze. A Montréal-Est, le maire Yvon Labrosse a fait élire quatre de ses six candidats-conseillers et a été lui-même reporté au pouvoir. A Pierrefonds, Marcel Morin, candidat du Parti des citoyens et «dauphin» du maire sortant Cyril McDonald, a battu Normand Talbot, de Gestion Pierrefonds. En Montégérie, les résultats n'ont pas créé non plus beaucoup de surprises. Louise Gravel a été réélue maire de Lemoyne pour un troisième mandat, battant trois adversaires, tous des hommes. Elle a aussi fait élire les six membres de son équipe. A Marieville, le maire sortant Armand Gladu n'a fait qu'une bouchée de son adversaire Michael Kypriano, récoltant 1670 voix contre 331. Verchères a rejoint les villes qui sont dirigées par une femme, Dell Sénéchal, une ancienne collaboratrice de l'ex-député Jean-Pierre Charbonneau, raflant la mairie contre Yvon Moreau, le fils de l'ancien président de l'Union des municipalités régionales de comté Jean-Marie Moreau. Cinq des six candidats-conseillers de Mme Sénéchal l'ont également emporté. Signalons aussi les victoires de Claude Hébert sur André Demers, à Candiac; de Jacques Doyon, difficilement, sur Yvon Gemme, à Saint-Amable; et, dans la maintenant renommée localité de Saint-Basile-le-Grand, du maire sortant Bernard Gagnon, qui a balayé avec son équipe ses adversaires réunis autour du candidat à la mairie Julien Tremblay. A Granby, l'ancien maire Paul O. Trépanier a échoué dans sa tentative de revenir à l'hôtel de ville, subissant une autre dure défaite aux mains du maire sortant, Mario Girard. Son sort rappelle celui d'un autre ancien maire, Henri Girard, de Chicoutimi, qui a subi hier une troisième défaite aux mains du tenant du titre, Ulric Blackburn. Le message des Chicoutimiens à l'endroit de M. Girard semble cette fois assez clair, la majorité de M. Blackburn étant de plus de 11000 voix. Le maire sortant n'aura cependant pas réussi à obtenir une majorité au conseil, seulement cinq de ses partisans étant élus parmi les douze conseillers. A Saint-Sulpice, une petite municipalité de 2000 habitants située au nord-est de Montréal, le maire Paul Landreville a été battu par 144 voix. Cette petite paroisse a fait parler d'elle récemment quand M. Landreville a obtenu de la cour la permission de conduire son automobile durant la campagne électorale, même s'il avait été établi qu'il était ivre au volant de sa moissonneuse-batteuse lorsqu'il a frappé un jeune cycliste. A Saint-Jérôme, un nouveau venu, Maurice Prud'homme, de l'Action positive, a défait le maire sortant Jean-Claude Hébert, du Parti démocratique. M. Prud'homme a placé sept des siens, dont deux femmes, parmi les huit postes du conseil municipal. Enfin, la mairesse de Sainte-Foy, la controversée Andrée Boucher, a obtenu de nouveau la faveur des électeurs, et a réussi à décrocher 12 des 14 sièges de conseillers pour son groupe politique.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-11-06

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/M7X23ZZ5

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

La communauté chinoise [de Montréal] a maintenant son centre communautaire

Type Article de journal

Auteur Lily Tasso

Résumé La Presse Nouvelles générales, lundi 6 novembre 1989 528 mots, p. A16 Les communautés La communauté chinoise [de Montréal] a maintenant son centre communautaire Tasso, Lily Toujours tranquille, quoique ébranlée ces derniers temps par les événements de la place Tiananmen, la communauté chinoise de Montréal, centenaire, rajeunit. Au-delà de l'image folklorique des pagodes, des dragons ou des nouilles de Pékin, elle se dote coup sur coup d'une résidence à loyers modiques, d'un centre communautaire et bientôt d'un centre

culturel. Si, en 1984, elle faisait l'acquisition d'un immeuble, rue Saint-Dominique, pour y répartir 82 logements, elle inaugurerait samedi dernier, rue La Gauchetière ouest, son tout nouveau centre contigu à l'église de la Mission catholique chinoise. «Nous sommes en pleine expansion. Nous voulons créer plus de liens avec les Montréalais et leur faire connaître notre culture, notre philosophie et nos valeurs», déclare Leung Tom, enthousiaste et nourrissant mille projets. Il est le président du Centre uni de la Communauté chinoise de Montréal, et, comme le rapportait La Presse du lundi 15 mai dernier, il envisageait depuis longtemps cette réalisation sous le signe de la solidarité. En effet, le centre aménagé au troisième étage d'une ancienne école dont on a gardé la façade historique, sera un point de rencontre pour les quelque 57000 Montréalais chinois de toutes les dénominations, catholiques aussi bien que bouddhistes, protestants et taoïstes. Il y a 13 ans déjà, leurs leaders s'étaient unis afin de rallier tout le monde autour du projet. Après bien des efforts et des démarches, l'édifice leur a été offert pour la valeur nominale d'un dollar avec un octroi substantiel d'un million et demi du gouvernement fédéral. Les trois étages ont été reconstruits au coût de \$1900000. Le Québec y a contribué par une subvention de \$120000 et les membres de la communauté y sont allés de leurs dons pour combler le reste. Rapprochement et connaissance Au-dessus des 22 appartements occupés par des citoyens âgés et des huit bureaux mis en location, le Centre uni organisera des activités ayant pour objectif principal les échanges avec les Montréalais de toutes origines. «Nous voulons que les enfants, par exemple, s'y retrouvent en week-end pour peindre, chanter, danser et apprendre les langues les uns des autres», souhaite M. Tom. A propos des langues, et cette fois pour les adultes arrivés de Hong Kong, il prévoit des cours de français et d'anglais à côté des cours d'initiation aux finances et des leçons pratiques d'économie domestique qui seront ainsi offerts dans un environnement chinois. «Ceux et celles qui ne sont pas encore familiers avec les méthodes occidentales pourront se sentir chez eux à Montréal», d'insister M. Tom, un ingénieur à la tête d'une industrie métallurgique. Natif de Canton, venu au Canada à l'âge de 19 ans, il estime qu'il est important de préserver la culture chinoise hors de son pays d'origine. Ils seraient 275 millions, les Chinois vivant à l'étranger, sur les cinq continents. M. Tom rêve de fonder une sorte de fédération pour établir des liens entre eux. Il a déjà entamé des contacts à ce sujet dans plusieurs villes du Canada et des U.S.A. «Nous avons l'expérience et l'énergie pour savoir quoi faire et comment faire», souligne-t-il en rappelant que les communications aujourd'hui devront sortir la communauté de son isolement. Tout comme ses compatriotes de leur réserve et de leur timidité qui les tenaient jusqu'ici dans des rôles effacés. A la faveur de la campagne de souscription pour le centre qui vient d'ouvrir ses portes, une somme additionnelle de \$800000 a été recueillie également pour la création d'un autre centre, culturel celui-là. Il sera établi dans un immeuble de la Ville de Montréal sur la rue Clark. Quand il sera prêt dans un an et demi, assure M. Tom, les Montréalais auront l'occasion de connaître de plus près et plus en profondeur une civilisation plusieurs fois millénaire. Illustration(s) :

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-11-06

Pages P. A-16

Select in Zotero zotero://select/library/items/AMAAK2HD

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

Le Forum pour l'emploi poursuivre son action

Type Article de journal

Auteur Miville Tremblay

Résumé La Presse Économie, mardi 7 novembre 1989 455 mots, p. D1 Le Forum pour l'emploi poursuivre son action Tremblay, Miville Le Forum pour l'emploi ne sera pas un feu de paille. Cette coalition de leaders sociaux-économiques de premier plan a décidé d'institutionnaliser son effort de concertation des dix-huit derniers mois. Au terme d'une rencontre nationale de deux jours, qui rassemblait 1600 personnes, le groupe des 25 parrains du Forum s'est entendu hier sur une déclaration finale qui établit quatre principes de base: L'accès de tous et de toutes à l'emploi; La qualité de notre main-d'oeuvre et la compétitivité de nos entreprises; La priorité à l'emploi dans un environnement physique et social de qualité; Le développement de l'emploi: désormais un projet partagé.(On trouvera en page B 3 le texte complet de cette déclaration). Pour faire suite aux douze forums régionaux tenus le printemps dernier, le Comité de parrainage du Forum national est également convenu de la création, dans chaque région du Québec, de comités pour l'emploi rassemblant les intervenants socio-économiques de l'endroit. Ce dialogue constructif sur la question de l'emploi, a déclaré M. Claude Béland, le président des parrains et président du Mouvement Desjardins, «nous visons à le faire nous-mêmes. Il n'est pas question de dire au gouvernement: nous voulons une politique de plein-emploi, faites-là! Nous sommes tous convaincus que ce problème ne peut pas se régler sans un large consensus, et nous allons le faire à notre manière.» Le Forum est jaloux de son autonomie à l'égard des gouvernements. Il veut fixer lui-même son mandat, ses priorités, son rythme de travail. Comme l'affirme Mme Lorraine Pagé, présidente de la CEQ, «on

est beaucoup trop gros pour être mis dans un tiroir». L'existence du Forum va interpeler les gouvernements, qui aiment bien contrôler les consultations qu'ils organisent continuellement. Mais si le Forum ne veut pas s'embarquer dans la dynamique des revendications sans fin, c'est aussi parce que ses membres réalisent la fragilité du consensus qui émerge. Ils ont convenu d'un objectif et de grands principes, mais ils ne s'entendent pas encore sur tous les moyens qu'il faudrait mettre en oeuvre. M. Louis Arsenault, président de la Chambre de Commerce du Québec a reconnu qu'il faudra beaucoup de temps avant de sensibiliser et de convaincre tous les gens d'affaires qu'il faut se préoccuper de l'emploi. Mais, a-t-il souligné, son organisation patronale endosse ce virage. M. Richard LeHir, vice-président de la section québécoise de l'Association des manufacturiers canadiens, a dit que ses réticences initiales ont fait place à la confiance, à cause de la maturité et du ton modéré des participants. M. Gérard Larose, président de la CSN, a également pris un virage. Il a surpris une partie de l'auditoire en se disant préoccupé par le contrôle des réseaux de distribution à l'étranger. Mais, a-t-il rappelé, malgré un «objectif convergent», des «intérêts divergents» demeurent. En plus des personnes déjà nommées, le comité de parrainage comprend: Claude Corbo, recteur de l'UQAM, Marcel Dutil, président de Canam Manac, Michel Gervais, recteur de l'Université Laval, Claude Gingras, président de la CSD, Mgr Jean-Guy Hamelin, de l'Assemblée des évêques du Québec, Patrick Kenniff, recteur de Concordia, Louis Laberge, président de la FTQ, Brigitte Lepage, présidente du Conseil permanent de la jeunesse, Rémi Marcoux, président du Groupe Transcontinental, Pierre Ménard, président de l'Association des organismes régionaux de concertation et de développement, Constance Middleton-Hope, présidente de la Fédération des femmes du Québec, Roger Néron, président de l'Association des chefs mailliers, Roger Nicolet, président de l'Union des municipalités régionales de comté, Robert Perreault, vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal, Jean Perron, ex-président de Normick Perron, Gilles Potvin, président de l'Association provinciale des commissions de formation professionnelles, Jacques Proulx, président de l'UPA, Serge Racine, président de Shermag, Raymond Sirois, président de Québec-Téléphone et Juanita Westmoreland-Traoré, présidente du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-11-07
Pages P. D-1
Select in Zotero zotero://select/library/items/Y8DP59QD
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

Sam] Elkas est disposé à revoir le plan de réaménagement du réseau routier ; le ministre des Transports survolera Montréal avec [Jean] Doré et [Michel] Hamelin vendredi

Type Article de journal
Auteur André Pépin
Résumé La Presse Nouvelles générales, mercredi 8 novembre 1989 492 mots, p. A1 [Sam] Elkas est disposé à revoir le plan de réaménagement du réseau routier ; le ministre des Transports survolera Montréal avec [Jean] Doré et [Michel] Hamelin vendredi Pépin, André QUÉBEC -- Le nouveau ministre des Transports, Sam Elkas, survolera la région de Montréal vendredi, en compagnie du maire Jean Doré et du président de la CUM, Michel Hamelin, pour mieux comprendre les problèmes de circulation et apporter, s'il le juge à propos, des modifications au plan d'aménagement du réseau routier mis de l'avant par son prédécesseur, Marc-Yvan Côté. Ce survol se fera en hélicoptère, si le temps le permet. Le ministre délégué aux Transports, Yvon Vallière, sera lui aussi du groupe. «Je viens tout juste d'arriver à la tête de ce ministère et je veux entendre ce que les élus municipaux ont à dire concernant la région de Montréal», a indiqué hier à La Presse le ministre des Transports, en ajoutant qu'il était disposé à revoir certains projets contenus dans le plan de transport proposé l'an dernier par l'ancien ministre Marc-Yvan Côté. La métropolitaine n'est pas l'unique problème de la région, affirme le ministre, en précisant qu'il veut voir du haut des airs les principaux secteurs engorgés. Les gens qui doivent se rendre au centre-ville pour y travailler sont en butte à certaines difficultés, admet M. Elkas, en ajoutant qu'il admire particulièrement la façon dont est organisé le réseau routier de la région de Québec, beaucoup plus efficace que celui de Montréal. Dès son entrée au conseil des ministres, M. Elkas a signifié qu'il entendait entretenir un dialogue constant avec le maire de Montréal et le président de la CUM. Par le passé, les rapports entre Québec et les élus de Montréal n'ont pas toujours été faciles. Signalons simplement que le ministre Côté a déjà rappelé «le prince» (Jean Doré) à l'ordre. M. Côté trouvait farfelue l'idée du maire Doré d'enfouir la métropolitaine sous terre. Aujourd'hui, Sam Elkas ne rejette pas d'emblée cette éventualité, même s'il constate que les problèmes sont nombreux partout dans la région métropolitaine. Le plan d'aménagement pour la région de Montréal, rappelons-le, nécessite des investissements de près de 2 milliards\$, étalés sur une période de dix ans. Tout le domaine du transport en commun a déjà fait l'objet d'une entente globale entre Québec et la CUM.

Il reste donc à établir plus précisément les priorités dans le domaine routier. Les travaux pour la conservation des acquis sont déjà entrepris, tant sur l'autoroute 20 que sur la métropolitaine. Il reste cependant à décider si une autoroute souterraine, à la hauteur de Décarie par exemple, pourrait contribuer à diminuer les engorgements. Les fameuses voies de contournement sont encore chaudement discutées entre les élus de Montréal et des banlieues nord et sud. Le prolongement du métro à Laval doit également faire l'objet d'une entente. C'est donc de toutes ces questions que M. Elkas veut discuter vendredi avec les dirigeants de la région. La principale préoccupation de M. Elkas est le financement des travaux nécessaires sur l'ensemble des routes du Québec. Dans un premier temps, explique-t-il, il veut revoir en profondeur les méthodes de surveillance routière. «Les lourds camions doivent être mieux vérifiés car on est en train de saccager les routes. J'ai demandé aux ingénieurs de me soumettre des plans précis pour appliquer des méthodes efficaces», dit-il. Il veut également analyser les sources de revenus de la Régie de l'assurance-automobile et même voir si certaines entreprises, d'ingénierie par exemple, ne pourraient pas faire leur part au chapitre du financement. «Il faut trouver une source de revenus importante», souligne le nouveau ministre. Dans le domaine de la surveillance routière, M. Elkas est bien placé pour imposer de nouvelles exigences puisqu'il est aussi Solliciteur général, donc responsable de la Sûreté du Québec au niveau politique. M. Elkas va s'occuper principalement de la région de Montréal dans le domaine des Transports, le premier ministre ayant décidé de lui adjoindre un ministre délégué pour voir exclusivement au secteur de la voirie (province). M. Vallière participera cependant aux discussions avec les dirigeants de la région métropolitaine.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-11-08
Pages P. A-1
Select in Zotero zotero://select/library/items/9LKCI8PR
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

Un concours d'idées pour rendre Montréal plus propre

Type Article de journal

Résumé La Presse Nouvelles générales, mercredi 8 novembre 1989 155 mots, p. A6 Un concours d'idées pour rendre Montréal plus propre La Ville de Montréal lance cette semaine un concours d'idées dans le but de rendre la ville plus propre. Le président de la Commission de l'aménagement, de l'habitation et des travaux publics, M. André Lavallée, a expliqué, dans un communiqué, que la Ville a conscience du fait que plusieurs problèmes ne sont pas résolus et il a dit souhaiter que l'imagination populaire aide à découvrir de nouvelles méthodes d'entretien et de nettoyage. Le concours est ouvert à tous jusqu'au 20 novembre. Les meilleures idées seront soumises aux membres de la Commission qui se réunissent le 22 novembre et elles feront l'objet de recommandations au conseil municipal. M. Lavallée informe le public que la municipalité dépense cette année \$76 millions à l'entretien des lieux publics. Il faut entretenir 2000 kilomètres de rues, 3000 kilomètres de trottoirs, 390 kilomètres de ruelles et le reste. L'entretien d'hiver, particulièrement eu égard à l'utilisation des sels de déglacage particulièrement désagréable, a-t-on indiqué, pourrait notamment faire l'objet de suggestions. La ville, par ailleurs, mentionne les effets négatifs de la multiplication des restaurants de type fast food et des emballages de nourriture jetables... Les citoyens doivent faire parvenir leurs suggestions à l'un ou l'autre des 12 bureaux municipaux nommés «Accès Montréal», qu'on trouve dans chaque quartier.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-11-08
Pages P. A-6
Select in Zotero zotero://select/library/items/FRZY5DQJ
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

Quality report

- Item has no authors
-

Type Article de journal

Auteur Jean-Pierre Bonhomme

Résumé La Presse Nouvelles générales, mercredi 8 novembre 1989 405 mots, p. A6 Les propriétaires riverains vont participer à l'aménagement de l'avenue McGill College Bonhomme, Jean-Pierre L'aménagement de l'avenue McGill College, cette voie publique privilégiée du centre-ville, se poursuivra dans les mois qui viennent avec la participation financière et architecturale active des grands propriétaires riverains. M. John Gardiner, membre du comité exécutif de la ville et responsable de l'aménagement, a expliqué hier au cours d'une conférence de presse que la municipalité avait signé en ce sens une entente d'un caractère novateur avec l'Association des propriétaires de l'avenue McGill College. Selon les termes de cette entente, les grands promoteurs immobiliers contribueront, pour une somme de quelque 2,5 millions\$, à la réfection de la voie privilégiée qui s'ouvre sur les portes de l'Université McGill et qui descend jusqu'au pied de la Place Ville-Marie. Les propriétaires riverains contribuent 500000\$ aux coûts de construction et ils versent 100000\$ par année pendant 20 ans pour l'entretien. En retour, les propriétaires riverains ont eu le droit de contribuer, par le moyen de leurs architectes-consultants, MM. Peter Rose et Christophe Caron, au design même de l'aménagement de la voie publique, une responsabilité jusqu'ici municipale. On sait que cet aménagement est déjà réalisé entre les rues Sherbrooke et Sainte-Catherine. M. Gardiner a annoncé que les travaux d'aménagement de la partie sud, entre les rues Sainte-Catherine et Cathcart seront du même style et qu'ils se réaliseront avec célérité dans les mois qui viennent. Il a précisé que, pour accepter ainsi des sommes d'argent des entreprises privées, il a fallu obtenir du gouvernement des modifications à la charte municipale; il a dit que d'autres projets «d'amélioration locale» de ce type seront «entrepris conjointement». Le prix de tous ces travaux est évalué à 3,7 millions\$. M. Gardiner a dit croire que ces aménagements particuliers ne créeront pas deux styles d'aménagement divergents entre les parties nanties de la ville et les autres. Le président de l'Association des propriétaires de l'avenue McGill College, M. Eugene Riesman, lui-même principal promoteur immobilier de cette avenue (il est président de la First Quebec Corporation), a exprimé sa satisfaction. Il a dit que cette entente constituait «un précédent», et qu'elle permettait aux grands propriétaires de se trouver sur une rue commerciale et d'affaires «de qualité internationale». Le lieu, a-t-il dit, est devenu «majestic» et «prestigious». M. Riesman a signalé que l'investissement collectif des propriétaires d'immeubles de l'avenue McGill est estimé à plus d'un demi milliard de dollars. Il a dit estimer que les locataires auront payé 32 millions\$ en taxes cette année et que cela représente 3% du total des perceptions. La Place Ville-Marie, pour sa part, a annoncé hier que les plans de réaménagement de ses grandes portes de garage, sur lesquelles l'avenue McGill débouche, et qui déparent l'environnement, au niveau de la rue Cathcart, sont «pratiquement terminés». Ses porte-parole n'ont toutefois pas voulu rendre ces dessins publics. Par ailleurs le président de l'Association des propriétaires M. Riesman, a inauguré hier, en présence de M. Gardiner, un passage souterrain piétonnier qui reliera, sous le boulevard de Maisonneuve, les immeubles Place Montréal Trust et la Tour l'Industrielle-vie. Signalons enfin que l'aménagement de la partie sud de l'avenue ressemblera à celui de la partie nord. Il s'agit d'une voie comprenant deux chaussées de 7 mètres chacune séparée par un terre-plein en granit de 3,6 mètres; deux trottoirs: le premier, côté est, de 10 mètres; l'autre de 8.4 mètres.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-11-08

Pages P. A-6

Select in Zotero zotero://select/library/items/EXSM23LH

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

Montréal après [le remplacement de] Marc-Yvan Côté [par Sam Elkas au Ministère des Transports]

Type Article de journal

Auteur Claude Masson

Résumé La Presse Éditorial, jeudi 9 novembre 1989 293 mots, p. B2 Montréal après [le remplacement de] Marc-Yvan Côté [par Sam Elkas au Ministère des Transports] Masson, Claude Les politiciens sont des gens astucieux qui vivent continuellement de stratégies. Ainsi, sous Marc-Yvan Côté au ministère des Transports, on a laissé entendre tant et plus que les relations entre Québec et Montréal étaient tendues, sinon pourries. Avec le nouveau ministre des Transports, M. Sam Elkas, qui se dit déjà prêt à revoir le plan de transport de la région de Montréal initié par son collègue Côté il y a un an et demi, voilà que l'on proclame déjà les retrouvailles fraternelles entre le gouvernement provincial et celui de Montréal. La réalité est plus nuancée. Ministre des Transports, Marc-Yvan Côté a voulu provoquer les élus et les leaders non seulement de Montréal mais de toute la région métropolitaine pour les forcer à s'entendre sur un plan de transport. Malgré sa mauvaise image, M. Côté a passablement réussi l'opération-choc qu'il avait entamée: les problèmes financiers de la Société de

transport en commun de la Communauté urbaine sont à peu près résolus, le métro sera prolongé jusqu'à Laval, un tarif unique de transport en commun a été fixé pour les usagers qui veulent traverser de Laval à la Rive-Sud en passant par Montréal ou vice versa, un organisme régional gèrera le transport en commun. Il y aura toujours des ministres pour faire les «jobs de bras». C'est un rôle que ne déteste pas Marc-Yvan Côté. A ce bout-ci de la route 20, cette fonction de joueur rude est souvent occupée par M. Robert Perreault, vice-président du comité exécutif. Cette stratégie réciproque permet au premier ministre et au maire de Montréal de demeurer au-dessus de la mêlée, de maintenir de bonnes relations, de conserver une bonne image publique. Le dialogue sera évidemment beaucoup plus facile avec le nouveau ministre des Transports. Les autorités montréalaises sont ses ex-collègues municipaux. M. Elkas provient de la région de Montréal et non de la banlieue de Québec et comprendra donc mieux la situation complexe du transport dans une grande ville qui n'a pas été gâtée depuis longtemps par les gouvernements successifs, contrairement à la ville de Québec qui a hérité d'autoroutes à profusion pour les promenades du dimanche. Sam Elkas a quand même un double défi: plaire aux élus montréalais sans décevoir ceux de Laval et de la Rive-Sud, et obtenir les fonds nécessaires pour réaliser l'autoroute métropolitaine en souterrain. C'est un bon contrat. Claude MASSON

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-11-09

Pages P. B-2

Select in Zotero <zotero://select/library/items/8NSWVZ7Y>

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

La CUM adopte son budget de 911 millions \$... bonne nouvelle : un surplus de 20 millions \$

Type Article de journal

Auteur Florian Bernard

Résumé La Presse Nouvelles générales, jeudi 9 novembre 1989 396 mots, p. A8 La CUM adopte son budget de 911 millions \$... bonne nouvelle : un surplus de 20 millions \$ Bernard, Florian Une fois de plus, suivant un scénario devenu traditionnel, ce fut la danse des millions, hier soir, à l'assemblée extraordinaire du conseil de la Communauté urbaine de Montréal consacrée au budget. En une heure, à peine, incluant la période de questions des citoyens, les élus de Montréal et les maires de banlieue ont adopté un budget de dépenses qui atteindra 911 millions\$ au cours des prochains douze mois. C'est à peu près l'équivalent de 15 millions\$ à la minute! Ce budget, qui accuse une croissance de 5,9 p. cent par rapport à celui de 1989 - dépassant l'indice du coût de la vie - constitue un sommet depuis la création de la CUM, il y a 20 ans. A lui seul, le budget des dépenses de la police représente 353 millions\$, soit 40 p. cent de l'ensemble des dépenses de la CUM. Quant au transport en commun, il nécessitera des débours de 144,6 millions\$, comparativement à 130 millions\$ l'an dernier. Il s'agit d'une progression de 11 p.cent, soit presque trois fois l'indice du coût de la vie. L'intervention d'un accord récent concernant le prolongement du métro vers Laval et la création d'un nouvel organisme régional de transport en commun - l'O.R.T. - permettra à la CUM de toucher une contribution additionnelle du gouvernement du Québec de 18,5 millions\$ en 1990, soulageant d'autant les contribuables de l'île de Montréal. Rappelons qu'à partir de 1990, ce nouvel organisme implantera un système tarifaire régional intégré qui profitera à l'ensemble des usagers. Mais rappelons aussi qu'une hausse des tarifs du transport en commun entrera en vigueur le 1er janvier. Surplus de 20 millions\$ Dans cette valse des millions, il y avait quand même, hier soir, une note de soulagement pour les contribuables. Le dernier exercice de la CUM s'est terminé par un surplus de 20 millions\$ par rapport aux dépenses votées par les élus. Les revenus de l'année ont totalisé 797,3 millions\$ tandis que les dépenses ont pu être limitées à 777,3 millions\$. De ce surplus, un montant de 12,5 millions\$ a été approprié aux revenus de l'exercice courant tandis qu'une somme de 7,5 millions\$ a été versée au budget de 1990. Le président de la CUM, M. Michel Hamelin, a aussi laissé entendre qu'un autre surplus - environ 18,5 millions\$ - est déjà prévisible pour l'exercice en cours, dû principalement à une réduction de 5,1 millions\$ des contributions de la CUM à la caisse de retraite des policiers, de même qu'une somme de 5,2 millions\$ qui n'a pas été utilisée de la réserve des dépenses imprévues. Le solde de 8,2 millions\$ résulte de l'augmentation des revenus de la CUM et d'économies réalisées à divers postes budgétaires. Dissidence de cinq conseillers Seuls les cinq conseillers dissidents du Rassemblement des citoyens de Montréal, MM Melanon, Bosky, Rotrand, Séguin et Sévigny ont voté contre le budget, soulignant à tour de rôle leur désapprobation à la prochaine hausse des tarifs du 1er janvier prochain. Parlant au nom de ses collègues, le conseiller Sévigny a critiqué la hausse de 19 p. cent des tarifs payés en espèces. Il est d'opinion que cette hausse, en plus d'être nettement exagérée, frappera surtout les citoyens à faible revenu, «ceux qui n'ont pas les moyens de se payer une carte mensuelle» a-t-il dit. M. Sévigny a réclamé en vain que le pourcentage de la contribution imposée aux municipalités, et perçue à même le produit des taxes foncières, soit augmenté.

URL URL

Publication La Presse
Date 1989-11-09
Pages P. A-8
Select in Zotero zotero://select/library/items/YSW62I35
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

Fluoruration de l'eau : Montréal ne décidera qu'après les élections [municipales] : entretemps, l'équipe Doré veut approfondir l'étude des effets de la fluoruration sur l'eau du fleuve

Type Article de journal
Auteur Marianne Favreau

Résumé La Presse Nouvelles générales, vendredi 10 novembre 1989 419 mots, p. A3 Fluoruration de l'eau : Montréal ne décidera qu'après les élections [municipales] : entretemps, l'équipe Doré veut approfondir l'étude des effets de la fluoruration sur l'eau du fleuve Favreau, Mariane L'administration Doré a décidé de reporter en 1991, soit après les prochaines élections municipales, toute décision concernant la fluoruration de l'eau potable. Il n'est cependant pas question que les Montréalais se prononcent là-dessus par référendum, aux prochaines élections. Ce délai n'est pas imposé pour éviter un ressac électoral contre l'administration, assure Mme Léa Cousineau, membre du comité exécutif de la ville et responsable de ce dossier. On veut plutôt approfondir l'étude des effets de la fluoruration dans l'eau du fleuve, et voir fonctionner un groupe de travail visant l'amélioration de la santé dentaire. L'équipe Doré n'en continue pas moins de considérer la fluoruration de l'eau potable comme la mesure la plus rapide et la plus efficace pour prévenir la carie dentaire, dit Mme Cousineau. «Mais nous ne possédons pas, actuellement, toutes les données nous permettant de dire que la fluoruration de l'eau potable de Montréal (et de toutes les municipalités qu'elle approvisionne) est sans danger sur le fleuve.» Elle estime également qu'il n'existe «aucune preuve de la toxicité de la fluoruration de l'eau sur la santé» . La ville n'entend donc pas faire d'études à cet égard. «Puisque le gouvernement la recommande, ce n'est donc pas nocif» . Une étude commandée à un ingénieur de l'Université McGill conclut que l'effet du fluor dans le fleuve pendant les deux mois de son étude «est négligeable». Toutefois, il a constaté un taux de fluor variant de 0,22 à 1,11 mg par litre dans les eaux usées alors que la norme de Santé Canada est de 1,2 mg par litre. Divers facteurs peuvent influencer ce taux comme les précipitations, les neiges amoncelées, les rejets industriels. «Il est donc très important, selon Mme Cousineau, de réaliser un suivi de l'expérience à chacune des saisons, de façon à connaître avec plus de précision le taux de fluor arrivant au fleuve.» D'où un délai de 18 à 24 mois avant que l'administration ne soit en mesure de prendre une décision en regard des résultats. Mais sa décision sera également influencée par la marche d'une table de concertation qu'elle met sur pied dès maintenant. S'y retrouveront les responsables des départements de santé communautaire, des CLSC et des commissions scolaires du territoire. Son objectif: proposer un plan d'action pour améliorer la santé dentaire, particulièrement dans les quartiers défavorisés. Mme Cousineau estime que même si les intervenants en santé dentaire ont privilégié la fluoruration de l'eau, il ne faut pas négliger les autres moyens d'éducation et de prévention des caries. «Il est faux de dire que tout ce qu'il fallait faire a été fait à Montréal pour la santé dentaire.» La commission du conseil qui avait tenu des audiences publiques sur la fluoruration de l'eau n'avait pu faire de recommandation ferme: ses membres étaient également partagés en faveur et contre la fluoruration de l'eau potable. «La lecture qu'on a fait du rapport de la commission, déclarait hier Mme Cousineau, va vers la fluoruration de l'eau potable. J'ai d'ailleurs l'accord unanime du comité exécutif de la ville et du caucus du RCM pour agir en ce sens, une fois qu'on aura levé nos doutes sur l'effet des fluorures dans le fleuve.» Elle envisage même, le cas échéant, l'addition d'un procédé spécial pour éliminer le fluor à l'usine de traitement des eaux usées de la CUM. Ce qui ne se fait pas en ce moment.

URL URL

Publication La Presse
Date 1989-11-10
Pages P. A-
Select in Zotero zotero://select/library/items/MHDYTQVB
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

Type Article de journal

Auteur Gérald Leblanc

Résumé La Presse Nouvelles générales, vendredi 10 novembre 1989 724 mots, p. A5 [Le milieu des affaires] : le grand absent du Forum [sur le plein emploi] Leblanc, Gérald Plusieurs ont noté la faible présence des gens d'affaires au Forum sur le plein emploi, qui vient d'attirer plus de 1500 leaders, des quatre coins du Québec, au Palais des congrès de Montréal. Voici les chiffres, fournis par le secrétariat, sur la représentation des divers milieux: des affaires 125, syndicat 500, coopératif 225, socio-communautaire 275, gouvernemental 150, municipal 125, éducation et formation 125. Même tempéré par une très forte présence du mouvement Desjardins, la sur-représentation syndicale et la sous-représentation patronale a empêché ce grand forum national de donner sa pleine mesure. Certes, le milieu des affaires n'était pas totalement absent. Louis Arsenault de la Chambre de Commerce du Québec et Richard Le Hir de l'Association des manufacturiers ont été très actifs, dans la préparation et la tenue de l'événement. De même que certaines vedettes de la nouvelle garde économique, comme Rémi Marcoux (GTC), Serge Racine (Shermag), Marcel Dutil (Canam Manac), Roger Néron (CFC), Jean Perron (Normick-Perron)... Mais les géants, les Raymond Cyr (Bell), Paul Desmarais (Power), Marcel Bélanger (BN), David Culver (Alcan) et autres majors n'étaient pas à l'avant-scène. Leur absence explique sans doute qu'un événement d'une telle importance n'ait pas fait la UNE des quotidiens ou les manchettes des téléjournaux. Qui a oublié la célèbre photo du singulier trio (Desmarais-Laberge-Lévesque), qui avait fait le tour du Québec, lors du sommet économique de la Malbaie, en mai 1977? Comment expliquer cette absence? En grande partie par l'attitude du Conseil du patronat, la chambre des grands patrons et des gros employeurs, qui a carrément boycotté le Forum sur l'emploi. En certaines occasions, on a même incité les gens à fuir cette rencontre «crypto-péquistes». Certains restent braqués sur la polarisation politique, qui empêche le Québec de présenter un front commun sur les grandes questions de la survie et de la prospérité. Du Lac Meech au Forum sur l'Emploi, c'est la même absence de conscience nationale, qui constitue notre plus grand adversaire. Il est vrai, d'autre part, qu'on ne mord pas la main qui nous nourrit. La majorité des cotisations du Conseil du Patronat vient directement de Toronto, capitale canadienne des grands sièges sociaux, qui n'est pas particulièrement intéressée à l'émergence d'un modèle québécois distinct. Et pourtant, n'en déplaise à M. Ghislain Dufour, de plus en plus de Québécois, y compris les gens d'affaires, sont convaincus que c'est la seule manière d'extirper le chômage endémique qui nous afflige, particulièrement à Montréal, pendant que Toronto flirte avec le plein emploi. Le maintien d'une société distincte au Québec nous a coûté et continue de nous coûter beaucoup d'énergie et de gros sous. Ne serait-il pas logique, économiquement et socialement, de commencer à en profiter pour forger une solidarité, une conscience collective, qui englobe l'emploi et la prospérité économique? C'est, me semble-t-il, l'esprit et la conviction qui animaient le Forum sur l'emploi, qu'à hélas boycotté le Conseil du Patronat du Québec. La CÉCM s'embourbe Comme si elle n'en avait pas assez de l'affaire Zuniga, la CÉCM vient encore de se mettre les pieds dans les plats, avec sa question sur les écoles séparées selon les ethnies. J'entendais, hier matin, Joël Le Bigot, dire: «On accuse les politiciens de mauvaise volonté, alors qu'il s'agit le plus souvent d'absence de volonté.». D'autre part, un observateur de la scène scolaire me disait: «On voit des intentions malicieuses partout, alors que c'est le plus souvent la bêtise ou l'ignorance qui explique la conduite de la CÉCM.» Ces deux propos résument assez bien l'opinion que j'essaie de défendre, depuis trois ans. Avec la révolution tranquille, on s'est débarrassé de la grande noirceur duplessiste; avec l'élection du RCM, on a mis fin au régime rétrograde de Jean Drapeau; il faut maintenant liquider le dernier bastion montréalais de l'obscurantisme, le Mouvement scolaire confessionnel qui dirige la CÉCM, avec la bénédiction du cardinal Grégoire. Il ne s'agit pas de passer à un illusoire régime parfait, mais tout simplement d'entrer dans l'ère moderne, où vivent les autres institutions, ici comme ailleurs au Québec et au Canada. Quant à la question des écoles-ghettos, sur laquelle on veut sonder les parents, elle est maladroite et suicidaire. Ce qui ne veut pas dire que le problème de la difficile cohabitation des Montréalais de vieille et nouvelle souche ne se pose pas. Ce qui ne veut pas dire, non plus, qu'il se pose surtout à la CÉCM. Au contraire, c'est au secteur français de la CÉCM qu'on retrouve le moins d'écoles-ghettos, qui fleurissent plutôt dans les écoles ethniques (juives, arméniennes, grecques...), dans le secteur anglais de la CÉCM et au PSBGM, où l'on a même réussi à faire une école haïtienne mur à mur, en faisant du businage à rebours. Le problème c'est que la direction de la CÉCM n'a ni la volonté ni l'intelligence pour négocier le délicat virage ethnique de nos écoles. Le problème c'est que les gens ne votent pas aux élections scolaires et laissent ainsi un régime des années 50 à l'avant-poste de la difficile intégration des nouveaux Montréalais à la majorité francophone. Il reste exactement deux ans pour compléter notre entrée dans l'ère contemporaine, en faisant nos adieux aux parents catholiques de Palascio, comme on a tourné les pages de Duplessis et Drapeau. En attendant, il faudra vivre avec notre indifférence, qui a reconduit pour quatre ans, en novembre 87, les obsédés de la chrétienté perdue (expression de mon collègue Jean-Pierre Proulx. On les a voulu, on les a! Les dames de la Congrégation Ne m'appelez plus pour m'insulter ou me consoler. Je plaide coupable d'ignorance crasse et/ou d'Alzheimer précoce. C'est en effet dans l'ancienne maison mère de la Congrégation de Notre-Dame, non pas dans celle des Soeurs Grises, que loge le cégep Dawson, à l'angle des rues Atwater et Sherbrooke. Mes excuses aux dames de la Congrégation et à leur mère à toutes, Sainte Marguerite Bourgeoise, pour cette erreur impardonnable.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-11-10

Pages P. A-5
Select in Zotero zotero://select/library/items/ZTBVXGHC
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

[Montréal] : relations avec Shangai et espaces verts

Type Article de journal
Auteur Marianne Favreau
Résumé La Presse Sciences et techniques, dimanche 12 novembre 1989 190 mots, p. B5 Montréalités [Montréal] : relations avec Shangai et espaces verts Favreau, Mariane Les membres du Groupe parlementaire indépendant du conseil municipal de Montréal (les ex-membres du RCM) ont tenté en vain de faire reporter un projet de l'administration Doré relativement à une entente entre Montréal et Shanghai. Il s'agit de l'aménagement d'un parc chinois au Jardin botanique. Le conseiller Pierre Goyer jugeait inopportune une telle collaboration avec les autorités chinoises, quelques temps après les événements de la place Tien An Men. Il aurait souhaité que l'administration fasse preuve de solidarité envers le peuple chinois et attende l'assainissement du climat politique avant de poursuivre ce projet. Il n'est pas sans intérêt de rappeler que le maire de Shanghai, Jiang Zemin, avec qui cette entente avait été signée, est devenu depuis le leader numéro un du régime chinois. Le Groupe parlementaire indépendant a eu plus de succès avec une motion de sympathie et de solidarité envers la population de San Francisco, éprouvée récemment par un violent tremblement de terre. Cette motion a reçu l'appui unanime du conseil à sa dernière assemblée. Par ailleurs, ce groupe critique fortement la décision de l'équipe Doré de fermer et vendre un espace vert à des intérêts privés. Il s'agit d'un parc de voisinage, rue Daigle, dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville. C'est la deuxième fois en quelques semaines que l'administration procède ainsi. Elle a vendu auparavant, en conformité avec les règles du zonage, un terrain utilisé comme parc dans Rivière-des-Prairies. Les conseillers dissidents du RCM y voient «le mépris de l'administration Doré pour les questions environnementales et les besoins récréatifs des Montréalais».

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-11-12
Pages P. B-5
Select in Zotero zotero://select/library/items/PZLLGP65
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

[Nick] Auf der Maur et [Serge] Sauvageau font faux bond au PCM

Type Article de journal
Auteur Marc Doré
Résumé La Presse Nouvelles générales, lundi 13 novembre 1989 464 mots, p. A3 [Nick] Auf der Maur et [Serge] Sauvageau font faux bond au PCM Doré, Marc Nick Auf der Maur devait prononcer un discours hier, au brunch du Parti civique dans Saint-Henri, mais le conseiller de Peter-McGill a fait faux bond aux dirigeants du parti, accréditant davantage les rumeurs qui circulent sur son départ. L'autre porte-couleur du Parti civique à l'hôtel de ville, Serge Sauvageau, n'était pas présent non plus, et comme la rumeur veut qu'il songe lui aussi à quitter cette formation politique, le président Jean Lapostolle a dû se débattre comme un diable dans l'eau bénite pour faire voir aux journalistes que l'absence des deux conseillers n'avait pas de motifs politiques. «Vous connaissez Nick, il fait ce qu'il veut, a lancé à la blague M. Lapostolle. Il m'avait dit hier matin (samedi matin) qu'il serait là aujourd'hui, mais il a changé d'idée.» Élu sous étiquette indépendante en 1986, Auf der Maur est passé au Parti civique depuis. Sur la scène municipale, il a déjà porté les couleurs du Rassemblement des citoyens de Montréal et du Groupe d'action municipale. Il a aussi été candidat lors d'élections provinciales et fédérales. La possibilité qu'il change de véhicule politique n'étonne personne. Pas de lettres Le président Lapostolle, appuyé par deux autres dirigeants, Nicole Gagnon-Larocque et Jean Izzi, a affirmé à plusieurs reprises qu'aucun des deux conseillers n'avait remis de lettre de démission, ou menacé de démissionner. Il n'y a même pas de divergences entre les deux conseillers et le reste du parti, a affirmé quant à lui M. Izzy, peut-être un peu rapidement. Vendredi, le conseiller Sauvageau a déclaré à La Presse qu'il était fatigué de se buter à certains «indécrottables nostalgiques» de la vieille garde du Parti civique. Se considérant comme un «ingénu» politique, M. Sauvageau déclarait ne rien devoir au Parti civique et annonçait, si les choses n'évoluent pas à son goût au PCM, qu'il pourrait songer à quitter ce parti. Les deux transfuges potentiels iraient se réfugier au Parti

municipal, une formation qui est née à l'occasion des élections partielles du printemps dernier dans les districts du Sault-au-Récollet et de Parc-Extension. Ce dernier district est défendu par le seul représentant du Parti municipal à l'hôtel de ville, Stravos Zagakos, qui annonçait hier dans un quotidien anglophone qu'un nouveau parti naîtrait dans une dizaine de jours du Parti municipal et de l'aile «réformiste» du Parti civique. Comme il l'avait fait la veille, le chef du Parti municipal, Alain André, a toutefois nié que son parti soit sur le point d'accueillir les deux conseillers du Parti civique. Mais il dit s'attendre, «avec tous les gens malheureux qu'il semble y avoir au Parti civique», à recevoir des appels téléphoniques cette semaine. Jean Lapostolle a indiqué hier que les discussions entre le Parti civique et le Parti municipal pour unir leurs efforts étaient interrompues depuis le mois d'août. Elles auraient échoué sur l'intransigeance des dirigeants du Parti civique qui voulaient purement et simplement absorber le Parti municipal et refusent de voir disparaître le nom de leur parti. Hors de question «L'absorption du Parti municipal par le Parti civique, c'est totalement hors de question», a répété hier soir Alain André, qui semble avoir reçu un appui de l'ancien président du comité exécutif, Yvon Lamarre, dont il a d'ailleurs déjà été un proche collaborateur. Appelé à commenter un sondage publié en fin de semaine qui indique que le RCM du maire Jean Doré aurait été réélu avec plus de 50 p. cent du vote si les élections avaient eu lieu au début de novembre (contre 8,4 p. cent au Parti civique et 7,3 p. cent au Parti municipal), M. Lamarre a en effet déclaré qu'il était nécessaire qu'il y ait «regroupement, union, fusion» des partis d'opposition.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-11-13

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/AB6JM5MT

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

Saint-Hubert possède tous les atouts pour devenir un aéroport régional complémentaire, non concurrentiel à Dorval

Type Article de journal

Auteur Maurice Giroux

Résumé La Presse Nouvelles générales, lundi 13 novembre 1989 295 mots, p. A7 Saint-Hubert possède tous les atouts pour devenir un aéroport régional complémentaire, non concurrentiel à Dorval Giroux, Maurice C'est incroyable ce qui vient de se produire sur les flancs du mont Royal, rue Ridgewood ou avenue Oakland, selon que l'on regarde de Montréal ou de Westmount. En quasi-clandestinité, en plein week-end, on y a érigé une tour de communications, un monstre de 93 mètres de hauteur assis sur un socle de 40 mètres carrés, entre deux tours d'habitation. Le tout à proximité du dôme de l'Oratoire Saint-Joseph. (Voir notre photo de la page A 3 qui rend bien le bizarre voisinage de ces tours avec l'oratoire.) Il semble que les citoyens de Ridgewood, avec l'appui de leur conseiller Abe Limonchik, ait réussi à réveiller la Ville, «qui croit avoir trouvé le moyen de faire démolir la tour de la rue Ridgewood», comme l'annonçait notre édition d'hier. Il aura donc fallu une semaine pour que la Ville découvre qu'elle avait des pouvoirs sur son territoire. Au début, on parlait en effet de constat d'impuissance, puis de trou dans la législation, dont profitaient les entrepreneurs. On s'est enfin rappelé que les villes avaient le pouvoir de zoner, que c'était même leur seul vrai pouvoir important. Qui plus est, on a découvert que Montréal avait déjà un règlement interdisant la construction de la tour de Ridgewood. Tout cela sur les flancs du mont Royal, que l'administration Doré a décrété «site du patrimoine», en 1987. On peut se demander à quoi rime ces déclarations quand on tolère l'érection d'une tour de 350 pieds de hauteur, au sommet de la montagne. On peut aussi se demander ce qui ne tourne pas rond à la Ville, où l'on ignore les règlements de zonage touchant un secteur aussi névralgique que le mont Royal. On commence aussi à comprendre pourquoi la fabrication d'un plan directeur pour le centre-ville n'a vraiment suscité aucun enthousiasme chez les Montréalais. C'était pourtant une des pierres angulaires du mouvement qui a porté le RCM à l'hôtel de ville de Montréal. Il sera bientôt minuit pour John Gardiner et les chevaliers du design urbain. Après trois ans de pouvoir, on attend toujours les gestes concrets et les marques de leadership, qu'on était en droit d'attendre de l'administration Doré. Les gouvernements réformistes livrent la marchandise en cours de premier mandat, pour ensuite consolider leurs percées. En urbanisme, le RCM devra mettre les bouchées doubles en cette dernière année de mandat, s'il veut respecter la tradition.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-11-13

Pages P. A-7

Select in Zotero zotero://select/library/items/3H5IAIRE

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

Tour de la rue Ridgewood : Ottawa n'a rien vérifié avant d'émettre le permis

Type Article de journal

Auteur Marc Doré

Résumé La Presse Nouvelles générales, lundi 13 novembre 1989 449 mots, p. A3 Tour de la rue Ridgewood : Ottawa n'a rien vérifié avant d'émettre le permis Doré, Marc Même s'il ne tient compte ni du zonage municipal, ni de la qualité des matériaux ou des normes de construction quand il émet un permis de diffuseur, le ministère fédéral des Communications n'avise jamais les municipalités qu'une tour de communications doit être construite sur leur territoire. C'est ce qu'indiquent les réponses à quatre questions, obtenues du gouvernement fédéral en vertu de la loi d'accès à l'information. L'affaire a été soulevée quand la compagnie Gleyhare Communications a entrepris la construction d'une tour d'une centaine de mètres, rue Ridgewood, sur le Mont-Royal, dans un secteur résidentiel adjacent à Westmount et à un jet de pierre de l'Oratoire Saint-Joseph. La Ville de Montréal a eu une réaction confuse dans cette affaire, le responsable du Développement urbain au comité exécutif, John Gardiner, avouant dans un premier temps que la municipalité n'avait pas juridiction dans les questions de communications, qui relèvent du gouvernement fédéral. On a toutefois appris, durant le week-end, que des recherches plus poussées permettaient de croire que la construction de la tour de la rue Ridgewood violait le règlement de zonage, strictement résidentiel. Selon le conseiller du district de Côte-des-Neiges, Abe Limonchik, la Ville a fait interrompre vendredi les travaux de construction de la tour et ordonnera son démantèlement cette semaine. On s'attend à une vive réaction des propriétaires de la tour, d'une valeur de 300 000\$, dont les travaux d'installation sont pratiquement terminés. Pas d'inspections Les auteurs des questions voulaient savoir si un ministère fédéral était chargé de vérifier l'état structurel des antennes construites au Canada. Aucun ministère fédéral ne s'occupe de cette question, leur a-t-il été répondu. Quel ministère assure l'inspection des travaux de construction en rapport avec les normes de fabrication et d'assemblage des éléments en acier qui entrent dans la construction des antennes, a-t-on demandé ensuite? Les tours de communications ne sont vérifiées par aucun ministère fédéral sur la question de leur conformité avec les normes de qualité des matériaux et de qualité de la construction, peut-on lire dans le rapport du ministère des Communications. Y-a-t-il un ministère fédéral qui vérifie si la construction des tours de communications est permise par le zonage municipal et qui avise ensuite les municipalités concernées? Réponse: «le ministère des Communications ne vérifie pas les exigences de zonage des municipalités quand il autorise l'installation ou l'opération de systèmes de radiocommunication». En fait, le rôle du ministère consiste essentiellement, poursuit le document obtenu par la loi d'accès à l'information, à distribuer les fréquences radio aux utilisateurs et à s'assurer qu'il n'y a pas d'interférence entre les fréquences données. Renouvellements «Chaque année, il y a des milliers de renouvellement de permis et de nouveaux permis sont émis», écrit l'auteur du rapport. «A cause de ce grand nombre de permis, il n'est pas pratique d'en informer les municipalités», ajoute-t-il. Le conseiller Limonchik s'étonne de cette réponse du ministère des Communications, puisque plusieurs résidents du secteur se sont plaints à lui que la qualité de la réception de la radio et de la télé avait diminué depuis qu'une véritable forêt d'antennes y avait poussé, avec l'autorisation du fédéral. Finalement, a-t-on demandé aux fonctionnaires fédéraux, le ministère des Communications s'inquiète-t-il de l'impact qu'auront les antennes sur les environs? Après avoir répété qu'il tenait compte de la disponibilité des fréquences, des interférences possibles ainsi que du droit du requérant de détenir un permis, le ministère des Communications fait savoir qu'«il ne tient pas compte de l'impact esthétique et visuel des structures.»

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-11-13

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/4CPB2MCZ

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

La Ville [de Montréal] dit que la compagnie n'a pas de permis : démolira-t-on la tour de Gleyhare?

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé La Presse Nouvelles générales, mardi 14 novembre 1989 231 mots, p. A6 La Ville [de Montréal] dit que la

compagnie n'a pas de permis : démolira-t-on la tour de Gleynare? Favreau, Mariane Après avoir fait cesser les travaux de construction de la tour de communication de la rue Ridgewood, vendredi dernier, la Ville de Montréal entend maintenant la faire démolir, si on en croit John Gardiner, membre du comité exécutif de la ville responsable de ces questions. Si la municipalité peut agir cette fois, explique M Gardiner, c'est que cette tour, érigée par la compagnie Gleynare Communications, constitue une construction en soi, avec emprise sur le sol. Elle n'est pas installée sur le toit d'un immeuble comme c'est le cas pour toutes celles qui piquent le paysage autour du sommet du Mont-Royal. Or, indique-t-il, cette construction est contraire aux règlements de zonage du secteur et au code de construction. C'est après étude de la question par les services de la gestion du territoire, des permis et inspections et du contentieux que la situation s'est clarifiée à l'hôtel de ville. «Cette tour est une construction au sens du code de construction, assure M. Gardiner, et se trouve en infraction avec les règlements de zonage du quartier. Nous avons demandé de faire cesser les travaux vendredi, et comptons mettre les propriétaires en demeure de procéder au démantèlement de la structure.» Le responsable du service des permis et inspections, M. André David, est cependant moins catégorique. «Nous avons avisé les propriétaires d'avoir à obtenir un permis avant de continuer les travaux, a-t-il expliqué à La Presse. Quand on recevra leur demande, on l'examinera dans le cadre des règlements de construction et de zonage. Il se peut qu'ils aient à la démolir.» Aucune demande de permis n'avait encore été présentée hier, en fin de journée. Par ailleurs, la Ville a maintenant (depuis le mois d'août) le pouvoir de réglementer ces tours aussi bien que les antennes paraboliques. Les fonctionnaires s'affairent à rédiger un règlement sur la question, règlement qui sera présenté au conseil avant Noël, assure M. Gardiner.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-11-14

Pages P. A-6

Select in Zotero zotero://select/library/items/4CBHF5M9

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

Le Parti civique a changé. En voici un exemple.

Type Article de journal

Auteur Gérald Leblanc

Résumé La Presse Nouvelles générales, mercredi 15 novembre 1989 507 mots, p. A5 Parti civique [de Montréal] : une agonie folklorique Leblanc, Gérald Le Parti civique a changé. En voici un exemple. - A la réunion du conseil de direction du 1er novembre, Nick Auf der Maur, accepte de prononcer un discours sur la démocratisation du parti, au brunch du 12 novembre. - Le conseiller Auf der Maur, mécontent de l'intransigeance du parti dans les négociations avec le Parti municipal, ne se présente pas au brunch de dimanche. - Lundi, Nicole Gagnon-Larocque, la nouvelle boss du parti, émet un communiqué pour annoncer l'expulsion de Nick Auf der Maur, le porte-parole du Parti civique à l'hôtel de ville. «Sa présence au sein du Parti civique a été une erreur que nous corrigeons aujourd'hui à l'exécutif. Nous n'avons d'autres choix que de l'expulser du Parti pour le bien du parti et pour son propre bien», lit-on dans le communiqué. Sans convoquer le conseil de direction, où siègent les conseillers Auf der Maur et Sauvageau, comme l'exige la constitution du parti, on expulse M. Auf der Maur à cause de son manque de compréhension du «fonctionnement démocratique» et de son «manque de volonté à bâtir ce nouveau parti». Et voilà comment fonctionne le nouveau Parti civique. On est en train de surclasser Gabriel Loubier et Camil Samson, de l'Union nationale et du Ralliement créditiste, dans les annales folkloriques de l'agonie politique. Au-delà de ces bouffonneries, il faut s'attendre à une fusion prochaine entre le Parti civique et le Parti municipal, qui a pris tout le monde par surprise en se classant deuxième (Sault-au-Récollet) et premier (Parc-Extension) dans les deux dernières élections complémentaires. Yvon Lamarre, qui demeure le vrai chef du Parti civique et le seul qui puisse encore sauver les meubles, a déjà indiqué la voie, en concluant à la nécessité de «regroupement, union, fusion», au sein des partis d'opposition pour battre le RCM, en novembre 90. De son côté, Nick Auf der Maur, me disait hier qu'il avait justement été expulsé parce qu'il avait poursuivi les pourparlers avec Alain André, ancien collaborateur d'Yvon Lamarre et chef du Parti municipal. Il entend continuer de négocier avec M. André et avec les mécontents du RCM, pour un regroupement des forces d'opposition. Même son de cloche chez Serge Sauvageau, l'autre conseiller du Parti civique, qu'on vient d'inviter à reprendre les négociations avec M. André. «Je vais le faire à la condition d'avoir un mandat clair et les pouvoirs d'en arriver à des ententes», disait hier M. Sauvageau, un ami personnel de Nick Auf der Maur, qui l'a entraîné dans l'arène municipale. Au mieux, on peut donc s'attendre à un certain regroupement des forces d'opposition. Il est en effet difficile d'imaginer un parti assez souple pour contenir la vieille garde du Parti civique, les dissidents du RCM et les opportunistes du Parti municipal, sans compter le libre penseur Auf der Maur et l'ingénu Sauvageau. Il reste moins d'un an pour monter une machine capable de déloger le RCM, à qui les sondages prédisent une réélection facile en novembre 90. Claude Dupras, qui a tenté

de transformer le club privé du maire Drapeau en véritable formation politique, s'attriste de voir les chicanes éclater au grand jour. «Ça enlève la crédibilité et détruit la confiance des gens en la capacité du parti de reprendre le pouvoir», me disait hier M. Dupras. Il explique avoir durement appris comment il faut du temps pour pénétrer les divers milieux de Montréal: pauvres et riches; français, anglais, juif et communautés ethniques; milieu des affaires et milieu de la culture... «C'est pourquoi, ajoute-t-il, nous avons mis au point un programme de quatre ans, qui est hélas en train de s'effondrer.» «On approche actuellement toutes sortes de monde, mais personne ne veut plonger, devant la force du RCM dans les sondages et le peu de temps pour infiltrer les divers milieux, pour y planter des racines durables.» Et l'on ne sent pas de vague qui amènerait les mécontents à s'unir pour changer le régime. Deux vétérans du milieu des affaires, l'un de la Chambre de commerce et l'autre du Board of Trade, me fournissaient, hier, exactement la même réponse: «On ne sent rien, on n'entend rien.» On peut toujours espérer l'apparition d'une comète, comme le fugace Serge Joyal en 1978, mais tout indique que le RCM présidera les célébrations du 350e anniversaire de Montréal en 1992.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-11-15

Pages P. A-5

Select in Zotero zotero://select/library/items/TM22Z3Y4

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

Nick Auf der Maur se rallie au Parti municipal qui tente de recruter d'autres conseillers

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé La Presse Nouvelles générales, mercredi 15 novembre 1989 400 mots, p. A4 Nick Auf der Maur se rallie au Parti municipal qui tente de recruter d'autres conseillers Favreau, Mariane Profitant des querelles intestines du Parti civique, le Parti municipal de Montréal auquel se joint le conseiller Nick Auf der Maur, pourrait également recruter d'autres conseillers municipaux. Son président fondateur, M. Alain André, annoncera vendredi les prochaines étapes de l'organisation du parti. Il vise à se donner des structures, un programme et un membership consistant pour affronter le RCM aux élections de novembre 1990. «On avance avec les moyens qu'on a. Mais chose certaine, nous présenterons 50 candidats aux élections de l'an prochain», indiquait hier à La Presse le fondateur du parti, M. Alain André. Sans vouloir citer de noms, il assure que des négociations sont en cours avec des conseillers siégeant déjà au conseil municipal. Au moins trois d'entre eux étudient la possibilité de rejoindre sa formation politique. Le délai est fixé au 31 décembre pour la fin des pourparlers, indique M. André. Pourquoi? C'est que la répartition des sièges au conseil municipal à ce moment détermine la part de financement de chacun des partis. Avec deux élus, MM. Auf der Maur (Peter McGill) et Stavros Zagakos (Parc Extension), le Parti municipal sera déjà mieux partagé que le Parti civique. Ce dernier pourrait d'ailleurs perdre la plus grande partie de son financement municipal si le conseiller Serge Sauvageau se ralliait, lui aussi, au Parti municipal de Montréal. Il n'en est pas question pour l'instant: Me Sauvageau demeure au Parti civique si on y accepte sa vision des choses. Il est très intéressé à négocier un rapprochement des deux partis d'opposition. Il a d'ailleurs fait part de ses réflexions au président et l'exécutif du Parti civique doit lui rendre une réponse aujourd'hui. «Il serait ridicule pour moi de passer à l'autre parti s'il n'y pas de fusion. J'y tiendrais le même langage qu'au Parti civique: il est impensable de gagner les élections de 90 si on a deux partis d'opposition contre le RCM.» Cette mise en commun des efforts pourrait prendre la forme d'une fusion des deux partis, ou encore d'une simple entente quant à la répartition des candidats dans les districts. Une sorte de pacte de non agression. Le chef du Parti municipal de Montréal, Alain André, n'écarter pas le regroupement des forces d'opposition, mais pas à n'importe quel prix. Autrefois proche collaborateur d'Yvon Lamarre, il partage l'opinion de celui qu'on désigne maintenant comme l'éminence grise du Parti civique. «J'ai bien aimé ce qu'a dit M. Lamarre dimanche dernier quant à l'union des forces d'opposition. Mais il faut qu'on s'entende sur autre chose que l'absorption par un parti qui a fait son temps. Le Parti civique ne dispose d'aucun droit d'aînesse. Ce n'est pas parce qu'il était là avant nous qu'on doit lui céder la place», assure-t-il. Il indiquait par ailleurs, hier, que son parti n'a encore approché personne pour être candidat à la mairie. «On a décidé de commencer par l'organisation. On veut d'abord montrer un peu qui on est et ce qu'on peut faire.» M. André trouve révélateur que son parti encore peu organisé ne soit qu'un point derrière le Parti civique (7,3 contre 8,4 p. cent) dans les intentions de vote révélées par un récent sondage.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-11-15

Pages P. A-4

Select in Zotero zotero://select/library/items/82JQGGA9

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

30 p. cent des places de stationnement coupées sur le boul. St-Laurent, le matin

Type Article de journal

Résumé La Presse Nouvelles générales, mercredi 15 novembre 1989 175 mots, p. A4 30 p. cent des places de stationnement coupées sur le boul. St-Laurent, le matin Lentement, l'étau se resserre sur les automobilistes de Montréal. Voici que l'administration Doré coupe 30 p. cent des places de stationnement du boulevard Saint-Laurent, le matin, et augmente à 1\$ l'heure le tarif des parcomètres entre la rue Sherbrooke et l'avenue du Mont-Royal. C'est qu'elle aménage des zones réservées exclusivement à la livraison, dans cette artère. Elles seront en vigueur de 8h à 11h, du lundi au vendredi et s'appliqueront à partir de lundi prochain. Ces zones de livraisons représentent 30 p. cent des places disponibles pour le stationnement dans la rue. De plus, en haussant à 1\$ l'heure le prix du stationnement en bordure de la rue, l'administration municipale veut encourager le stationnement de courte durée. Ce tarif s'applique déjà dans la majorité des grandes artères de la ville. En annonçant ces mesures, M. John Gardiner, membre du comité exécutif de la ville, assure que les marchands ont participé activement à leur élaboration. On a aussi mené un sondage d'opinions auprès de citoyens. Ces mesures s'ajoutent aux efforts de la ville amorcés au printemps pour améliorer la fluidité de la circulation au centre-ville. M. Gardiner assure que les commentaires reçus jusqu'à présent démontrent beaucoup de satisfaction, même si l'on remarque encore quelque 500 véhicules chaque semaine pour stationnement illégal. Boulevard Saint-Laurent, le camionnage constitue de 20 à 40 p. cent des véhicule en circulation. Par contre, la plus importante demande de stationnement provient de la clientèle commerciale. Le nettoyage de la rue se fera tôt le matin, entre 7h et 8h.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-11-15

Pages P. A-4

Select in Zotero zotero://select/library/items/DMA7F9W8

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

Quality report

- Item has no authors
-

Restrictions au stationnement des "véhicules d'habitation"

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé La Presse Arts et spectacles, jeudi 16 novembre 1989 249 mots, p. E8 Restrictions au stationnement des "véhicules d'habitation" Favreau, Mariane A Montréal, les propriétaires de «véhicules d'habitation» ne peuvent les garer n'importe où, et généralement pas dans une cour ou une entrée d'autos. Or, la commission permanente de l'aménagement et du développement urbain tient des audiences publiques ce soir sur ce règlement, et sur trois autres qui ont besoin de retouches. En fait, explique M. André Lavallée, président de la commission, le projet de règlement sur les habitations motorisés vise à clarifier leur définition tout en renforçant l'interdiction de les stationner en certains endroits. C'est à la suite de la contestation du règlement en cour que la Ville doit ainsi le préciser. Un citoyen s'était défendu d'être en contravention pour avoir garé son véhicule dans une entrée d'autos. La cour a donné raison à la Ville en lui demandant toutefois de clarifier ses définitions. Selon M. Lavallée, il n'est pas question d'accorder une plus grande liberté de stationnement à ces véhicules dans les cours ou les entrées d'autos. Si le zonage y interdit la construction d'une remise pour protéger la vue, par exemple, on ne peut permettre d'y garer un véhicule qui aurait le même effet, estime-t-il. Un autre règlement que la commission étudie ce soir, concerne les abris d'autos temporaires pour l'hiver. Ils sont permis dans certaines zones, et il n'est pas question de revoir ces zones, indique M. Lavallée. Mais on doit amener un certains nombre d'ajustements techniques au règlement, notamment quant aux matériaux et produits permis. On examinera aussi une proposition pour inclure les salons de bronzage dans les règlements de zonage. Relativement récents, ils ne figurent pas dans la nomenclature des fonctions requérant un permis pour s'installer dans une rue. Ce qui réclame, à chaque demande, l'exercice des pouvoirs discrétionnaires du responsable des permis. Enfin, une

modification technique des règlements de zonage permettra désormais d'installer des guichets bancaires dans les cégeps érigés en zones résidentielles. Ce que ne permettait pas les règlements existants. La commission siège à l'hôtel de ville à partir de 19h30.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-11-16
Pages P. E-8
Select in Zotero zotero://select/library/items/FJPEXHRJ
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

L'environnement au centre des discussions des délégués au congrès du RCM

Type Article de journal
Auteur Georges Lamon
Résumé La Presse Nouvelles générales, vendredi 17 novembre 1989 339 mots, p. A5 L'environnement au centre des discussions des délégués au congrès du RCM Lamon, Georges L'environnement et les relations interculturelles seront au centre des priorités du 13e congrès du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM), qui se tiendra les 24, 25 et 26 novembre, sous le thème «La ville que nous voulons». Ce sera le prélude à l'élaboration du programme du RCM en prévision de l'élection municipale de novembre 1990. Pour les quelque 400 délégués, la tâche ne sera guère reposante: plus de 700 propositions dont 200 nouvelles (formulées par les congrès locaux) à débattre durant cette réunion de trois jours au pavillon Lionel-Groulx de l'Université de Montréal. Ces propositions touchent l'économie et l'emploi et le développement communautaire, deux thèmes importants que les délégués seront appelés à débattre. En matière économique, la préoccupation des membres du parti va essentiellement à l'allègement du fardeau fiscal des Montréalais et en particulier des petits propriétaires. Ainsi certaines propositions prônent tantôt le plafonnement des comptes de taxes, tantôt l'institution de taux variables de taxes foncières en passant par la réduction progressive des taxes foncières dans l'ensemble des revenus de la Ville, l'abolition de la taxe d'eau et une surtaxe sur les terrains vagues. Selon le président sortant du RCM, M. Jacques Desmarais, la question du taux variable des taxes foncières demeure une priorité pour son parti. Toutefois, la proposition déjà faite au gouvernement du Québec a, jusqu'ici, été rejetée. Hier, en conférence de presse, pour présenter le contenu des propositions qui seront présentées au congrès, M. Desmarais n'a pas caché que le développement économique local tiendra aussi une place très importante. M. Desmarais était accompagné de Benoît Lafortune, responsable du programme au sein du conseil exécutif central du RCM. «Cette question doit devenir une préoccupation majeure pour l'administration municipale, a-t-il insisté. Il faut que les gens du milieu prennent économiquement leur quartier en charge.» La préoccupation des membres du parti manifestée au cours des congrès locaux, à l'égard de l'environnement - le secteur le plus préoccupant avec une quarantaine de propositions - s'attarde surtout au recyclage et à la gestion des déchets dangereux. Par ailleurs, les délégués devront également se pencher sur toute la question de l'intégration des communautés culturelles. Il s'agit là d'une nouvelle approche auprès de ce groupe important de citoyens montréalais. Dans les propositions, on décèle un souci de voir concrétisée l'intégration de ces communautés. Non seulement les membres du RCM proposeront-ils l'augmentation de la publicité municipale, mais aussi la mise sur pied de cours de formation pour les juges et les avocats de la Cour municipale ainsi que la nomination de membres de ces communautés à ces postes. M. Desmarais qui agira dorénavant comme conseiller au programme du RCM, a assuré qu'il y avait une manifestation claire du RCM d'aller de l'avant dans cette orientation pour l'élection de 1990.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-11-17
Pages P. A-5
Select in Zotero zotero://select/library/items/HSUWIHDW
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

A cause d'un imbroglio juridique, des personnes âgées pourraient perdre leur logis

Type Article de journal

Auteur Jean-Pierre Bonhomme

Résumé La Presse Nouvelles générales, vendredi 17 novembre 1989 256 mots, p. A20 A cause d'un imbroglio juridique, des personnes âgées pourraient perdre leur logis Bonhomme, Jean-Pierre Une «difficulté dans la transmission de l'information» entre le service des permis de la ville de Montréal et le «niveau politique» de la municipalité menace de faire perdre à 58 locataires des Résidences Dupuy, (en majorité des personnes âgées), les logements à loyer modique qu'ils occupent depuis des années. Cette «difficulté» risque ainsi de rendre bien illusoire la promesse de M. John Gardiner, membre du comité exécutif, de protéger les locataires à revenu modéré qui habitent en ville. C'est ainsi que le député de Saint-Jacques, M. André Boulerice, a froidement qualifié hier l'imbroglio juridique dans lequel l'association des vieux locataires de cet immeuble se débat depuis le mois d'août. Les locataires de cet immeuble - une conciergerie de 11 étages située au 1570 rue Saint-Thimothée - avait été construite avec des fonds gouvernementaux pour loger des classes moyennes en ville. Or, cet immeuble, qui se trouve dans une zone commerciale et appartenait jadis à MM. Maurice Archambault, Normand Gagnon et Luc Durant, a récemment fait l'objet d'une vive spéculation foncière. Le dernier propriétaire, M. Said Bello Koury (Immeubles Complex), a présenté, début novembre, en Cour supérieure, une demande en mandamus pour obliger la ville à lui accorder un permis de transformation en bureaux des 58 logements des troisième et quatrième étages. Si la Cour accorde cette requête - celle-ci sera entendue lundi prochain - , les locataires pourront être évincés. On se souviendra que La Presse a annoncé, dans son numéro du 8 septembre, la décision du comité exécutif de la ville de déclarer résidentiel le zonage commercial dans lequel l'immeuble se trouvait jusqu'alors. Le président de l'Association des locataires, M. André Vouton, a expliqué hier, en conférence de presse, que cette promesse de protection annoncée par le responsable de l'habitation au comité exécutif, pourrait bien être illusoire. En effet, a-t-il signalé, l'actuel propriétaire soumet que sa demande de permis de transformation des logements en bureaux a été formulée avant que la ville n'impose un moratoire de 90 jours à cet effet. Il a dit espérer que le tribunal tranchera en faveur des occupants de l'immeuble.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-11-17

Pages P. A-20

Select in Zotero zotero://select/library/items/5PCDARBQ

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

Montréal étendra la collecte sélective des déchets à tous les quartiers

Type Article de journal

Auteur Florian Bernard

Résumé La Presse Nouvelles générales, vendredi 17 novembre 1989 243 mots, p. A16 Montréal étendra la collecte sélective des déchets à tous les quartiers Bernard, Florian L'administration du maire Doré a l'intention d'implanter, par étapes, un programme global de collecte sélective et de recyclage des déchets à la grandeur de son territoire. Mme Jacqueline Bordeleau, membre du comité exécutif et responsable du dossier, a déclaré hier soir que Montréal n'a plus le choix des moyens. Avec la fermeture imminente des derniers lieux d'enfouissement, dont la carrière Miron, le temps est venu, selon elle, de prendre résolument le virage écologique. A la lumière de l'expérience de collecte sélective qui se poursuit dans quatre districts et en accord avec une étude exhaustive que vient de compléter le service des Travaux publics, l'administration entend adopter, d'ici à 1991, un «plan directeur de gestion intégrée des déchets» couvrant la totalité du territoire. Ce plan global prévoit les réalisations suivantes: aménagement d'un vaste centre de tri et d'entreposage de déchets destinés au recyclage; implantation d'une usine de désencrage du papier journal; distribution gratuite aux citoyens de mini-composteurs destinés à transformer les feuilles et autres débris organiques; soutien des pouvoirs publics aux entreprises qui entreprendront des programmes de recyclage et de transformation des déchets; création par le gouvernement du Québec d'un fonds de 100 millions\$ destiné à la promotion, l'épanouissement et la réalisation de la collecte sélective. Rappelons qu'en avril dernier, Montréal a implanté la collecte sélective dans Notre-Dame-de-Grâce, Pointe-aux-Trembles, Saint-Sulpice et aux Habitations Jeanne-Mance. Mme Bordeleau a déclaré hier que ce projet expérimental a donné des résultats qui ont dépassé les attentes. Elle croit qu'il ne faut pas retarder l'extension graduelle de ce programme à l'ensemble des districts. Elle a précisé que, désormais, «Montréal privilégiera une gestion qui mettra de l'avant la réduction, la réutilisation, la récupération, le recyclage et la valorisation des déchets». Mme Bordeleau a conclu en soulignant que le gouvernement du Québec, par l'entremise de certains ministères, dont celui de l'Environnement, a un rôle important à jouer dans cette nouvelle vision de la gestion des déchets.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-11-17
Pages P. A-16
Select in Zotero zotero://select/library/items/P88QGH45
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

L'opposition ouvre le bal en croquant une bouchée du Parti civique

Type Article de journal
Auteur Marianne Favreau
Résumé La Presse Nouvelles générales, samedi 18 novembre 1989 480 mots, p. A6 L'opposition ouvre le bal en croquant une bouchée du Parti civique Favreau, Mariane Le Parti municipal de Montréal ouvrait officiellement la noce, hier, en croquant une petite bouchée du Parti civique. Outre ses deux conseillers municipaux, il prend à son rival son agent officiel, son ex-directeur général et quelques têtes d'affiche, dont M. Maurice Forget qui aspirait à remplacer Claude Dupras. Et c'est avec beaucoup d'astuce que le chef du Parti municipal, Alain André, annonçait la fusion de son parti avec... l'aile réformiste du Parti civique. Son parti, qu'il définit comme une coalition des forces d'opposition, compte offrir aux Montréalais «un choix sain, démocratique, vital et attrayant». Le parti n'a cependant pas encore de programme politique précis, même si on dit vouloir y défendre des idées proches de celles que Claude Dupras et les derniers venus au Parti civique avaient élaborées. On met d'abord l'accent sur l'organisation du parti dans les districts, le financement et le recrutement des membres. Ce sont eux qui définiront par la suite le programme politique auquel s'attelle tout de même M. Forget. Essentiellement pragmatique, M. André promet que son parti ne s'enlisera pas dans «l'inaction contemplative» qu'il reproche à l'administration Doré. «Aux deux élections partielles de ces derniers mois, les électeurs ont voté à 80 p. cent pour l'opposition. Ils ne sont donc pas heureux de l'administration Doré. Aussi voulons-nous que, dans les districts, les gens nous disent ce qu'ils veulent.» Les dirigeants, eux, savent ce qu'ils attendent des conseillers municipaux. «On ne veut pas qu'ils passent leur temps cachés dans des meetings à l'hôtel de ville. Leur rôle est dans les districts, près des citoyens.» Plus tôt cette semaine, le chef du Parti municipal a eu des pourparlers avec Yvon Lamarre, qui préconise un regroupement des forces d'opposition. Mais le comité exécutif du Parti civique semble beaucoup plus réticent que M. Lamarre à ce mariage. «Nous avons réalisé un partage équitable des postes de direction au Parti municipal, ce qui était l'une des conditions de l'union, indique M. Alain. Mais nous avons refusé d'exclure Nick Auf der Maur et les négociations achopent toujours sur le nom du parti. Mais on ne ferme pas la porte à certains éléments du Parti civique.» On a pu croire un moment que les dirigeants du Parti civique répondaient à l'appel puisque son président, Jean Lapostolle, et deux de ses collègues sont arrivés au milieu de la conférence de presse du Parti municipal. Mais c'était uniquement pour affirmer aux journalistes que le Parti civique ne disparaîtra pas pour autant. «C'est une catharsis, une purgation», s'est exclamé Mme Nicole Gagnon-Larocque devant les démissions de membres du Parti civique. Partage équitable Le premier conseil de direction du Parti municipal réserve la moitié des postes à d'ex-membres du Parti civique. En font ainsi partie: Maurice Forget, Fernand Joubert, ancien conseiller municipal du même parti, Gaspard Fauteux et Jeanne-Mance Calvé. Ils ont fait parvenir hier matin leur démission au Parti civique, avec celle de l'agent officiel, Richard Cormier, dont le départ peut paralyser un moment les transactions financières. Les autres membres de la direction étaient déjà au Parti municipal: Dominico Fuizzotto, Pierre Senez, agent officiel et trésorier, Annette Tassé et le président Alain André. Le caucus des élus comprend les deux ex-conseillers du Parti civique, Nick Auf der Maur et Serge Sauvageau, ainsi que Stavros Zagakos, élu pour le Parti municipal dans Parc Extension. De M. Auf der Maur, M. André dit qu'il a la bonne habitude de se faire élire parce qu'il sent ce que veulent ses électeurs. Élu depuis 1974, il a tour à tour appartenu au RCM, au GAM (Groupe d'action municipale), avant de devenir indépendant, puis de se joindre au Parti civique de Claude Dupras, l'an dernier.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-11-18
Pages P. A-6
Select in Zotero zotero://select/library/items/SJSJ89X7
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

Type Article de journal

Auteur Gilles Bourbonnais

Résumé La Presse Tribune libre, samedi 18 novembre 1989 197 mots, p. B2 [Fluor] : pas dans mon eau Bourbonnais, Gilles Question: Parmi les mesures suivantes, laquelle diffère des autres: a) cueillette sélective et recyclage des déchets; b) développement de l'agriculture biologique; c) construction d'une usine d'épuration des eaux usées; d) plantation d'arbres et création d'espaces verts; e) fluoration de l'eau potable. Réponse: e) fluoration de l'eau potable. En effet, c'est la seule mesure qui pollue l'environnement alors que toutes les autres contribuent à l'améliorer. Est-il logique pour un gouvernement (municipal ou autre) qui a le souci de protéger l'environnement, d'instaurer la fluoration de l'eau potable? Car le fluorure employé n'est ni plus ni moins qu'un déchet d'industrie chimique avec lequel on fait du poison à rat. Or, je tiens de source sûre que Laval s'apprête à reprendre la fluoration, suspendue il y a quelques années, tandis que Montréal a décidé de l'instaurer dans un avenir pas très lointain. Messieurs les maires Jean Doré et Gilles Vaillancourt, je vous dis bravo pour les autres mesures, mais vous n'avez pas le droit d'imposer une mesure coercitive telle que la fluoration. Monsieur le maire Jean Drapeau le comprenait, c'est pourquoi il s'y est toujours opposé. Vos citoyens paient pour avoir la meilleure eau possible. C'est bien assez qu'ils doivent supporter le chlore. Par ailleurs, l'argent investi dans la fluoration est en grande partie perdu. C'est vraiment «de l'argent jeté à l'eau», puisque seulement 1 p. cent de l'eau sert à la consommation humaine. Si vous voulez préserver les dents de la population, il vaudrait beaucoup mieux favoriser l'application de fluorure pour ceux qui en veulent. Gilles BOURBONNAIS Laval

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-11-18

Pages P. B-2

Select in Zotero zotero://select/library/items/IVA5DLMA

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

La discrimination raciale compromet l'intégration des femmes africaines

Type Article de journal

Auteur Patrick Grandjean

Résumé La Presse Nouvelles générales, dimanche 19 novembre 1989 259 mots, p. A5 La discrimination raciale compromet l'intégration des femmes africaines Grandjean, Patrick Solitude, accessibilité à l'emploi, violence conjugale, responsabilités familiales... Les préoccupations des femmes africaines correspondent à celles des autres femmes québécoises, mais l'absence d'une image positive de l'Afrique et surtout la discrimination raciale compromettent l'intégration de cette communauté à la société québécoise. C'est ce qui ressort du premier Colloque de l'association Afrique au féminin qui se terminait hier après-midi à l'UQAM, au cours duquel une centaine de femmes et quelques hommes se sont interrogés sur l'avenir de la femme africaine au Québec et au Canada. «Plus de 50 p. cent des femmes africaines ont un diplôme universitaire, mais elles sont sous-employées», a indiqué Mme Aissatou Diallo, membre de l'association. Pour lutter contre cette discrimination raciale, les Africaines immigrantes ont insisté sur la nécessité d'avoir un système éducatif interculturel, plus ouvert à la diversité du monde. «Il faut des modèles éducatifs qui donnent aux enfants une image positive de l'Afrique, leur enseigner l'histoire et la géographie du monde et pas seulement celles de l'Europe ou de l'Amérique du Nord», a précisé Mme Juanita Wetmoreland-Traoré, présidente du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration, une des conférencières du colloque. «Les femmes ont également exprimé leur volonté de briser l'isolement et de participer plus activement à la vie et aux démarches de la société québécoise», a-t-elle poursuivi. «Ce congrès aura permis de jeter les bases d'un réseau de soutien des familles africaines, représentatif de l'ensemble de la communauté d'Afrique noire de Montréal qui regroupe des Africains de 60 pays différents», a déclaré, pour sa part, M. M. Yves Alavo, vice-président du Rassemblement des citoyens de Montréal. Au chapitre des relations hommes-femmes, les Africaines présentes au colloque ont insisté sur un partage plus équitable des tâches dans le couple. Elles ont également parlé de la santé mentale des immigrantes qui découvrent le problème de l'isolement et se trouvent démunies devant le phénomène des familles monoparentales beaucoup plus courant au Québec. Ce colloque s'inscrivait dans le cadre de la semaine des femmes africaines organisée par Afrique au féminin. Cet organisme, créé il y a un an, regroupe une centaine de femmes africaines immigrantes de Montréal.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-11-19

Pages P. A-5

Select in Zotero zotero://select/library/items/HKCRQQT1

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

Plusieurs groupes cherchent une alternative à l'administration Doré

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé La Presse Sciences et techniques, dimanche 19 novembre 1989 731 mots, p. B5 Montréalités Plusieurs groupes cherchent une alternative à l'administration Doré Favreau, Mariane A un an des élections municipales de Montréal, on commence à sentir bouger des groupes qui cherchent une alternative à l'administration Doré. De plus en plus nombreux sont les Montréalais qui estiment la démocratie mal servie par l'absence d'opposition forte à l'hôtel de ville. Ainsi, aujourd'hui, le groupe Action communautaire tient une assemblée à l'école Sainte-Malachie pour examiner le besoin d'un nouveau parti politique municipal. Ce groupe est formé d'ex-militants du RCM du district de Snowdon. Mercredi prochain, ce sera au tour de l'IPAM (Institut pour une politique alternative à Montréal) de se demander si Montréal a besoin d'un Parti vert et d'un mouvement écologique aux prochaines élections. Lors d'une table ronde organisée en soirée au 1212, rue Panet, des conférenciers représentatifs de «divers milieux mécontents des choix politiques actuels à Montréal», discuteront de cette question et des différents choix qui s'offrent aux Montréalais pour les élections de l'automne prochain. L'IPAM est un centre indépendant d'études urbaines dont le mandat est d'élaborer des positions progressistes sur toutes les questions touchant la vie municipale. Il veut aussi aider les citoyens à mieux faire valoir leurs projets et revendications. Par ailleurs, le Groupe parlementaire indépendant va demander une accréditation comme parti politique au début de l'année 90. Il s'agit du caucus des quatre conseillers municipaux qui ont quitté le RCM l'an dernier et qui estiment défendre toujours l'esprit original de ce parti. Enfin, le Parti municipal de Montréal qui n'était pas encore véritablement organisé, a démarré la semaine dernière alors que deux conseillers et quelques membres plus progressistes du Parti civique se sont joints à ses effectifs. Aux élections partielles de Sault-au-Récollet, ce parti nouveau-né s'était classé deuxième, à une trentaine de voix derrière l'élu du Parti civique. Et il a gagné l'élection de Parc Extension. Dans chacun de ces districts, les électeurs ont donné 80 p. cent des voix aux candidats de l'opposition. C'est donc signe qu'il y a un malaise à l'égard de l'administration, estime le chef du parti, Alain André, qui veut canaliser ce mécontentement. PLUS DE DISCRETION POUR MISSION COLOMBE Mission Colombe, qui s'est donné pour tâche de dispenser un bon repas chaud aux clochards, dans la soirée, a changé ses habitudes et celles de ses protégés. Au grand soulagement des passants de la rue Sainte-Catherine est. C'est que la mission a longtemps immobilisé son minibus angle Sainte-Catherine et Berri, y attirant un nombre grandissant de pauvres hères dont la présence était de plus en plus mal perçue par les marchands et les promeneurs du secteur. Certains ne comprenaient pas que la ville tolère une telle activité sur son artère principale, et dans un secteur en pleine revitalisation où l'on trouve aussi des hôtels. «Est-ce qu'on tolérerait que le minibus attire des clochards devant le magasin Eaton, ou devant le Ritz-Carleton?» La question est maintenant réglée puisque le minibus s'est installé dans un parking pratiquement inutilisé le soir, angle Hôtel-de-ville et René-Lévesque. D'ici peu, la mission disposera de l'autobus chauffé que la Fondation Michel Forget a mis à sa disposition l'an dernier. Par ailleurs, la présence d'un grand nombre de clochards à Dernier Recours, rue Sanguinet, indispose des résidents et des marchands du voisinage. Ils entendent faire pression sur l'administration pour minimiser les effets négatifs de l'emplacement du centre. Le journal du quartier, La Criée, faisait état de leurs récriminations, la semaine dernière. Marchands et résidents se plaignent du harcèlement dont ils seraient victimes, même dans leurs établissements, et du climat d'insécurité qu'entraîne la présence des sans abri. Actuellement, le centre en héberge près de 200, la nuit, puisqu'il accueille une partie des habitués du Old Brewery Mission, fermée le temps d'y faire d'importants travaux de rénovation. LES GRANDS LOGEMENTS NEUFS ATTIRENT Le type des bâtiments neufs sur le marché de Montréal ne correspond pas exactement aux désirs des futurs acheteurs. La densification de l'habitation, dans les quartiers centraux, ne correspond pas aux vœux de la population acheteuse. Il faudrait plutôt privilégier une gamme variée de logements de quatre à sept pièces dans des immeubles de type duplex ou triplex. De tels logements devraient inclure plusieurs des caractéristiques suivantes: terrasse, accès à une cour, vastes espaces intérieurs, logement sur deux étages, cour intérieure réservée, stationnement intérieur, possibilité de louer des logements. Il faudrait aussi que les propriétés neuves ou existantes (y compris le coût de la rénovation) des quartiers centraux se situent à un prix comparable pour alléger la pression qui joue actuellement en faveur des logements existants. Ce sont là quelques-unes des conclusions d'une étude menée par la firme Langlais et associés, basée sur un sondage auprès de 400 nouveaux acquéreurs de propriétés entre 1984 et 1988. On y apprend que ce sont surtout des locataires qui achètent des appartements ou des maisons à Montréal. Et ils sont plus nombreux que les propriétaires à acheter un logement déjà existant. Par contre, les logements neufs attirent davantage ceux qui sont déjà propriétaires. Assez curieusement, on constate que les acheteurs d'une maison ou d'un appartement habitent déjà le voisinage de leur nouvelle propriété dans une proportion de 70 p. cent. Ces données sont tirées du sondage effectué pour le service de l'Habitation et du développement urbain de Montréal, l'an dernier. Il a été fait auprès de nouveaux acheteurs dans les quartiers centraux de Montréal, soit le

centre proprement dit, le Plateau Mont-Royal, le Sud-Ouest et NDG. Ce qui inclut les terrains Angus, à l'est, aussi bien que les Floraliés de la Montagne, à l'ouest. Le quartier centre est le plus recherché, suivi du Plateau. Là, les nouveaux acquéreurs cherchaient surtout un logement existant tandis que dans le sud-ouest, ils cherchaient du neuf. Les logements neufs - comme ceux-ci construits sur les terrains Angus -attirent davantage ceux qui sont déjà propriétaires.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-11-19

Pages P. B-5

Select in Zotero zotero://select/library/items/AQM6DIMM

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

La jungle de la guenille : [l'industrie du vêtement à Montréal]

Type Article de journal

Auteur Gérald Leblanc

Résumé La Presse Nouvelles générales, lundi 20 novembre 1989 746 mots, p. A6 La jungle de la guenille : [l'industrie du vêtement à Montréal] Leblanc, Gérald J'ai fait, jeudi, un tour de ville bien particulier. Une visite de Montréal, la fabricante de vêtements. On est parti de l'hôtel de ville, puisque la visite était organisée par la CIDEM et la commission du développement économique. Un plein autobus de conseillers et de fonctionnaires municipaux, de gens de l'industrie, de journalistes et même d'observateurs des consulats japonais et allemand. Un premier arrêt dans le «District de la fourrure», juste au nord de la rue Sainte-Catherine et à l'ouest de la rue de Bleury. On y a vu des tailleurs assembler les lanières de renard ou de vison en de dispendieux manteaux de fourrure, signés Jean-Claude Poitras et Ingrid Klahn, chez Amsel et Amsel. Une douzaine de bâtiments, abritant 500 petites compagnies, concentrés autour des rues Mayor et Saint-Alexandre, employant près de 3000 personnes... Le monde de la fourrure s'est pris en main et semble sur la voie de la prospérité. Il lui faudrait cependant un environnement digne des produits haut de gamme qu'on y fabrique. Ce pourrait devenir un haut-lieu de la création, une importante attraction touristique. Puis, on a remonté le boulevard Saint-Laurent, le couloir traditionnel du vêtement. Il reste quelques usines dans le bas de la ville, mais l'industrie s'est déplacée vers le nord. On retrouve des concentrations autour de la rue de Gaspé, entre Fairmount et Bernard, et de la rue Jean-Talon, mais le coeur de l'industrie bat maintenant autour des rues Chabanel et de Louvain, entre les boulevards Saint-Laurent et l'Acadie, qu'on désigne sous le nom, un peu pompeux, de Cité de la mode. La fermeture des usines de guerre a sonné, vers 1945, la poussée de l'industrie vers ce secteur bon marché. Il s'agit d'un regroupement de près de 1500 établissements, établis dans 225 bâtiments et fournissant quelque 32000 emplois, sur les 40000 de l'industrie de la mode montréalaise. C'est une véritable jungle, sans aménagement urbain, sans transport en commun, sans ascenseur, sans règle du jeu, autre que celle de la survie individualiste. En fin de semaine, le tronçon de Chabanel se transforme en centre commercial, fréquenté par les consommateurs en quête de prix modiques. Puis, notre autobus a fait un petit crochet vers l'est, pour nous amener au parc industriel Jarry/Pie IX, où nous avons visité les installations de Robin international, un témoin privilégié des hauts et bas de la mode. Robin, qui fait maintenant partie de l'empire Algo, a suivi la montée vers le nord, du bas de la ville à la rue de Louvain, avant de s'installer dans le parc Jarry. On y retrouve maintenant des équipements modernes, des ateliers bien éclairés et climatisés, des ouvriers mieux payés que dans les sweat shops - nom donné aux usines insalubres où les immigrants suent et peinent derrière les machines à coudre. Robin a fait le joint entre les deux mondes. On y produit du haut de gamme, particulièrement les habits de neige pour enfants, et un peu de moyenne gamme. On y prépare aussi les modèles bas de gamme qu'on fait fabriquer en Asie, à des coûts défiant la production locale. Robin prospère en important 70 p. cent de ses produits et en fabricant l'autre 30 p. cent au Québec, le tout pour des ventes de l'ordre de \$70 millions par année. La difficulté de jeter un seul regard d'ensemble sur l'industrie de la mode, c'est l'extrême variété de ce secteur, qui chevauche le prestigieux jet set des grands couturiers et la misère des travailleurs immigrants des sweat shops. Qu'il a-t-il en effet de commun entre le créateur Jean-Claude Poitras entouré de pétillants mannequins, dans un hôtel du centre-ville, et la travailleuse haïtienne derrière ses machines à coudre, dans un sous-sol de Montréal-Nord? Pendant que l'industrie du bas de gamme n'arrive à se maintenir qu'en reproduisant ici le tiers-monde asiatique, le moyen et haut de gamme souffre du déménagement à Toronto des grands acheteurs (Eaton, La Baie...). C'est pourtant un gros morceau de l'activité manufacturière de Montréal, 35 p. cent des entreprises et des emplois. Un pan dont Montréal, déjà affligée d'un chômage endémique de 10 p. cent, ne peut se départir. Abe Limonchik est convaincu de la nécessité de sauver ce secteur mou. «Toutes les villes, à part peut-être New York et Tokyo, se rendent compte de la nécessité de maintenir leur secteur manufacturier, qui génère la moitié des emplois dans l'industrie des services», me dit le conseiller municipal, qui préside la commission permanente du développement économique. «Il ne faut pas non plus oublier que l'industrie du

vêtement constitue la porte d'entrée de la majorité de nos immigrants sur le marché du travail», ajoute ce fils d'un immigrant ukrainien. Ce soir, à l'hôtel de ville, la CIDEM dévoile son rapport (Une signature mode pour Montréal) et la commission de M. Limonchik mènera ensuite des consultations auprès des acteurs de l'industrie, avant de faire des recommandations à la Ville. «Il n'y a pas de temps à perdre si on veut éviter que les centres de décision, la créativité et la matière grise poursuivent leur émigration (vers Toronto), ne laissant ici qu'une infrastructure industrielle tiers-mondiste», lit-on dans le rapport de la CIDEM. Le défi finalement c'est d'amener la jungle de la guenille à se forger une stratégie commune, à présenter un front commun comme l'ont fait, avec un certain succès, les artisans de la fourrure. Si Abe Limonchik et Diane Martin, la vice-présidente de la commission, réussissent leur pari, ils auront démontré l'utilité des commissions permanentes mises sur pied par le RCM. L'illustre inconnu d'Alliance Québec Le rapport du commissaire aux incendies, Cyrille Delâge, prolonge, avec une certaine jouissance, le suspense entourant l'incendie des bureaux d'Alliance Québec. L'incendiaire avait la clef donnant accès aux locaux incendiés. «Cela limite donc la liste des suspects», ajoute-t-il. Ce qui ne l'empêche pas de louer le travail exemplaire des policiers qui n'ont su résoudre l'énigme, malgré la courte liste des suspects et le précieux secours d'un vidéo. C'est comme s'il nous disait: c'était facile à résoudre et le merveilleux travail des policiers n'a rien donné. «L'avenir permettra peut-être à cet illustre inconnu (souligné dans le texte) de s'avancer, s'identifier et se faire connaître, et nous fournir ainsi la dernière clef qui nous manque, soit celle qui résoudra de façon définitive l'énigme de l'incendie des locaux d'Alliance Québec...», lit-on au dernier paragraphe d'un rapport, qui rappelle les mises en scène de Maigret ou de Colombo.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-11-20
Pages P. A-6
Select in Zotero zotero://select/library/items/6ZUL6EL7
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

La mode va mal : Montréal s'en mêlera

Type Article de journal
Auteur Miville Tremblay
Résumé La Presse Économie, mardi 21 novembre 1989 373 mots, p. D1 La mode va mal : Montréal s'en mêlera Tremblay, Miville L'industrie montréalaise de la mode remonte la pente du côté de l'emploi, mais ses déficiences sont tellement fortes du côté du design et du marketing que la ville de Montréal a décidé de s'impliquer. «On n'a pas le choix», affirme M. Robert Perreault, vice-président du comité exécutif. La ville veut maintenir sur son territoire des emplois dans l'industrie manufacturière et le secteur du vêtement et de la fourrure représente le tiers des emplois manufacturiers de Montréal. «L'industrie de la mode est fragile, mais pas en déclin», affirme M. Perreault. Au moment du dernier relevé (1985), on y comptait 38300 employés, soit une progression de 6,2 p. cent depuis 1981. Cette industrie est fortement concentrée: les deux tiers de l'industrie canadienne se trouvent au Québec, et 70 p. cent de ces deux tiers sont regroupés à Montréal. Plus précisément encore, 75 p. cent de l'industrie montréalaise se situe le long du boulevard Saint-Laurent. Dans un rapport intitulé «Une signature mode pour Montréal», les autorités municipales font un bilan mitigé de la situation de l'industrie. «Il s'agit d'un milieu craintif, plein d'hésitations, qui a besoin d'être dynamisé pour prendre l'initiative de se renouveler et de se moderniser.» La dimension mode et désign, écrit-on, y est très négligée: «Les goûts nouveaux pour des produits de qualité n'ont pas été suffisamment pris en considération. Tout ce temps, Toronto prenait les devants en matière de design et de bureaux de ventes; de sorte que l'industrie montréalaise de la mode se trouve en situation périlleuse... bonne première sans doute pour la production, mais tirant de l'arrière en design, en promotion et en services». «Bref, l'industrie n'est pas véritablement axée sur le consommateur» et néglige tout autant les détaillants. Le rapport, qui a été «élaboré avec le milieu», a été présenté hier soir par M. Perreault, au cours d'une séance d'information publique. Le processus de consultation se poursuivra en janvier, avec la tenue d'audiences de la Commission permanente sur le développement économique, présidée par le conseiller Abe Limonchik. Le rapport se montre sévère face aux représentants de l'industrie du vêtement: «On a mis beaucoup d'espoir dans les associations et organismes de regroupement, dont on attendait un rapprochement des entreprises pour l'établissement d'une stratégie commune. L'expérience des cinq dernières années a révélé que ces organismes ne possédaient ni une reconnaissance suffisante de l'ensemble de l'industrie, ni le leadership nécessaire pour redynamiser le secteur.» L'industrie de la fourrure fait exception. Plus concentrée et plus homogène, l'industrie est «très dynamique, bien organisée, unie au plan du marketing et orientée vers l'exportation.» Sur la plan de la création, toutefois, «l'industrie montréalaise est perçue comme généralement trop classique, peu excitante.» Son principal problème est la pression des spéculateurs qui envient son emplacement en plein centre-ville. A cet égard, M. Perreault promet non

seulement un zonage industriel, mais des mesures visant à améliorer la qualité des bâtiments et à leur donner un vitrine de prestige rue Sainte-Catherine. La ville, qui perçoit un «vacuum de leadership» dans l'industrie de la mode, veut en devenir le lobbyiste auprès des autres gouvernements.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-11-21

Pages P. D-1

Select in Zotero <zotero://select/library/items/7IARPD9Z>

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

La CUM invitée à adopter le code de déontologie de la police

Type Article de journal

Auteur Florian Bernard

Résumé La Presse Nouvelles générales, mercredi 22 novembre 1989 173 mots, p. A7 La CUM invitée à adopter le code de déontologie de la police Bernard, Florian Les quatre conseillers indépendants de Montréal, MM. Sam Boskey, Pierre Goyer, Pierre-Yves Melançon et Marvin Rotrand ont adressé une requête au président de la Communauté urbaine de Montréal, M. Michel Hamelin, réclamant l'adoption dans les plus brefs délais d'un code de déontologie policière respectueux des droits des minorités. La nouvelle loi de la police adoptée l'an dernier par le gouvernement du Québec n'est toujours pas en vigueur parce que les syndicats de policiers ont refusé jusqu'à maintenant de donner leur accord au code de déontologie qui doit gouverner l'ensemble des policiers du territoire québécois. Plus récemment, la Commission des droits de la personne a réclamé l'adoption d'un code de déontologie qui respecterait davantage les droits humains. La commission recommande que tous les policiers, même en civil, soient tenus de porter un insigne distinctif d'identité. La commission souhaite également que des règles plus sévères soient adoptées sur l'emploi des armes à feu. Enfin, elle a réclamé qu'il soit interdit aux policiers d'inciter certaines personnes à violer la loi, même dans le cadre d'enquêtes particulières. Les quatre conseillers indépendants de Montréal demandent à la Commission de sécurité publique de la CUM d'appuyer les recommandations de la Commission des droits de la personne et de faire pression auprès du gouvernement pour que le code de déontologie soit adopté sans autres délais.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-11-22

Pages P. A-7

Select in Zotero <zotero://select/library/items/9IBDSJKE>

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

Le Conseil central de la CSN propose la création d'un nouveau parti politique [de gauche]

Type Article de journal

Auteur François Berger

Résumé La Presse Nouvelles générales, mercredi 22 novembre 1989 475 mots, p. A4 Le Conseil central de la CSN propose la création d'un nouveau parti politique [de gauche] Berger, François Le Conseil central de Montréal de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) préconise la création d'un nouveau parti politique qui défendrait les intérêts de la «gauche unifiée» à l'Assemblée nationale du Québec. Deuxième plus gros organisme de la CSN après la Fédération des affaires sociales, le Conseil central de Montréal (75000 membres dans 475 syndicats) veut «préparer le terrain à l'émergence d'un parti social-démocrate», a déclaré à La Presse son président, M. Pierre Paquette, en marge du congrès du Conseil qui s'est ouvert hier soir au Palais des congrès. Un document de travail remis aux quelque 500 délégués au congrès affirme qu'«il faut que la CSN revoie sa conception traditionnelle d'indépendance syndicale par rapport à l'action électorale». «L'indépendance syndicale est un dogme hérité des origines religieuses de la centrale et revient à dire qu'il ne faut donner son appui à aucun parti politique en période de campagne électorale», dénonce M. Paquette. L'organisme qu'il préside avait tenté en vain d'amener la centrale à donner un appui public au Nouveau parti démocratique lors des élections fédérales, l'an dernier. Le Conseil central, impliqué par ailleurs dans les élections municipales et scolaires, constate un «vide politique qui s'est manifesté lors du déroulement du dernier scrutin» (au Québec, le

25 septembre). Le Conseil note que le taux de participation à la dernière élection provinciale a été «le plus bas depuis 20 ans». «La population en général se retrouve sans alternative crédible», dit le document de travail du congrès. M. Paquette veut troquer le concept d'«indépendance syndicale» pour celui d'«autonomie syndicale», impliquant la possibilité de faire des «choix sur le plan électoral». Le président de la CSN, M. Gérald Larose, qui ouvrait le congrès hier soir, a pour sa part rappelé que la centrale n'entendait pas s'engager dans des activités politiques partisans, comme l'a réitéré son dernier congrès. Le nouveau parti de type social-démocrate dont rêve le Conseil central passe d'abord, selon M. Paquette, par l'unification de la gauche dans le débat politique. «Nous formons des coalitions, contre le libre-échange canado-américain par exemple, mais il n'y a pas de débat aboutissant à une alternative», déplore le président du Conseil central. L'organisme syndical veut mettre sur pied un «forum pluraliste d'échanges et de débats sur les grands enjeux» de la société québécoise. Une sorte de «club politique» qui organiserait des rencontres périodiques sur de grands sujets. Ce «forum» pourrait organiser un débat sur le libre-échange dès le début de 1990, a précisé M. Paquette. Ce genre de regroupement, rassemblant les «organisations syndicales, populaires et politiques, progressistes et démocratiques», servirait à créer les conditions pouvant mener à l'émergence d'un nouveau parti politique, dit le président du Conseil central. Des «approches préliminaires» ont déjà été faites auprès d'autres organisations syndicales, de conseillers municipaux dissidents du RCM à Montréal, du NPD-Québec, du Mouvement socialiste et de députés du Parti québécois, indique M. Paquette en ajoutant que le projet de forum suscite un «intérêt assez grand». Une nouvelle tentative de créer un parti politique de gauche au Québec rappellerait l'expérience du Mouvement socialiste (MS), qui s'est constitué en parti politique «peut-être trop rapidement», souligne M. Paquette. Il reconnaît qu'une des faiblesses du MS a été le peu d'attrait exercé par ce parti sur les travailleurs syndiqués à la CSN, malgré la présence de l'ex-président de la centrale, M. Marcel Pépin, au sein de ce mouvement. Le Conseil central se fait l'apôtre de l'action politique partisane, c'est-à-dire électorale, pour combler «l'absence de véhicule politique pour le mouvement syndical au Québec», explique M. Paquette. «On est revenu de l'expérience du PQ qui, comme l'actuel gouvernement libéral, a eu un comportement de gérant de banque. Les gens, notamment dans le milieu syndical, sont maintenant mûrs pour une autre organisation politique», croit le président du Conseil central. A son congrès, qui prendra fin dimanche, le Conseil s'engage aussi dans la réforme électorale en préconisant le scrutin proportionnel.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-11-22

Pages P. A-4

Select in Zotero zotero://select/library/items/9JR99YTR

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

Des adieux émouvants au député Malépart : "Mon cher Jean-Claude..."

Type Article de journal

Auteur Marie-France Léger

Résumé La Presse Nouvelles générales, mercredi 22 novembre 1989 475 mots, p. A1 Des adieux émouvants au député Malépart : "Mon cher Jean-Claude..." Léger, Marie-France Jean-Claude, l'homme de coeur, l'homme de courage, l'homme d'humilité. Tous ceux et celles qui assistaient aux funérailles de Jean-Claude Malépart, hier après-midi à la paroisse Saint-Anselme, dans l'est de Montréal, avaient les larmes aux yeux et le coeur gros en pensant à leur cher député de Laurier-Sainte-Marie, «parti fêter son 51e anniversaire au paradis», comme l'indiquait l'ex-ministre fédérale Monique Bégin, la voix brisée par l'émotion. Plus de 1000 personnes s'entassaient dans l'église du quartier, une rue à l'est de Frontenac, en plein coeur du «royaume» Malépart, au même endroit où, jeune adolescent, il avait mené son premier combat. A cette époque, il servait la messe et, apprenant que les enfants de chœur gagnaient moins que lui, il les avait conduits à la grève pour réclamer justice. Hommages émouvants Hier, ses amis de toujours, les «gagne-petit», côtoyaient les personnalités du monde politique et syndical. Son chef, John Turner, a parlé de lui comme d'un «homme authentique». Les ministres Lucien Bouchard et Jean Corbeil étaient également présents, ainsi que le leader du NPD, Ed Broadbent. L'ajournement du Parlement à Ottawa, décrété pour l'occasion, a permis au président John Fraser de se déplacer. D'autres députés fédéraux sont venus lui rendre un dernier hommage, notamment Sheila Copps qui a perdu «un ami spirituel», Marcel Prud'homme et Vincent Della Noce. Les deux aspirants au leadership du Parti libéral, Paul Martin et Jean Chrétien, étaient présents. Parmi les représentants du Québec, le ministre Claude Ryan a évoqué «le don total de soi» du disparu, et un député péquiste, André Boulerice, a indiqué que le nombre de personnes présentes était plus éloquent que n'importe quel hommage. Le maire Jean Doré a relevé que c'était «un moment triste pour la démocratie». Le président de la CSN, Gérald Larose et l'ex-ministre Clifford Lincoln avaient aussi tenu à se déplacer. L'évêque auxiliaire de Montréal, Monseigneur Jean-Claude Turcotte, a livré une homélie toute imprégnée de la grandeur de l'homme et de sa générosité. A la fin de la

cérémonie, d'autres hommages émouvants se sont succédés. Mme Andrée Thisdale, de l'association libérale de son comté, a décrit la personnalité «batailleuse», le sens de l'humanité et du respect de son collègue. Mme Monique Bégin a parlé de l'image «d'anti-héros» au «sens aigu de la dignité». «Mon cher Jean-Claude...» Par deux fois, la foule a elle aussi offert des adieux chargés d'émotion à son ami, entonnant «Mon cher Jean-Claude, c'est à ton tour...», et cet air, qui avait également traduit l'amour des Québécois pour René Lévesque en 1987, s'est terminé dans un crépitement d'applaudissements. L'émotion fut à son comble à la communion. Le soliste de la chorale a entonné l'Ave Maria de Gounod. Loin des dignitaires, presque cachée au fond de l'église, Mme Jacqueline Lacoste a éclaté en sanglots. Amie de toujours de Malépart, elle a travaillé avec lui chez MacDonald Tobacco. «Ça fait 30 ans que je le connais, je suis même allée à son mariage en 1960», a-t-elle confié derrière son mouchoir mouillé de larmes. A la sortie de l'église, Mme Malépart, soutenue par ses deux filles, Sylvie et Nathalie, suivait le cercueil. Une grande haie d'honneur s'est formée sur le parvis par les gens du quartier venus témoigner à son mari un dernier hommage, lourd de silence et de gratitude. Dehors, alors que les haut-parleurs qui transmettaient la cérémonie s'étaient tus, certains voulaient encore apercevoir le cercueil recouvert des drapeaux canadien et québécois. «Vous rendez-vous compte? A son centre de dépannage, il avait fait installer une valideuse de billets de loto pour que les gens ne se sentent pas humiliés de rentrer là», a lancé, dans un ultime remerciement admiratif, Roland Ayotte, accompagné de son épouse. La trompette du salut aux morts coupait l'air glacé de novembre. Devant les bureaux de la compagnie MacDonald Tobacco, rue Ontario, le drapeau canadien était en berne.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-11-22
Pages P. A-1
Select in Zotero zotero://select/library/items/5S3BQM6I
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

[Hommage à Jean-Claude Malépart] : "Salut, vieux chum"

Type Article de journal
Auteur Ronald Poupart
Résumé La Presse Informations nationales, mercredi 22 novembre 1989 679 mots, p. B1 [Hommage à Jean-Claude Malépart] : "Salut, vieux chum" Poupart, Ronald NDLR - La Presse a demandé hier à un ami de toujours de Jean-Claude Malépart, Ronald Poupart, attaché de presse du premier ministre Bourassa, de faire partager à ses lecteurs une partie de l'émotion qu'il a ressentie lors de l'ultime hommage des gens de chez nous au député de Laurier-Sainte-Marie. En marchant avec toi vers l'église Saint-Anselme, hier, je revivais plusieurs des expériences inoubliables que nous avons vécues et partagées ensemble. En franchissant le parvis de l'église, je n'ai pu m'empêcher de jeter un coup d'oeil nostalgique sur l'édifice d'en face, le Centre des loisirs Saint-Anselme où, au mois de mars 1966, je t'avais demandé de m'aider dans ma campagne électorale dans le comté de Sainte-Marie. Avec empressement, tu m'as alors répondu oui, mais à la condition que je t'épaulé dans ta principale action communautaire d'alors, soit l'organisation de centres de loisirs pour les jeunes ainsi que l'acquisition de tous les équipements nécessaires au développement de cette jeunesse en laquelle tu n'as jamais cessé de croire. A cette époque, l'infatigable Pierrette était déjà à tes côtés, pour te seconder. A la suite de ma défaite, tu as accepté d'aller oeuvrer sur la scène politique provinciale et d'y continuer le combat pour que la jeunesse québécoise puisse se développer et s'épanouir dans des lieux adéquats et sécuritaires. En entrant dans l'église, hier, je me suis rappelé combien tu étais heureux de m'apprendre, peu de temps après ta défaite, en 1970, près de ta machine à rouler des cigarettes, que ton patron, monsieur David Stuart, avait accepté de te libérer avec solde afin que tu puisses poursuivre ton action communautaire dans Sainte-Marie. Je me suis rappelé que, dès ce moment, tu as travaillé sans relâche pour que tes concitoyens puissent trouver, dans un local approprié, les ressources nécessaires qui répondraient à leurs pressants besoins. Je me suis rappelé ton indéfectible volonté de faire en sorte que cette aide se fasse dans le respect de la dignité de ces gens que tu aimais profondément. Je me suis rappelé par la suite le décompte judiciaire des bulletins de vote, à l'occasion de la campagne électorale de 1973, ton élection comme député de Sainte-Marie et, surtout, la joie que tu m'exprimais d'être enfin capable, de ton siège à l'Assemblée nationale, d'exprimer l'opinion des gens en difficultés et de défendre les plus démunis de notre société. Je me suis aussi rappelé le pénible soir de ta défaite, en 1976, où tu te demandais si tes concitoyens et les gouvernements finiraient un jour par comprendre le sens de ton combat. Je me suis rappelé notre longue conversation de 1979, à ce fameux restaurant Orange Julet de la rue Sherbrooke Est que tu affectionnais particulièrement, et où tu te demandais quel était le niveau de gouvernement le plus approprié pour poursuivre le combat. Je me suis rappelé t'avoir souligné que ce n'était pas tant le niveau de gouvernement qui devait te préoccuper, mais le fait de disposer d'un levier pour poursuivre ta lutte en faveur des moins bien nantis. Je me suis rappelé le début de la campagne électorale

québécoise de 1985, alors que tu t'interrogeais encore sur l'opportunité d'effectuer un retour sur la scène provinciale ainsi que sur tes chances de pouvoir orienter les politiques du gouvernement du Parti libéral du Québec vers cette égalité des chances pour tous, en laquelle tu n'as jamais cessé de croire. Je me suis rappelé qu'au terme de cette réflexion tu t'étais dit que le plus important était d'être capable de convaincre les gens et que, de ton poste à Ottawa ainsi qu'avec tes nombreux amis à Québec, tu pourrais sûrement atteindre tes objectifs. Je me suis rappelé cette interminable nuit du mois de juin 1987, près de l'édifice Langevin, à Ottawa, où tu attendais avec impatience le résultat des pourparlers des premiers ministres sur la ratification de l'Accord du lac Meech, un moyen approprié, disais-tu, de faire reconnaître les Québécois tels qu'ils sont. Je me suis également rappelé, la seule fois où nous avons été en désaccord, soit à l'occasion de l'entente sur le libre-échange, dans laquelle tu voyais une menace pour les emplois des gens de Sainte-Marie et non pas - contrairement à ce que je te disais - une chance de développer économiquement l'est de Montréal. Je me suis finalement rappelé, avec beaucoup d'émotion, ce Noël de 1988, à ton petit chalet de Saint-Sauveur - dont tu étais d'autant plus fier que tu l'avais construit de tes mains - alors que tu livrais un impitoyable combat, cette fois contre la maladie. Je me suis rappelé ta ferme intention de reprendre, après ta victoire, d'autres combats, cette fois en prenant garde à la maladie. La santé, affirmais-tu, étant le pré-requis essentiel à la victoire. Tes combats n'auront pas été vains puisque l'oeuvre exceptionnelle qui porte ton ineffaçable empreinte est présente dans l'esprit de tous ceux et celles qui ont suivi et qui continueront à suivre tes traces de géant. Toute ta vie, tu te seras battu pour un seul et unique idéal, celui d'une meilleure justice sociale. Par ta mort, tu as gravé encore plus profondément cet idéal dans le coeur des Québécois et des Canadiens et, de ce fait, gagné ta plus belle bataille. Salut, vieux chum!

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-11-22

Pages P. B-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/CX64AIK3

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

Les résidants du quartier de l'UQAM en ont ras le bol des centaines de clochards

Type Article de journal

Auteur Suzanne Colpron

Résumé La Presse Nouvelles générales, jeudi 23 novembre 1989 823 mots, p. A3 Les résidants du quartier de l'UQAM en ont ras le bol des centaines de clochards Colpron, Suzanne «Ils sont des centaines et des centaines...» Les yeux ronds, Mme Maria Santibanez parle avec frayeur des clochards qui ont envahi le quartier de l'Université du Québec à Montréal depuis l'ouverture du centre de référence Dernier Recours, en janvier 1988. «Le matin, dit-elle, ils nous attendent par petits groupes devant les portes du café. Ils ne nous laissent pas passer et nous demandent de la monnaie. Mais à la fermeture des commerces, c'est la folie. Les filles ont peur. L'autre soir, je suis allée chercher ma voiture et sept gars saouls m'attendaient dans le parking. Ils voulaient de l'argent. Je leur ai demandé d'attendre et je me suis enfermée dans mon auto. Puis, j'ai baissé ma vitre un peu et je leur ai donné quelques pièces...» Mme Santibanez travaille chez Van Houtte, rue Sainte-Catherine, depuis 10 ans. Des ivrognes, sales, vêtus de guenilles et mendiant, elle en a déjà vus. «Avant, il y en avait une dizaine, 15 tout au plus. On les connaissait et ils ne faisaient pas fuir la clientèle. Mais maintenant, c'est devenu un véritable cauchemar. Il faut sans cesse surveiller la porte.» Une autre employée du café, Mme Carmen Ravello, raconte la fois où un clochard a dérobé des chocolats sur les étagères pour ensuite les distribuer aux clients. «On ne sait vraiment pas quoi faire avec eux. Ils volent tout ce qui leur tombe sous la main et il arrive qu'ils essaient de nous vendre des objets qu'ils ont volés ailleurs. Les femmes seules n'osent plus entrer.» De l'Ontario et des Etats-Unis Chez Van Houtte, au Poulet Doré, au cinéma Berri, au restaurant Le Bercail, chez Jodoin Fourrures, Archambault musique, à la chapelle Notre-Dame-de-Lourdes et ailleurs dans le quartier, on est à bout de nerfs. «Fermez Dernier Recours, dit-on, ou les rues Saint-Denis, Sainte-Catherine vont mourir...» «On est même prêt à donner de l'argent pour payer le déménagement du centre dans un autre quartier. Mais si la ville n'est pas d'accord, qu'elle achète nos commerces et nous allons partir», lance la gérante du Poulet Doré, Mme Chris-Ann Nakis. Elle incite tous ses employés à signer la pétition demandant la fermeture de Dernier Recours, subventionné par la ville à coup d'un demi million\$ par année. Environ 200 personnes ont déjà inscrit leur nom sur cette feuille qui sera remise sous peu aux autorités municipales. Depuis l'ouverture du centre de référence, il y a un an et demi, ces gens doivent appeler la police deux, trois et parfois cinq fois par semaine pour faire arrêter les clochards qui entrent dans leurs commerces, importunent la clientèle et vont jusqu'à piquer de la nourriture dans les assiettes. «Ce n'est pas des blagues, assure M. Jacques Vincent Rivard, co-propriétaire du restaurant Le Bercail. Ce matin encore, une employée a trouvé une bouteille de Bellini cassée devant la porte. Les clochards font le party la nuit en face du restaurant et lancent leurs bouteilles de bière. Deux fois, j'ai dû

changer la vitrine. Et c'est pareil partout dans la rue...» Le propriétaire de Jodoïn Fourrures en sait quelque chose. Depuis un an, on a fracassé les vitres de la devanture de son magasin à cinq reprises. Même chose pour le Théâtre des Loges, situé juste en face de l'ancienne école de la rue Sanguinet qui abrite Dernier Recours et ses centaines de sans-abri. La propriétaire du théâtre, Mme Édith Provost, doit téléphoner au centre chaque fois qu'elle présente une pièce pour qu'on vienne nettoyer l'entrée, souillée et encombrée de bouteilles vides et de déchets. Les locataires et les propriétaires de la rue Saint-Élizabeth, à l'ouest de Sanguinet, et du boulevard René-Lévesque se plaignent aussi des... pipis sur les autos le matin et du bruit dans la ruelle la nuit. «Mes amis ont peur de venir chez nous», confie Pierre-Paul Trépanier, qui a aménagé dans un appartement, rue Saint-Élizabeth, juste à l'arrière de Dernier Recours, en juillet 1988. «L'été, on entend les robineux qui lancent des bouteilles dans la ruelle. C'est très bruyant. Mais d'un autre côté, je savais ça avant de venir m'installer dans le quartier. Et si je l'ai fait, c'est que ça ne me dérangeait pas.» Son voisin, Daniel Losier, n'est pas du même avis. Il habite dans le centre-ville depuis 15 ans. «Avant l'ouverture de Dernier Recours, il y avait des sans-abri. Mais ils n'étaient pas 400. Aujourd'hui, on se retrouve avec les cas durs de tout l'est du Canada. Venez faire un tour et vous allez voir que la moitié de ces gens parlent anglais et viennent de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et même des États-Unis.» Selon M. Losier, le message de Dernier Recours est clair: les portes sont grandes ouvertes. Pas de règles ni de couvre-feu. Saoul, drogué, malade, on aura toujours son petit coin de ciment pour faire son lit. «Je suis prêt à faire ma part. Mais si demain le centre met des règlements, je suis sûr que la population va baisser de moitié. Le pire c'est que Dernier Recours n'a pas de permis d'hébergement. Son mandat est de référer des sans-abri, pas de leur donner un toit.» Projet d'agrandissement! A tous ces mécontents, la ville rétorque que le problème ne vient pas de la présence de Dernier Recours. «Au risque de me répéter, je vous dirai que ce n'est pas le centre qui a créé l'augmentation du nombre de sans-abri sur le territoire de Montréal. On a ouvert Dernier Recours parce que ces gens-là étaient là. Le fermer ne réglerait pas le problème. Au contraire, il faudrait l'agrandir!» soutient Mme Léa Cousineau, membre du comité exécutif de Montréal. L'administration Doré étudie en effet un projet d'agrandissement qui permettrait d'accueillir de 100 à 150 clochards dans une salle aménagée au-dessus du centre de référence. «Que voulez-vous qu'on fasse? demande-t-elle. Qu'on retourne ces gens dans la rue?» Impuissante face à l'ampleur du problème des clochards, la conseillère renvoie la balle dans le camp du gouvernement provincial: «Montréal n'a pas le mandat de la santé mentale, des programmes de désintoxication, des centres d'accueil...» Et le permis d'hébergement? «C'est vrai, avoue Mme Cousineau, Dernier Recours n'a pas le droit d'offrir le gîte aux sans-abri. Mais les autorités ferment les yeux au même titre que Paris tolère les clochards dans le métro la nuit.» La directrice du centre Dernier Recours, Marie Audette, s'en réjouit. «Les gens du quartier ne comprennent pas qu'on va avoir le même problème partout. Soixante p. cent de nos "clients" sont refusés dans toutes les ressources où on tente de les faire admettre. La SPCA ramasse les chiens la nuit, dit-elle. On ne peut pas les laisser dehors.»

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-11-23

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/FPKHYURN

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

Le congrès du RCM pourrait être houleux

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé La Presse Nouvelles générales, vendredi 24 novembre 1989 340 mots, p. A5 Le congrès du RCM pourrait être houleux Favreau, Mariane Coïncidant avec le 15e anniversaire de fondation du parti, le congrès du Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM) qui commence ce soir, promet des débats intéressants et peut-être houleux. On revient en force sur la création de conseils de quartier, décisionnels et dotés d'une maison de quartier, sorte de petit hôtel de ville local. Les services municipaux y seraient décentralisés. Ces conseils pourraient s'appeler conseils d'arrondissements pour être conformes au nouveau vocabulaire en usage avec la création récente des arrondissements. Des militants reviennent aussi avec l'idée de référendum qui est déjà au programme du RCM, le premier devant porter sur la fluoration de l'eau. On suggère aussi l'élection à la proportionnelle du quart des conseillers. Les fonctionnaires municipaux qui achèvent de digérer la réforme administrative de 1987, pourraient en vivre une autre. Des districts du RCM proposent en effet de revoir l'organisation administrative dès la première année d'un second mandat, la création d'un service des Espaces verts et de recréer le service de la Circulation. On souhaite que la Ville réglemente les «peep shows» et l'affichage porno, qu'elle fasse pression pour éliminer le sabot de Denver, qu'elle prélève une taxe sur le stationnement, et même une taxe sur le tabac. Si l'on en juge par d'autres propositions retenues pour étude dans les ateliers, des militants du RCM n'hésitent pas à élargir à la dimension d'un gouvernement le rôle de la

municipalité. C'est ainsi qu'on se préoccupe d'alphabétisation, de services sociaux, de santé communautaire, d'aide sociale, de création d'emplois avec des propositions d'actions pour l'équipe Doré-Fainstat. On y discutera aussi de la fluoration de l'eau, de la taxe d'amusement, de la création d'un poste de protecteur du citoyen municipal, de transports. Notamment, on propose de nouveau la gratuité pour les personnes âgées en dehors des heures de pointe. Enfin, on se penchera sur la diffusion des assemblées du conseil par radio ou télévision, et sur la publication d'un journal des débats, relatant les interventions des conseillers municipaux. On demande aussi que soit accordée à ces derniers l'immunité parlementaire. Le RCM doit également renouveler son équipe dirigeante, mais il n'y aura pas d'élections, chacun des postes n'ayant attiré qu'une seule candidature. La conseillère du district de Saint-Jean-Baptiste, Mme Thérèse Daviau, devient donc présidente. C'est à elle que revient l'honneur d'avoir proposé Jean Doré comme candidat à la mairie pour le RCM, en 1982. Mme Guylaine Chénier sera vice-présidente, Pierre Moretti, secrétaire, Mme Manon Trudeau, trésorière et Mme Diane Girard, directrice des communications. S'y ajoutent Michèle Guillot, directrice à la formation, Jacques Tremblay, à l'organisation, et Jacques Desmarais, le président sortant, directeur au programme. L'exécutif du RCM avait aussi été élu sans opposition en 1985 et 87.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-11-24

Pages P. A-5

Select in Zotero zotero://select/library/items/FFINPIUG

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

Où sera construit le nouveau Forum?: le Centre Pierre-Charbonneau n'est pas menacé; [le Forum] le patrimoine de l'Ouest?

Type Article de journal

Auteur Gilles Blanchard

Résumé La Presse Sports, vendredi 24 novembre 1989 468 mots, p. 20 Où sera construit le nouveau Forum?: le Centre Pierre-Charbonneau n'est pas menacé; [le Forum] le patrimoine de l'Ouest? Blanchard, Gilles Ronald Corey, le président du Canadien, identifiera d'ici quelques semaines l'emplacement choisi pour l'érection du nouveau Forum et, si on peut en juger par la frousse que vivent les gens du district numéro quatre de la ville de Montréal, c'est le Parc olympique qui sera choisi. Guy Pinard (La Presse du 7 septembre dernier) en était d'ailleurs arrivé à cette conclusion après avoir étudié les principales hypothèses envisagées par le Groupe Lavalin et il avait, du même coup, semé la crainte en particulier chez les usagers du Centre Pierre-Charbonneau. Il faut savoir que ce Centre abrite le centre national de gymnastique, l'une des plus belles installations du genre au monde, un amphithéâtre unique pour le badminton et des salles fort fréquentées par les gens du troisième âge, les adeptes de la danse sociale et de mille autres activités socio-culturelles du quartier Hochelaga-Maisonneuve. On avait d'ailleurs toutes les raisons de craindre. L'aréna Maurice-Richard ayant été déclarée intouchable, il faudrait absolument construire le nouveau Forum à la place ou à côté du Centre Pierre-Charbonneau si l'hypothèse du Parc olympique était retenue. Or, si cette hypothèse apparaît de plus en plus probable, les usagers du Centre n'ont pas lieu de craindre. Selon Yvon Bastien, le gérant de la région, l'importance du Centre ne fait aucun doute. «Il est irremplaçable dans la région et nous avons déjà demandé à ce qu'il soit relocalisé s'il fallait le démolir pour faire place au nouveau Forum». Monsieur Bastien s'attend d'ailleurs à une réponse prochaine puisqu'il avait été convenu d'emménager ses nouveaux bureaux à Pierre-Charbonneau. Hier, madame Léa Cousineau, responsable du loisir au sein du Comité exécutif de la Ville de Montréal, confirmait à La Presse que le Centre constituait un équipement essentiel dans le quartier. «Je ne dis pas qu'il faudrait le démolir si l'hypothèse du Parc olympique était retenue mais, s'il le fallait, il serait immédiatement remplacé». - C'est une condition essentielle, non négociable? - Non négociable, ce serait prédire l'avenir mais, disons... presque non négociable. Selon un porte-paroles du maire Jean Doré, les sites du Parc olympique et de l'ancienne Brasserie O'Keefe (au bas de la rue Peel) seraient actuellement favorisés. Les deux présenteraient avantages et inconvénients. Or monsieur Doré a déjà souhaité publiquement que le nouveau Forum vienne compléter le complexe sportif de l'Est de Montréal. C'est une opinion que partage d'ailleurs monsieur Pierre Bibeau «et comme citoyen et comme président de la Régie des installations olympiques». Ajoutons que la RIO dispose de quelque 5000 places de stationnement à proximité de Pierre-Charbonneau. Le patrimoine de l'Ouest? On ne le sait pas trop dans l'Est de Montréal mais l'Ouest tire fort sur la couverture pour que le nouveau Forum n'émigre pas. Mercredi soir encore, une station de radio anglophone donnait la parole aux défenseurs «du patrimoine» qui mènent d'ailleurs campagne depuis que le Forum a renoncé à moderniser l'édifice actuel. Au bureau du maire, on rapporte que les protestataires n'ont ni écrit ni téléphoné. «Pas un seul message en ce sens...» Il s'en trouve cependant plusieurs - au nombre desquels des

personnes fort bien branchées, merci - pour affirmer que l'Ouest pèse lourd au Forum et chez Molson-Toronto. Ce qui, entre vous et moi, se tient assez bien. Entre le Parc olympique et le quadrilatère qu'occupe O'Keefe, ce n'est même pas un match! Les mêmes brasseurs étrangers s'apprêteraient-ils à faire à l'Est de Montréal le même coup qu'on a tenté avec les Nordiques à Québec? Le Centre Pierre-Charbonneau (au centre de la photo) abrite le centre national de gymnastique, un amphithéâtre unique pour le badminton et des salles fort fréquentées par les gens du troisième âge, les adeptes de la danse sociale et de mille autres activités socio-culturelles du quartier Hochelaga-Maisonneuve. Les usagers n'ont cependant pas lieu de craindre la disparition du Centre. -- PHOTO RENÉ PICARD, La Presse

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-11-24

Pages P. 20

Select in Zotero zotero://select/library/items/QFNZ24BU

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

[Jean] "Doré a un beau condo", scandent des manifestants au congrès du RCM

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé La Presse Nouvelles générales, samedi 25 novembre 1989 485 mots, p. A3 [Jean] "Doré a un beau condo", scandent des manifestants au congrès du RCM Favreau, Mariane Né il y a 15 ans de la contestation des choix et des structures politiques à l'hôtel de ville de Montréal, le RCM n'échappe pas à son tour au mécontentement des contestataires. Hier soir, à l'ouverture de son congrès, une manifestation d'associations de locataires attendait les 400 délégués. «RCM au pouvoir, RCM pas de mémoire», «le maire Doré a un beau condo, mon logement c'est pas un château», ont scandé les manifestants. Organisée par le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), la manifestation visait à sensibiliser les membres du RCM en les incitant à faire pression sur le comité exécutif de la Ville pour qu'il prenne clairement parti en faveur des 124615 ménages de locataires en difficulté de la métropole. Le FRAPRU souhaite que le comité exécutif de la Ville endosse concrètement les recommandations de la commission de l'aménagement sur la politique d'habitation. Notamment, qu'on ne permette pas la transformation de logements en condominiums qui, à Montréal, chassent les locataires hors de chez-eux. Le comité exécutif proposait la conversion d'au plus un p. cent des logements par arrondissement. Rejoignant le thème du congrès du RCM, les groupes de locataires ont dit à leur façon «la ville que nous voulons». Après trois ans de pouvoir à l'hôtel de ville de Montréal, et à l'aube d'une année électorale, le Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM) veut faire le point sur ses réalisations et définir les forces qui lui permettront de relever les défis des années 90. Tels qu'identifiés par les dirigeants, ces défis portent principalement sur l'économie et l'emploi, le développement communautaire, l'environnement et les relations interculturelles. Quatre personnalités se sont adressées hier soir aux délégués pour mettre ces questions en perspectives. Il s'agit de Mme Nancy Neamtan, directrice de l'Institut de formation en développement économique, M. Michel Parazelli, du Regroupement des organismes communautaires (jeunesses) de Montréal, M. André Poirier, directeur général de la Fondation québécoise en environnement et M. Dominique de Pasquale, directeur des communications et des relations publiques à la Banque Nationale du Canada. Les discussions sur les centaines de propositions se font aujourd'hui, en atelier. Demain, l'assemblée plénière disposera des motions retenues en ateliers. C'est en fin de journée aujourd'hui qu'on célébrera le 15^e anniversaire de fondation du RCM. Fondé en mai 1974 par une coalition de syndicats et d'autres organismes, le parti faisait élire 18 de ses candidats aux élections de novembre 1974. Après avoir failli disparaître en 1978 (un seul conseiller élu), le RCM a effectué une remontée en 1982 pour enfin prendre le pouvoir avec 55 conseillers sur 58, en 1986. A la mairie, Jean Doré récoltait près de 70 p. cent des votes. Selon le président sortant du RCM, M. Jacques Desmarais, «cette nouvelle expérience du pouvoir a permis d'enrichir les orientations du parti. Indéniablement, les membres ont pris en compte ces nouvelles données et ont su les traduire dans les diverses propositions qui seront discutées au congrès». Dans son discours d'ouverture, le président du RCM, Jacques Desmarais, a invité le parti, y inclus le conseil des élus, à recourir à l'action politique. A ne pas craindre la mobilisation, le lobbying, les coalitions avec des groupes intéressés pour faire avancer des dossiers qui dépassent les compétences strictement municipales comme l'habitation, le développement économique et culturel, l'environnement. «Il faut développer systématiquement et consciemment ce volet de l'action politique avec l'ensemble des ressources intéressées par ces questions. C'est d'ailleurs ce qui fait l'originalité du RCM. «Cette action, il faut la faire comme parti, et cela comprend le conseil des élus. Sinon, nous ne réussissons pas à atteindre les objectifs qu'on présente à la population», estime M. Desmarais. Le président qui cédera la place à Thérèse Daviau à la fin du congrès, invite aussi le RCM à la fidélité à son passé et à ses «orientations

historiques envers les personnes et les groupes qui ont permis au parti de devenir ce qu'il est». Il décèle d'ailleurs, dans les nombreuses propositions du congrès, un renforcement des positions traditionnelles du parti.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-11-25
Pages P. A-3
Select in Zotero zotero://select/library/items/U8N5NBU7
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

Le CCM songe à lancer un parti politique de gauche au Québec: le Conseil central de Montréal réclame des états généraux sur la création d'emplois dans la région de Montréal

Type Article de journal
Auteur Paul Roy

Résumé La Presse Nouvelles générales, samedi 25 novembre 1989 459 mots, p. A16 Le CCM songe à lancer un parti politique de gauche au Québec: le Conseil central de Montréal réclame des états généraux sur la création d'emplois dans la région de Montréal Roy, Paul Le Conseil central de Montréal de la Confédération des syndicats nationaux, qui regroupe 75000 membres, travaillera au cours des prochaines semaines à la création d'une table permanente de concertation sur l'emploi dans la région de Montréal. Le président du CCM, Pierre Paquette, a qualifié «d'historique» la proposition en ce sens adoptée hier par le 26e congrès de l'organisme, le deuxième en importance à la CSN, après la Fédération des affaires sociales. «La concertation a été un sujet tabou, à la CSN, au cours des 10 dernières années», a indiqué hier M. Paquette, en conférence de presse. Celui-ci voudrait voir réunis autour de cette table sur l'emploi: les autres organisations syndicales, des représentants d'organismes communautaires, les corporations de développement économique communautaires - il y en a six à Montréal - la Chambre de commerce, le Bureau de commerce et les différents ministères et paliers de gouvernement intéressés à la question de l'emploi, notamment la Communauté urbaine de Montréal, la Conférence des maires de banlieue, la Ville de Montréal... L'organisme ainsi créé serait doté de budgets qui lui permettraient de promouvoir la création d'emplois de qualité pour la région et le relèvement du niveau d'employabilité des groupes qui éprouvent présentement des difficultés: les jeunes, les femmes, les travailleurs âgés, les immigrants ainsi que les citoyens de certains quartiers défavorisés. Cette table de concertation aurait également pour mandat de faire pression sur les gouvernement fédéral et provincial pour qu'ils mettent en place des politiques de plein emploi. Au cours des prochains jours, l'exécutif du Conseil central de Montréal approchera l'ensemble des groupes pressentis pour s'asseoir autour de cette table régionale. «Notre prochaine démarche consistera en l'organisation d'un colloque décisionnel qui déterminera les modalités et la forme de la concertation», a signalé M. Paquette. Selon celui-ci, un des principaux problèmes concernant l'emploi à Montréal: «On crée des emplois qu'occupent des banlieusards parce la main-d'oeuvre locale ne possède pas les caractéristiques nécessaires pour occuper ces emplois.» Projet Soligaz M. Paquette songe notamment au projet Soligaz qui, au cours des quatre ou cinq prochaines années créera jusqu'à 50000 emplois. «Nous voulons que des mesures soient prises pour qu'une partie de ces emplois soient créés à Montréal et qu'ils soient occupés, en partie au moins, par de la main-d'oeuvre locale.» Le congrès du CCM, qui prendra fin demain avec l'élection de l'exécutif -l'équipe en place se représente au complet - se penche sur plusieurs autres questions: pauvreté, logement, transport, immigration, dénatalité, etc. Plusieurs recommandations formulées en atelier seront soumises à l'approbation des 400 délégués, aujourd'hui et demain. M. Paquette a enfin rappelé hier que le CCM entend mettre sur pied ce «forum politique» qui pourrait éventuellement se transformer en parti politique de gauche sur la scène provinciale. «Nous avons amorcé des discussions avec des gens du RCM (Rassemblement des citoyens de Montréal) - y compris avec des dissidents - du NPD (Nouveau parti démocratique), et certains députés du PQ», a précisé M. Paquette. «Et nous avons constaté une grande réceptivité de leur part.» A l'image du Parti travailliste Ce forum politique, qui pourrait prendre modèle sur les «clubs politiques» ayant contribué à la naissance du Parti travailliste britannique, devrait voir le jour dès janvier prochain. Son premier grand événement aura lieu avant la fin-février. Enfin, au cours des prochains mois, le CCM entend suivre de près les actions du Mouvement pour une école moderne et ouverte (MÉMO) et de l'administration du maire de Montréal, Jean Doré, qu'il avait appuyé lors de l'élection municipale de 1986. «Nous allons présenter, vers le début de l'automne, un bilan serré de l'administration Doré», a indiqué M. Paquette.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-11-25
Pages P. A-16
Select in Zotero zotero://select/library/items/3LCGJND9

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

Le centre de traitement des déchets de la banlieue sera érigé à Montréal-Est

Type Article de journal

Auteur Marc Doré

Résumé La Presse Nouvelles générales, samedi 25 novembre 1989 510 mots, p. A1 Le centre de traitement des déchets de la banlieue sera érigé à Montréal-Est Doré, Marc C'est la ville de Montréal-Est qui héritera du complexe de plus de 250 millions\$ destiné au traitement des déchets des municipalités de la banlieue de la Communauté urbaine de Montréal. Le maire de cette municipalité de 3500 habitants a confirmé hier que la décision d'implanter ce centre multi-fonctionnel sera annoncée lundi par la Régie intermunicipale de gestion des déchets, au cours d'une conférence de presse. Les dirigeants de la Régie annonceront du même coup laquelle des six compagnies qui ont soumis des propositions en avril dernier sera retenue pour mener à terme l'installation du complexe. Les travaux de construction devraient débuter dès le printemps. Le centre doit entrer en opération au début de l'année 1993, après que les deux carrières actuellement utilisées pour faire de l'enfouissement sanitaire sur l'île, Miron à Montréal et Meloche à Kirkland, auront fermé leurs portes. Malgré l'importance de l'investissement et la possibilité de la création d'une centaine d'emplois dans l'est de l'île, le maire Yvon Labrosse n'était pas particulièrement enthousiaste hier. «Vous savez, il n'y a pas beaucoup de gens qui sont friands de ces industries-là», a dit le maire de Montréal-Est. Le complexe de traitement des déchets, qui comprendra un centre de tri des déchets récupérables, un incinérateur et un centre de compostage, occupera environ un million de pieds carrés dans le parc industriel de Montréal-Est, à l'intersection de l'autoroute Métropolitaine et du boulevard Marien. Montréal-Est procède actuellement à des travaux d'aménagement des infrastructures dans ce parc industriel d'environ cinq millions de pieds carrés. Il s'agit là d'une zone d'industrie lourde, les voisins immédiats du futur complexe de traitement des déchets, Union Carbide et Petro-Canada, faisant dans la pétrochimie. Selon le maire Labrosse, il n'y a pas d'habitations à proximité et il n'est pas question qu'on en permette la construction. Il y a donc peu de risques que d'éventuels voisins se plaignent des inconvénients que ne manquera pas de causer le passage d'un nombre élevé de camions venant déverser leur chargement de déchets. La Régie intermunicipale des déchets évalue à environ 650000 tonnes de déchets solides la «production» annuelle des 27 municipalités de la banlieue. Montréal, de son côté, en produit environ 900000 tonnes par année. Le plan de gestion des déchets en trois volets des villes de la banlieue de la CUM prévoit la collecte sélective de certains déchets (verre, papier, plastique) dans des bacs de plastique. Cette première étape débutera dans six municipalités de l'ouest de l'île (Baie-d'Urfé, Beaconsfield, Kirkland, Pointe-Claire, Dorval) et à Mont-Royal dès les premières semaines de 1990. Elles s'ajouteront à LaSalle, qui fait oeuvre de pionnier dans le domaine depuis quelques années. Les autres villes s'y mettront graduellement à compter du printemps, de façon que les 27 villes de la banlieue participent au programme d'ici 1993. Les déchets ainsi récupérés transiteront par un centre de tri où on procédera à un triage à la main et à un triage mécanique pour revente. Les déchets biologiques seront dirigés vers le centre de compostage et on utilisera le compost produit pour améliorer le sol dans les parcs des villes participantes ou pour revente, si la production est suffisamment importante. Les déchets qui peuvent brûler iront vers l'incinérateur, et la vapeur produite sera utilisée pour le chauffage et la production d'électricité. Tous les déchets qui ne sont pas récupérables seront enfouis dans des fosses tapissées de toiles synthétiques étanches. On y enterrera aussi les cendres provenant de l'incinération. Une fois pleines, les fosses seront refermées et scellées. La Ville de Montréal, qui dispose déjà d'un incinérateur pour ses propres besoins, fait bande à part dans ce dossier. Mais la responsable des questions de collecte des déchets au comité exécutif, Jacqueline Bordeleau, indiquait récemment que la Ville entendait adopter, d'ici à 1991, un plan directeur de gestion intégrée des déchets. Ce plan comprendrait l'aménagement d'un centre de tri et d'entreposage des déchets destinés au recyclage et l'implantation d'une usine de désencrage du papier-journal. Montréal a par ailleurs l'intention d'étendre rapidement à l'ensemble de sa population son projet expérimental de collecte sélective, pour le moment limité à quatre quartiers, et dont le succès, après six mois, dépasse les prévisions les plus optimistes.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-11-25

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/W6NRU2SP

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

L'exercice du pouvoir tempère les revendications des militants du RCM

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé La Presse Nouvelles générales, dimanche 26 novembre 1989 536 mots, p. A1 L'exercice du pouvoir tempère les revendications des militants du RCM Favreau, Mariane A en juger par les débats menés en atelier hier au congrès du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM), le parti municipal n'a pas perdu sa faculté d'envisager des solutions originales pour les Montréalais. Mais l'exercice du pouvoir à l'hôtel de ville, au cours des trois dernières années, tempère maintenant d'une dose de réalisme des projets venus des militants de la base. Par exemple, le projet central du parti, la décentralisation dans des conseils d'arrondissement décisionnels de certaines activités jusqu'ici dévolues au conseil municipal, ne vise en rien la «balkanisation» de la ville de Montréal. C'est ce qu'ont tenu à préciser des conseillers municipaux présents dans l'atelier consacré à la démocratie à l'université de Mont réal. «Ça fait 15 ans qu'on parle de cette décentralisation, a dit le conseiller Michel Lemay. Mais il n'est pas question de création d'hôtels de ville locaux. Il y a déjà trop de 28 villes dans l'île, on n'en veut pas 50 de plus.» Et Robert Perreault, vice-président du comité exécutif de la Ville, d'abon der dans le même sens. En fait, si l'assemblée plénière d'aujourd'hui entérine les recommandations de l'atelier, les conseils d'arrondissement deviendraient décisionnels dans les domaines qui sont déjà les leurs, au début d'un deuxième mandat du RCM. Ils se verraient progressivement confier d'autres champs de gestion administrative sur des ser vi ces déconcentrés, et disposeraient d'un budget en conséquence. Mais ce processus serait piloté par une commission spéciale du conseil et s'accompagnerait d'une consultation continue des citoyens. Il serait donc possible au conseil d'arrondissement d'aménager selon les besoins du quartier, une partie des priorités et des budgets retenus par le conseil municipal. Dès le prochain mandat, le RCM devra par ailleurs effectuer une décentralisation des services municipaux qui touchent de plus près à la vie quotidienne des citoyens. Les fonctions ainsi décentralisées seront regroupées dans chaque division territoriale et les services directs à la population seront regroupés dans des «maisons d'arrondissement». Autre innovation dont le vice-président du comité exécutif est très heureux: le pouvoir «d'initiative législative» pour les citoyens. Si un p. cent des électeurs demandent, par pétition, d'étudier et de disposer d'un projet de règlement, le conseil municipal doit s'y soumettre, propose-t-on. Robert Perreault estime que les citoyens peuvent ainsi forcer le conseil à étudier un sujet qu'il ne souhaitait peut-être pas aborder. C'est une façon nouvelle d'introduire quelque chose. C'est également par cette procédure assez lourde que les citoyens pourraient réclamer la tenue d'un référendum, estime-t-on. Incidemment, M. Perreault assure qu'à la suite d'une étude fouillée, l'administration municipale a découvert que la Ville de Montréal a toujours le pouvoir de tenir ces référendums sur toute question de sa compétence, contrairement à ce qu'on croyait jusqu'ici. Mais les référendums (décisionnels par essence) sont loin de faire l'unanimité au RCM. Certains y craignent le triomphe des forces conservatrices et lui préfèrent les débats éclairés. Pas surprenant donc que l'atelier n'ait pas retenu la proposition d'un référendum sur la fluoration de l'eau. D'autre part, un autre atelier accepte l'idée de sanctions pour les membres qui contreviennent aux statuts du parti. L'initiative d'une telle sanction doit provenir de l'association locale à laquelle le membre appartient. On a clairement indiqué qu'un conseiller municipal, qui quitte le caucus des élus, cesse d'être membre du parti. On évitera ainsi, à l'avenir, les imbroglios vécus à la suite de la démission de quatre conseillers RCM du caucus, l'an dernier. Trois ont depuis quitté le parti, mais M. Sam Boskey en est toujours membre. Selon le président du parti, Jacques Desmarais, il ne sera sans doute pas touché rétroactivement par cette mesure. Tout indique par ailleurs qu'on éliminera, à partir du 1er janvier, la taxe d'amusement exigée des organismes sans but lucratif quand ils organisent des activités visant une levée de fonds. De même, on étudiera la possibilité d'éliminer cette taxe d'amusement pour certaines entreprises culturelles, et de la réaffecter dans le secteur du cinéma. Les 400 délégués réunis depuis vendredi soir se sont également penchés sur la fiscalité, l'environnement, le développement économique, etc. Toutes les propositions retenues devront franchir le barrage de l'assemblée plénière, aujourd'hui, avant d'être intégrées au programme du parti.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-11-26

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/KZMYBIV5

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

[Un poste est crée aux] relations gouvernementales [dans le cabinet du maire Jean Doré]

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé La Presse Sciences et techniques, dimanche 26 novembre 1989 85 mots, p. B5 Montréalités [Un poste est créé aux] relations gouvernementales [dans le cabinet du maire Jean Doré] Favreau, Mariane Le cabinet du maire Doré comprend désormais un nouveau poste, celui de responsable des relations gouvernementales ou plus exactement des dossiers municipaux qui ont un rapport avec les gouvernements fédéral et provincial. C'est M. Jean-Luc Moisan qui en est chargé, à titre d'adjoint au chef du cabinet, M. Jean-Robert Choquet. Il y aurait ainsi une centaine de dossiers ouverts qui cheminent actuellement dans divers cabinets ministériels. Il s'agit, notamment, de transport, de développement économique, d'aide sociale ou d'affaires culturelles, pour ce qui est du gouvernement québécois. Ou au fédéral, de dossiers touchant l'habitation, l'environnement ou des questions concernant la région de Montréal.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-11-26

Pages P. B-5

Select in Zotero zotero://select/library/items/45Q3ILCG

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

Doctorat [de l'Université Lumière de Lyon] au maire [Jean] Doré

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé La Presse Sciences et techniques, dimanche 26 novembre 1989 107 mots, p. B5 Montréalités Doctorat [de l'Université Lumière de Lyon] au maire [Jean] Doré Favreau, Mariane Le maire Jean Doré participera prochainement aux troisièmes Entretiens du Centre Jacques-Cartier, à Lyon. Il s'agit probablement de la plus importante conférence de scientifiques de langue française au monde. Le Québec (qui était l'hôte des entretiens l'an dernier) y délègue plus de 150 personnalités, oeuvrant dans tous les secteurs depuis les arts et le sport jusqu'à la biologie et la physique nucléaire. Le maire Doré en profitera pour signer un protocole de coopération et d'échanges avec la municipalité de Lyon, donnant ainsi suite à un pacte d'amitié liant, depuis 1979, la métropole du Québec et celle des Rhône-Alpes. Le maire recevra un doctorat honoris causa de l'Université Lumière de Lyon. Il en sera de même pour l'écrivain Antonine Maillet qui sera honorée par l'Université Jean-Moulin, de Lyon, et pour le professeur Pierre Carreau, de l'École Polytechnique, qu'honorera l'Université Joseph-Fourier, de Grenoble.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-11-26

Pages P. B-5

Select in Zotero zotero://select/library/items/9NSNKF3F

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

Pierre F. Côté tranche: il y aura 50 districts électoraux aux élections de 1990

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé La Presse Sciences et techniques, dimanche 26 novembre 1989 281 mots, p. B5 Montréalités Pierre F. Côté tranche: il y aura 50 districts électoraux aux élections de 1990 Favreau, Mariane C'est définitif: Le directeur général des élections au Québec, M. Pierre F. Côté, ne modifie pas la décision de la Commission de la représentation électorale portant à 50 le nombre de districts électoraux à Montréal. Donc, à 50 aussi, le nombre des conseillers municipaux à élire aux élections de 1990. M. Côté a expliqué récemment, dans une lettre au maire Doré, les raisons qui ont amené la commission à opter pour 50 districts plutôt que les 48 proposés par l'administration. Ce faisant, deux autres districts disparaîtront, celui de Ville-Marie (représenté par John Gardiner) et un district de Pointe-aux-Trembles, celui de la Rousselière (représenté par Ghislaine Boisvert), mais trois autres sont rétablis par rapport à la carte proposée par l'administration municipale. Cette carte de l'administration avait déjà le grand avantage de réduire de dix le nombre de districts et de conseillers municipaux; la carte finale sanctionnée par le directeur des élections réduit à huit cette diminution. M. Côté

explique sa décision par les points de vue exprimés lors des audiences publiques. De plus, les décisions de la commission «assurent un meilleur équilibre numérique de la représentation des électeurs, indique-t-il, ainsi qu'une représentation plus équitable selon la loi». Pour améliorer l'équilibre numérique, poursuit-il, les recommandations de la commission ont entraîné un chevauchement des limites de trois arrondissements: Plateau Mont-Royal-Centre-sud, Centre et Sud-ouest. «Les arrondissements proviennent d'un découpage administratif fait dans une perspective autre qu'électorale par lequel la commission n'est pas liée en vertu de la loi», écrit-il, même si elle s'est efforcée de les respecter dans la mesure du possible. Il avertit que la carte électorale aurait, de toute façon, bien du mal à suivre les limites des arrondissements au fil des ans. «Les districts électoraux sont des divisions territoriales qui doivent être régulièrement modifiées pour correspondre, selon les exigences de la loi, au fait que la répartition géographique des électeurs est continuellement changeante.» Avec ce remaniement des districts, la commission de toponymie devra sans doute «baptiser» certains districts, donc faire des recommandations de noms au comité exécutif de la ville. En profitera-t-elle pour donner un nom plus intéressant (et plus conforme à la langue française) au district de Parc Extension? Les suggestions ne manqueraient pas, puisées à même l'histoire de Montréal.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-11-26

Pages P. B-5

Select in Zotero <zotero://select/library/items/GDTKENIV>

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

[Jean] Doré juge le RCM bien équipé pour affronter l'électorat

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé La Presse Nouvelles générales, lundi 27 novembre 1989 463 mots, p. A3 [Jean] Doré juge le RCM bien équipé pour affronter l'électorat Favreau, Mariane «Notre projet politique est extrêmement ambitieux, c'est le travail de toute une génération», assurait hier le maire Jean Doré à l'issue du congrès du RCM. «Entre faire de Montréal une grande ville internationale sans âme ou une ville provinciale sans envergure, nous avons pris le parti du développement sans perdant. Nous voulons développer Montréal sans laisser pour compte une partie de la population.» A l'appui de ses dires, de nouveaux articles du programme du RCM, adoptés hier, traitent du développement communautaire, de l'environnement, du développement économique, des communautés culturelles dans une perspective d'appui à l'initiative locale et de soutien aux plus faibles. A moins d'un an des prochaines élections municipales, le maire Doré trouve son parti bien équipé pour se présenter à l'électorat, contrairement à ses rivaux. «Nous n'aurons pas à nous improviser des brunchs, ou à réunir des opportunistes sur les idées à la mode. Nous avons brassé des idées années après années et notre parti a réussi à démontrer sa vitalité intellectuelle», assurait-il aux congressistes. Mais il les invite aussi à la vigilance en rappelant qu'un tiers des électeurs n'avaient pas voté pour le RCM en 1986. M. Doré se dit fier de constater comment le RCM a bien vieilli depuis 15 ans, effectuant sans trop de heurts la transition entre l'opposition et le pouvoir. Il estime aussi que le congrès a démontré que le parti est capable de se renouveler, de s'ajuster aux nouveaux défis «sans perdre jamais de vue ses idéaux». C'est le cas des conseils d'arrondissement décisionnels prévus dans le prochain mandat d'une administration RCM. De son côté, la nouvelle présidente du parti, Thérèse Daviau, conseillère municipale du district de Saint-Jean-Baptiste, déclarait: «Nous avons appris à vivre tous ensemble notre réussite. Ce qui nous a permis d'ouvrir de nouveaux dossiers, de faire face à de nouveaux défis.» Un défi que le RCM n'aura cependant pas relevé au cours de son congrès, c'est de disposer des 200 propositions étudiées en atelier. Plusieurs devront être soumises à un conseil général spécial au début de l'an prochain. Mais toutes les propositions retenues viennent enrichir le programme politique du RCM. Si elles n'en modifient pas l'esprit, elles ajustent les positions du parti en fonction de nouvelles étapes à franchir, ou de nouvelles questions qui se posent à l'administration. Le chapitre sur le développement culturel laisse croire que la municipalité rivalisera désormais avec le ministère des Affaires culturelles par «une politique de soutien à la création, à la production, à la diffusion et à la promotion culturelle». C'est d'ailleurs déjà commencé puisque Mme Kathleen Verdon, responsable des ces questions au comité exécutif de la ville, annonçait vendredi la création d'un fonds d'investissement de 25 millions\$ en appui à l'entreprise privée, pour la construction et la rénovation d'équipements culturels dans la ville. De plus, le congrès demande à l'administration d'étudier la possibilité d'exempter de la taxe d'amusement les productions culturelles montréalaises. Ou bien de voir à réinvestir les sommes perçues par cette taxe au soutien des entreprises culturelles. D'examiner aussi la redistribution de la taxe d'amusement perçues dans les salles de cinéma à l'intérieur de l'industrie cinématographique montréalaise. En matière de fiscalité, le programme du RCM préconise de faire modifier le système actuel pour redistribuer une partie de l'impôt sur le revenu au niveau municipal. Cela, pour rendre le système fiscal municipal le moins

régressif possible. On demande aussi des taux variables de taxes foncières. Enfin, le congrès n'a pas retenu l'idée de sanctions pour les membres du parti qui contreviennent à ses statuts. Ni l'exclusion du parti pour un conseiller municipal qui quitte le caucus des élus. Il aurait fallu les deux tiers des votes pour les adopter, mais le congrès ne les a votées qu'à raison de 62 p. cent.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-11-27
Pages P. A-3
Select in Zotero zotero://select/library/items/Z2CBI453
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

La grande région de Montréal est représentée par la moitié des ministres du gouvernement

Type Article de journal
Auteur André Pépin
Résumé La Presse Informations nationales, lundi 27 novembre 1989 595 mots, p. B1 La grande région de Montréal est représentée par la moitié des ministres du gouvernement Pépin, André QUÉBEC -- Avec le tiers de la population du Québec, soit quelque deux millions d'habitants, la grande région de Montréal est représentée à l'Assemblée nationale par la moitié des membres du gouvernement Bourassa. Cette région qui commande les pièces législatives les plus consistantes est en effet représentée par le premier ministre, la vice-première ministre, une brochette de ministres séniors, les ténors de l'opposition et même par ce nouveau phénomène politique qu'est l'opposition anglophone, le Parti Égalité. La moitié du gouvernement est composée de ministres élus dans la région de Montréal. Le chef de l'opposition, Jacques Parizeau, est député de L'Assomption, aussi dans la région métropolitaine. Cette très forte représentation ne donne cependant pas l'assurance aux Montréalais que la première partie de la session législative qui débute demain fera sensiblement avancer les dossiers régionaux. Les dossiers politiques majeurs qui touchent la vie quotidienne des Montréalais ont jusqu'à maintenant fait l'objet de négociations directes entre le maire Jean Doré et le premier ministre Bourassa. Très fréquemment, le maire de Montréal s'entretient avec le premier ministre. Au cours de la dernière campagne électorale, les libéraux ont promis de mettre sur pied un comité ministériel, c'est-à-dire un groupe de ministres qui s'occuperaient exclusivement des dossiers sociaux et économiques de la région. Il est trop tôt pour juger du sérieux de cet engagement. On sait cependant qu'un proche collaborateur du premier ministre, Ronald Poupard, vient d'être nommé secrétaire associé au conseil exécutif pour travailler à ce projet. Le seul ministre sénior qui a directement à voir aux affaires montréalaises et qui ne vient pas de la région est celui de la Santé et des Services sociaux, Marc-Yvan Côté. A la suite des engagements de l'ex-ministre Thérèse Lavoie-Roux et du fameux rapport Rochon sur la réorganisation des services de santé, M. Côté doit engager le processus de révision, alors que l'engorgement des salles d'urgence n'est pas réglé. Tout le phénomène de la pauvreté grandissante, des îlots de misère qui grandissent dans l'est et le sud-ouest de Montréal, n'est pas surmonté non plus. On l'a revu la semaine dernière, le problème des sans-abri n'est pas non plus surmonté à Montréal. Ce genre de difficultés propres aux métropoles posent des défis au gouvernement Bourassa. Néanmoins, les ressources humaines sont impressionnantes. Les ministères importants sont détenus par des gens de Montréal. Voici quelques exemples: le premier ministre Bourassa peut s'entretenir personnellement, ou par l'entremise de ses collaborateurs, avec les dirigeants de Montréal; la vice-première ministre, députée de Laval, Lise Bacon, est également ministre de l'Énergie et responsable du bon fonctionnement d'Hydro-Québec, particulièrement du service à la clientèle métropolitaine; le président du Conseil du trésor, Daniel Johnson, est également ministre responsable de la région de Montréal; le ministre de l'Éducation, Claude Ryan, est aussi responsable de l'application de la Charte de la langue française. En plus de voir à la réforme scolaire, c'est lui qui affrontera les éventuels tirs de l'opposition anglophone; dans cette région aux prises avec des fermetures d'usines nombreuses, le nouveau ministre de l'Industrie et du Commerce, Gérald Tremblay, peut jouer un rôle déterminant. Il représente Outremont; André Bourbeau est également en mesure de saisir l'importance, comme ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, d'apporter une contribution tangible aux Montréalais, s'il complète ses réformes de la formation professionnelle et de l'aide sociale; Montréal est aussi représentée par Liza Hébert, ministre des Communications, Norm Cherry, aux Communautés culturelles et Violette Trépanier, à la Condition féminine, autant de ministères au coeur des préoccupations montréalaises; l'important ministère des Transports et de la Sécurité publique est sous la responsabilité de Sam Elkas, un nouveau venu qui a oeuvré au sein de la CUM et qui n'hésite pas à remettre en question d'anciennes décisions gouvernementales; l'opposition est aussi intéressante pour la région. En plus du chef, Jacques Parizeau, on note la présence des Pauline Marois, susceptible de talonner André Bourbeau, de Louise Harel, qui prend partie pour les démunis, et de Michel Bourdon, responsable de surveiller l'intégrité du gouvernement. M. Bourdon devra toutefois s'attendre à ce que le gouvernement tente de le discréditer, lui rappelant les grèves illégales de la CSN au temps

où il oeuvrait à cette centrale. Le gouvernement sera donc plus étroitement surveillé, ces prochains mois, notamment à cause des rôles que joueront les nouveaux ministres et le comité ministériel de la région de Montréal. Mais il pourrait aussi profiter de la conjoncture nouvelle créée par l'arrivée de quatre députés anglophones d'un tiers parti. Cette situation pourrait permettre au gouvernement Bourassa de faire oublier qu'il n'y a pas d'argent dans les coffres pour une véritable réforme des soins de santé; pas plus que pour réaliser un plan de transport de \$2 milliards; ou pour attirer des investissements dans les sous-régions plus pauvres de la métropole.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-11-27

Pages P. B-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/SI9S9Z9P

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

Beaucoup d'enthousiasme au dernier brunch du "nouveau" Parti civique

Type Article de journal

Auteur Marc Doré

Résumé La Presse Nouvelles générales, lundi 27 novembre 1989 475 mots, p. A3 Beaucoup d'enthousiasme au dernier brunch du "nouveau" Parti civique Doré, Marc Manifestement ragaillardis par l'ampleur de la réunion politique qu'ils tenaient hier, les dirigeants du Parti civique de Montréal ont réitéré avec fermeté leur refus d'un rapprochement avec le Parti municipal. «Ils sont quatre, nous avons 4000 membres: il n'est pas question de fusionner avec eux» a tranché avec impatience Nicole Gagnon-Larocque, membre du comité de direction du PCM. «Les portes du Parti civique restent ouvertes, a dit de son côté le président Jean Lapostolle, s'ils veulent venir ils sont les bienvenus.» L'union de l'opposition ne semble plus aussi indispensable pour les dirigeants du PCM qui jugent «accidentelle» l'élection d'un conseiller du Parti municipal dans Parc-Extension. «Les analystes ont dit, avec justesse, que c'est une élection partielle où les lignes de partis ont été moins importantes que les personnalités des candidats», a expliqué Mme Gagnon-Larocque. Les départs successifs, il y a deux semaines, des conseillers Nick Auf der Maur et Serge Sauvageau, n'a donc pas l'air d'avoir ébranlé le Parti civique autant qu'on aurait pu le croire, même si l'ancien parti de Jean Drapeau n'a plus de représentant au conseil municipal. Plus de 500 personnes étaient réunies hier au centre Paul-Sauvé pour le quatrième et dernier d'une série de brunches dominicaux qui auront attiré environ 1500 personnes en un mois et demi. Hier, le «nouveau» Parti civique a dévoilé son emblème, le bélier, choisi pour ses qualités de «force, courage et ténacité» et aussi, rappel historique, parce que cet impétueux ovin a présidé aux premiers pas du parti de Jean Drapeau. Plus significatif, les militants ont vu défiler devant eux 40 «bâtisseurs» du nouveau Parti civique, hommes et femmes de tous âges et d'origines ethniques diverses parmi lesquels, sans doute, le parti recrutera une bonne part de ses candidats aux prochaines élections. Les observateurs ont remarqué la présence d'un nombre important de jeunes, concrétisée par la création d'une commission jeunesse, qui a été annoncée hier. Dans un premier temps, «les 40», qui font partie de la commission politique, devront préparer, dans leurs milieux respectifs, une réflexion sur les enjeux de la prochaine campagne électorale. La synthèse de ces points de vue servira à la préparation du programme politique du parti, qui sera soumis au vote des membres lors du congrès de mars prochain, où sera également choisi le leader du parti et futur candidat à la mairie contre Jean Doré. L'agitation des dernières semaines n'a pas modifié le calendrier qu'avait établi la direction du parti et c'est en mars comme prévu, a répété l'organisateur des brunches, Jean Izzi, qu'on choisira le chef. «Nous croyons qu'avant un leader, il nous faut une base solide, un programme, a-t-il répété. De toute façon, il restera alors huit mois avant les élections et c'est bien suffisant pour mener une campagne électorale.» Pour pallier à son absence au conseil municipal, le Parti civique compte sur un «cabinet d'opposition» qui surveillera chaque secteur d'activités de l'administration municipale et profitera de la période des questions avant les assemblées du conseil pour interroger l'administration Doré-Fainstat. Du côté financier, la situation du Parti civique ne s'annonce pas aussi mal que le laissait présager le départ de ses deux conseillers. «Nos avocats nous ont dit que nous aurons un budget, puisque nous sommes le parti de l'opposition officielle à cause des résultats du vote de 1986», a déclaré M. Lapostolle. Une partie du budget alloué aux partis politiques est liée aux conseillers et les porte-parole du Parti civique ont suggéré hier que la charte de la Ville soit modifiée pour éviter le «chantage» que peuvent exercer certains conseillers sur leur parti. Le bélier constitue le nouvel emblème du Parti civique de Montréal.

URL URL

Date 1989-11-27

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/EE6N5GKK

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

Montréal promet de construire 50000 logement sociaux d'ici l'an 2000

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé La Presse Nouvelles générales, mardi 28 novembre 1989 464 mots, p. A3 Montréal promet de construire 50000 logement sociaux d'ici l'an 2000 Favreau, Mariane C'est véritablement le logement social qui obtient la part du lion dans la politique d'habitation que se donne l'administration Doré. Hier, M. John Gardiner annonçait l'intention de l'administration de construire 50000 logements sociaux d'ici l'an 2000. C'est 10000 de plus que les premières intentions de la ville exprimées dans son projet Habiter Montréal. Par logements sociaux, il entend aussi bien les HLM construits avec les fonds de Québec que les logements possédés et gérés par des organismes sans buts lucratifs et par des coopératives. Actuellement, il se construit 2500 de ces logements par an. Pour atteindre son objectif, l'administration devra doubler ses efforts à 5000 logements par an. «C'est ambitieux, convient M. John Gardiner, responsable des questions d'habitation au comité exécutif. Mais les groupes concernés sont prêts à collaborer. Nous pourrions y arriver avec l'aide du milieu et des gouvernements, et surtout grâce à leur compréhension des besoins spécifiques de la ville de Montréal.» Par ailleurs, la ville de Montréal maintient l'interdiction de transformer des logements locatifs en copropriétés. Ce sont les deux mesures fermes qu'annonçait hier M. John Gardiner, au nom du comité exécutif de la ville, dans le domaine de l'habitation. Mais l'administration Doré entend aussi favoriser l'accession à la propriété par un crédit d'impôt foncier à l'achat d'un premier logement neuf. Les modalités n'en sont cependant pas encore articulées, notamment quant aux règles d'admissibilité. Ces mesures découlent du projet de politique sur l'habitation qui a fait l'objet de consultations publiques au printemps. Le comité exécutif a largement tenu compte du rapport de la commission de l'aménagement qui a tenu ces audiences. L'administration proposait plutôt la possibilité de convertir 1 p. cent du stock locatif dans chacun des arrondissements, avec des mesures strictes pour éviter l'éviction des locataires. La commission ne les a pas jugées suffisamment étanches. Le comité exécutif poursuivra toutefois ses études pour voir s'il y a moyen de déroger à cette interdiction tout en assurant la protection des locataires. Ces hypothèses seraient soumises à la consultation. Quant à l'accession à la propriété individuelle, M. Gardiner promet que les prix maximum admissibles au crédit d'impôt seront rajustés selon le marché, et seront différents selon les quartiers. Il souhaite que le gouvernement provincial amende son programme d'accession à la propriété (prêt de 7000\$ sans intérêt) en haussant le prix maximum d'une propriété admissible. Il est de 100000\$ à Montréal, ce qui ne serait pas réaliste, selon M. Gardiner, les maisons neuves y coûtant plus cher qu'en banlieue. Dernier recours Dernier recours, le centre pour itinérants, est là pour rester, ont répété hier, à l'assemblée du conseil municipal, le maire et Mme Léa Cousineau. Mais comme centre de référence, a bien dit le maire. On en améliorera même les services et l'on fait pression auprès du gouvernement pour qu'il ajoute de nouvelles ressources pour les cas qui ne relèvent pas d'un simple centre de référence. Toutefois, en réponse à une question du conseiller Serge Sauvageau, Mme Cousineau convient que l'équilibre est fragile entre la capacité d'accueil du milieu et l'intolérance que peut susciter la présence d'un grand nombre de clochards (plusieurs malades ou drogués) dans un périmètre donné. «La situation est préoccupante, mais Dernier recours n'est pas responsable des problèmes, elle n'en est pas la cause, mais la réponse, a-t-elle assuré. Ce n'est pas un centre de référence, ni un centre d'hébergement qui peut aider les toxicomanes ou les malades mentaux.» Selon elle, les clochards étaient déjà au centre-ville avant l'installation de Dernier Recours. Il n'est pas question de déplacer le centre, mais plutôt de voir «comment on peut gérer la concentration des clochards au centre-ville».

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-11-28

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/AM4XC3RQ

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

Une compagnie du New Jersey s'occupera du traitement des déchets de banlieues

Type Article de journal

Auteur Marie-France Léger

Résumé La Presse Nouvelles générales, mardi 28 novembre 1989 488 mots, p. A3 Une compagnie du New Jersey s'occupera du traitement des déchets de banlieues Léger, Marie-France C'est la compagnie Foster Wheeler, dont le siège social est à Clinton, dans le New Jersey, qui a obtenu l'aval de la Régie intermunicipale des déchets pour devenir le promoteur du complexe de traitement des déchets des 27 municipalités de banlieue de la Communauté urbaine de Montréal. La Régie a préféré le projet de Foster Wheeler à ses cinq autres concurrents car il lui paraissait le plus intéressant sur le plan du recyclage, un des aspects les plus importants dans la politique de gestion intégrée des déchets de la Régie. L'usine de 270 millions\$ sera complétée au printemps 1993 dans le parc industriel de Montréal-Est, sur un terrain de un million de pieds carrés à l'intersection du boulevard Marien et de l'autoroute Métropolitaine, et pourra traiter les 650000 tonnes de déchets domestiques produites annuellement par les 850000 habitants de ces municipalités. Le contrat, qui devrait être signé avant la fin décembre, s'étalera sur une période de 20 ans. Les coûts liés au traitement des déchets, évalués par Foster Wheeler, sont de 50\$ la tonne pour 1993. Ils se situent entre 100\$ et 150\$ la tonne en 2012. Ce sont les coûts les plus bas proposés par les compagnies intéressées. Le projet américain, choisi unanimement par les membres de la Régie, comprend la construction d'un centre de tri pour les matières recyclables (incluant un centre de compostage pour les déchets verts) et la construction d'un incinérateur à vapeur qui servira à produire de l'électricité. Près de 20 p. cent des 650000 tonnes de déchets annuels vont être recyclés. Le reste passera à l'incinérateur, qui sera construit selon les normes environnementales plus sévères de la Californie. Foster Wheeler a détrôné des firmes québécoises comme Lavalin, Désourdy et Dynamis mais le président de la Régie, Michel Leduc, a tenu à préciser que le contenu québécois pourrait s'élever à 70 p.cent. L'associé québécois de Foster, les Constructions de Saint-Laurent, prendront une part active à l'implantation de cette usine, rendue nécessaire par la fermeture des carrières Miron de Montréal et Méloche de Kirkland en 1993. C'est la première fois que la compagnie Foster Wheeler construit une usine de recyclage de déchets domestiques au Canada. L'usine de Chapleau, en Ontario, sert au traitement des déchets de bois. Mais Foster Wheeler possède plusieurs installations de recyclage de déchets aux États-Unis, notamment à Commerce, en Californie, et à Charlottetown, en Caroline du Sud. Aux bureaux montréalais de Foster Wheeler, on démentait hier la rumeur selon laquelle des poursuites auraient été intentées contre l'usine de Commerce concernant des taux trop élevés d'émanation nocives provenant des incinérateurs. Tout au plus on indiquait que cette usine n'avait pas encore obtenu de permis officiel depuis son ouverture, il y a deux ans, à cause d'un détail technique. «Dans le monde, nous sommes ceux qui détenons les plus bas taux de rejet dans les airs d'émanation des incinérateurs», déclarait à La Presse John Shortsleeves, de Foster Wheeler. Quant au site de Montréal-Est, les porte-paroles de la Régie ont expliqué qu'il s'était imposé de lui-même puisque plusieurs des compagnies intéressées l'avaient proposé, dont Foster Wheeler. La Régie estime que près de 150 emplois seront créés pour l'exploitation des installations. «Ce n'est pas nécessairement des emplois de haute technologie. C'est très utile pour nous parce que les 23000 chômeurs qu'il y a dans l'Est, ce ne sont pas des ingénieurs», a lancé le maire de Montréal-Est Yvon Labrosse. La Régie a mené un sondage auprès de la population du quartier. Il ressort de cette consultation que 43 p. cent des personnes interrogées sont en faveur de la méthode par incinération contre 46 p. cent pour la méthode par compostage. La Régie va mener sous peu une consultation publique plus large. De son côté, la Ville de Montréal entend inciter le gouvernement du Québec et l'entreprise privée à investir dans le recyclage. Montréal a déjà commencé à implanter progressivement avec succès la collective sélective des déchets dans trois secteurs de la ville.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-11-28

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/FEHH3ARJ

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

Hausse moyenne du compte de taxes de 1,9% à Montréal

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé La Presse Nouvelles générales, mercredi 29 novembre 1989 488 mots, p. A1 Hausse moyenne du compte de taxes de 1,9% à Montréal Favreau, Mariane En dépit d'une diminution du taux de la taxe foncière de 8 du 100\$ d'évaluation qui profitera à 62000 contribuables montréalais, la majorité des 176000 contribuables subiront tout de même une hausse de leur compte de taxes. Elle sera en moyenne de 1,9 p. cent dans le secteur résidentiel et de 2,8 p. cent dans le secteur commercial et industriel. Cette augmentation moyenne est la plus faible depuis que le RCM est au pouvoir. Le propriétaire d'une maison unifamiliale évaluée à 99500\$ en 1989 payait 2139\$ de taxe foncière à la Ville de Montréal, soit 2,15\$ du 100\$ d'évaluation. En 1990, sa propriété est évaluée à

105200\$ mais le taux de taxe foncière sera abaissé à 2,07\$, pour une facture de 2176\$. Une légère différence de 37\$ sur l'an dernier. Autre exemple: un duplex évalué à 112500\$ en 1989 a une valeur imposable de 118800\$ en 1990. Sa taxe foncière passe de 2419\$ à 2459\$. Une différence de 40\$. Un triplex qui a une valeur imposable de 218500\$ en 1990 (205600\$ en 1989) entraînera un compte de taxe foncière de 4523\$ contre 4420\$ en 1989. Un écart de 103\$. C'est une hausse moyenne de l'évaluation foncière des immeubles de 6,5 p. cent qui permet ainsi de réduire le taux de la taxe foncière de 3,7 p. cent, ou de 8 par 100\$ d'évaluation. Le taux passe donc de 2,15\$ à 2,07\$. Pour 75000 contribuables, la hausse du compte est de 5 p. cent et moins. Elle sera de plus de 5 p. cent (et jusqu'à 15 p. cent maximum) pour 39000 autres contribuables. La hausse moyenne du compte de taxes dans le secteur résidentiel est de 1,9 p. cent. «En quatre ans, a dit M. Michael Fainstat, le président du comité exécutif de la Ville, le taux de la taxe foncière est passé de 2,62\$ à 2,07\$, soit une diminution de près de 21 p. cent.» Ce taux a cependant baissé dans une proportion beaucoup moindre que la hausse de l'évaluation foncière qui, au cours de ces quatre ans, a été de 44 p. cent. L'accroissement des recettes fiscales et des autres revenus permet à la Ville d'augmenter son budget de dépenses de 80 millions\$, ou 5,2 p. cent, par rapport à 1989. Ce budget rendu public hier s'établit à 1,653 milliard\$. C'est essentiellement l'accroissement du nombre d'employés municipaux (428 de plus) et du volume de services offerts à la population qui entraîne ces dépenses supplémentaires. «Il s'agit là de notre quatrième et meilleur budget, assure le maire Jean Doré, et ce n'est pas parce que c'est une année électorale! Il est le résultat de quatre années de choix de fond faits par notre administration. Il reflète la croissance de Montréal et tient davantage compte de la capacité de payer des Montréalais.» Commerces et industries Dans le secteur commercial et industriel, la croissance moyenne du compte de taxe foncière est de 2,8 p. cent. Mais le taux de la taxe d'affaires (sur la valeur locative) passe de 13,04 p. cent à 12 p. cent, entraînant une baisse de la facture pour plus de la moitié des entreprises montréalaises. Le président de la Chambre de commerce de Montréal, M. Jacques Ménard, s'en déclare heureux pour le milieu des affaires. Et d'une façon générale, il applaudit au budget de l'administration Doré-Fainstat même s'il aurait souhaité un ajout plus important de fonds pour le développement économique. Même si le budget de la Cidem augmente de près de 18 p. cent, constate M. Ménard, il passe simplement de 9,9 à 11,7 millions\$. «Nous aurions aimé une augmentation encore plus élevée, car les besoins sont importants. Surtout à la lumière de la réaffectation des surplus.» Au plan fiscal, il se dit agréablement surpris de la gestion des fonds. D'une part, parce qu'on a réussi à abaisser le fardeau de la dette sur l'ensemble des dépenses, à réduire sa dépendance à l'égard des emprunts en devises étrangères, et surtout à abaisser légèrement la taxe d'affaires. «C'est bon pour la compétitivité de Montréal.» Le porte-parole officiel de l'opposition, le conseiller Nick Auf der Maur, compte étudier le budget avec les autres responsables du Parti municipal avant de réagir. Mais il rappelle que l'administration Doré a dépensé 100000\$ de plus que l'inflation depuis son arrivée à l'hôtel de ville, soit une augmentation de dépenses de 31 p. cent. Il constate également qu'en embauchant des centaines de nouveaux employés, l'administration renverse le «pattern» établi par l'administration Drapeau-Lamarre. «La population de Montréal n'augmente pas. Pourquoi augmenter le nombre de fonctionnaires municipaux?»

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-11-29

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/3K6FZQLN

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

Le maire Jean Doré en mission officielle à Lyon

Type Article de journal

Résumé La Presse Nouvelles générales, jeudi 30 novembre 1989 164 mots, p. A9 Le maire Jean Doré en mission officielle à Lyon Le maire de Montréal, M. Jean Doré, effectuera une mission officielle à Lyon, la semaine prochaine, à l'invitation du Centre Jacques-Cartier qui y tiendra ses troisièmes Entretiens. Les Entretiens sont l'occasion, pour près de 200 chercheurs universitaires et de personnalités montréalaises, de côtoyer plus de 1000 homologues rhône-alpins dans le cadre d'une douzaine de colloques sectoriels. Le maire de Montréal inaugurer les travaux des Entretiens du Centre Jacques-Cartier, le 5 décembre. Il recevra également un doctorat Honoris Causa à l'Université Lumière de Lyon. Dans le cadre de cette mission, le maire de Montréal signera un protocole d'échanges et de coopération avec le maire de Lyon, M. Michel Noir. Ce protocole s'inscrit dans la continuité du pacte d'amitié datant de 1979. Pendant son séjour à Lyon, le maire Doré effectuera un certain nombre de rencontres à caractère économique, à l'initiative de la Chambre de Commerce Rhône-Alpes. Il se rendra également à Grenoble où il rencontrera des représentants du milieu économique. Il y présidera l'ouverture du colloque Pouvoirs publics et création, en compagnie des maires de Grenoble et de Montpellier. M. Doré profitera de son passage à Paris pour rencontrer privément le maire, M. Jacques Chirac. Il doit aussi rencontrer en privé le maire de Lille, M. Pierre Mauroy. Enfin, le maire de Montréal aura une rencontre de

travail sur le transport ferroviaire de passagers avec des représentants de la SNCF responsables de l'implantation du train à très grande vitesse (TGV).

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-11-30

Pages P. A-9

Select in Zotero zotero://select/library/items/Y4Y38458

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

Quality report

- Item has no authors

Un ex-conseiller municipal du RCM se rallierait au Parti municipal

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé La Presse Nouvelles générales, jeudi 30 novembre 1989 225 mots, p. A9 Un ex-conseiller municipal du RCM se rallierait au Parti municipal Favreau, Mariane Un ex-conseiller municipal du RCM, M. Frank Venneri, pourrait annoncer aujourd'hui son adhésion au Parti municipal de Montréal. Il représente le district de François-Perreault, dans Saint-Michel, à titre de conseiller indépendant. Hier, il se disait toujours en réflexion et voulait encore rencontrer certains de ses partisans avant de faire le grand saut. Mais il participe tout de même à la conférence de presse que donne ce parti, ce matin, pour réagir au budget de l'administration Doré. M. Venneri avait été exclu du RCM l'an dernier, au moment où il se portait candidat conservateur aux élections fédérales dans le comté Papineau-Saint-Michel. Il en avait été de même pour le conseiller de Sault-au-Récollet, M. Benoît Tremblay. Mais contrairement à son collègue, M. Venneri n'a pas été élu député conservateur, et est revenu siéger au conseil municipal de Montréal. Il dit avoir sondé le caucus et le parti RCM pour réintégrer éventuellement son ancien parti. Mais ce retour semble mal vu pour certains qui ne l'estimeraient «pas assez puni» de son incartade en politique fédérale. Mais ce sont les statuts du parti qui sont conçus comme cela, admet-il. C'est également pour avoir été candidat à l'élection provinciale de 1976 que Nick Auf der Maur avait été chassé du RCM, à l'époque. Par ailleurs, le conseiller Venneri trouve important d'être dans un parti. «Nous avons une force plus forte pour une éventuelle opposition», croit-il. M. Venneri, qui était coiffeur et possédait son commerce avant d'être conseiller municipal, a liquidé ses affaires. Il dit que les nombreuses réunions ne lui laissaient pas le temps de continuer à exercer son métier. D'autres conseillers municipaux remettent aussi en question leur avenir politique, à moins d'un an de l'échéance électorale. Ce serait notamment le cas de certains dont le district électoral a été rayé de la carte.

URL URL

Publication La presse

Date 1989-11-30

Pages P. A-9

Select in Zotero zotero://select/library/items/ATME7EWP

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

La construction immobilière se porte bien dans la métropole

Type Article de journal

Auteur Jean-Pierre Bonhomme

Résumé La Presse Nouvelles générales, jeudi 30 novembre 1989 484 mots, p. A5 La construction immobilière se porte bien dans la métropole Bonhomme, Jean-Pierre Malgré certaines apparences de stagnation économique, les grands projets de construction immobilière commerciale et institutionnelle à Montréal sont en voie de croissance très rapide et ceci devrait s'avérer vrai jusqu'en 1992 au moins. C'est le constat que les analystes commerciaux et les grandes firmes d'architectes ont fait hier après un examen approfondi de la situation. Les analystes et évaluateurs Luc Desjarlais et Associés, estiment que la superficie des livraisons d'immeubles commerciaux de bureaux sera, en 1991, le triple de celle de 1988. En 1988, a dit l'expert, les constructeurs ont construit 800000 pieds carrés de superficie et ils en livrent 1,1 million cette année. Or, l'année prochaine on

comptera 1,8 million de pieds carrés de surface nouvelle et ce chiffre montera à 2,4 millions en 1991 pour redescendre à 1,4 million en 1992. M. Luc Desjarlais croit que cette croissance correspond à un cycle commercial autonome qui n'a pratiquement rien à voir avec l'état de la santé économique de Montréal. Par ailleurs, l'architecte René Menkes est d'avis que l'activité économique commerciale des grands bureaux - la firme de M. Menkes compte parmi les plus grands constructeurs de d'immeubles en hauteur - est «assez bonne» à Montréal. Il précise que cette activité est «très forte» à Toronto et à Vancouver. L'architecte reconnaît toutefois que dans deux ans, Montréal connaîtra un «surplus» d'espaces de bureaux. Les constructeurs, signale-t-il, «se réveillent toujours trop tard» et continuent d'agir malgré les signes d'engorgement. La situation de l'habitation présente toutefois un tout autre tableau. L'architecte Jocelyn Duff, analyste à la Société d'habitation du Québec, a déclaré hier que la construction domiciliaire - principalement les demeures unifamiliales éloignées du centre-ville - est en «chute libre». Il se construisait 44000 demeures dans la région métropolitaine en 1987; il ne s'en construira pas plus de 22000 cette année. Selon M. Duff, ces chiffres concernent principalement les demeures unifamiliales éloignées du centre-ville; les immeubles en copropriété, dont on regrette la stagnation dans le coeur urbain, ne comptent que pour 10 p. cent de la construction domiciliaire générale à Montréal. Le nombre des unités de logement en copropriété a baissé de moitié cette année par rapport à l'année dernière. Il s'en construisait 6600 en 88 contre 3600 cette année. La construction institutionnelle subventionnée par l'État paraît devoir démarrer. L'UQAM annonçait hier que la construction de son nouveau pavillon Athanase-David, rue Sainte-Catherine, débutera «d'ici quelques jours». On prévoit aussi, pour cet hiver, le début des travaux de construction du Musée d'art contemporain, sur le terrain de la Place des Arts, et le début des travaux de construction de l'annexe de l'hôtel de ville. L'architecte de cet immeuble multifonctionnel, M. Dan Hanganu, a dit hier que cet immeuble de qualité, y compris sa partie habitation en copropriété, devrait commencer de prendre forme «très prochainement». M. Hanganu et son collègue Menkes reconnaissent toutefois que les promoteurs retardent certains projets par manque de confiance. M. John Gardiner, qui participait hier à la cérémonie de pose de la pierre angulaire du siège social de la CEQ, a reconnu que certains projets immobiliers domiciliaires en copropriété sont «au frigo». Le projet Overdale, devant l'intersection Amherst et Notre-Dame, sont reportés à plus tard. Il a signalé que les travaux de construction de l'Hôtel du Palais, un immeuble qui incorporera la vieille façade de l'ancien siège social de la Banque Provinciale, rue Saint-Jacques, coin Saint-François-Xavier, sont commencés depuis quelques jours. Quant à l'ingénieur Claude Dupras, qui accompagnait M. Gardiner, il croit que l'octroi des permis de construction retardent la réalisation de plusieurs projets de construction représentant «des millions de dollars». Les retards, a-t-il précisé, sont de six mois pour un petit projet et d'une année pour un grand. Il a dit qu'à cause de l'absence d'un plan directeur, les constructeurs se trouvent confrontés à de l'arbitraire et que l'octroi de permis se fait exclusivement par «spot zoning», c'est-à-dire sans règles du jeu connues.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-11-30

Pages P. A-5

Select in Zotero zotero://select/library/items/2LGKXDQH

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

Quatre ex-conseillers du RCM fondent un nouveau parti

Type Article de journal

Auteur Michèle Ouimet

Résumé La Presse Nouvelles générales, vendredi 1 décembre 1989 411 mots, p. A3 Quatre ex-conseillers du RCM fondent un nouveau parti Ouimet, Michèle A moins d'un an des élections municipales à Montréal, quatre ex-conseillers du RCM ont décidé de créer un nouveau parti politique qui verra le jour au début de l'année 1990. Sam Boskey, qui a démissionné hier de son poste de conseiller du RCM pour siéger comme indépendant, ainsi que Pierre-Yves Melançon, Pierre Goyer et Marvin Rotrand, formeront le noyau de cette nouvelle formation politique qui porte, pour l'instant, le nom de Coalition démocratique de Montréal. Ces quatre conseillers, qui siègent comme indépendants à l'Hôtel-de-ville, reprochent à l'administration Doré d'avoir éliminé les discussions au sein du RCM. «Le RCM, a déclaré hier Sam Boskey, n'existe plus comme mouvement politique.» «Nous discutons actuellement avec des groupes de citoyens, des représentants des milieux populaires et syndicaux et, en janvier ou février 1990, nous devrions être en mesure d'annoncer la formation d'un nouveau parti politique», a expliqué Pierre-Yves Melançon. Ce nouveau parti reviendrait à la philosophie de base du RCM: démocratisation, décentralisation du pouvoir, défense de certains droits sociaux, défense de l'environnement et politique anti-raciste. Selon Sam Boskey, une certaine grogne règnerait dans les rangs des conseillers du RCM. «Je sens une déception, a-t-il affirmé. Des rumeurs laissent croire que des conseillers

pourraient quitter le RCM pour se joindre au Parti municipal de Montréal (PMM) qui forme l'opposition officielle.» Mais pas question pour Sam Boskey et les trois autres de grossir les troupes du PMM. «Ce n'est pas un parti mais un groupe privé, a affirmé Sam Boskey. Ils n'ont même pas de programme.» Il existe actuellement trois partis politiques sur la scène municipale montréalaise, soit le RCM, le PMM et le Parti Civique (PC). Les deux conseillers du PC, Nick Auf der Maur et Serge Sauvageau, ont claqué la porte dernièrement pour rejoindre les rangs du PMM. Réactions au budget Le PMM a fustigé hier, en conférence de presse, le bilan budgétaire de l'administration Doré depuis son arrivée au pouvoir. «Désastreux, décevant, trompeur, vous avez le choix des termes», a déclaré le leader de l'opposition, Nick Auf der Maur. «Cette administration n'a aucune vision, a poursuivi M. Auf der Maur. Elle refuse de faire face à la réalité et compromet l'avenir économique de Montréal. C'est une ville sans pilote, sans gouvernail.» Au milieu d'un fouillis de chiffres, le PMM a déploré l'augmentation du fardeau fiscal sur le dos des entreprises, rendant Montréal moins attrayante pour les investisseurs. L'opposition a également pointé du doigt les dépenses «extravagantes» de l'administration Doré, plus de 222 millions\$, en sus de l'inflation, depuis 1986. Elle a aussi rappelé la hausse de 23,8 p. cent des salaires des conseillers municipaux. Les taxes foncières, résidentielle et commerciale, ont augmenté de 30,8 p. cent depuis 1986, selon l'opposition, et la taxe d'affaires, de 26,2 p. cent. Toutefois, reconnaît l'opposition, l'inflation a été, pour la même période, de 22 p. cent. Pour sa part, la taxe d'eau et service a subi une hausse de 63,8 p. cent depuis 1986. «La population de Montréal diminue, a souligné Nick Auf der Maur. La classe moyenne fuit la ville pour se réfugier dans les banlieues, et l'administration Doré continue à hausser les taxes.» L'ex-conseiller municipal du RCM, Frank Venneri, a annoncé, par la même occasion, son ralliement au PMM, ce qui porte à quatre le nombre de conseillers de ce parti à l'Hôtel de ville.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-12-01

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/AUQQTBP

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

Montréal accorde un prêt de \$9,9 millions (sans intérêts) à la société Chaussegros-de-Léry Inc

Type Article de journal

Auteur Richard Fortin

Résumé La Presse Nouvelles générales, vendredi 1 décembre 1989 262 mots, p. A2 Montréal accorde un prêt de \$9,9 millions (sans intérêts) à la société Chaussegros-de-Léry Inc Fortin, Richard Montréal accordera un prêt sans intérêts de 9,9 millions\$ remboursable en 15 ans à la société Chaussegros-de-Léry Inc. pour la réalisation d'un stationnement de 1100 places sur le site du chantier voisin de l'Hôtel de ville. Le conseil municipal a aussi adopté hier soir un règlement prévoyant la vente du terrain appartenant à la ville au promoteur pour 3,5 millions\$ (payable en cinq versements) et a entériné le projet de bail de location à la ville des bureaux du futur immeuble pour 5,7 millions\$ par année pour une durée de 20 ans. Le projet évalué à 70 millions\$ a été très fortement critiqué par les conseillers de l'opposition qui s'expliquaient mal pourquoi Montréal n'est pas seul maître d'oeuvre du complexe immobilier. Le Complexe Chaussegros-de-Léry, qui comprendra 111 condominiums, 17000 pieds carrés d'espace commercial et plus de 200000 pieds carrés d'espace à bureaux loués par la ville, est financé à part égale par la Société immobilière du patrimoine architectura (SIMPA), la Fiducie Métropolitaine du Canada et le groupe Longpré. «Non seulement la ville subventionne-t-elle le transport automobile aux dépens du transport en commun, a déclaré le conseiller dissident Pierre Goyer, mais elle offre des conditions de paiement inégalables à un promoteur sans avoir la moindre assurance de retirer un jour des profits de l'entreprise.» De son côté, le conseiller Marcel Sévigny a insisté sur les contradictions de l'administration municipale en ce qui concerne les subventions à l'habitation. «Alors que les organismes sans but lucratif finançant des logements sociaux doivent payer des intérêts sur leurs prêts à partir de la 4^{ème} année, Chaussegros-de Léry n'est pas soumis aux mêmes exigences. C'est une bonne indication des priorités de l'administration» a-t-il souligné. M. John Gardiner, membre du comité exécutif, a défendu le projet en soulignant qu'il était essentiel pour la mise en valeur de l'Hôtel de ville. «Nous pourrions fermer trois sites de stationnements et aménager une place publique derrière l'Hôtel de ville, a-t-il affirmé. Nous prévoyons que le complexe sera rentable d'ici 8 ans. C'est un bon investissement.» La fin de la première phase des travaux est prévue pour l'automne 1991.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-12-01

Pages P. A-2

Select in Zotero zotero://select/library/items/MCLVU22Y

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

Montréal accorde une subvention de \$815 000 à Coca-Cola

Type Article de journal

Résumé La Presse Nouvelles générales, samedi 2 décembre 1989 100 mots, p. A9 Montréal accorde une subvention de \$815 000 à Coca-Cola C'est dans le cadre du Programme de coopération industrielle de Montréal (PROCIM), administré par la Société de développement industriel de Montréal (SODIM), que la ville de Montréal a décidé de participer financièrement à l'agrandissement des installations d'embouteillage Coca-Cola situées au 2750 boulevard de l'Assomption, dans l'est de Montréal. C'est le vice-président du comité exécutif, M. Robert Perreault, qui a remis au président de la compagnie, M. Neville Kirchmann, un premier chèque de 500000\$. Ce chèque constitue le premier versement d'une subvention totale estimée à 815000\$. Le coût des travaux d'agrandissement de l'usine atteint 4,5 millions\$. Coca-Cola a investi près de trois millions\$ dans de nouveaux équipements dans le cadre de ce projet. La modernisation et l'agrandissement de cette usine s'inscrivent dans un programme d'investissement de la compagnie dans ses usines de la région montréalaise. Ce programme représente une injection de 18,9 millions\$.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-12-02

Pages P. A-9

Select in Zotero zotero://select/library/items/YMJ7JPW9

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

Quality report

- Item has no authors
-

Quand Kingsbury pourra-t-elle verser \$1 [à la ville de Montréal] pour son beau camion [d'incendie]? [Le salaire du conseiller municipal Nick Auf der Maur]

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé La Presse Sciences et techniques, dimanche 3 décembre 1989 852 mots, p. B5 Montréalités Quand Kingsbury pourra-t-elle verser \$1 [à la ville de Montréal] pour son beau camion [d'incendie]? [Le salaire du conseiller municipal Nick Auf der Maur] Favreau, Mariane Dans un mouvement de générosité sans précédent, la Ville de Montréal donne (vente pour un dollar) un de ses camions d'incendie vieillissants à une toute petite municipalité du Québec, Kingsbury. Normalement, la Ville vend pareilles pièces d'équipement à l'encan, mais le Comité exécutif a répondu favorablement à la requête d'un ancien maire de Kingsbury, M. Marc André Péloquin. Le camion-pompe en question, en parfait état de fonctionnement malgré ses 24 années de service, ne répond plus aux normes de Montréal, qui l'avait obtenu lors de la fusion avec Pointe-aux-Trembles. En fait, Kingsbury, près de Richmond, est, avec ses 183 âmes, la plus petite municipalité au Québec - peut-être au Canada - dotée d'un service de lutte aux incendies et desservie par un aqueduc et des égouts. Avec 124 électeurs et 78 contribuables, quel tour de force! Et on n'y a pas vu d'incendie depuis huit ans. L'histoire serait charmante si elle s'arrêtait là. Mais voilà qu'on ignore quand Kingsbury pourra verser le dollar symbolique! Les choses ont commencé à se gâter le 5 novembre dernier lorsque M. Péloquin a raté par quatre voix sa réélection à la mairie de Kingsbury. Mais le nouveau maire, M. Roger Stratford, n'avait apparemment pas son domicile sur le territoire de la municipalité. Alléguant que Stratford était inéligible, l'ex-maire Péloquin a porté plainte: on doit l'entendre demain au palais de justice de Sherbrooke. Mais, entre-temps, le 17 novembre, Stratford a spécialement réuni le conseil municipal, lequel a congédié le secrétaire-trésorier de la municipalité, en poste depuis 15 mois. Et comme Stratford lui-même a profité des circonstances pour démissionner, l'administration du village est paralysée. Plus personne n'accède aux documents. Nul n'est habilité à signer de chèques. Et on se demande si la municipalité pourra sortir le dollar requis pour obtenir le beau camion-pompe de Montréal... Le bourbier s'élargit du fait qu'un des six conseillers a été élu par tirage au sort, que deux autres pourraient avoir commis une infraction en cautionnant la candidature d'un maire inéligible, et que le secrétaire-trésorier démis songe à

faire un procès au conseil qui l'a évincé. Par surprenant, donc, que le ministère des Affaires municipales ait dépêché un enquêteur à Kingsbury pour y faire le ménage pendant que la justice suit son cours. Le conseiller municipal du district de Peter-McGill, Nick Auf der Maur, est un homme qui a le courage de ses convictions politiques. Ce qui est plutôt rare. Et dans le cas qui nous occupe, ces convictions se sont traduites en espèces sonnantes, ce qui est plus rare encore. Examinons l'affaire! Nick, comme tous l'appellent, s'est opposé fermement aux augmentations de salaire des conseillers municipaux, l'an dernier. Évidemment, il ne faisait pas le poids, avec quelques autres opposants, contre la majorité du RCM. Et les conseillers municipaux de Montréal ont donc obtenu une hausse de salaire de près de 17 p. cent. Comme les autres, le conseiller Auf der Maur a touché quelques milliers de dollars de plus pour siéger au conseil municipal. Mais il a donné au fonds de reconstruction de l'église Saint-Patrick, au centre-ville, la portion d'augmentation qu'il ne jugeait pas justifiée par l'inflation, soit 3600\$. «C'est l'église que je fréquentais dans mon jeune temps, et j'y suis toujours attaché», dit-il. Le ciel semble avoir honoré les scrupules d'Auf der Maur: son district récemment agrandi comprend désormais l'église! Et l'exemple ne s'arrête pas là, car voici que le conseiller touchera cette année 12000\$ de plus, somme dont il ne veut pas davantage! Il en distribuera donc une partie à la Maison Nazareth (sans-abris, cancéreux, sidéens), une autre à la Maison Marguerite-Bourgeoys (femmes battues) et le reste à Sun Youth. Les origines de la plus récente augmentation de Nick sont assez spéciales. L'administration voulait rémunérer davantage M. John Gardiner, membre du comité exécutif, à titre de leader du RCM au conseil, raconte-il. Pour obtenir de Québec une modification non partisane à la charte, l'administration Doré a préconisé un supplément de rémunération analogue pour le leader de l'opposition. En ajoutant qu'il devait être conseiller municipal à plein temps, raconte M. Auf der Maur, leader du Parti municipal, lequel constitue l'opposition officielle au conseil. Or, si Québec a approuvé les deux augmentations, elle a rayé l'obligation du plein temps. De surcroît, comme la rémunération des membres du comité exécutif est plafonnée, M. Gardiner ne pourra toucher que 10000\$ des 12000\$ autorisés, poursuit Auf der Maur, qui percevra lui-même la somme en entier. L'augmentation ne fait pas plus son affaire qu'avant. Journaliste, M. Auf der Maur ne veut pas que le travail d'un conseiller municipal constitue une carrière. «Il faut rester modeste. Nous ne sommes pas un parlement, mais seulement une administration municipale chargée de la collecte des ordures ménagères et de l'entretien des rues». La rémunération totale de M. John Gardiner, selon la proposition adoptée cette semaine au conseil municipal, sera de quelque 69000\$. Et celle de Nick Auf der Maur d'environ 59000\$.

TAXES MUNICIPALES

Les taxes municipales empruntent de curieux chemins. Sait-on, par exemple, que la Ville contribue, à même les fonds publics, à des campagnes de souscriptions populaires? A la production de matériel promotionnel de sociétés? A des centres de références? Au moins une dizaine de sociétés culturelles profiteront ainsi des largesses municipales, selon les décisions prises au dernier conseil municipal. Dans certains cas, on voit mal comment cela s'apparente au service des citoyens. Par exemple, la Ville subventionne un organisme, Promospectacle, dans une enquête sur la commercialisation des produits culturels à l'étranger. Ou encore la SOMART, dans une étude sur la pénétration du marché ontarien par les bijoux. Quant aux «centres de références», dont la Ville semble friande, elle en subventionne quatre, à raison de 20000\$ chacun, qui seraient créés par l'Association québécoise de l'industrie du disque, le Conseil québécois du théâtre, le Regroupement des professionnels de la danse, et l'Union des écrivains. ADIEU, LES PIERRES M. Janko Pavsic, de Sauvons Montréal, est vraiment très mécontent. Il vient d'apprendre que le ministère des Affaires culturelles tolère qu'un promoteur déroge impunément à ses directives au sujet d'un immeuble. Il s'agit de l'édifice abritant le cinéma chinois, boulevard Saint-Laurent au sud du boulevard René-Lévesque. Nous avons déjà rapporté que le propriétaire en a remplacé les pierres de la façade par des blocs de béton. Ce que le ministère avait pourtant interdit déjà en 1988. Il semble que, devant le fait accompli, le MAC choisisse de s'incliner. M. Pavsic lui reproche d'avoir autorisé le démontage de la façade sans justification et de n'avoir pas fait de relevé photographique des pierres. «Le MAC manque de rigueur, incitant ainsi les promoteurs à désobéir aux directives», estime-t-il.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-12-03

Pages P. B-5

Select in Zotero zotero://select/library/items/UNU2USYA

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

[Jean] Doré parlera TGV en France

Type Article de journal

Auteur Jean-Paul Bury

Résumé La Presse Nouvelles générales, dimanche 3 décembre 1989 258 mots, p. A3 [Jean] Doré parlera TGV en France Bury, Jean-Paul PC PARIS -- Lors de sa visite de quatre jours en France, du 4 au 7 décembre, M. Jean

Doré, le maire de Montréal, va rouvrir le fameux dossier du TGV (train à grande vitesse). Il y a plus de cinq ans Jean Drapeau avait demandé aux concepteurs français du TGV d'étudier l'implantation d'une ligne sur le trajet Montréal-New York dont les études engagées n'avaient alors pas abouties. Aujourd'hui, le projet d'une ligne dans le corridor Québec-Windsor, déjà chiffrée à 5 milliards\$ redémarre après qu'une commission gouvernementale ait été constituée et le maire Jean Doré qui fera d'ailleurs l'aller-retour Paris-Lyon en TGV, lors de sa visite en France, rencontrera longuement, demainmatin, la direction de la SNCF, la société nationale des chemins de fer français. Les discussions semblent même s'accélérer puisque les dirigeants de la compagnie nationale française ont déjà reçu, la semaine dernière, la visite des deux rapporteurs du comité Québec-Ontario pour le projet, MM. Rémi Bujold et Carman qui ont essayé le nouveau TGV Atlantique. Cette semaine, les représentants de la SNCF espèrent convaincre tout à la fois le maire de Montréal et le ministre québécois du Tourisme André Vallerand qui se rendra également de Paris à Lyon pour participer aux entretiens du centre Jacques-Cartier sur le sport. Les dirigeants de la société d'état sont d'autant plus confiants qu'ils préparent pour la semaine prochaine, sans doute jeudi ou vendredi, un formidable coup de publicité. Le TGV atlantique, dont la ligne a été ouverte à l'automne, devrait battre le record mondial de vitesse sur rail et atteindre 445 kmh. Ce record enterrerait définitivement celui établi par l'ICE, le train allemand qui avait roulé à 407 kmh et aussi les performances du Tokado japonais, nettement moins rapide. La tentative de vitesse de la SNCF intervient en tous cas à point nommé, lors de la visite de M. Doré et au lendemain de celle du président de Corée du Sud où la SNCF pourrait construire une ligne de TGV entre Séoul et le grand port de Pusan. Après son succès en Espagne, contre le train allemand, la SNCF entend bien faire le maximum pour vendre son train à grande vitesse à la Corée et au Canada.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-12-03

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/MDLIKCS3

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

\$15 millions pour la réfection de l'échangeur des Pins

Type Article de journal

Auteur Marc Doré

Résumé La Presse Nouvelles générales, lundi 4 décembre 1989 565 mots, p. A1 \$15 millions pour la réfection de l'échangeur des Pins Doré, Marc La Ville de Montréal a l'intention d'investir environ 15 millions \$ dans d'importants travaux de réaménagement de l'échangeur des avenues des Pins et du Parc, a indiqué hier le conseiller John Gardiner, responsable de l'habitation et du développement urbain au comité exécutif de la Ville. Les travaux comprendraient la démolition d'un certain nombre de bretelles de l'échangeur et la restauration du restant de l'ouvrage, construit entre 1959 et 1961 au coût de 2,5 millions \$, et qui accuse fortement l'outrage des ans. Ce projet s'inscrit dans le cadre du schéma d'aménagement du parc du Mont-Royal et de ses environs dont le détail sera soumis à la consultation publique fin février ou début mars, a indiqué M. Gardiner. Selon une étude faite par un consultant embauché par la Ville et rendue publique l'automne dernier, il pourrait en coûter jusqu'à 80 millions \$ pour rendre au Mont-Royal sa splendeur perdue par 30 ans de négligence. Le rapport de Christophe Caron, du Groupe d'intervention urbain de Montréal, proposait de redessiner puis de reconstruire l'échangeur des Pins-du Parc pour que les Montréalais puissent avoir accès à la montagne «sans risquer leur vie en traversant sept voies de circulation où les autos filent à 80 km à l'heure». En plus de constituer une barrière impressionnante de béton qui coupe l'accès à la montagne, l'échangeur soulève des critiques quant à son aspect rébarbatif, tout en étant dangereux pour la sécurité de ses utilisateurs, automobilistes, cyclistes et piétons. Selon l'évaluation faite par les services municipaux, il en coûterait 30 millions \$ pour raser l'échangeur et remettre l'intersection à peu près dans son état d'origine, avec des feux de circulation, a indiqué M. Gardiner. La solution retenue par la Ville, moitié moins coûteuse, éliminerait la partie supérieure de l'échangeur, tout en conservant les voies qui sont en tranchée. On espère ainsi faire disparaître la plupart des inconvénients visuels actuels, sans pour autant rendre trop difficile la circulation automobile. Des mesures temporaires? Mais il semble que la Ville devra prendre des mesures, même transitoires, pour assurer la sécurité des piétons dans et autour de l'échangeur. La question sera soulevée publiquement demain par l'Université McGill, dont les étudiants et professeurs doivent fréquemment, à leurs propres risques, traverser l'avenue des Pins, juste à la sortie ouest de l'échangeur, pour aller d'une partie à l'autre du campus. McGill demande en effet l'installation de feux de circulation en face de l'entrée du centre sportif Currie, qui se trouve sur l'avenue des Pins, entre les rues Durocher et Aylmer. Dans une lettre qu'il a fait parvenir la semaine dernière à John Gardiner, le vice-président aux affaires extérieures de l'université, Eric Darier, a évoqué le sort d'une étudiante victime d'un grave accident de la circulation, le 13 octobre dernier, en face du centre sportif. Rhona Bezonski, membre de l'équipe de

natation de McGill, fut renversée par une automobile ce soir-là sur l'avenue des Pins et se retrouva à l'hôpital Royal Victoria tout proche avec de graves blessures: bassin brisé, trois côtes et le bras gauche fracturés en plusieurs endroits. Elle a depuis passé un mois à l'hôpital et dans un centre de convalescence et devra subir de longs traitements de réadaptation physique. L'accident aurait pu avoir des conséquences néfastes sur l'avenir de la jeune femme, qui est écrivain et illustratrice et qui a besoin de son bras gauche pour ces activités. Son cas n'est pas unique. Selon des chiffres obtenus par McGill du Service de la circulation de la Ville de Montréal, il y a eu au moins 92 accidents depuis janvier 1987 sur cette portion de rue qui mesure environ 150 mètres. Vingt-deux personnes ont été blessées, dont sept piétons et quatre cyclistes. Plus de 20 000 étudiants et employés de McGill ont accès au centre sportif Currie et même si un bon nombre traversent à l'intersection de la rue University et de l'avenue des Pins, un peu plus à l'ouest, la traversée «naturelle» se fait, malgré les risques, aux intersections des rues Durocher et Aylmer. Le vice-président Darier reproche à la Ville son inaction dans ce dossier, malgré les demandes répétées de la communauté universitaire de McGill depuis 1986.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-12-04

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/7KWNR5F2

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

Liaison aérienne Montréal-Lyon

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé La Presse Nouvelles générales, mardi 5 décembre 1989 553 mots, p. A1 Liaison aérienne Montréal-Lyon Favreau, Mariane La Presse à LYON -- L'une des retombées les plus intéressantes du protocole Montréal-Lyon signé hier par les maires des deux villes pourrait être la création d'une liaison aérienne directe entre Lyon et Montréal dans un avenir rapproché. Quelques compagnies aériennes sont déjà intéressées, indiquait le maire Doré. Le protocole d'échange et de coopération qu'ont signé hier les maires Michel Noir, de Lyon, et Jean Doré, de Montréal, ne risque pas de sombrer dans l'oubli. Souligné par une réception dans le somptueux Hôtel de ville de Lyon, en présence de nombreuses personnalités politiques, le protocole est, de plus, gravé sur carton fin aux armes des deux villes. Si le maire Doré ne croit pas plus que son prédécesseur, Jean Drapeau, au «jumelage» des villes, du moins croit-il davantage aux signatures et aux textes clairs. C'est que, depuis 1979, Montréal est liée à Lyon par un pacte d'amitié. Mais en vain le maire Doré et ses adjoints ont-ils cherché trace de ce pacte aux archives, raconte M Doré. Il n'existait tout simplement pas d'écrit attestant de ce lien. M. Drapeau croyait à la parole donnée et se fiait à sa mémoire pour le reste. Aussi, à l'occasion du dixième anniversaire de ce lien privilégié, a-t-on défini des secteurs de coopération et d'échanges. Certains, comme les échanges de stagiaires, se poursuivent grâce aux associations France-Québec et Québec-France. Mais comme à Shanghai (dont le protocole est pour l'instant sur la glace), il y aura échange d'experts, de savoir-faire, de documentation. Les domaines touchés ici sont la planification urbaine, la rénovation et l'entretien des infrastructures urbaines, la conservation des quartiers historiques. La ville de Lyon (l'ancienne Lugdunum des Gaules qui compte 20 siècles d'histoire) participera aux fêtes du 350e anniversaire de Montréal selon des modalités à établir. Et l'on veut mener à terme un projet d'échange d'art public. L'autre volet du protocole qui vaut en principe pour deux ans mais qui sera rajusté chaque année, touche l'économie. Outre la liaison aérienne directe, il vise à encourager les relations entre Chambres de commerce et Centres de commerce mondiaux. Les échanges inter-universitaires, déjà fréquents via le Centre Jacques-Cartier, s'intensifieront. Fondé en 1984 à Lyon, ce centre vise à promouvoir l'ensemble des activités scientifiques et culturelles orientées sur le Canada et le Québec. Ses assises s'ouvrent aujourd'hui avec la participation de centaines d'universitaires québécois et rhône-alpins. Le protocole veut aussi soutenir les rapports entre centres de recherches comme ceux qui existent entre l'Institut de cardiologie de Montréal et les Hospices civils de Lyon. Enfin, outre des échanges entre artistes des deux villes, on vise la création de liens entre organismes culturels tels que la Biennale de la danse de Lyon et le Festival international de Nouvelle Danse de Montréal. Le sport fait également partie du protocole. D'ailleurs, une soixantaine d'étudiants de Montréal participent cette semaine, dans le cadre des Entretiens du Centre Jacques-Cartier, à des joutes de natation, volley-ball, hockey et golf avec leurs confrères lyonnais. Le suivi de ce protocole sera assuré par une rencontre annuelle entre le secrétaire général de chaque ville pour évaluer les activités, s'entendre sur le programme à venir et les budgets. Dans son allocution marquant la signature du document, le maire Michel Noir a vanté la longue résistance des Français d'Amérique et rappelé le rôle du Général de Gaulle... «Le premier qui, depuis Montcalm, sut faire renaître politiquement, économiquement et humainement la proximité de nos deux pays.» Le maire Jean Doré a aussi évoqué le thème de l'endurance, en insistant sur l'importance d'échanges comme ceux-ci. «Pour qu'on puisse continuer à

survivre, à nous épanouir, nous les irréductibles, il nous faut pouvoir compter sur des échanges continus. Et les multiplier dans le domaines de la culture, des jeunes, de l'expertise urbaine. «On a besoin davantage de s'abreuver à l'espace linguistique qui est le nôtre pour continuer à élargir les frontières dans la culture, la technologie, les affaires et l'industrie en français.» Plus tôt, à Paris, le maire Doré a eu des entretiens avec Pierre Mauroy, maire de Lille, et Jacques Chirac, maire de Paris, deux hommes politiques importants sur la scène française. M. Chirac estime souhaitable des projets de coopération avec Montréal. «Il aurait des propositions à nous faire», rapporte le maire Doré qui est accompagné de Mme Sauvé-Doré et sa conseillère associée pour les affaires internationales, Ginette L'Heureux. «La participation de Paris est en principe acquise aux célébrations du 350e anniversaire, par l'insertion d'une oeuvre d'art ou autrement.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-12-05

Pages P.A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/GMB6E97C

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

Le maire Jean Doré roule en TGV... qui l'emballé

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé La Presse Nouvelles générales, mercredi 6 décembre 1989 455 mots, p. A4 Le maire Jean Doré roule en TGV... qui l'emballé Favreau, Mariane La Presse à LYON -- Déjà gagné à l'idée d'un TGV (train à grande vitesse) dans le corridor Québec-Windsor en remplacement de Via Rail, le maire de Montréal a eu l'occasion de confronter son opinion à la réalité, ces jours derniers. D'une part, en rencontrant les spécialistes de cette technologie française, la Sofrerail, et d'autre part en empruntant le TGV de Paris à Lyon. Un voyage de deux heures à une vitesse de plus de 250 km/h, sans plus de heurts que dans son automobile, sans aucun arrêt en route. Avec sièges inclinables, tables de travail et wagon casse-croûte ou restaurant selon les heures. «Imaginez, on pourrait faire Montréal-Ottawa en 57 minutes, ce qui serait moins long que venir à Montréal de la grande banlieue en automobile!» Dans l'opposition, le RCM de Jean Doré s'était gaussé du maire Drapeau qui préconisait un TGV entre New York et Montréal, avec prolongement éventuel vers Ottawa et Toronto. Mais à l'heure du démantèlement de Via Rail, l'idée paraît plus alléchante. D'autant plus que M. Doré a appris, des spécialistes de Sofrerail, que le potentiel d'utilisation d'un tel train est infiniment plus élevé que son ancêtre poussif, le train conventionnel. «Les consultants internationaux de Sofrerail connaissent à fond l'étude de Via Rail sur un TGV. Ils croient qu'elle sous-estime le trafic potentiel et qu'il lui manque un élément important: une étude d'impact socio-économique», disait-il dans le train qui l'emmenait vers Lyon, lundi. «C'est qu'un tel train à grande vitesse représente un potentiel non seulement pour ses opérateurs mais qu'il a aussi des impacts sur la collectivité et l'environnement, explique le maire Doré. Le profit dépasse souvent celui des seuls opérateurs.» Dans la région parisienne, par exemple, l'installation du TGV a permis la création de 12 km de pistes cyclables, de jardins et cheminements piétonniers. Par ailleurs, la SNCF avait prévu 10 millions de passagers par an pour le TGV Paxis-Lyon, mais c'est 17 millions qui l'empruntent, dont trois millions qui n'auraient pas voyagé, a-t-on constaté depuis son ouverture en 1981. Séduit par le savoir-faire de la Sofrerail, le maire de Montréal veut absolument qu'elle présente son point de vue aux autorités fédérales. Il va sans dire que la société française est grandement intéressée à voir développer au Canada sa technologie, ce qui serait sa porte d'entrée en Amérique. Dès la semaine prochaine, le 12 décembre, son directeur, M. Rochet, sera à Ottawa où il rencontrera les maires du corridor Québec-Windsor, fervents défenseurs d'un TGV. Et au printemps, la Sofrerail devrait présenter à des autorités fédérales les «instruments très fins» d'analyse qu'elle a mis au point. Et le maire Doré veut qu'elle soit entendue par la Commission royale d'enquête sur le transport intégré des passagers. Le ministre du Tourisme du Québec, M. Claude Vallerand, également présent à Lyon pour l'inauguration des Entretiens du Centre Jacques Cartier, est aussi un fervent du TGV. «La vocation ferroviaire du Québec et du Canada passe par le TGV. Autrement, on reste dans le musée et l'artisanat ferroviaire», a-t-il déclaré au cours d'une entrevue. D'ailleurs, le Québec et l'Ontario ont tous deux dépêché un représentant en France, ces jours-ci, pour se familiariser eux aussi, avec la technique française du TGV. Ils ont notamment utilisé la seconde ligne du TGV (vers Rennes, Nantes et Brest), encore améliorée par rapport à celle de Paris-Lyon: téléphones, petits salons de travail, compartiments familles, etc. Un embranchement du TGV Atlantique ira vers le Sud-Ouest dès l'an prochain (Toulouse, Bordeaux) et jusqu'à la frontière espagnole. «Quand nos gouvernements auront fait le tour des technologies disponibles, les systèmes allemand, japonais ou français, ils verront que ce dernier est imbattable, et il s'améliore toujours», assure le maire Doré.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-12-06
Pages P. A-4
Select in Zotero zotero://select/library/items/43TPK6N2
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

[Jean Doré à Lyon]: "Il est impensable de se tenir en marge du club des villes internationales modernes"

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé La Presse Nouvelles générales, mercredi 6 décembre 1989 331 mots, p. A4 [Jean Doré à Lyon]: "Il est impensable de se tenir en marge du club des villes internationales modernes" Favreau, Mariane La Presse à LYON -- «Dans un monde d'interdépendance croissante, s'internationaliser devient un mot d'ordre pour les villes. Le rayonnement international d'une ville est devenu une condition sine qua non de son propre développement.» C'est le credo dont faisait part hier soir le maire Jean Doré à l'ouverture des troisièmes Entretiens du Centre Jacques Cartier, à Lyon. S'il a été chaudement applaudi, c'est qu'il exprimait des vues et des sentiments que partagent les responsables de Lyon et de la région Rhône-Alpes. «Il est impensable de se tenir en marge du club des villes internationales modernes, poursuivait-il devant un auditoire d'hommes politiques et d'universitaires réunis pour l'un des congrès les plus originaux de la francophonie, réunissant à la fois des créateurs et des financiers, des élus et des scientifiques. Certes, a poursuivi le maire de Montréal, les villes ont besoin de la coopération des gouvernements supérieurs pour établir un cadre réglementaire et fiscal propice à leur développement international. Elles doivent également s'assurer la collaboration de tous les intervenants sur leur territoire, gens d'affaires, universités, groupes communautaires. «Si nous voulons faire partie du peloton de tête des villes du troisième millénaire, il nous faut investir dans nos champs d'excellence. Car l'internationalisation des villes n'est pas que du ressort des affaires ou de la science, indique M. Doré. C'est aussi un défi culturel.» Alain Mérieux, vice-président du conseil régional Rhône-Alpes, a fait rire l'auditoire en rappelant qu'il est devenu un spécialiste des problèmes du Canada: la firme Mérieux cherche à acquérir l'entreprise pharmaceutique Connaught, projet semé d'embûches. Son père, le docteur Charles Mérieux, qui est aussi président du Centre Jacques Cartier a rappelé ses années de formation à l'Université de Montréal, avec la petite équipe d'Armand Frappier. Il rappelait aussi que «c'est par le Québec» que le docteur Roger Guillemin, prix Nobel de médecine et présent hier soir, a gagné le Texas, la Californie et la notoriété. «Montréal et le Québec ont imposé le Canada au monde», assure le Dr Mérieux. Enfin, M. Alain Bideau, directeur du Centre Jacques Cartier, a rappelé que l'un des objectifs de l'organisme est de favoriser la rencontre d'universitaires et de gens d'affaires pour développer un partenariat qui soit profitable. Plutôt, M. Doré a eu des entretiens avec le maire Michel Noir de Lyon et son adjoint pour les questions culturelles, M. Jacques Oudot, avec la présence de plusieurs responsables d'organismes culturels lyonnais. M. Doré s'est dit surpris du nombre de troupes montréalaises qui se sont produites à Lyon depuis quelques années. Et les responsables ont soumis pleins de projets pour des échanges ultérieurs.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-12-06

Pages P. A-4

Select in Zotero zotero://select/library/items/TVQUR88T

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

La prochaine vocation du dépotoir Miron dépend de la récupération des gaz; en attendant, Montréal ne doit pas y faire d'aménagements, selon le Bureau de consultation

Type Article de journal

Auteur Jean-Pierre Bonhomme

Résumé La Presse Nouvelles générales, mercredi 6 décembre 1989 552 mots, p. A3 La prochaine vocation du dépotoir Miron dépend de la récupération des gaz; en attendant, Montréal ne doit pas y faire d'aménagements, selon le Bureau de consultation Bonhomme, Jean-Pierre Le Bureau de consultation de Montréal a recommandé à la Ville de Montréal de surseoir à tout projet d'aménagement ou de concours d'aménagement de la carrière Miron,

hier, jusqu'à ce que les méthodes de récupération des gaz toxiques, émanant de ce gigantesque dépotoir, soient déterminées avec précision. Le Bureau de consultation a pris cette position prudente, hier, dans un rapport en bonne et due forme - le premier depuis sa création - sur le sujet de la mise en valeur du «site Miron». La Ville de Montréal avait demandé au Bureau de consultation, un organisme municipal du même type que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du gouvernement, de lui faire rapport des volontés publiques sur cette question. Le Bureau est présidé par M. Luc Ouimet. La présidente du comité de trois membres, formé par le Bureau pour recevoir les mémoires du public, Mme Lise Denis, a dit être «optimiste» au sujet des possibilités d'aménagement urbain multifonctionnel, telles que formulées récemment par la municipalité dans son «énoncé d'orientation». Mais elle a ajouté qu'il existe trop «d'incertitudes», pour le moment, au sujet des contraintes environnementales pour qu'il soit prudent de procéder à quelque démarche d'aménagement que ce soit. Aussi le Bureau a-t-il recommandé qu'avant toute chose, la Ville «amorce, ou complète, le plus rapidement possible les études de fiabilité sur les questions (environnementales)». Ce sont celles qui concernent le captage des gaz (du biogaz) produits par la décomposition des déchets, du traitement des eaux de lixiviation (les eaux contaminées par la décomposition) et un programme de gestion environnemental à long terme. Somme toute le Bureau veut s'assurer que ces problèmes seront réglés avant qu'on songe à implanter là de l'habitation et à aménager un parc régional. Le projet municipal prévoit l'implantation, sur le pourtour rocheux de ce grand espace de 192 acres, (la moitié du parc du Mont-Royal), et hors de la zone du dépotoir proprement dit, quelque 4000 habitations. Un membre du comité, M. Michel Gariépy, a expliqué que la technologie des systèmes de récupération des résidus, (dont les usines de récupération des gaz) est connue, mais il a signalé que le dépotoir Miron est le plus grand de son genre en Amérique. Il a indiqué que des problèmes particuliers pourraient se présenter à cause, justement, du gigantisme de l'entreprise. Le coût approximatif d'une simple restauration des lieux, comprenant un recouvrement étanche, est fixé à quelque 140 millions\$. Un système de captage et de traitement d'une part des gaz coûterait 38 millions\$. Par ailleurs le rapport signale que la Ville de Montréal «ne connaît pas la nature précise des déchets qui sont enfouis dans l'ancienne carrière Miron», ni les quantités de gaz qui seront dégagés; il indique que des déchets industriels ont pu être entreposés en ce lieu et affirme «que cela peut poser des problèmes difficiles à résoudre et entraînant des frais élevés». Le dépotoir Miron contiendra, à la date de sa fermeture prévue, en 1994, «environ 31400000 tonnes métriques de déchets domestiques, commerciaux et industriels dont l'épaisseur atteint 70 mètres». Pour que ces études puissent être entreprises, le Bureau municipal propose que le gouvernement du Québec autorise la ville à augmenter le prix chargé aux municipalités clientes qui déversent dans son dépotoir Miron. Il estime que les prix actuels sont «farfelus» car ils ne tiennent aucunement compte des coûts du traitement et de restauration environnemental. Par ailleurs le Bureau a dit croire que le bien-fondé de l'implantation, dans la partie nord du terrain, d'une zone industrielle de haute-technologie «n'est pas démontré». L'organisme consultatif ne croit pas, non plus, pour le moment du moins, au bien-fondé de l'organisation d'un concours d'aménagement international. Il indique que la Corporation des urbanistes du Québec a opposé de la résistance à cette idée. Le Bureau, enfin, opine que si de l'habitation devait être construite en ce lieu il serait bon qu'une certaine proportion des celles-ci soient réservés aux personnes dont les revenus sont modestes et en tenant compte des besoins des quartiers environnants. Légende Selon les projets de la ville, de l'habitation serait construite sur les trois faces du pourtour est, nord et ouest du terrain Miron. La partie centrale, - près de la moitié de la surface - qu'on voit au centre de la photo, où les 30 millions de tonnes métriques de déchets ont été déversés, serait aménagée en parc régional. Le Bureau ne croit pas fondé, la volonté de la Ville d'implanter dans la partie avant, près de l'autoroute métropolitaine, un complexe de haute technologie.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-12-06
Pages P. A-3
Select in Zotero zotero://select/library/items/6T5VJLZD
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

Montréal pâtit des coupures fédérales qui touchent la restauration des logements

Type Article de journal
Auteur Jean-Pierre Bonhomme
Résumé La Presse Arts et spectacles, mercredi 6 décembre 1989 193 mots, p. E8 Montréal pâtit des coupures fédérales qui touchent la restauration des logements Bonhomme, Jean-Pierre Le président de la Commission de l'habitation de la Ville de Montréal, M. André Lavallée, a pressé le gouvernement fédéral, hier, de rétablir certains avantages sociaux concernant l'habitation, qui ont été éliminés lors de la présentation du dernier projet budgétaire du ministre Michael Wilson. M. Lavallée a dit, au cours d'une conférence de presse, que ces récentes décisions, concernant le programme d'aide fédéral-provincial à la restauration des logements

(PARCQ), notamment, touche davantage Montréal que le reste du Canada. Il a expliqué que le volet locatif de ce programme d'aide a été éliminé et que c'est par ce moyen, justement, que Montréal pouvait songer à restaurer les 60000 unités de logement qui nécessitent des rénovations majeures. Montréal, a-t-il dit, est la seule ville canadienne à posséder tant de logements multiples et c'est donc elle qui en souffrira. M. Lavallée a indiqué que ce volet locatif implique des sommes de l'ordre de 30 millions\$. Il n'a pas dit comment l'administration municipale négociera avec le gouvernement du Québec - le principal responsable en l'instance - les moyens de compenser pour ce manque à gagner. Le conseiller municipal a plutôt annoncé qu'une pétition, signée par 500 organismes montréalais, sera prochainement présentée au premier ministre du Canada pour le presser de modifier ses politiques. «A Montréal, a dit M. Lavallée, c'est en pratique 95 p. cent des sommes fédérales consacrées à la rénovation qui sont en cause. Cette coupure arrive au moment où la ville de Montréal vient de mettre en place un vaste programme d'achat pour cession à des coopératives et à des organismes sans but lucratif».

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-12-06

Pages P. E-8

Select in Zotero zotero://select/library/items/26CHYS2A

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:57

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:57

Les étudiants de McGill en ont assez de devoir traverser l'avenue des Pins au péril de leur vie

Type Article de journal

Auteur Richard Fortin

Résumé La Presse Nouvelles générales, mercredi 6 décembre 1989 268 mots, p. A3 Les étudiants de McGill en ont assez de devoir traverser l'avenue des Pins au péril de leur vie Fortin, Richard La ville de Montréal annoncera d'ici Noël sa décision sur l'installation éventuelle de feux de circulation à l'intersection de la rue Aylmer et de l'avenue des Pins. C'est l'engagement qu'a pris hier M. John Gardiner, membre du comité exécutif, après avoir été pris à partie par des étudiants de l'université McGill qui l'avaient invité à venir constater sur place la gravité de la situation. M. Gardiner, qui s'était d'abord contenté de promettre d'étudier le problème en soulignant qu'il y existait d'autres priorités à Montréal, a finalement cédé aux pressions de quelques étudiants en colère avant de s'engouffrer dans sa voiture de fonction. D'après le service des statistiques des travaux publics de Montréal, il y a eu 95 accidents dans le secteur depuis janvier 1987. Pendant la même période, 22 personnes ont été blessées, dont sept piétons et quatre cyclistes. Dernière en date, Rhona Bezonski a été gravement blessée ayant été renversée par une voiture le 13 octobre dernier. Elle était présente hier à la rencontre avec M. Gardiner. Selon l'Association des étudiants des 2e et 3e cycles de l'université McGill, 20000 étudiants fréquentent le gymnase Currie, dont le seul accès sûr est situé 200 mètres plus loin, au coin de la rue Université et de l'avenue des Pins. Beaucoup d'étudiants habitant le quartier Milton, situé juste en face, préfèrent, au risque de leur vie, affirment- on, traverser l'avenue des Pins à la hauteur des rues Aylmer et Durocher. L'association reproche à Montréal de n'avoir rien fait pour solutionner le problème malgré l'engagement pris dès 1986 par M. Gardiner d'agir pour réduire les risques d'accident sur ce tronçon de rue. En outre, souligne l'association, un rapport a été soumis en 1986 à Montréal par les étudiants du département de planification urbaine de McGill. Deux lettres adressées à l'administration municipale ont suivi. Les étudiants demandent que des feux de circulation soient installés en attendant le réaménagement de l'échangeur du Parc-des Pins.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-12-06

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/QISF98VH

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:58

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:58

Les Lyonnais manifestent beaucoup d'intérêt pour Montréal: le maire Jean Doré n'a pas l'impression d'avoir perdu son temps

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé La Presse Nouvelles générales, jeudi 7 décembre 1989 459 mots, p. A13 Les Lyonnais manifestent beaucoup d'intérêt pour Montréal: le maire Jean Doré n'a pas l'impression d'avoir perdu son temps Favreau, Mariane A LYON -- «Lyon est une ville stratégique de l'Europe de 1992 et de l'an 2000. C'est un carrefour, une ville-clé de l'Europe qui se construit», affirme le maire Jean Doré, qui terminait hier sa mission dans cette ville. «C'est sagesse politique que de consolider des relations amorcées entre les deux villes par les Chambres de commerce et la Commission d'initiative et de développement économiques de Montréal (CIDEM).» Si Lyon vit pour ainsi dire à l'heure montréalaise, cette semaine, c'est beaucoup grâce au maire Doré qui est sur toutes les tribunes, et au Centre Jacques-Cartier qui l'a invité. «Le maire a, par définition, le rôle de faire la promotion de sa ville, d'expliquer les avantages comparatifs qu'elle représente, et de la positionner, d'ouvrir les portes pour l'ensemble des milieux. Et la mission sur Lyon en est un bel exemple», indiquait hier M. Doré au cours d'une entrevue. Faisant le bilan, il rappelle avoir été invité à Lyon pour y recevoir un doctorat honorifique et pour ouvrir les Entretiens du Centre Jacques-Cartier. D'où sa décision de «joindre l'utile au nécessaire» et de raviver les liens avec cette euro-cité très courtisée. Après une visite du premier ministre de l'Ontario, ce sera au tour du maire de Toronto d'y venir sous peu. M. Doré trouve positif le bilan de son séjour: la conclusion du pacte de coopération Lyon-Montréal qui comprend plusieurs volets, des rencontres à caractère économique avec des gens d'affaires de Lyon et de Grenoble, le tout précédé d'une réunion avec la Sofrerail sur le TGV. «On ne peut vivre replié sur soi et être consacrée ville internationale juste parce qu'on a eu de grands événements dans le passé», estime M. Doré. De plus, le maire de Montréal juge important de contrer la perception qu'on aurait trop souvent à l'étranger «voulant que Montréal soit en déclin alors qu'il faut augmenter sa capacité de rayonner». Les missions du maire Doré, à l'étranger, se font, faut-il rappeler, en concertation avec les gouvernements supérieurs. Délégation québécoise Le maire Doré n'est pas venu seul à Lyon. Au moins 200 Québécois y sont aussi venus pour les Entretiens du Centre Jacques-Cartier. Ce sont des recteurs et autres dirigeants d'universités, le président de la Bourse de Montréal, celui de la Caisse de dépôt et de placement du Québec, quantité de chercheurs, de professeurs et de créateurs. C'est d'ailleurs avec M. Bruno Riverin qu'il expliquait aux gens d'affaires de Lyon la place et l'importance de la Bourse de Montréal. Avec E. Al Cybertz, commissaire de l'Office de l'expansion économique de la CUM, il persuadait des industriels de Grenoble qu'on peut faire de bonnes affaires à Montréal. Le maire Doré, dont on parle abondamment dans les médias de la région Rhône-Alpes, s'y révèle un orateur éloquent, possédant à fond les nombreux sujets qu'on lui demande d'aborder. Son brio n'est pas loin d'égalier celui des maires, députés-maires et autres vedettes politiques de la région. Hier, par exemple, au colloque des Entretiens du Centre Jacques-Cartier, portant les relations entre l'artiste et les pouvoirs publics, il a eu un certain succès avec sa démonstration sur les dimensions économiques de la culture. «Les industries culturelles de Montréal injectent un milliard de dollars dans son économie. Chaque dollar investi dans la culture à Montréal génère 13\$ et utilise beaucoup de main d'oeuvre.» Bref, au terme de son voyage de quatre jours dans la région lyonnaise, le maire Doré estime ne pas avoir perdu son temps. «On assiste à un resserrement des liens entre cette région et la nôtre. Les gens manifestent beaucoup d'intérêt pour Montréal au plan économique et culturel. Et cette nette volonté lyonnaise d'avoir un lien aérien direct avec Montréal ne peut qu'être bénéfique à nos deux villes.»

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-12-07

Pages P. A-13

Select in Zotero zotero://select/library/items/JI3D6L3T

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:58

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:58

Antonine Maillet: la France nous appartient aussi

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé La Presse Nouvelles générales, jeudi 7 décembre 1989 297 mots, p. A13 Antonine Maillet: la France nous appartient aussi Favreau, Mariane La Presse A LYON -- La France n'est pas qu'un territoire, c'est aussi un temps, une durée qui appartient aussi aux Canadiens français, affirmait hier soir à Lyon, l'écrivain Antonine Maillet lors de la cérémonie de remise de doctorats honorifiques à six personnalités canadiennes. Jamais sans doute les universités de Lyon auront-elles entendu pareil discours de remerciement au nom de nouveaux docteurs. Évoquant Rabelais, l'Acadie et la langue, Mme Maillet s'est faite «raconteuse». «La France n'est pas uniquement un territoire, c'est aussi un temps et nous en faisons partie, a-t-elle affirmé devant un auditoire ému. Le temps de Molière nous appartient comme il vous appartient. Et nous avons payé très cher ce souvenir. Nous n'avons emporté avec nous que ce qui se mettait dans un mouchoir: la mémoire. «Maintenant, il y a cette francophonie qui se dit parfois en péril. Pourquoi le Canada français ne serait-il pas la dernière chance de la

France en terre d'Amérique? Quand vous serez un peu rachitiques, appelez-nous au secours et nous finirons tous ensemble par dire au monde l'une des plus belles pages de l'histoire et de la civilisation gréco-romaine qui s'est exprimée en français.» Les recteurs et chefs d'établissements des universités du Québec et de nombreuses universités françaises, ainsi que l'ambassadeur du Canada en France, M. Claude Charland, étaient présents. Cette cérémonie de remise de doctorats honorifiques était exceptionnelle à plus d'un titre. Pour la première fois, six universités de la région lyonnaise les décernaient en même temps et ce, au Palais de la préfecture. C'est également la première fois que le maire de Montréal, M. Jean Doré, recevait un doctorat honorifique (de l'Université Lumière Lyon-2) et c'est le premier doctorat honorifique européen remis à Mme Antonine Maillat, l'auteur de Pélagie-la-Charette. Ce qui n'est évidemment pas le cas de M. Roger Guillemin, prix Nobel de médecine, honoré par l'Université Claude Bernard Lyon-1. L'université Joseph Fourier de Grenoble a souligné les travaux du professeur de génie chimique de l'École Polytechnique de Montréal, M. Pierre Carreau. Il est déjà célèbre dans le monde scientifique puisqu'une loi et un nombre portent son nom, en chimie. Le Père Lucien Michaud, ancien recteur de l'Université de Sudbury, a quant à lui reçu un doctorat honorifique de de l'université catholique de Lyon. Il s'agit d'une première, puisque cette université n'avait jusqu'à maintenant jamais décerné un tel honneur. Enfin, un professeur de l'université McGill, M. Donald Patterson, a été fait docteur honorifique de l'Université de Saint-Etienne.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-12-07

Pages P. A-13

Select in Zotero zotero://select/library/items/9X62NJTI

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:58

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:58

Broue: [la présentation du budget de la ville de Montréal]

Type Article de journal

Auteur Claude Picher

Résumé La Presse Économie, jeudi 7 décembre 1989 523 mots, p. D1 Broue: [la présentation du budget de la ville de Montréal] Picher, Claude L'administration Doré n'a pas lésiné sur les superlatifs vaporeux pour encenser le dépôt de son budget, la semaine dernière. «Nous pouvons maintenant offrir à la population des services accrus tout en allégeant le fardeau fiscal des Montréalais et des Montréalaises», proclame fièrement le président du comité exécutif, Michael Fainstat, qui vante les «politiques énergiques», les «efforts sans précédent», la «bonne gestion financière», la «performance remarquable», et mettez-en, du RCM. RÉALITÉ: le compte moyen de taxes grimpe encore, pour une quatrième année consécutive... Un savant graphique démontre que sous l'administration du RCM, le taux de la taxe foncière est passé de 2,62\$ à 2,07\$ du 100\$ d'évaluation. Et re-pétage de bretelles. RÉALITÉ: pour chaque tranche de 100\$ de taxes municipales que le contribuable moyen payait en 1986, il en paie maintenant 118\$. L'administration se réjouit avec ostentation de voir «le poids de la dette collective des Montréalais et des Montréalaises décroître de façon importante». RÉALITÉ: en 1986, la dette de la Ville représentait 1123\$ par habitant. Cette année, elle se situe à 1150\$ et elle atteindra 1225\$ l'an prochain. Le drame, c'est qu'à tout prendre, le budget présenté la semaine dernière n'est pas si mauvais que cela, et que toutes les apparentes contradictions que nous venons de voir peuvent s'expliquer. TAXES ET EVALUATION Oui, le Montréalais moyen et la Montréalaise moyenne (y compris les locataires, qui subissent les hausses de taxes via les augmentations de loyers) paient plus de taxes qu'il y a quatre ans, en dépit de la diminution du taux de la taxe; cela s'explique simplement par les hausses d'évaluation. Remarquons qu'en bout de ligne, pour celui qui paie, cela revient au même. Toutefois, les hausses de taxes subies depuis quatre ans sont à peine supérieures au taux d'inflation observé à Montréal au cours de la même période. En outre, l'étalement du rôle d'évaluation sur trois ans permet de limiter les effets dévastateurs des hausses d'évaluation sur les comptes de taxes. Enfin, les taxes ne grimpent pas pour tout le monde; cette année seulement, un bon tiers des contribuables verront même leur compte de taxes diminuer. Tout cela pour dire qu'il y a eu des pas dans la bonne direction, mais que nous sommes encore très loin du paradis que fait miroiter l'administration, surtout si on tient compte du niveau déjà exceptionnellement élevé des taxes à Montréal. En ce qui concerne la dette, il est vrai qu'elle a augmenté depuis quatre ans. Comment l'administration peut-elle alors prétendre que le fardeau de la dette diminue? Parce que ses dépenses, depuis quatre ans, ont augmenté plus rapidement que la dette. Comme résultat, le service de la dette ne représente plus que 16,4 p. cent du budget, contre 22 p. cent en 1986. En dollars constants, c'est-à-dire en tenant compte de l'inflation, on peut d'autre part dire que la Ville est moins endettée maintenant qu'elle ne l'était il y a quatre ans. Le progrès est certain, mais encore ici, le portrait quasi euphorique que l'administration tire de cette situation demeure sensiblement éloigné de la réalité. DES CONTRAINTES Quand on parle de finances publiques, la Ville de Montréal, comme toutes les municipalités, doit subir un certain nombre de contraintes. Contrairement aux gouvernements fédéral et provinciaux, elle ne

peut pas créer de déficit. Elle a moins de contrôle sur certaines sources de revenus; par exemple, elle ne peut taxer à sa guise les propriétés des gouvernements supérieurs, qui versent des compensations tenant lieu de taxes, compensations souvent inférieures à ce que la Ville pourrait récolter en taxant normalement ces propriétés. La Ville doit aussi composer avec un certain nombre de dépenses difficilement compressibles. Si on exclut le service de la dette, près de la moitié de l'argent qui reste va à la sécurité publique (police, pompiers), au transport (STCUM, éclairage des rues, enlèvement de la neige) et à l'hygiène (aqueduc, égouts, l'enlèvement des ordures). Compte tenu de toutes ces contraintes, le budget déposé la semaine dernière contient un certain nombre d'éléments intéressants. On augmente substantiellement les montants consacrés au développement économique, à l'aménagement et à l'entretien de parcs (dont le nouveau parc-plage de l'île Notre-Dame), au ramassage sélectif des déchets. LOURD FARDEAU Mais n'empêche qu'en quatre ans, la situation du contribuable montréalais ne s'est ni améliorée, ni détériorée.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-12-07

Pages P. D-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/3UYM7BE8

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:58

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:58

La CUM devrait acheter pour 200 millions d'espaces verts

Type Article de journal

Auteur André Fauteux

Résumé La Presse Nouvelles générales, jeudi 7 décembre 1989 527 mots, p. A3 La CUM devrait acheter pour 200 millions d'espaces verts Fauteux, André La Commission d'aménagement de la Communauté urbaine de Montréal recommandera, en annonçant sa politique sur les espaces verts lundi prochain, que la CUM dépense 200 millions\$ d'ici 15 ans pour acquérir, préserver et aménager des espaces verts et plans d'eau dans la région métropolitaine. Actuellement, la CUM ne dispose pas de cet argent. Par conséquent, elle devra chercher l'appui financier de Québec et d'Ottawa. C'est ce qu'a déclaré, hier, le maire Edward Janiszewski, de Dollard-des-Ormeaux. Selon lui, la Conférence des maires de banlieue a approuvé cette recommandation, le 29 novembre dernier, «mais ce ne sera officiel que si le Conseil de la Communauté en décide ainsi le 20 décembre». Il a également ajouté que la CUM en est «apparemment arrivé à une entente avec le promoteur Mario Grilli» pour acquérir le Bois Franc, une forêt principalement située dans cette municipalité de l'ouest de l'île et dont Grilli est le principal propriétaire. D'après le maire Janiszewski, la CUM débourserait environ 15 millions\$ pour cette forêt que plusieurs écologistes tentent farouchement de préserver. La CUM devrait imposer une réserve foncière lui permettant d'acquérir le Bois Franc d'ici deux ans, a précisé hier M. Pierre Goyer, membre de la commission d'aménagement. Déjà au courant de ce projet, les écologistes ont dénoncé hier ce «cadeau de Noël», puisqu'il exigera de grandes concessions de leur part. En effet, la Coalition verte, qui regroupe environ 40 mouvements écologistes de l'ouest de l'île, a demandé en septembre que des crédits de 500 millions\$ soient débloqués strictement pour l'acquisition d'espaces naturels. Le projet de politique des espaces verts de la CUM, révélé le 14 septembre dernier, a profondément choqué les maires de banlieue. Ce projet, estimait à 392 millions\$ le coût d'acquisition des 1200 hectares de verdure que la CUM juge nécessaire pour respecter les normes reconnues de qualité de vie. «Il y aura évidemment un manque à gagner important en termes d'acquisitions», a déclaré M. David Fletcher, du groupe Citoyens pour le Bois Franc. M. Fletcher s'est dit «heureux, bien sûr» que le Bois Franc soit sauvé, mais a déploré qu'un grand champ en bordure de la forêt soit voué au développement. «C'est comme si on sauvait la victime de la taille au pieds, mais qu'on la pendait plus haut que la taille.» La politique des espaces verts de la CUM résulte d'une proposition du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec, faite en 1983, ainsi que de consultations publiques tenues depuis ce temps. Elle se veut un plan d'ensemble qui cherchera à «ramener la nature à la ville»: on entend renverser la vapeur des dézonage agricole, spéculation, pollution, etc., qui contribuent à la dégradation rapide des espaces verts et bleus, déjà sous-utilisés par la population. Le projet de politique, soumis aux maires en septembre, proposait plusieurs projets de grande envergure tels: l'aménagement du parc régional du Canal Lachine (60 millions\$); le programme d'intendance des habitats écologiques (76 millions\$ si 20% des 380000 familles propriétaires acceptent de participer pour au moins dix ans): on conserverait et mettrait en valeur le milieu naturel sur des terrains privés sans pour autant en faire l'acquisition. Les participants bénéficieraient d'une réduction de leur évaluation foncière, ainsi que d'une aide technique et financière; le programme de protection et de mise en valeur des golfs urbains (20 millions\$): il viserait à aménager huit nouveaux golfs qui s'ajouteraient aux 10 existants. Divers moyens sont envisagés: l'allègement du fardeau fiscal, l'interdiction de développer ainsi que déboiser, et, pour réduire les coûts, l'aménagement possible de golfs sur des sites d'enfouissements de déchets, dépôts de cendres et autres friches industrielles; le programme de récupération des

berges (il en coûterait environ 140 millions\$ à la CUM pour acquérir les 117,8 km de berges privées constituant 54.7% de l'ensemble des berges); le programme du réseau vert récréo-touristique: un circuit de 96 kilomètres de parcs linéaires régionaux ayant une vocation de promenade. Ces 96 km équivalent à quelque 300 ha d'espaces verts qui viendraient s'ajouter aux 500 ha de parcs régionaux déjà identifiés dans la phase II d'expansion des parcs de la CUM, etc. Pour financer le tout, plusieurs mesures fiscales sont favorisées, dont une taxe spéciale pour les espaces verts et l'émission de titres verts à taux d'intérêt réduit compensé par une réduction d'impôt. On a suggéré à Québec de créer une loterie verte pour payer les dividendes des titres.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-12-07

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/9WC6DWTP

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:58

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:58

Un tireur fou abat quatorze femmes: la fusillade éclate en pleine classe à l'École polytechnique

Type Article de journal

Auteur Suzanne Colpron

Résumé La Presse Nouvelles générales, jeudi 7 décembre 1989 949 mots, p. A1 Un tireur fou abat quatorze femmes: la fusillade éclate en pleine classe à l'École polytechnique Colpron, Suzanne; Lortie, Marie-Claude Le premier trimestre de l'année à l'École polytechnique de Montréal s'est terminé dans le sang hier après-midi. Armé d'une carabine semi-automatique de calibre 223, un tireur fou a tué 13 étudiantes et une employée, dans un geste d'une rare violence contre les femmes, en plus de blesser 13 personnes (neuf femmes et quatre hommes) avant de s'enlever la vie. Hier, en fin de soirée, cinq blessés étaient dans un état jugé critique. Les victimes de la tuerie ont été trouvées en trois endroits: trois dans la cafétéria, sept au deuxième étage, dont six dans une même salle, et quatre autres au troisième étage, non loin du corps du meurtrier. La police a convoqué les parents des victimes au pavillon principal de l'Université de Montréal en fin de soirée pour leur apprendre l'horrible nouvelle, en présence de psychiatres. Une morgue temporaire a été aménagée dans une salle de l'école afin de faciliter l'identification des victimes. Un service d'information téléphonique a aussi été mis à la disposition des familles hier soir. De plus, l'administration de l'école prévoit offrir dès aujourd'hui des services de soutien psychologique à ses étudiants. Le drame, sans précédent au Québec, est survenu vers 17h15 au deuxième étage de l'École Polytechnique, située au 2500, boulevard Édouard-Montpetit, sur le campus de l'Université de Montréal. Le tireur fou était âgé d'une vingtaine d'années, mesurait quelque 5 pieds et 8 pouces, était coiffé d'une casquette de baseball et portait un blouson et des jeans. Il a fait irruption dans une salle de cours. Il a tiré un coup de semonce et demandé aux garçons de se ranger d'un côté de la classe et aux filles de l'autre. Puis, il a dit aux gars de prendre la porte. «Au début, on pensait que c'était une farce plate de fin d'année. Mais quand le gars a tiré au plafond, on s'est rendu compte qu'il en était tout autrement», a raconté M. Yvon Bouchard, qui donnait son cours de génie mécanique au moment où le tireur est entré dans la classe. - «Vous êtes des filles. Vous allez devenir ingénieurs. J'hais les féministes», a-t-il crié. - «Mais non, mais non», a rétorqué une étudiante, en essayant de le raisonner. C'est alors que le fou a tiré sur la quinzaine d'étudiantes présentes dans la salle. La fille d'un policier Le directeur du service des communications de la police de la Communauté urbaine de Montréal, M. Pierre Leclair, qui s'était déplacé pour informer les médias, a trouvé sa fille morte en arrivant sur les lieux, hier soir. Elle était au nombre des victimes. C'est également lui qui aurait trouvé le corps du meurtrier. «En 25 ans de service, je n'ai jamais vu pareille tuerie sans raison», a déclaré le directeur de poste 13, M. Claude Saint-Laurent. Dans les corridors et à la cafétéria de l'école de six étages, fréquenté par 5000 étudiants, la panique s'est emparée de tout le monde. «J'ai entendu des coups de feu. Je suis descendue au troisième étage. M. Biron qui donnait un cours est arrivé au salon des profs, très nerveux. Il m'a dit viens. Je suis sortie et j'ai vu deux étudiantes et un étudiant qui gisaient par terre. Le gars (le meurtrier) s'était tiré une balle dans le visage», a confié Denise Garneau, attachée administrative à l'association des professeurs. Au bord de la crise de nerfs et tremblant de tout son corps, un étudiant de Polytechnique a ajouté: «Je marchais dans le couloir au deuxième étage et j'ai vu un gars sortir. Il a tiré un coup de feu. Deux femmes à côté de moi sont tombées. Une balle est arrivée à un centimètre des mes pieds et je suis parti courir.» Un homme moustachu qui claudiquait a été arrêté, vers 18h, avant d'être relâché quelques heures plus tard. En le voyant, menottes aux poignets, tout le monde s'est exclamé: «Eh! c'est le prof de physique II». Pendant un moment, la police a cru que deux complices accompagnaient le tireur fou. Cette information a toutefois été démentie un peu plus tard en soirée. Dans toute la confusion qui régnait sur les lieux, une mère est venue chercher son fils. Elle savait son garçon sain et sauf; il l'avait appelée pour l'informer qu'il n'avait rien mais que sa copine gisait par terre sans pouvoir en dire davantage. Des taches de sang maculaient le sol un peu partout sur les étages et dans les escaliers conduisant aux sorties. La scène était d'une tristesse infinie. Plusieurs étudiants ont eu la vie sauve

parce qu'ils ont feint d'être morts en apercevant le tueur. Jean-Marc Barbera, 22 ans, se trouvait à la cafétéria quand il a entendu le gérant des cuisines ordonner à son personnel de quitter les lieux. «On se demandait ce qui arrivait. Tout le monde est sorti. On a vu un gars armé qui se dirigeait vers le fond de la salle. Au deuxième étage, il y avait un gros type qui gisait dans une mare de sang, près des photocopieuses. Une fille suppliait: "Aidez-moi, aidez-moi". Mais les gens étaient terrifiés. Personne n'osait bouger.» L'étudiant de quatrième année s'est alors réfugié dans un local au sixième étage avec sept autres, en attendant les directives de la police. Vers 18h15, un agent est venu les trouver pour leur demander de se rendre au pavillon principal, où régnait la panique la plus totale. «Tout le monde voulait téléphoner en même temps, il n'y avait plus une seule ligne téléphonique de libre», a-t-il raconté encore sous le choc. La police a été informée du drame vers 17h30. L'escouade technique a été appelée en renfort sur les lieux une trentaine de minutes plus tard. Et tous les policiers - une quarantaine en tout - des sections vols qualifiés et homicides de la police de la CUM se sont rendus sur place pour prêter main forte à leurs collègues. Les camions de la morgue sont arrivés vers 23h et les corps des victimes seront transportés au laboratoire de médecine légale au cours de la nuit. Mme Thérèse Sorour, MM Paul Dionne et Jean Grenier agissent comme coroners. Par ailleurs, le président de l'Association des étudiants de Polytechnique, Alain Perrault, a demandé le report des examens de session au mois de janvier. Condoléances En apprenant la nouvelle, le premier ministre Brian Mulroney a fait parvenir un télégramme au président de l'École polytechnique, qui fait partie de la délégation montréalaise présentement à Lyon, en France. M. Mulroney a tenu à exprimer au maire Doré et aux membres des familles éprouvées ses condoléances et celles de ses compatriotes canadiens. De son côté, le maire Jean Doré, qui est à la tête de la délégation à Lyon, a exprimé ses sympathies. Après une minute de recueillement, l'Assemblée nationale a suspendu ses travaux et ajourné sa séance à ce matin, tout comme le conseil municipal de Montréal. Pour sa part, le premier ministre du Québec, Robert Bourassa, a déploré la tuerie, condamnant ce geste «aussi cruel et inhumain». Par la voie d'un communiqué, M. Bourassa a adressé «un message de profonde compassion aux familles des victimes», affirmant partager «la douleur de ceux et celles qui ont survécu à cette terrible tragédie». La Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal ainsi que le journal étudiant (Continuum) et la radio étudiante (CISM) ont offert hier soir leurs sincères condoléances. La fédération a demandé que l'administration de l'UdM décrète une journée de deuil.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-12-07

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/DLN9KRNM

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:58

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:58

[Les designers graphiques et le symbole des Fêtes du 350e anniversaire de Montréal]: trop d'appétit

Type Article de journal

Auteur Raymond Beauchemin

Résumé La Presse Tribune libre, jeudi 7 décembre 1989 227 mots, p. B2 [Les designers graphiques et le symbole des Fêtes du 350e anniversaire de Montréal]: trop d'appétit Beauchemin, Raymond Monsieur Pierre Nolin, Conseil des entreprises en design graphique Je vous écris à la suite de votre lettre à monsieur le maire Jean Doré, parue dans La Presse du 13 novembre sous le titre «A nous les 54 millions \$». Permettez-moi d'abord de corriger votre énoncé. Nous n'avons pas à notre disposition un budget de 54 millions de dollars pour faire l'acquisition de services professionnels. Une telle somme a certes été budgétée pour l'ensemble de nos activités, mais il est incorrect de prétendre qu'elle nous est d'ores et déjà acquise. A notre avis, il serait plus approprié de parler de projections financières qui nous permettront de réaliser les activités anticipées au cours des trois prochaines années et qui seront directement influencées par l'ampleur du financement que nous réussirons à susciter pendant cette même période. Je comprends mal le sens de votre démarche ainsi que les propos que vous tenez. La procédure de concours volontaire est souvent utilisée par les institutions publiques. N'oubliez pas que notre corporation est une entreprise mandatée par la Ville de Montréal pour promouvoir un projet collectif et gérer des fonds publics. Vous comprendrez donc que nous ne pouvions, en tant que gestionnaire de ces fonds, nous limiter aux seuls membres de votre association. De fait, il nous apparaît que le véritable «tour de force» dans toute cette affaire a été l'oeuvre conjuguée des cinq graphistes professionnels qui ont bien voulu nous présenter des esquisses de logos exceptionnels dans le cadre de ce concours. Le lauréat, quant à lui, recevra une rémunération conforme aux normes établies par la Société des graphistes du Québec pour la mise en application de cette image corporative. Raymond BEAUCHEMIN directeur des communications et du marketing

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-12-07
Pages P. B-2
Select in Zotero zotero://select/library/items/JWX2TRDB
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:58
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:58

La tuerie à Polytechnique: Thérèse Daviau: "Un pauvre malade..."

Type Article de journal
Auteur Suzanne Colpron
Résumé La Presse Nouvelles générales, vendredi 8 décembre 1989 263 mots, p. A5 La tuerie à Polytechnique: Thérèse Daviau: "Un pauvre malade..." Colpron, Suzanne «Un pauvre malade...» Thérèse Daviau n'avait pas d'autres mots, hier, pour qualifier l'assassin de sa fille, Geneviève Bergeron, 23 ans, tuée dans le massacre de Polytechnique. Présidente du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) et conseiller municipal du district de Saint-Jean-Baptiste, Mme Daviau se rendait à la séance du conseil mercredi soir, vers 18h45, lorsqu'elle a donné un coup de fil à la maison. - «Ça va bien?» a-t-elle demandé à sa cadette. - «Non, pas trop... Il y a une tuerie à Poly», a répondu Catherine, 19 ans. Mme Daviau n'a fait ni une ni deux, quittant la salle du conseil avant même le début de la séance pour se rendre à la maison. Pendant que les membres de sa famille se réunissaient devant le petit écran, elle se rendait au quartier-général de la police de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) et son mari prenait la direction de l'École polytechnique, boulevard Édouard-Montpetit, sur le campus de l'Université de Montréal. «On est des gens tellement chanceux. Je ne pouvais pas croire qu'une chose pareille puisse nous arriver», a laissé tomber Mme Daviau, ébranlée. Vers 21h30, voyant que sa «Génie» ne lui avait toujours téléphoné et que les policiers de la CUM n'arrivaient pas à obtenir les noms des victimes, elle est rentrée à la maison. Bredouille et plus triste que jamais. Vers minuit, son mari a téléphoné pour dire qu'on venait d'annoncer le nom de sa fille parmi les victimes et qu'il devait rester pour identifier le corps. «Toute le journée (hier), les gens ont téléphoné et sont venus à la maison. Le maire de Montréal a aussi téléphoné de France. Il venait d'apprendre la nouvelle et ignorait si Geneviève était au nombre des victimes», a dit Mme Daviau, dont la fille, «une belle grande bonne femme, aux cheveux blonds et aux yeux bleus, généreuse, sensible, douce et intelligente» gardait les enfants de M. Jean Doré. C'est même elle qui a arraché quelques larmes au maire de Montréal en conférence de presse, hier. «Quand quelqu'un est malade dans la tête, y a rien à faire... Je préfère ne pas y penser. C'est trop horrible.»

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-12-08
Pages P. A-5
Select in Zotero zotero://select/library/items/SVRQQWMP
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:58
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:58

[La Tuerie de l'Ecole Polytechnique]: le maire Jean Doré est atterré par la mort de celle qui fut la gardienne de sa fille; Geneviève Bergeron, fille de la présidente du RCM, est en effet au nombre des victimes du tireur fou

Type Article de journal
Auteur André Pratte
Résumé La Presse Nouvelles générales, vendredi 8 décembre 1989 363 mots, p. A3 [La Tuerie de l'Ecole Polytechnique]: le maire Jean Doré est atterré par la mort de celle qui fut la gardienne de sa fille; Geneviève Bergeron, fille de la présidente du RCM, est en effet au nombre des victimes du tireur fou Pratte, André Le maire de Montréal Jean Doré n'a pu contenir quelques larmes au cours de la conférence de presse qu'il a donnée hier en fin d'après-midi à l'Ecole polytechnique de Montréal. «Je sais comme père ce que doit être la douleur indignée ressentie par les parents, les amis...», a dit M. Doré, la voix cassée par l'émotion, les yeux rougis. «Je ne pense pas que les paroles que je puisse prononcer puissent constituer un apaisement, mais je veux que ces personnes sachent que mon coeur et mon âme sont avec elles.» M. Doré a révélé qu'il connaissait une des victimes, Geneviève Bergeron, fille de Mme Thérèse Daviau, présidente du RCM. «Je suis d'autant plus touché que parmi ces victimes, il y a une jeune fille qui est la fille d'une amie très proche, qui a également été la gardienne de mon jeune enfant. Alors je voudrais leur dire, à tous ceux et toutes celles qui sont touchés,

l'immense peine qui est la mienne.» «Le 6 décembre 1989 demeurera une des pages les plus noires de l'histoire de Montréal», a déclaré le maire Doré, qui était à Lyon, en France, lorsque le drame s'est produit. Il est rentré à Montréal hier en compagnie du président de l'École polytechnique, Roland Doré, qui participait au même voyage d'affaires. Pour le maire, il ne s'agissait pas d'un changement d'horaire: son retour était déjà prévu pour aujourd'hui. Pour le maire de Montréal, le motif apparent du tueur fou montre que bien des hommes n'ont pas encore accepté que les femmes aient une place juste dans la société. «Ce qui s'est passé hier nous montre qu'il reste encore beaucoup à faire pour que tous acceptent l'égalité des femmes. C'est un geste posé par un fou, mais c'est aussi l'illustration que certains hommes n'ont pas encore accepté dans leur cœur et dans leur tête l'égalité entre les hommes et les femmes.» «Il va falloir s'interroger comme société, a poursuivi M. Doré, pour tenter de s'assurer que jamais plus un geste de haine proféré à l'endroit de la moitié de la population ne se répète. ça nous concerne tous et toutes: les familles, la société, l'école, la ville.» A court terme, estime M. Doré, il y a peu de choses qu'on puisse faire pour éviter ce genre de drames. «Vouloir contrer de tels gestes supposerait qu'on transforme les universités en forteresses et les villes en places fortes. Tel n'est pas l'intention des autorités universitaires, ni de la ville de Montréal.» «Plus profondément, ce à quoi on devrait s'attaquer, c'est qu'on se serre davantage les coudes, qu'on développe davantage de solidarité, qu'on fournisse davantage d'espoir aux jeunes, et qu'on s'interroge sur les valeurs transmises.»

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-12-08

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/A3ZTR3H6

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:58

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:58

La tuerie à Polytechnique: des députés veulent renforcer la loi sur les armes à feu

Type Article de journal

Auteur Gilles Paquin

Résumé La Presse Nouvelles générales, vendredi 8 décembre 1989 667 mots, p. A6 La tuerie à Polytechnique: des députés veulent renforcer la loi sur les armes à feu Paquin, Gilles OTTAWA -- L'horreur et la consternation se lisaient sur les visages des députés hier alors que les trois partis à la Chambre des communes unissaient leurs voix pour rendre hommage aux victimes de la tragédie de l'école Polytechnique et offrir leurs sympathies aux familles éplorées. «Nous ressentons tous, aujourd'hui, les mêmes sentiments de tristesse et d'indignation devant un acte criminel des plus cruels de notre histoire. La barbarie de ce massacre est encore accentuée du fait que le meurtrier a spécifiquement choisi des femmes comme ses victimes», a déclaré le premier ministre Brian Mulroney. S'adressant directement aux familles des étudiants, M. Mulroney a affirmé que «tous les canadiens partageaient un sentiment d'horreur à la suite de l'acte insensé qui a enlevé la vie à 14 jeunes femmes à Montréal. Nos pensées les plus émues vont aux parents et amis des victimes de cette tragédie à qui je veux offrir nos profondes condoléances», a-t-il dit. Drapeaux en berne Le premier ministre a également demandé la mise en berne du drapeau flottant sur le parlement et sur tous les édifices fédéraux au Québec. Il a dit compatir avec les personnes qui avaient été blessées et qui sont encore hospitalisées dans la région métropolitaine et a offert sa sympathie au directeur intérimaire de l'école M. Louis Courville. En fin d'après-midi M. Mulroney s'est rendu à l'école Polytechnique pour rencontrer M. Courville, le maire Jean Doré et des représentants de l'Association des étudiants afin de leur transmettre personnellement ses condoléances. Visiblement ébranlé par la tuerie de la veille, le député d'Outremont et professeur à l'Université de Montréal Jean-Pierre Hogue a dit que ce drame marquerait le campus pour des années à venir. Son collègue de Laval Guy Ricard, dont les deux fils étudient à cette institution, a pour sa part déclaré qu'il avait passé une «nuit d'enfer» dans l'attente de nouvelles à leur sujet. «Mes deux fils, Denis et Jean-François, étaient au sixième étage de l'immeuble de Polytechnique au moment du drame et je n'ai pas réussi à établir de communications avec eux avant 11h30 hier soir», a dit M. Ricard d'une voix émue. Réunis dans une pièce sous la protection de la police, une centaine d'étudiants n'avaient qu'un appareil téléphonique pour communiquer à tour de rôle avec leur famille a expliqué M. Ricard. Indignation Il s'est dit révolté par les scènes de violence véhiculées par certaines émissions de télévision et indigné de la facilité avec laquelle chacun pouvait obtenir des armes automatiques au Canada. Selon M. Ricard, le CRTC doit imposer des normes plus sévères afin de banir ce genre d'émissions. Il croit également que le ministre de la Justice, Doug Lewis, pourrait réviser son projet de loi sur les armes à feu pour en rendre l'acquisition plus difficile. Au nom du chef de l'opposition absent d'Ottawa hier, le député de Saint-Denis Marcel Prud'homme a lui aussi pleuré la perte de 14 des «plus brillants espoirs de notre jeunesse québécoise» aux mains d'un dément. «Il s'agit là de la pire catastrophe à se produire chez-nous depuis la dernière guerre. Cette tragédie prend des proportions inédites, non seulement à cause du nombre de victimes, mais aussi parce qu'elle touche des jeunes qui se préparaient avec acharnement et énergie à façonner notre société de demain», a

ajouté M. Prud'homme. «Même avec la meilleure volonté au monde, je ne crois pas que nous puissions, nous de l'extérieur, prendre la juste mesure de la douleur qui frappe ces parents qui ont consacré tant d'amour et de soins à ces enfants qui viennent de les quitter sans aucun autre motif que la fatalité», a dit M. Prud'homme. Après avoir transmis les condoléances de ses collègues, M. Prud'homme a exprimé une immense sympathie à l'inspecteur Pierre Leclair, qui arrivé le premier sur les lieux de la tragédie, a découvert parmi les victimes sa propre fille. Parvenant difficilement à contenir ses émotions, la nouvelle dirigeante des néo-démocrates Audrey McLaughlin s'est dite horrifiée des événements qui ont fauché la vie de 14 jeunes femmes dans la fleur de l'âge. «Nous ne connaissons jamais quels dons de joie et de rire ont été étouffés par ce acte horrible. Nos coeurs et nos plus profonds sentiments sont avec les familles et les amis de ces jeunes victimes, même si nous savons que cela ne peut être d'un grand réconfort pour eux», a dit Mme McLaughlin. Malgré ces événements tragiques, le ministre de la Justice Doug Lewis a déclaré qu'il n'avait pas l'intention de banir les armes semi-automatiques au pays. Des milliers de propriétaires d'armes agissent de manière responsable mais aucune loi ne peut interdire la folie, a-t-il dit. Il reste déterminé à bloquer l'entrée des armes automatiques et de celles qui peuvent être transformées pour le devenir. Pour le député néo-démocrate Svend Robinson, le projet de loi peut être renforcé en ajoutant, par exemple, une période d'attente entre l'acquisition de l'arme et l'émission du permis au nouveau propriétaire. On pourrait également restreindre le nombre de balles que peuvent contenir les armes semi-automatiques; voir à l'entreposage sécuritaire des armes et s'interroger sur le fait que les dispositions du Code criminel imposant des cours de maniement des armes n'ont jamais été proclamées.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-12-08

Pages P. A-6

Select in Zotero zotero://select/library/items/HX9NZUSV

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:58

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:58

Quatre fois plus de meurtres aux E.-U. qu'au Canada: la presse américaine constate que la société canadienne est, malgré le cas de Polytechnique, beaucoup moins violente

Type Article de journal

Auteur Maurice Girard

Résumé La Presse Informations nationales, lundi 11 décembre 1989 502 mots, p. B1 Quatre fois plus de meurtres aux E.-U. qu'au Canada: la presse américaine constate que la société canadienne est, malgré le cas de Polytechnique, beaucoup moins violente Girard, Maurice PC WASHINGTON -- Il s'est commis l'an dernier aux États-Unis plus de 20000 meurtres, ce qui représente, toutes proportions gardées, un taux d'homicide quatre fois plus élevé que le Canada, où 575 personnes ont été assassinées. Au cours de la même période, dans la capitale américaine, Washington, où la population égale grosse modo celle du grand Montréal, on enregistrait 369 meurtres. C'est la comparaison que faisait en fin de semaine le quotidien Washington Post dans ses articles parus en une, vendredi et samedi, sur la fusillade de l'École Polytechnique de Montréal. Au cours des derniers jours, plusieurs journaux américains ont accordé une grande place à la tragédie, qui a fait 14 morts et 13 blessés, pour la plupart des femmes. En plus des témoignages des victimes, les journaux ont insisté sur les motifs de Marc Lépine, la haine du féminisme, et les interrogations que la tuerie a provoquées dans la société québécoise. A la télévision, on a vu une jeune fille apostropher un étudiant, qui tentait de la convaincre qu'il s'agissait d'un geste isolé et non un courant d'opinion, même minoritaire, chez les hommes. On a souligné le passage de la lettre de Lépine qui semblait, en parlant de la fusillade de l'automne 1984 à l'Assemblée nationale, vouloir se faire l'émule du caporal Denis Lortie, dont le geste insensé a fait trois morts et 13 blessés. Tous les journaux ont rappelé le mauvais hasard qui a fait que le directeur des relations publiques de la police de Montréal retrouve sa fille parmi les victimes. A New York, le Post, un tabloïd, faisait sa une avec la nouvelle, montrant des ambulanciers évacuant, sur une civière, une des victimes. Vendredi, tout comme le Washington Post, le Baltimore Sun offrait en une la photo d'un étudiant de l'Université de Montréal, Simon Lacombe, déposant une gerbe de roses devant le pavillon de Polytechnique. Cette journée-là, le Philadelphia Inquirer montrait dans un encadré en une deux photos accompagnant le texte de leurs envoyés spéciaux Susan Levine et Michael Matza intitulé: «La colère des femmes domine le massacre». L'article commençait avec l'apparente faille de sécurité que représenterait l'état de la caméra placée à l'entrée de l'École Polytechnique et qui ne fonctionnait pas au moment où Lépine a fait irruption dans l'école. Le quotidien USA Today consacrait vendredi une page entière de son espace distribué parcimonieusement aux articles de ses trois correspondants dépêchés à Montréal. Un des textes, accompagnés de photos, portait sur la colère des femmes québécoises contre une société «qui doit changer», faisait-on dire à une «féministe». Pour sa part, la télévision américaine diffusait à ses bulletins de fin de soirée, mercredi, les images prises sur place par les stations de télévision de

Montréal. On présentait même des reportages pendant les nouvelles locales. Quatre jours après l'événement, la chaîne de nouvelles continues CNN diffusait encore toutes les heures un reportage sur les événements. En début de soirée, vendredi, les bulletins des grands réseaux, écoutés par des dizaines de millions d'auditeurs, traitaient en début de bulletin de la tuerie. Au "CBS News with Dan Rather", un reporter décrivait l'est de Montréal, où habitait Lépine, comme un quartier dominé «par la pauvreté, la violence, la prostitution et la drogue». Au "NBC News with Tom Brokaw", on a vu le visage ravagé du maire de Montréal, M. Jean Doré, qui parlait d'une des victimes, ex-gardienne de ses enfants. Les funérailles officielles aujourd'hui à basilique Notre-Dame devraient sans doute faire l'objet, demain, d'innombrables reportages dans les médias américains.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-12-11

Pages P. B-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/3SPC7BB8

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:58

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:58

"Elles ne sont pas mortes pour rien"

Type Article de journal

Auteur Gérald Leblanc

Résumé La Presse Nouvelles générales, lundi 11 décembre 1989 711 mots, p. A1 "Elles ne sont pas mortes pour rien" Leblanc, Gérald Seuls le silence et les larmes semblaient de mise, lors du passage devant les cercueils fermés. Une sobre inscription rappelait les noms et le jeune âge des victimes, toutes nées à la fin des années 60. Placées au milieu des gerbes de fleurs, les photos de ces jeunes femmes valaient bien plus que mille mots. Surtout la photo de Geneviève Bergeron, qu'on aurait cru faite pour illustrer une campagne sur la santé et la joie de vivre. «Mes deux filles représentent le plus beau succès de ma vie. Moi, j'ai dû retourner aux études pour aller me chercher un papier. Geneviève, elle, sera bientôt ingénieure, car elle étudie à Poly. Vous devriez voir comme c'est une belle fille...» C'était à la fin du dîner, mercredi dernier, que nous prenions ensemble pour parler d'élections municipales que Thérèse Daviau faisait ainsi l'éloge de sa chère fille, qui allait tomber sous des balles insensées, trois heures plus tard. Samedi soir, à la Maison de la culture de la rue Frontenac, le conseiller Abe Limonchik représentait la Ville à la célébration du 10e anniversaire de la table de concertation des réfugiés. «Je viens de quitter Thérèse Daviau (sa collègue au RCM). C'est pas croyable ce qu'elle m'a dit en apprenant que je venais à la table des réfugiés. Vous allez sans doute rencontrer des gens du Salvador et du Chili qui ont traversé plusieurs fois l'enfer que nous vivons, qu'elle m'a dit. Faut-être généreux, non?» Généreuse aussi la mère d'une autre fille de Marthe, tombée mercredi, à Poly. «Il devait souffrir terriblement pour faire un geste aussi horrible. Je pense à sa mère qui doit être aussi triste que moi», avait dit, jeudi, Mme Louise Leclair en parlant de celui qui avait abattu sa fille aînée, Maryse. J'aurais bien aimé porter la coupure de presse portant la citation de Mme Leclair à la mère et à la soeur de Marc Lépine. Je leur ai offert, mais la peine et la honte étaient trop grandes pour parler aux «autres», m'a rapporté un ami commun, qui était en contact avec elles. «Jacques, le chum de Nadia (la soeur de Marc Lépine), m'a demandé d'aller leur chercher des tranquillisants et des somnifères car ils n'osaient se montrer en public de peur de rencontrer des gens, surtout des journalistes», m'a raconté, samedi, cet ami commun. Jacques et Marc l'avaient aidé, récemment, à installer son système électronique. Les autres mères et soeurs pleurent des filles qu'on décrit, à pleines pages et à pleines images, et à juste titre, comme les plus belles fleurs de notre société. Les deux Lépine, mère et soeur, doivent pleurer la perte de celui que les mêmes médias présentent comme un monstre. Ce doit être épouvantable de n'avoir même pas le droit de pleurer. Pire que l'enfer! Hier, au pavillon principal de l'Université de Montréal où le hall d'honneur était devenu chapelle ardente, une préposée à l'information a reçu un appel bien particulier. «Où doit-on envoyer les condoléances pour la famille Lépine?» Elle n'a pas su quoi répondre. Juste avant le déjeuner avec Mme Daviau, j'avais reçu, mercredi midi, un appel de Michèle Deguire, la première diplômée de Poly en génie civil et celle qui m'avait fait découvrir la «nouvelle Ville Mont-Royal». «Elles ne sont pas mortes pour rien», fut sa première phrase quand je l'ai revue, hier. «Ça n'a peut-être pas de bon sens, mais c'est ce que je sens et c'est ce que j'ai envie de dire. Le méchant est affeux, mais il fait sortir le bon. C'est extraordinaire ce qui arrive depuis mercredi. Le Québec est en train de démontrer, avec dignité, ce dont il est capable. Il se lève un mouvement de solidarité qui va laisser des traces. Ce sera un jalon dans notre histoire.» D'un trait, avec une étonnante énergie, Mme Deguire m'a parlé de tous ceux qui ont aidé la famille de Poly, en ces heures de catastrophe. De petites choses auparavant impossibles, comme l'entente entre la Ville et le Port, pour utiliser les 1000 places du stationnement portuaire lors des funérailles à l'église Notre-Dame. «La Ville, Hydro-Québec, Lavalin et SNC, tout le monde se comporte comme dans une famille, y compris pour les sandwiches, le menu habituel dans ces moments de deuil», me dit celle qui l'a échappé belle, mercredi dernier. «C'est un jeune homme qui nous a sauvé la vie. Il est venu nous dire qu'un tireur fou se promenait dans l'édifice. En entendant

les coups de feu, nous l'avons pris au sérieux et j'ai dit à Nicole (son adjointe) qu'il fallait se cacher sous les bureaux. Il y a une fenêtre dans notre bureau, comme dans le bureau voisin. C'est à travers cette fenêtre que fut abattue notre collègue Maryse Laganière. La même chose nous serait probablement arrivée, puisque nous étions sur son passage.» «Elles ne sont pas mortes pour rien!» Il y aura peut-être un mémorial aux quatorze filles de Marthe, devant l'édifice de Poly, et l'on organise déjà une fondation, qui pourrait permettre d'accélérer, au lieu de freiner, la montée des femmes dans l'ingénierie. En regardant, hier, les jeunes hommes monter la garde près des cercueils de leurs anciennes collègues, je me disais que ces bons gars devront peut-être se mettre à parler haut et fort. C'est la violence des hommes qui a produit l'enfer des derniers jours. C'est à ceux qui détestent, autant que les femmes, la brutale domination des plus forts de le dire plus ouvertement et plus souvent. Ce serait une façon de montrer que les quatorze fleurs de Poly ne sont pas mortes pour rien.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-12-11

Pages P. A-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/8V2H9Q5S

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:58

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:58

Le drame de la construction à Montréal

Type Article de journal

Auteur Claude Picher

Résumé La Presse Économie, mardi 12 décembre 1989 929 mots, p. D1 Le drame de la construction à Montréal Picher, Claude Le promeneur qui longe l'extrémité est de la rue Beaubien, là où la limite municipale entre Anjou et Montréal épouse des contours de haute fantaisie, est immédiatement frappé par le bourdonnement des chantiers de construction. En deux ans à peine, des centaines d'unités de condos y ont été construites, et ça continue. Les nouveaux blocs sont à peine mis en chantier qu'ils sont vendus à 50 p. cent. Et dans les mois qui suivent, les unités qui restent s'enlèvent comme des petits pains chauds, à des prix variant entre 100000\$ et 200000b\$. Toute cette activité a lieu non pas à Montréal, mais à Anjou. De la même façon, quand on se promène à Laval, en Montérégie, dans la couronne nord ou l'ouest de l'île, on voit beaucoup de construction domiciliaire, de sorte qu'on a peine à croire les chiffres officiels, qui font état, mois après mois depuis le début de 1989, d'une spectaculaire baisse des mises en chantier dans la région de Montréal. Les chiffres de novembre, publiés hier, confirment encore une fois cette tendance. Au cours des onze premiers mois de l'année, selon la Société centrale d'hypothèques et de logement, il s'est construit moins de 6000 unités de logement sur le territoire de la CUM, contre plus de 9000 pour la même période l'an dernier et près de 15000 en 1987. Pour le seul mois de novembre, la baisse frise les 51 p. cent. Alors, que se passe-t-il? Comment concilier ces chiffres avec ce que l'on perçoit partout en banlieue? Il est tout à fait exact que les mises en chantier d'habitations sont en chute libre. Les taux d'intérêt élevés et le ralentissement de l'économie peuvent expliquer cela. Au reste, le caractère spectaculaire de la chute est encore accentué par le niveau d'activité exceptionnel observé dans ce secteur au cours des trois années précédentes. LES DEBOIRES DE MONTREAL, LA FORTUNE DE LA BANLIEUE Mais cette statistique cache une autre réalité, encore plus dramatique. On note en effet de spectaculaires différences entre la ville de Montréal et les municipalités de la banlieue. Les taux d'intérêt et la conjoncture économique touchent autant le Montréalais que le Lavallois, l'Angevin ou le Bouchervilleois. Dans ces circonstances, ce qu'il importe de comparer, c'est le poids relatif de la ville de Montréal par rapport à l'ensemble de la région. Le résultat de l'exercice est désastreux. Pour les trois premiers trimestres de 1989, la chute des mises en chantier de logements à Montréal même atteint 45 p. cent par rapport à la même période l'an dernier. Dans les autres municipalités de la CUM, le recul se situe à 28 p. cent. Enfin, dans la banlieue plus distante (Laval, Montérégie, couronne nord), on ne note qu'une faible diminution de 15 p. cent. Tout indique qu'en janvier, lorsque nous disposerons des chiffres complets pour l'année 1989, le bilan sera encore plus sombre. Quelle taloche en si peu de temps: au milieu des années 80, alors que l'Opération 20000 logements battait son plein, la ville de Montréal, à elle seule, comptait pour un bon tiers de toutes les mises en chantier de la région métropolitaine. Au moins la moitié des acheteurs étaient des banlieusards revenant en ville. Aujourd'hui, les mises en chantier à Montréal ne comptent plus que pour 13 p. cent de la région métropolitaine. Comme le montre le tableau ci-dessous, les pertes de la ville de Montréal ont d'abord fait le bonheur de la Montérégie, de Laval et de la couronne nord. Les municipalités de ces régions, qui comptaient bon an mal an pour la moitié des mises en chantier, en accaparent maintenant près de 70 p. cent. La construction résidentielle s'y poursuit à vive allure, en dépit du cauchemar quotidien des ponts. Quant aux autres municipalités de la CUM, elles parviennent bon an mal an à améliorer leurs positions par rapport au creux qu'elles ont connu en 1982. La détérioration de la situation à Montréal se reflète aussi dans la valeur des permis de construction résidentielle, qui ne comptent plus que pour 14 p. cent de l'ensemble des permis émis dans la région (contre 30 p. cent

jusqu'au milieu des années 80). Y A-T-IL ENCORE DE LA PLACE DANS LE TROU DU BEIGNE? On n'a pas besoin d'insister longtemps sur les conséquences extrêmement tristes de cette dégringolade. Elle accentue l'«effet de beigne» dont souffre atrocement la ville de Montréal (qui ressemble de plus en plus à un trou alors que la banlieue n'arrête pas de grossir). Elle accélère la création d'emplois en banlieue. Elle prive Montréal de millions de dollars en revenus de taxes. Elle tend de plus en plus à appauvrir Montréal, et donc à multiplier les problèmes sociaux. Elle favorise le développement de moyens de transport pensés d'abord en fonction des besoins des banlieusards. Elle diminue le poids relatif, donc l'influence, des autorités municipales. Mais pourquoi a-t-on assisté à une telle dégradation en aussi peu de temps? On pourrait penser qu'il s'agit d'abord d'une question d'espace. Il est vrai que Montréal est beaucoup plus densément peuplée que la banlieue, mais cela n'explique pas tout. Des quartiers comme Ahuntsic, le Sud-Ouest ou l'arrondissement Centre sont moins densément peuplés, par exemple, que Saint-Léonard, ville où l'on ne se marche pas précisément sur les pieds. Et que dire des quartiers Pointe-aux-Trembles et Rivière-des-Prairies, où la densité est très nettement inférieure à celles de municipalités de banlieue comme Anjou, Mont-Royal, Longueuil, Dollard-des-Ormeaux; elle est en fait à peine supérieure à celle de Répétigny! Un chiffre: si la densité dans ces deux seuls quartiers était la même que dans l'ensemble de la ville, Montréal compterait 225000 habitants de plus! Qui donc a dit qu'il n'y avait plus de place à Montréal? QUAND LE SOCIAL PREND LE PAS Le vrai bobo, c'est sans doute la Chambre de commerce du Montréal métropolitain qui l'a identifié avec le plus de précision dans une récente lettre au maire Jean Doré. Le document rappelle assez crûment que dans sa politique d'habitation d'un «conservatisme dépassé», l'administration municipale «ne semble pas comprendre l'importance» d'empêcher l'exode vers la banlieue des citoyens à revenus moyens ou élevés, ou d'inciter les banlieusards, souvent mieux nantis que les Montréalais, à revenir en ville, «afin de créer une certaine richesse qui seule permettra à Montréal d'assumer ses logements sociaux», surtout dans un contexte où les gouvernements supérieurs se montrent de plus en plus pingres à cet égard. Mais pendant que Montréal se croise les bras, les municipalités de la banlieue «se font une concurrence féroce» pour attirer ces payeurs de taxes potentiels. Les auteurs reprochent à la Ville de n'avoir d'yeux que pour le logement social et d'ignorer le rôle du secteur privé dans ce dossier (c'est effectivement, à quelques poussières près, la politique avouée de John Gardiner, le grand manitou de l'habitation à Montréal). La Chambre conclut en réclamant la mise sur pied urgente d'une table de concertation sur toute la question de l'habitation à Montréal, et pas seulement sur le logement social. Et elle ajoute que tous les intéressés, y compris le milieu des affaires, devront avoir leur mot à y dire. Elle a bien raison. Personne ne nie que les besoins en logements sociaux sont pressants, mais ce n'est pas une raison pour pousser l'obsession jusqu'à l'inconscience. Il est grand temps que M. Gardiner se mette sérieusement à l'écoute d'autres partenaires que les promoteurs de logements sociaux, visiblement les seuls interlocuteurs qu'il semble entendre jusqu'à maintenant. LA PROPORTION DES MISES EN CHANTIER D'HABITATIONS ENTRE MONTRÉAL ET LA BANLIEUE, 1981-1989 Ville de Autres Montérégie, Année Montréal municipalités Laval et de la CUM couronne nord 1981 21,8 % 23,9 % 54,3 % 1982 34,5 % 10,4 % 55,1 % 1983 32,9 % 11,3 % 55,9 % 1984 34,8 % 14,4 % 50,8 % 1985 31,4 % 18,3 % 50,3 % 1986 21,8 % 16,1 % 62,1 % 1987 17,4 % 20,6 % 62,0 % 1988 17,8 % 17,1 % 65,1 % 1989 (1) 13,1 % 17,8 % 69,0 % Les chiffres ne 1989 ne comprennent que les trois premiers trimestres.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-12-12

Pages P.D-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/BLY8M6G8

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:58

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:58

Dynamite, langue, Claire [Lamarche] et Denise [Bombardier]: on le boum qu'on peut

Type Article de journal

Auteur Suzanne Colpron

Résumé La Presse Nouvelles générales, mardi 12 décembre 1989 649 mots, p. A1 La Presse Arts et spectacles, mardi 19 avril 1988 331 mots, p. B4 Dynamite, langue, Claire [Lamarche] et Denise [Bombardier]: on le boum qu'on peut Cousineau, Louise Il y a eu 25000 personnes à la marche de la SSJB pour le maintien de la Loi 101 dimanche. Et 50000 pour voir tomber les cheminées Miron. A chacun ses plaisirs. Le dynamitage chez Miron fut télévisé en direct à TQS. Pas la marche. Finalement, le show Miron fut très quelconque. Retardé, à moitié réussi, ce fut presque le non-événement du week-end. Alors que le fait français au Québec a été le sujet de deux émissions de télévision. Une chez Claire, l'autre chez Denise. L'une bonne, l'autre pas. Ça bardait très fort vendredi soir chez Mme Claire Lamarche, où les participants étaient majoritairement des anglophones. Ce qui constituait déjà un phénomène: aurait-on pu trouver il y a 20 ans assez d'anglophones parlant français pour remplir même un petit studio de Radio-Québec? Le journaliste William Johnson l'a dit dès le début: on fait plus

un show qu'un débat sérieux avec autant de monde en studio. On ne le chicanera pas là-dessus puisque c'est strictement vrai. Mais ce show-là fut informateur, avec nos Anglais qui ne se sentaient généralement pas brimés personnellement mais collectivement, sauf une exception louable originaire de la Nouvelle-Écosse, et Mme Lorraine Pagé qui a fini par éclater: «J'étais arrivée ici pleine de bonne volonté. Mais durant l'émission, je me suis fait traiter de fasciste et on m'a dit que le Québec n'est pas démocratique! C'est moi qui suis humiliée!» Ce n'est peut-être pas de la grande Information, mais avouez que c'est informateur. Si Claire Lamarche a le tour de faire rebondir une discussion pour que ça donne un show qui ne traîne pas, Denise Bombardier qui a commencé une émission du même style dimanche matin avec Divergences n'a pas encore rodé son spectacle. La discussion, sur la dénatalité et le fait français, a souvent frappé des murs. En voyant Divergences, je croyais être en avion. Mme B était l'hôtesse en première classe, pour les invités huppés ayant droit à leur nom et à un pupitre, Gaston L'Heureux faisait le service en classe économique. Là où personne n'est identifié en bas d'écran. Comme chez Mme Lamarche d'ailleurs, ce qui est déplorable. Les invités de Mme Bombardier ne manquaient pas de qualité, mais l'émission manquait de spontanéité. On m'a dit qu'elle étaient tournée puis montée. Une mauvaise idée. Dans la véritable information télévisée, un montage serré s'impose. Mais pas dans le style débat qui est plus spectacle qu'autre chose. Mme Bombardier a déjà fait de superbes entrevues d'une personne à la fois à Noir sur Blanc. C'est le style qui lui convenait le mieux. Pourquoi lui faire faire du sous-Droit de parole? Colpron, Suzanne; Béliveau, Jules Dans une atmosphère remplie d'émotion, plus de 8500 personnes se sont groupées hier à l'intérieur et à l'extérieur de la basilique Notre-Dame de Montréal pour dire un dernier adieu à neuf des 14 victimes de la tuerie de l'École polytechnique. Trois heures et demie avant le début de la cérémonie, à 10h30, de nombreuses personnes convergeaient déjà vers la basilique dans l'espoir d'y obtenir une place. Mais seuls les parents, les proches, les camarades d'université, les ingénieurs et les dignitaires pouvaient y pénétrer. Massées sur la Place d'Armes et les rues voisines, malgré un temps froid et humide, 5000 personnes ont pu assister à la messe des funérailles grâce à un système de hauts-parleurs installés à l'extérieur. Pendant tout l'avant-midi, la circulation automobile a été interdite dans ce secteur, surveillé par un nombre impressionnant de policiers de la Communauté urbaine de Montréal et par un hélicoptère de la Sûreté du Québec. Dès 8h30, les familles des victimes ont été admises dans la basilique auprès des dépouilles en chapelle ardente. C'est une heure et quart plus tard que les invités d'honneur, les étudiants et les ingénieurs ont pu entrer dans l'église qui contient 3500 places assises. La cérémonie, exceptionnellement longue, a débuté à 10h30 et pris fin vers midi. Le cardinal Paul Grégoire, archevêque de Montréal, assisté de neuf autres évêques, a présidé à la messe des funérailles. Le cardinal Paul-Émile Léger était aussi présent dans le chœur. Toute la cérémonie, à la fois grandiose et émouvante, s'est déroulée dans un recueillement et un calme remarquables. Quatre cercueils étaient disposés dans l'allée centrale et les cinq autres, placés le long de la sainte table, tout près du chœur. Parents, proches et dignitaires étaient groupés dans la nef de la basilique, tandis qu'un grand nombre d'étudiants et d'ingénieurs se trouvaient dans les jubés latéraux. Mme Jeanne Sauvé, gouverneur général du Canada, M. Brian Mulroney, premier ministre du Canada, M. Gilles Lamontagne, lieutenant-gouverneur du Québec, M. Robert Bourassa, premier ministre du Québec, M. Jean Doré, maire de Montréal, M. Gilles Cloutier, recteur de l'Université de Montréal, M. Roland Doré, président de l'École polytechnique, et de très nombreux autres, dont 43 députés et ministres fédéraux et provinciaux, assistaient à la cérémonie. Un des moments les plus intenses de la messe a été atteint lorsque le cardinal Paul Grégoire a prononcé l'un après l'autre les noms des jeunes femmes mortes dans la tuerie: Geneviève Bergeron, Hélène Colgan, Nathalie Croteau, Barbara Daigneault, Anne-Marie Edward, Maud Haviernick, Maryse Leclair, Annie Saint-Arneault, Barbara Klucznik Widajewicz. On a alors entendu des pleurs venant de la foule et vu des couples tenter de se reconforter en se serrant dans les bras les uns les autres. L'émotion a véritablement éclaté à la fin de la cérémonie lorsque les cercueils blancs et cuivre, portés par des étudiants et des étudiantes, ont commencé à se diriger vers la sortie de l'église. «Heureux ceux qui ont soif de justice» Dans son homélie, le cardinal Grégoire a insisté particulièrement sur les Béatitudes évangéliques: «Heureux les miséricordieux... Heureux ceux qui pleurent... Heureux ceux qui ont faim et soif de la justice...» Et il a lancé l'invitation suivante: «Vos filles, vos soeurs, vos amies, futures ingénieurs que nous pleurons aujourd'hui avaient choisi de bâtir. En mémoire d'elles, en solidarité avec elles, vous chercherez à bâtir un monde fraternel.» Plus tard, à la fin de la cérémonie, des témoignages d'adieu ont été rendus par M. Roland Doré, président de Poly, et par des étudiants. «Nous avons perdu 14 amies, 14 copines... Ensemble, réalisons les choses dont elles rêvaient», a dit un camarade de classe. C'est sous une volée de cloches, longue comme on en aura probablement jamais entendue à la basilique Notre-Dame, que les cercueils sont sortis, l'un après l'autre, devant les yeux d'une foule transie et silencieuse. Précédés de huit landaus garnis de fleurs, neuf corbillards identifiés par des numéros et un plus grand nombre encore de limousines occupaient toute la rue Notre-Dame en face de la basilique, entre les rues Saint-François-Xavier et Saint-Laurent. Une douzaine d'autobus de la STCUM nolisés pour les membres des familles et autres proches attendaient un peu plus loin. Suivis des parents des victimes, les cercueils ont défilé sur le parvis de la basilique pendant un long moment. Les quelque 100 dignitaires, réunis sur le porche, ont attendu durant une quinzaine de minutes jusqu'à ce que le cortège se mette en branle à destination des divers cimetières où devaient être inhumées les dépouilles des neuf victimes. Seuls les cris d'une femme, en proie à une crise soudaine, ont momentanément rompu le silence de l'assistance groupée à l'extérieur, derrière les barricades érigées par la police pour contenir la foule. Une fois les dignitaires dans leurs voitures, les gens se sont dispersés dans le silence.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-12-12
Pages P. A-1
Select in Zotero zotero://select/library/items/ALR99PU5
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:58
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:58

[Funérailles des victimes de la fusillade de Polytechnique]: une cérémonie empreinte de foi et de sympathie; "Le message qu'elles ont voulu nous laisser est celui de bâtir un monde meilleur..."

Type Article de journal

Auteur Jules Béliveau

Résumé La Presse Nouvelles générales, mardi 12 décembre 1989 615 mots, p. A3 [Funérailles des victimes de la fusillade de Polytechnique]: une cérémonie empreinte de foi et de sympathie; "Le message qu'elles ont voulu nous laisser est celui de bâtir un monde meilleur..." Béliveau, Jules «Dieu, entends notre prière: nous sommes dans la peine, on nous a enlevé nos amies, nos enfants. Que leur mort à jamais soit gardée en mémoire. Nos amies, nos enfants, accueille-les près de toi.» C'est par de tels mots, poignants de tristesse et aussi d'espérance, que des étudiantes et des étudiants de l'École polytechnique ont partagé leurs sentiments avec les parents et les proches de neuf des victimes de la tragédie de mercredi à l'occasion des funérailles célébrées hier à la basilique Notre-Dame de Montréal. Entouré à l'autel de neuf autres évêques, en présence du cardinal Paul-Emile Léger et de quelques dizaines de prêtres rassemblées dans le chœur de la basilique, le cardinal Paul Grégoire a présidé une cérémonie empreinte de foi évangélique et de sympathie pour toutes les personnes cruellement éprouvées. A l'avant de la nef de la basilique, neuf cercueils blancs étaient disposés dans l'allée centrale et près de la sainte table. Les parents, les proches, des camarades d'université et une quantité impressionnante de dignitaires avaient pris place dans les bancs. Un grand nombre de personnes, dont des femmes ingénieures, occupaient également les jubés latéraux de la basilique. Parmi les personnes présentes, on a pu voir Mme Jeanne Sauvé, gouverneur général du Canada, M. Gilles Lamontagne, lieutenant-gouverneur du Québec, les premiers ministres canadien et québécois, MM. Brian Mulroney et Rober Bourassa, pas moins d'une quarantaine de députés et de ministres des deux gouvernements, des élus de la ville de Montréal, dont le maire Jean Doré, et des dirigeants de l'Université de Montréal et de l'École polytechnique. «Depuis l'événement horrible qui nous a plongés dans la consternation, nous sommes envahis par une peine qui semble devoir nous submerger, a dit l'archevêque de Montréal au cours de son homélie. Cette peine se répand comme des ondes qui secouent notre sensibilité jusqu'en ses profondeurs les plus intimes. A tout âge, la mort est une tragédie. Le départ des êtres chers nous fait vivre une rupture qui laisse en nous des traces indélébiles.» Le cardinal Grégoire a toutefois souligné que, en de tels moments, il convient plus que jamais «de se tourner vers la Parole de Dieu, apaisante et interpellante à la fois». Et il a brièvement commenté un passage du livre biblique de Job lu précédemment, de même que l'évangile des Béatitudes. Lorsque l'archevêque de Montréal a nommé une à une les jeunes femmes dont il célébrait les funérailles, formulant le souhait que toutes reposent dans la paix, de longs sanglots ont secoué l'assistance. Et des parents et des amis se sont, une fois de plus, réconfortés les uns les autres. Le célébrant a ensuite invité l'assistance, de même que toutes les personnes suivant la cérémonie à la radio et à la télévision, à deux minutes de silence. Il a même demandé aux cameramen de fixer leur lentille sur le cierge pascal. «Dans le silence, face à Dieu, face à notre conscience, après ce que nous venons de vivre, a-t-il dit, demandons-nous: et maintenant, qu'est-ce que Dieu attend de nous?» Des étudiantes et des étudiants ont lu les intentions de la messe. «Dieu, a dit une jeune fille, entends notre prière: des mères, des pères pleurent leur enfant, des frères, des soeurs pleurent leur soeur, beaucoup trop vite fauchée par une injuste mort. Aide-les à ne pas désespérer de l'amour, nous t'en prions.» A la fin de la cérémonie, le président de l'École polytechnique, M. Roland Doré, a livré un témoignage d'adieu aux jeunes femmes disparues: «L'une était étudiante en sciences infirmières, les autres étudiaient en génie. Le message qu'elles ont voulu nous laisser est celui de bâtir le monde de demain, un monde où toutes et tous contribuent à bâtir un monde meilleur.» Étrangement, aucune consœur des jeunes femmes assassinées n'a prononcé ici un dernier message. Mais un étudiant a souligné: «Nous avons perdu 14 amies, 14 copines. Pour nous le choc est tellement dur... Ensemble, réalisons les choses dont elles rêvaient.» -- PHOTOS DES PAGES A3, A4 et A5: JEAN GOUPIL, PIERRE McCANN, ROBERT NADON, RENÉ PICARD et PAUL-HENRI TALBOT, La Presse Illustration(s) : Les cercueils blancs étaient disposés dans l'allée centrale et près de la sainte table. Parents, proches, dignitaires et étudiants avaient pris place dans la nef et dans les jubés latéraux. Thérèse Daviau, conseillère municipale à l'Hôtel de ville de Montréal accompagne le cercueil de sa fille Geneviève Bergeron, tuée mercredi dernier à Polytechnique. Pierre Leclair, le directeur des relations publiques de la police de la CUM, et son épouse à la sortie de la basilique Notre-Dame. Un étudiant de Polytechnique se cache la tête dans les bras pour pleurer sa peine... A la sortie de la basilique, une étudiante, inconsolable, est réconfortée par une camarade. A la fin de la messe des funérailles,

une des neuf familles éplorées. Le cardinal Paul Grégoire bénissant les cercueils des victimes disposés dans l'allée centrale de la basilique Notre-Dame.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-12-12

Pages P. A-3

Select in Zotero <zotero://select/library/items/ARAEVKB2>

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:58

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:58

Une coalition de maires optent pour un TGV Québec-Windsor

Type Article de journal

Résumé La Presse Nouvelles générales, mercredi 13 décembre 1989 529 mots, p. A14 Une coalition de maires optent pour un TGV Québec-Windsor PC OTTAWA -- Maintenant qu'il semble acquis que le gouvernement fédéral ne reviendra pas sur sa décision de sabrer le service de Via Rail, les municipalités du corridor Québec-Windsor se rangent derrière l'idée d'un projet de train à grande vitesse. Tel est l'objectif que s'est donné une coalition des maires du corridor Québec-Windsor réunis hier à Ottawa, au cours d'un colloque organisé par la Fédération canadienne des municipalités. En admettant que le dossier de Via Rail semble clos, le maire de Montréal, M. Jean Doré, s'est dit convaincu plus que jamais de la faisabilité d'un projet de train à grande vitesse (TGV) pour relier les municipalités de Québec, Montréal, Ottawa, Toronto et Windsor. Selon lui, à l'exemple des Français, des Allemands et des Japonais, les Canadiens seront emballés par le TGV qui peut offrir une liaison de centre-ville à centre-ville confortable, rapide et concurrentielle avec les autres modes de transport. «Dans le corridor Paris-Lyon, il y a au-delà de quatre millions de personnes qui ont utilisé le train, alors qu'au départ, ils n'auraient pas voyagé dans ce corridor-là, a-t-il signalé. C'est ce qu'on appelle l'effet TGV.» Même son de cloche de la part de l'ingénieur en chef de la Société nationale des chemins de fer de la France, M. Pierre-Louis Rochet, qui cite l'exemple du train rapide entre Washington et New York. «Les États-Unis sont soi-disant attachés à l'automobile, mais à partir du moment où on leur offre un autre moyen de transport qui a des qualités, ils l'adoptent. Donc, il ne faut pas croire que les gens sont absolument captifs de l'automobile sur des routes encombrées, sur des routes parfois en mauvais état et dans des conditions météorologiques difficiles, si on leur offre une autre alternative. Le problème, c'est qu'actuellement, vous n'offrez pas cette autre alternative.» Ayant réalisé des études pour le compte de Via Rail en 1983-84 et plus récemment en 1988, M. Rochet conclut que le corridor Québec-Windsor a une densité de population suffisamment élevée pour justifier la mise en service d'un TGV dans ce corridor, quoique le financement de l'infrastructure nécessitera des investissements considérables. «Je pense que le corridor Québec-Montréal-Toronto-Windsor est excellent. C'est l'un des corridors dans le monde qui justifie le train à grande vitesse», a-t-il précisé au cours d'un entretien. Ottawa ne s'est pas prononcé au sujet du financement d'un TGV. De leur côté, l'Ontario et le Québec ont mis sur pied un groupe de travail pour étudier la faisabilité d'un tel projet. Au départ, M. Doré ne «ferme aucune porte.» «S'il s'agit de financer des études, on n'exclut pas la possibilité d'y participer. Et même à long terme, ce n'est pas impensable que les provinces et même les grandes communautés puissent éventuellement faire des avances de fonds.» Le co-président ontarien de ce groupe d'étude, M. Robert Carman, a précisé qu'un TGV dans le corridor Québec-Windsor n'est pas pour demain. Il faudra attendre une dizaine d'années pour que ce projet devienne une réalité. Dans l'intervalle, l'une des options qui est envisagée, a-t-il souligné, c'est de mettre en service un train rapide roulant à des vitesses entre 200 et 225 kilomètres-heure dans le corridor d'ici trois à cinq ans. En fin de journée, la coalition est revenue à la charge pour dénoncer les restrictions budgétaires qui toucheront Via Rail à compter du 15 janvier 1990. De nombreuses liaisons ferroviaires seront amputées. Plus de 2700 emplois seront supprimés. Dans un autre ordre d'idées, M. Doré s'est dit peu impressionné des tentatives de Via Rail de «neutraliser» des groupes tels que Transport 2000 et les maires qui s'opposent aux restrictions à Via Rail. Un rapport dont a obtenu copie le Toronto Star fait état de stratégies de la société ferroviaire pour mieux faire avaler la pilule aux Canadiens. Ce rapport signé par un dirigeant des relations publiques de Via souligne qu'il faut redresser l'image de la société qui «est vouée à l'échec», et faire taire les opposants aux restrictions, dont les employés mécontents de Via.» «Ce ne sera sûrement pas les gens des relations publiques de Via Rail qui vont faire taire le maire de Montréal, pas plus que ses collègues du corridor», a-t-il lancé.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-12-13

Pages P. A-14

Select in Zotero <zotero://select/library/items/ZASYCEQV>

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:58

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:58

Quality report

- Item has no authors

Montréal déménagera ses employés du marché Bonsecours

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé La Presse Informations nationales, mercredi 13 décembre 1989 206 mots, p. B6 Montréal déménagera ses employés du marché Bonsecours Gruda, Agnès La Ville de Montréal déménagera ses employés qui logent actuellement dans l'édifice du marché Bonsecours dans un immeuble qu'elle doit acquérir au coût de 7,3 millions\$, à l'intersection des rues Saint-Denis et Sherbrooke. Par cette transaction, l'administration libérera les bureaux du marché Bonsecours, qui doivent être réaffectés à la célébration du 350e anniversaire de Montréal. L'immeuble, qui abritera quelque 200 employés du Module du bâtiment et du Service des approvisionnements et immeubles, appartient à la société Gestion Immobilière J.P.B., et était loué jusqu'à tout récemment à l'Université du Québec. Depuis quelques mois, toutefois, l'édifice est vacant. L'achat de l'édifice de huit étages, situé au 385, rue Sherbrooke Est, a soulevé des protestations, hier au conseil municipal, et les conseillers de l'opposition ont tenté en vain de bloquer l'adoption du projet. Le conseiller indépendant Marvin Rotrand s'est étonné du fait que le montant de la transaction soit supérieur de près de deux millions de dollars à l'évaluation municipale. M. Rotrand a également souligné que les services municipaux ont estimé la valeur du terrain à environ 90\$ le pied carré, soit près de trois fois la valeur inscrite au rôle d'évaluation. «S'il y a une telle différence entre l'évaluation municipale et la valeur réelle, Ça peut vouloir dire que la Ville fait un gros cadeau à plusieurs autres propriétaires», s'est-il demandé. «Il y a toujours un écart entre l'évaluation et le prix d'achat, c'est très rare qu'on achète un terrain au prix de l'évaluation», a répliqué M. John Gardiner, responsable du dossier au comité exécutif. Avec cette transaction, la Ville marque sa préférence pour l'achat plutôt que pour la location de bureaux, a noté M. Gardiner, expliquant que l'acquisition s'avère rentable à long terme.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-12-13

Pages P. B-6

Select in Zotero zotero://select/library/items/EH37HBP9

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:58

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:58

Vivre Montréal en hiver

Type Article de journal

Auteur Jean-Pierre Bonhomme

Résumé La Presse Nouvelles générales, jeudi 14 décembre 1989 315 mots, p. A11 Vivre Montréal en hiver Bonhomme, Jean-Pierre Le maire de Montréal, M. Jean Doré, ouvre cet après-midi la saison hivernale en illuminant symboliquement de tous les feux de la fête, la place Jacques-Cartier et la Biosphère de l'île Notre-Dame. L'illumination des décors de la place Jacques-Cartier, devant l'hôtel de ville, est une suite modifiée du programme engagé l'année dernière pour donner à Montréal, d'ici 1992, une personnalité hivernale particulière. Quant à celle de la Biosphère, elle est toutefois une première et s'inscrit dans le cadre de cette même politique. Le réseau électrique nécessaire à l'illumination de la fameuse sphère (conçue par Buckminster Fuller pour l'Exposition universelle de 1967) est un don fait par une entreprise privée de décorations de Noël à la société municipale qui administre l'île Notre-Dame. La décoration de la Place Jacques-Cartier a été coordonnée par la Commission d'initiatives et de développements culturels de Montréal. Le porte-parole de la CIDEAC, Mme Nicole Defoy, a rappelé qu'à la demande du bureau du maire, les décorations de la Place Jacques-Cartier débordent cette année la place proprement dite pour s'étendre à l'hôtel de ville et à Place Vauquelin. Les citoyens constateront que l'hôtel de ville a l'air d'avoir été emballée comme un paquet-cadeau. Le reste du décor a pour thème, cette année, la légende québécoise de Rose Latulipe, un personnage créé en 1837 par le romancier Philippe Aubert de Gaspé. Rose se fait emporter en enfer par Lucifer après avoir été sauvée par un beau cavalier... L'an dernier ces décorations avaient pour thème la chasse-galerie. Le design général de ce décor a été confié cette année encore, à la firme Gad Shaanan Design Inc. L'entreprise a utilisé 70 p. cent des décors

de l'année dernière, mais elle les a réinterprétés. Cette mise en scène, rappelle l'entreprise, se nomme «nordicité». La décoration de l'avenue McGill Collège, quant à elle, a été confiée, comme l'année dernière, à la firme d'architectes Blouin et Associés, mais la Ville y a ajouté une illumination de son cru. Le coût général des décors de la Place Jacques-Cartier et de l'avenue McGill Collège, a dit un porte-parole, s'élève à \$125000. Ailleurs en ville, le service des Loisirs et du développement communautaire collabore, avec chacun des sept arrondissements, à la mise en place de décors traditionnels. C'est ainsi, par exemple, que les arbres de la rue Saint-Hubert sont illuminés de lampes électriques et de conifères avec la collaboration des marchands. D'autres avenues ou rues commerciales sont également décorées mais sans éclat particulier. La décoration de la Biosphère a pour objet de valoriser la Fête des Neiges, dans l'île Notre-Dame. Un porte-parole de la Société de l'île Notre-Dame, a précisé que la patinoire des îles devrait ouvrir au public le 26 de ce mois.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-12-14

Pages P. A-11

Select in Zotero zotero://select/library/items/EYLE2UNA

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:58

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:58

La saga du Vieux-Port [de Montréal]

Type Article de journal

Auteur Gérald Leblanc

Résumé La Presse Nouvelles générales, vendredi 15 décembre 1989 737 mots, p. A5 La saga du Vieux-Port [de Montréal] Leblanc, Gérald Pauvre Vieux-Port de Montréal! Ça fait 15 ans qu'on parle de l'aménager et ça fait 15 ans qu'on regarde les autres grandes villes portuaires du Canada, d'Halifax à Vancouver, empocher la manne fédérale. Si jamais, on passe à l'action, les 100 millions\$ promis par Ottawa ne vaudront plus, en 92 ou 95, que la moitié des dollars versés aux autres en 75 et 80. Montréal aura reçu très peu et très tard, parce que la politique, l'art du possible, se révèle impraticable dans la métropole québécoise. On semblait pourtant voir la lumière au bout du tunnel de l'indécision et des chicanes de clocher. En 1985, une consultation publique, acclamée comme un modèle de la démocratie en marche, avait permis aux Montréalais d'exprimer clairement leurs attentes: priorité à l'accès au fleuve, exclusion des édifices commerciaux (condos, hôtels...) et construction d'équipements culturels (musées, aquarium...) sur les quais. A la veille des élections de 1988, Robert de Cotret, alors ministre parrain de Montréal, annonçait qu'Ottawa s'engageait à verser 140 millions\$, comme le demandait la Société du Vieux-Port, gérante de ce territoire fédéral. La Société lançait, de son côté, non pas un mais deux concours d'experts (un pour les internationaux et un pour les locaux) pour guider la confection de son plan d'aménagement. On était enfin branché. En août, le directeur de la Société du Vieux-Port indiquait au président d'Héritage-Montréal, Dinu Bumbaru, que l'annonce du grand chantier se ferait en septembre. Puis, tout à coup, un épais manteau de silence s'est abattu sur le Vieux-Port, un «mystérieux silence» comme vient de le dire Dinu Bumbaru. Personne ne connaît les projets suggérés par les huit firmes d'experts, personne ne connaît l'option retenue par la Société du Vieux-Port et personne ne sait exactement ce que mijote le nouveau patron fédéral de Montréal, Jean Corbeil. Jean Corbeil a très mal paru dans l'affaire de l'Agence Spatiale, qu'on a égaré dans les champs de Saint-Hubert, avec sa complicité ou son impuissance. Le ministre voulait se racheter et laisser sa marque dans le Vieux-Port. Or, justement un des cinq experts montréalais proposait un plan révolutionnaire pour le Vieux-Port: démolir les quais pour ramener le bord de l'eau aux limites du XIXe siècle, c'est-à-dire aux pieds de la rue de la Commune. Il s'agissait du projet soumis par Didier Poirier, un architecte ayant souvent travaillé avec M. Corbeil à Anjou. C'est alors que le ministre parrain a sauté dans l'arène. Il n'était plus question de dévoiler le plan directeur de la Société (maintien des quais, musée de l'enfance sur le quai Victoria, musée de la science...), puisque le bailleur de fonds favorisait, lui, la démolition des quais. On repartait à zéro. Depuis quatre mois, l'irréconciliable opposition entre ces deux options paralyse le Vieux-Port. La question est devenue: faut-il aménager des équipements culturels sur les quais (l'option de la Société) ou démolir les quais (l'option Didier-Corbeil)? En faveur des quais, on fait valoir qu'il coûterait trop cher de les démolir (on parle de 30 millions\$ à 50 millions\$ par quai) et on se demande aussi ce qu'on fera de la voie ferrée, encore essentielle au transport de marchandises. On plaide, enfin, la nécessité de fournir des attractions, publiques et culturelles, pour agrémenter le séjour des visiteurs. En faveur de leur démolition, on dit qu'il ne faut pas faire les choses à moitié, qu'il faut profiter de cette occasion unique pour effectuer une véritable restauration historique. On ajoute que c'est la seule garantie fiable de préserver l'accès au fleuve. On souligne également l'impossibilité de construire sur les quais, sans de coûteux travaux de renforcement. Joint hier par téléphone, le ministre Corbeil a tenu à faire le point. Pour lui, les deux options, démolir ou conserver les quais, demeurent entièrement ouvertes. Il faut procéder aux études de coût et de faisabilité, une question de mois selon lui. Il fait aussi valoir l'incertitude entourant les équipements culturels qu'on envisageait d'établir

dans le Vieux-Port. Avec les coupures à Via Rail, l'humeur n'est plus à l'érection de musées ferroviaires. La démolition de la voie ferrée est difficile mais pas impossible, selon les échanges du ministre avec la direction du Port de Montréal. Et le musée de la science n'aurait plus l'intention de s'établir dans le Vieux-Port. M. Corbeil dissocie complètement les choses qu'il faut entreprendre immédiatement, en vue des fêtes de 1992, et le plan global d'aménagement du Vieux-Port. Pour 1992, il prend trois engagements: rouvrir le Canal Lachine (de 30 millions\$ à 35 millions\$ pour la partie du Vieux-Port), aménager de grandes places de rassemblement sur la partie est du Vieux-Port, notamment au quai Victoria où l'on projette d'ériger le Musée de l'enfance (de 15 millions\$ à 20 millions\$), et la construction d'un Centre commémoratif, à la pointe de Callière (10 millions\$). Le centre commémoratif figurant dans un budget spécial pour les fêtes du 350e anniversaire de Montréal, c'est tout de même 55 des 100 millions\$ qui auront disparus avant même qu'on ait statué sur le plan d'ensemble de l'aménagement du Vieux-Port. M. Corbeil indique, enfin, qu'il n'a aucune objection à ce que la Société rende publiques les études des experts ainsi que son plan directeur. Il a été impossible de connaître la réaction de la Société à cette nouvelle attitude du ministre. Où tout cela nous laisse-t-il? Dans une grande confusion, et avec la conviction que le bras de fer continue entre la Société et son bailleur de fonds. Ce débat sur les quais est passionnant, car nous sommes en face d'un choix difficile entre deux options valables. Le temps est cependant devenu un facteur de première importance. La patience des Montréalais est usée à la corde! Le mot «étude» prend une saveur dilatoire quand on l'applique au Vieux-Port, qu'on examine depuis une vingtaine d'années. Où loge la Ville de Montréal, elle aussi atteinte du virus du silence, dans ce nouveau chapitre de la saga du Vieux-Port? «Nous avons exprimé notre accord au plan directeur de la Société du Vieux-Port, mais le ministre Corbeil nous a demandé du temps pour réfléchir. C'est pourquoi nous nous abstenons de commentaires publics, bien que l'urgence commence à se faire sentir, particulièrement en regard de 1992», affirmait, hier, John Gardiner, responsable de ce dossier au comité exécutif.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-12-15

Pages P. A-5

Select in Zotero zotero://select/library/items/R6SKKH4E

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:58

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:58

Montréal confirme: les acheteurs d'une première maison neuve auront un crédit d'impôt de \$1000: le crédit s'applique pendant cinq ans et concerne des maisons ou logements de \$100 000 ou moins

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé La Presse Nouvelles générales, vendredi 15 décembre 1989 401 mots, p. A3 Montréal confirme: les acheteurs d'une première maison neuve auront un crédit d'impôt de \$1000: le crédit s'applique pendant cinq ans et concerne des maisons ou logements de \$100 000 ou moins Gruda, Agnès Pour freiner l'exode des jeunes ménages, la ville de Montréal offre un crédit d'impôt foncier de 1000\$ par an, pour une durée de cinq ans, aux acheteurs de maisons neuves. Ce programme, qui a été officiellement rendu public hier, ne vise cependant que les maisons ou logements dont la valeur ne dépasse pas 100000\$, excluant la valeur du terrain. Autre restriction, seuls les acheteurs d'une première maison pourront se prévaloir du crédit d'impôt. Le programme annoncé hier reprend, dans ses grandes lignes, le programme d'aide à l'accession à la propriété prévu dans le projet «Habiter Montréal», rendu public il y a un an. A la suite d'une consultation publique tenue au printemps dernier, la ville a toutefois décidé de limiter son aide aux maisons ou logements neufs, laissant de côté le stock résidentiel existant. Au cours des audiences publiques, plusieurs voix avaient mis en doute le plafond limitant la valeur des maisons admissibles au programme. Compte tenu des grandes variations dans les prix des terrains à Montréal, le comité exécutif de la ville a décidé de se contenter de hausser très légèrement cette limite, la faisant passer de 95000\$ à 100000\$, mais de ne tenir compte que de la valeur de la construction, en excluant celle du terrain. Selon M. John Gardiner, le prix du terrain peut représenter de 15 à 18 p. cent de la valeur d'une propriété à Montréal. Le programme municipal pourra être jumelé au programme provincial d'aide à la mise de fonds, qui prévoit un prêt maximal de 7000\$ sans intérêts pour l'achat d'une première maison, a-t-on expliqué hier. Mais encore faudrait-il que Québec harmonise les critères d'application de son programme avec ceux de Montréal, a plaidé en conférence de presse le maire Jean Doré. Selon ce dernier, le programme provincial n'a pratiquement pas profité aux Montréalais, en raison des limites irréalistes quant à la valeur des propriétés admissibles et parce qu'il ne s'adresse qu'aux ménages avec au moins un enfant. Dans les deux cas, ces critères ne tiennent pas compte de la réalité montréalaise, a souligné M. Doré. La ville de Montréal estime que le crédit d'impôt foncier profitera à quelque 500 à 700 ménages par an dès la première année, soit en 1990. Au total, on estime que Montréal subira un manque à gagner de 1,2 à 1,5 million de dollars pendant les huit prochaines

années, en pertes de revenus de taxes occasionnées par le programme d'accès à la propriété. Par ce volet de sa politique d'habitation, dont les autres aspects ont été rendus publics il y a deux semaines, Montréal veut attirer «en ville» de jeunes ménages à revenus moyens, qui sont souvent forcés, pour des raisons financières, d'acheter leur première maison en banlieue. La ville voudrait aussi, à long terme, augmenter la proportion de propriétaires à Montréal. Actuellement, les trois quarts des Montréalais sont locataires, contre 38 p. cent pour l'ensemble du Québec. Selon M. Doré, la propriété «rend les gens plus responsables, permet un meilleur entretien des maisons et une plus grande implication dans la vie communautaire». Les personnes intéressées à bénéficier du programme pourront se procurer les formulaires de demande dès le 15 janvier, dans tous les bureaux d'Accès-Montréal.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-12-15

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/MJDN9NJF

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:58

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:58

Jacques Mondou quitte le RCM pour "jouer" au sein du Parti civique

Type Article de journal

Auteur Agnès Gruda

Résumé La Presse Nouvelles générales, samedi 16 décembre 1989 316 mots, p. A5 Jacques Mondou quitte le RCM pour "jouer" au sein du Parti civique Gruda, Agnès La «guerre du repêchage» sur la scène politique montréalaise a connu un nouveau développement hier: un conseiller du RCM, M. Jacques Mondou, a en effet annoncé sa décision de quitter le parti du maire Doré pour «jouer» dorénavant au sein de l'équipe du Parti civique. M. Mondou, qui représente le district de Saint-Édouard, devient du même coup l'unique porte-parole du Parti civique au conseil municipal. Le Parti civique s'était en effet retrouvé sans un seul conseiller à l'hôtel de ville il y a environ un mois, avec la démission de Nick Auf Der Maur et de Serge Sauvageau, qui ont joint les rangs d'une autre formation politique, le Parti municipal de Montréal. S'il n'avait pu trouver une nouvelle recrue avant le 31 décembre prochain, le Parti civique aurait perdu sa part du budget de recherche destiné aux partis d'opposition, soit un peu plus de 100000\$ pour 1990. Mais la décision de M. Mondou n'a rien à voir avec de telles considérations budgétaires, a assuré hier en conférence de presse Mme Nicole Gagnon-Larocque, membre de la direction du Parti civique. M. Mondou, dont le district a disparu dans la récente refonte de la carte électorale, a affirmé pour sa part qu'il n'a pas tenu compte de cet élément en optant pour un changement de cap politique. «J'ai eu l'occasion, en travaillant dans mon district, de mesurer l'écart idéologique qui me sépare de plus en plus du RCM», a-t-il indiqué en expliquant sa décision. C'est dans la foulée de la bataille autour du zonage de la rue Saint-Denis que le conseiller Mondou a commencé à se rendre compte de cet écart. «Malgré une volonté clairement exprimée par la population, le RCM a résidentialisé en totalité le tronçon Saint-Denis Nord», a-t-il rappelé. M. Mondou a surtout reproché au Rassemblement des citoyens de ne pas avoir réalisé ses promesses de démocratiser la vie municipale, et de se livrer à des consultations «plus ou moins réelles» dans les quartiers, négligeant de mettre au point une vision de Montréal. Le conseiller a donné en exemple le cas des comités-conseils d'arrondissement, qui ne disposent pas de pouvoirs réels et au sein desquels les conseillers font souvent office de «pions» politiques. Jacques Mondou a admis avoir été courtisé par le Parti municipal de Montréal, qui dispose déjà de quatre voix au conseil municipal (outre MM. Auf Der Maur et Sauvageau, le PMM a fait élire au printemps un candidat dans Parc-Extension et a, plus récemment, «recruté» un autre ex-membre du RCM, Frank Venneri). Mais M. Mondou a préféré miser sur ce qu'il a appelé «le nouveau Parti civique», qui est conscient selon lui des «erreurs» qu'il a commises autrefois et qui a derrière lui un «passé glorieux.»

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-12-16

Pages P. A-5

Select in Zotero zotero://select/library/items/MECUBLNM

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:58

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:58

[Jean] Doré peut-il être battu?

Type Article de journal

Auteur Gérald Leblanc

Résumé La Presse Nouvelles générales, lundi 18 décembre 1989 671 mots, p. A5 [Jean] Doré peut-il être battu? Leblanc, Gérald Le 9 novembre 86, le RCM avait balayé la scène municipale, ne laissant à l'opposition que trois des 58 sièges de conseillers: un au Parti civique (PC), un à l'Alliance démocratique municipale de Montréal (ADMM) et un indépendant, le coloré et multicolore Nick Auf der Maur. A moins d'un an du prochain scrutin, le 4 novembre 90, on retrouve dix conseillers dans l'opposition, dont quatre au Parti municipal de Montréal (PMM), qui n'existait même pas en 86. Les deux petits tableaux, ci-dessus, démontrent clairement que l'opposition a repris du poil de la bête à l'hôtel de ville. En trois ans, le RCM a perdu sept sièges à l'opposition, qui commence à rêver en couleur. Les choses s'embrouillent cependant dès qu'on essaie de cerner cette nouvelle opposition, qui cherchera à déloger le RCM, en novembre prochain. Il suffit de refaire le chemin parcouru, depuis trois ans, par Nick Auf der Maur et le Parti civique, pour s'en convaincre. En trois ans, Nick Auf der Maur a siégé sous trois étiquettes: indépendant, Parti civique et Parti municipal. En trois ans, le Parti civique a été représenté à l'hôtel de ville par trois conseillers différents: Germain Prigent, le seul rescapé de 86 qui siège maintenant comme indépendant, Nick Auf der Maur, venu comme indépendant et parti au PMM, et Jacques Mondou, qui vient de quitter le RCM. Élu sous la bannière du PC, lors d'une complémentaire, Serge Sauvageau a, lui aussi, passé au PMM. In extremis, à 15 jours de l'échéance, le PC vient donc de sauver son droit aux subventions de recherche, que distribuera bientôt le greffier de la Ville. La vieille garde du PC, qui a repris le parti en main, avait vainement tenté d'attirer Frank Venneri (une bonne dizaine d'appels téléphoniques de Nicole Gagnon-Larocque en moins d'une semaine), qui a préféré le PMM. Le PC s'est aussi essayé auprès des conseillers Germain Prigent et Pierre Bastien, un autre transfuge du RCM. M. Prigent, qui aurait aimé voir le PC fusionner avec le PMM, attend de connaître le candidat à la mairie avant de se brancher. Il suivra probablement Yvon Lamarre, si celui-ci replonge dans l'arène municipale. Ce dernier aurait toujours le goût de la politique, mais sa femme s'y opposerait farouchement. Quant à M. Bastien, il promet de se brancher d'ici mars ou avril, à la lumière, entre autres, des candidats à la mairie du PMM et de la bande des quatre (Pierre Goyer, Sam Boskey, Marvin Rotrand et Pierre-Yves Melançon). Ce groupe des quatre dissidents chroniques du RCM, depuis la prise du pouvoir, a promis de lancer un nouveau parti, vert et réformiste, en février. Pour compléter ce tableau d'une opposition, en incessante mouvance, on mentionne souvent les noms de deux autres transfuges potentiels du RCM: Marcel Sévigny de Pointe Saint-Charles et Georges Ledoux de Pointe-aux-Trembles. M. Ledoux m'assure qu'il n'est pas question de quitter le RCM «à ce stade-ci» et M. Sévigny est retenu par son association de district qui refusera de le suivre s'il rejoint la bande des quatre. Sur cet échiquier changeant, se dessine clairement deux grands courants d'opposition, l'un à droite et l'autre à gauche du RCM de Jean Doré. On peut donc prévoir une lutte à trois en novembre 90: le RCM au centre avec les PC et PMM (fusionnés s'il n'en tient qu'à Yvon Lamarre) sur sa droite et la bande des quatre sur sa gauche. Ces deux grands courants pourraient faire mal au RCM, en démontrant qu'il a trahi la promesse d'un profond changement de régime municipal, qu'il a déçu beaucoup de monde en voulant plaire à tout le monde. La bande des quatre fera valoir l'absence de mesures novatrices pour favoriser le transport en commun, améliorer la qualité de vie des locataires et instaurer un régime de consultation réelle des citoyens. «Pas mieux que Drapeau», diront les porte-parole de la nouvelle solidarité populaire. Avec ou contre le moribond PC, le PMM mettra en lumière l'incapacité du RCM de freiner l'exode de la classe moyenne vers la banlieue. On présentera le RCM comme un fief des groupes communautaires, insensible aux petits propriétaires et au monde des affaires. «Parti idéologique incapable de gérer une grande ville», diront les ténors du PMM. «Si on peut trouver un bon candidat à la mairie, le PMM peut battre Doré», me disaient, la semaine dernière, les conseillers Serge Sauvageau et Nick Auf der Maur. Le premier insiste sur la connaissance des affaires, tandis que le second met l'accent sur la capacité d'incarner Montréal. «Les gens veulent être fiers de leur maire», dit M. Auf der Maur. En plus d'être divisée, l'opposition manque de temps pour trouver un candidat de prestige qui aurait le temps de se faire connaître et de gagner la confiance des Montréalais. On frappe à toutes les portes, souvent les mauvaises. On apprend que Francis Fox, ancien ministre, habite l'île-des-Soeurs et Claude Garcia, ancien président de la Chambre de commerce, demeure à Outremont. Guy Tardif, ancien ministre péquiste, s'est dit intéressé mais personne ne l'invite. Bref, le sauveur n'existe pas ou n'est pas intéressé à laisser la proie, un job intéressant ou rémunérateur, pour l'ombre, la défaite d'un Jean Doré bien en selle et favorisé par les sondages. On dit que les gouvernements ne se font pas battre, mais se battent eux-mêmes. A onze mois du prochain rendez-vous électoral, rien n'indique que le RCM soit en train de se suicider. Même si le parti de Jean Doré trébuchait au cours des prochains mois, il n'est pas du tout évident qu'une solution de rechange soit alors disponible sur le marché. Si les preneurs aux livres s'intéressaient à l'arène municipale, le «bookie» du coin établirait sans doute Jean Doré, favori à 100 contre 1.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-12-18

Pages P. A-5
Select in Zotero zotero://select/library/items/J5KILUE9
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:58
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:58

Le futur square Berri, un refuge de clochards et de drogués? Des commerçants s'inquiètent

Type Article de journal
Auteur Marianne Favreau
Résumé La Presse Nouvelles générales, mardi 19 décembre 1989 436 mots, p. A5 Le futur square Berri, un refuge de clochards et de drogués? Des commerçants s'inquiètent Favreau, Mariane Pendant que l'administration Doré fait de beaux projets, l'est du centre-ville dépérit, se plaint un comité de commerçants du secteur. «On ne veut pas se mettre la Ville à dos, mais il temps d'agir!», disent-ils. Au coeur de leurs préoccupations, le futur square Berri qui remplacera le parc de stationnement entre la Place Dupuis et l'UQAM, dans le quadrilatère situé entre les rues Sainte-Catherine et Maisonneuve, de Berri à Saint-Hubert. Comment éviter que ce parc ne devienne le refuge de tous les clochards et drogués de la ville? Comment répondre à la demande de stationnement une fois disparu le parking municipal? Deux questions auxquelles des commerçants du quartier tentent d'avoir réponse de l'administration Doré. Créé récemment par une dizaine d'entre eux, le comité s'inquiète aussi des commerces de sexe qui prolifèrent et du mobilier urbain déficient dans l'est. Ils demandaient récemment à M. John Gardiner, responsable de l'aménagement au comité exécutif de la Ville, de retarder le parc jusqu'à ce qu'on ait réglé le problème des sans abris dans le secteur. «Pas question, c'est une promesse électorale, et rien ne peut retarder ce projet», leur aurait-il répondu. Le parc de 2,4 millions\$ sera ouvert en 1991. La plupart établis dans le quartier depuis des générations (Chez Pierre, Le Poulet Doré, Da Giovanni, Van Houtte, Archambault, De Serres, etc.), les commerçants ont des idées. Mais pas plus que la population du quartier, ils ne seront consultés sur ce parc, ont-ils appris. «Si la Ville veut absolument aller de l'avant, qu'elle donne une vocation précise au parc», disent en coeur MM. Edmond Archambault, Pierre Van Houtte et Pierre Parent (de Chez Pierre) qui ont rencontré La Presse. «Sinon, ce sont les sans abris et les drogués qui vont s'en emparer.» Par «vocation précise», ils entendent «un peu ce qui se fait» à New York à la place Rockefeller ou à Toronto à la place de l'hôtel de ville: patinoire artificielle, pistes de jogging, concerts en plein air ou autres. Et des commerces le long de la rue Sainte-Catherine, devant le square, pour raffermir la trame marchande «pleine de trous» de l'artère, dans leur secteur. Quant aux problèmes de stationnement, «M. Gardiner assure qu'il n'y en a pas et que le parking municipal de la rue Sainte-Catherine est sous-utilisé, rapporte M. Archambault. Or, quand il est venu nous rencontrer, le parking affichait complet, comme c'est très souvent le cas.» Les commerçants s'étonnent que M. Gardiner connaisse mal le quartier: ainsi, il ignorait l'absence de lampadaires décoratifs entre Saint-Urbain et Saint-Denis, disent-ils. Mais il s'est montré réceptif pour réglementer l'affichage et les commerces de sexe (boutiques et salles spécialisées, clubs de nus). Quant aux sans abris pour qui cinq refuges existent dans un rayon d'un kilomètre du futur parc, les marchands souhaitent qu'on les répartissent mieux dans la ville «plutôt que de les attirer tous dans le secteur avec Dernier Recours». Ils se plaignent aussi de la saleté dans l'est du centre-ville. «Il n'y a des poubelles qu'à tous les quarts de mille! Pas surprenant que les bacs à fleurs débordent de papiers», indique M. Parent. «Je suis gêné d'amener à mon commerce des présidents de compagnies étrangers», dit M. Archambault. «Comment attirer les touristes dans ces conditions?», demande M. Van Houtte en rappelant qu'il y a des hôtels importants à proximité, l'Auberge des Gouverneurs, le Lord Berri et le Holiday Inn, rue Sherbrooke. Le comité qui a aussi sensibilisé le Parti municipal de Montréal, Alain André, à ces problèmes, doit revoir M. Gardiner avec le conseiller de Saint-Jacques, M. Raymond Blain.

URL URL
Publication La Presse
Date 1989-12-19
Pages P. A-5
Select in Zotero zotero://select/library/items/NPH2C2W3
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:58
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:58

Quatre ex-conseillers du RCM fondent un parti politique; la nouvelle formation portera le nom de Coalition démocratique de Montréal

Type Article de journal
Auteur Agnès Gruda

Résumé La Presse Nouvelles générales, vendredi 22 décembre 1989 407 mots, p. A3 Quatre ex-conseillers du RCM fondent un parti politique; la nouvelle formation portera le nom de Coalition démocratique de Montréal Gruda, Agnès Quatre conseillers indépendants ont officiellement mis en marche le processus qui aboutira, vraisemblablement vers la fin janvier, à la création d'un nouveau parti politique municipal à Montréal. Les conseillers Pierre-Yves Melançon, Pierre Goyer, Sam Boskey et Marvin Rotrand, affirment avoir recueilli depuis une semaine une centaine des 170 signatures nécessaires pour que leur parti - la Coalition démocratique de Montréal - soit légalement reconnu. D'ici là, les quatre conseillers qui avaient été élus sous la bannière du RCM mais qui ont depuis rompu leurs liens avec ce parti, ont l'intention de tenir un colloque d'orientation, le 27 janvier prochain. La tenue du congrès de fondation de la Coalition démocratique est prévue pour mai 1990, moment où l'on choisira également le candidat à la mairie. En conférence de presse, hier, les quatre conseillers ont décrit leur future formation politique comme un parti progressiste et «non traditionnel», ouvert à l'expression d'opinions divergentes. «Nous sommes prêts à vivre avec la dissidence», a affirmé Pierre-Yves Melançon, qui agit à titre de «leader parlementaire» du groupe des quatre. Accusant le RCM d'avoir «oublié» son programme et de ressembler de plus en plus au Parti civique, les quatre conseillers ont indiqué qu'ils avaient l'intention de prôner, à l'intérieur du nouveau parti, plusieurs des idéaux que l'équipe de Jean Doré n'a, selon eux, jamais réalisés. Dans un bref document politique rendu public hier, ils se disent notamment en faveur d'une véritable décentralisation de l'administration municipale, par le truchement de conseils de quartier disposant de pouvoirs décisionnels. Ne risque-t-il pas d'y avoir une confusion entre leur programme et celui du RCM? «La population se rend bien compte que le RCM n'a pas livré la marchandise», rétorquent les conseillers indépendants, en précisant que le programme du Rassemblement des citoyens de Montréal a de toute façon été modifié depuis son arrivée au pouvoir. Les quatre conseillers affirment pouvoir compter sur l'appui de plusieurs groupes de citoyens, qu'ils ont rencontrés au cours des derniers mois, ainsi que sur certains ex-militants du RCM déçus, comme eux, de l'administration de Jean Doré. Il n'est pas question, pour eux, de se fondre à l'intérieur d'un éventuel parti vert, qui pourrait également voir le jour sur la scène municipale. Selon Pierre-Yves Melançon, la Coalition défendra des idéaux écologistes, mais ne veut pas restreindre son action à cette seule préoccupation. M. Melançon avait quitté le caucus du RCM en octobre 1988, et a été suivi par ses trois collègues quelques mois plus tard. Les quatre conseillers ont par la suite démissionné un à un du parti de Jean Doré, Sam Boskey ayant été le dernier à faire le saut, il y a trois semaines. L'annonce de la formation prochaine d'un nouveau parti municipal est survenue au lendemain de nouvelles démissions au sein du RCM. Cette fois, ce sont cinq membres de l'association locale de Notre-Dame-de-Grâce, dont l'ex-coordonnatrice Caroline Singleton, qui ont tiré leur révérence. «RCM a subi une transformation depuis son élection, ce n'est plus un mouvement populaire (...), il cherche plus à soigner son image qu'à garder les racines populaires qui l'ont bâti», écrit Mme Singleton dans sa lettre de démission.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-12-22

Pages P. A-3

Select in Zotero zotero://select/library/items/YCP5KI82

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:58

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:58

[La tragédie à l'Ecole polytechnique]: plus jamais... plus jamais [disent les lecteurs]

Type Article de journal

Résumé [La tragédie à l'Ecole polytechnique]: plus jamais... plus jamais [disent les lecteurs] La Presse consacre aujourd'hui une autre page entière aux réactions qu'a suscitées la tragédie de l'Ecole polytechnique. Ce sera la dernière. Merci aux centaines de lecteurs et lectrices qui ont pris la peine de nous écrire et, encore une fois, nos excuses à ceux et celles dont nous n'avons pu malheureusement publier les lettres. La violence collective dont ont été victimes les jeunes étudiantes de Polytechnique a touché profondément tous les Québécois et Québécoises. Le gigantisme de la couverture de presse n'avait d'égal que l'énormité de la tragédie. Demain matin pourtant, cette même violence recommencera. Cette fois cependant, elle n'occupera qu'un entrefilet. Placé entre un article de chien écrasé, un résultat sportif ou une chicane de clôture, cet entrefilet décrira un nouveau drame subi par une femme. Femme violée, femme battue, femme assassinée! Mais parce que cet entrefilet ne racontera que le drame d'une seule femme, une inconnue parmi tant d'autres, nous tournerons distraitement la page. Il ne faudra plus jamais tourner distraitement la page. Les tristes événements de Poly nous ont désormais retiré ce droit. Pourtant collés les uns aux autres, jour après jour, ces entrefilets cachent autant de drames, autant d'horreur, autant de familles brisées, autant de souffrance. Nous n'aurons plus jamais le droit de rester indifférents à cette violence que l'on croise partout, chaque jour. Plus jamais indifférents aux cris adressés à ce jeune enfant assis dans sa poussette au supermarché, plus jamais indifférents à ces deux gamins qui se battent à la sortie de l'école, plus jamais indifférents à cette collègue de travail qui camoufle sous une

épais maquillage un oeil meurtri! PLUS JAMAIS! PLUS JAMAIS! Lise GAUDETTE-RICHER Blainville ***
Comprenez-vous maintenant pourquoi nous devons tout faire pour déraciner et détruire en nous-mêmes le germe maudit des préjugés et de la discrimination? Car en l'acceptant en nous-mêmes, nous ne pouvons que l'accepter implicitement chez ceux qui nous entourent. Et inévitablement, il y aura toujours des êtres chez qui ce germe croîtra en une monstrueuse plante empoisonnée, produisant un fruit au goût de mort. Ne cherchons pas de bouc émissaire autour de nous; chaque fois que nous avons refusé de voir au-delà de notre propre personne, chaque fois que nous avons utilisé les différences de sexe, de race, d'âge, de religion, pour nous arroger des droits et des libertés que nous refusions du même souffle à d'autres, nous avons mis la main à la faux qui a réduit l'espoir au néant. Line BLAIN Gatineau *** Notre premier réflexe est de blâmer le meurtrier et de nous laver les mains. Nous avons la chance d'avoir un bouc émissaire. Comme dans l'oeuvre littéraire de Marcel Aimé, La tête des autres, Marc Lépine nous sert d'alibi et nous voilà exonérés de tout blâme. Pourtant... Ai-je à nous rappeler toute la violence qui sévit actuellement? Nos émissions de TV ne sont-elles pas souvent inspirées par la violence? Et les films? Une certaine musique ne véhicule-t-elle pas des appels à la violence? L'inceste, la pornographie, la prostitution sur une grande échelle ne débouchent-ils pas sur la violence? L'avortement n'est-il pas un viol, une très grande violence? Le divorce, n'est pas une violence extrême? Le scandale dirigé vers les petits, n'est-il pas pire que le meurtre? Si nous rendons nos jeunes fous de douleur et si nous leur donnons des armes contre nous, il ne faudra pas nous surprendre de devenir des cibles nous-mêmes. Lise GAGNON Cap-Chat *** Comment se fait-il que le tueur ait pu abattre ainsi 14 personnes et en blesser une quinzaine d'autres sans qu'aucun étudiant, personne, n'ait même tenté un plan pour le neutraliser? Et que dire des policiers dont on n'a manifestement pas senti la présence, sinon pour nuire aux tentatives de secours? Il faudrait peut-être se questionner sur cette société dans laquelle nous vivons, où la préoccupation première est axée sur la carrière et la réussite personnelle, au détriment de valeurs humanistes traditionnelles. N'a-t-on pas, dans un certain sens, la société que nous méritons? Il faudrait peut-être avoir le courage de se poser les vraies questions. C'est du moins ce que je ressens devant ce cas de lâcheté collective et d'ultra-individualisme. On avait parlé d'un ou deux complices. Erreur, il y en avait des milliers. Michel MALLETTTE Montréal ***
Pouvez-vous comprendre que pas un seul gars témoin de ce massacre n'ait fait quoi que ce soit, à part se sauver et se cacher? Comment l'assassin a-t-il pu tranquillement recharger son arme plusieurs fois et se promener sur trois étages sans qu'un seul mâle réagisse pour s'unir à d'autres et le désarmer? Marjolaine JACOB Montréal
Avec plusieurs milliers de personnes, je suis allée saluer les dépouilles des malheureuses victimes du 6 décembre à l'École polytechnique. Devant moi, dans la froidure de -15 U, j'ai vu pendant près de deux heures un monsieur qui, pour montrer son profond respect, s'était recouvert du voile blanc frangé à bandes bleues que certains peuples ne portent qu'au moment des prières. C'est ainsi que toutes races et toutes confessions unies, nous avons eu le temps de méditer sur les événements de ces derniers jours et de penser à toute l'horreur que ce geste a pu nous inspirer. Mon Dieu, faites qu'elles reposent en paix. Faites aussi que, comme société, nous puissions ne jamais oublier ces événements tragiques et que nous puissions trouver le moyen de conter la violence afin de ne pas revivre des moments aussi douloureux. Il ne faut pas qu'elles soient parties pour rien. Solanje AMAR Laval *** Les gestes posés sont ceux d'un déséquilibré, c'est sûr, mais ils ont tout de même été commis au nom de la haine d'un homme envers les femmes. Cet acte fou apparaît aussi comme un crime contre la société toute entière. Cet homme, malheureux et faible, rejeté par les femmes et la société, a haï celles-ci au point de s'y attaquer et d'en détruire une partie. La montée de l'homosexualité témoigne de l'éloignement progressif de l'homme et de la femme. La communication entre la femme et l'homme, en cette ère dite des communications, fait piètre figure. Arrêtons-nous un moment et, au nom des victimes et de l'amour entre les êtres, prions. Prions pour une meilleure compréhension réciproque entre nous et, ici plus particulièrement, entre les femmes et les hommes. Ne nous distançons pas davantage, rapprochons-nous plutôt et unissons nos efforts pour la dernière décennie du millénaire qui risque d'être difficile à passer sans un effort collectif. Denis RACICOT Montréal *** Au moment où se sont déroulés les événements tragiques à la Polytechnique de Montréal, je lisais le livre de Madame Solange Chaput Rolland, «Et tournons la page...», dont voici un extrait qui me semble d'à-propos: «Il n'existe pas, à mes yeux, de qualités exclusivement féminines et d'attributs exclusivement masculins; nous portons tous en chacun de nous une part de féminité et de masculinité et c'est l'équilibre entre ces deux contraires complémentaires qui valorise un être humain. Par ailleurs, des tâches sont plus naturellement masculines à cause de la force physique qu'elles exigent. Cependant, je n'ai pas encore découvert un métier, une profession ou une occupation qui devrait être fermé aux femmes. Elles ont droit de cité partout. Si elles sont assez «égales» pour être torturées, fusillées au même titre que les hommes, elles méritent une place de premier plan à côté de leurs maris, de leurs frères, de leurs amants, de leurs fils ou de leurs amis et non pas derrière eux. Jamais plus.» Madeleine LINCOURT Trois-Rivières-Ouest *** La décennie se termine fort mal. Que penser, que dire pour exprimer toute la douleur ressentie, toute l'impuissance avouée face à une violence incontrôlée et incontrôlable? Les événements ravivent des blessures probablement mal cicatrisées et fait naître beaucoup d'amertume. Que peut-on espérer de l'an 2000 pour nos enfants déjà souvent en mal de tendresse et d'amour? Nous serions en droit d'espérer de nos fils une ouverture, un respect, une confiance et un traitement d'égal à égal envers leurs compagnes. Nous serions en droit d'espérer de nos filles une grande confiance et un traitement d'égal à égal envers leurs compagnes. Nous serions en droit d'espérer de nos filles une grande confiance en elles-mêmes pour finir d'abattre les barrières sexistes et «violentes». L'armistice pourrait être signée et la solidarité populaire refléterait la quiétude de nos âmes. Que Dieu existe et ranime la paix dans nos coeurs de femmes. Marie DUPUIS KASSIS Mont-Royal *** Les mille visages de la

violence Il y a la violence des femmes tuées, gratuitement, uniquement parce qu'elles sont femmes, cette violence qui vaut ces jours-ci au Québec d'être tristement célèbre dans le monde entier. Il y a la violence des femmes et des enfants agressés, séquestrés, battus, violés, celle qui fait vendre les journaux des uns et qui assouvit le voyeurisme des autres. Il y a la violence des dessins animés, des jeux électroniques, de la télévision et des sports que certains vont jusqu'à applaudir en prétendant qu'elle sert d'exutoire et de catharsis. Il y a la violence des accidents de la route occasionnée par une consommation abusive d'alcool et de drogue et qui fait plus que sa part de victimes innocentes. Il y a enfin la violence plus subtile, plus insidieuse, la violence psychologique, verbale ou non verbale, celle des régimes totalitaires «pas nécessairement ceux qui font les manchettes», l'abus d'autorité, le non-respect des personnes, des autres, de leurs besoins, celle qui ébranle, qui insécurise, celle qui fait douter de soi, celle qui culpabilise et qui écrase, celle qui fait mourir aussi, mais à petit feu, qui rend toutes les autres possibles et qui fait plus mal parce qu'elle ne finit jamais... Pierre LEFEBVRE, psychologue Saint-Sauveur *** A la mère de Marc Lépine, Je pleure moi aussi la mort de ces femmes. J'ai l'impression d'avoir perdu le reste de mes illusions sur la société québécoise que je souhaitais si différente. J'ai beaucoup de sympathie pour les familles éplorées, j'en ai aussi pour vous, Madame Lépine. Je n'accepte pas que la presse écrite et parlée publie votre prénom, votre adresse, votre lieu de travail. Je trouve ces pratiques inhumaines et inacceptables. Je pense d'avantage à vous en de pareils moments et je souhaite que vous ayez autant de support que les familles des victimes, car votre fils a été une victime de notre société matérialiste, compétitive et égoïste. Je suis sûre, Madame Lépine, que beaucoup de femmes du Québec pensent à vous et vous envoient des ondes positives pour vous aider à passer à travers cette épreuve. Micheline Custeau Saint-Bruno *** L'homme des années 90, nous dit la mode, sera rasé de près, aura le cheveu court et le vêtement chic, il aura l'allure d'un gagnant. On valorise le travail, on idolâtre le gagnant, on le fait «modèle», on le fait «type», mais ce n'est qu'une grossière aberration de la réalité. Tous ne peuvent pas être gagnants. L'«homme type» véhiculé par notre culture, ne représente qu'une petite minorité de la population. Le gagnant réussit et consomme, il faut lui ressembler. Le clivage social a toujours existé, ce qui me dégoûte c'est le mensonge, l'illusion cultivée qui fait croire aux gens que l'on peut monter l'échelle sociale, que l'on peut réussir rapidement. Il faut être performant, efficace, il faut produire, «si tu veux tu peux», et on culpabilise l'échec. Que laisse-t-on comme espoir à ceux qui ne sont pas gagnants, à ceux qui échouent? Notre système de valeurs crée des gens désillusionnés et frustrés. Cette frustration s'exprime n'importe comment, violemment, de la pire violence, la violence aveugle et gratuite. On se demande pourquoi des drames d'une profonde tristesse nous arrivent, pourquoi des individus profondément désillusionnés et frustrés tuent froidement des filles de mon âge. Mais jamais on ne regarde sincèrement les causes de ces malaises viscéraux, de peur de remettre en question notre si relatif confort. Nous avons des réactions primaires et bêtes face aux drames de nos sociétés; la drogue est un fléau, déversons du «spike» sur les vallées péruviennes et boliviennes où la coca est produite, mais surtout ne nous demandons pas pourquoi la demande est si forte. Continuons de fausser la réalité, d'être de mauvaise foi et égoïstes et nous les jeunes, l'avenir, relèverons le défi. Pffff!!!. Sylvain BERTRAND étudiant en histoire à l'U. de M. *** Deux suggestions pour que ne se reproduisent plus de tragédies comme celle de l'École polytechnique. Chez l'homme occidental, le passage de l'enfance à la maturité de l'adulte n'est pas marqué par un moment ou un point précis. Ce passage s'étire souvent jusque dans la trentaine, avec les comportements instables qui caractérisent cette adolescence prolongée, contrairement au jeune Africain ou au jeune aborigène australien qui subit les épreuves de passage de l'enfant à l'adulte, ou à la fille qui devient femme par ses premières règles. Il faudrait donc créer collectivement et rendre obligatoire pour tous les garçons de notre société un «rite de passage» de l'enfant à l'adulte, épreuve difficile physiquement mais surtout psychologiquement, qui dépasse le simplisme attardé du service militaire obligatoire et qui fera que celui qui était hier un garçon, saura qu'il est devenu aujourd'hui, une fois pour toutes, un homme et ne ressentira plus le besoin de poser des gestes «extravagants» sinon carrément antisociaux (agressions, drogues...), pour être remarqué ou pris en considération en tant que mâle adulte. D'autre part, il faudrait limiter à un public adéquat, sinon éliminer, la diffusion d'attitudes et de comportements agressifs allant jusqu'à la mort, de cette violence stéréotypée, banalisée et trop souvent gratuite des oeuvres fictives et de la publicité à la télévision et au cinéma, où une personne instable puise l'inspiration de ses propres comportements chez des héros douteux et psychologiquement infantiles. Paul JETTE Montréal *** Le massacre de Polytechnique est un exemple de plus de la violence faite aux femmes, violence souvent tue et ignorée sauf dans des cas spectaculaires qui nous renvoient la réalité en pleine figure. On entend surtout parler de la violence faite aux jeunes depuis que les jeunes garçons se font agresser; pourtant les incestes, les agressions, la violence aux femmes existent depuis tant de temps sans faire les grosses manchettes. Au lieu d'individualiser ce cas, il faut plutôt nous questionner en tant que société, remettre en question nos valeurs, les stéréotypes toujours véhiculés, la place des femmes et leur possibilité réelle d'intégration. Quel impact aura cet événement sur les femmes de Polytechnique, sur les femmes en général? La peur de sortir, la peur de prendre sa place? Non, il faut réagir! Tous les pouvoirs en place doivent se questionner et réagir. Cet événement doit susciter un débat pour renforcer les mesures favorisant l'intégration des femmes et briser de plus en plus les résistances face aux changements, et face à ce qui a de plus normal: une place pour les femmes dans notre société. Les médias doivent aller dans ce sens plutôt que de faire du sensationnalisme. Francine BOILEAU Montréal *** Nous écrivons en tant qu'organisatrices de la réunion qui s'est tenue le mercredi décembre à l'Union française, convoquée par le Comité de riposte aux crimes contre les femmes. Un article publié le 14 décembre dans le Journal de Montréal, sous le titre «Nous voulons tuer les bébés mâles...», fait état d'un rapprochement effectué par la police - et

particulièrement par M. Jacques Houde, du poste 33 - entre notre marche de féministes et les menaces anonymes reçues dans les hôpitaux. Nous considérons ce «rapprochement» entre les deux événements absolument révoltant pour les féministes en général et pour celles, en particulier, qui ont organisé et ont participé à la marche et à la réunion qui a suivi, où ne se sont tenus que des propos dénonçant la violence sous toutes ses formes, comme en témoigne d'ailleurs l'article de Mme Claire Harting dans le même Journal de Montréal. (...) Nous ne voyons pas en quoi une marche de féministes constitue une agression qui puisse se rapprocher d'un geste aussi odieux que de menacer la vie de bébés. Précisons que cette marche a été faite avec l'autorisation et sous la protection de la police. Face à ce rapprochement révoltant que le maire Jean Doré a démenti lui-même, nous ne pouvons que nous indigner du fait que la police divulgue aussi facilement - et que les médias s'empressent de publier - une présomption de culpabilité envers un groupe de féministes, alors qu'elle refuse farouchement de publier le contenu intégral de la lettre de Marc Lépine, mais livre les noms de quelques femmes désignées comme féministes à abattre, sans leur autorisation préalable. En d'autres termes, on veut bien montrer les féministes comme étant menaçantes, mais non lorsqu'elles sont menacées. Gloria ESCOMEL Comité de riposte aux crimes contre les femmes *** Monsieur Roger D. Landry La Presse Nous tenons à exprimer notre désapprobation sur la façon dont certains de vos journalistes ont rapporté les événements tragiques du 6 décembre. Satisfaire la curiosité morbide de vos lecteurs est-elle une raison suffisante pour ajouter à la détresse de Madame Monique Lépine en étalant sur la place publique certains détails de sa vie privée qui ne concernent personne? Chercherait-on à lui faire porter l'odieux de ce drame qu'on n'agirait pas autrement. Le métier de journaliste est d'informer et non d'encourager le voyeurisme collectif. Madame Lépine est aussi une victime des aberrations de son fils et à ce titre elle mérite toute notre sympathie. Gisèle GAUDREAU Louise MIGNAULT professeures Collège de Bois-de-Boulogne *** Ce jeudi soir, la police refusait de divulguer le nom des femmes figurant sur la liste rouge de Marc Lépine. Pourtant La Presse titrait en page 5 de sa livraison du vendredi: «Danielle Rainville, une des cibles du tireur fou?» Non seulement le journaliste rapportait des rumeurs non fondées, mais il jetait un nom à la tête de tout autre détraqué qui voudrait finir le «travail» de Lépine. Et même si Danielle Rainville figurait sur la liste, ne peut-on pas la laisser tranquille? N'aura-t-elle pas assez, comme quatorze autres femmes, à composer avec sa peur? A moins que La Presse n'ait une revanche de mauvais goût à prendre sur CKAC? Le genre de potinage macabre dont elle et ses journalistes ont fait preuve ce vendredi tient de la complaisance irresponsable. Du sensationnalisme pur et simple. Si c'est ça du journalisme, alors La Presse est bien malade. Benoit PRIEUR L'Assomption Les jours ont passé. Sur la montagne, la vie a repris son cours. Mais personne n'a oublié. Personne n'oubliera.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-12-22

Select in Zotero zotero://select/library/items/I2TFN6PJ

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:58

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:58

Quality report

- Item has no authors

Les pourparlers se poursuivent entre le PCM et le PMM

Type Article de journal

Résumé La Presse Nouvelles générales, dimanche 24 décembre 1989 177 mots, p. A3 Les pourparlers se poursuivent entre le PCM et le PMM Les pourparlers en vue de réunir le Parti civique et le Parti municipal de Montréal avant les élections de l'automne 1990, se poursuivent, a affirmé hier le président du PCM, M. Jean Lapostolle. «Il y a toujours des négociations, on se parle», a-t-il dit au cours d'un entretien téléphonique. M. Lapostolle estime que l'union du PCM et du PMM, associée à la présence du nouveau parti dont quatre anciens conseillers du Rassemblement des citoyens de Montréal ont annoncé la création, jeudi, pourrait permettre à l'opposition de battre le parti du maire Jean Doré. «Trente-trois pour cent des électeurs avaient voté pour le Parti civique en 1986; je ne crois pas que ces gens-là changent de bord l'an prochain. Si nous sommes capables d'aller chercher 20 p. cent de plus à la prochaine élection, nous pourrions prendre le pouvoir. Mais ça, ça prend un maudit bon chef», estime M. Lapostolle. Invité à commenter davantage, il dit que les annonces à ce sujet seront faites au moment opportun, «quand on aura déniché une personnalité». Selon M. Lapostolle, il s'agit là d'une priorité du PCM pour le mois de janvier. Le Parti civique pourrait alors organiser des congrès, dont un pour la direction du parti, au cours des premiers mois de l'année. Le parti fondé par Jean Drapeau avait essuyé une cuisante défaite aux élections de 1986. Dans le moment, il ne compte plus un seul représentant élu au conseil municipal de Montréal. Illustration(s) : «Il y a toujours des négociations, on se parle», a dit M. Lapostolle.

URL URL

Publication La Presse
Date 1989-12-24
Pages P. A-3
Select in Zotero zotero://select/library/items/7XWR7623
Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:58
Modifié le 09/06/2022 à 22:41:58

Quality report

- Item has no authors

Le square Berri deviendra-t-il une place de prestige?

Type Article de journal

Auteur Marianne Favreau

Résumé La Presse Sciences et techniques, dimanche 24 décembre 1989 251 mots, p. B5 Montréalités Le square Berri deviendra-t-il une place de prestige? Favreau, Mariane On devrait avoir, dès la fin de janvier, une bonne idée de ce que sera le square Berri, cette place qu'on veut «de prestige» entre l'UQAM et l'Auberge des Gouverneurs, rue Sainte-Catherine Est. Selon M. Pierre Bourque, directeur du Jardin Botanique et responsable de l'aménagement des parcs, on travaille actuellement au pré-projet du square, travail qui se fait en collaboration avec un comité consultatif d'experts, externe à la ville. Même si tous les travaux d'aménagement ne seront terminés qu'en 1991, la ville veut ouvrir tout de même le square dès l'automne prochain. Et M. John Gardiner, membre du exécutif de la ville, «rejette du revers de la main» les appréhensions des commerçants des environs qui craignent que ce parc ne devienne le refuge de tous les itinérants et drogués du secteur. «Ce ne sont pas les problèmes qu'on vit présentement avec l'itinérance et avec les rejetés des Affaires sociales qui vont retarder le projet», a déclaré M. Gardiner au cours d'un entretien. Mais M. Bourque explique, de son côté, qu'on examine pour ce square la possibilité d'activités spécifiques et de beaucoup d'animation comme le souhaitent les commerçants. Ce qui aurait un effet dissuasif quant à sa fréquentation par les clochards. Le comité des commerçants se plaint aussi de la saleté dans l'Est du centre-ville. «Il n'y a des poubelles qu'à tous les quarts de mille! Pas surprenant que les bacs à fleurs débordent de papiers», indique le propriétaire de Chez Pierre. «Je suis gêné d'amener à mon commerce des présidents de compagnies étrangers», résume M. Archambault en évoquant la faune et la «flore» de l'artère commerciale dans ce secteur. «Comment attirer les touristes dans ces conditions?» demande M. Van Houtte en rappelant qu'il y a des hôtels à proximité, l'Auberge des Gouverneurs, le Lord Berri et le Holiday Inn, rue Sherbrooke. Le futur square Berri changera-t-il les choses? Donnera-t-il l'élan voulu pour refaire le visage du centre-ville? Ce quadrilatère où l'OSM a failli avoir sa salle de concert, est réservé pour un parc depuis une vingtaine d'années dans les plans municipaux.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-12-24

Pages P. B-5

Select in Zotero zotero://select/library/items/G67YNVN4

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:58

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:58

Biodôme: les feuillages tropicaux remplacent les vélos; pour éviter les excès d'azote... [dû aux excréments des oiseaux]

Type Article de journal

Auteur Benoit Chapdelaine

Résumé La Presse Sciences et techniques, dimanche 24 décembre 1989 1314 mots, p. B1, B4 Biodôme: les feuillages tropicaux remplacent les vélos; pour éviter les excès d'azote... [dû aux excréments des oiseaux] Chapdelaine, Benoît Le Biodôme, version modifiée, commencera à prendre forme le mois prochain au vélodrome olympique, où les feuillages tropicaux sont appelés à remplacer les bicyclettes. Biodôme modifié, puisque des phénomènes imprévus ont compliqué la vie et le travail des architectes, designers et concepteurs chargés du projet et chargés aussi de respecter le budget initial de 40 millions\$. Ils avaient en effet sous-estimé les complications dues à la mise en place de trois forêts tropicales séparées par des montagnes artificielles. Des forêts tropicales, il n'y en aura donc qu'une, soit celle d'Amérique du Sud. A l'origine, la section «forêt tropicale» du Biodôme devait être

divisée en trois: la forêt d'Asie, celle d'Afrique et celle d'Amérique. Des murs en forme de montagnes artificielles devaient séparer les trois emplacements, mais chacun d'eux aurait été somme toute si contigu qu'il s'est avéré préférable et surtout moins coûteux d'en faire un seul. «On aurait eu du mal à tracer un cheminement agréable», dit Pierre Bourque, directeur du Jardin botanique et instigateur du projet de Biodôme de Montréal, dont l'ouverture officielle est prévue pour le 24 juin 1992. De plus, le visiteur n'aurait pas bénéficié de l'effet visuel indispensable pour se sentir dans la jungle puisqu'il aurait, en quelques dizaines de pas, traversé successivement trois forêts somme toute assez différentes par leur végétation et leur faune. Qu'à cela ne tienne, l'unique forêt tropicale recouvrira donc 40 p. cent de la surface totale du vélodrome, contre 20 p. cent pour la forêt boréale, 20 p. cent pour la reconstitution de l'estuaire du Saint-Laurent et 20 p. cent pour le monde polaire. «La forêt tropicale, dit Pierre Bourque, est au coeur de la diversité de la planète. Elle regroupe 80 p. cent des espèces animales et 65 p. cent des espèces végétales du monde sur une surface d'à peine 7 p. cent.» La forêt amazonienne étant encore aujourd'hui le plus vaste poumon de la planète, c'est celle-ci qu'ont choisi de privilégier les concepteurs du projet, quoiqu'il soit question de piger notamment quelques espèces au Costa Rica. Une forêt avec deux toits La forêt tropicale sera recouverte par deux toits, celui du vélodrome bien sûr, mais aussi un autre, en verre ou en plexiglas, pour contenir l'humidité. «Il faut absolument maintenir un taux d'humidité de 70 à 80 p. cent dans la forêt tropicale», dit Pierre Bourque. A titre de comparaison, le taux d'humidité normal au Québec tourne autour de 10 p. cent en hiver. Puisque l'on a choisi une forêt tropicale de type pluvieuse, alors il faut donner l'impression qu'il pleut! La forêt boréale pourrait aussi être recouverte d'un toit, qui devra être supporté par des colonnes déguisées en arbres ou en rochers, selon le cas. Mais le niveau d'humidité n'étant pas le même que celui de la forêt tropicale, les deux systèmes devront être séparés. Dans la forêt tropicale, le visiteur devrait se sentir un peu comme dans les serres de plantes tropicales du Jardin botanique, où le taux d'humidité est de 70 p. cent. Mais avec une végétation beaucoup plus riche et plus haute. «Nos serres du Jardin botanique sont trop petites, dit Pierre Bourque. Les plantes ne produisent jamais de fruits parce qu'on les coupe tout le temps.» On devrait retrouver des palmiers, des cacaoyers, des philodendrons, des vignes, orchidées, bégonias, fougères et nénuphars dans la forêt tropicale. Egalement des fleurs de la passion et des plantes qui poussent sur d'autres plantes. L'éventail animal comprendra non seulement une délégation de piranhas mais aussi une troupe de singes incluant des ouistitis et des tamarins, un anaconda et des aras qui séjournent depuis 30 ans au Jardin des merveilles et au parc Angrignon. Les animaux n'ayant pas reçu l'autorisation d'être en cages (sic), les responsables du Biodôme doivent s'assurer qu'ils n'auront pas l'occasion de s'enfuir et ne se dévoreront pas entre eux ou ne sauteront pas sur les humains. Ces derniers seront donc protégés si nécessaire par des passerelles situées à trois mètres du sol pendant le parcours dans la jungle. «Les animaux détruisent beaucoup la végétation, dit l'architecte Michel Lincourt, chargé de l'ensemble du projet pour Coplanam, la principale firme impliquée dans le Biodôme avec la Ville de Montréal et la Régie des installations olympiques. Au milieu d'une forêt tropicale, ils font un vrai carnage, mais on ne veut pas qu'ils fassent un vrai carnage dans le Biodôme!» «Il faut s'assurer, explique Michel Delorme, le biologiste chargé de la section animale de la forêt tropicale du Biodôme, que les animaux puissent vivre dans une végétation luxuriante, qu'ils ne dégagent pas d'odeur et qu'ils soient actifs surtout le jour.» Les sacrifices sont de mise. «Il y a des plantes en Amazonie, dit Robert Davidson, l'agronome chargé de la section végétale de la forêt tropicale, à côté desquelles on ne trouve aucune végétation. Les fourmis mangent tout ce qui est autour pour protéger leur territoire.» Mais il n'est pas question d'amener des fourmis et autres insectes au Biodôme, surtout pas des termites. Les tigres et les gros mammifères n'ont pas reçu de visa d'entrée pour le Biodôme. Pas question non plus d'inclure des hippopotames ou des éléphants hérités du Jardin des merveilles, qui ont d'ailleurs été vendus depuis sa fermeture définitive. Au fait, où trouve-t-on des éléphants en Amazonie? Les gazelles, les perroquets aras et les primates, par contre, feront partie du paysage, au même titre que les paresseux - les animaux - et un fourmilier, même si celui-ci n'aura pas de fourmis à se mettre dans la trompe. Les singes ayant l'habitude de malmener beaucoup leur environnement, il faut s'attendre à les voir se suspendre à des arbres artificiels à l'intérieur du Biodôme. Pour éviter qu'ils ne sautent sur les visiteurs, question de s'amuser, ils seront confinés derrière une bande d'eau d'environ quatre mètres. Forêt boréale: reproduire la chute des feuilles A première vue, rien de bien difficile pour la conception de la deuxième section du Biodôme. Après tout, ne suffit-il pas d'installer quelques dizaines d'épinettes et de feuillus, d'accrocher quelques mésanges à leurs branches et de parsemer le tout de quelques ratons laveurs ou vulgaires «chats sauvages»? Eh bien non. Pour avoir un semblant de vrai, il faut recréer la chute des feuilles et le bourgeonnement, avec le phénomène de dormance qui l'accompagne. La dormance, c'est quand la plante entre en hibernation, prête à résister à toutes les intempéries. C'est une basse température et un rétrécissement d'heures de soleil qui déclenchent ce phénomène. «On veut rétrécir la période de dormance, explique le technicien en horticulture Jean-Jacques Lincourt, et la faire durer six semaines, de la mi-novembre à la fin janvier, plutôt que jusqu'à la fin avril.» Pour des raisons d'économie et de confort, on ne veut cependant pas qu'il fasse trop froid dans ce secteur du Biodôme. Aussi va-t-on faire varier la température entre 4 et 11 degrés, question de ne pas vider cette partie du Biodôme de tout visiteur. On ira donc chercher des arbres aux Etats-Unis, vraisemblablement dans l'Orégon, là où ils n'ont pas besoin d'une température très froide pour perdre leurs feuilles et tomber dans le coma. On retrouvera dans cette section des peupliers, érables rouges, épinettes et bouleaux. D'un pôle à l'autre La section polaire du Biodôme sera divisée en deux: Arctique et Antarctique. Le système de refroidissement du vélodrome sera largement mis à contribution pour ce faire. En effet, il était possible de fabriquer de la glace au vélodrome pour les spectacles de patinage, alors c'est possible aussi pour reconstituer une banquise. Et comme les

Québécois n'aiment pas avoir trop froid, eh bien le froid sera contenu dans des exhibits vitrés. On a trouvé moyen de reconstituer de la neige sans que la température ne descende au point de congélation. Technique américaine, disent les experts. Reste à savoir ce qu'en penseront les phoques, manchots et autres petites bêtes qui feront honneur au paysage. De toute manière, ces exhibits frigorifiques seront certainement plus populaires en été qu'en hiver, plus appréciés dans les vagues de chaleur du 24 juin que le 24 décembre, veille de Noël. Trois belugas dans l'aquarium - page B 4 *** Pour éviter les excès d'azote... A l'état naturel, les oiseaux ont tout le ciel pour voyager. Ils ont aussi tout le sol pour décharger leurs excréments. Evidemment, lorsqu'ils se retrouvent par centaines dans une enceinte, serait-ce le Biodôme, la concentration d'excréments est beaucoup plus forte et le problème doit être sérieusement pris en considération pour ne pas abîmer la végétation. «Selon des expériences faites entre autres à Philadelphie, explique l'agronome Robert Davidson, les oiseaux font augmenter la salinité du sol lorsqu'ils défèquent. Ils dégagent de l'azote ammoniacal, qui se transforme en nitrates.» Un sol trop salin ou riche en nitrates, c'est comme trop de sel sur des bottes: ça ronge et ça brûle. «Il va falloir nettoyer le feuillage à chaque jour à l'aide de jets d'eau, dit Robert Davidson, et utiliser un mélange de terreau qui permet un passage d'eau et des sels extrêmement rapide.» Les plantes seront traitées aux petits soins, puisqu'il n'est pas question de leur donner directement l'eau du robinet. «Il y a beaucoup de minéraux là-dedans, dit Robert Davidson. Certains sont très utiles comme le magnésium, mais ce n'est pas le cas par exemple du calcium. Pour éviter les taches blanches sur les feuilles, nous allons donc utiliser de l'eau traitée par osmose inversée.» Cette méthode permet de retirer les sels de l'eau par des membranes résineuses. Bénéfice supplémentaire: on ne bouche pas les orifices du système de vaporisation de la forêt tropicale. Et pour être bien sûr d'éviter tout incident malencontreux, on fera en sorte que les branches ne se baladent pas au-dessus du public, car c'est surtout lorsqu'ils sont sur des branches que les oiseaux laissent tomber des cadeaux pas toujours souhaitables, même à Noël... Illustration(s) : Létourneau, Jean-Yves; Goupil, Jean Pierre Bourque, directeur du Jardin botanique et maître d'oeuvre du Biodôme de Montréal, présente la toute nouvelle maquette de son projet. Le comité organisateur du Biodôme a cependant décidé de ne plus couper en trois la forêt tropicale qui apparaît à droite de la photo. Au fond, la forêt boréale. A gauche, le Saint-Laurent marin et ci-devant, le monde polaire. -- PHOTO JEAN-YVES LÉTOURNEAU, La Presse Une petite tribu de quatre perroquets aras, dont deux sont conservés depuis 30 ans au Jardin des merveilles et au parc Angrignon, devrait trouver le chemin du Biodôme pour l'ouverture officielle, prévue le 24 juin 1992. -- PHOTO JEAN GOUPIL, La Presse Ce tamarin est arrivé au parc Angrignon de Montréal il y a quelques semaines. Il est l'un des premiers animaux commandés en vue du Biodôme. -- PHOTO JEAN GOUPIL, La Presse

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-12-24

Pages P. B-1

Select in Zotero zotero://select/library/items/TXRI66ZD

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:58

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:58

[Interdiction de fumer dans les lieux publics]: règlement fort attendu

Type Article de journal

Résumé La Presse Tribune libre, vendredi 29 décembre 1989 115 mots, p. B2 [Interdiction de fumer dans les lieux publics]: règlement fort attendu Barbeau-Côté, Hedwidge Madame Léa Cousineau, Comité exécutif de Montréal L'engagement dont vous avez fait état dans les médias, en particulier à la télévision, de mettre en vigueur d'ici un an un règlement interdisant de fumer dans certains lieux publics, m'a enchantée. Étant gravement incommodée par la fumée de tabac, j'apprécierai au plus haut point les sections réservées aux non-fumeurs dans tous les restaurants de plus de vingt-cinq places. Depuis trop d'années, il me faut rechercher les quelques restaurants qui ont déjà de telles sections et continuellement retourner aux mêmes endroits. Les restaurateurs qui n'en ont pas m'ont dit et répété qu'ils «attendent la loi». Il sera aussi agréable d'entrer dans les banques, pharmacies, librairies, magasins d'alimentation, etc., sans devoir endurer la fumée des clients et, très souvent, celle des propriétaires et employés de ces établissements.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-12-29

Pages P. B-2

Select in Zotero zotero://select/library/items/F8GYDFE6

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:58

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:58

Quality report

- Item has no authors

[Le RCM et l'environnement]: conversion tardive

Type	Article de journal
Auteur	Jean-Guy Trinque
Résumé	La Presse Tribune libre, vendredi 29 décembre 1989 56 mots, p. B2 [Le RCM et l'environnement]: conversion tardive Trinque, Jean-Guy Il est édifiant de voir le RCM tourner au vert et se porter vaillamment à la défense de la couche d'ozone. Les Montréalais auraient souhaité que pareille ferveur écologiste se manifeste cet été pour protéger l'environnement naturel du parc Jeanne-Mance. Un million de dollars a été dépensé au pied du mont Royal pour remplacer du gazon naturel par du gazon synthétique, La belle conscience écologique du RCM n'en parut pourtant pas le moins trôublée.
URL	URL
Publication	La Presse
Date	1989-12-29
Pages	P. B-2
Select in Zotero	zotero://select/library/items/VH5LYU9V
Date d'ajout	09/06/2022 à 22:41:58
Modifié le	09/06/2022 à 22:41:58

[L'incendie à Alliance Québec]: le film des événements

Type	Article de journal
Résumé	La Presse Nouvelles générales, samedi 30 décembre 1989 544 mots, p. A2 [L'incendie à Alliance Québec]: le film des événements 30 décembre 1988: Un incendie se déclare peu après 17 h dans les locaux d'Alliance Québec, situés au 1411, rue Crescent, dans l'ouest du centre-ville de Montréal. 2 janvier 1989: dans un article publié dans The Gazette, le président d'Alliance Québec, M. Royal Orr, s'étonne de ce que la police n'ait pas commencé son enquête sur le champ et que la scène n'ait pas été protégée et gardée. Le jour même, M. Orr demande au premier ministre Bourassa la tenue d'une enquête spéciale. 3 janvier: Orr reproche leur silence aux francophones et à leurs leaders d'opinion, comme le PQ, la Société Saint-Jean-Baptiste (qu'il ne nomme pas) en disant: «Qui ne dit mot, consent». Il admet que quelques heures avant le début de l'incendie, il a fait un saut aux locaux de l'organisme. 5 janvier: premières fuites au Jäournal de Montréal qui, en première page, se demande si l'incendie n'est pas un coup monté. Une source policière citée par le quotidien affirme qu'il n'y a pas trace d'effraction dans les locaux, que l'incendiaire n'a pas utilisé l'escalier de secours et qu'il avait probablement la clé du bureau. 6 janvier: le directeur du service de police de la CUM, M. Roland Bourget, déclare que ses enquêteurs tiennent une piste et que la police pourrait connaître le coupable sans pour autant pouvoir l'arrêter, faute de preuve. 10 janvier: The Gazette révèle que la Sûreté du Québec possède un ruban vidéo des allées et venues de tous ceux qui ont pénétré dans l'édifice d'Alliance Québec le jour de l'incendie. Une caméra avait été placée par la SQ près de la porte de l'immeuble au lendemain d'une manifestation en faveur de la Loi 101. 14 janvier: La Presse, citant une source du ministère de la Justice, affirme que la SQ a fourni à la police de la CUM, dès le lendemain de l'incendie, le nom «à consonnance anglaise» d'un individu pris en filature. 18 janvier: dans Le Devoir, une source policière affirme qu'un employé d'Alliance Québec, qui était sur les lieux au moment de l'incendie, est considéré comme suspect. Le même jour, Télé-Métropole diffuse un reportage dans lequel le principal suspect est identifié comme étant Royal Orr. Ce dernier nie l'allégation. 19 janvier: une rumeur veut que Royal Orr soit arrêté par la police le jour même. Une meute de journalistes se présente à la résidence du président d'Alliance Québec, à North Hatley. La rumeur est démentie par la police. Et alors que le maire de Montréal, Jean Doré, se dit outré des fuites policières, le directeur Bourget annonce la tenue d'une enquête interne. 20 janvier: le Journal de MËontréal publie un article dans lequel M. Orr est identifié comme le seul suspect possible et ajoute que le président d'Alliance Québec n'a pas été arrêté parce qu'il bénéficie d'une protection politique. 24 janvier: le commissaire aux incendies chargé de l'enquête, M. John McDougall, déclare publiquement que Royal Orr n'est pas considéré comme suspect. 26 janvier: M. McDougall se désiste dans l'enquête après s'être souvenu qu'il est membre d'Alliance Québec. 28 janvier: le Journal de MËontréal refuse de se rétracter. 31 janvier: Royal Orr tente deux poursuites de 400000\$ chacune contre Télé-Métropole et le JËournal de Montréal, mais pas contre les journalistes Benoît Johnson et Guy Roy. 16 février: dans une lettre crite au journaliste Claude Poirier, de la station CKVL de Verdun, un homme affirme avoir allumé l'incendie contre une rémunération de 20000\$. L'individu est interpellé le lendemain et relâché. 14 avril: le commissaire

aux incendies Cyrille Delage ordonne la tenue d'une enquête publique. 13 juin: La Presse révèle qu'Alliance Québec avait confié la sécurité de ses locaux à un ex-agent de la GRC, Donald McCleery, accusé, mais jamais condamné, d'avoir ordonné l'incendie criminel d'une grange, en 1972. 20 juin: Royal Orr témoigne devant le commissaire Delage au premier jour de l'enquête publique, qui durera deux jours. Il nie avoir allumé l'incendie. 21 juin: le commissaire Delage ajourne son enquête à la demande de la police, qui affirme détenir des faits nouveaux. 17 novembre: le commissaire Delage conclut que l'incendie des locaux d'Alliance Québec est un acte prémédité, blâme l'officier qui a pris la décision de ne pas commencer l'enquête policière immédiatement après l'incendie, louange le travail des policiers enquêteurs qui ont su faire leur travail dans des conditions difficiles, et n'émet pas d'hypothèse quant à l'identité du responsable de l'incendie, qu'il désigne comme «un illustre inconnu».

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-12-30

Pages P. A-2

Select in Zotero zotero://select/library/items/CWREBHXJ

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:58

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:58

Quality report

- Item has no authors

Les jeunes [du Parlement Jeunesse] interdiraient l'usage des armes dangereuses

Type Article de journal

Résumé La Presse Informations nationales, samedi 30 décembre 1989 382 mots, p. E4 Les jeunes [du Parlement Jeunesse] interdiraient l'usage des armes dangereuses PC QUÉBEC -- Un autre geste symbolique mais représentatif de l'horreur qu'éprouvent les jeunes du Québec envers la tuerie de la Polytechnique a été posé jeudi à l'Assemblée nationale. Le Parlement jeunesse - ce groupe de 80 étudiants qui se réunit à chaque année à l'Assemblée nationale pour une simulation de la vie parlementaire -a voté presque à l'unanimité en faveur d'un projet qui interdit à toutes fins utiles les armes semi-automatiques. Le projet de loi, déposé par Carl Phaneuf, un étudiant en sciences politiques, interdit l'achat, la vente, la possession et l'utilisation des armes semi-automatiques. Un seul député s'y est opposé. M. Denis Baby, étudiant en administration, estime que le projet de loi ne règle pas vraiment le problème de la violence. Mais les 79 autres députés ont vu dans ce projet de loi une «façon de s'attaquer au phénomène des crimes de masse», a expliqué l'auteur du projet de loi, M. Phaneuf. «On ne peut pas empêcher une personne de tirer sur une autre, mais on peut empêcher qu'il en tue 14. Va-t-il falloir attendre une tuerie de 200 personnes pour légiférer?», se demande-t-il. La tuerie à Polytechnique a fortement marqué les étudiants qui participent au Parlement jeunesse, disait hier celui qui a été choisi Premier ministre, M. Denis Simard, étudiant de maîtrise en histoire. Le Parlement jeunesse existe depuis 40 ans. Au début, cette institution était composée majoritairement d'anglophones. Depuis 1980, il attire surtout des étudiants d'université et de cégep francophones. Seulement 35 pour cent des participants sont des femmes. «Nous avons de la difficulté à attirer des femmes», déplore M. Simard. Le Parlement jeunesse a vu défiler des vedettes de la politique: Brian Mulroney, Robert Bourassa, Jean Doré. Il est l'occasion pour les jeunes qui ont une aptitude ou un intérêt pour l'exercice de la politique de se familiariser avec le fonctionnement du Parlement québécois. Il est aussi l'occasion de voter des lois qui, à cause de leur caractère audacieux ou controversé, auraient peu de chances d'être adoptées par les «vrais politiciens.» Cette année, les étudiants ont adopté un projet de loi interdisant le droit de grève dans le secteur public. Les députés du Parlement jeunesse estiment que le droit de grève dans les établissements publics va à l'encontre du droit à la santé et du droit à la dignité, dans le cas des services hospitaliers, et du droit à l'éducation, dans le domaine de l'enseignement. Hier, un autre projet de loi assez controversé sur l'immigration a été déposé par un étudiant en droit, M. Samuel Trudeau. Le projet de loi de M. Trudeau vise à créer des structures d'intégration pour les immigrants du Québec. Mais certaines dispositions qu'il contient sont jugées racistes et inconstitutionnelles par l'Opposition. Une disposition oblige les immigrants à aller dans les régions et va ainsi à l'encontre de la liberté de circulation garantie dans la Constitution. Une autre disposition propose de pénaliser les communautés qui ne se sont pas bien intégrées à la société québécoise en arrêtant l'immigration des compatriotes de l'ethnie visée. La disposition parle même de «désaveu public» de ces ethnies. L'auteur du projet de loi est lui-même mal à l'aise avec son oeuvre et se dit ouvert à des amendements.

URL URL

Publication La Presse

Date 1989-12-30

Pages P. E-4

Select in Zotero <zotero://select/library/items/LYJCQBHJ>

Date d'ajout 09/06/2022 à 22:41:58

Modifié le 09/06/2022 à 22:41:58

Quality report

- Item has no authors